

COMMENTAIRES  
DE  
S. THOMAS D'AQUIN

SUR  
TOUTES LES ÉPÎTRES DE S. PAUL

**TRADUCTION FRANÇAISE AVEC LE TEXTE**

ACCOMPAGNÉS DE SOMMAIRES, DE NOTES, D'ÉCLAIRCISSEMENTS

ET PRÉCÉDÉS

D'UNE NOTICE ABRÉGÉE DES TRAVAUX ÉVANGÉLIQUES DE L'APÔTRE

PAR

**M. l'Abbé BRALÉ**

Ancien Supérieur du Petit Séminaire de Troyes et Chanoine titulaire

TOME QUATRIÈME



PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

—  
1874

**Bibliothèque virtuelle Saint-Thomas-d'Aquin**  
**Copyright ©2009, Andrew Caya, pour la version numérique.**  
**Toute reproduction à des fins non commerciales est autorisée.**

COMMENTAIRES  
DE  
S. THOMAS D'AQUIN  
SUR  
TOUTES LES ÉPÎTRES DE S. PAUL

COMMENTAIRES  
DE  
S. THOMAS D'AQUIN

SUR  
TOUTES LES ÉPÎTRES DE S. PAUL

TRADUCTION FRANÇAISE AVEC LE TEXTE

ACCOMPAGNÉS DE SOMMAIRES, DE NOTES, D'ÉCLAIRCISSEMENTS

ET PRÉCÉDÉS

D'UNE NOTICE ABRÉGÉE DES TRAVAUX ÉVANGÉLIQUES DE L'APÔTRE

PAR

M. l'Abbé BRALÉ

Ancien Supérieur du Petit Séminaire de Troyes et Chanoine titulaire

TOME QUATRIÈME



PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

1874

---

PARIS. — IMPRIMERIE PIERRE LAROUSSE  
40, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 49

---

# COMMENTAIRES

SUR

## L'ÉPITRE DE SAINT-PAUL AUX EPHÉSIENS

PAR

S. THOMAS D'AQUIN

DOCTEUR ANGÉLIQUE

### PROLOGUE

« J'ai affermi ses colonnes » (*Ps.*, LXXIV, v. 4). Comme dit le sage : Ce n'est pas une moindre vertu de conserver ce que l'on possède, que de l'acquérir. On loue donc avec raison l'Apôtre de ce que, s'il n'a point établi les Ephésiens dans la foi, il les y a toutefois confirmés ; en sorte que parlant lui-même de leur Eglise il a pu dire avec vérité : « J'ai affermi ses colonnes ; » à savoir, moi Paul, Israélite d'origine, chrétien de religion, apôtre par ma dignité. Israélite, dis-je, d'origine, car « moi-même je suis Israélite, de la race d'Abraham, de la tribu de Benjamin » (*Rom.*, XI, v. 1) ; ensuite, chrétien de religion (*Galat.*, II, v. 19) : « Car je suis mort à la Loi par la Loi même, afin de vivre pour Dieu ; je suis attaché avec le Christ à la croix, et je vis

#### DIVI THOMÆ AQUINATIS

DOCTORIS ANGELICI

EXPOSITIO

SUPER EPISTOLAM S. PAULI APOSTOLI

AD EPHESIOS

PROLOGUS

« Ego confirmavi columnas ejus. » (*Ps.*, LXXIV, v. 4). Sicut dicit sapiens : Non mi-  
nor est virtus quam querere parta tueri.

Ideo non immerito commendatur Aposto-  
lus, quia, etsi Ephesios in fide non funda-  
vit, tamen fundatos in fide confirmavit,  
ut ipse loquens de ecclesia Ephesiorum,  
vere possit dicere : « Ego confirmavi co-  
lumnas ejus ; » ego videlicet, Israelita na-  
tione, Christianus religione, Apostolus di-  
guitate. Israelita dicor natione, nam « et  
ego Israelita sum, ex semine Abraham de  
tribu Benjamin » (*Rom.*, XI, v. 1) ; item  
Christianus religione (*Gal.*, II, v. 19) :  
« Ego enim per Legem mortuus sum Legi,  
ut Deo vivam ; Christo confixus sum cruci :

ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, Jésus-Christ vit en moi. En effet, si je vis dans ce corps mortel, j'y vis en la foi du Fils de Dieu. » Apôtre enfin par ma dignité (1<sup>re</sup> Corinth., xv, v. 9) : « Je suis le moindre des Apôtres. » Il est dit de ces trois titres (2<sup>e</sup> Corinth., xi, v. 22) : « Sont-ils Israélites ? Je le suis aussi ; sont-ils de la race d'Abraham ? J'en suis aussi ; sont-ils ministres de Jésus-Christ ? Je le suis aussi ; et quand je devrais passer pour imprudent, j'ose dire que je le suis plus qu'eux. » Tel doit être le prédicateur de la science du salut : Israélite, pour la contemplation de Dieu ; chrétien quant à la religion de la foi ; apôtre par l'autorité du ministère. Moi donc Paul, Juif d'origine, cherchant Dieu par la foi, apôtre de Dieu en m'efforçant de l'imiter, « J'ai affermi etc. » Je les ai affermies, pour qu'elles ne vinssent point à s'écarter de la foi, ainsi que l'architecte consolide l'édifice pour en prévenir la chute. C'est de là qu'il a été dit à Pierre (S. Luc, xxii, v. 52) : « Et vous, lorsque vous aurez été converti, ayez soin d'affermir vos frères ; » et c'est ce qu'a fait S. Paul. Aussi on peut lui appliquer cette parole de Job (iv, v. 4) : « Vos paroles ont affermi ceux qui chancelaient. » Il les a encore affermis, afin qu'ils n'eussent aucune crainte des faux docteurs. C'est ainsi que l'évêque affermit l'enfant, en lui donnant, contre la pusillanimité, l'Esprit de foi. Il est dit de David, dans ce même sens (Ps., lxxxviii, v. 21) : « J'ai trouvé David, mon serviteur ; je l'ai oint de mon huile sainte, car ma main l'assistera, et mon bras le fortifiera, et le méchant ne pourra lui nuire, etc. ; » et (Ps., xxxii, v. 6) : « Par la parole de Dieu, » écrite par Paul, « les cieux, » c'est-à-dire les Ephésiens, « ont été affermis, etc., » à savoir, de peur qu'ils ne vinssent à perdre la couronne de la gloire. C'est ainsi que le supérieur ou le prince confirme

vivo ergo jam non ego, vivit vero in me Christus : quod autem nunc vivo in carne, in fide vivo Filii Dei ; » item, Apostolus dignitate (1 Cor., xv, v. 9) : « Ego sum minimus Apostolorum. » De his tribus (2 Cor., xi, v. 22) : « Israelitæ sunt ? et ego : semen Abraham sunt ? et ego : ministri Christi sunt ? et ego : ut minus sapiens dico, plus ego. » Talis debet esse prædicator sapientiæ salutis, sc. Israelita quo ad contemplationem Dei, Christianus quo ad religionem fidei, Apostolus quo ad auctoritatem officii. Ergo Judæus per originem, quærens Deum per fidem, Apostolus Dei per imitationem, « Confirmavi, etc. » Confirmavi ne a fide vacillarent, sicut artifex confirmat ædifi-

clum ne cadat ; unde dictum est Petro (Luc., xxii, v. 32) : « Et tu aliquando conversus confirma fratres tuos ; » quod fecit Paulus. Unde ei competit illud (Job, iv, v. 4) : « Vacillantes confirmaverunt sermones tui. » Confirmavit item ne pseudo timerent, sicut Episcopus confirmat puerum ad robur contra pusillanimitatem ; unde dictum est de David (Ps., lxxxviii, v. 21) : « Inveni David servum meum, oleo sancto meo unxi eum ; manus enim mea auxiliabitur ei, et brachium meum confortabit eum, nihil proficiet inimicus in eo, etc. ; » (Ps., xxxii, v. 6) : « Verbo Domini, » per Paulum scripto, « cœli, » id est Ephesii, « firmati sunt, etc., » sc. ne præmium gloriæ amitterent, sicut prælatus vel princeps

le don qu'il a fait, pour que dans la suite il ne soit point enlevé (Ps., xl, v. 15) : « Vous m'avez pris sous votre protection, à cause de mon innocence, et vous m'avez affermi pour toujours, en votre présence. » Le prophète demandait à être ainsi affermi (Ps., lxxvii, v. 29) lorsqu'il disait : « Affermissez, ô mon Dieu, ce que vous avez fait en nous ; » et l'Apôtre le promettait, en disant (2<sup>e</sup> Thessal., iii, v. 5) : « Dieu est fidèle ; il vous affermira et vous gardera du mal. »

« Moi » donc Paul, « j'ai affermi ses colonnes, » c'est-à-dire, les fidèles de l'Eglise d'Ephèse ; car les fidèles sont appelés les colonnes de l'Eglise, parce qu'ils sont tenus d'être droits, élevés et forts. Droits par la foi, élevés par l'espérance, forts par la charité. Droits, dis-je, par la foi, car la foi montre la voie droite pour arriver à la patrie : aussi est-elle figurée par la colonne de nuée, dont il est dit dans l'Exode (xiii, v. 21) : « Et le Seigneur marchait devant eux, pour leur montrer le chemin, paraissant durant le jour en une colonne de nuée. » La foi, en effet, a, comme la nuée, son obscurité, parce qu'elle ne voit encore que comme en énigme ; la ténuité, parce qu'elle a son terme, et la fraîcheur, parce qu'elle provoque la dévotion. Elevés par l'espérance, car cette vertu porte aux choses d'en haut ; c'est pourquoi elle est figurée par la colonne de fumée, dont il est dit (Juges, xx, v. 40) : « On vit comme une colonne de fumée qui s'élevait de la ville. » L'espérance, en effet, a cette ressemblance avec la fumée, qu'elle s'élève du feu, c'est-à-dire de la charité, monte en haut et s'évanouit à la fin, c'est-à-dire, dans la gloire. Forts par la charité, car « L'amour est fort comme la mort, » ainsi qu'il est dit (Cantiq., viii, v. 6) ; elle est donc marquée par la colonne de feu qui consume toutes choses. C'est de là qu'il est dit (Sagesse, xviii, v. 5) : « Ils ont eu une colonne ar-

confirmat donum, ne postea auferatur (Ps., xl, v. 15) : « Me autem propter innocentiam suscepisti, et confirmasti me in conspectu tuo in æternum. » Has confirmationes petebat (Ps., lxxvii, v. 29) dicens : « Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis, etc. » Has promittebat Apostolus (2 Thess., iii, v. 3) : « Fidelis autem Deus qui confirmabit vos, et custodiet a malo. » « Ego » ergo « confirmavi columnas ejus, » sc. fideles Ecclesiæ Ephesi. Fideles enim Ecclesiæ dicuntur columnæ, quia debent esse recti, erecti, et fortes : recti per fidem ; erecti per spem ; fortes per charitatem. Recti, dico, per fidem : fides enim ostendit rectam viam veniendi ad patriam ; unde significatur per columnam nubis, de qua

tem præcedebat eos, ad ostendendam viam per diem in columna nubis. » Fides enim ad modum nubis habet obscuritatem, quia cum ænigmate ; dissolutionem, quia evacuatur ; humiditatem, quia excitat ad devotionem. Erecti per spem : spes enim dirigit ad superna ; unde significatur per columnam fumi, de qua dicitur (Jud., xx, v. 40) : « Viderunt quasi columnam fumi de civitate ascendentem. » Spes enim ad modum fumi ex igne, id est ex charitate provenit, in altum ascendit, in fine deficit, id est in gloria. Fortes per charitatem. « Fortis » enim « est ut mors dilectio, » ut dicitur (Cant., viii, v. 6) ; unde significatur per columnam ignis qui omnia consumit, de quo (Sap., xviii, v. 5) : « Ignis qua (Exod., xiii, v. 21) : « Dominus au-

dente pour guide dans un chemin inconnu. » De même, en effet, que le feu illumine les corps transparents, épure les métaux, dévore les combustibles, ainsi la charité fait resplendir les œuvres, purifie l'intention et détruit les vices.

Ainsi se manifestent la cause efficiente de cette épître : c'est Paul, ce qui est indiqué par ce mot : « *Moi* » Paul ; sa cause finale : c'est l'affermissement dans la foi, ce qui est marqué par cet autre : « *J'ai affermi* ; » la cause matérielle : elle s'adresse aux Ephésiens, dont il est dit : « *Ses colonnes* ; » enfin la cause formelle se reconnaît dans la division de l'épître, et dans la méthode de l'Apôtre.

L'auteur de la Glose met en tête de cette épître un prologue ou sommaire, dans lequel il se propose principalement deux choses. D'abord il dépeint les Ephésiens ; ensuite il explique le raisonnement et la méthode de l'Apôtre, à ces mots : l'Apôtre les loue, etc. Il dépeint les Ephésiens, auxquels S. Paul écrit, par trois circonstances. D'abord leur pays : ils sont asiatiques, et de l'Asie mineure ; ensuite leur religion : ils ont reçu la parole de la vérité chrétienne ; enfin leur stabilité en ce qu'ils sont demeurés fermes dans la foi. La première regarde donc la patrie ; la seconde, la grâce ; la troisième, la persévérance. L'Apôtre les loue etc. Il indique à la suite et la raison et la méthode de cet épître, ce qui implique quatre choses : 1<sup>o</sup> le motif de la lettre ; 2<sup>o</sup> son auteur : l'Apôtre qui écrit ; 3<sup>o</sup> le lieu d'où il écrit : c'est de Rome et du fond d'une prison ; 4<sup>o</sup> le messenger chargé de la lettre : c'est le diacre Tychique. Le sens littéral est sans difficulté.

arlemem columnam ducem habuerunt, igno:re vie. » Sicut enim ignis illuminat daphana, examinat metalla, exterminat cremabilia, sic charitas illuminat opera, examinat intentionem et omnia vitia exterminat.

Jam apparet quæ sit causa hujus epistolæ efficiens, quia Paulus, quod notatur ibi : « *Ego* ; » finis, quia confirmatio, quod notatur ibi : « *Confirmavi* ; » materialis, quia Ephesii, quod notatur ibi : « *Columnas ejus* ; » formalis patet in divisione epistolæ et modo agendi.

Huic epistolæ præmittit Glossator prologum sive argumentum, ubi principaliter duo facit : primo, describit eos ; secundo, rationem et modum scribendi subdit, ibi :

Hos collaudat Apostolus, etc. Ephesios vero quibus scribit, describit a tribus : primo, a regione, quia Ephesii sunt Asiani ab Asia minore ; secundo, a religione, quia hi acceperunt verbum veritatis Christianæ ; tertio a stabilitate, quia perseverant in fide. Primum respicit patriam ; secundum, gratiam ; tertium, perseverantiam. Hos collaudat Apostolus, etc. Hic subdit etiam rationem et modum scribendi, ubi implicat quatuor : primo, scripturæ rationem ; secundo actorem, qui est Apostolus scribens ; tertio, locum a quo scribit, quia a Roma de carcere ; quarto, nuntium, per quem scribit, quia per Tychicum diaconum : littera satis patet.

# EXPLICATION

DE

## L'ÉPÎTRE AUX EPHÉSIENS

### CHAPITRE PREMIER.

#### LEÇON I<sup>re</sup> (Ch. I, v. 1 à 6.)

SOMMAIRE. — S. Paul, saluant les Ephésiens, manifeste son affection pour eux, et entre en matière en les affermissant dans le bien qui est déjà en eux.

1. Paul, Apôtre de Jésus-Christ, par la volonté de Dieu, à tous les saints et fidèles dans le Christ Jésus, qui sont à Ephèse.

2. Que Dieu notre Père, et le Seigneur Jésus-Christ vous donnent la grâce et la paix.

3. Béni soit le Dieu et le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a comblés dans le Christ de toutes sortes de bénédictions spirituelles pour le ciel ;

4. Ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde, par l'amour qu'il nous a porté, afin que nous fussions saints et irrépréhensibles devant ses yeux ;

5. Nous ayant prédestinés par un pur effet de sa bonne volonté, pour nous rendre ses enfants adoptifs par Jésus-Christ ;

### EXPLANATIO EPISTOLÆ AD EPHESIOS

#### CAPUT I.

##### LECTIO PRIMA.

Paulus Ephesios salutans, suum erga illos affectum demonstrat ; narrationemque, eos in bonis habitis confirmando, ponit.

Paulus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, omnibus sanctis qui sunt Ephesi, et fidelibus in Christo Jesu.

2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

3. Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui benedixit nos in omni benedictione spirituali, in cælestibus in Christo ;

4. Sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti et immaculati in conspectu ejus in charitate.

5. Qui prædestinavit nos in adoptionem filiorum per Jesum Christum, in ipsum, secundum propositum voluntatis suæ ;

6. *Afin que la louange et la gloire en soient données à sa grâce....*

S. Paul adresse cette épître aux Ephésiens, asiastiques, de l'Asie Mineure, qui fait partie de la Grèce. Ils ne furent point établis dans la foi par l'Apôtre; mais seulement affermis. Ils étaient, en effet, déjà convertis avant son arrivée au milieu d'eux, comme on peut le constater par les Actes (xix, v. 1) : « Pendant qu'Apollon était à Corinthe, Paul ayant traversé les hautes provinces, vint à Ephèse. » Depuis leur conversion et après avoir reçu l'enseignement de l'Apôtre, ils demeurèrent stables dans la foi et ne reçurent point les faux docteurs. Ils ne méritaient donc aucune réprimande, mais des encouragements; aussi la lettre que S. Paul leur écrit ne contient-elle point de reproches, mais des consolations.

L'Apôtre leur écrit de Rome, par le Diacre Tychique, et son intention est de les affermir dans le bien qu'ils ont fait déjà, et de les porter à quelque chose de plus parfait. Sa manière de procéder se manifeste dans la division de cette épître. D'abord il leur adresse une salutation, dans laquelle il leur donne des preuves de son affection. En second lieu, il commence sa narration, où il les affermit dans le bien qu'ils ont déjà pratiqué (v. 5) : « Béni soit le Dieu et le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, » jusqu'au chapitre quatrième. Troisièmement il les exhorte, en les excitant à acquérir des biens plus élevés, du chapitre quatrième jusqu'à ces mots du chapitre sixième (v. 10) : « Enfin, mes frères, fortifiez-vous dans le Seigneur, etc. » Quatrièmement il conclut sa lettre, en les encourageant dans la lutte spirituelle, depuis cet endroit jusqu'à la fin de l'épître.

1<sup>o</sup> Dans la salutation, nous trouvons I. la personne qui salue; II.

6. *In laudem gloriæ gratiæ suæ....*

Hanc epistolam scribit Apostolus ad Ephesios. Ephesii sunt Asiani ab Asia minore, quæ est pars Græciæ: hi non fuerunt per Apostolum Paulum in fide fundati, sed confirmati. Jam enim antequam venisset ad eos, erant conversi, ut haberi potest (Act., xix, v. 1): « Factum est cum Apollo esset Corinthi, etc. » Post conversionem vero suam et Apostoli confirmationem, in fide perstiterunt, nec pseudo receperunt. Non ergo reprehensione, sed consolatione digni erant. Ideo Paulus eis non increpatoriam, sed consolatoriam scribit epistolam.

Scribit autem eis ab urbe Roma per

Tychicum diaconum. Intentio vero ejus est, eos in bonis habitis confirmare, et ad altiora provocare. Modus autem agendi patet in divisione epistolæ. Primo ergo ponit salutationem in qua suum affectum ad eos demonstrat. Secundo narrationem, in qua eos in bonis habitis confirmat, ibi: « Benedictus Deus, etc. » usque ad IV. Tertio, exhortationem, in qua eos ad ulteriora bona provocat, a cap. IV usque ad locum illum cap. VI.: « De cætero, fratres, confortamini in Domino, etc. » Quarto, epistolæ conclusionem, in qua eos ad certamen spirituale confortat a loco isto: « De cætero, » usque in finem.

1<sup>o</sup> in salutatione, primo ponitur perso-

les personnes saluées (v. 1) : « A tous les saints, etc ; III. la forme de la salutation (v. 2) : « Que la grâce et la paix, etc. »

I. Dans la première partie, S. Paul désigne 1<sup>o</sup> la personne qui salue par son nom : « Paul ; » 2<sup>o</sup> l'autorité de cette personne (v. 1) : « Apôtre de Jésus-Christ ; » 3<sup>o</sup> le principe de l'autorité (v. 1) : « Par la volonté de Dieu, etc. » — 1<sup>o</sup> L'Apôtre dit donc : « Paul, apôtre. » Paul est le nom de son humilité, apôtre celui de sa dignité, parce que « celui qui s'humilie, sera exalté » (S. Luc, xiv, v. 11 et xviii, v. 14). — 2<sup>o</sup> « Apôtre, » dis-je « de Jésus-Christ, » et non pas de Satan, comme le sont les faux-apôtres (2<sup>o</sup> Corinth., xi, v. 14) : « Il n'est donc pas étonnant que les ministres, » c'est-à-dire, les ministres de Satan, « se transfigurent en ministres de la justice, etc. » — 3<sup>o</sup> Apôtre, dis-je, non par mes mérites, mais « par la volonté de Dieu, » tandis qu'au contraire il est dit de plusieurs (Osée, viii, v. 4) : « Ils ont régné par eux-mêmes, et non par moi. »

II. « A tous les saints, » qui sont à Ephèse, « et aux fidèles, » suppléé, écrit. Ou encore : moi donc Paul, j'écris aux saints, afin qu'ils s'appliquent aux vertus, quant à ce qui regarde les mœurs ; « aux fidèles » afin qu'ils ne s'écartent pas de la doctrine en ce qui regarde la foi ; ou bien « aux saints, » c'est-à-dire aux premiers et aux parfaits, « et aux fidèles, » c'est-à-dire aux derniers et aux imparfaits. « Et aux fidèles, » dis-je, « en Jésus-Christ, » et non par leurs actes propres.

III. « Que la grâce et la paix soient données, etc. » S. Paul exprime ici la forme de la salutation. Il y comprend trois conditions que tout don doit avoir pour plaire, à savoir : la suffisance de ce don (v. 2) : « La grâce et la paix ; » la puissance de celui qui donne, « de Dieu le

na salutans ; secundo, personæ salutatæ, ibi : « Sanctis omnibus, etc. ; » tertio, forma salutationis, ibi : « Gratia vobis, etc. »

II. « Sanctis omnibus, » sc. « qui sunt Ephesi, et fidelibus, » supple : scribit. Vel : ego Paulus scribo « sanctis » exercitio virtutum quo ad amores ; « fidelibus, » rectitudine cognitionis quo ad finem, vel « sanctis, » id est majoribus et perfectis ; « fidelibus, » id est minoribus et imperfectis. « Et fidelibus, » inquam, « in Christo, » non in factis suis.

III. « Gratia vobis, et pax, etc. » Hic subditur salutationis forma, in qua impli-cantur tria, donum quodlibet gratificantia : doni sufficientia, ibi : « Gratia vobis et pax ; » datoris potentia, ibi : « A Deo Apostolus, inquam, et hoc non meis meri-

manière générale, les bienfaits reçus ; en second lieu, les bienfaits accordés spécialement aux apôtres (v. 8) : « Sa grâce qu'il a répandue sur nous avec abondance ; » enfin les bienfaits accordés particulièrement aux Ephésiens (v. 15) : « Vous qui après avoir entendu la parole de vérité. »

S. Paul indique six bienfaits accordés à la généralité du genre humain : premièrement la bénédiction, comme gage certain de la future béatitude, (v. 3) : « Qui nous a comblés en Jésus-Christ de toutes sortes de bénédictions spirituelles, pour le ciel. » Secondement l'élection, dont le décret antécédent nous sépare de la masse de perdition (v. 4) : « Ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde, par l'amour qu'il nous a porté. » Troisièmement la prédestination, dont le décret préexistant nous associe aux bons, c'est-à-dire, aux fils d'adoption (v. 5) : « Nous ayant prédestinés, par un effet de sa bonne volonté. » Quatrièmement le bon plaisir, par le don de la grâce, (v. 6) : « Sa grâce, par laquelle il nous a rendus agréables, en Jésus-Christ son fils bien-aimé. » Cinquièmement la rédemption, par la délivrance de la peine, c'est-à-dire de la servitude du démon (v. 7) : « Dans lequel nous trouvons la rédemption, etc. » Sixièmement la rémission, en effaçant la coulpe, (v. 7) : « Et la rémission de nos péchés, etc. »

I. A l'égard de la grâce de la bénédiction, l'Apôtre indique deux choses : 1<sup>o</sup> la louange que l'on doit rendre à Dieu (v. 3) : « Béni soit Dieu, etc. ; » 2<sup>o</sup> le bienfait même pour lequel nous devons cette louange (v. 5) : « Qui nous a comblés en Jésus-Christ de toutes sortes de bénédictions spirituelles, etc. » — 1<sup>o</sup> Il dit donc : « Béni soit, » à savoir par moi, par vous et partout, de cœur, par nos paroles et par nos œuvres ; en d'autres termes soit loué « Dieu et le Père, » c'est-à-dire celui qui est Dieu par l'essence de sa divinité, et Père par la

Père ; » et l'excellence du médiateur « et de notre Seigneur Jésus-Christ. » Un don, en effet, est agréable, quand ce que l'on donne suffit ; quand il vient de celui qui a la puissance, par exemple, d'un prince ou d'un roi ; quand enfin il est accordé par un puissant intermédiaire, le fils, par exemple. L'Apôtre dit donc : « que la grâce, » c'est-à-dire la tranquillité de l'âme ou la réconciliation avec Dieu, par la remise de la peine due pour la faute, suppléée descendent sur « vous, » de leur source, qui est « Dieu notre Père, » de qui procède tout bien (S. Jacq., I, v. 17) : « Toute grâce excellente, etc. ; » — « et de notre Seigneur Jésus-Christ, » sans lequel nul bien n'est donné. Aussi presque toutes les prières se terminent de cette manière : Par notre Seigneur Jésus-Christ. L'Apôtre ne nomme point l'Esprit-Saint, parce qu'étant le lien du Père et du Fils, il est compris ou dans les deux termes, ou dans ces dons qui lui sont spéciaux, à savoir, la grâce et la paix.

II<sup>o</sup> Quand S. Paul ajoute (v. 3) : « Béni soit le Dieu et le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, » en rendant grâces à Dieu, il affermit les Ephésiens dans le bien, et cela par trois motifs pris, le premier du côté de J. C, par lequel ils ont obtenu beaucoup de grâces, comme on le voit dans ce chapitre ; le second, d'eux-mêmes, en ce que de l'état du péché ou ils étaient, ils ont obtenu leur bonheur présent (ci-dessous, II, v. 1) : « Et vous, lorsque vous étiez morts par vos dérèglements. » Le troisième enfin, du côté de l'Apôtre lui-même, dont le ministère et le zèle les ont affermis dans le bien, où ils étaient déjà (ci-dessous, III, v. 1) : « C'est pour ce sujet que moi Paul, prisonnier pour Jésus-Christ. » Le premier de ces motifs se subdivise en trois parties. Dans la première, en rendant grâces à Dieu, l'Apôtre indique d'abord, d'une

Patre ; » mediatoris excellentia, ibi : « Et sit nexus Patris et Filii, intelligitur in Domino Jesu Christo. » Tunc enim gratum est donum quando sufficiens est quod datur ; quando a potente datur : ut quando a rege, vel principe datur : quando per solemnem nuntium datur, ut per filium. Dicit ergo : « Gratia, » sc. justificationis a culpa, « et pax, » id est tranquillitas mentis, vel reconciliatio ad Deum, quo ad liberationem a debita poena pro offensa ; « vobis, » supple sit, ex hoc, sc. « a Deo Patre nostro, » a quo bona euncta procedunt (Jac., I, v. 17) : « Omne datum optimum, etc. » — « et Domino Jesu Christo, » sine quo nulli bona dantur. Ideo fere omnes orationes finiuntur : Per Dominum nostrum Jesum Christum. Spiritum Sanctum non nominat, quia cum

extremis, vel intelligitur in donis sibi appropriatis, quæ sunt gratia et pax.

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Benedictus Deus, etc., » hic gratias agendo, eos in bono confirmat, et hoc tribus modis. Primo, ratione sumpta ex parte Christi, a quo multa bona adepti sunt, capite isto ; secundo, ratione sumpta ex parte ipsorum, qui de præterito statu malo, ad bonum præsens translati sunt, capite II, ibi : « Et vos cum essetis mortui, etc. ; » tertio, ratione sumpta ex parte Apostolorum, cujus ministerio, et diligentia in bono statuti, confirmati sunt, capite III, ibi : « Hujus rei gratia, etc. » Iterum prima in tres dividitur : quia primo gratias agendo,

tangit beneficia generaliter : secundo, beneficia exhibita ipsis Apostolis specialiter, ibi : « Quæ superabundavit in vobis etc. ; » tertio, beneficia exhibita ipsis Ephesians specialiter, ibi : « In quo et vos cum audivissetis, etc. »

Beneficia vero exhibita generaliter humano generi tangit sex. Primum benedictionis, in certitudine futuræ beatitudinis, ibi : « Benedictus, etc. ; » secundum electionis, in præordinata separatione a massa perditionis, ibi : « Sicut elegit nos in ipso, etc. ; » tertium prædestinationis, in præordinata associatione cum bonis, sc. cum filiis adoptionis, ibi : « Qui prædestinavit nos, etc. ; » quartum gratificatio-

nis, in collatione gratiæ, ibi : « In quo gratificavit nos, etc. ; » quintum redemptionis, in liberatione a poena, id est a diaboli servitute, ibi : « In quo habemus redemptionem, etc. ; » sextum remissionis in delectione culpæ, ibi : « Remissionem peccatorum, etc. »

I. Circa beneficium benedictionis, tangit duo : primo, præconium, quod debet impendi, ibi : « Benedictus Deus, etc. ; » secundo, beneficium, propter quod debet impendi, ibi : « Qui benedixit nos, etc. » — 1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Benedictus, » sc. a me, a vobis et ab aliis, sc. corde, et ore, et opere, id est laudatus ; « Deus et Pater, » id est ille qui est Deus per essen-

BIBLIOTHÈQUE  
Université de Sherbrooke

propriété de la génération. La conjonctive est ici employée, non pour indiquer la personnalité, puisque c'est une seule et même personne, mais pour marquer l'essence et la relation. « Le Père, » dis-je, « de notre Seigneur Jésus-Christ, » c'est-à-dire du Fils qui est notre Seigneur, selon sa divinité et Jésus-Christ selon son humanité. — 2<sup>o</sup> « Lequel, » c'est-à-dire Dieu, « nous a bénis » en espérance dans le temps présent, mais nous bénira en réalité dans l'avenir. L'Apôtre emploie ici le passé pour le futur, à raison de la certitude. « Il nous a bénis, » dis-je, « nous, » bien que nous fussions maudits pour nos mérites propres, « de toutes les bénédictions spirituelles, » c'est-à-dire soit pour le corps, soit pour l'âme. Car alors le corps deviendra spirituel (1<sup>re</sup> Corinth., xv, v. 44) : « Le corps est mis en terre tout animal, et il ressuscitera spirituel, » d'une bénédiction, dis-je, donnée « pour les choses célestes, » c'est-à-dire, pour le ciel; et donnée « en Jésus-Christ, » c'est-à-dire par Jésus-Christ; ou en Jésus-Christ qui en produira les effets, « Car c'est lui-même qui transformera notre corps, tout vil et abject qu'il soit, etc. » (Philipp. iii, v. 21). Cette bénédiction est donc grandement désirable, et du côté de la cause efficiente, car cette bénédiction est Dieu lui-même; et du côté de la matière, car c'est nous qu'il bénit; et du côté de sa forme, car il nous bénit de toutes les bénédictions spirituelles; et à raison de sa fin, car il nous bénit pour les choses célestes (Ps., cxxvii, v. 4) : « C'est ainsi que sera béni l'homme qui craint le Seigneur. »

II. Quand l'Apôtre dit ensuite (v. 4) : « Ainsi qu'il nous a élus, etc., » il rappelle la grâce de l'élection, et en relève le prix, parce que 1<sup>o</sup> elle est libre (v. 4) : « En lui-même; » 2<sup>o</sup> éter-

nelle (v. 4) : « Avant la création du monde; » 3<sup>o</sup> féconde (v. 4) : « Afin que nous soyons saints et irrépréhensibles devant ses yeux; » 4<sup>o</sup> gratuite (v. 4) : « Par l'amour qu'il nous a porté. » Il dit donc : Il nous bénira, non pour nos mérites propres, mais par la grâce de Jésus-Christ, « comme il nous a choisis, » et nous séparant gratuitement de la masse de perdition, il nous a prédestinés en lui, c'est-à-dire par Jésus-Christ (S. Jean, xv, v. 16) : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis, etc. » Et cela « avant la création du monde; » c'est-à-dire de toute éternité, avant que nous existions (Rom., ix, v. 21) : « Car avant qu'ils fussent nés... afin que que le décret de Dieu demeurât selon son élection. » — « Il nous a choisis, » dis-je, non point parce que nous étions saints, « puisque nous n'étions même pas, » mais il nous a choisis à cette fin « que nous fussons saints, » par la pratique des vertus, « et irrépréhensibles, » par la fuite des vices. Car l'élection a ces deux effets, qui correspondent aux deux parties de la justice (Ps., xxxiii, v. 15) : « Détournez-vous du mal et faites le bien. » Que nous fussons saints, dis-je, « devant ses yeux, » c'est-à-dire intérieurement et dans le cœur, où lui seul pénètre (1<sup>er</sup> Rois, xvi, v. 7) : « Le Seigneur voit le cœur. » Ou « devant ses yeux, » c'est-à-dire afin que nous le voyons, car le voir c'est toute la récompense, suivant S. Augustin (1). Dieu n'a point agi ainsi, pour nos mérites propres, mais « par amour, » ou par l'amour qu'il nous porte et par lequel il nous sanctifie.

III. En ajoutant (v. 5) : « Nous ayant prédestinés, etc., » S. Paul passe au troisième bienfait, savoir, à celui de la prédestination, dont le décret préexistant nous unit aux bons. A l'égard de cette prédestination, l'Apôtre suppose 1<sup>o</sup> un acte éternel, dans ce mot (v. 5) : « Il

(1) Et ipsa visio est « facio ad faciem » (1. Cor., XIII, v. 12), quæ summum præmium promittitur iustis. (S. Augustinus, DE TRINITATE, l, cap. XIII.)

tiam divinitatis, et Pater propter proprietatem generationis. Incidit autem copulatio, non ratione suppositionis, quia idem est suppositum, sed ratione significationis essentialiter et relative. « Pater, » inquam, « Domini nostri Jesu Christi, » id est Filii, qui est Dominus noster secundum divinitatem, Jesus Christus secundum humanitatem. — 2<sup>o</sup> « Qui, » sc. Deus, « benedixit nos » in spe in præsentia, sed in futuro benedicet in re. Ponit autem præteritum pro futuro propter certitudinem. « Benedixit, » inquam, « nos, » licet nostris meritis maledictos, « in omni benedictione spirituali, » sc. quantum ad animam et quantum ad corpus. Tunc enim erit corpus spirituale (1. Cor., xv, v. 44) : « Seminatur corpus animale, resurget corpus spiritua-

le. » Benedictione, inquam, habita, « in cœlestibus, » id est in cœlo. Et hoc, « in Christo, » id est per Christum, vel in Christo operante : « Ipse enim est, qui reformabit corpus humilitatis nostræ, etc. » (Philipp., iii, v. 21). Valde appetenda est benedictio hæc, et ratione efficientis, quia Deus est benedictio hæc; et ratione materię, quia nos benedixit; et ratione formę, quia in omni benedictione spirituali benedicet; et ratione finis, quia in cœlestibus benedicet (Ps., cxxvii, v. 4) : « Ecce benedicetur homo, qui timet Dominum. »

II. Deinde cum dicit : « Sicut elegit nos, etc., » tangitur beneficium electionis, ubi commendatur electio ista, quia libera, ubi : « Sicut elegit nos in ipso; » quia

æterna, ibi : » Ante mundi constitutionem; » quia fructuosa, ibi : « Ut essemus, etc.; » quia gratuita, ibi : « In charitate. » Dicit ergo : Ita benedicet nos, non nostris meritis, sed ex gratia Christi, « Sicut elegit nos, » et gratis a massa perditionis separando, præordinavit nos in ipso, id est per Christum (Joan., xv, v. 16) : « Non vos me elegistis, sed ego elegi vos, etc. » Et hoc, « ante mundi constitutionem, » id est ab æterno, antequam fieremus (Rom., ix, v. 21) : « Cum nondum nati fuissent, etc. » — « Elegit, » inquam, non quia sancti essemus, quia nec eramus, sed ad hoc elegit nos « ut essemus sancti, » virtutibus, « et immaculati » a vitiis. Utrum-

que enim facit electio secundum duas partes justitię (Ps., xxxiii, v. 15) : « Declina a malo, et fac bonum. » Sancti, inquam, « in conspectu ejus, » id est interius in corde, ubi ipse solus conspici (1. Reg., xvi, v. 7) : « Deus autem intuetur cor. » Vel, « in conspectu ejus, » id est ut eum inspiciamus, quia visio est tota merces, secundum Augustinum. Et hoc fecit, non nostris meritis, sed « in charitate » sua, vel nostra, qua nos formaliter sanctificet.

III. Deinde cum dicit : « Qui prædestinavit, etc., » subdit tertium beneficium, sc. prædestinationis, in præordinata associatione cum bonis. Ubi circa prædestinationem implicat sex : primo, actum æter-

a prédestiné; » 2<sup>o</sup> un objet dans le temps (v. 5) : « Nous; » 3<sup>o</sup> un avantage présent (v. 5) : « Pour nous rendre ses enfants adoptifs; » 4<sup>o</sup> un effet futur (v. 5) : « Pour lui-même; » 5<sup>o</sup> un mode gratuit (v. 5) : « Par un effet de sa bonne volonté; » 6<sup>o</sup> un effet nécessaire (v. 6) : « pour la louange et la gloire de sa grâce. » Il dit donc (v. 5) : « Qui, » c'est-à-dire Dieu, « nous a prédestinés, » c'est-à-dire par sa seule grâce nous a choisis pour nous rendre ses enfants adoptifs, en d'autres termes afin de nous associer aux autres enfants de l'adoption, pour prendre part aux biens qu'ils obtiendront; c'est ce qui lui fait dire : « Pour nous rendre ses enfants adoptifs » (*Rom.*, viii, v. 15) : « Car vous n'avez point reçu l'Esprit de servitude, qui vous retienne encore dans la crainte, mais vous avez reçu l'Esprit d'adoption des enfants; » et plus loin (v. 25) : « Attendant l'effet de l'adoption des enfants de Dieu. » Et parce que ce qui doit être enflammé, doit l'être par le feu, puisque rien ne saurait entrer en participation avec un autre objet, sinon par ce qui est naturellement de condition semblable, l'adoption des enfants doit se faire par le fils naturel : aussi l'Apôtre ajoute-t-il (v. 5) : « Par Jésus-Christ, » et c'est le troisième caractère qu'il a signalé dans ce bienfait, à savoir, un médiateur qui réunit les extrêmes (*Galat.*, iv, v. 4) : « Dieu a envoyé son Fils, formé d'une femme, et assujéti à la Loi, pour racheter ceux qui étaient sous la Loi, et pour nous faire recevoir l'adoption des enfants de Dieu. » Et cela « en Lui, » c'est-à-dire en tant que nous entrons en conformité avec lui, et que nous le servons en esprit (1<sup>er</sup> S. Jean, iii, v. 1) : « Considérez quel amour le Père nous a témoigné, de vouloir que nous soyons appelés et que nous soyons en effet enfants de Dieu; » on lit à la suite (v. 2) : « Nous

savons que lorsqu'il se montrera dans sa gloire, nous serons semblables à lui. »

Il faut ici remarquer que les prédestinés ont deux sortes de ressemblance avec le Fils de Dieu : l'une imparfaite, qui s'obtient par la grâce et retient ce nom d'imparfaite, d'abord, parce qu'elle ne comprend que la réforme de l'âme, dont il est dit (ci-après, iv, v. 24) : « Renouvelez-vous dans l'intérieur de votre âme, et revêtez-vous de l'homme nouveau; » ensuite, parce que dans ce qui concerne l'âme elle-même, elle a quelque imperfection : « Car nous ne connaissons encore que d'une manière imparfaite, » comme il est dit (1<sup>re</sup> Corinth., xiii, v. 12). L'autre ressemblance sera parfaite; elle se fera dans la gloire, et s'étendra à la fois au corps (*Philipp.*, iii, v. 21) : « Et il transformera notre corps, tout vil et abject qu'il soit, afin de le rendre conforme à son corps glorieux, etc., » et à l'âme, car « lorsque nous serons dans l'état parfait, ce qui est imparfait sera aboli » (1<sup>re</sup> Corinth., xiii, v. 10). Ce que l'Apôtre dit ici, que Dieu nous a prédestinés pour nous rendre ses enfants adoptifs, peut donc être rapporté à la ressemblance imparfaite avec le Fils de Dieu, laquelle s'obtient dans la vie présente par la grâce; mais mieux encore à la ressemblance parfaite avec ce même Fils de Dieu, ce qui n'aura lieu que dans la patrie, adoption dont il est dit (*Rom.*, viii, v. 25) : « Nous gémissons en nous-mêmes, attendant l'adoption des enfants de Dieu. »

La cause de la prédestination divine n'est ni la nécessité du côté de Dieu, ni le droit du côté des prédestinés; elle se fait bien plutôt (v. 5) « par un effet de sa bonne volonté. » L'Apôtre fait ressortir en ceci le quatrième bienfait, en ce que cette prédestination procède de la charité pure; car, dans l'ordre logique, elle présuppose l'élection, et

num, ibi : Prædestinavit; » secundo, temporale objectum, ibi : « Nos; » tertio, præsens commodum, ibi : « In adoptionem, etc.; » quarto, fructum futurum, ibi : « In idipsum; » quinto, modum gratuitum, ibi : « Secundum propositum; » sexto, effectum debitum, ibi : « In laudem gloriæ, etc. » Dicit ergo : « Qui, » sc. Deus, « prædestinavit nos, » id est sola gratia prælegit in adoptionem filiorum, id est ut associaremur cum aliis filiis adoptionis in bonis quæ habituri sunt; ideo dicit : « In adoptionem filiorum » (*Rom.*, viii, v. 15) : « Non enim accepistis Spiritum servitutis iterum in timore, sed accepistis Spiritum adoptionis filiorum; » et infra (v. 23) : « Adoptionem filiorum expectantes. » Quia vero illud quod sit igni-

tum, per ignem hoc oportet fieri, quia nihil consequitur participationem alicujus, nisi per id quod est per naturam suam tale : ideo adoptionem filiorum oportet fieri per Filium naturalem. Et ideo addit Apostolus : « Per Jesum Christum. » Et hoc est tertium, quod tangitur in isto beneficio, sc. Mediator alliciens (*Gal.*, iv, v. 4) : « Misit Deus Filium suum factum ex muliere, factum sub Lege, ut eos qui sub Lege erant, redimeret; ut adoptionem filiorum reciperemus. » Et hoc, « in ipsum, » id est in quantum ei conformamur, et in spiritu servimus (1<sup>o</sup> Joan., iii, v. 1) : « Videte qualem charitatem dedit nobis Deus, ut filii Dei nominemur, et scimus. » Et sequitur ibidem : « Et scimus

quoniam cum apparuerit, similes ei erimus. »

Ubi notandum est, quod duplex est similitudo præstinatorum ad Filium Dei. Quædam imperfecta, quæ est per gratiam, et dicitur imperfecta, primo quidem, quia solum est secundum reformationem animæ, de qua (infra, iv, v. 23) : « Renovamini spiritu mentis vestræ, et induite novum hominem, etc.; » secundo, quia etiam secundum animam habet quamdam imperfectionem : « Ex parte enim cognoscimus, » ut dicitur (1<sup>o</sup> Cor., xiii, v. 12). Alia vero similitudo erit perfecta, quæ erit in gloria, et quantum ad corpus (*Philipp.*, iii, v. 21) : « Reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum, etc.; » et secundum animam, quia « Cum venerit quod perfectum est,

evacuabitur quod ex parte est » (1<sup>o</sup> Cor., xiii, v. 10). Quod ergo dicit Apostolus, quod prædestinavit nos in adoptionem filiorum, potest referri ad imperfectam assimilationem Filii Dei, quæ habetur in hac vita per gratiam; sed melius est, quod referatur ad perfectam Filii Dei assimilationem, quæ erit in patria, de qua adoptione dicitur (*Rom.*, viii, v. 23) : « In gemiscimus adoptionem filiorum Dei expectantes. »

Causa prædestinationis divinæ non est necessitas ex parte Dei, nec debitum ex parte præstinatorum, sed magis est « secundum propositum voluntatis suæ. » In quo quarto commendatur beneficium, quia ex amore puro proveniens, quia prædestinatione secundum rationem præsupponit

l'élection l'amour. Cependant on assigne ici une double cause à cet immense bienfait : l'une efficiente : c'est la simple volonté de Dieu (v. 5) : « Par un effet de sa volonté » (*Rom.*, ix, v. 18) : « Il est donc vrai qu'il fait miséricorde à qui il lui plaît, et qu'il endureit qui il lui plaît ; » (*S. Jacq.*, i, v. 18) : « C'est lui qui par sa volonté, nous a engendrés par la parole de vie. » L'autre cause est finale : c'est afin que nous puissions connaître et louer la bonté de Dieu, qui est indiquée par ces mots (v. 6) : « Afin que la louange et la gloire en soit donnée à sa grâce. » Nouveau motif pour exalter cet excellent bienfait, je veux dire, l'hommage que nous rendons à Dieu et qu'il a pour agréable. La cause de la prédestination divine est, en effet, la simple volonté de Dieu, et sa fin la connaissance de sa bonté. D'où il faut remarquer que la volonté de Dieu ne connaît point de cause, et qu'elle est elle-même la cause première de toutes choses. On peut toutefois lui assigner une sorte de raison, et cela de deux manières, à savoir, du côté de celui qui veut, et dans ce sens, il y a quelque raison de la volonté de Dieu dans sa bonté, qui est l'objet de cette même volonté et la détermine. La raison donc de tout ce que Dieu veut, c'est la bonté même de Dieu (*Proverb.*, xvi, v. 4) : « Le Seigneur a tout fait pour lui-même. » Du côté de ce qui est voulu, la raison de la volonté divine peut être quelque chose de créé, par exemple, quand Dieu veut couronner Pierre, parce qu'il a légitimement combattu, bien que ceci ne soit point la cause du vouloir divin, mais, la cause pour laquelle ceci arrive.

Cependant il faut remarquer que les effets sont la raison de la volonté divine, du côté de l'objet, dans un sens que l'effet antécédent est la raison de l'effet subséquent, en sorte toutefois qu'arrivant au

premier, on ne puisse plus lui assigner d'autre raison que la seule volonté divine. Dieu, par exemple, veut que l'homme ait une main, pour que cette main obéisse à la raison, et que cet homme ait la raison, parce qu'il a voulu qu'il fût homme, pour la perfection de son ouvrage universel. Et parce que c'est là le premier effet dans la création, on ne peut assigner relativement à l'ensemble de la création, de raison prise du côté de la créature, mais seulement du côté du créateur, et cette raison c'est la volonté divine. Donc, suivant ces données, on ne peut non plus assigner aucune raison de la prédestination, du côté de la créature, mais seulement du côté de Dieu. Car les effets de la prédestination sont au nombre de deux, savoir, la grâce et la gloire. Pour les effets qui se rapportent à la gloire, on peut bien, il est vrai, assigner une raison du côté de l'objet voulu, c'est-à-dire, la grâce. Par exemple, Dieu a couronné Pierre, parce que Pierre a légitimement combattu, et il a combattu légitimement, parce qu'il a été confirmé en grâce. Mais quant à la grâce, qui est l'effet premier, on ne peut, du côté de l'homme, donner de raison de la prédestination, car ce serait supposer que le principe de l'œuvre méritoire serait en l'homme, venant de lui-même et non par l'effet de la grâce, ce qui est l'hérésie de Pélagie, lequel prétend que le principe de l'acte méritoire vient de nous (1). Il est donc évident que la raison de la prédestination, c'est la simple volonté de Dieu ; c'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 5) : « Par un effet de sa volonté. »

(1) Tout ce qui prouvait la corruption de l'homme ou le besoin de sa grâce avait échappé à Pélagie : il crut qu'il ne faisait que suivre la doctrine des Pères en enseignant que l'homme pouvait, par les seules forces de sa nature, s'élever au plus haut degré de perfection. (S. Augustin, de Natura et Gratia). Le point de départ de son orgueilleuse erreur est ici signalé par S. Thomas. Sentiant cum Pelagio, qui dicit esse necessarium ad rationem meriti, ut homo per gratiam adoptionis sublimetur ad statum delficum. (Propositio inter dammas, xvii, 1664.)

electionem, et electio dilectionem. Duplex tamen hic causa hujus beneficii immensi assignatur. Una est efficiens, quæ est simplex Dei voluntas, ibi : « Secundum propositum voluntatis suæ » (*Rom.*, ix, v. 18) : « Cujus vult miseretur, et quem vult indurat ; » (*Jac.*, i, v. 18) : « Voluntarie enim nos genuit verbo veritatis suæ. » Alia vero causa est finalis, quæ est ut laudemus et cognoscamus bonitatem Dei, quæ notatur ibi : « In laudem gloriæ gratiæ suæ. » Et hoc iterum est, a quo commendatur istud excellens beneficium, sc. servitium sibi conveniens. Causa enim divinæ prædestinationis, est voluntas mera Dei, finis vero cognitio ejus bonitatis. Unde notandum est, quod Dei voluntas nullo modo habet cau-

sam, sed est prima causa omnium. Nihilominus tamen potest ei aliqua ratio assignari dupliciter, sc. vel ex parte volentis, et sic quedam ratio divinæ voluntatis est ejus bonitas, quæ est objectum voluntatis divinæ et movet eam. Unde ratio omnium eorum quæ Deus vult, est divina bonitas (*Prov.*, xvi, v. 4) : « Universa propter semetipsum operatus est Deus. » Ex parte autem voliti, ratio divinæ voluntatis potest esse aliquod esse creatum, sicut dum vult coronare Petrum, quia legitime certavit ; sed hoc non est causa volendi, sed est causa, quod ita fiat. Sciendum tamen est, quod effectus sunt ratio voluntatis divinæ ex parte voliti, ita sc. quod effectus prior sit ratio ulterioris, sed tamen cum venitur

ad primum effectum, non potest ultra assignari aliqua ratio illius effectus, nisi voluntas divina, puta, Deus vult hominem habere manum, ut serviat rationi ; et hominem habere rationem, quia voluit eum esse hominem, et hominem esse voluit propter perfectionem universi. Et quia hic est primus effectus in creatura, non potest assignari aliqua ratio universi ex parte creaturæ, sed ex parte creatoris, quæ est divina voluntas. Ergo secundum hunc modum, nec prædestinationis potest ex parte creaturæ ratio aliqua assignari, sed solum ex parte Dei. Nam effectus prædestinationis sunt duo, sc. gratia, et gloria. Effectum autem qui ad gloriam ordinantur, potest quidem ex parte voliti assignari ratio, sc. gratia, puta, Petrus coronavit quia legitime certavit, et hoc quia fuit firmatus in gratia ; sed gratiæ quæ est primus effectus, non potest aliqua ratio assignari ex parte hominis, quod sit ratio prædestinationis ; quia hoc esset ponere, quod principium boni operis sit in homine ex seipso et non per gratiam, quod est hæresis Pelagiana, quæ dicit principium boni operis esse ex parte nostra. Sic ergo patet, quod ratio prædestinationis est simplex Dei voluntas ; propter quod dicit Apostolus : « Secundum propositum voluntatis suæ. »

Mais comment faut-il entendre que Dieu veut et fait toutes choses pour sa bonté? Remarquez que ces termes : opérer une chose pour une fin, peuvent être entendus de deux manières. Ou d'une fin qu'on se propose d'atteindre, comme le malade prend un médicament pour recouvrer la santé; ou de l'amour avec lequel on veut procurer cette fin, comme le médecin agit pour rétablir dans les autres cette santé. Or Dieu n'a nullement besoin d'un bien quel qu'il soit en dehors de lui, selon ce qui est écrit (*Ps.*, xv, v. 1) : « Vous n'avez aucun besoin de mes biens. » Quand donc il est dit que Dieu veut et fait toutes choses par bonté, cela ne veut point dire qu'il fasse quelque chose pour augmenter en lui-même sa propre bonté, mais qu'il le fait pour la répandre sur les autres. Or la bonté divine se communie, dans le sens propre, à la créature raisonnable, en donnant à cette créature de la connaître. Dans ce sens donc, tout ce que Dieu fait dans les créatures raisonnables, il le crée pour sa louange propre et pour sa gloire, suivant cette parole d'Isaïe (*XLIII*, v. 7) : « Tous ceux qui invoquent mon nom, c'est moi qui les ai créés pour ma gloire ! » c'est-à-dire pour qu'ils connaissent ma bonté, et qu'après l'avoir connue, ils la louent. Voilà pourquoi l'Apôtre ajoute (v. 6) : « Afin que la louange et la gloire soit donnée à sa grâce, » c'est-à-dire afin qu'on connaisse combien Dieu est digne de louange et de gloire. S. Paul ne dit point : pour la louange de sa justice ; car la justice trouve son application, là où existe un droit et où le droit s'acquiesce ; mais être prédestiné à la vie éternelle, ce n'est pas un droit : ainsi qu'il a été expliqué, c'est une grâce pure, et gratuitement donnée. S. Paul ne dit pas non plus seulement pour la gloire, mais il ajoute de sa grâce, comme on dirait d'une grâce pleine de gloire, ce qui

Qualiter autem intelligatur, quod Deus omnia facit et vult propter suam bonitatem, sciendum est, quod aliqua operari oportet propter finem, potest intelligi dupliciter. Vel propter finem adipiscendum, sicut infirmus accipit medicinam propter sanitatem, vel propter amorem finis diffundendi, sicut medicus operatur propter sanitatem alteri communicandam. Deus autem nullo exteriori a se bono indiget, secundum illud (*Ps.*, xv, v. 1) : « Bonorum meorum non egēs. » Et ideo cum dicitur, quod Deus vult et facit omnia propter bonitatem suam, non intelligitur, quod faciat aliquid propter bonitatem sibi communicandam, sed propter bonitatem in alios diffundendam. Communicatur autem divi-

na bonitas creaturæ rationali proprie, ut ipsa rationalis creatura eam cognoscat. Et sic omnia quæ Deus in creaturis rationalibus facit, creat ad laudem et gloriam suam, secundum illud (*Is.*, XLIII, v. 7) : « Omnem, qui invocet nomen meum, in gloriam meam creavi eum, » ut, sc. cognoscat bonitatem, et cognoscendo laudet eam. Et ideo subdit Apostolus : « In laudem gloriæ gratiæ suæ, » id est ut cognoscat quantum Deus sit laudandus et glorificandus. Non dicit autem, in laudem justitiæ, nam justitia ibi locum habet, ubi invenitur debitum, ut dictum est, sed gratia pure gratis data. Nec solum dicit gloriæ, sed addit gratiæ, quasi gloriosæ gra-

revient à dire qui est la grâce; et par cette expression il fait voir la grandeur de la grâce, qui consiste aussi dans la grandeur de la gloire et dans la manière de la donner; car nul mérite ne la précède, mais Dieu la donne à ceux qui sont encore sans mérite. C'est de là qu'il est dit (*Rom.*, v, v. 8) : « C'est en cela même que Dieu fait éclater son amour pour nous, puisque lorsque nous étions pécheurs, Jésus-Christ est mort pour nous dans le temps; » et peu après (v. 10) : « Lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été reconciliés avec lui. » Il est donc évident qu'il n'y a pour la prédestination divine, et qu'il ne saurait y avoir pour elle d'autre cause, que la simple volonté de Dieu. Il est également évident que dans l'acte de la prédestination, il n'y a point d'autre cause de la divine volonté, que la bonté de Dieu, qui vient se communiquer à ses enfants.

LEÇON II<sup>e</sup> (Ch. 1<sup>er</sup>, w. 6 et 7.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre montre que la grâce nous est gratuitement donnée par Dieu en Jésus-Christ, qui nous a rachetés par son sang.

6..... Par laquelle (grâce) il nous a rendus agréables à son Fils bien-aimé,

7. Dans lequel nous trouvons la rédemption par son sang, et la rémission des péchés selon les richesses de sa grâce.

Ici l'Apôtre place le quatrième bienfait, c'est-à-dire d'être agréables à Dieu par le don de la grâce. Il rappelle 1<sup>o</sup> le don de ce bienfait ;

tiæ, quæ est gratia, in qua ostenditur magnitudo gratiæ, quæ consistit etiam in magnitudine gloriæ et modo dandi, quia nullis meritis præcedentibus, sed adhuc immeritis existentibus eam dat. Unde (*Rom.*, v, v. 8) : « Commendat autem Deus suam charitatem in nobis, quoniam si, cum adhuc peccatores essemus, secundum tempus Christus pro nobis mortuus est, etc. » Et parum post : « Cum inimici essemus, reconciliati sumus Deo. » Patet ergo quod prædestinationis diviniæ nulla alia causa est, nec esse potest, quam simplex Dei voluntas. Unde patet etiam, quod diviniæ voluntatis prædestinantis non est alia ratio, quam divina bonitas filiis communicanda.

## LECTIO II.

Gratiam, gratis nobis collatam a Deo ostendit in Christo, cujus sanguine redempti sumus.

6. In qua gratificavit nos in dilecto Filio suo,

7. In quo habemus redemptionem per sanguinem ejus (remissionem peccatorum) secundum divitiæ gratiæ ejus.

Hic ponit Apostolus quartum beneficium, sc. gratificationis in colatione gratiæ. Circa quod duo facit : primo tangit hujus bene-

Il<sup>o</sup> il fait voir et le mode et la condition de ce don (v. 7) : « Dans lequel nous trouvons la rédemption, etc. »

I<sup>o</sup> Il dit donc : nous avons été prédestinés pour devenir ses enfants adoptifs, afin que la louange et la gloire soit donnée à sa grâce, sa grâce, dis-je, « par laquelle il nous a rendus agréables, etc. » Il faut ici se rappeler qu'être agréable à quelqu'un, et lui être cher, c'est une seule et même chose, car celui que j'aime m'est agréable. Que si donc Dieu nous a aimés de toute éternité, puisque, ainsi qu'il a été dit. « Il nous a élus avant la création du monde par l'amour qu'il nous a portés, » comment nous a-t-il rendus agréables dans le temps ? Il faut dire, que ceux qu'il a aimés en lui-même de toute éternité, il les rend agréables dans le temps, tels qu'ils sont dans leur nature propre. En effet, ce qui est de toute éternité, n'est point fait ; on ne dit fait, que ce qui appartient au temps. Aussi l'Apôtre dit-il ici (v. 6) : « Il nous a remplis de grâce, » c'est-à-dire il nous a rendus agréables, afin que nous fussions dignes de son amour (1<sup>re</sup> S. Jean, III, v. 1) : « Considérez quel amour le Père nous a témoigné, de vouloir que nous soyons appelés, et que nous soyons en effet enfants de Dieu ! » Or, on distingue ordinairement deux sortes de grâce : l'une gratuitement donnée, qui est accordée indépendamment des mérites (Rom., XI, v. 6) : « Si c'est par grâce, ce n'est donc pas par les œuvres, autrement la grâce ne servirait plus une grâce. » L'autre, qui rend agréable, nous fait bien venir de Dieu et lui plaire ; c'est de celle-ci dont il est ici question. Remarquez que quelques-uns sont aimés pour eux-mêmes, et d'autres à cause d'un tiers. Car si j'aime passionnément quelqu'un, je l'aime lui-même, et j'aime tout ce qui le touche. Or nous sommes aimés de Dieu, mais non point pour nous-mêmes, mais en celui qui pour lui-

fici collationem ; secundo, ostendit conerendi modum et conditionem, ibi : « In quo habemus redemptionem, etc. »

I<sup>o</sup> Dicit ergo primo : Ego dico, quod prædestinati sumus in adoptionem filiorum, in laudem gloriæ gratiæ suæ, et dico gratiam, « in qua gratificavit nos, etc. » Circa quod sciendum est, quod idem est aliquid esse gratum alicui et esse dilectum ei : ille enim est mihi gratus quem diligo. Cum ergo Deus dilexerit nos ab æterno, nam « Elegit nos ante mundi constitutionem in charitate, » sicut dictum est : quomodo ergo in tempore gratificavit ? Et dicendum est, quod illos quos ab æterno in seipso dilexit, in tempore prout sunt in naturis propriis gratificat ; et illud quidem quod ab æterno est, factum non est, quod

vero in tempore est, fieri dicitur. Unde hic Apostolus dicit : « Gratificavit, » id est gratos fecit, quod sumus digni dilectione sua (1<sup>re</sup> Joan., III, v. 1) : « Videte qualem charitatem dedit nobis Deus Pater, ut filii Dei nominemur, et simus. » Consuevit autem distingui duplex gratia, sc. gratia data, quæ sine meritis datur (Rom., XI, v. 6) : « Si autem gratia, jam non ex operibus, alioquin gratia, jam non est gratia ; » et gratia gratum faciens, quæ nos facit Deo gratos et acceptos, de qua dicitur hic. Notandum est autem, quod aliqui diliguntur propter alium, et aliqui propter seipsos. Cum enim aliquem multum diligo, diligo illum et quidquid ad illum pertinet ; nos autem a Deo diligimur, sed non propter nos ipsos, sed in eo qui per seipsum dilectus est

même est aimé du Père. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute (v. 6) : « En son Fils bien aimé, » pour lequel Dieu nous aime en tant que nous portons sa ressemblance. L'amour, en effet, naît de la similitude ; c'est de là qu'il est dit dans l'Écclésiastique (XIII, v. 19) : « Tout animal aime son semblable. » Or le Fils est par nature semblable à son Père ; aussi en est-il particulièrement aimé, et pour lui-même, et par un sentiment conforme à la nature, et de la manière la plus excellente. Nous qui ne sommes qu'enfants adoptifs, nous sommes aimés de Dieu en tant que nous sommes en conformité avec son Fils, et par conséquent, autant que nous avons quelque participation au divin amour (S. Jean., III, v. 55) : « Le père aime le Fils, et il lui a mis toutes choses entre les mains. Celui qui croit au Fils, a la vie éternelle ; » (Coloss., I, v. 13) : « Il nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé. »

Il<sup>o</sup> Quaud S. Paul dit (v. 7) : « Dans lequel nous trouvons la rédemption, » il explique le mode de ce bienfait, I. du côté de Jésus-Christ ; II. du côté de Dieu (v. 7) : « Selon les richesses de sa grâce. »

I. Du côté de Jésus-Christ ce don se fait de deux manières. Car Jésus-Christ nous a rendus agréables sous deux rapports. Il y a, en effet, en nous deux choses qui mettent obstacle à ce que nous soyons agréables à Dieu, à savoir la culpabilité du péché et la dette du péché. Or de même que la mort répugne à la vie, ainsi le péché répugne à la justice, en sorte que éloignés par lui de la ressemblance divine, nous ne pouvons être agréables à Dieu. Mais Dieu, en son Fils, nous a rendus agréables devant lui, (1) d'abord en nous remettant la peine, et quant

(1) Représentez-vous, dit S. Jean Chrysostome, un homme rempli de corruption, couvert de lèpre,

Patri. Et ideo Apostolus addit : « In dilecto Filio, » pro quo, sc. nos diligit in quantum sumus et similes : dilectio enim fundatur super similitudine ; unde dicitur (Eccli., XIII, v. 19) : « Omne animal diligit sibi simile. » Filius autem est per naturam suam similis Patri ; et ideo principaliter et per se dilectus est, ideo naturaliter et excellentissimo modo est Patri dilectus. Nos autem sumus filii per adoptionem, in quantum, sc. sumus conformes Filio ejus, et ideo quamdam participationem divini amoris habemus (Joan., III, v. 35) : « Pater diligit Filium, et omnia dedit in manu ejus ; qui credit in Filium, habet vitam æternam ; » (Col., I,

v. 13). « Transtulit nos in regnum Filii dilectionis suæ. »

I<sup>o</sup> Dicitur ergo cum dicit : « In quo habemus redemptionem, etc. » ponit modum ipsius. Circa hoc autem duo facit : quia primo proponit modum ex parte Christi ; secundo ex parte Dei, ibi : « Secundum divitias gratiæ ejus, etc. »

I. Ex parte Christi ponit duplicem modum, nam Christus per duo nos gratificavit. Sunt enim duo in nobis quæ repugnant gratificationi divinæ, sc. peccati macula et pænæ noxa. Et sicut mors repugnat vitæ, ita peccatum repugnat justitiæ, ita ut per hoc elongati a Dei similitudine, Deo grati non essemus. Sed per Christum nos gratificavit, primo quidem ablata pænâ

à ceci l'Apôtre dit (v. 7) que nous trouvons en Jésus-Christ la rédemption, à savoir, de l'esclavage du péché (1<sup>re</sup> S. Pierre, I, v. 18) : « Ce n'a point été par des choses corruptibles, comme de l'or et de l'argent, que vous avez été rachetés de la vaine superstition où vous avait fait vivre la tradition que vous aviez reçue de vos Pères, mais par le précieux sang de Jésus-Christ, l'agneau sans tache, etc. ; » (Apocal., v, v 9) : « Par votre sang vous nous avez rachetés pour Dieu. » En second lieu, on dit que nous sommes rachetés, parce que cette servitude où nous étions retenus à cause du péché, et pour laquelle nous ne pouvions, par nous-mêmes, pleinement satisfaire, nous en avons été délivrés par Jésus-Christ. Car en mourant pour nous, il a satisfait à Dieu son Père, et a acquitté ainsi la dette du péché. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 7) : « Et la rémission de nos péchés » (S. Jean, I, v. 29) : « Voici l'agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du monde ; » (S. Luc, xxiv, v. 46) : « Il fallait que le Christ souffrît de la sorte, qu'il ressuscitât le troisième jour, et qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés. »

II. L'Apôtre expose le mode du côté de Dieu, quand il dit (v. 7) « Selon les richesses de sa grâce, » en d'autres termes, Dieu en nous rendant agréables à ses yeux, non-seulement nous a remis la coulpe du péché, mais nous a donné son Fils, qui a satisfait pour nous. Et cela s'est fait par une grâce surabondante, au moyen de laquelle il a voulu conserver l'honneur de la nature humaine, se proposant de délivrer les hommes de la servitude du péché et de la mort, pour

infecté de la peste, perdu de misères, qu'on guérirait en un moment de tous ses maux, qu'on rendrait beau, jeune, agréable, qu'on revêtirait de pourpro, qu'on parerait de pierreries, qu'on ornerait enfin des diadèmes les plus éclatants, et vous auriez une figure grossière de ce qui est arrivé à votre âme par la grâce baptismale. Cette grâce non seulement vous a nettoyé de toutes les immondices du péché, mais de plus elle a rendu votre âme belle, agréable, aux yeux de Dieu.

(Vide Cornelius a Lapide in hunc lucum.)

et quantum ad hoc, dicit quod in Christo habemus redemptionem, sc. a servitute peccati (1 Petr., I, v. 18) : « Non corruptilibus auro vel argento redempti estis de vana vestra conservatione paternæ traditionis, sed pretioso sanguine, etc. ; » (Apoc., v, v. 9) : « Redemisti nos Deo in sanguine tuo. » Secundo, dicimur redempti, quia a servitute qua propter peccatum detinebamur, nec per nos plene satisfacere poteramus, per Christum liberati sumus ; quia moriendo pro nobis satisfecit Deo Patri, et sic abolita est noxa culpæ. Unde dicit : « In remissionem peccatorum » (Joan., I, v. 29) : « Ecce agnus Dei, ecce

qui tollit peccata mundi ; » (Luc., xxiv, v. 46) : « Oportebat Christum pati et resurgere a mortuis die tertia, et prædicari in nomine ejus pœnitentiam et remissionem peccatorum. »

II. *Modus* autem ex parte Dei ponitur, cum dicit : « Secundum divitias, etc. » Quasi dicat, quod Deus gratificans nos, non solum culpam remisit nobis, sed Filium suum dedit, qui pro nobis satisfecit ; et hoc fait ex superabundanti gratia, qua voluit per hoc honorem humanæ naturæ conservare, dum quasi per justitiam homines a servitute peccati et mortis vo-

ainsi dire en justice rigoureuse, par la mort de son Fils. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 7) : « Selon les richesses de sa grâce, » comme s'il disait : si nous avons été rachetés, et si nous sommes devenus agréables à Dieu par la satisfaction de son Fils, ça été l'effet d'une grâce surabondante et de la miséricorde, ainsi qu'on parle par pitié et par compassion, à ceux qui ne le méritent point. Dans l'explication qui précède, nous avons suivi l'explication de la Glose, qui cependant paraît forcée, car elle semble confondre : « il nous a choisis, » et « il nous a prédestinés. » Elle ne distingue pas non plus : « afin que nous soyons saints et irrépréhensibles, » et ce que l'Apôtre dit à la suite, « pour nous rendre ses enfants adoptifs. » Il faut donc ici remarquer que quand S. Paul aborde quelque matière difficile, c'est chez lui une habitude que ce qui suit immédiatement, soit comme l'exposition des prémisses ; il ne fait donc aucune répétition de mots, mais il expose. S. Paul procède ici à son ordinaire. Laissant à ses expressions la même valeur, nous divisons autrement, dès les premiers termes, et nous disons que ce passage (v. 5) : « Béni soit Dieu, etc., » se partage d'abord en trois parties ; parce que l'Apôtre, en premier lieu, rend des actions de grâces, à ces mots (v. 5) : « Béni soit Dieu, etc., » en second lieu il énumère simultanément tous les bienfaits accordés, quand il dit (v. 5) : « Qui nous a comblés de toutes sortes de bénédictions spirituelles en Jésus-Christ ; » en troisième lieu, il rapporte d'une manière expresse et détaillée les bienfaits divins (v. 4) : « Ainsi qu'il nous a élus etc. » Cette énumération se divise en deux parties. Car d'abord il énonce distinctement ces bienfaits ; ensuite il les explique (v. 5) : « Nous ayant prédestinés, etc. »

luit liberare per mortem Filii sui. Et ideo dicit : « Secundum divitias gratiæ ejus ; » quasi dicat : Hoc quod redempti sumus et gratificati sumus per satisfactionem Filii ejus, fuit ex abundantia gratiæ et misericordiæ, prout immeritis tribuitur misericordiæ et miserationi. Hæc autem quæ dicta sunt, prosecuti sumus secundum expositionem Glossæ, quæ quidem expositio videtur extorta, quia idem continetur in uno quod in alio. Nam idem est dictum, « elegit nos » et « prædestinavit nos. » Et idem dicitur per hoc, quod dicit, « ut essemus sancti et immaculati, » et per hoc quod dicit, « in adoptionem filiorum. » Propter quod sciendum est, quod est consuetudo Apostoli, ut cum loquitur in aliqua difficili materia, quæ immediate sequuntur, sunt

præmissorum expositio, nec est ibi inculcatio verborum, sed expositio, et hunc modum servat hic Apostolus. Unde servato eodem verborum pondere, aliter a principio dividamus, et dicamus, quod pars ista, « Benedictus Deus, etc., » dividitur primo in tres partes, quia Apostolus, primo, reddidit gratiarum actionem, ibi : « Benedictus Deus, etc. ; » secundo, recitat omnium beneficiorum simul largitionem, ibi : « Qui benedixit nos in omni benedictione spirituali, etc. ; » tertio, ponit divinorum beneficiorum in speciali aperta expressionem, ibi : « Sicut elegit, etc. » Hæc dividitur in duas partes, quia, primo, beneficia distincte exprimit ; secundo, ea exponit, ibi : « Qui prædestinavit nos, etc. »

Dans cette explication, premièrement il traite de l'élection ; secondement de ce qui la suit (v. 4) : « Afin que nous soyons saints et irréprouvés. » Et d'abord l'élection. Or il y a une double élection, à savoir, celle de la justice présente et celle de la prédestination éternelle. De la première il est dit en S. Jean (vi, v. 71) : « Ne vous ai-je pas choisis douze ? et néanmoins un de vous est un démon ? » S. Paul ne parle point ici de cette élection, parce qu'elle ne se fit point avant la création du monde ; c'est pourquoi il indique aussitôt quelle est celle dont il s'occupe : c'est la seconde, à savoir la prédestination éternelle ; c'est ce qui lui fait dire (v. 5) : « Nous ayant prédestinés, etc. » Et parce qu'il a dit : « en Jésus-Christ, » c'est-à-dire afin que nous portions la ressemblance et la conformité avec Jésus-Christ, pour être à cette condition adoptés comme enfants, il ajoute (v. 5) : « Pour nous rendre ses enfants adoptifs par Jésus-Christ. » Quant à ce qu'il a dit (v. 4) : « Par l'amour, » il l'explique en disant (v. 7) : « Dans lequel nous trouvons la rédemption ; » comme s'il disait : nous avons, etc. Cette expression (v. 4) : « Irréprouvés, » il en donne le sens, en disant (v. 7) : « Et la rémission de nos péchés. » Quant à cette autre (v. 4) : « En sa présence, » il l'explique, quand il dit : « Pour que la louange et la gloire en soit donnée à sa grâce, etc. »

Explicat autem beneficia : primo, quantum ad electionem ; secundo, quantum ad ea quæ sequuntur, ibi : « Ut essemus sancti, etc. » Exponit autem primo de electione : est enim duplex electio, sc. præsentis justitiæ, et prædestinationis æternæ, de prima (Joan., vi, v. 71) : « Nonne duodecim vos elegi, et unus ex vobis diabolus est ? » Et de hoc Apostolus non intendit hic, quia ista non fuit ante mundi constitutionem, et ideo statim manifestat de qua intelligit, quia de secunda, sc. de æterna prædestinatione, propter quod dicit : « Prædestinavit nos, etc. » Et quia dicit : « In Christo, » sc. ut Christo essemus similes et conformes, secundum quod adoptamur in filios, ideo subdit : « In adoptionem filiorum per Jesum Christum. » Hoc vero, quod dicit : « In charitate, » exponit, cum dicit : « In quo habemus redemptionem per sanguinem ejus ; » quasi dicat : « Nos habemus, etc. » Quod vero dicit : « Et immaculati, » exponit, cum dicit : « In remissionem peccatorum. » Hoc vero quod dicit : « In conspectu ejus, » exponit, dicens : « In laudem gloriæ gratiæ suæ. »

LEÇON III<sup>e</sup> (Ch. 1<sup>er</sup> v. 8 à 10.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre traite des bienfaits spécialement accordés aux apôtres : l'excellence de la sagesse, et la révélation du mystère caché. Il explique quel est ce mystère.

8. *Qu'il a répandu (la rémission des péchés) sur nous avec abondance, en nous remplissant d'intelligence et de sagesse,*

9. *Pour nous faire connaître aussi le mystère de sa volonté, fondé sur sa bienveillance, par laquelle il avait résolu en soi-même,*

10. *Que les temps ordonnés par lui étant accomplis, il réunirait tout dans le Christ, tant ce qui est dans le ciel que ce qui est sur la terre.*

Après avoir exposé les bienfaits accordés communément à tous, S. Paul traite ici de ceux qui ont été spécialement accordés aux apôtres. Cette partie se divise en deux. Dans la première, on voit quels sont ces bienfaits reçus, spécialement par les apôtres ; dans la seconde, on en indique le motif (v. 11) : « C'est aussi en lui que l'héritage nous est échu comme par sort, etc. »

Sur la première partie, S. Paul traite I<sup>o</sup> des dons particuliers faits aux apôtres quant à l'excellence de la sagesse ; II<sup>o</sup> de ces mêmes dons, quant à la révélation spéciale du mystère caché (v. 9) : « Pour nous faire connaître le mystère de sa volonté, etc ; » III<sup>o</sup> il explique quel est ce mystère (v. 9) : « Fondé sur sa bienveillance, etc. »

## LECTIO III.

Beneficia singularia Apostolis data ponuntur, quæ sunt sapientiæ [excellentiæ, et sacramenti] absconditi revelatio, quodque sit illud absconditum sacramentum exponit.

8. *Quæ superabundavit in nobis in omni sapientia et prudentia,*

9. *Ut notum faceret nobis sacramentum voluntatis suæ, secundum beneplacitum ejus, quod proposuit in eo,*

10. *In dispensatione plenitudinis temporum, instaurare omnia in Christo, et quæ in cælis et quæ in terra sunt, in ipso.*

Positis beneficiis communiter omnibus collatis, hic Apostolus ponit beneficia specialiter Apostolis collata. Dividitur autem hæc pars in duas, quia primo, proponit beneficia singulariter Apostolis collata ; secundo ostendit causam eorum, ibi : « In quo et nos sorte vocati, etc. » Circa primum tria facit : quia primo, proponit singularia Apostolorum beneficia quantum ad excellentiam sapientiæ ; secundo quantum ad specialem revelationem ; sacramenti absconditi, ibi : « Ut notum faceret, etc. ; » tertio, exponit quod sit illud sacramentum, ibi : « Secundum beneplacitum, etc. »

1<sup>o</sup> Il dit donc : J'ai avancé que selon les richesses de la grâce de Dieu, tous les fidèles sans distinction, soit vous, soit nous, nous trouvons la rédemption et la rémission de nos péchés par le sang de Jésus-Christ. « Toutefois cette grâce (v. 8) a surabondé en nous, » c'est-à-dire a été en nous plus abondante que dans les autres. On voit par là quelle est la témérité (pour ne pas dire l'erreur), de ceux qui osent comparer, pour la grâce et pour la gloire, quelques saints aux apôtres. Il est, en effet, évident par ce passage, qu'après Jésus-Christ et la Vierge Marie les apôtres ont reçu une grâce plus grande que n'importe quels autres saints. Que si l'on prétend que les autres saints peuvent mériter autant que les apôtres ont mérité, et par conséquent obtenir une grâce aussi grande, il faut répondre que l'argument vaudrait si la grâce était donnée selon les mérites. Mais s'il en était ainsi, « la grâce ne serait plus grâce, » comme il est dit (*Rom.*, xi, v. 6). Ainsi donc de ce que Dieu a prédisposé quelques saints à une dignité plus grande, il leur a communiqué une grâce plus abondante, comme il a donné au Christ fait homme, qu'il voulait élever jusqu'à l'unité de personne, une grâce sans égale. De même encore ayant choisi la glorieuse Vierge Marie pour Mère, il la remplit de grâces, et quant à l'âme et quant au corps; ainsi, ayant appelé les apôtres à une dignité singulière, il leur accorda le privilège d'une grâce exceptionnelle. C'est ce qui fait dire à S. Paul (*Rom.*, viii, v. 23) : « Nous possédons les prémices de l'Esprit, » avec la priorité quant au temps, dit la Glose, et plus d'abondance que les autres. Il est donc téméraire de comparer quelques saints aux apôtres. Ainsi la grâce de Dieu a surabondé dans les apôtres, quant à l'étendue de la sagesse, car ils

1<sup>o</sup> Dicit ergo primo : dico quod secundum divitias gratiæ ejus omnes fideles communiter, tam vos quam nos, habemus redemptionem et remissionem peccatorum per sanguinem Christi ; « Quæ » quidem gratia « superabundavit in nobis, » id est abundantius fuit quam in aliis. Ex quo apparet temeritas illorum (ut non dicam error) qui aliquos sanctos præsumunt comparare Apostolis, in gratia et gloria. Manifeste enim patet ex verbis istis, quod Apostoli habent gratiam majorem quam aliqui alii sancti, post Christum et Virginem matrem. Si vero dicatur alios sanctos tantum mereri posse quantum et Apostoli meruerunt, et per consequens tantam gratiam habere. Dicendum est, quod bene argueretur, si gratia pro meritis daretur, quod si ita esset, « jam non esset gratia, »

ut dicitur (*Rom.*, xi, v. 6). Et ideo sicut Deus præordinavit aliquos sanctos ad majorem dignitatem, ita et abundantiorum gratiam eis infudit, sicut Christo homini, quem ad unitatem personæ assumpsit, contulit gratiam singularem. Et gloriosam virginem Mariam quam in matrem elegit, et quantum ad animam, et quantum ad corpus gratia implevit, et sic Apostolus, sicut ad singularem dignitatem vocavit, ita et singularis gratiæ privilegio dotavit : propter quod dicit Apostolus (*Rom.*, viii, v. 23) : « Nos ipsi primitias Spiritus habentes. » Glossa : tempore prius, et cæteris abundantius. Temerarium est ergo aliquem sanctum Apostolis comparare. Superabundavit ergo gratia Dei in Apostolis in omni sapientia. Nam Apostoli præ-

ont été préposés à toute l'Eglise comme pasteurs (*Jérémie*, iii, v. 15) : « Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur, et ils vous nourriront de la doctrine et de la science. » Or les pasteurs ont deux obligations, savoir : d'être avancés dans la connaissance des choses divines, et industrieux dans l'action du ministère religieux. Ils doivent, en effet, instruire les inférieurs dans la foi, et pour remplir ce devoir, la sagesse, qui est la connaissance des choses divines, est indispensable ; sur ce point l'Apôtre dit (v. 8) : « En nous remplissant de sagesse » (*S. Luc.*, xxi, v. 15) : « Je vous donnerai moi-même une bouche et une sagesse à laquelle tous vos ennemis ne pourront résister, et qu'ils ne pourront contredire. » Ils doivent de plus gouverner les inférieurs dans les choses extérieures, et pour remplir ce devoir la prudence est nécessaire, car elle dirige dans les choses temporelles. L'Apôtre dit donc par rapport à cette vertu (v. 8) : « Et de prudence » (*S. Matth.*, x, v. 16) : « Soyez prudents comme des serpents. » Ainsi se manifeste, dans les apôtres, le don de Dieu quant à l'excellence de la sagesse.

II<sup>o</sup> Vient ensuite le don qui a rapport à l'excellence de la révélation (v. 9) : « Pour nous faire connaître le mystère de sa volonté ; » comme s'il disait : la sagesse que nous avons reçue, n'a pas pour but de connaître la nature des choses, le cours des astres, ou toute autre chose semblable ; elle est en Jésus-Christ seul, (*1<sup>re</sup> Corinth.*, ii, v. 2) : « Je n'ai point fait profession de savoir autre chose parmi vous que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. » C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 9) : « Pour nous faire connaître le mystère, » c'est-à-dire le secret divin, à savoir le mystère de l'incarnation, qui a été caché dès les commencements. L'Apôtre indique aussitôt la cause de ce mystère

positi sunt Ecclesiæ sicut pastores (*Jer.*, iii, v. 15) : « Dabo vobis pastores secundum cor meum, et pascent vos scientia et doctrina. » Duo autem spectant ad pastores, sc. ut sint sublimes in cognitione divinorum, et industriosi in actione religionis. Nam subditi instruendi sunt in fide, et ad hoc necessaria est sapientia, quæ est cognitio divinorum ; et quantum ad hoc, dicit : « In omni sapientia » (*Luc.*, xxi, v. 15) : « Ego dabo vobis os et sapientiam, cui non poterunt resistere nec contradicere omnes adversarii vestri. » Item gubernandi sunt subditi in exterioribus, et ad hoc necessaria est prudentia : dirigit enim in temporalibus ; et quantum ad hoc dicit : « Prudentia » (*Matth.*, x, v. 16) : « Estote

prudentes. etc. » Sic ergo apparet beneficium Apostolorum quantum ad excellentiam sapientiam.

II<sup>o</sup> sequitur eorum beneficium quantum ad excellentiam revelationis, ibi : « Ut notum faceret sacramentum, etc. ; » quasi dicat : Sapientia nostra non est, ut sciamus naturas rerum, et siderum cursus, et hujusmodi, sed in solo Christo (*1<sup>re</sup> Cor.*, ii, v. 2) : « Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Christum Jesum, etc. » Unde hic dicit : « Ut notum faceret sacramentum, » id est sacrum secretum, sc. mysterium incarnationis, quod fuit ab initio absconditum. Causam autem hujus sacramenti absconditi subdit, dicens :

caché, lorsqu'il dit (v. 9) : « De sa volonté, » car les effets futurs ne sont connus, qu'en connaissant leurs causes ; c'est ainsi que nous ne connaissons que par sa cause une éclipse future. Mais comme la cause du mystère de l'incarnation est la volonté de Dieu, car ce n'est que par le grand amour que Dieu a eu pour les hommes, qu'il a voulu se faire homme (S. Jean, III, v. 16) : « Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, » et la volonté de Dieu étant très profondément cachée (1<sup>re</sup> Corinth., II, v. 11) : « Nul ne connaît ce qui est en Dieu, que l'Esprit de Dieu, » la cause de l'incarnation a donc été cachée pour tous ceux à qui Dieu ne l'a pas révélée par son Esprit-Saint, comme le dit S. Paul (1<sup>re</sup> Corinth., II, v. 11). L'Apôtre dit donc (v. 9) : « Pour nous faire connaître le mystère, » c'est-à-dire, le secret de Dieu ; qui est un secret, par la raison qu'il est l'effet de la volonté divine (S. Matth., XI, v. 25) : « Je vous bénis, Seigneur Père du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et que vous les avez révélées aux petits » (Coloss., I, v. 26) : « Le mystère, qui a été caché dans tous les siècles et dans tous les âges, et qui maintenant a été découvert à ses saints, auxquels Dieu a voulu faire connaître quelles sont les richesses de la gloire de ce mystère. »

III<sup>o</sup> S. Paul explique ensuite en quoi consiste ce même mystère, lorsqu'il dit (v. 9) : « Fondé sur sa bienveillance, etc. » Ce passage est embarrassé, et doit être ainsi construit : « Pour nous faire connaître, etc. » Or ce mystère consiste « à réunir toutes choses en Jésus-Christ, » c'est-à-dire par Jésus-Christ. « Toutes choses, » dis-je, (v. 10) « tant ce qui est dans le ciel que ce qui est sur la terre. » Les réunir, avons nous dit, « en lui, » c'est-à-dire en Jésus-Christ, « après

« Voluntatis. » Nam effectus futuri non cognoscuntur, nisi cognitio causis suis, sicut eclipsim futuram non cognoscimus, nisi cognoscendo causam ejus. Cum ergo causa mysterii incarnationis sit voluntas Dei : quia propter nimiam charitatem quam Deus habuit ad homines, voluit incarnari (Joan., III, v. 16) : « Sic enim Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret ; » voluntas autem Dei occultissima est (1 Cor., II, v. 11) : « Quæ Dei sunt, nemo novit, nisi Spiritus Dei ; » causa ergo incarnationis occulta fuit, nisi quibus Deus revelavit per Spiritum Sanctum, sicut Apostolus dicit (1 Cor., II, v. 11). Dicit ergo : « Ut notum faceret sacramentum, » id est sacramentum secretum, quod ideo est secretum, quia voluntatis suæ (Matth., XI, v. 25) :

« Confiteor tibi, Domine Pater cæli et terræ quia abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis. » Item (Coloss., I, v. 26) : « Mysterium, quod absconditum fuit a sæculis et generationibus : nunc autem manifestatum est sanctis ejus, quibus voluit Deus notas facere divitias gloriæ sacramenti hujus. »

III<sup>o</sup> quæ autem sit hoc sacramentum, exponit dicens : « Secundum beneplacitum, etc. » Quæ quidem sententia intricata est, et debet sic construi : « Ut notum faceret, etc. » Quod quidem sacramentum est « instaurare omnia in Christo, » id est per Christum. « Omnia, » dico, « quæ in cælis et in terra sunt. » Instaurare, inquam, in eo, sc. Christo, cum « dispensa-

l'accomplissement des temps marqués, » et cela, « selon son bon plaisir. » L'Apôtre indique ici trois choses, savoir la cause du mystère, l'opportunité du temps, et enfin les effets du mystère même.

I. Il en montre dans un certain sens la cause, quand il dit (v. 9) : « Selon son bon plaisir. » Car bien que tout ce qui est agréable à Dieu, soit bon, encore est-il que ce bon plaisir de Dieu reçoit par antonomase la dénomination de bon, parce que par son moyen nous parvenons à la jouissance parfaite de la bonté (Ps., CXLVI, v. 11) : « Le Seigneur met son plaisir en ceux qui le craignent ; » (Rom., XII, v. 2) : « Afin que vous connaissiez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui est agréable à ses yeux et ce qui est parfait. »

II. L'opportunité du temps se manifeste par l'accomplissement des temps fixés, dont il est dit (Galat., IV, v. 4) : « Lorsque le temps a été accompli, Dieu a envoyé son Fils, formé d'une femme. » L'Apôtre ici réfute en passant une question frivole que les Gentils ont coutume de proposer ; car, ainsi qu'il est dit au livre de Job (XXIV, v. 1) : « Les temps ne sont point cachés au tout-puissant. » Comme donc il règle et dispose toutes choses, en disposant et en accommodant les temps aux effets qu'il produit lui-même, il règle les temps ; ainsi a-t-il fixé de toute éternité une époque au mystère de l'incarnation, et ce temps, suivant la Glose, arriva quand l'homme fut convaincu de manquer de sagesse, avant la Loi écrite, alors qu'il adorait les créatures au lieu du Créateur, comme il est dit (Rom., I, v. 22) : « Ils sont devenus fous en s'attribuant le nom de sages ; » et de son impuissance, par la Loi écrite qu'il ne pouvait accomplir, en sorte que les hommes ne pouvant présumer de leur sagesse et de leur force, ne

tionem plenitudinis temporum, » et hoc « secundum beneplacitum ejus. » Ubi tangit, sc. sacramenti causam, temporis congruitatem, et sacramenti utilitatem.

I. Causam quodam modo tangit, cum dicit : « Secundum beneplacitum. » Licet autem quicquid Deo placet, bonum sit, hoc tamen beneplacitum Dei antonomastice bonum dicitur, quia per ipsum ad perfectam fructum bonitatis perducimus (Ps., CXLVI, v. 11) : « Beneplacitum est Domino super limentis eum, etc. ; » (Rom., XII, v. 2) : « Ut probetis quæ sit voluntas Dei bona et beneplacens et perfecta. »

II. Congruitas temporis fuit « in dispensatione plenitudinis, » de qua dicitur (Gal., IV, v. 4) : « At ubi venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum factum ex muliere. » Unde Apostolus hic excludit

quæstionem frivolum, quam Gentiles quæ- rere consueverunt, ut enim dicitur (Job, XXIV, v. 1) : « Ab omnipotente non sunt abscondita tempora. » Unde sicut omnia ordinat et dispensat, ita et tempora dispensando et accommodando ea effectibus quos producit secundum congruentiam eorum. Sicut autem aliis effectibus ab eo productis tempora ordinata sunt : ita et certum tempus præordinavit ab æterno mysterio incarnationis ; quod quidem tempus secundum Glossam existens fuit, postquam homo convictus fuit de sua insipientia ante legem scriptam, dum sc. creaturas colebat ut Creatorem, ut dicitur (Rom., I, v. 22) : « Dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt, » et de impotentia per legem scriptam, quam implere non poterat : ut sic homines adventum Christi de sua sapien-

méprisassent point l'avènement de Jésus-Christ, mais se sentant faibles et comme pleins d'ignorance, se portassent vers lui avec plus d'empressement.

III. L'effet de ce mystère est de « rétablir toutes choses, » ce qui s'entend, en tant qu'elles ont été faites pour l'homme (*Amos*, ix, v. 11) : « Je relèverai le tabernacle de David qui est ruiné ; je refermerai les ouvertures de ses murailles, et je rebâtirai ce qui était tombé. » Tout rétablir, disons-nous, « tout ce qui est dans les cieux, » c'est-à-dire les anges : non pas pourtant que Jésus-Christ soit mort pour les anges, mais parce qu'en rachetant l'homme, le désastre qui suivit la défection des anges est réparé (*Ps.*, cix, v. 6) : « Il a comblé les ruines. » (1) Il faut ici se garder de l'erreur d'Origène, et ne pas prendre occasion de ce passage pour croire que les anges condamnés seront rachetés par Jésus-Christ, ainsi que l'a supposé ce Père. (v. 10) « Et ce qui est sur la terre, » en tant qu'il remet en paix le ciel avec la terre (*Coloss.*, i, v. 20) : « Pacifiant par le sang qu'il a répandu sur la croix, tant ce qui est sur la terre, que ce qui est dans le ciel ; » ce qu'il faut entendre, quant à la suffisance de la réparation, et bien que tout ne soit pas rétabli effectivement.

(1) Le texte grec porte : πτώματα, cadavres. Le sens du passage cité serait : il multipliera la mort.

tia et virtute non præsumentes, non contemnerent, sed quasi infirmi et quodammodo ignari, Christum avidius affectarent.

III. Et effectus hujus sacramenti est, « Instaurare omnia. » Nam in quantum facta sunt propter hominem, omnia instaurari dicuntur (*Amos*, ix, v. 11) : « Suscitabo tabernaculum David quod cecidit, et reedificabo aperturas murorum ejus, et ea quæ corruerant, instaurabo. » — « Omnia, » inquam, « quæ in cælis, » id est Angelos : non quod pro Angelis mortuus

sit Christus, sed quia redimendo hominem, reintegratur ruina Angelorum (*Ps.*, cix, v. 6) : « Implevit ruinas, etc. » Ubi cavendus est error Origenis, ne per hoc credamus Angelos damnatos redimendos esse per Christum, ut ipse finxit. « Et quæ in terris, » in quantum cælestia terrenis pacificat (*Col.*, i, v. 20) : « Pacificans per sanguinem crucis ejus, sive quæ in terris, sive quæ in cælis sunt ; » quod est intelligendum, quantum ad sufficientiam, etsi omnia non restaurentur, quantum ad efficaciam.

LEÇON IV<sup>e</sup> (ch. 1<sup>er</sup>, w. 11 et 12.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre fait voir qu'il a reçu de si grands bienfaits, non pour ses mérites propres, mais par la grâce de Dieu ; et établissant que la vocation est gratuite, et la prédestination volontaire, il dit que la fin de l'une et de l'autre, c'est la louange et la gloire de Dieu.

11. C'est aussi en lui que nous avons été appelés à l'héritage, ayant été prédestinés par le décret de celui qui a fait toutes choses selon le dessein et le conseil de sa volonté,

12. Afin que nous soyons le sujet de la gloire et des louanges du Christ, nous qui avons les premiers espéré en lui.

S. Paul, dans ce qui précède, a fait ressortir l'abondance de la grâce, que lui-même et les autres Apôtres ont reçu de Jésus-Christ. Mais pour que l'on ne croie point qu'ils ont reçu cette grâce pour leurs mérites propres, il établit à la suite qu'elle leur a été gratuitement donnée, et que si Dieu les a appelés, ce n'a point été pour leurs mérites personnels. Cette partie de l'Épître se subdivise en trois ; l'Apôtre montre 1<sup>o</sup> que la vocation est gratuite ; 2<sup>o</sup> que la prédestination du côté de Dieu, est l'effet de sa volonté (v. 11) : « Ayant été prédestinés par le décret de celui qui fait toutes choses, etc. ; » 3<sup>o</sup> quelle est la fin de l'une et l'autre (v. 12) : « Afin que nous soyons le sujet de la gloire, etc. »

## LECTIO IV.

Beneficiorum excellentiam, non meritis, sed Dei gratia se accepisse ostendit, proponensque vocationem gratuitam ac prædestinationem voluntariam, dicit, quod tum illius, tum hujus finis est laus et gloria Dei.

11. In quo etiam nos sorte vocati sumus, prædestinati secundum propositum ejus, qui operatur omnia secundum consilium voluntatis suæ,  
12. Ut simus in laudem gloriæ ejus, nos qui ante speravimus in Christo.

Supra posuit Apostolus abundantiam gratiæ, quam ipse et alii Apostoli a Christo receperunt : ne autem crederet aliquis eos propriis meritis eam recepisse, ideo consequenter ostendit, quod gratis eam receperunt, vocati a Deo non propriis meritis. Dividitur autem pars ista in tres, quia primo, proponit gratuitam vocationem ; secundo, voluntariam Dei prædestinationem, ibi : « Prædestinati secundum propositum ejus, etc. ; » tertio utriusque finem, ibi : « Ut simus in laudem gloriæ ejus, etc. »

1<sup>o</sup> Il dit donc : J'ai établi que la grâce dont nous parlons a été en nous surabondante, et que toutes choses ont été rétablies en Jésus-Christ. (v. 11) « C'est aussi en lui, » c'est-à-dire par ce même Jésus-Christ « que l'héritage nous est échu comme par le sort, » c'est-à-dire, aucunement par vos mérites, (1) mais par l'élection divine (*Coloss.*, I, v. 12) : « Rendant gloire à Dieu le Père, qui en nous éclairant de la lumière, nous a rendus dignes d'avoir part au sort et à l'héritage des saints » (*Ps.*, xxx, v. 16) : « Mon sort est entre vos mains. » Pour entendre ceci, il faut se rappeler qu'il se passe parmi les hommes beaucoup de choses qui paraissent fortuites et contingentes, et qui toutefois sont réglées par la divine providence. Le hasard n'est autre chose que l'action de cette providence de Dieu à l'égard des événements humains et contingents. C'est ce qui fait dire à S. Augustin, sur le passage précité du psaume trentième : « Mon sort est entre vos mains, » que le sort n'est point quelque chose de mauvais, mais la recherche de la volonté divine dans les événements douteux. (2) Or il y a, à l'égard du sort, trois fautes à éviter. La première, celle de la superstition. Car toute pratique religieuse, vaine et illicite, est superstitieuse. On tombe donc, à l'égard du sort, dans la faute d'une superstition illicite, quand on fait quelque pacte avec les démons. C'est de là qu'il est dit (*Ezech.*, xxi, v. 21) : « Le roi de Babylone s'est arrêté à la tête des deux chemins; il a mêlé des flèches pour en tirer un augure de la marche qu'il doit prendre. Il a interrogé ses idoles, il a consulté les entrailles des bêtes mortes. » En effet, mêler des flèches, c'est une espèce de sortilège, et interroger les idoles, une superstition. Dans ce

(1) Sorte, id est gratia, nam ubi sors est, non est electio, sed voluntas Dei. Ubi enim dicitur : iste fecit hoc, iste non fecit, merita considerantur, et ubi merita considerantur, electio est, non sors. (S. Augustinus in Ps. xxxiv).

(2) Quæ sunt istæ sortes? Auditio nomine sortium, non debemus sortilegos querere. Sors enim non aliquid mali est, sed res indubitatione humana divinam indicans voluntatem. (S. Augustinus, ENARRATIONES IN PS. xxx).

1<sup>o</sup> dicit ergo : Dixi quod hujusmodi gratia superabundavit in nobis, et quod in Christo omnia restaurata sunt. « In quo etiam, » id est per quem Christum « nos sorte sumus vocati, » id est non nostris meritis, sed divina electione (*Col.*, I, v. 12) : « Gratias agentes Deo et Patri, qui dignos non fecit in partem sortis sanctorum, in lumine, etc. » (*Ps.*, xxx, v. 16) : « In manibus tuis sortes meæ. » Ad hujus autem intellectum sciendum est, quod multa sunt inter homines, quæ fortuita videntur et contingentia : quæ tamen sunt secundum divinam providentiam ordinata. Sors nihil aliud est, quam exquisitio providentiæ divinæ de aliquo contingenti et humano.

Unde Augustinus super illud (*Ps.* xxx, v. 16) : « In manibus tuis sortes meæ, » dicit quod sors non est aliquid malum, sed in rebus dubiis divinam exquirens voluntatem. Est autem in sortibus triplex peccatum vitandum. Primo quidem, superstitionis, nam omnis vana et illicita religio superstitio est. Tunc ergo in sortibus incurritur peccatum illicitæ superstitionis, quando in eo inquitur aliquod pactum cum dæmonibus. Unde dicitur (*Ezech.*, xxi, v. 21) : « Stetit rex Babylonis in bivio, in capite duarum viarum, divinationem quærens, commiscens sagittas. Interrogavit idola, exta consuluit. » Commiscere enim sagittas, ad sortilegium pertinet, et interrogare idola,

passage, Dieu condamne le sortilège et le range parmi les péchés qui appartiennent à la superstition. Le second péché à éviter est celui de tenter Dieu. Car tant que l'homme, par lui-même, peut faire une chose et savoir ce qu'il doit faire, s'il demande à Dieu par le sort, ou si par quelque moyen de cette nature, il cherche à connaître ce qu'il doit faire, il tente Dieu. Mais quand la nécessité est urgente, et quand on ne peut se tirer d'affaire par soi-même, alors il est permis de demander à Dieu ce qu'il faut faire (2<sup>e</sup> *Paralip.*, xx, v. 12) : « Comme nous ne savons pas même ce que nous avons à faire, il ne nous reste autre chose que de tourner les yeux vers vous. » Enfin il faut éviter le péché de présomption, dans lequel on tombe, quand on s'inquiète de choses inutiles, ou qui ne nous concernent point, par exemple, des futurs contingents. C'est de là qu'il est dit aux Actes (I, v. 7) : « Ce n'est pas à vous de savoir les temps et les moments que le Père a mis en son pouvoir. »

On peut donc, d'après ceci, prendre dans une triple acception le mot « sort, » à savoir, comme moyen de partage, de consultation, de présage de l'avenir. (1) On le prend comme moyen de partager, quand ne pouvant s'accorder pour diviser un héritage, on tire au sort, par exemple, et montrant un anneau, un livre, ou tout autre objet semblable, l'on dit celui à qui cet objet arrivera, l'aura pour sa part d'héritage. Les sorts peuvent être, dans ce sens, jetés légitimement (*Prov.*,

(1) SORT, manière de décider par le hasard les choses incertaines, et pour lesquelles on ne voit aucune raison de préférences. Les Théologiens distinguent, comme le saint docteur, trois espèces de sort; celui de partage, celui de consultation et celui de divination.

La terre promise fut partagée par le SORT. LE SORT désigna Jonathas comme coupable, Mathias comme Apôtre. Le SORT de divination est celui qui est mis en usage pour connaître l'avenir, or Dieu s'étant réservé cette connaissance, et ne l'ayant promise à personne; comme d'ailleurs il ne serait pas utile aux hommes de l'avoir; c'est attenter aux droits de Dieu de la chercher par des moyens qu'il n'a pas établis pour cette fin, et qui n'ont par eux-mêmes aucune vertu. Le crime est beaucoup plus grand, quand on emploie des moyens impies, et qui ne peuvent avoir d'effet que par l'entremise du démon. C'est contre cet excès de divination que plusieurs conciles ont lancé leurs anathèmes. Jugez d'après ces principes, de l'épreuve qu'on a nommée les sorts des Saints. (Confer. Bergier, SORT.)

ad superstitionem. Et ibi sortilegium damnatur inter peccata ad superstitionem pertinentia. Secundo, vitandum est peccatum tentationis Dei, nam quandiu per se homo aliquid potest facere et scire quid debeat facere, si tunc a Deo sorte, vel aliquo alio loco tali exploret quid facere debeat, Deum tentat. Quando autem necessitas imminet, neque ipse per seipsum juvari potest, tunc licite a Deo inquitur quid facere debeat (2 *Par.*, xx, v. 12) : « Cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residuum, ut oculos nostros dirigamus ad te. » Tertio, vitandum est peccatum vanitatis quod fit, si de inutilibus et impertinentibus ad nos inquiramus, ut puta, de futuris contingentiis. Unde dicitur (*Act.*, I, v. 7) : « Non est vestrum nosse tempora, vel momenta, quæ Pater posuit in sua potestate. » Potest ergo secundum hoc triplex sors accipi, sc. quædam dīvisoria, quædam consultoria et quædam divinatoria. Divisoria est cum aliqui valentes hæreditatem et concordare non valentes mittunt sortes, puta, annulum, vel chartam, vel aliquid tale ostendendo, dicentes : ille cuiuscumque evenerit, habebit partem istam in hæreditate, Et hujusmodi sortes possunt mitti licite (*Prov.*, xviii, v. 18) : « Contradic-

xviii, v. 18) : « Le sort apaise les différends ; il est arbitre même entre les grands, » c'est-à-dire entre ceux qui veulent partager. On s'en sert pour consulter, quand hésitant sur ce que l'on doit faire, on interroge Dieu, en jetant le sort. Il est dit (*Jonas*, I, v. 7) que « la tempête s'étant élevée, ils consultèrent Dieu, et jetèrent le sort, afin de savoir par la faute de qui cette tempête était venue. » Cette manière est licite surtout dans le cas de nécessité, et dans les élections des puissances séculières. De là cette coutume de faire avec de la cire des rouleaux, auxquels on donne le nom de *Bussuli* (1) et de mettre, dans quelques-uns seulement des bulletins, afin que ceux auxquels arriveront les rouleaux renfermant les bulletins, aient des suffrages dans l'élection. Les apôtres agirent ainsi, même dans une élection spirituelle, mais avant la descente de l'Esprit-Saint (*Act.*, I, v. 26) : « Aussitôt ils les tirèrent au sort, et le sort tomba sur Matthias ; » mais depuis que l'Esprit-Saint a été donné, il n'est plus permis de le faire, car ce serait faire injure au Saint-Esprit. On doit, en effet, croire que le Saint-Esprit pourvoira son Eglise de bons pasteurs. Aussi, après l'avènement de l'Esprit-Saint, quand les apôtres choisirent les sept diacres, ils ne jetèrent point le sort ; aussi dans les élections ecclésiastiques, la chose n'est plus permise. Le sort divinatoire est la recherche de l'avenir, réservé exclusivement à la science divine. Cette espèce porte toujours avec elle quelque présomption, et ne peut guère se pratiquer sans qu'il y ait vice de curiosité. Le sort n'étant donc autre que le désir de connaître ce qui dépend de la volonté divine, il s'ensuit que la grâce de l'élection divine retient le nom de

(1) *Bussola*, *Bussula*, *Bassulus*, coffret, boîte, (Ducange.)

tiones comprimit sors, et inter potentes quoque dijudicat, » id est inter volentes dividere. Consultoria autem fit, quando quis dubitans quid facere debeat consultit Deum, mittens sortes (*Jonæ*, I, v. 7) dicitur quod quando supervenit tempestas illa in mari, consuluerunt Deum, sortem mittentes, ut scirent ejus peccato tempestas illa venisset. Et hic modus licitus est, maxime in necessitatibus et in electionibus potestatum sæcularum. Unde faciunt rotulos de cera, in quorum quibusdam ponunt aliquas chartas, et in quibusdam non, quos *bussules* vocant, ut illi quibus veniunt bussuli cum chartis habeant voces in electione. Sed hoc ante adventum Spiritus Sancti, Apostoli fecerunt etiam in electione spirituali (*Act.*, I, v. 26), quando « sors cecidit super Mathiam ; » sed hoc

post adventum Spiritus Sancti, amplius non licet in prædictis electionibus, quia hoc faciendo injuriaretur Spiritui Sancto. Credendum est enim, quod Spiritus Sanctus providet Ecclesiæ suæ de bonis pastoribus. Unde post adventum Spiritus Sancti quando Apostoli elegerunt septem diaconos, non miserunt sortes ; et ideo in nulla electione ecclesiastica hoc modo licet. Divinatoria autem sors est inquisitio de futuris soli divinæ cognitioni reservatis. Et hæc semper habet vanitatem admixtam, nec potest sine vitio curiositatis fieri. Quia ergo sors nihil aliud est, quam inquisitio rerum, quæ ex divina voluntate sunt, gratia autem ejus ex sola divina voluntate dependet, inde est quod gratia divinæ electionis dicitur sors, quia Deus

sort, parce que Dieu, comme par une espèce de sort, appelle, selon sa providence cachée, non d'après les mérites de qui que ce soit, mais par sa grâce intérieure.

II<sup>o</sup> Quand l'Apôtre dit (v. 11) : « Ayant été prédestinés, etc., » il établit que la volonté de Dieu opère la prédestination, dont il est dit (*Rom.*, VIII, v. 30) : « Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés. » La raison de cette prédestination, ce ne sont pas nos mérites, mais la simple volonté de Dieu ; c'est pourquoi S. Paul ajoute (v. 11) : « Selon le décret de celui, etc. » (*Rom.*, VIII, v. 28) : « Car nous savons que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, qu'il a appelés suivant son décret pour être saints. » Que Dieu ait prédestiné suivant sa volonté, il le prouve en ce que Dieu fait non seulement ceci, mais tout ce qu'il fait d'après le dessein de sa volonté (*Ps.*, CXXXIV, v. 6) : « Le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu ; » (*Isaïe*, XLVI, v. 10) : « Toutes mes résolutions seront immuables, et toutes mes volontés s'exécuteront. » L'Apôtre ne dit pas seulement selon sa volonté, pour que l'on ne s' imagine pas qu'elle est sans règle, mais selon le décret de sa volonté, c'est-à-dire, selon sa volonté qui se détermine d'après la raison, non pas en tant que la raison suppose le raisonnement, mais en tant qu'elle désigne une volonté certaine et délibérée.

III<sup>o</sup> L'Apôtre enfin indique la fin de l'une et de l'autre, c'est-à-dire, de la prédestination et de la vocation. Cette fin, c'est la louange de Dieu, ce qui lui fait dire (v. 12) : « Afin que nous soyons le sujet de la gloire et des louanges qui lui appartiennent, nous qui avons les premiers espéré en Jésus-Christ, » et que par nous, qui croyons en

per modum sortis secundum occultam providentiam, non ex alicujus meritis, per gratiam internam vocat. « operatur secundum consilium voluntatis suæ » (*Ps.*, CXXXIV, v. 6) : « Omnia quæcumque voluit Dominus fecit ; » (*Is.*, XLVI, v. 10) : « Consilium meum stabit et omnis voluntas meum fiet. » Non autem dicit secundum voluntatem, ne credas, quod sit irrationalis, sed « secundum consilium voluntatis suæ, » id est secundum voluntatem suam, quæ est ex ratione, non secundum quod ratio importat discursum, sed secundum quod designat certam et deliberatam voluntatem.

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Prædestinati, etc., » ponit voluntariam Dei prædestinationem, de qua dicitur (*Rom.*, VIII, v. 30) : « Quos prædestinavit, hos et vocavit. » Cujus quidem prædestinationis ratio non sunt merita nostra, sed mera Dei voluntas ; propter quod subdit : « Secundum propositum ejus » (*Rom.*, VIII, v. 28) : « Scimus quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, his qui secundum propositum vocati sunt sancti. » Quod autem secundum propositum prædestinaverit, probat : quia non solum hoc, sed etiam « omnia » alia, quæ Deus facit,

III<sup>o</sup> ULTIMO autem tangit finem utriusque, sc. prædestinationis et vocationis, sc. laudem Dei. Unde dicit : « Ut simus in laudem gloriæ ejus, » nos qui ante speravimus in Christo, » et per nos, qui credi-

Jésus-Christ, soit exaltée la gloire de Dieu (*Isaïe*, LV, v. 12) : « Les montagnes et les collines retentiront, devant Dieu, de cantiques de louanges. » Or, comme remarque S. Ambroise, la louange de la gloire de Dieu, c'est la conversion d'un grand nombre à la foi, comme la gloire du médecin est d'acquiescer et de guérir beaucoup de malades (*Ecclé.*, II, v. 9) : « Vous qui craignez le Seigneur, espérez en lui, et sa miséricorde viendra vous combler de joie. »

#### LEÇON V<sup>e</sup> (Ch. I<sup>er</sup>, w. 15 et 14.)

**SOMMAIRE.** — L'Apôtre énumère les bienfaits particuliers que Dieu a accordés aux Ephésiens : la prédication de l'Évangile, la conversion à la foi, et la justification gratuite.

15. *En qui (le Christ) vous aussi, après avoir entendu la parole de vérité, l'Évangile de votre salut, et y avoir cru, vous avez été scellés du sceau de l'Esprit-Saint qui avait été promis,*

14. *Lequel est le gage et les arrhes de notre héritage, jusqu'à la parfaite délivrance du peuple que Jésus-Christ s'est acquis pour la louange de sa gloire.*

Après avoir rappelé les bienfaits accordés en commun aux fidèles, et spécialement aux apôtres, S. Paul énumère ici les grâces données aux Ephésiens. Cette partie se divise en deux. L'Apôtre d'abord énonce les grâces qu'ils ont reçues; ensuite il fait entrevoir les sentiments qu'excitent en lui ces grâces (v. 15) : « C'est pourquoi, ayant appris quelle est votre foi au Seigneur Jésus, etc. » La première de ces sub-

mus in Christo laudetur gloria Dei (*Is.*, LV, v. 12) : « Montes et colles cantabunt coram Deo laudem. » Laus autem gloriæ Dei, ut dicit Ambrosius, est cum multi acquirantur ad fidem : sicut gloria medici est cum multos acquirat et curat (*Ecclé.*, II, v. 9) : « Qui timetis Dominum, sperate in illum ; et in oblectatione veniet vobis misericordia. »

#### LECTIO V.

Enumerat beneficia peculiariter Ephesiis a Deo collata, quæ sunt Evangelii nuntiatio, ad fidem conversio, et gratuita justificatio.

13. *In quo et vos, cum audivissetis ver-*

*bum veritatis (Evangelium salutis vestræ) in quo et credentes signati estis Spiritu promissionis sancto,*

14. *Qui est pignus hæreditatis nostræ in redemptionem acquisitionis, in laudem gloriæ ipsius,*

Postquam enarravit Apostolus beneficia collata communiter omnibus fidelibus, exhibita specialiter Apostolis, hic consequenter enumerat beneficia ipsis Ephesiis collata. Dividitur autem pars ista in duas, quia primo proponit beneficia eis exhibita ; secundo, insinuat affectum suum ex ipsis beneficiis excitatum, ibi : « Propterea et ego audiens, etc. » Prima iterum in tres

divisions se partage elle-même en trois parties, qui répondent aux trois grâces reçues. I<sup>o</sup> S. Paul rappelle le bienfait de la prédication ; II<sup>o</sup> celui de la conversion à la foi (v. 15) : « En qui, après avoir cru, vous avez été scellés du sceau de l'Esprit-Saint, etc. ; » III<sup>o</sup> celui de la justification (v. 15) : « Vous avez été scellés, etc. »

I<sup>o</sup> Il dit donc, quant à la première de ces grâces : « En qui, » ou dans lequel, Jésus-Christ, « vous mêmes, après avoir entendu, » c'est-à-dire, ayant entendu par sa grâce et par sa puissance « la parole de vérité, » en d'autres termes, la parole de la prédication, en tant que Jésus-Christ lui-même vous a envoyé des prédicateurs (*Rom.*, X, v. 14) : « Comment en entendront-ils parler, si personne ne leur prêche ; et comment leur prêcheront-ils, s'ils ne sont envoyés ? » et à la suite : « Donc, la foi vient de ce que l'on a entendu, et on a entendu par la parole de Jésus-Christ. » Ils entendent donc par le bienfait de celui qui leur envoie des prédicateurs (*S. Luc.*, XI, v. 28) : « Heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la pratiquent. » L'Apôtre relève cette parole de la prédication par trois motifs : d'abord pour sa vérité, en disant (v. 15) : « La parole de vérité, » car elle tire son origine de Jésus-Christ, dont il est dit (*S. Jean.*, XVII, v. 17) : « Votre parole est la vérité même ; » (*S. Jacq.*, I, v. 18) : « C'est lui qui par sa volonté nous a engendrés par la parole de vérité. » Ensuite parce qu'elle est une bonne nouvelle. Aussi l'appelle-t-il : « Évangile, » c'est-à-dire ce qui annonce le bien souverain et la vie éternelle, c'est de là que par antonomase la parole de la foi est appelée Évangile, comme si l'on disait : l'annonce du bien souverain (*Isaïe*, LII, v. 7) : « Que les pieds de celui qui annonce et qui prêche la paix sur les montagnes sont beaux ! de celui qui annonce la bonne nouvelle, qui prêche le salut ! »

dividitur, secundum tria beneficia eis qui prædicatores eis mittit (*Luc.*, XI, v. exhibita : quia primo, proponit beneficium prædicationis ; secundo, beneficium conversionis ad fidem, ibi : « In quo et credentes signati estis ; » tertio beneficium justificationis, ibi : « Signati estis, etc. »

I<sup>o</sup> dicit ergo quantum ad primum : « In quo, » sc. Christo, « et vos, cum audivissetis, » id est ejus beneficio et virtute audivissetis « verbum veritatis, » id est verbum prædicationis, in quantum ipse Christus ad vos prædicatores misit (*Rom.*, X, v. 14) : « Quomodo audient sine prædicante ? quomodo vero prædicabunt, nisi mittantur ? » Item eodem infra : « Ergo fides ex auditu ; auditus autem per verbum Dei. » Ejus ergo beneficio audiunt, qui prædicatores eis mittit (*Luc.*, XI, v. 28) : « Beati qui audiunt verbum Dei et custodiunt illud. » Hoc verbum prædicationis tripliciter commendat Apostolus. Primo, a veritate, cum dicit : « Verbum veritatis. » Quippe quia accipit originem a Christo, de quo dicitur (*Joan.*, XVII, v. 17) : « Sermo tuus veritas est ; » (*Jac.*, I, v. 18) : « Voluntarie genuit nos verbo veritatis suæ. » Secundo, quia est nuntiatio bona ; unde dicit : « Evangelium, » quod quidem annuntiat summum bonum et vitam æternam ; et antonomastice verbum fidei Evangelium dicitur, quasi nuntiatio summi boni (*Is.*, LII, v. 7) : « Quam pulchri pedes annuntiantis et prædicantis pacem, annuntiantis et bonum

et au même prophète (xl, v. 9) : « Montez sur une haute montagne vous qui annoncez l'Évangile à Sion. » Ceci quant aux biens à venir. Enfin il la dépeint et l'exalte quant aux biens présents, en ce qu'elle procure le salut. C'est ce qui lui fait dire (v. 15) : « De votre salut, » c'est-à-dire : qui étant reçu par la foi donne le salut (*Rom.*, I, v. 16) : « Car je ne rougis point de l'Évangile, parce qu'il est la vertu de Dieu pour sauver tous ceux qui croient » (1<sup>re</sup> *Corinth.*, xv, v. 1) : « Il ne me reste plus maintenant qu'à vous faire souvenir de l'Évangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurez fermes. »

II<sup>o</sup> Quant à la grâce de la conversion à la foi, S. Paul dit (v. 15) : « En qui, » c'est-à-dire, dans lequel Jésus-Christ, ou par l'opération duquel, « après avoir cru, vous avez été scellés. » Et cette grâce est jointe à la foi, parce que la foi est indispensable aux auditeurs. En effet, c'est en vain qu'on entendrait la parole de vérité, si l'on ne croyait pas, et même l'on ne croit que par Jésus-Christ (ci-après, II, v. 8) : « C'est par la grâce de Dieu que vous êtes sauvés par la foi ; et cela ne vient point de vous, car c'est un don de Dieu. »

III<sup>o</sup> Par rapport à la grâce de la justification, l'Apôtre ajoute (v. 15) : « Vous avez été scellés, » et cela, « par l'Esprit-Saint qui vous a été donné. » Il assigne à l'Esprit-Saint trois caractères, à savoir, qu'il est un signe ; qu'il est l'Esprit de promesse, et qu'il est le gage de l'héritage.

I. Il est un signe, en ce que c'est par lui qu'est versée dans nos cœurs la charité, par laquelle nous sommes distingués de ceux qui ne sont pas enfants de Dieu. Quant à cet effet l'Apôtre dit (v. 15) : « Vous avez été scellés, » c'est-à-dire séparés du troupeau de Satan (ci-après,

prædicantis salutem ; » (*Is.*, xl, v. 9) : « Super montem excelsum ascende, tu qui evangelizas Sion. » Et hoc est quantum ad futura bona. Tertio, describitur et commendatur quantum ad bona præsentia, quia salvat ; unde dicit : « Salutis vestrae, » id est quod creditum dat salutem (*Rom.*, I, v. 16) : « Non enim erubescio Evangelium : virtus enim Dei est in salutem omni credenti ; » (1 *Cor.*, xv, v. 1) : « Notum autem vobis facio, fratres, Evangelium, quod prædicavi vobis, quod et accepistis, in quo statis, per quod et salvamini. »

II<sup>o</sup> QUANTUM autem ad beneficium conversionis ad fidem, dicit : « In quo, » sc. Christo, id est in eujus operatione vos « credentes, signati estis. » Quod quidem

beneficium ideo opponitur fidei, quia fides necessaria est auditoribus. Frustra enim quis audiret verbum veritatis, si non crederet ; et ipsum credere est per Christum (*infra*, II, v. 8) : « Gratia enim estis salvati per fidem, et hoc non ex vobis : donum enim Dei est. »

III<sup>o</sup> QUANTUM vero ad beneficium justificationis, dicit : « Signati estis, » et hoc, « per Spiritum Sanctum, qui datus est vobis, » de quo dicit tria, sc. quod est signum, et quod est Spiritus promissionis, et quod est pignus hæreditatis.

I. *Signum* quidem est in quantum per eum infunditur charitas in cordibus nostris, qua distinguimur ab his qui non sunt filii Dei ; et quantum ad hoc dicit : « Signati estis, » sc. divisi a grege dia-

IV, v. 30) : « N'attristez point le Saint-Esprit de Dieu, dont vous avez été marqués, comme d'un sceau, etc. » Car ainsi que les maîtres apposent leur marque à leurs troupeaux, afin de les distinguer les uns des autres, le Seigneur a voulu que son troupeau, c'est-à-dire son peuple, fût distingué par une marque spirituelle ; or le Seigneur eut son peuple particulier, dans l'ancien Testament, ce sont les Juifs (*Ezech.*, xxxiv, v. 31) : « Mais vous les brebis de mon pâturage, vous mes brebis, vous êtes des hommes. » C'est de là qu'il est dit (*Ps.*, xciv, v. 7) : « Nous sommes son peuple, qu'il nourrit dans ses pâturages et ses brebis qu'il conduit par la main. » Mais comme ce troupeau paissait dans des pâturages matériels, c'est-à-dire dans une doctrine accessible aux sens, et avec des récompenses terrestres (*Isaie*, I, v. 19) : « Si donc vous voulez l'écouter, vous serez rassasiés des biens de la terre, » le Seigneur voulut pour ce motif le marquer et le séparer des autres par un signe corporel, savoir, la circoncision (*Gene.*, xvii, v. 15) : « Ce pacte que je fais avec vous sera marqué dans votre chair, etc., » et auparavant (v. 11) : « Vous circoncirez votre chair, afin que cette circoncision soit la marque de l'alliance que je fais avec vous. » Mais dans le nouveau Testament, il eut pour troupeau le peuple chrétien (1<sup>re</sup> *S. Pierre*, II, v. 25) : « Vous êtes retournés au Pasteur et à l'Évêque de vos âmes ; » (*S. Jean*, x, v. 27) : « Mes brebis entendent ma voix. » Or ce troupeau pait dans les pâturages de la doctrine spirituelle, et pour des récompenses spirituelles, aussi le Seigneur l'a-t-il distingué des autres par un signe spirituel ; et ce signe, c'est l'Esprit Saint, par lequel ceux qui sont à Jésus-Christ, sont distingués de ceux qui ne lui appartiennent point. Mais parce que le Saint-Esprit est amour, il est donné à quiconque s'élève à l'amour de

bolli (*infra*, IV, v. 30) : « Nolite contristare Spiritum Sanctum Dei, in quo signati estis, etc. » Sicut enim homines gregibus suis apponunt signa, ut ab aliis distinguantur, ita Dominus gregem suum, id est populum suum, spirituali signo voluit signari ; Dominus autem populum peculiarem habuit, in veteri quidem Testamento Judæos (*Ezech.*, xxxiv, v. 31) : « Vos autem greges mei, greges pascuæ meæ homines estis. » Unde (*Ps.*, xciv, v. 7) : « Nos autem populus ejus, et oves pascuæ ejus. » Sed quia hic grex in pascuis corporalibus pascitur, sc. in doctrina corporali, et in bonis temporalibus (*Is.*, I, v. 19) : « Si volueritis et audieritis me, bona terræ comeditis ; » ideo eum Dominus corporali signo, sc. circoncisionis ab aliis separavit et distinxit (*Gen.*, xvii, v. 13) : « Eritque pactum meum in carne vestra. » Prius autem dicitur : « Circumcidetis carnem præputii vestri, ut sit signum fœderis inter me et vos. » In novo autem Testamento gregem habuit populum Christianum (1 *Petr.*, II, v. 25) : « Conversi estis nunc ad pastorem et episcopum animarum vestrarum ; » (*Joan.*, x, v. 27) : « Oves meæ vocem meam audient, etc. » Sed grex iste pascitur in pascuis doctrinæ spiritualis et spiritualibus bonis ; ideo cum signo spirituali ab aliis Dominus distinxit : hoc autem est Spiritus Sanctus, per quem illi, qui Christi sunt, distinguuntur ab aliis, qui non sunt ejus ; quia autem Spiritus Sanctus amor est ; ergo tunc Spiritus Sanctus datur alicui, quando efficitur

Dieu et du prochain (*Rom.*, v, v. 5) : « L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné, etc. » Le signe donc de la séparation est la charité qui vient de l'Esprit-Saint (*S. Jean*, XIII, v. 35) : « C'est en cela que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. » Le sceau que nous avons reçu c'est donc l'Esprit-Saint.

II. Il est appelé l'Esprit de promesses pour trois raisons. Premièrement, parce qu'il a été promis aux fidèles (*Ezech.*, xxxvi, v. 26) : « Je mettrai un Esprit nouveau au milieu de vous ; » et (*Ezech.*, xxxvii, v. 6) : « Je vous donnerai un Esprit et vous vivrez. » Secondement parce qu'il est donné avec une promesse spéciale, car par cela même qu'il nous est donné, nous devenons enfants de Dieu. Par l'Esprit-Saint, en effet, nous ne faisons plus qu'un avec Jésus-Christ (*Rom.*, VIII, v. 9) : « Si quelqu'un n'a point l'Esprit de Jésus-Christ, il n'est point à Jésus-Christ ; » par conséquent nous sommes les fils adoptifs de Dieu, et par là nous avons la promesse de l'héritage éternel, car (*Rom.*, VIII, v. 17) : « Si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers. » Troisièmement l'Esprit-Saint est appelé un gage, en ce qu'il nous donne la certitude de l'héritage promis. Car cet Esprit, en ce qu'il nous adopte comme enfants de Dieu, est un Esprit de promesse dont nous obtiendrons l'effet. Une autre version, remarque la Glose, appelle le Saint-Esprit les arrhes de l'héritage ; peut-être est-ce la meilleure, car le gage est différent de l'objet pour lequel il est donné, on le rend, après qu'on a reçu l'objet qui était dû. Les arrhes, au contraire, ne diffèrent en rien de l'objet pour lequel ils sont donnés ; on ne les rend pas, parce qu'ils font partie du prix même qui ne doit pas être partagé, mais complété. Or Dieu nous a donné la charité

amator Dei et proximi (*Rom.*, v, v. 5) : « Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum, etc. » Signum ergo distinctionis est charitas, quæ est a Spiritu Sancto (*Joan.*, XIII, v. 35) : « In hoc cognoscent omnes, quia mei discipuli estis, si dilectionem habueritis ad invicem. » Spiritus ergo Sanctus est quo signamur.

II. *Spiritus* vero promissionis dicitur triplici ratione Primo, quia promissus est fidelibus (*Ezech.*, xxxvi, v. 26) : « Spiritum novum ponam in medio vestri ; » et (*Ezech.*, xxxvii, v. 6) : « Dabo vobis spiritum novum. » Secundo, quia datur cum quadam promissione, ex hoc enim ipso, quo datur nobis, efficitur filii Dei, nam per Spiritum Sanctum efficitur unum cum Christo (*Rom.*, VIII, v. 9) : « Si

quis autem Spiritum Dei non habet, hic non est ejus, » et per consequens efficitur filii Dei adoptivi, ex quo habemus promissionem hæreditatis æternæ, quia « si filii, et hæredes » (*Rom.*, VIII, v. 17). Tertio, dicitur pignus, in quantum facit certitudinem de promissa hæreditate. Nam Spiritus Sanctus in quantum adoptat in filios Dei, est Spiritus promissionis, et ipsemet est signum promissionis adipiscendæ. Sed, ut dicitur in Glossa, alla littera habet : « Qui est arra hæreditatis, » et forte melius, quia pignus est aliud arra pro qua datur, et redditur postquam ille, qui pignus recepit, rem sibi debitam recipit. Arra autem non est aliud a re pro qua datur, nec redditur ; quia datur de ipso pretio, quod non est auferendum, sed complendum. Deus autem dedit nobis

par l'Esprit-Saint, qui est l'Esprit de vérité et d'amour ; par conséquent il nous a donné une sorte de communication partielle et imparfaite de la divine charité et de la dilection, qui ne sera pas enlevée, mais perfectionnée. On doit donc de préférence lui donner le nom d'arrhes plutôt que celui de gage. Toutefois on peut l'appeler gage, car Dieu, par l'Esprit-Saint, nous accorde différents dons, dont quelques-uns, subsistent dans la patrie, par exemple, la charité « qui ne périra jamais » (1<sup>re</sup> *Corinth.*, XIII, v. 8) ; d'autres, à cause de leur imperfection, n'y subsisteront plus, par exemple, la foi et l'espérance, qui seront détruites, ainsi qu'il est dit au même endroit. Dans ce sens le Saint-Esprit prend le nom d'arrhes, par rapport aux dons qui demeurent, et celui de gage par rapport à ceux qui finiront.

III. L'Apôtre explique ensuite pour quel motif nous avons été marqués de ce sceau, lorsqu'il dit (v. 14) : « Pour la rédemption. » Si, en effet, un maître faisait l'acquisition de quelque bétail, et l'adjoignait à son troupeau, il lui imposerait la marque de son acquisition. Or Jésus-Christ a tiré son peuple du milieu des Gentils (*S. Jean*, x, v. 16) : « J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie ; il faut que je les amène ; » il leur a donc imprimé le sceau de son acquisition (1<sup>re</sup> *S. Pierre*, II, v. 9) : « Vous êtes le peuple conquis ; » (*Act.*, XX, v. 28) : « Qu'il a acquis de son propre sang. » Toutefois, parce que Jésus-Christ a acquis ce peuple, non pas comme s'il ne lui eût jamais appartenu, mais comme ayant été le sien pendant un temps, bien qu'il fût opprimé par la servitude de Satan, à laquelle il s'était soumis par le péché, l'Apôtre ne dit pas simplement, il s'est acquis, mais il ajoute (v. 14) : « Pour la rédemption ; » comme s'il disait : Il

charitatem tanquam pignus, per Spiritum Sanctum, qui est Spiritus veritatis et dilectionis. Et ideo hujusmodi non est aliud, quam quædam particularis et imperfecta participatio divinæ charitatis et dilectionis, quæ quidem non est auferenda, sed perficienda, ideo magis proprie dicitur arra quam pignus. Tamen potest nihilominus et pignus dici, nam per Spiritum Sanctum Deus nobis diversa dona largitur, quorum quædam manent in patria, ut « charitas, » quæ « nunquam excidit » (1 *Cor.*, XIII, v. 8) ; quædam vero propter sui imperfectionem non manent, sicut « fides et spes, quæ evacuabuntur, » ut ibidem dicitur. Sic ergo Spiritus Sanctus dicitur arra per respectum ad ea quæ manent : pignus vero per respectum ad ea quæ evacuabuntur.

III. *Ad* quid autem signati sumus subdit, dicens : « In redemptionem. » Nam si aliquis de novo aliqua animalia acquireret, et adderet gregis suo, imponeret eis signa acquisitionis illius ; Christus autem acquisivit populum ex Gentibus (*Joan.*, x, v. 16) : « Alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili, et illas oportet me adducere, etc. » Et ideo impressit eis signum acquisitionis (1 *Petr.*, II, v. 9) : « Gens sancta, populus acquisitionis ; » (*Act.*, XX, v. 28) : « Quam acquisivit sanguine suo. » Sed quia Christus acquisivit populum istum, non sic quod nunquam fuerit suus, sed quia aliquando fuerat suus, sed opprimebatur a servitute diaboli, in quam peccando se redegit, ideo non dicit simpliciter, acquisivit, sed addit : « In redemptionem acquisitionis. » Quasi dicat :

ne l'a pas seulement acquis de nouveau, mais il l'a comme racheté de la servitude du démon par son propre sang (1<sup>re</sup> S. Pierre, 1, v. 18) : « Ce n'a point été par des choses corruptibles, comme de l'or ou de l'argent, que vous avez été rachetés. » Jésus-Christ nous a donc acquis en nous rachetant, non pas pour tant qu'il en revienne à Dieu quelque chose, parce qu'il n'a nullement besoin de nos biens (Job, xxxv, v. 7) : « Si vous êtes juste, que donnerez vous à Dieu ? ou que recevra-t-il de votre main ? » L'Apôtre explique pour quelle fin Jésus-Christ nous a rachetés, en disant (v. 14) : « Pour la louange de sa gloire, » c'est-à-dire pour que Dieu lui-même reçoive la louange (Isaïe, XLIII, v. 7) : « Amenez tous ceux qui invoquent mon nom, car je les ai créés pour ma gloire. »

#### LEÇON VI<sup>e</sup> (Ch. 1<sup>er</sup>, w. 13 à 19.)

SOMMAIRE. — S. Paul est transporté d'amour pour les grâces que Dieu a accordées aux Ephésiens. Il rend grâces pour le passé et prie pour l'avenir.

13. C'est pourquoi ayant appris quelle est votre foi au Seigneur Jésus, et votre amour envers tous les saints,

16. Je ne cesse point de rendre des actions de grâces pour vous, me souvenant de vous dans mes prières ;

17. Afin que le Dieu de notre Seigneur Jésus-Christ, le Père de gloire, vous donne l'Esprit de sagesse et de révélation pour le connaître ;

18. Qu'il éclaire les yeux de votre cœur, pour vous faire savoir

Non simpliciter de novo acquisiti, sed quasi a servitute diaboli per sanguinem ejus redempti (1 Petr., 1, v. 18) : « Non corruptibilibus auro et argento redempti estis, etc. » Acquisivit ergo Christus nos redimendo, non quod accrescat inde aliquid Deo, quia bonorum nostrorum non indiget (Job, xxxv, v. 7) : « Si Juste egeris, quid donabis ei ? aut quid de manu tua recipiet ? » Ad quid autem acquisiverit nos Christus, subdit : « In laudem gloriæ ipsius, » id est ut ipse Deus laudetur (Is., XLVI, v. 7) : « Qui invocat nomen meum, in gloriam meam creavi eum. »

#### LECTIO VI.

Afficitur charitate Paulus pro beneficiis

Ephesiis a Deo collatis, et agens gratias de præteritis, pro futuris orat.

15. Propterea et ego audiens fidem vestram, quæ est in Christo Jesu, et dilectionem in omnes sanctos,

16. Non cesso gratias agens pro vobis, memoriam vestri faciens in orationibus meis,

17. Ut Deus Domini nostri Jesu Christi Pater gloriæ, det vobis Spiritum sapientiæ et revelationis, in agnitionem ejus :

18. Illuminatos oculos cordis vestri, ut

quelle est l'espérance à laquelle il vous a appelés, quelles sont les richesses et la gloire de l'héritage qu'il destine aux saints ;

19. Et quelle est la grandeur suprême du pouvoir, qu'il exerce en nous qui croyons.....

Après avoir énuméré les grâces accordées aux Ephésiens par Jésus-Christ, l'Apôtre montre comment son affection s'est accrue pour eux. Cette partie se subdivise en trois : I<sup>o</sup> S. Paul rappelle le bien qui lui a été dit des Ephésiens ; II<sup>o</sup> il rend grâces pour les bienfaits qu'ils ont reçu (v. 16) : « Je ne cesse point de rendre des actions de grâces pour vous ; » III<sup>o</sup> il y joint sa prière pour les grâces qu'ils obtiendront encore (v. 16) : « Me souvenant de vous dans toutes mes prières. »

I<sup>o</sup> Le bien que l'Apôtre a appris des Ephésiens, est de deux sortes. L'un est la foi qui les a unis à Dieu. Quant à ce bien S. Paul dit (v. 15) : « C'est pourquoi ayant appris quelle est votre foi au Seigneur Jésus ; » cette foi qui fait habiter Dieu dans l'homme (ci-après, III, v. 17) : « Qu'il fasse que Jésus-Christ habite par la foi dans vos cœurs ; » de plus elle purifie les cœurs (Act., xv, v. 9) : « Ayant purifié leurs cœurs par la foi ; » elle justifie sans la Loi (Rom., III, v. 28) : « Nous devons reconnaître que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la Loi. » L'autre qui les unit au prochain : c'est l'amour, dont il dit (v. 15) : « Et votre amour envers tous les saints, » c'est-à-dire les œuvres de la charité ; amour, qui est le signe spirituel du disciple de Jésus-Christ (S. Jean, XIII, v. 35) : « L'on connaîtra à cette marque que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour, etc. » et auparavant (v. 34) : « Je vous laisse un commande-

sciatis, quæ sit spes vocationis ejus, et hoc est fides ; et quantum ad hoc dicit : quæ divitiæ gloriæ hæreditatis ejus in sanctis, « Propterea et ego audiens fidem vestram, quæ est in Christo Jesu, » quæ quidem facit habitare Deum in homine (infra, III, v. 17) : « Habitare Christum per fidem in cordibus vestris. » Item corda purificat (Act., xv, v. 9) : « Fide purificans corda eorum. » Item sine Lege justificat (Rom., III, v. 28) : « Arbitramur justificari hominem per fidem sine operibus Legis. » Secundum quod ordinantur ad proximum : et hoc est dilectio ; et quantum ad hoc dicit : « Et dilectionem, » id est opera charitatis, quæ quidem dilectio est spirituale signum, quod homo sit discipulus Christi (Joan., XIII, v. 35) : « In hoc cognoscent omnes, quia mei estis discipuli, si dilectionem, etc. ; » et ibidem : « Mandatum nō-

Postquam enumeravit Apostolus beneficia Ephesiis collata per Christum, hic ostendit quomodo affectus suus crevit ad eos. Dividitur autem hæc pars in tres partes, quia primo, præmittitur bonorum quæ audivit de eis commemoratio ; secundo, de præceptis beneficiis gratiarum debita actio, ibi : « Non cesso gratias agens, etc. ; » tertio, subditur pro futuris beneficiis ejus oratio, ibi : « Memoriam vestri faciens, etc. »

I<sup>o</sup> BONA autem quæ de eis audivit, sunt duo : unum quo ordinantur ad Deum, et

ment nouveau, c'est que vous vous aimiez les uns les autres, etc. » L'amour, dis-je, « envers tous les saints, » car tous ceux que nous aimons par la charité, nous devons les aimer, ou parce qu'ils sont saints, ou afin qu'ils le deviennent (*Galat.*, vi, v. 10) : « Pendant que nous en avons le temps, faisons du bien à tous, mais principalement aux enfants de la foi. »

II<sup>o</sup> Quand S. Paul ajoute (v. 16) : « Je ne cesse point de rendre des actions de grâces, etc., » il remercie de ces grâces et de ces bienfaits dont on lui a rendu compte, en disant : « Je ne cesse pas, etc. »

On objecte qu'il lui était impossible de rendre grâces continuellement pour eux.

Réponse : L'Apôtre dit : « Je ne cesse pas, » à savoir, aux moments convenables. Ou encore : « je ne cesse point, » parce que le sentiment qui me porte à rendre grâces pour vous, est habituellement et sans discontinuation en moi (*Coloss.*, i, v. 9) : « Nous ne cessons point de prier et de demander pour vous, etc. ; » (*Rom.*, i, v. 9) : « Je me souviens sans cesse de vous dans mes prières. »

III<sup>o</sup> S. Paul prie ensuite pour les grâces qui seront accordées dans l'avenir aux Ephésiens, en disant (v. 16) : « Me souvenant de vous dans mes prières. » Cette partie se subdivise en trois : I. l'Apôtre exprime certaines demandes qu'il fait pour eux ; II. il les développe (v. 17) : « Pour le mieux connaître, etc., » III. il montre l'exemplaire et la forme de ce qu'il a demandé (v. 19) : « Selon l'efficace de sa force et de sa puissance, etc. »

I. Il dit donc, sur le premier de ces points : non-seulement je rends grâces pour les bienfaits passés que vous avez reçus, et pour le bien que j'ai appris de vous, mais je demande encore, que ces dons reçoi-

vum do vobis, ut diligatis invicem, etc. » Dilectionem, dico, « in omnes sanctos, » nam omnes quos ex charitate diligimus, debemus eos diligere, vel ideo quia sancti sunt, vel ut sancti sint (*Gal.*, vi, v. 10) : « Dum tempus habemus operemur bonum ad omnes, maxime autem ad domesticos fidei, etc. »

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Non cesso, etc., » agit Apostolus gratias de bonis et beneficiis hujusmodi auditis, dicens : « Non cesso gratias agens, etc. »

Contra, quia non semper poterat continere pro eis gratias agere.

Respondeo : Apostolus dicit : « Nos cesso, » id est horis debitis, vel non cesso, quia affectus gratias agendi pro vobis sine cessatione habitualiter est in me

(*Col.*, i, v. 9) : « Non cessamus pro vobis orantes, et postulantes, etc. ; » (*Rom.*, i, v. 9) : « Sine intermissione memoriam vestri facio semper in orationibus meis. »

III<sup>o</sup> CONSEQUENTER orat Apostolus pro beneficiis eis in futurum concedendis ; et quantum ad hoc dicit : « Memoriam vestri, etc. » Et hæc dividitur in tres, quia primo, proponit quædam quæ eis petit ; secundo, exponit ea, ibi : « In agnitionem ejus, etc. ; » tertio, ostendit exemplar et formam illorum, ibi : « Secundum operationem potentiam, etc. »

I. Dicit ergo quantum ad primum : Non solum gratias ago, quantum ad beneficia præterita, quæ recepistis et quantum ad bona audita de vobis ; sed etiam oro, ut

vent à l'avenir un complet accroissement (v. 16) : « Me souvenant de vous dans mes prières, » à savoir afin d'obtenir (v. 17) « que le Dieu de notre Seigneur Jésus-Christ, le Père de gloire, etc. » Remarquez ici que Notre Seigneur Jésus-Christ est Dieu et homme ; or, en tant qu'homme, il a un Dieu, puisqu'il est composé d'un corps et d'une âme, qui étant l'un et l'autre créature, dépendent également de Dieu ; en tant qu'il est Dieu, il a un père (*S. Jean*, xx, v. 17) : « Je monte vers mon Père et votre Père ; vers mon Dieu et votre Dieu. » Semblablement encore, en tant qu'il est Dieu, il est la gloire de son Père (*Hébr.*, i, v. 5) : « Et comme il est la splendeur de la gloire, » il est aussi notre gloire, parce qu'il est lui-même la vie éternelle (1<sup>re</sup> *S. Jean*, v, v. 20) : « Afin que nous soyons en son vrai Fils ; c'est lui, qui est le vrai Dieu et la vie éternelle. » L'Apôtre s'exprime donc ainsi : « Afin que le Dieu de Notre Seigneur Jésus-Christ, » en tant que notre Seigneur Jésus-Christ est homme, « et son Père, » en tant qu'il est Dieu ; « le Père, » dis-je, « de la gloire, » c'est-à-dire de Jésus-Christ, qui est la gloire du Père (*Prov.*, xv, v. 20) : « La gloire du Père, c'est la sagesse du Fils, etc., » et de notre gloire, en ce qu'il donne la gloire à tous. Quand il ajoute (v. 17) : « Vous donne l'esprit de sagesse et de révélation, etc., » il exprime ses demandes, au nombre de deux. Il faut se rappeler ici que certains dons sont communs à tous les saints, à savoir ceux qui sont nécessaires au salut, la foi, par exemple, l'espérance, la charité ; or les Ephésiens avaient déjà ces dons. Mais il y a d'autres dons spéciaux : ces dons, l'Apôtre les demande à Dieu pour les Ephésiens. D'abord celui de sagesse, dont il dit (v. 17) : « Afin qu'il vous donne l'Esprit de sagesse, » que personne ne peut donner

omnino in futurum accrescant « Memoriam vestri faciens in orationibus meis, » pro his, sc. « ut Deus Domini nostri Jesu Christi Pater gloriæ, etc. » Ubi sciendum quod Dominus noster Jesus Christus et Deus et homo est. Et in quantum homo est, Deum habet, cum sit compositus ex anima et corpore, quorum utriusque, cum sint creaturæ, competit Deum habere ; secundum autem, quod Deus es, Patrem habet (*Joan.* xx, v. 17) : « Ascendo ad Patrem meum et Patrem vestrum ; Deum meum et Deum vestrum. » Similiter etiam secundum quod est Deus, est gloria Patris. (*Hébr.*, i, v. 3) : « Qui cum sit splendor gloriæ, etc. » Est etiam gloria nostra, quia ipse est vita æterna (1<sup>re</sup> *Joan.*, v, v. 20) : « Simus in vero Filio ejus ; hic est verus Deus, et vita

æterna. » Sic ergo dicit : « Ut Deus Domini nostri Jesu Christi secundum quod est homo, et « Pater » ejusdem secundum quod est Deus ; « Pater, » inquam, « gloriæ, » sc. Christi, qui est gloria ejus (*Prov.*, xv, v. 20) : « Gloria patris filius sapiens, etc., » et gloriæ nostræ, in quantum dat omnibus gloriam. Deinde cum dicit : « Det vobis, etc., » ponit ea quæ petit, quæ sunt duo. Ubi sciendum est, quod quedam sunt dona communia omnibus sanctis, sc. illa quæ sunt necessaria ad salutem, ut fides, spes, charitas ; et hæc habebant, ut jam patet. Alia autem sunt dona specialia ; et quantum ad hoc pro eis orat : primo quidem, pro dono sapientiæ ; et quantum ad hoc dicit : « Ut det vobis spiritum sapientiæ, » quem nullus

si n'est Dieu, (*Sagesse*, ix, v. 17) : « Et qui pourra connaître votre pensée, si vous ne donnez vous-même la sagesse, et si vous n'envoyez votre Esprit-Saint du haut des cieux. » En second lieu l'Apôtre demande le don d'intelligence, qui consiste dans la révélation des mystères spirituels ; c'est ce qui lui fait dire (v. 17) : « Et de révélation, » qui ne peut également venir que de Dieu (*Daniel*, ii, v. 28) : « Il y a dans le ciel un Dieu qui révèle les mystères. »

II. S. Paul explique ensuite la portée de ce qu'il demande ; et d'abord ce qui a rapport au don de sagesse ; ensuite au don d'intelligence, (v. 18) : « Afin que vous sachiez quelle est l'espérance à laquelle il vous a appelés. »

1<sup>o</sup> Au premier appartient la connaissance des choses divines. Demander le don de sagesse, c'est donc demander que les Ephésiens aient la connaissance de Dieu. Or c'est la prière de S. Paul, à ces mots (v. 17) : « Pour le connaître ; » comme s'il disait : afin que par l'esprit de sagesse (v. 18), vous ayez « les yeux de votre cœur éclairés pour le connaître... » c'est-à-dire, d'une connaissance plus complète, à savoir, celle de Dieu (*Ps.*, xii, v. 4) : « Eclairiez mes yeux, afin que je ne m'endorme jamais dans la mort ! » Ce passage condamne ceux dont les yeux ne sont éclairés que pour connaître les choses du temps ; tandis qu'il est bien autrement nécessaire et même glorieux de connaître Dieu (*Jérém.*, ix, v. 25) : « Que le sage ne se glorifie point dans sa sagesse, que le fort ne se glorifie point dans sa force, que le riche ne se glorifie point dans ses richesses ; mais que celui qui se glorifie, dit le Seigneur, mette sa gloire à me connaître et à savoir que je suis le Seigneur qui fais miséricorde. »

2<sup>o</sup> S. Paul exprime trois dons qui se rattachent à celui d'intelligence. Le premier a rapport au temps présent ; les deux autres à l'a-

potest dare nisi Deus (*Sap.*, ix, v. 17) : « Sensus autem tuum quis sciet, nisi tu dederis sapientiam, et miseris Spiritum Sanctum tuum de altissimis ? Secundo, orat pro dono intellectus ; et hoc consistit in revelatione spiritualium secretorum, propter quod dicit : « Et revelationis, » quæ etiam a solo Deo est (*Dan.*, ii, v. 28) : « Est Deus in cælis revelans mysteria. »

II. *Exponit* autem quæ sint ista, quæ petit ; et primo, quod pertinet ad donum sapientiæ ; secundo quod pertinet ad donum intellectus, ibi : « Ut sciatis, quæ sit spes, etc. »

1<sup>o</sup> Ad donum autem sapientiæ pertinet cognitio divinorum. Unde petere donum

sapientiæ et petere quod habeant cognitionem Dei ; et hoc petit ibi : « In agnitionem Dei, etc. » Quasi dicat : Hoc peto, ut per Spiritum sapientiæ, habeatis « illuminatos oculos cordis vestri in agnitionem, » sc. clariorem ejus, sc. Dei (*Ps.*, xii, v. 4) : « Illumina oculos meos, etc. » Hoc est contra eos, qui habent oculos illuminatos tantum ad temporalia cognoscenda, cum magis tamen sit necessarium et etiam gloriosum cognoscere Deum (*Jer.*, ix, v. 23) : « Non gloriatur sapiens in sapientia sua, et non gloriatur dives in divitiis suis ; sed in hoc gloriatur, qui gloriatur scire et nosse me. »

2<sup>o</sup> Ad donum autem intellectus tria pertinentia ponit. Unum quantum ad statum præsentem, et duo quantum ad futurum.

venir. — A) A l'état présent appartient l'espérance, qui est nécessaire au salut (*Rom.*, viii, v. 24) : « Car nous ne sommes sauvés qu'en espérance. » Quant à cette vertu, l'Apôtre dit (v. 18) : « Afin que vous sachiez quelle est, » c'est-à-dire combien grande est, « l'espérance de sa vocation, » c'est-à-dire la vertu d'espérance et la grandeur de son objet. Or cet objet est très grand, car il embrasse de très grandes choses (1<sup>re</sup> *S. Pierre*, i, v. 5) : « Il nous a régénérés par la résurrection de Jésus-Christ, d'entre les morts, pour nous donner la vive espérance, etc. » Elle est aussi la plus forte de toutes les vertus (*Hébr.*, vi, v. 18) : « Pour que nous ayons une puissante consolation, nous qui avons mis notre refuge dans la recherche et l'acquisition des biens qui nous sont proposés par l'espérance, laquelle est à notre âme, comme une ancre ferme et assurée. » — B) Mais comme ce que nous espérons appartient à la vie future, les deux autres dons se rattachent à cette vie. Le premier s'étend à tous les justes en général, c'est la récompense essentielle, dont l'Apôtre dit (v. 18) : « Et quelles sont les richesses et la gloire de l'héritage qu'il réserve aux saints. » S. Paul énumère ici quatre qualités de ce don : « Les richesses » (*Prov.*, i, v. 35) : « Celui qui m'écoute, jouira d'une abondance de biens, sans craindre aucun mal ; » (*Ps.*, cxi, v. 5) : « La gloire et les richesses sont dans sa maison ; » (*Prov.*, viii, v. 18) : « Les richesses et la gloire sont avec moi. » Secondement elle est très éclatante, aussi dit-il : « Et la gloire » (*Rom.*, ii, v. 10) : « La gloire, l'honneur et la paix seront à tout homme qui fait le bien. » Troisièmement très stable, d'où S. Paul dit : « De l'héritage » (*Eccli.*, xxxi, v. 11) : « C'est pourquoi tous ses biens ont été affermis dans le Seigneur » (*Ps.*, xv,

— A) Ad statum vero præsentem pertinet mium essentielle ; et quantum ad hoc dicit : « Et quæ divitiæ gloriæ, etc. » Ubi ponit quatuor ad illa dona pertinentia. Primum est, quod sunt copiosissima ; et quantum ad hoc, dicit : « Divitiæ » (*Prov.*, i, v. 33) : « Abundantia perfruetur, terrore malorum sublato ; » (*Ps.*, cxi, v. 3) : « Gloria et divitiæ in domo ejus, etc. ; » (*Prov.*, viii, v. 18) : « Mecum sunt divitiæ et gloria, etc. » Secundo, quod sunt clarissima ; et quantum ad hoc, dicit : « Fortissimum solatium habeamus, qui confugimus ad tenendam propositam spem, quam sicut anchoram habemus animæ, etc. » — B) Sed quia ea quæ speramus, sunt de futura vita, ideo alia duo pertinent ad vitam futuram : unum quidem pertinet ad omnes justos communiter, quod est præ-

v. 3) : « Le Seigneur est la part qui m'est échue en héritage et la portion qui m'est destinée. » Quatrièmement elle sera intime; c'est ce qui lui fait dire : « Aux saints. » (*Rom.*, VIII, v. 18) : « Les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion avec cette gloire qui sera un jour découverte en nous; » (2<sup>e</sup> *Corinth.*, IV, v. 17) : « Le moment si court et si léger des afflictions... produit en nous le poids éternel d'une souveraine et incomparable gloire. » — C) Le second don appartenant à la vie future, est celui qui est spécialement réservé aux apôtres (v. 19) : « Et quelle est la grandeur suprême du pouvoir qu'il exerce en nous, » à savoir, en nous apôtres; en d'autres termes : Bien que Dieu accorde abondamment à tous les saints les richesses de sa gloire, toutefois il les accordera surabondamment aux apôtres. Car la grandeur de la puissance se reconnaît à ses effets. Plus donc l'effet de la puissance divine est grand dans un saint, plus cette puissance s'y montre grande, bien qu'en elle-même elle soit une et indivisible. Voilà pourquoi, plus l'effet de la puissance divine est grand dans les apôtres, plus la grandeur de cette puissance se manifestera en eux. Or que l'effet de la puissance ait été grand dans les apôtres, S. Paul le montre en disant (v. 19) : « En nous qui croyons, » c'est-à-dire, qui sommes les prémices de ceux qui croient (2<sup>e</sup> *Corinth.*, IV, v. 13) : « Nous croyons aussi nous autres, et c'est aussi pourquoi nous parlons, sachant que celui qui a ressuscité Jésus-Christ, nous ressuscitera avec Jésus. » C'est aussi ce qui lui faisait dire (2<sup>e</sup> *Tim.*, I, v. 12) : « Je sais à qui je me suis confié. » Ceux-là donc d'entre vous, par lesquels les autres ont été instruits et appelés à la foi, seront récompensés, comme docteurs, d'une manière plus éclatante; car, dit la Glose, il sera donné, aux docteurs éminents comme un supplément de

xv, v. 5) : « Dominus pars hæreditatis meæ et calicis, etc. » Quarto, quod erunt intima; et quantum ad hoc, dicit : « In sanctis » (*Rom.*, VIII, v. 18) : « Non sunt condignæ passionis hujus temporis, etc. » (2<sup>e</sup> *Cor.*, IV, v. 17) : « Supra modum in sublimitate gloriæ pondus operatur in nobis. » — C) Aliud quod ponit pertinens ad futuram gloriam, est quod specialiter pertinet ad Apostolos. Unde dicit : « Et quæ sit » (supple sciatis) « supereminens magnitudo virtutis ejus in nos, » sc. Apostolos; quasi dicat : Licet omnibus sanctis abundanter divitiis gloriæ tribuat, supereminenti tamen tribuet Apostolis. Magnitudo enim virtutis ostenditur in effectu. Unde quanto magis effectus virtutis

divinæ in aliquo invenitur, tanto ibi virtus divina major ostenditur, licet in seipsa sit una et indivisa. Et ideo, quia major effectus virtutis divinæ est in Apostolis, ideo magnitudo virtutis erit in eis. Et quod major sit in eis effectus ostendit, dicens : « Qui credimus, » id est qui sumus primitiæ credentium (2<sup>e</sup> *Cor.*, IV, v. 13) : « Nos credimus, propter quod et loquimur, scientes quod ille, qui suscitavit Jesum, et nos cum Jesu suscitabit. » Propter quod dicebat (2<sup>e</sup> *Tim.*, I, v. 12) : « Scio cui credidi, etc. » Ideo illi inter vos, per quos alii instructi sunt et vocati ad fidem, sicut doctores præminentius præmiabuntur; quia, ut dicitur in Glossa, quoddam incrementum gloriæ habebunt summi doctores ultra

gloire au delà de ce que les autres saints auront communément reçu. Voilà pourquoi (*Daniel*, XII, v. 3) les doctes sont assimilés à la splendeur du firmament, et les docteurs aux étoiles : « Ceux qui auront été instruits, brilleront comme les feux du firmament, et ceux qui auront enseigné à plusieurs la voie de la justice, luiront comme des étoiles dans toute l'éternité. »

LEÇON VII<sup>e</sup> (Ch. I<sup>er</sup> w. 19 à 21.)

SOMMAIRE. — Que le modèle de notre propre glorification sera la glorification de Jésus-Christ même, dont l'Apôtre exalte, dans un langage admirable, la gloire, la vertu et l'immense puissance.

19..... *Selon l'efficace de sa force et de sa puissance;*

20. *Qu'il a fait paraître en la personne du Christ, en le ressuscitant d'entre les morts, et le faisant asseoir à sa droite dans le ciel,*

21. *Au-dessus de toutes les principautés et de toutes les puissances, de toutes les vertus, de toutes les dominations et de tous les titres qui peuvent être non seulement dans le siècle présent, mais encore dans le siècle futur.*

Après avoir énuméré les grâces qu'il désire être accordées dans l'avenir aux Ephésiens, S. Paul explique ici quelle sera la forme et l'exemplaire de ces grâces. Or de même que la vie de Jésus-Christ est la forme et l'exemplaire de notre justice, et de notre gloire, la gloire et l'exaltation de ce même Jésus-Christ est la forme et le modèle de notre gloire et de notre exaltation. L'Apôtre fait donc ici deux choses :

illud, quod communiter omnes habebunt, propter quod (*Dan.*, XII, v. 3) docti assimilantur splendori firmamenti, sed doctores assimilantur stellis : « Qui autem docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti; et qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates. »

LECTIO VII.

Exemplar exaltationis nostræ Christi exaltationem constituit, cujus gloriam, virtutem et potestatem immensam, miris verbis commendat.

19..... *Secundum operationem potentie virtutis ejus,*

20 *Quam operatus est in Christo, sus-*

citans illum a mortuis, et constituens ad dexteram suam in cælestibus,

21. *Supra omnem principatum et potestatem, et virtutem, et dominationem, et omne nomen, quod nominatur non solum in hoc sæculo, sed etiam in futuro.*

Enumeratis beneficiis, quæ Apostolus conferenda optat Ephesis in futurum, hic consequenter ponit formam et exemplar illorum beneficiorum. Sicut autem vita Christi est forma et exemplar justitiæ nostræ, ita et gloria et exaltatio Christi est forma et exemplar gloriæ et exaltationis nostræ. Ideo hic Apostolus duo facit, quia

I<sup>o</sup> il expose la forme et l'exaltation des grâces et des dons, en général ;  
II<sup>o</sup> il les explique en particulier (v. 20) : « En le ressuscitant d'entre les morts. »

I<sup>o</sup> La forme et l'exemplaire de l'opération divine en nous est cette opération en Jésus-Christ. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 19) : « Selon l'efficace, » c'est-à-dire à la ressemblance de l'efficace de sa puissance, ou de la puissance pleine de force de Dieu, (v. 20) « qu'il a fait paraître en Jésus-Christ ; » en exaltant le chef, suppléé, il agira en nous avec la même puissance (*Philipp.*, III, v. 20) : « Nous attendons le sauveur, Notre Seigneur Jésus-Christ qui transformera notre corps tout vil et abject qu'il soit. » Que nous devons être exaltés, à la ressemblance de l'exaltation de Jésus-Christ, nous le lisons fréquemment dans les Ecritures (*Rom.*, VIII, γ. 17) : « Pourvu que nous souffrons avec lui, afin que nous soyons glorifiés avec lui ; » et encore (*Apoc.*, III, v. 21) : « Celui qui sera victorieux, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône, comme je me suis aussi assis moi-même avec mon Père sur mon trône, après avoir été victorieux. »

II<sup>o</sup> L'Apôtre explique ensuite, d'une manière spéciale, la forme et le modèle, en montrant ce qui appartient à l'exaltation de Jésus-Christ en tant qu'homme (v. 20) : « En le ressuscitant d'entre les morts. » Il rappelle donc trois effets de cette exaltation. Le premier est le passage de la mort à la vie, dont il dit (v. 20) : « En le ressuscitant d'entre les morts ; » le second, l'exaltation au plus haut degré de gloire, ce qui lui fait dire (v. 20) : « Et le faisant asseoir à sa droite dans le ciel ; » le troisième, l'élévation à la suprême puissance (v. 20) : « Et il a mis toutes choses sous ses pieds. »

primo, proponit formam exaltationis beneficiorum et donorum in generali ; secundo, manifestat eam in speciali, ibi : « Suscitans illum a mortuis, etc. »

I<sup>o</sup> FORMA autem et exemplar operationis divinæ in nos, est operatio divina in Christo ; et quantum ad hoc dicit : « Secundum operationem, » id est ad similitudinem operationis potentiam virtutis ejus, id est virtuosæ potentiam Dei, « quam operatus est in Christo, » exaltans caput illud, supple, ita virtuose operabitur in nobis (*Philip.*, III, v. 20) : « Salvatorem expectamus Dominum nostrum Jesum Christum, qui reformabit corpus humilitatis nostræ, etc. » Nos autem exaltari ad similitudinem exaltationis Christi frequenter legimus in Scriptura (*Rom.*, VIII, v. 17) : « Si compa-

timur, ut et glorificemur ; » item (*Apoc.*, III, v. 21) : « Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo, sicut et ego vici et sedi cum patre meo in throno ejus. »

II<sup>o</sup> CONSEQUENTER explicat formam et exemplar in speciali, manifestans ea quæ pertinent ad exaltationem Christi, loquendo de Christo in quantum est homo, dicens : « Suscitans illum, etc. » Circa quod tria beneficia ponit exaltationis Christi. Primum est transitus de morte ad vitam ; et quantum ad hoc, dicit : « Suscitans illum a mortuis. » Secundum est exaltatio ad gloriam altissimam ; et quantum ad hoc, dicit : « Constituens illum ad dexteram suam. » Tertium est sublimatio ad potentiam maximam ; et quantum ad hoc dicit : « Et omnia subiecit sub pedibus ejus. »

I. S. Paul dit donc, quant au premier de ces effets : notre exaltation se fera selon l'efficace que Dieu a fait paraître en la personne de Jésus-Christ, c'est-à-dire que Dieu le Père agira avec la puissance qui lui est commune avec Jésus-Christ. C'est pour cette raison que Jésus-Christ s'est lui-même ressuscité, et que Dieu le Père l'a ressuscité (*Rom.*, VIII, v. 11) : « Si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, habite en vous ; celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, donnera aussi la vie à vos corps mortels, par son Esprit qui habite en vous. »

II. Quant au second effet, il dit (v. 20) : « Et le faisant asseoir à sa droite dans le ciel. » Or cette élévation dans la gloire peut être considérée de trois manières, à savoir, comparativement à Dieu, aux créatures corporelles et aux créatures spirituelles. — 1<sup>o</sup> Si donc on la considère sous le premier rapport, Jésus-Christ a été ainsi placé à la droite de Dieu. Mais il ne faut entendre par cette droite rien de corporel, car, comme il est dit (*S. Jean*, IV, v. 24) : « Dieu est Esprit. » Cette expression droite est métaphorique, en ce sens que de même que par la droite, dans l'homme, nous entendons la partie la plus noble et la plus puissante, ainsi quand nous disons que Jésus-Christ est placé à la droite de Dieu, il faut comprendre qu'il a été établi, selon son humanité, dans les biens les plus excellents de son Père, et qu'il lui est égal, selon sa divinité. C'est de là qu'il est dit (*Ps.*, CIX, v. 1) : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : asseyez-vous à ma droite ; » et encore (*S. Marc.*, XVI, v. 19) : « Et le Seigneur Jésus, après leur avoir ainsi parlé, fut élevé dans le ciel, et il y est assis à la droite de Dieu. » — 2<sup>o</sup> Comparativement aux créatures corporelles, l'Apôtre

I. Dicit ergo quantum ad *primum* : dico quod hoc erit secundum operationem qua operatus est in Christo, sc. Deus Pater eadem virtute, quam habet cum Christo. Unde et ipse Christus seipsum resuscitavit, et Deus Pater eum resuscitavit (*Rom.*, VIII, v. 11) : « Si spiritus ejus, qui suscitavit Jesum a mortuis habitabit in vobis, qui suscitavit Jesum a mortuis, vivificabit et mortalia corpora vestra. »

II. Quantum vero ad *secundum* dicit : « Constituens illum, etc. » Quæ quidem celsitudo gloriæ potest tripliciter considerari, sc. per comparisonem ad Deum, per comparisonem ad corporales creaturas spirituales. — 1<sup>o</sup> Si ergo consideretur per comparisonem ad Deum, sic constitutus est ad dexteram suam ; quæ quidem dextera, non est intelligenda pars corporalis, quia ut dicitur (*Joan.*, IV, v. 24) : « Spiritus est Deus, » sed metaphorice dicitur, ut sicut per dexteram intelligitur nobilior et virtuosior pars hominis, ita cum dicimus Christum Jesum constitutum ad dexteram Dei, intelligatur secundum humanitatem constitutus in potioribus bonis Patris, et secundum divinitatem intelligatur æqualis Patri. Unde (*Ps.*, CIX, v. 1) : « Dixit Dominus Domino meo, sede a dextris meis, etc. ; » item (*Marc.*, XVI, v. 19) : « Et Dominus quidem Jesus postquam locutus est eis, assumptus est in cælum, et sedet ad dexteram Dei. » — 2<sup>o</sup> In comparatione vero ad corporales creaturas dicit : « In

dit (v. 20) : « Dans le ciel, » car les corps célestes occupent les régions supérieures, par rapport aux autres corps (ci-après, iv, v. 10) : « Celui qui est descendu, est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux. » — 5<sup>o</sup> Enfin comparativement aux créatures spirituelles il le montre exalté, d'abord spécialement au-dessus de quelques-unes de ces créatures, ensuite généralement au-dessus de toutes (v. 21) : « Et au-dessus de tous les noms, etc. » Pour l'intelligence de ceci, il faut savoir qu'il y a neuf ordres d'anges, parmi lesquels S. Paul en désigne ici quatre, placés aux degrés intermédiaires. Car au-dessus d'eux il y en a trois supérieurs à savoir : les Trônes, les Chérubins et les Séraphins ; au-dessous, des inférieurs, à savoir : les Archanges et les Anges. Ces neuf ordres sont distingués en trois hiérarchies, ou principautés sacrées, et dans chacune de ces hiérarchies il y a trois ordres. Tous les Docteurs s'accordent sur la composition de la première, et placent à l'ordre supérieur les Séraphins, au second les Chérubins, au troisième les Trônes. Mais dans le classement des ordres des deux autres hiérarchies, l'intermédiaire et la dernière, S. Denis et S. Grégoire diffèrent de sentiment. Le premier place au rang supérieur de la hiérarchie intermédiaire les Dominations, au second les Vertus, au troisième en descendant, les Puissances. Au premier rang de la hiérarchie inférieure il a mis les Principautés, au second les Archanges et au troisième les Anges. Ce classement des rangs s'accorde avec le texte que nous expliquons. Car l'Apôtre commence, en montant, par désigner le dernier ordre de la hiérarchie inférieure, qui est le septième. S. Grégoire dispose autrement les ordres, et met au milieu des Dominations et des Puissances, les Principautés qui appartiennent

caelestibus. » Nam corpora caelestia tenent supremum locum in comparatione ad alia corpora (infra, iv v. 10) : « Qui descendit, ipse est, et qui ascendit super omnes caelos. » — 3<sup>o</sup> In comparatione vero ad spirituales creaturas : primo, dicit Christum exaltatum super aliquos specialiter ; secundo, super omnes generaliter, ibi : « Et super omne nomen, etc. » Ad horum autem intelligentiam sciendum est, quod novem sunt ordines angelorum, quorum quatuor Apostolus tangit hic, qui quidem sunt medii. Nam supra eos sunt tres superiores, sc. Throni, Cherubim et Seraphim. Sub eis autem sunt duo inferiores, sc. Archangeli et Angeli. Qui quidem novem ordines distinguuntur in tres hierarchias, id est sacros principatus. In quarum qualibet assignantur tres ordines, sed in assigna-

tione ordinum hierarchiae primae conveniunt omnes doctores, in hoc, sc. quod supremus ordo ipsius sit Seraphim, secundus Cherubim, tertius Throni. In assignatione vero ordinum aliarum duarum hierarchiarum, sc. mediae et infimae, discordant Dionysius et Gregorius. Nam Dionysius in supremo ordine mediae hierarchiae ponit Dominaciones, in secundo Virtutes, in tertio Potestates descendendo. In supremo vero ordine infimae hierarchiae posuit Principatus, in secundo Archangelos, in tertio angelos. Et haec assignatio ordinum concordat litterae praesenti. Nam Apostolus ascendendo incipit a supremo infimae hierarchiae, qui est septimus. Gregorius autem aliter ordinat, quia ponit Principatus in medio Dominacionum, et Potestatum, quod pertinet

au second ordre de la hiérarchie intermédiaire. De plus, il place au milieu des Puissances et des Archanges, les Vertus qui appartiennent à l'ordre supérieur de la dernière hiérarchie. Cet arrangement a aussi son fondement dans les paroles de l'Apôtre (*Coloss.*, i, v. 16) : « Soit les Trônes, soit les Dominations, soit les Principautés, soit les Puissances, » passage où S. Paul énumère les ordres en descendant. Réservez donc le sentiment de S. Grégoire, jusqu'à ce que nous expliquions l'épître aux Colossiens, nous suivrons pour l'instant la voie choisie par S. Denis, comme concordant mieux avec notre texte.

Pour l'éclaircir, il faut observer que l'on peut envisager de trois manières un ordre de choses. D'abord, selon que les choses existent dans la première cause de tout, c'est-à-dire en Dieu ; ensuite, selon que ces choses existent dans les causes universelles ; enfin, en tant qu'elles sont déterminées à des effets spéciaux. Et parce que tout ce qui se fait dans les créatures s'opère par le ministère des Anges, on peut distinguer corrélativement à la triple acception de l'ordre des choses, trois hiérarchies angéliques. A la première il appartient de puiser à la source même des choses, c'est-à-dire en Dieu, les raisons de ces choses ; à la seconde de connaître ces raisons dans les causes universelles ; à la troisième enfin, de les connaître dans les effets propres de ces choses. Car, autant les esprits angéliques sont haut placés, autant ils reçoivent, pour une grande universalité, la lumière divine. A la hiérarchie suprême appartient donc le ministère des choses, dans leurs relations avec Dieu ; aussi les ordres de cette hiérarchie reçoivent-ils des dénominations qui se rapportent à Dieu. En effet, les Séraphins prennent le nom d'ardents, et sont unis à Dieu par l'amour ; les

ad secundum ordinem mediae hierarchiae ; Virtutes vero ponit in medio Potestatum, et Archangelorum, quod pertinet ad supremum ordinem infimae hierarchiae. Et haec assignatio etiam fulcimentum habet ex verbis Apostoli (*Col.*, i, v. 16), ubi dicit : « Sive Throni, sive Dominaciones, sive Principatus, sive Potestates, » ubi illos ordines enumerat descendendo. Sed reservata ordinatione Gregorii (usquequo legamus epistolam ad Coloss.), ad praesens viam Dionysii magis competentem praesenti litterae prosequemur.

Ad cuius intellectum sciendum est, quod ad supremam hierarchiam pertinet administratio rerum in comparatione ad Deum. Primo quidem, secundum quod sunt in prima omnium causa, sc. in Deo ; secundo vero, secundum quod sunt in causis uni-

versalibus ; tertio, secundum determinationem ad speciales effectus. Et quia omnia quae fiunt in creaturis ministrantur per Angelos, ideo secundum triplicem acceptionem ordinis rerum distinguuntur tres angelicae hierarchiae, ad quarum unam pertinet accipere rationes rerum in ipso rerum vertice, sc. Deo ; ad aliam vero pertinet accipere rationes rerum in causis universalibus ; ad aliam vero in propriis effectibus. Nam quanto mentes angelicae sunt superiores, tanto divinam illuminationem in majori universalitate recipiunt. Et ideo

Chérubins s'appellent rayonnants, en tant qu'ils connaissent, d'une manière suréminente, les mystères divins; les Trônes prennent ce nom, de ce que Dieu exerce par eux les jugements. L'Apôtre ne fait aucune mention de ces trois ordres. A la hiérarchie du milieu appartient l'administration des choses, dans leurs rapports avec les causes universelles. Aussi les ordres qui le composent sont désignés par des noms qui se rapportent à la puissance, puisque les causes universelles sont en vertu et en puissance dans les choses inférieures et particulières. Or les puissances, qui ont le gouvernement universel, embrassent trois choses : quelques-uns dirigent par le commandement ; d'autres repoussent les obstacles à l'exécution ; d'autres enfin déterminent la manière d'exécuter le commandement. La première de ces attributions appartient aux Dominations, qui, dit S. Denis, (1) sont libres de toute soumission et ne sont point envoyées aux ministères extérieurs, mais commandent à ceux qui sont envoyés. La seconde aux Vertus, qui donnent le moyen d'exécuter la mission ; la troisième aux Puissances, qui exécutent le commandement. A la hiérarchie inférieure appartient l'administration des choses dans leur relation avec leurs effets spéciaux. Aussi ces ordres sont-ils désignés par des noms qui s'y rapportent. Ceux-là s'appellent Anges, qui exécutent ce qui intéresse le salut des individus ; Archanges, ceux qui exécutent ce qui concerne le salut et l'utilité des grands ; et Principautés, ceux qui prési-

(1) Nomen itaque quod sanctas designat dominationes, existimo declarare absolutum aliquem et ab omni vilitate liberum, ad superna transitum, nullaque penitus tyrannicâ dissimilitudine ullo modo inclinatum, sed liberaliter severam dominationem, quæ omni abjecta servitute celsior omni dejectione superior, et ab omni dissimilitudine remota verique dominatus, nec non principii dominationis jugiter avida, cum ipsa se tunc, sibi subdita ad genuinam ejus similitudinem quoad potest benefice transformet et ad nihil eorum quæ inaniter appareat, sed ad id quod vere est totaliter conversa, dominicæ semper Deiformitatis particeps existet (S. Dionysius, DE COELESTI HIERARCHIA, Cap. VIII.)

Deo per amorem ; Cherubin vero quasi lucentes, in quantum supereminenter divina secreta cognoscunt ; Throni vero dicuntur sic, in quantum in eis Deus sua judicia exercet. Et de istis tribus ordinibus nullam facit hic Apostolus mentionem. Ad mediam hierarchiam pertinet rerum administratio per comparationem ad causas universales. Unde denominantur ordines hierarchiæ illius nominibus ad potestatem pertinentibus, cum causæ universales sint virtute et potestate in inferioribus et particularibus. Ad potestates autem, quæ habent universale regimen tria pertinent : primo, quod sint aliqui per Imperium dirigentes ; secundo, quod sint aliqui qui impedimenta executionis repellant ; tertio,

quod sint aliqui qui ordinent qualiter alii imperium exequantur. Horum autem primum pertinet ad Dominatones, quæ, ut dicit Dionysius, sunt liberæ ab omni subjectione nec ad exteriora mittuntur, sed eis, qui mittuntur imperant. Secundum vero pertinet ad Virtutes ; quæ præbent facilitatem ad imperium implendum. Tertium exequentes. Ad infimam autem hierarchiam pertinet administratio rerum in comparatione ad speciales effectus, unde nominibus ad eos pertinentibus nuncupantur. Unde Angeli dicuntur illi, qui exequantur ea quæ pertinent ad salutem singulorum. Archangeli vero qui exequantur ea quæ pertinent ad salutem et utilitatem magnorum. Principatus vero dicun-

dent à chaque province. Ceci donc exposé, Jésus-Christ est au-dessus de tous. Si l'Apôtre n'a fait mention que de ces quatre ordres, la raison en est qu'ils ont reçu leurs noms de leur dignité ; et comme il s'agit ici de la dignité de Jésus-Christ, S. Paul les nomme spécialement, pour montrer que le Christ est au-dessus de toute nature créée.

Quand il ajoute (v. 21) : « Et de tous les noms qui peuvent être, etc. » il montre que le Christ est élevé au-dessus de toutes les créatures, sans exception. Il avait dit plus haut, en effet, que le Christ était élevé au-dessus des créatures spirituelles, qui tirent leurs noms de la puissance. Mais parce qu'indépendamment de ces ordres d'anges, on trouve encore, dans la sainte Ecriture, quelques autres ordres d'esprits célestes, savoir, les Séraphins (*Isaïe*, vi, v. 2), les Chérubins (*Ezech.*, x, v. 1 ; xi, v. 22 ; xli, v. 18), les Trônes (*Psaumes*), et qu'il n'en avait pas parlé, il fait voir ici que le Christ, en tant qu'homme, est élevé au-dessus de tous ces ordres. C'est pourquoi il ajoute (v. 21) : « Et au-dessus de tous les noms qui peuvent être donnés, etc. » c'est-à-dire, non seulement au-dessus des Principautés, mais au-dessus de tout ce qui peut être nommé. (1) Remarquez qu'on donne un nom à tout ce que l'on veut faire connaître : le nom exprime donc la substance de ce qui est nommé, puisque sa signification est en définitif la raison de cet objet. Quand donc S. Paul dit : « au-dessus de tous les noms, qui peuvent être, etc. » il donne à entendre que Jésus-Christ est élevé au-dessus de toute substance, dont on peut acquérir la connaissance, et qui peut être exprimé par un nom. Je ré-

(1) L'Apôtre atteint ici tous ces noms de fausses divinités, rêves des Gnostiques et des poètes, et de tous les inventeurs des fables de la Mythologie. Il frappe d'un même coup les trente Eons de l'hérétique Valentin, triste héritage reçu des Platoniciens. A tous ces fantômes, l'Apôtre oppose le nom du Christ.

tur illi quæ præsumt singulis provinciis. His veniuntur, sc. Seraphim (*Is.*, vi, v. 2), et ergo expositis, Christus super omnes est. Cherubim (*Ezech.*, x, v. 1, et xi, v. 22, et xli, v. 18), et Throni (*Ps.*) et de istis non fecerat mentionem : ideo ostendit Christum, secundum quod homo, supra omnes hujusmodi ordines esse exaltatum ; ut ostendat Christum omnem dignitatem creatam excedere. propter quod subjungit, dicens : « Et super omne nomen, etc. » id est non solum principatus, sed super omne nominabile.

Consequenter cum dicit : « Et omne nomen quod nominatur, etc. » ostendit Sciendum est enim, quod nomen imponitur ad cognoscendum rem, unde significat Christum exaltatum esse communiter supra omnem creaturam spirituales : dixerat enim supra Christum esse exaltatum super rei substantiam, cum significatum nominis sit diffinitiva ratio rei. Cum ergo dicit : « Et omne nomen, quod nominatur, » dat intelligere, quod exaltatus est supra omnem substantiam, de qua potest haberi dam alii ordines cœlestium spirituum in-

serve toutefois la substance de la divinité, qui est incompréhensible. Aussi la Glose dit : au-dessus de tout nom, c'est-à-dire, de ce qui peut être nommé. Et pour qu'on ne s' imagine point, que c'est au-dessus du nom de Dieu, il ajoute : « qui est nommé, » car la majesté divine ne peut ni être renfermée, ni exprimée par un nom. De plus il dit : « Non seulement dans le siècle présent, mais encore dans celui qui est à venir, » car il y a dans le siècle présent beaucoup de choses dont nous possédons la connaissance, et que nous désignons par leurs noms; et il en est dans le siècle à venir, qui ne peuvent ici-bas ni être comprises, ni même avoir de noms, parce que, comme il est dit (1<sup>re</sup> Corinth., xiii, v. 9) : « Ce que nous avons maintenant de science, et de prophétie est très imparfait. » Cependant ces choses sont nommées par les bienheureux, qui sont dans le siècle futur : telles sont celles dont l'Apôtre a dit (2<sup>e</sup> Corinth., xii, v. 4) : « J'ai entendu des paroles ineffables, qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter. » Et toutefois Jésus-Christ a été élevé au-dessus de toutes ces choses (Philipp., ii, v. 9) : « Dieu lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom. »

### LEÇON VIII<sup>e</sup> (Ch. 1<sup>er</sup>, w. 22 et 23.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre fait ressortir la grandeur de la naissance de Jésus-Christ en ce qu'elle s'étend et sur toute créature et sur toute l'Eglise.

22. Car il a mis toutes choses sous ses pieds, et il l'a donné pour chef à toute l'Eglise,

di. Quod dico, ut excludatur substantia divinitatis, quæ incomprehensibilis est. Unde Glossa dicit : « Supra omne nomen, » id est nominabile. Et ne intelligatur, quod sit supra nomen Dei, ideo subdit : « quod nominatur, » nam majestas divina nullo nomine concludi, vel nominari potest. Addit autem : « Non solum in hoc sæculo, sed etiam in futuro. » quia multa sunt in hoc sæculo, quæ notitia comprehendimus et nominamus; quædam tamen sunt in futuro sæculo, quæ hic comprehendere non possunt, nec etiam nominari, quia, ut dicitur (1 Cor., xiii, v. 9) : « Ex parte cognoscimus, et ex parte prophetamus. » Nominantur tamen hæc a beatis, qui sunt

In futuro sæculo. Hujusmodi autem sunt de quibus dicit Apostolus (2 Cor., xii, v. 4) quod « audivit arcana verba, quæ non licet homini loqui. » Et tamen super hæc omnia exaltatus est Christus (Philipp., ii v. 9) : « Dedit illi nomen, quod est super omne nomen. »

#### LECTIO VIII.

Maximam Christi potestatem ostendit, cum super omnem creaturam, tum super omnem Ecclesiam.

22. Et omnia subiecit sub pedibus ejus : et ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam,

23. Qui est son corps et la consommation de celui qui accomplit tout en tout.

S. Paul, dans ce qui précède, a traité de l'exaltation du Christ, et par son passage de la mort à la vie, dans cette phrase : « En le ressuscitant d'entre les morts ; et par son élévation au suprême degré de la gloire, dans cette autre : « Et le faisant asseoir à sa droite dans le ciel. » Il traite ici de son élévation à la plus haute puissance. Il considère donc I<sup>o</sup> la puissance de Jésus-Christ sur toute créature ; II<sup>o</sup> cette même puissance sur toute l'Eglise (v. 22) : « Et il l'a donné pour chef à toute l'Eglise »

I<sup>o</sup> Il dit donc, qu'à l'égard des créatures, Jésus-Christ a une puissance sans limites, parce que (v. 22) « Toutes choses ont été mises, » à savoir, par Dieu le Père, « sous ses pieds. » Observez que cette manière de parler : « Sous ses pieds, » peut être prise dans deux sens. D'abord comme une locution figurée et un terme de comparaison, en sorte qu'on donne à entendre par là, que la totalité et l'universalité des créatures est soumise à la puissance de Jésus-Christ. Car ce que nous foulons aux pieds, nous est soumis. C'est de cette puissance qu'il est dit (S. Matth., xxviii, v. 18) : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre, etc ; » (Hebr., ii, v. 8) : « S'il lui a assujetti toutes choses, il n'a rien laissé qui ne lui soit assujetti. » Ensuite, en prenant cette même locution dans un sens métaphorique. Par les pieds, en effet, on entend la partie la moins noble du corps ; par la tête la partie supérieure. Or, bien que dans le Christ, la divinité et l'humanité ne puissent être considérées comme parties, toutefois la divinité, qui est dans le Christ ce qu'il y a de supérieur, est repré-

23. Quæ est corpus ipsius, et plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur.

« sub pedibus ejus. » Ubi sciendum est, quod hoc quod dicit : « Sub pedibus, » potest accipi dupliciter. Uno modo, ut sit locutio figurativa et similitudinaria, ut scilicet per hoc detur intelligi, quod omnis creatura totaliter est subjecta potestati Christi. Illud enim est a nobis omnino subjectum, quod pedibus conculcamus. Et de ista potestate dicitur (Matth., xxviii, v. 18) : « Data est mihi omnis potestas in celo et in terra ; » (Hebr., ii, v. 8) : « In eo enim, quod ei omnia subieciuntur, nihil dimisit non subjectum ei. » Alio modo, ut sit locutio metaphorica. Nam per pedes intelligitur infirma pars corporis per caput vero suprema. Licet autem in Christo divinitas et humanitas non habeant rationem partis, tamen divinitas, quæ est supremum

Supra egit Apostolus de exaltatione Christi, et quantum ad ejus transitum de morte ad vitam in illa particula : « Suscians illum, etc. ; » et de ejus exaltatione ad gloriam altissimam, in illa particula : « Et constituens ad dexteram, etc. » Hic agit de ejus exaltatione quantum ad potestatem maximam. Circa quod duo facit, quia primo, agit de Christi potestate respectu totius creaturæ ; secundo, de ejus potestate respectu Ecclesiæ, ibi : « Et ipsum dedit, etc. »

I<sup>o</sup> dicit ergo, quod respectu totius creaturæ habet universalem potestatem, quia « Omnia subiecit, » sc. Deus Pater,

senté par la tête, et l'humanité, à cause de sa faiblesse, est figurée par les pieds (*Ps.*, cxxxii, v. 7) : « Nous l'adorerons dans le lieu où il a posé ses pieds. » Le sens est donc que toutes choses créées ont été soumises par le Père au Christ, non seulement en tant que Dieu, auquel tout est soumis de toute éternité, mais encore quant à son humanité.

Il faut ici remarquer que ce qui est soumis au Christ peut l'être diversement, car une partie l'est volontairement, l'autre non. Origène comprenant mal ce passage, a pris de cette parole de S. Paul l'occasion d'une erreur, et a prétendu que tout ce qui est soumis au Christ participe au salut, parce que le Christ est lui-même le salut véritable. Sur ce principe, il a donc dit que tous les démons et les réprouvés seraient sauvés un jour, lorsqu'ils seront sous les pieds du Christ. Or, cette doctrine est en contradiction avec la parole du Sauveur (*S. Matth.*, xxv, v. 41) : « Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, qui a été préparé au démon et à ses anges. » Le Sauveur termine en disant à la fin de ce même chapitre (v. 46) : « Et ceux-ci iront dans le supplice éternel. » Il faut donc dire, que le Père a tout mis sous les pieds de son Fils, mais les uns volontairement, et comme devant leur Sauveur, les justes, par exemple, qui dans la vie, présente, accomplissent la volonté de Dieu ; et ceux-ci lui sont soumis, afin qu'il satisfasse leur désir et leur volonté, attendant ce qui est dit des bons (*Prov.*, x, v. 24) : « Les justes obtiendront ce qu'ils désirent. » Les autres lui sont aussi soumis, mais malgré eux et comme à leur juge, afin que le Christ dispose d'eux suivant sa volonté. Ce sont les méchants, dont on peut entendre ce qui est dit en S. Luc (xix, v. 27) :

in Christo, intelligitur per caput (1 *Cor.*, xi, v. 3) : « Caput vero Christi Deus ; » humanitas vero, quæ infirma est, intelligitur per pedes (*Ps.*, cxxxii, v. 7) : « Adorabimus in loco ubi steterunt pedes ejus. » Est ergo sensus, quod omnia creata non solum subjecti Pater Christo in quantum est Deus cui ab æterno omnia sunt subjecta, sed etiam humanitati ejus. Advertendum est autem hic, quod Christo subjiciuntur aliqua dupliciter, quia quædam voluntariæ et quædam involuntariæ. Hoc autem Origènes non intelligens, sumpsit ex hoc verbo Apostoli occasionem erroris, dicens quod omnia quæ subjiciuntur Christo participant salutem, quia ipse est vera salus. Et ideo dixit, quod omnes demones et damnati aliquando salvantur, cum subjiciuntur sub pedi-

bus Christi, hoc autem est contra sententiam Domini (*Matth.*, xxv, v. 41) : « Discedite a me maledicti in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus ; » et concludit in fine capituli : « Ibunt hi in supplicium æternum. » Dicendum est ergo, quod omnia subjecti sub pedibus ejus, sed quædam voluntariæ tanquam salvatori, puta, justos qui in vita præsentis implent voluntatem Dei ; et isti subjiciuntur ei, ut impleat eorum desiderium et voluntatem, expectantes illud quod dicitur de bonis (*Prov.*, x, v. 24) : « Desiderium suum justis dabitur. » Quædam vero subjiciuntur ei invite tanquam judicii, ut Christus de his suam voluntatem faciat. Et isti sunt mali, de quibus potest intelligi illud (*Luc.*, xix, v. 27) : « Verumtamen inimicos meos illos, qui noluerunt me

« Quant à mes ennemis, qui n'ont point voulu m'avoir pour roi, qu'on les amène ici et qu'on les tue en ma présence. »

Il Quand l'Apôtre dit ensuite (v. 22) : « Et il l'a donné pour chef à toute l'Eglise, » il traite de la puissance de Jésus-Christ, à l'égard de l'Eglise. Sur ce point I. il expose les rapports du Christ avec son Eglise ; II. ceux de l'Eglise avec le Christ ; III. il les explique.

I. Sur le premier de ces points, il dit (v. 22) : « Et il, » c'est-à-dire, Dieu le Père, « l'a donné pour chef à toute l'Eglise, » tant l'Eglise militante, composée des hommes qui vivent dans le temps présent, que l'Eglise triomphante, qui se forme dans la patrie, avec les anges et les hommes. Car le Christ, selon quelques relations générales, est le chef même des anges. (*Coloss.*, ii, v. 10) : « Il est le chef de toutes les Principautés, et de toutes les Puissances ; » et selon quelques rapports spéciaux, le Christ est spirituellement le chef des hommes. Le chef, en effet, a un triple rapport avec les membres : au point de vue de la prééminence qu'il reçoit de sa position ; au point de vue de la diffusion des forces, car c'est de lui que toutes les sensations dérivent dans les membres ; enfin au point de vue de la conformité de nature. Ainsi donc par la prééminence et la diffusion des vertus le Christ est le chef des anges, car il est à leur tête même selon son humanité (*Hebr.*, i, v. 4) : « Etant aussi élevé au-dessus des anges, que le nom qu'il a reçu est plus excellent que le leur. » Le Christ encore, en tant qu'homme, illumine les anges et verse en eux ses influences, ainsi que S. Denis le prouve par ces paroles d'Isaïe (LXIII, v. 1) : « Qui est celui-

(1) Quosdam eorum (spiritum cœlestium) introducunt a superioribus sacrosanctæ eruditio illum esse Dominum cœlestium virtutum regemque gloriæ, qui humanâ specie assumptus est in cœlum ; nonnullos item circa ipsum et Jesum habitantes divinique ejus pro nobis suscepti operis scientiam

regnare super se, adducite huc et interficite coram me. »

Il DEINDE cum dicit : « Et ipsum dedit caput, etc., » agit de potestate Christi respectu Ecclesiæ. Circa quod tria facit, quia primo, ponit habitudinem Christi ad Ecclesiam ; secundo, habitudinem Ecclesiæ ad Christum ; tertio, exponit illam habitudinem.

I. Quantum ad *primum* dicit : « Et ipsum dedit » Deus Pater, « caput super omnem Ecclesiam, sc. tam militantem, quæ est hominum in præsentis viventium, quam triumphantem, quæ est ex hominibus et angelis in patria. Christus enim secundum quasdam communes rationes caput est etiam angelorum (*Col.*, ii, v. 10) : « Qui est caput omnis Principatus et Potestatis, »

sed secundum speciales rationes est Christus caput hominum spiritualiter. Nam caput triplicem habitudinem habet ad membra. Primo quidem, quo ad præminentiam in situ ; secundo, quo ad diffusionem virtutum, quia ab eo omnes sensus derivantur in membra. Item quo ad conformitatem in natura. Sic ergo, quantum ad præminentiam et quantum ad diffusionem, Christus est caput angelorum, nam Christus præest angelis, etiam secundum humanitatem (*Hebr.*, i, v. 4) : « Tanto melior angelis effectus, quanto præ illis differentius nomen hæreditavit. » Item Christus etiam secundum quod homo angelos illuminat et in eis influit, ut Dionysius probat ex verbis (*Is.*, LXIII, v. 1)

ci qui vient d'Edom, etc ? » paroles qu'il prétend être prononcées par les anges des hiérarchies supérieures. Quant à celles qui suivent : « C'est moi dont la parole est la parole de justice, » il dit que ce sont celles de Jésus-Christ qui leur répond immédiatement. De là on peut entendre que non seulement les anges inférieurs, mais les anges supérieurs sont illuminés par le Christ. Quant à la conformité de nature, le Christ n'est pas le chef des anges, car « il ne s'est pas rendu le libérateur des anges, mais le libérateur de la race d'Abraham » (*Hébr.*, II, v. 16); il est le chef des hommes seulement (*Cantig.*, IV, v. 9) : « Car vous avez blessé mon cœur, ma sœur, mon épouse, » c'est-à-dire, ma sœur par la nature et mon épouse par la grâce.

II. A l'égard des rapports de l'Eglise avec Jésus-Christ, l'Apôtre dit (v. 23) : « Qui est son corps, » c'est-à-dire, en tant qu'elle lui est soumise, et reçoit sa divine influence, et qu'elle a une nature conforme à la sienne (1<sup>re</sup> *Corinth.*, XII, v. 12) : « Car comme notre corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres, et qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, ils ne sont tous néanmoins qu'un même corps, il en est de même du Christ entier, car nous avons été baptisés tous dans le même Esprit, pour n'être tous ensemble qu'un même corps avec lui. »

III. L'Apôtre explique ensuite ce qu'il a dit : « Qui est son corps » mystique, en ajoutant (v. 25) : « Et dans laquelle celui qui accomplit tout en tous, trouve l'accomplissement de tous ses membres. » Si l'on demande, en effet, pourquoi, dans le corps naturel, il y a autant de membres, à savoir, les mains, les pieds, la bouche et tous les autres,

discentes ipsumque Jesum eos per se docentem, ac primum ejus summam in homines benignitatem explicantem : « Ego enim, » inquit, « loquor justitiam et judicium salutaris » (*IS.*, LXIII, v. 1).  
S. Dionysius, DE COELESTI HIERARCHIA, cap. VII, 1. Confer paraphrasim Pachymeræ in hunc locum. C'est elle que cite le S. Docteur.

sc. : « Quis est iste, qui venit de Edom, etc., » dicens hæc verba esse supremorum angelorum. Quod autem sequitur : « Ego qui loquor justitiam, » dicit esse verba Christi eis immediate respondentis. Ex quo datur intelligi quod non solum inferiores, sed etiam superiores angelos Christus illuminat. Quantum autem ad naturam conformitatem, Christus non est caput angelorum, quia « non angelos apprehendit, sed semen Abraham, » ut dicitur (*Hébr.*, II, v. 16) ; sed est caput hominum tantum (*Cant.*, IV, v. 9) : « Vulnerasti cor meum, soror mea, » sc. per naturam, « et sponsa » per gratiam.

II. Quantum ad habitudinem Ecclesie

ad Christum, dicit : « Quæ est corpus ejus, » sc. in quantum est ei subjecta, et recipit ab eo influentiam, et habet naturam conformem cum Christo (1<sup>re</sup> *Cor.*, XII, v. 12) : « Sicut enim corpus unum est et habet multa membra, omnia autem membra corporis cum sint multa, unum tamen corpus sunt, ita et Christus ; etenim in uno spiritu nos omnes in unum corpus baptizati sumus. »

III. Exponit autem, quod dicit, « quæ est corpus ipsius, » subdens : « Et plenitudo ejus, etc. » Quærenti enim cur in corpore naturali sint tot membra, sc. manus, pedes, et hujusmodi, respondetur

on répond qu'il en est ainsi, pour qu'ils puissent servir aux différentes opérations dont l'âme peut être la cause, le principe, et qui sont virtuellement en elle. Car le corps est fait pour l'âme, mais non pas l'âme pour le corps. Dans ce sens, le corps est donc en quelque sorte le complément de l'âme. Si, en effet, les membres ne faisaient pas un tout complet avec le corps, l'âme ne pourrait exercer pleinement ses fonctions. Ainsi en est-il de Jésus-Christ et de l'Eglise. Comme l'Eglise est instituée pour Jésus-Christ, on dit qu'elle est comme son complément, en sorte que tout ce qui est virtuellement en Jésus-Christ s'accomplit en quelque façon dans les membres de l'Eglise elle-même, à savoir, quand tous les sens spirituels, et les dons, et ce qui peut être en Jésus-Christ, découlent de lui dans les membres de cette Eglise, et s'accomplissent en eux. Aussi S. Paul ajoute-t-il (v. 23) : « Qui accomplit tout en tous, » à savoir quand à celui-ci qui est membre de l'Eglise, il donne d'être sage, selon la perfection de la sagesse, qui est en lui ; à cet autre, d'être juste, selon la perfection de la justice, et ainsi des autres.

COROLLAIRES SUR LE CHAPITRE PREMIER.

Comprendre les divines miséricordes sur nous, et dans le temps et dans l'éternité. De toute éternité Dieu a pensé à nous ; il nous a aimés, discernés, pour être chrétiens, ou comme dit l'Apôtre, — 1<sup>o</sup> pour être saints et sans tache à ses yeux ; sans tache par une entière rémission de nos péchés : saints par le renouvellement parfait de notre âme au baptême ; — 2<sup>o</sup> pour devenir (v. 3) ses enfants adoptifs en Jésus-Christ et par Jésus-Christ son Fils consubstantiel, et en tant que tels, comme Jésus-Christ et avec Jésus-Christ, ses héritiers et les possesseurs éternels de ses meilleurs biens.

Dans le temps, Dieu a réalisé son décret éternel par notre régénération spirituelle. Il nous a sanctifiés en sa présence par l'application du sang adorable de son Fils, par l'influence et l'efficacité de sa grâce, et béni de ses bénédictions les plus douces, c'est-à-dire qu'il a rétabli en nous son image et sa ressemblance effacées par le péché ; qu'il nous a unis et incorporés à Jésus-Christ par la vertu de cette grâce, qu'il nous a appelés à la possession de l'héritage éternel qui appartient à Jésus-Christ par nature, qu'il nous a scellés du sceau de son esprit comme lui appartenant, nous donnant ce même esprit comme les arrhes de ses magnifiques promesses.

Donc aimer, bénir, exalter ce Dieu bon. La louange et la gloire de Dieu, c'est la fin de tous les dons de Dieu.

(Picquigny, *passim*).

hoc esse ideo, ut deserviant diversis operibus animæ, quorum ipsa potest esse causa, principium, et quæ sunt virtute in ipsa. Nam corpus est factum propter animam, et non e converso. Unde secundum hoc corpus naturale est quædam plenitudo animæ. Nisi enim essent membra cum corpore completa, non posset anima suas operationes plene exercere. Similiter itaque est hoc de Christo et de Ecclesia. Et quia Ecclesia est instituta propter Christum, dicitur quod Ecclesia est plenitudo ejus, sc. Christi, id est ut omnia quæ vir-

tute sunt in Christo, quasi quodammodo in membris ipsius Ecclesie impleantur, dum sc. omnes sensus spirituales, et dona, et quicquid potest esse in Ecclesia, quæ omnia superabundanter sunt in Christo, ab ipso deriventur in membra Ecclesie et perficiantur in eis. Unde subdit : « Qui omnia in omnibus adimpletur, » sc. dum hunc quidem, qui est membrum Ecclesie facit sapientem secundum perfectam sapientiam, quæ est in ipso : illum vero justum secundum perfectam justitiam, et sic de aliis.

## CHAPITRE II.

### LEÇON I<sup>re</sup> (Ch. II, v. 1 à 5.)

SOMMAIRE. — S. Paul fait ressortir le bienfait de la vie spirituelle, que Dieu a rendue; il montre l'état des Juifs et des Gentils dans le péché.

1. *C'est lui qui vous a rendu la vie, lorsque vous étiez morts par vos dérèglements et par vos péchés,*

2. *Dans lesquels vous avez vécu selon la coutume de ce monde, selon le prince des puissances de l'air, cet esprit qui exerce maintenant son pouvoir sur les enfants de l'incrédulité.*

3. *Nous avons tous été aussi autrefois dans les mêmes désordres, vivant selon nos passions charnelles, nous abandonnant aux désirs de la chair et de notre esprit; et par notre nature nous étions enfants de colère, aussi bien que les autres.*

L'Apôtre a énuméré plus haut les bienfaits accordés en général au genre humain par Jésus-Christ, il rappelle ici ces mêmes bienfaits, en les comparant à l'état passé des Ephésiens. Or ce passé peut être considéré sous deux rapports : d'abord quant à l'état de péché; ensuite quant à leur état dans la gentilité. L'Apôtre donc premièrement rappelle les bienfaits accordés aux Ephésiens dans leur ancien état; secondement il les énumère en les comparant à leur second état (v. 11) : « C'est pourquoi souvenez-vous qu'étant Gentils par votre origine, etc. »

### CAPUT II.

#### LECTIO PRIMA.

Vitæ beneficium a Deo datum commemorat, Gentilium et Judæorum statum ponens, quo ad eorum culpam.

1. *Et vos cum essetis mortui delictis et peccatis vestris,*

2. *In quibus aliquando ambulastis secundum sæculum mundi hujus : secundum principem potestatis aeris hujus, spiritus, qui nunc operatur in filios diffidentia,*

3. *In quibus et nos omnes aliquando conversati sumus, in desideriis carnis*

*nostræ, facientes voluntatem carnis et cogitationum, et eramus natura filii iræ, sicut et cæteri.*

Supra enumeravit Apostolus beneficia humano generi per Christum communiter exhibita, hic Apostolus commemorat eadem per comparisonem ad eorum statum præteritum. Status autem eorum præteritus dupliciter considerari potest. Primo quidem, quantum ad statum culpæ : secundo, quantum ad statum gentilitatis eorum. Apostolus ergo duo facit, quia primo, commemorat beneficia quantum ad primum statum eis exhibita; secundo, commemorat ea per comparisonem ad statum secundum, ibi : « Propter quod

La première partie se subdivise en deux : l'Apôtre représente leur état, pendant qu'ils étaient dans le péché; puis le bienfait de la grâce de la justification (v. 4) : « Mais Dieu qui est riche en miséricorde, etc. » La première subdivision a également deux parties : S. Paul rappelle l'état du péché, dans lequel étaient I<sup>o</sup> les Gentils, II<sup>o</sup> les Juifs (v. 5) : « Car nous avons été tous autrefois dans les mêmes désordres. »

I<sup>o</sup> Dans cette première partie, I. l'Apôtre expose le bienfait dans sa générosité; II. il en fait entrevoir la nécessité (v. 1) : « Lorsque nous étions morts par nos péchés, etc. »

I. Il dit donc : Dieu agit avec magnificence dans les fidèles, selon l'efficacité de sa force et de sa puissance qu'il a fait paraître en la personne de Jésus-Christ en ce qu'il l'a ressuscité d'entre les morts. Suivant donc cette même efficacité, et à l'exemple de cette opération divine, il nous a rendu la vie, à savoir la vie de la grâce, en nous rappelant de la mort du péché (*Osee*, vi, v. 3) : « Il nous rendra la vie dans deux jours, et le troisième il nous ressuscitera; » (*Coloss.*, iii, v. 1) : « Si vous êtes ressuscités avec le Christ, recherchez ce qui est dans le ciel, etc. »

II. S. Paul montre la nécessité de ce bienfait, lorsqu'il dit (v. 1) : « Et vous, lorsque vous étiez morts par vos manquements et par vos péchés, etc. » paroles où il dépeint excellemment leur état dans le péché — 1<sup>o</sup> Quant à la multiplicité des prévarications, car (v. 1) « Lorsque vous étiez morts, » de la mort spirituelle, qui est la plus mauvaise (*Ps.*, xxxiii, v. 22) : « La mort des pécheurs est très funeste. » Le péché est appelé mort, parce que, par lui, l'homme est séparé de Dieu qui est sa vie (*S. Jean*, xiv, v. 6) : « Je suis la voie, la vérité et

memores estote, etc. » Prima iterum in duas, quia primo, recitat Apostolus statum culpæ ipsorum; secundo, beneficium gratiæ justificationis, ibi : « Deus autem, qui dives est, etc. » Præteritum in duas, quia primo, commemorat statum culpæ quantum ad gentiles; secundo, quantum ad Judæos, ibi : « In quibus et nos, etc. » I<sup>o</sup> PRIMA iterum in duas, quia primo, præmittit beneficii generalitatem; secundo, subdit hujus necessitatem, ibi : « Cum essemus mortui, etc. »

I. *Dicit ergo* : Dico quod Deus magnifice operatur in fidelibus secundum operationem potentiæ virtutis ejus, quam operatus est in Christo; et hoc quia suscitavit illum a mortuis; secundum hanc ergo operationem ad hujus operationis

exemplum convivicavit nos, vita sc. gratiæ de morte peccati (*Osee*, vi, v. 3) : « Vivificavit nos post duos dies, in die tertia suscitabit nos, etc. » (*Col.*, iii, v. 1) : « Si consurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt querite, etc. »

II. *Necessitatem* vero hujus beneficii ostendit, cum dicit : « Cum essetis mortui etc. » Ubi optime describit eorum culpam. — 1<sup>o</sup> Primo quantum ad multitudinem, quia « Cum essetis mortui, » sc. morte spirituali, quæ pessima est (*Ps.*, xxxiii, v. 22) : « Mors peccatorum pessima. » Peccatum enim mors dicitur, quia per ipsum homo a Domino, qui est vita, separatur (*Joan.*, xiv, v. 6) : « Ego sum via, veritas, et vita. » Mortui, inquam, « in

la vie. » Morts, dis-je (v. 1) « par vos manquements et par vos péchés; » voilà la multiplicité. « Par vos manquements, » ce qui comprend les omissions (*Ps.*, xviii, v. 13) : « Qui est celui qui connaît toutes ses fautes; » — « et par vos péchés, » pour les fautes de commission, (v. 2) « dans lesquels vous avez vécu autrefois. » Ce qu'il ajoute afin de faire comprendre toute la multitude des prévarications. Car quelques-uns, s'ils sont morts pour un temps à cause de leurs manquements et de leurs péchés, s'arrêtent pourtant quelquefois, et cessent de prévariquer; mais ceux-ci, allant de mal en pis, avançaient de plus en plus dans l'iniquité. Nous trouvons quelque chose d'analogue dans l'épître aux Philippiens (iii, v. 18) : « Car il y en a plusieurs, dont je vous ai souvent parlé, et dont je vous parle encore avec larmes, qui se conduisent, etc.; » (*Jérem.*, ii, v. 5) : « Ils ont suivi la vanité, et ils sont devenus vains eux-mêmes. »

2<sup>o</sup> S. Paul dépeint leur état dans le péché, par sa cause, laquelle est de deux sortes, — A) L'une est le monde en ce qu'ils étaient attirés par ses faux biens. De cette cause, l'Apôtre dit (v. 2) : « Selon la coutume de ce monde, » c'est-à-dire, selon la vie du siècle par rapport aux choses de ce monde, qui vous séduisent (1<sup>re</sup> S. Jean, ii, v. 15) : « Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est point en lui. » Aussi cet Apôtre a-t-il dit d'abord (v. 13) : « N'aimez point le monde. » — B) L'autre cause est le démon, dont ils étaient les esclaves. C'est des démons dont il est dit (*Sages.*, xiv, v. 27) : « Le culte des idoles abominables est la cause, le principe et la fin de tous les maux. » De cette cause l'Apôtre dit (v. 2) : « Selon le prince des puissances. » Il dépeint cette cause sous trois rapports — A) D'abord quant à la puissance; en disant : « Le prince des puissances, » c'est-

à-dire, qui exerce la puissance, non qu'il la possède naturellement, puisque de sa nature il n'est ni seigneur, ni créateur; mais en tant qu'il domine sur les hommes, lesquels se soumettent à lui, par le péché (*S. Jean*, xii, v. 31) : « C'est maintenant que le prince du monde va être chassé dehors; » et (xiv, v. 30) : « Le prince du monde est venu, et il n'y a en moi rien qui soit à lui. » — b) Ensuite quant à sa demeure, car c'est (v. 2) « La puissance de l'air, » c'est-à-dire celui qui a puissance dans cet air ténébreux. Remarquez qu'à l'égard de ces démons, il y a deux opinions parmi les docteurs. Il en est qui prétendent que les démons qui sont tombés, n'appartenaient point aux ordres supérieurs, mais aux inférieurs qui président aux corps terrestres, car il est constant que Dieu gouverne toute la création corporelle par le ministère des anges. Telle est l'opinion de S. Jean Damascène, qui dit que le premier de ces anges déchus présidait à l'ordre des choses terrestres. Cette opinion est peut-être tirée de Platon, qui admettait certaines substances célestes ou habitant dans le monde. (1) Dans ce sens, on explique ce que dit l'Apôtre : « de cet air, » par créés pour présider à cet air, d'autres soutiennent et avec plus de raison que ces démons faisaient partie des ordres supérieurs, en sorte que cette expression de S. Paul, « de cet air, » donne à entendre que cet air même est devenu leur demeure, en punition de leur faute, aussi Saint Jude, dans son épître canonique, dit (v. 6) : « Il retient liés de

(1) Dieux des Dieux, à vous dont je suis le créateur, le Père..., quoique vous paraissiez nés pour mourir, les droits de la mort ne s'étendent pas sur vous... Écoutez mes ordres. Trois sortes de substances animées et mortelles, doivent naître encore. Autrement l'univers ne serait pas achevé. Formez selon votre nature des êtres vivants, comme je vous ai formés : ils seront mortels. Il suffit qu'il y en ait un qui mortel demi-Dieu, votre image, commande à tous les autres et vous soit soumis, ainsi qu'à la vertu. Recevez de moi le germe déjà ébauché de ces rois de la terre... Vous unirez à un corps périssable, ce principe d'immortalité. Qu'ils vivent, qu'ils croissent par vous et qu'après leur mort ils viennent vous retrouver.

Il dit, et dans la coupe où il avait d'abord composé l'âme du grand tout, il versa les restes de cet âme qui redevenit féconde... Mais l'essence créatrice n'était plus entière; elle était deux ou trois fois moins divine...

(Pensées de Platon. 6. Trad. de M. Leclère.)

tis, id est potestatem exercentem, non quod habeat eam naturaliter, cum nec Dominus, nec Creator sit ex natura, sed in quantum dominatur hominibus qui se ei peccando subjiciunt (*Joan.*, xii, v. 31) : « Nunc princeps hujus mundi ejicietur foras; » et (*Joan.*, xiv, v. 30) : « Venit princeps hujus mundi, et in me non habet quidquam. » — b) Secundo, quantum ad habitationem, quia « Aëris hujus, » id est qui habet potestatem in hoc aëre caliginoso. Ubi sciendum est quod de istis dæmonibus qui ceciderunt, non fuisse de supremis ordinibus, ita quod hoc quod dicit, « aëris hujus, » sit ad ostendendum ipsum aërem esse habitationem ipsorum in pœnam eorum. Unde Judas in sua canonica dicit :

delictis et peccatis vestris; » ecce multitudo. « In delictis » quidem quantum ad omnia (*Ps.*, xviii, v. 13) : « Delicta quis intelligit, etc.; » — « et peccatis, » quantum ad commissa, « in quibus aliquando ambulastis. » Quod ideo dicit, ut multitudinem peccatorum exaggeret. Nam aliqui si ad horam mortui sunt in peccatis et in delictis, cessant tamen aliquando et peccare desistunt; sed isti de malo in pejus procedentes et ambulantes, proficiebant. Simile habetur (*Philipp.*, iii, v. 18) : « Multi enim ambulantes, quos sæpe dicebam vobis, nunc autem et flens dico, etc.; » (*Jer.*, ii, v. 5) : « Ambulaverunt post vanitatem suam, et vani facti sunt. »

2<sup>o</sup> Secundo, describit eorum culpam quantum ad causam quæ ponitur duplex.

— A) Una ex parte hujus mundi : quia alliciebantur a rebus mundi; et quantum ad hoc, dicit : « Secundum sæculum mundi hujus, id est secundum sæcularem vitam rerum mundanarum, quæ vos alliciunt (1 *Joan.*, ii, v. 15) : « Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo. » Propter quod præmittit : « Nolite diligere mundum. » — B) Alia causa est ex parte dæmonum, quibus serviebant, de quibus dicitur (*Sap.*, xiv, v. 27) : « Infandorum idolorum cultura, omnis mali causa est et initium; » et quantum ad hoc dicit : « Et secundum principem potestatis. » Quam quidem causam describit tripliciter. — A) Primo quidem, quantum ad potestatem, dicens : « Secundum principem potestatis

chaines éternelles, dans de profondes ténèbres, et les réserve pour le jugement du grand jour, les anges qui n'ont pas conservé leur première dignité, mais qui ont quitté leur propre demeure. » Or la raison pour laquelle ils n'ont pas été précipités dans l'enfer aussitôt après leur chute, mais sont abandonnés dans l'air, c'est que Dieu n'a pas voulu que leur prévarication détruisît totalement le plan de la création ; il les a donc laissés pour éprouver les hommes, afin qu'ils préparassent ainsi aux bons la couronne et aux méchants la mort éternelle. Et comme jusqu'au jour du jugement la vie est pour nous un temps de guerre et de mérite, jusque là ils demeureront dans l'air et le jour du jugement terminé, ils seront précipités dans l'enfer. Il faut observer qu'un texte porte, « de l'Esprit, » au génitif, avec le singulier pour le pluriel, comme si l'on disait : des Esprits. Mais un autre texte porte : « l'Esprit, » et alors c'est l'accusatif, c'est-à-dire selon le prince esprit, ou qui est prince de l'Esprit. — c) Enfin il les dépeint par leurs actes, quand il dit (v. 2) : « Qui exerce maintenant son pouvoir sur les incrédules, » c'est-à-dire sur ceux qui repoussent loin d'eux le bénéfice de la mort du Christ, et qui étaient enfants de rébellion ; ou encore, qui n'ont point la foi des choses éternelles, ni l'espérance du salut par Jésus-Christ. C'est sur ceux qui sont tels que le prince de la puissance de l'air agit librement, les menant où il veut, Il est dit d'eux plus loin (iv, v. 19) : « Ayant perdu toute espérance, ils se sont abandonnés à la dissolution, et se sont plongés dans toutes sortes d'impuretés. » Ou : « de la défiance, » c'est-à-dire, dont il faut se défier, à savoir, ceux qui pèchent par malice et dans lesquels le prince de ce monde agit ainsi qu'il lui plaît, car pour ceux qui pèchent

« Angelos vero qui non servaverunt suum principatum, sed dereliquerunt suum domicilium, in iudicium Dei magni, vinculis æternis, sub caligine reservavit. » Ratio autem quare non statim post eorum casum retrusit sunt in infernum, sed dimittuntur in ære, est, quia Deus noluit quod ipsis peccantibus eorum creatio totaliter frustraretur ; et ideo dedit eos hominibus in exercitium quo bonis præpararent coronam, malis autem æternam mortem : et quia usque ad diem iudicii est nobis tempus belli et merendi, ideo usque tunc in ære permanebunt ; post diem vero iudicii retruduntur in infernum. Advertendum etiam quod una littera habet « Spiritus, » et sic est genitivi casus, et ponitur singulare pro pluralibus, quasi dicat : spirituum. Alia littera habet « spiritum » et tunc est

accusativi casus, ut dicatur secundum principem spiritum, id est qui princeps est spiritus. — c) Tertio quantum ad operationem, ibi, cum dicit : « Qui nunc operatur in filios diffidentiae, » id est in illos qui a se repellunt fructum passionis Christi. Qui erant filii diffidentiae, vel quia de æternis non habent fidem, nec spem salutis per Christum ; et in talibus princeps potestatis aeris hujus libere operatur, ducens eos quo vult ; de quibus (infra, iv, v, 19) dicitur : « Qui desperantes semetipsos tradiderunt impudicitiae, in operationem immunditiae. » Vel « Diffidentiae, » id est de quibus eis est diffidendum, id est qui ex malitia peccant, in quibus princeps hujus mundi etiam operatur ad nutum. De his enim qui ex ignorantia et in-

par ignorance et par faiblesse, on n'a point à s'en défier, et en eux le prince de ce monde n'agit point à sa volonté.

On objecte qu'il ne faut désespérer de qui que ce soit, tant qu'il vit.

Il faut répondre qu'il y a deux manières de conserver de l'espoir sur quelqu'un : l'une du côté de l'homme, l'autre du côté de la grâce divine. Dans ce sens, on peut désespérer de quelqu'un, en ne considérant que sa nature, tandis qu'on ne doit jamais en désespérer de ce qui est de Dieu. C'est ainsi qu'on ne devait plus d'après son état présent espérer pour Lazare gisant dans le tombeau, qu'il ressuscitât, tandis qu'on n'avait point à en désespérer du côté de Dieu, qui l'a ressuscité. De ceux-là donc, qui par leur malice, sont profondément enfoncés dans le péché, si on considère leur pouvoir, on peut en désespérer (*Ps.*, lxxviii, v. 5) : « Je suis enfoncé dans un abîme de boue où il n'y a point de fonds. » Mais on ne doit pas perdre espoir si l'on considère la puissance divine. De ces enfants de défiance il est dit plus bas (v, v. 6) : « Que personne ne vous séduise par de vains discours ; car c'est pour ces choses que la colère de Dieu tombe sur les enfants de rébellion. »

II<sup>o</sup> Quand ensuite il ajoute (v. 5) : « Car nous avons été tous autrefois dans les mêmes désordres, etc. » l'Apôtre rappelle l'état du péché, en le considérant d'abord dans les Juifs et en montrant que tous, ils ont été dans cet état, suivant ce passage (*Rom.*, iii, v. 9) : « Nous avons déjà convaincu et les Juifs et les Gentils d'être tous dans le péché. » Il faut toutefois remarquer ici une différence : c'est que S. Paul, considérant le péché dans les Gentils, lui a assigné deux causes, à savoir, le monde et les démons qu'ils honoraient. Or les Juifs, par rap-

firmitate peccant, non est diffidendum, nec in eis princeps iste operatur ad nutum.

Sed contra : De nemine est desperandum quamdiu vivit.

Respondeo : dicendum est quod de aliquo potest esse duplex spes. Una ex parte hominis, alia ex parte divinæ gratiæ : et sic de aliquo potest desperari ex parte sua, de quo tamen desperandum non est ex parte Dei : sicut desperandum erat de Lazaro jacente in sepulcro, quod resurgeret ex parte sua, de quo tamen desperandum non erat ex parte Dei, quia resuscitatus est. De illis ergo, qui ex malitia sunt multum in peccatis demersi, si attendatur eorum virtus, desperari potest (*Ps.*, lxxviii, v. 3) : « Infixus sum in limo profundi, et non est substantia ; » non tamen si attendatur virtus divina. De istis autem filiis diffidentiae dicitur (infra, v, v. 6) : « Nemo vos seducat inanibus verbis. Propter hoc enim venit ira Dei in filios diffidentiae. »

II<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « In quibus et nos omnes, etc. » commemorat Apostolus statum culpæ quantum ad Judæos, ostendens eos omnes in peccato fuisse, secundum illud (*Rom.*, iii, v. 9) : « Causati sumus Judæos et Græcos omnes sub peccato esse. » Attendenda est tamen differentia circa hoc, quia Apostolus agens de culpa Gentilium, assignavit duas causas culpæ fuisse. Unam sc. ex parte mundi, aliam ex parte dæmonum, quos colebant.

port au péché, ne se distinguant point des Gentils quant à la première cause, mais quant à la seconde, S. Paul ne fait mention de leur péché que par rapport au monde. Sur ce point il rappelle leur péché I. quant au cœur ; II. quant aux œuvres ; III. quant à l'origine.

I. Il désigne donc les péchés de cœur par les désirs de la chair, dont il dit (v. 3) : « Dans lesquels, » c'est-à-dire dans lesquels péchés et manquements, « nous tous, » à savoir les Juifs, « nous avons autrefois vécu, » passant notre vie « dans les désirs de notre chair, » c'est-à-dire, les désirs charnels (*Tite*, III, v. 3) : « Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés, désobéissants, égarés, asservis à une infinité de passions et de voluptés, etc. ; » et (*Rom.*, XIII, v. 14) : « Ne prenez pas de votre chair un soin qui aille jusqu'à contenter ses désirs. »

II. Quant au péché d'action, ce n'est autre chose que la concupiscence intérieure passée à l'acte. Or il y a une concupiscence de la chair, comme sont les désirs naturels, par exemple, celui de prendre de la nourriture, par lequel on conserve l'individu, et certains autres par lesquels on conserve l'espèce. De cette concupiscence, l'Apôtre dit (v. 3) : « Nous abandonnant aux mouvements de la chair, » c'est-à-dire, faisant ce en quoi la chair trouve sa délectation (*Rom.*, VIII, v. 8) : « Ceux qui sont dans la chair, ne peuvent plaire à Dieu. » Il y a aussi une concupiscence de l'esprit, c'est-à-dire qui se porte vers ce qui ne vient point de la chair, mais des désirs mêmes de l'âme, par exemple, l'ambition des honneurs, de sa propre élévation, et d'autres semblables. De cette concupiscence l'Apôtre dit (v. 3) : « Et de notre

Quia ergo Judæi erant similes Gentilibus in statu culpæ, quantum ad primam causam non autem quantum ad secundam, ideo Apostolus non facit mentionem de culpa eorum, nisi quantum ad causam quæ est ex parte mundi. Circa quod tria facit. Primo, commemorat eorum culpam quantum ad peccatum cordis ; secundo, quantum ad peccatum operis ; tertio, quantum ad peccatum originis.

I. *Peccatum* vero cordis insinuat per desideria carnis ; et quantum ad hoc dicit : « In quibus, » sc. peccatis seu delictis nos omnes, sc. Judæi, « aliquando conversati sumus » agentes vitam nostram, « in desideris carnis nostræ, » id est carnalibus (*Tit.*, III, v. 3) : « Eramus enim aliquando et nos insipientes et increduli, errantes et servientes desideris et voluptatibus variis

etc. ; » (*Rom.*, XIII, v. 14) : « Carnis curam ne feceritis in desideris. »

II. *Peccatum* vero operis nihil aliud est quam expressio interioris concupiscentiæ. Est autem quædam concupiscentia carnis, sicut sunt concupiscentiæ naturales, puta cibi, per quam conservatur individuum, et venereorum, per quam conservatur species ; et quantum ad hoc, dicit : « Facientes voluntatem, etc., » id est ea in quibus caro delectatur (*Rom.*, VIII, v. 8) : « Qui autem in carne sunt Deo placere non possunt. » Quædam vero est concupiscentia cognitionis, eorum sc. quæ non veniunt ex desideris carnis, sed ex ipso appetitu animæ, ut honoris ambitio et propriæ excellentiæ et hujusmodi. Et quantum ad hoc dicit : « Et cogitationum, »

esprit, » c'est-à-dire cédant à ces convoitises qui ont leur cause dans l'instinct de nos propres pensées.

III. S. Paul indique enfin le péché d'origine, en disant (v. 3) : « Et nous étions par notre nature enfants de colère, » ce péché a été transmis par notre premier père, non seulement aux Gentils, mais encore aux Juifs (*Rom.*, V, v. 12) : « Car comme le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par la péché, et qu'ainsi la mort est passée dans tous les hommes par un seul en qui tous ont péché. » Et de même que les hommes par le baptême sont purifiés de la tache originelle, mais seulement quant à leur propre personne, ce qui fait qu'ils engendrent des enfants qui doivent être baptisés, ainsi la circoncision purifiait de la tache originelle les personnes seulement, et ces personnes engendraient des enfants qu'il fallait circoncire. C'est ce que dit l'Apôtre : « Nous étions par nature, » c'est-à-dire par l'origine de notre nature : non pas de la nature en tant que nature, parce que en tant que telle, elle est bonne et vient de Dieu, mais de la nature viciée, « enfants de colère, » c'est-à-dire dévoués à la vengeance, à la peine et à l'enfer ; et cela, « comme les autres, » à savoir les Gentils.

#### LEÇON II<sup>e</sup> (Ch. II<sup>e</sup>, w. 4 à 7.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre exalte le bienfait de la grâce sanctifiante, et s'appuie sur plusieurs motifs. Elle vient de la charité de Dieu, elle est donnée par Jésus-Christ, pour que nous obtenions de lui la vie éternelle.

4. Mais Dieu qui est riche en miséricorde, poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés,

id est exequentes illas concupiscentias, quæ causantur ex instinctu cogitationum nostrarum.

III. *Peccatum* vero originis insinuat dicens : « Eteramus natura filii iræ. » Quod quidem peccatum ex prima parente non solum in Gentiles, sed etiam in Judæos transfunditur (*Rom.*, V, v. 12) : « Sicut per unum hominem in hunc mundum peccatum intravit, et per peccatum mors, ita et in omnes homines mors pertransivit, in quo omnes peccaverunt. » Et sicut homines per baptismum mundantur a peccato originali solum quantum ad personas proprias, unde generant filios baptizandos, ita circumcisio mundabat ab originali personas solum, sed generabant adhuc cir-

cumcidendos. Et hoc est quod dicit : « Eramus natura, » id est per originem naturæ, non quidem naturæ ut natura est, quia sic bona est et a Deo, sed naturæ ut vitiosa est ; « Filii iræ, » id est vindictæ, pœnæ et gehennæ ; et hoc « sicut et cæteri, » id est Gentiles.

#### LECTIO II.

Justificantis gratiæ beneficium laudat, quod ex multiplici causa probat, et Dei charitate, quia collata a Christo, et ut nos vita donaret æterna.

4. *Deus autem qui dives est in misericordia, propter nimiam charitatem suam qua dilexit nos,*

5. Lorsque nous étions morts par nos péchés, nous a rendu la vie dans le Christ, par la grâce duquel vous êtes sauvés ;

6. Et il nous a ressuscités avec lui, et nous a fait asseoir dans le ciel en Jésus-Christ,

7. Pour faire éclater dans les siècles à venir les richesses surabondantes de sa grâce par la bonté qu'il nous a témoignée dans le Christ-Jésus.

Après avoir dépeint toute la laideur du péché qui souille, l'Apôtre relève ici le bienfait de la grâce qui justifie. Premièrement donc il expose le bienfait lui-même ; secondement, il l'explique (v. 8) : « Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés par la foi, » Il fait donc d'abord ressortir le bienfait par ses trois causes, I<sup>o</sup> la cause efficiente ; II<sup>o</sup> la cause formelle ou exemplaire ; III<sup>o</sup> la cause finale.

I<sup>o</sup> La cause efficiente du bienfait divin qui justifie, c'est la charité de Dieu ; c'est de cette charité que l'Apôtre dit (v. 4) : « Mais Dieu qui est riche en miséricorde, poussé par l'amour extrême dont il nous aime. » Il dit : « amour extrême, » parce que nous pouvons reconnaître, dans l'amour divin, un quadruple effet de la bonté de Dieu. Premièrement il nous a appelés à l'être (*Sag.*, xi, v. 25) : « Vous aimez tout ce qui est, et vous ne haïssez rien de tout ce que vous avez fait. » Secondement il nous a créés à son image, et capables de sa béatitude (*Deutér.*, xxxiii, v. 51) : « Des millions de saints étaient avec lui ; il portait dans sa main une Loi de feu. Il a aimé les peuples, et tous les saints sont dans sa main. » Troisièmement il a relevé les hommes corrompus par le péché (*Jéré.*, xxxi, v. 5) : « Je vous ai aimés d'un amour éternel, et voilà pourquoi je vous ai attirés à moi. » Quatriè-

5. *Et cum essemus mortui peccatis convivificavit nos in Christo (cujus gratia estis salvati,)*

6. *Et conresuscitavit, et consedere fecit in caelestibus in Christo Jesu,*

7. *Ut ostenderet in saeculis supervenientibus abundantes divitias gratiae suae, in bonitate super nos in Christo Jesu.*

Postquam exaggeravit Apostolus statum culpae inficientis, hic commendat beneficium gratiae justificantis. Circa quam dño facit. Primo, ipsum beneficium ponit ; secundo, seipsum exponit, ibi : « Gratia enim estis, etc. » Beneficium autem illud describit quantum ad tres causas. Primo, quantum ad causam efficientem ; secundo, quantum ad causam formalem seu exemplarem ; tertio, quantum ad causam finalem.

I<sup>o</sup> EFFICIENTIS autem causa beneficii divini justificantis, est charitas Dei ; et quantum ad hoc dicit : « Deus autem qui dives est in misericordia propter nimiam charitatem. » Dicit autem « propter nimiam charitatem, » quia dilectionis divinae possimus considerare quadruplicem bonitatem, et efficientiam. Primo, quia nos in esse produxit (*Sap.*, xi, v. 25) : « Diligis enim omnia quae sunt, et nihil odisti eorum quae fecisti, etc. » Secundo, quia ad imaginem suam nos fecit et capaces beatitudinis suae (*Deut.*, xxxiii, v. 31) : « Cum eo sanctorum millia, in dextra illius ignea lex, dilexit populos, omnes sancti in manu illius sunt. » Tertio, quia homines per peccatum corruptos reparavit (*Jer.*, xxxi, v. 3) : « In charitate perpetua dilexi te, et ideo,

mement il a donné son propre Fils pour notre salut (*S. Jean*, III, v. 16) : « Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique. » Aussi S. Grégoire s'écrie-t-il : O ineffable tendresse de votre amour ; pour racheter un serviteur, vous avez livré votre Fils. L'Apôtre dit (v. 4) : « Qui est riche en miséricorde, » c'est que quand l'amour, dans l'homme, a pour motif la bonté de celui qui est aimé, alors celui qui aime aime par justice, autant qu'il peut être juste d'aimer l'objet de son amour. Mais quand c'est l'amour qui produit la bonté dans celui qui est aimé, alors l'amour procède de la miséricorde. Or l'amour, dont Dieu nous aime, produit en nous la bonté ; voilà pourquoi la miséricorde est ici donnée comme la racine de l'amour de Dieu pour nous (*Isaïe*, LXIII, v. 7) : « Il a répandu ses biens sur la maison d'Israël selon sa bonté et selon la multitude de ses miséricordes ; » et (*Isaïe*, LXIII, v. 15) : « La tendresse de vos entrailles et de vos miséricordes sur moi. » Dieu est appelé « riche en miséricorde, » parce qu'en lui cette vertu est infinie et inépuisable ; mais elle n'est point telle dans l'homme.

L'homme, en effet, ne peut exercer la miséricorde qu'avec mesure et dans de certaines limites pour trois raisons. D'abord s'il s'agit des biens temporels, car alors la miséricorde en lui est limitée, et ne peut pas excéder l'étendue de ses propres ressources (*Tob.*, IV, v. 8) : « Soyez charitables en la manière que vous le pourrez ; » mais « Dieu répand ses richesses sur tous ceux qui l'invoquent, » comme il est dit (*Rom.*, x, v. 12). En second lieu la miséricorde, dans l'homme, est limitée, parce qu'il ne remet que son offense personnelle, et alors même il doit y mettre une mesure afin que celui à qui il pardonne n'en

etc. » Quarto, quia pro salute nostra Filium proprium dedit (*Joan.*, III, v. 16) : « Sic Deus dilexit mundum ut Filium suum unigenitum daret. » Unde Gregorius : O inestimabilis dilectio charitatis, ut servum redimeres Filium tradidisti. Dicit autem : « Qui dives est in misericordia, » quia cum amor hominis causetur ex bonitate ejus qui diligitur, tunc homo ille qui diligit, diligit ex iustitia, in quantum justum est quod talem amet. Quando vero amor causat bonitatem in dilecto, tunc est amor procedens ex misericordia. Amor autem quo Deus amat nos, causal in nobis bonitatem : et ideo misericordia ponitur hic quasi radix amoris divini (*Is.*, LXIII, v. 7) : « Largitus est in eis secundum indulgentiam suam, et secundum multitudinem

miseri cordiarum suarum. » Ibidem : « Multitudo viscerum tuorum et miserationum tuarum super me. » Dicitur autem Deus « dives in misericordia, » quia habet eam infinitam et indeficientem, quod non habet homo.

In tribus enim homo miseretur cum termino et limitatione. Primo quidem, largiendo beneficia temporalia, et haec misericordia est finita, non excedens limites propriae facultatis (*Tob.*, IV, v. 8) : « Quomodo potueris, ita esto misericors ; » sed « Deus dives est etiam in omnes qui invocant illum, » ut dicitur (*Rom.*, x, v. 12). Secundo, est finita misericordia hominis, quia non remittit nisi offensam propriam ; et in hoc etiam modus esse debet, ut sc. non sic passim remittat, ut



ceux qui dorment, il a rendu la vie en Jésus-Christ, et cela, afin de montrer aux siècles qui surviennent, c'est-à-dire à ceux qui viendront après nous, les richesses surabondantes de sa grâce, et ceci encore, non à cause de nos mérites propres, mais par sa bonté, qui s'est répandue sur nous en Jésus-Christ, c'est-à-dire, par Jésus-Christ (1<sup>re</sup> *Timoth.*, I, v. 16) : « Mais aussi j'ai reçu miséricorde, afin que je fusse le premier en qui Jésus-Christ fit éclater sa suprême patience, et que j'en devinsse un modèle à ceux qui croiront en lui. » Ainsi donc Dieu a accordé aux saints des premiers temps les dons surabondants de sa grâce, afin que ceux qui viendraient dans la suite se convertissent plus facilement à Jésus-Christ. On peut encore entendre par le siècle, le temps d'une autre vie, dont il est dit (*Eccli.*, xxiv, v. 14) : « Je ne cesserai point d'être dans la suite de tous les âges. » Et bien qu'il n'y ait en elle qu'un siècle, parce que là est l'éternité, l'Apôtre dit toutefois : « Dans les siècles à venir, » à cause de la multitude des saints qui participeront à l'éternité, en sorte qu'on peut y reconnaître autant de siècles qu'il y aura d'éternités accordées. Il est dit de ces siècles au psaume cxxiv, v. 5 : « Votre règne est un règne qui s'étend dans tous les siècles. » S. Paul dit donc, en adoptant ce sens : « Il nous a rendu la vie » en espérance, à savoir par Jésus-Christ, ou en grâce, « afin de montrer, dans les siècles à venir, » c'est-à-dire compléter, dans une autre vie, « les abondantes richesses de sa grâce, » ou la grâce abondante qu'il donne déjà en ce monde alors qu'il pardonne un grand nombre de fautes et accorde les faveurs les plus précieuses, laquelle grâce surabonde dans une autre vie, parce que là elle ne souffre plus d'interruption (*S. Jean*, x, v. 10) : « Je suis venu

primitiæ dormientium, « convificavit in Christo, » et hoc, « ut ostenderet in sæculis supervenientibus, » id est in his qui futuri sunt post nos, « abundantes divitiæ gratiæ suæ, » et hoc non meritis nostris, sed bonitate sua, quæ est, sc. « super nos in Christo Jesu, » id est per Christum Jesum (1 *Tim.*, I, v. 16) : « Jesus Christus venit in hunc mundum peccatores salvos facere, quorum primus ego sum. Sed ideo misericordiam consecutus sum, ut in me ostenderet Christus omnem patientiam ad informationem illorum, qui credituri sunt illi in vitam æternam. » Sic ergo Deus largitus est sanctis primitivis abundantia dona gratiæ, ut posteri facilius convertantur ad Christum. Vel potest aliter accipi « sæculum, » sc. in alia vita, de quibus dicitur (*Eccli.*, xxiv, v. 14) :

« Et usque ad futurum sæculum non desinam. » Sed licet tibi sit unum sæculum ; quia ibi est æternitas ; dicit tamen « in sæculis supervenientibus, » propter multitudinem sanctorum participantium æternitatem ; ut dicantur ibi tot sæcula quot sunt æternitates participatæ. De his sæculis dicitur (*Ps.*, cxxiv, v. 5) : « Regnum tuum regnum omnium sæculorum. » Dicit ergo secundum hunc sensum : Dico quod « vivificavit nos » in spe, sc. per Christum, vel in gratia, « ut ostenderet in sæculis supervenientibus, » id est in alia vita completeret « abundantes divitiæ gratiæ suæ, » id est abundantem gratiam, quam etiam in hoc mundo dum multa dimittit peccata et maxima dona concedit, dicit : quæ quidem superabundat in vita alia, quia ibi indeficienter habetur (*Joan.*, x,

afin qu'ils aient la vie, » c'est-à-dire celle de la grâce, en ce monde, « et qu'ils l'aient plus abondamment, » à savoir celle de la gloire dans la patrie. Or, tout nous vient « de sa bonté » (*Ps.*, lxxii, v. 1) : « Que le Dieu d'Israël est bon ! » et (*Lament.*, III, v. 25) : « Le Seigneur est bon à ceux qui espèrent en lui ; à l'âme qui le cherche ! » Cette grâce est « au dessus de nous, » c'est-à-dire au delà de nos désirs, au-dessus de notre intelligence, plus grand que notre capacité (*Isaïe*, lxxiv, v. 4) : « L'œil n'a point vu hors vous seul, ô mon Dieu, ce que vous avez préparé à ceux qui vous attendent. » Tous ces dons sont accordés « en Notre Seigneur Jésus-Christ, » c'est-à-dire par lui. Car ainsi que la grâce nous est donnée par le Christ, de même la gloire parfaite nous est donnée par lui (*Ps.*, lxxxiii, v. 12) : « Le Seigneur nous donnera la grâce et la gloire, » car nous recevons la béatitude de celui en qui nous obtenons la justice. L'Apôtre dit (v. 7) : « Pour faire éclater, etc., » parce que le trésor de la grâce est caché en nous : nous l'avons, en effet, dans des vases fragiles, ainsi qu'il est dit (2<sup>e</sup> *Corinth.*, iv, v. 7) et (1<sup>re</sup> *S. Jean*, III, v. 1) : « Considérez quel amour le Seigneur nous a témoigné de vouloir que nous soyons appelés déjà enfants de Dieu, et que nous le soyons en effet ; » et peu après (v. 2) : « Nous sommes les enfants de Dieu, mais ce que nous sommes ne paraît pas encore. » Or ce trésor caché, parce qu'il n'a pas paru, est montré aux siècles à venir, parce que dans la patrie tout ce qui appartient à la manifestation de la gloire des saints, nous sera découvert (*Rom.*, VIII, v. 18) : « Les épreuves de la vie présente n'ont pas de proportion avec la gloire qui sera un jour découverte en nous. »

v. 10) : « Ego veni ut vitam, » sc. gratiæ, « habeant » in hoc mundo, « et abundantius habeant, » sc. gloriæ in patria. Et hoc « in bonitate sua » (*Ps.*, lxxii, v. 1) : « Quam bonus Israel Deus ; » (*Thren.*, III, v. 25) : « Bonus est Dominus sperantibus in eum, animæ quærenti illum. » Et hoc supra nos, id est supra nostrum desiderium, supra nostrum intellectum et supra capacitatem nostram (*Is.*, lxxiv, v. 4) : « Oculi non vidit Deus absque te, quæ preparasti expectantibus te ; » et hoc « in Christo Jesu, » id est per Christum Jesum : quia sicut gratia nobis confertur per Christum, ita et gloria consummata (*Ps.*, lxxxiii, v. 12) : « Gratiam et gloriam dabit Dominus. » Per ipsum enim beatificamur per

quem justificamur. Dicit autem : « Ut ostenderet, » quia thesaurus gratiæ in nobis est occultus, quia habemus ipsum in vasis fictilibus, ut dicitur (2 *Cor.*, IV, v. 7) et (1 *Joan.*, III, v. 1) : « Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur et simus. » Et parum post : « Nunc filii Dei sumus, et nondum apparuit, etc. » Sed ille thesaurus occultus, quia nondum apparuit in sæculis supervenientibus ostenditur, quia in patria omnia erunt nobis aperta, quæ ad manifestam sanctorum gloriam pertinent (*Rom.*, VIII, v. 18) : « Non sunt condignæ passionibus hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis. »

LEÇON III<sup>e</sup> (Ch. II<sup>e</sup> w. 8 à 10.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre établit que nous sommes sauvés par la seule grâce de Dieu par la foi, qui est aussi un don de Dieu, afin que personne ne puisse se glorifier.

8. Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés en vertu de la foi, et cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu ;

9. Cela ne vient pas de vos œuvres, afin que nul ne se glorifie ;

10. Car nous sommes son ouvrage, étant créés dans le Christ-Jésus pour les bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que nous y marchions.

S. Paul, en rappelant plus haut le bienfait de Dieu par lequel nous sommes délivrés du péché, avait avancé que nous étions sauvés par la grâce du Christ, il s'applique ici à le prouver. I<sup>o</sup> Il découvre son intention ; II<sup>o</sup> il développe sa proposition (v. 8) : « Et cela ne vient pas de vous, etc. »

I<sup>o</sup> Il dit donc d'abord : J'ai avancé avec vérité : « Par la grâce duquel vous avez été sauvés ; » et certes je le répète encore avec sécurité, « Car, » pour parce que (v. 8) « vous avez été sauvés par la grâce » (1<sup>re</sup> Corinth., xv, v. 10) ; « C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis ; » et (Rom., III, v. 24) : « Justifiés donc gratuitement par sa grâce. » Car être sauvés, c'est la même chose qu'être justifiés, le sa-

## LECTIO III.

Sola gratia Dei nos salvos dicit per fidem, quæ etiam a Deo est, et hoc, ne quis gloriatur.

8. Gratia enim estis salvati per fidem, et hoc non ex vobis, Dei enim donum est :

9. Non ex operibus, ut ne quis gloriatur :

10. Ipsius enim sumus factura, creati in Christo Jesu in operibus bonis, quæ præparavit Deus, ut in illis ambulemus.

Supra commemorans Apostolus beneficium Dei quo liberati sumus a peccato, interposuerat quod gratia Christi eramus salvati, nunc autem illud probare intendit. Circa quod duo facit. Primo enim, proponit intentionem suam ; secundo, manifestat propositum, ibi : « Et hoc non ex vobis, etc. »

I<sup>o</sup> Dicit ergo PRIMO : bene dixi : « Cujus gratia estis salvati ; » et certe adhuc dico secure, « Enim, » pro quia, « estis salvati gratia (1 Cor., xv, v. 10) : « Gratia Dei sum id quod sum » (Rom., III, v. 24) : « Justificati gratis per gratiam ipsius. » Idem enim est salvari et justificari : salus

lut supposant la délivrance des dangers. Le salut parfait de l'homme n'aura donc lieu que dans la vie éternelle, alors qu'il sera à l'abri de tout danger, comme on dit que tout navire est sauvé, quand il est entré dans le port (Isaïe, LX, v. 18) : « Le salut environnera vos murailles, et les louanges retentiront à vos portes. » Or l'homme reçoit l'espérance de ce salut, quand dans l'état présent, il est justifié du péché, et c'est dans ce sens qu'on le dit sauvé, suivant cette expression de l'Épître aux Romains (VIII, v. 24) : « Car nous ne sommes sauvés qu'en espérance. » Or ce salut par la grâce s'obtient au moyen de la foi du Christ car, dans les adultes, le mouvement de la foi vers Dieu, concourt, pour la justification de l'impie, simultanément avec l'infusion de la grâce (S. Luc, VIII, v. 48) : « Votre foi vous a guérie ; allez en paix ; » et (Rom., v, v. 1) : « Etant donc justifiés par la foi, ayons la paix avec Dieu, etc. »

II<sup>o</sup> Quand l'Apôtre dit ensuite (v. 8) : « Et cela ne vient pas de vous, » il développe ce qu'il avait avancé, et d'abord quant à la foi, qui est le fondement de tout l'édifice spirituel ; ensuite, quant à la grâce, (v. 10) : « Car nous sommes son ouvrage. »

I. Sur le premier de ces points, il détruit deux erreurs. — 1<sup>o</sup> La première est qu'ayant dit que nous sommes sauvés par la foi, on pouvait s'imaginer que cette vertu même venait de nous, et que croire dépend de notre libre arbitre. Renversant donc cette erreur, il dit (v. 8) : « Et cela ne vient pas de vous, » car pour croire le libre arbitre ne suffit pas, parce que les choses de la foi sont au-dessus de la raison (Eccli., III, v. 25) : « Car il vous a découvert beaucoup de choses qui étaient au-dessus de l'esprit de l'homme ; » et (1<sup>re</sup> Corinth., II, v. 11) : « Nul ne connaît ce qui est de Dieu, que l'Esprit de Dieu. » Si

enim importat liberationem a periculis. Unde perfecta salus hominis erit in vita æterna, quando ab omnibus periculis immanis erit, sicut navis dicitur esse salvata, quando venit ad portum (Is., LX, v. 18) : « Occupabit salus muros tuos, et portas tuas laudatio. » Hujus autem salutis spem suscipiunt homines, dum in præsentibus justificantur a peccato, et secundum hoc dicuntur salvati esse, secundum illud (Rom., VIII, v. 24) : « Spe enim salvati sumus. » Hæc autem salvatio gratiæ est per fidem Christi. Concurrit enim ad justificationem impij simul cum infusione gratiæ motus fidei in Deum in adultis (Luc., VIII, v. 48) : « Vade in pace, fides tua te salvum fecit ; » (Rom., v, v. 1) : « Justificati enim ex fide pacem habemus. »

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Et hoc non ex vobis, etc. » manifestat quod dixerat, et primo, quantum ad fidem quæ est fundamentum totius spiritualis ædificii ; secundo, quantum ad gratiam, ibi : « Ipsius enim sumus factura, etc. »

I. Circa PRIMUM excludit duos errores, quorum — 1<sup>o</sup> primus est, quia dixerat quod per fidem sumus salvati, posset quis credere quod ipsa fides esset a nobis, et quod credere in nostro arbitrio constitutum est. Et ideo hoc excludens, dicit : « Et hoc non ex vobis. » Non enim sufficit ad credendum liberum arbitrium, eo quod ea quæ sunt fidei sunt supra rationem (Eccli., III, v. 25) : « Plurima supra sensum hominis ostensa sunt tibi ; » (1 Cor., II, v. 11) : « Quæ Dei sunt nemo novit nisi

donec l'homme croit, il ne peut l'avoir de lui-même, à moins que Dieu ne le lui donne, suivant cette parole de la Sagesse (ix, v. 17) : « Et qui pourra connaître votre pensée, si vous ne donnez vous-même la sagesse, et si vous n'envoyez votre Esprit-Saint du haut des cieux. ? » Aussi l'Apôtre ajoute-il (v. 8) : « Et c'est un don de Dieu, » à savoir, la foi (*Philip.*, i, v. 29) : « C'est une grâce que Dieu vous a faite, non seulement que vous croyez en Jésus-Christ, mais encore que vous souffrez pour lui ; » et (1<sup>re</sup> *Corinth.*, xii, v. 9) : « Un autre reçoit la foi par le même esprit. » — 2<sup>o</sup> L'Apôtre prévient ensuite une seconde erreur : car on aurait pu penser que la foi nous serait donnée de Dieu d'après le mérite des œuvres antécédentes. Pour renverser cette erreur, il ajoute (v. 9) : « Cela ne vient point de nos œuvres » précédentes, que nous ayons mérité ce don d'être sauvés : il vient uniquement de la grâce, comme il a été dit, suivant ce passage de l'Épître aux Romains (xi, v. 6) : « Si c'est par grâce, ce n'est donc pas par les œuvres, autrement la grâce ne serait plus grâce. » S. Paul donne aussitôt la raison pour laquelle Dieu sauve les hommes par la foi sans mérites antécédents (v. 9) : « Afin que nul ne se glorifie, » en soi-même, et que toute la gloire en soit rapportée à Dieu (*Ps.*, cxiii, v. 1) : « Ne nous en donnez point la gloire, Seigneur, ne nous en donnez point la gloire ; » et (1<sup>re</sup> *Corinth.*, i, v. 29) : « Afin qu'aucun homme ne se glorifie devant lui. C'est par cette conduite de Dieu que vous êtes établis en Jésus-Christ. »

II. Quand S. Paul dit (v. 10) : « Car nous sommes son ouvrage, » il développe ce qu'il avait avancé par rapport à la grâce. Sur ce point 1<sup>o</sup> il explique comment la grâce est donnée ; 2<sup>o</sup> il établit la prédestination à la grâce (v. 10) : « Que Dieu a préparées. »

spiritus Dei, etc. » Et ideo quod homo credat, hoc non potest ex se habere, nisi Deus det, secundum illud (*Sap.*, ix, v. 17) : « Sensum autem tuum quis sciet, nisi tu dederis sapientiam, et miseris Spiritum Sanctum tuum de altissimis ? » Propter quod subdit : « Dei enim donum est, » sc. ipsa fides (*Philip.*, i, v. 29) : « Vobis autem donatum est pro Christo non solum ut in eum credatis, sed etiam pro eo patiamini, etc. ; » (1 *Cor.*, xii, v. 9) : « Alii enim datur fides in eodem Spiritu. » — 2<sup>o</sup> Secundo, excludit alium errorem : posset enim aliquis credere quod fides daretur nobis a Deo merito operum præcedentium ; et ad hoc excludendum, subdit : « Non ex operibus, » sc. præcedentibus hoc donum meruimus aliquando, quod salvati sumus, quoniam hoc ex gratia, ut supra dictum est, secundum illud (*Rom.*, xi, v. 6) : « Si autem gratia, jam non ex operibus, alioquin gratia jam non est gratia. » Subdit autem rationem, quare Deus salvat homines per fidem absque meritis præcedentibus : « Ut ne quis gloriatur » in seipso, sed tota gloria in Deum referatur (*Ps.*, cxiii, v. 1) : « Non nobis, Domine, non nobis, etc. ; » (1 *Cor.*, i, v. 29) : « Ut non gloriatur omnis caro in conspectu ejus, ex ipso autem vos estis in Christo Jesu. »

II. *Deinde* cum dicit : « Ipsius enim factura sumus, etc. », manifestat quod dixerat quantum ad gratiam. Circa quod duo facit. Primo, manifestat gratiæ infusionem ; secundo, declarat gratiæ prædestinationem, ibi : « Quæ præparavit Deus, etc. »

1<sup>o</sup> Deux caractères, déjà expliqués, appartiennent à l'essence de la grâce. — A) Le premier consiste en ce que ce qui est par la grâce, n'est point dans l'homme par lui, ou de lui, mais par le don de Dieu. Quant à ce premier caractère l'Apôtre dit (v. 10) : « Car nous sommes son ouvrage, » à savoir en ce que tout ce que nous pouvons avoir de bien, n'est point de nous mêmes, mais de Dieu qui l'opère (*Ps.*, xcix, v. 5) : « C'est lui qui nous a faits, et nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes ; » et (*Deutér.*, xxxii, v. 6) : « N'est ce pas le Seigneur qui est votre Père, qui vous a possédés, qui vous a faits, qui vous a créés ? » On peut lier ces paroles avec ce qui précède, et dire : « Afin que nul ne se glorifie, » à savoir, parce que « nous sommes son ouvrage. » Ou bien les unir avec ce que l'Apôtre avait dit auparavant : « Car c'est par sa grâce que nous avons été sauvés. » — B) Secondement, il est de l'essence de la grâce, qu'elle ne soit point donnée pour les mérites antécédents ; et ceci est exprimé dans les paroles que l'Apôtre ajoute (v. 10) : « Etant créés. » Car créer, c'est faire quelque chose de rien. Si donc quelqu'un est justifié sans aucun mérite antécédent, on peut dire qu'il est créé, et comme tiré du néant. Or cette action, c'est-à-dire, cette création de la justice, se fait par la vertu de Jésus-Christ qui donne l'Esprit-Saint. Aussi l'Apôtre ajoute (v. 10) : « En Jésus-Christ, » c'est-à-dire par Jésus-Christ (*Gal.*, vi, v. 15) : « En Jésus-Christ la circoncision ue sert de rien, ni l'incirconcision, mais la nouvelle créature ; » (*Ps.*, ciii, v. 50) : « Vous enverrez votre Esprit, et ils seront créés. » Bien plus, nous ne recevons pas seulement l'habitude de la vertu et de la grâce, mais nous sommes renouvelés intérieurement par le Saint-Esprit pour faire le bien, c'est pourquoi S. Paul ajoute (v. 10) : « Dans les bonnes œuvres, » à savoir parce que

1<sup>o</sup> Duo autem ad rationem gratiæ pertinent, quæ etiam jam dicta sunt, quorum A) primum est ut id quod est per gratiam, non insit homini per seipsum, vel a seipso, sed ex dono Dei. Et quantum ad hoc dicit : « Ipsius enim factura sumus, » quia sc. quidquid boni nos habemus non est ex nobis ipsis, sed ex Deo faciente (*Ps.*, xcix, v. 3) : « Ipse fecit nos, et non ipsi nos ; » (*Deut.*, xxxii, v. 6) : « Nonne ipse est Pater tuus qui possedit, fecit et creavit te ? » Et continuatur immediate cum præcedenti, ut dicatur : « Ne quis gloriatur, » quia sc. ipsius factura sumus. Vel potest continuari cum eo quod supra dixerat : « Gratia enim salvati sumus. » — B) Secundo, pertinet ad rationem gratiæ, ut non sit ex operibus præcedentibus ; et hoc exprimitur in hoc quod subdit : « Creati. » Est enim creare, aliquid ex nihilo facere. Unde quando aliquis justificatur sine meritis præcedentibus, dici potest creatus, quasi ex nihilo factus. Hæc autem actio, sc. creatio justitiæ, fit virtute Christi Spiritum Sanctum dantis. Propter quod subdit : « In Christo Jesu, » id est per Christum Jesum (*Gal.*, vi, v. 15) : « In Christo enim Jesu neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed nova creatura ; » (*Ps.*, ciii, v. 30) : « Emitte Spiritum tuum et creabuntur. » Ulterius non solum datur nobis habitus virtutis et gratiæ, sed interiorius per Spiritum renovamur ad bene operandum. Unde subdit : « In operibus bo-

les bonnes œuvres sont en nous par le don de Dieu (*Isaïe*, xxvi, v. 12) : « C'est vous qui avez fait en nous toutes nos œuvres. »

2<sup>o</sup> Et parce que ceux que Dieu a prédestinés il les a appelés par sa grâce, comme il est dit dans l'Épître aux Romains (viii, v. 30), l'Apôtre arrive à la prédestination, en disant (v. 10) : « Que, » à savoir, les bonnes œuvres, « Dieu a préparées. » La prédestination, en effet, n'est pas autre chose que cette préparation des bienfaits de Dieu, parmi lesquels sont comptées nos bonnes œuvres. Or on dit que Dieu nous prépare une chose, quand il se dispose à nous la donner (*Ps.*, lxxiv, v. 10) : « Vous avez préparé de quoi les nourrir abondamment. » Mais de peur qu'on ne vint aussi à s'imaginer que Dieu prépare pour nous les bonnes œuvres de cette sorte que nous n'y coopérons en aucune manière par le libre arbitre, S. Paul ajoute (v. 10) : « Afin que nous y marchassions ; » comme s'il disait : Dieu nous les a tellement préparées que nous-mêmes nous avons à les exécuter par le libre arbitre, « Car nous sommes les aides de Dieu, » comme il est dit (1<sup>re</sup> Corinth., iii, v. 9). C'est pourquoi S. Paul disait de lui-même (1<sup>re</sup> Corinth., xv, v. 10) : « Sa grâce n'a point été stérile en moi, mais j'ai travaillé plus que tous les autres, non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu. » L'Apôtre dit à dessein : « Afin que nous y marchassions, » pour marquer le progrès dans les bonnes œuvres, suivant cette parole (S. Jean, xii, v. 35) : « Marchez, pendant que vous avez la lumière ; » (ci-après, v, v. 8) : « Marchez comme des enfants de lumière. »

nis, » quia sc. ipsa bona opera sunt nobis parata a Deo, ut nihil ad illa per liberum a Deo (*Is.*, xxvi, v. 12) : « Omnia enim arbitrium cooperaremur, ideo subdit : « Ut opera nostra operatus es in nobis. » in illis ambulemus ; » quasi dicat : Sic nobis ea preparavit, ut ea nos ipsi nobis per liberum arbitrium implemus : « Dei enim adjutores sumus, » ut dicitur (1 Cor., iii, v. 9). Propter quod dicebat de seipso Apostolus (1 Cor., xv, v. 10) : « Gratia ejus in me vacua non fuit, sed abundantius omnibus laboravi, non ego autem, sed gratia Dei mecum. » Signanter autem dicit : « Ambulemus, » ut designet boni operis profectum, secundum illud [(*Joan.*, xii, v. 35) : « Ambulate dum lucem habetis ; » (iufra, v, v. 8) : « Ut filii lucis ambulate. »

LEÇON IV<sup>e</sup> (Ch. II, v. 11 à 15.)

SOMMAIRE. — Pour que les Ephésiens comprennent que tout vient de la grâce de Dieu, S. Paul leur rappelle l'état dans lequel ils étaient avant de recevoir cette grâce.

11. C'est pourquoi souvenez-vous qu'étant Gentils par votre origine, et du nombre de ceux qu'on appelle incircconcis, pour les distinguer de ceux qu'on appelle circconcis selon la chair, à cause d'une circoncision faite par la main des hommes.

12. Vous n'aviez point alors de part au Christ ; vous étiez entièrement séparés de la société d'Israël ; vous étiez étrangers à l'égard des alliances ; vous n'aviez pas l'espérance des biens promis, et enfin vous étiez sans Dieu en ce monde.

13. Mais maintenant que vous êtes dans le Christ-Jésus, vous qui étiez autrefois éloignés de Dieu, vous en avez été rapprochés par la vertu du sang du Christ.

Après avoir exposé le bienfait que Dieu avait accordé aux Gentils, en les délivrant du péché, l'Apôtre rappelle ici aux Ephésiens celui qu'ils ont reçu eux-mêmes lorsqu'ils ont été délivrés de l'état de la Gentilité. A cet effet, 1<sup>o</sup> il retrace la condition de leur état passé ; 2<sup>o</sup> il fait ressortir les bienfaits qu'ils reçoivent dans leur état présent (v. 15) : « Mais maintenant en Jésus-Christ, etc. »

## LECTIO IV.

Ut advertant Ephesii omnia esse a gratia Dei, statum eorum ante gratiam in memoriam reducit.

11. Propter quod memores estote, quod aliquando vos qui Gentes eratis in carne, qui dicebamini præputium, ab ea que dicitur circumcisio, in carne manufacta ;

12. Qui eratis illo in tempore sine Christo, alienati a conversatione Israel, et hospites testamentorum, promissionis etc. »

spem non habentes et sine Deo in hoc mundo.

13. Nunc autem in Christo Jesu, vos qui aliquando eratis longe, facti estis prope in sanguine Christi.

Prosecuto beneficio Dei Gentilibus exhibitum quantum ad liberationem a peccato, hic recitat Apostolus beneficium eis exhibitum a liberatione a statu Gentilitatis. Circa quod duo facit : primo, commemorat conditionem status præteriti ; secundo, recitat beneficia eis exhibitum in statu præteriti, ibi : « Nunc autem in Christo Jesu, etc. »

I<sup>o</sup> Sur le premier de ces points, I. l'Apôtre prend du souvenir de l'état passé des Ephésiens l'occasion de les exhorter ; II. il expose les conditions de cet état (v. 11) : « Autrefois étant Gentils par votre origine, etc. »

I. Il dit donc (v. 11) : « C'est pourquoi, » c'est-à-dire afin que vous puissiez comprendre que tout nous vient de la grâce de Dieu (v. 11) « souvenez-vous » (*Deutér.*, ix, v. 7) : « Souvenez-vous et n'oubliez jamais de quelle manière vous avez excité la colère de Dieu contre vous dans le désert ; » (*Deutér.*, xvi, v. 5) : « Afin que vous vous souveniez du jour de votre sortie d'Égypte tous les jours de votre vie. »

II. Lorsqu'il dit (v. 11) : « Qu'étant autrefois, etc. ; » il rappelle la condition de leur état passé, et d'abord quant aux maux qu'ils avaient ; ensuite quant aux biens dont ils étaient privés (v. 12) : « Vous n'aviez point alors de part à Jésus-Christ. » — 1<sup>o</sup> Sur la première partie il indique trois maux. — A) D'abord le crime de Gentilité, en ce qu'ils rendaient un culte aux idoles (1<sup>re</sup> *Corinth.*, xii, v. 2) : « Vous vous souvenez bien que, lorsque vous étiez payens, vous vous laissiez entraîner selon qu'on vous menait vers les idoles muettes. » Quelques exemplaires portent : « Vous qui étiez Gentils, » et alors la construction est suspendue jusqu'à (v. 13) : « Mais maintenant en Jésus-Christ, etc. » — B) En second lieu, il rappelle leur vie toute charnelle, quand il dit (v. 11) : « Selon la chair, » c'est-à-dire en vivant charnellement (*Rom.*, viii, v. 8) : « Ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu. » — C) Enfin il dépeint le degré de mépris où ils étaient tenus par les Juifs ; ce qui lui fait dire (v. 11) : « Vous étiez du nombre de ceux qu'on appelle incircoucis, » distingués des

autres, c'est-à-dire des circoncis, qu'on appelle ainsi « d'une circoncision faite dans la chair par la main des hommes, » en d'autres termes, des Juifs circoncis de cette circoncision. S. Paul dit « pratiquée de main d'homme, » pour marquer la différence d'avec la circoncision spirituelle, dont il est dit (*Coloss.*, ii, v. 11) : « Et c'est en lui que vous avez été circoncis d'une circoncision qui n'est pas faite par la main des hommes, et consiste dans le dépouillement d'une partie de ce corps de chair, mais de la circoncision de Jésus-Christ, avec lequel vous avez été ensevelis par le baptême ; » et peu après on lit (v. 13) : « Et lorsque vous étiez dans la mort de vos péchés, et dans l'incirconcision de votre chair, Jésus-Christ vous a fait revivre avec lui, vous pardonnant tous vos péchés, etc. »

2<sup>o</sup> En ajoutant (v. 12) : « Vous n'aviez point dans ce temps-là part à Jésus-Christ, » S. Paul rappelle les biens dont les Ephésiens étaient privés : d'abord, la participation aux sacrements ; puis la connaissance de Dieu (v. 12) : « Et sans Dieu en ce monde. » — A) Sur la première partie, l'Apôtre désigne trois sacrements dont ils étaient privés. — a) D'abord, de la dignité de Jésus-Christ ; c'est pourquoi il dit (v. 12) : « Vous n'aviez point alors de part à Jésus-Christ, » c'est-à-dire vous étiez sans la promesse du Christ, qui a été faite aux Juifs (*Jér.*, xxiii, v. 5) : « Je susciterai à David une race juste, etc. ; » et (*Zachar.*, ix, v. 9) : « Fille de Sion, soyez comblée de joie ; fille de Jérusalem, poussez des cris d'allégresse ; voici votre roi, qui vient à vous, ce roi juste qui est le Sauveur. » — b) En second lieu, il nomme la société des saints, dont ils étaient séparés, tant qu'ils vivaient dans la Gentilité, en disant (v. 12) : « Vous étiez entièrement séparés de la société d'Israël, » parce qu'il n'était pas permis aux Juifs de se

1<sup>o</sup> Circa PRIMUM duo facit : primo commemorationis status præteriti ponit exhortationem ; secundo, ipsemet status præteriti declarat conditionem, ibi : « Quia aliquando, etc. »

I. Dicit ergo : « Propter quod, » ut scilicet advertere possitis, quod omnia sint nobis data ex Dei gratia, « memores estote » (*Deut.*, ix, v. 7) : « Memento et ne obliviscaris quomodo ad iracundiam provocaveris Dominaum Deum tuum, etc. ; » (*Deut.*, xvi, v. 3) : « Memineris diei egressionis tuæ de Ægypto, omnibus diebus vitæ tuæ. »

II: Secundo, cum dicit : « Quia aliquando, » commemorat præteriti status conditionem, et primo, quantum ad mala quæ habebant ; secundo, quantum ad bona

quibus privabantur, ibi : « Qui eratis illo in tempore, etc. » — 1<sup>o</sup> Circa primum ponit tria mala. — A) Primo Gentilitatis crimen quo idolis serviebant, cum dicit : « Quia aliquando vos gentes eratis » (1<sup>re</sup> *Cor.*, xii, v. 2) : « Scitis quoniam cum gentes essetis ad simulacra muta prout ducebamini euntes. » Quidam vero libri habent : « Vos qui gentes eratis ; » et tunc pendet constructio usque, ibi : « Nunc autem in Christo Jesu, etc. » — B) Secundo recitat eorum carnalem conversationem, cum dicit : « In carne, » id est carnaliter viventes (*Rom.*, viii, v. 8) : « Qui autem in carne sunt, Deo placere non possunt. » — C) Tertio, recitat contemptum eorum villipensionem, qua a Judæis villipendebantur. Unde dicit : « Qui dicebamini præputium, »

id est incircumcisio, « ab ea, » scilicet circumcissione, « quæ dicitur circumcisio manufacta in carne, » id est a Judæis tali circumcissione circumcisus. Et dicit « manufacta » ad differentiam circumcissionis spiritualis, de qua dicitur (*Col.*, ii, v. 11) : « In quo circumcisi estis circumcissione non manufacta in expoliatione corporis carnis, sed in circumcissione Christi concepti ei in baptismo. » Et sequitur parum post : « Vos cum mortui essetis in delictis, et præputio carnis vestræ, convivificavit cum illo condonans nobis omnia, etc. »

2<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Qui eratis illo in tempore, etc. » commemorat bona quibus privabantur, et primo, participatione sacramentorum ; secundo, Dei cogni-

tionem, ibi : « Et sine Deo in hoc mundo. » — A) Circa primum ponit tria sacramenta, quorum participatione privabantur. — a) Primo Christi dignitatem ; unde dicit : « Qui eratis illo in tempore sine Christo, » id est sine promissione Christi, quæ facta est Judæis (*Jér.*, xxiii, v. 5) : « Suscitabo David germen justum, etc. ; » (*Zach.*, ix, v. 9) : « Exulta satis, filia Sion, jubila, filia Jerusalem, ecce rex tuus venit tibi justus et salvator. » — b) Secundo tangit societatem sanctorum, qua privabantur quamdiu in gentilitate permanebant, cum dicit : « Alienati a conversatione Israel, » quia scilicet Judæis cum Gentilibus non erat licitum conversari (*Deut.*, vii,

mêler à la vie des Gentils (*Deutér.*, vii, v. 2) : « Vous ne ferez point d'alliance avec eux, et vous n'aurez aucune compassion d'eux. Vous ne contracterez point avec eux de mariages ; » (*S. Jean*, iv, v. 9) : « Les Juifs n'ont point de commerce avec les Samaritains. » Ceux-là même qui venaient au Judaïsme n'étaient reçus qu'avec un certain mépris lorsqu'ils devenaient prosélytes. Aussi S. Paul ajoute (v. 12) : « Et vous étiez étrangers à l'égard des alliances, » en d'autres termes, ces prosélytes, lorsqu'ils se convertissaient au Judaïsme, n'étaient pas reçus à la participation aux alliances de Dieu comme des concitoyens. L'Apôtre dit (v. 12) : « Des alliances, » au pluriel, parce que l'ancien Testament était déjà réalisé pour les Juifs, et le nouveau était promis. En effet (*Eccli.*, xliv, v. 25) : « Le Seigneur a confirmé son alliance, et l'a fait passer sur la tête de Jacob, » parole que l'on peut entendre de l'ancien Testament, car Dieu avait promis de donner un autre Testament (*Baruch*, ii, v. 55) : « Je ferai avec eux une autre alliance qui sera éternelle. » Or cette alliance il l'a offerte « à ceux auxquels appartiennent et l'adoption des enfants de Dieu, et la gloire et le Testament, » comme il est dit (*Rom.*, ix, v. 4). — B) Ensuite l'Apôtre rappelle un autre bienfait dont ils étaient privés, à savoir « l'espérance des biens promis, » car, ainsi qu'il est dit (*Galat.*, iii, v. 16) : « C'est à Abraham et à sa race que les promesses ont été faites. » — C) Enfin il nomme en dernier lieu la perte la plus grande qu'ils éprouvaient, à savoir l'ignorance où ils étaient de Dieu (v. 12) : « Et vous étiez sans Dieu en ce monde, » c'est-à-dire sans la connaissance de Dieu (*Ps.*, lxxv, v. 1) : « Dieu s'est fait connaître dans la Judée, » et non pas aux nations, comme il est dit (*1<sup>re</sup> Thess.*, iv, v. 5) : « Et non point en suivant les mouvements de la concupiscence, comme font les

v. 2) : « Non in his cum eis fœdus, non enim Deus dare aliud testamentum (Baruch, ii, v. 55) : « Statuam illis Testamentum alterum sempiternum. » Hoc autem reddidit illis « quorum adoptio est filiorum Dei et gloria et testamentum, » ut dicitur (*Rom.*, ix, v. 4). — B) Ponit etiam aliud beneficium quo privabantur, sc. spem futurorum bonorum, cum dicit : « Promissionis spem non habentes, » quia ut dicitur (*Gal.*, iii, v. 16) : « Abraham dicta sunt promissiones, et semini ejus. » — C) Ulterius ponit summam damnificationem qua damnabantur, sc. ob Dei ignorantiam, ibi : « Et sine Deo in hoc mundo, » id est sine cognitione Dei (*Ps.*, lxxv, v. 1) : « Notus in Judæa Deus, » non autem gentilibus, ut dicitur (*1<sup>re</sup> Thess.*, iv, v. 5) : « Non intelligi de veteri Testamento. Promiserat

payens qui ne connaissent pas Dieu ; » ce qu'il faut entendre toutefois de la connaissance qui est acquise par la foi. Car de la connaissance naturelle, il est dit (*Rom.*, i, v. 21) : « Parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, etc. »

II<sup>o</sup> Quand il dit ensuite (v. 15) : « Mais maintenant en Jésus-Christ, » il rappelle les bienfaits reçus par les Ephésiens, au moment de leur conversion, par Jésus-Christ. Ici l'Apôtre fait deux choses : d'abord il montre comment ils sont entrés en participation des biens dont ils étaient privés ; en second lieu, à l'égard de ces biens qu'ils les ont reçus, non comme des étrangers, mais comme des concitoyens (v. 19) : « Vous n'êtes donc plus des étrangers, etc. » La première partie se subdivise en deux. L'Apôtre rappelle d'abord ces bienfaits d'une manière générale ; ensuite, il entre dans le détail (v. 14) : « Car c'est lui qui est notre paix. » Il dit donc. Dans ce temps vous étiez sans part aucune à Jésus-Christ, entièrement séparés de la société d'Israël, « mais (v. 15) maintenant, » c'est-à-dire depuis que vous êtes convertis à Jésus-Christ, « vous qui êtes en lui, » c'est-à-dire vous qui adhérez à lui par la foi et par la charité (*1<sup>re</sup> S. Jean*, iv, v. 16) : « Quiconque demeure dans l'amour demeure en Dieu, et Dieu en lui ; » et (*Galat.*, vi, v. 15) : « En Jésus-Christ la circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision, mais la nouvelle créature. » — « Vous, » dis-je, (v. 15) « qui étiez loin autrefois, » c'est-à-dire éloignés de Dieu, non par l'espace, mais par les mérites (*Ps.*, cxviii, v. 155) : « Le salut est loin des pécheurs, » éloignés aussi de la société des saints et de la participation aux Testaments, comme il a été dit ; (v. 15) « déjà vous êtes devenus proches, » à savoir de Dieu, et de ses saints, et des Testaments (*Isaïe*, lx, v. 4) : « Vos fils viendront de bien loin ; » (*S. Marc*, viii, v. 5) : « Car

ignorant Deum ; » quod tamen intelligitur de cognitione quæ est per fidem. Nam de cognitione naturali dicitur (*Rom.*, i, v. 21) : « Qui cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, etc. »

II<sup>o</sup> CONSEQUENTER cum dicit : « Nunc autem in Christo, etc. » commemorat beneficia eis exhibita in statu conversionis per Christum. Circa quod duo facit, quia primo, ostendit quomodo facti sunt participes bonorum quibus ante privabantur ; secundo, ostendit quod ad illa bona non sicut hospites, sed sicut cives recipiuntur, ibi : « Ergo non estis hospites, etc. » Primitum in duas, quia primo commemorat hujusmodi beneficia in generali ; secundo, in speciali, ibi : « In ipso enim est pax nostra, etc. » Dicit ergo primo : Dixi quod « in illo tempore eratis sine Christo, alienati a conversatione Israel. Nunc autem, » id est postquam conversi estis ad Christum, vos qui estis in Christo, id est qui ei adhæretis per fidem et charitatem (*1<sup>re</sup> Joan.*, iv, v. 16) : « Qui manet in charitate in Deo manet, et Deus in eo ; » (*Gal.*, vi, v. 15) « In Christo enim Jesu neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed nova creatura. » — « Vos, » inquam, « qui aliquando eratis longe, » id est elongati a Deo, non loco, sed merito (*Ps.*, cxviii, v. 155) : « Longe a peccatoribus salus ; » et a conversatione sanctorum et participatione testamentorum, ut dictum est, « jam facti estis prope, » Deo sc. et sanctis ejus et Testamentis (*Is.*, lx, v. 4) : « Filii tui de longe venient, etc. ; » (*Marc.*, viii, v. 3) :

quelques-uns d'entre eux, » c'est-à-dire des nations, « sont venus de loin, » à savoir de la région d'un culte différent et de l'état de la Gentilité; mais, « vous êtes devenus proches, » à savoir « dans le sang de Jésus-Christ, » c'est-à-dire par son sang, par lequel il vous a attirés (S. Jean., XII, v. 52) : « Et quand j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai tout à moi. » Cet effet est dû à son excessive charité qui s'est surtout manifestée dans sa mort (Jérémie, XXXI, v. 5) : « Je vous ai aimés d'un amour éternel; c'est pourquoi je vous ai attirés à moi par la compassion que j'ai eue de vous. »

LEÇON V<sup>e</sup> (Ch. II<sup>e</sup> v. 14 à 18.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre expose les bienfaits accordés aux Ephésiens, lesquels sont de se rapprocher et du peuple Juif et de Dieu.

14. Car c'est lui qui est notre paix; c'est lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un, qui a rompu en sa chair la muraille de séparation, cette inimitié qui les divisait,

15. Et qui, par sa doctrine, a aboli la loi des préceptes, afin de former en soi-même un seul homme nouveau de ces deux peuples, en mettant la paix entre eux;

16. Et afin que les ayant réunis tous deux en un seul corps, il les réconciliât avec Dieu par sa croix, y ayant détruit en soi-même leur inimitié.

17. Ainsi il est venu annoncer la paix, tant à vous qui étiez éloignés de Dieu, qu'à ceux qui en étaient proches.

« Quidam enim ex eis, sc. Gentibus, de longe venerunt, » sc. de regione dissimilitudinis et statu Gentilitatis; vos autem modo « facti estis prope, » sc. « in sanguine Christi, » id est per sanguinem ejus, quo vos Christus attraxit (Joan., XII, v. 32) : « Ego si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum. » Et hoc propter nimiam charitatem, quæ potissime in morte crucis manifestatur (Jer., XXXI, v. 3) : « In charitate perpetua dilexi te, ideo attraxi te miserans. »

## LECTIO V.

Ponuntur beneficia Ephesitis exhibita, quæ

sunt, ad Judæos et ad Deum propinquitatis et accessus.

14. Ipse enim est pax nostra, qui fecit utraque unum, et medium parietem maceris solvens, inimicitias in carne sua :

15. Legem mandatorum decretis evacuans, ut duos condat in semetipso in uno novo homine, faciens pacem ;

16. Ut reconciliet ambos in uno corpore Deo per crucem, interficiens inimicitias in semetipso.

17. Et veniens evangelizavit pacem vobis, qui longe fuistis, et pacem his qui prope.

18. Car c'est par lui que nous avons accès les uns et les autres auprès du Père dans un même Esprit.

Après avoir rappelé, d'une manière générale, les bienfaits accordés aux Ephésiens, l'Apôtre les explique ici en particulier. Il montre premièrement comment ils se sont rapprochés du peuple Juif; secondement comment ils sont devenus plus proches de Dieu (v. 16) : « Et que les ayant réunis en un seul corps, il les réconciliât avec Dieu, etc. »

1<sup>o</sup> Le premier de ces points se subdivise en trois : l'Apôtre indique I. la cause du rapprochement; II. son mode; III. sa fin. Le mode à ces mots (v. 14) : « C'est lui qui a rompu en la chair la muraille de séparation; » la fin à ces autres (v. 15) : « Pour former en soi-même un seul homme nouveau, etc. »

I. Or la cause du rapprochement, c'est Jésus-Christ; voilà pourquoi l'Apôtre dit (v. 14) : « Car c'est lui qui est notre paix. » Il emploie une locution emphatique pour mieux exprimer ce qu'il veut dire; en d'autres termes : Je dis avec vérité que vous êtes devenus proches, mais vous le devez à Jésus-Christ, car (v. 14) « c'est lui qui est notre paix, » c'est-à-dire qui est la cause de notre paix. C'est ce qui lui faisait dire (S. Jean, XIV, v. 27) : « Je vous donne ma paix. » Cette manière de s'exprimer s'emploie d'ordinaire quand tout ce qui est dans l'effet dépend de la cause, comme lorsque nous disons de Dieu qu'il est lui-même notre salut, parce que tout ce qui appartient, en nous, au salut, a Dieu pour cause. Tout ce qu'il y a en nous de paix, ayant donc pour cause Jésus-Christ, il en est de même de tout ce qui nous rapproche de lui, car lorsqu'un homme est en paix avec un autre, il

18. Quoniam per ipsum habemus accessum ambo in uno Spiritu ad Patrem.

Commemoratis beneficiis collatis Ipsi Ephesitis in generali per Christum, hic ea commemorat in speciali. Circa quod duo facit : primo, ostendit qualiter appropinquaverunt populo Judaico; secundo, qualiter propinquoeres facti sunt Deo, ibi : « Ut reconciliet ambos, etc. »

1<sup>o</sup> PRIMA iterum in tres, quia primo ostendit causam appropinquationis; secundo modum; tertio finem. Secunda ibi : « Et medium parietem, etc. ; » tertia, ibi : « Ut duos, etc. »

I. Causa autem appropinquationis est

Christus; propter quod dicit : « Ipse enim est pax nostra, etc. » Et est emphatica locutio ad majorem rei expressionem; quasi dicat : Bene dico quod facti estis prope, sed hoc factum est per Christum, quia « Ipse est pax nostra, » id est causa pacis nostræ. Unde dicebat (Joan., XIV, v. 27) : « Pacem meam do vobis. » Hic autem modus loquendi fieri consuevit, quando totum quod est in effectu dependet ex causa, sicut cum dicimus de Deo, quod Ipse est salus nostra, quia quidquid salutis est in nobis causatur a Deo; quia ergo quidquid pacis est in nobis causatur a Christo, et per consequens quidquid appropinquationis, quia homo quando paci-

peut avec sécurité s'avancer ou s'approcher vers lui. C'est pour cette raison que l'Apôtre dit : « Il est notre paix. » Les anges, en effet, à sa naissance, annoncèrent la paix (S. *Luc*, II, v. 14) : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. » C'est aussi pendant que Jésus-Christ vivait dans son corps mortel, que l'univers jouit de la paix la plus profonde qu'il eut jamais (Ps., LXXI, v. 7) : « La justice paraîtra de son temps avec une abondance de paix. » A sa résurrection Jésus-Christ lui-même annonça la paix (S. *Luc*, XXIV, v. 36) : « Et il leur dit : La paix soit avec vous. » A la suite (v. 14) : « Des deux il n'en a fait qu'un, » à savoir, parce que Jésus-Christ a réuni l'un et l'autre peuple en un seul, c'est-à-dire les Juifs qui n'adoraient qu'un seul Dieu et les Gentils bien éloignés de ce culte (S. *Jean*, X, v. 16) : « J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie ; il faut que je les amène, » jusqu'à ces mots : « et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur ; » (*Ezéchiel*, XXXVII, v. 22) : « Il n'y aura plus qu'un seul roi qui les commandera tous. »

II. L'Apôtre indique le mode du rapprochement, quand il ajoute (v. 14) : « C'est lui qui a rompu en sa chair l'inimitié, la muraille de séparation. » Or ce mode fut l'éloignement de l'obstacle qui séparait les deux peuples. Pour l'intelligence du sens littéral, il faut se figurer une plaine immense, où s'est rassemblée une grande multitude. Au milieu de cette plaine s'élève et s'étend une longue muraille, qui divise cette multitude, en sorte qu'on n'y voit plus un seul peuple, mais deux peuples. Quiconque ferait disparaître cette muraille, réunirait donc ces hommes assemblés en une seule multitude et en ferait un peuple unique. Ainsi faut-il entendre ce qui est dit ici, car ce monde

ficatus est cum alio, secure potest ambulare seu appropinquare ad ipsum, ideo dicit quod est pax nostra. Nam in ejus natiuitate angeli annuntiauerunt pacem (*Luc.*, II, v. 14) : « Gloria in altissimis Deo, et in terra pax. etc. » Ipso etiam Christo in corpore existente, mundus maximam pacem habuit, qualem ante non habuerat (*Ps.*, LXXI, v. 7) : « Orietur in diebus ejus justitia, etc. » Ipse etiam resurgens pacem annuntiavit (*Luc.*, XXIV, v. 36) dixitque eis : « Pax vobis. » Sequitur : « Qui fecit utraque unum, » quia sc. Christus utrumque populum, videlicet Judæorum colentium Deum verum, et Gentilium ab hujusmodi Dei cultura alienatorum, conjunxit in unum (*Joan.*, X, v. 16) : « Alias oves habeo quæ non sunt,

ex hoc ovili, etc., » usque, ibi : « Et fiet unum ovile et unus pastor ; » (*Ezech.*, XXXVII, v. 22) : « Rex unus erit omnibus imperans, etc. »

II. *Modus* autem appropinquationis ostenditur, cum subdit : « Et medium parietem, etc. » Hic autem modus est per remotionem ejus quod dividebat. Debemus autem ad intellectum litteræ imaginari unum magnum campum, et multos homines ibi congregatos, in quo quidem per medium protendatur et elevetur unus paries dividens eos ; ita quod non videatur populus unus, sed duo. Quicumque ergo removeret parietem conjungeret illorum hominum congregationem in turbam unam, et efficeretur populus unus. Sic intelligendum est quod hic dicitur. Mundus

est semblable à un champ (S. *Matth.*, XIII, v. 58) : « Le champ, c'est le monde ; » or ce champ, c'est-à-dire le monde est rempli d'hommes (*Genèse*, I, v. 28) : « Croissez, et multipliez-vous, et remplissez la terre. » Dans ce champ se trouve une muraille, puisque les uns sont d'un côté, les autres d'un autre ; et l'on peut dire que cette muraille c'est l'ancienne loi avec ses observances charnelles, dans lesquelles les Juifs étaient comme parqués et renfermés, ainsi qu'il est dit (*Galat.*, III, v. 25) : « Nous étions sous la garde de la Loi qui nous tenait renfermés pour cette foi, qui devait être révélée ; » (*Cantiq.*, II, v. 9) : « Il se tient derrière notre muraille, » à savoir, parce que la loi ancienne figurait Jésus-Christ. Or Jésus-Christ a enlevé cette muraille, et de cette manière, comme il ne reste aucun obstacle intermédiaire, les Juifs et les Gentils n'ont fait qu'un peuple unique. C'est aussi ce que dit S. Paul : Je dis que des deux il n'en a fait qu'un seul, par ce moyen, à savoir, « en rompant la paroi qui était au milieu. » La paroi « de la cloison, » et non du mur. La paroi forme cloison, quand les pierres qui la composent ne sont point liées entre elles par le ciment, et qu'elle n'est point élevée pour durer à perpétuité, mais seulement pour un temps déterminé. L'ancienne Loi peut donc être regardée comme une cloison pour deux raisons. La première, c'est qu'elle n'était point liée par la charité, qui est comme le ciment destiné à réunir les hommes d'abord entre eux et ensuite tous avec Jésus-Christ (ci-après, IV, v. 5) : « Travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même Esprit par le lien de la paix. » La Loi ancienne, en effet, est une loi de crainte, conduisant les hommes par les menaces et les châtiments, à l'observation des préceptes. Car si quelques-uns, au temps où régnait la Loi, l'observaient par le principe de la charité, ils appartenait déjà,

enim iste est sicut ager (*Matth.*, XIII, v. 58) : « Ager est mundus ; » hic autem ager, sc. mundus plenus est hominibus (*Gen.*, I, v. 28) : « Crescite et multiplicamini et replete terram. » In isto autem agro est paries, quia quidam sunt ex una parte, quidam ex alia ; hic autem paries potest dici lex vetus secundum carnales observantias, in qua Judæi conclusi custodiebantur, ut dicitur (*Gal.*, III, v. 23) : « Sub Lege custodiebamur, conclusi in eam fidem quæ revelanda erat ; » (*Cant.*, II, v. 9) : « Ipse stat post parietem nostrum, » quia videlicet Christus per veterem legem figurabatur. Christus autem hunc parietem removit, et ita cum nullum remaneret interstitium, factus est populus unus Judæorum, et Gentium. Et hoc est quod dicit : Dico quod fecit utraque unum, hoc modo sc. « Solvens medium parietem. » Parietem dico « maceræ » non muri. Tunc enim est paries maceræ, quando lapides in eo non conglutinantur cemento, nec ad hoc erigitur, ut duret in perpetuum, sed usque ad tempus præfinitum. Vetus ergo lex est paries maceræ propter duo. Primo, quia non conglutinabatur charitate, quæ est quasi cementum conglutinans singulos sibi invicem, et omnes simul Christo (infra, IV, v. 3) : « Solliciti servare unitatem Spiritus in vinculo pacis. » Vetus enim lex, est lex timoris inducens homines per pœnas et comminationes ad observantias mandatorum. Et si qui illo tempore Legis eam ex charitate

comme le dit S. Augustin, au nouveau Testament, qui est la loi de l'amour (*Rom.*, viii, v. 13) : « Vous n'avez point reçu l'Esprit de servitude, qui vous retienne encore dans la crainte, etc. » L'ancienne loi, en second lieu, est la paroi de la cloison, parce que cette loi n'a point été donnée pour durer toujours, mais seulement jusques à un temps déterminé (*Galat.*, iv, v. 1) : « Je vous dirai que tant que l'héritier est enfant, il n'est point différent d'un serviteur, quoiqu'il soit le maître de tout; mais il est sous la puissance des tuteurs et des curateurs jusqu'au temps marqué par son père. » Ainsi lorsque nous étions enfants, etc.

Ici se présente une difficulté sur ce mot de S. Paul : Jésus-Christ a rompu la paroi de la cloison. On lit le contraire en S. Matthieu (v, v. 17) : « Je ne suis pas venu détruire la Loi, etc., mais l'accomplir. »

Il faut répondre que l'ancienne Loi comprenait des préceptes moraux et des préceptes cérémoniels. Jésus-Christ n'a point détruit les premiers; il les a accomplis, en y ajoutant les conseils, et en expliquant ce que les Scribes et les Pharisiens interprétaient mal. C'est pourquoi il disait (*S. Matth.*, v, v. 20) : « Si votre justice n'est plus parfaite que celle des Scribes et des Pharisiens, etc. » et encore (v. 45) : « Vous avez appris qu'il a dit : vous aimerez votre prochain, et vous haïrez votre ennemi. Et moi je vous dis : aimez vos ennemis. » Les préceptes cérémoniels, il les a abolis quant à leur substance, mais il les a accomplis quant à ce qu'ils figuraient, substituant à la figure la réalité. Il faut donc entendre ce que dit ici S. Paul (v. 14) : « Rompant, etc., » c'est-à-dire quant à l'observance de la Loi selon la chair. Détruire l'obstacle, c'est-à-dire la paroi de la cloison, c'est détruire (v. 14) « les ini-

observabant, jam pertinere ad novum Testamentum, ut dicit Augustinus, quod est lex amoris (*Rom.*, viii, v. 13) : « Non enim accepistis spiritum servitutis iterum in timore, etc. » Secundo, vetus lex est paries maceræ, quia non fuit data ut perpetuo duraret, sed usque ad tempus præfinitum (*Gal.*, iv, v. 1) : « Quanto tempore hæres parvulus est, nihil differt a servo, cum sit dominus omnium, sed sub tutoribus et actoribus est usque ad præfinitum tempus a patre, ita et nos cum essemus, etc. »

Sed hic incidit quæstio, quia dicit : « Parietem maceræ solvens, » contrarium dicitur (*Matth.*, v, v. 17) : « Non veni solvere Legem, sed adimplere. »

Respondet : dicendum est, quod in veteri lege erant præcepta moralia et cæri-

monialia. Moralia quidem præcepta Christus non solvit, sed adimplevit, superaddendo consilia, et exponendo ea quæ Scribæ et Pharisei male intelligebant. Unde dicebat (*Matth.*, v, v. 20) : « Nisi abundaverit iustitia vestra plus quam Scribarum, etc. » Et iterum : « Dictum est antiquis : Diliges proximum tuum, et odio habetis inimicum tuum. Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros, etc. » Cærimonialia vero præcepta solvit quidem quantum ad eorum substantiam, sed adimplevit quantum ad illud quod figurabant, adhibens figuratum figuræ. Est ergo intelligendum, quod hic dicit solvens, se quantum ad observantiam legis carnalis. Et solvere hoc, se. parietem maceræ est

mitiés qui existaient entre les Juifs et les Gentils, attendu que les premiers voulaient garder la Loi, et les seconds ne le voulaient pas, ce qui suscitait entre eux des colères et des jalousies. Mais assurément Jésus-Christ à détruit, dans la chair qu'il avait prise, ces inimitiés, car à sa naissance, la paix à été immédiatement annoncée aux hommes (*S. Luc.*, ii, v. 14), ou dans sa chair immolée, parce que, comme il est dit (ci-après, v, v. 14) : « Il s'est livré pour nous comme une oblation et une victime d'agréable odeur. » Dans ce sacrifice ont été accomplis et terminés tous les autres sacrifices (*Hébr.*, x, v. 14) : « Car, par une seule oblation il a rendus parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés. »

Il donne ensuite à entendre ce que c'est que cette paroi, en disant (v. 15) : « Abolissant par son Evangile la loi de Moïse; » comme s'il disait : « Rompant la paroi, » c'est-à-dire, la loi des préceptes. Elle est ainsi appelée non parce que les autres lois manquent de préceptes, car la loi nouvelle a les siens (*S. Jean.*, xiii, v. 34) : « Je vous laisse un commandement nouveau, » mais pour deux raisons. D'abord, à cause du grand nombre des prescriptions légales, à ce point qu'il est impossible de les observer, suivant ce passage des Actes (xv, v. 10) : « C'est là un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter; » et (*Job.*, xi, v. 6) : « La multitude des préceptes de sa loi, etc. » Ou encore on dit : « des préceptes, » pour des œuvres (*Rom.*, iii, v. 27) : « Où est donc le sujet de votre gloire ? il est exclus. Et par quelle loi ? Est-ce par la loi des œuvres ? Non, mais par la loi de la foi. » De même donc que le baptême de Jean est appelé le baptême de l'eau, parce qu'il ne purifiait qu'à l'extérieur et ne communiquait aucune

solvere inimicitias quæ erant inter Judæos et Gentiles : quia isti volebant Legem servare, illi vero minime; ex quo oriebatur inter eos ira et invidia. Sed certe has inimicitias Christus solvit in carne sua assumpta. Nam in ejus nativitate statim pax hominibus anuntiata est (*Luc.*, ii, v. 14). Vel « in carne sua, » sc. immolata, quia ut dicitur (*infra*, v, v. 11) : « Tradidit semetipsum pro nobis oblationem et hostiam Deo. » In quo quidem sacrificio impleta sunt omnia illa sacrificia et cessaverunt (*Hébr.*, x, v. 14) : « Una enim oblatione consummavit in sempiternum sanctificatos. »

Quid autem sit iste paries insinuat, dicens : « Quod est lex mandatorum; » quasi dicat : « Solvens parietem, hoc est

legem mandatorum, etc. » Dicitur autem lex mandatorum, non quia aliæ leges mandatis careant : nova enim lex mandata habet (*Joan.*, xiii, v. 34) : « Mandatum novum do vobis, » sed propter duo. Primo quidem, propter magnum numerum mandatorum legalium, in tantum quod ab hominibus servari non possunt, secundum illud (*Act.*, xv, v. 10) : « Hoc est onus quod neque nos, neque patres nostri portare potuimus; » (*Job.*, xi, v. 6) : « Multiplex sit lex ejus, etc. » Vel dicitur : « Mandatorum, » id est factorum (*Rom.*, iii, v. 27) : « Ubi est ergo gloriatio tua ? Exclusa est. Per quam legem ? Factorum ? Non, sed per legem fidei. » Unde sicut baptismus Joannis dicitur baptismus aquæ quia tantum exterius mundabat, interius

sanctification intérieure, la loi ancienne est appelée la loi des œuvres, parce qu'elle prescrivait seulement ce que l'on devait faire, mais ne conférait point la grâce qui aide à accomplir la Loi. La loi nouvelle, au contraire, dirige en prescrivant ce qui est à pratiquer, et aide à l'accomplir en conférant la grâce (v. 15) : « Abolissant, » dis-je, comme ce qui est imparfait et aboli par ce qui est parfait, et l'ombre par la vérité (1<sup>re</sup> Corinth., XIII, v. 10) : « Lorsque nous serons dans l'état parfait, ce qui est imparfait sera aboli, » à savoir l'imperfection et les ombres de la loi ancienne, dont il est dit (Hebr., x, v. 1) : « Car la Loi n'ayant que l'ombre des biens à venir, etc. » Et cela « par ses décrets, » c'est-à-dire par les préceptes du nouveau Testament, par lesquels la loi est détruite (Lévitiq., xxvi, v. 10) : « Vous mangerez les fruits de la terre que vous aviez en réserve depuis longtemps, » c'est-à-dire, les préceptes de la loi de nature, aussitôt que vous aurez reçu la loi nouvelle, et après en avoir pris les préceptes, « vous rejetterez les vieux », c'est-à-dire, les préceptes cérémoniels de la loi ancienne, quant à leur substance, ainsi qu'il a été expliqué.

III. L'Apôtre montre ensuite quelle est la fin du rapprochement, lorsqu'il dit (v. 15) : « Afin de former en soi-même un homme nouveau des deux, etc. » Cette fin est donc de ne faire qu'un peuple des deux. Or les choses qui s'unissent, doivent le faire en un point commun. La Loi donc divisant, les peuples ne pouvaient s'unir dans la Loi ; mais Jésus-Christ et sa foi succédant dans la Loi, comme la vérité à la figure, il a uni les deux peuples dans sa personne (S. Jean, xvii, v. 11) : « Qu'ils soient un, comme nous-mêmes nous sommes un ; » (S. Matth., xviii, v. 20) : « Car en quelque lieu que se trouvent deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je m'y trouve au milieu

autem non sanctificabat : ita et lex vetus dicitur lex factorum, quia præcipiebat, tantum quid facere deberent, sed non conferebat gratiam, per quam ad legem implendam jvarentur. Lex vero nova dirigit in agendis præcipiendo, et jvat ad implendum, gratiam conferendo. « Evacuans, » dico, sicut imperfectum evacuatur per perfectum, et umbra per veritatem (1 Cor., XIII, v. 10) : « Cum autem venerit quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est, » sc. imperfectio et umbra veteris legis, de qua (Hebr., x, v. 1) : « Umbra enim habens Lex futurorum bonorum, etc. » Et hoc decretis, id est præceptis novi Testamenti, per quæ excluditur Lex (Lev., xxvi, v. 10) : « Come-

cepta legis naturæ simul cum nova lege, et præceptis ejus susceptis, « vetera proficietis, » id est cærimonialia præcepta veteris legis quantum ad eorum substantiam, ut dictum est.

III. Finem vero appropinquationis ostendit, dicens : « Ut duos condat in se, etc. » Qui quidem finis est, ut dicti duo populi efficiantur unus populus. Quæ autem uniuntur oportet uniri in aliquo uno ; et quia Lex dividebat, non poterant in Lege uniri ; Christus autem in Lege succedens et fides ejus (sicut veritas figuræ), eos in semetipso condidit (Joan., xvii, v. 11) : « Ut sint unum sicut et nos unum sumus ; » (Matth., xviii, v. 20) : « Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, »

d'elles. » Et cette union s'est accomplie (v. 15) : « En un seul homme nouveau, qui a mis la paix ; » c'est-à-dire en Jésus-Christ lui-même, qui est appelé homme nouveau, à cause du mode nouveau de sa conception (Jérémie, xxxi, v. 22) : « Le Seigneur a créé sur la terre un prodige nouveau : une femme environnera un homme ; » nouveau aussi à cause de la grâce nouvelle qu'il a accordée (Galat., vi, v. 15) : « En Jésus-Christ la circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision, mais la nouvelle créature ; » (ci-après, iv, v. 23) : « Renouvez-vous dans l'intérieur de votre âme, et revêtez vous de l'homme nouveau ; » nouveau encore, par les nouveaux préceptes qu'il a donnés (S. Jean, XIII, v. 34) : « Je vous laisse un commandement nouveau, c'est de vous aimer les uns les autres. » Toutefois bien que cette explication paraisse selon la pensée de l'Apôtre, la Glose distingue deux sortes de paroi, et indique comme obstacle du côté des Juifs la Loi, et du côté des Gentils l'idolâtrie.

II<sup>o</sup> Quand S. Paul dit ensuite (v. 16) : « Et que réunis tous deux dans un seul corps, etc., » il fait voir comment ils ont été rapprochés de Dieu. Sur ce point I. il rappelle leur réconciliation avec Dieu ; II. il explique comment a été manifestée cette réconciliation (v. 17) : « Et étant venu, il a annoncé la paix, tant à vous, etc. »

I. Il faut se souvenir que l'amour du prochain est la voie pour arriver à la paix de Dieu, car (1<sup>re</sup> S. Jean, iv, v. 20) : « Comment celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas ? » D'ailleurs, dit S. Augustin, que personne ne s'imagine avoir la paix avec Jésus-Christ, s'il n'est pas d'accord avec un chrétien. L'Apôtre établit donc d'abord que la paix des hommes entr'eux a été

ibi ego sum in medio eorum. » Et hoc : rum ponitur Lex quasi obstaculum, ex parte vero Gentium est idolatria.

II<sup>o</sup> CONSEQUENTER cum dicit : « Ut reconciliet ambos, etc., » ostendit qualiter Deo appropinquaverunt. Circa quod duo facit : primo, manifestat eorum reconciliationem ad Deum ; secundo, ponit manifestationem reconciliationis, ibi : « Et veniens evangelizavit, etc. »

I. Sciendum est quod dilectio proximi est via ad pacem Dei, quia ut dicitur (1 Joan., iv, v. 20) : « Qui enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum quem non videt quomodo potest diligere ? » Et Augustinus dicit quod nullus putet habere pacem cum Christo si discors fuerit cum Christiano. Primo ergo ponit pacem hominum invicem factam per Christum ; et

faite par Jésus-Christ, et ensuite la paix des hommes avec Dieu ; c'est ce qui lui fait dire (v. 16) : « Afin qu'il les réconcilie tous deux, » c'est-à-dire, après les avoir unis dans un seul corps, celui de l'Eglise (Rom., xii, v. 5) : « Quoique plusieurs, nous ne faisons qu'un corps en Jésus-Christ. » — « Il les réconcilie, » dis-je, « avec Dieu » par la foi et par la charité (2<sup>e</sup> Corinth., v, v. 19) : « Dieu a réconcilié le monde avec soi en Jésus-Christ, » et il a opéré cette réconciliation « par sa croix, ayant détruit en soi-même l'inimitié, » car il a détruit l'inimitié qui existait par la Loi entre les Juifs et les Gentils, en accomplissant les figures de l'ancien Testament ; et l'inimitié qui était entre Dieu et les hommes par le péché, il l'a détruite « en lui-même » quand par la mort de la croix il a détruit le péché (Galat., i, v. 4) : « Il s'est livré lui-même pour nos péchés ; » (Hebr., ix, v. 28) : « Il s'est offert une fois pour effacer les péchés de plusieurs. » L'Apôtre dit donc (v. 16) : « Détruisant en lui-même les inimitiés, » c'est-à-dire, les péchés ; « en lui-même, » c'est-à-dire par l'immolation de son propre corps (Coloss., i, v. 20) : « Ayant pacifié par le sang qu'il a répandu sur la croix, tant ce qui est sur la terre que ce qui est dans le ciel ; » (Rom., v, v. 10) : « Lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils ; » et (Coloss., i, v. 19) : « Il a plu que toute plénitude résidât en Jésus-Christ, et que toutes choses fussent réconciliées par lui. » Jésus-Christ ayant donc satisfait suffisamment pour nos péchés, en conséquence, le prix étant payé, la réconciliation eut lieu.

II. S. Paul expose ensuite comment s'est faite la manifestation de cette réconciliation, en disant (v. 17) : « Et étant venu il a annoncé la paix, etc. » Il expose donc d'abord l'annonce de la paix ou de la récon-

exinde pacem hominum ad Deum, propter quod dicit : « Ut reconciliet ambos ; » jam unitos in uno corpore Ecclesie, sc. in Christo (Rom., xii, v. 5) : « Multi unum corpus sumus in Christo. » — « Reconciliet, » inquam, « Deo, » per fidem et charitatem (2 Cor., v, v. 19) : « Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi. » Et hoc fecit « per crucem, interficiens inimicitias in semetipso, » quia Judæorum et Gentilium quæ erant per Legem inimicitias interfecit, implens figuras veteris Testamenti ; sed inimicitias quæ erant inter Deum et homines per peccatum interfecit « in semetipso, » quando per mortem crucis deleuit peccatum (Gal., i, v. 4) : « Qui dedit semetipsum pro peccatis nostris ; » (Hebr., ix, v. 28) : « Christus semel oblatus est

ad multorum exhaurienda peccata. » Dicit ergo : « Interficiens inimicitias, » id est peccata ; « in semetipso, » in immolatione corporis sui (Col., i, v. 20) : « Pacificans per sanguinem crucis ejus, sive quæ in crelis, sive quæ in terris sunt ; » (Rom., v, v. 10) : « Cum inimici essemus reconciliati sumus Deo per mortem Filii ejus ; » item (Col., i, v. 19) : « In Christo complacuit omnem plenitudinem habitare, et per eum reconciliare omnia in ipso. » Quia ergo Christus satisfecit sufficienter pro peccatis nostris, consequens fuit ut soluto pretio fieret reconciliatio.

II. Manifestationem vero hujus reconciliationis ponit, dicens : « Et veniens evangelizavit, etc. » Ponit autem primo pacis seu reconciliationis annuntiationem ;

ciliation ; ensuite la cause et la raison de la paix (v. 18) : « Car c'est par lui que nous avons aimé, etc. »

1<sup>o</sup> Il y a donc une manifeste réconciliation entre Dieu et l'homme par Jésus-Christ, puisque Jésus-Christ lui-même non seulement nous a réconciliés avec Dieu et a détruit les inimitiés, mais encore (v. 17) « parce qu'étant venu, » à savoir dans sa chair, « il a évangélisé, » c'est-à-dire a annoncé « la paix. » Ou encore : venant, après la résurrection, il se trouva au milieu de ses disciples, et leur dit : « La paix soit avec vous » (S. Luc., xxiv, v. 36), et (S. Jean, xx, v. 21), et (Isaïe, lxi, v. 1) : « Le Seigneur m'a envoyé pour annoncer sa parole à ceux qui sont doux ; » et (Isaïe, lvi, v. 7) : « Que les pieds de celui qui annonce et qui prêche la paix sur les montagnes, sont beaux ! de celui qui annonce la bonne nouvelle, qui prêche le salut, etc. » — « Il a, » dis-je, annoncé la paix, » non pas seulement à un seul peuple, mais (v. 17) « à vous, » Gentils, « qui étiez éloignés, » et auxquels, si ce n'est en personne, au moins par ses apôtres, il a annoncé la paix (S. Matth., xxviii, v. 19) : « Allez donc, et instruisez tous les peuples, les baptisant, etc. ; » (Isaïe, xxxiii, v. 15) : « Vous qui êtes loin de moi, écoutez ce que j'ai fait, et vous qui en êtes proches, reconnaissez ma puissance. » Et (v. 17) aussi « à ceux qui étaient proches ; » suppléer, Jésus-Christ a annoncé la paix en personne (Rom., xv, v. 8) : « Je déclare que Jésus-Christ a été le docteur des circoncis, afin que Dieu fût reconnu véritable par l'accomplissement des promesses qu'il avait faites à leurs pères ; » (Isaïe, liv, v. 13) : « Il vous viendra des habitants qui n'étaient point avec moi, et ceux qui vous étaient étrangers se joindront à vous. »

2<sup>o</sup> S. Paul désigne ensuite la cause et la forme de la paix en disant

secundo, pacis causam et rationem, ibi : « Quoniam per ipsum habemus accessum, etc. »

1<sup>o</sup> Est ergo manifesta Dei reconciliatio ad hominem per Christum, quia ipse Christus non solum reconciliavit nos Deo, et interfecit inimicitias, sed etiam « Veniens, » sc. in carne, « evangelizavit, » id est annuntiavit « pacem. » Vel veniens post resurrectionem, quando stetit in medio discipulorum et dixit eis : « Pax vobis, » (Luc., xxiv, v. 36) et (Joan., xx, v. 21) et (Is., lxi, v. 1) : « Ad annuntiandum mansuetis misit me, etc. ; » et (Is., lvi, v. 7) : « Quam pulchri pedes supra montes annuntiantis et prædicantis pacem, annuntiantis bonum, prædicantis salutem, etc. » — « Evangelizavit, » inquam, non uni po-

pulo tantum, sed « vobis » Gentibus « qui longe fuistis, » quibus etsi non in persona propria, tamen per Apostolos suos annuntiavit pacem (Matth., xxviii, v. 19) : « Eunt ergo docete omnes gentes, baptizantes, etc. » (Is., xxxiii, v. 13) : « Audite qui longe estis quæ fecerim, et cognoscite, etc. » Et « pacem his qui prope, » supple annuntiavit Christus in persona propria (Rom., xv, v. 8) : « Dico enim Christum Jesum ministrum fuisse circumcisionis propter veritatem Dei, ad confirmandas promissiones patrum ; » (Is., liv, v. 15) : « Ecce, accola veniet qui non erat mecum, advena quondam tuus adjungetur tibi. »

2<sup>o</sup> Causam autem pacis et formam osten-

(v. 18) : « Car c'est par lui que nous avons accès les uns et les autres, » à savoir les deux peuples, « dans un même esprit, » c'est-à-dire unis par le lien du Saint-Esprit (ci-après, IV, v. 5) : « Travaillons avec soin à conserver l'unité d'un même Esprit par le lien de la paix, etc ; » (1<sup>re</sup> Corinth., XII, v. 11) : « Or, c'est un seul et même Esprit qui opère toutes choses. » Ainsi donc nous avons accès auprès du Père par Jésus-Christ, parce que Jésus-Christ opère par le Saint-Esprit (Rom., VIII, v. 9) : « Si quelqu'un n'a point l'Esprit de Jésus-Christ, il n'est point à Jésus-Christ. » Tout ce qui se fait par le Saint-Esprit, se fait donc aussi par Jésus-Christ. Par ce mot de l'Apôtre (v. 18) : « Auprès du Père, » il faut aussi entendre que cette opération appartient aussi à la Trinité toute entière ; car par l'unité de l'essence, dans le Père est le Fils et le Saint-Esprit ; et dans le Saint-Esprit le Père et le Fils. Quand donc l'Apôtre dit : « Auprès du Père, » il donne à entendre d'une manière spéciale, que tout ce que le Fils possède, il le reçoit du Père, et qu'il reconnaît aussi le tenir de lui.

LEÇON VI<sup>e</sup> (Ch. n<sup>o</sup> w. 19 à 21 et dernier.)

SOMMAIRE. — S. Paul fait voir que les Gentils ne sont pas moins dignes que ne l'ont été les Juifs eux-mêmes, de participer aux dons spirituels.

19. *Vous n'êtes donc plus des étrangers qui sont hors de leur pays et de leur maison, mais vous êtes citoyens de la même cité que les saints et domestiques de la maison de Dieu,*

dit, dicens : « Quoniam per ipsum habemus accessum ambo, » id est duo populi, « in uno Spiritu, » id est uniti unione Spiritus Sancti (infra, IV, v. 3) : « Sollicite servare unitatem Spiritus, etc. ; » (1<sup>re</sup> Cor., XII, v. 11) : « Hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus. » Sic autem habemus accessum ad Patrem per Christum, quoniam Christus operatur per Spiritum Sanctum (Rom., VIII, v. 9) : « Si quis autem Spiritum Christi non habet, hic non est ejus ; » et ideo quicquid fit per Spiritum Sanctum, etiam fit per Christum. Per hoc etiam quod dicit : « Ad Patrem, » intelligendum est quod etiam pertinet ad totam

Trinitatem, quia propter essentialitatem in Patre est Filius et Spiritus Sanctus, et in Spiritu Sancto Pater et Filius. Ideo cum dicit ad Patrem, specialiter ostendit, quod quicquid Filius habet, a Patre habet, et ab eo etiam se habere recognoscit.

LECTIO VI.

Ostendit non esse minoris dignitatis Gentiles in susceptione spiritualium donorum, quam fuerint ipsi Judæi.

19. *Ergo jam non estis hospites et advenæ, sed estis cives sanctorum et domestici Dei,*

20. *Puisque vous êtes édifiés sur le fondement des Apôtres et des Prophètes, et unis dans le Christ-Jésus, qui est lui-même la pierre principale de l'angle,*

21. *Sur lequel tout l'édifice étant posé, s'élève et s'assoit dans ses proportions et sa symétrie, pour être un saint temple consacré au Seigneur.*

Après avoir établi plus haut que les Gentils ont été admis aussi bien que les Juifs, aux bienfaits spirituels, l'Apôtre montre ici que pour recevoir ces dons, les premiers ne sont pas moins dignes que les seconds, et que les uns et les autres ont été admis, dans une égalité parfaite, aux grâces de Jésus-Christ. Sur ce point I<sup>o</sup> il énonce sa proposition ; II<sup>o</sup> il la développe par un exemple (v. 20) : « Vous êtes édifiés, etc. »

I<sup>o</sup> Sur le premier de ces points, l'Apôtre I. exclut à l'égard de l'état présent, ce qui appartenait à l'état passé ; II. il déduit en conclusion ce qui appartient à l'état présent (v. 19) : « Mais vous êtes citoyens de la même cité, etc. »

I. Comme S. Paul exprime ici sous forme de conclusion ce qu'il dit (v. 19) : « Donc vous n'êtes plus déjà, etc, » il faut observer que cette similitude se déduit de ce qui précède. D'abord, que les deux peuples, maintenant réunis, sont réconciliés avec Dieu ; ensuite que tous deux ont accès, dans un même Esprit, auprès du Père. Dès lors donc qu'ils ont également reçu la forme de la Trinité entière, du Père, auprès duquel ils ont accès, du Fils par lequel ils l'ont obtenu, de l'Esprit-Saint dans l'unité duquel ils s'approchent, il ne leur manque aucune condition pour entrer en participation des dons spirituels. Or,

20. *Superædificati super fundamentum Apostolorum, et Prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu ;*  
21. *In quo omnis ædificatio constructa, crescit in templum sanctum in Domino ; in quo et vos coædificamini in habitaculum Dei in Spiritu Sancto.*

I<sup>o</sup> Circa PRIMUM duo facit : primo, excludit id quod erat in statu præterito a statu præsentis ; secundo, concludit id quod competit præsentis statui, ibi : « Sed estis cives, etc. »

Ostenso supra quod ad spiritualia beneficia, simul admissæ sunt Gentes cum Judæis, hic ostendit quod in illis beneficiis Gentiles non sunt minoris dignitatis quam sunt ipsi Judæi, sed æque plenarie ad Christi beneficia sint admissi. Circa quod duo facit, quia primo, proponit intentum ; secundo, manifestat propositum per exemplum, ibi : « Superædificati, etc. »

I. Quia ergo Apostolus concludendo inducit hoc quod dicit : « Ergo jam, etc., » considerandum est, quod similitudo sequitur ex præmissis. Primo quidem, ex hoc quod ambo conjuncti, sunt Deo reconciliati ; secundo, quod ambo habent accessum in uno spiritu ad Patrem. Quia ergo simul sunt configurati toti Trinitati, Patri, ad quem habent accessum, Filio per quem, Spiritui Sancto in quo uno accedunt, nullo ergo deficiunt a spiritualium honorum

pour l'intelligence du texte, il faut se rappeler, que dans les Ecritures, l'assemblée des fidèles prend quelquefois le nom de maison, suivant ce passage (2<sup>e</sup> *Timoth.*, III, v. 15) : « Pour que vous sachiez comment vous devez vous conduire dans la maison de Dieu. » Quelquefois encore elle est appelée cité, suivant cette parole du Psalmiste (cxxxI, v. 5) : « Jérusalem, qui est bâtie comme une cité. » Or la cité a une assemblée politique ; la maison n'a qu'une administration ; et entre ces deux termes, il y a une double différence. Car ceux qui sont de l'administration d'une maison, communiquent entre eux dans les actes privés, et ceux qui sont de l'assemblée d'une cité, le font entre eux pour les actes publics. De plus ceux qui sont réunis dans une maison, sont dirigés par un seul qui est appelé Père de famille, tandis que ceux qui sont du conseil de la cité sont gouvernés par le prince. Ainsi donc l'assemblée des fidèles présente quelques caractères de la cité et quelques caractères de la maison. Que si l'on considère celui qui régit l'assemblée c'est un Père (*S. Matth.*, VI, v. 9) : « Voici donc comme vous prierez : Notre Père, qui êtes aux cieux, etc. » (*Jérémie*, III, v. 19) : « Vous m'appellerez votre Père, et vous ne cesserez jamais de me suivre » Sous ce rapport, l'assemblée est donc une maison ; mais si l'on considère les membres gouvernés, c'est une cité ; parce qu'il y a entre eux communication pour les actes principaux, à savoir de la foi, de l'espérance et de la charité. Ainsi donc, si l'on envisage les fidèles en eux-mêmes, c'est l'assemblée de la cité ; si c'est le chef que l'on envisage, c'est l'assemblée de la maison. Voilà pourquoi l'Apôtre se sert ici de ces deux expressions : « Hôtes et étrangers, » car l'hôte est relativement à la maison, ce qu'est l'étranger relativement à la cité. On appelle, en

participatione. Ad intellectum autem litterarum sciendum est, quod collegium fidelium quandoque in Scripturis vocatur domus, secundum illud (2 *Tim.*, III, v. 15) : « Ut scias quomodo in domo Dei oporteat te conversari, quæ est Dei Ecclesia. » Quandoque autem vocatur civitas, secundum illud (*Ps.*, cxxI, v. 3) : « Jerusalem quæ edificatur ut civitas. » Civitas enim habet collegium politicum, domus autem œconomicum ; inter quæ quidem duplex differentia invenitur. Nam qui sunt de collegio domus, communicant sibi in actibus privatis ; qui vero sunt de collegio civitatis, communicant sibi in actibus publicis. Item qui sunt in collegio domus, reguntur ab uno qui vocatur paterfamilias, sed qui sunt in collegio civitatis reguntur a rege. Ita enim est

paterfamilias in domo, sicut rex in regno. Sic igitur collegium fidelium aliquid habet de civitate, et aliquid de domo. Sed si consideretur rector collegii, pater est (*Matth.*, VI, v. 9) : « Pater noster, qui es in cælis, etc. ; » (*Jer.*, III, v. 19) : « Patrem vocabis me, et post me ingredi non cessabis ; » et sic collegium est domus. Si vero ipsos subditos consideres, sic civitas est, quia communicabant sibi in actibus præcipuis, sc. fidei, spei, et charitatis. Et hoc modo si fideles considerentur in se, est collegium civitatis ; si vero rector collegii attendatur, est collegium domus. Et ideo Apostolus duo verba ponit hic, sc. « hospites et advenæ. » Hoc enim sunt hospites ad domum, quod advenæ ad civitatem.

effet, du nom d'hôte, celui qui est comme étranger à la maison (*Eccli.*, xxix, v. 51) : « C'est une vie malheureuse d'aller de maison en maison. » L'étranger est celui qui vient du dehors à la cité. C'est comme si l'Apôtre disait : autrefois, vous étiez étrangers à l'assemblée des fidèles, tels que sont les hôtes par rapport à la maison, les étrangers par rapport à la ville ; tels encore qu'étaient les prosélytes par rapport à la loi ancienne, mais maintenant il n'en est pas ainsi, « car vous n'êtes plus des étrangers, etc. » (*Isaïe*, LIV, v. 15) : « Il vous viendra des habitants qui n'étaient point avec moi ; et ceux qui vous étaient étrangers se joindront à vous. »

II. Quand S. Paul ajoute (v. 19) : « Mais vous êtes citoyens de la même cité que les saints, et domestiques de Dieu, » il établit comme conclusion ce qui convient à l'état présent, en disant (v. 19) : « Mais vous êtes les concitoyens des saints, etc., » en d'autres termes : Puisque l'assemblée des fidèles est appelée du nom de cité par rapport aux inférieurs, et du nom de maison par rapport au chef, l'assemblée à laquelle vous avez été appelés en la cité des saints est la maison de Dieu (*Ps.*, LXXXVI, v. 2) : « On dit de vous des choses glorieuses, ô cité de Dieu ! » C'est ce qui a fait dire à S. Augustin : Les deux amours font les deux cités. Car l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi-même, c'est-à-dire de celui qui aime, fait la cité céleste, Jérusalem ; mais l'amour de soi-même jusqu'au mépris de Dieu fait la cité de Babylone. (4) Chacun donc est concitoyen des saints, s'il aime Dieu jusqu'au mépris de soi-même (*Prov.*, xxxI, v. 21) : « Tous ses serviteurs ont un double vêtement ; » mais s'il s'aime jusqu'au mépris de Dieu, il est citoyen de Babylone.

(4) S. Augustin dit encore : Cives terrenæ civitatis parit peccato natura, qui sunt vasa iræ ; cives

Hospes enim dicitur quasi extraneus a domo (*Eccli.*, xxix, v. 31) : « Vita nequam hospitandi de domo in domum. » Advena vero est qui extraneus venit ad civitatem. Ac si dicat Apostolus : olim eratis extranei a collegio fidelium sicut hospites a domo, et advenæ ad civitatem, quemadmodum et proselyti ad legem veterem, sed nunc non est ita, quia « jam non estis hospites, etc. » (*Is.*, LIV, v. 15) : « Ecce accola veniet qui non erat mecum, advena quondam tuus adjugetur tibi. »

II. *Consequenter* cum dicit : « Sed estis cives sanctorum, etc., » concludit quod convenit statui præsentii, dicens : « Sed estis cives sanctorum, etc. » Quasi dicat : Quia collegium fidelium dicitur civitas in

comparatione ad subditos et domus in comparisone ad rectorem, collegium ad quod vocati estis est civitas sanctorum, et domus Dei (*Ps.*, LXXXVI, v. 2) : « Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei. » Unde Augustinus : duas civitates faciunt duo amores. Nam amor Dei usque ad contemptum sui, sc. hominis amantis, facit civitatem Jerusalem cælestem ; amor vero sui usque ad contemptum Dei, facit civitatem Babylonis. Quilibet ergo vel est civis sanctorum, si diligit Deum usque ad contemptum sui (*Prov.*, xxxI, v. 21) : « Omnes domestici ejus vestiti sunt duplicibus ; » si vero diligit se usque ad contemptum Dei, est civis Babylonis.

II<sup>o</sup> En ajoutant (v. 20) : « Parce que vous êtes édifiés sur le fondement des Apôtres et des Prophètes, etc., » S. Paul développe sa proposition. Il est d'usage, dans les Écritures, que par la figure appelée métonymie, on employe le contenant pour le contenu ; comme on dit quelquefois la maison pour ceux qui s'y trouvent. S. Paul, d'après cette manière de dire, parle donc de ceux qui sont la maison de Dieu, c'est-à-dire des fidèles, comme il le ferait d'une maison, et les compare à un édifice. Sur ce point I. il énonce sa proposition ; II. il démontre que les Ephésiens eux-mêmes sont entrés dans la structure de cet édifice, à ces mots (v. 22) : « Et vous-mêmes, aussi, vous entrez, etc. »

I. Sur le premier de ces points, l'Apôtre désigne d'abord le fondement de cet édifice ; il dit ensuite quelle en est la construction ou le complément (v. 21) : « Sur lequel tout l'édifice étant posé, etc. » — 1<sup>o</sup> S. Paul indique deux fondements : l'un secondaire et l'autre principal. Le fondement secondaire, ce sont les apôtres et les prophètes ; et quant à ceci l'Apôtre dit qu'ils ne sont pas des hôtes, mais des concitoyens, qui appartiennent déjà à l'édifice spirituel, comme (v. 20) « étant édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, » c'est-à-dire sur ceux qui sont apôtres et prophètes, c'est-à-dire sur leur doctrine. Ou encore : sur le fondement des apôtres et des prophètes, c'est-à-dire sur Jésus-Christ qui est le fondement des apôtres et des prophètes. En d'autres termes, vous êtes élevés sur le même fondement sur lequel furent édifiés les apôtres et les prophètes, eux qui étaient Juifs. Ces deux explications ne diffèrent que dans les termes. Cependant la première

vero cœlestis patriæ dabit a peccato liberam naturam gratia, qui sunt vasa misericordiæ. (IN SENTENT. 186.)

II<sup>o</sup> CONSEQUENTER cum dicit : « Superædificati, etc., » manifestat propositum. Consuetum est in Scripturis quod in figura, quæ metonymia dicitur, continens ponatur pro contento, sicut quandoque domus pro his qui sunt in domo : secundum hunc ergo modum loquitur Apostolus de his qui sunt in domo Dei, sc. de fidelibus, sicut de una domo, et comparat eas ædificio. Et circa hoc duo facit, quia primo, proponit intentum ; secundo, ostendit quod hujus ædificii participes facti sunt ipsi Ephesii ibi : « In quo et vos cœdificamini, etc. »

I. Circa PRIMUM duo facit ; primo, proponit hujus ædificii fundamentum ; secundo, ipsius constructionem seu complementum, ibi : « In quo omnis ædificatio constructa, etc. — 1<sup>o</sup> Fundamentum autem

ponit duplex : unum secundarium, et aliud principale. Secundarium quidem fundamentum sunt Apostoli et Prophetæ ; et quantum ad hoc dicit eos non esse hospites, sed cives qui jam pertinent ad ædificium spirituale, utpote, « Superædificati supra fundamentum Apostolorum et Prophetarum, » id est qui sunt Apostoli et Prophetæ, id est super doctrinam eorum. Vel aliter : « Supra fundamentum Apostolorum et Prophetarum, » id est supra Christum qui est fundamentum Apostolorum et Prophetarum ; quasi dicat : In eodem fundamento superædificati estis in quo Apostoli et Prophetæ sunt ædificati, qui ex Judæis fuerunt. Hæ autem expositiones duæ, tantum quo ad verba differunt ; sed prima

est plus convenable, car si l'autre était préférable l'Apôtre eût ajouté inutilement (v. 20) : « Jésus-Christ étant la principale pierre de l'angle, » puisque Jésus-Christ lui-même est le fondement principal. D'après cette première explication, il y a plus d'ensemble dans les idées, pourvu toutefois que la pierre principale et le fondement primitif soit Jésus-Christ. Mais quant au sens essentiel, les deux explications ne diffèrent en rien, car c'est une même chose de dire que Jésus-Christ est le fondement, ou que ce fondement est la doctrine des apôtres et des prophètes, puisqu'ils ont prêché Jésus-Christ seulement, et non pas eux-mêmes, en sorte que recevoir leur doctrine, c'est recevoir Jésus-Christ crucifié (1<sup>re</sup> Corinth., I, v. 23) : « Pour nous, nous prêchons Jésus-Christ crucifié ; » (1<sup>re</sup> S. Pierre, I, v. 12) : « Il leur fut révélé que ce n'était pas pour eux-mêmes, mais pour vous, qu'ils étaient ministres, etc. ; » et encore (1<sup>re</sup> Corinth., II, v. 16) : « Or nous avons l'Esprit de Jésus-Christ. » Il faut observer que les apôtres sont appelés fondement (Ps., LXXXVI, v. 1) : « Les fondements de la cité sont posés sur les saintes montagnes ; » (Isaïe, LIV, v. 11) : « Vos fondements seront de saphyr, » c'est-à-dire des hommes tous célestes. Ils sont même expressément appelés de ce nom (Apoc., XXI, v. 14) : « Et la muraille avait douze fondements, sur lesquels étaient inscrits les noms des douze apôtres de l'Agneau. » Ils sont appelés fondements, parce que leur doctrine annonce Jésus-Christ (S. Matth., XVI, v. 18) : « Et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. » S. Paul a dit : « des apôtres et des prophètes, » pour marquer que l'une et l'autre doctrine est nécessaire au salut (S. Matth., XIII, v. 52) : « Tout docteur instruit de ce qui regarde le royaume des cieux, est semblable à un père de famille qui tire de son trésor des choses nouvelles et

convenientior est, quia si alia convenientior esset, tunc pro nihilo adjungeret : « Ipso summo angulari lapide Christo Jesu, » cum ipse Jesus sit summum fundamentum. Secundum ergo primum modum magis consonat, ita tamen quod præcipuus lapis et summum fundamentum sit Christus. Quantum vero ad sententiam nihil differunt, quia idem est dicere Christum esse fundamentum, et doctrinam Apostolorum et Prophetarum, cum Christum tantum, non seipsos, prædicaverint : unde accipere eorum doctrinam, est accipere Christum crucifixum (1 Cor., I, v. 23) : « Nos autem prædicamus Christum crucifixum ; » (1 Pet., I, v. 12) : « Quibus revelatum est quia non sibi ipsis, etc. ; » item (1 Cor., II, v. 16) : « Nos autem sensum Christi habemus. » Notandum est quod Apostoli dicuntur fundamenta (Ps., LXXXVI, v. 1) : « Fundamenta ejus in montibus sanctis ; » (Is., LIV, v. 11) : « Fundabo te in saphiris, » id est in cœlestibus viris. Expresse autem dicuntur fundamenta (Apoc., XXI, v. 14) : « Murus civitatis habens fundamenta duodecim, et in ipsis nomina duodecim Apostolorum. » Qui in tantum dicuntur fundamenta, in quantum eorum doctrina Christum annuntiant (Matth., XVI, v. 18) : « Super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. » Dicit autem « Apostolorum et Prophetarum, » ut designet quod utraque doctrina est necessaria ad salutem (Matth., XIII, v. 52) : « Scriba doctus in regno cœlorum, similis est homini patrifamilias, qui profert de thesauro suo nova et vetera. »

des choses anciennes ; » de même pour faire voir l'accord de l'une avec l'autre, puisque l'une et l'autre doctrine sont assises sur le même fondement. En effet, ce que les prophètes ont prédit comme devant arriver, les apôtres l'ont montré accompli (*Rom.*, I, v. 1) : « Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé à l'apostolat, séparé pour l'Évangile de Dieu qu'il avait promis auparavant par ses prophètes. » Mais le fondement principal, c'est Jésus-Christ seul ; et quant à ce point l'Apôtre dit (v. 20) : « En Jésus-Christ qui est la principale pierre de l'angle. » Par ces paroles il dit de Jésus-Christ trois choses, à savoir : qu'il est la pierre, la pierre angulaire et la pierre principale. — A) Il est la pierre, pour donner la solidité au fondement ; c'est de là qu'il est dit (*S. Matth.*, VII, v. 25) que « la maison qui était fondée sur la pierre avait été bâtie avec tant de solidité, » que ni la pluie, ni les fleuves, ni les vents n'ont pu la renverser. Mais il n'en était pas de même de la maison bâtie sur le sable (*Daniel*, II, v. 45) : « La pierre avait été arrachée de la montagne sans la main d'aucun homme. » — B) Il est la pierre angulaire, à cause de l'union des deux peuples ; car de même que deux murs viennent s'unir dans l'angle, ainsi sont réunis en Jésus-Christ le peuple Juif, et le peuple de la Gentilité (*Ps.*, cxvii, v. 22) : « La pierre, que ceux qui bâtissaient avaient rejetée, a été placée à la tête de l'angle » (*Act.*, IV, v. 11) : « C'est cette pierre que vous, architectes, avez rejetée, et qui a été faite la principale pierre de l'angle, et il n'y a point de salut par aucune autre. » C'est d'ailleurs ce que le Sauveur disait de lui-même (*S. Matth.*, XXI, v. 42) : « N'avez-vous jamais lu dans les Écritures : La pierre que ceux qui bâtissaient ont rejetée, est devenue la principale pierre de l'angle. » — C) Enfin il est appelé la pierre principale à cause de sa grande dignité

Item ut ostendat concordiam inter utramque alterius ad alteram, dum idem est utriusque fundamentum. Nam quod propheta prædixerunt futurum, Apostoli prædicaverunt factum (*Rom.*, I, v. 1) : « Paulus servus Jesu Christi vocatus Apostolus, segregatus in Evangelium Dei, quod ante promiserat per prophetas suos. » Principale vero fundamentum tantum est Christus Jesus et quantum ad hoc dicit : « Ipso summo, etc. » Ubi tria dicit de eo, sc. quod sit lapis, quod angularis, et quod summus. — A) Lapis quidem est propter fundamenti firmitatem : unde dicitur (*Matth.*, VII, v. 25) quod « Domus quæ fundata erat supra petram firmiter ædificata erat, » in tantum quod nec pluvia, nec flumina, nec venti potuerunt eam destruere. Non sic autem de domo

fundata super arenam (*Dan.*, II, v. 45) : « Lapis abscissus de monte sine manibus. » — B) Angularis autem dicitur propter utriusque conjunctionem, nam, ut in angulo duo parietes uniantur, sic in Christo populus Judæorum et Gentium uniti sunt (*Ps.*, cxvii, v. 22) : « Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli ; » (*Act.*, IV, v. 11) : « Hic est lapis qui reprobatus est a vobis ædificantibus, qui factus est in caput anguli, et non est in aliquo alio salus. » Et hoc idem de se introducit (*Matth.*, XXI, v. 42) : « Nunquid legis in Scripturis : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes hic factus est in caput anguli, etc. » — C) Summus autem dicitur, propter dignitatis celsitudinem

(*Isaïe*, XXVIII, v. 16) : « Je m'en vais mettre pour fondement de Sion ma pierre éprouvée, angulaire, précieuse, qui sera un ferme fondement. » Mais il n'en est pas du fondement de l'édifice spirituel, comme de celui de l'édifice matériel. Celui-ci a ses fondations dans la terre ; son fondement principal doit donc descendre plus bas. L'édifice spirituel, au contraire, a ses fondations dans le ciel ; plus donc son fondement est excellent, plus il doit être élevé : en sorte que nous pouvons nous représenter une cité qui descend du ciel, où elle a son fondement, tandis que ses constructions s'inclinant vers nous sont aperçues d'en bas, suivant cette parole de l'Apocalypse (XXI, v. 2) : « Je vis la ville sainte, la nouvelle Jérusalem, qui venant de Dieu, descendait du ciel, etc. » (1)

2<sup>o</sup> Quand S. Paul dit (v. 21) : « Sur lequel tout l'édifice étant posé, etc., » il traite de la construction de l'édifice. Or dans toute construction, on pose d'abord les fondations de l'édifice même ; ensuite on s'occupe de la construction, puis on l'élève ; enfin on place le couronnement. L'Apôtre touche brièvement ces quatre points. — A) Le premier, quand il dit (v. 21) : « Tout l'édifice étant posé. » Si on entend ces paroles d'une manière allégorique, l'Apôtre désigne l'Eglise même, qui se construit par la conversion des âmes à la foi. Si c'est au sens moral, il marque l'âme sainte, et alors la construction se fait, quand les bonnes œuvres s'élèvent sur Jésus-Christ (*Prov.* XIV, v. 1) : « La femme sage construit

(1) Si ad terrenam ædificaremur, in imo ponendum esset fundamentum nostrum, jam quia celestis est fabrica nostra, hinc ad cælos processit fundamentum nostrum (S. Augustinus). C'est le sens mystique. Sans figure : la gloire céleste vient au devant de ceux qui l'ont méritée.

(*Is.*, XXVIII, v. 16) : « Ecce ego mittam in fundamentis Sion lapidem angularem, probatum, pretiosum, in fundamento fundamentum. » Sed non est idem de fundamento in ædificio spirituali, et in ædificio materiali. Materiale namque ædificium fundamentum habet in terra ; et ideo oportet ut principaliter fundamentum sit magis infimum. Spirituale vero ædificium fundamentum habet in cælo ; et ideo oportet quod fundamentum quanto est principaliter, tanto sit sublimius : ut sic imaginemur civitatem quamdam descendente de cælo, cujus fundamentum in cælo existens, et ædificium demissum ad nos videatur inferius, secundum illud (*Apoc.*, XXI, v. 2) : « Vidi civitatem sanctam Jerusalem descendente de cælo, etc. »

2<sup>o</sup> Consequenter cum dicit : « In quo omnis ædificatio, etc., » agit de construc-

tionem ædificii. In qualibet autem ædificii constructione quatuor requiruntur : primo ædificii fundatio, secundo constructio, tertio augmentatio, quarto consummatio ; quæ quidem breviter tangit. — A) Primum cum dicit : « In quo, » sc. fundamento, qui Christus est principaliter, et doctrina Apostolorum et prophetarum ; secundario, quia ut dicitur (1 *Cor.*, III, v. 11) : « Fundamentum aliud nemo potest ponere præter id, etc. » — B) Secundo vero tangit secundum, cum dicit : « Omnis ædificatio constructa. » Et quidem si intelligatur allegorice, designat ipsam Ecclesiam, quæ tunc construitur, quando homines ad fidem convertuntur. Si autem moraliter intelligatur, significat animam sanctam, et tunc ejusmodi ædificatio construitur, quando bona opera superædificantur super Christum (*Prov.*, XIV, v. 1) : « Sapiens mu-

sa maison (1<sup>re</sup> *Corinth.*, III, v. 10) ; « Que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement. » — « Sur lui » donc, c'est-à-dire sur Jésus-Christ, s'élève toute construction spirituelle, soit des Juifs, soit des Gentils, par les mains de Dieu et sous son autorité (*Ps.*, cxxvi, v. 1) : « Si le Seigneur ne bâtit une maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent ; » (*Hebr.*, III, v. 4) : « Car il n'y a point de maison qui n'ait été bâtie par quelqu'un ; et celui qui est le créateur de toutes choses, c'est Dieu ; » mais sous le rapport de l'instrument, l'édifice se construit par l'homme lui-même, ou par les supérieurs. — C) S. Paul indique l'augmentation quand il dit (v. 21) : « L'édifice s'élève et s'accroît dans ses proportions pour être un saint temple consacré au Seigneur, » ce qui a lieu, quand ceux qui se sauvent, se multiplient (*Act.*, VI, v. 7) : « Cependant la parole de Dieu se répandait de plus en plus, et le nombre des disciples augmentait dans Jérusalem. » L'édifice s'accroît encore, quand l'homme se perfectionne dans les bonnes œuvres ; il croît aussi dans la grâce, en devenant un temple saint. Car ce temple est habité de Dieu, il faut donc qu'il soit saint (*Ps.*, XLV, v. 5) : « Le Très-Haut a sanctifié son tabernacle. » Si donc nous devons être l'habitation de Dieu, pour que Dieu habite en nous, nous devons nous y préparer, en nous efforçant d'être saints (1<sup>re</sup> *Corinth.*, III, v. 16) : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? » (*Apocalyp.*, XXI, v. 3) : « Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes, et il demeurera avec eux. »

Cependant, lorsque nous avons la charité, sommes-nous, dès le commencement, le temple de Dieu ?

Il faut répondre qu'il en est ainsi. Et plus nous faisons de progrès,

lier ædificat domum suam ; » (1 *Cor.*, III, v. 10) : « Unusquisque videat quomodo superædificet. » In hoc ergo fundamento, sc. Christo, omnis ædificatio spiritualis construitur Judæorum vel Gentilium, a Deo per auctoritatem (*Ps.*, cxxvi, v. 1) : « Nisi Dominus ædificaverit domum, etc., » (*Hebr.*, III, v. 4) : « Omnis namque domus fabricatur ab aliquo ; qui autem omnia creavit, Deus est ; » sed instrumentaliter construitur ædificium, vel ab homine qui seipsum ædificat, vel a prælatis. — C) Tertium tangit, cum dicit : « Crescit in templum, etc., » quod quidem fit, quando multiplicantur qui salvi fiunt (*Act.*, VI, v. 7) « Verbum Domini crescebat, et multiplicabatur numerus discipulorum in Jerusalem

valde. » Crescit etiam quando homo crescit in bonis operibus ; et in gratia crescit quantum ad hoc, quod fit templum sanctum. Templum enim a Deo inhabitatur, et ideo oportet quod sit sanctum (*Ps.*, XLV, v. 5) : « Sanctificavit tabernaculum suum altissimus. » Et quia nos debemus inhabitari a Deo, ut Deus in nobis habitet, ad hoc nos parare debemus, ut sancti simus (1 *Cor.*, III, v. 16) : « Nescitis quia templum Dei estis, et Spiritus Dei habitat in vobis ; » (*Apoc.*, XXI, v. 3) : « Ecce tabernaculum Dei cum hominibus et habitabit cum eis. » Sed nunquid statim a principio, cum charitatem habemus, templum Dei sumus ? Respondeo : Dicendum est quod sic. Et quanto magis proficimus, tanto magis Deus

plus Dieu habite en nous. — D) Aussi, en quatrième lieu, il faut pour cet édifice l'achèvement et la perfection, ce que l'Apôtre indique, quand il dit : (v. 21) : « Consacré au Seigneur. »

II. Quant l'Apôtre ajoute (v. 22) : « Et vous-mêmes aussi vous rentrez dans l'édifice, » il montre comment les Gentils ont été appelés à prendre place dans l'édifice. En disant v. 22) : « Dans lequel, » sous entendez, édifice : non-seulement les Juifs sont entrés dans la structure, mais vous-mêmes, Ephésiens, « vous entrez, » à la manière des autres (1<sup>re</sup> *S. Pierre*, II, v. 4) : « Et vous approchant de lui comme de la pierre vivante que les hommes à la vérité ont rejetée, mais que Dieu a choisie et mise en honneur, entrez vous-mêmes aussi dans la structure de cet édifice, comme étant des pierres vivantes, pour composer une maison spirituelle. » C'est pourquoi S. Paul ajoute (v. 22) : « Pour devenir la maison de Dieu par le Saint-Esprit, » c'est-à-dire, (ci-après, III, v. 16) : « Afin qu'il fasse habiter Jésus-Christ dans vos cœurs par la foi. » Ce qui ne peut avoir lieu sans la charité, parce que « celui qui demeure dans l'amour, demeure en Dieu, et Dieu en lui » (1<sup>re</sup> *S. Jean*, IV, v. 16). Or la charité nous est donnée par le Saint-Esprit (*Rom.*, V, v. 5) : « L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné ; » voilà pourquoi l'Apôtre ajoute (v. 22) : « Par le Saint-Esprit. »

#### COROLLAIRES SUR LE CHAPITRE DEUXIÈME.

Horrible peinture de l'état du pécheur lié par l'habitude, mort devant Dieu, esclave du démon, du monde et de la chair, objet de la colère de Dieu, digne des châtimens éternels.

Heureux état de l'homme justifié : ressuscité avec Jésus-Christ, appelé à jouir de la gloire éternelle, assis à la droite de Dieu par Jésus-Christ.

La justification est une création ; elle s'opère par la grâce et nous donne un être nouveau en Jésus-Christ ; sa fin est de nous faire vivre d'une vie nouvelle, sainte, persévérante.

L'état des Payens était misérable, l'état du Chrétien damné est affreux. Tu étais chrétien, lui diront les démons eux-mêmes, et tu es damné. Séparé de Jésus-Christ, arraché de son corps mystique, exclus de promesses, privé de l'héritage, banni du ciel, sans Dieu et sans Christ, quel avenir !

Picquigny, *passim*.

habitat in nobis. — D) Et ideo ad hoc ædificium quarto requiritur perfectio et consummatio, quod ostendit, cum dicit : « In Domino. »

II. *Consequenter* cum dicit : « In quo et vos, etc., » ostendit quomodo Gentiles facti sunt participes hujus ædificii, dicens : « In quo, » sc. ædificio, non solum superædificantur Judæi, sed etiam vos Ephesii « coædificamini, » id est ad similitudinem aliorum ædificamini (1 *Pet.*, II, v. 4) : « Ad quem accedentes lapidem vivum, ab hominibus quidem reprobatum, a Deo autem electum et honorificatum, et ipsi tan-

quam lapides vivi superædificamini domus spiritualis. » Et ideo subdit : « In habitaculum Dei, » ut sc. Deus in vobis inhabitet per fidem (infra, III, v. 16) : « Habitare Christum per fidem in cordibus vestris. » Hoc autem non potest fieri sine charitate quia « qui manet in charitate, in Deo manet, etc. » (1 *Joan.*, IV, v. 16). Charitas autem datur vobis per Spiritum Sanctum (*Rom.*, V, v. 5) : « Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum qui datus est nobis ; » ideo subdit : « In Spiritu Sancto. »

### CHAPITRE III.

#### LEÇON 1<sup>re</sup> (Ch. III<sup>e</sup>, w. 1 à 6.)

SOMMAIRE. — S. Paul, après le récit de sa patience et des tribulations qu'il a souffertes, rappelle les bienfaits particuliers qu'il a reçus de Dieu.

1. C'est pour ce sujet que moi Paul, je suis prisonnier du Christ-Jésus, pour vous autres Gentils ;
2. Car vous avez appris sans doute de quelle manière Dieu m'a donné la grâce envers vous,
3. M'ayant découvert par révélation ce secret et ce mystère, dont je vous ai déjà écrit ci-dessus en peu de mots,
4. Où vous pouvez connaître par la lecture, quelle est l'intelligence que j'ai du mystère du Christ,
5. Qui n'a point été découvert aux enfants des hommes dans les autres temps, comme il est révélé maintenant par le Saint-Esprit à ses saints Apôtres et Prophètes :
6. Lequel est que les Gentils sont appelés au même héritage que les Juifs, qu'ils sont les membres d'un même corps, et qu'ils participent à la même promesse de Dieu dans le Christ-Jésus par l'Évangile.

L'Apôtre, dans ce qui précède, a rappelé un grand nombre de bienfaits de Dieu, accordés au genre humain et aux apôtres ; il rappelle

#### CAPUT III.

##### LECTIO PRIMA.

Apostolus posita sua traditione, quantum ad patientiam et tribulationes quas pertulit, commemorat specialia Dei beneficia sibi tradita.

1. Hujus rei gratia ego Paulus, vinculus Christi Jesu, pro vobis gentibus ;
2. Si tamen audistis dispensationem gratiæ Dei, quæ data est mihi in vobis,
3. Quoniam secundum revelationem no-

tum mihi factum est sacramentum, sicut supra scripsi in brevi,

4. Prout potestis legentes intelligere prudentiam meam in mysterio Christi,
5. Quod aliis generationibus non est agnatum filiis hominum, sicut nunc revelatum est sanctis Apostolis ejus et prophetis in Spiritu,
6. Esse gentes cohæredes, et corporales, et comparticipes promissionis in Christo Jesu per Evangelium.

Supra commemoravit Apostolus multa Dei beneficia humano generi, et ipsi-

ici les bienfaits particuliers que Dieu lui a accordés à lui-même. Il expose donc d'abord d'une manière générale ce qu'il veut établir ; puis en particulier et par parties (v. 1) : « C'est pour ce sujet que moi Paul, etc. »

1<sup>o</sup> Sur le premier de ces points, il fait d'abord le récit de sa patience et des tribulations qu'il a souffertes ; en second lieu, il rapporte les dons de la grâce que Dieu lui a faits (v. 2) : « Car vous aurez appris, etc. »

I. Il dit donc : Je vous ai dit comment vous êtes entrés vous-mêmes dans la structure de l'édifice, etc., (v. 1) « C'est pour ce sujet, » c'est-à-dire pour que vous y trouviez place, et que vous vous convertissiez à Jésus-Christ, « que moi Paul, » honoré d'une si grande dignité, puisque je suis apôtre de Jésus-Christ et docteur des nations dans la foi et la vérité, « je suis prisonnier » à Rome. Car il écrit cette épître de la ville de Rome, où il était dans les chaînes (2<sup>e</sup> *Timoth.*, II, v. 9) : « Je souffre beaucoup de maux, jusques à être dans les chaînes comme un scélérat ; » et (ci-après, IV, v. 1) : « Je vous conjure donc, moi qui suis dans les chaînes pour le Seigneur. » On voit par là les tribulations et les souffrances qu'il endurait dans les horreurs de la prison. Toutefois, comme ce n'est point la souffrance qui fait le martyr, mais la cause, il donne immédiatement la cause de ses souffrances : On peut avoir un double droit de revendiquer le martyr : le premier, si l'on souffre pour la foi de Jésus-Christ, ou pour quelque autre vertu (1<sup>re</sup> *S. Pierre*, IV, v. 13) : « Que nul de vous ne souffre comme homicide, ou comme larron, ou comme médisant, ou comme envieux du bien d'autrui ; s'il souffre comme chrétien, qu'il n'en ait point de honte. » Quant à ce motif, l'Apôtre dit (v. 1) : « Prisonnier

Apostolis collata, hic commemorat specialia Dei beneficia sibi tradita. Primo ergo proponit intentionem suam in generali ; secundo, exponit per partes in speciali, ibi : « Quoniam secundum revelationem, etc. »

1<sup>o</sup> Circa primum duo facit : primo, ponit suam traditionem quantum ad patientiam, et tribulationes quas pertulit ; secundo, quantum ad dona gratiæ quæ Deus sibi contulit, ibi : « Si tamen audistis, etc. »

I. *Dicit* ergo : Dixi in quo et vos cœdificamini, etc. « Hujus rei gratia, » id est ædificemini, et convertamini ad Christum, « Ego Paulus » qui tantus sum, quia Apostolus Jesu Christi et magister Gentium in fide et veritate, nunc « vinculus » Romæ.

Nam hanc epistolam de Urbe scripsit ubi in vinculis tenebatur (2<sup>e</sup> *Tim.*, II, v. 9) : « Laboro usque ad vincula, quasi male operans ; » (infra, IV, v. 1) : « Obsecro vos itaque ego Paulus vinculus in Domino. » Ex quo apparet ejus tribulatio et passio in squalore carceris. Sed quia pœna non facit martyrem, sed causa, ideo addit suarum tribulationum causam. Duplex est autem causa pro qua quis martyrii causam prosequitur : una si patiatur pro fide Christi, vel pro quacumque alia virtute (1<sup>re</sup> *Petr.*, IV, v. 15) : « Nemo vestrum patiarur quasi homicida, aut maledicus, aut alienorum appetitor, si autem ut Christianus, non erubescat. » Et quantum ad hoc dicit :

pour Jésus-Christ. » Le second motif, c'est quand on souffre pour l'utilité de l'Eglise; quant à celui-ci l'Apôtre dit (v. 1): « Pour vous autres Gentils, » c'est-à-dire j'ai tellement à cœur votre conversion, et je vous annonce avec tant d'empressement la parole du salut, que pour ce motif j'ai été jeté en prison (2<sup>e</sup> Corinth., I, v. 6): « Nous sommes affligés pour votre consolation et pour votre salut; » et (Coloss., I, v. 24): « Moi Paul, qui me réjouis maintenant dans les maux que je souffre pour vous. »

II. Quand S. Paul ajoute (v. 2): « Car vous aurez appris sans doute etc., » il rappelle le don de la grâce qu'il a reçu. En d'autres termes, je viens de dire que je suis prisonnier, pour vous autres Gentils; « Si cependant vous avez appris, » c'est-à-dire, compris « de quelle manière Dieu m'a donné sa grâce pour vous. » Ces paroles peuvent s'entendre de deux manières: d'abord en prenant l'expression « dispensation, » dans le sens passif, en sorte qu'on dise: Si cependant vous avez appris la dispensation de la grâce, etc., c'est-à-dire, si vous avez compris que le don, à savoir, celui de l'apostolat des Gentils, m'a été confié. Car, ainsi qu'il est dit plus loin (iv, v. 7): « La grâce a été donnée à chacun de nous selon la mesure du don de Jésus-Christ; » et plus loin encore (iv, v. 11): « Lui-même donc en a établi quelques-uns pour être apôtres, d'autres prophètes, etc. » C'est ainsi que ce pouvoir m'a été confié par Jésus-Christ, c'est-à-dire que cette grâce de Dieu m'est échue en partage, afin que je partage des fruits parmi vous (Coloss., I, v. 25): « J'ai été établi ministre de l'Eglise, selon la charge que Dieu m'a donnée pour l'exercer envers vous. » Je dis la dispensation de Dieu qui m'a été confiée pour vous, c'est-à-dire la dispensation des grâces m'a été donnée. Cette expression « dispensation » peut être prise dans le sens actif; voici le sens: « Si cependant

« Vincit Christi Jesu. » Alia, si patiatur Ecclesie utilitate; et quantum ad hoc ait: « Pro vobis Gentibus, » id est tantum intendo conversionem vestram, et verbum salutis vobis prædico, quod traditus sum carceri (2<sup>e</sup> Cor., I, v. 6): « Tribulamur pro vestra exhortatione et salute; » (Col., I, v. 24): « Nunc gaudeo in passionibus pro vobis. »

II. *Consequenter* cum dicit: « Si tamen audistis, etc., » ponit donum gratiæ sibi commissum. Quasi dicat: Dico quod sum pro vobis gentibus vincit, « Si tamen audistis, » id est intellexistis, « dispensationem gratiæ quæ data est mihi pro vobis. » Quod potest intelligi dupliciter. Uno modo ut dispensatio accipiatur passive, et sit sen-

sus: « Si tamen audistis dispensationem gratiæ, etc., » id est si intellexistis quod mihi hoc donum, sc. apostolatus in Gentibus est dispensatum. Nam ut dicitur (infra, iv, v. 7): « Unicuique data est gratia secundum mensuram donationis Christi; » et infra: « Ipse dedit quosdam quidem Apostolos, quosdam autem Prophetas, etc. » Unde mihi dispensatum est a Domino Christo, id est venit in sortem gratia Dei hæc, ut in vobis fructum faciam (Col., I, v. 25): « Factus sum ego minister, etc. » Dico « dispensationem Dei quæ data est mihi in vobis, » id est eorum dispensatio tradita est mihi. Alio modo, ut dispensatio accipiatur active, ut sit sensus: « Si tamen

vous avez su que la dispensation, etc., » c'est-à-dire si vous avez compris qu'il m'a été donné de dispenser les dons de la grâce par la communication des sacrements, et cela parmi vous (1<sup>re</sup> Corinth., IV, v. 1): « Que les hommes nous considèrent comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu. »

II<sup>o</sup> En disant à la suite (v. 5): « M'ayant découvert par révélation etc., » l'Apôtre expose son état par parties et d'une manière spéciale. Il expose ce qui appartient à la dignité de son ministère, à savoir la dispensation de la grâce; à sa patience, c'est-à-dire à porter la tribulation (v. 15): « C'est pourquoi, je vous prie de ne point perdre courage, etc. » Le premier de ces points se subdivise également en deux. D'abord l'Apôtre montre la dispensation de la grâce, par rapport à la connaissance des divers mystères; ensuite par rapport à leur accomplissement (v. 7): « Dont j'ai été fait le ministre par le don de la grâce de Dieu, etc. » La première partie se divise également en deux: l'Apôtre expose I. la connaissance qui lui a été donnée à lui-même des mystères de Jésus-Christ; II. ces mystères mêmes (v. 6): « Que les Gentils sont appelés au même héritage, etc. »

I. A l'égard de la connaissance qui lui a été donnée, il montre 1<sup>o</sup> qu'elle est certaine; 2<sup>o</sup> qu'elle est complète; 3<sup>o</sup> qu'elle est suréminente. — 1<sup>o</sup> Elle est certaine, parce qu'elle ne vient point de l'industrie humaine, ni de la pensée de l'homme, laquelle est sujette à faillir (Sagesse, IX, v. 14): « Les pensées de l'homme sont timides, et nos prévoyances sont incertaines; » mais par la loi divine qui possède la suprême certitude. C'est pourquoi il dit (v. 5): « M'ayant découvert par révélation ce mystère, etc. » (Galates., I, v. 12): « Je ne l'ai point

audistis dispensationem, etc., » id est si intellexistis quod mihi datum sit, ut dona gratiæ dispensem per communicationem sacramentorum, et hoc in vobis (1<sup>re</sup> Cor., IV, v. 1.) « Sic nos existimet homo ut ministros Christi. »

II<sup>o</sup> *CONSEQUENTER* dicit: « Quoniam secundum revelationem, etc., » manifestat conditionem suam per partes et in spirituali. Circa quod duo facit, quia primo ponit quod pertinet ad dignitatem officii, sc. dispensationem gratiæ; secundo, illud quod pertinet ad experientiam patientiæ, sc. tribulationis, ibi: « Quapropter peto ne deficiatis, etc. » Prima iterum in duas: primo ostendit gratiæ dispensationem quantum ad diversorum mysteriorum cognitionem; secundo, quantum ad ipsorum

executionem, ibi: « Cujus factus sum minister, etc. » Prima iterum in duas: primo, ponit mysteriorum Christi sibi datum cognitionem; secundo, exponit quod sit istud mysterium, ibi: « Esse gentes coheredes, etc. »

I. Circa cognitionem suam tria facit: primo, quod sit certa; secundo, quod sit plena; tertio, quod sit excellens. — 1<sup>o</sup> Certa quidem est, quia non est per humanam industriam, nec per humanam intentionem, quæ falli potest (Sap., IX, v. 14): « Cogitationes enim mortalium timidae et incertæ providentiæ nostræ; » sed per legem divinam quæ certissima est. Et ideo dicit: « Quoniam secundum revelationem, etc. » (Gal., I, v. 12): « Neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici; sed

reçu ni appris d'aucun homme, mais par la révélation de Jésus-Christ; » (2<sup>e</sup> Corinth., III, v. 18) : « Ainsi nous tous, n'ayant point de voile qui nous couvre le visage, et contemplant la gloire du Seigneur. »

2<sup>o</sup> Elle est complète. En effet, la révélation a été parfaite, et je m'en rapporte à votre jugement, car je l'ai fait connaître en quelques paroles, par lesquelles vous pouvez juger que j'ai une pleine connaissance des mystères de la foi. Quant à ceci, l'Apôtre dit (v. 3) : « Dont je vous ai écrit ci-dessus, d'une manière abrégée, » c'est-à-dire, en peu de paroles, mais tellement claires, que (v. 4) « vous pourrez facilement comprendre, rien que par la lecture » (*Cantiq.*, IV, v. 11) : « Vos livres sont un rayon, d'où distille le miel. » La parole est quelque chose de fugitif ; les livres du dépositaire de la science sont donc comme un rayon d'où découle le miel, quand dans un petit nombre de paroles concises, il insinue des enseignements nombreux et importants. Pourtant prenez garde, comme l'a remarqué S. Augustin, que le docteur doit veiller à se faire comprendre : tant qu'il s'efforce d'atteindre ce but, ses paroles ne sont pas superflues ; elles le sont au contraire, dès qu'il s'y arrête, après avoir été compris. L'Apôtre dit (v. 4) : « Quelle est mon intelligence, » suivant cette parole des Proverbes (IX, v. 10) : « La science des saints c'est la prudence, » non pas la prudence du monde, mais une prudence divine et céleste. C'est ce qui lui fait dire (v. 4) : « Du mystère de Jésus-Christ. »

3<sup>o</sup> Cette connaissance enfin est suréminente, car elle n'a été révélée qu'aux apôtres. C'est pourquoi il dit (v. 5) : « Qui dans les autres générations n'a point été découvert aux enfants des hommes. » Car bien que les mystères de Jésus-Christ aient été révélés aux Prophètes et aux Patriarches, dans une sorte de généralité, ils ont été

per revelationem Jesu Christi » (2 Cor., III, v. 18) : « Nos vero revelata facie gloriæ Domini speculantes, etc. »

2<sup>o</sup> Item plena est, quia perfecte revelatum est mihi, et committo vestro iudicio, quia ego in verbis paucis hoc expressi in quibus cognoscere potestis quod perfectam cognitionem habeam de mysteriis fidei. Et quantum ad hoc dicit : « Sicut scripsi in brevi, » id est in paucis verbis, ita aperte, quod eo modo « hoc potestis legentes intelligere » (*Cant.*, IV, v. 11) : « Favus distillans labia tua, etc. » Labium quidem breve quid est. Et sic labia doctoris sunt favus distillans, quando brevibus, et paucis verbis multa et magna insinuat. Sed attende, ut dicit Augustinus, quod debet in-

tendere hoc doctor, quod sc. intelligatur. Et quamdiu ad hoc laborat, verba sua non sunt superflua, sed si postquam intelligitur eis immoratur, superflua sunt ejus verba. Dicit autem : « Prudentiam meam, » secundum illud (*Prov.*, IX, v. 10) : « Scientia sanctorum prudentia. » Quæ quidem non est mundana ; sed divina et cælestis, propter quod dicit : « In mysterio Christi. »

3<sup>o</sup> Est etiam excellens, quia solis Apostolis est revelata, unde subdit : « Quod aliis generationibus non est agnitus. » Licet enim mysteria Christi prophetis et patriarchis fuerint revelata, non tamen ita clare sicut Apostolis. Nam prophetis et patriarchis fuerunt revelata in quadam ge-

manifestés aux apôtres dans leurs circonstances particulières et déterminées. Ce que dit S. Paul (v. 5) : « Qui n'a point été découvert dans les autres générations aux enfants des hommes, » peut être entendu de deux manières. D'abord en expliquant le terme de générations par la durée même des générations, suivant ces paroles (*Ps.*, CXLIV, v. 15) : « Votre empire passera de race en race dans toutes les générations. » Alors voici le sens : ce qui dans les autres générations, c'est-à-dire les autres temps, n'a point été découvert aux enfants des hommes, à savoir, aux créatures raisonnables, c'est-à-dire, ni aux hommes, ni aux anges (*S. Matth.*, XI, v. 25) : « Vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et vous les avez révélées aux petits. » — (v. 5) « Comme il est révélé maintenant par l'Esprit à tous les saints apôtres et aux prophètes, » c'est-à-dire à ceux qui dans cet Esprit du nouveau Testament interprètent les Ecritures et expliquent la Loi (*S. Luc.*, VIII, v. 10) : « Pour vous, il vous a été donné de connaître le mystère du royaume de Dieu ; mais pour les autres, ce n'est qu'en paraboles, etc ; » et (*S. Luc.*, X, v. 25) : « Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez ; » et à la suite : « Je vous déclare que beaucoup de prophètes et de rois ont souhaité de voir ce que vous voyez, et ne l'ont point vu. » On peut encore expliquer ce passage, en entendant par générations, les hommes engendrés suivant cette parole de S. Matthieu (XXIII, v. 36) : « Je vous le dis en vérité, tout cela viendra sur la génération d'aujourd'hui. » Alors voici le sens : « Qui dans les autres générations, » c'est-à-dire aux hommes engendrés dans les générations précédentes, « n'a point été connu, etc., » le reste comme il a été expliqué. C'est de là qu'Isaïe dit (LIII, v. 1) : « Qui a cru à notre parole, et à qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé ? » Cepen-

neralitate ; sed Apostolis manifesta sunt quantum ad singulares et determinatas circumstantias. Hoc autem quod dicit : « Quod aliis generationibus, etc., » potest dupliciter exponi. Uno modo ut per generationes tempora generationum accipiuntur juxta illud (*Ps.*, CXLIV, v. 13) : « Dominatio tua in omni generatione, et generatione. » Et tunc est sensus : « Quod aliis generationibus, » id est temporibus, « non est agnitus filiis hominum, » id est rationalibus creaturis, sc. nec hominibus, nec angelis (*Matth.*, XI, v. 25) : « Abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis. » — « Sicut nunc revelatum est sanctis Apostolis ejus et prophetis in Spiritu, » ipsis sc. in eo Spiritu novi Testamenti interpretantibus Scripturas, et ex-

planantibus Legem (*Luc.*, VIII, v. 10) : « Vobis datum est nosse mysterium regni Dei, cæteris autem, etc. ; » (*Luc.*, X, v. 23) : « Beati oculi qui vident quæ vos videtis ; » et infra : « Dico autem vobis, quod multi reges et prophetae voluerunt videre quæ vos videtis, et non viderunt, etc. » Alio modo potest exponi, ut per generationes accipiuntur homines generatim, secundum illud (*Matth.*, XXIII, v. 36) : « Venient hæc omnia super generationem istam, etc. » Et tunc est sensus : « Quod aliis generationibus, » id est hominibus in præcedentibus generationibus generatis, « non est cognitum, etc., » sicut prius. Unde (*Is.*, LIII, v. 1) : « Quis credidit auditui nostro, et brachium Domini cui revelatum est ? »

dant ce mystère de la foi a été révélé à quelques-uns des patriarches de l'ancien Testament, suivant cette parole de S. Jean (viii, v. 56) : « Abraham votre père a désiré avec ardeur de voir mon jour ; il l'a vu, et il en a été comblé de joie ; » il l'a été aussi aux prophètes, suivant cette parole de Joël (ii, v. 28) : « Je répandrai mon Esprit sur toute chair : vos fils, vos filles prophétiseront, etc. ; » mais il leur a été révélé d'une manière générale, tandis qu'aux apôtres il l'a été clairement et distinctement ; et cela pour trois motifs. D'abord, parce que les apôtres eux-mêmes eurent cette révélation immédiatement du Fils de Dieu, suivant cette parole de S. Jean (i, v. 18) : « Le Fils unique de Dieu, qui est dans le sein du Père, l'a fait connaître lui-même. » Les Prophètes et les Patriarches de l'ancien Testament furent instruits par les anges, ou par quelques figures. C'est pourquoi il est dit (*Isaïe*, vi, v. 6) : « En même temps un des Séraphins vola vers moi, tenant à sa main un charbon de feu, etc. » Les apôtres donc eurent une révélation plus manifeste. En second lieu, parce qu'ils ont vu, non dans des figures et comme en des énigmes, mais sans voile qui leur couvrit le visage, la gloire du Seigneur (*S. Luc*, x, v. 23) : « Bienheureux les yeux qui voient ce que vous voyez. » Enfin parce que les apôtres ont été établis pour être les exécuteurs et les dispensateurs de ce mystère et qu'ils devaient par conséquent en être mieux instruits que les autres (*S. Jean*, iv, v. 58) : « D'autres ont travaillé, et vous êtes entrés dans leurs travaux. »

II. Quand S. Paul dit ensuite (v. 6) : « Mystère, qui consiste en ce que les Gentils sont appelés au même héritage, etc., » il explique quel est ce mystère. Remarquez sur ceci que les Juifs avaient sur les Gentils une triple prérogative, à savoir, la promesse de l'héritage

Sed hoc quidem sacramentum fidei revelatum est aliquibus patribus veteris Testamenti, secundum illud (*Joan.*, viii, v. 56) : « Abraham pater vester exultavit ut videret diem meum, vidit, et gavisus est ; » et etiam prophetis, secundum illud (*Joel*, ii, v. 28) : « Post hæc effundam de Spiritu meo super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri, et filiae vestrae. » Sed eis quidem revelatum est in quadam generalitate, Apostolis vero et clare et perfecte. Et hoc propter tria. Primo, quia ipsi Apostoli habuerunt revelationem immediate a Filio Dei, secundum illud (*Joan.*, i, v. 18) : « Unigenitus Filius qui est in sinu Patris, ipse enarravit. » Prophetæ vero, et patres veteris Testamenti ipsi edocti sunt per angelos, vel per aliquas similitudines. Unde dicitur

(*Is.*, vi, v. 6) : « Volavit ad me unus de Seraphim et in manu ejus calculus, quem, etc. ; » et ideo isti Apostoli clarius acceperunt. Secundo, quia non in figuris et in ænigmatibus sicut prophetæ viderunt, sed revelata facie gloriæ Domini speculantes (*Luc.*, x, v. 23) : « Beati oculi qui vident quæ vos videtis. » Tertio, quia Apostoli constituti fuerunt executores et dispensatores hujus sacramenti ; et ideo oportebat, quod melius ipsi essent instructi quam alii (*Joan.*, iv, v. 38) : « Alii laboraverunt et vos in labores eorum introistis. »

II<sup>o</sup> CONSEQUENTER cum dicit : « Esse gentes, etc., » manifestat quid sit illud sacramentum. Circa quod sciendum est, quod Judæi triplicem prærogativam habebant respectu Gentilium, sc. promissionis hære-

(*Rom.*, iv, v. 13) : « Car ce n'est point par la Loi que doit s'accomplir la promesse faite à Abraham ou à sa race de lui donner tout le monde pour héritage ; mais par la justice qui vient de la foi ; » (*Ps.*, xv, v. 5) : « Le Seigneur est la part qui m'est échue en héritage, etc. » Secondement la distinction et l'élection spéciale, entre les peuples de la Gentilité (*Deutér.*, vii, v. 6) : « Le Seigneur vous a choisis, afin que vous fussiez le peuple qui lui fut propre et particulier, d'entre tous les peuples qui sont sur la terre. » De là (*Ps.*, xcix, v. 5) : « Nous sommes son peuple. Il nous nourrit comme ses brebis ; » et (*Cantiq.*, vi, v. 8) : « Une seule est ma colombe, ma parfaite. » Troisièmement la promesse du Christ (*Gen.*, xii, v. 5) : « En vous seront bénis tous les peuples de la terre. » Trois avantages que les Gentils n'avaient point (ci-dessus, ii, v. 12) : « Vous n'aviez point de part alors à Jésus-Christ ; vous étiez entièrement séparés de la société d'Israël ; » mais ils ont obtenu par la foi ces trois avantages. Premièrement la participation à l'héritage ; c'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 6) : « Co-héritiers, » à savoir des Juifs eux-mêmes, dans l'héritage céleste (*S. Matth.*, viii, v. 11) : « Plusieurs viendront d'Orient et d'Occident et auront place dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac et Jacob. » Secondement l'assemblée spéciale des fidèles, dont il dit (v. 6) : « Et membres d'un même corps, » c'est-à-dire d'un corps unique (*S. Jean*, x, v. 16) : « J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie ; il faut que je les amène ; elles entendront ma voix, et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur. » Troisièmement la participation à la grâce promise, dont l'Apôtre dit (v. 6) : « Et qu'ils participent, » à savoir aux promesses qui ont été faites à Abraham

ditatis (*Rom.*, iv, v. 13) : « Non enim per Legem promissio Abrahamæ, aut semini ejus, ut hæres esset mundi, sed per justitiam fidei ; » (*Ps.*, xv, v. 5) : « Dominus pars hæreditatis meæ, etc. ; » item per specialem a Gentibus aliis distinctionem et electionem (*Deut.*, vii, v. 6) : « Te elegit Dominus Deus tuus, ut sis ei populus peculiaris de cunctis populis qui sunt super terram. » Unde (*Ps.*, xcix, v. 3) : « Nos autem populus ejus et oves pascuæ ejus ; » (*Cant.*, vi, v. 8) : « Una est colomba mea perfecta mea, etc. ; » item per Christi promissionem (*Gen.*, xii, v. 3) : « In te benedicentur universæ cognationes terræ. » Hæc autem tria Gentes non habebant (supra, ii, v. 12) : « Qui eratis illo tempore sine Christo, alienati a conversatione Israel ; » sed ad hæc tria recepti sunt per fidem. Primo quidem, quantum ad participationem hæreditatis ; et quantum ad hoc dicit : « Cohæredes, » sc. ipsis Judæis in hæreditate celesti (*Matth.*, viii, v. 11) : « Multi ab Oriente et Occidente venient et recumbent cum Abraham, Isaac et Jacob in regno cælorum, etc. » Secundo, ad speciale collegium fidelium ; et quantum ad hoc dicit : « Et incorporales, » id est in unum corpus (*Joan.*, x, v. 16) : « Alias oves habeo quæ non sunt ex hoc ovili, » id est Gentes, « et illas oportet me adducere, ut vocem meam audiant, et fiet unum ovile et unus pastor. » Tertio, ad participationem gratiæ repromissæ ; et quantum ad hoc dicit : « Et participes, » sc. promissionum quæ factæ sunt Abraham (*Rom.*,

(Rom., xv, v. 8) : « Je déclare que Jésus-Christ a été le ministre pour les circoncis, afin que Dieu fût reconnu véritable par l'accomplissement des promesses qu'il avait faites à leurs pères. Mais pour les Gentils, ils ont une obligation particulière de glorifier Dieu de la miséricorde qu'il leur a faite. » Les Gentils ont obtenu ces avantages, non par Moïse, mais (v. 6) « par Jésus-Christ » (S. Jean, i, v. 17) : « La Loi nous a été donnée par Moïse, mais la grâce et la vérité a été faite par Jésus-Christ ; » (2<sup>e</sup> S. Pierre, i, v. 4) : « Par lui, il nous a communiqué les grandes et précieuses grâces qu'il avait promises ; » ce n'est pas non plus par l'accomplissement de la Loi, puisqu'elle est « un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter, » comme il est dit aux Actes (xv, v. 10), mais « par l'Évangile, » par lequel tous sont sauvés (Rom., i, v. 16) : « Je ne rougis point de l'Évangile, parce qu'il est la vertu de Dieu pour sauver tous ceux qui croient ; » et (1<sup>re</sup> Corinth., xv, v. 1) : « Il ne me reste plus maintenant qu'à vous faire souvenir de l'Évangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurez fermes, et par lequel vous êtes sauvés. »

LEÇON II<sup>e</sup> (Ch. III, v. 7 à 9.)

SOMMAIRE. — S. Paul après avoir parlé de l'extérieur des ministères divins, montre qu'il a reçu la grâce pour les accomplir.

7. Dont j'ai été fait le ministre par la grâce de Dieu qui m'a été conférée par l'opération de sa puissance.

8. J'ai reçu, moi qui suis le plus petit d'entre tous les saints, cette grâce d'annoncer aux Gentils les richesses incompréhensibles du Christ,

xv, v. 8) : « Dico autem Christum fuisse ministrum circumcisionis propter veritatem Dei ad confirmandas promissiones patrum, Gentes autem super misericordia honorare Deum. » Et hæc omnia consecuta sunt Gentes non per Moysen, sed « in Christo » (Joan, i, v. 17) : « Lex per Moysen data est, gratia et veritas per Jesum Christum facta est ; » (2<sup>e</sup> Petr., i, v. 4) : « Per quem maxima et pretiosa nobis promissa donavit, etc. » Item, nec per implementationem Legis, quia « hoc est jugum quod neque patres nostri, neque nos portare potuimus, » ut dicitur (Act., xv, v. 10), sed « per Evangelium, » per quod omnes salvantur (Rom., i, v. 16) : « Non enim erubescio Evangelium : virtus enim Dei est in salutem omni credenti ; » (1 Cor., xv,

« Notum vobis facio Evangelium quod prædicavi, quod et accepistis, in quo et statts, per quod et salvamini. »

LECTIO II.

Paulus, tacta ministeriorum divinarum executione, auxilium sibi ad ea executionem datam ostendit.

7. Cujus factus sum ego minister secundum donum gratiæ Dei, quæ data est mihi secundum operationem virtutis ejus.

8. Mihi enim omnium sanctorum minimo, data est gratia hæc in Gentibus evangelizare investigabiles divitias Christi,

9. Et d'éclairer tous les hommes en leur découvrant quelle est l'économie du mystère caché dès le commencement des siècles en Dieu, qui a créé toutes choses.

L'Apôtre, après avoir établi que la grâce lui a été donnée pour la connaissance des mystères divins, montre qu'il en a été de même quant à l'exécution des ministères eux-mêmes. I<sup>o</sup> Il rappelle le secours de la grâce divine qui lui a été donné pour exécuter les ministères ; II<sup>o</sup> il montre que l'office du ministère divin lui a été confié (v. 8) : « J'ai reçu, moi qui suis le plus petit d'entre tous les saints, etc. »

I<sup>o</sup> Le premier de ces points se subdivise en deux parties : I. l'Apôtre aborde l'exercice des ministères divins ; II. il montre que le secours de la grâce lui a été donné pour les accomplir (v. 7) : « Par le don de la grâce de Dieu, etc. »

I. L'exécution des décrets divins lui a donc été confiée en forme de ministère ; c'est ce qui lui fait dire : Ce ministère m'a été confié, à savoir, que les Gentils soient appelés au même héritage, par l'Évangile, en vertu duquel ils participent aux promesses de Dieu en Jésus-Christ (v. 7), « dont moi, Paul, j'ai été fait le ministre ; » en d'autres termes : Je ne remplis point cette charge, je ne l'accomplis point, comme mienne, ou venant de moi, mais comme un ministère qui vient de Dieu (Act., ix, v. 15) : « Cet homme est un instrument que j'ai choisi pour porter mon nom, etc. ; » (1<sup>re</sup> Corinth., iv, v. 1) : « Que les hommes nous considèrent comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu. »

II. Quand il ajoute (v. 7) : « Par le don de la grâce de Dieu, etc., »

9. Et illuminare omnes quæ sit dispensatio sacramenti absconditi a sæculis in Deo, qui omnia creavit.

Postquam ostendit Apostolus esse sibi gratiam dispensatam quantum ad mysteriorum divinarum cognitionem, hic ostendit hoc idem quantum ad ipsorum ministeriorum executionem. Et circa duo facit. Primo, commemorat auxilium gratiæ præstitum sibi commissum officium ministerii, ibi : « Mihi omnium sanctorum minimo, etc. »

I<sup>o</sup> PRIMA in duas : primo, tangit ministeriorum divinarum executionem ; secundo, ostendit auxilium sibi datum ad executionem ibi : « Secundum donum gra-

tiæ, etc. » I. Executio autem divinarum sibi commissa est per modum ministerii ; et quantum ad hoc dicit : Dico quod hoc ministerium est mihi commissum, sc. Gentes esse coheredes per Evangelium, per quod Gentes participes fiunt promissionis Dei in Christo Jesu, « ejus ego » Paulus « factus sum minister, etc. » Quasi dicat : Non ego impleo, vel exequor ut a me, vel ut meum, sed sicut ministerium quod Dei est (Act., ix, v. 15) : « Vas electionis est mihi iste, etc. » Unde Apostolus (1 Cor., iv, v. 1) : « Sic nos existimet homo ut ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei. »

II. Deinde cum dicit : « Secundum do-

il rappelle le secours qui lui a été donné pour l'exécution de ces ministères. Or ce secours est de deux sortes : la faculté d'exécuter et l'exécution même ou la faculté réduite en acte. Dieu donne la faculté en accordant la force et la grâce, par lesquelles l'homme devient capable et apte pour agir ; il donne l'opération même, quand il agit en nous, en nous imprimant intérieurement l'impulsion et le mouvement vers le bien. L'Apôtre recevant donc de Dieu ces secours, dit par rapport au premier : « Je suis devenu son ministre, » mais assurément ce n'est ni par mes mérites, ni par ma puissance personnelle, c'est (v. 7) « par le don de la grâce de Dieu qui m'a été conférée, » c'est-à-dire parce que je suis devenu capable de m'acquitter des ministères divins ; moi qui d'abord étais persécuteur (1<sup>re</sup> Corinth., xv, v. 10) : « J'ai travaillé plus que tous les autres, non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu. » Par rapport au second, il dit (v. 7) : « Par l'opération, » que Dieu produit, en tant que sa puissance opère en nous et le vouloir et le faire, par notre bonne volonté. On peut encore expliquer autrement ce passage avec la Glose, en rapportant ce qui vient d'être dit à ce qui précède ; à savoir, en disant que les Gentils sont appelés au même héritage, sont devenus les membres d'un même corps et participent à la promesse de Dieu le Père, en tant que Dieu a fait ce don aux Gentils en Jésus-Christ, c'est-à-dire par Jésus-Christ, et cela « selon l'opération de sa puissance, » à savoir parce qu'il a manifesté cette puissance en ressuscitant le Christ d'entre les morts.

II<sup>o</sup> Quand S. Paul dit (v. 8) : « Car j'ai reçu, moi qui suis le plus petit d'entre les saints, etc., » il fait voir le ministère qui lui a été confié, et dont la grâce se recommande par trois circonstances. D'a-

num gratiæ, etc., » tangit auxilium sibi præstitum ad ministeriorum executionem. Hujusmodi autem auxilium duplex fuit : unum quidem ipsa facultas exequendi ; aliud ipsa operatio, sive actualitas. Facultatem autem dat Deus infundendo virtutem et gratiam, per quas efficitur homo potens et aptus ad operandum ; sed ipsam operationem confert in quantum operatur in nobis interius movendo et instigando ad bonum. Et ideo hoc accipiens Apostolus a Deo, dicit quantum ad primum : Dico quod effectus minister, » sed certe non meis meritis, nec virtute propria, sed « Secundum donum gratiæ Dei quæ data est mihi, » quia sc. idoneus efficitur ad executionem divinorum ministeriorum, qui sui prius persecutor (1 Cor., xv, v. 10) : « Plus omnibus laboravi, non

ego, sed gratia Dei mecum. » Quantum ad secundum dicit : « Secundum operationem, » quam Deus efficit, in quantum virtus ejus operatur in nobis et velle, et perficere pro bona voluntate. Potest autem hoc aliter exponi secundum Glossam, ut quod dictum est, modo referatur ad præcedentia, sc. dicatur quod esse Gentes cohæredes, et concorporales, et participes promissionis ejus sc. Dei Patris, hoc quidem donum dedit Deus Gentibus in Christo, id est per Christum ; et hoc « secundum operationem virtutis ejus, » id est per hoc quod potenter operatus est suscitando Christum a morte.

II<sup>o</sup> CONSEQUENTER cum dicit : « Mihi enim sanctorum minimo, etc., » ostendit officium commissum, ejus quidem commissionis gratia commendatur ex tribus.

bord par la condition de sa personne ; ensuite par la grandeur de son objet (v. 8) : « Annoncer aux Gentils les richesses incompréhensibles de Jésus-Christ ; » enfin par l'utilité de ses fruits (v. 10) : « Afin que les principautés et les puissances apprennent, etc. »

I. L'Apôtre relève le ministère qui lui a été confié, par la condition de la personne. Si, en effet, un prince confie quelque emploi important à un des premiers et des plus distingués de ses sujets, il ne lui fait pas une grande grâce, en remettant entre ses mains cet emploi ; mais s'il donne cette fonction, importante et difficile, à un de ses moindres sujets, c'est un grand honneur à celui-ci, qui est élevé d'autant plus que l'emploi est plus excellent, et plus au-dessus de lui. Selon cette manière de considérer les choses, Paul relève la grâce du ministère qui lui a été confié, en disant (v. 8) : « J'ai reçu, moi le plus petit d'entre tous les saints, cette grâce, etc. » Il se dit le plus petit, non sous le rapport de la puissance qui lui a été donnée, mais par le rapprochement de son état passé (1<sup>re</sup> Corinth., xv, v. 9) : « Je suis le moindre des apôtres, je ne suis pas même digne d'être appelé de ce nom, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu ; » (Isaïe, lx, v. 22) : « Mille sortiront du moindre d'entre eux, et du plus petit tout un grand peuple. » Et cela (v. 8) « chez les Gentils, » c'est-à-dire au milieu d'eux (Galat., ii, v. 8) : « Car celui qui a agi efficacement dans Pierre, pour le rendre Apôtre des circoncis, a agi efficacement en moi pour me rendre Apôtre des Gentils, et lorsqu'ils eurent connu, etc. »

II. Il relève la grâce de son ministère à raison de la grandeur même de l'emploi, qui est de révéler et de manifester les secrets de Dieu, lesquels sont grands et cachés, par exemple, la grandeur de Jésus-

Primo quidem, ex personæ suæ conditione ; secundo, ex commissorum magnitudine, ibi : « Evangelizare investigabiles, etc. ; » tertio, ex fructus utilitate, ibi : « Ut innoscat, etc. »

I. *Commendat* igitur officium sibi commissum ex personæ conditione. Si enim rex aliquis aliquod quidem magnum officium alicui magno principi et excellenti committeret, non multum et magnam gratiam faceret, quantum ad hoc magnum si poneret in magno officio ; sed si magnum et arduissimum officium alicui parvo committat, multum eum magnificat, et magnam gratiam facit ei, et tanto magis quanto officii excellentia excedit ipsum. Secundum ergo hunc modum Paulus gratiam sibi commissi officii commendat dicens : « Mihi enim omnium sanctorum minimo data est

gratia hæc. » Et vocat se minimum, non ex potestate sibi commissa, sed ex consideratione status præteriti (1 Cor., xv, v. 9) : « Ego sum minimus Apostolorum, qui non sum dignus vocari Apostolus, quoniam persecutus sum Ecclesiam Dei ; » (Is., lx, v. 22) : « Minimus erit in mille, et parvulus in gentem fortissimam. » Et hoc « in Gentibus, » id est inter Gentes (Gal., ii, v. 8) : « Qui enim operatus est Petro in Apostolatam circumcissionis, operatus est et mihi inter Gentes. Et cum cognovissent gratiam Dei quæ data est mihi inter Gentes, etc. »

II. *Secundo* commendatur hujusmodi commissionis gratia ex officii magnitudine, quod est revelare et manifestare secreta Dei, quæ sunt magna et occulta, puta, de magnitudine Christi et de salute fidelium

Christ et le salut des fidèles opéré par lui. Car ces deux points sont tout l'Évangile.

1<sup>o</sup> Sur le premier l'Apôtre dit (v. 8) : « Pour annoncer, etc., » comme s'il disait : cette grâce m'a été donnée pour annoncer le bien (1<sup>re</sup> Corinth., I, v. 17) : « Jésus-Christ ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher l'Évangile ; » et (1<sup>re</sup> Corinth., IX, v. 16) : « Malheur à moi si je ne prêche pas l'Évangile. » Ce bien, ce sont (v. 8) « les richesses incompréhensibles de Jésus-Christ, » qui sont les richesses véritables (ci-dessus, II, v. 4) : « Mais Dieu qui est riche en miséricorde ; » (Rom., II, v. 4) : « Est-ce que vous méprisez les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longue tolérance ; » (Rom., X, v. 12) : « Il répand ses richesses sur tous ceux qui l'invoquent ; » en d'autres termes, ces richesses sont véritablement incompréhensibles, car sa miséricorde est tellement grande, qu'on ne saurait la mesurer ni la comprendre (Isaïe, XXXIII, v. 6) : « La sagesse et la science seront les richesses du salut, et la crainte du Seigneur en sera le trésor, » c'est-à-dire, la crainte telle qu'elle fut en Jésus-Christ, car il y eut en lui de la manière la plus abondante la crainte du Seigneur (Isaïe, XI, v. 5) : « Et il sera rempli de l'Esprit de la crainte du Seigneur. » Car en Jésus-Christ « sont renfermés tous les trésors de la sagesse et de la science » (Coloss., II, v. 5) ; ces trésors sont incompréhensibles, parce que la sagesse et la science de Jésus-Christ ne peuvent se mesurer (Job, XI, v. 7) : « Peut-être sonderez-vous ce qui est caché en Dieu, et connaîtrez-vous parfaitement le Tout-Puissant ? » Comme s'il répondait : Jamais, on ne peut, en effet, par les créatures dans lesquelles reluisent quelques vestiges du Créateur, parvenir jusqu'à sa connaissance parfaite. Aussi l'Apôtre, stupéfait en

présence de semblables richesses, les admire, en s'écriant (Rom., XI, v. 33) : « O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! » et (Eccli., I, v. 5) : « Qui a pénétré la sagesse de Dieu, qui précède toutes choses ? »

2<sup>o</sup> Sur le second point, c'est-à-dire la manifestation du salut que les fidèles reçoivent de Jésus-Christ, l'Apôtre dit (v. 9) : « Et d'éclairer tous les hommes, etc., » non seulement les Juifs, mais encore les Gentils, par la prédication et par les miracles (Eccli., XXIV, v. 43) : « J'éclairerai tous ceux qui espèrent au Seigneur ; » (Act., IX, v. 45) : « Cet homme est un vase d'élection pour porter mon nom devant les Gentils, etc ; » (S. Matth., V, v. 14) : « Vous êtes la lumière du monde, etc. » Eclairer, dis-je, autant qu'il est en moi tous les hommes, c'est-à-dire ceux qui veulent croire (1<sup>re</sup> Timoth., II, v. 4) : « Il veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils viennent à la connaissance de la vérité. » La fin, c'est qu'ils comprennent (v. 9) « Quelle est l'économie du mystère, » parce que ces mystères ne valent qu'autant qu'on les applique ; comme s'il disait : Je montrerai combien est admirable et plein d'amour dans son principe l'accomplissement du mystère de la rédemption. Or ces richesses incompréhensibles vous ont été communiquées par Jésus-Christ.

Toutefois comme on pouvait répondre : ce que vous dites, quelque grand qu'il soit, est pourtant comme de tous, l'Apôtre prévient l'objection en disant qu'il n'en est point ainsi, mais que ce mystère (v. 9) « a été caché dès le commencement des siècles en Dieu, qui a créé toutes choses. » Il faut ici remarquer que tout ce qui est dans l'effet, est virtuellement caché dans la cause : ainsi sont contenus, dans la puissance du soleil, tous les êtres qui se reproduisent et qui se cor-

facta per eum. De his autem duobus est totum Evangelium.

1<sup>o</sup> Quantum ad primum dicit : « Evangelizare, etc. ; » quasi dicat : Hæc gratia data est mihi ut annuntiem bonum (1 Cor., I, v. 17) : « Non misit me Christus baptizare, sed evangelizare, » et (ibidem IX, v. 16) : « Væ enim mihi si non evangelizavero ; » et bonum hoc, sc. « Investigabiles Christi divitias, » quæ sunt veræ divitiæ (supra, II, v. 4) : « Deus autem qui dives est in misericordia, etc. » (Rom., II, v. 4) : « An divitias bonitatis ejus, et patientiæ et longanimitatis contempnis ? etc. » (Rom., X, v. 12) : « Dives in omnes qui invocant illum ; » quasi dicat : Divitiæ istæ vere investigabiles sunt, quia tanta est misericor-

dia ejus, quod intelligi vel investigari non posset (Is., XXXIII, v. 6) : « Divitiæ salutis sapientiæ, et scientiæ, timor Domini ipse thesaurus ejus, » sc. Christi, quia in Christo abundantissime fuit timor Domini (Is., XI, v. 3) : « Replebit eum Spiritus timoris Domini. » In Christo enim « sunt omnes thesauri sapientiæ, et scientiæ absconditi » (Col., II, v. 3) ; et hæc sunt investigabiles ; quia perfecte sapientiæ, et scientiæ Christi investigari non possunt (Job, XI, v. 7). « Reperies forsân vestigia Dei, et usque ad perfectæ omnipotentem ? » quasi dicat : Non. Nam per creaturas in quibus relucet vestigium Creatoris perveniri non potest ad perfectam ejus cognitionem. Hujusmodi autem divitiæ stupens admiratur

Apostolus, dicens (Rom., XI, v. 33) : « O altitudo divitiarum sapientiæ, et scientiæ Dei, quam, etc. » (Eccli., I, v. 3) : « Sapientiam Dei præcedentem omnia quis investigabit ? »

2<sup>o</sup> Quantum ad secundum, id est, ad manifestandum salutem fidelibus ex Christo provenientem dicit : « Et illuminare omnes, » non solum Judæos, sed etiam Gentiles per prædicationem et miracula (Eccli., XXIV, v. 45) : « Illuminabo omnes sperantes in Domino » (Act., IX, v. 15) : « Vas electionis est, etc. ; » (Matth., V, v. 14) « Vos estis lux mundi. » Illuminare, inquam, quantum in me est omnes, sc. credere volentes (1 Tim., II, v. 4) : « Qui omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem verita-

tis venire. » Ad hoc sc. ut intelligant, « Quæ sit dispensatio sacramenti, » quia nihil valent ista nisi dispensentur. Quasi dicat : de hoc illuminabo, sc. quam mirabilis, et ex quanta dilectione sit facta adimpletio arcanae redemptionis. Hujusmodi autem divitiæ investigabiles, per Christum vobis dispensatæ sunt. Sed quia dici posset, istud quod dicit, etsi sit magnum, omnes tamen hoc sciunt ; ideo ad hoc respondet Apostolus dicens, quod non, quia absconditi a sæculis. Ubi sciendum est quod omnia quæ sunt in effectu, latent virtute in suis causis, sicut in virtute solis continentur omnia quæ sunt in generabilibus et corruptibilibus. Sed

rompent. Et cependant dans le nombre quelques-uns sont cachés et d'autres sont manifestes. Car la chaleur est manifestement dans le feu, tandis que la raison de quelques-uns des effets qu'il produit d'une manière cachée, échappe à la connaissance. Mais Dieu est la cause efficiente de toutes choses, dont les unes sont produites par lui, de telle sorte que la raison peut en être manifeste, par exemple celle qu'il produit en se servant comme intermédiaire des causes secondes ; les autres au contraire sont cachées en lui, à savoir celles qu'il produit lui-même sans intermédiaire. Or Dieu a opéré par lui-même le mystère de la rédemption de l'homme, et pour cette raison ce mystère est caché en lui seul. C'est ce que dit S. Paul (v. 9) : « Caché dès le commencement des siècles en Dieu, » c'est-à-dire dans la seule connaissance de Dieu. Mais ce n'est point petite chose de pénétrer les secrets de la première cause (1<sup>re</sup> Corinth., II, v. 6) : « Nous prêchons la sagesse aux parfaits ; non pas la sagesse de ce monde, ni des princes de ce monde qui se détruisent, mais la sagesse de Dieu, dans le mystère, caché et prédestiné avant tous les siècles, en Dieu, qui a créé toutes choses. »

LEÇON III<sup>e</sup> (Ch. III, w. 10 à 12.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre relève la grandeur de son ministère, par la révélation des sublimes vérités, faites à des personnes d'une très haute dignité.

10. Afin que les Principautés et les Puissances qui sont dans les

tamen ibi quædam sunt abscondita, quædam manifesta. Nam calor est manifeste in igne, aliquorum vero ratio quæ occulto modo producit, latet in eo. Deus autem est omnium rerum causa efficiens ; sed producit quædam, quorum ratio potest esse manifesta : illa, sc. quæ mediatis causis secundis producit. Aliqua vero sunt in eo abscondita : illa sc. quæ immediate per seipsum producit. Et quia sacramentum humanæ redemptionis per seipsum operatus est Deus, ideo in eo solo hoc sacramentum est absconditum. Et hoc est quod dicit : « Absconditi a sæculis in Deo, » id est in sola notitia Dei. Investigare autem

secreta primæ causæ maximum est (1 Cor., II, v. 6) : « Sapientiam loquimur inter perfectos : Sapientiam vero non hujus sæculi, neque principum hujus sæculi, qui destruuntur, sed loquimur Dei sapientiam in mysterio, quæ abscondita est, quam prædestinavit Deus ante sæcula, qui, inquam, omnia creavit. »

LECTIO III.

Ministerii dignitas commendatur, ex revelatione maximarum rerum, personis maximis.

10. Ut innotescat Principatibus et Po-

cieux, connussent par l'Eglise la sagesse de Dieu dans les ordres différents de sa conduite,

11. Selon le dessein éternel qu'il a accompli par le Christ-Jésus notre Seigneur,

12. En qui nous avons par la foi en son nom, la liberté de nous approcher de Dieu avec confiance.

Après avoir exposé la dignité de son ministère, à raison de la grandeur des fonctions qui lui étaient confiées, S. Paul la relève encore à raison de l'utilité de ses effets qui consistent dans la révélation de ces hauts mystères à des personnes d'une très haute dignité. Nous avons ici à considérer, d'abord, les personnes à qui la révélation a été faite, et dont S. Paul dit (v. 10) : « Pour que les Puissances et les Principautés apprennent, etc. ; » ensuite par qui cette révélation s'est faite (v. 10) : « Par l'Eglise ; » enfin quel a été l'objet de la révélation, à savoir : « la sagesse divine, diverse dans ses opérations. »

I<sup>o</sup> Afin donc de dépeindre cette sagesse, l'Apôtre en rappelle I. la multiplicité (v. 10) : « La sagesse de Dieu, dans les divers ordres de sa conduite ; » II. le mode de cette multiplicité (v. 11) : « Selon le dessein éternel, etc. ; » III. son autorité, (v. 12) : « Qu'il a accompli par notre Seigneur Jésus-Christ ; » IV. enfin, l'effet de cette autorité (v. 12) : « En qui nous avons la liberté, etc. »

I. La sagesse révélée est « diverse dans ses voies ; » et cette diversité est indiquée dans Job (XI, v. 5) : « Qu'il serait à souhaiter que Dieu parlât lui-même avec vous et qu'il vous ouvrit sa bouche, pour vous découvrir les secrets de sa sagesse, et la multitude des préceptes de la Loi ; » (Sap., VII, v. 22) : « Car il y a en elle un esprit d'intel-

testatibus, in cælestibus, per Ecclesiam, multiformis sapientia Dei.

11. Secundum præfinitionem sæculorum, quam fecit in Christo Jesu Domino nostro,

12. In quo habemus fiduciam et accessum in confidentia, per fidem ejus.

Posita dignitate officii ex magnitudine commissorum, hic commendat Apostolus officii dignitatem ex utilitate effectus, quæ quidem est revelatio magnarum rerum magnis personis. Sunt autem circa hoc tria consideranda. Primo quidem, quibus sit revelatum ; et quantum ad hoc dicit : « Ut innotescat Principatibus, etc. » Secundo, per quem reveletur, quia « per Ecclesiam. » Tertio, quid reveletur, quia

« Multiformis sapientia Dei. »

I<sup>o</sup> ad ejus quidem sapientia descriptionem quatuor tangit Apostolus : primo ejus multipliciter, ibi : « Multiformis sapientia Dei ; » secundo, modum multipliciter, ibi : « Præfinitionem sæculorum ; » tertio, multipliciter auctoritatem, unde subdit : « Quam fecit in Christo Jesu Domino nostro ; » quarto auctoritatis effectum, ibi : « In quo habemus fiduciam et accessum. »

I. Est ergo sapientia, quæ revelatur « multiformis, » et hæc quidem multiformitas tangitur (Job, XI, v. 5) : « Utinam Deus loqueretur tecum et aperiret labia sua tibi, ut ostenderet tibi secreta sapientia, et quam multiplex sit lex ejus, etc. ; » (Sap., VII, v. 22) : « Est enim in illa, » sc

ligence, qui est saint, unique, multiplié, etc. » Multiplié dans les effets, mais unique dans son essence.

II. Le mode, la multiplicité de la science révélée est réglé (v. 11) « selon le dessein éternel, » c'est-à-dire la distinction et la détermination des divers temps. Car Dieu dispose que telle chose sera dans un temps, telle autre chose dans un autre, et selon cette disposition, nous disons que cette sagesse est diverse dans ses voies, selon le dessein de Dieu pour les temps, parce qu'elle accorde à chacun de ces temps des bienfaits particuliers.

III. L'auteur de cette multiplicité est Jésus-Christ ; ce qui fait dire à S. Paul (v. 11) : « Qu'il a accompli par Jésus-Christ notre Seigneur. » Car c'est lui qui change les temps et leur état (*Hébr.*, I, v. 4) : « Dieu ayant parlé autrefois à nos pères en diverses occasions, et en diverses manières, etc. » Ce mot de l'Apôtre (v. 11) : « Qu'il a accompli, » peut se rapporter soit à la prédestination éternelle, car Dieu le Père la dispose en son Fils (ci-dessus, I, v. 4) : « Ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde, afin que nous fussions saints. » Le Fils, en effet, est lui-même la sagesse du Père ; or il ne définit ni ne dispose quoi que ce soit autrement que par sa sagesse. Soit à l'accomplissement de la prédestination même que Dieu le Père a opéré par son Fils (*1<sup>re</sup> Corinth.*, X, v. 11) : « Qui nous trouvons à la fin des temps, » suppléez : nous.

IV. L'effet de l'autorité, c'est la grandeur des avantages que Jésus-Christ nous a procurés, ce que l'Apôtre exprime, en disant (v. 12) : « En qui nous avons la liberté de parler. » Sur ceci S. Paul 1<sup>o</sup> rappelle les biens que nous recevons ; 2<sup>o</sup> le moyen d'appropriation par

sapientia divina, « Spiritus intelligentiæ, tñarie multisque modis, etc., per quem fecit sanctus, unicus, et multiplex, etc. » Multiplex, id est in effectibus ; unicus, sc. in essentia.

II. *Modus* autem multiplicitalis revelatæ scientiæ est « Secundum præfinitionem sæculorum, » id est distinctionem et determinationem diversorum temporum. Deus enim ordinat alia esse in uno tempore, alia in alio, et secundum hoc hujusmodi sapientia multiformis dicitur secundum præfinitionem sæculorum : quia diversa tempora diversis ornat effectibus.

III. *Auctor* autem hujus multiplicitalis est Christus, unde dicit : « Quam fecit Deus in Christo Jesu Domino nostro, » id est per Christum. Ipse enim mutat tempora et statum eorum (*Hébr.*, I, v. 1) : « Mul-

et sæcula. » Potest autem hoc quod dicit, referri, vel ad æternam prædestinationem : nam ipsam fecit Pater in Filio suo (supra, I, v. 4) : « Elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti. » Ipse enim Filius est sapientia Patris : nihil autem diffinit vel præordinat aliquid nisi per sapientiam. Vel potest referri ad prædestinationis æternæ completionem, quam Deus Pater per Filium consummavit (*1<sup>re</sup> Cor.*, X, v. 11) : « In quos fines sæculorum devenerunt, » supple : sumus.

IV. *Effectus* autem auctoritalis est magnitudo fructus, qui nobis a Christo provenit, quod ponitur, cum dicit. « In quo habemus fiduciam, etc. » Circa quod duo facit : primo, ponit bona quæ recipimus ;

lequel nous les recevons (v. 12) : « Par la foi en son nom. » — 1<sup>o</sup> Or les biens que nous recevons, sont au nombre de deux : l'un qui se rapporte à l'espérance d'obtenir, et dont l'Apôtre dit (v. 12) : « En qui, » c'est-à-dire dans lequel Jésus-Christ, « nous avons la liberté, etc., » d'arriver au ciel et à l'héritage éternel (*S. Jean*, XVI, v. 33) : « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde ; » (*2<sup>e</sup> Corinth.*, III, v. 4) : « C'est par Jésus-Christ que nous avons une si grande confiance en Dieu. » L'autre se rapporte à la faculté d'obtenir ; S. Paul l'indique (v. 12) : « Et de nous approcher avec confiance, » c'est-à-dire, c'est en lui que nous avons l'assurance (*Hébr.*, IV, v. 16) : « Allons donc nous présenter avec confiance devant le trône de sa grâce ; » (*Jérémie*, III, v. 19) : « Vous m'appellerez votre père, et vous ne cesserez jamais de me suivre ; » (*Rom.*, V, v. 2) : « Par lui aussi nous avons entrée par la foi à cette grâce dans laquelle nous sommes établis, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu. » — 2<sup>o</sup> L'Apôtre indique immédiatement par quel moyen ces biens nous sont donnés, en disant : « Par la foi en son nom, » c'est-à-dire au nom du Christ (*Rom.*, V, v. 4) : « Etant donc justifiés par la foi, ayons la paix avec Dieu par Jésus-Christ Notre Seigneur. »

Pour résumer ceci en quelques mots : Je dis que la sagesse de Dieu, diverse et variée dans sa conduite, suivant la distinction et la détermination des temps, nous a été révélée, et que par elle nous avons et la confiance et la liberté d'approcher de Dieu le Père, par la foi en Jésus-Christ.

II<sup>o</sup> L'Apôtre fait voir ensuite à qui a été révélée cette sagesse de Dieu, diverse dans ses voies. Il faut ici revenir sur le texte littéral que nous avons laissé plus haut (v. 10) : « Pour faire connaître aux

secundo, appropriatum per quod recipimus, ibi : « Per fidem ejus. » — 1<sup>o</sup> Bona autem quæ recipimus, sunt duo : unum quod pertinet ad spem obtinendi ; et quantum ad hoc : « In quo, » sc. Christo, habemus fiduciam, » sc. veniendi ad cælum et æternam hæreditatem (*Joan.*, XVI, v. 33) : « Confidite, ego vici mundum ; » (*2<sup>e</sup> Cor.*, III, v. 4) : « Fiduciam talem habemus per Christum ad Deum. » Aliud bonum pertinet ad obtinendi facultatem ; et quantum ad hoc dicit : « Et accessum in confidentia, » sc. habemus (*Hébr.*, IV, v. 16) : « Adeamus cum fiducia ad thronum gloriæ ejus ; » (*Jer.*, III, v. 19) : « Patrem vocabis me, et post me ingredi non cessabis ; » (*Rom.*, V, v. 2) : « Per quem ac-

cessum habemus per fidem in gratia ista, in qua stamus, et gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei. » — 2<sup>o</sup> Per quid autem hæc dentur nobis, subdit, dicens : « Per fidem ejus, » sc. Christi (*Rom.*, V, v. 1) : « Justificati ex fide pacem habemus ad Deum, per Dominum nostrum Jesum Christum. » Ut ergo breviter comprehendamus : dico quod revelata est sapientia Dei multiformis varietatis, secundum distinctiorem, et præfinitionem sæculorum, quæ dedit nobis fiduciam, et accessum ad Patrem per fidem ejus.

II<sup>o</sup> quibus autem revelata sit ista multiformis sapientia Dei ostendit, et tunc sumitur ista littera superius dimissa : « Ut

Principautés et aux Puissances, etc.; » et c'est une des raisons de la grandeur du ministère. Mais comme il y a aussi sur la terre des principautés et des puissances, S. Paul ajoute (v. 10) : « Qui sont dans les cieux. » Remarquez, en effet, que les principautés et les puissances sont deux ordres, dont le nom même désigne la prééminence dans l'action. L'ordre des Puissances est destiné à surmonter les obstacles du salut; celui des Principautés commande et prescrit de bien faire. Qu'il appartienne en effet à l'ordre des Principautés de diriger, cela est évident par ce passage du Psalmiste (LXVII, v. 26) : « Les princes, conjointement avec ceux qui chantent de saints cantiques se hâtèrent, etc., » et (v. 28) : « Là se trouvaient les princes de Juda; leurs chefs, etc. » Qu'il appartienne également aux puissances de réprimer, on le voit par ce passage (Rom., XIII, v. 5) : « Voulez-vous donc ne point craindre les puissances? Faites bien, et elles vous en loueront, car le prince est le ministre de Dieu, pour le bien; mais si vous faites mal, vous avez raison de craindre, parce que ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, etc. » Ceux-là donc sont grands, à qui est révélée cette sagesse, car ce sont les saints anges, par qui sont dirigés et défendus les fidèles.

III<sup>o</sup> Il dit ensuite par quel moyen se fait connaître la sagesse de Dieu, diverse dans ses voies, en ajoutant (v. 10) : « Par l'Eglise, » ce qui présente une difficulté sérieuse. En effet, la Glose dit : c'est-à-dire, par les apôtres qui prêchent dans l'Eglise. On peut d'abord dire que les anges l'ont connue par les apôtres, et cette explication n'est pas sans quelque raison. Car nous voyons que dans les cieux, parmi les anges des hiérarchies supérieures, ceux qui sont éclairés immédiatement de Dieu, éclairent à leur tour et instruisent les anges inférieurs,

Innotescat Principatibus et Potestatibus, » ex qua apparet magnitudo. Et quia etiam in terris sunt principes et potestates addit : « In cœlestibus, » id est in cœlo, ubi nos erimus. Notandum est autem hic, quod principatus et potestates sunt duo ordines. qui ex ipsorum nomine præminentiam in operando designant. Potestatis ordo ordinatur ad reprimendum impedimenta salutis sed ordo Principatuum præest et injungit ad bene exequendum. Quod autem ad ordinem Principatus pertineat regulare, patet per illud (Ps., LXVII, v. 26) : « Prævenierunt principes conjuncti psallentibus, etc. » item : « Principes Juda duces eorum, etc. » Quod autem ad Potestates pertineat reprimere, patet (Rom., XIII, v. 3) : « Vis autem non timere potestatem, bonum fac, et habebis laudem ex illa : Dei enim minister est tibi in bonum, si autem malefeceris, time. Non enim sine causa gladium portat, etc. » Magni ergo sunt quibus innotescit, quia sanctis angelis, per quos diriguntur, et defenduntur sancti.

III<sup>o</sup> PER quidam autem eis innotescat multiformis sapientia Dei subdit, dicens : « Per Ecclesiam, » quod quidem habet magnam difficultatem. Nam Glossa habet, id est per Apostolos in Ecclesia prædicantes. Unus quidem intellectus esse potest, quod, sc. angeli didicerunt ab Apostolis; et hoc videtur quamdam rationem habere. Videmus enim quod in cœlo inter angelos superiores, qui immediate a Deo illuminant et docent inferiores angelos, qui non imme-

qui ne reçoivent point de Dieu immédiatement la lumière. Il ne semble donc pas déraisonnable de dire que les anges sont enseignés par les apôtres, puisque ceux-ci ont été immédiatement instruits par Dieu, suivant cette parole de S. Jean, I, v. 18) : « Le Fils unique, qui est dans le sein du Père, l'a fait lui-même connaître. » Cette explication paraîtrait sans doute assez satisfaisante, s'il ne se présentait une autre difficulté. Car dès lors qu'il y a en Jésus-Christ deux natures, la nature divine et la nature humaine, les apôtres ont été instruits immédiatement par Jésus-Christ, en tant que revêtu de la nature humaine; mais les anges, même les anges inférieurs, voient immédiatement la nature divine; autrement ils ne seraient point en possession de la béatitude, puisque cette béatitude, pour la créature raisonnable, consiste dans la seule vision de la divine essence. Il n'est donc pas convenable, et il n'y a aucune raison de dire que les saints, qui sont dans la patrie, sont instruits par ceux qui sont encore dans la voie, quelque parfaits que soient ceux-ci. Car, bien que « parmi les enfants des hommes, il ne s'en soit pas levé de plus grand que Jean Baptiste, toutefois celui qui est le plus petit dans le royaume des cieux, est plus grand que lui, » dit S. Luc (VII, v. 28) Que l'on dise que les démons soient instruits par les hommes, on peut l'admettre sans aucun danger. Mais prétendre que les bienheureux, qui jouissent immédiatement de la vue du Verbe, miroir sans tache où se reproduisent toutes choses, soient instruits par ceux qui sont dans la voie, il ne paraît pas convenable, et il n'est point permis de le dire. Il faut donc entendre que la révélation fut connue des anges par l'Eglise, d'abord par la prédication des apôtres, comme dit la Glose; non pas pourtant que les anges l'aient apprise par eux, mais en eux. Car, comme l'a remarqué S. Augustin (1)

(1) Procul dubio universam creaturam, in qua ipsi sunt universaliter conditi, in Ipso Verbo Dei

diatè illuminantur a Deo. Non videtur ergo irrationabile dici, quod doceant angelos Apostoli, qui immediate a Deo sunt edocti, secundum illud (Joan., I, v. 18) : « Unigenitus Filii qui est in sinu Patris ipse enarravit. » Sed hoc quidem satis sufficienter dici posset, nisi aliud occurreret. Cum enim in Christo sint duæ naturæ, divina, sc. et humana, edocti quidem sunt Apostoli a Christo immediate quantum ad humanam naturam. Angeli autem immediate naturam divinam vident, etiam inferiores; alias non essent beati, cum in sola visione divinæ essentiæ rationalis creaturæ beatitudo consistat. Non est ergo conveniens, nec ratio aliqua, ut di-

camus sanctos qui sunt in patria doceri a quantumcumque perfectis viatoribus. Nam licet « inter natos mulierum non surrexit major Joanne Baptista, tamen qui minor est in regno cœlorum, major est illo, » ut dicitur (Luc., VII, v. 28). Dicere autem quod dæmones doceantur ab hominibus, hoc absque præjudicio credibile est. Sed quod beati immediate Verbum conspiciunt, quod est speculum sine macula, in quo relucent omnia, et a viatoribus doceantur, dici non debet, nec conveniens videtur. Dicendum est ergo, quod innotuit angelis per Ecclesiam, id est per Apostolos prædicantes, ut dicit Glossa; non quod angeli hoc didicerint ab eis, sed in

Dieu, avant de créer les êtres (dans l'ordre de la nature, et non dans l'ordre des temps, puisque quant au temps tout a été créé simultanément), a manifesté à l'intelligence des anges les raisons des choses naturelles; ce qui fait que les anges ont de ces choses une double connaissance: ils les connaissent dans le Verbe, c'est la connaissance dite antécédente; de plus ils les ont connues dans leur nature propre, connaissance qui est appelée subséquente. Il faut de plus remarquer que certaines raisons des mystères de la grâce excèdent la portée de la créature; ces raisons donc n'ont point été révélées à l'intelligence des anges, mais sont demeurées cachées en Dieu seul. Les anges, par conséquent, ne les connaissent ni en eux mêmes, ni même en Dieu, mais seulement à mesure qu'elles s'expliquent par leurs effets. Aussi, les raisons qui appartiennent à la sagesse multiple de Dieu étant de cette nature, c'est-à-dire cachées en Dieu seul, et ayant été dans la suite des temps expliqués dans les effets extérieurs, il est manifeste que les anges ne les ont connues ni en eux-mêmes, ni même dans le Verbe de Dieu, par les apôtres, ou par aucun de ceux qui sont dans la voie, mais qu'elles ont été expliquées dans la personne des apôtres, après avoir été cachées auparavant dans l'intelligence divine; les anges en ont acquis la connaissance de cette manière. C'est ainsi que l'édifice qui est dans la pensée de l'architecte ou dans le projet qu'il a conçu de le construire, ne peut être connu de qui que ce soit, tant qu'il est caché dans la pensée, si ce n'est de celui-là seul qui est en rapport intime avec les âmes, c'est-à-dire de Dieu; mais aussitôt que le projet conçu est expliqué dans l'effet exté-

prius noverunt, in quo sunt omnium etiam quæ temporaliter facta sunt, æternæ rationes, tanquam in eo per quod facta sunt omnia; ac deinde in ipsâ creaturâ, quam sic noverunt tanquam infra despicientes, eumque referentes ad illius tandem, in cujus incommutabilis veritate rationis, secundum quas facta est, principaliter vident. (S. Augustinus, DE GENESI AD LITTERAM, lib., IV, c. 24).

eis. Nam sicut dicit Augustinus super Genesim ad litteram: Deus antequam creaturas crearet, ante dico ordine naturæ, non ordine temporis, cum secundum tempus simul omnia creata sint, rationes rerum naturalium indidit mentibus angelorum; quo fit ut angeli dupliciter res naturales cognoscèrent, quia cognoverunt eas in Verbo; et hæc cognitio dicitur matutina. Item cognoverunt eas in naturis propriis; et hæc dicitur cognitio vespertina. Ulterius notandum est, quod sunt quædam rationes mysteriorum gratiæ totam creaturam excedentes; et hujusmodi rationes non sunt inditæ mentibus angelorum, sed in solo Deo sunt occultæ. Et ideo angeli non cognoscunt eas in seipsis, nec etiam in

Deo, sed cognoscunt eas secundum quod in effectibus explicantur. Cum igitur rationes pertinentes ad multiformem sapientiam Dei sint hujusmodi, sc. in solo Deo absconditæ, et postmodum in istis forinsecis effectibus explicatæ, manifestum est, quod angeli eas, nec in seipsis, nec in ipso Verbo, nec etiam ab Apostolis, nec a viatoribus aliis cognoverunt, sed in ipsis Apostolis explicatas, prius in mente divina latentes cognoverunt, sicut domus quæ est in mente artificis, vel conceptu de domo faciendâ, nullus scire potest quamdiu latet in mente, nisi solum ille qui solus illabitur animabus, sc. Deus; sed postquam conceptus est jam in effectu extrinseco expli-

rieur, parce que l'édifice est déjà élevé, on peut juger de la construction, qui avait été jusque là cachée dans la pensée de l'architecte: toutefois on n'est pas instruit par l'édifice, mais dans l'édifice même. On est donc forcé de chercher une autre explication à ce que dit S. Paul (v. 10): « Afin de faire connaître aux Principautés et aux Puissances, etc., » et de dire que la particule conjonctive, « afin que, » ne doit point être prise comme indiquant la cause, mais comme exprimant en quelque sorte la conséquence. Alors on expliquera ce passage, ainsi: « Pour faire connaître quelle est l'économie du mystère caché dès le commencement des siècles en Dieu, qui a créé toutes choses, caché pourtant de telle sorte qu'il soit manifeste pour les Puissances, etc.; » en d'autres termes, ce mystère a été caché en Dieu de telle sorte qu'il a été manifeste par là même aux Principautés et aux Puissances, non il est vrai de toute éternité, mais dans le temps; puisque toute créature a un commencement; et cela non par l'Eglise de la terre, mais par celle du ciel, car c'est là qu'est l'Eglise véritable, celle qui est notre mère, vers laquelle nous tendons, et sur le modèle de laquelle a été formée notre Eglise militante. Ainsi donc la préposition: « Par, » ne désigne que l'ordre naturel, en sorte que « par l'Eglise, » veut dire, de l'Eglise du ciel, à l'autre Eglise de la terre: comme l'on dit: ce fait est connu par tout le royaume, ou par toute la cité, parce que les nouvelles courent de l'un à l'autre. C'est ainsi qu'il est dit aux Actes (ix, v. 42) de la résurrection de la dévote Tabithe par S. Pierre: « Ce qui se répandit par tout Joppé, et plusieurs crurent au Seigneur. »

Cependant le Maître des Sentences rapporte une autre explication, attribué à S. Augustin: « Faire connaître l'économie, etc., » et cela

catus, qui domus jam facta est, sic hoc non per Ecclesiam terrenam, sed cœ-  
aliquis de domo jam facta, quæ prius lestem, quia ibi est vera Ecclesia, quæ  
latebat in mente artificis, edocetur, est mater nostra, et ad quam tendimus,  
per domum, non autem edocetur sed et a qua nostra Ecclesia militans est exem-  
in domo. Unde jam restat ut aliter exponatur hoc quod dicit: « Ut inno tescat plata. Et sic ly, « Per, » designat ordinem  
Principatus, etc., » ut illa conjunctio, naturæ tantum, ut dicatur per Ecclesiam  
« Ut, » accipiat non causaliter, sed quod cœlestem, id est de uno in aliud: sicut  
dammodo consecutive, et legatur sic: dicitur illud factum est notum per totum  
« Illuminare quæ sit dispensatio sacramenti regnum vel civitatem, quia nova currunt  
ab uno in alium, secundum quod verba  
absconditi a sæculis in Deo, qui omnia currunt: sicut dicitur (Act., ix, v. 42) de  
creavit, » ita tamen absconditi, « ut in- suscitatione Thabitæ beghinæ sancti Petri:  
notescat Principatus, etc.; » id est, is- « Notum autem factum est per universam  
tud sacramentum ita fuit absconditum in Joppen, et crediderunt multi, etc. »  
Deo, quod inde innotuit principibus et Magister tamen aliter recitat lecturam  
Potestatibus non ab æterno, sed a sæculo, Augustini hoc modo: « Illuminare quæ  
quia omnis creatura principium habet. Et sit dispensatio, etc.; » et hoc « per Eccle-

« dans toute l'Église, » c'est-à-dire à tous ceux qui sont dans l'Église de la terre. » Mais ce n'est pas le sens de S. Augustin.

On pourrait faire ici cette question : Les anges ont-ils connu, dès le commencement du monde, le mystère de l'incarnation ?

Le Maître des Sentences répond que ce mystère a été connu des anges supérieurs, mais non des anges inférieurs. Aussi ces anges, c'est-à-dire, les inférieurs demandent eux-mêmes (*Isaïe*, LXIII, v. 1) : « Qui est celui-ci qui vient d'Edom ? qui vient de Bosra, avec sa robe teinte de sang ? » mais cette opinion est combattue par S. Denys. Ce Père admet, dans la sainte Écriture, deux interrogations faites par les anges au sujet de Jésus-Christ : l'une au Ps. XXIII (v. 8) : « Qui est ce roi de gloire ? » L'autre, qu'il tire d'*Isaïe* (LXIII, v. 1) : « Qui est celui-ci qui vient d'Edom ? » Or la première, suivant S. Denys, est faite par les anges inférieurs, la seconde par les anges supérieurs ; et la preuve, c'est que ce n'est pas Dieu, mais un autre, qui répond à la première, car il dit (*Ps.*, XXIII, v. 10) : « Le Seigneur tout puissant est lui-même ce roi de gloire. » Mais Dieu répond immédiatement à la seconde, c'est pourquoi il dit (v. 1) : « C'est moi, dont la parole est la parole de justice, qui viens pour défendre et pour sauver. » S. Denys pense donc que les uns et les autres ont connu une partie du mystère, et ignoré l'autre, (1) parce que, dès le commencement, tous connurent

(1) Scripturísticas itaque dictorum avertit (Dionysius) demonstrationes, quod aliqui quidem Theologorum Prophetarum inferiores introducunt à prioribus edoctas, eum qui humana specie ad cælum assumebatur, dicentibus cum interrogarent : « Quis est iste Rex gloriæ ? » Sicut in vigesimo tertio psalmo Davidi ait : « Dominus virtutum ipse est Rex gloriæ ? » Alii personas earum inducunt circa ipsum Dominum dubitantes ac discere cupientes mysterium dispensationis nostræ, quod opus Deo competit, quoniam nostra dispensatio Dei operatio est; vere enim Dei opera erant quæcumque ad nostram spectabant dispensationem. Huic *Isaïas* ait (LXIII, v. 1) : « Quis est iste qui venit ex Edom ? Et quare sint rubra vestimenta tua ? » (ib. 2) Illud ad semetipsum hoc ad Christum salvatorem dixisse : quibus salvator ipse per se primâ largitione, et non per alium manifestat suam beneficentiam humanam : « Ego enim » inquit « qui loquor justitiam et iudicium salutaris. » (PARAPHRASIS PACHYMERÆ, IN S. DYONISIUM, cap. VII, v. 3.)

siam, » id est, omnes qui sunt in Ecclesia terrena. Sed hoc non est secundum intentionem Augustini.

Hic posset quæri, utrum angeli a principio mundi cognoverint mysterium incarnationis.

Respondet Magister dicens, quod angelis majoribus notum fuit, sed non minoribus. Unde ipsi, sc. angeli minores interrogant (*Is.*, LXIII, v. 1) : « Quis est iste qui venit de Edom tinctus vestibus de Bosra ? » Sed opinio hæc est contra beatum Dionysium. Dionysius enim duas interrogationes angelorum de Christo factas ex sacra Scriptura

accipit. Unam ex (*Ps.*, XXIII, v. 8) : « Quis est iste rex gloriæ ? » Item accipit aliam ex (*Is.*, LXIII, v. 1) : « Quis est iste, qui venit de Edom, etc. » Prima autem interrogatio secundum eum est inferiorum angelorum, secunda supremorum, quod patet, quia primæ non Deus respondet, sed alius. Unde dicit : « Dominus virtutum ipse est rex gloriæ ; » secundæ vero respondet ipse Deus immediate. Unde dicit : « Ego qui loquor justitiam, et propugnator sum ad salvandum. » Vult ergo Dionysius, quod utrique aliquid ignoraverunt, et aliquid sciverunt, quia a principio om-

d'une manière générale le mystère de l'incarnation, mais ils n'en apprirent les raisons d'une manière spéciale qu'à mesure que les temps s'avançaient ou s'accomplissaient, et à mesure que ces raisons étaient expliquées dans les effets extérieurs.

#### LEÇON IV<sup>e</sup> (Ch. III, v. 13 à 17.)

SOMMAIRE. — S. Paul exhorte les Ephésiens à ne pas s'écarter de la foi, à cause des tribulations qu'il souffre. Il prie afin qu'ils mettent à profit ses exhortations.

13. C'est pourquoi je vous prie de ne point perdre courage en me voyant souffrir tant de maux pour vous, puisque c'est là votre gloire.

14 C'est ce qui me porte à fléchir les genoux devant le Père de notre Seigneur Jésus-Christ,

15. Qui est le principe de toute paternité dans le ciel et sur la terre,

16. Afin que selon les richesses de sa gloire, il vous fortifie dans l'homme intérieur par son Esprit ;

17. Qu'il fasse que le Christ habite par la foi dans vos cœurs, et qu'étant enracinés et fondés dans la charité,

Après avoir traité de la dignité du ministère, ce qui tient à sa condition, l'Apôtre traite de ce qui a rapport à son affliction, c'est-à-dire de ses souffrances. A ce sujet, d'abord il exhorte les Ephésiens à ne

nes sciverunt mysterium incarnationis in generali, sed rationes in speciali didicerunt, tempore procedente seu processu temporis, secundum quod in effectibus extrinsecis explicabantur.

#### LECTIO IV.

Hortatur Ephesios Paulus, ne propter tribulationes quas patitur, a fide deficiant, oratque ut eis exhortatio prosit.

13. Propter quod peto ne deficiatis in tribulationibus meis pro vobis, quæ est gloriæ vestra.

14. Hujus rei gratia flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi,

15. Ex quo omnis paternitas in cælis, et in terra nominatur,  
16. Ut det vobis secundum divitias gloriæ suæ, virtutem corroborari per Spiritum ejus in interiori homine ;  
17. Christum habitare per fidem in cordibus vestris, in charitate radicati et fundati.

Postquam egit Apostolus de dignitate officii, quod pertinet ad suam conditionem, hic consequenter agit de his quæ pertinent ad suam afflictionem, sc. de passionibus suis. Circa quod duo facit : primo, exhortatur eos ne pro suis tribu-

point se troubler de ses propres tribulations, mais à demeurer dans la patience : et parce que pour que l'homme ne se trouble pas, le secours divin est nécessaire, il adresse ensuite à Dieu une prière, afin qu'ils puissent remplir, par la grâce divine, ce qu'il leur recommande (v. 14) : « C'est ce qui me porte à fléchir les genoux, etc. »

I<sup>o</sup> Il dit donc : De la grandeur de mon ministère, et de sa force qui m'est donnée par la foi en Jésus-Christ, il arrive que j'ai des tribulations à supporter ; toutefois elles ne me troublent pas et ne peuvent pas me séparer de Jésus-Christ (*Rom.*, VIII, v. 35) : « Qui donc nous séparera de Jésus-Christ ? Sera-ce la tribulation ? » comme s'il répondait : non. (v. 15) « C'est pourquoi je vous exhorte, et vous prie de ne point perdre courage en me voyant souffrir, etc., » c'est-à-dire, de peur qu'à l'occasion de mes tribulations, vous n'abandonniez entièrement la foi et les bonnes œuvres (*Hebr.*, XII, v. 5) : « Ne vous découragez point, et ne tombez point dans l'abattement. » Je dis que vous ne devez point perdre courage, parce que ces tribulations, je les souffre (v. 15) « Pour vous, » c'est-à-dire pour votre avantage (2<sup>e</sup> *Corinth.*, I, v. 6) : « Or soit que nous soyons affligés, c'est pour votre consolation et pour votre salut ; soit que nous soyons consolés, c'est aussi pour votre consolation et votre salut, qui s'accomplit dans la souffrance des mêmes maux que nous endurons ; et c'est ce qui nous donne une ferme confiance pour vous, sachant qu'ainsi que vous avez part aux souffrances, vous aurez part aussi à la consolation. » Ou bien il dit : « Pour vous, » c'est-à-dire afin de vous éprouver (*Sag.*, III, v. 6) : « Il les a éprouvés, comme on éprouve l'or dans la fournaise. » — (v. 15) : « C'est là votre gloire, etc., » à savoir, si vous ne perdez pas courage, et si vous résistez courageusement dans la tribu-

lationibus conturbentur, sed habeant patientiam; secundo, quia ad hoc quod homo non conturbetur, necessarium est divinum auxilium, præmittit orationem, ut impleant hoc per divinam gratiam, ibi : « Hujus rei gratia, etc. »

I<sup>o</sup> Dicit ergo primo : Ex magnitudine officii mei et firmitate ejus, quam habeo per fidem Christi, accidit quod tribulationes patior, nec me conturbant, nec a Christo avellere possunt (*Rom.*, VIII, v. 35) : « Quis nos separabit a charitate Christi ? tribulatio, etc. » Quasi dicat : Nihil. « Propter quod » induco vos et « peto ne deficiatis in tribulationibus meis, » ne sc. occasione tribulationum mearum deficiatis omnino a fide et ab operibus bonis

(*Hebr.*, XII, v. 3) : « Non fatigemini animis vestris deficientes. » Dico autem quod vos non debetis deficere, quia sunt « Pro vobis, » id est pro utilitate vestra (2<sup>e</sup> *Cor.*, I, v. 6) . « Sive tribulamur pro vestra exhortatione, et salute; sive consolamur pro vestra consolatione et salute, que operatur tolerantiam passionum earumdem, quas, et nos patimur, ut spes nostra firma sit pro vobis, scientes quoniam sicut socii passionum estis, sic eritis et consolationum. » Vel dicit « Pro vobis, » id est pro vestra probatione (*Sap.*, III, v. 6) : « Tanquam aurum in fornace probavit electos Dominus, etc. » — « Quæ est gloria vestra, etc., » sc. si non deficiatis, sed stetis fortes in tribulationibus, nam « qui

lation, car « celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, etc. » Ou dans un autre sens : « Qui est votre gloire, » c'est-à-dire si vous supportez courageusement nos épreuves, c'est pour vous un sujet de gloire, en ce sens que Dieu a exposé ses apôtres et les prophètes aux tribulations et aux souffrances pour votre salut (*Osee*, VI, v. 5) : « C'est pour cela que j'ai laissé frapper mes prophètes et que j'ai souffert que ma parole, sortie de ma bouche, leur fût une cause de mort ; » (1) (2<sup>e</sup> *Corinth.*, I, v. 14) : « Nous sommes votre gloire, comme vous serez la nôtre, au jour de notre Seigneur Jésus-Christ, etc. »

II<sup>o</sup> Quand S. Paul ajoute (v. 14) : « C'est ce qui me porte à fléchir les genoux, etc., » il implore par la prière le secours de la grâce pour les Ephésiens, afin que ses exhortations les fassent avancer dans le bien. Premièrement donc il fait sa prière ; en second lieu, assuré qu'il est d'être exaucé, il rend grâces (v. 20) : « Que celui qui par sa puissance, etc., soit glorifié, etc. » La première partie se subdivise en trois : I. L'Apôtre expose l'objet de sa prière ; II. l'intention qui la lui fait adresser à Dieu (v. 15) : « Afin que selon les richesses de sa grâce, il vous fortifie, etc. ; » III. le fruit de cette prière (v. 18) : « Afin que vous puissiez comprendre avec tous les saints, etc. »

I. Or la prière devient susceptible d'être exaucée, par l'humilité (*Ps.*, CI, v. 18) : « Il a regardé la prière de ceux qui étaient dans l'humiliation ; » (*Eccl.*, XXXV, v. 21) : « La prière d'un homme qui s'humilie percera les nues, etc. » Aussi S. Paul commence-t-il aussitôt la sienne par l'humilité, en disant (v. 14) : « C'est pour cette raison, » c'est-à-dire pour que vous ne vous écartiez point de la foi, « que je

(1) S. Jérôme cependant, et avec lui d'autres commentateurs, appliquent ce passage d'Osee au peuple Juif lui-même « Dolavi vos in prophetas, » id est per prophetas, et verbis terribilibus comminatus sum, scapellum, ignes et cauteria protuli ut quem clementem contemnebatis in reatis offensus. Son peuple est devenu comme le marbre et dur comme le diamant ; le ciseau de l'ouvrier s'y

perseveraverit usque in finem, etc. » Alio modo : « Quæ est gloria vestra, » id est tolerantia passionum nostrarum est pro vobis ad gloriam, in hoc quod Deus exposuit apostolos suos et prophetas tribulationibus et passionibus propter salutem vestram (*Osee*, VI, v. 5) : « Propterea dolavi in prophetis, et occidi eos, etc., » (2<sup>e</sup> *Cor.*, I, v. 14) : « Gloria vestra sumus, sicut vos nostra, etc. »

II<sup>o</sup> CONSEQUENTER cum dicit : « Hujus rei gratia, etc., » implorat eis auxilium per orationem, ut per exhortationem suam proficiant. Et primo, orationem præmittit ; secundo, quasi securus de exauditione

gratias agit, ibi : « Ei autem qui potens est, etc. » Item prima in tres, quia primo proponit orationis objectum ; secundo, orationis intentum, ibi : « Ut det vobis secundum divitias, etc. ; » tertio, orationis fructum, ibi : « Ut possitis comprehendere, etc. »

I. *Oratio* autem redditur exaudibilis per humilitatem (*Ps.*, CI, v. 18) : « Respexit in orationem humillimum, etc. ; » (*Eccl.*, XXXV, v. 21) : « Oratio humiliantis se nubes penetrabit, etc. » Et ideo statim orationem suam ab humilitate incipit, dicens : « Hujus rei gratia, » sc. ne deficiatis a fide,

fléchis les genoux, devant le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, » ce qui est une marque d'humilité pour deux raisons. D'abord parce que celui qui fléchit les genoux se rapetisse, pour ainsi dire, et se met dans la dépendance à l'égard de celui devant lequel il prend cette posture. C'est donc là comme un aveu de sa petitesse et de sa fragilité. Ensuite parce que c'est dans le genou, qu'est placé la force du corps : fléchir le genou, c'est donc avouer que sa force n'est que faiblesse. C'est de là qu'on emploie les signes extérieurs du corps dans les exercices de la conversion, et de la vie intérieure (*Paralip.*, dern.) prière de Manassés : « Je fléchis les genoux de mon cœur, etc. ; » et (*Isaïe*, XLV, v. 25) : « Tout genou fléchira devant moi, etc. » L'Apôtre décrit ensuite l'objet de la prière, qui est Dieu. Il la désigne par deux titres, premièrement l'alliance ; secondement l'autorité. Par l'alliance, en effet, nous nous sentons élevés à prier avec confiance ; c'est ce qui lui fait dire (v. 14) : « Devant le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, » à savoir celui dont nous sommes les enfants. (*S. Jacq.*, I, v. 17) : « Toute grâce excellente et tout don parfait vient d'en haut, et descend du Père des lumières ; » (*Isaïe*, LVIII, v. 16) : « Car c'est vous qui êtes notre Père, etc. » L'autorité augmente la confiance d'obtenir ce que nous demandons, car c'est lui (v. 15) « qui est le principe et le chef de toute paternité dans le ciel et sur la terre. » On pourrait ici demander s'il y a dans le ciel, une paternité. On peut répondre que dans le ciel ou en Dieu, ou dans les profondeurs divines, il y a une paternité qui est le principe de toute paternité. Mais il n'est point question de ceci en ce moment : c'est un dogme connu

est brisé. Dieu s'est irrité davantage, et alors « occidi eos. » Occidi negligentis in verbis oris mei, ut ante peccatores verborum timore punirent quam captivitas immineret (*S. Hieronimus*).

« flecto genua mea ad Patrem, etc. » Quod est signum humilitatis propter duo. Primo, quia qui genua flectit, quodam modo parvificat se, et subiecit se ei cui genua flectit. Unde per hujusmodi ostenditur recognitio propriae fragilitatis et parvilitatis. Secundo, quia in genu est fortitudo corporis. Quando ergo quis genua flectit, protestatur debilitatem suae virtutis. Et inde est, quod exteriora signa corporalia exhibentur Deo ad conversionem et exercitium spirituale animae interioris (2 *Par.*, ult.) in oratione Manasses : « Flecto genua cordis mei, etc. ; » (*Is.*, XLV, v. 23) : « Mihi curvabitur omne genu, etc. » Deinde describit orationis objectum quod est Deus, et describit eum ex duobus : primo, ex affinitate ;

secundo, ex auctoritate. Ex affinitate enim erigimur ad orandum cum fiducia ; et quantum ad hoc dicit : « Ad Patrem Domini nostri Jesu Christi, » sc. cujus nos filii sumus (*Jac.*, I, v. 17) : « Omne datum optimum, etc. ; » (*Is.*, LXIII, v. 16) : « Tu enim Domine pater noster, etc. » Ex auctoritate autem confirmatur obtinendi quod petimus fiducia, quia ipse est, « Ex quo omnis paternitas in caelo et in terra nominatur. » Hic posset quæri utrum in caelo sit paternitas. Posset dici breviter, quod in caelo, id est in Deo, vel in divinis est paternitas, quæ est principium omnis paternitatis. Sed de hac non quæritur ad præsens, quia cuilibet fidelium nota est. Sed

de tous les fidèles. La question est de savoir, si dans les cieus, c'est-à-dire si parmi les anges, il faut reconnaître quelque paternité. Je réponds que la paternité n'a lieu que chez les êtres qui vivent et qui connaissent. Or il y a deux sortes de vie : l'une actuelle, l'autre en puissance. La vie en puissance, consiste à avoir dans sa puissance les œuvres de la vie ; ainsi celui qui dort, est regardé, quant aux actes extérieurs, comme vivant selon la puissance. Vivre actuellement, c'est exercer actuellement les actes de la vie. Ainsi donc non-seulement celui qui donne la puissance de la vie, est le père de celui à qui il la donne ; mais celui-là même qui donne l'acte de la vie, peut aussi recevoir le nom de père. Quiconque donc donne à quelqu'un l'impulsion pour quelque acte de la vie, par exemple, pour agir bien, comprendre, vouloir, aimer, peut en être le père (1<sup>re</sup> *Corinth.*, IV, v. 15) : « Quand vous auriez dix-mille maîtres en Jésus-Christ, vous n'avez pas néanmoins plusieurs pères. » Ainsi donc, comme parmi les anges, l'un communique à l'autre la lumière, le perfectionne, le purifie, et comme ce sont là les actes hiérarchiques, il est manifeste que l'un est le père de l'autre, de la même manière que le maître est le père du disciple.

On élève ici une difficulté : On demande si la paternité qui est dans les cieus, et celle qui est sur la terre, dérive de la paternité que nous reconnaissons dans les profondeurs divines. Il semble que non ; car les noms que nous imposons, nous ne les donnons que selon la connaissance que nous avons des choses nommées ; or tout ce que nous connaissons, nous ne le connaissons que par les créatures ; donc les noms imposés par nous aux objets eux-mêmes, conviennent avant tout mieux aux créatures qu'à Dieu lui-même.

quæritur utrum in cœlis, id est utrum in angelis sit aliqua paternitas. Ad hoc dico, quod paternitas est tantum in viventibus et cognoscentibus. Est autem duplex vita : una secundum actum, alia secundum potentiam. Vita quidem secundum potentiam, est habere opera vitæ in potentia ; unde dormiens quantum ad actus exteriores dicitur vivere in potentia. Vivere autem secundum actum est quando exercet quis opera vitæ in actu. Sic autem non solum qui dat potentiam vitæ, pater est ejus cui dat, sed qui dat actum vitæ, ille etiam pater dici potest. Quicumque ergo inducit aliquem ad aliquem actum vitæ, puta, ad bene operandum, intelligendum, volendum, amandum, pater ejus dici potest (1 *Cor.*, IV, v. 15) :

« Nam si decem millia pædagogorum habeatis in Christo, sed non multos patres, etc. » Cum ergo inter angelos unus alterum illuminet, perficiat et purget, et isti sint actus hierarchici, manifestum est quod unus angelus est pater alterius, sicut magister est pater discipuli.

Utrum autem paternitas quæ est in cœlis et in terra derivetur a paternitate, quæ est in divinis, dubitatur : et videtur quod non, quia nomina sic imponimus secundum quod res nominatas cognoscimus ; quidquid autem cognoscimus est per creaturas ; ergo nomina imposita a nobis rebus ipsis, plus et prius conveniunt creaturis quam ipsi Deo.

Je réponds en disant que le nom d'une chose que nous avons nommée peut être considéré sous deux aspects, parce qu'il est ou l'expression ou la signification de l'objet conçu par l'intelligence. Car les mots sont les marques ou les signes des affections ou des conceptions qui sont dans l'âme; et dans ce sens le nom est dans les créatures plutôt qu'en Dieu. Ou bien encore il est la manifestation de l'essence des choses extérieurement nommées, et sous ce rapport il est d'abord en Dieu. Ce nom de paternité en tant qu'il désigne la conception de l'intelligence qui nomme l'objet, se trouve donc dans les créatures plutôt qu'en Dieu, parce que la créature nous est a priori connue avant Dieu; mais en tant qu'il signifie la chose nommée elle-même, il est a priori en Dieu avant nous, car tout ce qu'il y a dans l'homme de vertu génératrice vient de Dieu. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 15) : « Qui est le principe et le chef de toute paternité dans le ciel et sur la terre; » comme s'il disait : la paternité qui est dans les créatures elles-mêmes, est pour ainsi dire nominale ou vocale, mais la paternité divine par laquelle le Père communique toute sa nature à son Fils est, sans imperfection aucune, sa véritable paternité.

II. Quand S. Paul dit ensuite (v. 16) : « Afin que selon les richesses de sa gloire, etc., » il montre le but de la prière. 1<sup>o</sup> Il l'indique; 2<sup>o</sup> il explique par quelles voies il pourrait obtenir ce qu'il demande (v. 16) : « Par son Esprit. » — 1<sup>o</sup> Il dit donc : je demande que vous ne perdiez point courage, mais qu'au contraire vous demeuriez pleins de force. Je sais toutefois que vous ne le pouvez point de vous-mêmes, sans le secours de Dieu; c'est pourquoi je demande (v. 16) « Qu'il vous donne, etc., » (S. Jacq., I, v. 17) : « Toute grâce excellente et tout don

Respondeo et dico quod nomen alicujus rei nominatæ a nobis dupliciter potest accipi, quia vel est expressivum, aut significativum conceptus intellectus; quia voces sunt notæ, vel signa passionum, vel conceptuum qui sunt in anima; et sic nomen prius est in creaturis, quam in Deo. Aut in quantum est manifestativum quidditatis rei nominatæ exterius; et sic est prius in Deo. Unde hoc nomen paternitas secundum quod significat conceptionem intellectus nominantis rem, sic per prius invenitur in creaturis quam in Deo, quia per prius creatura innotescit nobis, quam Deus; secundum autem quod significat ipsam rem nominatam, sic per prius est in Deo quam in nobis; quia certe omnis virtus generaliva in nobis est a Deo. Et ideo

dicit : « Ex quo omnis paternitas in cælo, et in terra nominatur; » quasi dicat : Paternitas quæ est in ipsis creaturis, est quasi nominalis seu vocalis, sed illa paternitas divina, qua Pater dat totam naturam Filio, absque omni imperfectione est vera paternitas.

II. Consequenter cum dicit : « Ut det vobis, etc., » ostendit orationis intentum. Et primo facit hoc; secundo, ostendit per quid posset impetrare suum propositum, ubi : « Per Spiritum ejus, etc. » — 1<sup>o</sup> Dicit ergo : Dico quod peto ne deficiatis, sed stetis viriliter. Scio tamen quod hoc ex vobis facere non potestis sine dono Dei; ideo peto : « Ut det vobis » (Jac., I, v. 17) : « Omne datum optimum, etc. » Et hoc qui-

parfait vient d'en haut, etc.» — (v. 16) « et qu'il vous donne selon les richesses de sa gloire, » c'est-à-dire selon la grandeur de sa majesté et de sa magnificence (Ps., cxi, v. 5) : « La gloire et les richesses sont dans sa maison; » (Prov., viii, v. 18) : « Les richesses et la gloire sont avec moi. » Les richesses, dis-je, qui augmentent la force de la vertu (Isaïe, xl, v. 29) : « C'est lui qui soutient ceux qui sont las, et qui remplit de vigueur et de force ceux qui étaient tombés dans la défaillance. » Ceci se fait dans l'homme intérieur, car si l'homme n'est fortifié dans ses puissances intérieures, il est facilement vaincu par son ennemi (Isaïe, ix, v. 7) : « Pour l'affermir et le fortifier dans l'équité et dans la justice, depuis ce temps jusqu'à jamais. » — 2<sup>o</sup> Il faut maintenant reprendre le membre de phrase interposé (v. 16) : « Par son esprit, » expression où l'Apôtre montre par quel moyen il peut obtenir ce qu'il demande, car c'est l'esprit lui-même qui fortifie : il est l'Esprit de force; il est l'appui qui empêche de défaillir dans les tribulations, et nous l'obtenons par la foi qui est d'une très grande puissance, puisqu'elle est le fondement des choses que nous devons espérer, en d'autres termes elle les fait subsister en nous. De là ces paroles de S. Pierre (1<sup>re</sup> Ep., v, v. 9) : « Résistez-lui, en demeurant fermes dans la foi. » C'est pourquoi S. Paul ajoute (v. 17) : « Qu'il fasse habiter Jésus-Christ par la foi, » et cela, « dans vos cœurs » (1<sup>re</sup> S. Pierre, iii, v. 15) : « Ayez soin de sanctifier dans vos cœurs le Seigneur Jésus. » Et par quoi le sanctifierez-vous? Ce n'est pas seulement par la foi, qui comme don est pleine de force, mais encore par la charité qui est dans les saints. C'est pourquoi S. Paul ajoute (v. 17) : « Et qu'étant enracinés et fondés dans la charité. » (1<sup>re</sup> Corinth., xiii, v. 7) : « Elle supporte tout; elle croit tout; elle espère tout; elle souffre tout; la

dem « Secundum divitias gloriæ suæ, » id est secundum copiam majestatis ejus et magnificentie (Ps., cxi, v. 3) : « Gloria et divitiæ in domo ejus; » (Prov., viii, v. 18) : « Mecum sunt divitiæ et gloria. » Divitiæ, inquam, quæ faciunt virtutem corroborari (Is., xl, v. 29) : « Qui dat lasso virtutem, et his qui non sunt fortitudinem, et robur multiplicat. » Et hoc in interiori homine, quia nisi interioribus fortificetur homo, faciliter ab hoste superatur (Is., ix, v. 7) : « Confirmet illud et corroboret in judicio, et justitia amodo et usque in sempiternum. » — 2<sup>o</sup> Tunc resumatur illa particula interposita, sc. « Per Spiritum, » in qua ostendit per quid obtinere potest quod petit. Ipse enim Spiritus qui

roborat, est Spiritus fortitudinis, et est causa non deficiendi in tribulationibus, quem obtinemus per fidem quæ est fortissima : quia fides est substantia rerum sperandarum, id est facit in nobis subsistere res sperandas. Unde (1<sup>re</sup> Pet., v, v. 9) : « Cui resistite fortes in fide. » Et ideo subjungit : « Habitare Christum per fidem; » et hoc : « In cordibus vestris » (Pet., iii, v. 15) : « Dominum autem Christum sanctificate in cordibus vestris. » Per quod? Dico quod non solum per fidem, quæ ut donum est fortissima, sed etiam per charitatem quæ est in sanctis. Et ideo subdit : « In charitate radicati et fundati » (1<sup>re</sup> Cor., xiii, v. 7) : « Omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet; charitas

charité ne finit jamais ; » (*Cantig.*, VIII, v. 6) : « L'amour est fort comme la mort. » Ainsi, de même qu'un arbre sans racines, qu'une maison sans fondements sont facilement jetés à terre, l'édifice spirituel ne saurait durer, s'il n'est enraciné et fondé dans la charité.

LEÇON V<sup>e</sup> (Ch. III<sup>e</sup>, v. 18 à 21 et dernier.)

SOMMAIRE. — Le fruit de la force donnée aux Ephésiens repose dans la foi, qui n'est autre chose que la connaissance de l'humanité et de la divinité de Jésus-Christ.

18. Vous puissiez comprendre avec tous les Saints quelle est la largeur, la longueur, la hauteur et la profondeur de ce mystère;

19. Et connaître l'amour du Christ envers nous, amour qui surpasse toute connaissance, afin que vous soyez remplis selon toute la plénitude de Dieu.

20. Que celui qui par la puissance qui opère en nous, peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons et tout ce que nous pensons,

21. Soit glorifié dans l'Eglise par le Christ-Jésus, dans la succession de tous les âges et de tous les siècles. Amen.

S. Paul, après avoir établi plus haut quel est le but de sa demande et de sa prière pour les Ephésiens, c'est-à-dire, la force de l'Esprit dans la foi et dans la charité, indique à la suite le fruit de la force

nunquam excedit ; » (*Cant.*, VIII, v. 6) : « Fortis est ut mors dilectio. » Unde sicut arbor sine radice, et domus sine fundamento de facili ruit : ita spirituale ædificium nisi sit in charitate fundatum et radicatum, durare non potest.

LECTIO V.

Fruclus corroborationis Ephesiorum in fide ponitur, qui nil est, nisi cognitio cum humanitatis, tum divinitatis Christi.

18. Ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis, quæ sit latitudo, et longitudo, et sublimitas, et profundum ;

19. Scire et supereminentem scientiæ

charitatem Christi, ut impleamini in omnem plenitudinem Dei.

20. Ei autem qui potens est omnia facere superabundanter quam petimus, aut intelligimus, secundum virtutem quæ operatur in nobis,

21. Ipsi gloria in Ecclesia, et in Christo Jesu, in omnes generationes sæculi sæculorum. Amen.

Supra ostendit Apostolus petitionis suæ pro Ephesiis, et orationis intentum, sc. corroborationem spiritus in fide, et charitate : hic consequenter ostendit ejus quam petit corroborationis per fidem et charitatem fructum, qui est quædam co-

par la foi et par la charité qu'il a sollicitée. Ce fruit est une certaine connaissance. Il dit donc d'abord quelle est cette connaissance ; ensuite quelle est l'efficacité de cette science et connaissance (v. 19) : « Pour que vous soyez comblés de toute la plénitude de Dieu. »

1<sup>o</sup> L'Apôtre dit donc (v. 17) : « Que vous soyez, mes bien-aimés, tellement enracinés et fondés dans la charité que (v. 18) vous puissiez comprendre, etc. » Ceci peut s'entendre de deux manières : D'abord en se rapprochant davantage de la pensée de S. Paul. Il faut remarquer que soit dans le temps à venir, soit dans le temps présent, la connaissance de Dieu nous est nécessaire. Car dans les siècles futurs nous nous réjouissons d'avoir connu Dieu et d'avoir connu son union avec la nature humaine (S. Jean, XVII, v. 3) : « La vie éternelle consiste à vous connaître, etc. ; » et (S. Jean, X, v. 9) : « Si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé ; il entrera, » à savoir, par la contemplation de la divinité, « et il sortira, » à savoir, par la contemplation de l'humanité, « et il trouvera des pâturages. » Comme la fin est le commencement de cette connaissance future, puisqu'elle est « la substance des choses que nous devons espérer » (*Hébr.*, XI, v. 17), car par une sorte d'anticipation, elle les fait déjà comme subsister en nous ; il s'ensuit que notre foi embrasse ces deux objets, à savoir la divinité et l'humanité de Jésus-Christ (1<sup>re</sup> Corinth., II, v. 2) : « Je n'ai point fait profession de savoir autre chose parmi vous que Jésus crucifié. » Ceci supposé, l'Apôtre introduit donc d'abord les Ephésiens dans la connaissance de la divinité ; ensuite dans la connaissance des mystères de la divine humanité, (v. 19) : « Et connaître l'amour de Jésus-Christ envers nous, laquelle surpasse toute connaissance, etc. »

I. Il leur manifeste la première de ces connaissances, quand il leur

gnitio. Ideo primo, primo, proponit ipsam notitiam ; secundo, ipsius notitiæ et cognitionis efficaciam, ibi : « Ut impleamini in omnem plenitudinem Dei. »

1<sup>o</sup> DICIT ergo : Ita sitis charissimi in charitate radicati et fundati, ut possitis comprehendere, etc. Quod quidem dupliciter legi potest. Primo modo, ut magis sequamur intentionem Apostoli. Sciendum est ergo quod tam in futuro, quam in præsentî cognitio Dei est nobis necessaria ; nam in futuro gaudebimus, et de cognitione Dei, et de cognitione assumptæ humanitatis (*Joan.*, XVII, v. 3) : « Hæc est vita æterna, ut cognoscant, etc. ; » (*Joan.*, X, v. 9) : « Ingredietur, » sc. in contemplatione divinitatis, « et egredietur, » sc. in contemplatione humanitatis. « et pascua inveniet. » Et quia fides est inchoatio illius futuræ cognitionis, quia « est substantia rerum sperandarum, etc., » ut dicitur (*Hébr.*, XI, v. 1), quasi jam in nobis res sperandas per modum cujusdam inchoationis facit subsistere, inde est quod fides nostra in his duobus consistit, sc. in divinitate et humanitate Christi (1<sup>re</sup> Cor., II, v. 2) : « Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, etc. » Secundum hoc ergo primo præmittit eis cognitionem divinitatis ; secundo, cognitionem mysteriorum humanitatis, ibi : « Scire etiam supereminentem scientiæ, etc. »

I. Cognitionem autem divinitatis mani-

dit (v. 18) : « Afin que vous puissiez comprendre, etc. ; » comme s'il disait : Fortifiez-vous par la foi et par la charité ; car si vous êtes tels, vous parviendrez à la vie éternelle, où il vous sera donné de jouir de la présence de Dieu, et de le connaître parfaitement. Que Dieu, en effet, se manifeste à celui qui l'aime, il n'y a aucun doute (*S. Jean*, xiv, v. 21) : « Celui qui m'aime, sera aimé de mon Père et je l'aimerai aussi, et je me découvrirai à lui. » Il est également certain qu'il se manifeste à celui qui croit, suivant ce qui est dit au prophète Isaïe, d'après une autre version (vii.) « A moins de croire, vous ne comprendrez pas. » Car il faut vous fortifier dans la foi et dans la charité, pour que vous puissiez comprendre. Remarquez que l'on emploie quelquefois cette expression « comprendre » pour « renfermer, » et alors il faut que ce qui comprend contienne intégralement en soi l'objet de la compréhension ; d'autres fois on l'emploie pour « saisir, » et dans ce sens elle suppose la suppression de la distance et indique le rapprochement. Au premier sens, Dieu ne saurait être compris par aucune intelligence créée (*Job*, xi, v. 7) : « Prétendez-vous sonder ce qui est caché en Dieu, et connaître parfaitement le tout-Puissant ? » Comme s'il répondait : non ! car alors ce serait pouvoir le connaître parfaitement, autant qu'il peut être connu ; mais ce n'est point de cette connaissance que l'on entend ce qui est dit ici (v. 18) : « Afin que vous puissiez comprendre, etc. » Il faut le prendre dans le second sens. C'est là un des trois grands dons, et l'Apôtre le veut exprimer, quand il dit (v. 18) : « Afin que vous puissiez comprendre, etc. » c'est-à-dire avoir Dieu présent et le connaître comme présent (*Philipp.*, iii, v. 12) : « Je poursuis ma course, pour tâcher d'atteindre où Jésus-Christ m'a destiné en me prenant à son service. » Or cette com-

festat eis sub his verbis : « Ut possitis, etc. » Quasi dicat : Corroboramini per fidem et charitatem, quia si sic estis, perventis ad vitam æternam, ubi habebitis Deum præsentem, et perfecte eum cognoscetis. Quod autem Deus manifestetur amanti patet (*Joan.*, xiv, v. 21) : « Qui diligit me, diligetur a Patre meo, et ego diligam eum, et manifestabo ei meipsum ; » quod vero manifestetur credenti, patet, prout dicitur (*Is.*, vii.) secundum aliam litteram : « Nisi credideritis, non intelligetis. » Oportet enim ut secundum fidem et charitatem corroboremini, ut possitis comprehendere. Ubi sciendum est quod comprehendere quandoque ponitur pro includere ; tunc oportet quod comprehendens contineat in se totaliter

comprehensum. Quandoque autem ponitur pro apprehendere ; et tunc dicit remotiorem distantiam, et insinuat propinquitatem. Primo autem modo a nullo intellectu creato Deus comprehendere potest (*Job*, xi, v. 7) : « Forsitan vestigia Dei comprehendes, et usque ad perfectum omnipotentem reperies ? » Quasi dicat : Non, quia si posset eum perfecte cognoscere quantum cognoscibilis est. Et de hac cognitione non intelligitur quod dicitur : « Ut possitis comprehendere, » sed secundo modo. Et est una de tribus dotibus, et de hac loquitur Apostolus cum dicit : « Ut possitis comprehendere, » id est Deum habere præsentem et præsentialiter cognoscere (*Philipp.*, iii, v. 12) : « Sequor autem si quomodo com-

préhension est commune à tous les saints de Jésus-Christ, c'est pourquoi l'Apôtre ajoute (v. 18) : « Avec tous les saints » (*Ps.*, cxlix, v. 9) : « Telle est la gloire qui est réservée à tous les saints. » C'est à eux qu'il est dit (*1<sup>re</sup> Corinth.*, ix, v. 24) : « Courez de telle sorte que vous saisissiez le prix. » — « Que vous compreniez (v. 18) quelle est la largeur, la longueur, la hauteur, etc. » Notez que ces paroles paraissent prises de ce passage de *Job* (xi, v. 7) : « Prétendez-vous saisir les vestiges de Dieu ? » comme s'il voulait dire : Il est insaisissable ; et il donne la raison de cette incompréhensibilité, en disant (v. 8) : « Il est plus élevé que le ciel ; que ferez-vous pour l'atteindre ? il est plus profond que l'enfer, comment le connaître ? La longueur de la terre et la largeur de la mer nous étonnera ; il s'étend au delà de l'une et de l'autre ! » Il semble par là que *Job* veuille le montrer comme compréhensible, en lui attribuant la quadruple qualité des dimensions, car l'Apôtre, faisant allusion à ces paroles de *Job*, dit (v. 18) : « Vous puissiez comprendre, avec tous les saints, quelle est la largeur, la longueur, la hauteur et la profondeur ; » comme s'il disait : Il faut que vous ayez tant de foi et tant de charité, que vous puissiez comprendre enfin ce qui est compréhensible. C'est de cette manière que *S. Denis* explique ce passage. (1) Il ne faut pas pourtant s'imaginer que ces quatre dimensions existent corporellement en Dieu, car Dieu est esprit ainsi qu'il est dit en *S. Jean* (iv, v. 24). Cependant elles sont en lui métaphoriquement. Par la largeur on entend donc la dimension ou l'étendue de la puissance et de la sagesse divine qui surpasse toute chose (*Eccli.*, i, v. 10) : « Il l'a répandue, » à savoir, cette

(1) Et si tripartitas corporis figuras ipsi Deo, qui tangi ac figurari nequit attribuere volueris, divina quidem latitudo dicenda est latissima ad universas res progressio ; longitudo autem, potentia quæ supra omnia expanditur ; profundum vero, arcanum illud omnibus inaccessum ejusdemque ignorata. (S. Dionysius, DE DIVINIS NOMINIBUS, IX.)

prehendam, in quo, etc. » Et hæc comprehensio est communis omnibus sanctis ejus. Ideo subdit : « Cum omnibus sanctis » (*Ps.*, cxlix, v. 9) : « Gloria hæc est omnibus sanctis ejus. » Talibus autem dicitur illud (*1<sup>re</sup> Cor.*, ix, v. 24) : « Sic currite ut comprehendatis, etc. » — « Quæ sit latitudo, etc. » Notandum quod verba ista videntur ortum habere ex verbis (*Job*, xi, v. 7) : « Forsan, » inquit, « vestigia Dei comprehendes ; » quasi dicat : incomprehensibilis est ; hujus autem incomprehensibilitatis causam assignat, dicens : « Excelsior cælo est, et quid facies ? Profundior inferno est, et unde cognosces ? Longior terra mensura ejus, et latior mari. » Ex quo videtur quod *Job* ostendat eum esse comprehensibilem, attribuens ei quadruplicem differentiam dimensionum. His enim verbis alludens Apostolus dicit : « Ut possitis comprehendere, quæ sit latitudo, etc. ; » quasi dicat : Habeatis tantam fidem et charitatem, ut possitis tandem comprehendere quod comprehensibile est. Et hoc modo exponit Dionysius. Non est tamen aliquo modo intelligendum has dimensiones corporaliter esse in Deo, quia « Spiritus est Deus, » ut dicitur (*Joan.*, iv, v. 24) ; sunt tamen in Deo metaphoricæ. Unde per latitudinem designatur dimensio, seu extensio virtutis et sapientiæ divinæ super omnia (*Eccli.*, i, v. 10) : « Effudit illam, » scilicet

sagesse, « sur tous ses ouvrages. » Par la longueur, on marque sa durée éternelle (*Ps.*, ci, v. 23) : « Pour vous, Seigneur, vous subsistez éternellement ; » et (*Ps.*, xcii, v. 5) : « La sainteté doit être l'ornement de votre maison dans toute la suite des siècles. » Par l'élévation ou la hauteur, la perfection et la noblesse de sa nature, qui surpasse, dans un degré infini, la créature (*Ps.*, cxii, v. 4) : « Le Seigneur est élevé au-dessus de toutes les nations, et sa gloire au-dessus des cieux. » Par la profondeur, l'incompréhensibilité de sa sagesse (*Eccle.*, vii, v. 23) : « O combien grande est sa profondeur ; et qui pourra la sonder ? » Il est ainsi évident que la fin de notre foi et de notre charité est de parvenir à la parfaite connaissance des choses de la foi, afin de connaître par elle l'étendue infinie de la puissance de Dieu, sa durée éternelle et infinie, la sublimité de sa toute parfaite nature, la profondeur de sa sagesse, et son incompréhensibilité, dans la mesure où l'on peut les atteindre.

II. Cependant, comme une autre connaissance reste nécessaire, à savoir, celle des mystères de la nature humaine, l'Apôtre ajoute (v. 19) : « Et connaître l'amour de Jésus-Christ envers nous, laquelle surpasse toute connaissance. » Il faut ici se rappeler que tout ce que renferme le mystère de la rédemption des hommes et de l'incarnation de Jésus-Christ, est tout entier l'œuvre de l'amour. Car si Jésus-Christ s'est incarné, il l'a fait par amour (ci-dessus, ii, v. 4) : « Poursé par l'amour extrême dont il nous a aimés, etc. ; » s'il est mort, c'est aussi par amour (*S. Jean*, xv, v. 15) : « Il n'a de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis ; » (ci-après, v, v. 2) : « Jésus-Christ nous a aimés et s'est lui-même livré à Dieu pour nous, comme

une oblation et une victime d'agréable odeur. » C'est ce qui fait dire à S. Grégoire : O tendresse inestimable de votre amour, pour racheter un serviteur, vous avez livré votre Fils ! Donc connaître l'amour de Jésus-Christ, c'est connaître tous les mystères de son incarnation et de notre rédemption, qui sont l'œuvre de l'immense charité de Dieu, charité qui surpasse toute intelligence créée et toute science, puisqu'elle est incompréhensible pour la pensée. C'est pourquoi S. Paul dit (v. 19) : « Qui surpasse toute connaissance » naturelle et toute intelligence créée (*Philipp.*, iv, v. 7) : « Et que la paix de Dieu qui surpasse tout sentiment. » — « L'amour de Jésus-Christ, » c'est-à-dire celle que Dieu nous a témoignée par Jésus-Christ (2<sup>e</sup> *Corinth.*, v, v. 19) : « Dieu était en Jésus-Christ se réconciliant le monde. » On peut encore expliquer ce passage comme s'il disait, en le rapportant à la perfection de notre charité : Soyez forts, en sorte qu'étant enracinés et fondés dans la charité, vous puissiez comprendre, et non pas seulement connaître, avec tous les saints, puisque le don de la charité est commun à tous, personne ne pouvant être saint sans la charité, comme il est dit ci-après (v, v. 2) ; vous puissiez, dis-je, comprendre quelle est la largeur, à savoir, de la charité qui s'étend jusques aux ennemis (*Ps.*, cxviii, v. 96) : « Votre commandement est d'une étendue infinie, » car cette charité est large dans son extension, (*Ps.*, xvii, v. 20) : « Le Seigneur m'a retiré et mis au large. » Sa longueur peut se reconnaître dans sa persévérance, car elle ne cesse pas ; elle commence ici-bas et reçoit son complément dans la gloire (1<sup>re</sup> *Corinth.*, xiii, v. 8) : « La charité ne finira jamais ; » (*Cantiq.*, viii, v. 7) : « Les grandes eaux n'ont pu éteindre la charité. » On

sapientiam, « super omnia opera sua. » Per longitudinem designatur æterna ejus duratio (*Ps.*, ci, v. 23) : « Tu autem Domine in æternum permanes, etc., » (*Ps.*, xcii, v. 5) : « Domum tuam Domine decet sanctitudo in longitudine dierum. » Per sublimitatem, vel celsitudinem vero, perfectio et nobilitas naturæ ejus, quæ in infinitum excedit creaturam (*Ps.*, cxii, v. 4) : « Excelsus super omnes gentes Dominus. » — « Et profundum, » id est incomprehensibilitas sapientiæ ejus (*Eccle.*, vii, v. 25) : « Alta profunditas, sc. sapientiæ divinæ, quis inveniet eam ? » Sic ergo patet quod finis fidei et charitatis nostræ est ut perveniamus ad perfectam fidei cognitionem, qua cognoscamus infinitam suæ virtutis extensionem, æternam et infinitam ejus du-

rationem, suæ perfectissimæ naturæ celsitudinem, suæ sapientiæ profunditatem et incomprehensibilitatem, eo modo sicut est attingendum.

II. *Consequenter* quia adhuc alia cognitio est necessaria, sc. cognitio mysteriorum humanitatis, ideo subdit : « Scire etiam supereminentem scientiæ, etc. » Ubi sciendum est quod quicquid est in mysterio redemptionis humanæ, et incarnationis Christi, totum est opus charitatis. Nam quod incarnatum est, ex charitate processit (supra, ii, v. 4) : « Propter nimiam charitatem suam qua dilexit nos, etc. ; » quæ vero mortuus fuit, ex charitate processit (*Joan.*, xv, v. 13) : « Majorem hac dilectionem nemo habet, etc. ; » (infra, v. 2) : « Christus dilexit nos, et tradidit se-

metipsum pro nobis oblationem et hostiam Deo ; » propter hoc dicit Gregorius : O inestimabilis dilectio charitatis, ut servum redimeres, Filium tradidisti. Et ideo scire charitatem Christi, est scire omnia mysteria incarnationis Christi, et redemptionis nostræ, quæ ex immensa charitate Dei processerunt ; quæ quidem charitas excedit omnem intellectum creatum et omnium scientiam, cum sit incomprehensibilis cogitatu. Et ideo dicit : « Supereminentem scientiæ, » sc. naturali, et omnem intellectum creatum excedentem (*Philipp.*, iv, v. 7) : « Et pax Dei, quæ exuperat omnem sensum. » — « Charitatem Christi, » id est quam Deus Pater fecit per Christum (2<sup>e</sup> *Cor.*, v, v. 19) : « Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi. » Alio modo potest legi, ut referatur ad perfectionem charitatis nostræ :

Quasi dicat : Corroboramini in charitate radicati et fundati ; et hoc ut possitis comprehendere, non solum cognoscere, cum omnibus sanctis, quia hoc donum sc. charitatis commune est omnibus, cum nullus possit esse sanctus sine charitate, ut dicitur (infra, v, v. 2) ; possitis, inquam, comprehendere quæ sit latitudo, sc. charitatis quæ se extendit usque ad inimicos (*Ps.*, cxviii, v. 96) : « Latum mandatum tuum nimis. » Lata est enim charitas ad suam diffusionem (*Ps.*, xvii, v. 20) : « Eduxit me in latitudinem Dominus. » Longitudo autem ejus attenditur quantum ad sui perseverantiam, quia nunquam deficit, sed hic incipit, et perficitur in gloria (1<sup>re</sup> *Cor.*, xiii, v. 8) : « Charitas nunquam excidit ; » (*Cant.*, viii, v. 7) : « Aquæ multæ non potuerunt extinguere charitatem. » Subli-

voit son élévation dans le mouvement qui la porte vers les choses célestes, et fait qu'on n'aime point Dieu pour les avantages temporels, car cet amour serait imparfait, mais qu'il n'est aimé que pour lui-même (*Job*, xl, v. 5) : « Elevez-vous dans les hauteurs, et recherchez la gloire. » Sa profondeur se trouve dans son origine même. Car si nous aimons Dieu, nous ne l'aimons point de nous-mêmes, mais par le Saint-Esprit, ainsi qu'il est dit (*Rom.*, v, v. 5) : « L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné. » Si donc l'un a une charité étendue en longueur, en largeur, en hauteur, en profondeur, et l'autre non, cela vient par le mystère si profond de la prédestination divine (*Eccli.*, i, v. 2) : « Qui a mesuré la profondeur de l'abîme ? » Afin donc que vous puissiez comprendre, c'est-à-dire atteindre parfaitement avec tous les saints quelle est la largeur, pour que votre amour s'étende jusqu'aux ennemis ; quelle est la longueur, pour qu'il ne s'affaiblisse point ; quelle est l'élévation, afin que Dieu soit aimé pour lui seul ; et quelle est la profondeur, à savoir, celle de la prédestination, etc.

Observez ici que Jésus-Christ qui eut le pouvoir de choisir le genre de mort qu'il voudrait, puisqu'il la souffrit par amour, préféra la mort de la croix, où l'on retrouve ces quatre dimensions. D'abord la largeur, dans la traverse à laquelle furent attachées les mains, parce que nos œuvres doivent s'étendre, par la charité, jusqu'à nos ennemis (*Ps.*, xvii, v. 20) : « Le Seigneur m'a retiré et mis au large. » La longueur dans la pièce de bois perpendiculaire sur laquelle le corps fut étendu, parce que la charité doit être persévérante, elle qui soutient et guérit l'homme (*S. Matth.*, x, v. 22) : « Celui-là sera sauvé,

qui persévérera jusqu'à la fin. » La hauteur, dans la partie supérieure sur laquelle s'appuie la tête, parce que notre espérance doit s'élever aux choses divines et éternelles (1<sup>re</sup> *Corinth.*, xi, v. 5) : « Dieu est le chef de Jésus-Christ. » Enfin la profondeur, dans la partie qui est cachée en terre, et soutient le tout, sans qu'on la voie, cependant, parce que la profondeur de l'amour divin nous soutient, et toutefois ne se voit pas, puisque la raison de la prédestination, comme il a été dit, surpasse notre intelligence. Ainsi nous devons comprendre l'efficacité de notre charité, et celle de Jésus-Christ et connaître encore l'amour de Jésus-Christ qui surpasse toute science, c'est-à-dire toute science humaine, car nul ne peut savoir combien Jésus-Christ nous a aimés, ni même connaître sa charité, de cette connaissance que l'on ne peut avoir qu'avec la science de Jésus-Christ, je veux dire cette charité suréminente à toute autre charité qui est sans la science.

Mais est-il vrai que la charité qui est avec la science, soit suréminente à celle qui est sans la science. Il semble que non, parce qu'alors un Théologien sans vertu aurait une charité plus excellente qu'une pauvre femme qui serait sainte.

Je réponds qu'il faut entendre ceci de la science affective. Car l'effet de la connaissance est de porter à aimer davantage, parce que Dieu est d'autant plus aimé qu'il est connu, c'est pourquoi S. Augustin faisait cette prière : Seigneur, que je vous connaisse, et que je me connaisse. Ou bien encore ceci est-il dit par rapport à ceux qui ont le zèle de Dieu, mais non selon la science ; car pour ceux-là, leur charité est inférieure à celle qui est unie à cette connaissance de Jésus-Christ.

mitas autem ejus attenditur quantum ad intentionem celestium, ut sc. Deus non diligatur propter temporalia, quia hujusmodi charitas esset infirmo, sed ut diligatur propter se tantum (*Job*, xl, v. 5) : « In sublime erigere, et esto gloriosus. » Profundum vero attenditur quantum ad originem ipsius charitatis, nam hoc quod Deus diligimus, non est ex nobis, sed a Spiritu Sancto, quia ut dicitur (*Rom.*, v, v. 5) : « Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum, etc. » Hoc ergo quod unus habet charitatem longam, latam, sublimem et profundam, et alius non, venit ex profundo divinæ prædestinationis (*Eccli.*, i, v. 2) : « Profundum abyssi quis dimensus est ? » Ergo ut possit comprehendere, id est perfecte consequi cum omnibus sanctis, quæ sit latitudo

ut extendatur charitas vestra usque ad inimicos ; quæ sit longitudo, ut sc. nunquam deficiat ; quæ sit sublimitas, ut sc. nunquam deficiat ; quæ sit sublimitas, ut sc. propter seipsum Deus diligatur, et quid sit profundum, sc. prædestinationis, etc.

Sciendum est autem hic quod Christus in cujus potestate fuit eligere genus mortis quod vellet, quia ex charitate mortem subiit, elegit mortem crucis in qua prædictæ quatuor dimensiones sunt. Ibi est latitudo, sc. in ligno transverso, cui affixæ sunt manus, quia opera nostra debent per charitatem dilatari usque ad inimicos (*Ps.*, xvii, v. 20) : « Eduxit me in latitudinem Dominus. » Ibi est longitudo in ligno erecto, cui innititur totum corpus, quia charitas debet esse perseverativa, quæ sustinet et salvat hominem (*Matth.*, x, v. 22) : « Qui

autem perseveraverit usque in finem hic salvus erit. » Ibi est sublimitas in ligno superiori, cui caput inhæret ; quia spes nostra debet elevari ad æterna et divina

(1 *Cor.*, xi, v. 3) : « Caput viri Christus est. » Ibi etiam est profundum in ligno quod latet sub terra, et sustinet crucem ; et tamen non videtur, quia profundum amoris divini sustinet nos, nec tamen videtur ; quia ratio prædestinationis, ut dictum est, excedit intellectum nostrum. Sic ergo debemus comprehendere virtutem charitatis nostræ et Christi, et adhuc scire charitatem Christi supereminentem, scientiæ sc. humanæ ; quia nullus potest scire quantum Christus dilexit nos, vel scire etiam charitatem scientiæ Christi, quæ habetur cum scientia Christi. Charitatem dico

supereminentem sc. ali charitati, quæ est sine scientia.

Sed nunquid est verum quod charitas quæ est cum scientia, superemineat charitati, quæ est sine scientia ? Et videtur quod non, quia sic malus theologus esset supereminentioris charitatis quam sancta vêtula,

Respondeo : dico quod intelligitur de scientia afficiente. Nam ex vi cognitionis inducitur ad magis diligendum ; quia quanto Deus magis cognoscitur, tanto et magis diligitur. Propter quod petebat Augustinus : Noverim te, noverim me. Vel hoc dicitur propter quosdam qui habent zelum Dei, sed non secundum scientiam. Taliū enim charitati supereminet charitas, cum habetur prædicta scientia Christi.

II<sup>o</sup> Quand l'Apôtre ajoute (v. 19) : « Pour que vous soyez comblés, etc. » il expose l'efficacité de la connaissance de Dieu, en disant (v. 19) : « Pour que vous soyez comblés de toute la plénitude de Dieu, » c'est-à-dire pour que vous entriez en parfaite participation de tous les dons de Dieu, de telle sorte que vous ayez, ici-bas, la plénitude des vertus, et ensuite la plénitude de la béatitude, ce que fait la charité (*Eccli.*, xxiv, v. 26) : « Venez à moi, vous tous qui me désirez avec ardeur, etc. » Ensuite vient la seconde partie (v. 20) : « A celui qui par la puissance dont il agit en nous, etc. » Ici l'Apôtre rend grâce à Dieu, de ce qu'il a exaucé sa demande ; I. il rappelle la puissance de Dieu, qui peut accorder ce qu'on lui demande ; II. l'exemple de cette puissance (v. 20) : « Par la puissance dont il agit en nous, etc. ; » III. l'objet de l'action de grâces (v. 21) : « Gloire soit rendue, etc. »

I. L'Apôtre dépeint la puissance infinie de Dieu, en disant (v. 20) : « A celui donc, » c'est-à-dire à Jésus-Christ Dieu et à Dieu le Père, (v. 20) « qui peut faire toutes choses et plus que nous ne demandons, etc. » (*Exode*, xv, v. 5) : « Son nom est le Tout-Puissant ; » (*Rom.*, xvi, v. 25) : « A celui qui est puissant pour vous affermir dans l'Évangile, etc. » et le faire infiniment plus que nous ne saurions ou demander par nos désirs, ou comprendre par l'intelligence ; ce qu'il exprime en disant (v. 20) : « Que tout ce que nous demandons ou que nous pensons. »

II. Il cite ensuite en exemple cette surabondance qui nous a été accordée, en disant (v. 20) : « Par la puissance dont il agit en nous ; » en d'autres termes, nous le reconnaissons, si nous donnons quelque attention à ce qu'il a opéré en nous, c'est-à-dire dans les hommes, car

II<sup>o</sup> CONSEQUENTER cum dicit : « Ut impleamini ; etc. » ponit cognitionis divinæ efficaciam, dicens : « Ut impleamini in omnem plenitudinem Dei, » id est ut habeatis perfectam participationem omnium donorum Dei, ut sc. hic habeatis plenitudinem virtutum, et postea beatitudinis, quæ quidem efficit charitas. (*Eccli.*, xxiv, v. 26) : « Transite ad me omnes qui concupiscitis me, etc. » Consequenter sequitur illa pars : « Ei autem qui potens, etc. » In qua Apostolus agit Deo gratias de suæ petitionis exauditione. Circa quod tria facit, quia primo, ponit potestatem Dei, qua postulata concedit ; secundo, potestatis exemplum, ibi : « Secundum virtutem quæ operatur in nobis, etc. ; » tertio materiam gratiarum

actionis, ibi : « Ipsi gloria, etc. »

I. *Potestatem* autem Dei describit infinitam, dicens : « Ei autem, » sc. Deo Christo et Deo Patri, « qui potens est omnia facere, etc. » (*Exod.*, xv, v. 3) : « Omnipotens nomen ejus ; » (*Rom.*, xvi, v. 25) : « Ei autem qui potens est vos confirmare juxta Evangelium, etc. » Et hoc, superabundanter facere in nobis omnia quam sciamus petere per affectum, aut intelligere per intellectum ; et hoc est quod dicit : « Quam petimus, aut intelligimus. »

II. *Exemplum* autem hujusmodi abundantiæ in nobis exhibitæ ostendit dicens « Secundum virtutem quam operatur in nobis. » Quasi dicat : Apparet si attendamus ea quæ operatus est in nobis, sc.

ni l'affection ni l'intelligence humaine n'eussent pu ni envisager, ni comprendre, ni demander à Dieu de se faire homme, et de faire de l'homme un Dieu, et de faire entrer l'homme en participation de la nature divine : mystères cependant que Dieu par sa puissance opère en nous, et cela par l'incarnation de son Fils (2<sup>e</sup> S. Pierre, 1, v. 4) : « Pour vous rendre par ces mêmes grâces participants de la nature divine. » Aussi est-il dit de cette opération de Dieu (*Eccli.*, xviii, v. 2) : « Qui sera capable de compter ses ouvrages ! Qui pourra pénétrer ses merveilles ! Qui représentera la toute-puissance de sa grandeur ? » Ou encore : « Sa puissance par laquelle il agit en nous, » c'est-à-dire en nous autres apôtres, à qui il a donné la grâce d'annoncer les richesses incompréhensibles de Jésus-Christ, et d'éclairer tous les hommes en leur manifestant quelle est l'économie du mystère caché en Dieu dès le commencement des siècles, comme il est dit plus haut dans ce même chapitre.

III. L'objet de son action de grâces, c'est le double bienfait que Dieu nous a accordé. Le premier est l'établissement de l'Église ; le second, l'incarnation de son Fils. — 1<sup>o</sup> Il dit donc (v. 21) : « Qu'à lui, » c'est-à-dire à Dieu le Père, « la gloire, » suppléez, soit rendue, « dans l'Église, » c'est-à-dire pour les merveilles qu'il a opérées dans cette Église qu'il a établie : voilà pour le premier bienfait. — 2<sup>o</sup> « En Jésus-Christ, » c'est-à-dire, par Jésus-Christ ou pour Jésus-Christ qu'il nous a donné. « Qu'à lui, » dis-je, soit « la gloire, » pour qu'il apparaisse glorieux, non seulement dans le temps présent, mais (v. 21) « dans la succession de tous les âges du siècle des siècles, » c'est-à-dire du siècle qui les contient tous (1<sup>re</sup> Tim., 1, v. 17) : « Au Roi des siècles immortel, invisible, à l'unique Dieu, soit honneur et gloire dans les siècles des siècles, Amen. »

hominibus. Nam nec affectus, nec intellectus humanus potuissent considerare vel intelligere vel petere a Deo quod fieret homo, et homo efficeretur Deus et consors naturæ divinæ : quæ tamen secundum virtutem operatur in nobis, et hoc in incarnatione Filii sui (2<sup>o</sup> Petr., 1, v. 4) : « Ut per hoc efficiamini divinæ consortes naturæ. » Unde de his dicitur (*Eccli.*, xviii, v. 2) : « Quis sufficet enarrare opera illius ? » Quis enim investigabit magnalia illius, virtutem autem magnitudinis quis annuntiabit ? Vel operatus est in nobis, sc. Apostolis, quibus dedit gratiam evangelizandi investigabiles divitias Christi, et illuminare omnes quæ sit dispensatio sacramenti absconditæ a sæculis in Deo, ut supra eodem cap. et ibi dictum est.

III. *Materia* autem gratiarum actionis dicitur esse duplex beneficium quod nobis contulit Deus. Primum est Ecclesiæ institutio ; secundum est Filii incarnatio. — 1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Ipsi, » sc. Deo Patri, « gloria, » sit, supplé, « In Ecclesia, » id est pro his quæ fecit in Ecclesia, quam instituit quo ad primum. — 2<sup>o</sup> « In Christo, » id est per Christum, vel pro Christo, quem nobis dedit. « Ipsi, » inquam sit « gloria, » ut gloriosus appareat, non solum in presenti, sed « in omnes generationes sæculi sæculorum, » id est, sæculi omnia continentis (1<sup>re</sup> Tim., 1, v. 17) : « Regi autem sæculorum immortalis, invisibili, soli Deo honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen. »

## COROLLAIRES SUR LE CHAPITRE TROISIÈME.

S. Paul (1 et 13) se glorifie de ses biens et de ses souffrances ; stigmates glorieux de Jésus-Christ, imitation du martyr et cause de sa gloire éternelle.

Comprendre par la foi que les souffrances rendent semblables à Jésus-Christ, qu'elles font participer à sa passion et par suite à sa gloire.

La lumière s'est faite sur nous plus abondamment que sur les hommes les plus éclairés de l'ancien Testament. Aimer, bénir, louer Dieu pour cette grâce, et s'en servir pour accomplir plus parfaitement sa volonté.

S. Paul se fait le plus petit entre les petits : l'imiter d'autant plus qu'on est plus élevé parmi les hommes. C'est surtout le devoir des pasteurs et des prédicateurs.

(Picquigny, *passim*).

## CHAPITRE IV.

LEÇON I<sup>re</sup> (Ch. iv<sup>e</sup>, v. 1 à 4.)

SOMMAIRE. — S. Paul exhorte les Ephésiens à ne pas rompre l'unité de l'Eglise, et à vivre d'une manière digne de leur vocation.

1. *Je vous conjure donc, moi qui suis dans les chaînes pour le Seigneur, de vous conduire d'une manière qui soit digne de l'état auquel vous avez été appelés,*

2. *Pratiquant en toutes choses l'humilité, la douceur et la patience, vous supportant les uns les autres avec charité,*

3. *Et travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix.*

4. *Vous n'êtes tous qu'un corps, et qu'un esprit, comme vous avez tous été appelés à une même espérance.*

L'Apôtre a rappelé plus haut les bienfaits de Dieu, par lesquels l'Eglise est établie et conservée, il avertit les Ephésiens de se maintenir dans l'unité de cette Eglise. Premièrement il leur recommande de persévérer dans cette unité ; secondement, il leur apprend la manière d'y persévérer (v. 17) : « Je vous avertis donc et je vous conjure par le Seigneur, etc. » La première partie se subdivise en deux : d'abord l'Apôtre avertit les Ephésiens de conserver l'unité de l'Eglise ; ensuite il explique la forme même de cette unité (v. 5) : « Il n'y a qu'un Dieu, une foi, un baptême, etc. » La première subdivision a trois

## CAPUT IV.

## LECTIO PRIMA.

Et ecclesiasticam unitatem servare, et digne in sua ambulare vocatione hortatur Ephesios.

1. *Obsecro itaque vos ego vinculus in Domino, ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis,*
2. *Cum omni humilitate, et mansuetudine, cum patientia supportantes invicem in charitate,*
3. *Solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis.*
4. *Unum corpus et unus spiritus, sicut*

*vocati estis in una spe vocationis vestrae.*

Supra commemoravit Apostolus divina beneficia, per quæ unitas Ecclesiæ constituitur et conservatur, hic monet eos Apostolus ad permanendum in Ecclesiæ unitate. Circa quod duo facit, quia primo monet eos ut in ipsa unitate perseverent; secundo, instruit eos quomodo in ea permaneant, ibi : « Hoc ergo dico, et testificor in Domino, etc. » Item prima in duas, quia primo monet eos ad servandam ecclesiasticam unitatem; secundo, proponit ipsius ecclesiasticæ unitatis formam, ibi : « Unus Dominus, una fides, etc. » Prima iterum

parties : I<sup>o</sup> l'Apôtre pose quelques principes qui déterminent à garder l'unité ; II<sup>o</sup> il fait une recommandation (v. 2) : « Pratique en toutes choses l'humilité ; » III<sup>o</sup> il explique le but de sa recommandation (v. 3) : « Et travaillant avec soin à conserver, etc. »

I<sup>o</sup> Il engage les Ephésiens à conserver l'unité de l'Eglise par trois motifs : I. par un sentiment de charité ; II. par le souvenir de ses chaînes ; III. par la considération des bienfaits de Dieu.

I. Le sentiment de charité, il l'inspire en les suppliant, c'est pourquoi il dit (v. 1) : « Ainsi donc, » puisque vous avez reçu de Dieu tant de bienfaits, « je vous conjure, » bien que cependant je puisse vous commander, mais par humilité je ne le fais point, j'aime mieux prier (*Prov.*, xviii, v. 25) : « Le pauvre ne parle que par des supplications. » Ensuite en leur témoignant de l'amour, qui plus que la crainte porte à agir (*Philémon*, v. 8) : « Encore que je puisse prendre, en Jésus-Christ, une grande liberté de vous ordonner une chose qui est de votre devoir, néanmoins l'amour que j'ai pour vous fait que j'aime mieux vous supplier. »

II. Il les exhorte ensuite par le souvenir de ses chaînes, en disant (v. 1) : « Moi qui suis dans les chaînes pour le Seigneur. » Et il en tire trois raisons pour les engager à conserver l'unité. — 1<sup>o</sup> D'abord, parce qu'un ami compatit davantage à son ami quand il est affligé et redouble d'efforts pour faire ce qu'il veut, afin de lui donner ainsi de la consolation (*Eccli.*, xii, v. 8) : « L'ami ne se connaît point dans la prospérité, et l'ennemi ne se peut cacher dans l'adversité. Quand un homme est heureux ses ennemis sont tristes, et quand il est malheureux, on connaît son ami. » — 2<sup>o</sup> Ensuite, parce que l'Apôtre lui-

in tres : primo, præmittit quædam inductiva ad servandam ecclesiasticam unitatem ; secundo, ponit monitionem, ibi : « Cum omni humillitate, etc. ; » tertio, ostendit monitionis finem, ibi : « Solliciti servare, etc. »

I<sup>o</sup> INDUCIT AUTEM EX TRIBUS AD SERVANDAM ecclesiasticam unitatem : primo, ex charitatis affectu ; secundo, ex commemoratione suorum vinculorum ; tertio, ex consideratione divinorum.

I. *Charitatis* autem affectum insinuat per obsecrationem. Unde dicit : Itaque ex quo tot beneficia a Domino recepistis, obsecro vos, cum tamen imperare possem, sed propter humilitatem non impero, magis autem obsecro (*Prov.*, xviii, v. 23) dicitur : « Cum obsecrationibus loquitur

pauper. » Item propter charitatem, quæ magis movet ad opus, quam timor (*Philém.*, i, v. 8) : « Fiduciam multam habens in Christo Imperandi tibi quod ad rem perlinet, propter charitatem magis obsecro, etc. »

II. *Ex* commemoratione vero suorum vinculorum inducit eos, dicens : « Ego vinculus in Domino. » Ex quibus inducit eos ad servandam sic unitatem, propter tria. — 1<sup>o</sup> Primo, quia amicus magis compatitur amico afflicto, et nititur in pluribus facere voluntatem suam, ut vel sic eum consoletur (*Eccli.*, xii, v. 8) : « Non agnosceatur in bonis amicus, et non abscondetur in malis inimicus. In bonis viri, inimici illius in tristitia, et in malitia illius, amicus agnitus est. » — 2<sup>o</sup> Secun-

même portait ces chaînes pour leur utilité. Il leur en rappelle donc le souvenir, afin de leur constituer par là une sorte d'obligation (2<sup>e</sup> *Corinth.*, i, v. 6) : « Soit que nous soyons affligés, c'est pour votre consolation et pour votre salut ; soit que nous soyons consolés, c'est aussi pour votre consolation et pour votre salut ; soit donc que nous soyons encouragés ou affligés, c'est pour votre consolation et pour votre salut, qui s'accomplit dans la souffrance des mêmes maux que nous souffrons. » — 3<sup>o</sup> Enfin, comme il a été dit plus haut, (iii.) Sur ce passage : « Qui sont votre gloire, » les souffrances de S. Paul étaient pour les Ephésiens un grand sujet de gloire, puisque Dieu éprouvait pour eux ses amis et ses élus, afin de préparer leur salut. Voilà pourquoi il ajoute (v. 1) : « Dans le Seigneur, » c'est-à-dire à cause de lui. Ou encore, l'Apôtre s'exprime peut-être ainsi, parce que c'était pour lui-même une gloire d'être chargé de chaînes, non comme un voleur et un homicide, mais comme chrétien et pour Notre Seigneur Jésus-Christ, suivant cette parole d'Ezéchiel (iii, v. 25) : « Fils de l'homme, voilà qu'ils vous préparent des chaînes ; ils vous en lieront, etc. »

III. S. Paul les engage ensuite par la considération des bienfaits divins, en disant (v. 1) : « De vous conduire d'une manière qui soit digne de la vocation à laquelle vous avez été appelés, » c'est-à-dire de penser à la dignité à laquelle vous avez été élevés, afin de vous conduire d'une manière digne d'elle. Si quelqu'un, en effet, était appelé à un puissant royaume, il serait indigne de lui de se livrer à des occupations rustiques. C'est dans ce sens que l'Apôtre exhorte les Ephésiens, comme s'il leur disait : vous avez été appelés à être les concitoyens des saints et les serviteurs de Dieu, comme il a été dit (ci dessus, ii), il n'est donc pas convenable que vous vous livriez à des soins

do, quia Apostolus ipse vincula patiebatur pro ipsorum utilitate. Et ideo inducit eos ad memoriam quasi volens eos obligare (2 *Cor.*, i, v. 6) : « Sive autem tribulamur pro vestra exhortatione et salute, sive consolamur pro vestra consolatione, sive exhortamur pro vestra exhortatione et salute ; quæ operatur tolerantiam earumdem passionum, quas et nos patimur. » — 3<sup>o</sup> Tertio, quia ut supra dictum est cap. iii in illa parte : « Quæ est gloria vestra, » hujusmodi erant eis, ad magnam gloriam, dum Deus pro eis amicos et electos suos exponit tribulationibus pro ipsorum salute. Et ideo addit : « In Domino, » id est propter Dominum. Vel ideo dicit hoc, quia erat ad gloriam Apostoli, quod non ut

fur, aut homicida, sed ut Christianus, et propter Dominum nostrum Jesum Christum vinculatus erat, juxta illud (*Ezech.*, iii, v. 25) : « Ecce data sunt super te vincula, et ligabunt te in eis, etc. »

III. *Ex* consideratione vero divinorum beneficiorum inducit eos, dicens : « Ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis, » id est attendentes dignitatem ad quam vocati estis, « ambuletis » secundum quod ei convenit. Si enim quis vocatus esset ad nobile regnum, indignum esset quod faceret opera rusticana. Sic monet Ephesios Apostolus, quasi dicat : Vocati estis ut sitis cives sanctorum et domestici Dei, ut dictum est supra cap. ii ; non est ergo dignum ut faciatis opera terrena nec

terrestres, et que vous vous inquiétiez des choses du monde. Voilà pourquoi il dit : « Dignement » (*Coloss.*, I, v. 10) : « Afin que vous vous conduisiez d'une manière digne de Dieu, tâchant de lui plaire en toutes choses ; » (*Philipp.*, I, v. 27) : « Ayez soin de vous conduire d'une manière digne de l'Évangile de Jésus-Christ. » Et pourquoi ? C'est qu'il « vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière ! » (*S. Pierre*, II, v. 9).

II<sup>o</sup> Lorsque S. Paul dit ensuite (v. 2) : « Pratiquez en toute chose l'humilité, etc. », il explique la manière dont il faut pratiquer sa recommandation, en enseignant comment ils pourront se conduire dignement. Il indique donc à cet effet quatre vertus, et condamne quatre vices qui leur sont opposés. — I. Le premier de ces vices qu'il proscriit, c'est l'orgueil. Lorsqu'en effet un orgueilleux veut l'emporter sur un autre, et qu'un autre orgueilleux ne veut pas se soumettre, il y a cause de dissension dans la société, et la paix est troublée. Aussi est-il dit (*Prov.*, XIII, v. 10) : « Il y a toujours des querelles entre les superbes. » Pour les prévenir, l'Apôtre dit (v. 2) : « Pratiquez en toute chose l'humilité, » extérieure et intérieure (*Eccli.*, III, v. 20) : « Plus vous êtes grand, plus vous devez vous humilier en toutes choses ; et vous trouverez grâce devant Dieu ; » (*Philipp.*, II, v. 3) : « Que chacun, par humilité, croie les autres au-dessus de soi ; » (*S. Jacq.*, IV, v. 6) : « Dieu résiste aux superbes ; il donne sa grâce aux humbles. » — II. Le second de ces vices, c'est la colère. Ceux qui s'y livrent sont, en effet, prompts à faire injure, soit par leurs paroles, soit par leurs actes : de là des troubles (*Prov.*, XV, v. 18) : « L'homme colère excite des querelles, celui qui est patient, apaise celles qui étaient nées. » Contre ces désordres, l'Apôtre dit (v. 2) : « Et dans la

ut de mundanis curetis. Ideo dicit : « Digne, etc. » (*Coloss.*, I, v. 10) : « Ambuletis digne, Deo per omnia placentes ; » (*Philipp.*, I, v. 27) : « Digne Evangelio Christi conversamini, » et quare ? quia « vocavit vos de tenebris in admirabile lumen suum » (*I Petr.*, II, v. 9).

II<sup>o</sup> CONSEQUENTER cum dicit : « Cum omni humilitate, etc. », ponit modum suæ monitionis, docens, quomodo digne poterunt ambulare. Ponit ergo quatuor virtutes, et excludit quatuor vitia eis opposita. — I. *Primum* autem vitium quod excludit est superbia : dum enim unus superbiens vult alii præesse, et alius similiter superbus non vult subesse, causatur dissensio in societate et tollitur pax.

Unde (*Prov.*, XIII, v. 10) : « Inter superbos semper jurgia sunt. » Ad quod excludendum, dicit : « Cum omni humilitate, » sc. interiori et exteriori (*Eccli.*, III, v. 20) : « Quanto magnus es, humilia te in omnibus, etc. » (*Philipp.*, II, v. 3) : « In humilitate superiores invicem arbitantes ; » (*Jac.*, IV, v. 6) : « Deus superbis resistit ; humilibus autem dat gratiam. » — II. *Secundum* est ira : iracundi enim sunt propinqui ad injuriam inferendam verbis vel factis, ex quo turbationes oriuntur (*Prov.*, XV, v. 18) : « Vir iracundus provocat rixas ; qui patiens est mitigat suscitatas. » Ad hoc excludendum dicit : « Et in mansuetudine, » quæ mitigat rixas et pacem conservat (*Prov.*, III, v. 36) :

douceur, » qui apaise les querelles, et conserve la paix (*Prov.*, III, v. 36) : « Il donnera sa grâce à ceux qui sont doux ; » (*Ps.*, XXXVI, v. 11) : « La terre tombera en héritage à ceux qui sont doux ; » (*Eccli.*, III, v. 19) : « Mon fils, accomplissez vos œuvres dans la douceur, et vous vous attirerez non seulement l'estime mais encore l'amour des hommes. » — III. Le troisième vice, c'est l'impatience. Quelquefois, en effet, on est doux et humble en soi-même, on s'abstient de molester en quoi que soit, et toutefois on ne supporte pas avec patience ceux qui molestent, ou qui cherchent à molester. Voilà pourquoi S. Paul ajoute (v. 2) : « Et la patience, » à l'égard de ce qui est opposé (*S. Jacq.*, I, v. 4) : « La patience doit être parfaite dans ses œuvres ; » (*Eccli.*, II, v. 4) : « Au temps de votre humiliation, conservez la patience ; » (*Hebr.*, X, v. 36) : « La patience vous est nécessaire, afin qu'en faisant la volonté de Dieu, vous puissiez obtenir les biens qui vous sont promis. » — IV. Le quatrième vice, c'est le zèle immodéré. Lorsqu'en effet ceux qui ont un zèle semblable, jugent tout ce qu'ils voient, sans tenir compte ni des temps, ni des lieux, il y a trouble dans la société (*Galat.*, V, v. 15) : « Si vous vous mordez, et si vous vous dévorez les uns les autres, prenez garde de vous détruire les uns les autres. » Voilà pourquoi l'Apôtre dit (v. 2) : « Vous supportant les uns les autres avec charité, » c'est-à-dire, supportant réciproquement les défauts les uns des autres, et cela par charité, car si l'un de nos frères manque, on ne doit pas immédiatement le reprendre, à moins que le temps et le lieu ne soient convenables ; il faut patienter misericordieusement, « car la charité supporte tout » (*I<sup>re</sup> Corinth.*, XIII, v. 7). On ne doit pas cependant supporter de semblables défauts par faiblesse, par amitié ou connivence, ou encore par quelque amour selon la chair, mais par charité (*Galat.*, VI, v. 2) : « Portez les far-

« Mansuetis dabit gratiam ; » (*Ps.*, XXXVI, v. 11) : « Mansueti autem hereditabunt terram ; » (*Eccli.*, III, v. 19) : « Fili, in mansuetudine opera tua perface, et super gloriam hominum diligeris. » — 3<sup>o</sup> *Tertium* est impatientia. Quandoque enim aliquis humilis est et mansuetus in se, abstinens a molestiis inferendis ; non tamen patienter sustinet molestias sibi illatas, vel attentatas. Ideo subdit : « Cum patientia, » sc. adversorum (*Jac.*, I, v. 4) : « Patientia autem opus perfectum habet ; » (*Eccli.*, II, v. 4) : « In humilitate tua patientiam habe ; » (*Hebr.*, X, v. 36) : « Patientia vobis necessaria est, ut voluntatem Dei facientes, etc. » — IV. *Quartum* inordinatus zelus. Cum enim inordinate omnia zelantes, quæ vident iudicant, nec tempus, nec locum servant, concitatur turbatio in societate (*Gal.*, V, v. 15) : « Si mordetis invicem et comeditis, videte ne ab invicem consumamini. » Et ideo dicit : « Supportantes invicem in charitate, » sc. mutuo sustinentes defectus aliorum ; et hoc ex charitate : quia quando deficit aliquis, non debet statim corrigi, nisi adsit locus et tempus, sed misericorditer expectari, quia « charitas omnia sustinet » (*I Corinth.*, XIII, v. 7). Non autem debent hujusmodi defectus supportari ex negligentia, vel ex consensu et familiaritate, vel carnali amicitia, sed ex charitate (*Gal.*, VI,

deux les uns des autres, etc. ; » (*Rom.*, xv, v. 1) : « Nous devons, nous qui sommes plus forts, supporter les faiblesses des infirmes. »

III<sup>o</sup> En ajoutant (v. 5) : « Et travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit, etc., » l'Apôtre indique la fin de sa recommandation, qui est de conserver l'unité parmi les fidèles. I. Il rappelle cette unité qui est cette fin ; II. il explique la forme de cette unité (v. 5) : « Par le lien de la paix ; » III. il donne la raison de conserver l'unité (v. 4) : « Comme vous avez été appelés à une même espérance, etc. »

I. Il dit donc : Vous devez vous conduire d'une manière digne de votre vocation, « En travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit, etc. » Or il y a deux espèces d'unité : l'une dans le but de faire le mal ; elle est mauvaise et peut s'appeler l'unité de la chair (*Eccli.*, xi, v. 54) : « Une étincelle seule allume un grand feu, etc. ; un seul trompeur multiplie les meurtres. » L'autre est l'unité d'esprit ; elle est bonne et veut faire le bien (*Ps.*, cxxxii, v. 1) : « Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères d'être unis ; » (*S. Jean*, xvii, v. 11) : « Qu'ils soient un, comme nous sommes un. »

II. La manière de conserver l'unité, c'est « par le lien de la paix. » La charité, en effet, est l'union des âmes. Or nulle union durable dans les choses matérielles, si elle n'est maintenue par quelque lien, de même l'union des âmes, par la charité, ne peut subsister sans un lien qui la maintienne ; or le lien véritable de cette union, c'est la paix, qui est, suivant S. Augustin, la tranquillité du mode, de l'espèce et de l'ordre, ce qui a lieu quand chacun obtient ce qui est sien. C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 5) : « Par le lien de la paix » (*Ps.*, cxlvii, v. 4) : « Il vous a donné pour limites la paix. » Cette paix se

v. 2) : « Alter alterius onera portate, etc. ; » (*Rom.*, xv, v. 1) : « Debemus nos firmiores imbecillitates infirmorum sustinere. »

III<sup>o</sup> CONSEQUENTER cum dicit : « Solliciti servare, etc., » ostendit monitionis finem, qui quidem est ut servetur unitas inter fideles. Circa quod tria facit : primo, ponit ipsam unitatem, quæ est finis ; secundo, describit modum unitatis, ibi : « In vinculo pacis ; » tertio, ponit rationem servandæ unitatis, ibi : « Sicut vocati estis, etc. »

I. Dicit ergo primo : dico quod « digne ambuletis, etc. ; » et hoc faciatis « solliciti servare unitatem spiritus. » Est autem duplex unitas : una ad malefaciendum, quæ est mala, et potest dici unitas carnis (*Eccli.*, xi, v. 34) : « A scintilla una augetur ignis, et ab uno doloso augetur san-

guis. » Alia est unitas spiritus, quæ est bona ad faciendum bonum (*Ps.*, cxxxii, v. 1) : « Ecce quam bonum, et quam jucundum, etc. ; » (*Joan.*, xvii, v. 11) : « Ut sint unum sicut et nos unum sumus. »

II. Modus autem servandæ unitatis est « In vinculo pacis. » Charitas enim est conjunctio animarum ; nulla autem rerum materialium conjunctio stare potest, nisi ligetur aliquo vinculo. Eodem modo nec conjunctio animarum per charitatem stare potest, nisi ligetur ; hujusmodi autem verum ligamen est pax, quæ est secundum Augustinum tranquillitas modi, speciei et ordinis, quando sc. unusquisque habet quod suum est. Propter quod dicit : « In vinculo pacis » (*Ps.*, cxlvii, v. 4) : « Qui posuit fines tuos pacem, etc. » Quæ quidem

conserve par la justice (*Isaie*, xxxii, v. 17) : « La paix sera l'œuvre de la justice ; » (*Eccli.*, vi, v. 26) : « Ne vous ennuyez pas de ses liens. » Et pourquoi ? c'est que véritablement, ainsi qu'il est dit au même endroit (v. 51) : « Ses liens sont des bandages qui guérissent. » Mais parce qu'il y a dans l'homme une double unité ; l'une des membres coordonnés entr'eux ; l'autre du corps et de l'âme, qui en constituent une troisième, l'Apôtre parlant ici de l'unité de l'Eglise, qu'il compare à l'unité qu'on trouve dans l'homme, ajoute (v. 4) : « Vous êtes un corps ; » comme s'il disait : Unissez-vous par le lien de la paix, afin d'être comme un corps, par similitude avec la première espèce d'unité, en sorte que tous les fidèles soient disposés entr'eux comme les membres qui constituent un corps (*Rom.*, xii, v. 5) : « En Jésus-Christ nous sommes plusieurs qui ne formons qu'un seul corps. » — (v. 4) « Et un seul esprit, » par similitude avec la seconde espèce, afin qu'il y ait un accord spirituel, par l'unité de la foi et de la charité. Ou encore : un seul corps, par rapport au prochain, et un seul esprit, par rapport à Dieu, parce que celui qui demeure attaché au Seigneur, est un même esprit avec lui » (1<sup>re</sup> *Corinth.*, vi, v. 17).

III. Enfin quand S. Paul dit (v. 4) : « Comme vous avez été appelés à une même espérance, etc., » il donne la raison de cette unité. C'est que comme l'on voit ordinairement marcher ou demeurer ensemble, ceux qui sont appelés à posséder au même titre et à partager mutuellement ; ainsi dit-il au sens spirituel : Puisque vous êtes appelés à un même terme, la récompense finale, vous devez donc marcher dans l'unité de l'Esprit, dans la même espérance de votre vocation, c'est-à-dire dans une seule et unique espérance que vous avez tous, et qui est l'effet de votre vocation (*Hébr.*, iii, v. 1) : « Vous donc, saints

pax servatur per justitiam (*Is.*, xxxii, v. 17) : « Opus justitiæ pax ; » (*Eccli.*, vi, v. 26) : « Ne acedieris vinculis ejus. » Et quare ? quia certe ut dicitur ibidem : « Vincula illius alligatura salutis. » Nunc autem quia in homine est duplex unitas : una scilicet membrorum ad invicem simul ordinatorum ; alia corporis et animæ tertium constituentium, Apostolus autem loquitur hic de unitate Ecclesiæ ad modum unitatis quæ est in homine, ideo subjungit : « Unum corpus ; » quasi dicat : Ligemini vinculo pacis, ut sitis unum corpus quantum ad primam unitatem, ut sc. omnes fideles sint ordinati ad invicem sicut membra unum corpus constitutiva (*Rom.*, xii, v. 5) : « Multi unum corpus sumus in Christo, etc. » — « Et unus spiritus, »

quantum ad secundum, ut videlicet unum habeatis spirituale consensus per unitatem fidei et charitatis. Vel unum corpus quo ad proximum, et unus spiritus quo ad Deum, quia « Qui adhæret Deo unus spiritus est » (1 *Cor.*, vi, v. 17).

III. Deinde cum dicit : « Sicut vocati estis, etc., » subdit rationem hujus unitatis, quia sicut videmus, quod quando aliqui sunt vocati simul ad aliquid pariter habendum et mutuo percipiendum, solent simul etiam manere et simul ire, ita spiritaliter dicit : Quia vos estis vocati ad unum, sc. finale præmium, ideo debetis simul cum unitate spiritus ambulare « in una spe vocati vestræ, » id est in unam spem speratam, quæ est effectus vocationis (*Hébr.*, iii, v. 1) : « Fratres facti

frères; qui avez part à la vocation céleste; » (1<sup>re</sup> Corinth., I, v. 26) : « Considérez votre vocation, etc. »

Mais l'on pourrait dire : Qui nous a appelés, et à quoi sommes-nous appelés ?

On répond (1<sup>re</sup> S. Pierre, v, v. 10) : « Je prie le Dieu de toute grâce, qui nous a appelés, en Jésus-Christ à son éternelle gloire, de vous affermir, etc., » là est votre béatitude (Apocal., XIX, v. 9) : « Heureux ceux qui ont été appelés aux noces de l'agneau. »

### LEÇON II<sup>e</sup> (Ch. IV<sup>e</sup>, w. 5 et 6.)

SOMMAIRE. — L'unité de l'Eglise se voit en ce qu'il n'y a qu'un Dieu, une foi, un baptême.

5. Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême ;

6. Qu'un Dieu Père de tous, qui est au-dessus de tous, qui étend sa providence sur tous et qui réside en nous tous.

Après avoir exhorté les Ephésiens à conserver l'unité de l'Eglise ; l'Apôtre, dans cette partie de son Epître, leur fait entrevoir la forme de cette unité. Il faut ici remarquer que l'Eglise de Dieu étant semblable à une cité, à quelque chose de l'unité et quelque chose de la diversité, puisqu'elle n'est point unie comme ce qui est simple, mais comme un tout de diverses parties. S. Paul explique donc d'abord ce qui dans l'Eglise est commun, ensuite ce qui en elle est distinct (v. 7) : « Car la grâce a été donnée à chacun de nous, etc. » Or, dans toute cité, qui possède l'unité, il doit y avoir quatre choses communes : I<sup>o</sup> un

vocationis cœlestis participes ; » (1 Cor., I, v. 26) : « Videte vocationem vestram, etc. »

Sed posset aliquis dicere : Quis vocabit nos, et ad quid ?

Respondetur (1 Petr., v, v. 10) : « Deus autem omnis gratiæ, qui vocavit nos in æternam gloriam suam, etc., » ubi est, beatitudo vestra (Apoc., XIX, v. 9) : « Beati qui ad cœnam nuptiarum agni vocati sunt. »

#### LECTIO II.

Ex uno Deo, una fide, unicoque baptisate unitas declaratur Ecclesiæ.

5 Unus Dominus, una fides, unum baptisma,

6. Unus Deus et Pater omnium, qui est super omnes, et per omnia, et in omnibus nobis.

Posita eorum exhortatione pro servanda ecclesiastica unitate, in hac parte Apostolus formam dictæ unitatis ipsis Ephesiis insinuat. Ubi sciendum est, quod cum Ecclesia Desit sicut civitas, est aliquod unum et distinctum, cum non sit unum sicut simplex, sed sicut compositum ex diversis partibus. Et ideo Apostolus duo facit : primo, ostendit id quod est commune Ecclesiæ ; secundo, ostendit id quod est distinctum in ipsa, ibi : « Unicuique autem nostrum data est gratia, etc. » In qualibet autem civitate ad hoc ut sit una,

chef ; II<sup>o</sup> une loi ; III<sup>o</sup> des signes de ralliement ; IV<sup>o</sup> une fin. S. Paul montre que ces quatre caractères se trouvent dans l'Eglise.

I<sup>o</sup> Il dit donc : vous devez être un seul corps et avoir un même esprit, car vous êtes dans l'Eglise qui est une. En effet, elle d'abord a un seul chef qui est Jésus-Christ (v. 5) : « Il n'y a qu'un seul Seigneur, » et non pas plusieurs, dont les volontés diverses deviendraient pour vous un sujet de discorde (Hebr., III, v. 6) : « Jésus-Christ comme Fils a autorité sur sa maison ; » (Act., II, v. 36) : « Que toute la maison d'Israël sache donc très certainement, que Dieu a fait Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié ; » (1<sup>re</sup> Corinth., VIII, v. 6) : « Il n'y a qu'un seul Seigneur Jésus-Christ ; » (Zacharie, XIV, v. 9) : « En ce jour là, il n'y aura que lui de Seigneur, et son seul nom sera révééré. »

II<sup>o</sup> Sa loi est une, car la loi de l'Eglise, c'est la loi de la foi (Rom., III, v. 27) : « Où est donc, ô Juif, le sujet de votre gloire ? Il est exclus. Et par quelle loi ? Est-ce par la loi des œuvres ? non mais par celle de la foi. » Or la foi se prend quelquefois pour la vérité que l'on croit, selon cette parole : « Ceci est la foi catholique » (Symbole de S. Athanase), c'est-à-dire : on doit croire ces vérités. On peut aussi l'entendre de l'habitude de la foi, par laquelle on croit de cœur. L'on peut expliquer ce passage dans les deux sens. Au premier, en disant : « Il n'y a qu'une foi, » c'est-à-dire vous avez reçu le commandement de croire et d'agir suivant la même règle, parce que ce que tous les fidèles doivent croire est un seul et même symbole. C'est de là que l'Eglise est appelée universelle ou catholique. De là aussi (1<sup>re</sup> Corinth., I, v. 10) : « Ayez le même langage, » c'est-à-dire, soyez tous unis

quatuor debent esse communia, sc. unus gubernator, una lex, eadem insignia et idem finis : hæc autem quatuor dicit Apostolus esse in Ecclesia.

I<sup>o</sup> DICITUR ergo : dico quod debetis habere unum corpus et unum spiritum : quia estis in unitate Ecclesiæ, quæ est una. Primo quia habet ducem unum, sc. Christum ; et quantum ad hoc dicit : « Unus Dominus, » non plures, pro quorum diversis voluntatibus oporteat vos discordare. Dicitur enim (Hebr., III, v. 6) « Christus est tanquam filius in domo sua ; » (Act., II, v. 36) : « Certissime ergo sciat omnis domus Israel, quia et Dominum eum, et Christum Deus fecit hunc Jesum, quem vos crucifixistis ; » (1 Cor., VIII, v. 6) : « Unus Dominus noster Jesus Christus ; » (Zach., XIV, v. 9) : « In illa die erit Dominus unus, et nomen ejus unum. » II<sup>o</sup> SECUNDO quia lex ejus est una : lex enim Ecclesiæ est lex fidei (Rom., III, v. 27) : « Ubi est ergo nunc gloria tua ? exclusa est. Per quam legem ? factorum ? Non, sed per legem fidei. » Sed fides quandoque sumitur pro ipsa re credita, secundum illud : Hæc est fides catholica, etc., id est, ista debent credi. Quandoque vero sumitur pro habitu fidei, pro creditur in corde. Et de utroque hoc potest dici. De primo, ut sit sensus : « Una est fides, » id est idem jubemini credere et eodem modo operari : quia unum et idem est quod creditur a cunctis fidelibus. Unde (1 Cor., I, v. 10) : « Idipsum dicatis, » id

de sentiment. Au second sens : « Il n'y a qu'une foi, » veut dire, l'habitude de la foi par laquelle on croit, est une; une, dis-je, non quant au nombre, mais dans sa nature, parce que le même sentiment doit se trouver dans le cœur de tous. On dit de même de ceux qui veulent une même chose : ils n'ont qu'une volonté.

III<sup>o</sup> L'Eglise a les mêmes signes de ralliement, je veux dire, les sacrements de Jésus-Christ, parmi lesquels le baptême tient le premier rang, (1) parce qu'il est la porte de tous les autres. Aussi l'Apôtre dit-il (v. 5) : « Il n'y a qu'un baptême. » Un seul, disons nous, par une triple raison. D'abord parce que les baptêmes ne subissent aucune différence à raison de ceux qui baptisent, car ils ont la même efficacité, n'importe qui les confèrent, car celui qui baptise intérieurement est unique, à savoir Jésus-Christ (S. Jean, I, v. 53) : « Celui sur lequel vous verrez descendre et demeurer le Saint-Esprit, est celui qui baptise dans le Saint-Esprit. » Ensuite il est appelé un, parce qu'il est donné au nom d'un seul, à savoir, la Sainte Trinité (S. Matth., xxviii, v. 19) : « Les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Enfin parce qu'il ne saurait être réitéré. La Pénitence, le Mariage, l'Eucharistie, l'Extrême-onction peuvent l'être ; le Baptême, jamais (Hébr., vi, v. 4) : « Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, » par le baptême s'entend, « qui ont goûté le don du ciel, et sont devenus participants du Saint-Esprit; qui se sont nourris encore de la sainte parole de Dieu et des grandeurs du siècle à venir, et qui après cela sont tombés, » à savoir par le péché, « se renouvellent par la pénitence. » Le baptême ne se réitère pas, soit à cause du caract-

(1) Primum omnium sacramentorum locum tenet Baptismus, quod vita spiritualis janua est; per ipsum enim membra Christi ac de corpore efficiuntur Ecclesiae. (Concilium Florentinum, apud summam conciliorum, 4).

est sentiatis omnes, etc. Alio modo « Una est fides, » id est unus habitus fidei quo creditur; « una, » inquam, non numero, sed specie, quia idem debet esse in corde omnium; et hoc modo idem volentium dicitur una voluntas.

III<sup>o</sup> TERTIO eadem sunt insignia Ecclesiae, sc. sacramenta Christi, inter quae primum baptisma, quod est janua omnium aliorum; et ideo dicit : « Unum baptisma. » Dicitur autem unum triplici ratione. Primo, quia baptismata non differunt secundum baptizantes : quia a quocumque conferantur, uniformem virtutem habent, quia qui baptizat interius unus est, sc. Christus (Joan., I, v. 33) : « Super quem

tem super eum, hic est qui baptizat in Spiritu Sancto. » Secundo dicitur unum, quia datur in nomine unius, sc. Trinitatis (Matth., xxviii, v. 19) : « Baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. » Tertio, quia iterari non potest; poenitentia autem, matrimonium, eucharistia et extrema unctio iterari possunt, non autem baptismus (Hébr., vi, v. 4) : « Impossibile est eos qui semel sunt illuminati, » sc. per baptismum, « gustaverunt autem donum caeleste, et participes facti sunt Spiritus Sancti, gustaverunt nihilominus bonum Dei verbum virtutesque saeculi venturi et prolapsi sunt, » sc. per peccatum, « renovari rursus ad poenitentiam. » Non iteratur autem vel propter caracterem

tère, soit parce que la cause pour laquelle il est donné ne se renouvelle pas (Rom., vi, v. 4) : « Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir au péché. » Or Jésus-Christ « est mort une fois » pour le péché, ainsi qu'il est dit (1<sup>re</sup> S. Pierre, III, v. 18).

IV<sup>o</sup> Enfin dans l'Eglise, il n'y a qu'une même fin qui est Dieu, car le Fils nous conduit au Père (1<sup>re</sup> Corinth., xv, v. 24) : « Lorsqu'il aura réuni son royaume à Dieu son Père, et qu'il aura détruit tout empire, toute domination et toute puissance, Jésus-Christ doit régner, etc. » C'est ce qui fait ajouter à S. Paul (v. 6) : « Il n'y a qu'un Dieu, etc. » parole dans laquelle l'Apôtre exprime I. L'unité de Dieu; II. sa grandeur (v. 6) : « Qui est au-dessus de tous, etc. »

I. A l'égard de l'unité, S. Paul remarque deux choses : — 1<sup>o</sup> la première a rapport à la nature divine (v. 6) : « Il n'y a qu'un Dieu » (Deutér., vi, v. 4) : « Ecoutez, ô Israël, le Seigneur votre Dieu est le seul, et l'unique. » — 2<sup>o</sup> La seconde à son bon vouloir et à sa bonté pour nous. C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 6) : « Et Père de tous » (Isaïe, lxiij, v. 16) : « Vous êtes, Seigneur, notre Père et notre libérateur; » (Malach., II, v. 10) : « N'est-ce pas lui qui est le Père de nous tous? n'est-ce pas lui seul qui nous a créés? »

II. S. Paul exalte ensuite la grandeur de Dieu en montrant — 1<sup>o</sup> la hauteur de la divinité (v. 6) : « Qui est au-dessus de tous » (Ps., cxii, v. 14) : « Le Seigneur est élevé au dessus de toutes les nations. » — 2<sup>o</sup> l'étendue de sa puissance (v. 6) : « Qui est sur tous » (Jérém., xxiii, v. 24) : « N'est-ce pas moi qui remplis le ciel et la terre? » (Ps., viii, v. 8) : « Vous avez mis toutes choses sous ses pieds; » (S. Luc, x, v. 22; S. Matth., xi, v. 27) : « Mon Père m'a mis toutes choses entre les

vel quia causa ejus non iteratur (Rom., vi, v. 4) : « Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem, etc. » Nunc autem « Christus semel pro peccatis mortuus est, » ut dicitur (1 Petr., III, v. 18).

IV<sup>o</sup> QUARTO in Ecclesia est idem finis qui est Deus : Filius enim ducit nos ad Patrem (1 Cor., xv, v. 24) : « Cum tradiderit regnum Deo et Patri; cum evacaverit omnem principatum, et potestatem, et virtutem, oportet autem illum regnare, etc. » Et quantum ad hoc subjungit, dicens : « Unus Deus, etc. » Ubi primo ponit Apostolus ejus unitatem; secundo, ejus dignitatem, ibi : « Qui est super omnes, etc. »

I. Circa primum duo dicit. — 1<sup>o</sup> Primum pertinet ad naturam divinam; unde

dicit : « Unus Deus » (Deut., vi, v. 4) : « Audi Israel, Dominus Deus tuus unus est. » — 2<sup>o</sup> Aliud pertinet ad ejus benevolentiam ad nos et ad pietatem; unde dicit : « Et Pater omnium » (Is., lxiij, v. 16) : « Tu Domine Pater noster, et redemptor noster; » (Mal., II, v. 10) : « Nunquid non Pater unus omnium nostrum? nunquid non Deus creavit nos? » II. Dignitatem autem ejus commendat ex tribus. — 1<sup>o</sup> Ex altitudine divinitatis, cum dicit : « Qui est super omnes » (Ps., cxii, v. 14) : « Super omnes gentes Dominus, etc. » — 2<sup>o</sup> Ex amplitudine ejus potestatis, cum dicit : « Per omnia » (Jer., xxxiii, v. 24) : « Caelum et terram ego impleo, etc. » (Ps., viii, v. 8) : « Omnia subiecisti sub pedibus, etc. » (Luc., x, v. 22) et (Matth., xi, v. 27) : « Omnia mihi

ains, » car « toutes choses ont été faites par lui » (S. Jean, I, v. 5), mais de la manière expliquée au livre de la Sagesse (xi, v. 21) : « Vous réglez toutes choses avec nombre, avec poids, avec mesure. » — 5<sup>o</sup> Le don de la grâce (v. 6) : « Et en nous tous, » à savoir, par la grâce (Jér., xiv, v. 9) : « Pour vous, Seigneur, vous êtes en nous, etc. » Mais le premier de ces titres appartient au Père, qui est le principe et la source de la divinité, et domine au-dessus de toutes les créatures; le second au Fils, qui est la sagesse, « qui atteint d'une extrémité jusqu'à l'autre avec force » (Sagesse, viii, v. 1); le troisième au Saint-Esprit « qui remplit l'univers » (Sagesse, I, v. 7).

### LEÇON III. (Ch. 1<sup>re</sup>, v. 7 à 10.)

SOMMAIRE. — S. Paul démontre l'unité de l'Eglise par ce qui est propre et particulier à chaque fidèle.

7. Or la grâce a été donnée à chacun de nous, selon la mesure du don du Christ.

8. C'est pourquoi l'Écriture dit, qu'étant monté en haut, il a mené captive une multitude de captifs, et a répandu ses dons sur les hommes.

9. Mais pourquoi est-il dit qu'il est monté, sinon parce qu'il était descendu auparavant dans les parties les plus basses de la terre ?

10. Celui qui est descendu, est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses.

L'Apôtre, dans ce qui précède, a démontré l'unité de l'Eglise par ce

quippe tradita sunt ; » quippe quia « Omnia per ipsum facta sunt » (Joan., I, v. 3), sed modo quo dicitur (Sap., xi, v. 21) : « Omnia in numero, et pondere, et mensura disposuisti. » — 3<sup>o</sup> Ex largitate gratiæ, cum dicit : « Et in omnibus nobis, » sc. per gratiam (Jér., xiv, v. 9) : « Tu autem in nobis es Domine, etc. » Sed primum appropriatur Patri qui est fontale principium divinitatis, et omnes creaturas excellit ; secundum Filio, qui est « sapientia attingens a fine usque ad finem fortiter » (Sap., viii, v. 1) ; tertium vero Spiritui Sancto, qui « replet orbem terrarum » (Sap., I, v. 7).

### LECTIO III.

Unitas Ecclesiæ demonstratur, ex eo quod unicuique membrorum proprium et peculiare est.

7. Unicuique autem nostrum data est gratia secundum mensuram donationis Christi.

8. Propter quod dicit : ascendens in altum, captivam duxit captivitatem ; dedit dona hominibus.

9. Quod autem ascendit, quid est, nisi quia et descendit primum in inferiores partes terræ ?

10. Qui descendit, ipse est et qui ascendit super omnes cælos, ut adimpleret omnia.

Supra ostendit Apostolus ecclesiasticam

qui, en elle, est commun à tous ; il l'établit ici par ce qui est propre et spécial à chacun de ses membres. I<sup>o</sup> Il expose la destination des dons ; II<sup>o</sup> il s'appuie d'une autorité (v. 8) : « C'est pourquoi l'Écriture, etc. ; » III<sup>o</sup> il donne l'explication du passage qu'il a cité (v. 9) : « Mais pourquoi est-il dit, etc. »

I<sup>o</sup> Il dit donc : Dans l'Eglise, nous n'avons qu'un seul Dieu, une seule foi, etc., toutefois nous avons aussi des grâces diverses, accordées en particulier aux divers fidèles, (v. 7) « car la grâce a été donnée à chacun de nous ; » en d'autres termes : Il n'est aucun de nous qui ne participe à la grâce divine, et à la communion (S. Jean, I, v. 16) : « Et nous avons tous reçu de sa plénitude, et grâce pour grâce. » Or cette grâce n'est assurément pas donnée à tous uniformément et également, mais « selon la mesure du don de Jésus-Christ, » c'est-à-dire comme Jésus-Christ a voulu la donner, et l'a mesurée à chacun (Rom., xii, v. 6) : « Nous avons des dons différents, selon la grâce qui nous a été donnée. » Cette différence ne vient ni du destin, ni du hasard, ni du mérite, mais du don de Jésus-Christ, c'est-à-dire comme Jésus-Christ nous l'a mesurée. Car lui seul reçoit l'Esprit-Saint sans mesure (S. Jean, I, v. 52), tandis qu'aux saints, quels qu'ils soient, elle est mesurée (Rom., xii, v. 5) : « Selon la mesure de la foi que Dieu a départie à chacun ; » (1<sup>re</sup> Corinth., iii, v. 8) : « Chacun recevra sa récompense ; » (S. Matth., xxv, v. 15) : « A chacun selon sa capacité, etc. » Car, de même qu'il est en la puissance de Jésus-Christ de donner ou de ne pas donner, ainsi l'est-il de donner autant ou moins.

II<sup>o</sup> L'Apôtre ajoute (v. 8) : « C'est pourquoi il dit, etc. » Il cite ici

unitatem, quantum ad id quod Ecclesia est commune : hic idem ostendit quantum ad hoc quod singulis fidelibus membris Ecclesiæ est proprium et speciale. Circa quod tria facit, primo proponit distinctionem ; secundo, inducit ac hoc auctoritatem, ibi : « Propter quod dicit, etc. ; » tertio, ponit auctoritatis expositionem, ibi : « Quod autem ascendit, etc. »

I<sup>o</sup> DICIT ergo, habemus in Ecclesia unum Deum, unam fidem, etc., sed tamen diversas gratias diversis particulariter collatas habemus, quia « Unicuique nostrum data est gratia. » Quasi dicat : Nullus nostrum est qui non sit particeps divinæ gratiæ, et communionis (Joan., I, v. 16) : « De plenitudine ejus omnes accipimus, gratiam pro gratia. » Sed certe ista gratia non est data omnibus uniformiter seu æqualiter, sed « Secundum mensuram

donationis Christi, » id est secundum quod Christus est dator, et eam singulis mensuravit (Rom., xii, v. 6) : « Habentes donationes secundum gratiam que data est nobis differenter. » Hæc differentia, non est ex fato, nec a casu, nec ex merito, sed ex donatione Christi, id est secundum quod Christus nobis commensuravit. Ipse enim solus recepit Spiritum non ad mensuram (Joan., I, v. 32), cæteri autem sancti ad mensuram recipiunt (Rom., xii, v. 3) : « Unicuique sicut Deus divisit mensuram fidei ; » (1 Cor., iii, v. 8) : « Unusquisque propriam mercedem accipiet, etc. ; » (Matth., xxv, v. 15) : « Unicuique secundum propriam virtutem, etc. » Quia sicut in potestate Christi est dare vel non dare, ita dare tantum vel minus.

II<sup>o</sup> SEQUITUR « Propter quod dicit, etc. »

un passage tiré du psaume (LXVII v. 19, et il en fait l'application à ce qu'il vient de dire (v. 7) : « Selon la mesure du don de Jésus-Christ. » I. Il rappelle l'ascension de Jésus-Christ; II. la délivrance du genre humain; III. le don des grâces spirituelles. Ces parties se suivent. — I. Il établit la première en disant (v. 8) : « C'est pourquoi, » c'est-à-dire pour marquer ce que nous avons dit; « il dit, » à savoir le prophète David au psaume LXVII, v. 19 : « Le Christ étant monté au ciel » (*Michée*, II, v. 13) : « Celui qui doit leur montrer le chemin, marchera devant eux; » et (*Job*, XXXIX, v. 18) : « Il élève les ailes, etc. » Etant donc monté, dis-je, mais non pas seul, « car il a mené avec lui, captifs » de son amour, « une multitude de captifs, » c'est-à-dire ceux que le démon avait rendus captifs; car le genre humain était captif, et les saints, qui mouraient dans la charité, après avoir mérité la gloire, étaient retenus, sous la servitude du démon, comme autant de captifs, dans les Limbes (*Isaïe*, v, v. 5) : « Mon peuple a été emmené captif. » — II. Jésus-Christ a donc délivré ces captifs, et les a menés avec lui dans les cieux (*Isaïe*, XLIX, v. 24) : « Peut-on ravir au géant sa proie, et enlever à un homme fort ceux qu'il a faits captifs? Voilà ce que dit le Seigneur. Les captifs du géant lui seront enlevés, et ceux que le fort avait pris seront sauvés. » Sans aucun doute, ceci se vérifie, non-seulement à l'égard de ceux qui sont morts, mais encore par rapport aux vivants qui étaient retenus captifs par le péché, et que Jésus-Christ en les délivrant de ce péché, a rendus captifs de la justice, comme il est dit (*Rom.*, VI, v. 18); et de cette manière il les a conduits en captivité, non pour leur perte, mais pour leur salut (*S. Luc*, v, v. 10) :

Hic ponit quamdam auctoritatem assumptam de (*Ps.*, LXVII, v. 19), et refertur ad hoc quod dixit : « Secundum mensuram donationis Christi; » ubi tria facit. Primo commemorat Christi ascensionem; secundo, humani generis liberationem; tertio, ponit donorum spiritualium collationem. Partes consequuntur sc. — I. Ostendit ergo *Primum*, dicens sic : « Propter quod, » sc. significandum. Dicit, sc. Propheta David in (*Ps.*, LXVII, v. 19) : « Ascendens Christus in altum, etc., » (*Mich.*, II, v. 13) : « Ascendit ante eos; pandens iter, etc. » (*Job.*, XXXIX, v. 18) : « In altum alas erigit, etc. » — « Ascendens, » inquam, sed non solus, quia « captivam duxit captivitatem, » eos, sc. quos diabolus captiverat : humanum enim ge-

rate decedentes qui meruerant gloriam, in captivitate diaboli detinebantur quasi captivi in lybo (*Is.*, v, v. 3) : « Ductus est captivus populus meus, etc. » — II. *Hanc* ergo captivitatem Christus liberavit, et secum duxit in cœlum (*Is.*, XLIX, v. 24) : « Nunquid tolletur a forti præda, aut quod captum fuerit a robusto salvabitur ac salvum poterit esse? quia hæc dicit Dominus : Equidem et captivas a forti tolletur, et quod ablatum fuerit a robusto salvabitur. » Sed certe hoc non verificatur solum quantum ad jam mortuos, sed etiam quantum ad viventes, qui captivi tenebantur sub peccato, quos a peccato liberans, « servos fecit justitiæ, » ut dicitur (*Rom.*, VI, v. 18); et sic quodammodo eos in captivitatem duxit, non ad perniciem, sed ad salutem (*Luc.*, v, v. 10) : « Ex hoc jam

« Votre emploi sera désormais de prendre des hommes. » — III. Jésus-Christ a non seulement délivré les hommes de la captivité du démon, et les a soumis à sa propre servitude, mais il les a dotés des biens spirituels. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute (v. 8) : « Il a répandu sur les hommes ses dons, » c'est-à-dire les dons de la grâce et de la gloire (*Ps.*, LXXXIII, v. 12) : « Le Seigneur donnera la grâce et la gloire » (2<sup>e</sup> *S. Pierre*, I, v. 4) : « Il nous a par lui communiqué les grandes et précieuses grâces qu'il avait promises, etc. » Ceci n'est point opposé à ce qu'on lit dans le texte qui précède : « Il a répandu ses dons sur les hommes, » car il est certain qu'il les a lui-même accordés comme Dieu, mais comme homme il les a reçus dans les fidèles qui sont ses membres. Il les a donnés dans le ciel comme Dieu, et il les a reçus sur terre, selon cette façon de parler (*S. Matth.*, XXV, v. 40) : « Ce que vous avez fait à un des moindres de mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait. »

III<sup>o</sup> Quand S. Paul dit (v. 9) : « Mais pourquoi est-il dit qu'il est monté au ciel, etc., » il explique le passage qu'il a cité, d'abord, par rapport à l'ascension; ensuite quant à l'objet des dons (v. 11) : « Lui-même donc a donné, etc. » Sur la première division il montre I. comment Jésus-Christ est descendu : « Qui est descendu; » II. comment il est monté : « Qui est monté. »

I. Il faut remarquer que Jésus-Christ étant véritablement Dieu, il semble qu'il y ait inconvenance à ce qu'il consentit à descendre, car personne n'est plus élevé que Dieu. L'Apôtre donc, afin de prévenir cette difficulté, ajoute (v. 9) : « Mais pourquoi est-il dit qu'il est monté, sinon parce qu'il était descendu auparavant? » comme s'il

homines eris capiens. » — III. *Non* solum autem homines a diaboli captivitate eripuit, et suæ servituti subiecit, sed etiam eos spiritualibus bonis dotavit. Unde subditur : « Dedit dona hominibus, » sc. gratiæ et gloriæ (*Ps.*, LXXXIII, v. 12) : « Gratiæ, et gloriæ dabit Dominus; » (2<sup>e</sup> *Petr.*, I, v. 4) : « Per quem et pretiosa nobis promissa donavit, etc. » Nec est contrarium quod in littera præcedenti dicitur : « Accepit dona in hominibus, » quia certe ipse dedit, ut Deus, et accepit ut homo in fidelibus sicut in membris suis. Dedit in cœlo sicut Deus, et accepit in terra secundum modum loquendi quo dicitur (*Matth.*, XXV, v. 40) : « Quod uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis. »

III<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Quod autem ascendit, etc., » exponit propositam auctoritatem, et primo, quantum ad Ascensionem; secundo, quantum ad materiam donationis, ibi : « Et ipse dedit, etc. » Circa primum duo facit : primo, ostendit quomodo descendit, ibi : « Qui descendit; » secundo, quomodo ascendit, ibi : « Qui ascendit, etc. »

I. Circa *primum* considerandum, quod cum Christus vere sit Deus, inconveniens videbatur quod sibi conveniret descendere, quia nihil est Deo sublimius. Et ideo ad hanc dubitationem excludendam subdit Apostolus : « Quod autem ascendit quid est, nisi quia et descendit, primum, »

disait : J'ai ajouté qu'il est monté, parce que d'abord ce même Jésus était descendu, afin de monter, puisqu'autrement il n'eût pu le faire. Il dit ensuite comment il est descendu, quand il ajoute (v. 9) : « Dans les parties les plus basses de la terre. » Or ceci peut s'entendre de deux manières. D'abord, en ce sens que les parties les plus basses de la terre soient celles que nous habitons auxquelles on donne le nom d'inférieures, parce qu'elles sont au-dessous du ciel et de la région de l'air. Nous disons que le Fils de Dieu est descendu dans ces parties de la terre non par un changement de lieu matériel, mais parce qu'il s'est uni la nature inférieure et terrestre, suivant ces paroles (*Philipp.*, II, v. 7) : « Il s'est anéanti lui-même en prenant la forme de serviteur, etc. » On peut encore l'entendre des enfers, qui sont aussi au-dessous de nous, car le Sauveur y est descendu, par son âme, pour en tirer les saints. Ce que l'Apôtre a dit plus haut paraît ainsi leur convenir : il a emmené captifs, les captifs qu'il a délivrés (*Zacharie*, IX, v. 11) : « C'est vous aussi, qui par le sang de votre alliance avez fait sortir vos captifs du fond du lac qui était sans eau ; » (*Apocalip.*, X, v. 1) : « Et je vis un autre ange fort, qui descendait du ciel, etc. ; » (*Exod.*, III, v. 7) : « J'ai vu l'affliction de mon peuple qui est en Egypte, etc. » et à la suite (v. 8) : « Je suis descendu pour le délivrer. »

II. En disant ensuite (v. 10) : « Or celui qui est descendu, etc. » l'Apôtre explique l'Ascension de Jésus-Christ en faisant ressortir — 1<sup>o</sup> la personne de celui qui monte aux cieux, lorsqu'il dit (v. 10) : « Or, celui qui est descendu est le même qui est monté, » paroles par lesquelles il désigne l'unité de personne de Dieu et l'homme. Car, ainsi qu'il a été dit, le Fils de Dieu est descendu, en s'unissant la nature

etc. » Ac si diceret, ideo postea dixi, « quod ascendit, » quia ipse primo descenderat, ut ascenderet : aliter enim ascendere non potuisset. Quomodo autem descendit subdit, dicens : « Quia in inferiores partes terræ. » Quod potest intelligi dupliciter : uno modo ut per inferiores partes terræ intelligantur istæ partes terræ in quibus nos habitamus, quæ dicuntur inferiores, eo quod sunt infra cælum et aerem. In his autem partes terræ dicitur descendisse Filius Dei, non motu locali, sed assumptione inferioris et terrenæ naturæ, secundum illud (*Philipp.*, II, v. 7) : « Exinanivit semetipsum, etc. » Alio modo potest intelligi de inferno, qui etiam infra nos est. Illuc enim descendit omnibus secundum animam, ut inde sanctos liberaret. Et sic videtur hoc eis convenire quod dixerat : « Captivam duxit captivitatem » (*Zach.*, IX, v. 11) : « Tu quoque in sanguine Testamenti tui eduxisti vincetos tuos de lacu in quo non erat aqua ; » (*Apoc.*, X, v. 1) : « Vidi alium Angelum fortem descendentem de cælo, etc. ; » (*Exod.*, III, v. 7) : « Vidi afflictionem populi mei qui est in Egypto, etc. » Et sequitur : « Et descendi liberare eum. »

II. *Deinde* cum dicit : « Qui descendit, etc. » manifestat ejus Ascensionem quantum ad tria. — 1<sup>o</sup> Primo, quantum ad personam ascendentis, cum dicit : « Qui descendit ipse est qui ascendit, etc. » In quo designatur unitas personæ Dei et hominis. Descendit enim, sicut dictum est, Filius Dei assumendo humanam naturam,

humaine ; et le Fils de l'homme est monté, dans la nature humaine, à la sublimité d'une vie immortelle. Ainsi donc, le Fils de Dieu qui est descendu et le Fils de l'homme qui est monté, c'est la même personne (*S. Jean*, III, v. 13) : « Personne n'est monté au ciel que celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme qui est au ciel. » Sur quoi il faut remarquer que les humbles, qui descendent volontairement, montent spirituellement, élevés par Dieu lui-même, « parce que celui qui s'élève sera abaissé » (*S. Luc*, XIV, v. 11 ; et XVIII, v. 14). — 2<sup>o</sup> L'Apôtre fait voir le terme de l'ascension, lorsqu'il dit (v. 10) : « Au-dessus de tous les cieux ; » (*Ps.*, LVII, v. 5) : « Celui qui monte au-dessus des cieux, vers l'Orient. » (1) Il ne faut pas entendre seulement qu'il est monté au-dessus des cieux corporels, mais encore au-dessus de toute créature spirituelle (ci-dessus, I, v. 20) : « Le faisant asseoir à sa droite, dans le ciel, au-dessus de toutes les Principautés et des Puissances, et de tous les noms qui peuvent être, etc. » — 3<sup>o</sup> Enfin S. Paul exprime les effets de l'ascension, quand il dit (v. 10) : « Afin de remplir toutes choses, » c'est-à-dire afin de combler de dons spirituels tout le genre humain (*Ps.*, LXIV, v. 5) : « Nous serons remplis des biens de votre maison ; » (*Eccli.*, XXIV, v. 26) : « Remplissez-vous des biens que je porte. » Ou encore : « Afin de remplir toutes choses, » c'est-à-dire pour accomplir tout ce qui a été dit de moi, dans la Loi et les Prophètes.

(1) Ce passage appartient non pas au ps. LVII, mais au ps. LXVIII, v. 34 : « Qui ascendit super cælum cæli ad orientem. » Vers l'orient, car le Christ s'est élevé dans les cieux, de la montagne des Oliviers, située à l'orient de la ville de Jérusalem. (Menéchiass.)

ascendit autem Filius hominis secundum humanam naturam ad vitam immortalis sublimitatem. Et sic est idem Filius Dei, qui descendit, et Filius hominis qui ascendit (*Joan.*, III, v. 13) : « Nemo ascendit in cælum, nisi qui descendit de cælo Filius hominis, qui est in cælo. » Ubi notatur quod humiles qui voluntarie descendunt, spiritualiter Deo sublimante ascendunt, quia « Qui se humiliat, exaltabitur » (*Luc.*, XIV, v. 11 et XVIII, v. 14). — 2<sup>o</sup> Secundo, ostendit terminum ascensionis, cum dicit : « Super omnes cælos » (*Ps.*, LVII, v. 5) : « Qui ascendit super omnes cælos ad orientem. » Nec solum intelligendum est, quod ascenderit super omnes cælos corporeales, sed etiam super omnem spiritualem creaturam (supra, I, v. 20) : « Constituens illum ad dexteram suam in cælestibus super omnem principatum, et potestatem, et virtutem, et dominationem, et omne nomen quod nominatur, etc. » — 3<sup>o</sup> Tertio, ponit ascensionis fructum, cum dicit : « Ut adimpleret omnia, » id est omne genus hominum spiritualibus donis replet (*Ps.*, LXIV, v. 5) : « Replebitur in bonis domus tuæ ; » (*Eccli.*, XXIV, v. 26) : « A generationibus meis adimplemini. » Vel « Adimpleret, » id est ut ad effectum perduceret « omnia » quæ de ipso erant scripta in Lege, et Prophetis, et Psalmis de me.

LEÇON IV<sup>e</sup> (ch. iv<sup>e</sup>, w. 11 à 15.)

**SOMMAIRE.** L'Apôtre énumère les grâces particulières accordées aux différents membres de l'Eglise, et explique l'utilité de ces grâces.

11. *Lui-même donc a donné à son Eglise quelques-uns pour être Apôtres, d'autres pour être Prophètes, d'autres pour être Evangélistes, d'autres pour être pasteurs et docteurs ;*

12. *Afin que les uns et les autres travaillent à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps du Christ,*

13. *Jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi et d'une connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge et de la plénitude selon laquelle le Christ doit être formé en nous ;*

S. Paul développe ici ce qu'il avait dit plus haut du don des grâces. Il montre d'abord que Dieu a accordé à chacun des fidèles des dons distincts. Il explique ensuite le fruit et l'utilité de ces dons (v. 12) : « Afin que les uns et les autres travaillent à la perfection des saints, etc. »

Comme c'est par les dons de Jésus-Christ que les états divers et les ministères sont distingués dans l'Eglise, il faut remarquer que l'Apôtre place au premier rang, parmi ces dons, l'apostolat. C'est pourquoi il dit (v. 11) : « Lui-même a donc donné à son Eglise, quelques-

## LECTIO IV.

Singulis membris singulas gratias datas manifestat, et harum gratiarum utilitas explicatur.

11. *Et ipse dedit quosdam quidem Apostolos, quosdam autem Prophetas, alios vero Evangelistas, alios autem pastores et doctores ;*

12. *Ad consummationem sanctorum in opus ministerii, in aedificationem corporis Christi,*

13. *Donec occurramus omnes in unitatem fidei, et agnitionis Filii Dei, in*

*virum perfectum, in mensuram aetatis plenitudinis Christi.*

Hic exponit Apostolus quod supra dixerat de donatione donorum. Circa quod duo facit : primo, ostendit quod Dominus singulis fidelibus dedit donorum diversitatem ; secundo, ostendit illorum donorum fructum, et utilitatem, ibi : « Ad consummationem sanctorum, etc. »

Et quia per dona Christi diversi status et munera in Ecclesia designantur, considerandum est quod inter dona Christi primo ponit Apostolos, unde dicit : « Et ipse dedit quosdam quidem Apostolos »

uns pour être apôtres » (S. Luc, vi, v. 13) : « Il choisit douze d'entre eux qu'il nomma apôtres ; » (1<sup>re</sup> Corinth., xii, v. 28) : « Car Dieu a établi dans son Eglise, premièrement des apôtres ; secondement des Prophètes ; troisièmement des docteurs ; ensuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles. » Les apôtres sont placés au premier rang, parce que dans la distribution des dons de Jésus-Christ ils furent privilégiés. Ils eurent, en effet, la plénitude de la grâce et de la sagesse, et quelques-uns la révélation plus complète des mystères divins (S. Luc, xxiv, v. 45) : « En même temps il leur ouvrit l'esprit, afin qu'ils entendissent les Ecritures, etc. ; » (S. Marc, iv, v. 11) et (S. Luc, viii, v. 10) : « Il vous est donné à vous, de connaître le mystère du royaume de Dieu ; » (S. Jean, xv, v. 15) : « Je vous ai fait connaître tout ce que j'ai appris de mon Père. » Ils eurent aussi la force de l'éloquence pour annoncer l'Evangile (S. Luc, xxi, v. 15) : « Je vous donnerai moi-même une bouche et une sagesse à laquelle tous vos ennemis ne pourront résister, et qu'ils ne pourront contredire ; » (S. Marc, xvi, v. 13) : « Allez partout le monde, prêchez l'Evangile à toute créature. » Ils eurent encore la prérogative de l'autorité et de la puissance, pour prendre soin du troupeau de Jésus-Christ (S. Jean, xxi, v. 17) : « Paissez mes brebis ; » (2<sup>e</sup> Corinth., x, v. 8) : « La puissance que le Seigneur m'a donnée pour votre édification, et non pour votre destruction. » S. Paul place donc ici trois ministères ecclésiastiques dans l'ordre de leurs rapports avec les grâces que nous avons énumérées. Quant à la révélation des mystères, il ajoute (v. 11) : « D'autres, Prophètes, » qui ont été les messagers de l'incarnation de Jésus-Christ (1<sup>re</sup> S. Pierre, i, v. 10) : « Les Prophètes, qui ont prédit

(Luc., vi, v. 13) : « Elegit ex ipsis quosdam et sapientiam, cui non poterunt resistere et contradicere omnes adversarii vestri ; » (1<sup>re</sup> Cor., xii, v. 28) : « Quosdam quidem posuit in Ecclesia, primum Apostolos ; secundo Prophetas ; tertio Doctores ; quarto Virtutes. » Habuerunt etiam prærogativam auctoritatis et potentiam quantum ad curam Domini gregis (Joan., xxi, v. 17) : « Pasce oves meas ; » (2<sup>e</sup> Cor., x, v. 8) : « De potestate nostra quam dedit nobis Deus in aedificationem, non in destructionem vestram, etc. » Ideo Apostolus subjungit hic tres gradus ecclesiasticos secundum participationem singulorum præmissorum. Nam quantum ad revelationem divinorum mysteriorum subdit : « Quosdam autem Prophetas, » qui prænuntiatores fuerunt incarnationis Christi, de quibus dicitur (1<sup>re</sup> Pet., i, v. 10) : « Prophetæ qui de futura

la grâce que vous deviez recevoir ; » (S. *Matth.*, xi, v. 15) : « Jusqu'à Jean, tous les Prophètes aussi bien que la Loi ont prophétisé. » Or les apôtres ont prophétisé, après l'avènement de Jésus-Christ, les joies de la vie future (*Apocal.*, i, v. 3) : « Heureux celui qui lit et qui écoute les paroles de cette prophétie, etc. » Ils ont aussi expliqué les prophéties des anciens prophètes (1<sup>re</sup> *Corinth.*, xiv, v. 1) : « Désirez les dons spirituels, surtout celui de prophétiser ; » (S. *Matth.*, xxv, v. 34) : « Je vais vous envoyer des Prophètes et des sages, etc. » Quant à la prédication de l'Évangile, il dit (v. 11) : « D'autres prédicateurs de l'Évangile, » à qui est confié le ministère d'annoncer l'Évangile, ou de l'écrire, bien qu'ils ne fussent pas du nombre des premiers apôtres (*Rom.*, x, v. 15) : « Qu'ils sont beaux, les pieds de ceux qui annoncent l'Évangile de paix ; » (*Isaïe*, xli, v. 27) : « Je donnerai à Jérusalem un évangéliste. » Quant au soin de l'Église, il ajoute (v. 12) : « Et d'autres pasteurs, » à qui est confiée la garde du troupeau du Seigneur. Il ajoute immédiatement (v. 12) : « Et docteurs, » afin de montrer que l'office propre des pasteurs est d'enseigner ce qui appartient à la foi et aux bonnes mœurs. Pour l'administration des choses temporelles, elle n'est pas spécialement l'œuvre des Evêques, qui sont les successeurs des apôtres, mais plutôt celle des diacres (*Act.*, vi, v. 2) : « Il n'est pas juste que nous laissons la parole de Dieu, pour avoir soin des tables ; » (*Tite.*, i, v. 9) : « Qu'il soit (l'Evêque) fortement attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées ; » et (*Jérémie*, iii, v. 15) il est dit des Evêques : « Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur, et ils vous nourriront de la doctrine et de la science. »

in vobis gloria prophetaverunt ; » (*Matth.*, xli, v. 27) : « Dabo Jerusalem evangelistam. »  
 xi, v. 13) : « Omnes enim Prophetæ et Lex usque ad Joannem prophetaverunt. »  
 Sed Apostoli prophetantes fuerunt post adventum Christi gaudia vitæ futuræ (*Apoc.*, i, v. 3) : « Beatus qui legit et qui audit verba prophetiæ hujus, etc. » Item fuerunt exponentes antiquorum prophetarum prophetias (1 *Cor.*, xiv, v. 1) : « Emulamini spiritualia : magis autem ut prophetetis ; » (*Matth.*, xxv, v. 34) : « Ecce ego mitto ad vos prophetas et sapientes, etc. » Quantum vero ad annuntiandum Evangelium, subdit : « Alios vero Evangelistas, » qui sc. habent officium prædicandi Evangelium, vel etiam conscribendi, quamvis non essent de principalibus Apostolis (*Rom.*, x, v. 15) : « Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, etc. ; » (*Is.*,

Quantum vero ad curam Ecclesiæ subdit : « Alios autem pastores, » curam, sc. Dominici gregis habentes. Et sub eodem addit : « Et Doctores, » ad ostendendum quod proprium officium pastorum Ecclesiæ est docere ea quæ pertinent ad fidem et bonos mores. Dispensare autem temporalia non pertinet ad episcopos qui sunt Apostolorum successores, sed magis ad diaconos (*Act.*, vi, v. 2) : « Non est æquum nos derelinquere verbum Dei, et ministrare mensis ; » (*Tit.*, i, v. 9) : « Amplectentem eum qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem. » Dicitur de episcopis (*Jer.*, iii, v. 15) : « Dabo vobis pastores juxta cor meum, et pascent vos scientia et doctrina. »

II<sup>o</sup> En disant (v. 12) : « Afin que les uns et les autres travaillent à la perfection des Saints, etc. » S. Paul explique les effets des dons ou des ministères dont il vient de parler. Premièrement il indique ces effets ; secondement il montre comment les fideles peuvent y arriver (v. 14) : « Afin que nous ne soyons plus des enfants, etc. » La première partie se subdivise en deux : I. L'Apôtre fait voir les effets prochains de ces dons ; II. les effets éloignés (v. 15) : « Jusqu'à ce que nous arrivions tous à l'unité ; etc. »

I. Les effets prochains de ces dons ou ministères peuvent se considérer sous trois points de vue : — 1<sup>o</sup> Dans ceux qui ont été revêtus de ces ministères et à qui ont été accordés à cette fin les dons spirituels, pour les faire servir aux intérêts de Dieu et du prochain. Quant à cet effet l'Apôtre dit (v. 12) : « Aux fonctions de leur ministère, » par lequel on procure l'honneur de Dieu et le salut du prochain (1<sup>re</sup> *Corinth.*, iv, v. 1) : « Que les hommes nous considèrent comme les ministres de Jésus-Christ, etc. ; » (*Isaïe*, lxi, v. 6) : « Vous serez nommés les ministres de notre Dieu. » — 2<sup>o</sup> Par rapport à la perfection de ceux qui croient déjà (v. 12) : « Pour mener à leur fin les saints, » c'est-à-dire pour la perfection de ceux qui sont déjà sanctifiés par la foi de Jésus-Christ. Les supérieurs en effet, doivent porter leur attention sur leurs inférieurs, afin de les conduire à l'état de perfection, et de devenir par là plus parfaits eux mêmes, comme S. Denis le dit dans sa *Divine Hiérarchie* (*Hebr.*, vi, v. 1) : « Portons-nous à ce qui est plus parfait, etc. ; » (*Isaïe*, x, v. 22) : « La justice se répandra comme un fleuve sur le petit nombre qui sera sauvé, car le Seigneur, le Dieu des armées réduira son peuple à quelques hommes restés au milieu de la terre. » — 3<sup>o</sup> Enfin, par rapport à la conversion des infidèles, ce

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Ad consummationem sanctorum, etc. » ostendit fructum prædicatorum donorum seu officiorum. Et circa hoc duo facit, quia primo assignat fructum ; secundo, ostendit qualiter fideles ad hunc fructum possent venire, ibi : « Ut jam non simus parvuli, etc. » Prima iterum in duas : primo, proponit effectum proximum ; secundo, ostendit fructum ultimum, ibi : « Donec occurramus omnes, etc. »

I. Effectus autem proximus prædicatorum donorum seu officiorum, potest attendi quantum ad tria. — 1<sup>o</sup> Uno modo quantum ad ipsos qui sunt in officis constituti, quibus ad hoc sunt collata dona spiritualia, ut ministrarent Deo et proximis. Et quantum ad hoc dicit : « In opus ministerii, » per quod sc. procuratur honor Dei et salus proximorum (1 *Cor.*, iv, v. 1) : « Sic nos existimet homo ut ministros Christi, etc. ; » (*Is.*, lxi, v. 6) : « Ministri Dei dicetur vobis. » — 2<sup>o</sup> Alio modo quantum ad perfectionem jam credentium, cum dicit : « Ad consummationem, » id est perfectionem « sanctorum, » id est eorum qui jam sunt sanctificati per fidem Christi. Etenim specialiter debent intendere prælati ad subditos suos, ut eos ad statum perfectionis perducant, unde et ipsi perfectiores sunt, ut dicit Dionysius (in *Ecclesiastica Hierarchia*) (*Hebr.*, vi, v. 1) : « Ad perfectionem feramur, etc. ; » (*Is.*, x, v. 22) : « Consummatio abbreviata inundabit justitiam. Consummationem enim, et abbreviationem Dominus Deus exercituum faciet, etc. » — 3<sup>o</sup> Tertio, quantum ad conversionem

qui fait dire à l'Apôtre (v. 12) : « A l'édification du corps de Jésus-Christ, » c'est-à-dire pour que les infidèles qui entrent dans la construction de l'Eglise de Jésus Christ, qui est son corps, se convertissent (1<sup>re</sup> Corinth., xiv, v. 5) : « Pour les édifier, les exhorter et les consoler ; » et à la suite (v. 5) : « Car celui qui prophétise est préférable à celui qui parle une langue, si ce n'est qu'il interprète ce qu'il dit, afin que l'Eglise en soit édifiée ; » et encore (v. 26) : « Que tout se fasse pour l'édification. »

II. Quand l'Apôtre ajoute (v. 13) : « Jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi, » il indique les effets ultérieurs. Ces paroles peuvent s'entendre de deux manières.

1<sup>o</sup> De l'effet simplement ultérieur, qui sera produit à la résurrection dernière. Dans ce sens deux choses sont manifestes. — A) La première est l'assemblée des ressuscités, assemblée à la fois corporelle et spirituelle. — a) Elle est d'abord corporelle, en ce sens que tous les saints se réuniront auprès de Jésus-Christ (S. Matth., xxiv, v. 28) : « Partout où sera le corps, les aigles s'assembleront. » Sur quoi l'Apôtre dit (v. 13) : « Jusqu'à ce que nous parvenions tous, etc. ; » en d'autres termes : le ministère dont nous avons parlé, le travail de la perfection des saints et l'édification de l'Eglise s'étendront jusqu'à ce que, au jour de la résurrection, nous allions à la rencontre de Jésus-Christ (S. Matth., xxv, v. 6) : « Voici l'Époux qui vient, allez au-devant de lui ; » (Amos, iv, v. 12) : « Préparez-vous, ô Israël, à aller au-devant de votre Dieu ! » Nous irons aussi à la rencontre les uns des autres (1<sup>re</sup> Thess., iv, v. 17) : « Nous serons emportés avec eux dans les nues, pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air ; » (Philipp., iii, v. 11) : « Afin que je puisse, en quelque manière que

Infidelium ; et quantum ad hoc dicit : « In ædificationem corporis Christi, » id est ut convertantur infideles, ex quibus ædificatur Ecclesia Christi, quæ est corpus ejus (1<sup>re</sup> Cor., xiv, v. 3) : « Ad ædificationem et exhortationem, et consolationem. » Et sequitur ibidem : « Nam major est qui prophetat quam qui linguis loquitur, nisi forte interpretetur, ut ecclesia ædificationem accipiat ; » et ibidem : « Omnia ad ædificationem fiant. »

II. Deinde cum dicit : « Donec occurramus, etc. » assignat fructum ultimum, et potest intelligi dupliciter.

1<sup>o</sup> Uno modo de fructu simpliciter ultimo, qui erit in resurrectione sanctorum ; et secundum hoc duo declarantur. — A) Primo quidem, congregatio resurgentium,

et corporalis, et spiritualis. — a) Corporalis quidem erit congregatio in hoc, quod omnes sancti congregabuntur ad Christum (Matth., xxiv, v. 28) : « Ubi cumque fuerit corpus, illuc congregabuntur et aquilæ. » Et quantum ad hoc dicit : « Donec occurramus omnes, etc. ; » quasi dicat : usque ad hoc extenditur prædictum ministerium, et consummatio sanctorum, et ædificatio Ecclesiæ, donec in resurrectione occurramus Christo (Matth., xxv, v. 6) : « Ecce sponsus venit, exite obviam ei ; » (Am., iv, v. 12) : « Præparare in occursum Dei tui Israël, etc. » Et etiam occurramus nobis invicem (1<sup>re</sup> Thess., iv, v. 17) : « Simul rapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in aera ; » (Philipp., iii, v. 11) : « Si quo modo occurram ad resurrectio-

ce soit, aller à la résurrection des morts. » — b) En second lieu l'assemblée sera spirituelle à raison des intérêts, qui ont pour base la même foi, ce dont l'Apôtre dit (v. 13) : « À l'unité d'une même foi » (ci-dessus, iv, v. 5) : « Il n'y a qu'un Seigneur, une foi ; » et encore (ci-dessus, iv, v. 5) : « En travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix. » A raison aussi de la récompense, qui consiste dans la parfaite vision et connaissance de Dieu, dont il est dit (1<sup>re</sup> Corinth., xiii, v. 11) : « Je connaîtrai alors, comme je suis moi-même connu. » Sur ceci l'Apôtre dit (v. 13) : « Et de la connaissance du Fils de Dieu ; » (Jérém., xxxi, v. 34) : « Tous me connaîtront, dit le Seigneur. »

B) Secondement, S. Paul indique ces effets, par rapport à l'état parfait de ceux qui ressuscitent. — a) Et d'abord il indique cette perfection même, lorsqu'il dit (v. 13) : « A l'état d'un homme parfait. » Il faut ici se garder de l'erreur de quelques-uns, qui ont compris qu'à la résurrection, le sexe faible serait changé au sexe fort, car l'un et l'autre demeureront, non toutefois pour s'unir, attendu que le mariage n'existera plus (S. Matth., xxii, v. 30) : « Car après la résurrection, les hommes n'auront plus de femmes, ni les femmes de maris ; » mais pour la perfection de la nature, et la plus grande gloire de celui qui l'a créée si grande. L'Apôtre dit donc : « A l'état de l'homme parfait, » pour marquer la perfection complète de cet état (1<sup>re</sup> Corinth., xiii, v. 10) : « Lorsque nous serons dans l'état parfait, ce qui est imparfait sera aboli. » En sorte que cette expression : « L'homme, » est prise ici dans le sens divisé, plutôt par opposition à enfant, que par opposition à femme. — b) L'Apôtre montre ensuite le modèle de cette

nem, quæ est ex mortuis. — b) Spiritua-  
lis autem congregatio attenditur quantum  
ad meritum, quod est secundum eandem  
fidem ; et quantum ad hoc, dicit : « In  
unitatem fidei » (supra, eodem v. 5) :  
« Unus Dominus, una fides ; » item (supra  
eodem v. 3) : « Solliciti servare unitatem  
spiritus, etc. » Et quantum ad præmium,  
quod est secundum Dei perfectam visio-  
nem et cognitionem, de qua (1<sup>re</sup> Cor., xiii,  
v. 11) : « Tunc cognoscam sicut et cogni-  
tus sum. » Et quantum ad hoc dicit : « Et  
agnitionis Filii Dei » (Jer., xxxi, v. 34) :  
« Omnes enim cognoscent me. »

B) Secundo declarat prædictum fructum  
quantum ad perfectionem resurgentium.  
— a) Et primo, ponit ipsam perfectionem,  
cum dicit : « In virum perfectum. » Ubi

non est intelligendum sicut quidam intel-  
lexerunt, quod sc. feminae mutantur in  
sexum virilem in resurrectione, quia uter-  
que sexus permanebit, non quidem ad  
commixtionem sexuum, quæ tunc de  
cætero non erit, secundum illud (Matth.,  
xxii, v. 30) : « In resurrectione enim non  
nubent, neque nubentur, sed sicut An-  
geli ; » sed ad perfectionem naturæ et gloriæ  
Dei, qui talem naturam condidit. Dicit ergo :  
« Virum perfectum, » ad designandum  
omnimodam perfectionem illius status (1<sup>re</sup>  
Cor., xiii, v. 10) : « Cum venerit quod per-  
fectum est evacuabitur quod ex parte est. »

Et propter hoc vir magis sumitur secun-  
dum quod dividitur contra puerum, quam  
secundum quod dividitur contra feminam.  
— b) Secundo ostendit exemplar hujus

perfection en disant (v. 15) : « A la mesure de l'âge et de la plénitude selon laquelle Jésus-Christ doit être formé en nous. « Remarquez ici que le corps véritable de Jésus-Christ est le modèle de son corps mystique. Car l'un et l'autre sont composés de plusieurs membres, réunis en un tout. Or le corps de Jésus-Christ arriva à la plénitude de l'âge viril, à savoir, trente trois ans, âge ou il mourut. C'est donc sur la plénitude de cet âge, que sera formé l'âge des saints qui ressusciteront, et dans lesquels il n'y aura ni imperfection, ni défaillance aucune par la vieillesse (*Philipp.*, III, v. 21) : « Il transformera notre corps, tout vil et abject qu'il est, afin de le rendre conforme à son corps glorieux. »

2<sup>o</sup> On peut encore entendre ce passage du fruit ultérieur de la vie présente dans laquelle les fidèles se rencontreront tous pour une même foi, une même connaissance de la vérité (*S. Jean*, x, v. 16) : « J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie. » Dans ce sens encore, le corps mystique de Jésus-Christ forme sa perfection spirituelle à la ressemblance du corps véritable de Jésus-Christ, et suivant cette explication, le corps entier de l'Eglise est appelé un corps viril, suivant cette comparaison dont se sert l'Apôtre (*Galat.*, IV, v. 1) : « Tant que l'héritier est enfant, il n'est point différent d'un serviteur. »

perfectionis, cum dicit : « In mensuram ætatis plenitudinis Christi. » Ubi considerandum est, quod corpus Christi verum est exemplar corporis mystici, utrumque enim constat ex pluribus membris in unum collectis. Corpus autem Christi fuit perductum ad plenam ætatem virilem, sc. triginta trium annorum, in qua mortuus fuit. Hujusmodi ergo ætatis plenitudini conformabitur ætas sanctorum resurgentium, in quibus nulla erit imperfectio, nec defectus senectutis (*Philip.*, III, v. 21) : « Reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum corpori claritatis suæ. »

2<sup>o</sup> Allo modo potest intelligi de fructu ultimo presentis vitæ, in qua quidem sibi occurrent omnes fideles ad unam fidem et agnitionem veritatis (*Joan.*, x, v. 16) : « Alias oves habeo, quæ non sunt de hoc ovili, etc. » In qua perficitur etiam corpus Christi mysticum spirituali perfectione ad similitudinem corporis Christi veri. Et secundum hoc totum corpus Ecclesiæ dicitur corpus virile, secundum illam similitudinem qua utitur Apostolus (*Gal.*, IV, v. 1) : « Quanto tempore hæres parvulus est, nihil differt a servo, etc. »

LEÇON V<sup>e</sup> (Ch. IV<sup>e</sup> v. 14 à 16.)

SOMMAIRE. — S. Paul écarte deux obstacles, qui sont cause que nous ne pouvons parvenir aux effets des grâces : la méchanceté des hommes et la faiblesse de l'intelligence.

14. Afin que nous ne soyons plus comme des enfants, comme des personnes flottantes, et qui se laissent emporter à tous les vents des opinions humaines, par la tromperie des hommes, et par l'adresse qu'ils ont à engager artificieusement dans l'erreur :

15. Mais pratiquant la vérité par la charité, nous croissons en toutes choses dans le Christ qui est notre chef et notre tête,

16. De qui tout le corps, dont les parties sont jointes et unies ensemble avec une si juste proportion, reçoit par tous les vaisseaux et toutes les liaisons qui portent l'esprit et la vie, l'accroissement par l'efficace de la mesure d'influence qui est propre à chacun des membres, afin qu'il se forme ainsi et s'édifie par la charité.

Après avoir exposé la diversité des dons spirituels, et leurs effets, l'Apôtre indique ici comment nous pouvons parvenir à ces effets. Il écarte d'abord deux obstacles ; il enseigne ensuite le moyen d'arriver (v. 15) : « Pratiquant la vérité par la charité, etc. »

Il dit : c'est avec vérité que j'ai avancé que l'effet intérieur de ces dons est de nous faire parvenir à l'état d'homme parfait, etc. ;

## LECTIO V.

Duo removentur, quæ in causa sunt ne perveniamus ad fructum donorum, quæ sunt nequitia hominum et imbecillitas intellectus.

14. Ut jam non simus parvuli fluctuantes, et circumferamur omnivento doctrinæ in nequitia hominum, in astutia ad circumventionem erroris :

15. Veritatem autem facientes in charitate, crescimus in illo per omnia, qui est caput Christus,

16. Ex quo totum corpus compactum est

connexum per omnem juncturam subministrationis, secundum operationem in mensuram uniuscujusque membri, augmentum corporis facit in ædificationem sui in charitate.

Posita donorum spiritualium diversitate et fructu eorum, hic ostendit Apostolus quomodo ad fructum illum perveniamus. Circa quod duo facit : primo, duo impedimenta removet ; secundo, modum veniendi docet, ibi : « Veritatem facientes. etc. »

1<sup>o</sup> Dicit ego : bene dictum est, quod hic est fructus ultimus istorum donorum, quod sc. occurramus Domino in virum perfec-

il faut donc que nous voyions (v. 14) « A n'être plus désormais des enfants, mais certainement des hommes parfaits, » car tant qu'on est enfant, on n'a pas encore atteint la perfection de l'âge viril. Donc quiconque doit parvenir à Dieu, est dans l'obligation de sortir de l'enfance. Ainsi le pratiquait S. Paul (1<sup>re</sup> Corinth., XIII, v. 11) : « Lorsque je suis devenu homme, je me suis défait de tout ce qui tenait de l'enfant. » Or le caractère de l'enfant n'a rien de fixé, rien de déterminé sur n'importe quel point; il croit à tout ce qu'on lui dit. Si donc nous voulons nous montrer comme des hommes parfaits, il faut nous défaire de la fluctuation de nos pensées, c'est-à-dire de leur instabilité. C'est ce que dit S. Paul (v. 14) : « Comme des personnes flottantes » (1<sup>re</sup> Corinth., XIV, v. 20) : « Mes frères, ne soyez point enfants pour n'avoir point de sagesse, mais soyez enfants pour être sans malice. » L'Apôtre dit « flottantes, » par comparaison avec les flots, car ils sont semblables aux flots, ceux qui ne sont pas fixés dans l'unité de la foi (S. Jacq., I, v. 6) : « Celui qui est dans la défiance, ressemble au flot de la mer, qui est agité et emporté çà et là par la violence du vent. » Pour nous, il nous est maintenant nécessaire d'être stables, et de ne pas flotter au gré des vents. Et comme les vents, ce sont les doctrines mauvaises, dont il est dit avec raison (Prov., XXV, v. 25) : « Le vent d'aquilon dissipe la pluie; » (S. Matth., VII, v. 27) : « Et la pluie est tombée, les fleuves se sont débordés, les vents ont soufflé, et sont venus fondre sur cette maison; elle a été renversée, et la ruine en a été grande, » l'Apôtre dit (v. 14) : « Qui se laissent emporter à tous les vents des opinions, etc. ; » en d'autres termes : nulle doctrine perverse, qui souffle pour émouvoir notre cœur, et jeter en bas notre édifice spirituel, ne doit avoir prise sur nous, car ce n'est pas une bon-

tum, etc. Ergo oportet nos videre, « Ut tales ad modum fluctus non sunt firmi in fide (Jac., I, v. 6) : « Qui enim hæsitat, similis est fluctui maris, qui a vento movetur et circumfertur. » Nunc autem necesse est nos stables esse et non fluctuare. Et quia ventus est prava doctrina, de qua merito dicitur (Prov., XXV, v. 23) : « Ventus Aquilo dissipat pluvias; » (Matth., VII, v. 27) : « Descendit pluvia, venerunt flumina, flaverunt venti et irruerunt in domum illam, et cecidit, et fuit ruina ejus magna; » ideo dicit : « Et non circumferamur omni vento doctrinæ, etc. » Quasi dicat : Nulla doctrina perversa perflante ad commotionem cordis et ruinam spiritualis ædificii debemus moveri, quia non est

ne doctrine, et on peut le reconnaître à trois caractères. D'abord, à son principe qui est (v. 14) « la tromperie des hommes. » Elle n'est donc pas une doctrine salubre, mais fautive et funeste, et semée par son auteur dans le but de perdre les âmes et de monter aux dignités; comme cette doctrine du détestable Arius qui crêva par le milieu du ventre, en sorte qu'on peut lui appliquer cette parole (Eccli., XXXI, v. 29) : « Et le témoignage qu'on rendra à sa méchanceté sera véritable; » de plus cette doctrine est perverse : c'est de toute évidence. En second lieu, on la reconnaît à sa marche, qui est « la duplicité, » car elle ne s'avance qu'à l'aide de la ruse, c'est-à-dire elle veut une chose, elle en simule une autre, ce qui fait dire à l'Apôtre (2<sup>e</sup> Corinth., XI, v. 5) : « J'appréhende qu'ainsi que le serpent séduisit Eve par ses artifices, vos esprits aussi ne se corrompent et ne dégèrent de la simplicité qui est en Jésus-Christ. » Troisièmement, on la reconnaît par ses effets, car l'effet d'une semblable doctrine est (v. 14) « d'engager artificieusement dans l'erreur; » non pour obtenir de l'argent, ou d'autres avantages temporels; mais ces indignes docteurs séduisent pour semer leurs erreurs : c'est pour cela qu'ils circonviennent, eux, dont il est dit (2<sup>e</sup> Tim., III, v. 15) : « Mais les hommes méchants et les imposteurs se fortifieront de plus en plus dans le mal, étant dans l'erreur, et y faisant tomber les autres. »

II<sup>o</sup> Quand l'Apôtre ajoute (v. 15) : « Mais que pratiquant la vérité par la charité, etc., » après avoir indiqué les empêchements qui font obstacle aux effets des dons spirituels, il montre de quelle manière on peut obtenir ces effets légitimes. Il argumente donc ainsi. Il vient d'être dit que si nous voulons arriver aux effets des dons spirituels, il faut cesser d'être enfants, etc.; or nous demeurons enfants aussi longtemps

bona doctrina, quod patet ex tribus. Primo, ex ejus principio, quod est « In nequitia hominum; » ideo non est bona doctrina, sed falsa et nequam, quam dogmatizat aliquis ad perditionem animarum, ut obtineat principatum, sicut doctrina Arrii nequissimi, qui crepuit medius, ut de ipso possit exponi illud (Eccli., XXXI, v. 29) : « Testimonium nequitie ejus verum est; » item talis doctrina perversa est, quod patet. Secundo, ex ejus processu, qui est « astutia, » quia cum dolo, id est unum intendit et aliud simulat, propter quod Apostolus dicit (2<sup>o</sup> Cor., XI, v. 3) : « Timeo ne sicut serpens Evam seduxit astutia sua : ita ut corrumpantur sensus vestri et excidant a simplicitate, quæ est in Christo Jesu. » Tertio, patet hoc idem ex effectu,

quia effectus talis doctrinæ est, « Ad conventionem erroris, » non ad denarios vel alia temporalia acquirenda, sed ad seminandos errores seducunt et circumveniunt tales doctores, de quibus dicitur (2<sup>o</sup> Tim., III, v. 13) : « Mali homines et seductores proficiunt in pejus errantes, et in errorem alios mittentes. »

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Veritatem autem facientes, etc., » ostendit impedimentis per quæ a fructu donorum spiritualium impeditur quis, hic ostendit qualiter ad fructum debitum pervenitur. Et arguit sic : statim dictum est, quod si volumus ad spiritualium donorum fructum pervenire, oportet ut jam non simus parvuli, etc. Sed tamdiu sumus parvuli, quamdiu virilem

que nous n'avons point atteint l'âge viril et que nous ne croissons pas. Il nous est donc nécessaire de croître ; c'est ce que dit S. Paul (v. 15) : « Mais que pratiquant la vérité dans la charité, etc. » Il fait voir ici d'abord ce en quoi nous devons croître ; ensuite par qui nous le devons faire (v. 15) : « Nous croissons en toutes choses en Jésus-Christ, etc. »

I. Il dit donc quant au premier de ces points (v. 15) : « Mais que pratiquant la vérité par la charité, nous croissons en toutes choses, etc., » dans les bonnes œuvres, et dans la forme de ces œuvres, ce qui comprend la vérité et la charité. On donne quelquefois le nom de vérité à l'ensemble des bonnes œuvres, comme dans ce passage (*Tobie*, I, v. 2) : « Dans sa captivité même, il n'abandonna point la voie de la vérité. » Pratiquons donc la vérité, c'est-à-dire tout ce qui est bon, ou la vérité de la doctrine, car il ne doit pas nous suffire d'entendre ou d'enseigner la vérité, mais il faut en faire les œuvres ; ce qui fait dire à S. Paul (1<sup>re</sup> *Timoth.*, IV, v. 16) : « Car agissant de la sorte, vous vous sauverez vous-mêmes, et ceux qui vous écoutent ; » (*S. Jacq.*, I, v. 22) : « Ayez soin de mettre cette parole en pratique, et ne vous contentez pas de l'écouter, etc. » — « Car ceux qui gardent la loi seront justifiés, » comme il est dit (*Rom.*, II, v. 13) ; si toutefois ces œuvres s'accomplissent dans la charité, qui est la forme de toute bonne œuvre (1<sup>re</sup> *Corinth.*, XVI, v. 15) : « Agissez courageusement et soyez pleins de forces ; faites avec amour tout ce que vous faites, » car autrement ces œuvres n'auraient aucune valeur (1<sup>re</sup> *Corinth.*, XIII, v. 5) : « Quand j'aurais livré mon corps pour être brûlé, si je n'avais point la charité, tout cela ne me servirait de rien. »

II. Cependant comme, dans les voies de Dieu, ne pas avancer, c'est

statum non attingimus, nec crescimus; ergo nobis necessarium est, ut crescamus. Et hoc est, quod dicit: « Veritatem autem facientes, etc. » Duo ergo facit: primo, ostendit in quo debemus crescere; secundo, per quem, ibi: « In illo per omnia, etc. »

I. Dicit ergo quantum ad primum: « Veritatem facientes crescimus; » et hoc in duobus, sc. in bono opere et forma boni operis, quæ duo sunt, veritas et charitas. Veritas autem quandoque dicitur omne opus bonum, ut (*Tob.*, I, v. 2): « In captivitate tamen positus viam veritatis non deseruit. » Faciamus ergo veritatem, sc. omne opus bonum, vel veritatem doctrinæ: quia non sufficere nobis debet audire, vel

docere veritatem, sed oportet facere; propter hoc dicebat Apostolus (1 *Tim.*, IV, v. 16): « Hoc enim faciens, et te ipsum saluum facies, et eos qui te audiunt. » — « Estote ergo factores, etc. » ut dicitur (*Jac.*, I, v. 22), « Quia factores justificabuntur, » ut habetur (*Rom.*, II, v. 13); et hoc si fiat in charitate, quæ est forma boni operis (1 *Cor.*, XVI, v. 13): « Viriliter agite et confortetur cor vestrum, et omnia opera vestra in charitate fiant, » quia certe aliter nihil valerent (1 *Cor.*, XIII, v. 3): « Si tradidero corpus meum, ita ut ardeam, charitatem autem non habuero, nihil mihi prodest. »

II. Sed quia in via Dei non progredi,

reculer, l'Apôtre ajoute (v. 15) : « Nous croissons en toutes choses dans Jésus-Christ notre chef et notre frère, » enseignant par là 1<sup>o</sup> quel est l'auteur de notre progrès ; 2<sup>o</sup> sa vérité ; 3<sup>o</sup> la manière dont il nous faut progresser. Le second point, à ces mots (v. 16) : « De qui tout le corps dont les parties sont jointes, etc. ; » le troisième, à ces autres (v. 16) : « Par une influence proportionnée à chacun des membres, etc. »

1<sup>o</sup> S. Paul dit (v. 15) : « Afin que nous croissons en lui, » c'est-à-dire en Jésus-Christ dont il est dit (1<sup>re</sup> *S. Pierre*, II, v. 2) : « Afin qu'en lui vous croissiez pour le salut. » — « En lui, » dis-je, « en Jésus-Christ, qui est notre chef, » et dans l'Eglise « qui est son corps, » ainsi qu'il est dit (*Coloss.*, II, v. 10) : « Croissons, » dis-je, non par l'étendue des possessions, et suivant cette parole (*Job*, I, v. 10) : « Tout ce qu'il possède sur la terre ne s'y multiplie-t-il pas de plus en plus ? » mais dans les choses spirituelles ; non pas seulement en un point, mais (v. 15) « En toutes choses, » c'est-à-dire croissant et portant des fruits dans toutes sortes de bonnes œuvres (1<sup>re</sup> *Corinth.*, X, v. 51) : « Faites tout pour la gloire de Dieu. » S. Paul ajoute (v. 53) : « Comme je tâche moi-même de plaire à tous en toutes choses. » L'Apôtre donne cet éloge aux Corinthiens quand il dit (1<sup>re</sup> *Corinth.*, XI, v. 2) : « Je vous loue, mes frères, de ce que vous vous souvenez de moi en toutes choses, et que vous gardez les préceptes que je vous ai donnés. »

2<sup>o</sup> Quand S. Paul dit à la suite (v. 16) : « De qui tout le corps, dont les parties sont jointes et unies ensemble, » il fait voir la vérité de Jésus-Christ par qui nous devons croître. Il faut ici savoir, qu'on distingue dans le corps naturel, d'abord le rapport des membres entre eux ; ensuite leur assemblage par les nerfs et enfin leurs services ré-

est regredi, ideo subdit Apostolus : ut uno tantum, sed « Per omnia, » id est in « Crescamus in illo, etc. » Ubi tria facit : primo, ostendit auctorem nostri augmenti ; secundo, ejus veritatem ; tertio, modum augmenti. Secunda, ibi : « Ex quo totum corpus ; » tertia, ibi : « Secundum operationem in mensuram uniuscujusque membri. »

1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Crescamus in illo, » sc. in Christo, de quo (1 *Petr.*, II, v. 2) : « In eo crescatis in salutem ; » in illo, inquam, « qui est caput » nostrum, « Christus, » et in Ecclesia, « quæ est corpus ipsius, » ut dicitur (*Col.*, II, v. 10). « Crescamus, » inquam, non in possessionibus, sicut dicitur (*Job*, I, v. 10) : « Possessio ejus crevit in terra, » sed in spiritualibus. Nec in

omni bono, fructificantes et crescentes (1 *Cor.*, X, v. 31) : « Omnia in gloriam Dei facite, etc. » Et ibi sequitur : « Sicut et ego per omnia omnibus placeo. » De hoc commendat Corinthios Apostolus, dicens (1 *Cor.*, XI, v. 2) : « Laudo vos, fratres, quod per omnia mei memores estis, et sicut tradidi vobis, omnia præcepta mea tenetis. »

2<sup>o</sup> Consequenter cum dicit : « Ex quo totum corpus, etc., » ostendit veritatem Christi per quem crescere debeamus. Ubi sciendum est, quod corpus naturale tria habet, sc. compactionem membrorum ad invicem, ligationem per nervos et mutuam

ciproques (1<sup>re</sup> Corinth., XII, v. 15) : « Si je suis le pied, puisque je ne suis point la main, je ne suis pas du corps, etc., si tout le corps était œil, où serait l'ouïe ? » Spirituellement donc, comme l'unité du corps se forme de plusieurs parties d'après ces trois manières : par le rapport ou l'union, par l'assemblage et par l'action ou l'office réciproque des membres ; de même tout ce qui procède du chef corporel, c'est-à-dire, l'union, l'assemblage des nerfs et le mouvement nécessaire à produire l'action, découle de Jésus-Christ notre chef à l'Eglise qui est son corps — A) Et d'abord l'union par la foi. C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 16) : « De qui, » à savoir de Jésus-Christ qui est notre chef, comme il vient d'être dit, « tout le corps, dont les parties sont unies et jointes ensemble, » c'est-à-dire rassemblées en un tout (Ps., CXLVI, v. 2) : « Il rassemblera tous les enfants d'Israël qui sont dispersés ; » (Habac., II, v. 5) : « Il réunira auprès de lui toutes les nations ; il s'assujettira tous les peuples. » Il est dit de cette union (Coloss., II, v. 19) : « La tête dont tout le corps recevant l'influence, par les vaisseaux qui en joignent et en lient toutes les parties, s'entretient et augmente par l'accroissement que Dieu lui donne. » — B) En second lieu, c'est de Jésus-Christ que découle aussi dans le corps mystique de son Eglise, la connexion et l'assemblage, car il est nécessaire que les choses qu'on assemble soient retenues ou rassemblées par quelque nœud, ou quelque lien. C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 16) : « Dont les parties sont jointes et unies ensemble dans une juste proportion, » c'est-à-dire par la foi et par la charité, qui assemblent et unissent les membres du corps mystique, pour leurs offices réciproques (Ecclesi., XXXIX, v. 59) : « Tous les ouvrages du Seigneur sont bons, et il met

chaque chose en usage quand l'heure est venue. » C'est de là que S. Paul lui-même, plein de confiance dans cette assistance réciproque, qui est établie entre les membres de l'Eglise par l'assemblage divin, disait (Philipp., I, v. 19) : « Car je sais que l'événement m'en sera salutaire par vos prières, et par l'infusion de l'Esprit de Jésus-Christ. »

5<sup>o</sup> Enfin, de Jésus-Christ, notre chef, découle, spirituellement dans tous les membres, afin qu'ils prennent l'accroissement spirituel, la vertu d'agir actuellement. C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 16) : « Reçoit par tous les vaisseaux l'accroissement, par une influence proportionnée à chaque membre ; » comme s'il disait : non seulement notre chef Jésus-Christ produit dans les membres de l'Eglise l'union par la foi, l'assemblage et le lien par la communication mutuelle de la charité ; il y a de plus de sa part opération actuelle dans les membres, ou impulsion pour agir, dans la mesure et la convenance déterminée pour chacun de ces membres. C'est ce qui lui fait dire que Jésus-Christ produit l'accroissement de son corps d'après l'influence et la juste mesure accordée à chaque membre, car le corps mystique est non seulement uni par la foi, non seulement augmenté par l'influence de la charité qui unit, mais formé par le concours actuel de chacun des membres, d'après l'influence de la grâce et l'impulsion actuelle qui lui a été accordée pour agir ; impulsion que Dieu produit en nous. De là ce mot d'Isaïe (XXVI, v. 12) : « C'est vous qui avez fait en nous toutes nos œuvres. » — « Il n'y a qu'un même Dieu qui opère tout en tout, » ainsi qu'il est dit (1<sup>re</sup> Corinth., XII, v. 6). Cette explication s'accorde avec le Glossateur. Mais pourquoi Dieu produit-il dans chaque membre l'accroissement ? afin d'é-

nistrationem (1 Cor., XII, v. 15) : « Si dixerit pes quoniam non sum manus, non sum de corpore ; non ideo non est de corpore ? Et si dixerit auris, quoniam non sum oculus, non sum de corpore, etc. Si totum corpus est odoratus, ubi auditus ? » Spiritually ergo, sicut unum corpus efficitur ex multis his tribus modis, sc. per compactionem seu adunationem, per ligationem, et per mutuam operationem, et subventionem ; ita et omnia, quæ sunt a capite corporali, sc. compactio, nervorum ligatio, ad opus motio, fluunt a capite nostro Christo in corpore Ecclesiæ. — A) Et primo, compactio per fidem ; unde dicit : « Ex quo, » sc. Christo, qui est caput nostrum, ut modo dictum est, « totum corpus compactum » est, id est coadunatum (Ps., CXLVI, v. 2) :

« Dispersiones Israel congregabit ; » (Habac., II, v. 5) : « Congregabit ad se omnes gentes, et coacervabit ad se omnes populos. » De hoc dicitur (Col., II, v. 19) : « Caput ex quo totum corpus per nexus et conjunctiones subministratum et constructum crescit in augmentum Dei. » — B) Secundo, fluit a Christo capite in corpus Ecclesiæ suæ mysticum, connexio et colligatio, quia oportet adunata aliquo nexu, vel vinculo necti, vel colligari. Et propter hoc dicit : « Et connexum per omnem juncturam submistrationis, » id est per fidem et charitatem, quæ connectunt et conjungunt membra corporis mystici ad mutuam submistrationem (Ecclesi., XXXIX, v. 39) : « Omnia opera Domini bona, et

omne opus hora sua subministrabit. » Unde ipse Apostolus confidens de ista mutua submistratione, quæ est inter membra Ecclesiæ per divinam conjunctionem, dicebat (Philipp., I, v. 19) : « Scio enim, quia hoc provenit in salutem per vestram orationem et submistrationem Spiritus Jesu Christi. »

3<sup>o</sup> Tertio, a capite Christo in membris, ut augmententur, spiritualiter influunt virtus actualiter operandi ; unde dicit : « Secundum mensuram uniuscujusque membri, » augmentum corporis facit ; quasi dicat : Non solum a capite nostro Christo, est membrorum Ecclesiæ compactio per fidem, nec sola connexio, vel colligatio per mutuam submistrationem charitatis ; sed certe ab ipso est actualis membrorum operatio, sive ad opus motio secundum mensuram et competentiam cujuslibet membri. Unde dicit, quod « facit augmentum corporis secundum operationem et mensuram uniuscujusque membri » debite mensurati, quia non solum per fidem corpus mysticum compaginatur, nec solum per charitatis submistrationem connectentem augetur corpus, sed per actualem compositionem ab unoquoque membro egredientem, secundum mensuram gratiæ sibi datæ, et actualem motionem ad operationem, quam Deus facit in nobis. Unde (Is., XXVI, v. 12) : « Omnia opera nostra operatus es in nobis. — « Idem vero Deus, qui operatur omnia in omnibus, » ut dicitur (1 Cor., XII, v. 6). Et hæc expositio concordat Glossatori. Sed ad quid augmentat Deus unumquodque membrum ? ut

difier le corps (ci-dessus, II, v. 21) : « Sur lequel tout l'édifice étant posé, s'élève et s'accroît dans ses proportions pour être un saint temple consacré au Seigneur ; et vous-mêmes aussi vous entrez dans la structure de cet édifice, etc. » C'est de là qu'il est dit (1<sup>re</sup> Corinth., III, v. 9) : « Vous êtes l'édifice que Dieu bâtit. » Et tout cela se fait dans la charité, parce que ainsi qu'il est dit (1<sup>re</sup> Corinth., VIII, v. 1) : « La charité édifie. » Ou encore : Dieu fait toutes ces choses dans la charité, c'est-à-dire sans autre motif que son amour (Jérém., XXXI, v. 5) : « Je vous ai aimée d'un amour éternel, dit le Seigneur ; c'est pourquoi je vous ai attirée à moi par la compassion que j'ai eue de vous. Et je vous édifierai encore, et vous serez édifiée de nouveau, vierge d'Israël. » C'est là ce que dit S. Paul (v. 16) : « Afin qu'il se forme, et qu'il s'édifie par la charité. »

#### LEÇON VI<sup>e</sup> (Ch. IV<sup>e</sup>, w. 17 à 19.)

**SOMMAIRE.** — L'Apôtre détourne les Ephésiens d'imiter dans leur conduite les Gentils. Il leur apprend à demeurer dans l'unité de l'Eglise.

17. *Je vous avertis donc, et je vous conjure par le Seigneur, de ne plus vivre comme les Gentils, qui suivent dans leur conduite la vanité de leurs pensées;*

18. *Qui ont l'esprit plein de ténèbres; qui sont entièrement éloignés de la vie de Dieu, à cause de l'ignorance où ils sont, et de l'aveuglement de leur cœur;*

corpus ædificet (supra, II, v. 21) : « In quo omnis ædificatio constructa crescit in templum sanctum in Domino, in quo et vos coædificamini, etc. » Unde (I Cor., III, v. 9) : « Dei ædificatio estis. » Et hæc omnia fiunt in charitate, quia ut dicitur (I Cor., VIII, v. 1) : « Caritas ædificat. » Vel in charitate facit Deus hæc omnia, id est ex mera dilectione (Jer., XXXI, v. 3) : « In charitate perpetua dilexi te, ideo atraxi te miserans. Rursusque ædificabo, et ædificaberis. » Hoc est ergo, quod dicit : « In ædificationem sui in charitate. »

#### LECTIO VI.

Retrahit eos a via Gentium, docetque eos in unitate Ecclesiastica manere.

17. *Hoc ergo dico et testifcor in Domino, ut jam non ambuletis sicut et Gentes ambulant, in vanitate sensus sui :*

18. *Tenebris obscuratum habentes intellectum, alienati a vita Dei per ignorantiam, quæ est in illis, propter cæcitatem cordis ipsorum ;*

19. *Qui ayant perdu tout espoir, s'abandonnent à la dissolution et se plongent avec une ardeur insatiable dans toutes sortes d'impuretés.*

Dans ce qui précède, S. Paul a recommandé aux Ephésiens de demeurer dans l'unité de l'Eglise, en expliquant le mode et la forme de cette unité ; dans cette partie de son épître, il leur apprend le moyen de le faire. Premièrement donc il donne des préceptes, par lesquels ils pourront demeurer dans cette unité ; secondement, il fait voir qu'ils ont le pouvoir d'observer ces préceptes (VI, v. 10) : « Enfin, mes frères, fortifiez-vous dans le Seigneur, etc. » La première partie se subdivise en deux. D'abord l'Apôtre donne des préceptes qui s'étendent à tous ; ensuite des préceptes qui conviennent aux différents degrés des fidèles dans l'Eglise (v, v. 22) : « Que les femmes soient soumises à leurs maris. » La première subdivision se partage encore en deux. L'Apôtre d'abord donne des préceptes généraux, auxquels viennent se rapporter tous les autres ; il en donne ensuite de spéciaux (v. 25) : « C'est pourquoi, en vous éloignant de tout mensonge, etc. » Les préceptes généraux sont de deux sortes, car S. Paul ayant l'intention de les ramener de leurs anciennes habitudes à la nouvelle doctrine de Jésus-Christ, établit d'abord que cette doctrine est opposée à l'ancienne perversité des Gentils ; en second lieu, il les engage à déposer cette perversité et à recevoir la doctrine de Jésus-Christ (v. 22) : « Pour vous, dépouillez le vieil homme, selon lequel vous viviez autrefois, etc. » La première proposition se subdivise. L'Apôtre décrit d'abord la manière de vivre des Gentils ; il montre ensuite que la doctrine de Jésus-Christ lui est opposée. La première subdivision a trois parties :

19. *Qui desperantes semetipsos traderunt impudicitæ, in operationem immunditiæ omnis in avaritiam.* liores viris suis subditæ sint, etc. » Prima in duas : primo, ponit quædam præcepta generalia ad quæ reducuntur omnia alia ; secundo, ponit specialia, ibi : « Propter quod deponentes mendacium, etc. » Prima iterum in duas, quia cum intentio Apostoli sit eos revocare a vetere consuetudine ad novam Christi doctrinam, Christi esse contrariam antiquæ perversitati gentilitatis ; secundo, inducit eos, ut eam deponant et eam quæ Christi est assumant, ibi : « Deponite vos secundum pristnam, etc. » Prima in duas, quia primo describit conversationem Gentilium ; secundo, ostendit, quod ei contrariatur doctrina Christi, ibi : « Vos autem non ita, etc. » Prima ad singulos gradus Ecclesiæ, ibi : « Mu-

I<sup>o</sup> S. Paul exhorte les Ephésiens à s'éloigner de la vie des Gentils ; II<sup>o</sup> il dépeint cette vie, dans ses effets intérieurs sur l'âme (v. 18) : « Qui ont l'Esprit plein de ténèbres, etc. ; » III<sup>o</sup> il la dépeint dans ses effets extérieurs (v. 19) : « Qui ayant perdu tout espoir, s'abandonnent, etc. »

I<sup>o</sup> L'Apôtre dit donc : Pour que vous puissiez accomplir ce qui vous a été recommandé, « Je vous avertis, » c'est-à-dire je ne supplie plus comme je le faisais, je vous avertis (v. 17) « et je vous conjure par le Seigneur » (que je prends à témoin de ce que je dis (*Galat.*, v, v. 3) : « Et de plus je déclare à tout homme qui se fait circoncire, qu'il est obligé de garder toute la Loi ; » (2<sup>e</sup> *Timoth.*, iv, v. 1) : « Je vous conjure donc devant Dieu, et devant Jésus-Christ, etc. »

I. Et sur quoi ? (v. 17) « Que dès ce moment, » c'est-à-dire à ce temps de votre foi et de votre conversion, car « déjà vous êtes purs » (*S. Jean*, xiii, v. 10), « vous ne marchiez plus, » c'est-à-dire vous ne viviez plus (*Galat.*, v, v. 25) : « Si nous vivons par l'Esprit de Dieu, conduisons-nous donc aussi par l'Esprit, » — « comme vivent les Gentils ; » (1<sup>re</sup> *Corinth.*, xii, v. 2) : « Vous vous souvenez bien que lorsque vous étiez païens, vous vous laissiez entraîner selon qu'on vous menait vers les idoles muettes. » Ne vous conduisez donc plus de la sorte (*Prov.*, i, v. 15) : « Mon fils, n'allez point avec eux ; gardez-vous bien de marcher dans leurs sentiers, etc. »

II. Quant l'Apôtre dit ensuite (v. 17) : « Qui suivent dans leur conduite la vanité de leurs pensées, » il donne la raison de cette défense. Remarquez ici que marcher selon l'Esprit signifiait : faire des progrès, suivant cette parole (*Isaïe*, xxvi, v. 7) : « Le chemin du juste le conduira droit dans sa voie, etc. ; » et (*Genes.*, xvii, v. 1) : « Marchez

ma in tres : primo, hortatur eos ut declinent conversationem gentilium ; secundo, describit eam quantum ad interiorem animam, ibi : « Tenebris obscuratum, etc. ; » tertio, quantum ad exteriorem modum, ibi : « Qui desperantes, etc. »

I<sup>o</sup> DICIT ergo ad hoc, quod possitis implere ea, quæ dicta sunt : « Dico, » id est non obsecro, ut prius, sed dico « et testificor, » hoc quod dixi (*Gal.*, v, v. 3) : « Testificor autem omni homini rursus circumcidenti se, quoniam debitor est universæ Legis faciendæ ; » (2<sup>e</sup> *Tim.*, iv, v. 1) : « Testificor coram Deo et Christo Jesu, etc. »

I. Et quid ? « Ut jam, » sc. tempore fidei et conversionis ad Christum, quia « jam vos mundi estis » (*Joan.*, xiii, v.

10), « non ambuletis, » id est, vivatis ; (*Gal.*, v, v. 25) : « Si Spiritu vivimus, Spiritu et ambulemus, etc. » Et hoc « sicut et Gentes ambulant » (1<sup>re</sup> *Cor.*, xii, v. 2) : « Scitis, quoniam cum Gentes essetis ad simulacra muta prout ducebamini euntes, etc. » Non sic igitur ambuletis (*Prov.*, i, v. 15) : « Fili mi ne ambules cum eis, prohibe pedem tuum a semitis eorum, etc. »

II. Consequenter cum dicit : « In vanitate sensus sui, » reddit causam hujus prohibitionis. Ubi notandum est, quod cum ambulare spiritualiter, sit proficere, secundum illud (*Is.*, xxvi, v. 7) : « Rectus callis justi ad ambulandum, etc. ; » (*Gen.*, xvii, v. 1) : « Ambula coram me,

devant moi, et soyez parfait, » est-il dit à Abraham. Pour que l'homme marche dans la justice, c'est-à-dire fasse des progrès spirituels, il faut qu'il règle et dispose en lui trois choses : d'abord la raison qui juge des actes particuliers à accomplir ; en second lieu, l'intelligence des préceptes universels, ou la conscience ; enfin la loi divine, ou Dieu. Quelquefois, l'homme se dirige d'après ces trois principes, qui sont réciproquement en rapport l'un avec l'autre, de telle sorte que l'action s'accomplit d'après l'appréciation de la raison, et celle-ci juge à son tour d'après l'intelligence droite ou la conscience, qui elle-même est déterminée d'après la loi divine : dans ce cas cette action est bonne et méritoire. Or la conduite des païens n'est point telle : il y a plus, elle est défectueuse à l'égard de ces mêmes principes ; car elle s'écarte d'abord du jugement de la raison, puisque (v. 17) « ils suivent la vanité de leur sens. » Le sens, en effet, est une force appréhensive, au moyen de laquelle nous jugeons de chaque chose. C'est de là que l'on dit de celui qui juge bien de ce qui est à faire, c'est un homme droit. Mais ce sens est quelquefois droit, quelquefois vain. Il est droit quand il se détermine par la règle véritable, qui conduit à la fin légitime ; il est vain, quand détourné par une règle fautive, il ne parvient pas à cette fin (*Sagesse*, xiii, v. 1) : « Tous les hommes qui n'ont pas la connaissance de Dieu, ne sont que vanité ; » (*Rom.*, i, v. 21) : « Ils se sont égarés dans leurs pensées ; » (*Jérém.*, ii, v. 5) : « Ils ont suivi la vanité, et ils sont devenus vains eux-mêmes. »

II<sup>o</sup> Pourquoi ? parce que leur raison, dans ces actes, n'était point dirigée par une intelligence éclairée, mais erronée. C'est ce que dit S. Paul (v. 18) : « Qui ont l'esprit plein de ténèbres ; » (*Rom.*, i, v.

et esto perfectus, » dicitur Abraham. Ad hoc ergo, ut homo juste ambulet, id est spiritualiter proficiat, oportet tria quæ in ipso sunt, regulari et ordinari. In homine enim est ratio judicans de particularibus agendis ; item intellectus universalium principiorum, qui est synderesis ; tertio lex divina seu Deus. Quandocumque ergo aliquis secundum ista tria sibi invicem ordinata dirigitur, ita quod actio ordinetur secundum judicium rationis ; et hæc, sc. ratio judicet secundum intellectum rectum, vel synderesim ; et hæc, sc. synderesis ordinetur secundum legem divinam, tunc actio est bona et meritoria. Sed vita Gentilium non est talis, imo deficit in prædictis tribus, quia primo deficit a ratione judicante, quia ambulant in vanitate sensus sui. Sensus autem est vis apprehensiva, per quam judicamus singularia. Unde aliquis homo rectus dicitur, quando bene judicat de agendis. Sed sensus iste, quandoque est rectus, quandoque est vanus. Rectus dicitur, quando debita regula regitur, qua venit ad debitum finem. Vanus autem, quando indebita regula ductus non venit ad debitum finem (*Sap.*, xiii, v. 1) : « Vani sunt omnes homines in quibus non subest scientia Dei, etc. ; » (*Rom.*, i, v. 21) : « Evanuerunt in cogitationibus suis, etc. ; » (*Jer.*, ii, v. 5) : « Ambulaverunt post vanitates suas, et vani facti sunt. »

II<sup>o</sup> QUARE ? quia certe ratio istorum in agendis non dirigebatur ab intellectu illuminato, sed erroneo. Et hoc est quod ait : « Tenebris obscuratum habentes intellec-

21) : « Leur cœur insensé a été rempli de ténèbres ; (Ps., LXXXI, v. 5) : « Ils sont dans l'ignorance ; ils ne comprennent point ; ils marchent dans les ténèbres. » La raison en est que ceux qui sont tels ne participent point à la divine lumière, ou à la loi divine qui est la lumière et la règle. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute (v. 18) : « Qui sont éloignés de la vie de Dieu, » c'est-à-dire de Dieu qui est la vie de l'âme (S. Jean, XIV, v. 6) : « Je suis la voie, la vérité et la vie. » Ou encore : « de la vie de Dieu, » c'est-à-dire de la charité et de la grâce spirituelle, qui sont formellement la vie de l'âme (Rom., VI, v. 25) : « La grâce de Dieu, c'est la vie éternelle. » Or les païens étaient sans espérance de la vie éternelle, puisqu'ils admettaient que l'âme était sujette à la mort, ce qui est contre la foi et l'espérance (Sagesse, II, v. 22) : « Ils ont ignoré les secrets de Dieu ; ils n'ont point cru qu'il y eût de récompense pour les justes, et ils n'ont fait aucun état de la gloire qui est réservée aux âmes saintes. » Ou : « de la vie de Dieu, » c'est-à-dire de la vie qui s'applique à la sainteté, ce qui se fait par la foi (Galat., II, v. 20) : « Et je vis, ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, mais Jésus-Christ qui vit en moi. » Or, « le juste vit de la foi, » comme il est dit (Rom., I, v. 17). Cette vie s'obtient encore par la charité (1<sup>re</sup> S. Jean, III, v. 14) : « Nous reconnaissons à l'amour que nous avons pour nos frères, que nous sommes passés de la mort à la vie. » Tels ne sont pas les païens ; ils sont plutôt éloignés de la vie de Dieu.

III<sup>o</sup> L'Apôtre indique comment se fait cet éloignement, c'est par l'ignorance, non par des étoiles, ou du cours des astres, mais de la nature divine (1<sup>re</sup> Corinth., XV, v. 34) : « Il y en a quelques-uns qui ne connaissent point Dieu, » car certainement alors Dieu n'était connu qu'en Judée, mais maintenant, ainsi qu'il est dit (Act., XVII, v. 50) :

lum » (Rom., I, v. 21) : « Obscuratum est neque judicaverunt honorem animarum insipientes cor eorum ; » (Ps., LXXXI, v. 5) : « Nescierunt, neque intellexerunt, in tenebris ambulant. » Et ratio est, quia tales non sunt participes divini luminis, seu legis divinæ illuminantis et regulantis ; propter quod subdit : « Alienati a vita Dei, » id est a Deo, qui est vita animæ (Joan., XIV, v. 6) : « Ego sum via, veritas et vita. » Vel, « a vita Dei, » id est a charitate et gratia spirituali qua anima vivit formaliter (Rom., VI, v. 23) : « Gratia autem Dei vita æterna. » Isti autem erant sine spe vitæ æternæ, quia ponebant mortalitatem animæ contra fidem et spem (Sap., II, v. 22) : « Nescierunt sacramenta Dei, neque speraverunt mercedem justitiæ, »

sanctarum, etc. » Vel, « a vita Dei, » id est a vita sancte vivendi, quæ est per fidem (Gal., II, v. 20) : « Vivo ego jam non ego, etc. » — « Justus autem ex fide vivit, » ut dicitur (Rom., I, v. 17). Vel quæ est per charitatem (1<sup>re</sup> Joan., III, v. 14) : « Nos scimus, quia translati sumus de morte ad vitam, quoniam diligimus fratres, etc. » Non sic autem isti, sed magis alienati.

III<sup>o</sup> motum autem hujus alienationis tangit, sc. per ignorantiam non stellarum, vel cursus siderum, sed naturæ divinæ (1<sup>re</sup> Cor., XV, v. 34) : « Ignorantiam quidem Dei quidam habent, » quia certe tunc solum in Judæa notus erat Deus, sed modo ut dicitur (Act., XVII, v. 30) : « Tempora

« Dieu étant en colère contre ces temps d'ignorance, fait annoncer à tous les hommes et en tous les lieux, qu'ils fassent pénitence. » Mais Dieu pour ce qui est de lui, n'est point la cause de cette ignorance, comme il est dit (Rom., I, v. 19) : « Dieu même le leur ayant fait connaître. » La cause véritable était l'aveuglement de leur cœur. Aussi est-ce avec raison que l'Apôtre dit : « l'aveuglement, » car au moyen des créatures ils ne pouvaient arriver à la connaissance du Créateur, parce que, comme il est dit (Sap., II, v. 21) : « Leur propre malice les a aveuglés, » et à la suite (v. 22) : « Ils ont ignoré les secrets de Dieu, et ils n'ont point cru qu'il y eût de récompense à espérer pour les justes. » C'est là ce qui suit (v. 19) : « Et ayant perdu tout espoir, etc., » paroles où l'Apôtre fait voir quelle était leur vie extérieure, sans espérance, et cela parce qu'ils étaient éloignés de la vie (Job, VII, v. 16) : « J'ai perdu toute espérance de vivre davantage, etc., » et (Jérémie, XVIII, v. 12) : « Nous avons perdu toute espérance ; nous nous abandonnerons à nos pensées, et chacun de nous trouvera l'égarément et la dépravation de son cœur. » C'est aussi ce que dit S. Paul (v. 19) : « Ils s'abandonnent à la dissolution, etc. » Ce passage peut être expliqué de deux manières. En divisant le texte et en disant : « A la cupidité, » parce qu'ils étaient avares (Rom., I, v. 29) : « Remplis de toute sorte d'injustice, de méchanceté, de fornication, d'avarice, etc. » (Hebr., XIII, v. 5) : « Que votre vie soit exempte d'avarice ; » car, ainsi qu'il est dit (Eccli., X, v. 9) : « Rien de plus détestable que l'avare ; » (Habacuc, II, v. 9) : « Malheur à celui qui amasse une avarice criminelle pour sa maison, etc. » On peut aussi lier ces paroles à ce qui précède, en disant (v. 19) : « Par l'avarice, » c'est-à-dire en avare, ce qui modifie en quelque sorte ce qui précède.

hujus ignorantie despiciens Deus, nunc quaquam ultra jam vivam, etc. ; » (Jer., annuntiat hominibus, ut omnes ubique XVIII, v. 12) : « Desperavimus, post cogitationes enim nostras habimus, et unusquisque post pravitatem cordis sui malefacimus. » Et hoc est quod sequitur : « Tradiderunt semetipsos impudicitie, etc. » Et hoc legi potest dupliciter, vel separatim, ut dicatur « in avaritia, » quia avari erant (Rom., I, v. 29) : « Repletos omni iniquitate et malitia, fornicatione, avaritia ; » (Hebr., XIII, v. 5) : « Sint mores sine avaritia, etc. » Quia ut dicitur (Eccli., X, v. 9) : « Avaro nihil est scelestius. » Propter quod (Habac., II, v. 9) : « Væ qui congregat avaritiam malam domui suæ, etc. » Potest etiam legi conjunctim cum præcedentibus, ut dicatur « in avaritia, » id est avare, ita ut sit modificans præce-

Dans ce sens l'Apôtre fait ressortir la corruption de leur vie, par trois circonstances : d'abord en ce qu'ils ont fait le mal non par passion, mais bien plutôt par choix. C'est pourquoi il dit (v. 19) : « Ils se sont abandonnés à la dissolution, » en d'autres termes : S'ils ont péché, ce n'est ni par entraînement ni par faiblesse, mais en s'abandonnant d'eux mêmes au péché (*Judith.*, vii, v. 13) : « Afin que nous nous rendions tous volontairement au peuple d'Holopherne, etc. ; » (2<sup>e</sup> *Corinth.*, xii, v. 21) : « Ils n'ont point fait pénitence des impuretés, dans lesquelles ils sont tombés, etc. » Ensuite par leur dépravation actuelle (1<sup>re</sup> *S. Pierre*, ii, v. 10) : « Pour satisfaire leurs désirs impurs, ils suivent les mouvements de la chair. » C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 19) : « En se plongeant avec une ardeur insatiable, dans toutes sortes d'impuretés » (*Ezéch.*, xiv, v. 3) : « Ceux que vous voyez, ont dans le cœur leurs impuretés, etc. » Enfin leur iniquité est encore aggravée par sa continuité, car ils péchaient sans interruption (*Osee*, iv, v. 10) : « Ils sont tombés dans la fornication, et ils ne se sont point mis en peine de s'en retirer; parce qu'ils ont abandonné le Seigneur. » C'est pourquoi l'Apôtre dit : « Par cupidité, » c'est-à-dire avec ardeur, poussés par un désir continu, insatiable (2<sup>e</sup> *S. Pierre*, ii, v. 14). « Ils ont les yeux pleins d'adultère, et d'un péché qui ne cesse point. Ils attirent à eux, par des amours trompeurs, les âmes légères et inconstantes. Ils ont dans le cœur toutes les adresses que l'avarice peut suggérer : ce sont des enfants de malediction, »

dentia. Et secundum hoc aggravat eorum vitam tripliciter : quia primo, peccaverunt non ex passione, sed potius ex electione ; unde dicit : « Tradiderunt semetipsos impudicitiae. » Quasi dicat : Non passionibus, vel infirmitate peccaverunt, sed semetipsos tradiderunt, etc. (*Judith.*, vii, v. 13) : « Sponte tradimus nos omnes populo Holofernis, etc. ; » (2 *Cor.*, xii, v. 21) : « Non egerunt poenitentiam super immunditia quam gesserunt, etc. » Secundo, ex actuali effrenatione (1 *Petr.*, ii, v. 10) : « Post carnem in concupiscentiam immunditiae ambulant, etc. ; » et ideo dicit : « In operationem omnis immunditiae » (*Ezech.*, xiv, v. 3) : « Isti posuerunt immunditias suas in cordibus suis, etc. » Tertio, aggravatur eorum peccatum ex continuatione, quia incessanter peccabant (*Osee*, iv, v. 10) : « Fornicati sunt, et non cessaverunt, quoniam Dominum reliquerunt. » Unde dicit : « In avaritiam, » id est ardentem, et appetitu continuo et insatiabili (2 *Petr.*, ii, v. 14) : « Oculos habentes plenos adulterii et incessabilis delicti, pellicientes animas instabiles, cor exercitatum in avaritia habentes, maledictionis filii, etc. »

LEÇON VII<sup>e</sup> (Ch. iv<sup>e</sup>, w. 20 à 24.)

SOMMAIRE. — La doctrine de Jésus-Christ est opposée à la vie des Gentils. — Conditions de cette doctrine.

20. Mais pour vous, ce n'est pas ainsi que vous avez été instruits dans l'école du Christ,  
 21. Puisque vous y avez entendu prêcher et y avez appris selon la vérité de sa doctrine,  
 22. A dépouiller le vieil homme, selon lequel vous avez reçu dans votre première vie, qui se corrompt en suivant l'illusion de ses passions,  
 23. A vous renouveler dans l'intérieur de votre âme,  
 24. Et à vous revêtir de l'homme nouveau qui est créé selon Dieu dans une justice et une sainteté véritable.

Après avoir rappelé la perversité des Gentils, l'Apôtre établit ici que la doctrine de Jésus-Christ est totalement opposée à cette vie et à cet état. Et parce que quelques-uns, dénaturant la doctrine de Jésus-Christ avaient avancé qu'après cette vie il n'y en a point d'autre, et que l'âme meurt avec le corps, comme chez les animaux, l'Apôtre fait voir I<sup>o</sup> que la doctrine de Jésus-Christ est opposée à la vie et à l'état qui ont précédé ; II<sup>o</sup> quelles sont les conditions véritables de la doctrine de Jésus-Christ (v. 22) : « Quant à vous, dépouillez le vieil homme, etc. »

## LECTIO VII.

Doctrina Christi contraria vitae Gentium est, cujus etiam conditiones ponuntur.

20. Vos autem non ita didicistis Christum,  
 21. Si tamen illum audistis, et in ipso edocti estis, sicut est veritas in Jesu,  
 22. Deponite vos secundum pristinam conversationem, veterem hominem, qui corrumpitur secundum desideria erroris,  
 23. Renovamini autem spiritu mentis vestrae,  
 24. Et induite novum hominem, qui

secundum Deum creatus est in justitia et sanctitate veritatis.

Ostensa perversitate gentilis conversationis, hic ostendit Apostolus, quod doctrina Christi totaliter contraria est isti conversationi et statui. Et quia pervertentes quidam doctrinam Christi dixerunt non esse aliam vitam post istam, sed animam mori cum corpore, ut animalia, ideo Apostolus ostendit : primo, doctrinam Christi contrariam esse vitae et statui praecedenti; secundo, ostendit conditiones debitas doctrinae Christi, ibi : « Deponite vos, etc. »

1<sup>o</sup> Il dit donc : Nous avons montré que les Gentils perdaient tout espoir, etc. (v. 20) « Mais pour vous, ce n'est pas ainsi que vous avez été instruits, relativement à Jésus-Christ, » c'est-à-dire à celui que vous devez imiter. Comment donc ? C'est que vous-mêmes vous avez appris de Dieu, « que vous devez vous aimer les uns les autres » (2<sup>e</sup> *Thess.*, II, v. 14) : « C'est pourquoi, nos frères, soyez fermes, et conservez les traditions que vous avez apprises. » Et comment les gardons nous ? (1<sup>re</sup> *Thess.*, II, v. 15) : « Ayant entendu la parole de Dieu, que nous vous prêchions, vous l'avez reçue, non comme la parole des hommes, mais comme étant, ainsi qu'elle est véritablement, la parole de Dieu ; » (*Colos.*, II, v. 7) : « Etant attachés à lui comme à votre racine, et édifiés sur lui comme sur votre fondement, vous affermissant dans la foi qui vous a été enseignée, croissant de plus en plus en Jésus-Christ par de continuelles actions de grâces. » Ceci aura très certainement lieu, (v. 21) « Si toutefois vous avez entendu sa doctrine, » car ce que l'on entend sert à régler la vie. « Si, » pour parce que ; parce que « c'est là ce que nous vous annonçons et ce que vous avez entendu » (1<sup>re</sup> *S. Jean*, I, v. 5). Ce qui se rapporte à la prédication de la foi (*Eccli.*, XXIV, v. 30) : « Celui qui m'écoute ne sera point confondu ; » (*Prov.*, XV, v. 31) : « L'oreille qui écoute les réprimandes salutaires, demeurera au milieu des sages, etc. » (v. 21) « Et parce que vous avez été instruits en lui, » à savoir, comment on doit garder et accomplir ce qui tient à la foi (*S. Matth.*, XVIII, v. 15) : « Ils firent ce qu'on leur avait appris. » Instruits, « selon la vérité de la doctrine de Jésus ; » en d'autres termes : Puisque vous avez entendu prêcher la foi de Jésus-Christ, et que vous avez aussi appris comment devait être pratiqué ce qui était prêché, vous êtes instruits, selon Jésus, que

1<sup>o</sup> Dicit ergo : Ita dictum est, quod illi desperantes, etc. ; « Vos autem non ita didicistis Christum, » sc. esse imitandum. Quomodo ergo ? Ipsi enim vos a Deo didicistis, « ut diligatis invicem » (2<sup>e</sup> *Thess.*, II, v. 14) : « Itaque, fratres, state et tene traditiones quas didicistis ; » et quomodo tenebimus ? Et (1<sup>re</sup> *Thess.*, II, v. 13) : « Quoniam cum accepissetis a nobis verbum auditus Dei, accepistis illud non ut verbum hominum, sed sicut est vere verbum Dei, etc. ; » (*Col.*, II, v. 7) : « Radicati et superædificati in ipso, et confirmati et in fide sicut didicistis abundantes in illo in gratiarum actione. » Et hoc certe, « Si tamen illum audis-

tis, » quia auditus deservit disciplinæ. « Si, » pro quia ; quia « hæc est annuntiatio quam audistis, » ut dicitur (1<sup>re</sup> *Joan.*, I, v. 5). Et hoc quantum ad prædicationem fidei (*Eccli.*, XXIV, v. 30) : « Qui audit me, non confundetur ; » (*Prov.*, XV, v. 31) : « Auris quæ audit increpationes vitæ, in medio sapientium commorabitur, etc. » — « Et in illo edocti estis, » sc. quomodo pertinentia ad fidem, sunt custodienda et adimplenda (*Matth.*, XVIII, v. 15) : « Fecerunt sicut erant edocti, etc. » Et hoc, « Sicut est veritas in Jesu ; » quasi dicat : Si audivistis fidem Christi prædicari, et quomodo prædicata debeant adimpleri, estis edocti, sicut Jesus de quo prædica-

l'on vous annonce et qui est la vérité. Vous devez donc ne pas marcher ainsi, c'est-à-dire comme ceux qui ont perdu tout espoir.

II<sup>o</sup> Mais comment ? L'Apôtre ajoute (v. 22) : « Dépouillez donc le vieil homme, etc. » Ce passage, quant à la lettre, peut s'expliquer de deux manières. D'abord, en lisant : « dépouiller, » et alors on construit avec ce qui précède et voici le sens : Telle est la vérité, dans laquelle vous avez été instruits en Jésus-Christ, qu'il vous faut dépouiller, et le reste. Si au contraire on lit : « Dépouillez, » comme on le trouve communément, nous dirons que la vie et la doctrine des Gentils étant opposées à la vie et à la doctrine de Jésus, selon laquelle vous avez été instruits, la conséquence est celle-ci : « Dépouillez-vous, etc. » L'Apôtre fait donc deux choses, car il faut extirper les vices, avant de planter les vertus. Il apprend d'abord aux Ephésiens à se dépouiller de leur ancienne et vieille vie ; ensuite à revêtir le nouvel état de Jésus-Christ (v. 23) : « A vous renouveler dans l'intérieur de votre âme, etc. »

I. Il dit donc : « Dépouillez, etc. » Sur quoi trois choses sont à examiner. — 1<sup>o</sup> Ce que l'on entend par le vieil homme. Suivant quelques commentateurs, ce vieil homme est l'homme extérieur ; l'homme nouveau est l'homme intérieur. Il faut dire, qu'on appelle vieil homme, l'homme tant intérieur qu'extérieur, qui est soumis à la vétusté, dans l'âme par le péché et dans le corps par les membres du corps qui sont les armes de ce péché même. Donc l'homme soumis au péché par le corps et par l'âme, est appelé du nom de vieil homme, en ce sens que ce qui est dans la voie de la corruption est vieux, ou qu'il est lui-même dans un état de corruption, car « ce qui passe et vieillit est proche de sa fin, » comme il est dit (*Hébr.*, VIII, v. 13). L'homme

tur vobis, qui est veritas. Vos autem non ita, sc. oportet ambulare sicut aliqui desperantes.

II<sup>o</sup> SED quomodo ? Subdit : « Deponite vos, etc. » quæ quidem littera potest legi dupliciter. Uno modo, ut dicatur deponere ; et tunc construitur cum præcedentibus sic : Ita est veritas in qua edocti estis in Jesu deponere vos, etc. Si autem dicatur « deponite, » quæ littera communis habetur, dicemus quod quia contraria est et vita, et doctrina Gentilium, vitæ et doctrinæ Jesu, in qua edocti estis, restat ut deponatis, etc. Duo ergo facit, quia cum primo extirpanda sint vitia, quam inserantur virtutes, primo docet eos statum pris-

tinæ ac veteris conversationis deponere ; secundo, novum statum Jesu assumere, ubi : « Renovamini autem spiritu, etc. »

I. Dicit ergo : « Deponite, etc. » Ubi tria sunt consideranda. — 1<sup>o</sup> Primo, quid intelligitur per veterem hominem. Dicunt aliqui, quod hic homo vetus exterior, novus vero dicitur interior. Sed dicendum est, quod homo vetus dicitur tam interior quam exterior, qui subjicitur vetustati quantum ad animam per peccatum, et quantum ad corpus, quia membra corporis sunt arma peccati. Et sic subjectus homo peccato secundum animam et corpus, dicitur vetus homo secundum quod illa

soumis au péché est donc appelé le vieil homme, parce qu'il est dans la voie de la corruption. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute (v. 22) : « Qui se corrompt en suivant les désirs de son erreur, » car tout être se corrompt, dès qu'il s'écarte de l'ordre de sa nature ; (1) or la nature de l'homme est de tendre par désir à ce qui est selon la raison ; et la perfection et le bien de la raison est la vérité. Quand donc la raison tend à l'erreur, et quand par cette erreur le désir se corrompt, c'est ce que nous appelons le vieil homme. — 2<sup>o</sup> S. Paul dit : « Les désirs, » à savoir mauvais (*Rom.*, xiii, v. 14) : « Ne prenez pas de votre chair un soin qui aille jusqu'à contenter ses désirs ; » (*1<sup>re</sup> Timoth.*, vi, v. 9) : « Divers désirs, inutiles et pernicieux, qui précipitent les hommes dans l'abîme de la perdition et de la damnation. » Mais parce que les désirs, dans quelques uns, proviennent de la faiblesse, et dans d'autres, de la malice, dans ceux-là, par exemple, qui prétendent qu'en Dieu il n'y a pas de providence, l'Apôtre dit (v. 22) : « De son erreur, » parce que, dans ceux qui s'égarer ainsi, l'intelligence et le sentiment sont également corrompus. Ou encore : « Selon les désirs de son erreur, » c'est-à-dire qui jettent l'homme dans l'erreur, suivant cette parole (*Sagesse*, ii, v. 21) : « Les impies ont eu ces pensées, et ils se sont égarés, etc. ; » (*Prov.*, xiv, v. 8) : « L'imprudencé des insensés est toujours errante. » Or l'Apôtre (*Coloss.*, iii, v. 9) enseigne à faire ce dépouillement : « Dépouillez, » dit-il, « le vieil homme avec ses actes. » Ce n'est donc point quant à la substance qu'il faut le déposer ou le dépouiller, mais seulement quant à la conduite de la vie et aux œuvres mauvaises (*1<sup>re</sup> S. Pierre*, ii, v. 12) : « Conduisez-vous parmi

(1) Alias : ab ordine = Autrement quand il s'écarte de l'ordre (Edit. 1684).

vetusta sunt, quæ sunt in via corruptionis, inutilia, quæ mergunt hominem in interitum et perditionem, etc. » Quia autem hæc desideria in quibusdam trahuntur ex infirmitate, in quibusdam vero ex malitia, sicut in illis, qui dicunt Deum providentiam non habere, ideo dicit : « Erroris, » quia in talibus sic errantibus corrumpitur intellectus et affectus. Vel « secundum desideria erroris, » id est, quæ homines faciunt errare, secundum illud (*Sap.*, ii, v. 21) : « Hæc cogitaverunt et erraverunt, etc. ; » (*Prov.*, xiv, v. 8) : « Imprudentia stultorum errans. » — 3<sup>o</sup> Sed quomodo deponendus sit, docet Apostolus, dicens (*Col.*, iii, v. 9) : « Expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis, etc. » Non ergo substantialiter debet deponi, vel excipiari, sed solum quo ad opera mala, vel conversationem (*1<sup>re</sup> Pet.*, ii, v. 12) : « Con-

les Gentils d'une manière pure et sainte ; » (*1<sup>re</sup> Timoth.*, iv, v. 12) : « Soyez l'exemple et le modèle des fidèles dans les entretiens, dans la manière d'agir, etc. »

II. Quand S. Paul ajoute (v. 23) : « Renouvelez-vous dans l'intérieur de votre âme, etc. », il montre que nous devons entrer dans un état nouveau. Sur ce point il fait trois choses. Il montre d'abord comment nous pouvons arriver à ce renouvellement ; ensuite en quoi il consiste ; enfin quel il est. — 1<sup>o</sup> Sur le premier de ces points, il dit (v. 23) : « Renouvelez-vous, etc. » Il faut ici remarquer que, bien qu'en parlant de l'homme on puisse se servir de cette expression : Esprit, dans un grand nombre d'acceptions, on distingue toutefois trois sortes d'esprits ; à savoir : l'Esprit-Saint (*1<sup>re</sup> Corinth.*, iii, v. 16) : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? » l'âme raisonnable (*Galat.*, v, v. 17) : « Car la chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit ; » l'esprit fantastique (*Osee*, ix, v. 7) : « Sachez, ô Israël, que vos prophètes sont des fous, et vos spirituels, » c'est-à-dire ceux qui n'ont qu'un esprit fantastique, « des insensés. » Ce que l'Apôtre dit ici (v. 23) : « Dans l'Esprit de votre âme, » est pris pour l'Esprit-Saint. S. Paul enseigne que le principe de notre renouvellement est cet Esprit, qui habite dans notre âme (*Galat.*, iv, v. 6) : « Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, qui vous fait crier : Abba, mon Père ; » (*Ps.*, ciii, v. 30) : « Vous enverrez votre esprit, et ils seront créés, etc. » Ou bien encore l'on peut prendre esprit pour l'esprit rationnel, et alors esprit est la même chose que notre âme. Nous avons quelque chose de semblable, dans ce passage (*Coloss.*, ii, v. 11) : « Dans le dépouillement de ce corps de chair, » c'est-à-dire du corps qui est chair ; de même ici, « dans

versationem vestram inter Gentes habentes bonam ; » (*Tim.*, iv, v. 12) « Exemplum esto fidelium in verbo et conversatione. »

II. *Deinde* cum dicit : « Renovamini, etc. », ostendit, quod debemus novum statum induere. Circa quod tria facit : primo, ostendit per quid consequi possumus hanc novitatem ; secundo, in quo hæc novitas consistat ; tertio, in quæ sit. — 1<sup>o</sup> quantum ad primum dicit : « Renovamini spiritu, etc. » Ubi notandum est, quod licet spiritus multipliciter dicatur in homine, tamen triplex spiritus invenitur, sc. Spiritus Sanctus (*1<sup>re</sup> Cor.*, iii, v. 16) : « Nesceitis quod templum Dei estis, et Spiritus Dei habitat in vobis ? » Item spiritus rationalis (*Gal.*, v, v. 17) : « Caro concupiscit adversus spiritum. » Item spiritus phantasticus (*Osee*, ix, v. 7) : « Scitote Israel stultum prophetam, insanum virum, spiritualem, » id est phantasticum. Hoc ergo quod dicit : « Spiritu mentis, » sumitur pro Spiritu Sancto. Dicit autem causam renovationis esse Spiritum Sanctum, qui habitat in mente nostra (*Gal.*, iv, v. 6) : « Misit Deus Spiritum Filii sui in corda, etc. ; » (*Ps.*, ciii, v. 30) : « Emitte Spiritum tuum, et creabuntur, etc. » Vel potest accipi spiritus pro spiritu rationali ; et tunc spiritus idem est, quod mens nostra, et est simile huic, quod dicitur (*Col.*, ii, v. 11) : « In expoliatione corporis carnis, » id est corporis, quæ est caro : ita hic spi-

l'esprit de l'âme, » c'est-à-dire, dans l'esprit qui est âme. L'Apôtre s'exprime ainsi, parce qu'il y a en nous un autre esprit, qui n'est pas l'âme, je veux dire, celui qui nous est commun à nous et aux animaux sans raison. Que si S. Paul dit (v. 23) : « Renouvelez-vous dans l'intérieur, etc., » c'est que ce qui n'est pas corrompu est nouveau, et n'a pas besoin de renouvellement. Si en effet Adam n'eût pas été corrompu, il n'eût pas eu besoin de renouvellement, et nous-mêmes pas davantage. Mais parce qu'il fut corrompu, il lui fallut, et il faut à ses descendants comme à lui, un renouvellement. Il est donc nécessaire que ce renouvellement s'opère, pour notre âme, dans le temps présent; et, pour notre corps, dans le temps à venir, « quand ce corps corruptible sera revêtu de l'incorruptibilité, et ce corps mortel de l'immortalité » (1<sup>re</sup> Corinth., xv, v. 53). L'Apôtre dit donc : « Renouvelez-vous dans l'intérieur, etc., » c'est-à-dire : ici-bas, car si le renouvellement du corps n'a pas lieu dans la vie présente, jamais le corps qu'elle habite ne sera renouvelé. On peut encore entendre par l'esprit de l'âme : dans votre âme devenue spirituelle, ce qui revient au même.

2<sup>o</sup> L'Apôtre explique ensuite ce second point : en quoi ce renouvellement consiste, en disant (v. 24) : « Et revêtez-vous de l'homme nouveau, etc. » Observez que de même que le premier principe de vétusté, en toutes choses, fut Adam, par qui le péché est entré dans tous les hommes, le premier principe du renouvellement et de la nouveauté c'est Jésus-Christ, car, de même que tous meurent en Adam, tous vivront aussi en Jésus-Christ. C'est de là qu'il est dit (Galat., vi, v. 15) : « En Jésus-Christ la circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision,

ritu mentis, id est spiritu, qui est mens : hoc autem dicit, quia in nobis est alius spiritus, qui non est mens, qui, sc. est communis nobis et brutis. Dicit autem : « Renovamini spiritu mentis, » quia illud quod non est corruptum, est novum, nec renovatione indiget. Nam si Adam corruptus non fuisset, renovatione non indiguisset, nec nos etiam. Sed quia corruptus fuit, renovatione indiget, et ejus posteriores. Et ideo oportet renovari nos in presenti secundum animam, et in futuro, secundum corpus, « quando corruptibile hoc induet incorruptionem, et mortale immortalitatem, » ut dicitur (1 Cor., xv, v. 53). Dicit ergo : « Renovamini spiritu, » hic sc. quia nisi in presenti spiritus renovetur, nunquam corpus ejus innovabitur.

Vel potest exponi spiritu mentis, id est mente vestra spirituali facta, et in idem reddit.

2<sup>o</sup> In quo autem hæc renovatio consistat, quantum ad secundum subdit, cum dicit : « Et induite novum hominem, etc. » Hic advertendum est, quod sicut uniuscujusque rei primum vetustatis principium fuit Adam, per quem peccatum in omnes intravit, ita principium fuit Adam, per quem peccatum in omnes intravit, ita principium primum novitatis et renovationis Christus est, quia sicut in Adam omnes moriantur, ita et in Christo omnes vivificabuntur. Unde (Gal., vi, v. 15) : « In Christo Jesu neque circumcisio, neque præputium aliquid valet, sed nova crea-

mais la nouvelle creature. » — « Revêtez-vous donc de Notre Seigneur Jésus-Christ » (Rom., XIII, v. 14).

3<sup>o</sup> L'Apôtre montre aussitôt quel est ce renouvellement, lorsqu'il dit (v. 24) : « Qui est créé selon Dieu dans une justice, etc. » Ces paroles peuvent être entendues de trois manières : d'abord en rapportant le « qui, » à l'esprit, c'est-à-dire l'esprit qui est notre âme, « a été créé de Dieu, » à savoir, dans la justice originelle, c'est-à-dire, dans sa propre nouveauté. Ou : « a été créé » d'une création nouvelle, afin qu'il fût revêtu de la justice (ci-dessus, II, v. 10) : « Créés en Jésus-Christ dans les bonnes œuvres. » Ou encore, le « qui » peut se rapporter à l'homme nouveau, c'est-à-dire, Jésus-Christ, et alors on construit ainsi : « Qui a été créé, » formé dans le sein de la Vierge, « selon Dieu, » c'est-à-dire non par le concours de l'homme, mais par le Saint-Esprit. Ou enfin : « Qui a été créé, » selon l'être de la grâce, à son état de plénitude; et cela « dans la justice, » par rapport aux hommes, « et la sainteté, » par rapport à Dieu, « pleine de vérité, » et non supposée (S. Luc, I, v. 75) : « Dans la sainteté et la justice. » Ou afin que la sainteté soit dans le cœur, la vérité sur les lèvres, et la justice dans les œuvres.

tura. » — « Induimini » ergo « Dominum nostrum Jesum Christum » (Rom., XIII, v. 14).  
3<sup>o</sup> Quæ autem sit renovatio ostendit, cum dicit : « Qui secundum Deum creatus est, etc. » Hoc autem potest intelligi tripliciter : uno modo sic, ut ly, « Qui, » referatur ad spiritum, id est spiritus, qui est mens nostra creatus est a Deo, sc. in originali justitia, sc. in sui novitate. Vel creatus nova creatione, ut esset justus (supra, II, v. 10) : « Creati in Christo Jesu in operibus bonis. » Vel ly, « Qui, » potest referri ad novum hominem, sc. Christum. Et tunc constructur sic : « Qui creatus est, » id est formatus in utero Virginis secundum Deum, id est non semine humano, sed Spiritu Sancto. Vel « creatus est » secundum esse gratiæ et plenitudinis, et hoc, « in justitia quo ad homines, » et sanctitate, » quo ad Deum, et hoc « veritatis, » non falsitatis (Luc., I, v. 75) : « In sanctitate et justitia. » Vel ut sanctitas sit in corde, veritas in ore, justitia in opere.

LEÇON VIII<sup>e</sup> (Ch. iv<sup>e</sup>, w. 25 et 26.)

**SOMMAIRE.** — Les péchés intérieurs sont condamnés, parce qu'ils corrompent l'âme. Parmi ces péchés, au premier rang, se trouvent le mensonge et la colère.

25. *C'est pourquoi en vous éloignant de tout mensonge, que chacun parle à son prochain dans la vérité, parce que nous sommes membres les uns des autres.*

26. *Si vous vous mettez en colère, gardez-vous de pécher : que le soleil ne se couche pas sur votre colère. Ne donnez point de lieu au diable.*

Après la recommandation générale de se revêtir de l'homme nouveau, l'Apôtre donne ici des préceptes spéciaux. Il interdit aux Ephésiens d'abord les péchés intérieurs qui corrompent l'âme ; ensuite les péchés extérieurs qui souillent la chair (v. v. 5) : « Qu'on n'entende pas seulement parler parmi vous, ni de fornication, etc. » Le premier de ces points se subdivise en deux. L'Apôtre condamne d'abord les péchés qui consistent dans un désordre personnel ; en second lieu, ceux qui consistent dans le désordre des autres (v. 29) : « Que nul mauvais discours, etc. » La première subdivision a trois parties. L'Apôtre condamne I<sup>o</sup> le péché qui pervertit le jugement de la raison ; II<sup>o</sup> celui qui porte au désordre l'appétit irascible (v. 26) : « Si vous

vous mettez en colère, gardez-vous de pécher ; » III<sup>o</sup> le péché qui appartient au concupiscible (v. 28) : « Que celui qui dérobaît ne dérobe plus, etc. »

I<sup>o</sup> Sur la première partie, S. Paul fait trois choses : I. il détourne d'un vice ; II. il porte à une pratique ; III. il en donne la raison. — I. Il détourne d'un vice, qui appartient au vieil homme, en sorte que ce passage est explicatif de ce qui précède (v. 24) : « Revêtez-vous de l'homme nouveau. » Pour qu'on s'en revête, l'Apôtre défend d'abord de mentir, parce que ce péché de parole corrompt, à l'égard de la raison, la vérité ; c'est ce qui lui fait dire (v. 25) : « C'est pourquoi, » suppléé, afin de vous revêtir de l'homme nouveau, « en vous éloignant de tout mensonge, » parce que, comme dit le Psalmiste (v. v. 7) : « Vous perdrez tous ceux qui profèrent le mensonge, » c'est-à-dire le mensonge pernicieux. — II. Il porte au renouvellement, en disant (Zach., viii, v. 16) : « Que chacun parle à son prochain dans la vérité. — III. Et pourquoi ? (v. 25) « parce que nous sommes membres les uns des autres. » Les membres, en effet, s'entraînent, et s'entraînent mutuellement dans la vérité (Rom., xii, v. 5) : « Quoique plusieurs, nous ne sommes qu'un corps, et tous réciproquement les membres les uns des autres. »

II<sup>o</sup> L'Apôtre dit à la suite (v. 26) : « Si vous vous mettez en colère, etc., » condamnant par ces paroles le péché qui déprave l'appétit irascible. Sur ce point il fait trois choses : I. il fait une recommandation ; II. il l'explique (v. 26) : « Que le soleil ne se couche point, etc. ; » III. il en donne la raison (v. 27) : « Ne donnez point lieu, etc. »

I. Il fait sa recommandation, quand il dit (v. 26) : « Si vous vous mettez en colère, gardez-vous de pécher. » On peut expliquer ces pa-

## LECTIO VIII.

Quia interiora peccata spiritum corrumpunt, ideo prohibentur, quæ maxime sunt, mendacium et ira.

25. *Propter quod deponentes mendacium, loquimini veritatem unusquisque cum proximo suo : quoniam sumus invicem membra.*

26. *Irascimini, et nolite peccare : Sol non occidat super iracundiam vestram. Nolite locum dare diabolo.*

Supra posita generali mentione, ut novitatem induerent, hic Apostolus ponit præcepta specialia. Circa quod duo facit : primo, inhihet eis peccata interiora corrumpentia spiritum ; secundo, peccata exteriora, quæ corrumpunt carnem, ibi : « Fornicatio autem, etc. » Primo in duas : primo, prohibet peccata quæ in deordinatione propria consistunt ; secundo, peccata quæ consistunt in deordinatione alterius, ibi : « Omnis sermo malus, etc. » Præter iterum in tres, quia primo, prohibet peccatum corrumpens rationem ; secundo, peccatum deordinans irascibilem, ibi :

« Irascimini et nolite peccare, etc. ; » tertio, peccatum pertinens ad concupiscibilem, ibi : « Qui furabatur, etc. »

I<sup>o</sup> Circa primum tria facit : primo, quia unum istorum prohibet ; secundo, inducit ad aliud ; tertio, rationem assignat. — I. Prohibet ergo illud primo quod ad veterem hominem pertinet, ita ut ista littera sit expositiva hujus, quod prædixerat, « Induite novum hominem, » ad quem induendum primo prohibet mendacium : quia per hoc peccatum oris, corrumpitur veritas rationis. Unde dicit : « Propter quod, sc. novum hominem induendum, sitis, supple, « deponentes mendacium, » quia ut dicitur in (Ps., v, v. 7) : « Perdes

perniciosum. — II. Et postea inducit ad novitatem, dicens (Zach., viii, v. 16) : « Loquimini veritatem unusquisque cum proximo suo. » — III. Et quare ? « Quoniam sumus invicem membra. » Membra enim se invicem diligunt, et se jurant mutuo in veritate (Rom., xii, v. 5) : « Unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra. »

II<sup>o</sup> sequitur, « Irascimini, etc. » Ubi prohibet peccatum, corrumpens irascibilem. Circa quod tria facit : primo, ponit mentionem ; secundo, eam exponit, ibi : « Sol non occidat, etc. ; » tertio, rationem reddit, ibi : « Nolite locum, etc. »

I. *Mentionem* autem ponit, cum dicit : omnes qui loquuntur mendacium, » sc. « Irascimini, etc. » Quod potest exponi

paroles de deux manières, car il y a deux espèces de colère, l'une bonne, l'autre mauvaise. La colère est mauvaise, lorsqu'elle tend d'une manière désordonnée à la vengeance, c'est-à-dire, contre la justice; elle est bonne, quand elle tend à une vengeance légitime, c'est-à-dire lorsqu'on se livre à la colère, quand il convient, contre qui il convient, et dans la mesure qui convient. Or ce passage peut s'entendre de l'une et de l'autre de ces colères. — 1<sup>o</sup> Si on l'entend de la mauvaise, voici le sens: l'Apôtre ne commande pas, il permet, comme s'il disait: s'il arrive qu'un mouvement de colère s'élève, ce qui tient à l'humanité, «gardez-vous de pécher, c'est-à-dire ne vous laissez point aller, par votre consentement, jusqu'à l'effet (1<sup>re</sup> Corinth., x, v. 13): «Qu'il ne vous arrive que des tentations qui tiennent à l'humanité, » car assurément, «celui qui se met» autrement «en colère contre son frère, méritera d'être condamné par le jugement» (S. Math., v, v. 22). C'est sur cette espèce de colère que Joseph donnait à ses frères cet avertissement (Gén., xi, v. 24): «Ne vous mettez point en colère dans le chemin.»

2<sup>o</sup> Si on l'explique de la mauvaise colère, il faut entendre qu'il n'y a plus permission seulement, comme tout à l'heure, mais que l'Apôtre dit impérativement: «Mettez-vous en colère,» à savoir, contre vos péchés, car il y a aussi deux sortes de vengeance, que l'homme peut chercher. L'une contre soi-même, en sa qualité de pécheur, et dans ce sens la pénitence est une sorte de vengeance, que l'homme conçoit et exécute contre lui-même. (1) Cette colère est bonne, et c'est d'elle que l'Apôtre dit impérativement: «Mettez-vous en colère, c'est-à-dire contre vos prévarications, «et gardez-vous de pécher» à l'avenir et

(1) Omnis enim poenitens, et peccata sua poenitendo confitens, irascitur sibi; et quodammodo poenitendo vindicat in se quod displicet sibi. Deus enim odit peccatum. Si et tu oderis in te quod et Deus odit, interim aliqua voluntate conjungeris Deo, dum hoc in te odisti, quod odit et Deus. Scivi in te, ut Deus intercedat tibi et non damnet te. (S. Augustinus, SERMO, XXIX.)

dupliciter, quia duplex est species iræ: quædam bona, quædam mala. Mala quidem quando inordinate tendit in vindictam, sc. contra justitiam; bona vero quando in vindictam debitam, quando, sc. quis irascitur quando oportet, cum quibus et quantum oportet. Et de utraque potest exponi. — 1<sup>o</sup> Si de mala, sic est sensus. Non præcipit, sed permittit; quasi dicat: Si sic est quod motus iræ insurgat, quod humanum est, «nolite peccare,» id est nolite producere ad effectum per consensum (1 Cor., x, v. 13): «Tentatio vos non apprehendat nisi humana.» quia certe «qui» aliter

«irascitur fratri suo, reus erit iudicio,» ut dicitur (Math., v, v. 22). De hac ira monebat Joseph fratres suos (Gén., xlv, v. 24): «Ne irascimini in via.»

2<sup>o</sup> Si autem exponatur de bona, sic tenetur non solum permissive, ut primo, sed imperative: «Iracimini,» sc. contra peccata vestra: quoniam duplex est vindicta, quam homo appetit. Una de seipso peccante; et sic poenitentia est quædam vindicta, quam homo facit et capit de seipso. Et hæc est bona ira, et de hac dicitur imperative: «Iracimini,» sc. contra peccata vestra, «et nolite peccare,»

de commettre de semblables fautes, contre lesquelles il vous faudrait de nouveau vous irriter. Quelques-uns s'imaginent que l'on peut, en toute sécurité, se livrer à la colère contre soi-même pour ses propres péchés, mais non pas contre le prochain pour les siens: c'est une erreur. De même que l'on se met en colère contre soi-même pour ses propres fautes, ainsi peut-on s'y mettre contre les autres pour leurs péchés. Mettez-vous donc en colère contre les vices d'autrui, et faites-le avec zèle (Nombr., xxv, v. 11): «Phinéas, fils d'Eléazar, fils du prêtre Aaron a détourné ma colère de dessus les enfants d'Israël, parce qu'il a été animé de mon zèle contr'eux.» Ainsi encore Elie (3<sup>e</sup> Rois, xix, v. 10): «Je brûle de zèle pour vous, Seigneur, Dieu des armées, parce que les enfants d'Israël ont abandonné votre alliance.» — «Et gardez-vous de pécher,» non pas en prévenant la raison, mais plutôt en la suivant (S. Jacq., i, v. 19): «Que chacun de vous soit prêt à écouter; mais lent à parler, lent à se mettre en colère.»

II. L'Apôtre continue (v. 26): «Que le soleil ne se couche point sur votre colère;» c'est l'explication de ce qu'il vient de dire. On peut entendre ces paroles de trois manières, suivant les trois explications précédentes. Si on a adopté celle de la mauvaise colère, le sens sera: «Que le soleil, etc.,» c'est-à-dire, ne persistez pas dans la colère que vous avez conçue, mais déposez-la avant que le soleil se couche, car bien que le premier mouvement soit excusable, à raison de la fragilité, s'y arrêter n'est point permis. Si l'on applique ces paroles à la bonne colère et contre ses propres fautes, voici alors le sens: «Que le soleil,» c'est-à-dire (Malachie, iv, v. 2): «Pour vous, qui avez la crainte de mon nom, se lèvera le soleil de justice, etc.,» — «ne se couche point sur votre colère,» c'est-à-dire sur vos péchés, en sorte qu'il faille de

sc. de cætero, nec talia committere contra quæ iterum oporteat irasci. Modò credunt aliqui, quod homo secure possit sibi ipsi irasci propter peccata sua, sed non proximo suo propter sua; sed non est ita: sicut enim contra seipsum quis irascitur propter peccata propria, ita proximo suo propter sua; ergo irascimini contra vitia aliena, et hoc cum zelo (Num., xxv, v. 11): «Phinees avertit iram meam a filiis Israel, quia zelo meo commotus est contra eos.» Sic Helias (3 Reg., xix, v. 10): «Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum Domini filii Israel, etc.» — «Et nolite peccare,» præveniendo rationem, sed potius sequendo (Jac., i, v. 19): «Sit autem om-

nis homo velox ad audiendum, tardus autem ad loquendum, et tardus ad iram, etc.» II. Sequitur: «Sol non occidat, etc.» Ubi exponit quod dixerat, et secundum tres prædictas expositiones potest tripliciter exponi, quia si de mala ira, tunc sic: «Sol, etc.,» id est non persistatis in ira concepta, sed ante solis occasum deponatis, quia licet permittatur motus propter fragilitatem, non permittitur mora. Si de bona, et hoc contra peccata propria, tunc sic: «Sol,» id est Christus (Mal., iv, v. 2): «Orietur vobis timentibus nomen meum sol justitiæ, etc.» — «Non occidat super iracundiam vestram,» id est super peccata vestra, pro quibus iterum oportet

nouveau exciter cette colère, et vous punir vous-mêmes. Si on l'entend des péchés des autres. il faut dire : « Que le soleil, » à savoir de la raison (*Ecclé.*, xii, v. 1) : « Souvenez-vous de votre créateur pendant les jours de votre jeunesse, avant que le temps de l'affliction soit arrivé, et que vous approchiez des années dont vous direz : ce temps me déplaît, avant que le soleil s'obscurcise pour vous, etc. » — « Que le soleil ne se couche point sur votre colère, » c'est-à-dire, avant que s'assombrisse le dictamen de la raison (*Job*, v, v. 2) : « Certes, la colère fait mourir l'insensé. »

III. A la suite (v. 26) : « Et ne donnez point de lieu au diable. » L'Apôtre donne ici la raison de la recommandation. Nous donnons lieu au diable par le péché, ou par notre consentement (*S. Jean*, xiii, v. 2) : « Le diable ayant déjà mis dans le cœur de Judas Iscariote, fils de Simon, de trahir Jésus ; » et on lit plus loin (v. 27) que dès que Judas eut pris le morceau donné par le Sauveur, « Satan entra en lui. » Or les passions dont parle S. Paul poussent l'homme à donner avec consentement, surtout quand elles pervertissent le jugement de la raison. C'est ce que fait particulièrement la colère, qui consiste dans l'inflammation du sang, en sorte que par la rapidité de son mouvement, le jugement de la raison se trouve prévenu. Aussi lorsque nous sommes ainsi troublés, le diable obtenant pouvoir sur nous, l'Apôtre ajoute (v. 26) : « Et ne donnez point lieu au diable ; » en d'autres termes : Gardez-vous de persister dans la colère, parce que vous donnez ainsi gain de cause au diable, car il est tout entier colère (*Ps.*, xvii, v. 48) : « C'est en Dieu qui me délivre de la fureur de mes ennemis. » En effet, quand le diable entre dans l'homme, c'est avec la colère de la fureur (*Apoc.*, xii, v. 12) : « Le diable est descendu vers

teat vos irasci, et vosmetipsos punire. Si sequitur ibidem, quod « post buccellam contra peccata aliena sic accipitur sol, sc. introivit in eum Satanas. » Nunc autem rationis (*Ecclé.*, xii, v. 1) : « Memento Creatoris tui in diebus juventutis tuæ, antequam veniat tempus afflictionis et appropinquent anni, de quibus dicas, non mihi placent, antequam tenebreseat sol, etc. » — « Sol non occidat super iracundiam vestram, » id est non obtenebretur dictamen rationis (*Job*, v, v. 2) : « Virum stultum interficit iracundia. »

III. *Sequitur* : « Nolite locum dare diabolo, » ubi assignat rationem monitionis. Diabolus enim habet locum in nobis per peccatum, vel per consensum (*Joan.*, xiii, v. 2) : « Cum diabolus jam misisset in cor, ut traderet eum Judas, etc. » Et « Descendit diabolus ad vos, habens iram

vous, plein de colère. » Or il ne peut produire ces effets, dans l'âme au moins, tant qu'on est dans la justice, mais cette justice se perd par la colère, « car la colère de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu, » est-il dit (*S. Jacq.*, i, v. 20). Si donc vous ne voulez pas donner accès au diable, au moins dans votre âme, « que le soleil ne se couche pas sur votre colère » (*Ecclé.*, xi, v. 10) : « Bannissez la colère de votre cœur. »

LEÇON IX<sup>e</sup> (ch. iv<sup>e</sup>, w. 27 et 28.)

SOMMAIRE. — Il faut rejeter la vétusté du péché, pour opérer le renouvellement de l'âme.

27. *Que celui qui dérobaît, ne dérobe plus ; mais qu'il s'occupe en travaillant des mains à quelque ouvrage bon, pour avoir de quoi donner à ceux qui sont dans l'indigence.*

28. *Que nul mauvais discours ne sorte de votre bouche, mais qu'il n'en sorte que de bons et de propres à nourrir la foi, afin qu'ils inspirent la piété à ceux qui les écoutent.*

I<sup>o</sup> Après avoir rejeté, dans ce qui précède, la vétusté de l'homme, dans ses deux facultés intellectuelle et irascible, l'Apôtre la condamne ici dans l'appétit concupiscible, qui provient des convoitises immodérées. Sur quoi I. il prescrit la vétusté de l'appétit concupiscible ; II. il exhorte à travailler à son renouvellement (v. 28) : « Mais qu'il s'occupe lui-même en travaillant. »

magnam. » Hoc autem non potest facere saltem in anima, quamdiu homo justus est. Hæc autem justitia per iram amittitur, quia « Ira viri justitiam Dei non operatur, » ut dicitur (*Jac.*, i, v. 20). Si ergo non vultis locum dare diabolo, saltem in anima, « Sol non occidat super iracundiam vestram » (*Ecclé.*, xi, v. 10) : « Aufer iram a corde tuo. »

## LECTIO IX.

Vetustas peccati prohibetur, ut spiritus innovatio fiat.

27. *Qui furabatur, jam non furetur ; magis autem laboret, operando ma-*

nibus suis quod bonum est, ut habeat unde tribuat necessitatem patienti.

28. *Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat : sed si quis bonus ad ædificationem fidei, ut det gratiam audientibus.*

I<sup>o</sup> EXCLUSA supra vetustate hominis quantum ad vim rationalem et irascibilem, hic prohibet eam quantum ad concupiscibilem provenientem ex rerum inordinata concupiscentia. Circa quod duo facit, primo, prohibet concupiscibilis vetustatem ; secundo, hortatur ad ejus novitatem, ubi : « Magis autem laboret, etc. »

I. A la vétusté de l'appétit concupiscible appartient le vol, qui provient du désir dépravé et désordonné des biens temporels. C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 27) : « Que celui qui dérobaît ne dérobe plus, etc. ; » en d'autres termes : que celui qui avait la faculté concupiscible vieillie et corrompue par le désir dépravé des biens temporels, ne dérobe plus à l'avenir, à savoir, s'il veut renouveler cette faculté, car, ainsi qu'il est dit (*Eccli.*, v, v. 17) : « Le voleur tombe dans la confusion, » en raison de cette défense (*Exod.*, xx, v. 15) : « Vous ne déroberez point. »

II. Et parce que l'on pouvait s'excuser sur sa pauvreté, l'Apôtre dit (v. 27) : « Qu'il s'occupe plutôt de lui-même en faisant de ses propres mains, etc., » comme S. Paul l'a pratiqué lui-même (*Actes*, xx, v. 33) : « Je n'ai désiré recevoir de personne ni argent, ni or, ni vêtements ; et vous-même vous savez que ces mains que vous voyez, ont fourni à tout ce qui nous était nécessaire, à moi et à ceux qui étaient avec moi ; » et encore (2<sup>e</sup> *Thess.*, III, v. 7) : « Car vous savez vous-mêmes ce qu'il faut faire pour nous imiter, puisqu'il n'y a rien eu de déréglé dans la manière dont nous avons vécu parmi vous. Et nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons travaillé jour et nuit pour n'être à charge à aucun de vous. » Remarquez que le travail des mains est ici demandé pour trois fins. D'abord pour acquérir ce qui est nécessaire à la vie (*Genes.*, III, v. 19) : « Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage, etc. » Celui-là donc qui n'a pas de quoi vivre licitement, est tenu de travailler des mains (2<sup>e</sup> *Thess.*, III, v. 10) : « Celui qui ne veut point travailler ne doit point manger ; » en d'autres termes : De même que celui qui ne mange pas quand il a un impérieux besoin de nourriture, est repré-

I. *Ad vetustatem autem concupiscibilis pertinet furtum, quod provenit ex corrupto et inordinato appetitu rei temporalis, ideo dicit : « Qui furabatur, jam non furetur, etc. »* Quasi dicat : Qui habebat concupiscibilem corruptam et vetustam ex corrupto appetitu rerum temporalium, jam non furetur, sc. si vult concupiscibilem renovare, quia ut dicitur (*Eccli.*, v, v. 17) : « Super furem confusio ; » propter hoc dicitur (*Ex.*, xx, v. 15) : « Non furtum facies. »

II. *Et quia aliquis posset se excusare præ paupertate, ideo dicit : « Magis autem laboret, etc. »* Sicut ipse fecit Apostolus, ut dicitur (*Act.*, xx, v. 33) : « Argentum et aurum nullius concupivi, aut ves-

tem, vos ipsi scitis, quoniam ad ea, quæ mihi opus erant, et his qui mecum sunt, ministraverunt manus istæ ; » item (2<sup>e</sup> *Thess.*, III, v. 7) : « Ipsi enim scitis quemadmodum oporteat vos imitari nos, quoniam non inquieti fuimus inter vos, neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore et fatione, nocte ac die laborantes, ne quem vestrum gravaremus, etc. » Unde notandum est, quod opus manuale ad tria inducitur. Primo, ad necessitatem victus acquirendam (*Gen.*, III, v. 19) : « In sudore vultus tui vesceris pane tuo. » Et ideo qui non habet unde licite vivat, tenetur manibus laborare (2<sup>e</sup> *Thess.*, III, v. 10) : « Si quis non vult operari, non manducet ; » quasi dicat : sicut in non come-

hensible, ainsi en est-il s'il ne travaille pas. Le travail est donc ici demandé dans le but d'éloigner du vol. Il l'est en second lieu pour prévenir l'oisiveté, car « l'oisiveté a enseigné beaucoup de mal » (*Eccli.*, xxxiii, v. 29) ; ceux dont la vie serait oisive sont donc tenus de travailler des mains (2<sup>e</sup> *Thessal.*, III, v. 11) : « Nous apprenons qu'il y a parmi vous quelques gens inquiets qui ne travaillent point, mais qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas. Or, nous ordonnons à ces personnes, et nous les conjurons par le Seigneur Jésus-Christ, de manger leur pain en travaillant en silence. » Enfin le travail sert quelque fois pour dompter et macérer la chair. C'est pour cette raison qu'on le range parmi les autres œuvres qui sauvegardent la continence (2<sup>e</sup> *Corinth.*, XI, v. 27) : « J'ai souffert les travaux, les fatigues, les veilles, etc. » Il y a donc une triple raison d'enjoindre le travail corporel, mais la première est seule de nécessité pour tous, et même de nécessité de précepte, car il y a d'autres moyens de prévenir l'oisiveté ; de même pour dompter et mortifier les passions de la chair : du moment qu'on atteint le but proposé, de quelque façon qu'on l'obtienne, cela suffit. Il est dit à la suite (v. 27) : « Ce qui est bon. » Ce mot peut s'entendre de deux manières. A l'accusatif, et alors on construira ainsi : Qu'il s'occupe plutôt lui-même en faisant de ses propres mains, non pas quelque chose d'illicite, mais « ce qui est bon » (*Galat.*, VI, v. 9) : « Ne nous laissons donc point de faire le bien ; » (*Isaie*, I, v. 16) : « Cessez de faire le mal, apprenez à faire le bien. » Ou en prenant le nominatif : « Qu'il s'occupe, etc. ; Ce qui est bon, » comme si c'était la raison pour laquelle on doit travailler, et si l'Apôtre voulait dire : Non seulement il est nécessaire de travailler, il est même bon de le faire, afin que celui qui travaille puisse vivre, et

dit in necessitate peccat, ita et si non laborat. Et sic ponitur hic ad excludendum furtum. Quandoque vero inducitur contra otium, quia « Multa mala docuit otiositas » (*Eccli.*, xxxiii, v. 29) ; et ideo qui habent vitam otiosam tenentur manibus laborare (2<sup>e</sup> *Thess.*, III, v. 11) : « Audivimus quosdam inter vos ambulare in quiete nihil operantes, sed curiose agentes. His autem qui hujusmodi sunt denuntiamus et obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operantes suum panem manducent. » Quandoque enim inducitur ad carnis macerationem et dominationem. Unde ponitur inter alia opera continentie (2<sup>e</sup> *Cor.*, XI, v. 27) : « In laboribus, in vigiliis, in jejuniis, etc. » Triplex ergo est ratio injungendi laborem corporalem, sed primo,

omnibus necessaria est, et hoc de necessitate præcepti, quia aliis modis potest excludi otium, similiter et lascivia carnis potest alio modo domari et refrenari, et sufficit quomodocumque fiat. Sequitur : « Quod bonum est, » quod dupliciter potest intelligi, vel in vi accusativi, et sic constructur : « Magis autem laboret operando manibus, » et quidem non illicita, sed « quod bonum est » (*Gal.*, VI, v. 9) : « Bonum autem facientes, non deficiamus ; » (*Is.*, I, v. 16) : « Quiescite agere perverse, discite bene facere. » Vel potest intelligi in vi nominativi : « Laboret, etc. ; quod bonum est, » quasi hæc sit ratio, quare laborandum est ; quasi dicat : non solum est necessarium laborare, immo etiam bonum est laborare, ut labo-

aussi (27) « Pour avoir de quoi donner à celui qui est dans l'indigence » (*Eccli.*, xxix, v. 2) : « Prêtez à votre prochain au temps de sa nécessité. »

II<sup>o</sup> Quand S. Paul dit ensuite (v. 28) : « Que nul mauvais discours, etc. » il en vient à ce qui appartient au vieil homme au point de vue du désordre qui touche les autres. Il fait ici deux choses : il condamne la vétusté, et engage au renouvellement ; en second lieu, il propose un exemple, (v. v. 1) : « Soyez donc les imitateurs de Dieu, etc. » On peut causer du mal au prochain de deux manières : Premièrement, en le blessant par des paroles mauvaises ; secondement par des mauvais exemples. S. Paul condamne d'abord les paroles mauvaises ; ensuite les exemples (v. 50) : « Et n'attristez point le Saint-Esprit de Dieu. » La première partie se subdivise en deux : l'Apôtre condamne la vétusté ; puis il porte au renouvellement (v. 29) : « Mais qu'il n'en sorte que de bons, etc. »

I. Il dit donc (v. 28) : « Que nul mauvais discours, etc. » Le discours donne à entendre et exprime ce qui est dans l'âme, car les paroles sont les signes des passions qui s'y trouvent. Un discours est bon, lorsqu'il indique une bonne disposition intérieure, il est mauvais, lorsqu'il en annonce une mauvaise. Or l'homme doit observer l'ordre, intérieurement, de trois manières. D'abord par rapport à lui-même, en soumettant toutes choses à la raison ; ensuite par rapport à Dieu, en lui soumettant sa raison elle-même ; enfin, par rapport au prochain, en l'aimant comme soi-même. Le discours est donc mauvais, lorsqu'il indique que l'homme, par rapport à lui-même, n'est pas selon l'ordre : tel est le discours empreint de fausseté, qui exprime une chose et en veut une autre ; ou encore le discours vain et inutile. Il est mauvais

rans possit vivere, et « Ut habeat unde tribuat necessitatem patienti » (*Eccli.*, xxix, v. 2) : « Fœnerare proximo tuo in tempore necessitatis illius, etc. »

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Omnis sermo malus, etc. » ponit pertinentia ad veterem hominem in deordinatione ad alium, et facit duo, quia primo prohibet vetustatem et inducit novitatem ; secundo, inducit exemplum, in principio cap. v, ibi : « Estote ergo, etc. » Ad proximum autem potest quis male se habere dupliciter : uno modo lædendo cum verbis malis ; alio modo malis exemplis. Primo, prohibet primum ; secundo secundum, ibi : « Et nolite contristare, etc. » Prima iterum in duas primo, prohibet vetustatem ; secundo,

inducit ad novitatem, ibi : « Sed si quis, etc. »

I. Dicit ergo : « Omnis sermo malus, etc. » Sermo oris præterdit et annuntiat quæ sunt in anima, quia voces sunt earum quæ sunt in anima passionum notæ. Ille est bonus sermo, qui indicat bonam dispositionem interiorem, malus vero qui malam. Tripliciter autem homo ordinatur interioris, sc. ad se ut sc. omnia sint rationi subjecta ; ad Deum, ut ratio sit ei subdita ; ad proximum, quando diligit eum ut seipsum. Est ergo quandoque sermo malus, quando indicat hominem inordinatum in se, et hic est sermo falsus ejus, qui aliud loquitur, et aliud intendit : et similiter sermo inutilis et vanus. Item est sermo

encore, quand il montre l'homme en dehors de l'ordre, par rapport à Dieu : tel est le parjure, le blasphème, ou tout autre semblable. Il l'est enfin, quand il est contre le prochain, comme l'injure, la tromperie ou l'équivoque. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 29) : « Que nul mauvais discours ne sorte de votre bouche. » Cette expression tout, avec la négation, est l'équivalent de nul (*Sagesse*, i, v. 11) : « Gardez-vous donc des murmures qui ne peuvent servir de rien, et ne souillez point votre langue par la médisance, parce que la parole la plus secrète ne sera pas impunie. Car assurément il n'y a point pour Dieu de pensées secrètes, et rien ne se dérobe à sa lumière, » ainsi qu'il est dit (*Eccli.*, xlii, v. 20). « Mais maintenant quittez aussi vous-mêmes tous ces péchés, l'aigreur, la malice, la médisance, la colère ; que les paroles déshonnêtes soient bannies de votre bouche » (*Coloss.*, iii, v. 8).

II. Dans ce qui suit (v. 28) : « Mais qu'il n'en sorte que de bons, » l'Apôtre engage au renouvellement spirituel ; car la bonne parole doit être dite en temps et lieu (*Prov.*, xv, v. 25) : « Ce qu'on doit estimer, est la parole à propos. » — « Si quelqu'un parle, qu'il paraisse que Dieu parle par sa bouche » (*S. Pierre*, iv, v. 11). S. Paul en indique aussitôt le but (v. 28) : « Afin de nourrir la foi, » c'est-à-dire pour fortifier cette foi dans le cœur des faibles (1<sup>re</sup> *Corinth.*, xiv, v. 26) : « Que tout se fasse pour l'édification ; » et cela (v. 28) « afin qu'ils inspirent la piété à ceux qui les écoutent, » à savoir, si cette bonne parole est approuvée, ou ce discours opportun. Souvent, en effet, par une bonne parole, et la bonne impression qu'elle produit, on est touché et préparé pour recevoir la grâce (*Act.*, x, v. 44) : « Pierre parlait encore, lorsque le Saint-Esprit descendit sur tous ceux qui écou-

malus, qui indicat hominem inordinatum contra Deum : sicut perjuria, blasphemia et hujusmodi. Item etiam est sermo malus, quando est contra proximum suum : sicut injuria, doli et fallacia. Et ideo dicit : « Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat. » Omnis non vero æquipollet huic signo, nullus (*Sap.*, i, v. 11) : « Custodite ergo vos a murmuratione, quæ nihil prodest, et a detractatione parite lingua, quia sermo obscurus in vacuum non ibit : » quia « Certe Deum non præterit omnis cogitatus, et non abscondit se ab eo ullus sermo, » ut dicitur (*Eccl.*, xlii, v. 20) : « Nunc autem deponite et vos omnia : iram, indignationem, malitiam, blasphemiam, turpem sermonem de ore vestro » (*Col.*, iii, v. 8).

II. Sequitur, « Sed si quis bonus est, etc. » Inducit ad novitatem, quia sermo bonus benedicendus est pro loco et tempore (*Prov.*, xv, v. 23) : « Sermo opportunus est optimus. » — « Si quis ergo loquitur quasi sermones Dei » (1<sup>re</sup> *Petr.*, iv, v. 11) : Et ad quid subdit ? « Ad ædificationem fidei, » id est ut corroboretur fides in cordibus infirmorum (1<sup>re</sup> *Cor.*, xiv, v. 26) : « Omnia [ad ædificationem] fiant ; » et hoc, ut det gratiam audientibus sc. si talis bonus sermo sit probatus, vel talis sermo est conferens : quia frequenter homo ex bono sermone et per virtutem boni sermonis audit compunctus disponitur ad gratiam (*Act.*, x, v. 44) : « Adhuc loquente Petro verba hæc, cecidit Spiritus Sanctus super omnes, qui audiebant ver-

taient la parole. » Ainsi parlait le Sauveur, dont il est dit (*S. Luc*, iv, v. 22) : « Ils étaient dans l'étonnement des paroles pleines de grâce qui sortaient de sa bouche » (*Ecclé.*, x, v. 12) : « Les paroles qui sortent de la bouche du sage sont pleines de grâce. »

### LEÇON X<sup>e</sup> (Ch. iv<sup>e</sup>, v. 29 à 51 et dernier.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre avertit les Ephésiens de ne pas forcer, par le péché, le Saint-Esprit à s'éloigner d'eux.

29. *Et n'attristez pas l'Esprit-Saint de Dieu, dont vous avez été marqués comme d'un sceau pour le jour de la rédemption.*

30. *Que toute aigreur, tout emportement, toute colère, toute crierie, toute médisance, enfin que toute malice soit bannie d'entre vous.*

31. *Mais soyez bons les uns envers les autres, pleins de compassion, vous entre-pardonnant mutuellement, comme Dieu aussi vous a pardonné dans le Christ.*

Après avoir recommandé de s'abstenir de toute parole mauvaise et nuisible, S. Paul avertit ici de s'abstenir de toute parole et de toute action capable de troubler ou d'attrister le prochain. I<sup>o</sup> Il condamne ce qui appartient au vieil homme ; II<sup>o</sup> il engage à travailler à son renouvellement (v. 52) : « Mais soyez bons les uns envers les autres, etc. »

I<sup>o</sup> La première partie se subdivise en deux. L'Apôtre condamne I. en général ce qui tient au vieil homme ; II. en particulier (v. 50) : « Que toute aigreur, etc. »

bum. » Sic loquebatur Dominus, de quo dicitur (*Luc.*, iv, v. 22) : « Mirabantur ex verbis gratiæ, quæ procedebant de ore ipsius ; » (*Ecclé.*, x, v. 12) : « Verba oris sapientis gratia. »

### LECTIO X.

Monet ne Spiritum Sanctum ab ipsis abscedere compellant, per quodcumque peccatum.

29. *Et nolite contristare Spiritum Sanctum Dei, in quo signati estis in die redemptionis.*

30. *Omnis amaritudo, et ira, et indignatio, et clamor, et blasphemia tol-*

*latur a vobis cum omni malitia.*

31. *Estote autem invicem benigni, misericordes, donantes invicem sicut et Deus in Christo donavit vobis.*

Supra monuit Apostolus abstinere a verbis malis et nocivis, hic monet abstinere a verbis et factis turbativis seu contristativis proximorum. Circa quod duo facit : primo, prohibet quod pertinet ad vetustatem ; secundo, persuadet quod pertinet ad novitatem, ibi : « Estote autem invicem benigni, etc. »

I<sup>o</sup> PRIMA iterum in duas : quia primo, prohibet quod ad vetustatem pertinet in generali ; secundo, in speciali, ibi : « Omnis amaritudo, etc. »

I. (v. 29) « N'attristez point le Saint-Esprit de Dieu, » dit d'abord S. Paul.

On objecte : L'Esprit-Saint est Dieu ; or, dans un Dieu, il ne saurait y avoir ni passion ni tristesse.

Nous répondons que l'on dit du Saint-Esprit qu'il est attristé, quand est attristé celui dans lequel il habite (*S. Luc*, x, v. 16) : « Celui qui vous méprise, me méprise ; » (*Isaïe*, lxxiii, v. 10) : « Cependant, ils ont irrité sa colère, et ils ont affligé l'Esprit de son Saint ; et il est devenu leur ennemi. » Ou bien l'on peut dire que c'est une locution métaphorique. De même, en effet, que l'on dit de Dieu qu'il s'est attristé ; car comme celui qui est dans la tristesse, s'éloigne de celui qui l'a causée, ainsi l'Esprit-Saint s'éloigne de celui qui pêche. Le seus est donc : « Et n'attristez point le Saint-Esprit de Dieu, » c'est-à-dire prenez garde de le forcer à se retirer, ou de le chasser par le péché (*Sagesse*, i, v. 5) : « L'Esprit-Saint, qui est le maître de la science fuit le déguisement ; il se retire des pensées qui sont sans intelligence, et l'iniquité survenant le bannit de l'âme. » Il faut donc se garder d'attrister l'Esprit-Saint, et c'est à cause du signe du salut ; c'est pourquoi S. Paul ajoute (v. 29) : « Dont vous avez été marqués comme d'un sceau, » c'est-à-dire renouvelés et séparés des autres. Or celui qui conservera ce sceau obtiendra la vie éternelle. Il faut donc conserver le Saint-Esprit, et ne le contrister en quoi que ce soit, car sans lui il n'y a plus à espérer de vie éternelle (*2<sup>e</sup> Corinth.*, i, v. 22) : « Il nous a marqués de son sceau, et pour arrhes, il nous a donné le Saint-Esprit. » Et quand avons-nous été marqués du sceau de l'Esprit-Saint ? « Au jour de la rédemption, » c'est-à-dire de notre bap-

I. *Dicit ergo* : « Nolite contristare Spiritum Sanctum Dei, » id est nolite eum fugare, vel expellere per peccatum (*Sap.*, i, v. 5) : « Spiritus Sanctus enim disciplinæ effugiet fictum, et auferet se a cogitationibus, quæ sunt sine intellectu, et corripietur a superveniente iniquitate. »

Contra : Spiritus Sanctus est Deus, in quo non cadit passio aliqua nec tristitia. Respondeo : Spiritus Sanctus dicitur contristari, quando contristatur ille in quo est Spiritus Sanctus (*Luc.*, x, v. 16) : « Qui vos spernit, me spernit ; » (*Is.*, lxxiii, v. 10) : « Ipsi autem ad iracundiam provocaverunt eum, et affixerunt Spiritum Sancti ejus, et conversus est eis in inimicum. » Vel dicendum est, quod est metaphorica locutio : sicut enim Deus dicitur irasci propter similitudinem affectus, ita etiam dicitur contristari, quia sicut quando aliquis contristatur, recedit a contristante, ita Spiritus Sanctus a peccante. Et sic est sensus : « Nolite contristare Spiritum Sanctum Dei, » id est nolite eum fugare, vel expellere per peccatum (*Sap.*, i, v. 5) : « Spiritus Sanctus enim disciplinæ effugiet fictum, et auferet se a cogitationibus, quæ sunt sine intellectu, et corripietur a superveniente iniquitate. » Igitur non est contristandus Spiritus Sanctus, et hoc propter beneficium signi salutaris ; ideo subjungit : « In quo signati estis, » id est reformati estis, et ab aliis distincti. Qui autem habebit hoc signum novum, habebit vitam æternam ; ideo ergo est custodiendus, et nullo modo contristandus, quia sine eo non est vita æterna (*2<sup>a</sup> Cor.*, i, v. 22) : « Qui signavit nos Deus, et dedit nobis pignus Spiritus : » Et quando ? « In die redemptionis, » id est baptismi (*Joan.*, iiii, v. 5) ;

tème (S. Jean, III, v. 5) : « Si un homme ne renaît de l'eau, et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu ; » (Act., I, v. 5) : « Pour vous, dans peu de jours, vous serez baptisés dans le Saint-Esprit. » L'Apôtre dit : « De la rédemption, » parce que dans le baptême l'homme entre en participation de la rédemption opérée par Jésus-Christ.

II. Dans ce qui suit (v. 30) : « Que toute aigreur, tout emportement, etc., » S. Paul désigne d'une manière spéciale ce qui appartient au vieil homme. En effet, on contriste un ami quelquefois par colère, quelquefois à dessein. Or, dans la colère, il y a trois degrés, car elle peut être comprimée, et ne pas sortir du cœur, comme lorsqu'on s'irrite seulement à l'intérieur. Elle peut aussi se manifester en paroles, sans toutefois aller jusqu'aux injures, comme dans celui qui dit : « Raca. » Enfin on y ajoute quelquefois l'injure, comme lorsqu'on dit : « Vous êtes un fou » (S. Matth. v, v. 22). L'Apôtre indique donc d'abord ce qui appartient à la colère du cœur ; ensuite ce qui appartient aux paroles peu mesurées ; enfin ce qui appartient à l'injure (contumélie). (1) — 1<sup>o</sup> Dans la colère du cœur, voici comment les effets s'enchaînent. D'abord la colère est la fille de la tristesse, et celle-ci, dans le langage de l'Écriture, est appelée amertume (1<sup>er</sup> Rois, I, v. 10) : « Anne, qui avait le cœur plein d'amertume, vint prier le Seigneur, en répandant beaucoup de larmes ; » c'est pourquoi S. Paul dit (v. 30) « que toute amertume, etc., » qui naît du souvenir d'une injure reçue (Eccli., XXI, v. 15) : « La prudence n'est plus où est l'amertume du cœur. » En second lieu, elle demande soudain la vengeance ;

(1) Par CONTUMÉLIE, les théologiens entendent l'injure qu'on fait au prochain, en sa présence, par paroles ou par actions. C'est un mépris, un affront qui porte atteinte à son honneur. La Contumélie, ainsi que le vol et la rapine, peut être péché mortel, et contre la charité, et contre la justice.....  
(Card. Gousset, MORALE, II, p. 334).

« Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto, etc. ; » (Act., I, v. 5) : « Vos autem baptizabimini Spiritu Sancto, non post multos hos dies. » Dicit autem « redemptionis, » quia in baptismo fit hominibus participatio redemptionis factæ per Christum.

II. *Sequitur* : « Omnis amaritudo, etc. » Ubi ostendit in speciali, quæ pertinent ad vetustatem. Quandoque enim homo contristat amicum suum ex ira, aliquando ex industria. Sed in ira est triplex gradus, quia aliquando retinetur et manet solum in corde, sicut qui tantum interius irascitur. Aliquando vero exprimitur in voce sine tamen contumeliæ prolatione, sicut qui dicit : Racha ; aliquando fit etiam

addita contumeliæ prolatione, sicut qui dicit : Fatue. Primo ergo ponit, quod pertinet ad iram cordis ; secundo quod pertinet ad inordinatam prolationem ; tertio quod pertinet ad contumeliam. — 1<sup>o</sup> In ira autem cordis ista se consequuntur. Primo, quod ira est effectus tristitiæ, et hæc in sacra Scriptura dicitur amaritudo (1 Reg., I, v. 10) : « Cum esset Anna amaro animo, et oraret Deum flens, etc. ; » et ideo dicit : « Omnis amaritudo, etc., » quæ est per memoriam injuriæ præteritæ (Eccli., XXI, v. 15) : « Non est sensus ubi abundat amaritudo. » Secundo quod statim appetit vindictam, ideo dicit : « Et ira, »

ce qui fait dire à S. Paul (v. 31) : « Tout emportement, » qui est le désir de la vengeance (S. Jacq., I, v. 20) : « La colère de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu. » Troisièmement, celui qui est irrité regarde comme indigne de lui de pardonner et de laisser l'injure sans châtement. C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 30) : « Toute indignation. » — 2<sup>o</sup> Parmi les paroles désordonnées, vient la crierie (1) (Isaïe, v, v. 7) : « J'ai attendu qu'ils fissent des actions justes, et je ne vois qu'iniquité. J'attendais la justice, et je n'entends que des clameurs. » L'Apôtre dit donc (v. 30) : « Toute crierie. » — 3<sup>o</sup> Ensuite le blasphème, qui est ou contre Dieu, ou contre les saints (Lévit., XXIV, v. 16) : « Que celui qui aura blasphémé le nom du Seigneur soit puni de mort. » S. Paul dit donc (v. 30) : « Tout blasphème. » Et il ajoute (v. 30) : « Enfin que toute malice soit bannie d'entre vous, » c'est-à-dire la malice des actions (1<sup>re</sup> S. Pierre, II, v. 1) : « Vous étant donc dépouillés de toute sorte de malice, de tromperie, de dissimulation, etc. »

II<sup>o</sup> Enfin quand S. Paul ajoute (v. 31) : « Mais soyez bons les uns envers les autres, etc., » il explique ce qui appartient au renouvellement contraire aux passions dont il a parlé. A l'amertume opposant la bonté, ce qui lui fait dire (v. 31) : « Soyez bons les uns envers les autres » (Sagesse, I, v. 6) : « L'Esprit de sagesse est plein de bonté. » A la colère il oppose la miséricorde et dit (v. 31) : « Soyez pleins de compassion » (S. Luc, VI, v. 36) : « Soyez donc pleins de miséricorde, comme votre Père est plein de miséricorde. » A l'indignation, « le pardon ; » c'est pourquoi il dit (v. 31) : « Vous entrepardonnant mutuellement, comme Dieu vous a aussi pardonné en Jésus-Christ » (Coloss., III, v. 13) : « Chacun remettant à son frère tous les sujets

(1) Crierie, cris, clameur importune. (Poitevin).

quæ est appetitus vindictæ (Jac., I, v. 20) : « Ira enim viri Dei justitiam non operatur. » Tertio, quod iratus indignum reputat, quod ei parcat, et indignum esse, quod sine punitione transeat, ideo sequitur : « Et indignatio. » — 2<sup>o</sup> Sed quantum ad inordinatam prolationem sic est clamor (Is., v, v. 7) : « Expectavi, ut faceret iudicium, et ecce iniquitas, et justitiam, et ecce clamor ; » ideo dicit : « Et clamor. » — 3<sup>o</sup> Similiter et blasphemia est, vel contra Deum, vel contra sanctos (Lev., XXIV, v. 16) : « Quicumque blasphemaverit nomen Domini, morte moriatur ; » ideo dicit : « Et blasphemia. » Et addit : « Tollatur a vobis cum omni malitia, » sc. operis (1 Petr., II, v. 1) : « Deponentes omnem dolum, et simulationem. »

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Estote autem, etc., » ponit pertinentia ad novitatem contrariam passionibus præmissis, contra amaritudinem et benignitatem. Unde dicit : « Estote autem invicem benigni, » quia benignus est Spiritus sapientiæ, etc. Contra iram, misericordiam, unde dicit : « Misericordes » (Luc., VI, v. 36) : « Estote ergo misericordes, sicut et Pater vester misericors est. » Contra indignationem, condonationem, unde dicit : « Donantes invicem, etc. » (Col., III, v. 13) : « Donantes

de plainte qu'il pourrait avoir contre lui, et vous entre-pardonnant comme le Seigneur vous a pardonné » (Rom., VIII, v. 38) : « Puisque Dieu n'a pas même épargné son propre Fils, » et un peu plus loin « comment avec lui ne nous donnera-t-il pas toutes choses? »

vobismetipsis si quis adversus aliquem] « Qui etiam proprio filio suo non pepercit. » habet querelam, sicut et Dominus donavit] Et paulo post sequitur : « Quomodo non nobis, ita et vos ; » (Rom., VIII, v. 38) : etiam cum illo nobis omnia donavit ? »

COROLLAIRES SUR LE CHAPITRE QUATRIÈME.

S. Paul donne l'abrégé de la vie chrétienne : l'humilité dans les sentiments, dans les discours, dans l'extérieur, dans les rapports avec le prochain ; la patience qui produit le support mutuel et manifeste la charité, et par la charité la paix avec tous, car les pacifiques seront appelés les enfants de Dieu.

Les dons spirituels, destinés aux saints ministères, sont des grâces gratuitement accordées de Dieu par sa seule volonté, et non en vertu des mérites de ceux qui les reçoivent. De quoi s'énorgueillir ? Elles sont distribuées pour veiller au salut des autres, les servir, les édifier, les sanctifier. Pourquoi les envier ? la grandeur des dons, et l'éminence des emplois obligent à un jugement plus redoutable, si redoutable que S. Paul tremble. Quel exemple !

Jésus-Christ est le chef et le cœur de l'Eglise. Il influe continuellement sur l'esprit et la vie des fidèles ; s'unir incessamment à lui, agir en lui, avec lui, par lui. Dépouiller le vieil homme avec ses convoitises, revêtir le nouveau, en imitant Jésus-Christ, sa pénitence, sa patience, sa charité, en sorte qu'on le voie en nous.

C'est le double engagement du baptême.

Picquigny, *passim*.

CHAPITRE V.

LEÇON 1<sup>re</sup> (Ch. v. w. 1 et 2.)

SOMMAIRE. — S. Paul propose à notre imitation Jésus-Christ comme notre modèle, particulièrement dans l'amour du prochain.

1. *Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme étant ses enfants bien-aimés :*

2. *Et marchez dans l'amour et la charité, comme le Christ nous a aimés et s'est livré pour nous, en s'offrant à Dieu, comme une oblation et une victime d'agréable odeur.*

Après avoir exhorté à la bonté et à la miséricorde, double effet de la charité, S. Paul propose aux Ephésiens un modèle. Il les engage d'abord à imiter ce modèle, à savoir, Dieu ; en second lieu il explique en quoi ils doivent l'imiter (v. 2) : « Et marchez dans l'amour etc.

1<sup>o</sup> Il dit donc : J'ai établi que vous deviez vous pardonner mutuellement, comme Dieu aussi vous a pardonné en Jésus-Christ, (v. 1) « Soyez donc les imitateurs de Dieu, » car c'est pour nous une nécessité, bien que ce soit difficile (Ecclé., II, v. 12) : « Qu'est ce que l'homme pour pouvoir suivre le roi qui l'a créé ? » Jamais cependant la nature humaine n'atteindra autrement sa perfection, que par son union avec Dieu. C'est de là que Job disait (xxiii, v. 11) : « Mon pied à suivi ses traces. » Il faut donc l'imiter autant qu'il nous est possible

CAPUT V.

LECTIO PRIMA.

Christus imitandus, ut exemplar proponitur, maxime in dilectione.

1. *Estote ergo imitatores Dei, sicut filii charissimi :*

2. *Et ambulate in dilectione, sicut et Christus dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis oblationem et hostiam Deo in odorem suavitatis.*

Posita exhortatione ad benignitatem et misericordiam, quæ sunt effectus charitatis, hic ostendit eis exemplum. Circa quod

duo facit : primo, inducit eos ad imitationem exemplaris, sc. Dei ; secundo, ostendit in quo debent ipsum imitari, ibi : « Et ambulate, etc. »

1<sup>o</sup> DICIT ergo : Dixi quod debetis donare invicem, sicut et Deus in Christo donavit vobis ; « Ergo estote imitatores Dei, » quia hoc necessarium est, licet difficile sit (Ecclé., II, v. 12) : « Quid est, inquam, homo, ut possit sequi regem factorem suum ? » Nunquam tamen perficietur natura humana, nisi in conjunctione ad Deum, unde (Job, xxiii, v. 11) : « Vestigia ejus secutus est pes meus. » Ergo imitandus est taliter quomodo habemus possibilita-

de le faire, car c'est le devoir du fils d'imiter son père. C'est pour quoi S. Paul dit (v. 1) : « Comme étant ses enfants bien-aimés, » à savoir en vertu de notre création (*Deut.*, xxvii, v. 6) : « N'est ce pas lui qui est votre Père, qui vous a possédés comme son héritage, qui vous a faits, et qui vous a créés ? » L'Apôtre ajoute : « Bien-aimés, » c'est-à-dire qu'il a choisis pour le posséder lui-même.

II<sup>o</sup> Dans ce qui suit (v. 2) : « Et marchez dans l'amour, etc. » S. Paul indique d'abord la manière d'imiter Dieu, c'est par la charité ; il donne ensuite la preuve de l'immense charité de Dieu (v. 2) : « Et il s'est livré lui-même pour nous, etc. »

I. Si donc nous sommes les enfants bien-aimés de Dieu, c'est la charité de Dieu qui l'opère (*Rom.*, viii, v. 15) : « Car vous n'avez point reçu l'esprit de servitude, qui vous retienne encore dans la crainte, mais vous avez reçu l'esprit d'adoption des enfants, par lequel nous crions : Abba, mon Père ! Puisque l'esprit de Dieu rend lui-même témoignage à notre esprit, que nous sommes les enfants de Dieu. » Nous devons donc l'imiter par la charité. L'Apôtre dit (v. 2) : « Et marchez, » c'est-à-dire avancez toujours (*Gen.*, xv, v. 1) : « Marchez devant moi, et soyez parfait. » — « Et marchez dans l'amour, » parce que la charité est un bien dans lequel nous devons nous perfectionner toujours, et une dette qu'il faut payer sans cesse (*Rom.*, xiii, v. 8) : « Ne demeurez redevables à personne que de l'amour qu'on se doit les uns aux autres. » Ou encore : « Dans l'amour, » parce que c'est par cette voie qu'on peut suivre Dieu de plus près (*1<sup>re</sup> Corinth.*, xii, v. 31) : « Je vais vous montrer une voie encore beaucoup plus excellente. Quand je parlerai les langues des hommes et des anges, etc. ; » (*Coloss.*, iii, v. 14) : « Mais surtout revêtez-vous de la charité

qui est le lien de la perfection. » Et marchez ainsi à cause de l'exemple de Jésus-Christ ; c'est pourquoi il ajoute (v. 2) : « Comme Jésus-Christ nous a aimés lui-même » (*S. Jean*, xiii, v. 1) : « Comme il avait aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin. »

II. Et parce que, suivant S. Grégoire (*Homélie*, I, sur S. Jean), la preuve de l'amour, c'est l'accomplissement de œuvres, S. Paul ajoute (v. 2) : « Et il s'est livré pour nous » (*Apoc.*, i, v. 5) : « Il nous a aimés, et nous a lavés de nos péchés dans son sang ; » (*Galat.*, ii, v. 20) : « Je vis dans la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé, et qui s'est livré lui-même à la mort pour moi ; » (*Isaïe*, liii, v. 12) : « Il a livré son âme à la mort, etc. » Or cette mort a été pour nous utile et nécessaire ; c'est pourquoi S. Paul ajoute (v. 2) : « Comme une oblation et une victime d'agréable odeur. » L'Apôtre s'exprime ici à la manière de l'ancienne loi, dans laquelle, (*Lévitique*, iv, v. 2) on devait offrir pour celui qui s'était rendu coupable, une victime et une oblation pour le péché, ainsi qu'on l'appelait. De même aussi quand on rendait grâces à Dieu, ou quand on voulait obtenir une faveur, il fallait offrir (*Levit.*, iii, v. 1) une hostie pacifique, qui était pour le Seigneur, comme il est dit au même endroit, une oblation d'agréable odeur. Or toutes ces prescriptions ont été accomplies par Jésus-Christ, car, pour que nous soyons purifiés de nos péchés, et que nous obtenions la gloire, il s'est livré lui-même pour nous en oblation, par tout ce qu'il a fait pendant sa vie (*Isaïe*, liii, v. 7) : « Il a été offert, parce que lui-même l'a voulu, etc. » — « Et comme une victime devant Dieu » pour le péché ; et « en odeur de suavité. » L'Apôtre fait ici allusion à ce qui est dit au 5<sup>e</sup> ch. du Lévitique. Toutefois il est certain qu'alors cette

tem, quia ad filium pertinet patrem imitari. Et ideo subdit : « Sicut filii patrem, » sc. per creationem (*Deut.*, xxxii, v. 6) : « Nonne ipse est pater tuus, qui possedit, et fecit, et creavit te ? » Et addit : « Charissimi, » quos sc. elegit ad participationem sui ipsius.

II<sup>o</sup> SEQUITUR : « Et ambulate, etc. » Ubi primo ponit imitandi modum, quia in charitate ; secundo, ostendit immensæ charitatis signum, ibi : « Et tradidit, etc. »

I. Quod ergo simus filii charissimi, hoc facit charitas Dei (*Rom.*, viii, v. 15) : « Non enim accepistis Spiritum servitutis iterum in timore, sed accepistis Spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus : Abba (pater). Ipse enim Spiritus

testimonium reddit spiritui nostro, quod sumus filii Dei. » Debemus ergo ipsum in dilectione imitari. Et dicit : « Ambulate, » id est semper proficite (*Gen.*, xv, v. 1) : « Ambula coram me, et esto perfectus. » Et hoc : « In dilectione, » quia dilectio est tale bonum, in quo debet homo proficere, et tale debitum, quod debet homo semperolvere (*Rom.*, xiii, v. 8) : « Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis. » Vel in dilectione, quæ est via sequendi Deum magis de propinquo (*1 Cor.*, xii, v. 31) : « Adhuc excellentiorem viam vobis demonstro. Si linguis hominum loquar et angelorum, etc. ; » (*Col.*, iii, v. 14) : « Super omnia hæc charitatem habentes,

etc., » et hoc exemplo Christi. Unde subdit : « Sicut et Christus dilexit nos » (*Joan.*, xiii, v. 1) : « Cum dilexisset suos, qui erant in mundo, in finem dilexit eos. »

II. Et quia secundum Gregorium (*hom. l. super Joan.*), probatio dilectionis exhibitio est operis, ideo subdit : « Et tradidit semetipsum pro nobis » (*Apoc.*, i, v. 5) : « Dilexit nos, et lavit nos a peccatis nostris ; » (*Gal.*, ii, v. 20) : « In fide vivo Filii Dei, qui dilexit me, et tradidit in mortem seipsum pro me ; » (*Is.*, liii, v. 12) : « Tradidit in mortem animam suam, etc. » Hæc autem mors fuit nobis utilis et necessaria, ideo subdit : « Oblationem et hostiam, etc. » Loquitur autem hic Apostolus more veteris legis in qua, ut dicitur (*Lev.*, iv, v. 2), quando quis peccaverat, offerri debebat pro eo hostia et oblatio, quæ dicitur pro peccato. Item quando quis agebat gratias Deo, vel aliquid consequi volebat, oportebat offerri hostiam pacificam, ut dicitur (*Lev.*, iii, v. 1), quæ quidem erat in oblationem suavissimi odoris Domino, ut dicitur ibidem. Hæc autem facta sunt per Christum, quia ut a peccatis mundaremur et gloriam consequeremur, « Tradidit semetipsum pro nobis in oblationem, » per ea quæ in vita gessit (*Is.*, liii, v. 7) : « Oblatus est, quia ipse voluit, etc. » — « Et hostiam Deo » pro peccato ; et hoc : « in odorem suavitatis. » Alludit autem hic, quod dicitur (*Lev.*, iii, v. 16). Sed certe ille odor non erat tunc

odeur n'était point agréable à Dieu, pour ce qu'elle était en elle-même, mais pour sa signification, en tant qu'elle marquait l'oblation pleine de suavité du corps de Jésus-Christ (*Gen.*, xxvii, v. 27) : « L'odeur qui sort de mon fils est semblable à celle d'un champ plein de fleurs ; » (*Cantiq.*, i, v. 3) : « Entraînez-moi après vous, nous courrons à l'odeur de vos parfums. » Ainsi devons-nous nous immoler à Dieu spirituellement (*Ps.*, l, v. 19) : « Un esprit brisé de douleur est un sacrifice devant Dieu. »

### LEÇON II<sup>e</sup> (Ch. v<sup>e</sup>, w. 3 et 4.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre condamne, dans le vieil homme, le péché de la chair, pour que les Ephésiens se renouvellent dans la pureté de la vie.

3. Qu'on n'entende pas seulement parler parmi vous ni de fornication, ni de quelque impureté que se soit, ni d'avarice, comme on ne doit pas en entendre parler parmi les saints :

4. Qu'on n'y entende point de paroles deshonnêtes, ni de folles, ni de de bouffonnes, ce qui ne convient pas à votre vocation ; mais plutôt des paroles d'actions de grâces.

S. Paul, dans la recommandation qui précède, a enseigné aux Ephésiens à dépouiller le vieil homme, pour pratiquer ensuite le renouvellement, en repoussant les vices de l'esprit ; il leur défend ici de se livrer aux vices de la chair. Or sa proposition se subdivise en deux parties. Dans la première, il défend de se livrer aux vices charnels ;

Deo acceptus secundum se, sed secundum suam significationem, in quantum significabat oblationem odoriferam corporis Christi Filii Dei (*Gen.*, xxvii, v. 27) : « Ecce odor filii mei, sicut odor agrorum pleni » (*Cant.*, i, v. 3) : « Trahe me post te, curremus in odorem unguentorum tuorum. » Sic autem debemus nos sacrificare Deo spiritualiter (*Ps.*, l, v. 19) : « Sacrificium Deo spiritus, etc. »

#### LECTIO II.

Excluditur vetustas peccati carnalis ut novam munditiæ induant vitam.

3. Fornicatio autem et omnis immunditia, aut avaritia nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos :

4. Aut turpitudinis, ut stultiloquium, aut scurrilitas, quæ ad rem non pertinet ; sed magis gratiarum actio.

Supra posita monitione Apostolus docuit, ut deposita vetustate Ephesii novitatem assumerent prohibendo vitia spiritualia : hic prohibet eisdem vitia etiam carnalia. Dividitur autem in duas : primo enim, prohibet vetustatem vitiorum

dans la seconde, il porte à pratiquer le renouvellement (v. 15) : « Ayez donc soin, mes frères, etc. » La première partie se subdivise encore en trois : premièrement il condamne les vices du vieil homme ; secondement il en annonce le châtement (v. 5) : « Or, sachez que nul fornicateur, etc. ; » troisièmement il proscribit les fausses doctrines (v. 6) : « Que personne ne vous séduise, etc. » La première subdivision se partage de nouveau en deux parties. L'Apôtre condamne I<sup>o</sup> quelques vices principaux ; II<sup>o</sup> quelques autres qui s'y joignent (v. 4) : « Qu'on n'entende pas non plus de paroles deshonnêtes, etc. »

I<sup>o</sup> Les vices principaux qu'il condamne sont au nombre de trois, à savoir, la luxure naturelle, avec une femme qui n'est pas l'épouse. Il dit donc (v. 5) : « Qu'on n'entende donc parler parmi vous, ni de fornication » (*Osée*, iv, v. 12) : « L'Esprit de fornication les a trompés ; » (*1<sup>re</sup> Corinth.*, vi, v. 18) : « Fuyez la fornication. » Ainsi se conduisait Job (xxxii, v. 1) : « J'ai fait un accord avec mes yeux pour ne penser pas seulement à une vierge. » Le terme fornication vient de « Fornix » c'est-à-dire arc de triomphe près duquel se trouvait les lieux de débauche (*Prov.*, xx, v. 1) : « La fornication est venue parmi eux. » — (v. 5) « Ni de quelque impureté que ce soit, » c'est-à-dire toute souillure contre nature, opposée à l'ordre de la génération (*Galat.*, v, v. 19) : « Les œuvres de la chair sont manifestes, ce sont la fornication, l'impureté, l'impudicité, la luxure, etc. » Enfin il condamne l'avarice, en disant (v. 5) : « Ni d'avarice. »

Mais pourquoi donc ? Est-ce que l'avarice se confond avec les péchés de la chair ?

Il faut répondre que non, et toutefois elle n'en est pas complète-

carnallum ; secundo, inducit ad novitatem, ibi : « Videte itaque, fratres, etc. » Prima iterum dividitur in tres : primo, excludit vetustatem vitiorum ; secundo, proponit penam eorum, ibi : « Hoc autem scitote, etc. ; » tertio, excludit fallaciam, ibi : « Nemo vos seducat, etc. » Prima iterum in duas : primo, excludit quædam vitia principalia ; secundo, excludit quædam adjuncta, ibi : « Aut turpitudinis, etc. »

I<sup>o</sup> EXCLUDIT autem tria vitia, sc. luxuriam naturalem, quæ est cum non sua. Unde dicit : « Fornicatio. » (*Osée*, iv, v. 12) : « Spiritus enim fornicationum deceptus eos ; » (*1<sup>re</sup> Cor.*, vi, v. 18) : « Fugite fornicationem. » Sic faciebat (*Job*, xxxii, v. 1) :

« Pepigi fœdus cum oculis meis, ut nec cogitarem de virgine. » Dicitur autem fornicatio a fornice, id est arcu triumphali, juxta quem erant lupanaria (*Prov.*, xx, v. 1) : « Intravit super eos fornicatio, etc. » — « Et omnis immunditia, » id est omnis pollutio contra naturam, sc. quæ non ordinatur ad generationem (*Gal.*, v, v. 19) : « Manifesta sunt opera carnis, quæ sunt fornicatio, immunditia, luxuria, etc. » Tertio, excludit avaritiam, dicendo : « Aut avaritia. »

Sed quare hoc ? Numquid est idem cum peccatis carnalibus ?

Respondeo : dicendum est, quod non, nec totaliter est divisa, sed medium inter

ment distincte, car elle tient une sorte de milieu entre les péchés de l'esprit et les péchés de la chair. Ce que l'on peut expliquer ainsi : dans le péché, il y a deux choses : son objet et la délectation qu'on cherche dans cet objet. Or, il y a certains péchés, à l'égard desquels l'objet et la délectation appartiennent à l'esprit, la colère, par exemple. Car la vengeance, qui est l'objet de la colère et la délectation qu'on y prend, tiennent à l'esprit, comme la colère. La vengeance, en effet, et la délectation qu'on y poursuit, sont quelque chose de spirituel. Il en est de même de la vaine gloire. D'autres péchés sont totalement charnels, soit par l'objet, soit par la délectation, par exemple, la gourmandise et la luxure. Mais l'avarice tient le milieu ; car son objet, c'est-à-dire l'argent, est charnel ; la délectation, au contraire, est spirituelle, car c'est par l'esprit que l'avare se complait dans son argent. Voilà pourquoi l'avarice est comptée parmi les péchés de la chair à raison de son objet ; parmi ceux de l'esprit, à raison de la délectation (*Hebr.*, XIII, v. 5) : « Que votre vie soit exempte d'avarice. » Ou bien encore faut-il dire que l'avarice est opposée à la justice, ce qui la fait regarder comme une sorte de luxure, qui est l'adultère, ou l'abus injuste de la femme d'autrui, ainsi que l'avarice est l'injuste abus de l'argent.

Cependant l'Apôtre a dit plus haut (IV, v. 28) : « Que celui qui dérobaît, etc. ; » il dit ici : « Qu'on n'entende pas seulement parmi vous parler d'avarice, etc. » C'est que dans le combat spirituel, les vices qu'il faut vaincre d'abord, ce sont les vices de la chair ; ce serait en vain que l'on combattrait contre les ennemis du dedans, si d'abord on n'a triomphé des ennemis du dehors, c'est-à-dire des vices de la chair, contre lesquels la guerre subsiste toujours. Voilà pourquoi l'Apôtre dit (v. 5) : « Comme on ne doit point en entendre parler parmi les saints, » c'est-à-dire : il faut s'abstenir des actes, des pensées et des paroles de cette espèce (*Isaïe*, XIV, v. 22) : « Je perdrai le nom de Ba-

spiritualia et carnalia peccata, quod patet sic. In peccato sunt duo, sc. objectum peccati et delectatio in objecto. Quædam ergo sunt peccata, quorum objectum et delectatio ejus, est quid spirituale ; et similiter inanis gloria. Quædam vero sunt omnino carnalia, et objectum, et delectatio, sicut gula et luxuria, sed avaritia tenet medium, quia ejus objectum est carnale, sc. pecunia, sed delectatio est spiritualis, quia omnino quiescit quis in pecunia. Et ideo connumeratur avaritia cum peccatis carnalibus ratione objecti ; cum spiritualibus vero ratione delectationis (*Hebr.*, XIII, v. 5) : « Sint mores sine avaritia. » Vel dicendum est, quod avaritia

opponitur justitiæ ; unde ponitur pro specie luxuriæ, quæ est adulterium, quod est injustus usus mulieris alterius : sicut avaritia injustus usus pecuniæ.

Sed supra dixit : « Qui furabatur, etc. » hic autem dicit ; quod « Nec nominetur, etc. » quia in pugna spirituali vitia carnalia primo occurrunt vincenda ; quia frustra pugnat quis contra intrinseca, nisi primo vincat extrinseca, sc. carnalia, contra quæ semper remanet bellum. Et ideo dicit : « Nec nominetur in vobis sicut decet sanctos, » sc. abstinere a factis, a cogitationibus et a dictis (*Is.*, XIV, v. 22) : « Perdam Babylonis nomen, et reliquias, et proge-

bylone, j'en exterminerai les rejetons, les descendants et toute la race, dit le Seigneur ; » (*Eccli.*, XLI, v. 15) : « Ayez soin de vous procurer une bonne réputation, » car cela convient aux saints (2<sup>e</sup> *Corinth.*, IX, v. 4) : « Conduisons-nous en toutes choses comme de dignes ministres de Dieu. »

II<sup>o</sup> A la suite (v. 4) : « Ni quoi que ce soit de honteux ou de déshonorable. » L'Apôtre en vient à quelques vices qui tiennent à ces premiers. Il condamne d'abord ces seconds vices ; il engage ensuite à pratiquer les vertus opposées (v. 4) : « Mais plutôt des actions de grâces. » — I. Il proscriit trois vices, à savoir, l'impudeur, qui se livre à des touchers, à des embrassements et autres familiarités coupables (*Prov.*, VI, v. 32) : « Celui qui est adultère, perdra son âme par la folie de son cœur ; il s'attire de plus en plus l'opprobre et l'ignominie. » En second lieu, « les paroles folles, » c'est-à-dire celles qui provoquent au mal (*Eccli.*, IX, v. 11) : « Son entretien, » c'est-à-dire celui de la femme corrompue, « brûle comme un feu. » Et (v. 4) « les bouffonneries, » c'est-à-dire les plaisanteries, par lesquelles on cherche à se rendre agréable (*S. Matth.*, XII, v. 36) : « Au jour du jugement les hommes rendront compte de toutes les paroles inutiles qu'ils auront dites. » Ces défauts sont mortels, dès qu'ils peuvent conduire aux péchés mortels, car même ce qui est bien en soi devient mortel du moment qu'il conduit à une faute mortelle. (1) — II. L'Apôtre exhorte ensuite à une pratique opposée, à savoir, celle de l'action de grâces. C'est pourquoi il dit (v. 4) : « Mais plutôt des paroles d'action de grâces »

(1) On commettrait un péché mortel en faisant une faute légère de sa nature, avec le danger probable de pécher mortellement, car quoique la chute soit incertaine, le danger n'en existe pas moins. (S. Liguori, DE PECCATIS, numéro 63.)

niem et germen ; » (*Eccli.*, XLI, v. 15) : « Curam habe de bono nomine, » quia hoc decet sanctos (2<sup>e</sup> *Cor.*, IX, v. 4) : « In omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, etc. »

II<sup>o</sup> SEQUITUR : « Aut turpitudine, etc. » ubi ponit quædam vitia adjuncta. Circa quod duo facit : primo, adjuncta vitia excludit ; secundo, ad contraria eorum inducit, ibi : « Sed magis gratiarum actio, etc. » — I. *Tria* ergo vitia excludit, sc. turpitudinem, quæ est in tactibus turpibus, et amplexibus, et osculis libidinosi (*Prov.*, VI, v. 32) : « Qui autem adulter est, propter cordis inopiam, perdet animam suam, et turpitudinem, et ignominiam congregat sibi. » Item stultiloquium, id est verba provocantia ad malum (*Eccli.*, IX, v. 11) : « Colloquium illius quasi ignis exardescit, » sc. malæ mulieris. Et scurrilitatem, id est verbum jocularium, per quod aliqui volunt inde placere aliis (*Matth.*, XII, v. 36) : « De omni verbo otioso quod locuti fuerunt homines, reddent rationem de eo in die judicii. » Et hæc omnia sunt mortalia in quantum ad mortalia peccata ordinantur, quia aliquid etiam si bonum sit ex genere, in quantum ad mortale ordinatur, est mortale. — II. *Deinde* inducit ad contraria, sc. gratiarum actiones. Unde dicit : « Sed magis gra-

(*Isaïe*, LI, v. 3) : « On y verra la joie et l'allégresse ; on y entendra les actions de grâces et les cantiques de louanges. »

LEÇON III<sup>e</sup> (Ch. v<sup>e</sup>, w. 5 à 7.)

**SOMMAIRE.** — L'Apôtre indique quel est le châtement des vices : l'exclusion de la vision de Dieu. — Il avertit les Ephésiens de ne pas se laisser séduire.

5. *Car sachez que nul fornicateur, nul impudique, nul avare, ce qui est une idolâtrie, ne sera héritier du royaume du Christ et de Dieu.*

6. *Que personne ne vous séduise par de vains discours ; car c'est pour ces choses que la colère de Dieu tombe sur les hommes rebelles à la vérité.*

7. *N'ayez donc rien de commun avec eux.*

S. Paul, dans ce qui précède a condamné les péchés de la chair, il menace ici de la peine de la damnation, qui est infligée aux pécheurs ; I<sup>o</sup> Il les assure qu'il en sera ainsi ; II<sup>o</sup> il énumère successivement les divers péchés (v. 5) : « Que nul fornicateur, etc. »

I<sup>o</sup> Il dit donc (v. 5) : « Sachez donc et comprenez-le, » c'est-à-dire, que cette pensée vous soit présente, et non pas comme un souvenir ; tenez comme certaine cette vérité (1<sup>re</sup> S. Jean, v, v. 13) : « Je vous écris ces choses, afin que vous sachiez, etc. » Quoi donc ? (v. 5) : « Que nul fornicateur, nul impudique, nul avare, ce qui est une idolâtrie,

tiarum actio » (*Is.*, LI, v. 3) : « Gaudium, et lætitia invenietur in ea, gratiarum actio et vox laudis. »

## LECTIO III.

Vitiorum pœna proponitur, quæ est exclusio a visione divina, monetque ne seducantur.

5. *Hoc enim scitote intelligentes, quod omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum servitus, non habet hæreditatem in regno Christi et Dei.*

6. *Nemo vos seducat inanibus verbis ; propter hæc enim venit ira Dei in*

*filios diffidentia.*

7. *Nolite ergo effici participes eorum.*

Supra prohibuit Apostolus peccata carnalia, hic comminatur pœnam damnationis, quæ peccatoribus infligitur. Circa quod duo facit : primo enim, de hoc eos certificat ; secundo, sigillatim peccata recitat, ibi : « Quod omnis fornicator, etc. »

I<sup>o</sup> dicit ergo : « Hoc scitote intelligentes, » id est actualiter, non solum habitualiter, pro certo habete (1 *Joan.*, v, v. 13) : « Hæc scripsi a vobis, ut sciatis, etc. » Et quid ? « Quod omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum

ne sera héritier du royaume de Jésus-Christ et de Dieu. » Remarquez que l'Apôtre appelle ici l'avare une idolâtrie, parce qu'il y a idolâtrie, quand l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu seul est transféré à la créature. Or Dieu a droit, de notre part, à un double honneur, à savoir, que nous mettions en lui notre fin, et que nous plaçons en lui, en dernier terme, notre confiance. Celui-là donc, qui met sa fin ou sa confiance dans les créatures est coupable d'idolâtrie. C'est ce que fait l'avare, qui met sa fin et même sa confiance toute entière dans une créature (*Osee*, VIII, v. 4) : « Ils se sont fait des idoles de leur argent et de leur or, et c'est ce qui les a perdus. » Et cela parce que, comme il est dit au livre des Proverbes (XI, v. 28) : « Celui qui se fie en ses richesses tombera. »

Pendant, puisque l'homme, dans les autres péchés, met aussi sa fin dans la créature, à laquelle il s'attache par amour, pourquoi n'appelle-t-on pas idolâtre, celui qui s'en rend coupable ?

On peut répondre qu'être idolâtre c'est rendre extérieurement à quelque objet un culte illégitime. Or, dans les autres péchés on met sa fin dans quelque chose d'intérieur, comme dans sa propre élévation. Mais celui qui met cette fin dans les richesses, met sa fin dans un objet extérieur, ainsi que fait l'idolâtre. Toutefois, est-il vrai que les avares, en rendant à la créature l'honneur qui est dû à Dieu, soient réellement et dans la nature des choses idolâtres ? Je réponds que non, parce que dans l'appréciation morale les actes ou les œuvres se caractérisent par la fin. Celui-là donc est de soi idolâtre, qui en soi-même aussi entend rendre un culte à la créature. Or, en soi, l'avare n'a point cette intention, il ne le fait qu'accidentellement, en tant qu'il aime l'argent d'une manière excessive et désordonnée. Mais que lui

servitus, non habet hæreditatem in regno Christi et Dei. » Nota quod vocat hic avaritiam idololatriam, quoniam idolatria est, quando honor soli Deo debitus, impenditur creaturæ. Nunc autem Deo dupliciter honor debetur, sc. ut in eo finem nostrum constituamus, et ut in eo fiduciam nostram finaliter ponamus ; ergo qui hoc in creaturis ponit reus est idololatriæ. Hoc autem facit avarus, qui finem suum in re creata ponit et etiam totam suam fiduciam (*Osee*, VIII, v. 4) : « Argentum suum et aurum suum fecerunt sibi idola, ut interirent. » Et hoc, quia ut dicitur (*Prov.*, XI, v. 28) : « Qui confidit in divitiis suis corruet. »

Sed cum in aliis peccatis ponat homo finem suum in creatura, cui amore inhæret, quare etiam in illis non dicitur peccator idolatra ? Respondeo : Idololatræ est aliquid exterius indebite colere. Nunc autem in aliis peccatis ponitur finis in interioribus quasi in propria exaltatione. Sed qui ponit finem in divitiis, ponit in eis finem, ut in re exteriori, sicut idololatra. Sed nunquid avari honorem Deo debitum exhibentes creaturæ, realiter sunt idololatræ, et per se ? Dico quod non, quia in moralibus actus seu opera judicantur ex fine. Ille ergo per se est idololatra, qui intendit per se cultum exhibere creaturæ. Hoc autem non intendit avarus per se, sed per accidens hoc facit, in quantum superflue et inordinate diligit. Et quid de

arrivera-t-il ? (v. 5) : « Il n'obtiendra pas l'héritage. » Et la raison, c'est que « si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, » comme il est dit (*Rom.*, VIII, v. 17). Or ceux qui sont avarés, etc., ne sont pas des enfants, car ils sont charnels. Ils ne sont donc pas héritiers, puisque ainsi qu'il est dit (*1<sup>re</sup> Corinth.*, xv, v. 50) : « La chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu, » c'est-à-dire Dieu lui-même, qui dit (*Ezéchiel*, XLIV, v. 28) : « Je suis moi-même leur héritage. »

On peut encore demander ici : Si cet héritage est Dieu lui-même. Dieu étant indivisible et impartageable, pourquoi S. Paul dit-il : « Dans le royaume de Jésus-Christ et de Dieu, » en distinguant, comme si cet héritage était divisible ?

On répond que notre héritage consiste dans la jouissance de Dieu. Or autre est la manière dont Dieu jouit de lui-même, autre celle dont nous jouissons de Dieu. Car Dieu se possède parfaitement, puisqu'il a de lui-même une connaissance parfaite, et qu'il s'aime avec toute la plénitude dont il peut être et connu et aimé. Mais il n'en est pas de même pour nous, car bien que nous le connaissions parfaitement dans la patrie, et que par suite nous l'aimions, cependant comme celui qui atteint un être simple, le connaît tout entier, quoiqu'il ne le connaisse point dans toute l'étendue possible : ainsi par exemple la lumière du soleil, si elle consistait en un point, serait saisie tout entière par l'œil de l'homme, bien qu'il ne la pénétrât point totalement, comme ferait l'œil de l'aigle ; de même, quoique nous connaissions Dieu parfaitement dans la patrie et que nous l'aimions aussi parfaitement, cependant nous ne le comprenons point tout entier, d'où il semble qu'il y ait encore, même dans la patrie, comme une sorte d'imperfection, et de partage. Voilà pourquoi l'Apôtre dit : « Du royaume de Jésus-Christ

tali ? « Non habebit hæreditatem, » quippe « Quia filii et hæredes, » ut dicitur (*Rom.*, VIII, v. 17). Nunc autem tales non sunt filii, qui sic carnales sunt ; ergo hæreditatem non habent, quia, ut dicitur (*1<sup>re</sup> Cor.*, xv, v. 50) : « Caro et sanguis regnum Dei non possidebunt, » id est Deum, qui dicit (*Ezech.*, XLIV, v. 28) : « Ego hæreditas eorum. »

Sed posset queri, si hæreditas ista est ipse Deus. Cum sit indivisibilis et impartibilis, quare dicit : « in regno Christi et Dei » divisive, ac si hæreditas ista sit divisibilis ?

Respondeo : Hæreditas nostra consistit in fruitione Dei, nunc autem Deus aliter

se fruitur, et nos eo, quia Deus seipso perfecte fruitur, quia seipsum perfecte cognoscit, et totaliter diligit quantum cognoscibilis et diligibilis est ; non autem sic nos quia, licet ipsum perfecte cognoscamus in patria et per consequens diligamus, quia qui aliquid simplex attingit, ipsum totum cognoscit, etsi non totaliter ; sicut lux solis si esset punctalis, humanus oculus ipsam totam apprehenderet, non totaliter ; oculus vero aquilæ ipsam totaliter comprehenderet. Sic etsi Deum perfecte cognoscimus in patria et perfecte diligimus, sed ipsum totaliter non comprehendimus ; ideo videtur ibi esse quedam imperfectio et particularitas. Et ideo dicit

et de Dieu, » en les réunissant, comme pour mettre une partie avec l'autre, c'est-à-dire indiquer que c'est par Jésus-Christ et non par un autre, que l'on possède l'héritage.

II<sup>o</sup> Quand S. Paul ajoute (v. 6) : « Que personne ne vous séduise, etc., » il condamne les tromperies des séducteurs. Ici, d'abord il fait une recommandation ; ensuite il en donne la raison (v. 8) : « Car vous étiez autrefois des ténèbres, etc. » La première partie se subdivise. L'Apôtre avertit d'abord les Ephésiens de ne pas se laisser séduire par les discours, en ajoutant foi au séducteur ; ensuite de ne pas communiquer avec eux, en faisant le mal (v. 11) : « Et ne prenez point de part aux œuvres infructueuses des ténèbres, etc. » La première subdivision se partage en deux : I. l'Apôtre prévient la séduction ; II. il donne une preuve de ses effets (v. 6) : « C'est pour ces choses que la colère de Dieu, etc. »

I. Il faut remarquer qu'à l'égard des vices de la chair, S. Paul s'est borné à enseigner de se garder de la séduction, parce que, dans les commencements, afin de pouvoir s'abandonner en toute liberté à leurs convoitises, les hommes ont cherché des raisons pour établir que la fornication et les autres désordres de ce genre n'étaient point des péchés. Voilà pourquoi il a dit (v. 6) : « Par de vaines paroles, » Car c'est préférer des paroles dépourvues de raison, que d'avancer que de telles actions ne sont pas des péchés et n'excluent point du royaume de Jésus-Christ et de Dieu (*Coloss.*, II, v. 8) : « Prenez garde que personne ne vous surprenne par la philosophie et par des raisonnements vains et trompeurs. » Maintenant il faut voir que ceux qui parlent ainsi sont des séducteurs, et leurs paroles des séductions, puisque si les désordres de la chair n'étaient point des péchés, ils ne seraient pas punis de Dieu. Car Dieu étant juste, n'inflige point de châtement qu'il

« Christi et Dei » conjunctim, quasi partem cum parte ponendo, id est quia per Christum, et non per alium habetur hæreditas. hoc enim venit ira, etc. »

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Nemo vos seducat, » hic excludit fallaciam seductorum. Et circa hoc duo facit : primo enim, ponit admonitionem ; secundo, subjungit ipsius rationem, ibi : « Eratis enim aliquando tenebræ, etc. » Prima iterum in duas, quia primo monet eos, ut non seducantur verbis eis credendo ; secundo, ut non communicent eis mala faciendo, ibi : « Nolite communicare, etc. » Prima adhuc in duas, quia primo removet seductiones ; secundo ostendit seductionis signum, ibi : « Propter

I. Notandum est ergo quod in vitiis carnalibus solum docuit cavere seductionem, quia a principio, ut homines possent libere frui concupiscentiis, cogitaverunt invenire rationes, quod fornicationes et hujusmodi venerea non essent peccata. Et ideo dicit : « Inanibus verbis, » quia sine ratione sunt talia verba quæ dicunt, quod hujusmodi non sint peccata, nec excludant a regno Dei et Christi (*Col.*, II, v. 8) : « Videte ne quis vos seducat per prophetiam et inanem fallaciam. » Et quod tales sint seductores et talia verba seducentia ostendit, quia nisi peccata carnalia essent peccata, non punirentur a Deo, quia cum

n'y ait faute; or ces désordres sont punis de Dieu; donc ce sont des fautes.

II. L'Apôtre prouve la mineure, en disant (v. 6) : « C'est pour ces choses, » c'est-à-dire pour les péchés de la chair, « que la colère de Dieu tombe sur les hommes de défiance, » comme on l'a vu au déluge (*Gen.*, vi.), à l'égard des habitants de Sodome (*Gen.*, xix), de la tribu de Benjamin qui fut presque détruite pour des crimes semblables (*Jug.*, xx). S. Paul dit : « Sur les hommes de défiance, » parce que ceux qui pèchent ainsi ne comptent plus sur la vie éternelle. Si, en effet, celui qui agit de la sorte espérait cette vie, ce serait de la présomption et non de l'espérance; car l'espérance, c'est l'attente certaine de la future béatitude d'après les mérites. De là il a été dit plus haut (iv, v. 19) : « Ayant perdu tout espoir, ils s'abandonnent à la dissolution, et se plongent dans toutes sortes d'impuretés, avec une ardeur, etc., » (*Sagesse*, ii, v. 8) : « Qu'il n'y ait point de pré où notre intempérance ne se signale; » et à la fin de ce même chapitre (v. 22) : « Ils n'ont point cru qu'il y eût de récompense à espérer pour les justes. » S. Paul dit donc : « Sur ces hommes de défiance, » c'est-à-dire qui n'ont plus de confiance aux joies éternelles, « est tombée la colère de Dieu, » à savoir à cause de leurs péchés. Ou encore « sur ces hommes de défiance, » c'est-à-dire à l'égard desquels il n'y a rien à espérer, quant aux mérites. C'est pourquoi l'Apôtre conclut (v. 7) : « N'avez donc rien de commun avec eux, » c'est-à-dire, ne communiquez pas avec eux pour de telles œuvres (2<sup>e</sup> *Corinth.*, vi, v. 14) : « Quelle union peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité? quel commerce entre la lumière et les ténèbres? quel accord entre Jésus-Christ et Bélial? quelle société entre le fidèle et l'infidèle? »

Deus sit justus non infligit pœnam sine culpa; nunc autem talia puniuntur a Deo; ergo peccata sunt.

II. *Minorem* probat, cum dicit : « Propter hæc enim venit ira Dei, » sc. propter peccata carnalia, « in filios diffidentiae, » ut patuit in diluvio (*Gen.*, vi) : item in Sodomitis (*Gen.*, xix) : Item tribus Benjamin fere tota consumpta fuit propter hæc (*Jud.*, xx). Dicit autem « filios diffidentiae, » quia sic peccantes diffidunt de vita æterna; quia si sic faciens speraret vitam æternam, magis esset præsumptio, quam spes quæ est certa expectatio futuræ beatitudinis ex meritis, etc. Unde (supra, iv, v. 19) : « Qui desperantes semetipsos tradiderunt impudicitiae in operationem

immunditiæ omnis, in avaritiam; » (*Sap.*, ii, v. 8) : « Nullum pratum sit quod non pertranseat luxuria nostra, etc. » Et sequitur in fine capituli : « Quia tales non speraverunt mercedem justitiæ, etc. » Dicit ergo, quod « in filios diffidentiae, » id est qui non confidunt de gaudiis æternis venit ira Dei, sc. propter peccata, vel diffidentiae, id est de quibus non est confidendum, quantum est ex parte meritorum. Et ideo concludit : « Nolite ergo effici participes eorum, » communicando sc. eis in talibus operibus (2 *Cor.*, vi, v. 14) : « Quæ enim participatio justitiæ cum iniquitate, aut quæ societas lucis ad tenebras, aut quæ communicatio Christi ad Belial, aut quæ pars fidelis cum infideli? »

LEÇON IV<sup>e</sup> (Ch. v<sup>e</sup>, w. 8 à 11.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre avertit les Ephésiens de ne pas retourner aux vices, après avoir été initiés aux vertus.

8. Car vous étiez autrefois ténèbres, mais maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur : marchez comme des enfants de lumière.

9. Or le fruit de la lumière consiste en toute sorte de bonté, de justice et de vérité.

10. Recherchez avec soin ce qui est agréable à Dieu;

11. Et ne prenez point de part aux œuvres infructueuses des ténèbres, mais au contraire condamnez-les.

S. Paul, dans ce qu'on a vu, a défendu de se livrer aux péchés de la chair, en menaçant du châtement, et en prévenant contre la séduction. Il en donne ici la raison, tirée de la condition même des Ephésiens. Il rappelle donc d'abord cette condition; il en déduit ensuite deux conséquences (v. 8) : « Marchez, comme des enfants de lumière, etc. »

I<sup>o</sup> Cette condition, il la considère I. dans leur état passé; II. dans leur état présent (v. 8) : « Mais maintenant vous êtes lumière, etc. »

I. Il dit donc (v. 8) : « Car vous étiez autrefois ténèbres, » c'est-à-dire aveuglés par l'ignorance et l'erreur (ci-dessus, iv, v. 18) : « Qui ont l'esprit plein de ténèbres; » (*Ps.*, lxxxvi, v. 5) : « Ils sont dans

## LECTIO IV.

Monet ne revertantur ad vitia, postquam sunt initiati virtutibus.

8. *Eratis enim aliquando tenebræ, nunc autem lux in Domino : Ut filii lucis ambulatis.*

9. *Fructus enim lucis est in omni bonitate, et justitia, et veritate ;*

10. *Probantes quid sit beneplacitum Deo.*

11. *Et nolite communicare operibus infructuosus tenebrarum, magis autem redarguite.*

Supra prohibuit Apostolus peccata car-

nalia, comminando pœnam et removendo fallaciam, hic assignat rationem sumptam ex eorum conditione, et duo facit. Proponit enim primo eorum conditionem; secundo, ex eis duas conclusiones inducit, ibi : « Ut filii lucis sitis, etc. »

I<sup>o</sup> ponit autem duas condiciones : primo, præteritam; secundo, conditionem præsentem, ibi : « Nunc autem lux, etc. »

1. Dicit ergo : « Eratis aliquando tenebræ, » id est, excæcati ignorantia et errore (supra, iv, v. 18) : « Tenebris obscuratum habentes intellectum; » (*Ps.*, lxxxvi, v.

l'ignorance, ils ne comprennent point, ils marchent dans les ténèbres. » De même « dans les ténèbres » par le péché (*Prov.*, iv, v. 19) : « La voie des pécheurs est pleine des ténèbres; ils ne savent où ils tombent. » Notez cependant que l'Apôtre ne dit pas, d'une manière indéterminée, plongés dans les ténèbres, mais « Ténèbres même, » parce que de même que chacun paraît être ce qui est principalement en lui, comme le chef paraît être toute la cité, en sorte que ce que le chef fait, la cité est réputée le faire, ainsi quand le péché règne dans l'homme, l'homme tout entier est réputé péché et ténèbres. — II. On lit à la suite (v. 8) : « Mais maintenant vous êtes lumière. » L'Apôtre rappelle ici leur condition présente. Il semble dire : mais maintenant vous avez la lumière de la foi (*Philipp.*, ii, v. 15) : « Brillez au milieu d'eux, comme des astres dans le monde ; » (*S. Matth.*, v, v. 14) : « Vous êtes la lumière du monde. »

On objecte qu'il est dit de Jean Baptiste (*S. Jean*, i, v. 8) : « Il n'était pas lui-même la lumière ; » comment donc les autres fidèles sont-ils appelés : « Lumière ? »

On répond qu'ils ne sont point ainsi appelés parce qu'ils sont la lumière par essence, mais par participation.

II<sup>o</sup> Quand S. Paul ajoute (v. 8) : « Marchez comme des enfants de lumière, » il déduit deux conclusions. Il avait dit des Ephésiens qu'ils étaient autrefois ténèbres, et que maintenant ils sont lumière; il conclut donc en premier lieu, qu'ils doivent vivre d'une manière conforme à ce qu'ils sont maintenant; en second lieu, qu'ils aient à éviter ce qu'ils ont été autrefois (v. 11) : « Et ne prenez point part aux œuvres infructueuses des ténèbres, etc. »

I. La première partie se subdivise : 1<sup>o</sup> L'Apôtre fait une recommandation; 2<sup>o</sup> il la développe (v. 9) : « Or le fruit de la lumière, etc. » —

5) : « Nescierunt neque intellexerunt, in tenebris ambulat. » Item tenebrosi per peccatum (*Prov.*, iv, v. 19) : « Via impiorum tenebrosa, nesciant ubi corruant. » Sed notandum est, quod indeterminate non dicit tenebrosi, sed « tenebræ, » quia sicut quilibet videtur esse, quod principaliter est in eo, sicut tota civitas videtur esse rex, et quod rex facit, civitas dicitur facere : ita quando peccatum regnat in homine, tunc totus homo dicitur peccatum et tenebræ. — II. *Sequitur* : « Nunc autem lux, etc. » Ubi ponit conditionem presentem, quasi dicat : Nunc autem habetis lucem fidei (*Philipp.*, ii, v. 15) : « Inter quos lucetis sicut luminaria in mundo ; » (*Matth.*, v, v. 14) : « Vos estis

lux mundi. »

Sed contra dicitur, de Joanne Baptista : « Non erat ille lux ; » quomodo ergo fideles alii lux dicuntur ?

Respondeo : Non dicuntur lux per essentiam, sed per participationem.

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Ut filii lucis ambulate, etc. », » concludit duas conclusiones. Dixerat enim, quod tenebræ fuerunt, et quod nunc sunt lux. Et ideo primo concludit, ut se conforment ei, quod nunc sunt; secundo, ut vitent ea quæ prius fuerunt, ibi : « Et nolite communicare. »

I. *Prima* in duas : primo ponit admonitionem; secundo, eam exponit, ibi : « Fructus enim lucis, etc. » — 1<sup>o</sup> Dicit

1<sup>o</sup> Il dit donc : Puisque maintenant vous êtes lumière, faites donc des œuvres de lumière, et « marchez comme des enfants de lumière » (*S. Jean*, xiii, v. 35) : « Marchez pendant que vous avez la lumière. »

2<sup>o</sup> Il explique sa recommandation, en disant (v. 9) : « Or le fruit de la lumière, etc. » On peut marcher en enfant de lumière, de deux manières : d'abord quant à la substance, ou le genre des œuvres; ensuite quant à leur mode, ou à l'intention de celui qui les fait. L'Apôtre indique donc d'abord les œuvres qu'il faut faire; ensuite avec quelle intention on doit les faire (v. 10) : « Recherchant avec soin ce qui peut être agréable à Dieu. » — A) Il dit : Je vous ai recommandé de marcher comme des enfants de lumière; « Or les fruits de la lumière » sont les œuvres fécondes et lumineuses (*Eccli.*, xxiv, v. 25) : « Mes fleurs sont des fruits de gloire et d'abondance. » Et (v. 9) : « Ce fruit consiste en toute sorte de bonté, de justice et de vérité. » Remarquez ici que tout acte de vertu comprend trois conditions. Il faut que celui qui agit soit dans l'ordre par rapport à lui-même, au prochain et à Dieu. Par rapport à lui-même, de telle sorte qu'il soit bon; c'est pourquoi S. Paul dit : « En toute sorte de bonté » (*Ps.*, cxviii, v. 66) : « Enseignez moi la bonté, la discipline et la science. » A l'égard du prochain, par la justice; il dit donc : « de justice » (*Ps.*, cxviii, v. 121) : « J'ai été équitable dans mes jugements, et j'ai pratiqué la justice, etc. » A l'égard de Dieu, par la connaissance et la confession de la vérité; c'est pourquoi l'Apôtre dit : « Et de vérité » (*Zachar.*, viii, v. 19) : « Aimez seulement la vérité et la paix. » Ou autrement, en rapportant la bonté au cœur, la justice à l'œuvre, la vérité aux paroles (ci-dessus iv, v. 25 et *Zach.*, viii, v. 16) : « Que chacun parle à son prochain dans la vérité. »

ergo, quia nunc lux estis, faciatis opera lucis, ergo « Ut filii lucis ambulate » (*Joan.*, xiii, v. 35) : « Ambulate dum lucem habetis, etc. »

2<sup>o</sup> Hoc autem exponit, cum dicit : « Fructus enim, etc. » Ambulat aliquis ut filius lucis dupliciter : primo, quantum ad substantiam, vel genus operis; secundo, quantum ad modum, vel intentionem facientis. Primo ergo ponit opera, quæ oportet facere; secundo, quæ debent fieri intentione, ibi : « Probantes, etc. » — A) Dicit ergo : dixi ut ambuletis ut filii lucis, » Fructus autem lucis, » sunt opera fructifera et clara (*Eccli.*, xxiv, v. 23) : « Flores mei fructus honoris, etc. » Et hoc dum est, quod omnis actus virtutis ad tria reducitur. Nam oportet, quod agens ordinetur in se, ad proximum et ad Deum. In se, ut sit bonus in seipso, et propter hoc dicit « In omni bonitate » (*Ps.*, cxviii, v. 66) : « Bonitatem et disciplinam et scientiam doce me, etc. » Item ad proximum per justitiam ideo dicit : « In justitia » (*Ps.*, cxviii, v. 121) : « Feci iudicium et justitiam, etc. » Ad Deum per cognitionem et confessionem veritatis; et ideo dicit : « Et veritate » (*Zach.*, viii, v. 19) : « Veritatem enim et pacem diligite. » Vel aliter, ut bonitas referatur ad seipsum, justitia ad opus, veritas ad os (supra, iv, v. 25) et *Zach.*, viii, v. 16) : « Loquimini veritatem unusquisque cum proximo suo. »

B) Quand l'Apôtre dit ensuite (v. 10) : « Recherchez avec soin ce qui est agréable à Dieu, » il fait voir avec quelle intention ils doivent agir, à savoir, non pas avec précipitation, mais en examinant avec soin, c'est-à-dire en discernant par la raison : « Que chacun examine bien ses actions, » ainsi qu'il est dit (*Galat.*, vi, v. 4). Ce qu'il faut examiner, « c'est ce qui est agréable à Dieu, » c'est-à-dire il faut vous appliquer à faire ce qui plaît à Dieu (*Rom.*, xii, v. 2) : « Afin que vous reconnaissiez quelle est la volonté de Dieu ; ce qui est bon, ce qui est agréable à ses yeux et ce qui est parfait. »

II. En ajoutant (v. 11) : « Et ne prenez point de part aux œuvres infructueuses, etc., » l'Apôtre engage les Ephésiens à ne point retourner à l'état qu'ils ont abandonné, parce que comme il est dit aux Galates (ii, v. 18) : « Si je rétablis de nouveau ce que j'ai détruit, je me fais voir moi-même prévaricateur (2<sup>e</sup> *S. Pierre*, ii, v. 22) : « Le chien est retourné à ce qu'il avait vomi, et le pourceau, après avoir été lavé, s'est vautré de nouveau dans la boue. » Cette partie se subdivise. D'abord l'Apôtre fait une recommandation ; ensuite il en donne la raison (v. 12) : « Car la pudeur ne permet pas seulement de dire etc. » La première subdivision se partage encore. L'Apôtre recommande en premier lieu aux Ephésiens de ne pas faire le mal ; en second lieu, de condamner ceux qui le font (v. 14) : « Au contraire, condamnez-les, etc. »

1<sup>o</sup> Il dit donc : « Recherchant avec soin ce qui peut plaire à Dieu, (v. 11), ne prenez donc point de part aux œuvres infructueuses des ténèbres, » c'est-à-dire aux œuvres de la chair, qui conduisent aux ténèbres sans fin ; aux œuvres infructueuses parce quelles ne donnent qu'une délectation d'un instant, et qui passe très-rapidement (*Rom.*, vi, v. 21) : « Car quel fruit tiriez-vous alors de ces désordres, dont

B) Deinde cum dicit : « Probantes, etc. » ostendit qua intentione debeant operari, quia non ex abrupto, sed « probantes, » id est ratione discernentes ; « Opus suum probet unusquisque, » ut dicitur (*Gal.*, vi, v. 4). Et hoc, « Quid sit beneplacitum Deo, » id est ut intendatis facere quod placet Deo (*Rom.*, xii, v. 2) : « Probetis quæ sit voluntas Dei bona, et beneplacens et perfecta. »

II. Deinde cum dicit : « Et nolite communicare, etc., » hortatur eos ne redeant ad statum quem reliquerunt, quia ut dicitur (*Gal.*, ii, v. 18) : « Si enim quæ destruxi, hæc iterum reedifico, prævaricatorem me constituo ; » (2<sup>e</sup> *Petr.*, ii, v. 22) : « Canis reversus ad suum vomitum,

et sus lota in volutabro luti. » Dividitur autem ista pars in duas : primo, ponit motionem ; secundo, assignat rationem, ibi : « Quæ autem in occulto, etc. » Prima iterum in duas : primo, monet eos ne malefaciant ; secundo, ut mala reprehendant, ibi : « Magis autem redarguite, etc. »

1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Probantes quid sit beneplacitum Deo. Et nolite communicare operibus infructuosius tenebrarum, » id est operibus carnalibus ducentibus ad tenebras perpetuas : quæ quidem sunt infructuosa, quia non habent nisi momentaneam delectationem citissime transeuntem (*Rom.*, vi, v. 21) : « Quem ergo fructum habuis-

vous rougisiez maintenant ? » (*S. Jude*, i, v. 12) : « Ce sont des arbres qui ne fleurissent qu'en automne, des arbres stériles, doublement morts et déracinés. Ce sont des vagues furieuses de la mer, d'où sortent, comme d'une écume sale, leurs ordures et leurs infamies. » Ils cherchent aussi des lieux ténébreux, afin de cacher leur honte, car ils s'en servent pour voiler leurs abominations (*Job*, xxiv, v. 15) : « L'œil de l'adultère épie l'obscurité ; il dit : personne ne me verra et il couvre son visage. Il perce les maisons dans les ténèbres, etc. » Gardez-vous donc de communiquer avec eux, en les imitant, en les aidant, en donnant à leur œuvre votre assentiment (*Eccli.*, xiii, v. 22) : « Quel rapport un homme saint peut-il avoir avec un chien ? »

2<sup>o</sup> Toutefois cela ne suffit certainement pas, si vous ne les condamnez, car, remarque S. Augustin, Dieu quelquefois punit tout innocents qu'ils soient, ceux qui communiquent avec les méchants, parce que ces bons ne reprennent point les méchants (*Eccli.*, xvii, v. 12) : « Et il a ordonné à chacun d'eux d'avoir soin de son prochain. » L'apôtre dit donc (v. 14) : « Au contraire condamnez-les » (2<sup>e</sup> *Timoth.*, iv, v. 2) : « Pressez à temps, à contre temps, reprenez. »

Péchons-nous donc toujours, quand nous ne reprenons pas ?

S. Augustin répond : si vous ne reprenez pas, par une crainte charitable, de peur que l'on de devienne pire, et que le scandale n'afflige les bons, vous ne péchez pas ; mais si c'est par une crainte cupide, c'est-à-dire de peur qu'il ne vienne à s'indigner et que vous perdiez de vos avantages, vous péchez.

tit tunc in illis, in quibus nunc erubescitis ? » (*Judæ*, i, v. 12) : « Arbres autumnales infructuosæ, bis mortuæ, eradicatæ, fluctus feri maris, despumantes suas confusiones, etc. » Item tenebrosa loca quarunt propter turpitudinem, quia communicant in eis cum brutis (*Job*, xxiv, v. 15) : « Oculus adulteri observat caliginem dicens : Non me videbit oculus, et operiet vultum suum, perfodit in tenebris domos, etc. » Istis ergo nolite communicare, imitando, coadjuvando, consentiendo (*Eccli.*, xiii, v. 22) : « Quæ communicatio homini sancto ad carnem ? »

2<sup>o</sup> Sed certe hoc non sufficit nisi etiam eos reprehendatis, quia, ut dicit Augus-

tinus, aliquando Deus punit communicantes insontes, quia aliqui boni non reprehendunt malos (*Eccli.*, xvii, v. 12) : « Mandavit autem unicuique de proximo suo. » Et ideo dicit : « Magis autem redarguite » (2<sup>e</sup> *Tim.*, iv, v. 2) : « Argue, observa, increpa, etc. »

Sed nunquid semper peccamus si non reprehendimus ?

Respondet Augustinus : quod enim non reprehendis ex timore charitatis, ne scilicet peior efficiatur, et scandalizatus affligat bonos, non peccas. Si autem ex timore cupiditatis, ne scilicet indignetur, et perdas beneficia tua, sic peccas.

LEÇON V<sup>e</sup> (Ch. v<sup>e</sup>, w. 12 à 14.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre donne la raison qui doit empêcher de prendre part aux œuvres des Gentils, c'est qu'elles sont honteuses à dire.

12. Car la pudeur ne permet pas seulement de dire ce que ces personnes font en secret.

13. Or tout ce qui mérite d'être repris se découvre par la lumière, n'y ayant que la lumière qui découvre tout.

14. C'est pourquoi il est dit : Levez-vous, vous qui dormez, sortez d'entre les morts, et le Christ vous éclairera.

S. Paul a fait ses recommandations, il en donne ici les raisons. Ces recommandations étaient au nombre de deux : la première de ne point prendre part aux œuvres des ténèbres ; la seconde, de reprendre les pécheurs. Corrélativement, il fait deux choses : il donne d'abord la raison de la première recommandation ; ensuite celle de la seconde (v. 13) : « Or, tout ce qui mérite d'être repris, se découvre par la lumière, etc. »

Il dit donc : Je vous ai recommandé avec raison de ne pas prendre part à leurs œuvres. Vous devez même et reprendre et corriger ceux qui se conduisent ainsi. Pourquoi ? (v. 12) : « C'est que la pudeur ne permet pas seulement de dire ce que ces personnes font en secret. » Ce passage doit s'entendre des vices de la chair, qui

## LECTIO V.

Ratio ponitur, cur non debeant communicare Gentilium operibus, quia turpia sunt dictu.

12. Quæ autem in occulto fiunt ab ipsis, turpe est et dicere.

13. Omnia autem, quæ arguuntur a lumine, manifestantur : omne enim quod manifestatur, lumen est.

14. Propter quod dicit : surge qui dormis, et exurge a mortuis, et illuminabit te Christus.

Supra posuit Apostolus monitiones, hic assignat rationes earum. Duas autem monitiones posuit : prima ut non communicarent operibus tenebrarum ; secunda, ut redarguerent peccatores. Secundum hoc ergo duo facit : primo, ponit rationem primæ monitionis ; secundo, rationem secundæ. ibi : « Omnia enim, quæ arguuntur, etc. »

Il dit ergo : bene dixi, nolite communicare, immo debetis et tales increpare et redarguere. Quare ? quia « Quæ in occulto fiunt ab ipsis, turpe est dicere ; » hoc autem est de vitiis carnalibus in qui-

portent avec eux une grande honte, car c'est à peine s'il s'y trouve un reste de raison, puisque ces actes sont communs à l'homme et aux animaux sans raison.

Il A la suite (v. 13) : « Or, tout ce qui mérite d'être repris se découvre par la lumière, etc. » l'Apôtre donne la raison de la seconde recommandation. I. Il exprime cette raison, II. il en donne la confirmation (v. 14) : « C'est pourquoi il est dit, etc. »

I. Sur la première partie, S. Paul veut prouver ce qu'il leur a enseigné, à savoir qu'il faut reprendre ceux qui font mal. Il établit ainsi sa preuve : Tout ce qui est démontré mauvais mérite répression ; toute répression est une sorte de manifestation. Mais toute manifestation se fait par la lumière ; or vous-mêmes vous êtes lumière ; il convient donc que vous les repreniez et que vous les montriez à découvert. L'Apôtre pose donc d'abord la majeure de ce raisonnement (v. 13) : « Or tout ce qui mérite d'être repris se découvre par la lumière ; et la mineure (v. 13) : « N'y ayant que la lumière qui découvre tout. » Comme s'il disait : Il est dans l'ordre que vous les repreniez, car, ainsi qu'il est dit (1<sup>re</sup> Corinth., II, v. 15) : « L'homme spirituel juge de tout, et n'est jugé par personne. » C'est pourquoi la Glose explique ainsi ce passage : Toutes choses, c'est-à-dire les péchés, qui sont reprises par la lumière, ou par ceux d'entre les hommes qui étant bons et saints, sont les enfants de lumière, sont manifestées, à savoir par la confession (Prov., xxviii, v. 13) : « Celui qui confesse ses crimes, et qui s'en retire, obtiendra miséricorde ; » or toutes choses mauvaises, manifestées par la confession, deviennent lumière, c'est-à-dire, sont changées en lumière.

II. L'Apôtre confirme ensuite sa preuve par une autorité, en disant

bus est turpido magna : quia minimum est ibi de bonis rationis, cum hujusmodi actus communes sint nobis et brutis.

Il sequitur : « Omnia quæ arguuntur, etc. » Hic ponit Apostolus rationem secundæ monitionis, et facit duo : primo enim, ponit rationem ; secundo, assignat confirmationem, ibi : « Propter quod dicit, etc. »

I. Quantum ergo ad primum, vult probare, quod eos doceat delinquentes arguere, et hoc probat sic : Quidquid ostenditur malum esse redarguitur : omnis enim redargutio manifestatio quædam est ; sed omnis manifestatio fit per lumen, vos autem estis lux ; ergo decet vos arguere et eos manifestare. Ponit autem hujus ratio-

nis majorem, ibi : « Omnia autem quæ arguuntur, etc. » Minorem autem ponit ibi : « Omne quod, etc. » Quasi dicat : Ideo decet eos arguere, quia ut dicitur (1<sup>re</sup> Cor., II, v. 15) : « Spiritualis judicat omnia, et ipse a nemine judicatur. » Unde Glosa sic exponit : « Omnia, » sc. peccata « quæ arguuntur a lumine, » id est a bonis et sanctis hominibus, qui sunt filii lucis, « manifestantur, » sc. per confessionem (Prov., xxviii, v. 13) : « Qui autem confessus fuerit et reliquerit ea, misericordiam consequetur ; » omne autem sc. malum quod manifestatur per confessionem, lumen est, id est in lumine vertitur.

II. Deinde confirmat hoc per auctorita-

(v. 14) : « C'est pourquoi il est dit : Levez-vous, etc. : » ce que la Glose explique ainsi : « C'est pourquoi, » c'est-à-dire, parce que les choses mauvaises sont devenues lumières, « il est dit, » à savoir par le Saint-Esprit : « O vous qui dormez, levez-vous. » Mais tel n'est point le style habituel de S. Paul. Il faut donc dire que l'Apôtre emploie ici la figure que nous trouvons en Isaïe (LX, v. 1) : « Levez-vous, Jérusalem, soyez toute brillante de clarté, etc., » lorsqu'il dit (v. 14) : « C'est pourquoi il est dit, » à savoir l'Écriture : « Levez-vous » de la négligence que vous apportez aux bonnes œuvres, « vous qui dormez » (Prov., VI, v. 9) : « Jusqu'à quand dormirez-vous ! Paresseux, quand vous réveillerez-vous de votre sommeil ; » (Ps., XL, v. 9) : « Celui qui dort, ne pourra-t-il pas ressusciter ? » — (v. 14) « Et sortez d'entre les morts, » c'est-à-dire des œuvres mortes ou des œuvres qui donnent la mort (Hebr., IX, v. 14) : « Il purifiera notre conscience des œuvres mortes ; » (Isaïe, XXVI, v. 19) : « Vos morts revivront, ceux que j'ai tués ressusciteront. » — « Sortez » donc « d'entre les morts, et Jésus-Christ vous éclairera » (Ps., XXVI, v. 1) : « Le Seigneur est ma lumière et mon salut, qui craindrai-je ? » et (Ps., XII, v. 3) : « Eclairer mes yeux, afin que je ne m'endorme pas dans la mort. »

Pouvons-nous donc par nous-mêmes ressusciter du péché, attendu que l'Apôtre dit : « Levez-vous, et Jésus-Christ vous éclairera ? »

Il faut dire que pour la justification du pécheur deux choses sont nécessaires, à savoir, le libre arbitre coopérant pour ressusciter, et la grâce elle-même. Sans aucun doute le libre arbitre obtient de la grâce prévenante la force nécessaire pour se lever d'abord, et ensuite de la grâce subséquente le pouvoir de faire des œuvres méritoires. C'est

tem, dicens : « Propter quod dicit : Sur-ribus mortuis, etc. ; » (Is., XXVI, v. 19) :  
ge, etc. » Glosa sic exponit : « Propter »  
hoc, « quod » sit lumen, « dicit, » sc. Spi-  
ritus Sanctus : O « tu qui dormis, surge,  
etc. » Sed hæc non est consuetudo Pauli.  
Et ideo dicendum est, quod Apostolus  
introducxit figuram positam (Is., LX, v.  
1) : « Surge, illuminare, Jerusalem, etc., »  
dicens : « Propter quod dicit, » sc. Scrip-  
tura : « Surge » a negligentia boni operis,  
tu, sc. « Qui dormis » (Prov., VI, v. 9) :  
« Usquequoque piger dormies ? » (Ps.,  
XL, v. 9) : « Nunquid qui dormit, non  
adjiciet, ut resurgat ? » — « Et exurge a  
mortuis, » id est ab operibus mortuis, seu  
mortificantibus (Hebr., IX, v. 14) :  
« Emundabit conscientiam nostram ab ope-

ribus mortuis, etc. ; » (Is., XXVI, v. 19) :  
« Vivent mortui tui, interfecti mei resur-  
gent. » — « Exurge » ergo, « et illumina-  
bit te Christus » (Ps., XXVI, v. 1) : « Domi-  
nus illuminatio mea, etc. » (idem XII, v.  
3) : « Illumina oculos meos, ne unquam  
obdormiam in morte. »

Sed nunquid possumus per nos resur-  
gere a peccatis, quia dicit : « Surge, et  
illuminabit te Christus. »

Respondeo : dicendum est, quod ad jus-  
tificationem impii duo requirantur, sc.  
liberum arbitrium cooperans ad resurgen-  
dum, et ipsa gratia. Et certe hoc ipsum  
habet liberum arbitrium a gratia præve-  
niente, et postea meritorie operari a gra-  
tia subsequente. Unde dicitur (Thren., v,

pourquoi il est dit (Lament., V, v. 21) : « Convertissez-nous à vous, Seigneur, et nous nous convertirons. » (1)

LEÇON VI<sup>e</sup> (Ch. v<sup>e</sup>, w. 15 à 17.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre veut que les Ephésiens se conduisent avec circonspection, ainsi que font les sages, et qu'ils rachètent le temps, parce que les jours sont fugitifs et mauvais.

15. *Ayez soin, mes frères, de vous conduire avec une grande circonspection, non comme des personnes imprudentes,*

16. *Mais comme des hommes sages, rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais.*

17. *Ne soyez donc pas indiscrets, mais sachez discerner quelle est la volonté du Seigneur.*

S. Paul, après avoir défendu de se laisser aller aux séductions charnelles du vieil homme, exhorte ici au renouvellement qui est opposé à ces séductions. Et d'abord il engage à ce renouvellement opposé à la séduction ; ensuite à celui qui est opposé aux dissolutions (v. 18) : « Et ne vous laissez pas aller aux excès du vice, etc. » La première partie se subdivise en trois : I<sup>o</sup> il recommande la vigilance, contraire à la séduction ; II<sup>o</sup> il enseigne la nécessité de cette vigilance (v. 16) : « Rachetant le temps, etc. ; » III<sup>o</sup> il indique le mode de la vigilance même, (v. 17) : « Ne soyez donc pas indiscrets, etc. »

(1) In sacris litteris, cum dicitur (Zach., I, v. 2) : « Convertimini ad me, et ego convertar ad vos, » libertatis nostræ admonemur. Cum respondemus, « Convertite nos, Domine, et convertemur, » (Joël, II, Dei nos gratia præveniri confitemur. (Conc. Trid., SESS. VI. Cap. 3)

v. 21) : « Convertite nos Deus, et convertemur. »

## LECTIO VI.

Caute vult eos ambulare, ut sapientes faciunt, ac redimere tempus, quoniam dies breves et mali.

15. *Videte itaque, fratres, quomodo caute ambulatis, non quasi insipientes,*

16. *Sed ut sapientes : redimentes tempus, quoniam dies mali sunt.*

17. *Propterea nolite fieri imprudentes,*

*sed intelligentes quæ sit voluntas Dei.*

Supra prohibuit fallaciarum carnalium vetustatem, hic hortatur ad contrariam novitatem. Et primo, hortatur ad novitatem contrariam fallaciæ ; secundo, ad novitatem contrariam luxuriæ, ibi : « Et nolite inebriari, etc. » Prima in tres : primo, inducit ad cautelam contrariam fallaciæ ; secundo, ostendit necessitatem cautelæ, ibi : « Redimentes tempus, etc. ; » tertio, docet modum cautelæ, ibi : « Propterea nolite fieri, etc. »

I<sup>o</sup> Il dit donc : vous devez avoir soin, après ce qui vous a été expliqué, de marcher avec circonspection. La circonspection est une des conditions de la prudence, par laquelle on évite, dans sa conduite, les obstacles qu'on rencontre ; or tous doivent avoir cette circonspection (*Prov.*, iv, v. 25) : « Que vos yeux regardent droit, et que vos paupières devancent vos pas. » Ces précautions sont de la sagesse ; c'est pourquoi S. Paul dit (v. 15) : « Non comme des personnes imprudentes, » c'est-à-dire, qui ne savent pas éviter les obstacles (*Ps.*, lxxv, v. 6) : « Tous ceux dont le cœur était insensé, ont été remplis de trouble. » — (v. 16), « mais comme des hommes sages » (*Ecclé.*, ii, v. 14) : « Les yeux du sage sont à sa tête ; l'insensé marche dans les ténèbres. » Quelques commentateurs disent : Sinon chastement, du moins prudemment. Telle n'est pas la pensée de S. Paul ; il dit : « Avec circonspection, » en d'autres termes : Gardez-vous de quiconque est opposé à la chasteté.

II<sup>o</sup> L'Apôtre montre la nécessité de cette circonspection, lorsqu'il dit (v. 16) : « Rachetant le temps, » ce qui peut être expliqué de deux manières. On rachète quelquefois ce qui appartient, au moyen de reconnaissance, ou d'autres objets que l'on donne. C'est ainsi que l'on dit, se racheter de vexations au moyen de gages, d'argent, ou en relâchant de ses droits. L'Apôtre dit donc : Tout ce temps est le temps de la calomnie, « rachetez-le donc, (v. 16) parce que les jours sont mauvais. » Du jour qu'Adam a péché, des embûches nous ont été préparées et sont sans cesse tendues, pour nous porter au péché ; il n'en était pas ainsi dans l'état d'innocence ; alors il n'était point besoin que l'homme s'abstint de ce qui était licite, car il n'y avait rien dans sa volonté qui le poussât au mal. Mais maintenant il nous faut racheter le

I<sup>o</sup> dicit ergo : itaque sc. ex præmissis videte quomodo caute ambuletis. Cautio est quædam conditio prudentiæ, per quam aliquis vitat impedimenta agendorum, et hanc cautelam debent omnes habere (*Prov.*, iv, v. 25) : « Oculi tui videant recta, et palpebræ tuæ præcedant gressus tuos. » Hoc autem pertinet ad sapientes ; et ideo dicit : « Non quasi insipientes, » qui sc. nesciunt vitare impedimenta (*Ps.*, lxxv, v. 6) : « Turbati sunt omnes insipientes corde. » — « Sed ut sapientes » (*Ecclé.*, ii, v. 14) : « Sapientis oculi in capite ejus : stultus in tenebris ambulat. » Quidam dicunt : Si non caste, tamen caute. Sed sic non accipit Apostolus, sed dicit : « caute ; » ac si diceret : cavete ab hominibus contrariis castitati.

II<sup>o</sup> NECESSITATEM autem hujus cautelæ ostendit, cum dicit : « Redimentes tempus, etc. ; » quod potest exponi dupliciter. Redimit enim aliquis quandoque rem suam dando exenia vel aliquid pro ea, sicut dicitur aliquis redimere vexationem suam dando exenia, vel pecuniam, vel quando dimittit de jure suo. Dicit ergo : Totum tempus, hoc est tempus calumniæ, et ideo tempus redimentes tempus, « Quoniam dies mali sunt. » Ex quo peccavit Adam, ex tunc semper paratæ sunt insidiæ impellentes ad peccatum. Non sic autem in statu innocentia, in quo non oportebat hominem ab aliquo licito abstinere, quia in ejus voluntate non erat impellens aliquid ad peccatum. Modo autem oportet

temps, « parce que les jours sont mauvais, » c'est-à-dire, nous devons nous garder de la malice de ces jours, « et nous tenir prêts pour ceux qui sont mauvais, » comme il est dit (*Ecclé.*, vii, v. 15), nous abstenir même de certaines choses qui sont permises (1<sup>re</sup> *Corinth.*, x, v. 23) : « Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas. » C'est de cette manière que l'on dit de quelqu'un qu'il rachète une vexation, parce qu'il laisse sans en user quelque chose de son droit. Ou autrement : « Rachetant le temps, etc., » il arrive que l'on vit longtemps dans l'état du péché, et c'est un temps perdu.

Mais comment racheter ce temps, quand déjà l'homme ne peut suffire à payer sa dette ?

Il faut dire, que le pécheur doit d'autant plus vaquer aux bonnes œuvres, qu'il s'est auparavant livré davantage aux mauvaises (1<sup>re</sup> *S. Pierre*, iv, v. 5) : « Car, il doit suffire que dans le temps de votre première vie vous vous soyez abandonnés aux mêmes passions que les payens, vivant dans les impudicités, dans les mauvais désirs, dans les ivrogneries, etc. » Mais la première explication est préférable.

III<sup>o</sup> Quand S. Paul dit (v. 17) : « Ne soyez donc pas indiscrets etc, » il indique le mode de la vigilance. « C'est pourquoi, » dit-il, c'est-à-dire pour que vous rachetiez le temps, « il ne faut pas être indiscrets. » Remarquez la différence entre la sagesse et la prudence. Celle-ci est une sorte de sagesse, mais ce n'est pas toute la sagesse (*Prov.*, x, v. 23) : « La sagesse est la prudence de l'homme. » On est sage dans le sens absolu, quand on règle toutes choses avec ordre ; on est sage dans le sens relatif, quand on règle avec ordre celles-là seulement à l'égard desquelles on est sage (1<sup>re</sup> *Corinth.*, iii, v. 10) : « J'ai posé

nos tempus redimere, « Quoniam dies mali sunt, » id est debemus malitiam dierum vitare, « diem malum præcavere, » ut dicitur (*Ecclé.*, vii, v. 15), et etiam a quibusdam licitis abstinere (1. *Cor.*, x, v. 23) : « Omnia mihi licent, sed non omnia ædificant. » In hunc autem modum dicitur aliquis vexationem suam redimere, quia dimittit aliquid de jure suo perire. Vel aliter : « Redimentes tempus, etc. » Contingit quandoque quod aliquis per magnum tempus vitæ vivit in peccato, et hoc est tempus perditum.

Sed quomodo redimet, cum homo non sufficiat ad debita persolvenda ?

Respondeo : dicendum est, quod tanto magis debet vacare operibus bonis, quanto prius instetit malis (1 *Petr.*, iv, v. 3) :

« Sufficit enim præteritum tempus ad voluntatem Gentium consumendam his, qui ambulaverunt in luxuriis, vinolentis, desideris, etc. » Sed prima expositio est melior.

III<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Propterea nolite fieri, etc. » docet modum cautelæ, dicens : « Propterea, » sc. ut possitis tempus redimere, « nolite fieri imprudentes. » Nota quod differentia est inter sapientiam et prudentiam. Prudentia enim est quædam sapientia, sed non universalis sapientia (*Prov.*, x, v. 23) : « Sapientia autem est viro prudentia. » Sapiens enim simpliciter dicitur, qui habet de omnibus ordinare ; sapiens autem secundum quid dicitur, qui habet ordinare de his de quibus est sapiens (1 *Cor.*, iii, v. 10) : « Ut

le fondement comme un sage architecte, » car il est d'un homme sage de disposer les choses avec ordre, comme il est dit au 1<sup>er</sup> livre de la Métaphysique. Or quiconque veut l'ordre, considère la fin ; celui-là donc est sage, dans la justesse du terme, qui connaît la fin, ou qui agit pour la fin universelle, c'est-à-dire, pour Dieu même *Deutér.*, iv, v. 6) : « C'est en cela que vous ferez paraître votre intelligence et votre sagesse devant les peuples, etc. » Car la sagesse, c'est la connaissance des choses divines, comme dit S. Augustin (*de la Trinité*, liv. 4). Mais la prudence est la prévoyance particulière sur tel ou tel point ; c'est pourquoi la sagesse est la prudence de l'homme. Voilà pourquoi aussi l'Apôtre dit (v. 17) : « Ne soyez donc pas indiscrets, mais sachez discerner quelle est la volonté du Seigneur, etc. » De même que la raison spéculative détermine selon l'ordre et juge ce qui est à faire ; aussi est-il nécessaire de tirer des conséquences et de juger d'après des principes : de même pour les actes. Or le premier principe d'après lequel nous devons juger de toutes choses et les régler, c'est la volonté de Dieu. Donc l'intellect, dans les choses morales et dans les choses divines, doit avoir pour principe la volonté de Dieu, parce que s'il en est ainsi, l'intellect se détermine par la prudence (*Deut.*, xxxii, v. 29) : « Ah ! s'ils avaient de la sagesse ! s'ils comprendraient, etc. » C'est d'ailleurs ce que le Sauveur a enseigné (S. *Matth.*, vi, v. 10) : « Que votre volonté soit faite. »

sapiens architectus fundamentum posui, » tes, etc. » Sicut ratio speculativa ordinat quia sapientia est ordinare, ut dicitur de agendis et iudicat ; oportet autem conclusiones habere et iudicare per principia (1 *Metaphysicæ*) : Omnis autem ordinatior respicit finem, ille ergo simpliciter est et similiter in operabilibus. Istud autem sapiens, qui cognoscit finem, vel qui agit primum principium per quod debemus iudicare omnia et regulare est voluntas Dei ; propter finem universalem, sc. Deum et ideo intellectus in moralibus et divinis (*Deut.*, iv, v. 6) : « Hæc est enim sapientia debet habere pro principio voluntatem vestra, etc. » Sapientia enim est divinarum rerum cognitio, ut dicit Augustinus Dei, quia si hanc habeat pro principio, fit (*4 de Trinitate*). Prudentia vero est particularis rei providentia, quando sc. quis prudens intellectus (*Deut.*, xxxii, v. 29) : « Utinam saperent et intelligerent, etc. » ordinat facta sua ; et ideo sapientia est Hoc autem docuit Dominus (*Matth.*, vi, v. 10) : « Fiat voluntas tua. » viro prudentia. Propter hoc ergo dicit : « Nolite fieri imprudentes, sed intelligen-

LEÇON VII<sup>e</sup> (ch. v<sup>e</sup> w. 18 à 21.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre donne l'avis de s'abstenir de vin d'où naît la dissolution. — Si les Ephésiens veulent s'enivrer, qu'ils s'enivrent du Saint-Esprit :

18. *Et ne vous laissez point aller aux excès du vin, d'où naissent les dissolutions ; mais remplissez-vous du Saint-Esprit,*

19. *Vous entretenant de psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels, chantant et psalmodiant du fond de vos cœurs à la gloire du Seigneur ;*

20. *Rendant grâces en tout temps et pour toutes choses, à Dieu le Père, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ,*

21. *Et vous soumettant les uns aux autres dans la crainte du Christ.*

L'Apôtre vient d'engager à travailler au renouvellement du vieil homme, quant à la séduction dans les doctrines, il agit ici de même, pour ce qui est des vices de la chair. Ou bien disons qu'il a d'abord réprouvé parmi ces vices la luxure, et qu'il réproouve ici l'intempérance. I<sup>o</sup> Il condamne le vieil homme ; II<sup>o</sup> il indique quel doit être l'état de ce renouvellement (v. 18) : « Mais remplissez-vous, etc. »

I<sup>o</sup> Il dit donc : on ne doit pas même entendre parler parmi vous de fornication ni de quelque impureté que ce soit ; or pour l'éviter, vous devez vous abstenir de tout excès de vin, car le manger et le

## LECTIO VII.

A vino abstinere monet, quia in eo luxuria est, sed si implere se volunt, Spiritu impleantur Sancto.

18. *Et nolite inebriari vino, in quo est luxuria, sed impleamini Spiritu Sancto,*

19. *Loquentes vobismetipsis in psalmis, hymnis et canticis spiritualibus, cantantes et psallentes in cordibus vestris Domino ;*

20. *Gratias agentes semper pro omnibus in nomine Domini nostri Jesu Christi Deo et Patri,*

21. *Subjecti invicem in timore Christi.*

Supra inducit ad novitatem contra vetustatem fallaciæ, hic hoc idem facit contra vetustatem vitiorum carnalium. Vel dicamus, quod prius reprehenderit peccata carnalia quantum ad luxuriam, hic autem quantum ad gulam. Duo autem facit : primo enim ; prohibet vetustatem ; secundo, inducit statum ad novitatem, ibi : « Sed impleamini, etc. »

I<sup>o</sup> dicit ergo : dixi quod fornicatio et omnis immunditia non nominetur in vobis, sed ad hoc cavendum debetis a vino su-

boire pris avec excès, sont une cause de dissolution, et particulièrement s'il s'agit du vin, qui échauffe et excite (*Prov.*, xx, v. 1) : « Le vin est une source d'intempérance, et l'ivrognerie est pleine de désordres ; » (*Esther*, I, v. 10) : « Lorsque le roi était plus gai, et dans la chaleur du vin qu'il avait bu avec excès, etc. ; » (*Osee*, iv, v. 11) : « La fornication, le vin et l'énivrement font perdre le sens. » C'est ce qui a fait dire à S. Jérôme : Loth que Sodome n'a pu vaincre, le vin l'a vaincu. « Ne vous laissez donc point aller aux excès du vin, etc. »

II<sup>o</sup> (v. 16) « Mais remplissez-vous du Saint-Esprit. » Parmi les choses qui multiplient les esprits vitaux, il faut compter le vin ; aussi cause-t-il l'excitation de la partie irascible, et fait-il parler inconsidérément les hommes, comme il est dit au 2<sup>e</sup> liv. d'Esdras. C'est donc avec raison que l'Apôtre recommande aux Ephésiens de se préserver de cet excès, en se remplissant du Saint-Esprit qui produit la ferveur de la dévotion (*Rom.*, xii, v. 11) : « Conservez-vous dans la ferveur de l'Esprit. » Le Saint-Esprit produit aussi la joie et l'allégresse spirituelle (*Rom.*, xiv, v. 17) : « Dans la justice, dans la paix, et dans la joie que donne le Saint-Esprit. » Il fait de plus parler avec courage (*Actes*, II, v. 4) : « Aussitôt ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et commencèrent à parler diverses langues, etc. » C'est pour cela que ceux qui les entendaient, les croyaient ivres.

Mais avons-nous donc le Saint-Esprit en notre pouvoir ?

Il faut répondre qu'on peut entendre de deux manières cette façon de parler : avoir le Saint-Esprit. Ou quant à sa réception ; et dans ce sens, il n'est pas en notre pouvoir de le recevoir : c'est par un don de Dieu que nous le recevons (*Rom.*, v, v. 5) : « L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit. » Ou quant à la dispo-

perfluus abstinere, quia cibus et potus superfluus est causa luxuriæ, et præcipue vinum, quod calefacit et movet (*Prov.*, xx, v. 1) : « Luxuriosa res vinum, et tumultuosa ebrietas » (*Esth.*, I, v. 10) : « Cum esset rex hilarior, et post nimiam potationem incaluisset mero, etc. ; » (*Osee*, iv, v. 11) : « Fornicatio, et vinum, et ebrietas auferunt cor. » Unde Hieronymus : Quem Sodoma non vicit, vina vicerunt Loth. « Nolite » ergo, etc.

II<sup>o</sup> « sed impleamini Spiritu Sancto. » Inter omnia, quæ multos spiritus generant, est vinum ; unde generat animositatem et facit homines per talenta loqui, ut dicitur (2 *Esdr.*, III,); et ideo convenienter docet eos, contra hoc, repleti Spiritu Sancto, qui generat fervorem devotionis

(*Rom.*, xii, v. 11) : « Spiritu ferventes. » Item etiam generat gaudium et lætitiã spirituales (*Rom.*, xiv, v. 17) : « Justitia, et pax, et gaudium in Spiritu Sancto. » Idem facit audacter loqui (*Act.*, II, v. 4) : « Repleti sunt omnes Spiritu Sancto, et cœperunt loqui, etc. » Et ideo qui eos loquentes audiebant, credebant eos ebrios.

Sed nunquid habemus Spiritum Sanctum in nostra potestate ?

Respondeo, et dico quod habere Spiritum Sanctum est dupliciter, vel receptive, et sic non est in nostra potestate eum recipere, sed ex dono Dei eum recipimus (*Rom.*, v, v. 5) : « Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris, etc. » Vel dispo-

sition avec laquelle on le reçoit, et même dans ce sens nous ne sommes pas capables sans la grâce de Dieu de le recevoir, c'est-à-dire de nous disposer à le recevoir (2<sup>e</sup> *Corinth.*, III, v. 5) : « Car nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes aucune pensée comme de nous-mêmes, mais c'est Dieu qui nous rend capables. » Ou bien encore, on dit de quelqu'un qu'il reçoit le Saint-Esprit, mais qu'il n'est pas rempli du Saint-Esprit, quand il a obtenu la grâce du Saint-Esprit pour certains des actes humains et non pas pour tous. On le dit rempli du Saint-Esprit, quand il l'a reçu pour toutes les circonstances de la vie.

III<sup>o</sup> Le mode de cette plénitude consiste dans l'amour de Dieu et du prochain ; aussi quand S. Paul dit (v. 19) : « Vous entretenant de psaumes, etc. » il indique le mode de cette plénitude d'abord par rapport à Dieu, ensuite par rapport au prochain. Sur la première partie, l'Apôtre désigne I. la méditation spirituelle ; II. la joie spirituelle (v. 19) : « Chantant et psalmodiant du fond de vos cœurs, etc. ; » III. l'action de grâces, à ces autres (v. 20) : « Rendant grâces en tout temps, etc. »

I. La première subdivision se partage, car l'Apôtre expose d'abord le mode de méditation ; et ensuite sa matière (v. 19) : « De psaumes, etc. » — 1<sup>o</sup> Il dit donc : (v. 19) « Vous entretenant ensemble, etc. » Il y a deux manières de s'entretenir : l'une extérieure, d'homme à homme ; l'autre intérieure, de l'homme à lui-même. Tel doit être le langage de la componction (*Job*, x, v. 4) : « Je parlerai dans l'amertume de mon âme, etc. » Il doit aussi se faire dans le secret (*S. Matth.*, vi, v. 6) : « Mais pour vous, lorsque vous voudrez prier, entrez dans votre chambre et après en avoir fermé la porte, priez votre Père en

sitive, et sic adhuc non sumus sufficientes eum recipere, id est, nos disponere sine gratia Dei (2 *Cor.*, III, v. 5) : « Non sumus sufficientes cogitare aliquid a nobis quasi ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est. » Vel aliquis dicitur recipere Spiritum Sanctum, non tamen plenus esse Spiritu Sancto, quando, sc. habet gratiam Spiritus Sancti quantum ad aliquam, et non quantum ad omnem hominis operationem. Tunc autem dicitur plenus Spiritu Sancto, quando eo utitur generaliter.

III<sup>o</sup> modus autem repletionis est in dilectione Dei et proximi ; et ideo cum dicit : « Loquentes, etc. » primo, tangit modum repletionis ex parte Dei ; secundo, ex parte proximi, ibi : « Subjecti invicem,

etc. » Circa primum tria facit : primo, ponitur spiritualis meditatio ; secundo, spiritualis exultatio, ibi : « Cantantes, etc. ; » tertio gratiarum actio, ibi : « Gratias agentes, etc. »

I. *Prima* in duas, quia primo ponit modum meditationis ; secundo materiam ejus, ibi : « In Psalmis, etc. » — 1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Loquentes vobis, etc. » Est autem duplex locutio. Una exterior, hominis ad homines ; alia interior, hominis ad seipsum. Talis autem debet esse compunctiva (*Job*, x, v. 1) : « Loquar in amaritudine animæ meæ ; » item debet fieri in secreto (*Matth.*, vi, v. 6) : « Tu autem cum oraveris, intra in cubiculum tuum, et closò ostio, ora Patrem tuum ; » et

secret; » et (*Sagesse*, VIII, v. 16) : « Entrant dans ma maison, je trouverai mon repos avec elle. » — 2<sup>o</sup> S. Paul indique la matière de la méditation, quand il dit (v. 19) : « De Psaumes, etc. » Psalmodier, c'est se servir de l'instrument harmonieux destiné aux psaumes. (1) Ainsi donc dans les psaumes, c'est-à-dire, pendant vos bonnes œuvres (*Ps.*, LXXX, v. 2) : « Entonnez le cantique, et faites entendre le tambour, l'instrument harmonieux avec la harpe » — (v. 19) « Et d'hymnes, » c'est-à-dire des divines louanges (*Ps.*, CXLVIII, v. 14) : « Qu'il soit loué par tous les saints ; » — (v. 19) « Et de cantiques spirituels, » c'est-à-dire des éternelles récompenses (*Rom.*, XII, v. 12) : « Réjouissez-vous dans l'espérance ; » (*Ps.*, XCI, v. 4) : « Sur l'instrument à dix cordés, avec des cantiques sur la harpe ; » et (*Ps.*, xcvi, v. 1) : « Chantez au Seigneur un nouveau cantique, etc. » Méditez dans les œuvres de justice ce que nous avons à faire, par les divines louanges, ce que nous avons à imiter ; par les joies célestes ce que nous avons à faire comme serviteurs et la manière de le faire. Ainsi donc, le premier effet du Saint-Esprit, c'est la méditation ; le second, la joie spirituelle, parce que de la méditation fréquente naît dans le cœur le feu de la charité (*Ps.*, xxxviii, v. 4) : « Mon cœur s'est échauffé au dedans de moi, et tandis que je méditais, un feu s'y est embrasé. »

II. Ce feu produit dans le cœur la joie spirituelle ; c'est pourquoi S. Paul dit (v. 19) : « Chantant et psalmodiant du fond de vos cœurs, à la gloire du Seigneur, » à savoir, afin que nos affections s'animent d'une joie toute spirituelle pour faire le bien (*1<sup>re</sup> Corinth.*, xiv, v. 15) : « Je chanterai de cœur des cantiques, mais je les chanterai avec intelligence ; » et (*Coloss.*, III, v. 16) : « Que la parole de Jésus-Christ

(1) PSALTÉRIUM. Instrument de musique à plusieurs cordes que l'on pinçait, ou que l'on touchait avec l'archet.

(*Sap.*, VIII, v. 16) : « Intrans in domum meam conquiescam cum illa. » — 2<sup>o</sup> Materiam vero meditationis tangit, cum dicit : « In psalmis, etc. » Psallere est uti psalterio ; et sic « in psalmis, » id est bonis operationibus (*Ps.*, LXXX, v. 2) : « Sumite psalmum et date tympanum, psalterium jucundum, etc. » — « Et hymnis, » id est laudibus divinis (*Ps.*, CXLVIII, v. 14) : « Hymnus omnibus sanctis ejus, etc. » — « Et canticis spiritualibus, sc. de spe æternum (*Rom.*, XII, v. 12) : « Spe gaudentes ; » (*Ps.*, XCI, v. 4) : « In decachordo psalterio cum canticis in cithara ; » (*Ps.*, xcvi, v. 1) : « Cantate Domino canticum novum, etc. » Meditemur ergo de recta operatione

quid faciendum, de divina laudatione quid imitandum, de cælesti jucundatione quid et quomodo serviendum. Sic ergo effectus Spiritus Sancti primo est sacra meditatio ; secundo, spiritualis exultatio, quia ex frequenti meditatione ignis charitatis in corde accenditur (*Ps.*, xxxviii, v. 4) « Conculcavit cor meum intra me, et in meditatione mea exardescet ignis, etc. »

II. Et hinc generatur lætitiæ spiritualis in corde ; et ideo dicit : « Cantantes et psallentes, id est ut affectus nostri afficiantur gaudio spirituali ad operanda bona (1 *Cor.*, xiv, v. 15) : « Psallam spiritu, psallam et mente ; » (*Col.*, III, v. 16) :

vous comble de sagesse. Instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, chantant de cœur avec édification les louanges du Seigneur. » Ce passage confond les hérétiques, qui prétendent que c'est une puérité de chanter au Seigneur des cantiques et que les cantiques spirituels suffisent. Car il y a, dans les chants de l'Eglise, quelque chose à considérer en soi ; c'est ce que l'Apôtre donne à entendre lorsqu'il dit : « Du fond de vos cœurs, » et cela pour deux raisons : savoir, pour nous d'abord, pour que notre âme soit portée par là à la dévotion intérieure. Que si quelqu'un prend de là occasion de se laisser aller au désordre, ou à la vaine gloire, c'est contre l'intention de l'Eglise. Ensuite pour les autres ; car c'est un moyen d'amener à plus de dévotion les natures incultes (*4<sup>e</sup> Rois*, III, v. 15) : « Pendant que le joueur de harpe chantait sur son instrument, la main du Seigneur fut sur Elisée. »

III. Le troisième effet, c'est l'action de grâces. Car dès que l'affection se porte vers Dieu, on reconnaît qu'on tient tout de lui. En effet, plus on tend vers Dieu plus on le connaît, plus aussi on voit en lui de grandeur, et en soi de faiblesse. Disons mieux, on se voit presque un néant, en comparaison de Dieu (*Job*, XLII, v. 5) : « Maintenant je vous vois de mes yeux, c'est pourquoi je m'accuse moi-même. » S. Paul dit donc (v. 20) : « Rendant grâces en tout temps, et pour toutes choses, » c'est-à-dire, pour tous les dons, soit dans la prospérité, soit dans l'adversité (*Ps.*, xxxiii, v. 2) : « Je bénirai le Seigneur en tout temps, etc., » car les adversités, pendant que nous sommes dans la voie, sont aussi des dons (*S. Jacq.*, I, v. 1) : « Mes frères, considérez comme le sujet d'une extrême joie les diverses afflictions qui vous arrivent,

« In omni sapientia docentes et commoventes vosmetipsos in psalmis, et hymnis et canticis spiritualibus, in gratia cantantes et psallentes in cordibus vestris Domino. » Ex hoc, error hæreticorum confunditur dicentium, quod vanum est cantare Domino cantica vocalia, sed spiritualia tantum. Nam in laudibus Ecclesiæ est aliquid per se considerandum, et hoc est quod Apostolus dicit : « In cordibus. » Aliquid vero propter duo, sc. propter nos, ut mens nostra incitetur ad devotionem interiorem ; sed si ex hoc aliquis commoveatur ad dissolutionem, vel in gloriam inanem, hoc est contra intentionem Ecclesiæ. Item propter alios, quia per hoc rudes efficiuntur devotiores (*4 Reg.*, III, v. 15) : « Cumque caneret psalter, facta est super eum manus Domini. »

III. Tertius effectus, est gratiarum actio, quia ex hoc, quod aliquis sic affectus est ad Deum recognoscit se omnia habere a Deo. Quanto enim aliquis magis afficitur ad Deum, et ipsum cognoscit, tanto videt eum majorem et se minorem ; imo prope nihil, in comparatione ad Deum (*Job*, XLII, v. 5) : « Oculus meus videt te, idcirco me reprehendo, etc. » Et ideo dicit : « Gratias agentes semper pro omnibus, sc. donis, vel prosperis vel adversis (*Ps.*, xxxiii, v. 2) : « Benedicam Dominum in omni tempore, etc. » Quia hæc etiam sunt nobis dona in via (*Jac.*, I, v. 1) : « Omne gaudium existimate, etc. » (*Act.*,

etc., » (Act., v, v. 41) : « Alors les Apôtres sortirent du conseil tout remplis de joie, de ce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir, etc. ; » (1<sup>re</sup> Thess., v, v. 18) : « Rendez grâces à Dieu en toutes choses, etc. » Mais tout « au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, » parce que tous les biens nous viennent par lui (Rom., v, v. 1) : « Ayons la paix avec Dieu, par Notre Seigneur Jésus-Christ, par qui aussi nous avons entrée par la foi, etc. » L'Apôtre ajoute (v. 20) : « A Dieu, » comme notre auteur par la création, « et notre Père, » comme nous ayant envoyé Jésus-Christ par lequel il nous a régénérés. Ainsi donc, grâces à Dieu, pour les dons de la nature ; à Dieu comme Père, pour les dons de la grâce. S. Paul dit ensuite comment nous sommes remplis des dons de l'Esprit-Saint, par rapport au prochain, quand il ajoute (v. 21) : « Et vous soumettant les uns aux autres, dans la crainte de Jésus-Christ, » c'est-à-dire, non pour quelque crainte humaine, mais par la crainte de Jésus-Christ.

LEÇON VIII<sup>e</sup> (Ch. v<sup>e</sup>, w. 22 à 28.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre recommande aux femmes d'être soumises à leurs maris, qui doivent les aimer comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise.

22. *Que les femmes soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur ;*

23. *Parce que le mari est le chef de la femme, comme le Christ est le chef de l'Eglise, qui est son corps dont il est aussi le Sauveur,*

v, v. 41) : « Ibant Apostoli gaudentes, etc. ; » (Thess., v, v. 18) : « In omnibus gratias agite. » Sed hoc « in nomine Domini nostri Jesu Christi, » quia omnia bona proveniunt per eum (Rom., v, v. 1) « Pacem habemus ad Deum per Dominum nostrum Jesum Christum, per quem accessum, etc. » Sed addit : « Deo, » in quantum actor noster est per creationem, « et Patri, » in quantum misit nobis Christum, per quem regeneravit nos. Et sic gratias Deo, quantum ad bona naturæ ; Patri quantum ad bona gratiæ. Sed quantum ad proximum, ponit modum repletionis, dicens :

« Subjecti invicem in timore Christi, » id est non propter timorem humanum, sed Christi.

LECTIO VIII.

Mulieres subditas viris docet, quia eas diligere monentur sicut Christus dilexit Ecclesiam.

22. *Mulieres viris suis subditæ sint, sicut Domino :*

23. *Quoniam vir caput est mulieris, sicut Christus caput est Ecclesiæ. Ipse salvator corporis ejus.*

24. *Comme donc l'Eglise est soumise au Christ, les femmes aussi doivent être soumises en tout à leurs maris.*

25. *Et vous, maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise, et s'est livré lui-même pour elle,*

26. *Afin de la sanctifier, après l'avoir purifié dans le baptême de l'eau par la parole de vie,*

27. *Pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte et irrépréhensible.*

28. *Ainsi les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps.....*

L'Apôtre a donc donné plus haut des préceptes généraux qui s'adressent à tous, il donne ici ceux qui appartiennent spécialement à certaines personnes et à divers états. Et comme suivant le Philosophe, dans son livre de la Politique, une maison a trois liens sans laquelle elle ne peut subsister, à savoir, celui de l'époux et de l'épouse, celui du père et du fils, et celui du maître et du serviteur, S. Paul instruit successivement ces trois classes de personnes. D'abord la femme et le mari ; ensuite le père et le fils (vi, v. 1) : « Vous, enfants, obéissez à vos pères et à vos mères ; » et enfin les serviteurs et les maîtres, à ces autres (vi, v. 5) : « Vous serviteurs, obéissez à vos maîtres selon la chair, etc. » La première partie se subdivise en deux. L'Apôtre fait d'abord une recommandation aux femmes d'être soumises ; ensuite aux maris d'aimer leurs femmes (v. 25) : « Et vous, maris, aimez vos femmes, etc. »

I<sup>o</sup> La première subdivision se partage encore en deux. I. S. Paul recommande ; II. il donne la raison de la recommandation (v. 25) : « Parce que le mari est le chef de la femme, etc. »

24. *Sed sicut Ecclesia subjecta est Christo, ita et mulieres viris suis in omnibus.*

25. *Viri, diligite uxores vestras, sicut et Christus dilexit Ecclesiam, et seipsum tradidit pro ea,*

26. *Ut illam sanctificaret, mundans eam lavacro aquæ in verbo vitæ,*

27. *Ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi, sed ut sit sancta et immaculata :*

28. *Ita et viri debent diligere uxores suas ut corpora sua.....*

ad speciales quasdam personas et status. Et quia, secundum Philosophum (in *Politicis*), domus habet tres connexiones, sine quibus non est perfecta, sc. viri et mulieris, patris et filii, domini et servi, ideo hæc tria prosequens instruit. Primo, mulierem et virum ; secundo, patrem et filium, cap. vi, ibi : « Filii obedite, etc. ; » tertio, servos et dominos, ibi : « Servi obedite, etc. » Primo in duas : primo enim monet mulieres de subjectione ; secundo, viros de dilectione, ibi : « Viri diligite, etc. »

I<sup>o</sup> PRIMA in duas : primo, ponit admonitionem ; secundo, ejus rationem, ibi : « Quoniam vir caput est, etc. »

Supra Apostolus posuit præcepta generalia ad omnes, hic ponit ea quæ pertinent

I. Il dit donc (v. 22) : « Que les femmes soient soumises à leurs maris, » car sans aucun doute, « si la femme a l'autorité principale, elle s'élève contre son mari, » ainsi qu'il est dit (*Eccli.*, xxv, v. 30). Voilà pourquoi S. Paul avertit spécialement les femmes d'être soumises; et d'être soumises « comme au Seigneur, » parce que les rapports du mari à la femme ont quelque ressemblance avec les rapports du maître au serviteur, en ce que celui-ci doit se conduire par l'ordre du maître; avec cette différence que le maître emploie ses serviteurs pour son utilité propre, au lieu que le mari fait concourir sa femme et ses enfants à l'utilité commune. C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 22) : « Comme au Seigneur, » non pas qu'il en soit véritablement le seigneur, mais comme le Seigneur (1<sup>re</sup> S. Pierre, iii, v. 5) : « Vous aussi, femmes, soyez soumises à vos maris, etc. »

II. L'Apôtre donne ensuite la raison de la recommandation. 1<sup>o</sup> Il l'énonce; 2<sup>o</sup> il cite un exemple (v. 25) : « Comme Jésus-Christ; » 3<sup>o</sup> il tire de cet exemple sa conclusion, (v. 24) : « Comme l'Eglise, etc. » — 1<sup>o</sup> La raison que donne S. Paul c'est que le mari est le chef de la femme; or c'est dans le chef que réside le sens de la vue (*Ecclé.*, ii, v. 14) : « Les yeux du sage sont à sa tête, etc. ; » le mari doit donc gouverner la femme, comme étant son chef (1<sup>re</sup> Corinth., xi, v. 5) : « L'homme est le chef de la femme. » — 2<sup>o</sup> L'Apôtre cite un exemple, lorsqu'il dit (v. 25) : « Comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise, qui est son corps » (ci-dessus, i, v. 22) : « Il l'a donné pour chef à toute l'Eglise, qui est son corps. » Ce n'est point pour son avantage propre, mais pour celui de l'Eglise, car (v. 25) « il en est aussi le Sauveur » (*Act.*, iv, v. 12) : « Il n'y a point de salut par aucun autre; car aucun autre nom n'a été donné aux hommes, sous le Ciel, par lequel nous

I. *Dicit ergo* : « Mulieres viris suis subditæ sint, » quia certe « mulier si primatum habeat, contraria est viro suo, » ut dicitur (*Eccli.*, xxv, v. 30). Et ideo specialiter monet eas de subiectione, et hoc « Sicut Domino, » quia proportio viri ad uxorem quodammodo est sicut servi ad dominum, quantum debet regi mandato domini; sed differentia est in hoc, quod dominus utitur servis suis quo ad id quod est sibi utile, sed vir utitur uxore et liberis ad utilitatem communem. Et ideo dicit : « Sicut Domino. » Non quod vere sit dominus, sed sicut Dominus (1<sup>re</sup> Petr., iii, v. 3) : « Mulieres subditæ sint viris suis, etc. »

II. *Deinde* subdit rationem suam. Circa quod tria facit : primo, eam pro-

ponit; secundo, exemplum inducit, ibi : « Sicut Christus, etc. ; » tertio, ex exemplo intentum concludit, ibi : « Sed sicut, etc. » — 1<sup>o</sup> Ratio autem hæc est, quoniam vir est caput mulieris : in capite autem viget sensus visus (*Ecclé.*, ii, v. 14) : « Sapientis oculi in capite ejus, » et ideo vir debet gubernare mulierem, ut caput ejus (1<sup>re</sup> Cor., xi, v. 3) : « Caput quidem mulieris vir. » — 2<sup>o</sup> Deinde ponit exemplum cum dicit : « Sicut Christus caput est Ecclesiæ » (supra, i, v. 22) : « Ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam, quæ est corpus ipsius. » Et hoc non ad utilitatem suam, sed Ecclesiæ; quia « Ipse est salvator corporis ejus » (*Act.*, iv, v. 12) : « Non est enim aliud nomen sub celo datum hominibus, in quo oporteat

devions être sauvés » (*Isaïe*, xii, v. 2) : « Voici mon Dieu, qui est mon Sauveur. » — 3<sup>o</sup> S. Paul déduit sa conclusion, quand il dit (v. 24) : « Donc comme l'Eglise est soumise à Jésus-Christ, [etc.], » en d'autres termes : Il est contre toute convenance qu'un membre soit en désaccord avec son chef, en quoi que ce soit; or de même que Jésus-Christ est le chef de l'Eglise à sa manière, ainsi le mari est le chef de la femme. La femme ne doit donc pas désobéir à son mari, (v. 24) « Mais de même que l'Eglise est soumise à Jésus-Christ » (*Ps.*, lxi, v. 2) : « Mon âme ne sera-t-elle pas soumise à Dieu, etc. » — « Ainsi les femmes doivent être soumises à leurs maris » (*Genès.*, iii, v. 16) : « Vous serez sous la puissance de votre mari. » — « Et soumises en toutes choses, » c'est-à-dire, en tout ce qui n'est pas contre Dieu, car il est dit (*Act.*, v, v. 29) : « Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes. »

II<sup>o</sup> Quand S. Paul ajoute (v. 25) : « Et vous, maris, aimez vos femmes, » il recommande aux maris l'attachement pour leurs femmes. Et d'abord, il fait cette recommandation; ensuite, il en donne la raison (v. 25) : « Comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise. »

I. Il dit donc (v. 25) : « Et vous, maris, aimez vos femmes, » car sans aucun doute l'amour que le mari a pour sa femme, le fait vivre davantage dans la chasteté, et ils sont l'un et l'autre en paix. Si au contraire le mari aime un autre femme plus que la sienne, il s'expose lui-même, et expose sa femme au danger (*Coloss.*, iii, v. 19) : « Maris, aimez vos femmes, et ne les traitez point avec aigreur. » L'Apôtre donne ici une triple raison à sa recommandation. Il déduit la première de l'exemple de Jésus-Christ (v. 25) : « Comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise; » la seconde est prise du côté du mari (v. 28) : « Celui qui aime sa femme, s'aime lui-même; » et la troisième du précepte divin

nos salvos fieri; » (*Is.*, xii, v. 2) : « Ecce Deus Salvator meus, etc. » — 3<sup>o</sup> Ex hoc autem concludit intentionem cum dicit : « Sed sicut, etc. » Quasi dicat : Non est conveniens, quod membrum repugnet ipsi capiti in aliquo; nunc autem sicut Christus caput est Ecclesiæ, suo modo, ita vir est caput mulieris; non debet ergo mulier inobediens esse viro. « Sed sicut Ecclesia subjecta est Christo » (*Ps.*, lxi, v. 2) : « Nonne Deo subjecta erit anima mea, etc. » — « Ita et mulieres viris suis » (*Gen.*, iii, v. 16) : « Sub viri potestate eris. » — « Et hoc in omnibus, » sc. quæ non sunt contra Deum, quia dicitur (*Act.*, v, v. 29) : « Obedire oportet Deo magis, quam hominibus. »

II<sup>o</sup> *DEINDE* cum dicit : « Viri diligite uxores vestras, etc. » monet viros ad dilectionem uxorum. Et primo facit hoc; secundo, assignat rationem hujus, ibi : « Sicut Christus, etc. »

I. *Dicit ergo* : « Viri, diligite uxores vestras, » quia certe ex amore, quem habet vir ad uxorem magis caste vivit, et pacifice uterque se habet. Si autem vir aliam magis diligit, quam suam, se et suam discrimini exponit (*Col.*, iii, v. 19) : « Viri, diligite uxores vestras, et nolite amari esse ad illas. » Tangit autem rationem hujus triplicem : primam sumit ex exemplo Christi, cum dicit : « Sicut et Christus, etc. ; » secundam ex parte viri, ibi : « Qui suam uxorem diligit, etc. ; » tertiam ex

(v. 31) : « C'est pourquoi l'homme abandonnera son père et sa mère, etc. » Sur la première raison, l'Apôtre fait trois choses, 1<sup>o</sup> il propose l'exemple de l'amour de Jésus-Christ ; 2<sup>o</sup> la marque qu'il en a donnée (v. 25) : « Il s'est livré lui-même pour elle, etc. ; » 3<sup>o</sup> il en déduit sa proposition (v. 28) : « C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes, etc. »

1<sup>o</sup> Il dit donc : De même que Jésus-Christ a aimé l'Eglise (ci-dessus, v. 1) : « Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme ses enfants bien aimés, et marchez dans la charité, etc. »

2<sup>o</sup> Or la marque de l'amour de Jésus-Christ pour l'Eglise est facile à voir (v. 25) : « C'est qu'il s'est livré lui-même pour elle » (*Galat.*, II, v. 20) ; « Il m'a aimé, et il s'est livré lui-même à la mort pour moi ; » (*Isaïe*, LIII, v. 12) : « Il a livré son âme à la mort, etc. » Et à quelle fin (v. 26) : « Afin de la sanctifier » (*Hébr.*, XIII, v. 12) : « Pour sanctifier son peuple par son propre sang, etc. ; » (*S. Jean*, XVII, v. 17) : « Sanctifiez-les dans la vérité. » Tel est le fruit de la mort de Jésus-Christ. Or l'effet de la sanctification, c'est de purifier l'Eglise des taches du péché. Aussi l'Apôtre l'indique, en ajoutant (v. 26) : « En la purifiant dans le baptême de l'eau, » baptême qui tire son efficacité des souffrances de Jésus-Christ (*Rom.*, VI, v. 3) : « Nous tous, qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort ; car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir ; » (*Ezéch.*, XXXVI, v. 25) : « Je répandrai sur vous de l'eau pure, et vous serez purifiés de vos souillures ; » (*Zach.*, XIII, v. 1) : « En ce jour-là, il y aura une fontaine ouverte à la maison de David, et aux habitants de Jérusalem, etc. » Cet effet est produit (v. 26) : « Par la parole de vie, » qui reposant sur l'eau, lui donne vertu de purifier (*S. Matth.*,

XXVIII, v. 19) : « Allez donc, et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » La fin de la sanctification c'est la pureté de l'Eglise ; l'Apôtre dit donc (v. 27) : « Pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, » comme s'il voulait dire : L'époux immaculé ne peut sans inconvenance prendre une épouse souillée ; voilà pourquoi il la rend, pour lui-même tout immaculée ; dès ici-bas par la grâce, et dans le siècle futur par la gloire. C'est ce qui fait dire à S. Paul : « Pleine de gloire, » à savoir par l'éclat de l'âme et du corps (*Philipp.*, III, v. 21) : « Il transformera notre corps, tout vil et abject qu'il soit, afin de le rendre conforme à son corps glorieux, etc. » Aussi l'Apôtre ajoute-t-il (v. 27) : « N'ayant ni tache » (*Ps.*, C, v. 6) : « Et je n'avais pour ministre que celui qui marchait dans une voie innocente, etc. ; » (*Ps.*, CXVIII, v. 1) : « Bienheureux ceux qui se conservent sans tache dans la voie, etc. » — (v. 27) « ni ride, » c'est-à-dire sans aucune des misères de la nature passible, parce que, ainsi qu'il est dit (*Apocal.*, VII, v. 16) : « Ils n'auront plus ni faim ni soif » — (v. 27) : « Ou rien de semblable, mais étant sainte, » par la confirmation en grâce, « et irrépréhensible, » par l'absence de toute souillure. Tout ceci peut s'entendre de l'état du siècle futur par la gloire ; que si on l'entend de l'état tel qu'il est par la foi, il faudrait dire, afin de se former, à savoir, par la foi une Eglise glorieuse, car c'est une grande gloire de suivre le Seigneur comme il est dit (*Eccl.*, XXIII, v. 58) ; — « Et sans tache, » à savoir de faute mortelle (*Jérém.*, II, v. 22) : « Vous demeurez souillée devant moi dans votre iniquité. » — « Ni ride, » c'est-à-dire de duplicité d'intention, qui ne se trouve point dans ceux qui sont légitimement unis à Jésus-Christ et à l'Eglise (*Job*, XVI, v. 9) : « Les rides qui paraissent

parte mandati divini, ibi : « Propter hoc relinquet, etc. » Circa primum tria facit : primo, proponit exemplum dilectionis Christi ; secundo, signum, ibi : « Et tradidit, etc. ; » tertio, concludit intentum. « Ita et viri, etc. »

1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Sicut et Christus dilexit Ecclesiam » (supra, v. 1) : « Estote imitatores Dei sicut filii charissimi, etc. »

2<sup>o</sup> Signum autem dilectionis Christi ad Ecclesiam ostenditur, quia « Tradidit semetipsum pro ea » (*Gal.*, II, v. 20) : « Dilexit me et tradidit semetipsum pro me, etc. ; » (*Is.*, LIII, v. 12) : « Tradidit in mortem animam suam, etc. » Sed ad quid ? « Ut illam sanctificaret » (*Hebr.*, XIII, v. 12) : « Jesus ut sanctificaret per

suum sanguinem populum, etc. ; » (*Joan.*, XVII, v. 17) : « Sanctifica eos in veritate. » Iste est effectus mortis Christi. Effectus autem sanctificationis est mundatio ejus a maculis peccatorum ; ideo subdit dicens : « Mundans eam lavacro aquæ. » Quod quidem lavaçrum habet virtutem a passione Christi (*Rom.*, VI, v. 3) : « Quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus, consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem ; » (*Ezech.*, XXXVI, v. 25) : « Effundam super vos aquam mundam, etc. ; » (*Zach.*, XIII, v. 1) : « Erit fons patens domui David, etc. » Et hoc, « In verbo vitæ, » quod adveniens aquæ dat ei virtutem abluendi (*Matth.*, XXVIII, v. 19) :

« Eunt ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. » Finis autem sanctificationis est puritas Ecclesiæ ; ideo dicit : hujusmodi, sed ut sit sancta, » per confirmationem gratiæ ; « et immaculata » ab omni immunditia. Et hæc omnia intelligi possunt de exhibitione per fidem, tunc diceretur, « ut exhiberet sibi, » sc. per fidem « Ecclesiam gloriosam, » quia gloria magna est sequi Dominum, ut dicitur (*Eccl.*, XXIII, v. 38) ; « — non habentem maculam, » sc. criminis mortalis : « Maculata es in iniquitate tua » (*Jer.*, II, v. 22) : « neque rugam, » id est duplicitatem intentionis, quam non habent qui recte conjuncti sunt Christo et Ecclesiæ (*Job.*, XVI, v. 9) : « Rugæ meæ testimonium di-

sent sur ma peau, rendent témoignage contre moi ; » et plus sainte encore par l'intention, et irrépréhensible par une pureté parfaite.

5<sup>o</sup> L'Apôtre déduit ensuite sa conclusion, en disant (v. 28) : « Ainsi les hommes doivent aimer leurs femmes, comme leur propre corps. »

LEÇON IX<sup>e</sup>, (Ch. v<sup>e</sup>, w. 28 à 30.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre établit que les époux doivent se porter un mutuel amour, puisqu'ils ne font presque plus qu'un seul corps,

28..... *Celui qui aime sa femme, s'aime soi-même.*

29. *Car nul ne hait sa propre chair ; mais il la nourrit et l'entretient ; comme le Christ fait à l'égard de l'Eglise ;*

30. *Parce que nous sommes les membres de son corps, formés de sa chair et de ses os.*

S. Paul a exhorté plus haut les maris à aimer leurs femmes, par une raison prise du côté de Jésus-Christ, c'est-à-dire, par l'exemple de l'amour que Jésus-Christ a pour l'Eglise ; il établit ici le même devoir par une autre raison prise du côté du mari lui-même. 1<sup>o</sup> Il énonce cette raison ; 2<sup>o</sup> il la confirme par un exemple (v. 29) : « Comme Jésus-Christ fait pour l'Eglise, etc. »

1<sup>o</sup> Voici son raisonnement : Le mari et la femme, dans un certain sens, ne forment plus qu'un même corps ; de même donc que le corps est soumis à l'âme, la femme doit être soumise à son mari ; or (v. 29), personne n'a jamais eu sa propre chair en haine ; donc aucun mari

cunt contra me, etc. ; » sed magis sanctam per intentionem, et immaculatam per omnimodam puritatem.

3<sup>o</sup> Ex hoc tertio concludit intentum, dicens : « Ita et viri debent diligere uxores suas, ut corpora sua. »

LECTIO IX.

Ostendit conjuges debere amore mutuo se prosequi, quia fere unum sunt.

28. *Qui suam uxorem diligit, seipsum diligit.*

29. *Nemo enim unquam carnem suam odio habuit, sed nutrit, et fovet eam*

*sicut et Christus Ecclesiam,*

30. *Quia membra sumus corporis ejus, de carne ejus, et de ossibus ejus.*

Supra induxit viros ad dilectionem uxorum ex parte Christi, vel exemplo dilectionis quam habet Christus ad Ecclesiam : hic ostendit idem ex parte ipsiusmet viri. Et facit duo : primo, ponit rationem ; secundo, confirmat eam per exemplum, ibi : « Sicut et Christus, etc. »

1<sup>o</sup> RATIO est talis : Vir et mulier sunt quodammodo unum ; unde sicut caro subditur animæ, ita mulier viro ; sed nullus unquam habuit carnem suam odio ; ergo,

qui puisse haïr sa femme. L'Apôtre dit donc (v. 28) : « Celui qui aime sa femme, s'aime soi-même » (S. *Matth.*, xix, v. 5) : « Ils ne seront plus tous deux qu'une même chair. » Ainsi si c'est contre la nature que de se haïr soi-même, également il pèche contre nature le mari qui haït son épouse (*Eccli.*, xxv, v. 1) : « Trois choses plaisent à mon Esprit, lesquelles choses sont approuvées de Dieu et des hommes : l'union des frères, l'amour des proches, un mari et une femme qui s'accordent ensemble. » Que le mari et la femme doivent s'entr'aimer ainsi, l'Apôtre le prouve en disant (v. 29) : « Car nul ne hait sa propre chair, » ce qui est évident par les effets ; car la preuve de l'amour, est l'œuvre. Nous aimons tout ce que nous conservons de toutes nos forces ; or chacun (v. 29) « nourrit et entretient sa chair, » afin de la conserver (1<sup>re</sup> *Timoth.*, vi, v. 8) : « Ayant donc de quoi nous couvrir, nous devons être contents. »

On objecte ce qu'on lit en S. Luc (xiv, v. 26) : « Celui qui ne hait pas sa femme, etc., ne peut être mon disciple. »

Il faut dire que, comme l'enseigne S. Paul, le mari doit aimer sa femme comme lui-même, et s'aimer lui-même moins que Dieu ; il doit donc aimer sa femme moins que Dieu. Le Sauveur a dit : « Celui qui ne hait pas sa femme, » non pas qu'il ordonne de la haïr, ce qui serait péché mortel, mais il prescrit de l'aimer comme soi-même. Or un amour moindre est comme une sorte de haine par rapport à ce qu'on aime davantage et souverainement, c'est-à-dire par rapport à Dieu ; (v. 29) « ainsi personne ne hait sa propre chair. »

On objecte de nouveau que celui qui aime un autre, ne désire ni

nec uxorem. Dicit ergo : « Qui suam gamur, etc. »

uxorem diligit, seipsum diligit » (*Matth.*, xix, v. 5) : « Itaque non sunt duo sed una caro. » Et ideo sicut peccaret contra naturam qui seipsum odio haberet, ita qui uxorem (*Eccli.*, xxv, v. 1) : « In tribus beneplacitum est spiritui meo, quæ sunt probata coram Deo et hominibus : concordia fratrum, amor proximorum, et vir et mulier bene sibi consentientes. » Quod autem sic debeant se diligere, probat dicens : quia « Nemo enim carnem suam unquam odio habuit ; » quod patet per effectum, quia probatio dilectionis exhibitio est operis. Nam id quod pro viribus conservamus diligimus, « sed » qui libet « nutrit et fovet » carnem suam, propter conservationem (1<sup>re</sup> *Tim.*, vi, v. 8) : « Habentes autem alimenta et quibus te-

Sed contra (*Luc.*, xiv, v. 26) : « Qui non odit uxorem, etc., non potest esse meus discipulus. »

Respondeo : dicendum est quod, ut Apostolus dicit, sic homo uxorem debet diligere sicut se, se autem debet homo diligere infra Deum ; sic ergo uxorem debet diligere, sc. infra Deum. Dicit autem qui non odit uxorem, non quia præcipiat eam odire, quod esset peccatum mortale præcipere, sed præcipit eam ita ut se diligere : nunc autem minor dilectio est quasi quoddam odium respectu ejus quod summe, et plus diligitur, sc. respectu Dei ; ita « nemo carnem suam odit, etc. »

Sed contra : Qui diligit aliquem, non vult, nec appetit ab eo separari ; sed sancti

ne veut en être séparé; or les saints veulent être séparés de leur corps (*Rom.*, vii, v. 24) : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » (*Philipp.*, i, v. 23) : « Je désire d'être dégagé des liens du corps. » De plus, nul n'afflige ce qu'il aime; or les saints, dans ce monde, affligent leur chair (*1<sup>re</sup> Corinth.*, ix, v. 27) : « Je traite rudement mon corps, etc. » Enfin quelques-uns se donnent la mort, ainsi qu'il est souvent rapporté, par exemple Judas.

Il faut répondre que la chair peut être considérée en soi, et dans ce sens nul n'a de haine pour elle, mais chacun naturellement désire sa conservation, et la soigne pour la conserver. On peut ensuite la considérer comme un obstacle à ce que nous voulons; et alors la chair devient par accident, et dans un certain sens un objet de haine. Car tout ce que nous voulons est bon, ou mauvais. Si l'objet de notre désir est bon, il est tel comme fin dernière, c'est-à-dire pour la vie éternelle, que la chair nous empêche d'atteindre (*2<sup>e</sup> Corinth.*, v, v. 6) : « Pendant que nous sommes dans ce corps, nous sommes éloignés du Seigneur et hors de notre patrie. » Et parce que nous tendons naturellement à notre fin, et à notre bien-être, et que nous ne pouvons l'atteindre, tant que nous habitons dans cette chair, nous voudrions nous en dépouiller, non pas comme d'une chose mauvaise qui serait l'objet de notre haine, mais comme d'une chose moins bonne et moins aimée, qui fait obstacle à un bien plus grand. On doit donc entendre dans ce sens les passages cités : « Malheureux homme que je suis, etc. ; » Je désire être dégagé des liens, etc., et autres semblables. Ce que nous voulons peut encore être bon, non comme fin dernière, mais comme y conduisant. Tel est par exemple, l'habitude de la vertu. Or ce bien trouve un obstacle dans les mauvais penchants de la

volunt a carne separari (*Rom.*, vii, v. 24) : « Infelix ego homo quis me liberabit de corpore mortis hujus ? » (*Philipp.*, i, v. 23) : « Desiderium habens dissolvi, etc. » Præterea nullus affligit quod diligit, sed sancti affligunt carnem suam in hoc mundo (*1<sup>re</sup> Cor.*, ix, v. 27) : « Castigo corpus meum, etc. » Præterea quidam occidunt se, sicut auditum est frequenter. Item de Juda.

Respondeo : caro potest considerari in se, et sic non habetur odio, sed naturaliter quilibet appetit eam esse et fovet eam ut sit. Vel potest considerari caro in quantum est alicujus impeditiva quod volumus, et sic odio quodammodo habetur per accidens. Nam omne quod volumus, aut est

bonum, aut est malum; si bonum, vel est ut finis ultimus, sc. vita æterna, a qua impeditur per carnem (*2<sup>e</sup> Cor.*, v, v. 6). « Quamdiu sumus in hoc corpore peregrinamur a Domino. » Et quia naturaliter appetimus finem nostrum, et bene esse, nec hoc possumus quamdiu in hac carne sumus, ideo vellemus eam abjicere, non sicut malum odio habitum, sed sicut bonum minus dilectum impediens majus bonum. Et sic exponendæ sunt auctoritates supra inductæ : « Infelix, etc. » item « Desiderium habens, etc. » vel consimiles. Vel illud quod volumus est bonum non ut finis, sed disponens ad finem, sicut sunt habitus virtutum; hoc autem bonum im-

chair. Les saints châtient donc et macèrent cette chair, afin de la soumettre à l'esprit, et de réprimer ainsi ses convoitises; car la chair, par ses convoitises, devient un empêchement à l'acquisition des vertus, qui nous disposent à posséder le bien suprême. Celui-là donc qui afflige sa chair, dans le but de la soumettre à l'esprit, ne la hait point, mais procure son bien, car le bien, pour elle, c'est d'être soumise à l'esprit, comme le bien de l'homme, est d'être soumis à Dieu (*Ps.*, lxxii, v. 28) : « Pour moi, mon avantage est de demeurer attaché à Dieu. » Ainsi doit-on entendre : « Je châtie mon corps, etc. » et autres passages analogues. Concluez qu'il ne devait point en être ainsi dans l'état d'innocence, tant que l'homme fut soumis à Dieu, et sa chair complètement soumise à l'esprit, mutuelle dépendance qui constituait le don de la justice originelle. Quelquefois ce que nous voulons est mauvais, et alors, de même que les justes affligent leur chair, et en désirent la délivrance, en tant qu'elle est un empêchement au bien vers lequel ils aspirent, les méchants en tant qu'elle est un obstacle au mal qu'ils convoitent, la détruisent, et se pendent comme fit Judas.

Il<sup>o</sup> S. Paul établit ensuite, par un exemple, que le mari doit aimer sa femme; c'est ce qui lui fait dire (v. 29) : « Comme Jésus-Christ le fait pour l'Eglise, » c'est-à-dire, ainsi qu'il l'a aimé, comme une autre partie de lui-même, car (v. 30) « nous sommes les membres de son corps » (ci-dessus, iv, v. 25); « Nous sommes membres les uns des autres. » L'Apôtre ajoute (v. 30) : « De sa chair et de ses os, » à cause de la participation à la même nature (*S. Luc.*, xxiv, v. 39) : « Un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai, etc. » Ou bien encore, il dit : « De sa chair, etc. » Dans un sens mystique

aliquando illud quod volumus est malum, et ideo sicut boni carnem affligunt, vel deponere volunt in quantum impeditiva est boni quod appetunt, ita mali in quantum caro est impeditiva mali quod appetunt, eam occidunt et se suspendunt sicut Judas.

Il<sup>o</sup> DEINDE ostendit quod virum oportet uxorem diligere, et hoc per exemplum. Unde dicit : « Sicut et Christus Ecclesiam, » sc. dilexit, sicut aliquid sui, quia « membra sumus corporis » (supra, iv, v. 25) : « Sumus enim invicem membra. » Dicit autem de carne ejus propter eandem participationem naturæ (*Luc.*, xxiv, v. 39), « Spiritus autem carnem et ossa non habet, etc. » Vel dicit « de carne » mystice consistebat donum originalis justitiæ. Sed

quant aux faibles qui sont charnels; et « de ses os, » quant aux forts qui en ont la solidité.

LEÇON X<sup>e</sup> (Ch. v<sup>e</sup>, w. 31 à 33 et dernier.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre exhorte le mari à aimer sa femme, par l'autorité de l'Écriture, qu'il applique, dans un sens mystique, à Jésus-Christ et à l'Église.

31. *C'est pourquoi l'homme abandonnera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme; et tous les deux ne seront qu'une seule et même chair.*

32. *Ce sacrement est grand, je dis dans le Christ et dans l'Église.*

33. *Que chacun de vous donc aime aussi sa femme comme lui-même, et que la femme craigne son mari.*

S. Paul, dans ce qui précède, a exhorté les Ephésiens à aimer leurs femmes, par un double motif; d'abord l'exemple de l'amour de Jésus-Christ pour l'Église; en second lieu, l'amour de l'homme pour lui-même. Il les y porte ici par l'autorité de l'Écriture. I<sup>o</sup> Il cite un passage; II<sup>o</sup> il l'explique dans un sens mystique (v. 32): «Ce sacrement est grand, etc.»; III<sup>o</sup> il l'applique, dans le sens littéral, à ce qu'il veut établir (v. 33): «Que chacun de vous aime donc aussi sa femme, etc.»

I<sup>o</sup> Le passage cité est tiré du livre de la Genèse (II, v. 24), c'est la

quantum ad debiles qui sunt carnel, « et de ossibus ejus, » quantum ad fortes qui sunt ossei.

## LECTIO X.

Virum ad amorem uxoris inducit auctoritate Scripturæ, quam mystice de Christo et Ecclesia exponit.

31. *Propter hoc relinquet homo patrem et matrem suam, et adhærebit uxori suæ; et erunt duo in carne una.*

32. *Sacramentum hoc magnum est. Ego autem dico in Christo et in Ecclesia.*

33. *Verumtamen et vos singuli, unusquisque uxorem suam sicut seipsum*

*diligat, uxor autem timeat virum suum.*

Supra exhortatus est Apostolus Ephesios ad amorem uxorum dupliciter, sc. exemplo dilectionis Christi ad Ecclesiam, item ex amore hominis ad seipsum; hic tertio hortatur eos per auctoritatem Scripturæ. Et circa hoc tria facit: primo, auctoritatem inducit; secundo, eam mystice exponit, ibi: « Sacramentum hoc, etc. »; tertio, adaptat eam secundum litteralem sensum ad propositum suum, ibi: « Verumtamen et vos, etc. »

I<sup>o</sup> AUCTORITAS hæc (Gen., II, v. 24)

parole proférée par Adam, en voyant la femme formée d'une de ses côtes:

On objecte qu'en Saint Matthieu (xix, v. 5), il est dit que cette parole fut proférée par Dieu lui-même.

Je réponds qu'Adam a ainsi parlé par l'inspiration de Dieu; c'est donc Dieu lui-même, inspirant et instruisant Adam, qui a dit cette parole. Nous répétons nous-mêmes cette parole et beaucoup d'autres dites ainsi par le Seigneur, et que son Esprit nous enseigne (S. Matth., x, v, 20): « Parce que ce n'est pas vous qui parlez, mais l'Esprit de votre Père qui parle en vous, etc. »

Remarquez que dans le passage cité, on indique une triple union entre le mari et la femme. — I. La première vient d'un amour affectueux. Il est tel, en effet, des deux côtés, qu'il détermine les époux à se séparer de leurs parents (2<sup>e</sup> Esdras, ix): « L'homme aime sa femme plus que son propre père, et beaucoup, à cause de leurs femmes, ont perdu le sens. » Voyez, au même endroit, plusieurs autres circonstances relatives à cet amour des époux. Or, cette disposition est naturelle, parce que le désir de la nature est d'abord avec les actes permis. Il est, en effet, certain que dans tous les êtres supérieurs, il y a désir d'entrer en communication avec l'être inférieur et de le prévenir, il y a donc dans les premiers une affection naturelle pour les seconds. L'homme, par rapport à son père et à sa mère, étant l'inférieur et non le supérieur, il s'ensuit qu'il se porte plus naturellement vers sa femme et ses enfants, dont il est supérieur, que vers ses parents, d'autant plus encore que la femme lui est unie pour l'acte de la génération. — II. La seconde sorte d'union se fait par la communauté de vie; c'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 31): « Pour s'attacher à sa femme » (Eccli., xxv, w. 1 et 2):

dicta est ab Adam vidente uxorem, sc. de costa sua formatam.

Sed contra dicitur (Matth., xix, v. 5) quod Deus hoc dixit.

Respondeo: Adam ut a Deo inspiratus hoc dixit; Deus autem ut Adam inspirans et docens. Nos autem hoc idem dicimus et multa alia, quæ dixit Dominus, Spiritui Dei docente, unde dicitur (Matth., x, v. 20): « Non enim vos estis qui loquimini, etc. »

Notandum hic est quod in prædicta auctoritate triplex conjunctio viri ad mulierem designatur. — I. *Prima* per affectum dilectionis, quia est tantus affectus utriusque, ut patres relinquunt (2<sup>e</sup> Esdræ, ix): « Diligit homo uxorem suam magis quam

patrem, et multi dementes facti sunt propter uxores suas, etc. » Ibi multa. Hoc autem naturale est, quia appetitus naturalis est consors debita actioni. Constat autem, quod omnibus gentibus superioribus inest appetitus, ut propinent et communi-cent inferioribus, et ideo amor naturalis inest eis versus inferiora. Et quia homo respectu patris et matris est inferior non superior; ideo ad uxorem ejus est superior, et ad filios, naturaliter plus afficitur, quam ad parentes, et etiam quia uxor sibi conjungitur ad actum generationis. — II. *Secunda* conjunctio est per conversationem. Unde dicit: « Et adhærebit uxori suæ etc. » (Eccli., xxv, w. 1 et 2): « In tribus,

« Trois choses plaisent à mon Esprit.... Un mari et une femme qui s'accordent bien. » — III. La dernière enfin est l'union charnelle (v. 51) : « De deux, ils deviendront une seule chair, » à savoir, dans l'acte charnel. C'est que dans toute génération il y a une vertu active, et une vertu passive, qui dans les plantes se trouvent dans le même sujet, tandis que dans les êtres plus parfaits, ces deux vertus sont distinctes. Dans l'acte générateur, les deux sexes, chez les êtres animés, sont donc en même rapport que chez les plantes, en qui la génération s'accomplit dans un seul et même corps. (1)

II<sup>o</sup> L'Apôtre explique ensuite le sens mystique du passage, lorsqu'il dit (v. 52) : « Ce sacrement est grand, » c'est-à-dire, il est le signe d'une chose sacrée, à savoir, de l'union de Jésus-Christ et de son Eglise (*Sagesse*, vi, v. 24) : « Je ne vous cacherai point les secrets de Dieu. » Remarquez ici que quatre sacrements portent le nom de grands : d'abord le Baptême, à raison de ses effets, parce qu'il efface la faute, et ouvre la porte du paradis ; la Confirmation, à raison du ministre, parce que les Pontifes seuls, et non pas d'autres, peuvent la conférer ; l'Eucharistie, à raison de ce qu'elle contient, car elle renferme Jésus-Christ tout entier ; le Mariage enfin, à raison de sa signification, puisqu'il est l'image de l'union de Jésus-Christ et de l'Eglise. Si donc on s'attache ici au sens mystique, il faut expliquer alors de cette manière le texte qui précède : « C'est pourquoi l'homme, » c'est-à-dire Jésus-Christ, « abandonnera son Père et sa Mère. » Il a abandonné son Père, alors qu'il a été envoyé dans le monde et qu'il s'est fait chair (*S. Jean*, xvi, v. 28) : « Je suis de mon Père, et je suis venu dans le monde, etc. ; » et sa Mère, à savoir, la synagogue (*Jérémie*, xii, v. 7) :

(1) Plusieurs manuscrits portent au lieu de ces mots : en tout temps. *Toto tempore fit.*

beneplacitum est spiritui meo, etc. » III. sacramenta dicuntur magna, sc. : Baptismus ratione effectus, quia delet culpam et aperit januam paradisi ; Confirmatio ratione ministri, quia solum a pontificibus et non ab aliis confertur ; Eucharistia ratione continentiae, quia totum Christum continet ; item Matrimonium ratione significationis, quia significat conjunctionem Christi et Ecclesiae. Et ideo si mystice exponatur, debet sic exponi littera præcedens : « Propter hoc relinquet homo, » sc. Christus, « patrem et matrem. » Relinquit, inquam, Patrem in quantum est missus in mundum et incarnatus (*Joan.*, xvi, v. 28) : « Exivi a Patre et veni in mundum, etc. ; » et matrem sc. synagogam

« Verumtamen et vos singuli unusquisque uxorem suam diligit ; » quasi dicat : De Christo dicitur principaliter, et si non singulariter, quia exponendum et implendum est in aliis in figura Christi. Dicit autem : « Sicut semetipsum, » quia sicut unusquisque se diligit in ordine ad Deum, ita debet uxorem diligere, non in quantum trahit ad peccatum (*Luc.*, xiv, v. 26) : « Si quis venit ad me, et non odit patrem et matrem, et uxorem suam, etc. ; » sequitur, « non potest meus esse discipulus. » Sed quid de uxore ? « Uxor autem virum suum timeat, » sc. timore reverentiae et subjectionis, quia debet ei esse subiecta.

« J'ai quitté ma propre maison, j'ai abandonné mon héritage, etc. ; » — « et il s'attachera à sa femme, » c'est-à-dire à l'Eglise (*S. Matth.*, xxviii, v. 20) : « Assurez-vous que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles, sans aucune interruption. »

III<sup>o</sup> S. Paul argumente ensuite d'après le sens littéral, en proposant cet exemple. Il y a, en effet, dans la sainte Ecriture, certaines choses qui ne peuvent se dire que de Jésus-Christ, comme cette parole du Psaume xxi (v. 17) : « Ils ont percé mes pieds et mes mains, » et cette autre d'Isaïe (vii, v. 14) : « Une vierge concevra et elle enfantera un fils. » D'autres peuvent s'entendre de Jésus-Christ et d'autres personnes, mais principalement de Jésus-Christ, et des autres, en tant que figures de Jésus-Christ, comme l'exemple cité. Il faut donc d'abord l'expliquer de Jésus-Christ, et des autres ensuite. Voilà pourquoi l'Apôtre dit (v. 55) : « Que chacun de vous aime aussi sa femme ; » en d'autres termes : ce passage s'applique principalement à Jésus-Christ, mais non exclusivement, parce qu'il reçoit son application et son accomplissement dans les autres, comme figure de Jésus-Christ. L'Apôtre ajoute (v. 55) : « Comme lui-même, » car de même que chacun s'aime par rapport à Dieu, ainsi le mari doit aimer sa femme, et non en tant qu'elle l'attirerait au péché (*S. Luc.*, xiv, v. 26) : « Si quelqu'un vient à moi, et ne hait pas son père et sa mère, sa femme, etc., » et on lit à la suite : « il ne peut être mon disciple. »

Mais quel est le devoir de l'époux ? (v. 55) « Que la femme craigne son mari, » à savoir d'une crainte de respect et de soumission, parce qu'elle doit être à son égard dans la dépendance.

(*Jer.*, xii, v. 7) : « Reliqui domum meam et dimisi hæreditatem meam, etc. — « Et adhærebit uxori suæ » Ecclesiae (*Matth.*, xxviii, v. 20) : « Ecce vobiscum sum omnibus diebus, etc. »

III<sup>o</sup> CONSEQUENTER argumentatur secundum sensum litteralem exponendo prædictum exemplum. Quædam enim sunt in sacra Scriptura veteris Testamenti, quæ tantum dicuntur de Christo, sicut illud (*Ps.*, xxi, v. 17) : « Foderunt manus meas, etc. ; » et illud (*Is.*, vii, v. 14) : « Ecce virgo concipiet. etc. » Quædam vero de Christo, et aliis exponi possunt, sed de Christo principaliter : de aliis vero in figura Christi, sicut prædictum exemplum. Et ideo primo exponendum est de Christo, et postea de aliis. Et ideo dicit :

« Verumtamen et vos singuli unusquisque uxorem suam diligit ; » quasi dicat : De Christo dicitur principaliter, et si non singulariter, quia exponendum et implendum est in aliis in figura Christi. Dicit autem : « Sicut semetipsum, » quia sicut unusquisque se diligit in ordine ad Deum, ita debet uxorem diligere, non in quantum trahit ad peccatum (*Luc.*, xiv, v. 26) : « Si quis venit ad me, et non odit patrem et matrem, et uxorem suam, etc. ; » sequitur, « non potest meus esse discipulus. »

Sed quid de uxore ? « Uxor autem virum suum timeat, » sc. timore reverentiae et subjectionis, quia debet ei esse subiecta.

## COROLLAIRES SUR LE CHAPITRE CINQUIÈME.

Les modèles de la charité chrétienne sont Dieu le Père, tout amour et charité. Le chrétien fils de Dieu, doit marcher toujours dans la charité. Dieu le Fils son chef. Le chrétien doit aimer le prochain comme Jésus-Christ nous a aimés.

Membre de Jésus-Christ, le Chrétien doit être parfaitement pur en son cœur, en son corps, en ses paroles, en son esprit. Demander à Dieu cette admirable pureté.

Malheur à qui profère des paroles bouffonnes ; c'est employer, comme Balthasar, les vases sacrés à des usages profanes.

Se rappeler souvent son nom. Qui dit chrétien, dit lumière en Jésus-Christ, enfant de lumière. Sa règle doit être la volonté de Dieu ; son devoir, de luire, et par sa lumière, éclairer, instruire, corriger.

Le mariage est un sacrement, grand, parce qu'il signifie l'union de Jésus-Christ et de son Eglise ; grand comme le baptême l'est par ses effets, la confirmation par son ministre, l'Eucharistie par ce qu'elle contient.

C'est là ce qui fait la grandeur et la sainteté des personnes mariées. L'étudier et en suivre les difficiles obligations.

Picquigny, *passim*.

## CHAPITRE VI.

LEÇON I<sup>re</sup> (Ch. vi, w. 1 à 4.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre explique quelle doit être l'affection des enfants pour leurs parents, et celle des parents pour leurs enfants.

1. *Vous, enfants, obéissez à vos pères et à vos mères, en ce qui est selon le Seigneur, car cela est juste.*
2. *Honorez votre père et votre mère ; c'est le premier des commandements auquel Dieu ait promis une récompense ;*
3. *Afin que vous soyez heureux, et que vous viviez longtemps sur la terre.*
4. *Et vous, pères, n'irritez point vos enfants ; mais ayez soin de les bien élever en les corrigeant et en les instruisant selon le Seigneur.*

L'Apôtre a tracé les devoirs du mari et de la femme, qui forment le premier élément constitutif de la famille ; il instruit ici le père et les enfants qui en forment le second lien. Et d'abord il établit comment les enfants doivent se conduire à l'égard de leurs parents ; en second lieu, comment les parents doivent se conduire réciproquement à l'égard des enfants (v. 4) : « Et vous, pères, n'irritez point vos enfants, etc. »

I<sup>o</sup> La première partie se subdivise en deux. L'Apôtre I. fait sa recommandation ; II. il en donne la raison (v. 4) : « Car cela est juste. »

## CAPUT VI.

## LECTIO [PRIMA.

Filiorum ad parentes, et parentum ad filios charitas declaratur.

1. *Filii, obedite parentibus vestris in Domino : hoc enim justum est.*
2. *Honora patrem tuum et matrem tuam ; quod est mandatum primum in promissione,*
3. *Ut bene sit tibi, et sis longævus super terram.*
4. *Et vos, patres, nolite ad iracundiam*

*provocare filios vestros, sed educate illos in disciplina et correctione Domini.*

Supra monuit virum et uxorem, quæ est una connexio familiæ : hic monet patrem et filios, quæ est secunda connexio domus. Et primo, facit mentionem, quomodo filii se debeant habere ad parentes ; secundo, quomodo e converso patres ad filios, ibi : « Nolite, etc. »

I<sup>o</sup> PRIMA in duas : primo, proponit mentionem ; secundo, ostendit rationem, ibi : « Hoc enim est justum, etc. »

I. Il dit donc d'abord (v. 1) : « Vous, enfants, obéissez à vos pères et à vos mères. » Il faut observer ici que les parents sont naturellement les premiers instituteurs de leurs enfants, et que ceux-ci sont naturellement tenus d'obéir à leurs parents qui les instruisent, comme le malade obéit au médecin. Le devoir propre des enfants est donc l'obéissance (*Coloss.*, III, v. 20) : « Enfants, obéissez, » à savoir, à vos parents, « en tout, car cela est agréable au Seigneur. » L'Apôtre dit : « Selon le Seigneur, » car on n'est tenu d'obéir ni aux parents, ni à qui que se soit, en tout ce qui est contraire à la loi de Dieu (*Act.*, v, v. 29) : « Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes. » Cette explication donne la solution de la difficulté du passage cité plus haut (*S. Luc.*, XIV, v. 23) : « Si quelqu'un vient à moi, et ne hait pas son père et sa mère, etc., » car cela s'entend, en ce qui est contre Dieu.

II. S. Paul déduit la raison de qui précède de deux motifs, à savoir, la justice et l'utilité. Que ce soit juste, la chose est de toute évidence, et la preuve est que la loi de Dieu ne prescrit que ce qui est saint. Or la loi divine prescrit cette obéissance. (*Exode*, XX, v. 12) et (*Deut.*, V, v. 16) : « Honorez votre père et votre mère, etc ; » et encore (*Eccli.*, III, v. 7) : « Celui qui craint le Seigneur honorera son père et sa mère, etc. » Or l'honneur suppose la démonstration du respect à l'égard de ceux qui sont au-dessus de nous ; nos parents étant donc au-dessus de nous, l'Apôtre s'est servi de ce terme : honorez. Il dit donc : « Puisque cela est juste, honorez votre père et votre mère, etc. » (*Eccli.*, III, v. 7) : « Celui qui honore son père jouira d'une longue vie, et celui qui lui obéit, consolera sa mère. » Or les enfants sont tenus d'honorer leurs parents, de trois manières : ils

I. *Dicit ergo* : « Filii, obedite, etc. » Notandum est hic quod patres debent naturaliter instruere filios moribus ; filii autem instruendis parentibus naturaliter debent eis obedire, sicut infirmi obediunt medicis. Unde proprium filiorum est obedientia (*Col.*, III, v. 20) : « Filii, obedite, » sc. patribus, « per omnia : hoc est enim beneplacitum Domino, etc. » Dicit autem : « In Domino, » quia non est obediendum parentibus, nec alicui in his, quæ sunt contra Deum (*Act.*, V, v. 29) : « Obedire oportet Deo magis quam hominibus. » Et per hoc solvitur auctoritas modo allegata (*Luc.*, XIV, v. 25) : « Si quis venit ad me, et non odit patrem, etc., » quia hoc intelligitur in quantum sunt contra Deum.

II. *Rationem* autem assignat ex duobus, sc. ex iustitia, et utilitate. Quod autem sit iustum, patet ac probatur, quia lex divina nihil mandat nisi iustum (*Ps.*, XVIII, v. 9) : « Iustitiæ Domini, etc. » Sed hoc mandat lex divina (*Exod.*, XX, v. 12 et *Deut.*, V, v. 16) : « Honora patrem tuum et matrem tuam, etc. ; » (*Eccli.*, III, v. 7) : « Qui timet Deum, honorat parentes, etc. » Honor autem importat exhibitionem reverentiæ his, qui supra nos sunt ; sed quia parentes habemus supra nos, utitur nomine honoris. Dicit ergo : « Hoc enim iustum est, honora patrem tuum et matrem, etc. » (*Eccli.*, III, v. 7) : « Qui honorat patrem suum, vita vivet longiore, et qui obedit patri refrigerabit matrem. » Et hoc intelligitur tripliciter, quod filii debent parentes

leur doivent le respect comme à leurs supérieurs, l'obéissance comme à leurs précepteurs, et l'assistance, lorsqu'ils sont dans leur force, comme à leurs nourriciers.

III. L'Apôtre montre ensuite l'excellence de ce précepte, quand il dit (v. 2) : « C'est le premier des commandements. »

On objecte qu'au contraire le premier commandement est d'honorer un seul Dieu.

Il faut répondre que les préceptes sont renfermés dans deux tables. La première contient ceux qui ont rapport à Dieu ; la seconde, ceux qui concernent le prochain ; or dans celle-ci, le premier précepte est d'honorer les Parents. Il y en a deux raisons : d'abord, parce que dans cette table il n'y a aucun autre précepte affirmatif que celui-ci, car c'est chose conforme à notre nature de rendre des devoirs à nos parents, tandis qu'il n'en est pas de même pour le prochain ; voilà pourquoi il n'y a pas d'autre précepte affirmatif dans la seconde table. Mais la nature nous dicte de ne point faire de mal à notre prochain, c'est pourquoi Dieu le défend. Le premier commandement étant donc celui qui embrasse le plus grand et le premier devoir, le précepte d'honorer les parents vient en tête de tous les autres. Ensuite, parce que Dieu doit être honoré comme le principe de notre être ; or, nos parents sont aussi le principe de notre être et, comme il est dit au IV<sup>e</sup> liv. de l'*Ethique* : Nous leur devons trois choses, à savoir, l'être, la vie et l'éducation ; il est donc convenable qu'après les préceptes, qui comprennent nos obligations à l'égard de Dieu, le premier qui suit se rapporte à nos parents. On peut dire encore qu'il est le premier par rapport à la promesse, car il est le seul pour lequel elle ait été faite. Il y en a encore une double

honorare, quia debent eis reverentiam sicut majoribus, obedientiam sicut instructoribus, sustentamenta sicut nutriendis cum fortes erunt.

III. *Deinde* assignat dignitatem hujus præcepti, dicens : « Quod est mandatum primum. »

Contra : immo mandatum primum est, quod est colendus unus Deus.

Respondeo : mandata continentur in duabus tabulis. Prima continet ea quæ ordinantur ad Deum ; secunda ea quæ ad proximum ; et in hac secunda primum mandatum est de honore parentum. Et hoc duplici de causa : primo, quia in illa secunda tabula nullum est præceptum affirmativum nisi istud, quia naturale est

nobis ut parentibus serviamus, non autem sic aliis proximis ; ideo nullum est aliud affirmativum. Sed natura dicat, ut non inferat homo proximis nocentium, et ideo prohibetur, quia ergo primum plus et prius habet de debito, ideo primum ; secundo, quia Deus honorandus est sicut principium nostri esse, et quia parentes sunt etiam principium nostri esse, et quia ut dicitur (VI *Ethic.*) : Tria habemus a parentibus, sc. esse, vivere et disciplinam ; ideo conveniens est, ut post mandata ordinata ad Deum, primum esset ordinatum ad parentes. Vel primum quo ad promissionem, quia isti soli additur promissio. Et hujus est duplex ratio : una est, quia

raison : la première que l'homme, dans tout le reste de ce qu'il fait, cherche son avantage particulier. Mais de ses parents déjà vieux, il n'attend aucune utilité, si ce n'est ce qui lui pourra venir de Dieu. La seconde est qu'on ne s'imagine point que l'honneur rendu aux parents n'est point méritoire, parce qu'il est conforme à la nature ; aussi le précepte et S. Paul ajoutent (v. 5) : « Afin que vous viviez longtemps sur la terre. » C'est que dans l'ancien Testament les promesses ne portaient que sur les biens du temps, parce que le peuple Juif, encore enfant, avait besoin d'être instruit avec ménagement, et d'être conduit par un maître, comme on l'est dans le jeune âge. Et toutefois ces petites récompenses, proportionnées à ce peuple enfant, figuraient des biens plus grands, c'est-à-dire les biens spirituels. On peut donc entendre ce passage, au sens littéral, des biens du temps. L'Apôtre dit en ce sens : « Quant à la promesse, afin que vous soyez heureux, » c'est-à-dire que vous receviez avec abondance les biens promis. Celui-là en effet qui se montre reconnaissant dans les moindres bienfaits, mérite d'en recevoir de plus grands. Or nous recevons de nos parents de grands bienfaits, à savoir l'être, la nourriture ; et l'éducation ; quand donc on s'en montre reconnaissant, on devient digne de bienfaits d'un ordre supérieur. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 5) : « Afin que vous soyez heureux, » car ainsi qu'il est dit (1<sup>re</sup> *Timoth.*, iv, v. 8) : « La piété est utile à tout, et c'est à elle que les biens de la vie présente et ceux de la vie future ont été promis. » Aussi l'Apôtre ajoute (v. 5) : Et que vous viviez longtemps sur la terre, » c'est-à-dire au de-là du don et du bienfait de la vie que vous avez reçu de vos parents (*Prov.*, iii, v. 16) : « La sagesse a, dans sa droite, la longueur des jours ; et dans sa gauche les richesses et la gloire. »

homines in aliis quæ agunt quærunt utilitatem propriam, et quia a parentibus jam senibus nullam expectant utilitatem, nisi a Deo provenientem. Secunda ratio est, ne aliquis credat quod honoratio parentum non sit meritoria, quia naturalis est ; ideo addit : « Ut sis longævus super terram. » In veteri autem Testamento promittebantur promissiones temporales, quia populus ille parvulus erat, et ideo gratiose instruendus sub pædagogico sicut parvulus. Tamen in illis parvis munusculis populum illam parvum decentibus, figurabantur magna bona, sc. spiritualia. Et ideo potest hoc referri secundum sensum litteralem ad bona temporalia. Et sic dicit :

« In promissione, ut bene sit tibi, » id est ut bonis promissis abundes. Nam qui gratus est in minoribus beneficiis, meretur majora recipere ; maxima autem beneficia habemus a parentibus, sc. esse, nutrimentum et disciplinam ; quando ergo quis gratus est his, fit dignus ut majora recipiat. Et ideo dicit : « Ut bene sit tibi, » quia, ut dicitur (1 *Tim.*, iv, v. 8) : « Pietas ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ, quæ nunc est, et futuræ. » Et ideo addit : « Et sis longævus super terram, » quasi super gratiam et beneficium vitæ, quam habes a parentibus (*Prov.*, iii, v. 16) : « Longitudo dierum in dextera ejus, et in sinistra illius divitiæ et gloria. »

On objecte que beaucoup d'enfants, dévoués à leurs parents, meurent prématurément.

Il faut savoir que ces biens du temps, ne sont point des biens, dans le sens absolu ; si ce n'est en tant qu'ils se rapportent aux biens spirituels ; et par conséquent ils ne sont des biens pour l'homme, qu'autant qu'ils lui viennent en aide pour atteindre les biens spirituels. C'est ainsi que la fortune ne peut être appelée un bien, dès qu'elle devient un empêchement à la vertu. La longueur de la vie n'est donc elle-même un bien qu'autant qu'elle est dirigée pour le service de Dieu. Aussi est-elle quelquefois enlevée, afin qu'elle n'y soit un obstacle (*Sagesse*, iv, v. 11) : « Il a été enlevé de peur que son esprit ne fût corrompu par la malice. » On peut encore entendre dans un sens spirituel : « Afin que vous viviez longtemps » dans la terre des vivants (*Ps.*, cxlii, v. 10) : « Votre Esprit qui est bon, me conduira dans une terre droite ; vous me ferez vivre, Seigneur, pour votre nom. »

II<sup>e</sup> Après avoir instruit les enfants, l'Apôtre instruit les parents. I. Il fait une défense ; II. il fait une recommandation (v. 4) : « Mais ayez soin de les bien élever. » — I. Il dit donc (v. 4) : « Et vous pères, n'irritez point vos enfants, » non pas pourtant que vous donniez en toutes choses votre assentiment à leur volonté. Remarquez ici qu'autre est la puissance d'un père sur son fils, autre celle d'un maître sur son serviteur ; car un maître se sert de son serviteur pour son avantage particulier, tandis qu'un père se sert de son fils pour l'utilité de ce fils. Il est donc nécessaire que les pères dirigent les enfants, dans le but de leur propre utilité, non pas cependant en les harcelant et en les comprimant avec excès. Voilà pourquoi il est dit (*Coloss.*,

Sed contra : Multi devoti parentibus cito mine vivificabis me. »  
moriuntur.

II<sup>e</sup> CONSEQUENTER Instruere filios, instruuntur parentes. Circa quod duo facit : primo, ponit unum prohibitivum ; secundo, aliud inductivum, ibi : « Sed educate eos, etc. » — I. Dicit ergo : « Et vos, patres, nolite provocare filios vestros ad iracundiam, » non quod in omnibus assentiatis voluntati eorum. Ubi notandum est, quod alius est principatus patris ad filium, et domini ad servum, quia dominus utitur servo suo ad utilitatem propriam, sed pater utitur filio ad utilitatem filii. Et ideo est necesse, quod patres instruunt filios propter utilitatem suam, non tamen nimis arcendo aut subjiciendo. Et ideo dicitur (*Col.*, iii, v. 21) : « Patres, nolite terram rectam, propter nomen tuum, Do-

III, v. 21) : « Pères, n'irritez point vos enfants, de peur qu'ils ne tombent dans le découragement, » car cette sorte de provocation ne porte point au bien. — II. Que faut-il donc faire ? L'Apôtre le dit (v. 4) : « Mais ayez soin de les bien élever, en les redressant, » c'est-à-dire en usant de châtiments, « et en les reprenant, » c'est-à-dire en employant la réprimande ; en d'autres termes, corrigez-les et instruisez-les, pour qu'ils servent le Seigneur. Ou « par la discipline, » en les portant au bien, « et par la correction, » en les retirant du mal.

### LEÇON II<sup>e</sup> (Ch. VI, w. 5 à 9)

SOMMAIRE. — L'Apôtre exhorte les serviteurs et les maîtres à se porter une affection réciproque.

5. Vous, serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, avec crainte et avec respect, dans la simplicité de votre cœur, comme au Christ même.

6. Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes ; mais comme des serviteurs du Christ, faites de bon cœur la volonté de Dieu.

7. Servez-les avec affection, regardant en eux le Seigneur et non les hommes ;

8. Sachant que chacun recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait, qu'il soit esclave ou qu'il soit libre.

9. Et vous, maîtres, témoignez de même de l'affection à vos servi-

ad indignationem provocare filios vestros, » ut sc. non pusillo animo fiant, quia talis provocatio non animat ad bonum. — II. *Quomodo* ergo ? subdit : « Sed educate illos in disciplina, » sc. verberum, « et correctione, » sc. verborum id est corripite eos, et educate ut serviant Domino. Vel « in disciplina, » eos ad bonum inducendo, « et correctione, » a malis retrahendo.

#### LECTIO II.

Servos et dominos, ut mutuo se prosequantur affectu hortatur.

5. *Servi, obedite dominis carnalibus cum timore et tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo.*

6. *Non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed ut servi Christi facientes voluntatem Dei ex animo.*

7. *Cum bona voluntate servientes sicut Domino et non hominibus ;*

8. *Scientes quoniam unusquisque quodcumque fecerit bonum, hoc recipiet a Domino, sive servus, sive liber.*

9. *Et vos, domini, eadem facite illis,*

teurs, ne les traitant point avec rudesse et avec menaces, sachant que vous avez les uns et les autres un maître commun dans le ciel, qui n'aura point d'égard à la condition des personnes.

Après avoir établi ce qui a rapport aux deux premiers liens de la société, c'est-à-dire, au mari et à la femme, aux pères et aux enfants, l'Apôtre touche ici les rapports du serviteur au maître. Il instruit donc en premier lieu le serviteur ; en second lieu le maître (v. 9) : « Et vous, maîtres, témoignez, etc. »

1<sup>o</sup> La première partie se subdivise en trois. L'Apôtre I. fait une recommandation ; II. il l'explique (v. 6) : « Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, etc. ; » III. il fait connaître quelle sera la récompense (v. 8) : « Sachant que chacun recevra du Seigneur, la récompense, etc. »

I. La première subdivision se partage encore en trois recommandations. L'Apôtre demande en premier lieu l'obéissance ; en second lieu, le respect ; enfin la simplicité de cœur. Le respect (v. 5) : « Avec crainte, etc. ; » la simplicité (v. 5) : « Dans la simplicité de votre cœur, etc. » — 1<sup>o</sup> S. Paul recommande aux serviteurs, l'obéissance aux ordres de leur maître. C'est ce qui lui fait dire (v. 5) : « Vous, serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair. » — 2<sup>o</sup> Il recommande le respect (v. 5) : « Avec crainte ; » c'est la disposition intérieure (*Malachie*, I, v. 6) : « Si je suis votre Seigneur, où est la crainte que vous me devez, dit le Seigneur des armées ? » — « et avec respect, » c'est la disposition extérieure (*Ps.*, II, v. 11) : « Servez le Seigneur dans la crainte, et réjouissez-vous en lui avec tremblement ; » — 3<sup>o</sup> (v. 5) « Et dans la simplicité de votre cœur » (*Sagesse*, I, v. 1) : « Cherchez-le avec un cœur simple ; » (*S. Matth.*,

*remittentes minas, scientes quia et illorum et vester Dominus est in calis, et personarum acceptio non est apud Deum.*

Instructis duabus connexionibus, sc. viri et mulieris, patris et filii, hic instruit connexionem servi ad dominum. Et circa hoc facit duo : primo, instruit servum ; secundo, dominum, ibi : « Et vos domini, etc. »

1<sup>o</sup> ITERUM prima in tres ; primo enim, ponit monitionem ; secundo, exponit, ibi : « Non ad oculum servientes, etc. ; » tertio, ostendit retributionem, ibi : « Scientes quoniam unusquisque, etc. »

I. Iterum prima in tres, quia primo monet ad obedientiam ; secundo, ad reverentiam ; tertio, ad cordis simplicitatem. Secunda, ibi : « Cum omni timore, etc. ; » tertia, ibi : « In simplicitate, etc. » — 1<sup>o</sup> Monet enim eos ad obedientiam ex imperio domini ; unde dicit : « Servi obedite dominis carnalibus. » — 2<sup>o</sup> Monet eos ad reverentiam, dicens : « Cum timore » interius (*Mal.*, I, v. 6) : « Si ego dominus, ubi est timor meus ? » — « et tremore, » exterius (*Ps.*, II, v. 11) : « Servite Domino in timore, etc. » — 3<sup>o</sup> Et « in simplicitate cordis » (*Sap.*, I, v. 1) : « In simplicitate cordis querite illum ; »

xxiv, v. 45) : « Quel est, à votre avis, le serviteur fidèle et prudent, etc. ; » (Job, I, v. 8) : « N'as-tu point considéré mon serviteur Job ? certainement il n'a point d'égal sur la terre ! » et à la suite : « c'est un homme simple et droit, qui craint Dieu, et se retire du mal. » Car c'est ainsi qu'on doit servir Jésus-Christ ; ce qui fait dire à S. Paul (v. 5) : « Comme à Jésus-Christ même ; » (Sagesse, I, v. 1) : « Cherchez-le, etc. ; » (Paralip., xxix, v. 17) : « Mon Dieu, vous aimez la simplicité ; c'est pourquoi je vous ai offert toutes ces choses dans la simplicité de mon cœur et avec joie. » L'Apôtre dit encore : « Comme à Jésus-Christ même, » parce que si le maître a quelque pouvoir, c'est de notre Seigneur Jésus-Christ qu'il le tient (Rom., xiii, v. 2) : « Celui qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu. » On doit donc servir les maîtres, comme on servirait Jésus-Christ dans tout ce qui n'est ni contre la foi, ni contre Jésus-Christ lui-même.

II. S. Paul explique ensuite ces mots : « Dans la simplicité de votre cœur. » 1<sup>o</sup> Il repousse tout ce qui est opposé à la simplicité ; 2<sup>o</sup> il enseigne comme il faut la pratiquer (v. 6) : « Faisant de bon cœur la volonté de Dieu. » — 1<sup>o</sup> Or, ce qui est opposé à la simplicité, c'est que le serviteur ne fasse attention qu'à l'œil du maître, et non pas à lui plaire. Un tel serviteur n'a ni la simplicité, ni la droiture d'intention. L'Apôtre condamne donc cette simplicité quand il dit (v. 6) : « Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, » c'est-à-dire seulement pour le bénéfice temporel que vous en recevez, « comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes, » c'est-à-dire comme si vous ne vouliez pas autre chose (Galat., I, v. 10) : « Si je voulais encore plaire aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ ; » (v. 6) « mais comme des serviteurs de Jésus-Christ » (Coloss., III, v. 24) : « Servez le [Seigneur Jésus-Christ. » — 2<sup>o</sup> Et comment ?

(Matth., xxiv, v. 45) : « Fidelis servus, etc. ; » (Job, I, v. 8) : « Numquid considerasti servum meum Job, etc. ; » et paulo post, « Vir simplex, etc. » Sic enim serviendum est Christo. Unde dicit : « Sicut Christo » (Sap., I, v. 1) : « In simplicitate cordis querite illum : » (I Par., xxix, v. 17) : « Domine Deus, in simplicitate cordis mei lætus obtuli universa. » Dicit etiam : « Sicut Christo, » quia a Domino Christo est, quod dominus aliquid possit (Rom., xiii, v. 2) : « Qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit. » Et ideo serviendum est eis sicut Christo, in his quæ non sunt contra fidem, nec contra ipsum.

II. Exponit autem : « In simplicitate, »

et primo removet quod simplicitati contrariatur ; secundo, docet modum convenientem, ibi : « Facientes voluntatem Dei, etc. » — 1<sup>o</sup> Contrarium autem simplicitatis est, quod servus habeat respectum ad oculum, et non ad complacentiam domini. Talis enim servus non habet simplicitatem et rectam intentionem. Et ideo hoc prohibet, dicens : « Non ad oculum servientes, » sc. domino propter lucrum temporale tantum. « Quasi hominibus placentes, » id est complacere volentes (Gal., I, v. 10) : « Si adhuc hominibus placerem Christi servus non essem ; » — « sed ut servi Christi » (Col., III, v. 24) : « Domino Christo servite. » — 2<sup>o</sup> Et quomodo ?

(v. 6) : « En faisant de bon cœur la volonté de Dieu, » c'est-à-dire en accomplissant ses préceptes par vos œuvres (Ps., cii, v. 20) : « Faisant ce qu'il vous dit, » comme Jésus-Christ l'a fait (S. Jean, vi, v. 58) : « Je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé. » Or, telle est la volonté de celui qui m'a envoyé, que j'obéisse aux hommes à cause de Dieu. C'est ce qui fait dire à S. Paul : « Comme des serviteurs de Jésus-Christ, » en servant le Seigneur et non pas les hommes, c'est-à-dire, non pour eux-mêmes, mais pour le Seigneur. Et comment ? « De bon cœur » (Coloss., III, v. 25) : « Faites de bon cœur tout ce que vous faites, comme le faisant pour le Seigneur, et non pour les hommes. » Il répète la même recommandation, en ajoutant (v. 7) : « Regardant en eux le Seigneur et non les hommes, servez-le avec affection, » c'est-à-dire avec une intention droite (Coloss., IV, v. 12) : « Afin que vous demeuriez fermes et parfaits, et que vous accomplissiez pleinement tout ce que Dieu demande de vous. »

III. L'Apôtre rappelle quelle sera la récompense, lorsqu'il dit (v. 8) : « Sachant, etc. » (1<sup>re</sup> S. Jean, v, v. 15) : « Je vous écris ces choses, afin que vous sachiez que vous avez la vie éternelle, vous, etc. » — « Sachant donc que chacun de vous qu'il soit esclave, ou qu'il soit libre, » sans acception de personne, car Dieu ne fait pas acception de personne (Galat., III, v. 28) : « Et il n'y a plus ni Juif, ni Gentil, ni esclave, ni libre, ni homme ni femme ; mais vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ ; » (Act., x, v. 34) : « En vérité, je vois bien que Dieu ne fait point acception des personnes : mais qu'en toute nation celui qui le craint et dont les œuvres sont justes, lui est agréable ; » (v. 8) « recevra du Seigneur la récompense de ce qu'il aura fait de bien »

« Facientes voluntatem Dei, » sc. implendo mandata ejus opere (Ps., cii, v. 20) : voluntate Dei. »

III. Deinde subjungit remunerationem, dicens : « Sciendes » (I Joan., v, v. 13) : « Scripsi vobis ut sciatis, etc. » — « Quoniam unusquisque sive servus, sive liber, » sine personarum acceptione : non enim est personarum acceptio apud Deum (Gal., III, v. 28) : « Non est servus neque liber, non est masculus neque femina, omnes enim vos unum estis in Christo Jesu ; » « Ex animo » (Col., III, v. 23) : « Quodcumque fecitis ex animo operamini sicut Domino, et non hominibus. » Item idem subjungit hic dicens : « Sicut Domino et non hominibus. » — « Cum bona voluntate, » id est recta intentione (Col.,

(*Eccle.*, ix, v. 10) : « Faites promptement tout ce que votre main pourra faire ; » (*Coloss.*, iii, v. 24) : « Sachant que vous recevrez du Seigneur l'héritage pour récompense. »

II<sup>o</sup> Quand S. Paul ajoute (v. 9) : « Et vous, maîtres, témoignez de même, etc. » il instruit les maîtres. Et d'abord il fait une recommandation ; en second lieu il en donne la raison (v. 9) : « Sachant que vous avez, les uns et les autres, un maître commun, etc. » — I. Il dit donc : « Et vous, maîtres, agissez de même à l'égard de vos serviteurs, » c'est-à-dire soyez avec eux dans l'identité de rapport, en sorte que vous servant de bon cœur et avec affection, vous leur témoigniez les mêmes sentiments (*Eccle.*, xxxiii, v. 51) : « Si vous avez un serviteur qui vous soit fidèle, qu'il vous soit cher comme votre vie ; — (v. 9) « ne les traitant point avec menaces, » et ne laissant pas seulement de côté les paroles et les coups. — II. S. Paul en donne la raison, quand il dit (v. 9) : « Sachant que vous avez les uns et les autres un maître commun dans le ciel » (*Rom.*, x, v. 12) : « Car tous n'ont qu'un même Seigneur ; » en d'autres termes : vous êtes serviteurs comme eux, et par conséquent vous devez les traiter avec bonté (*S. Math.*, xviii, v. 53) : « Ne fallait-il pas que vous eussiez aussi pitié de votre compagnon ? » — (v. 9) « qui n'aura point d'égard à la condition des personnes ; » (*Rom.*, ii, v. 11) on retrouve cette même vérité (*S. Luc.*, xx, v. 21) : « Maître, vous n'avez point d'égard aux personnes ; » et aux Actes (x, v. 54).

dum (*Eccle.*, ix, v. 10) : « Quodcumque potest facere manus tua instanter operare etc. » — « recipiet a Domino » pro remuneratione (*Col.*, iii, v. 24) : « Scientes quod a Domino accipient retributionem hæreditatis. »

II<sup>o</sup> DEINDE enim dicit : « Et vos, domini, etc. » instruit dominos, et facit duo : primo, ponit monitionem ; secundo, subdit rationem, ibi : « Scientes quia et illorum, etc. » — I. Dicit ergo : « Et vos domini eadem faciatis, » eadem sc. identitate proportionis, ut sicut illi ex animo et bona voluntate, ita et vos faciatis. (*Eccle.*, xxxiii,

v. 51) : « Si est tibi aliquis servus fidelis sit tibi sicut anima tua ; » — « remittentes minas, » non solum verba, vel flagella. — II. Et quare ? Rationem subdit, dicens : « Scientes quia et illorum et vester Dominus est in cælis. » — « Nam idem Dominus omnium » (*Rom.*, x, v. 12) : « Quasi dicat, conservi estis, et ideo debetis vos bene habere ad eos (*Math.*, xviii, v. 33) : « Oportuit et te misereri conservi tui. » — « et personarum acceptio non est apud Deum ; » (*Rom.*, ii, v. 11) Idem dicitur (*Luc.*, xx, v. 21) : « Non accipis personam hominum ; (*Act.*, x, v. 34) idem.

LEÇON III<sup>e</sup> (Ch. vi<sup>e</sup>, w. 10 à 12.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre apprend aux Ephésiens à se confier au secours de Dieu, afin de pouvoir accomplir les préceptes qu'il vient d'exposer. — Qu'ils doivent aussi se revêtir des armes de Dieu.

10. Enfin, mes frères, fortifiez-vous dans le Seigneur, et dans sa vertu toute puissante.

11. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, pour pouvoir vous défendre des embûches du diable.

12. Car nous avons à combattre, non contre la chair et le sang, mais contre les principautés et les puissances, contre les princes du monde, c'est-à-dire de ce siècle ténébreux, contre les esprits de malice répandus dans l'air.

S. Paul, dans ce qui précède, a donné plusieurs préceptes soit généraux, soit spéciaux pour détruire la vieille corruption du péché et produire le renouvellement de la grâce. Il indique ici la force dont ils ont besoin pour remplir ces préceptes : c'est la confiance dans le secours divin. I<sup>o</sup> Il fait une recommandation ; II<sup>o</sup> il l'explique d'une manière particulière (v. 12) : « Car nous avons à combattre, non contre des hommes, etc. »

I<sup>o</sup> La première partie se subdivise. L'Apôtre montre d'abord en qui nous devons mettre notre confiance, quant à l'intérieur ; ensuite,

## LECTIO III.

In Dei auxilio fidere docentur Ephesii, ut possint implere præcepta jam dicta, et se armatura Dei munire.

10. De cætero, fratres, confortamini in Domino et in potentia virtutis ejus.

11. Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias diaboli.

12. Quoniam non est nobis collectatio adversus carnem, et sanguinem, sed adversus principes et potestates, ad-

versus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitia in cælestibus.

Supra posuit Apostolus multa præcepta generalia et specialia ad destruendam vetustatem peccati, et inducendam novitatem gratiæ, hic ostendit qua virtute debent uti ad præcepta hæc implenda, qua fiducia auxilii divini. Circa quod duo facit : primo, ponit monitionem ; secundo in speciali explicat eam, ibi : « Quoniam non est nobis collectatio, etc. »

I<sup>o</sup> PRIMA in duas, quia primo ostendit, de quo debemur confidere, sicut de inte-

quant à l'extérieur (v. 11) : « Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu.

I. Nous devons mettre notre confiance, quant à l'intérieur, dans le secours de Dieu ; c'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 10) : « Enfin, mes frères, fortifiez-vous dans le Seigneur » (*Jérémie*, xvii, v. 7) : « Heureux l'homme qui met sa confiance au Seigneur, et dont le Seigneur est l'espérance. » Or on met sa confiance en quelqu'un pour deux motifs. Le premier, parce qu'il lui appartient de nous défendre ; le second, parce qu'il a le pouvoir et la volonté de le faire ; mais ces deux motifs se trouvent en Dieu, par rapport à la créature. D'abord il prend soin de nous, ainsi qu'il est dit (1<sup>re</sup> S. Pierre, v, v. 7) : « Jetant dans son sein toutes vos inquiétudes, parce qu'il a soin de vous. » Ensuite il est puissant et disposé à nous porter secours. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 10) : « Enfin, mes frères, fortifiez-vous dans le Seigneur ; » en d'autres termes : après que je vous ai instruits, comme je viens de le faire, des préceptes que vous avez à accomplir, il ne vous reste qu'à vous fortifier, non pas en vous-mêmes, mais dans le Seigneur qui prend soin de vous (*Ps.*, lxxii, v. 28) : « Pour moi, c'est mon avantage de demeurer attaché à Dieu et de mettre mon espérance dans celui qui est le Seigneur Dieu ; » (*Isaïe*, xxxv, v. 4) : « Dites à ceux qui ont le cœur abattu : prenez courage, ne craignez point ; » (*Jérémie*, xx, v. 11) : « Le Seigneur est avec moi ; il est avec moi, comme un guerrier invincible ; c'est pourquoi ceux qui me persécutent tomberont. » Fortifiez-vous dans le Seigneur, « et dans sa vertu toute puissante » (*S. Luc*, i, v. 49) : « Celui qui est le tout-puissant. » Bien qu'en Dieu la vertu et la puissance soient une seule et même chose, comme la vertu est le digne supérieur de la puissance, et en quelque sorte sa perfection, l'Apôtre dit (v. 10) :

reriori ; secundo, ostendit de quo debemus confidere sicut de exteriori, ibi : « Induite vos etc. »

I. *Illud* autem interius, de quo debemus confidere, est auxilium divinum ; et ideo dicit : « De cætero, fratres, confortamini, » (*Jer.*, xvii, v. 7) : « Benedictus vir, qui confidit in Domino, et erit Dominus fiducia ejus, etc. » Duplici autem ratione confidit quis de aliquo : una est, quia ad eum pertinet sua defensio ; alia est, quia potens est et paratus est eum defendere. Et hæc duo sunt in Deo respectu creaturæ suæ, quia cura est Deo de vobis, ut dicitur (1<sup>re</sup> *Petr.*, v, v. 7) : « Omnem similitudinem vestram projicientes in eum, quoniam ipsi

cura est de vobis. » Item, ipse potens est et promptus auxiliari ; et ideo dicit : « De cætero, fratres, etc. » ; quasi dicat : Postquam vos instruxi supra de præceptis implendis, jam « confortamini, » non in vobis, sed « in Domino, » qui curam habet de vobis (*Ps.*, lxxii, v. 28) : « mihi autem adherere Deo bonum est, etc. » ; (*Is.*, xxxv, v. 4) : « Dicite, pusillanimes, confortamini, etc. » ; (*Jer.*, xx, v. 11) : « Dominus mecum est tanquam bellator fortis, idcirco qui me persequuntur, cadent, etc. » — et in potentia, etc » (*Luc.*, i, v. 49) : « Qui potens est. » Et licet in Deo virtus et potentia sint idem, tamen quia virtus est ultimum de potentia, et quasi perfectio

« Dans la puissance pleine de vertu » (*Philipp.*, iv, v. 13) : « Je puis tout en celui qui me fortifie ; » (*Job*, xvii, v. 5) : « Mettez-moi auprès de vous, et après cela que la main de qui que ce soit s'arme contre moi. »

II. Toutefois comme l'on pourrait dire : si Dieu a le pouvoir et la volonté de nous secourir, nous sommes en sûreté, l'Apôtre répond et dit, qu'il n'en est point ainsi, mais que chacun doit, de plus, faire tout ce qui dépend de lui, car si l'on allait au combat sans armes, de quelque protection qu'environnât le prince, on serait en danger. S. Paul ajoute donc (v. 11) : « Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, » c'est-à-dire, de ses dons et des vertus (*Rom.*, xiii, v. 12) : « Quittons donc les œuvres de ténèbres et revêtons-nous des armes de lumière » (*Coloss.*, iii, v. 12) : « Revêtez-vous donc, comme élus de Dieu, saints et bien-aimés, de tendresse et d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de modestie, de patience, » car c'est par les vertus que nous sommes protégés contre les vices.

Mais on dit : Le Seigneur est un roi tellement puissant, que nul ne peut l'attaquer.

Il faut répondre qu'on ne peut véritablement l'attaquer par la force ouverte, mais le démon l'attaque par ses ruses et les tromperies, non pas en sa personne, mais dans ses membres ; car, ainsi qu'il est dit (*Eccli.*, xi, v. 31) : « Le trompeur a beaucoup de pièges. » Aussi S. Paul ajoute (v. 11) : « Afin de pouvoir vous défendre contre les embûches du diable » (1<sup>re</sup> S. Pierre, v, v. 8) : « Soyez sobres, et veillez, car le démon votre ennemi tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer ; » (*Ps.*, ix, v. 9) : « Il dresse des embûches dans le secret, ainsi qu'un lion dans sa caverne. »

II<sup>o</sup> Quand S. Paul dit (v. 12) : « Car nous avons à combattre non

potentiæ, ideo dicit : « In potentia virtutis ejus, » id est in potentia virtuosa (*Philipp.*, iv, v. 13) : « Omnia possum in eo, qui me confortat ; » (*Job*, xvii, v. 3) : « Pone me juxta te, et cujusvis manus pugnet contra me. »

II. *Sed* posset dici : Si Deus potest, et vult, debemus esse securi. Ideo respondens dicit : quod non, imo debet quilibet facere quod in se est, quia si inermis iret ad bellum, quantumcumque rex protegeret eum, esset in periculo. Et ideo dicit : « Induite vos armaturam Dei, » id est dona, et virtutes (*Rom.*, xiii, v. 12) : « Abjiciamus ergo opera tenebrarum, et induamur arma lucis, etc. ; » (*Col.*, iii, v. 13) : « Induite vos ergo, sicut electi Dei sancti

et dilecti, viscera misericordiæ, benignitatem, humilitatem, modestiam, etc. » quia per virtutes homo protegatur contra vitia.

Sed contra : Dominus est rex ita potens, quod nullus potest eum impugnare. Respondeo : verum est per violentiam, sed per insidias et fallaciam impugnat eum, sed per insidias in membris suis, non in se, quia, ut dicitur (*Eccli.*, xi, v. 31) : « Multæ sunt insidiæ dolosi, etc. » et ideo subdit : « Ut possitis stare contra insidias diaboli » (1<sup>re</sup> *Petr.*, v, v. 8) : « Sobrii estote, et vigilate, etc. ; » (*Ps.*, ix, v. 9) : « Insidiatur in abscondito, quasi leo, etc. »

II<sup>o</sup> CONSEQUENTER cum dicit : « Quia non

pas contre la chair et le sang, etc., » il applique spécialement sa recommandation ; et d'abord à ce qui a rapport aux embûches de l'ennemi ; en second lieu, aux armes dont il faut se revêtir (v. 15) : « C'est pourquoi prenez toutes les armes de Dieu, etc. ; » enfin à la confiance qu'il faut mettre en Jésus-Christ (v. 18) : « Par toutes sortes de supplications et de prières, etc. » L'Apôtre décrit donc les embûches dressées contre nous, parce que quand un ennemi menace, s'il est dépourvu de force, d'intelligence, ou d'autres ressources de ce genre, il est peu à craindre, et peu redoutable. Mais s'il est puissant, méchant et rusé, il faut s'en garder. Or le démon possède ces trois avantages.

I. Il n'est point faible ; c'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 12) : « Car nous avons à combattre, non contre la chair et le sang, etc. » Par ces termes on entend les vices de la chair (1<sup>re</sup> Corinth., xv, v. 50) : « La chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu ; » et les hommes charnels (Galat., I, v. 16) : « Aussitôt, sans prendre conseil de la chair et du sang, » c'est-à-dire des hommes charnels. S. Paul dit donc (v. 12) : « Nous n'avons pas à combattre, etc. »

Cependant cette manière de parler peut paraître dénuée de vérité, de quelque manière qu'on l'entende, puisqu'il est dit (Galat., v, v. 17) : « La chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, etc. ; » et (Ps., cxviii, v. 157) : « Il y en a beaucoup qui me persécutent et qui m'accablent d'affliction. »

On peut répondre de deux manières. D'abord en disant : « Nous n'avons pas à combattre contre la chair et le sang, » suppléer : seulement, mais encore contre le démon. Ou encore, en attribuant à l'agent principal l'action de l'instrument ; c'est dans ce sens que l'on explique ce passage (Rom., ix, v. 16) : « Ainsi cela ne dépend, ni de

est nobis collectatio, etc., » explicat in speciali monitionem. Et primo, de insidiis inimicorum ; secundo, de armatura sumenda, ibi : « Propterea accipite, etc. ; » tertio, de fiducia Christi habenda, ibi : « Per omnem orationem, etc. » Describit autem insidias, quia quando aliquis hostis imminet, si sit debilis, stultus et hujusmodi, non est multum cavendum, nec timendum de eo. Sed quando est potens, nequam et callidus, tunc est timendus. Hæc tria sunt in diabolo.

I. *Primo* quia non est debilis. Et propter hoc dicit, quod « Non est nobis collectatio adversus carnem et sanguinem, etc. » Per carnem et sanguinem intelliguntur vitia carnis (1 Cor., xv, v. 50) : « Caro et

sanguis regnum Dei non possidebunt, » et homines carnales (Gal., I, v. 16) : « Continuo non acquievi carni et sanguini, » id est hominibus carnalibus. Dicit ergo : « Non est nobis collectatio, etc. »

Quod videtur esse falsum qualitercumque accipiatur, quia ut dicitur (Gal., v, v. 17) : « Caro concupiscit adversus spiritum, etc. ; » (Ps., cxviii, v. 157) : « Multi qui persequuntur me. »

Respondeo dupliciter. Primo, ut dicamus, « Non est nobis collectatio adversus, etc. » supple, tantum, quin etiam adversus diabolum. Vel aliter, quia actio quæ instrumento attribuitur, est principaliter agentis : sicut accipitur illud (Rom., ix, v. 16) : « Non est volentis, neque cur-

celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde ; » comme si l'Apôtre voulait dire : Lorsque vous voulez, ou lorsque vous agissez, cela ne vient point de vous, mais d'un autre, c'est-à-dire de Dieu. Ainsi l'on peut dire : « Nous n'avons pas à combattre contre la chair et le sang, » c'est-à-dire que la tentation ne vient pas principalement de la chair et du sang, mais d'un agent supérieur qui les meut, à savoir du démon.

II. S. Paul fait ensuite connaître l'ennemi par sa puissance, car si nous avons à combattre, (v. 12) « c'est contre les principautés et les puissances, contre les princes de ce monde, c'est-à-dire, de ce siècle ténébreux » (S. Jean, xiv, v. 30) : « Car voilà le prince de ce monde qui vient, etc. » On appelle le démon prince de ce monde, non pas qu'il l'ait créé, mais parce que les mondains se forment sur lui (S. Jean, I, v. 10) : « Et le monde ne l'a point connu, » c'est-à-dire, le prince de ce monde. Ou bien encore il est appelé prince du monde, comme pour dire qu'il en prend la primauté. Les princes sont en effet ceux qui sont comme les premiers pour conduire une entreprise (Ps., lxxvii, v. 26) : « Les princes s'unissant à ceux qui chantent des cantiques, etc. ; » (Genes., xxiii, v. 6) : « Vous êtes parmi nous comme un grand prince ; » (1) or, c'est l'attribut de la puissance d'exercer la justice ; les démons donc, en tant qu'ils portent les hommes à se révolter contre Dieu, reçoivent le nom de princes ; en tant qu'ils ont pouvoir de punir ceux qui sont soumis, ils s'appellent puissances (S. Luc, xxii, v. 53) : « C'est ici votre heure, et la puissance des ténèbres. »

Cependant comme il y eut des chutes dans tous les ordres célestes,

(1) Littéral : « le prince de Dieu » (Hébraïsme.)

rentis, sed miserentis Dei ; » quasi dicat : quod vultis aliquid, vel facitis, a vobis non est, sed aliunde, sc. a Deo : sic hic, « Non est nobis collectatio, etc. » exponatur, id est quod nos impugnet, sc. caro et sanguis, hoc non est eorum principaliter, sed a superiore movente, sc. a diabolo.

II. *Consequenter* describitur a potentia, quia « Adversus principēs et potestates tenebrarum harum » (Joan., xiv, v. 30) : « Venit enim princeps hujus mundi, etc. » Dicitur autem princeps mundi, non creatione, sed imitatione mundanorum. (Joan., I, v. 10) : « Et mundus eum non cognovit, » id est princeps mundi.

Vel dicitur princeps quasi primatum capiens : unde principes quasi primi duces ad aliquid (Ps., lxxviii, v. 26) : « Principes conjuncti psallentibus ; » (Gen., xxiii, v. 6) : « Princeps Dei est apud nos. » Ad potestatem autem pertinet justitiam exercere. In quantum ergo aliqui demones inducunt aliquos ad rebellandum Deo, dicuntur principes ; in quantum vero habent potestatem puniendi illos, qui eis subjiuntur, dicuntur potestates (Luc., xxii, v. 53) : « Hæc est hora vestra, et potestas tenebrarum, etc. »

Sed cum ex ordinibus omnibus ceci-

pourquoi S. Paul, en désignant les démons, ne fait-il mention que de deux de ces ordres. ?

On répond que dans la dénomination des ordres, il y a trois rapports à observer : Dans les uns, leur rapport avec Dieu ; dans les autres, la puissance ; dans d'autres enfin, le ministère que Dieu leur confère. Les noms de Chérubins, de Séraphins et de Trônes supposent un rapport particulier avec Dieu ; or les démons sont opposés à Dieu ; aucun de ces noms ne saurait donc leur convenir. D'autres noms supposent un rapport avec le ministère de Dieu, par exemple, les noms d'anges et d'archanges ; ces noms donc ne peuvent non plus convenir aux démons, à moins qu'on y joigne un déterminatif, c'est-à-dire : Satan. Enfin les noms de Vertus et de Dominations, impliquent le rapport au service de Dieu ; ils ne peuvent donc s'appliquer aux démons. Les démons ne peuvent donc recevoir que deux de ces noms, qui sont communs aux bons et aux mauvais, à savoir principautés et puissances. Concluons : les démons sont puissans et pleins de force. Ils forment une innombrable armée ; nous avons à combattre contre elle, contre ces princes du monde et de ce siècle de ténèbres, c'est-à-dire du péché (ci-dessus, v, v. 8) : « Car vous étiez autrefois ténèbres, etc. » Car tout ce qui est ténèbres, est tout entier de leur ordre, il leur est soumis. Les méchants, dit la Glose, sont les chevaux, les démons sont les cavaliers : frappons les cavaliers, les chevaux sont à nous (S. Jean, 1, v. 5) : « Les ténèbres ne l'ont point compris. »

III. Les démons sont aussi pleins de ruses, car dit S. Paul (v. 12) : « Nous avons à combattre contre les esprits de malice, » c'est-à-dire les malices spirituelles, sorte de locution emphatique qui donne à entendre la plénitude de la malice. L'Apôtre dit : « Les esprits de ma-

derunt aliqui, quare mentionem facit Apostolus de illis duobus ordinibus denominans dæmones ?

Respondeo : In nominibus ordinum sunt tria. In quibusdam enim importatur ordo ad Deum ; in quibusdam vero potestas ; in quibusdam vero Dei ministerium. In nominibus enim Cherubim et Seraphim et Thronorum, importatur conversio ad Deum. Dæmones autem adversi sunt Deo, et ideo eis non competunt hæc nomina. Item quædam nomina important ordinem ad ministerium Dei, sicut angeli et archangeli ; et ista etiam nomina non competunt dæmonibus, nisi cum abjuncto sc. Satanæ. Tertio etiam, quia Virtutes et Dominations important ordinem ad servitium Dei ; ideo eis non conveniunt hæc

nomina, sed tantum ista duo, quæ communia sunt bonis et malis, sc. principatus et potestates. Sunt ergo et potentes et magni, ideo habent magnum exercitum : contra quem habemus pugnam adversus mundi rectores tenebrarum, scilicet peccatorum (supra, v, v. 8) : « Eratis enim aliquando tenebræ, etc. » quia quicquid est tenebrosum, totum est de ordine istorum, et subiectum eis. Glossa : Mali homines sunt equi ; diaboli equites ; ergo occidamus equites et equos possideamus (Joan., 1, v. 5) : « Et tenebræ eum non comprehenderunt. »

III. Sunt etiam astuti, quia « Contra spiritualia nequitiae, » id est contra spiritualia nequitias, emphatice loquendo, per quod intelligitur plenitudo nequitiae. Dicit

lice, » parce que plus un esprit est élevé par sa nature, plus il est méchant et plein de malignité, quand il se tourne au mal. C'est ce qui a fait dire au Philosophe que l'homme méchant est le père des animaux. Voilà pourquoi S. Paul dit : « Les esprits de malice, » parce qu'ils sont des esprits, et des esprits très méchants. Il ajoute (v. 12) : « Répandus dans l'air, » pour deux raisons : soit pour exprimer la force et l'avantage qu'ils ont pour nous vaincre, puisque nous sommes sur la terre, et eux en haut, c'est-à-dire dans l'air ténébreux, ce qui les met dans des conditions très favorables (S. Luc, VIII, v. 5) : « Les oiseaux du ciel ont mangé cette semence ; » ou bien encore il dit : « Répandus dans l'air, » parce que le combat se livre pour les choses du ciel, ce qui doit enflammer notre courage.

#### LEÇON IV<sup>e</sup> (Ch. VI<sup>e</sup>, w. 13 à 17.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre montre la nécessité de se revêtir des armes de Dieu, soit pour se défendre, soit pour attaquer. Il indique la diversité de ces armes.

13. C'est pourquoi prenez toutes les armes de Dieu, afin qu'étant munis de tout, vous puissiez au jour mauvais résister et demeurer fermes.

14. Soyez donc fermes : que la vérité soit la ceinture de vos reins ; que la justice soit votre cuirasse ;

15. Que vos pieds aient une chaussure qui nous dispose à suivre l'Évangile de paix.

autem « Spiritualia nequitiae, » quia quanto est altior secundum naturam, tanto, quanto convertitur ad malum, est pejor et nequior. Unde Philosophus dicit, quod homo malus est pessimus omnium animalium. Et ideo dicit. « Spiritualia nequitiae, » quia spiritualia et nequissimi sunt. Et dicit : « In caelestibus, » duplici de causa. Vel ut ostendat virtutem et avantagium, ad superandum nos : quia nos in terra, ipsi autem in alto, sc. in aere caliginoso, et ideo habent partem meliorem (Luc., VIII, v. 5) : « Volucres caeli comederunt illud. » Vel dicit, « In caelestibus, » quia pro caelestibus est ista

pugna ; et hoc debet animare nos ad pugnam.

#### LECTIO IV.

Armorum Dei necessitas, tum ad protegendum, tum ad impugnandum describitur, quorum etiam diversitas tangitur.

13. Propterea accipite armaturam Dei, ut possitis resistere in die malo, et in omnibus perfecti stare.

14. State ergo succincti lumbos vestros in veritate, et induti loriceam justitiae.

15. Et calciati pedes in præparationem Evangelii pacis :

16. *Servez-vous surtout du bouclier de la foi, afin de pouvoir éteindre toutes les traits enflammés du malin.*

17. *Prenez encore le casque du salut, et l'épée spirituelle qui est la parole de Dieu.*

Après avoir expliqué ce qu'il avait dit des embûches du démon, S. Paul recommande ici de se revêtir d'une armure. Et d'abord il déduit de ce qui précède la nécessité de cette armure ; en second lieu, il décrit la diversité des armes (v. 14) : « Soyez donc fermes, etc. »

1<sup>o</sup> Il dit donc : vous avez des ennemis méchants, très méchants et redoutables ; de plus vous combattez pour de grands intérêts, puisqu'il s'agit des choses du ciel, (v. 15) : « Prenez donc toutes les armes de Dieu, » c'est-à-dire, revêtez-vous d'armes spirituelles (2<sup>e</sup> Corinth., x, v. 4) : « Les armes de notre milice ne sont point charnelles, mais elles sont puissantes en Dieu pour renverser les remparts. » Armez-vous donc ainsi (v. 15), afin que vous puissiez résister » (1<sup>re</sup> S. Pierre, v, v. 9) : « Résistez donc au démon, en demeurant fermes dans la foi » (S. Jacq., iv, v. 7) : « Résistez au démon, et il fuira loin de vous. » Car plus on lui cède, plus il nous presse. (v. 15) « Au jour mauvais, » que l'Apôtre qualifie ainsi à cause des choses mauvaises qui se commettent pendant le jour (ci-dessus, v, v. 16) : « Rachetant le temps parce que les jours sont mauvais » (Ecclé., vii, v. 15) : « Tenez-vous prêts pour le jour mauvais. » Prenez donc cette armure, non seulement pour résister, mais aussi pour attaquer (v. 15) « et demeurez fermes, sans rien omettre pour votre défense, » c'est-à-dire ne vous laissez ébranler ni dans la prospérité, ni dans l'adversité (S. Jacq., i, v. 4) : « Soyez parfaits et accom-

16. *In omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extingueri ;*

17. *Et galeam salutis assumite, et gladium spiritus, quod est verbum Dei.*  
Supra exposuit Apostolus, quod dictum est de insidiis diaboli, hic monet nos de armatura sumenda. Et circa hoc facit duo : primo, concludit ex præmissis armaturæ necessitatem ; secundo, armorum diversitatem describit, ibi : « State ergo, etc. »

1<sup>o</sup> Dicit ergo : habetis hostes malos, nequissimos et potentes, et pro re ardua pugnantes, quia pro cælestibus : « Propterea accipite armaturam Dei, » id est armamini spiritualibus armis (2 Cor., x,

v. 4) : « Arma militiæ nostræ non sunt carnalia, sed potentia Deo ad destructionem munitionum, etc. » Et hoc, « Ut possitis resistere » (1 Petr., v, v. 9) : « Cui resistite fortes in fide, etc. » ; (Jacob, iv, v. 7) : « Resistite diabolo, et fugiet a vobis. » Quanto magis eum ei ceditur, tanto plus insequitur. « In die malo ; » et hoc propter mala, quæ in die fiunt (supra, v, v. 16) : « Redimentes tempus, quoniam dies mali sunt ; » (Ecclé., vii, v. 15) : « Diem malam præcave, etc. » Item « accipite » non solum ad resistendum, sed etiam ad proficiendum ; et in omnibus perfecti state, » id est in adversis et prosperis immobiliter state (Jac., i, v. 4) :

plis en toute manière, et qu'il ne vous manque rien. » C'est de cette disposition qu'il est dit (1<sup>re</sup> S. Pierre, i, v. 15) : « Attendez avec une espérance parfaite, la grâce qui vous sera donnée, etc. »

Tous doivent-ils donc être parfaits ?

On répond qu'il y a trois sortes de perfection. Une première, suffisante, que l'on possède quand on réunit ce qui est nécessaire au salut, suivant cette parole : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, » en d'autres termes, de telle sorte qu'il n'y ait rien dans votre cœur qui soit opposé à Dieu. Cette disposition est de nécessité de salut (S. Jacq., i, v. 4) : « Soyez parfaits et accomplis, en sorte qu'il ne vous manquera rien. » Une seconde, complètement surabondante, c'est la perfection de la patrie et la consommation de la gloire ; elle consiste en ce que l'homme parfait adhère à Dieu de toutes ses puissances (S. Matth., xxii, v. 50) : « Après la résurrection, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris, mais tous seront comme les anges de Dieu dans le ciel. » C'est de cette perfection dont parle l'Apôtre aux Philippiens (iii, v. 12) : « Ce n'est pas que j'ai reçu encore cette justice, ou que je sois déjà parfait. » et un peu après : « Mes frères, je ne pense pas avoir encore atteint où je tends. » Une troisième perfection enfin qui est intermédiaire, à savoir, la perfection de conseil, par laquelle on s'efforce de s'abstenir de telle ou telle chose, et de parvenir à telle ou telle autre.

2<sup>o</sup> Quand l'Apôtre dit (v. 4) : « Soyez donc fermes, etc. » il décrit la diversité des armes spirituelles. Or ces armes sont de trois sortes, à la similitude des armes corporelles, dont les unes servent comme de vêtement pour couvrir, d'autres pour protéger, d'autres enfin pour attaquer.

« Sitis perfecti, in nullo deficientes. » De hoc (1 Petr., i, v. 13) : « Perfecti sperate in eam, quæ offertur vobis, gratiam, etc. » Sed nunquid omnes debent perfecti esse ?

Respondeo : Triplex est perfectio : una sufficientiæ, quam habet homo, secundum quod habet quod sibi est necessarium ad salutem, sicut illud : « Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, quasi dicat : ut nihil sit in corde tuo, quod sit contra Deum. Et hoc est de necessitate salutis (Jac., i, v. 4) : « Ut sitis perfecti et integri in nullo deficientes, etc. » Alia est perfectio totalis abundantiæ, quæ est perfectio patriæ, quæ est consummata gloria, in hoc quod perfectus totaliter inhæ-

reat Deo (Matth., xxii, v. 30) : « In resurrectione neque nubent, neque nubentur, sed sunt sicut angeli Dei in cælo. » Et de hac loquebatur Apostolus (Philipp., iii, v. 12) : « Non quod jam acceperim aut quod jam perfectus sim. » Et paulo post : « Fratres, ego non arbitror me comprehendisse. » Alia est media, sc. consilii, qua homo nititur se abstrahere ab his et ire ad illas.

2<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « State ergo, etc. » describit diversitatem armorum. Est autem triplex genus spiritualium armorum, ad similitudinem corporaliæ, quorum quædam sunt similia iudumento ad legendum, quædam vero ad protegendum, et quædam ad impugnandum.

I. Trois choses sont nécessaires pour le vêtement : — 1<sup>o</sup> qu'il soit soutenu par une ceinture ; c'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 14) : « Tenez-vous fermes, et prenez pour ceinture de vos reins, etc. » Toutefois on se couvre du vêtement avant de se ceindre ; mais l'Apôtre suit ici l'ordre des armes spirituelles. Car dans le combat spirituel, il est nécessaire d'abord de comprimer les convoitises de la chair, de même qu'à la guerre il faut vaincre d'abord l'ennemi le plus voisin. Or, on y arrive en ceignant ses reins, dans lesquels la luxure a toute sa force, et on en triomphe par la tempérance, opposée à la gourmandise et à la luxure (S. Luc, XII, v. 53) : « Que vos reins soient ceints, etc. ; » (Job, XXXVIII, v. 5) : « Ceignez vos reins, comme un homme, etc. » Mais que cette ceinture soit (v. 14) « la vérité, » c'est-à-dire que l'intention soit droite, qu'il n'y ait aucune dissimulation. Une autre version porte : la charité (1<sup>re</sup> Corinth., XVI, v. 14) : « Faites avec amour tout ce que vous faites. » — 2<sup>o</sup> L'Apôtre recommande de vaincre la cupidité des biens terrestres. Or il y a contre elle une double armure, d'abord la justice, et ensuite le renoncement à ces biens mêmes. — A) L'Apôtre prescrit d'abord de ne point nous emparer injustement des biens de ce monde : c'est la justice. Voilà pourquoi il dit (v. 14) : « Que la justice soit votre cuirasse, » c'est-à-dire, que pour elle l'homme s'abstienne de ce qui est à autrui. La justice s'appelle cuirasse, parce que, de même que la cuirasse couvre les membres du corps, la justice protège toutes les vertus (Sagesse, V, v. 19) : « Il prendra la justice pour cuirasse, et pour casque l'intégrité de son jugement. » — B) Il ordonne ensuite de déposer le soin superflu des choses du temps, parce que lorsque nous nous en occupons avec excès, nos pieds ne sont point préparés pour vaquer aux choses de

Dieu et annoncer ses mystères. C'est ce qui lui fait dire (v. 15) : « Que vos pieds aient une chaussure, » c'est-à-dire que vos affections soient disposées ; ajoutez « pour la préparation de l'Évangile de paix. » C'est pour marquer cette disposition que le Sauveur envoya ses Apôtres (S. Marc, VI, v. 9) : « Chaussés de sandales, » qui ayant à leur partie inférieure, des semelles, marquent l'élévation de l'âme au-dessus des choses de la terre, et à leur partie supérieure restant ouvertes, indiquent l'empressement pour la divine sagesse. L'Apôtre dit : « L'Évangile de paix, » parce que c'est par l'Évangile que la paix nous est annoncée (S. Matth., X, v. 12) : « En quelque maison que vous entriez, dites : que la paix soit dans cette maison. »

II. Il y a en second lieu, des armes qui protègent. Or, il y a en nous deux choses à protéger qui sont les principes de la vie, la poitrine ou est le cœur, et la tête où est le cerveau. On couvre la poitrine d'un bouclier ; c'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 16) : « Servez-vous surtout du bouclier de la foi, » parce que, de même que le bouclier est mis en avant de toute l'armure, ainsi la foi précède toutes les autres vertus. Autres sont, en effet, les armes des vertus morales, à savoir de la tempérance, dont l'armure est la ceinture des reins, et de la justice, dont l'arme est la cuirasse, et cette armure qu'on appelle le bouclier, lequel figure une vertu théologique, c'est-à-dire à la foi. Car de même qu'au moyen du bouclier on repousse les traits, ainsi par la foi peut-on faire face à toutes les attaques, et remporter la victoire (Hebr., XI, v. 35) : « Les saints, par la foi, ont conquis les royaumes, » comme par les vertus morales nous triomphons des puissances de la terre. C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 16) : « Afin de pouvoir éteindre tous les traits enflammés du malin, » c'est-à-dire du démon, dont les

1. *Indumento* autem tria sunt necessaria. — 1<sup>o</sup> Primo quod cingatur ; et quantum ad hoc dicit : « State ergo succincti lumbos vestros, etc. » Sed prius induit se homo quam se cingat ; Apostolus autem accipit hæc secundum ordinem armorum spiritualis. In bello autem spirituali prius est necesse concupiscentias carnis restringere, sicut vicinus hostis est prius vincendus ; hoc autem fit per restrictionem lumborum, in quibus viget luxuria, quod fit per temperantiam, quæ gulæ et luxuriæ contrariatur (Luc., XII, v. 35) : « Sint lumbi vestri præcincti, etc. ; » (Job, XXXVIII, v. 5) : « Accinge sicut vir lumbos, etc. » Sed « In veritate, » id est in rectitudine intentionis, et non simulate. Alia littera

« Omnia vestra in charitate fiant. » — 2<sup>o</sup> Secundo, monet vincere cupiditates rerum. Duplex autem invenitur armatura contra eas, sc. justitia et abrenuntiatio rerum temporalium. Et ideo — A) primo præcipit, ut eas non injuste usurpemus, quod facit justitia ; et ideo dicit : « Induiti loriceam justitiæ, » sc. propter quam homo abstinat a rebus alienis. Dicitur autem justitia « lorica, » quia sicut lorica tegit membra, ita justitia virtutes omnes (Sap., V, v. 19) : « Induet pro thorace justitiam, et accipiet pro galea judicium certum. » — B) Secundo, præcipit ut rerum temporalium curam superfluum deponamus, quia dum his nimis intendimus, non habemus pedes paratos ad divina negotia et mysteria

annuntianda ; et propter hoc, dicit : « Et induite loriceam. » — 1<sup>o</sup> Pro pectore autem est scutum ; et ideo dicit : « In omnibus sumentes scutum fidei, » quia sicut scutum supponitur omnibus armis, ita fides omnibus aliis virtutibus. Alia sunt enim arma virtutum moralium, scilicet temperantiæ, id est succinctio lumborum, et justitiæ, id est induitio loriceæ ; et hoc genus armorum, sc. scutum, et virtutis theologice, scilicet fidei : quia sicut per scutum repelluntur tela, ita per fidem omnia contraria, et habetur victoria (Hebr., XI, v. 33) : « Sancti per fidem vicerunt regna ; » sicut per virtutes morales vincimus potestates terrenas. Et ideo ait, « In quo possitis omnia tela ignea nequissimi extinguere, » sc. diaboli,

II. Item *secundo*, sunt arma ad protegendum. Duo autem in nobis sunt protegenda, quæ sunt principia vitæ, sc. pectus in quo est cor, et caput in quo est cere-

traits ne sont autre chose que les tentations des mauvais anges. Ces traits sont de feu, parce qu'ils enflamment les mauvaises convoitises (*Ps.*, LVII, v. 9) : « Un feu est tombé sur eux, et ils n'ont plus vu le soleil. » Or tous ces traits sont émoussés par la foi, qui éteint les tentations présentes et passagères, par les biens spirituels et éternels que promet la sainte Ecriture. Aussi le Sauveur (*S. Matth.*, IV, v. 4) répondait-il au démon qui le tentait, en lui opposant des passages de la sainte Ecriture. Ainsi devons-nous faire ; s'il nous tente de gourmandise, nous avons cette parole du Deutéronome (VIII, v. 3) : « L'homme ne vit pas seulement de pain ; » ou cet autre (*Rom.*, XIV, v. 17) : « Le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et le manger. » Nous tente-t-il de luxure ? « Vous ne commettrez point de fornication ; » de vol ? « Vous ne déroberez point ; » et ainsi des autres tentations. L'Apôtre dit : « Le bouclier de la foi, » parce que de même que le bouclier couvre toute la poitrine, la foi doit garder le cœur. — 2<sup>o</sup> L'espérance est appelée casque, parce que comme le casque garde la tête, la tête des vertus morales est notre fin ; or l'objet de l'espérance est notre fin dernière. C'est pourquoi il est dit (v. 17) : « Prenez encore le casque du salut. »

III. Troisièmement, certaines armes servent à attaquer, car il ne suffit pas de se défendre, il faut aussi attaquer l'ennemi : or comme on le fait quant au corps par le glaive matériel, ainsi le fait-on spirituellement par la parole de Dieu, qui est le glaive de l'Esprit Saint. C'est aussi ce qui fait dire à S. Paul (v. 17) : « Prenez l'épée spirituelle qui est la parole de Dieu » (*Hébr.*, IV, v. 12) : « Car la parole de Dieu est vivante et efficace, et elle perce plus qu'une épée à deux tranchants ; elle entre et pénètre jusque dans les replis de l'âme et de

cujus tela sunt quædam immissiones per angelos malos. Ignea sunt, quia adurentia pravis concupiscentiis (*Ps.*, LVII, v. 9) : « Supercecidit ignis, etc. » Hæc autem per fidem extinguuntur, quæ tentationes præsentis et transitorias extinguit per bona spiritualia et æterna, quæ promittit sacra Scriptura. Unde Dominus (*Matth.*, IV, v. 4) diabolo tentanti producebat et opponebat auctoritates sacræ Scripturæ. Et sic debemus facere, si tentat de gula, secundum illud (*Deut.*, VIII, v. 3) : « Non in solo pane vivit homo, » vel illud : « Non est regnum Dei, esca et potus (*Rom.*, XIV, v. 17) ; si de luxuria : « Non mæchaberis ; » si de furto : « Non furtum facies ; » et sic de aliis. Dicitur autem « scutum fidei, » quia sicut protegit totum pectus, ita fides debet esse in pectore. — 2<sup>o</sup> Spes autem dicitur galea, quia sicut galea est in capite, ita caput virtutum moralium est finis ; et de hoc est spes, sc. de fine. Et ideo dicitur « Et galeam salutis assumite. »

III. Item tertio sunt arma ad impugnandum, quia non solum sufficit se defendere, sed etiam oportet adversarium impugnare. Hoc autem sicut fit per gladium materiam corporaliter, ita per verbum Dei, quod est Spiritus Sancti gladius spiritualiter. Et propter hoc, dicit : « Et gladium spiritus, quod est verbum Dei, » sc. assumite (*Hébr.*, IV, v. 12) : « Vivus est sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti, pertransiens usque ad divisionem animæ et spiritus. » Et prædicatio

l'esprit. » La prédication est appelée le glaive de l'esprit, parce qu'elle ne saurait pénétrer jusqu'à l'esprit, sans être conduite par l'Esprit-Saint (*S. Matth.*, X, v. 20) : « Ce n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'Esprit de votre Père qui parle en vous. »

Ainsi donc nous avons des armes pour nous défendre contre nos ennemis charnels, c'est-à-dire, la gourmandise et la luxure, à savoir la tempérance (v. 14) : « Soyez donc fermes, et ceignez-vous les reins de la ceinture de la vérité, etc. ; » pour vaincre les cupidités terrestres, à savoir, les armes de justice, qui nous font nous abstenir de tout ce qui est illicite (v. 14) : « Que la justice soit votre cuirasse, » et avec elle la pureté d'affection et le détachement qui nous porte à nous priver même de ce qui est licite (v. 13) : « Que vos pieds aient une chaussure qui vous dispose à l'Évangile de paix ; » des armes pour nous protéger contre l'erreur, à savoir les armes de la foi (v. 16) : « Servez-vous surtout du bouclier de la foi, » et même contre l'ennemi du genre humain (v. 16) : « Afin de pouvoir par lui, » c'est-à-dire par ce bouclier, « éteindre tous les traits enflammés de l'esprit mauvais. » Nous avons de plus des armes pour nous affermir dans les biens spirituels, à savoir, les armes de l'espérance (v. 17) : « Prenez encore le casque du salut. » Le casque se pose sur la tête, comme l'espérance dans notre fin dernière. Or le point capital des vertus morales, c'est la fin elle-même, qui est l'objet de l'espérance. « Prendre le casque du salut, » ce n'est donc rien autre chose que conserver l'espérance de sa fin dernière. Enfin nous avons des armes pour combattre les démons eux-mêmes, à savoir (v. 17), « le glaive de l'Esprit, qui est la parole de Dieu, » ce qui a lieu fréquemment dans l'enseignement de la doctrine, par laquelle la parole de Dieu pénétrant le cœur des pécheurs leur fait fuir le péché, quel qu'il soit, et le démon.

dicitur gladius spiritus, quia non penetrat usque ad spiritum, nisi ducatur a Spiritu Sancto (*Matth.*, X, v. 20) : « Non enim vos estis, qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri, qui loquitur in vobis. »

Sic ergo habemus arma quibus defendamur a carnalibus hostibus, sc. a gula et luxuria, quod fit per temperantiam, ibi : « State ergo succincti lumbos vestros, etc. » Item quibus vincamus cupiditates terrenas, sc. arma justitiæ, quæ abstinere nos faciunt ab illicitis, ibi : « Induti lorica justitiæ. » Et puritatem affectus, seu paupertatem, quæ nos retrahit etiam a licitis, ibi : « Calciami pedes ; etc. » Item habemus arma quibus protegatur ab erroribus, sc. arma fidei, ibi : « In omnibus sumentes scutum fidei ; » et etiam ab hostibus generis humani, ibi : « Quo, » sc. scuto fidei, « possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere. » Item habemus arma quibus in bonis spiritualibus confirmamur, sc. arma spei, ibi : « Et galeam salutis assumite. » Galea ponitur in capite, sic spes in fine. Nunc autem caput virtutum moralium est ipse finis, de quo est spes. Unde nihil est aliud, galeam salutis assumere, quam spem de ultimo fine habere. Item habemus arma ad impugnandum ipsos dæmones, sc. « Gladium spiritus quod est verbum Dei ; » quod fit frequenter in sermonibus, in quibus verbum Dei penetrans, corda peccatorum expellit congeriem peccatorum et dæmonum.

LEÇON V<sup>e</sup> (Ch. vi<sup>e</sup>, w. 18 à 24 et dernier.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre affermit les Ephésiens dans la confiance en Dieu ; il leur apprend à s'y fortifier et à se reposer, par la prière, dans sa force toute-puissante. Il termine son épître par ses souhaits accoutumés.

18. *Invocant Dieu en esprit et en tout temps, par toute sorte de supplications et de prières, et vous employant avec une vigilance et une persévérance continuelle à prier pour tous les saints,*

19. *Et pour moi aussi, afin que Dieu m'ouvrant la bouche, me donne des paroles pour annoncer librement le mystère de l'Évangile,*

20. *Dont j'exerce la légation, même dans les chaînes ; et que j'en parle avec la liberté et la hardiesse que je dois.*

21. *Quant à ce qui regarde l'état où je suis, et ce que je fais, Ty-chique notre cher frère, qui est un fidèle ministre du Seigneur, vous apprendra toutes choses,*

22. *Et c'est pour cela même que je l'ai envoyé vers vous, afin que vous sachiez ce qui se passe à notre égard, et qu'il console vos cœurs.*

23. *Que Dieu le Père et le Seigneur Jésus-Christ donne à nos frères la paix et la charité avec la foi.*

24. *Que la grâce soit avec tous ceux qui aiment notre Seigneur Jésus-Christ d'un amour pur et sans tache. Amen.*

## LECTIO V.

Confirmantur ac confortari docentur in Domino, et per orationem ad Deum, in Dei potentia et virtute confidere, solita- que imprecatione epistolam claudit.

18. *Per omnem orationem et obsecrationem orantes omni tempore in spiritu, et in ipso vigilantes in omni instantia et obsecratione pro omnibus sanctis,*  
19. *Et pro me, ut detur mihi sermo in apertione oris mei cum fiducia, notum facere mysterium Evangelii,*  
20. *Pro quo legatione fungor in catena*

*ista, ita ut in ipso audeam prout oportet me loqui.*

21. *Ut autem et vos sciatis, quæ circa me sunt, quid agam, omnia vobis nota faciet Tychicus, charissimus frater et fidelis minister in Domino,*

22. *Quem misi ad vos in hoc ipsum, ut cognoscatis, quæ circa nos sunt, et consolentur corda vestra.*

23. *Pax fratribus et charitas cum fide a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.*

24. *Gratia cum omnibus, qui diligunt Dominum nostrum Jesum Christum in incorruptione. Amen.*

1<sup>o</sup> S. Paul après avoir expliqué plus haut ce qu'il avait dit des embûches de l'ennemi et des armes spirituelles, développe ce qu'il avait dit aussi de la confiance et de l'assurance dans la puissance de Dieu ; ce qui se pratique par la prière que l'on adresse à Dieu pour obtenir son secours. L'Apôtre recommande donc aux Ephésiens de prier I. pour eux-mêmes ; II. pour les autres ; III. pour lui-même.

I. A l'égard du premier de ces points, il énumère sept conditions de la prière. — 1<sup>o</sup> Elle doit être parfaite ; ce qui lui fait dire (v. 18) : « Employant toutes sortes de prières. » Ce qui a lieu lorsqu'on recourt à la prière en toute circonstance, ou lorsqu'on prie pour obtenir n'importe quel don spirituel. — 2<sup>o</sup> Elle doit être humble sans présomption (Ps., ci, v. 18) : « Il a regardé la prière de ceux qui étaient dans l'humiliation, et il n'a point méprisé leurs demandes. » On est dans cette disposition, quand on reconnaît que si l'on est exaucé ce n'est point à cause de ses mérites, mais par la miséricorde divine. L'Apôtre dit donc (v. 18) : « Et de supplications, » à savoir en recevant les choses sacrées (Philip., iv, v. 7) : « En quelque état que vous soyez, présentez à Dieu vos demandes par des supplications et des prières, accompagnées d'actions de grâce. » — 3<sup>o</sup> Continuelle (v. 18) : « En tout temps » (1<sup>re</sup> Thessal., v, v. 17) : « Priez sans cesse. Rendez grâces à Dieu en toutes choses ; » (Ps., xxxiii, v. 2) : « Je bénirai le Seigneur en tout temps, » c'est-à-dire dans le temps prescrit. — 4<sup>o</sup> Animée par la dévotion, car (v. 18) elle doit être faite « en esprit » (1<sup>re</sup> Corinth., xiv, v. 15) : « Je prierai de cœur ; je prierai aussi avec intelligence, » c'est-à-dire sans laisser divaguer l'âme. — 5<sup>o</sup> Vigilante (v. 18) : « Vous employant avec vigilance » (1<sup>re</sup> S. Pierre, iv, v. 7) : « Conduisez-vous

1<sup>o</sup> SUPRA posuit Apostolus quæ dixerat de insidiis et armaturis, hic exponit illud quod etiam dixerat de confirmatione et confortatione in potentia Dei : et hoc fit per orationem ad Deum super auxilio divino. Facit autem tria : primo, monet eos ad orandum pro seipsis ; secundo, pro aliis ; tertio, pro ipsomet Apostolo.

I. Circa primum ponit septem conditiones orationis. — 1<sup>o</sup> Primo quod debet esse perfecta ; unde dicit : « Omnem orationem, » quod fit cum in omnibus recurrit quis ad orationem, vel orat pro omni bono. — 2<sup>o</sup> Secundo, quod sit humilis, non præsumptuosa (Ps., ci, v. 18) : « Respexit in orationem humilium, etc. » Quod fit quando homo non putat se exaudiri prop-

ter merita sua sed propter misericordiam divinam ; et ideo dicit : « Obsecrationem, » id est per sacræ rei acceptionem (Philip., iv, v. 7) : « In omni oratione et obsecratione, cum gratiarum actione petitiones vestræ innotescant apud Deum. » — 3<sup>o</sup> Tertio quod sit continua, ibi : « Omni tempore » (1<sup>re</sup> Thess., v, v. 17) : « Sine intermissione orate, in omnibus gratias agite » (Ps., xxxiii, v. 2) : « Benedicam Dominum in omni tempore, » sc. statuto. — 4<sup>o</sup> Quarto quod sit devota, quia « in spiritu » (1<sup>re</sup> Cor., xiv, v. 15) : « Psallam spiritu, psallam et mente, » id est non ut vagus. — 5<sup>o</sup> Quinto quod sit vigilans, ibi : « Vigilantes » (1<sup>re</sup> Petr., iv, v. 7) : « Estote prudentes, et

donc avec sagesse, et soyez vigilants dans la prière. » — 6° Persévérante (v. 18) : « Et une persévérance continuelle » (*Rom.*, xii, v. 12) : « Soyez persévérants dans la prière. » — 7° Enfin, animée par la charité, en sorte qu'elle se fasse pour tous les autres saints (v. 18) : « A prier pour tous les saints » (1<sup>re</sup> *Timoth.*, ii, v. 1) : « Je vous conjure donc, avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prières, des demandes et des actions de grâces pour tous les hommes. »

II. L'Apôtre recommande que l'on prie pour lui-même (v. 19) : « Et pour moi-même. » Il demande pour lui-même trois choses nécessaires à tous ceux qui prêchent, à savoir, que sa bouche s'ouvre, qu'il se prépare à la prédication autant qu'il est en lui et que la grâce lui en soit donnée. Pour obtenir ces biens, il recommande que l'on prie pour lui, en disant (v. 19) : « Afin que Dieu m'ouvrant la bouche. » — « Car je ne pourrai parler, si ce n'est autant que le Seigneur me l'aura donné, » disait ce Balaam, dont l'histoire est rapportée au livre des Nombres (xxii, v. 38). Le Sauveur dit lui-même (*S. Matth.*, x, v. 20) : « Ce n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'Esprit, etc. » et on lit au même endroit (v. 19) : « Car ce que vous devez dire vous sera donné sur l'heure. » — 1<sup>o</sup> C'est aussi ce que l'Apôtre demande tout d'abord : « Afin, » dit-il, « que Dieu me donne les paroles qui sortiront de ma bouche » (*Coloss.*, iv, v. 5) : « Priez aussi pour nous, afin que Dieu nous ouvre une entrée favorable pour sa parole et pour le mystère de Jésus-Christ. » — 2<sup>o</sup> Et pourquoi cette demande, ô Paul ? Il répond : « Afin que je puisse annoncer librement ce mystère de l'Évangile et accomplir ce ministère pour lequel je suis dans les chaînes. » C'est la seconde demande de l'Apôtre, car celui

vigilate in orationibus. » — 6<sup>o</sup> Sexto quod sit instantis. Ibi : « In omni instantia » (*Rom.*, xii, v. 12) : « Orationes instantes, etc. » — 7<sup>o</sup> Septimo charitativa. ut se fiat pro omnibus aliis sanctis, ibi : « Et obsecratione pro omnibus sanctis » (*1<sup>re</sup> Tim.*, ii, v. 1) : « Obscero enim primum omnium fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratularum actiones pro omnibus hominibus, etc. » — 1<sup>o</sup> Deinde ultimo pro se petit orationes fieri, ibi : « Et pro me. » Ubi tria petit pro se, que tribus predicatori sunt necessaria, sc. quod os aperiat, et ad predicandum se preparat quantum in se est, et detur sibi gratia. Et ut hæc tria sibi dentur, petit ut oretur pro se, dicens :

« Ut detur mihi sermo in apertione oris mei. » — « Non enim poterò loqui, nisi quod dederit mihi Dominus, » dicebat ille Balaam (*Numer.*, xxxi, v. 38) : « Unde Dominus » (*Matth.*, x, v. 20) : « Non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus, etc. » Unde dicitur ibidem : « Dabitur enim vobis in illa hora quod loquamini. » — 1<sup>o</sup> Hoc autem dictam primo ponit Apostolus, « ut detur, » inquit, « mihi sermo in apertione oris mei. » (*Col.*, iv, v. 3) : « Orantes simul et pro nobis, ut Deus aperiat nobis ostium sermonis. » — 2<sup>o</sup> Et ad quid, Paule ? Respondet, ut scilicet possim « cum fiducia notum facerò Evangelii mysterium, pro quo legatione fungor in catena. » Et hoc est secundum quod petit, quia non solum

qui prêche, a besoin non seulement de recevoir la doctrine que sa bouche doit proférer, c'est-à-dire la science, mais qu'il prêche hardiment et librement cette doctrine qu'il a reçue. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 19) : « Pour annoncer librement le mystère de l'Évangile. » Ainsi prêchaient les Apôtres dont il est dit aux Actes (iv, v. 27) : « Ils annonçaient la parole de Dieu avec une entière liberté. » S. Paul relève ici le ministère de la prédication à raison de son excellence et de sa sublimité : C'est ce qui lui fait dire (v. 19) : « Le mystère de l'Évangile. » En second lieu, il déclare que pour ce ministère il a supporté sans hésitation et de bon cœur la tribulation et l'ignominie. C'est pourquoi il ajoute (v. 20) : « Dont j'exerce la légation, même dans les chaînes. » De l'un et l'autre, il est dit (*Coloss.*, iv, v. 5) : « Que Dieu nous ouvre une entrée pour sa parole, et pour annoncer le mystère de Jésus-Christ, pour lequel je suis dans les liens. » Et parce qu'il est dit (*Eccli.*, xx, v. 22) : « Une parole sage sera mal reçue de la bouche de l'insensé, parce qu'il l'a dite à contretemps, » l'Apôtre demande non seulement que la doctrine, ou la science de ce qu'il faut prêcher, lui soit donnée, mais la grâce de l'annoncer en toute liberté, en d'autres termes qu'il n'abandonne point ce qu'il avait entrepris, à cause des chaînes dont il était chargé, mais qu'il puisse continuer avec confiance et fidélité le ministère qui lui a été confié. — 5<sup>o</sup> Enfin l'Apôtre demande l'opportunité du temps et de la manière, « parce qu'il est un temps de parler et un temps de se taire, » ainsi qu'il est dit (*Eccli.*, iii, v. 7). C'est ce qui lui fait dire (v. 20) : « Afin que j'en parle avec la liberté et la hardiesse que je dois. » Il est, en effet, certain qu'en toutes choses la manière et la qualité contribuent à rendre agréable. C'est ce que demandait aussi

est necessarium predicatori, ut detur ei sermo in apertione oris, seu scientiam, sed ut sermonem sibi datum predicet audaciter et cum fiducia. Et hoc est, quod dicit : « Cum fiducia, etc. » et sic predicabant Apostoli, de quibus (*Act.*, iv, v. 27) quod « Loquebantur cum fiducia verbum Dei. » Commendat autem Apostolus officium predicationis ab excellentia, et altitudine ; et fideliter prosequendo. — 3<sup>o</sup> Tertio petit, ut detur sibi temporis seu modi congruentia, quia « tempus loquendi et tempus tacendi, » ut dicitur (*Eccli.*, iii, v. 7) ; et ideo dicit, ut in ipso audeam, prout oportet me loqui. Et certe in omnibus modis, et qualitas facit gratum. Et hoc ideo petebat Apostolus (*Col.*, iv, v. 3) : « Deus aperiat nobis ostium sermonis ad loquendum mysterium Christi, propter quod et vincus sum. » Et quia dicitur

(*Eccli.*, xx, v. 22) : « Ex ore fatui reproberatur parabola, non enim dicit eam tempore suo. » Ideo Apostolus non solum petit, quod detur sibi sermo, seu predicandi scientia, sed gratia loquendi cum fiducia, ut sc. non desisteret ab incepto pro catenis, quibus catenatus erat, ab incepto et commisso sibi officio fideliter prosequendo. — 3<sup>o</sup> Tertio petit, ut detur sibi temporis seu modi congruentia, quia « tempus loquendi et tempus tacendi, » ut dicitur (*Eccli.*, iii, v. 7) ; et ideo dicit, ut in ipso audeam, prout oportet me loqui. Et certe in omnibus modis, et qualitas facit gratum. Et hoc ideo petebat Apostolus (*Col.*, iv, v. 3) : « Deus aperiat nobis ostium sermonis ad loquendum mysterium Christi, propter quod et vincus sum. » Et quia dicitur

S. Paul (*Coloss.*, iv, v. 4) : « Afin que je découvre aux hommes, en la manière que je dois le découvrir. » Car dit le livre des Proverbes, (xv, v. 25) : « La meilleure parole, c'est celle qui est dite à propos. »

II<sup>o</sup> En terminant cette épître, l'Apôtre rend compte aux Ephésiens, de l'état où il se trouve, quand il dit (v. 24) : « Quant à ce qui regarde l'état où je suis, etc. » I. Il fait ce que nous venons de dire; II. il les salue à sa manière accoutumée (v. 25) : « Que la paix, etc. »

I. Dans la première partie, il dépeint d'abord son état (v. 24) : « Quant à ce qui regarde l'état où je suis, etc. » Il recommande ensuite à plusieurs reprises le disciple qui leur en rendra compte (v. 24) : « Tychique, notre cher frère et fidèle ministre en Jésus-Christ. » Enfin il leur explique le motif pour lequel il les instruit de l'état, où il est : c'est pour leur propre consolation (v. 22) : « Afin que vos cœurs soient consolés, etc. » Il dit donc (v. 24) : « Afin donc que vous sachiez tout ce qui me concerne, et ce que je fais, Tychique notre très-cher frère; et ministre du Seigneur, vous apprendra toutes choses, etc.; » comme s'il disait : quant au mystère de l'Evangile, pour lequel je suis dans les chaînes, je veux que vous sachiez que les chaînes, et toutes les tribulations, et tous les supplices dont on m'accable à raison du ministère qui m'est confié, ne m'effrayent point, ne changent point mon cœur, ne m'ébranlent point intérieurement, et ne m'atteignent pas. Oui, certainement, si j'éprouve quelque déchirement pour ce qui se passe autour de moi, le chagrin ne va point jusqu'à l'intérieur. Et parce que je ne puis aller vous le dire moi-même, puisque je suis dans les chaînes, « Tychique, notre cher frère et fidèle ministre du Seigneur, vous apprendra toutes choses. » Donnez-lui donc créance sur tous les points, en toute sécurité (*S. Luc.*, xii,

« Ut manifestem illud, ita ut oportet me loqui : » quia ut dicitur (*Prov.*, xv, v. 23) : « Sermo opportunus, optimus. »

II<sup>o</sup> In fine autem hujus epistolæ, Apostolus statum suum Ephesius manifestat, cum dicit : « Ut autem et vos sciatis, etc. » Ubi primo facit, quod dictum est; secundo, eos more solito salutatur, ibi, « Pax fratribus, etc. »

I. In prima parte tria facit. Primo, ponitur status manifestatio, ibi : « Ut autem et vos sciatis, etc.; » secundo, discipuli nuntiantis multiplex commendatio, ibi : « Tychicus, frater meus charissimus et fidelis, etc.; » tertio, ostendit finem pro quo eis manifestat statum suum, quia sc. est ipsorum consolatio, ibi : « Et con-

solentur corda vestra. » Dicit ergo : « Ut autem vos sciatis, quæ circa me sunt, quid agam, omnia nota vobis faciet, etc. » Quasi dicat Apostolus, pro mysterio Evangelii, pro quo catenatus sum, volo quod sciatis, quod catena et omnes tribulationes et omnia supplicia, quæ in credito officio inferuntur, non me angunt, nec cor mutant, nec pervertunt interius, nec attingunt, sed certe sic angor de istis, quod omnia circa me sunt, non intra. Et quia non possum ire ad annuntiandum vobis, utpote catenatus, omnia nota faciet vobis Tychicus frater meus charissimus et fidelis minister in Domino. Et ideo secure credatis ei de omnibus (*Luc.*, xii,

v. 42) : « Quel est, à votre avis, l'économe fidèle et prudent que le maître établira sur sa famille, etc? Assurément, Tychique est tel, lui que nous vous avons député, à cette fin que vous connaissiez tout ce qui nous concerne. Telle est la recommandation de S. Paul en faveur de Tychique, et le motif, « c'est de consoler vos cœurs. »

II. Quand il ajoute (v. 25) : « Que la paix; etc., » l'Apôtre fait sa salutation ordinaire. Il faut ici remarquer que bien que la grâce précède la paix et la charité mutuelle que les hommes doivent avoir les uns pour les autres, et pour Dieu; quant au don, (car « il n'y a point de paix pour l'impie, dit le Seigneur »), toutefois, quant à la correspondance à la grâce, et quant à la conservation de la vérité et de la charité, la paix précède à ce point de vue. Aussi S. Paul souhaite-t-il d'abord aux Ephésiens la paix entre eux, et la charité à l'égard de Dieu, en disant (v. 25) : « Que la paix et la charité avec la foi soit donnée à mes frères, etc. » Et parce que la paix et la charité contribuent beaucoup à la conservation de la grâce, quoiqu'elles la supposent toujours, car sans elle elles ne peuvent elles-mêmes subsister, l'Apôtre leur souhaite cette grâce; c'est ce qui lui fait dire (v. 24) : « Et que la grâce soit avec tous ceux qui aiment notre Seigneur Jésus-Christ d'un amour pur et sans tache. Amen. »

v. 42) : « Quis putas est fidelis servus et prudens, etc. » Et iste certe est talis, quem misi ad vos in hoc ipsum, ut cognoseatis, quæ circa nos sunt. Et hæc est discipuli commendatio. Et ad quid? « ut consolentur corda vestra. »

II. Deinde cum dicit : « Pax fratribus, etc., » ponit Apostolus consuetam salutationem. Et advertendum est, quod licet gratia præcedat pacem et charitatem mutuum hominum ad se invicem, et ad Deum quo ad collationem (quia « non est pax impiis, » dicit Dominus), tamen quo ad executionem gratiæ, et veritatis, et charitatis conservationem pax præcedit suo modo. Et ideo primo optat eis pacem ad se invicem et charitatem ad Deum, dicens : « Pax fratribus et charitas cum fide. » Et quia licet pax et charitas multum faciant ad gratiæ conservationem, tamen quia semper supponunt ipsam gratiam, sine qua haberi non possunt, ideo optat eis gratiam. Unde dicit : « Gratia cum omnibus, qui diligunt Dominum nostrum Jesum Christum in incorruptione. Amen. »

COROLLAIRES SUR LE CHAPITRE SIXIÈME.

Les enfants sont tenus d'honorer saintement leurs parents, en regardant en eux notre Père céleste. Ce devoir repose sur le droit naturel, le commandement exprès de Dieu et la récompense attachée par lui à ce commandement.

Par une obligation corrélatrice les parents sont tenus d'élever saintement leurs enfants, en se gardant non moins d'une sévérité outrée que d'une molle indulgence. Former l'esprit, le cœur et la conscience; instruire beaucoup; châtier rarement et avec mesure, dans les fautes considérables.

Les serviteurs, en s'assurant les ressources temporelles dues à leur travail, gagnent le ciel s'ils servent fidèlement et saintement leurs maîtres. Les maîtres doivent également voir dans leurs serviteurs, les frères de Jésus-Christ; qu'ils les traitent avec la charité chrétienne, et qu'ils songent que, de plus, ces serviteurs sont peut-être plus fidèles et plus amis de Dieu qu'eux-mêmes.

Combattre les ennemis du salut avec les armes spirituelles: le secours est promis.

(Piquigny, *passim*).

# COMMENTAIRES

SUR

## L'ÉPITRE DE SAINT-PAUL AUX PHILIPPIENS

PAR

### S. THOMAS D'AQUIN

DOCTEUR ANGÉLIQUE

### PROLOGUE

« Le sentier des justes est comme une lumière resplendissante » (Prov., iv, v. 18):

Dans ces paroles, la vie des saints est caractérisée par trois circonstances. Premièrement sa difficulté, à ces mots: « Le sentier, etc. » (S. Matth., vii, v. 14): « La porte de la vie est petite, et la voie qui y mène est étroite; » et (Job, xxviii, v. 7): « L'oiseau ignore le sentier, etc. » Secondement sa clarté, à ces mots: « Comme une lumière resplendissante » (Ephés., v, v. 8): « Vous étiez autrefois ténèbres, mais maintenant vous êtes lumière. » Les justes, en effet, sont revêtus de lumière. Leur voie donc est resplendissante de clarté. Troisièmement son progrès, car toujours elle croît en perfection (1<sup>re</sup> S. Pierre, ii, v. 2): « Afin qu'il vous fasse croître pour le salut. » Ils vont ainsi jusqu'au jour parfait, c'est-à-dire, celui de la gloire (1<sup>re</sup> Corinth.,

**DIVI THOMÆ AQUINATIS**  
DOCTORIS ANGELICI  
**EXPOSITIO**  
SUPER EPISTOLAM S. PAULI APOSTOLI  
**AD PHILIPPENSES**

### PROLOGUS

« Justorum semita quasi lux splendens, etc. » (Prov., iv, v. 18). In hac auctori-

tate describitur vita sanctorum ex tribus. Ex eorum arcitudine, ibi: « Semita, » (Matth., vii, v. 14): « Arcta est via, etc. »; (Job, xxviii, v. 7): « Semitam ignoravit avis, etc. » Ex claritate, ibi: « Lux splendens » (Ephes., v, v. 8): « Eratis aliquando tenebræ, etc. » Justi enim sunt lucentes, et ideo eorum via est lucida. Ex profectu, quia semper crescit (1 Petr., ii, v. 2): « In eo crescatis, etc. » Et hoc usque ad perfectum diem, sc. gloriæ (1

xiii, v. 10) : « Lorsque nous serons dans l'état parfait, ce qui est imparfait sera aboli, etc. » Au contraire, la voie des méchants est large, elle est obscure, ténébreuse, pleine de dangers. Aussi lit-on à la suite (*Prov.*, iv, v. 19) : « La voie des méchants est remplie de ténèbres ; » et (*S. Matth.*, v, v. 13) : « La porte large, la voie spacieuse, conduit à la perdition, etc. »

On peut, de ce passage, déduire le sujet de cette Epître. Car les Philippiens, souffrant pour Jésus-Christ de grandes tribulations, marchaient dans la voie droite de Jésus-Christ. Ils étaient de plus éclairés par la foi (ci-après, ii, v. 15) : « Parmi cette nation corrompue vous brillez comme des astres. » Leur progrès était continu, ainsi qu'on le voit dans tout le cours de l'épître. Enfin l'épître même vient convenablement après celle adressée aux Ephésiens, dans laquelle S. Paul avait appris aux fidèles comment il fallait garder l'unité de l'Eglise. Les Philippiens sont donc proposés comme un exemple vivant de cette unité, eux qui la conservèrent d'une manière si parfaite.

*Cor.*, xiii, v. 10) : « Cum venerit quod perfectum est, evacuabitur, etc. » E converso malorum via est lata, obscura, tenebrosa, et deficiens. Unde (*Prov.*, iv, v. 19) : subditur : « Via impiorum tenebrosa, etc. ; » et (*Matth.*, v, v. 13) : « Lata porta, et spaciola via, quæ ducit ad perditionem, etc. »

Ex his verbis trahi potest materia hujus epistolæ. Erant enim Philippenses in Chris-

ti recta semita, tribulationes multas pro Christo sustinentes ; item illuminati per fidem (*infra*, ii, v. 15) : « Inter quos lucebat, etc. ; » item proficiebant, ut patet per totam epistolam. Item convenienter post epistolam ad Ephesios, in qua sit instructio, qualiter servanda sit ecclesiastica unitas : hi proponuntur in exemplum servandæ ecclesiasticæ unitatis, qui optime eam servaverunt.

# EXPLICATION

DE

## L'ÉPÎTRE AUX PHILIPPIENS

### CHAPITRE PREMIER.

#### LEÇON I<sup>re</sup> (Ch. 1<sup>er</sup> v. 1 à 7.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre, au nom des Philippiens, rend grâce des dons qu'ils ont reçus : il se réjouit de leurs progrès dans la foi, dans laquelle par la vertu de Dieu, ils croîtront jusqu'au jour du jugement.

1. Paul et Timothée, serviteurs de Jésus-Christ, à tous les saints dans le Christ-Jésus, qui sont à Philippiques, aux Evêques et aux diacres.
2. Que Dieu notre Père et Jésus-Christ le Seigneur vous donnent la grâce et la paix.
3. Je rends grâces à mon Dieu toutes les fois que je me souviens de vous :
4. Et je ne fais jamais de prière, que je ne prie aussi pour vous tous, ressentant une grande joie
5. De ce que vous avez reçu l'Evangile, et y avez persévéré depuis le premier jour jusqu'à maintenant.
6. Car j'ai une ferme confiance que celui qui a commencé le bien en vous, ne cessera de le perfectionner jusqu'au jour du Christ-Jésus.

### EXPLANATIO EPISTOLÆ AD PHILIPPENSES

#### CAPUT I.

##### LECTIO PRIMA.

Pro Philippensibus gratias agit de præteritis bonis, dicitque se gaudere de eorum in fide profectu, in qua ad iudicium usque proficiunt, per virtutem Dei.

1. Paulus et Timotheus, servi Jesu Christi : omnibus sanctis in Christo Jesu, qui sunt Philippis cum episcopis et diaconibus,

2. Gratia vobis, et pax a Deo Patre nostro et Domino Jesu Christo.

3. Gratias ago Deo meo in omni memoria vestri.

4. Semper in cunctis orationibus meis pro omnibus vobis in gaudio deprecationem faciens,

5. Super communicatione vestra in Evangelio Christi a prima die usque nunc ;

6. Confidens hoc ipsum, quod qui cepit in vobis opus bonum, perficiet usque in diem Christi Jesu.

7. *Et il est juste que j'aie ce sentiment de vous tous, parce que je vous ai dans le cœur, comme ayant tous part à ma joie, par celle que vous avez prise à mes liens, à ma défense et à l'affermissement de l'Évangile.*

Cette épître comprend la salutation et le sujet que traite l'Apôtre. La seconde partie commence à ces mots (v. 5) : « Je rends grâces à mon Dieu, etc. »

1<sup>o</sup> Dans la première, S. Paul indique d'abord les personnes qui saluent ; ensuite celles auxquelles s'adresse la salutation (v. 1) : « A tous les saints ; » enfin il exprime les biens qu'il souhaite (v. 2) : « Que la grâce et la paix, etc. »

I. Dans la première subdivision, il désigne 1<sup>o</sup> ceux qui saluent : 2<sup>o</sup> leur condition (v. 1) : « Serviteurs de Jésus-Christ. »

1<sup>o</sup> Parmi ceux qui saluent, il nomme — A) d'abord la personne principale, lorsqu'il dit (v. 1) : « Moi Paul, » nom qui a la même signification que Petit ; ce qui montre son humilité (*Isaïe*, LX, v. 22) : « Mille sortiront du moindre d'entre eux, et du plus petit tout un grand peuple » — B) A ces mots (v. 1) : « Et Timothée, » il désigne celui qui se joint à lui, parce que Timothée leur avait prêché l'Évangile (ci-après, II, v. 20) : « Je n'ai personne qui me soit autant uni de sentiment, et qui se porte plus sincèrement à prendre soin de tout ce qui vous touche. »

2<sup>o</sup> Lorsqu'il ajoute (v. 1) : « Serviteurs de Jésus-Christ, » il exprime leur condition (2<sup>o</sup> *Corinth.*, IV, v. 5) : « Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais nous prêchons Jésus-Christ, et nous, nous sommes vos serviteurs en Jésus-Christ. »

7. *Sicut est mihi justum hoc sentire pro omnibus vobis: eo quod habeam vos in corde, et in vinculis meis, et in defensione, et confirmatione Evangelii socios gaudii mei omnes vos esse.*

Dividitur autem hæc epistola in salutationem, et epistolarem narrationem. Secunda, ibi: « Gratias ago, etc. »

1<sup>o</sup> Circa primum tria facit: quia primo describuntur personæ salutatæ, ibi: « Omnibus sanctis, etc. » ; tertio, bona optata, ibi: « Gratia vobis, etc. »

I. Circa primum, primo ponuntur personæ salutatæ; secundo earum conditio, ibi: « Servi, etc. »

1<sup>o</sup> Circa primum, — A) primo ponitur persona principalis, cum dicit: « Paulus. » Et interpretatur, Paulus, quasi modicus; in quo notatur ejus humilitas (*Is.*, LX, v. 22): « Minimus erit in mille, et parvus in gentem fortissimam. » — B) Secundo, ibi: « Et Timotheus, » ponitur persona adjuncta, quia fuerat eorum prædicator (*infra*, II, v. 20): « Neminem enim habeo tam unanimem, qui sincera affectione pro vobis sollicitus sit. »

2<sup>o</sup> Deinde cum dicit: « Servi, etc. » ponitur conditio eorum (2<sup>o</sup> *Cor.*, IV, v. 5): « Non enim nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Christum Dominum nostrum: nos autem servos vestros per Jesum, etc. »

On objecte qu'on lit en S. Jean (xv, v. 15) : « Je ne vous appellerai plus serviteurs. »

On répond qu'il y a deux sortes de service, comme il y a deux sortes de crainte. La crainte du châtement fait le mauvais service, et c'est de celui-ci dont il faut entendre le passage précité de S. Jean. La crainte légitime fait le service respectueux, et c'est de celui-ci dont parle ici S. Paul.

II. Les personnes saluées sont toutes de l'Eglise de Philippes. — 1<sup>o</sup> L'Apôtre désigne d'abord les moindres. Il dit donc (v. 1) : « A tous les saints en Jésus-Christ qui sont à Philippes, » ville fondée par Philippe, roi de Macédoine. S. Paul dit : « aux saints, » à cause de leur baptême (*Rom.*, VI, v. 3) : « Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort. » — 2<sup>o</sup> Il désigne ceux qui sont élevés en dignité, lorsqu'il dit (v. 1) : « Aux évêques et aux diacres. »

On demande pourquoi l'Apôtre s'adresse d'abord aux fidèles du rang inférieur.

C'est que le peuple précède celui qui le conduit (*Ezech.*, xxxiv, v. 2) : « Les pasteurs ne paissent-ils pas leurs troupeaux ? » Les troupeaux, en effet, doivent être conduits par les pasteurs, mais non réciproquement.

On demande encore pourquoi il passe sous silence les prêtres ?

Il faut répondre que les prêtres sont compris avec les évêques ; car, dans une seule ville, il n'y a pas plusieurs évêques ; si donc l'Apôtre parle au pluriel, il désigne implicitement les prêtres. Toutefois le sacerdoce est un ordre distinct, car on lit dans l'Évangile même, qu'après avoir choisi les douze apôtres, (qui sont représentés par les

Sed contra (*Joan.*, xv, v. 15) : « Jam non dicam vos servos, etc. »

Respondeo, duplex est servitus secundum duplicem timorem. Timor enim pœnæ causat malam servitatem; et de hac intelligitur dictum præmissum (*Joan.*, xv, v. 15). Timor vero castus causat servitatem reverentiæ; et de hac loquitur Apostolus hic.

II. Personæ salutatæ sunt omnes de Ecclesia Philippensi. — 1<sup>o</sup> Et primo, minores; undè dicit: « Omnibus sanctis qui sunt Philippis; » quæ est civitas quam Philippus condidit; et dicit « sanctis, » et hoc propter baptismum (*Rom.*, VI, v. 3): « Quicumquæ baptizati sumus in Christo in morte ipsius baptizati sumus. » 2<sup>o</sup> Majores

autem tangit, dicens; « Cum episcopis, etc. »

Quæstio est, quare minores præponit majoribus.

Quia prius est populus, quam prælatus (*Ezech.*, xxxiv, v. 2): « Nonne greges pascuntur a pastoribus? » Greges enim pascendi sunt a pastoribus, non e converso.

Item cur intermittit presbyteros.

Respondeo: dicendum est, quod comprehenduntur cum episcopis; quia in una civitate non sunt plures episcopi: undè dicens in plurali, dat intelligere etiam presbyteros. Et tamen est alius ordo, quia ex ipso Evangelio hoc legitur, quod post designationem duodecim Apostolorum (quorum personas gerunt episcopi) desi-

évêques) le Sauveur choisit aussi soixante-douze disciples, dont les prêtres sont les successeurs. S. Denis distingue aussi les évêques et les prêtres ; mais dans l'origine, bien que ces deux ordres fussent distincts, les noms ne différaient pas. L'Apôtre comprend donc les prêtres avec les évêques. (1)

III. S. Paul exprime ensuite les biens qu'il souhaite aux Philippiens (v. 2) : « Que la grâce et la paix, etc. » Ces deux souhaits renferment tous les biens. Le premier de tous est, en effet, la grâce de Dieu qui remet le péché (*Ephés.*, II, v. 5) : « C'est par la grâce de Jésus-Christ, que vous avez été sauvés ; » le dernier est la paix de l'homme (*Ps.* CXLVII, v. 14) : « Il vous a donné pour limites la paix. » L'Apôtre leur souhaite donc tous les biens intermédiaires, biens qui viennent (v. 2) « de Dieu notre Père » (*S. Jean.*, I, v. 17) : « Toute grâce excellente et tout don parfait vient d'en haut, et descend du Père des lumières ; » ils viennent aussi du mérite de l'humilité de Jésus-Christ, c'est pourquoi S. Paul ajoute (v. 2) : « Et de Jésus-Christ notre Seigneur » (*S. Jean.*, I, v. 17) : « La grâce et la vérité a été faite par Jésus-Christ ; » (*Ephés.*, II, v. 14) : « Car c'est lui qui est notre paix, etc. »

II<sup>o</sup> L'Apôtre aborde ici le sujet de son épître, et d'abord il rend grâces du passé ; ensuite il exhorte à faire des progrès à l'avenir, (v. 12) : « Or je désire que vous sachiez, etc. » Dans la première partie, I. il rend grâce à Dieu au nom des Philippiens ; II. il en énonce le motif (v. 5) : « De ce que vous avez reçu l'Évangile, etc. »

I. Il rend grâces de la joie qu'il a ressentie et de la prière qu'il a faite. Sur ces trois points, il dit (v. 3) : « Je rends grâces à mon Dieu. »

(1) Proinde sacro-sancta Synodus declarat, præter cæteros ecclesiasticos gradus, Episcopos, qui in Apostolorum locum successerunt, ad hunc hierarchicum ordinem præcipue pertinere, et positos, sicut idem Apostolus ait, à Spiritu-Sancto, regere Ecclesiam Dei, eosque presbyteris superiores esse. (Conc. Trid., SESS., XXIII, CAP. IV.)

gnavit septuaginta duos discipulos, quorum locum sacerdotes tenent. Dionysius etiam distinguit episcopos et sacerdotes. Sed in principio, licet ordines fuerint distincti, non tamen nomina ordinum, unde hic comprehendit presbyteros cum episcopis.

III. *Deinde* ponit bona optata, ibi : « Gratia, etc. » Et sunt duo, quæ includunt omnia : primum est gratia Dei remittens peccata (*Ephés.*, II, v. 5) : « Gratia salvati estis, etc. ; » ultimum est pax hominis (*Ps.*, CXLVII, v. 14) : « Qui posuit fines tuos pacem, etc. » Et per consequens optat bona media, et hoc « a Deo Patre » (*Jac.*, I, v. 17) : « Omne datum optimum, et omne donum perfectum de sursum est, descendens a Patre luminum. » Item per meritum humilitatis Christi ; et ideo addit : « Et Domino [Jesu Christo] » (*Joan.*, I, v. 17) : « Gratia et veritas per Jesum Christum facta est ; » (*Ephés.*, II, v. 14) : « Ipse enim est pax nostra, etc. »

II<sup>o</sup> CONSEQUENTER ponit epistolarem narrationem. Et circa hoc duo facit, quia primo agit gratias de præteritis ; secundo, hortatur ad profectum in futurum, ibi : « Scire autem vos volo, etc. » Circa primum, primo præmittit gratiarum actionem pro eis ; secundo, materiam ejus, ibi : « Super communicatione, etc. »

I. *Gratias* autem agit super adjuncto gaudio et deprecatione. Et ideo hæc tria tangens, dicit : « Gratias Deo nostro. »

Rendre grâces, c'est reconnaître la grâce qu'on a reçue (1<sup>re</sup> *Thessal.*, v, v. 18) : « Rendez grâces à Dieu en toutes choses. » — (v. 5) « Toutes les fois que je me souviens de vous, » car rien de ce qui les concernait ne revenait à la mémoire de l'Apôtre, sans qu'il y trouvât un juste sujet de rendre grâces ; et c'est beaucoup (*Prov.*, x, v. 7) : « La mémoire du juste sera accompagnée de louanges. » — « Pour tous » (*Isaïe*, LX, v. 21) : « Tout votre peuple sera un peuple de justes. » Il rend donc grâce du bien qui est en eux ; il prie et il supplie pour leur conservation, et tout lui fait ressentir « un sentiment de joie » (1<sup>re</sup> *Rois*, XII, v. 25) : « Pour moi, Dieu me garde de commettre ce péché contre lui que je ne cesse jamais de prier pour vous. »

II. Quand l'Apôtre ajoute (v. 5) : « De ce que vous avez reçu l'Évangile de Jésus-Christ, etc. », il indique le motif de ce qu'il vient de faire. Et d'abord il énonce le sujet de l'action de grâces, ensuite celui de sa joie pour l'avenir (v. 6) : « Car j'ai une ferme confiance, etc. ; » enfin de ses supplications (v. 8) : « Car Dieu m'est témoin avec quelle tendresse, etc. »

1<sup>o</sup> Il dit donc : « Je rends grâces de ce que vous êtes entrés en participation, » c'est-à-dire de ce que vous êtes entrés en partage de la doctrine de l'Évangile, en croyant et en accomplissant les œuvres. Car c'est là la communion véritable (*Hébr.*, XIII, v. 16) : « Souvenez-vous d'exercer la charité, et de faire part de vos biens aux autres, etc. » — (v. 5) « depuis le premier jour jusqu'à ce moment » (*Eccl.*, XXVII, v. 12) : « L'homme saint demeure dans la sagesse, comme le soleil dans la lumière, etc. »

2<sup>o</sup> (v. 6) « Car j'ai une ferme confiance que celui qui a commencé en vous le saint ouvrage, l'achèvera » (*Jérém.*, XVII, v. 5) : « Maudit est

Gratias agere, est recognoscere gratiam sibi factam (1 *Thess.*, v, v. 18) : « In omnibus gratias agite. » — « In omni memoria vestra, » quia in eis nihil occurrit Apostolo, quod non esset dignum gratiarum actione ; et hoc est valde magnum (*Prov.*, x, v. 7) : « Memoria justi cum laudibus, etc. » — « Pro omnibus (*Is.*, LX, v. 21) : « Populus autem tuus, omnes justi in perpetuum, etc. » Agit ergo gratias pro eorum bono, orationem et deprecationem pro custodia ; totum tamen « pro gaudio (1 *Reg.*, XII, v. 23) : « Absit autem a me hoc peccatum in Domino, ut cessem orare pro vobis. »

II. *Deinde* cum dicit : « Super communicatione, etc. », tangit de materia trium prædictorum. Et primo, ponit materiam gratiarum actionis ; secundo gaudii de futuris, ibi : « Confidens, etc. ; » tertio, deprecationis, ibi : « Testis, etc. »

1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Super communicatione, » sc. qua communicatis doctrinæ Evangelii, credendo et opere implendo. Hæc est enim vera communicatio (*Hébr.*, XIII, v. 16) : « Beneficentiæ autem et communionis nolite oblivisci, etc. » — « A prima die, etc. » (*Eccl.*, XXVII, v. 12) : « Homo sanctus in sapientia manet sicut sol, etc. »

2<sup>o</sup> Et « hoc ipsum confidens » de vobis gaudeo, « quia qui cœpit, etc. » (*Jer.*, XVII, v. 5) : « Maledictus homo, qui con-

l'homme qui met sa confiance dans l'homme, et qui se fait un bras de chair. » — (v. 7) « Heureux l'homme qui met sa confiance au Seigneur; et dont le Seigneur est l'espérance. » Et cette confiance doit reposer sur la vertu de Dieu. C'est pourquoi il dit (v. 6) : « Celui qui a commencé en vous l'ouvrage. » (S. Jean, xv, v. 5) : « Vous ne pouvez rien faire sans moi, etc. » Tout ceci porte contre les Pélagiens, qui prétendent que le principe des bonnes œuvres est en nous, mais que la consommation vient de Dieu. (1) Or, c'est là une erreur; car le principe de toute bonne œuvre, en nous, est la pensée du bien; mais cette pensée même vient de Dieu (2<sup>e</sup> Corinth., iii, v. 5) : « Nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes aucune pensée, comme de nous-mêmes, mais c'est Dieu qui nous en rend capables. » — (v. 6) « Jusqu'au jour de Jésus-Christ, » où il rendra à chacun sa récompense (2<sup>e</sup> Timoth., iv, v. 8) : « Il ne me reste qu'à recevoir la couronne de justice qui m'est réservée, et que le Seigneur, comme un juste juge, me rendra en ce grand jour, etc.; » (1<sup>re</sup> Corinth., i, v. 8) : « Dieu vous affermira jusqu'à la fin sans péché pour ce jour, etc. » Enfin l'Apôtre donne la raison de la joie, lorsqu'il dit (v. 7) : « Et il est juste que j'aie ce sentiment de vous tous. » Ce qui fait que cela est juste, c'est que vous aussi vous vous réjouissez avec moi de ce qui m'arrive de bien, (v. 7) « parce que je vous ai dans le cœur, etc. » En d'autres termes : J'ai de vous, dans ma conscience, ce témoignage que vous êtes tels, c'est-à-dire, que vous éprouvez de la joie, de ce qui m'est donné à moi même; et le sujet de cette joie, c'est (v. 7) que je suis dans les chaînes, car il fut dans ce temps jeté dans les chaînes pour Jésus-Christ, et ce lui était un sujet de joie (S. Jacq., i, v. 2) : « Mes frères, considérez comme le sujet d'une extrême joie,

(1) Naturaliter potest implere legem qui vult, et Deus legem ad adiutorium dedit. (PROP. I. inter Pelaginas damnatas. ANNO 411.)

fidit in homine, et ponit carnem brachium suum. » — « Benedictus vir qui confidit in Domino, et erit Dominus fiducia ejus. Et hoc in virtute Dei; et ideo dicit : « Qui cepit, etc. » (Joan., xv, v. 5) : « Si ne me nihil potestis facere. » Quod est contra Pelagianos, qui dicunt principium boni operis esse ex nobis, sed consummationem ex Deo. Sed hoc non est verum: quia principium boni operis in nobis est cogitare de bono, et hoc ipsum est a Deo (2<sup>e</sup> Cor., iii, v. 5) : « Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis, quasi ex nobis, etc. » — « In diem Christi Jesu, » quo remunerabit singulos (1<sup>re</sup> Tim., iv, v. 8) : « In reliquo reposita est mihi corona justitia, quam reddet mihi Dominus, etc. » (1<sup>re</sup> Cor., i, v. 8) : « Confirmabit vos usque in finem sine crimine, etc. » Ratio gaudii ponitur, cum dicit : « Sicut est mihi, etc. » quia sc. id « justum » est, quia cōgaudeatis mihi de bonis meis, « eo quod habeam vos, etc. » Quasi dicat : « Habeo de vobis hanc conscientiam tales vos esse, ut sc. gaudeatis de his, de quibus et ego ideo, quod gaudium est in vinculis meis, quia tunc pro Christo fuit ligatus, de quo gaudebat (Jacq., i, v. 2) : « Omne gaudium existimat, fratres mei,

les afflictions diverses qui vous arrivent, sachant que l'épreuve de la foi, etc.; » (Act., v, v. 4) : « Les apôtres sortirent du conseil, tout remplis de joie de ce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus. » — « C'est aussi ma défense, et l'affermissement de l'Évangile, » c'est-à-dire, ma défense est que j'ai prêché en toute liberté devant les persécuteurs et les hérétiques, et affermi l'Évangile dans le cœur des fidèles (Act., xviii, v. 25) : « Il parcourut tout le pays de Galatie et de Phrygie, fortifiant tous les disciples. » Ou encore avec la Glose : « Dans le cœur, » c'est-à-dire par le désir de vous voir partager un jour l'éternelle joie (S. Jean, xvi, v. 22) : « Personne ne vous ravira votre joie. » Ces sentiments ne peuvent s'effacer de mon cœur, puisque même à ce moment où je suis chargé de chaînes, et appliqué tout entier à affermir l'Évangile et à le défendre, la sollicitude que j'éprouve pour vous ne saurait, même un instant s'éloigner de mon cœur.

## LEÇON II<sup>e</sup> (Ch. 1<sup>er</sup>, v. 8 à 17.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre désire que la charité des Philippiens s'accroisse; il demande à Dieu cet accroissement; il les conjure de s'abstenir de tout mal et d'avancer de jour en jour dans le bien.

8. Car Dieu m'est témoin avec quelle tendresse je vous aime tous dans les entrailles de Jésus-Christ.

9. Et ce que je lui demande est que votre charité croisse de plus en plus en lumière et en toute intelligence,

cum in varias tentationes incideritis, abs trahi a corde meo, quia etiam in vinculis existens, et intentus confirmationi et defensioni Evangelii, sollicitudo de vobis non recedit de corde meo.

LECTIO II.

Cupit Apostolus Philippensium charitatem augeri, pro quo augmento Deum orat, vultque eos immunes esse a malo ac in dies in bono proficere.

8. Testis enim est mihi Deus, quomodo cupiam omnes vos esse in visceribus Jesu Christi.

9. Et hoc oro, ut charitas vestra magis ac magis abundet in omni scientia et in omni sensu.

10. Afin que vous sachiez discerner ce qui est le meilleur, que vous soyez purs et sans reproche jusqu'au jour du Christ ;

11. Et que pour la gloire et la louange de Dieu, vous soyez remplis des fruits de justice par Jésus-Christ.

12. Or je veux bien que vous sachiez, mes frères, que ce qui m'est arrivé a servi à un plus grand progrès de l'Évangile ;

13. En sorte que mes liens sont devenus célèbres dans toute la cour de l'empereur, et dans tous les autres lieux, à la gloire du Christ,

14. Et que plusieurs de nos frères en notre Seigneur se rassurant par mes liens, ont conçu une hardiesse nouvelle pour annoncer la parole de Dieu sans aucune crainte.

15. Il est vrai que quelques-uns prêchent le Christ par envie et par contention, et que les autres le prêchent par une bonne volonté.

16. Les uns prêchent Jésus-Christ par charité, sachant que j'ai été établi pour la défense de l'Évangile ;

17. Et les autres le prêchent par un esprit de pique et de jalousie, avec une intention qui n'est pas pure, croyant me causer de l'affliction dans mes liens.

1<sup>o</sup> Après avoir rappelé le motif de sa joie, l'espérance de la récompense à venir, S. Paul explique ici l'objet de ses supplications pour les Philippiens. Il dit donc d'abord quel est son désir, et montre quelle en est la vivacité ; ensuite quel est l'objet de sa prière (v. 9) : « Et ce que je lui demande, etc. »

I. Comme le désir du cœur n'est connu que de Dieu seul, S. Paul le prend à témoin qu'il prie pour eux avec un grand désir (Job, xvi, v. 20) ; « Mon témoin est dans le ciel, » c'est-à-dire Dieu que j'invo-

10. Ut probetis potiora, ut sitis sinceri, et sine offensa in diem Christi :

11. Repleti fructu justitiæ per Jesum Christum, in gloriam et laudem Dei.

12. Scire autem vos volo, fratres, quia quæ circa me sunt magis ad profectum venerunt Evangelii :

13. Ita ut vincula mea manifesta fierent in Christo, in omni prætorio et in cæteris omnibus,

14. Ut plures e fratribus in Domino confidentes in vinculis meis, abundantius auderent sine timore verbum Dei loqui.

15. Quidam quidem, et propter invidiam et contentionem, quidam autem, et propter bonam voluntatem Christum prædicant,

16. Quidam ex charitate, scientes quo-

niam in defensione Evangelii positus sum ;

17. Quidam autem ex contentione Christum annuntiant, non sincere, existimantes pressuram se suscitare vinculis meis.

1<sup>o</sup> POSITA materia gaudii de spe futura, hic ostendit super quo deprecationem pro eis facit. Et primo, præmittit suum desiderium, quod ostenditur omnino fervens ; secundo materiam deprecationis, ibi : « Et hoc oro, etc. »

I. Et quia cordis desiderium soli Deo est manifestum, ideo invocatur Deus testem quod pro eis deprecetur cum desiderio (Job, xvi, v. 20) : « Ecce in cælo testis meus est, » sc. Deus, « etc. » —

que comme témoin (v. 8) « de la tendresse que j'ai pour vous, » moi Paul, qui vis « dans les entrailles de Jésus-Christ. » Ou encore, « de la tendresse avec laquelle je désire que vous soyez vous-mêmes dans ces entrailles, » c'est-à-dire avec laquelle je désire votre salut et votre participation à la charité intime de Jésus-Christ (S. Luc, i, v. 78) : « Par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu ; » en d'autres termes, parce que la force de l'amour pénètre jusqu'au plus profond et au plus intime du cœur. Ou bien, avec quelle tendresse je désire « que vous soyez dans les entrailles de Jésus-Christ, » c'est-à-dire que vous l'aimiez lui-même d'un amour profond, afin que, vous aussi, vous en soyez aimés : car là est toute la vie de l'homme.

II. Quand l'Apôtre ajoute (v. 9) : « Et ce que je lui demande, etc., » il applique sa prière à trois sortes de biens qu'il désire. — 1<sup>o</sup> L'accroissement de la charité intérieure, car l'affection intérieure se perfectionne par la charité. A celui donc qui n'a point la charité, il faut souhaiter qu'elle lui soit donnée, et à celui qui déjà la possède, il faut souhaiter l'accroissement. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 9) : « Que votre charité croisse de plus en plus en lumière et en toute intelligence. » Pour que la charité s'accroisse, il faut recourir à Dieu, car Dieu seul peut lui donner l'accroissement en nous (2<sup>e</sup> Corinth., ix, v. 8) : « Car Dieu est puissant pour vous combler de toute grâce, afin qu'ayant en tout temps et en toutes choses tout ce qui suffit, vous ayez abondamment de quoi exercer toutes sortes de bonnes œuvres. » Or il est nécessaire que nous le demandions aussi nous-mêmes, parce que (S. Matth., v, v. 20) : « Si votre justice n'est pas plus abondante que celle des Scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. »

2<sup>o</sup> Par rapport à l'intelligence, il dit (v. 9) : « En toute science,

« Quomodo cupiam vos, » sc. ego existens « in visceribus Jesu Christi. » Vel « quomodo cupiam vos esse in eis ; » quasi dicit : quomodo cupiam vestram salutem et participationem viscerosæ charitatis Christi (Luc., i, v. 78) : « Per viscera misericordiæ Dei, etc. ; » quasi dicit : (v. 8) : « Potens est autem Deus omnem quia ad profunda et intima cordis, virtus amoris pertingit. Vel cupiam ut sitis in visceribus Jesu Christi, id est ut ipsum intime diligatis, ut et diligamini ab eo : in hoc enim vita hominis consistit.

II. Deinde cum dicit : « Et hoc oro, etc., » ponit deprecationem, et tria bona optat. — 1<sup>o</sup> Primo, quantum ad interioris charitatis augmentum. Affectus enim inte-

rior perficitur per charitatem ; et ideo non habenti charitatem, optandum est ut habeat ; habenti vero, ut perficiatur. Unde dicit : « Ut charitas, etc. » Pro augmento autem charitatis orandum est Deus, quia solus Deus hoc in nobis operatur (2<sup>e</sup> Cor., ix, v. 8) : « Potens est autem Deus omnem gratiam abundare facere in vobis, ut in omnibus semper omnem sufficientiam habentes, abundetis in omne opus bonum, etc. » Et hoc necessarium est ut petamus et nos, quia (Matth., v, v. 20) : « Nisi abundaverit justitia vestra plus quam Scribes et Phariseorum, non intrabitis in regnum cælorum. »

etc. » La science vient-elle donc de la charité ? assurément, car il est dit (1<sup>re</sup> S. Jean., II, v. 27) : « Pour vous, l'onction que vous avez reçue du Fils de Dieu demeure en vous, et vous n'avez pas besoin qu'aucun vous enseigne ; mais en quelque sorte cette même onction vous enseigne toutes choses, etc. » De plus, la charité est l'Esprit dont il est dit (S. Jean., XVI, v. 13) : « Quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité. » La raison en est que l'habitude de l'esprit, quand elle est droite, a pour effet de juger avec rectitude de ce qui tient à cette habitude ; le jugement au contraire est erroné, quand l'habitude n'est pas droite. Ainsi des voluptés sensuelles. Celui qui possède la tempérance, juge sûrement ; mais le jugement de celui qui ne la possède pas est faux ; or tous nos actes doivent recevoir de la charité leur forme ; donc celui qui possède la charité a un jugement droit sur tout ce qui tient à la connaissance. L'Apôtre dit donc : « En toute science, » afin de connaître la vérité et d'adhérer à tout ce qui est de la foi. C'est la science des saints, dont il est parlé au livre de la Sagesse (ch. X). Pour les actes à produire S. Paul dit (v. 9) : « Et en toute intelligence, » qui est la faculté de connaître les objets extérieurs ; faculté dont le caractère propre est de juger immédiatement et avec rectitude du bien sensible. C'est aussi ce qui a fait transporter cette expression au jugement intérieur de la raison, en sorte que l'on donne le nom de sensés à ceux qui portent un jugement droit sur les actes à faire (Sag., I, v. 4) : « Ayez du Seigneur des sentiments dignes de lui, etc. ; » et (VI, v. 16) : « Occuper sa pensée de la sagesse, c'est le sens parfait. » Toutefois ce sens ne doit pas seulement considérer,

Unde dicit : « In omni scientia. » Sed nunc quid ex charitate provenit scientia ? Sic quia dicitur (1<sup>a</sup> Joan., II, v. 27) : « Et vos unctionem quam accepistis ab eo, maneat in vobis, et non necesse habetis ut aliquis doceat vos, sed sicut unctio ejus docet vos de omnibus, etc. » Item charitas est Spiritus, de quo dicitur (Joan., XVI, v. 13) : « Cum venerit ille Spiritus veritatis docebit vos omnem, etc. » Cujus ratio est, quia qui habet habitum, si rectus est habitus, sequitur inde rectum iudicium de his quæ pertinent ad illum habitum ; si vero corruptus, falsum. Sicut circa venerea temperatus habet bonum iudicium ; in temperatus non, sed falsum. Omnia autem quæ a nobis fiunt, sunt informanda charitate, et ideo habens charitatem habet

rectum iudicium, et quantum ad cognoscibilia. Et sic dicit : « In omni scientia, » qua sc. agnoscat veritatem et inhæreat circa ea quæ sunt fidei. Hæc est scientia sanctorum, de qua dicitur (Sap., X). Et quantum ad operabilia ; et sic dicit : « Et in omni sensu, » qui est vis cognoscitiva circa exteriora objecta. Et proprium ejus est ut statim iudicet de proprio sensibili recte. Et ideo hoc nomen translatum est ad interius iudicium rationis, unde sensati dicuntur qui habent rectum iudicium circa agibilia (Sap., I, v. 1) : « Sentite de Domino in bonitate, etc. ; » (Sap., VI, v. 16) : « Cogitare ergo de illa, sensus est consummatus, etc. » Sed hic sensus debet esse non tantum conside-

mais discerner entre le bien et le mal, entre le bien et le mieux. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute (v. 10) : « Afin que vous sachiez discerner ce qui est le meilleur et de plus utile. » Remarquez que la charité perfectionne le sens, pour discerner ce qui est bien, mais la charité parfaite fait discerner ce qui est mieux (1<sup>re</sup> Corinth., XII, v. 51) : « Ayez plus d'empressement pour les dons qui sont les meilleurs ; » et plus loin (XIV, v. 4) : « Recherchez avec ardeur la charité. » C'est ce qui fait dire à S. Paul : « Afin que vous sachiez discerner ce qu'il y a de meilleur. »

3<sup>o</sup> Quant aux effets, l'Apôtre recommande d'abord de se préserver du mal ; ensuite de se perfectionner dans le bien. — A) Le premier effet (v. 10) : « Afin que vous soyez purs, » car il y a deux sortes de péchés à éviter, d'abord celui de la corruption intérieure, par laquelle l'homme se souille lui-même : on s'en préserve par la pureté (1<sup>re</sup> Corinth., V, v. 8) : « Avec les pains sans levain de la sincérité et de la vérité. » La seconde espèce de péché est contre le prochain, à savoir l'offense. L'Apôtre dit donc (v. 10) : « Afin qu'au jour de Jésus-Christ, votre course n'ait été interrompue par aucune chute » (1<sup>re</sup> Corinth., X, v. 52) : « Ne donnez point occasion de scandale, ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Eglise de Dieu, comme je tâche moi-même de plaire à tous en toutes choses ; » et (2<sup>e</sup> Corinth., VI, v. 3) : « Nous prenons garde de ne donner à personne aucun sujet de scandale. » S. Paul dit : « Pour le jour de Jésus-Christ, » c'est-à-dire jusqu'à la fin de la vie (S. Matth., XXIV, v. 13) : « Celui-là sera sauvé, qui persévérera jusqu'à la fin. » — B) Quant à la grâce, l'Apôtre dit (v. 11) : « Et que, pour la gloire et la louange de Dieu, vous soyez remplis des fruits de justice par Jésus-Christ, » en sorte qu'on reconnaisse dans certaines œuvres les fruits de la justice (Rom., VI, v. 22) : « Devenus esclaves de Dieu, le fruit de votre obéissance, c'est votre

ratus, sed etiam discretivus inter bonum et malum, et inter bonum et melius. Unde subdit : « Ut probetis, etc. » Nota quod charitas perficit sensum ut probet bona, sed perfecta charitas iud. probet meliora (1<sup>a</sup> Cor., XI, v. 31) : « Emulamini meliora charismata, etc. ; » (infra, XIV, v. 1) : « Sectamini charitatem, etc. » Et ideo dicit : « Postora. »

3<sup>o</sup> Tertio, quantum ad effectum. Et primo ponit immunitatem a malo ; secundo, perfectionem in bono. — A) Primum in hoc quod dicit : « Ut sitis sinceri. » Est enim duplex peccatum vitandum, sc. interioris corruptionis, qua homo corrumpitur

in se ; et hoc excluditur per sinceritatem (1<sup>a</sup> Cor., V, v. 8) : « In azymis sinceritatis, etc. » Aliud est in proximum, sc. offensa ; et ideo dicit : « Et sine offensa » (1<sup>a</sup> Cor., X, v. 32) : « Sine offensione estote Judæis et Gentilibus, et Ecclesie Dei sicut ego, etc. ; » et (2<sup>a</sup> Cor., VI, v. 3) : « Nemini dantes ullam offensionem, etc. » — « In diem Christi » Jesu, id est usque in finem vite (Matth., XXIV, v. 13) : « Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit » — B) Quantum ad gratiam, dicit : « Repleti fructu justitiæ, » ut opera justitiæ quædam fructus sint (Rom., VI, v. 22) : « Habetis fructum vestrum in sanctificatio-

sanctification, etc. » Ou encore : « Remplis de fruits de justice, » c'est-à-dire de la récompense de la justice, en obtenant la couronne qui lui est réservée (2<sup>e</sup> *Timoth.*, iv, v. 8) : « Il ne me reste à attendre que la couronne de justice, etc. ; » (*Sagesse*, iii, v. 13) : « Le fruit des justes travaux est plein de gloire, et la racine de la sagesse ne sèche jamais. » Or c'est par Jésus-Christ que l'on obtient ces fruits, car tout ce que nous faisons, ne peut être bon que par lui (*S. Jean.*, xv, v. 5) : « Sans moi vous ne pouvez rien faire. » Nous devons le faire pour la fin qu'indique S. Paul, c'est-à-dire (v. 11) « pour la gloire et la louange de Dieu, » car Dieu est glorifié dans les saints, quand leurs exemples, excitent le monde à publier ses louanges (*Ps.*, cl, v. 1) : « Louez le Seigneur dans ses saints ; » (*Jérémie*, xxxiii, v. 9) : « Toutes les nations de la terre qui entendront parler de tous les biens que je leur aurai faits, en relèveront mon nom avec joie, et m'en loueront avec des cris de réjouissance. »

II<sup>o</sup> Quand S. Paul ajoute (v. 12) : « Or, mes frères, je désire que vous sachiez que ce qui m'est arrivé, etc. ; » il fait des recommandations pour l'avenir. Et d'abord il dit quels sont les exemples à suivre ou à éviter ; il conclut ensuite son exhortation morale (iv, v. 1) : « C'est pourquoi, mes frères très chers, etc. » Sur le premier de ces points, il montre en premier lieu ce qu'il faut imiter ; en second lieu, ce qu'il faut éviter, (iii, v. 1) : « Au reste, mes frères, réjouissez-vous, etc. » La première subdivision se partage : d'abord il se propose lui-même en exemple aux Philippiens ; ensuite il en propose d'autres (ii, v. 1) : « Si donc il y a quelque consolation, etc. » Par rapport à lui-même, il donne d'abord en exemple son progrès dans le bien ; ensuite la joie qu'il ressent de ce progrès (v. 18) : « Mais que m'importe, etc. ; » enfin le fruit qu'il en retire (v. 19) : « Car je sais que

ne, etc. » Vel « fructu justitiæ, » id est præmio justitiæ, sc. corona (2 *Tim.*, iv, v. 8) : « In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, etc. » (*Sap.*, iii, v. 15) : « Bonorum enim laborum gloriosus est fructus, etc. » Et hoc habetur « per Christum, » quia omnia quæ facimus, sunt bona per ipsum (*Joan.*, xv, v. 5) : « Sine me nihil potestis facere, etc. » Et hæc facienda sunt hoc fine, sc. « in gloriam et laudem Dei, » quia ex operibus Sanctorum Deus clarificatur, cum inde alii prorumpunt in laudem Dei (*Ps.*, cl, v. 1) : « Laudate Dominum in sanctis ejus, etc. ; » (*Jer.*, xxxiii, v. 9) : « Erit mihi in nomen et in gaudium, et in laudem, et in exultationem cunctis gentibus terræ, quæ audierint omnia bona, etc. »

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Scire autem, etc. », admonet ad futura. Et primo, ponit exempla exequenda et vitanda ; secundo, concludit morale monitionem in iv cap. ibi : « Itaque, fratres mei charissimi, etc. » Circa primum duo facit, quia primo ostendit quæ sunt imitanda ; secundo quæ sunt vitanda iii, cap. ibi : « De cætero, etc. » Item prima dividitur in duos, quia primo inducit se eis imitandum ; secundo inducit alios, ii, cap. ibi : « Si qua ergo, etc. » Item prima in tres, quia primo ponit exemplum profectum suum ; secundo, gaudium, quod habet ex profectu, ibi : « Quid enim, etc. ; » tertio, fructum ex profectu

l'événement m'en sera salutaire, » Dans la première de ces subdivisions, il dit le progrès qu'il a fait lui-même, et ensuite la manière dont il l'a fait, (v. 15) : « En sorte que mes liens sont devenus célèbres, etc. »

I. Il dit donc : je vous ai recommandé de travailler à votre avancement, et de prendre pour modèle le progrès que j'ai fait moi-même (v. 12) : « Je veux donc que vous sachiez, mes frères, que ce qui m'est arrivé, » extérieurement, puisque ce sont des tribulations. Tout extérieures qu'elles soient, elles ne m'ont point troublé intérieurement, mais au contraire ces tribulations « ont servi au progrès de l'Évangile, » car par elles la foi que je prêchais a progressé davantage (2<sup>e</sup> *Corinth.*, i, v. 6) : « Soit que nous soyons affligés, c'est pour votre consolation et votre salut. »

II. Il fait voir quel est ce progrès, d'abord pour lui-même, et ensuite pour les autres, (v. 14) : « Et plusieurs frères, etc. » — 1<sup>o</sup> Pour lui-même, le progrès avait été manifeste, puisqu'il supportait de telles tribulations pour Jésus-Christ avec tant de constance qu'il avait été jeté dans les chaînes. Aussi dit-il (v. 15) : « En sorte que mes liens sont devenus célèbres dans toute la cour de l'Empereur, et dans une infinité d'autres lieux, « ce qui contribue à la gloire de Jésus-Christ » (1<sup>re</sup> *S. Pierre*, iv, v. 15) : « Que nul de vous ne souffre comme homicide, ou comme larron, ou comme médisant, ou comme envieux du bien d'autrui ; s'il souffre comme Chrétien, qu'il n'en ait point de honte, mais qu'il en glorifie Dieu. » — (v. 15) « Et dans toute la cour, » par exemple dans le palais de César. Pour les autres, c'était l'accroissement de la foi commune ; ce qui lui fait dire (v. 14) : « Et plusieurs de nos frères en Jésus-Christ, se rassurant sur mes liens, ont conçu une hardiesse nouvelle pour annoncer la parole de Dieu sans aucune crainte ; » (1<sup>er</sup> *Macchabées*, iv, De elephantibus) ;

suo, ibi : « Scio enim, etc. » Item prima dividitur in duos : primo, præmittit profectum ; secundo, modum, ibi : « Ita ut vincula mea, etc. »

I. Dicit ergo : Monui vos ad profectum, et ut formam habeatis profectum meum, « Scire vos volo, et quæ circa me sunt, » exterius, quia tribulationes, et si exterius essent, non immutabant interius, sed magis ad profectum venerunt, quia ex eis fides prædicata magis profecit (2 *Cor.*, i, v. 6) : « Sive tribulamur pro vestra exhortatione et salute, sive consolamur pro vestra consolatione, etc. »

tum ad se ; secundo, quantum ad alios, ibi : « Ut plures, etc. » — 1<sup>o</sup> Quantum ad se quidem, manifestum fuerat quod talia pro Christo pateretur constanter, ita ut vincularetur ; unde dicitur : « Ut vincula, etc. », quod est gloriosum pro Christo (1 *Petr.*, iv, v. 15) : « Nemo vestrum patitur quasi homicida, aut fur, aut alienorum appetitor : si autem ut Christianus, non erubescat, etc. » — « In omni prætorio, » sicut in curia Cæsaris, etc. Ex parte vero alienorum fides crescebat in communi ; unde dicit : « Ut plures, etc. » (1 *Mac.*, iv, de elephantibus) ; (*Eccle.*, x, v. 2)

II. Et ostendit profectum. Primo, quan-

(Eccle., x, v. 2): « Tel qu'est le juge du peuple, tels sont ses ministres, etc. ; » (Prov., xxviii, v. 1): « Le juste est hardi comme un lion et ne craint rien. » Cependant parmi les autres, il y avait de la diversité, car quelques-uns prêchaient bien et d'autres prêchaient mal. Parmi ceux qui prêchaient bien, les uns le faisaient par un motif de charité, comme les autres par l'affection particulière qu'ils portaient à l'Apôtre. Parmi ceux qui prêchaient mal, les uns y étaient entraînés par la malice commune, les autres par une haine spéciale contre l'Apôtre. Or, à mon avis, Saint Paul indique ici un double motif qui déterminait certains ministres à prêcher. D'abord l'envie ; l'Apôtre montre leur intention mauvaise, quand il dit (v. 13): « Il est vrai que quelques-uns prêchent par un esprit d'envie et de contention » (S. Jacq., iii, v. 16): « Où il y a de la jalousie et un esprit de contention, il y a aussi du trouble et toute sorte de mal ; » (1<sup>re</sup> Corinth., iii, v. 5): « Puisqu'il y a parmi vous des jalousies, des disputes, n'est-il pas visible que vous êtes charnels, et que vous vous conduisez selon l'homme ? » Ensuite l'amour de Jésus-Christ et de son Evangile ; ce qui lui fait dire (v. 15): « Et que les autres le prêchent par une bonne volonté. » (Ps., l, v. 20): « Faites-lui sentir les effets de votre bonne volonté. » L'Apôtre complète sa pensée en disant (v. 16): « Les uns prêchent Jésus-Christ par charité, sachant que j'ai été établi de Dieu pour la défense de l'Evangile, » c'est-à-dire, par la charité qui fait la bonne volonté, etc., attendu qu'ils prêchent pour me suppléer, quand je ne puis enseigner.

2<sup>o</sup> Il explique ensuite ce qu'il avait dit, en ajoutant (v. 17): « Que les autres le prêchent, non pas avec une intention pure, mais par un esprit de pique et de jalousie, se persuadant qu'ils ajouteront une nouvelle affliction à celle de mes liens. » La malice de leur jalousie

« Secundum iudicem populi, sic et ministri ejus, etc. » (Prov., xxviii, v. 1): « Justus, quasi leo confidens, absque terrore erit, etc. » Ex parte tamen aliorum est diversitas, quia quidam bene loquebantur, quidam male. Et qui bene, quidam ex generali charitate, et quidam ex speciali amore ad Apostolum. Et qui male, quidam ex generali malitia, quidam ex speciali odio ad Apostolum. Sed ut mihi videtur, Apostolus duplicem ostendit causam propter quam quidam prædicabant. Primo, propter invidiam ; et ideo Apostolus eorum pravam intentionem ostendit, dicens: « Quidam quidem propter invidiam, etc. » (Jac., iii, v. 16): « Ubi zelus et contentio,

ibi inconstantia et omne opus pravum ; » (1 Cor., iii, v. 3): « Cum sit inter vos zelus et contentio, nonne carnales estis ? » Secundo propter amorem Christi et Evangelii ; unde dicit : « Quidam propter bonam, etc. » (Ps., l, v. 20): « Benigne fac in bona voluntate, etc. » Sed Apostolus addit dicens : « Quidam vero ex charitate, » sc. quæ facit bonam voluntatem, etc., quia ut supplerent defectum mei docentis, prædicaverunt.

2<sup>o</sup> Deinde Apostolus exponit quod dixerat, dicens quod quidam non secundum sanam intentionem, sed ex contentione. Corrupta eorum contentio dupliciter patuit :

se fait sentir de deux manières : d'abord parce qu'en prêchant publiquement, ils devaient exciter parmi les Gentils encore plus d'irritation contre l'Apôtre, qu'il n'en avait eu à souffrir ; ensuite en ce qu'ils espéraient que S. Paul apprenant qu'ils s'arrogèrent un ministère qui lui avait été confié, en éprouverait du trouble, et qu'ainsi pour lui l'affliction se joindrait à l'affliction.

LEÇON III<sup>e</sup> (Ch. 1<sup>er</sup>, w. 18 à 24).

SOMMAIRE. — L'Apôtre se réjouit que Jésus-Christ et son Evangile est publiquement annoncé, quelle que soit l'intention de ceux qui l'annoncent.

18. *Mais qu'importe ? pourvu que le Christ soit annoncé en quel que manière que ce soit, soit par vocation, soit par un vrai zèle ; je m'en réjouis et je m'en réjouirai toujours.*

19. *Car je sais que l'événement m'en sera salutaire par vos prières et par l'infusion de l'Esprit de Jésus-Christ,*

20. *Selon la ferme espérance où je suis, que je ne refuserai point la confusion d'être trompé en rien de ce que j'attends ; mais que parlant avec toute sorte de liberté, le Christ en sera encore glorifié dans mon corps, comme il l'a été toujours soit par ma vie, soit par ma mort.*

21. *Car le Christ est ma vie, et la mort m'est un gain.*

22. *Que si je demeure plus longtemps dans ce corps mortel, je tirerai du fruit de mon travail ; et ainsi je ne sais que choisir :*

uno modo ut publice prædicando,urbationem facerent in populo Gentili contra Apostolum, supra illam quam habuit ; alio modo quia credebant quod Paulus audiens eos usurpare officium sibi commissum, turbaretur, et ex hoc adderetur afflictio afflicto.

LECTIO III.

Gaudet Paulus Christum et Evangelium publice prædicari, sive recta, sive mala intentione hoc fiat.

18. *Quid enim ? Dum omni modo, sive per occasionem, sive per veritatem Christus annuntietur, et in hoc gau-*

deo, sed et gaudebo.

19. *Scio enim quia hoc mihi proveniet ad salutem per vestram orationem, et subministrationem Spiritus Jesu Christi,*

20. *Secundum expectationem, et spem meam, quia in nullo confundar, sed in omni fiducia, sicut semper et nunc, magnificabitur Christus in corpore meo, sive per vitam, sive per mortem.*

21. *Mihi enim vivere Christus est, et mori lucrum.*

22. *Quod si vivere in carne hic mihi fructus operis est, et quid eligam, ignoro.*

23. *Je me trouve pressé de deux côtés ; car d'une part je désire d'être dégagé des liens du corps, et d'être avec le Christ, ce qui est sans comparaison le meilleur ;*

24. *Et de l'autre il est plus utile pour votre bien que je demeure encore en cette vie.*

1<sup>o</sup> S. Paul a fait ressortir, dans ce qui précède, son avancement propre dans le bien, il traite ici de la joie que cet avancement lui a fait éprouver. Et d'abord il expose le motif de sa joie ; et ensuite cette joie elle-même (v. 18) : « Je m'en réjouis. »

I. Il arrive quelquefois que la joie procède d'un bon motif, directement et de soi ; elle peut aussi procéder d'une mauvaise cause, indirectement et par accident. Quand elle provient d'une bonne cause, il faut se réjouir de l'effet et de la cause ; par exemple, de l'aumône faite en vue de Dieu. Mais quand elle procède d'une mauvaise cause, il faut se réjouir de l'effet, et non de la cause ; telle est la joie qu'on éprouve de la rédemption par Jésus-Christ, bien qu'elle ait été le résultat du crime de Judas et des Juifs. Ainsi arrive-t-il dans l'Eglise de Dieu, quand on obtient des avantages, tantôt par les bons prédicateurs qui apportent une bonne intention, tantôt par les mauvais, qui en apportent une répréhensible : dans l'une et dans l'autre circonstance, il faut se réjouir, ainsi qu'il a été dit. C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 18) : « Mais, que m'importe ? pourvu que Jésus-Christ soit annoncé en quelque manière que ce soit, soit par occasion, soit par zèle pour la vérité, etc. » On annonce Jésus-Christ par occasion, quand on ne se propose pas principalement ce but, mais un autre, par exemple, l'avantage ou la gloire qu'on en retire (*Prov.*, xviii, v. 1) : « Celui qui veut quitter son ami, en cherche les occasions. » On

23. *Coarctor autem e duobus, desiderium habens dissolvi, et esse cum Christo, multo magis melius.*

24. *Permanere autem in carne, necessarium propter vos.*

1<sup>o</sup> SUPRA Apostolus descripsit profectum ex ipso subsecutum, hic agit de gaudio concepto ex hoc profectu. Et ponitur primo materia gaudii ; secundo ipsum gaudium, ibi : « Et in hoc gaudeo, etc. »

I. *Contingit* autem quandoque quod aliquod gaudium provenit ex bona causa, et hoc directe et per se ; et quandoque ex mala causa, et hoc indirecte et per accidens. Quando enim est ex bona causa,

gaudendum est de effectu et de causa sicut de eleemosyna facta propter Deum. Sed quando est ex causa mala, tunc est gaudendum de effectu, sed de causa non : et sic de redemptione per Christum licet fuerit ex scelere Judæ et Judæorum. Ita contingit in Ecclesia, ubi provenit utilitas quandoque per bonos prædicores quo ad bonam intentionem, quandoque per malos quo ad malam : et de utraque gaudendum est, sicut dictum est. Et ideo dicit : « Quid enim, etc. » Per occasionem annuntiat Christum, qui non intendit hoc principaliter, sed propter aliud, puta lucrum vel gloriam (*Prov.*, xviii, v. 1) : « Occasionem quærit, qui recedere vult ab amico ; » per

l'annonce par zèle pour la vérité, quand on le fait avec une intention droite (*Isaïe*, xxxviii, v. 3) : « Souvenez-vous, je vous prie, Seigneur, que j'ai marché devant vous dans la vérité et avec un cœur parfait, etc. » Or l'une et l'autre manière tournent à l'avantage de l'Eglise. Voilà pourquoi S. Paul dit (v. 18) : « Pourvu que Jésus-Christ soit annoncé. » Car si on annonçait un autre que Jésus-Christ, alors il importerait beaucoup. C'est ce qui arrive, dit Saint Augustin, quand on prêche une fausse doctrine. Le Pasteur, qui prêche par amour de la vérité, a droit à l'amour ; celui qui le fait par intérêt, peut être toléré ; il faut chasser celui qui n'est qu'un faux pasteur.

II. S. Paul exprime la joie qui s'en est suivie, quand il dit (v. 18) : « Et en cela, » c'est-à-dire, en ce que mes liens, devenant célèbres, ont contribué à la gloire de Jésus-Christ, en sorte que Jésus-Christ est ainsi annoncé, « je m'en réjouis » dans le présent (*S. Jean*, xiv, v. 28) : « Si vous m'aimiez, assurément vous vous réjouiriez de ce que je vais à mon Père ; » — « et je m'en réjouirai à l'avenir » (*Isaïe*, li, v. 11) : « Ils seront dans la joie et le ravissement, etc. »

II<sup>o</sup> Quand l'Apôtre dit (v. 19) : « Car je sais que l'événement m'en sera salutaire, etc., » il exprime les fruits qui résultent de son progrès. Et d'abord il énonce ces fruits mêmes. Il élève ensuite une sorte de difficulté (v. 22) : « Que si je demeure plus longtemps dans ce corps mortel, etc. »

I. Il dit donc 1<sup>o</sup> quel est ce fruit ; 2<sup>o</sup> par quel secours on peut l'obtenir (v. 19) : « Par vos prières, etc. ; » 3<sup>o</sup> l'objet même de ce fruit (v. 20) : « En sorte que parlant en toute liberté, etc., » — 4<sup>o</sup> Il dit donc : Je me réjouis de ces choses, et ma joie a pour motif le fruit qu'elles produisent pour le salut éternel (*Isaïe*, xlv, v. 17) : « Israël

veritatem autem, quando ex recta intentione (*Is.*, xxxviii, v. 3) : « Obsecro, Domine, memento, quæso, quomodo ambulaverim coram te in veritate, et corde perfecto, etc. » Sed hoc utroque modo fit ad utilitatem Ecclesiæ ; ideo dicit : « Si Christus annuntietur, etc., » quia si aliud annuntiaret quam Christum, tunc multum interesset, quod sit quando falsa doctrina docetur. Augustinus : Pastor qui propter veritatem annuntiat, est amandus ; mercenarius qui propter lucrum, est tolerandus ; qui falsus, expellendus.

II. *Deinde* ponit gaudium consequens, dicens : « Et in hoc, » sc. quod vincula mea manifesta sunt propter Christum, quod Christus annuntietur, « gaudeo » in præ-

senti (*Joan.*, xiv, v. 28) : « Si diligeretis me, gauderetis utique, etc. ; » — « et gaudebo » in futurum (*Is.*, li, v. 11) : « Gaudium et lætitiâ obtinebunt, etc. »

II<sup>o</sup> *DEINDE* enim dicit : « Scio enim, etc., » ponit fructum ex profectu suo provenientem. Et primo, ponit ipsum fructum ; secundo, movet quamdam dubitationem, ibi : « Quod si vivere, etc. »

I. Item *primo*, proponit fructum ; secundo, auxilium ipsum consequendi, ibi : « Per vestram orationem, etc. ; » tertio, assignat materiam fructus, ibi : « Sed non in omni, etc. » — 1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Gaudeo de his, » et hoc propter fructum provenientem ex eis in salutem æternam (*Is.*, xlv, v. 17) : « Salvatus est Israël in

a reçu du Seigneur un salut éternel. » La raison en est que lorsque nous faisons nous-mêmes quelque bien par notre coopération au salut des autres, ce bien rejaillit sur notre propre salut. Car, s'il est dit (*S. Matth.*, xviii, v. 6) : « Si quelqu'un est un sujet de scandale à l'un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui, etc., » quelle n'est pas la gloire méritée par celui qui procure le salut d'un grand nombre ?

2<sup>o</sup> Le secours pour obtenir ce fruit est de trois sortes, à savoir du côté des autres la prière mutuelle ; ce qui fait dire à S. Paul (v. 19) : « Par vos prières, » par lesquelles j'espère être aidé devant Dieu (*S. Jacq.*, v, v. 16) : « Priez l'un pour l'autre, afin que vous soyez sauvés, car la prière du juste peut beaucoup. » Du côté de Dieu, d'où nous vient l'espérance du salut (*Isaïe*, xxvi, v. 17) : « Nous sommes devant vous, Seigneur, comme une femme qui enfante. Nous avons conçu douloureusement, nous avons été comme en travail, et nous avons enfanté l'Esprit du salut ; » l'Apôtre dit donc (v. 19) : « Et par l'infusion de l'Esprit de Jésus-Christ » (*Rom.*, viii, v. 26) : « L'Esprit aide notre faiblesse. » S. Paul se sert ici d'une similitude : celui qui est faible, a besoin de quelqu'un qui le relève et le soutienne ; c'est ce qu'on appelle entr'aider ; Or nous sommes pleins de faiblesses ; nous avons donc besoin de l'aide de l'Esprit-Saint (*S. Jean*, xiv, v. 26) : « L'Esprit vous fera ressouvenir de toutes choses, » à savoir en vous prêtant assistance. De notre côté, c'est l'espérance en Dieu, car (*Prov.*, xi, v. 28) : « Celui qui se fie en ses richesses tombera. » Il faut donc placer notre espérance en Dieu (*Ps.*, cxxiv, v. 1) : « Ceux qui mettent leur confiance dans le Seigneur sont comme la montagne de Sion. » C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 20) : « Selon la ferme espérance où je suis, et dans mon attente, etc. »

Domino salute æterna, etc. » Et hoc ideo, dicit : « Et subministrationem Spiritus quia quando nos aliqua bona facimus Jesu Christi » (*Rom.*, viii, v. 26) : « Spi-cooperando salutem aliorum, redundat in ritus adjuvat infirmitatem nostram. » Et salutem nostram. Si enim, ut dicitur loquitur similitudinariae : quando enim (*Matth.*, xviii, v. 6) : « Qui scandaliza- aliquis est debilis, indiget relevante ut verit unum ex his pusillis, etc., » quanta sustentetur, et hoc est subministrare : et gloria dignus est qui salutem multorum nos debiles sumus, ideo indigemus submi-procurat ? nistratione Spiritus (*Joan.*, xiv, v. 26) :

2<sup>o</sup> Auxilium autem est triplex, sc. ex parte aliorum mutua oratio. Unde dicit : « Per vestras orationes, » sc. ex quibus spero adjuvari a Deo (*Jac.*, v, v. 16) : « Qui confidit in divitiis, corrumpet. » Oportet ergo quod spes nostra sit in Deo, etc. Ex parte Dei, de quo habemus spem salutis (*Is.*, xxvi, v. 17) : « A facie tua, Domine, concepimus, et quasi parturivimus, et peperimus spiritum salutis ; » et ideo dicit : « Et suggesterit vobis omnia, etc., » quasi vobis subministrando. Ex parte nostra est spes in Deo, quia (*Prov.*, xi, v. 28) : « Qui confidit in divitiis, corrumpet. » Oportet ergo quod spes nostra sit in Deo, etc. (*Ps.*, cxxiv, v. 1) : « Qui confidunt in Domino sicut mons Sion, etc. ; » et ideo dicit : « Secundum expectationem et spem meam. »

Mais l'espérance n'est-elle pas elle-même l'attente de la future béatitude ?

Il faut répondre que l'espérance est le mouvement de l'âme vers un bien de difficile accès ; or ceci peut se produire de deux manières : si on espère atteindre ce bien par soi-même, l'espérance est sans attente ; si on compte l'atteindre par le secours d'un autre, il y a, à la fois attente et espérance ; or c'est ainsi que nous attendons, avec l'espérance d'obtenir par un autre (*Ps.*, xxxix, v. 2) : « J'ai attendu le Seigneur avec une grande patience, et il s'est abaissé vers moi » (*Rom.*, vii, v. 24) : « Car nous ne sommes sauvés qu'en espérance. »

Cependant l'Apôtre dit : « Je sais, » et ensuite : « J'espère, et j'attends. » Cette espérance porte-t-elle avec elle la certitude ?

L'Apôtre donne la réponse, lorsqu'il dit (v. 20) : Il en est ainsi, « car je ne recevrai pas la confusion d'être trompé en rien de ce que j'attends » (*1<sup>re</sup> Machab.*, ii, v. 61) : « Tous ceux qui espèrent en Dieu ne s'affaiblissent point ; » (*Rom.*, v, v. 5) : « L'espérance ne trompe point ; » (*Eccli.*, ii, v. 11) : « Sachez que jamais personne, qui a espéré au Seigneur, n'a été confondu. » Et d'abord S. Paul en donne la raison ; ensuite il l'explique (v. 21) : « Jésus-Christ est ma vie, etc. »

A) Cette raison est prise de ce que l'Apôtre n'a rien en lui qui ne se rapporte au service de Jésus-Christ ; en d'autres termes, tout ce qui m'est arrivé tournera à mon salut, parce que tout ce que je suis est sans exception consacré au service de Jésus-Christ. Il place donc en première ligne la confiance ; ensuite la persévérance, et enfin la certitude de l'intention. — a) Il dit donc (v. 20) : « Parce que, parlant avec toute sorte de liberté, etc., » comme s'il disait : beaucoup me persécutent, mais moi je mets ma confiance en Dieu (*Isaïe*, xii,

Sed nonne spes est expectatio, futurae beatitudinis ?

Dicendum est, quod spes est motus appetitus in bonum arduum. Et hoc dupliciter : quia quando quis sperat adipisci perse, sic spes est sine expectatione ; quando autem per alium, tunc est spes cum expectatione, et sic nos expectamus spem habentes aliquid consequi per alium (*Ps.*, xxxix, v. 2) : « Expectans expectavi Dominum, etc. ; » (*Rom.*, vii, v. 24) : « Spe salvi facti sumus. »

Sed dicit : « Scio, » et postea, « Spero, et expecto. » Nunquid certa est hæc spes ?

Respondet Apostolus dicens : Ita, « quia in nullo confundar » (*1 Mac.*, ii, v. 61) : « Omnes qui sperant in illo non infirman-

tur ; » (*Rom.*, v, v. 5) : « Spes autem non confundit ; » (*Eccli.*, ii, v. 11) : « Nullus speravit in Domino, et confusus est. » Hujus primo rationem assignat ; secundo exponit eam, ibi : « Mihi enim vivere, etc. »

A) Ratio hæc sumitur ex hoc, quod ipse totaliter ordinatur ad servitium Christi. Quasi dicat : ideo hæc mihi provenient in salutem, quia totaliter sum ad servitium Christi. Et primo, ponit fiduciam ; secundo, perseverantiam ; tertio, certitudinem intentionis. — a) Dicit ergo : « Sed in omni fiducia, etc. ; » quasi dicat : Multi persequuntur me, sed ego confido in Deum (*Is.*, xii, v. 2) : « Fiducialiter

v. 2) : « Je sais que mon Dieu est mon Sauveur ; j'agirai donc avec confiance, et je ne craindrai point ; » (*Ps.*, xi, v. 6) : « J'agirai en cela en toute liberté, etc. » — *b*) Il ajoute (v. 20) : « Comme toujours, » c'est-à-dire comme depuis le premier instant de ma conversion (*Act.*, ix, v. 27) : « Il raconta comment, depuis, il avait parlé librement, dans la ville de Damas, au nom de Jésus, etc. » Ainsi (v. 20) « ferai-je maintenant » (*Job.*, xxvii, v. 6) : « Je n'abandonnerai point la justification que j'ai commencé à faire de ma conduite. » — *c*) L'Apôtre témoigne de la droiture de son intention, en ce que Jésus-Christ sera glorifié en lui. Car étant vrai Dieu, Jésus-Christ ne peut en lui-même ni être glorifié, ni être amoindri, mais seulement en nous, c'est-à-dire, en ceux qui le connaissent. On glorifie, en effet, Jésus-Christ, quand on contribue à le faire connaître (*Eccli.*, xliii, v. 35) : « Qui dira sa grandeur, selon qu'elle est dès le commencement ? » On peut y travailler de parole et d'effet, quand la grandeur des effets divinement produits, manifeste la grandeur de celui qui en est l'auteur. Or parmi ces admirables effets, il faut placer la justification, qui demeurant cachée dans le cœur de l'homme, ne contribue en rien à la gloire de Jésus-Christ, si ce n'est dans ce cœur même et nullement par rapport aux autres ; mais en se faisant jour quelquefois à l'extérieur par des actes corporels et apparents, elle concourt alors véritablement et directement à cette gloire. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 20) : « Dans mon corps. » Jésus-Christ peut être glorifié dans notre corps de deux manières. D'abord, lorsque nous consacrons notre corps à son service, en remplissant corporellement ses ministères (*1<sup>re</sup> Corinth.*, vi, v. 20) : « Glorifiez donc et portez Dieu dans votre corps. » Ensuite en exposant ce même corps pour Jésus-Christ (*1<sup>re</sup> Corinth.*, xiii, v. 3) : « Quand j'aurais livré mon corps pour être brûlé, si je n'ai

agam, et non timebo ; » (*Ps.*, xi, v. 6) : « Fiducialiter agam in eo. » — *b*) « Sicut bilis justificatio est hæc, quamdiu est in corde hominis latens, non magnificabitur per eam Christus, nisi quantum ad cor illius, non quantum ad alios ; sed quando-cumque prorumpit in exteriora per actus corporales apparentes : tunc vere et proprie magnificatur. Et ideo ait : « In corpore meo. » In corpore nostro Christus dupliciter magnificatur : uno modo in quantum corpus nostrum deputamus ad obsequium ejus, ministeria ejus corporaliter exequendo (*1<sup>re</sup> Cor.*, vi, v. 20) : « Glorificate, et portate Deum in corpore vestro. » Alio modo corpus nostrum exponendo pro Christo (*1<sup>re</sup> Cor.*, xiii, v. 3) : « Si quando magnitudo divini effectus ostendit

point la charité, tout cela ne me servira de rien. » La première de ces consécérations se fait par la vie ; la seconde par la mort. L'Apôtre dit donc (v. 20) : « Soit par ma vie, » car c'est par celui qui vit que se font les œuvres, « soit par la mort » (*Rom.*, xiv, v. 8) : « Soit que nous vivions, c'est pour le Seigneur que nous vivons, soit que nous mourions, c'est pour le Seigneur que nous mourons ; soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes toujours au Seigneur. » On peut aussi entendre cette mort de la mort spirituelle (*Coloss.*, iii, v. 5) : « Faites mourir les membres de l'homme terrestre qui est en vous, etc. »

*B*) S. Paul explique à la suite comment Jésus-Christ sera glorifié en lui soit par la vie, soit par la mort, lorsqu'il dit (v. 21) : « Jésus-Christ est ma vie et la mort m'est un gain. » La vie suppose un mouvement. Aussi dit-on de ce qui se meut de soi : il vit. De là vient qu'on regarde comme constituant radicalement la vie de l'homme, ce qui est en lui le principe du mouvement. Or ce principe est ce à quoi le sentiment s'unit, dans l'homme, comme à sa fin ; car tel est pour lui le point de départ pour toutes choses. C'est de là aussi que quelques-uns disent des motif déterminants de leurs actes : c'est ma vie. Ainsi parle le chasseur de la chasse, et l'ami de son ami. Dans ce sens Jésus-Christ est notre vie, parce qu'il est le principe de notre vie et de tous nos actes ; c'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 21) : « Ma vie, c'est Jésus-Christ, » parce que Jésus-Christ seul le faisait agir. « Et mourir m'est un gain, etc. » L'Apôtre parle ici avec justesse : Chacun de nous ne regarde-t-il pas comme un gain de pouvoir perfectionner cette vie qui est en nous imparfaite ; ainsi l'infirmes considère comme un gain une vie pleine de santé. Notre vie, c'est le Christ (*Coloss.*, iii, v. 5) : « Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu avec le

etc. » Sed primus modus fit per vitam ; in eo : hoc autem est illud, cui affectus secundus vero per mortem. Ideo dicit : « Sive per vitam, » quia vivendo operatur, « sive per mortem » (*Rom.*, xiv, v. 8) : « Sive vivimus, sive morimur, Domini sumus, etc. » quod etiam intelligi potest de morte spirituali (*Col.*, iii, v. 5) : « Mortificate membra vestra, quæ sunt super terram, etc. »

*B*) Deinde exponit quomodo mortificabitur per vitam et per mortem, dicens : « Mihi enim vivere, etc. » Vita enim importat motionem quamdam : illa enim vivere dicuntur, quæ ex se moventur. Et inde est quod illud videtur esse radicaliter vita hominis, quod est principium motus in eo : hoc autem est illud, cui affectus unitur, sicut finis, quia ex hoc movetur homo ad omnia. Unde aliqui dicunt illud ex quo moventur ad operandum, vitam suam : ut venatores venationem, et amici amicum. Sic ergo Christus est vita nostræ quoniam totum principium vitæ nostræ et operationis est Christus. Et ideo dicit Apostolus : « Mihi enim vivere, etc. » quia solus Christus movebat eum. « Et mori lucrum, » hic Apostolus proprie loquitur : quilibet enim sibi ad lucrum reputat, quando vitam quam habet imperfectam potest perficere : sic infirmus ad lucrum reputat sanam vitam. Vita nostra Christus est (*Col.*, iii, v. 3) : « Vita nostra abscon-

Christ. » Mais ici-bas, cette vie est imparfaite (2<sup>e</sup> Corinth., v, v. 6) : « Pendant que nous habitons dans ce corps, nous sommes éloignés du Seigneur, et hors de notre patrie. » Quand donc notre corps meurt, notre vie, c'est-à-dire Jésus-Christ se perfectionne en nous, car alors nous lui devenons présents (Ps., cxxvi, v. 2) : « Après le sommeil qu'il aura donné à ses bien-aimés ; » (2<sup>e</sup> Timoth., iv, v. 6) : « Pour moi, je suis comme une victime, qui a déjà reçu l'aspersion pour être sacrifiée, etc. »

II. Quand l'Apôtre ajoute (v. 22) : « Que si je demeure plus longtemps dans ce corps mortel, etc., » il élève une sorte de difficulté sur ce qu'il vient de dire. 1<sup>o</sup> Il énonce cette difficulté ; 2<sup>o</sup> il en donne la solution (v. 25) : « C'est pourquoi j'ai une certaine confiance, etc. »

1<sup>o</sup> La première partie se subdivise ; S. Paul expose d'abord la difficulté ; il donne ensuite les raisons de l'une et l'autre partie (v. 25) : « Et je me trouve pressé des deux côtés, etc. » — A) Il dit donc : Si vivre dans ce corps mortel, etc., il est certain que tant que je vis dans ce corps mortel, le Christ est glorifié ; donc pour moi vivre dans cette chair, c'est-à-dire, ma vie dans ce corps mortel, me fournit l'occasion d'acquérir ce fruit de la glorification de Jésus-Christ. Il relève donc l'effet à raison de sa cause ; c'est-à-dire, si la vie me procure ce fruit, à savoir, de glorifier le Christ, la vie que je passe dans cette chair, est donc bonne et fructueuse (Rom., vi, v. 22) : « Le fruit que vous retirez c'est votre sanctification, etc. » Si donc il en est ainsi (v. 22) : « Je ne sais plus que choisir, » ou de mourir, ou de vivre (Rom., viii, v. 26) : « Nous ne savons ce que nous devons demander à Dieu dans nos prières ; » (Sagesse, ix, v. 14) : « Les pensées des hommes sont timides et nos prévoyances sont incertaines. »

dita est cum Christo in Deo, sed hic est imperfecta » (2 Cor., v, v. 6) : « Quamdiu sumus in corpore, peregrinamur a Domino ; » et ideo quodam morimur corpore, perficitur nobis vita nostra, sc. Christus, cui tunc præsentis sumus (Ps., cxxvi, v. 2) : « Cum dederit dilectis suis somnum, etc., » (2 Tim., iv, v. 6) : « Ego enim jam delabor, et tempus meæ resolutionis instat, etc. »

II. Deinde cum dicit : « Quod si vivere, etc., » ponit dubitationem quamdam circa ea quæ dicta sunt. Et circa hoc duo facit : primo, ponit dubitationem ; secundo, solvit eam, ibi : « Et hoc confidens, etc. »

1<sup>o</sup> Item prima in duas : quia primo, ponit dubitationem ; secundo, proponit

rationes ad utramque partem, ibi : « Coarctor autem, etc. » — A) Dicit ergo : Si vivere in carne hic mihi est fructus, etc., verum est, quod in corpore meo dum vivo, magnificatur Christus ; ergo vivere meum in carne, id est vita mea in carne est hujusmodi fructus. Unde prædicat effectum de causa, id est si vita affert mihi hunc fructum, ut Christus magnificetur, vita in carne est bona et fructuosa (Rom., vi, v. 22) : « Habetis fructum vestrum in sanctificationem, etc. » Si ergo ita est, « Ignoro quid eligam, » utrum mori, vel vivere (Rom., viii, v. 26) : « Nam quid oremus sicut oportet nescimus, etc. ; » (Sap., ix, v. 14) : « Cogitationes enim mortalium sunt timidæ, et incertæ providentiæ nostræ. »

B) Mais pourquoi hésitez-vous, ô Paul ? Parce que (v. 25) « je me trouve pressé des deux côtés. » D'abord il donne la raison pour l'un de ces côtés ; ensuite celle du second. Il y a, en effet, dans l'homme un double mouvement : l'un de la nature ; l'autre de la grâce ; de la nature, pour ne pas mourir (2<sup>e</sup> Corinth., v, v. 4) : « Nous ne voulons pas être dépouillés, mais être revêtus par dessus, etc. ; » (S. Jean, xxi, v. 18) : « Un autre vous ceindra, et vous mènera où vous ne voudrez pas. » De la grâce, que suggère la charité, laquelle porte à l'amour de Dieu et du prochain. Or ce premier sentiment qui porte à aimer Dieu, tend à nous unir à Jésus-Christ ; c'est ce qui fait dire à l'Apôtre (v. 25) : « Car je désire d'être dégagé des liens du corps, » non pas d'une manière absolue, mais pour être avec Jésus-Christ (2<sup>e</sup> Corinth., v, v. 8) : « Dans cette confiance que nous avons, nous aimons mieux sortir de ce corps pour aller habiter avec le Seigneur. » On reconnaît, dans ce passage, la fausseté de cette opinion adoptée par les Grecs, que les âmes saintes ne sont pas unies, immédiatement après la mort, à Jésus-Christ. Je désire qu'il en soit ainsi, parce que, (v. 25) « c'est de beaucoup le meilleur d'être avec Jésus Christ » (Ps., lxxii, v. 23) : « Car qu'y a-t-il pour moi dans le ciel ? et que désirai-je sur la terre, sinon vous, Seigneur ! ma chair et mon cœur ont été dans la défaillance, » pour arriver à la possession du bien (Ps., lxxxiii, v. 11) : « Un seul jour vaut mieux que mille, quand on le passe dans vos tabernacles. » D'autre part, l'amour du prochain porte à travailler à sa perfection ; c'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 24) : « Et il est plus utile pour votre bien que je demeure encore en cette vie, » c'est-à-dire, ma vie est nécessaire encore pour votre utilité (2<sup>e</sup> Corinth., v, v. 15) : « Car soit que nous soyons emportés comme hors de nous-mêmes, c'est pour Dieu ; soit que nous nous tem-

B) Sed quare dubitas ? quia « Coarctor, etc. » Primo, ponit rationem ad partem unam ; secundo, ad aliam. In homine enim duplex est motus, naturæ, sc. et gratiæ. Naturæ ad non moriendum (2 Cor., v, v. 4) : « Nolumus expoliari, sed supervestiri, etc. ; » (Joan., xxi, v. 18) : « Et alius ducet te quo tu non vis, etc. ; » et gratiæ, quam suggeret charitas, quæ movet ad dilectionem Dei et proximi. Hic affectus ad dilectionem Dei movet, ut simus cum Christo ; et ideo dicit : « Desiderium habens dissolvi, » non simpliciter, « sed esse cum Christo » (2 Cor., v, v. 8) : « Audemus autem, et bonam voluntatem habemus magis peregrinari a corpore, et præsentibus esse ad Dominum, etc. » In quo notatur falsitas opinionis Græcorum, quod animæ Sanctorum post mortem non statim sunt cum Christo. Et hoc ideo opto, quia « est multo melius esse cum Christo » (Ps., lxxii, v. 25) : « Quid enim mihi est in cælo, etc. Defecit caro mea, et cor meum, » scilicet, ad habendum bonum (Ps., lxxxiii, v. 11) : « Melior est dies una in atriis tuis super millia, etc. » Dilectio autem proximi movet ad profectum proximi ; et ideo dicit : « Permanere autem, etc. ; » id est necessaria est vita mea propter utilitatem vestram (2 Cor., v, v. 13) : « Sive mente excedimus Deo, sive sobrii sumus, vobis, etc. » Vel aliter :

périons, c'est pour vous. » Ou encore : « je me trouve pressé des deux côtés, » c'est-à-dire, des deux côtés s'élève le désir d'être dégagé des liens du corps, etc., mais il vaut mieux, etc.; le sens est le même.

Cependant il ne paraît pas qu'il puisse y avoir de l'hésitation ; il semble même que l'Apôtre incline pour le premier parti. Car le premier désir est excité en nous par l'amour de Dieu ; le second par l'amour du prochain ; or le premier est à la fois et plus relevé et préférable ; donc etc.

Il faut répondre qu'il y a deux sortes d'amour de Dieu ; à savoir, l'amour de convoitise, qui porte à vouloir jouir de Dieu et à prendre en lui sa délectation, ce qui est le bien de l'homme ; (1) et l'amour d'amitié, par lequel l'homme préfère l'honneur de Dieu même à cette délectation qui le fait jouir de Dieu : c'est la charité parfaite. De là ces paroles (Rom., VIII, v. 58) : « Ni la mort, ni la vie, ni les anges, etc. ; » et il ajoute (ix, v. 3) : « J'eusse désiré devenir moi-même anathème à l'égard de Jésus-Christ pour mes frères, etc., » parlant ainsi, afin de manifester qu'il brûle d'une charité très parfaite, comme s'il était prêt, pour l'amour de Dieu et pour sa gloire, à se voir privé de la jouissance que procure la vision de Dieu. Voilà ce qui l'a déterminé dans son choix, et avec raison puisque c'est le plus parfait.

(1) L'amour de convoitise est celui par lequel nous aimons quelque chose, pour le profit que nous en prétendons. L'amour de bienveillance est celui par lequel nous aimons quelque chose pour le bien d'icelle. Quand il est avec mutuelle correspondance, il s'appelle amour d'amitié. (S. François de Sales, AMOUR DE DIEU, 88.)

« Coarctor, etc., » id est ex duplici parte insurgit desiderium dissolvi, etc., melius, etc. Sententia non mutatur.

Sed hoc non videtur dubitabile ; quinimo videtur etiam Apostolus in priorum partem declinare. Primum enim desiderium excitat in nobis dilectio Dei, secundum dilectio proximi ; majus autem et melius est desiderium primum ; igitur, etc.

Respondeo : dicendum est quod duplex est dilectio Dei, sc. dilectio concupiscentiæ, qua vult frui Deo et delectari in ipso ; et hoc est bonum hominis. Item est di-

lectio amicitiae, qua homo præponit honorem Dei, etiam huic delectationi, qua fruitur Deo, et hæc est perfecta charitas. Unde (Rom., VIII, v. 38) : « Neque mors, neque vita, neque Angeli, etc. » Et subdit (Rom., IX, v. 3) : « Optabam ego anathema fieri pro fratribus meis, etc. » Et hoc dixit, ut ostendat se esse perfectioris charitatis, quasi sit paratus propter amorem Dei, et gloriam carere delectatione visionis Dei ; et ideo hoc elegit, et bene, tanquam magis perfectum.

LEÇON IV<sup>e</sup> (Ch. 1<sup>er</sup> w. 25 à 50 et dernier.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre dit que dans le désir d'être utile aux Philippiens, il ne mourra point, mais qu'il ira les visiter. Il les exhorte à persévérer dans la pratique de l'Évangile de Jésus-Christ.

25. *C'est pourquoi j'ai une certaine confiance qui me persuade que je demeurerai encore avec vous tous, et que j'y demeurerai même assez longtemps pour votre avancement et pour la joie de votre foi ;*

26. *Afin qu'étant de nouveau retourné chez vous, vous ayez lieu de glorifier le Christ-Jésus à mon occasion.*

27. *Ayez soin seulement de vous conduire d'une manière digne de l'Évangile du Christ, afin que je voie moi-même étant présent parmi vous, ou que j'entende dire en étant absent, que vous demeurez fermes dans un même esprit, combattant tous d'un même cœur pour la foi de l'Évangile ;*

28. *Et que vous demeuriez intrépides parmi tous les efforts de vos adversaires ; ce qui est pour eux le sujet de leur perte, comme pour vous celui de votre salut : et cela vient de Dieu.*

29. *Car c'est une grâce qu'il vous a faite, non seulement de ce que vous croyez en Jésus-Christ, mais encore de ce que vous souffrez pour lui ;*

30. *Vous trouvant dans les mêmes combats où vous m'avez vu, et où vous entendez dire que je suis encore maintenant.*

## LECTIO IV.

Pro eorum profectu se dicit non moriturum, seque venturum ad eos, ac ad perseverandum in Christi Evangelio hortatur.

25. *Et hoc confidens scio, quia manebo et permanebo omnibus vobis, ad profectum vestrum et gaudium fidei,*

26. *Ut gratulatio vestra abundet in Christo Jesu in me, per meum adventum iterum ad vos.*

27. *Tantum digne Evangelio Christi conversamini, ut, sive cum venero et videro vos, sive absens, audiam de vobis quia statis in uno spiritu, unanimis, collaborantes fidei Evangelii ;*

28. *Et in nullo terreamini ab adversariis, quæ est illis causa perditionis, vobis autem salutis. Et hoc a Deo.*

29. *Quia vobis donatum est pro Christo, non solum ut in eum credatis, sed ut etiam pro illo patiamini,*

30. *Idem certamen habentes, quale et vidistis in me, et nunc audistis de me.*

Après avoir exposé son hésitation, et les raisons de part et d'autre, S. Paul donne la solution de la difficulté. Et d'abord, faisant en quelque sorte son choix, il annonce, pour ce qui le regarde, son prochain voyage à Philippes, ensuite il explique ce qu'ils doivent faire de leur côté (v. 27) : « Ayez soin seulement de vous conduire d'une manière digne de l'Évangile de Jésus-Christ. »

1<sup>o</sup> La première partie se subdivise en trois. L'Apôtre I. parle de son arrivée prochaine ; II. il dit quel en sera le fruit ; III. il explique en quoi il consiste. — I. Il dit donc : Je viens de vous faire voir qu'il est plus utile pour vous que je prolonge mon séjour dans ce corps mortel ; « et cela, » parce que ma vie abonde en fruits pour vous. « Je sais donc que je resterai encore, » mais si je le sais, c'est « parce que j'ai cette confiance en Dieu » (*Prov.*, xxviii, v. 1) : « Le juste est hardi comme un lion. » — « Je demeurerai donc et je resterai, » c'est-à-dire, je vivrai et je vivrai longtemps.

Mais S. Paul n'a-t-il pas été mis à mort par Néron presque aussitôt après avoir écrit cette épître ?

Il faut répondre que l'épître aux Philippiens a été faite ou écrite, la première année de sa prison, qui fut aussi la première année du règne de Néron. L'Apôtre vécut encore sept années. — II. (v. 25) : « Pour vous tous, » dit-il, c'est-à-dire pour votre utilité commune (*1<sup>re</sup> Corinth.*, x, v. 33) : « Ne cherchant point ce qui m'est avantageux, mais ce qui l'est à plusieurs pour être sauvés. » Et cela (v. 25) « afin de contribuer à votre avancement, » c'est-à-dire afin que par mes exhortations vous avanciez dans la foi, (v. 25) « et pour la joie de cette foi, » c'est-à-dire afin que vous vous réjouissiez de ce que vous apprenez de ma vie, joie qui serait plus grande, si j'étais présent (*Rom.*, i, v. 11) : « J'ai grand désir de vous voir, pour vous faire part

Posita dubitatione et rationibus hinc inde, hic solvit dubitationem. Et primo, quasi eligens unam partem, prænuñtiat post futurum adventum suum ad eos quantum ad se; secundo, ostendit quid requiratur ex parte eorum, ibi : « Tantum digne, etc. »

1<sup>o</sup> Item PRIMA in tres, quia primo, præmittit futurum adventum; secundo, ostendit fructum; tertio, illum fructum exponit. — I. Dicit ergo: postquam supradictum est quod permanere in carne necessarium est propter vos. « Et hoc, » quod mea vita est fructuosa vobis, « scio, » ideo, sc. « quia permanebo; » sed hoc quasi, « Confidens de Deo » (*Prov.*, xxviii, v. 1) : « Justus quasi leo confidens, etc. » —

« Manebo et permanebo, » id est vivam et diu vivam.

Sed contra, statim occisus est a Nerone. Respondeo: dicendum est quod epistola est facta vel scripta primo anno incarcerationis, quod fuit primo anno Neronis. Unde postea vixit septem annis. — II. « Omnibus vobis, » id est ad utilitatem omnium vestrum (*1 Cor.*, x, v. 33) : « Non quærens quod mihi utile est, sed quod multis, ut salvi fiant. » Et hoc « ad profectum vestrum, » id est ut per meam exhortationem proficiatis in fide, et gaudeatis de mea vita quam audistis, sed magis gauderetis si essem præsens (*Rom.*, i, v. 11) : « Desidero autem videre vos, etc. »

de la grâce spirituelle, afin de vous fortifier. » — III. L'Apôtre explique ensuite ce qu'il vient de dire, en ajoutant (v. 26) : « Afin qu'étant de nouveau retourné chez vous, vous ayez lieu de glorifier Jésus-Christ à mon occasion, » c'est-à-dire s'il m'est donné de vous visiter de nouveau, pour que je vous procure une joie abondante (*Ephés.*, iii, v. 20) : « Que celui qui, par la puissance dont il agit en nous, peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons, et tout ce que nous pensons, soit glorifié, etc. » Et cela « en Jésus-Christ, » car si les Philippiens se réjouissaient à l'occasion de Paul, c'était pour Jésus-Christ (*Philemon*, v. 20) : « Que je reçoive de vous cette joie dans le Seigneur. »

2<sup>o</sup> Quand S. Paul ajoute (v. 27) : « Ayez soin seulement de vous conduire d'une manière digne de l'Évangile de Jésus-Christ, » il explique ce qui est nécessaire de leur part. Et d'abord il donne cette explication; ensuite il expose l'avantage qui doit en résulter; enfin il explique cet avantage.

I. Il dit donc que tout ce que l'on exige d'eux, c'est qu'ils se conduisent d'une manière digne de l'Évangile de Jésus-Christ, c'est-à-dire ainsi que le demande une semblable doctrine (*1<sup>re</sup> Thessal.*, ii, v. 12) : « Vous conjurant de vous conduire d'une manière digne de Dieu qui vous a appelés à son royaume et à sa gloire » (*Coloss.*, i, v. 10) : « Afin que vous vous conduisiez d'une manière digne de Dieu, etc. » — « De sorte que, soit que je vienne vers vous, soit même que je ne puisse vous visiter, je n'entende dire de vous que du bien; » car c'est là ma joie (*iii, S. Jean*, v. 4) : « Je n'ai point de plus grande joie que d'apprendre que mes enfants marchent dans la vérité. »

II. L'Apôtre leur demande spécialement 1<sup>o</sup> l'unité; 2<sup>o</sup> la constance (v. 28) : « Et que vous demeuriez intrépides, etc. » — 1<sup>o</sup> Or les

— III. Deinde exponit quod dixerat, dicens: Ut gratulatio vestra, etc., id est si detur ut iterum veniam ad vos, est ut gaudium abundans sim vobis (*Ephes.*, iii, v. 20) : « Et autem qui potens est omnia facere superabundanter quam petimus, aut intelligimus, etc. » Et hoc « in Christo Jesu, » quia hoc ipsum quod gaudebant de eo, erat propter Christum (*Philem.*, v. 20) « Fruar te in Domino, etc. »

II. DEINDE cum dicit: « Tantum digne, etc., » ostendit quid requiratur ex parte eorum. Et circa hoc tria facit, quia primo, facit hoc; secundo, manifestat utilitatem inde consequentem; tertio, explicat.

I. Dicit ergo, quod tantum ex parte

eorum requiritur quod in Evangelio Christi digne conversentur, sc. secundum quod doctrinæ tali congruit (*1 Thess.*, ii, v. 12) : « Testificati sumus, ut ambularetis digne Deo, qui vocavit vos in suum regnum et gloriam, etc. » (*Col.*, i, v. 10) : « Ambuletis digne Deo, etc. » — « Ut, sive cum venero ad vos et videro vos, sive absens, audiam de vobis bona; » et hoc gaudium est mihi (*3 Joan.*, v. 4) : « Majorem horum non habeo gratiam, quam ut audiam filios meos in veritate ambulare, etc. »

II. Et nunc in speciali expetit ab eis: primo, unitatem; secundo, constantiam  
1. Dicit ergo, quod tantum ex parte

saints ont besoin d'une triple unité : d'abord celle de la charité ; c'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 27) : « En sorte que j'apprenne de vous que vous demeurez fermes dans un même esprit, » ce qui se fait par l'amour (*Ephés.*, iv, v. 5) : « Travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix ; » et (1<sup>re</sup> *Corinth.*, vi, v. 17) : « Celui qui demeure attaché au Seigneur, est un même esprit avec lui. » Ensuite l'unité de la concorde (v. 27) : « Unis de sentiments, » c'est-à-dire n'ayant qu'une volonté et un seul cœur (*Act.*, iv, v. 52) : « Toute la multitude de ceux qui croyaient n'était qu'un cœur et qu'une âme ; » (*Ps.*, lxxvii, v. 7) : « Il fait habiter dans un même lieu ceux qui ont des mœurs semblables. » Enfin l'unité de l'action ; ce qui lui fait dire (v. 27) : « Travaillant de concert pour l'Évangile, » en sorte que l'on s'entraide. C'est de cette unité d'action qu'il est dit (1<sup>re</sup> *Rois*, xxv, v. 4) : « Tout Israël s'assembla pour le pleurer, » à savoir Samuel ; (*Prov.*, xviii, v. 19) : « Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte. »

2<sup>o</sup> L'Apôtre demande aux Philippiens la constance (v. 28) : « De telle sorte que vous demeuriez intrépides parmi tous les efforts de vos adversaires, etc. » D'abord il les engage à montrer du courage ; ensuite il en donne la raison ; — A) Il dit donc : « En sorte que vous demeuriez intrépides, etc., » parce que vos ennemis ne peuvent rien, qu'autant que Dieu le permet (*S. Luc*, xxi, v. 18) : « Un cheveu de votre tête ne se perdra pas ; » (*Ps.*, i, v. 5) : « Et sa feuille ne tombera point, etc. ; » (*Isaïe*, li, v. 12) : « Qui êtes-vous, pour avoir peur d'un homme mortel, d'un homme qui sèche comme l'herbe ? » — B) Or il y a une triple raison d'être courageux : la première est le fruit de la tribulation ; la seconde le double don de Dieu ; la troisième l'Apôtre lui-même. — a) Il dit donc (v. 28) : « Ne vous laissez inti-

sanctis necessaria unitas triplex. sc. amoris ; unde dicit : « Audiam de vobis, » quod sc. statim in uno spiritu, quod est per amorem (*Ephés.*, iv, v. 3) : Solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis ; » et (*Cor.*, vi, v. 17) : « Qui autem adhæret Domino, unus spiritus est. » Item concordia ; unde dicit : « Unanimis, » id est unam voluntatem et animum habentes (*Act.*, iv, v. 32) : « Multitudinis credentium erat cor unum, et anima una ; » (*Ps.*, lxxvii, v. 7) : « Qui inhabitare facit unius moris in domo, etc. » Item cooperationis ; unde dicit : « Collaborantes, etc., » ut sc. unus adjuvet alium. Ad hoc facit quod dicitur (1 *Reg.*, xxv, v. 1) : « Congregatus est israel universus, et planxerunt eum, » sc.

Samuelem (*Prov.*, xviii, v. 19) : « Frater qui juvatur a fratre, quasi civitas firma. » 2<sup>o</sup> Secundo, expellit constantiam, ibi : « Et in nullo, etc. » Et primo, inducit ad fortitudinem ; secundo, ponit rationem. — A) Dicit ergo : « Et in nullo, etc., » quia nihil possunt, nisi quantum Deus permittit (*Luc.*, xxi, v. 18) : « Capillus de capite vestro non peribit ; » (*Ps.*, i, v. 3) : « Folium ejus non defluet, etc. ; » (*Is.*, li, v. 12) : « Quis tu ut timeas ab homine mortali, et a filio hominis, qui quasi fenum ita arescet ? » — B) Ratio autem est triplex : prima sumitur a fructu tribulationis ; secunda ex dono duplici Dei ; tertia ab actore. — a) Dicit ergo : « Non terreami-

mider par aucun effort de vos adversaires, car il vous en reviendra du fruit, » c'est-à-dire, la persécution, « qui en eux, » c'est-à-dire, dans les persécuteurs, « est le sujet de leur perte, est pour vous celui de votre salut » (*S. Matth.*, xvi, v. 25) : « Celui qui voudra sauver sa vie, la perdra, etc. ; » (*S. Jean*, xii, v. 2) : « Celui qui aime sa vie, la perdra ; » (*Osée*, xiii, v. 9) : « Votre perte, ô Israël, est votre ouvrage : de moi vous ne pouvez attendre que des secours, etc. » — « Or ce fruit vient de Dieu, » qui vous a donné comme récompense de supporter avec patience la tribulation. — b) La seconde raison, « C'est afin que vous croyiez en lui » (*Ephés.*, ii, v. 8) : « C'est par la grâce de Dieu que vous êtes sauvés, au moyen de la foi, » qui est un don précieux et le premier de tous, (v. 29) « et même que vous souffriez pour lui, » ce qui est encore un don plus grand, puisque c'est prendre les intérêts de Jésus-Christ comme les athlètes courageux, si l'on peut parler ainsi (*Act.*, v, v. 4) : « Alors les apôtres sortirent du conseil, tous remplis de joie, de ce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus. » Si donc on y trouve de l'avantage, il n'y a pas moins d'honneur. Combattez donc avec courage. — c) La troisième raison se déduit de l'exemple de l'Apôtre, car Dieu traite ceux qui combattent, comme il nous a traités nous-mêmes, qui sommes les prémices d'entre les fidèles. C'est ce qui lui fait dire (v. 30) : « Vous trouvant dans ces mêmes combats où vous m'avez vu, » à savoir quand au milieu de vous, à Philippes j'ai été dépouillé de mes vêtements, et battu de verges, à cause de la délivrance de la Pythonisse (*Act.*, xvi, v. 25), « et comme vous entendez dire que je suis encore maintenant. »

ni, quia est vobis fructus, » id est ipsa persecutio « quæ in illis, » sc. persecuentibus, « est causa perditionis, sed vobis est causa salutis » (*Matth.*, xvi, v. 25) : « Qui voluerit animam suam salvam facere, perdet eam, etc. ; » (*Joan.*, xii, v. 25) : « Qui amat animam suam perdet eam ; » (*Osée*, xiii, v. 9) : « Perditio tua ex te, Israel, tantummodo ex me auxilium tuum, etc. » — « Et hoc a Deo, » a quo munere « donatum est vobis, » quod sustineatis tribulationes patientes. — b) Secunda ratio, « ut in eum credatis » (*Ephés.*, ii, v. 8) : « Gratia enim estis salvati per fidem, » quod est magnum et primum donum, « et etiam ut pro illo patiamini, » quod est majus donum, ut sc. curam Christi agatis, quasi athletæ ejus (*Act.*, v, v. 4) : « Ibant Apostoli gaudentes a conspectu concilii, etc. » Si ergo utile est, et honorificum, ideo agatis fortiter. — c) Tertia ratio sumitur ex exemplo : quia ita tractat eosdem sicut nos qui sumus primitiæ fidelium ; et ideo dicit : « Idem certamen habentes, quale et vidistis in me, » sc. apud vos, quando nudus fui verberatus Philippis propter Pythonissam liberatam (*Act.*, xvi, v. 23), « et nunc audistis de me qui sum in vinculis. »

## COROLLAIRES SUR LE CHAPITRE PREMIER.

Notre-Seigneur Jésus-Christ est la source unique d'où découle toute sainteté. Plus on s'unit à lui, plus on est saint. Que Jésus-Christ nous soit, comme à S. Paul, toute notre vie, et que toute notre vie soit à Jésus-Christ.

Les riches, dans l'Eglise, s'enrichissent spirituellement en assistant, en soutenant, en consolant leurs frères que S. Paul appelle les saints. Les pauvres en s'unissant à eux, par leurs prières, leurs vœux, leur concours, dans la mesure de leurs forces.

Nous admirons les saints, mais leur grandeur même effraye notre faiblesse. Consolons-nous, dit S. Jean Chrysostôme, il est aisé d'entrer en société avec eux. Honorons-les, aimons-les, servons-les.

Recourir au cœur de Jésus pour qu'il nous apprenne à aimer Dieu et le prochain...  
Ce cœur divin seul aime et adore dignement Dieu, parce que son amour, son adoration, son culte ont un mérite infini.

Afin d'offrir à Dieu quelque chose digne de lui, infinie comme lui, unissons-nous donc à ce cœur sacré et par lui aimons, adorons, servons Dieu. C'est pour que ces devoirs soient remplis que le Fils de Dieu nous a été donné comme médiateur, et qu'il est le chef et le cœur de l'Eglise. Étendrez cette pratique à l'amour du prochain.

Trois conditions constituent la perfection du chrétien : aimer en Jésus-Christ, agir dans l'esprit de Jésus-Christ, souffrir pour Jésus-Christ. La foi commence, la charité continue, la patience achève. La patience est la perfection de nos œuvres.

Picquigny, *passim*.

## CHAPITRE II.

LEÇON I<sup>re</sup> (Ch. II<sup>e</sup>, v. 1 à 4.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre presse les Philippiens de compléter sa joie par leur piété envers Jésus-Christ, et leur charité envers le prochain. Il les conjure d'avoir les uns pour les autres une mutuelle sollicitude.

1. Si donc il y a quelque consolation dans le Christ, s'il y a quelque douceur et quelque soulagement dans la charité, s'il y a quelque union dans la participation du même esprit, s'il y a quelque tendresse et quelque compassion pour moi ;

2. Rendez ma joie pleine et entière, étant tous parfaitement unis ensemble, n'ayant tous qu'un même amour, une même âme et les mêmes sentiments.

3. Ne faites rien par un esprit de contention ou de vaine gloire ; mais que chacun par humilité, croie les autres au-dessus de soi.

4. Que chacun ait égard, non à ses propres intérêts, mais à ceux des autres.

S. Paul, dans ce qui précède, s'est donné lui-même comme exemple de patience et de sainteté ; il cite ici, dans ce même but, l'exemple des autres. Il propose donc d'abord celui de Jésus-Christ ; ensuite l'exemple de ses propres disciples, qu'il promet d'envoyer pour les encourager (v. 19) : « Or j'espère qu'avec la grâce du Seigneur Jésus, je vous enverrai, etc. » Sur la première partie, premièrement il fait

## CAPUT II.

## LECTIO PRIMA.

Inducit Paulus Philippenses ad suum implendum gaudium, ex devotione ad Christum, et charitate ad proximum, mutuoque alter de altero sollicitus esse precatur.

1. Si qua ergo consolatio in Christo, si quod solatium charitatis, si qua societas spiritus, si qua viscera misericordiae,
2. Implete gaudium meum, ut idem sapiatis, eandem charitatem habentes,

3. Nihil per contentionem, neque per inanem gloriam, sed in humilitate superiores sibi invicem arbitantes,
4. Non quae sua sunt, singuli considerantes, sed ea quae aliorum.

Supra præbuit se in exemplum patientiae et sanctitatis : hic ac idem adducit exempla aliorum. Et primo, ponit exemplum Christi ; secundo, exempla suorum discipulorum, quos ad eorum confirmationem mittere promittit, ibi : « Spero autem in Domino, etc. » Circa primum tria facit : quia primo, præmittit ; exhortat ;

une exhortation ; secondement il propose un exemple (v. 5) : « Soyez dans le même sentiment, etc. » troisièmement il conclut sa proposition, par l'exemple de Jésus-Christ (v. 12) : « Ainsi, mes bien-aimés, etc. » Sur la première de ces subdivisions, il faut remarquer 1<sup>o</sup> le moyen dont il se sert pour les déterminer ; 2<sup>o</sup> à quoi il les engage (v. 2) : « Rendez ma joie complète, etc. »

1<sup>o</sup> Afin de les déterminer il emploie un quadruple motif : I. La piété envers Jésus-Christ ; II. la charité envers le prochain ; III. leur union particulière ; IV. la compassion.

I. Il dit donc (v. 1) : « Si donc je puis attendre de votre part quelque consolation en Jésus-Christ ; » et les quatre motifs qu'il énumère à la suite, se rapportent tous à ce que l'Apôtre ajoute (v. 2) : « Rendez ma joie complète, etc. » Voici le sens : je désire recevoir de vous de la consolation ; « si donc il peut y avoir consolation pour moi, » c'est-à-dire si vous voulez m'en procurer quelque une en Jésus-Christ, « rendez ma joie parfaite » (*Isaïe*, LXI, v. 5) : « Pour avoir soin de ceux de Sion qui sont dans les larmes, etc. ; » (2<sup>e</sup> *Corinth.*, I, v. 4) : « Il nous console dans tous nos maux, afin que nous puissions aussi consoler les autres, etc. » — II. A l'égard de la charité fraternelle il dit (v. 10) : « S'il y a quelque soulagement dans la charité, rendez ma joie, etc. » (*Galat.*, v, v. 22) : « Les fruits de l'Esprit sont la charité, la joie, la paix, la patience, etc. ; » (*Ps.*, CXXXII, v. 1) : « Que l'union des frères est douce et agréable, etc. » — III. Pour leur union particulière. Cette union existe entre les hommes, qui font société sous divers rapports, comme les compagnons d'armes dans les entreprises militaires, et les véritables spirituels dans les biens spirituels. L'Apôtre dit donc (v. 1) : « S'il y a quelque union dans la participation d'un

tationem ; secundo, inducit exemplum, ibi ; « Hoc enim sentite, etc. ; » tertio, concludit propositum ex exemplo Christi, ibi : « Itaque charissimi mei, etc. » Circa primum, primo, est considerandum medium quo eos inducit ; secundo, ad quod inducit, ibi : « Implete gaudium, etc. »

1<sup>o</sup> *Utrum* autem circa primum quadruplici medio : primo, ex devotione ad ipsum Christum ; secundo, ex caritate proximi ; tertio, ex speciali societate ; quarto, ex miseratione.

I. *Dicit* ergo : « Si qua ergo consolatio, etc. » Hæc quatuor media quæ hic consequenter ponuntur, omnia referuntur ad hoc quod subdit : « Implete, etc. » Et est sensus ; quasi dicat : Consolari volo in vobis ; « Si qua ergo consolatio, » id est

si quam consolationem mihi afferre vultis in Christo, « implete meum gaudium » (*Is.*, LXI, v. 3) : « Ut ponerem fortitudinem iugentibus Sion, etc. ; » (2<sup>e</sup> *Cor.*, I, v. 4) : « Consolatur nos in omni tribulatione, ut et ipsi possimus consolari, etc. »

— II. *Ex* parte vero charitatis fraternæ, dicit : « Si quod solatium charitatis, » sc. est implete gaudium meum » (*Gal.*, v, v. 22) : « Fructus autem Spiritus est charitas, gaudium, pax, etc. ; » (*Ps.*, CXXXII, v. 1) : « Ecce quam bonum, etc. » — III. *Item* ex speciali societate ; et hæc est inter homines qui communicant in rebus, sicut socii in bellicis armis : ita boni spirituales, quæ sibi communicant in spiritualibus bonis ; et ideo dicit : « Si qua societas spi-

même esprit, » c'est-à-dire si cette union existe entre vous et moi, « rendez ma joie parfaite, » en d'autres termes : Je vous ai donné le sujet d'une grande consolation ; si donc il y a société entre vous et moi, donnez-moi aussi un sujet de consolation (*Ephés.*, IV, v. 5) : « Travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le bien de la paix ; » (*Prov.*, XVIII, v. 24) : « L'homme dont la société est agréable sera plus aimé que le frère. » — IV. Enfin il fait appel à la compassion, lorsqu'il dit (v. 1) : « S'il y a dans votre cœur quelque tendresse et quelque compassion pour moi » (*Coloss.*, III, v. 12) : « Revêtez-vous donc, comme élus de Dieu, saints et bien-aimés, de tendresse et d'entrailles de miséricorde, etc. »

2<sup>o</sup> L'apôtre explique ce à quoi il les engage.

I. Il le fait d'une manière générale, en disant (v. 2) : « Rendez ma joie parfaite, » en d'autres termes : J'éprouve de la joie, à votre occasion, pour le bien que j'ai vu et entendu de vous ; mais quand ce bien aura sa perfection, ma joie augmentera et atteindra aussi sa perfection. « Rendez-la donc parfaite, » par votre progrès dans le bien.

II. Il exhorte en particulier à une charité réciproque. — 1<sup>o</sup> Mais l'unité, par rapport à la charité, consiste en deux points : à l'intérieur dans les sentiments, et à l'extérieur, dans les effets (1<sup>re</sup> *S. Jean*, III, v. 18) : « N'aimons pas de parole et de langue, mais par les œuvres et en vérité. » — A) La première condition est désignée par l'Apôtre dans l'objet de la charité, lorsqu'il dit (v. 2) : « Etant tous parfaitement unis de sentiment. » En effet, la sagesse est la connaissance des causes supérieures, car il appartient à la sagesse de juger, ce que nul ne saurait faire, en s'écartant de la première cause ; donc la sagesse est la connaissance des choses divines. « Soyez donc unis de sentiments, »

ritus, » sc. est mihi ad vos, « implete meum gaudium. » Quasi dicat : exhibui ego vobis multam consolationem vestram ; si ergo socii mei estis exhibete idem, et vos mihi (*Ephés.*, IV, v. 3) : « Solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis, etc. ; » (*Prov.*, XVIII, v. 24) : « Vir amabilis ad societatem magis amicus erit quam frater. — IV. *Item* ex miseratione, cum dicit : « Si qua viscera miserationis » (*Col.*, III, v. 12) : « Induite vos sicut electi Dei sancti et dilecti, viscera misericordiæ, etc. »

2<sup>o</sup> *DEINDE* ponit ea ad quæ inducit.

I. Et *primo*, in generali, dicens : « Implete, etc ; quasi dicat : Gaudeo in vobis propter bona quæ vidi, et audivi de

vobis ; sed quando hæc perficerentur, tunc gaudium meum crescet, et tandem perficietur. Unde illud implete, sc. proficiendo in bonum.

II. *Secundo*, in speciali monet ad mutuanam charitatem. — 1<sup>o</sup> Cujus unitas in duobus consistit, sc. interior in affectu, et exterior in effectu (1<sup>re</sup> *Joan.*, III, v. 18) : « Non diligamus verbo, neque lingua, sed opere et veritate. » — A) Prima designatur in objecto charitatis, cum dicit : « Idem sapite. » Sapientia enim est cognitio altissimarum causarum : quia ejus est judicare, quod nullus potest sine causa altissima. Et ideo sapientia est cognitio de divinis : « Idem ergo sapite, etc. ; »

c'est à-dire ayez les mêmes sentiments par rapport aux choses qui sont de la foi (*Rom.*, xv, v. 5) : « Que le Dieu de patience et de consolation vous fasse la grâce d'être toujours unis de sentiments et d'affection les uns avec les autres, selon Jésus-Christ ; » or tel est l'effet de la charité unanime ; aussi l'Apôtre ajoute-t-il (v. 2) : « N'ayant tous qu'un même amour, — « car la charité est le lien de la perfection » (*Coloss.*, III, v. 14.) — *B*) Quant aux effets, deux choses sont nécessaires, à savoir un mutuel consentement sur le même objet, et le jugement uniforme de la raison sur cet objet. — *a*) À l'égard du premier, l'Apôtre dit (v. 2) : « N'ayant qu'une même âme, » c'est-à-dire, par rapport à ce qu'il faut faire (*Ps.*, LXVII, v. 7) : « Il fait habiter ensemble ceux dont les mœurs sont les mêmes ; » (*Rom.*, xv, v. 6) : « Afin que n'ayant qu'un même cœur et une même bouche, vous glorifiez Dieu le Père de notre Seigneur Jésus-Christ. » — *b*) À l'égard du second (v. 2) : « Et les mêmes sentiments, » expression qui diffère de ce qu'il vient de dire : « N'ayant qu'une même âme, » comme de cette autre : « N'ayant qu'un même amour. »

2<sup>o</sup> S. Paul leur recommande la vertu d'humilité ; et d'abord il écarte tout ce qui est opposé à cette vertu ; ensuite il engage à la pratiquer. — *A*) Ce qui est opposé à l'humilité, est ce qui procède de l'orgueil ; c'est donc particulièrement la contention extérieure, car les humbles se cèdent réciproquement (*Prov.*, XIII, v. 10) : « Il y a toujours des querelles parmi les superbes ; » (*S. Jacq.*, III, v. 16) : « Où il y a de la jalousie, et un esprit de contention, il y a aussi du trouble et toute espèce de mal. » C'est ce qui fait dire à l'Apôtre (v. 5) : « Ne faites rien par un esprit de contention. » Ensuite la vaine gloire, car

quasi dicat : idem sapiatis circa ea quæ sunt fidei (*Rom.*, xv, v. 5) : « Deus autem patientis et solatii det vobis idipsum sapere [in alterutrum secundum Jesum Christum, ut uno ore glorificetis Deum. » Sed hoc fit per [charitatem eamdem ; ideo sequitur : « Eamdem charitatem habentes » (*Col.*, III, v. 14) : « Super omnia charitatem habentes, quod est vinculum perfectionis. » — *B*) Item quantum ad effectum sunt duo necessaria, sc. consensus duorum in idem ex parte affectus, et iudicium rationis concors in eodem. — *a*) Quantum ad primum, dicit : « Unanimes, » sc. in agendis (*Ps.*, LXVII, v. 7) : « Qui habitare facit unius moris in domo ; » (*Rom.*, xv, v. 6) : « Uno ore honorificetis Deum. » — *b*) Quantum ad

secundum, dicit : « Idipsum sentientes. » Quod ita differt ab hoc quod dicit : « Idem sapite, » sicut hoc quod dicit : « Unanimes, » ab eo quod dicit : « Eamdem charitatem habentes. »

2<sup>o</sup> Secundo, monet ad humilitatem. Circa quam primo, excludit contraria humilitati ; secundo, monet ad eam. — *A*) Contraria autem humilitati sunt quæ oriuntur ex superbia. Hæc autem sunt proprie exterior contentio, quia humiles sibi cedunt (*Prov.*, XIII, v. 10) : « Inter superbos semper jurgia sunt, etc. ; » (*Jacq.*, III, v. 16) : « Ubi zelus, et contentio, ibi inconstantia, et omne opus pravum ; » ideo dicit : « Nihil per contentionem. » Aliud est inanis gloria : su-

l'orgueil brûle de l'amour désordonné de sa propre gloire, même dans l'opinion des autres (*Galat.*, v, v. 26) : « Ne nous laissons point aller à la vaine gloire, nous piquant les uns les autres, et étant envieux les uns des autres, etc. » (*S. Jean*, VIII, v. 50) : « Pour moi je ne recherche point ma propre gloire, etc. » S. Paul dit donc ici (v. 5) : « Ou de vaine gloire. » — *B*) Vient à la suite un avertissement (v. 5) : « Mais que chacun, par humilité, croie les autres au-dessus de soi, » car ainsi qu'il appartient à l'orgueil de porter l'homme à s'élever au-dessus de soi, le propre de l'humanité est de le porter à s'abaisser à sa propre mesure.

Mais comment le supérieur pourra-t-il pratiquer cet abaissement ? Ou il ne sait pas qu'il est supérieur, et quelle est sa valeur, et alors il n'est pas vertueux, car il manque de prudence ; ou il le sait, et alors il ne peut regarder son inférieur comme lui étant supérieur.

Il faut répondre, que nul n'est tellement bon, qu'il n'y ait en lui quelque imperfection ; et nul tellement mauvais, qu'il n'y ait en lui quelque bien. La préférence que le supérieur donne sur soi à un inférieur, ne doit donc pas être absolue, mais il faut que sur ce point il se dise intérieurement : peut-être y a-t-il en moi quelque défaut qui ne se trouve point en lui. S. Augustin, dans le livre de la *Virginité*, a montré comment la vierge peut de cette manière se regarder comme inférieure à la femme mariée, parce que celle-ci peut être plus fervente. (1) Supposé même que l'un soit de tout point parfait et l'autre mau-

(1) Proinde quid dicemus ? Est-ne aliquid, quod virgo Dei veraciter cogitet, undè se fideli mulieri non tamen viduæ, verum etiam conjugatæ præferre non audeat ? Non ergo reprobam dico : nam quis nesciat obedientem virginem inobedienti virgini præponendam ; sed cum ambæ sunt obediens præceptis Dei, itane trepidabit sanctam virginitatem etiam castis nuptiis et continentiam præferre connubio, fructum centenum præire triceno ?..... Quid ergo cogitabit ? occulta scilicet dona Dei... Ut enim cætera taceam, undè scit virgo, quamvis sollicita quæ sunt Domini, quomodo placeat Domino. (S. Augustinus, de SANCTA VIRGINITATE, t. XL., p. 422. Patrol. Migne.)

perbus enim inordinate appetit suam excellentiam, etiam in opinione aliorum (*Gal.*, v, v. 26) : « Non efficiamur inanis gloriæ cupidi, invicem provocantes, invicem invidentes, etc. ; » (*Joan.*, VIII, v. 50) : « Ego autem non quæro gloriam meam, etc. » Ideo hic dicit : « Neque per inanem gloriam. » — *B*) Et sequitur monitio : « Sed in humilitate superiores invicem arbitrantes. » Sicut enim pertinet ad superbiam quod homo se extollat supra se, ita ad humilitatem quod homo se subiciat secundum suam mensuram. Sed quomodo superior poterit hoc imple-  
superiorem, et virtutem suam ; et sic non est virtuosus, quia non est prudens. Aut scit, et sic non potest illum existimare superiorem se.  
Respondeo : dicendum est, quod nullus est sic bonus, quin in eo sit aliquis defectus, et nullus est sic malus, quin habeat aliquid boni. Unde non oportet, quod eum præponat sibi simpliciter, sed quantum ad hoc dicat in mente sua, sic : forte in me est aliquis defectus, qui non est illo. Et hoc ostendit Augustinus (in libro de *Virginitate*), quomodo virgo præferat sibi conjugatam quia forte ferventior. Sed detur quod quantum ad omnia sit ille

vais ; néanmoins, en vous comme en lui, il y a deux personnes, la votre et celle de Jésus-Christ ; si donc vous ne le mettez pas au-dessus de vous à raison de sa personne, regardez-le comme tel à raison de la personne divine (*Rom.*, XII, v. 10) : « Prévenez-vous les uns les autres par des témoignages d'honneur. »

5<sup>o</sup> Enfin l'Apôtre recommande la sollicitude réciproque en disant (v. 4) : « Que chacun ait égard, non à ses propres intérêts, mais à ceux des autres » (*1<sup>re</sup> Corinth.*, XII, v. 25) : « Tous les membres conspirent mutuellement à s'entr'aider les uns les autres ; » (*ib.*, XIII, v. 5) : « La charité ne cherche point ses intérêts. »

### LEÇON II<sup>e</sup> (ch. II, w. 5 à 8.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre exhorte les Philippiens à pratiquer l'humilité, par l'exemple de Jésus-Christ dont il exalte la majesté et l'humilité.

5. *Et soyez dans la même disposition et dans le même sentiment où a été le Christ Jésus,*

6. *Qui ayant la forme et la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu ;*

7. *Mais il s'est anéanti lui-même en prenant la forme et la nature du serviteur, en se rendant semblable aux hommes, et étant reconnu pour homme par tout ce qui a paru de lui au-dehors.*

8. *Il s'est rabaissé lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix.*

bonus, et ille malus, nihilominus tu et ille geritis duplicem personam, sc. tui et Christi. Si ergo illum non præponas ratione suæ personæ, præponas ratione imaginis divinæ (*Rom.*, XII, v. 10) : « Honore invicem prævenientes. »  
3<sup>o</sup> Tertio, monet ad mutuam sollicitudinem, dicens : « Non quæ sua, etc. » (*1 Cor.*, XII, v. 25) : « Pro se invicem sollicita sunt membra, etc. ; » (*1 Cor.*, XIII, v. 5) : « Charitas non quærit quæ sua sunt. »

#### LECTIO II.

Ad humilitatem exemplo Christi hortatur

Philippenses, cujus majestas, cujusque humilitas declaratur.

5. *Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu,*

6. *Qui, cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo,*

7. *Sed semetipsum exinanivit, formam servi accipiens in similitudinem hominum factus, et habitu inventus ut homo.*

8. *Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis.*

Après avoir fait sa recommandation, S. Paul exhorte ici les Philippiens, par l'exemple de Jésus-Christ à pratiquer l'humilité. Il engage donc d'abord à imiter cet exemple ; ensuite il le fait ressortir (v. 6) : « Qui ayant la forme et la nature de Dieu, etc. »

1<sup>o</sup> Il dit donc : soyez humbles, comme je vous l'ai recommandé ; et pour y parvenir (v. 5) « Ayez en vous les mêmes sentiments, » c'est-à-dire pratiquez par l'expérience, « ce que nous reconnaissons en notre Seigneur Jésus-Christ. » Remarquez que nous devons nous élever à ces sentiments par cinq dispositions, qui correspondent aux cinq sens. Il faut donc premièrement contempler son éclat, afin que réfléchant sa lumière, nous lui devenions semblables (*Isaïe*, XXXIII, v. 17) : « Ses yeux contempleront le roi dans l'éclat de sa beauté ; » (*2<sup>e</sup> Corinth.*, III, v. 18) : « Ainsi nous tous, n'ayant plus de voile sur le visage, et contemplant la gloire du Seigneur, nous sommes transformés dans la même image. » Secondement écouter sa sagesse, afin d'obtenir la béatitude (*3<sup>e</sup> Rois*, X, v. 8) : « Heureux ceux qui sont à vous ; heureux vos serviteurs qui jouissent toujours de votre présence, et qui écoutent votre sagesse ! » (*Ps.*, XVII, v. 45) : « Il m'a obéi aussitôt qu'il a entendu ma voix. » Troisièmement respirer la grâce de sa mansuétude, afin de courir à lui (*Cantiq.*, I, v. 5) : « Entraînez-moi après vous, nous courrons à l'odeur de vos parfums. » Quatrièmement goûter la douceur de sa tendresse, pour que nous soyons toujours en Dieu ses bien-aimés (*Ps.*, XXXIII, v. 9) : « Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux. » Cinquièmement nous approcher de sa puissance, afin d'obtenir le salut (*S. Matth.*, IX, v. 21) : « Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai guérie, etc. » Que ces sentiments soient en vous, en le touchant pour ainsi dire, par l'imitation de ses œuvres.

Postquam Apostolus [posuit exhortationem suam, hic hortatur ad virtutem humilitatis, exemplo Christi. Et primo, inducit ad imitandum Christi exemplum ; secundo, ponit ejus exemplum, ibi : « Qui cum in forma, etc. »

1<sup>o</sup> dicit ergo : Sitis humiles, ut dixi ; ideo « Hoc sentite, » id est experimento tenete quod fuit « in Christo Jesu. » Notandum, quod quinque modis debemus hoc sentire, sc. quinque sensibus. Primo, videre ejus charitatem, ut ei conformemur illuminati (*Is.*, XXXIII, v. 17) : « Regem id decore suo videbunt, etc. ; » (*2<sup>e</sup> Cor.*, III, v. 18) : « Nos autem omnes revelata facie gloriam Dei speculantes, etc. » Secundo, audire ejus sapientiam, ut beati-

ficemur (*3<sup>e</sup> Reg.*, X, v. 8) : « Beati viri tui et beati servi tui, hi qui stant coram te et audiunt sapientiam tuam ; » (*Ps.*, XVII, v. 45) : « In auditu auris obedivit mihi. » Tertio, odorare gratias suæ mansuetudinis, ut ad eum curramus (*Cant.*, I, v. 3) : « Trahe me post te, curremus in odorem unguentorum tuorum. » Quarto, gustare dulcedinem ejus pietatis, ut in Deo semper dilecti simus (*Ps.*, XXXIII, v. 9) : « Gustate, et videte quoniam suavis est Dominus. » Quinto, tangere ejus virtutem, ut salvemur (*Matth.*, IX, v. 21) : « Si tetigero tantum fibriam vestimenti ejus, salva ero. » Et sic sentite quasi tangendo per operis imitationem.

II<sup>o</sup> Quand l'Apôtre ajoute (v. 6) : « Qui ayant la forme et la nature de Dieu, etc. », il propose l'exemple de Jésus-Christ. Il rappelle I. sa majesté ; II. son humilité (v. 7) : « Il s'est anéanti lui-même, etc. », III. son exaltation (v. 9) : « C'est pourquoi Dieu l'a élevé, etc. »

I. Il rappelle donc quelle est sa majesté, afin de faire ressortir davantage son humilité. Or dans la dignité de Jésus-Christ il fait remarquer deux choses, à savoir : la vérité de la nature divine et l'égalité de cette nature (v. 6) : « Il n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation, etc. » — 1<sup>o</sup> Il dit donc : « Jésus-Christ ayant la forme et la nature de Dieu, etc. » Tout être, en effet, se constitue, quant au genre et à l'espèce, par la forme qui lui appartient : c'est de là que la forme exprime la nature de tout être. Donc avoir la forme de Dieu, c'est avoir la nature de Dieu ; et l'on entend par cette expression qu'il est vrai Dieu (1<sup>re</sup> S. Jean, v, v. 20) : « Afin que nous connaissions le vrai Dieu, et que nous soyons en son vrai Fils. » Mais il ne faut pas entendre qu'autre soit sa forme, autre Dieu lui-même, parce que dans tous les êtres simples et matériels, la forme n'est pas distincte de l'être auquel elle appartient ; et cela surtout en Dieu.

Cependant pourquoi l'Apôtre dit-il plutôt dans la forme que dans la nature ?

C'est que cette expression convient aux noms particuliers du Fils, de trois manières. En effet, on l'appelle le Fils, le Verbe et l'image. Le fils est celui qui est engendré, et la fin de la génération, c'est la forme. Afin donc de montrer qu'il est le Fils parfait du Père, S. Paul dit : « Dans la forme, » c'est-à-dire ayant parfaitement la forme de Dieu. Semblablement, le verbe n'est parfait, que lorsqu'il conduit à la connaissance de la nature de la chose ; on dit donc que le Verbe de

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Qui cum in forma Dei, etc. » proponit exemplum Christi. Et primo, præmittit Christi majestatem ; secundo, ponit ejus humilitatem, ibi : « Semetipsum, etc. ; » tertio, exaltationem, ibi : « Propter quod, etc. »

I. Et primo, majestatem Christi præmittit, ut magis humilitas commendetur. Et duo proponit pertinentia ad Christi dignitatem, sc. divinæ naturæ veritatem ; et secundo, æqualitatem, ibi : « Non rapinam. » — 1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Qui, » sc. Christus, « cum in forma, etc. » Unumquodque enim dicitur in natura generis vel speciei per suam formam : « unde forma dicitur natura rei. Et sic esse in forma Dei est esse in natura Dei, per quod

intelligitur quod sit verus Deus (1<sup>o</sup> Joan., v, v. 20) : « Ut simus in vero Filio ejus, Jesu Christo. » Sed non est intelligendum, quod aliud sit forma Dei et aliud Ipse Deus : quia in simplicibus et materialibus idem est forma et id cuius est, maxime in Deo. Sed quare potius dicit in forma, quam in natura ?

Quia hoc competit nominibus propriis Filii tripliciter. Dicitur enim et Filius, et Verbum, et imago. Filius enim est qui generatur, et finis generationis est forma ; et ideo, ut ostendatur perfectus Dei filius, dicit : « In forma, » quasi habens perfecte formam Patris. Similiter verbum non est perfectum, nisi quando ducit in cognitionem naturæ rei, et sic Verbum Dei in

Dieu est dans la forme du Père, parce qu'il possède, dans son intégrité, toute la nature du Père. De même encore une image n'est parfaite que lorsqu'elle reproduit la forme de son objet (Hebr., 1, v. 5) : « Comme il est la splendeur de sa gloire et la figure de sa substance. »

2<sup>o</sup> Mais Jésus-Christ reproduit-il parfaitement cette forme ? Certainement, car (v. 6) « il n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu. » Or ceci pourrait s'entendre de deux manières : D'abord de la nature humaine ; mais ce n'est point ainsi que l'entendait S. Paul, car ce serait une hérésie, puisqu'il y aurait usurpation, si on rapportait ces termes à la sainte humanité. Il faut donc l'expliquer de la seconde manière, c'est-à-dire de la nature divine, selon laquelle ces paroles se vérifient dans la personne de Jésus-Christ, car il répugne, même à la raison, de prendre un autre sens. La nature de Dieu, en effet, n'est pas susceptible d'être reçue dans l'être matériel ; si donc un être, quel qu'il soit, existant dans une nature, entre plus ou moins en participation avec elle, il appartient à la matière ; or rien de semblable ne se trouve ici : il faut donc dire, « Qu'il n'a point cru que ce fût une usurpation pour lui d'être égal à Dieu, » parce qu'il est « dans la forme de Dieu, » et qu'il connaît sa nature. Et parce qu'il la connaît, il est dit (S. Jean, v, v. 18) : « Il se fait égal à Dieu. » Mais ce ne fut point de sa part une usurpation, comme quand le démon et l'homme voulurent prétendre à cette égalité (Isaïe, xiv, v. 14) : « Je serai semblable au Très-Haut, etc. ; » et (Genes., iii, v. 5) « Vous serez comme des Dieux. » Aussi Jésus-Christ est-il venu satisfaire pour cette usurpation (Ps., lxxviii, v. 5) : « J'ai payé ce que je n'ai pas pris. »

II. Quand l'Apôtre ajoute (v. 7) : « Mais il s'est anéanti lui-même

forma Dei dicitur, quia habet totam naturam Patris. Similiter nec imago dicitur perfecta, nisi habeat formam ejus est imago (Hebr., 1, v. 3) : « Cum sit splendor gloria, et figura substantiæ ejus, etc. »

2<sup>o</sup> Sed numquid habet eam perfecte ? Sic, quia « non rapinam, etc. » Quod posset dupliciter intelligi : uno modo de humanitate ; et ita non intelligebat Paulus, quia hoc esset hæreticum : quia hoc esset rapina, si referretur ad humanitatem. Ideo exponendum est alio modo, sc. de divinitate, secundum quam dicitur de Christo. Repugnat etiam rationi aliter dicere, quia natura Dei non est receptibilis in materia ; quod autem aliquis existens in natura aliqua magis vel minus participet eam, est ex materia ; sed ibi non est ; ergo dicendum est, quod « Arbitratus est non esse rapinam, » sc. « se esse æqualem Deo, » quia est in forma Dei, et cognoscit hoc, ideo dicitur (Joan., v, v. 18) : « Æqualem se Deo facit ; » sed hoc non fuit rapina, sicut quando diabolus, et homo volebat ei æquari (Is., xiv, v. 14) : « Ero similis altissimo, etc. » et (Gen., iii, v. 5) : « Eritis sicut dii. » Hæc autem fuit rapina ; ideo pro hac Christus venit satisfacere (Ps., lxxviii, v. 5) : « Quæ non rapui, tunc exolvebam. »

II. Deinde cum dicit : « Sed semetip-

en prenant la forme de serviteur, etc., » il exalte l'humilité de Jésus-Christ. D'abord, dans le mystère de l'incarnation ; ensuite, dans celui de la passion (v. 8) : « Il s'est rabaisé lui-même, etc. »

1<sup>o</sup> Sur le premier de ces mystères, S. Paul fait voir d'abord cette humilité ; ensuite son mode et sa forme. Il dit donc : « Mais il s'est anéanti lui-même, etc. »

Cependant, puisqu'il y avait en lui la plénitude de la divinité, s'est-il donc dépouillé de cette divinité ?

Nullement, car il est demeuré ce qu'il était, mais il est devenu ce qu'il n'était point. Ce qu'il faut entendre toutefois dans ce sens, qu'il s'est mis ce qu'il n'avait point, et non pas qu'il ait eu à prendre ce que déjà il possédait. De même, en effet, qu'il est descendu des cieux, sans qu'il ait cessé d'y être, ainsi s'est-il aussi anéanti, non pas en déposant la nature divine, mais en s'unissant la nature humaine. L'Apôtre s'est servi avec justesse de cette expression : « il s'est anéanti, » car le vide est opposé à la plénitude, or la nature divine possède la plénitude, puisqu'elle renferme la bonté parfaite (*Exode*, xxxiii, v. 19) : « Je vous ferai voir toutes sortes de biens » La nature humaine et l'âme de l'homme ne possèdent pas la plénitude, elles n'ont que la capacité d'y parvenir, car cette âme est comme une table rase ; la nature humaine n'a donc que le vide. Ainsi l'Apôtre dit-il (v. 8) : « Il s'est anéanti, » parce que Jésus-Christ s'est uni la nature humaine.

— A) Il indique ainsi comment Jésus-Christ s'est uni cette nature, en disant (v. 7) : « En prenant la forme et la nature de serviteur. » L'homme, en effet, d'après sa création, est le serviteur de Dieu, et la nature humaine est la forme de ce serviteur (*Ps.*, xcix, v. 3) : « Sachez que le Seigneur est Dieu, que c'est lui qui nous a faits, et que nous

sum, etc., » humilitatem Christi commendat. Primo, quantum ad mysterium incarnationis ; secundo, quantum ad mysterium passionis, ibi : « Humiliavit se, etc. »

1<sup>o</sup> Circa primum ponit humilitatem ; secundo, ejus modum et formam. Dicit ergo « Sed semetipsum, etc. »

Sed quia erat plenus divinitate, numquid ergo evacuavit se divinitate ?

Non, quia quod erat, permansit, et quod non erat, assumpsit ; sed hoc est intelligendum secundum assumptionem ejus quod non habuit, sed non secundum assumptionem ejus quod habuit. Sicut enim descendit de cœlo, non quod desineret esse in cœlo, sed quia incepit esse novo modo. In terris, sic etiam se exinanivit,

non deponendo divinam naturam, sed assumendo naturam humanam. Pulchre autem dicit : « Exinanivit, » inane enim opponitur pleno. Natura autem divina satis plena est, quia ibi est omnis bonitatis perfectio (*Exod.*, xxxiii, v. 19) : « Ostendam tibi omne bonum. » Natura autem humana et anima non est plena, sed in potentia ad plenitudinem : quia est facta quasi tabula rasa. Est ergo natura humana inanis. Dicit ergo : « Exinanivit, » quia naturam humanam assumpsit. — A) Tangit ergo primo, naturam humanam assumptionem, dicens : « Formam servi accipiens. » Homo enim ex sua creatione est servus Dei, et natura humana est forma servi (*Ps.*, xcix, v. 3) : « Scitote, quo-

ne nous sommes pas faits nous-mêmes ; » (*Isaïe*, XLII, v. 1) : « Voici mon serviteur, dont je prendrai la défense ; » (*Ps.*, III, v. 4) : « Vous, Seigneur, vous êtes mon protecteur et ma gloire, etc. »

Pourquoi l'Apôtre dit-il plutôt la forme de serviteur, que serviteur même ?

C'est que serviteur est le nom de l'hypostase, (1) ou de la personne, à laquelle Jésus-Christ ne s'est point uni, car il s'est uni à la nature. En effet, ce qui est uni est distingué de celui qui s'unit ; le Fils de Dieu ne s'est donc pas uni l'homme, parce qu'on donnerait ainsi à entendre que l'homme est distinct du Fils de Dieu, tandis que le Fils de Dieu s'est fait homme. Mais il a uni la nature à sa propre personne, afin que le même fût dans sa personne et Fils de Dieu et Fils de l'homme.

B) S. Paul indique ensuite la conformité de nature, en disant (v. 7) : « En se rendant semblable aux hommes, » à savoir dans leur espèce même (*Hebr.*, II, v. 17) : « Il a fallu qu'il fût en tout semblable à ses frères. » Si l'on prétend qu'il y eut inconvenance pour Notre Seigneur Jésus-Christ de se revêtir de cette forme humaine, cela est vrai, en ce sens qu'elle serait produite par la divinité et l'humanité, comme si la divinité et l'humanité se fussent réunies en une nature commune, car il s'en suivrait, que la nature divine, si je puis parler ainsi, subirait un changement.

C) Enfin l'Apôtre détermine les conditions de la nature humaine, lorsqu'il dit (v. 8) : « Et étant reconnu pour homme par tout ce qui a paru de lui au dehors, » car il a pris, sauf le péché, toutes les imper-

(1) Hypostase, mot grec qui dans l'origine signifie substance ou essence, et en Théologie, personne. C'est un composé de ὑπο, sous et στήμι, je suis. De là les mots de substance et subsistance. La foi de l'Eglise enseigne qu'en Dieu il y a une seule substance, une seule essence et trois hypostases ou trois personnes. (Bergier, HYPOSTASE)

niam Dominus ipse est Deus, etc. ; » (*Is.*, XLII, v. 1) : « Ecce servus meus, etc. ; » (*Ps.*, III, v. 4) : « Tu autem, Domine, susceptor meus es, etc. »

Cur dicitur convenientius formam servi, quam servum ?

Quia servus est nomen hypostasis, vel suppositi, quod non est assumptum, sed natura : quod enim suscipitur, distinguitur a suscipiente. Non ergo Filius Dei assumpsit hominem, quia daretur intelligi quod homo esset aliud a Filio Dei, cum tamen Filius Dei factus sit homo. Accepit ergo naturam in persona sua, ut esset idem in persona Filius Dei, et Filius hominis.

B) Secundo, tangit naturam conformitatem, dicens : « In similitudinem hominum factus, » sc. secundum speciem (*Hebr.*, II, v. 17) : « Debit per omnia fratribus assimilari. » Et si dicas quod in Domino Jesu Christo non convenit speciem accipere, verum est, quia resultat ex divinitate et humanitate quasi divinitas et humanitas convenissent in unam naturam communem. Unde sequeretur quod divina natura ut ita loquar, mutaretur.

C) Tertio, naturam humanam conditiones ponit, dicens : « Et habitu inventus ut homo, » quia defectus omnes et proprietates continentis speciem, præter pecca-

fections et toutes les propriétés qui constituent l'esprit. Voilà pourquoi il a été reconnu pour homme dans tout ce qui a paru au dehors, c'est-à-dire dans la manière d'être extérieure, car il a eu faim, comme l'homme a faim, il a ressenti la fatigue et toutes les autres faiblesses de ce genre (*Hebr.*, iv, v. 15) : « Il a éprouvé comme nous toutes sortes de tentations, hormis le péché ; » (*Baruch*, iii, v. 38) : « Après cela, il a été vu sur la terre, et il a conversé parmi les hommes. » On peut rapporter l'expression « à l'extérieur » aux habitudes qui le forment. Ou bien encore : « à l'extérieur » parce qu'il a pris la nature humaine comme un vêtement. Or il y a quatre sortes d'habitudes. La première change celui en qui elle se trouve, sans que pourtant elle subisse elle-même de changement ; ainsi change l'insensé par la sagesse. La seconde imprime et subit le changement : tel est l'aliment. La troisième ne subit ni ne fait subir de changement : ainsi l'anneau qu'on passe au doigt. La quatrième enfin reçoit le changement sans l'imprimer ; par exemple le vêtement. C'est de cette dernière manière que la nature humaine est appelée, dans le Christ, « l'extérieur, » car la nature divine a reçu cet extérieur, sans en être modifiée en aucune façon ; toutefois la nature humaine a été changée en mieux, puisqu'elle a été remplie de grâce et de vérité (*S. Jean* 1, v. 14) : « Nous avons vu sa gloire comme Fils unique du Père, étant plein de grâce et de vérité. » L'Apôtre dit donc : « En se rendant semblable aux hommes, » de façon cependant qu'il n'a subi aucun changement, « car il a été reconnu pour homme, par tout ce qui a paru de lui au dehors. »

Remarquez que ce mot « extérieur, etc., » a été pour plusieurs une occasion d'erreur. C'est de là qu'au III<sup>e</sup> livre des *Sentences*, distinction 6<sup>e</sup>, on examine trois opinions. La première, que la nature humaine n'aurait été unie au Christ que comme un accident, ce qui est faux.

tum, suscepit. Et ideo habitu inventus ut homo, sc. in exteriori conversatione, quia esurivit ut homo, fatigatus fuit, et hujusmodi (*Hebr.*, iv, v. 15) : « Tentatum per omnia pro similitudine absque peccato » (*Baruch*, iii, v. 38) : « Post hæc in terris visus est, et cum hominibus conversatus est. » Et sic « habitum » possumus referre ad exteriores habitudines. Vel « habitu, » quia ipsam humanitatem accepit quasi habitum. Est autem habitus quadruplex. Unus mutat habentem, et ipse non mutatur, ut stultus per sapientiam. Alius mutatur, et mutat, ut cibus. Alius qui nec mutatur, ut annulus adveniens digito. Alius, qui mutatur, et non mutat, ut vestimentum. Et per hanc similitudinem natura humana in Christo dicitur habitus, qui sic advenit divinæ personæ, quod non mutavit ipsam ; sed mutata est in melius, quia impleta est gratia, et veritate (*Joan.*, i, v. 14) : « Vidi-mus gloriam ejus, gloriam quasi unigeniti a Patre, plenum gratiæ et veritatis. » Dicit ergo : « In similitudinem hominum factus, » ita tamen, quod non mutatur, « quia habitu inventus est ut homo. »

Sed advertendum est quod ex hoc verbo « habitu, etc., » aliqui erraverunt. Unde tangitur triplex opinio (vi, distinctio, iii, *Sententiarum*). Prima est quod humanitas Christi advenit ei accidentaliter, quod est falsum : quia suppositum divinæ naturæ ;

Car la personnalité de la nature divine, est devenue la personnalité de la nature humaine. Cette nature humaine n'a donc point été unie à la nature divine par forme d'accident, mais elle lui est attribuée substantiellement. De plus S. Paul réfute ici par avance l'erreur de Photin, (1) qui a prétendu que le Christ était simplement un homme, et n'était point né de la Vierge. En effet, il est dit (v. 6) « Ayant la forme de Dieu ; » le Christ était donc dans la forme de Dieu, avant de prendre celle de serviteur, qui le rend inférieur à son Père, « puisqu'il n'a pas regardé comme une usurpation, etc. » Il demeure donc établi que c'est en prenant la forme de serviteur qu'il a pu mériter. Ici également se trouve réfutée l'erreur d'Arius, qui a soutenu que Jésus-Christ était inférieur à son Père, car « Il n'a point regardé comme une usurpation, etc. ; » et celle de Nestorius, qui avança qu'il fallait voir dans l'incarnation du Verbe l'union d'habitation, c'est-à-dire Dieu habitant seulement dans l'homme, de sorte qu'autre est le Fils de Dieu, autre le Fils de l'homme. Mais Raban remarque que l'Apôtre appelle l'incarnation un anéantissement. Or il est certain que le Père et le S. Esprit demeurent avec le Christ ; ils se seraient donc aussi anéantis, ce qui est faux. De plus l'Apôtre dit : « il s'est anéanti lui-même ; » celui qui s'anéantit et celui qui est anéanti, est donc le même ; or tel est le Fils de Dieu, car il s'est anéanti lui-même ; l'union s'est donc accomplie dans sa personne. Ici encore se trouve réfutée l'erreur d'Eutychès qui enseigna que des deux natures il n'en résulte plus qu'une seule. Le Fils de Dieu n'aurait donc pas pris la forme de serviteur, mais quelqu'autre ; ce qui est contraire à ce que dit S. Paul. Également l'erreur de Valentin, qui a dit que le Christ a apporté du

(1) Voyez sur l'épître aux Romains, les notes sur les premiers hérétiques, Photin, Arius, Eutychès, Valentin, Apollinaire, etc.

factum est suppositum humane naturæ ; et quod alius est Filius hominis, et alius et ideo accidentaliter non advenit ei, sed substantialiter, non quod divinitas naturaliter non advenit ei, sed substantialiter prædicetur de ipso. Et per hoc etiam excluditur error Photini, qui dixit quod Christus esset purus, homo, non de Virgine, quia dicitur cum in forma Dei esset. Ergo prius in forma Dei erat, quam acciperet formam servi, ex qua est minor Patre, « quia non rapinam, etc. » Vincitur ergo quod per formam servi meruit. Item excluditur error Arii, qui dixit, quod esset intelligenda secundum inhabitationem, in quantum, sc. Deus inhabitavit hominem, et quod alius est Filius Dei. Sed Rabanus dicit quod Apostolus incarnationem nominat exinanitionem. Constat autem quod Pater inhabitat, et Spiritus Sanctus, et isti sunt exinaniti, quod est falsum. Item dicit : « Semetipsum exinanivit ; » ergo idem est qui exinanitus est et exinaniens. Sed hujusmodi est Filius Dei, quia ipse semetipsum exinanivit ; ergo est unio in persona. Item Euthicetis, qui dixit, quod ex duabus naturis resultat etiam una natura ; ergo non accepit formam servi, sed quamdam aliam, quod est contra hoc. Item Valentini, qui dixit quod attulit corpus de celo. Item

ciel son corps, et celle d'Apollinaire qui prétendit qu'il n'avait pas d'âme; car alors il ne se fût pas rendu semblable aux hommes.

2<sup>o</sup> Quand S. Paul ajoute (v. 8) : « Il s'est rabaissé lui-même, etc., » il exalte l'humilité de Jésus-Christ dans le mystère de sa passion. Et d'abord il fait ressortir cette humilité; ensuite, son mode (v. 8) : « Se rendant obéissant jusqu'à la mort, etc. » — A) Le Christ est donc homme, et en même temps très grand, car il est à la fois Dieu et homme. Toutefois il s'est humilié (*Ecclé.*, iii, v. 20) : « Plus vous êtes grand, plus vous devez vous humilier en toutes choses, etc. ; » (*S. Matth.*, xi, v. 29) : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » — B) Le mode de l'humiliation, et le signe de l'humilité, c'est l'obéissance, car le propre des superbes est de suivre leur propre volonté. Le superbe cherche, en effet, l'élévation; or il appartient à ce qui est élevé, de n'être pas régi par un autre, et de le régir au contraire lui-même. Voilà pourquoi l'obéissance est opposée à l'orgueil. L'Apôtre voulant donc montrer la perfection de l'humilité et de la passion de Jésus-Christ, dit : « Il s'est rendu obéissant, » car, s'il eût souffert autrement que par obéissance, il n'eût pas été également recommandable; c'est, en effet, l'obéissance qui donne le mérite à nos souffrances.

Comment le Christ a-t-il pu se rendre obéissant ?

Ce n'est point dans sa volonté divine; car elle est elle-même sa règle, mais dans sa volonté humaine, qui s'est réglée en tout sur la volonté de son Père (*S. Malth.*, xxvi, v. 59) : « Néanmoins qu'il en soit, non comme je veux, mais comme vous le voulez. » Et c'est avec raison que S. Paul introduit dans la passion du Christ l'obéissance, car la première prévarication est venue par la désobéissance (*Rom.*, v, v.

Apollinaris, qui dixit quod non habuit animam. Sic enim non esset in similitudinem hominum factus.

2<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Humiliavit semetipsum, etc., » commendat humilitatem Christi quo ad mysterium passionis ejus. Et primo, ostendit humilitatem Christi; secundo modum, ibi : « Factus obediens, etc. » — A) Est ergo homo, sed valde magnus, quia idem est Deus, et homo, et tamen humiliavit se (*Ecclé.*, iii, v. 20) : « Quanto major es, humilia te in omnibus; » (*Matth.*, xi, v. 29) : « Discite a me quia mitis sum, et humilis corde. » — B) Modus humiliationis, et signum humilitatis est obedientia, quia proprium superbiorum est sequi propriam voluntatem : quia superbus querit altitudinem, ad rem autem

altam pertinet quod non reguletur alio, sed ipsa alia regulet, et ideo obedientia contrariatur superbiae. Unde volens ostendere perfectionem humilitatis et passionis Christi, dicit quod « factus est obediens, » quia si fuisset passus non ex obedientia, non fuisset ita commendabilis : quia obedientia dat meritum passionibus nostris.

Sed quomodo factus est obediens? Non voluntate divina, quia ipsa est regulata, sed voluntate humana, quæ regulata est in omnibus secundum voluntatem paternam (*Matth.*, xxvi, v. 39) : « Verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu ; » et convenienter introducit in passione obedientiam, quia prima prævaricatio est facta per inobedientiam (*Rom.*, v, v. 19) : « Sicut

19) : « Car comme plusieurs sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul, ainsi plusieurs seront rendus justes par l'obéissance d'un seul ; » (*Prov.*, xxi, v. 29) : « Celui qui obéit sera victorieux dans ses paroles. » Que l'obéissance, en Jésus-Christ, ait été grande et digne de louanges, la chose est évidente. Car l'obéissance est grande, quand, contre son propre mouvement, elle se soumet au commandement d'un autre; or le mouvement de la volonté humaine la porte à deux choses : à la vie et à l'honneur. Mais le Christ n'a pas refusé la mort (1<sup>re</sup> S. Pierre, iii, v. 18) : « Jésus-Christ a souffert la mort une fois pour nos péchés ; » il n'a pas non plus refusé l'ignominie, ce qui fait dire à S. Paul (v. 8) : « Il s'est rendu obéissant, jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix, » qui est le comble de l'ignominie (*Sages.*, ii, v. 20) : « Condamnons-le à la mort la plus infâme. » Ainsi donc il n'a repoussé ni la mort, ni le genre de mort le plus ignominieux.

### LEÇON III<sup>e</sup> (Ch. ii<sup>e</sup>, v. 9 à 15)

SOMMAIRE. — L'Apôtre exhorte les Philippiens à l'obéissance qui a été pour Jésus-Christ la cause de son élévation.

9. C'est pourquoi Dieu l'a choisi, et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom ;

10. Afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers,

enim per inobedientiam unius hominis peccatores constituti sunt multi, ita et per obedientiam unius hominis, justi constituentur multi ; » (*Prov.*, xxi, v. 29) : « Vir obediens loquetur victorias. » Sed quod magna et commendabilis sit hæc obedientia, patet, quia tunc est obedientia magna, quando sequitur imperium alterius contra motum proprium : motus autem voluntatis humanæ ad duo tendit, ad vitam, et ad honorem ; sed Christus non recusavit mortem (1 *Petr.*, iii, v. 18) : « Christus semel pro peccatis nostris mortuus est, etc. » Item non fugit ignominiam ; unde dicit : « Mortem autem crucis, » quæ est ignominiosissima (*Sap.*, ii, v. 20) :

« Morte turpissima condemnemus eum. » Sic ergo nec refugit mortem, nec genus ignominiosæ mortis.

#### LECTIO III.

Ad obedientiam exhortantur Philippenses, ob quam Christus exaltatus est.

9. Propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen, quod est super omne nomen,

10. Ut in nomine Jesu omne genu flectatur, cælestium, terrestrium et infernorum.

11. *Et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu son Père.*

12. *Ainsi, mes chers frères, comme vous avez toujours été obéissants, ayez soin, non seulement lorsque je suis présent parmi vous, mais encore plus lorsque je suis absent, d'opérer votre salut avec crainte et tremblement.*

13. *Car c'est Dieu qui opère en vous et le vouloir et le faire, selon qu'il lui plait.*

1<sup>o</sup> L'Apôtre a relevé l'humilité de Jésus-Christ, il relève ici sa récompense, qui est l'exaltation et la gloire (S. Luc, XIV, v. 11 et XVIII, v. 14). « Quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé; » (Job, XXII, v. 29) : « Celui qui aura été humilié, sera dans la gloire. » Remarquez ici une triple exaltation du Christ : d'abord par la gloire de sa résurrection (v. 9) : « C'est pourquoi Dieu l'a élevé, etc. ; » ensuite par la manifestation de sa divinité (v. 9) : « Et il lui a donné un nom, etc. ; » enfin par l'hommage respectueux de toutes les créatures (v. 10) : « Afin qu'au nom de Jésus, etc. »

I. L'Apôtre dit donc (v. 9) : « C'est pourquoi Dieu l'a élevé, » c'est à savoir, en le ressuscitant d'entre les morts, de plus en le faisant passer de la condition mortelle à l'immortalité (Rom., VI, v. 9) : « Le Christ, ressuscité d'entre les morts, ne meurt plus; la mort n'aura plus d'empire sur lui; » (Ps., CXVII, v. 16) : « La droite du Seigneur m'a élevé; je ne mourrai point, mais je vivrai. » Dieu l'a élevé encore en le plaçant à sa droite (Ephés., I, v. 20) : « En le faisant asseoir à sa droite dans le ciel, au-dessus de toutes les Princi-

11. *Et omnis lingua confiteatur, quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris.*

12. *Itaque, charissimi mei, sicut semper obedistis: non in presentia tantum, sed multo magis nunc in absentia mea, cum metu et tremore vestram salutem operamini.*

13. *Deus est enim, qui operatur in vobis, et velle, et perficere pro bona voluntate.*

1<sup>o</sup> SUPRA commendavit Christi humilitatem. Hic commendat ejus præmium, quod est exaltatio et gloria (Luc., XIV, v. 11 et XVIII, v. 14) : « Omnis qui se exaltat, humiliabitur, et qui se humiliat, exaltabitur; » (Job, XXII, v. 29) : « Qui humili-

lus fuerit, erit in gloria. » Nota triplicem exaltationem Christi, sc. quantum ad gloriam resurgentis, ibi : « Propter quod, etc., » quantum ad notificationem suæ divinitatis, ibi : « Et donavit, etc. ; » et quantum ad reverentiam totius creaturæ, ibi : « Ut in nomine, etc. »

I. Dicit ergo : « Propter quod et Deus exaltavit illum, » sc. ut de morte resurgeret. Item de mortalitate ad immortalitatem (Rom., VI, v. 9) : « Christus resurgens ex mortuis jam non moritur, mors illi ultra non dominabitur; » (Ps., CXVII, v. 16) : « Dexteram Domini exaltavit me; non moriar, sed vivam. » Item, exaltavit eum in deo tris suis constituendo (Ephés., I, v. 20) : « Constituens illum ad dexteram suam in cælestibus, supra omnem Principatum,

pautés, et de toutes les Puissances, de toutes les Vertus, et de toutes les Dominations, et de tous les noms, etc. »

II. Il est vrai toutefois que d'autres sont aussi exaltés dans la gloire et dans l'immortalité. Mais le Christ l'a été davantage, car (v. 9) : « il lui a donné un nom, qui est au-dessus de tout nom. » Or le nom est imposé pour signifier la chose, et plus la chose marquée par le nom est relevée, plus aussi le nom est grand. Voilà pourquoi le nom de la divinité est le plus élevé (Ps., VIII, v. 1) : « Seigneur, vous qui êtes notre Seigneur, que votre nom est admirable dans toute la terre ! » Ce nom donc, qui l'a fait appeler Dieu, et qui l'a fait tel, il le lui a donné; c'est-à-dire, le Père l'a donné au Christ, comme à un Dieu véritable. Photin a prétendu que ce nom est ici indiqué comme récompense de l'humilité du Christ et soutient qu'il n'est point vrai Dieu, mais que ce nom lui a été donné comme une sorte de prééminence sur les créatures, et de ressemblance avec la divinité. C'est une erreur, puisque nous avons lu plus haut (v. 6) : « Qui ayant la forme et la nature de Dieu. » Il faut donc reconnaître qu'il y a en Jésus-Christ deux natures et une seule personnalité. Cette personne est Dieu et homme, et par suite ce passage peut être expliqué de deux manières. D'abord en ce sens que Dieu le Père lui aurait donné ce nom en tant qu'il est Fils de Dieu, et cela de toute éternité par sa génération éternelle. Cette donation n'est autre que sa génération éternelle (S. Jean, V, v. 26) : « Car comme mon Père a la vie en lui-même, il a aussi donné au Fils d'avoir la vie en lui-même. » Ensuite en s'entendant du Christ fait homme; et dans ce sens le Père lui a donné, en tant qu'homme, ce nom, en sorte qu'il fut Dieu, non point par nature, car autre est la nature divine, autre la nature hu-

et Potestatem, et Virtutem, et Dominatio- do divinitatis : quod non est verum, quia nem, et omne Nomen, etc. » dictum est supra : « Cum in forma Dei esset, etc. » Dicendum ergo est quod in

II. Sed verum est quod alii exaltantur in gloria et in immortalitate, sed ille plus, Christo est duplex natura, et unum suppositum. Hæc enim persona Deus est, et imponitur ad significandam rem aliquam, homo et ideo potest hoc dupliciter ex- et tanto nomen est altius, quanto res si- poni. Uno modo ut donaverit ei hoc no- men Pater, in quantum est Filius Dei, et men divinitatis est altius (Ps., VIII, v. 1) : hoc ab æternæ per generationem æternam : quæ donatio nihil est aliud quam æterna ejus generatio (Joan., V, v. 26) : « Sicut Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio vitam habere in semetipso, etc. » Alio modo de Christo homine; et sic Pater dedit illi homini nomen, ut non est verus Deus, sed quod sit sibi data quædam eminentia creaturæ, et similitu-

maine, mais afin qu'il fût Dieu, par la grâce, non d'adoption, mais d'union, par laquelle il devait être à la fois Dieu et homme (*Rom.*, I, v. 4) : « Il a été prédestiné Fils de Dieu en puissance, » à savoir, ce même Fils « qui lui est né, selon la chair, du sang de David. » Telle est l'explication de S. Augustin qui est entré dans la pensée de l'Apôtre. On trouve quelque chose de semblable aux Actes (II, v. 56) : « Que toute la maison d'Israël sache très certainement que Dieu a fait Seigneur et Christ, ce Jésus, etc. » La première explication est de S. Ambroise.

On fait une objection contre ces deux explications, et l'on demande pourquoi l'Apôtre, après avoir dit (v. 8) : « Il s'est humilié lui-même, etc., » ajoute à la suite : « C'est pourquoi Dieu l'a élevé, etc., » puisque la récompense ne saurait précéder le mérite. La génération éternelle, ni l'incarnation ne sont donc pas la récompense de la passion de Jésus Christ, puisqu'elles la précèdent.

Il faut répondre, que dans la Sainte Ecriture, on dit qu'une chose se fait, quand elle est manifestée. Dieu lui a donc donné un nom, c'est-à-dire, il a fait connaître au monde que ce nom lui appartenait ; or cette manifestation s'est faite dans sa résurrection, car auparavant la divinité de Jésus-Christ n'était point ainsi connue.

III. Cette explication s'accorde avec le texte qui suit, dans lequel il semble qu'on lui donne, non parce qu'il n'avait pas déjà ce qu'on lui donne, mais afin que tous le vénèrent. Or l'Apôtre distingue ici deux sortes de vénération, d'abord par la dépendance des œuvres et ensuite par la confession de bouche (v. 11) : « Et que toute langue, etc. » — 1<sup>o</sup> Il dit donc (v. 9) : « Et il lui a donné un nom, qui est au-dessus de tous les noms, » même en tant qu'il est homme. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute (v. 10) : « Afin qu'au nom de Jésus, » qui est son

natura Dei, et hominis, sed ut esset Deus per gratiam non adoptionis, sed unionis, qua simul esset Deus et homo (*Rom.*, I, v. 4) : « Prædestinatus est Filius Dei in virtute, » ille, sc. qui factus est ei ex semine David secundum carnem. Et hæc est expositio Augustini, secundum intentionem Apostoli. Similiter habetur (*Act.*, II, v. 36) : « Certissime sciat omnis domus, etc. » Prima autem est Ambrosii.

Sed quæris quantum ad utramque expositionem objiciendo, cur postquam dixit « Humiliavit semetipsum, etc. » sequitur hic : « Propter quod, etc. » cum præmium non præcedat meritum. Non ergo æterna generatio, nec incarnatio est præmium

passionis Christi, quia præcedunt.

Sed dicendum est, quod in sacra Scriptura dicitur aliquid fieri, quando innotescit. Donavit ergo, id est fecit manifestum mundo, quod hoc nomen haberet. Hoc enim manifestum est in resurrectione, quia ante non erat sic nota divinitas Christi.

III. Et huc concordat textus sequens, quasi non donaverit quod non haberet, sed ut hoc omnes venerentur. Et ponitur duplex veneratio, sc. in subjectione operis, et id confessione oris, ibi : « Et omnis lingua, etc. » — 1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Et dedit illi nomen quod est super omne nomen, » etiam secundum quod homo. Ideo subdit : « Ut in nomine Jesu, » quod

nom comme homme, « tout genou fléchisse » (*Philipp.*, II, v. 10) et (*Isaïe*, XLV, v. 25) : « Tout genou fléchira devant moi, et toute langue jurera, etc. » Il y a, à l'occasion de ce passage, une erreur d'Origène, qui lisant : « Afin que tout genou fléchisse, » ce qui n'est autre chose que témoigner de la vénération, y trouva qu'un jour, toute créature raisonnable, anges, hommes, ou démons seraient soumis au Christ par la charité. Mais cette opinion est contredite par ce qu'on lit en S. Matthieu (XXV, v. 41) : « Retirez-vous de moi, maudits, et allez au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et pour ses anges. » Il faut donc dire qu'il y a deux sortes de soumission : l'une volontaire, l'autre involontaire. Il arrivera un jour, que tous les saints anges seront soumis au Christ d'une soumission volontaire ; et c'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 10) : « Afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse, etc., » expression où il met le signe pour la chose signifiée (*Ps.*, xcvi, v. 7) : « Adorez-le, vous tous qui êtes ses anges. » Les bienheureux, les saints et les justes lui seront également soumis et de la même manière (*Ps.*, LXXXV, v. 9) : « Toutes les nations que vous avez créées viendront se prosterner devant vous, Seigneur, et vous adorer ; elles rendront gloire à votre nom. » Mais des démons et des réprouvés il n'en est pas ainsi : ils sont soumis malgré leur volonté (*S. Jacq.*, II, v. 19) : « Les démons croient, et ils tremblent, etc. »

2<sup>o</sup> Quand S. Paul dit ensuite (v. 11) : « Et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu son Père, » il indique le témoignage du respect par la confession des lèvres. « Que toute langue, » à savoir des êtres qui sont dans le ciel, sur la terre, et dans les enfers. L'Apôtre ne dit point ceci, par rapport aux

est nomen hominis, « omne genu flectatur » (*Philipp.*, II, v. 10 et *Is.*, XLV, v. 23) : « Mihi curvabitur omne genu, etc. » Sed hic erravit Origines : quia cum audivit, quod omne genu flectatur, quod est reverentiam exhibere, reddidit futurum quandoque, quod omnis creatura rationalis, sive angeli, sive homines, sive demones subjicerentur Christo subjectione charitatis. Sed contra hoc est illud (*Math.*, XXV, v. 41) : « Ite maledicti in ignem æternum, etc. » Sed dicendum est, quod est duplex subjectio : una voluntaria, et alia involuntaria. Et est futurum, quod omnes angeli sancti Christo subjiciantur voluntarie, et ideo dicit : « Omne genu flectatur. » Et ponitur si-

gnum pro signato (*Ps.*, xcvi, v. 7) : « Adorate eum omnes angeli ejus. » Item quod homines beati, et sancti ac justi hoc modo subjiciantur (*Ps.*, LXXXV, v. 9) : « Omnes gentes quascumque fecisti, venient, et adorabunt coram te, Domine, et glorificabunt nomen tuum. » Sed demones et damnati non sic : sed involuntarie subjiciuntur (*Jac.*, II, v. 19) : « Demones credunt, et contremiscunt, etc. »

2<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Et omnis lingua confiteatur, etc., » ponitur exhibitio reverentiae in confessione oris. Omnis lingua, sc. « caelestium, terrestrium et infernorum. » Non de confessione laudis dicitur.

enfers, de la confession de louange, mais de l'hommage forcé, qu'on y rend par la connaissance qu'on y a de Dieu (*Isaïe*, xl, v. 5) : « Toute chair verra en même temps que c'est la bouche du Seigneur qui a parlé; » (*Ps.*, xcvi, v. 3) : « Qu'ils rendent gloire à votre grand nom, parce qu'il est terrible et saint. » Et cela, « parce que le Seigneur Jésus-Christ, etc., » c'est-à-dire ce Jésus fait homme « est dans la gloire de Dieu son Père. » Il ne dit point dans une gloire semblable, parce que c'est la même gloire (*S. Jean*, v, v. 25) : « Afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. » Remarquez que de même qu'il a dit d'abord (v. 7) : « Qui ayant la forme de Dieu, » il dit maintenant : « dans la gloire, » parce qu'il devait arriver que ce qu'il possédait de toute éternité, serait manifesté à tous, ainsi qu'il est dit (*S. Jean*, xvii, v. 5) : « Maintenant donc, mon Père, glorifiez-moi en vous-même de cette gloire que j'ai eue en vous, avant que le monde fût. »

II° Quand l'Apôtre ajoute (v. 13) « C'est pourquoi, mes bien-aimés, etc. » il conclut son exhortation. Premièrement il engage à pratiquer le bien; secondement il montre comment ils doivent le faire (v. 14) : « Faites donc toutes choses, etc. » troisièmement il dit avec quel fruit ils le feront (v. 15) : « Afin que vous soyez irrépréhensibles, etc. » La première partie se subdivise en trois. L'apôtre I. rappelle leur obéissance passée; II. il explique ce qu'ils doivent faire (v. 12) : « Non seulement lorsque je suis présent, etc. » III. il excite leur confiance pour l'accomplir (v. 13) : « Car c'est Dieu qui opère, etc. »

I. Il dit donc : Puisque le Christ s'est humilié à ce point, et que pour s'être humilié il a été ainsi élevé, vous devez savoir que si vous vous humiliez, vous aussi vous serez élevés. Et vous devez le faire, parce

tur hoc respectu inferiorum, sed de coacta, quæ fit per recognitionem Dei (*Is.* xl, v. 5) : « Videbit omnis caro pariter quod os Domini locutum est, etc. » (*Ps.* xcvi, v. 3) : « Confiteatur nomen tuum magno, quoniam terribile, et sanctum est, etc. » Et hoc, « quia Dominus Jesus Christus, etc. » Iste, sc. homo, « in gloria, etc. » Non dicit : in simili, quia in eadem (*Joan.*, v, v. 23) : « Omnes honorificent Filium, sicut honorificant Patrem. » Et notandum est, quod in principio dicit : « Qui cum in forma, etc. » hic dicit in gloria, quia futurum erat quod illud quod ab æterno habuit, omnibus innotesceret. ut (*Joan.*, xvii, v. 5) : « Clarifica me tu, Pater, apud te ipsum claritate quam

habui, priusquam mundus fieret apud te. »

II° DEINDE cum dicit : « Itaque, fratres, etc. » concluditur exhortatio. Et circa hoc tria facit, quia primo, hortatur id bene agendum; secundo, ostendit quomodo debent agere, ibi : « Omnia autem, etc. » tertio, quo fructu, ibi : « Ut sitis, etc. » Item primo in tres, quia primo, commemorat præteritam obedientiam; secundo, ostendit quid agere debeant, ibi : « Non in præsentia, etc. » tertio, dat fiduciam adimplendi, ibi : « Deus enim, etc. »

I. Dicit ergo : Itaque ex quo Christus sic se humiliavit, et propter hoc est exaltatus, debetis scire quod si humilimini et exaltabimini, et hoc debetis facere,

que (v. 12) « toujours vous avez été obéissants. » S. Paul rappelle ici leur obéissance, en relevant le bien qu'ils ont fait, car par l'obéissance on entend toutes les vertus. En effet, ce qui rend l'homme juste, c'est qu'il garde les commandements de Dieu (*Rom.*, vi, v. 16) : « Vous demeurez esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché pour la mort, soit de l'obéissance pour la justice. » De plus ce qui est bien, quel qu'il soit et quelque bon qu'il soit par lui-même, devient meilleur par l'obéissance (*Prov.*, xxii, v. 28) : « Celui qui obéit sera victorieux dans ses paroles. » Enfin, parmi les vertus, l'obéissance est la plus grande. En effet, offrir des biens extérieurs, est grand; il est plus grand, d'offrir ce qui appartient au corps; mais il est très grand d'offrir ce qui tient à l'âme et à la volonté; or ceci se fait par l'obéissance (1<sup>re</sup> *Rois*, xv, v. 22) : « L'obéissance est meilleure que les victimes, et il vaut mieux obéir au Seigneur que de lui offrir la graisse des béliers. » Si donc vous en avez ainsi agi toujours, je vous engage à ce qu'il en soit de même à l'avenir.

II. Quand S. Paul dit ensuite (v. 12) : « Non seulement lorsque je suis présent parmi vous, etc. » il explique ce qu'ils doivent faire. — 1° Il leur recommande d'agir avec fidélité, car le serviteur infidèle ne sert que quand il est sous l'œil de son maître, parce qu'il ne cherche qu'à se rendre agréable, mais le serviteur fidèle fait le bien en toute circonstance : c'est ce qui fait dire à l'Apôtre : « Non seulement lorsque je suis présent parmi vous, » parce qu'alors il semblerait que vous ne le feriez point par l'inspiration de votre bonne volonté (*Ephes.*, vi, v. 6) : « Ne servez pas vos maîtres seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes, mais comme serviteurs de Jésus-Christ, faisant de bon cœur

quia « semper obedivistis. » Et facit mentionem de obedientia, commendando bona eorum, et hoc ideo, quia per obedientiam intelligitur omnis virtus, quia ex hoc est homo justus, quod mandata Dei custodit (*Rom.*, vi, v. 16) : « Servistis ejus cui obedistis, sive peccati ad mortem, sive obediuntis ad justitiam, etc. » Item omne bonum quantumcumque bonum est per se, per obedientiam redditur melius (*Prov.*, xxii, v. 28) : « Vir obediens loquetur victorias. » Item quia obedientia inter alias est maxima. Nam offerre de rebus exterioribus est magnum, sed majus si de corpore, maximum autem si de anima et voluntate tua, quod fit per obedientiam (1<sup>re</sup> *Reg.*, xv, v. 22) :

Melior est obedientia, quam victimæ, et auscultare magis quam offerre adipem arietum, etc. » Sed si sic fecistis, hortor ut adhuc sic faciatis de cætero.

II. Deinde cum dicit : « Non in præsentia, etc. » ostendit quid agere debeant. — 1° El primo monet ut agant fideliter, quia servus infidelis, non servit, nisi quando Dominus videt : quia non curat, nisi placere, sed fidelis semper bene operatur, et ideo dicit : « Non in præsentia mea tantum, » quia sic videretur quod non faceretis ex instinctu bonæ voluntatis (*Ephes.*, vi, v. 6) : « Non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed ut servi Christi, facientes

la volonté de Dieu. Servez-les donc avec affection, regardant en eux le Seigneur, et non les hommes.» — 2<sup>o</sup> Avec humilité (v. 12) : « Avec crainte et tremblement, » car ce n'est pas l'orgueilleux qui craint, c'est celui qui est humble (1<sup>re</sup> Corinth., x, v. 12) : « Que celui donc qui croit être ferme, prenne bien garde de pas tomber ; » (Prov., xxviii, v. 14) : « Heureux l'homme qui est toujours dans la crainte ; » (Ps., ii, v. 11) : « Servez le Seigneur dans la crainte, et réjouissez-vous en lui avec tremblement. » — 5<sup>o</sup> Enfin, dans le désir d'opérer leur salut (v. 12) : « Opérez votre salut » (S. Matth., x, v. 22 et xxiv, v. 13) : « Celui-là sera sauvé, qui persévérera jusqu'à la fin. »

III. En disant (v. 13) : « Car c'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire selon qu'il lui plaît, » S. Paul excite leur confiance, et renverse en même temps quatre fausses présomptions. La première est celle de ceux qui s'imaginent que l'homme peut se sauver, sans le secours divin, par le libre arbitre. Contre cette présomption, l'Apôtre dit (v. 13) : « Car c'est Dieu qui opère, etc. ; » (S. Jean, xiv, v. 10) : « Mon Père qui demeure en moi, fait lui-même les œuvres que je fais ; » et (xv, v. 5) : « Vous ne pouvez rien faire sans moi. » D'autres nient absolument le libre arbitre, et prétendent que l'homme est nécessité soit par le destin, soit par la prescience divine. S. Paul repousse cette erreur, quand il dit (v. 13) : « En vous, » parce que Dieu détermine intérieurement, au moyen de l'inspiration, la volonté à faire le bien (Isaïe, xxvi, v. 12) : « C'est vous qui avez fait en nous, toutes nos œuvres. » La troisième espèce de présomption est celle des Pélagiens, qui disent, comme ceux de la première espèce, qu'il y a en nous l'élection, mais que l'exécution de l'œuvre vient de Dieu, en sorte que le vouloir vient de nous et le faire de Dieu. L'A-

voluntatem Dei, ex animo cum bona voluntate servientes Domino, et non hominibus, » — 2<sup>o</sup> Secundo, ut humiliter, ibi : « Cum metu et tremore, etc. » Superbus enim non timet, sed humilis (1<sup>re</sup> Cor., x, v. 12) : « Qui se existimat stare, videat ne cadat ; » (Prov., xxviii, v. 14) : « Beatus homo, qui semper est pavidus ; » (Ps., ii, v. 11) : « Servite Domino in timore, et exultate ei cum tremore. » — 3<sup>o</sup> Tertio, salubriter, ibi : « Vestram salutem operamini » (Matth., x, v. 22 et xxiv, v. 13) : « Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. »

III. Deinde cum dicit : « Deus enim, etc., » confirmat fiduciam, et excludit quatuor falsas existimationes. Unam ho-

minum credentium, quod homo per liberum arbitrium possit salvari absque divino auxilio. Contra hoc dicit : « Deus, etc. » (Joan., xiv, v. 10) : « Pater in me manens, ipse facit opera, » et (xv, v. 5) : « Sine me nihil potestis facere. » Alii omnino negant liberum arbitrium, dicentes quod homo necessitatur a fato, vel a providentia divina. Et hoc excludit, cum dicit : « In vobis, » quia interius per instinctum movet voluntatem ad bene operandum (Is., xxvi, v. 12) : « Omnia enim opera nostra operatus es in nobis. » Tertia Pelagianorum, sicut et prima dicentium electiones esse in nobis, sed profectiones operum in Deo, quia velle est a nobis, sed perficere a Deo. Et hoc ex-

pôtre les condamne, quand il dit (v. 12) : « Le vouloir et le faire » (Rom., ix, v. 16) : « Ainsi cela ne dépend ni de celui qui veut, » à savoir, de vouloir, « ni de celui qui court, » à savoir, de courir, « mais de Dieu qui fait miséricorde. » La quatrième est de ceux qui disent que Dieu fait tout le bien qui est en nous, et cela par nos mérites. L'Apôtre repousse cette erreur, quand il dit (v. 13) : « Selon qu'il lui plaît, » c'est-à-dire selon sa volonté, et non pas suivant nos mérites, car avant la grâce de Dieu, il n'y a en nous aucune espèce de mérite (Ps., l, v. 20) : « Seigneur, traitez favorablement Sion ; faites-lui sentir les effets de votre bonne volonté. »

LEÇON IV<sup>e</sup> (Ch. 11<sup>e</sup>, w. 14 à 30 et dernier).

SOMMAIRE. — S. Paul se sert de l'exemple de plusieurs de ses disciples pour apprendre aux Philippiens à accomplir les œuvres du salut.

14. *Faites donc toutes choses sans murmurer et sans disputer ;*

15. *Afin que vous soyez irrépréhensibles et sincères, et qu'étant enfants de Dieu, vous soyez sans tache au milieu d'une nation dépravée et corrompue, parmi laquelle vous brillez comme des astres dans le monde,*

16. *Portant en vous la parole de vie, pour m'être un sujet de gloire au jour du Christ, comme n'ayant pas couru en vain, ni travaillé en vain ;*

cludit, dicens : « Et velle et perficere » (Rom., ix, v. 16) : « Non est volentis, » sc. velle, sine auxilio Dei, « neque currentis, » sc. currere, « sed miserentis est Dei. » Quarta quod Deus facit omne bonum in nobis, et hoc per merita nostra. Hoc excludit, cum dicit : « Pro bona voluntate, » sc. sua, non pro meritis nostris, quia ante gratiam Dei nihil boni meriti est in nobis (Ps., l, v. 20) : « Benigne fac, Domine, in bona voluntate tua, etc. »

## LECTIO IV.

Exemplo multorum discipulorum Pauli

docentur Philippenses exequi opera salutis.

14. *Omnia autem facite sine murmurationibus et hæsitationibus,*

15. *Ut sitis sine querela et simplices filii Dei, sine reprehensione in medio nationis prævæ et perversæ, inter quos lucetis sicut luminaria in mundo :*

16. *Verbum vitæ continentés ad gloriam meam in diem Christi, quia non in vacuum cucurri, neque in vacuum laboravi ;*

17. Mais lors même que mon sang serait répandu comme une aspersion sur le sacrifice et le culte de votre foi, je m'en réjouirais pour vous et vous en féliciterais tous ;

18. Et vous devriez alors vous en réjouir vous-mêmes et m'en féliciter.

19. Or, j'espère qu'avec la grâce du Seigneur Jésus, je vous enverrai bientôt Timothée, afin que je sois aussi consolé, apprenant de vos nouvelles.

20. Car je n'ai personne qui soit autant que lui uni avec moi d'esprit et de cœur, ni qui se porte plus sincèrement à prendre soin de ce qui vous touche ;

21. Parce que tous cherchent leurs propres intérêts et non ceux de Jésus-Christ.

22. Or vous savez déjà l'épreuve que j'ai faite de lui, puisqu'il a servi avec moi dans la prédication de l'Évangile comme un fils sert à son père.

23. J'espère donc vous l'envoyer aussitôt que j'aurai mis ordre à ce qui me regarde,

24. Et je me promets aussi de la bonté du Seigneur, que j'irai moi-même vous voir bientôt.

25. Cependant j'ai cru qu'il était nécessaire de vous envoyer mon frère Epaphrodite, qui est mon aide dans mon ministère et mon compagnon dans mes combats, qui est votre Apôtre et qui m'a servi dans mes besoins,

26. Parce qu'il désirait vous voir tous ; et il était fort en peine de ce que vous aviez su sa maladie.

27. Car il a été en effet malade jusqu'à la mort ; mais Dieu a

17. Sed et si immolor supra sacrificium et obsequium fidei vestrae, gaudeo et congratulor omnibus vobis.

18. Id ipsum autem et vos gaudete et congratulamini mihi.

19. Spero autem in Domino Jesu, Timotheum me cito mittere ad vos, ut ego bono animo sim, cognitis quae circa vos sunt.

20. Neminem enim habeo tam unanimem, qui sincera affectione pro vobis sollicitus sit :

21. Omnes enim quae sua sunt, quaerunt, non quae Jesu Christi.

22. Experimentum autem ejus cognoscite, quoniam sicut patri filius, me-

cum servivit in Evangelio.

23. Hunc igitur spero me mittere ad vos, mox ut videro quae circa me sunt.

24. Confido autem in Domino, quoniam et ipse veniam ad vos cito.

25. Necessarium autem existimavi Epaphroditum fratrem, et cooperatorem et commilitonem meum, vestrum autem Apostolum et ministrum necessitatis meae, mittere ad vos :

26. Quoniam quidem omnes vos desiderabat, et maestus erat, propterea quod audieratis illum infirmatum.

27. Nam et infirmatus est usque ad mortem, sed Deus misertus est ejus :

eu pitié de lui, et non seulement de lui, mais aussi de moi, afin que je n'eusse pas affliction sur affliction.

28. C'est pourquoi je me suis hâté de le renvoyer, pour vous donner la joie de le revoir, et pour me tirer moi-même de peine.

29. Recevez-le donc avec toute sorte de joie en Notre Seigneur, et honorez de telles personnes ;

30. Car il s'est vu tout proche de la mort pour avoir voulu servir à l'œuvre du Christ, exposant sa vie, afin de suppléer par son assistance à celle que vous ne pouviez me rendre vous-mêmes.

I<sup>o</sup> L'Apôtre, dans ce qui précède, a engagé les Philippiens à opérer les œuvres du salut ; il leur apprend ici la manière de le faire. Et d'abord il leur donne cet enseignement ; ensuite il en assigne la raison (v. 15) : « Afin que vous soyez irrépréhensibles, etc. »

I. Il indique donc une double disposition pour opérer ces œuvres ; c'est de le faire (v. 14) « sans murmures et sans disputes. » Les œuvres des vertus sont en effet très difficiles, et on y trouve l'occasion de murmurer (1<sup>re</sup> Corinth., x, v. 10) : « Ne murmurez point, comme le firent quelques-uns de nos pères, qui furent frappés de mort par l'ange exterminateur. » Et n'hésitez pas dans leur accomplissement (S. Jacq., i, v. 6) : « Celui qui est dans la défiance ressemble au flot de la mer, qui est agité et emporté çà et là par la violence du vent. »

II. L'Apôtre en donne la raison, 1<sup>o</sup> par ce qui leur est personnel ; 2<sup>o</sup> par ce qui le concerne lui-même (v. 16) : « Pour m'être un sujet de gloire, etc. » — 1<sup>o</sup> De leur côté, l'Apôtre donne une triple raison. — A) La première tirée de leurs rapports avec les fidèles, lorsqu'il dit (v. 15) : « Afin que vous soyez irrépréhensibles » (S. Luc, i, v. 6) :

non solum autem ejus, verum etiam et mei, ne tristitiam super tristitiam haberem.

28. Festinantius ergo misi illum, ut viso illo iterum gaudeatis, et ego sine tristitia sim.

29. Excipite itaque illum cum omni gaudio in Domino, et ejusmodi cum honore habetote :

30. Quoniam propter opus Christi usque ad mortem accessit, tradens animam suam, ut impleretur id quod ex vobis deerat erga meum obsequium.

I<sup>o</sup> SUPRA Apostolus induxit ad faciendum opera salutis, hic docet eos modum faciendi. Et primo, docet ipsum modum ;

secundo, assignat rationem ejus, ibi : « Ut sitis, etc. »

I. Docet duplicem modum faciendi, scilicet sine murmure et sine dubitatione. Opera enim virtutum sunt et difficillima, et in his habet locum murmuratio (1 Cor., x, v. 10) : « Neque murmuraveritis sicut quidam eorum murmuraverunt, et perierunt ab exterminatore. » Et ne dubitetis an fiant (Jac., i, v. 6) : « Qui enim hæsitat, similis est fluctui maris qui a vento movetur, et circumfertur, etc. »

II. Ponit autem hujus rationem, et primo ex parte eorum ; secundo, ex parte Apostoli, ibi : « Ad gloriam, etc. » — 1<sup>o</sup> Circa primum ponitur triplex ratio. — A) Prima in comparatione ad fideles, cum dicit : « Ut sitis sine querela » (Luc.,

« Ils marchaient dans l'observance de tous les commandements et de de toutes les ordonnances du Seigneur, d'une manière irrépréhensible. » Nul ne saurait être sans péché, mais on peut n'être pas sujet à répréhension. L'Apôtre les avertit donc d'être tels. — B) La seconde est tirée de leurs rapports avec Dieu (v. 13) : « Sincères, comme étant les enfants de Dieu. » Le fils, en effet, est semblable au père ; or Dieu est sincère ; il faut donc que nous le soyons aussi, comme étant ses enfants. On est tel quand l'intention se dirige vers une fin unique (S. Jacq., I, v. 8) : « L'homme qui a l'esprit partagé est inconstant dans toutes ses voies ; » (S. Matth., x, v. 16) : « Soyez prudents comme des serpents, et simples comme des colombes. — C) La troisième se tire de leurs rapports avec les infidèles (v. 13) : « Vous gardant sans tache au milieu d'une nation dépravée et corrompue, » c'est-à-dire, conduisez-vous au milieu des infidèles, de telle sorte que vous vous conserviez sans tache parmi cette nation dépravée, quant aux œuvres mauvaises, et corrompue, quant à l'infidélité, ce qui aura lieu, si vous ne pouvez être attaqués en quoi que ce soit par ces infidèles (1<sup>re</sup> Tim., v, v. 14) : « Qu'elles ne donnent (les veuves) aucun sujet aux ennemis de notre religion de nous faire des reproches. » S. Paul en donne la raison, lorsqu'il ajoute (v. 13) : « Parmi laquelle vous brillez comme des astres dans le monde. » De quelque manière, en effet, que varie la face du monde, les astres du ciel conservent leur éclat (S. Matth., v, v. 14) : « Vous êtes la lumière du monde, » resplendissante, non par son essence, car Dieu seul est lumière dans ce sens (S. Jean, I, v. 4) : « Et la vie était la lumière des hommes. » Les saints ne luisent pas ainsi (S. Jean, I, v. 8) : « Il n'était pas lui-même la lumière, » mais ils sont lumière, en tant qu'ils participent en quelque chose à cette lumière qui était la lumière des hommes,

I, v. 6) : « Incedentes in omnibus mandatis et justificationibus Domini sine querela, etc. » Sine peccato autem nullus esse potest ; sed bene sine querela : Unde ad hoc monet. — B) Secundo, in comparatione ad Deum, ibi : « Simpliciter, etc. » Filius enim est similis patri ; Deus autem simplex est : unde simplices simus sicut filii Dei : quod est, quando intentio est ad unum (Jacq., I, v. 8) : « Vir duplex animo inconstans est in omnibus viis suis ; » (Matth., x, v. 16) : « Estote prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ. » — C) Tertio, in comparatione ad infideles, ibi : « Sine reprehensione, etc. » id est ut bene se habeant ad infideles, ut

sc. sint sine offensione in medio nationis pravæ, quantum ad mala opera, et perversæ quantum ad infidelitatem : et hoc est, quando non possunt infamari ab eis (1<sup>re</sup> Tim., v, v. 14) : « Nullam occasionem date adversario maledicti gratia. » Et hujus ratio ponitur, ibi : « Inter quos, etc. » Quia qualitercumque mundus varietur, luminaria cœli clara manent (Matth., v, v. 14) : « Vos estis lux mundi, etc. » lucens non quantum ad essentiam, quia sic tantum Deus lux est (Joan., I, v. 4) : « Et vita erat lux hominum, etc. » ut vero sancti non sic (Joan., I, v. 8) : « Non erat ille lux, etc. » sed sunt lux in quantum habent aliquid lucis illius qui erat lux

c'est-à-dire au Verbe de Dieu, qui rayonne sur nous. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 16) : « Portant en vous la parole de vie, » c'est-à-dire le verbe de Dieu (S. Jean, VI, v. 69) : « A qui irons nous, Seigneur ? Vous avez la parole de la vie éternelle ; » (Ps., cxviii, v. 105) : « Votre parole est une lampe qui éclaire mes pieds. »

2<sup>o</sup> L'Apôtre ensuite donne la raison prise de son côté, lorsqu'il dit (v. 16) : « Pour m'être un sujet de gloire ; » et ensuite il explique cette raison, pour laquelle les inférieurs doivent faire [le bien, à savoir, afin que leur conduite contribue à la gloire de leurs supérieurs. Car c'est pour ceux-ci un sujet de gloire, quand l'inférieur se montre bien instruit (Prov., x, v. 1) : « Le fils qui est sage est la gloire de son père ; » (1<sup>re</sup> Thess., II, v. 20) : « Car vous êtes notre gloire et notre joie. » Et cela (v. 16) « Pour le jour de Jésus-Christ, » c'est-à-dire, quand il amènera avec lui les fidèles. Ce jour deviendra pour moi un jour de gloire, à cause des labeurs de la prédication et des souffrances de la mort que j'ai endurées. C'est aussi ce qui lui fait dire (v. 16) : « Car je n'ai pas couru ni travaillé en vain. » L'Apôtre appelle sa prédication du nom de course, à cause de la rapidité, avec laquelle elle s'était étendue de Jérusalem en Espagne. Il lui donne aussi le nom de labeur, à cause des contradictions et des persécutions, qu'il eut à souffrir, non pas en vain, mais avec de grands fruits (1<sup>re</sup> Corinth., xv, v. 10) : « Sa grâce n'a pas été stérile en moi ; » à cause aussi de sa mort (v. 17) : « Mais quand il se devrait faire une aspersion et une effusion de mon sang, etc. » Celui, en effet, qui convertit les âmes, prend, pour ainsi parler, ceux qu'il a convertis pour en offrir un sacrifice à Dieu, or tels tyrans ont quelquefois égorgé, au milieu du sacrifice, ceux qui l'offraient, ainsi qu'il est dit (S. Luc,

hominum, sc. Verbi Dei irradiantis nobis. Et ideo dicit : « Verbum vitæ continentem, » sc. verbum Christi (Joan., VI, v. 69) : « Domine, ad quem ibimus ? Verba vitæ æternæ habes ; » (Ps., cxviii, v. 105) : « Lucerna pedibus meis verbum tuum, etc. »

2<sup>o</sup> Deinde ponit rationem ex parte Apostoli, ibi : « Ad gloriam meam ; » secundo, manifestat rationem, quia subditi debent bene agere, etiam ut cedat in gloriam prælatorum : eorum enim est gloria quando subditi sunt bene instructi (Prov., x, v. 1) : « Filius sapiens lætificat patrem, etc. ; » (1<sup>re</sup> Thess., II, v. 20) : « Vos enim estis gloria nostra, etc. » Et hoc, « In diem Christi, » quando sc. adducet secum fide-

les. Et hoc propter duo est ad gloriam, sc. propter laborem in prædicatione, propter passionem mortis quam sustinuit. Et ideo dicit : « Quia non in vacuum cucurri, neque in vacuum laboravi. » Cursum dicit prædicationem, propter agilitatem, quia a Jerusalem usque in Hispaniam ; item labores, propter contradictiones et pœnas quas pertulit, et hoc non in vacuum, immo in multum fructum (1<sup>re</sup> Cor., xv, v. 10) : « Gratia ejus in me vacua non fuit ; » item propter passionem, ibi : « Sed et si immolor. » Convertens enim aliquos quasi de illis quos convertit, offert sacrificium Deo. Sed quandoque offerentes a tyrannis occisi sunt supra sacrificium, sicut habetur

xiii, v. 4). Voilà pourquoi l'Apôtre ajoute (v. 17) : « Je vous offre à Dieu en sacrifice ; mais quand il se devrait faire une aspersion, et une effusion de mon sang sur la victime et le sacrifice de votre foi, » c'est-à-dire, quand même, à l'occasion du sacrifice de votre conversion, je viendrais à être mis à mort, « je m'en réjouirai avec vous tous » (S. Jacq., I, v. 2) : « Mes frères, considérez comme le sujet d'une extrême joie les diverses afflictions qui vous arrivent. » — « Et je me réjouirais avec vous, » parce que vous aurez la foi, même au péril de ma personne, etc. Vous devez donc aussi m'en féliciter. C'est ce qui lui fait dire (v. 18) : « Et vous devriez aussi vous en réjouir et vous en réjouir avec moi » (Rom., xii, v. 15) : « Soyez dans la joie avec ceux qui sont dans la joie. »

II<sup>o</sup> Quand l'Apôtre dit (v. 19) : « Or, j'espère qu'avec la grâce du Seigneur Jésus, etc., » il propose en exemple ses propres disciples. D'abord Timothée ; ensuite Epaphrodite (v. 23) : « Cependant j'ai cru qu'il était nécessaire de vous envoyer Epaphrodite, etc. »

I. A l'égard du premier, 1<sup>o</sup> il annonce la mission ; 2<sup>o</sup> il en fait l'éloge (v. 20) : « Car je n'ai personne qui soit autant que lui, etc. ; » 3<sup>o</sup> il indique le temps où il accomplira cette mission (v. 25) : « J'espère donc vous l'envoyer, etc. » — 4<sup>o</sup> Observez que telle était la confiance de l'Apôtre en Dieu, qu'il lui attribuait même les choses de moindre importance (2<sup>e</sup> Corinth., iii, v. 5) : « Car pour nous, nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes aucune pensée, comme de nous-mêmes, mais c'est Dieu qui nous en rend capables. » La lettre n'a aucune difficulté. — 2<sup>o</sup> Il fait l'éloge de Timothée d'abord à cause de la charité pour eux, ensuite pour son dévouement à l'égard de l'Apôtre lui-même (v. 22) : « Or vous savez l'épreuve que j'ai déjà

(Luc., xiii, v. 1) ; et ideo dicit : « Offero Deo sacrificium de vobis, » sed si contingat quod et ego supra hoc immolor, id est occasione sacrificii conversionis vestrae occidat, gaudeo propter me (Jac., I, v. 2) : « Omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationes varias incideritis, etc. » — « Et congratulor vobis, » quod habetis fidem etiam cum periculo personarum, cui et in hoc congratulamini. Et ideo dicit : « Id ipsum gaudete et congratulamini mihi » (Rom., xii, v. 15) : « Gaudere cum gaudentibus. »

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Spero autem etc., » proponit in exemplum discipulos suos ; et primo Timotheum ; secundo, Epa-

phroditum, ibi : « Necessarium autem, etc. »

I. Circa primum, primo, præmittit missionem Timothei ; secundo, commendat eum, ibi : « Neminem, etc. ; » tertio, inquit tempus missionis, ibi : « Hunc igitur, etc. » — 1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Spero, etc. » Notandum est, quod Apostolus sic habuit fiduciam in Deo, quod etiam minima attribuebat Deo (2 Cor., iii, v. 5) : « Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis quasi ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est. » Littera est plana. — 2<sup>o</sup> Deinde commendat eum, et primo, ex charitate ad eos ; secundo, ex devotione ad Apostolum, ibi : « Experimentum, etc. » Et sic facit bonus mediator, quia illos dili-

faite de lui, etc. » Timothée est donc un bon médiateur, car il aime les Philippiens et vénère Paul. Il le recommande donc d'abord ; puis il explique sa recommandation (v. 21) : « Tous cherchent leurs propres intérêts, etc. » Il dit donc : J'espère envoyer, etc. Timothée, afin que je sois aussi consolé en apprenant de vos nouvelles, car (v. 20) « je n'ai personne qui, sur ce qui vous touche, » c'est-à-dire sur votre avancement spirituel (Rom., xii, v. 8) : « Que celui qui est chargé de la conduite de ses frères, le fasse en toute sollicitude ; » (Ps., lxxvii, v. 7) : « Il fait habiter ensemble ceux qui sont semblables de mœurs. » — « Soit autant que lui uni avec moi de sollicitude et d'affection sincère, » car il n'a en vue que Dieu (2<sup>e</sup> Corinth., ii, v. 17) : « Nous prêchons la parole de Dieu avec une entière sincérité, comme de la part de Dieu, en la présence de Dieu et en Jésus-Christ. » Et la raison pour laquelle l'Apôtre n'a personne, etc. (v. 21) « c'est que tous cherchent leurs propres intérêts, et non ceux de Jésus-Christ, » c'est-à-dire cherchant non ce qui intéresse le salut du prochain et la gloire de Dieu, mais ce qui contribue à leur avantage, à leur réputation, à leurs propres intérêts.

Mais est-ce que Luc, Epaphrodite et les autres qui étaient avec S. Paul, cherchaient leurs intérêts particuliers ?

Il faut répondre que parmi ceux qui étaient dans la compagnie de S. Paul, il y en avait plusieurs qui se conduisaient ainsi et qui l'abandonnèrent (2<sup>e</sup> Timoth., iv, v. 9) : « Démas m'a abandonné, s'étant laissé emporter à l'amour de ce siècle, et il s'en est allé à Thessalonique, Crescent en Galatée, Tite en Dalmatie ; Luc est seul avec moi. » Mais il est assez d'usage, dans le style de l'Écriture, de parler de quelques-uns, comme on ferait de tous (Jérém., vi, v. 15) : « Depuis le plus petit jusqu'au plus grand, tous s'étudient à satisfaire leur avarice, et depuis le prophète jusqu'au prêtre tous ne pensent qu'à

git, hunc veneratur. Item primo, ponit commendationem ; secundo, exponit, ibi : « Omnes enim quæ, etc. » Dicit ergo : Mitto, etc., quia « neminem, etc. » scilicet in profectum vestrum (Ps., lxxvii, v. 7) : « Qui inhabitare facit unius moris in domo. » — « Qui sollicitus sit » (Rom., xii, v. 8) : « Qui præest in sollicitudine. » — « Sincera affectione, » quia solum propter Deum (2 Cor., ii, v. 17) : « Ex sinceritate, sicut ex Deo, coram Deo, in Christo loquimur. » Ratio autem quare, « Neminem, etc., » quia « omnes quæ, etc., » id est non quæ ad salutem proximorum sunt, et ad honorem Dei, querunt, sed quæ ad lucrum et gloriam, et quæ sua sunt.

Sed numquid Lucas et Epaphroditus et alii qui erant cum Apostolo quærebant quæ sua sunt ?

Respondeo : dicendum est, quod in societate Apostoli plures erant, qui hoc quærebant, qui et deseruerunt eum (2 Tim., iv, v. 9) : « Demas enim me dereliquit, diligens sæculum, et abiit Thessaloniam ; Crescens in Galatiam ; Titus in Dalmatiam ; Lucas est mecum solus. » Sed consuetudo est, quod al quando Scriptura loquitur de nonnullis, sicut de omnibus (Jer., vi, v. 13) : « A minori quippe usque ad majorem omnes avaritiæ student, et a propheta usque ad sacerdotam cuncti faciunt do-

tromper avec adresse. » Le sens distributif est donc ici convenable. Que si vous voulez savoir comment il se conduit envers moi, voici ma réponse (v. 22) : « Vous savez déjà l'épreuve que j'ai faite de lui, puisqu'il a servi avec moi dans la prédication de l'Évangile, comme un fils sert son père, » c'est-à-dire il se conduit comme s'il était mon propre fils (1<sup>re</sup> *Corinth.*, iv, v. 17) : « C'est pour cette raison que je vous ai envoyé Timothée, qui est mon fils très cher et fidèle en notre Seigneur. »

3<sup>o</sup> « Ce fils, » si plein de sollicitude pour vous, et qui m'est si cher à moi-même (v. 23) « j'espère, etc. » Pourquoi donc pas de suite? Il faut se souvenir qu'il y a de la différence entre Jésus-Christ et les saints. En Jésus-Christ il y a la plénitude des grâces; il a donc eu toujours le discernement de toutes choses. Mais il n'en est pas de même des saints. L'Apôtre pouvait donc prévoir quelque chose de ce qui devait lui arriver dans la suite; mais il ignorait le reste. Ainsi il ne lui avait point été révélé s'il serait délivré de ses chaînes. C'est ce qui lui fait dire (v. 23) : « J'espère donc vous l'envoyer aussitôt que j'aurai mis ordre à ce qui me regarde. » Car si j'en ai la liberté, j'irai en personne (v. 24) : « Et je me promets aussi du Seigneur que j'irai moi-même vous voir bientôt. » Cependant il ne fut pas délivré de sa captivité (*Ps.*, xvii, v. 29) : « Puisque c'est vous, Seigneur, qui allumez ma lampe, éclairez, mon Dieu, mes ténèbres, » car il reste toujours, même à l'égard des saints, quelques ténèbres.

II. Quand l'Apôtre ajoute (v. 23) : « Cependant, j'ai cru qu'il était nécessaire de vous envoyer, etc., » il propose l'exemple d'un autre de ses disciples, Epaphrodite. Et d'abord il le fait connaître; ensuite il explique comment ils doivent le recevoir (v. 29) : « Recevez-le donc avec toute sorte de joie, etc. » Il le fait connaître 1<sup>o</sup> en faisant son

lum, etc.; » et ideo est distributio accommoda. Et si vultis scire, quomodo se habet ad me? Respondeo : « Experimentum, etc., » id est, quasi esset specialis filius (1 *Cor.*, iv, v. 17) : « Ideo misi ad vos Timotheum, qui est filius meus charissimus et fidelis in Domino, etc. »

3<sup>o</sup> « Hunc ergo » sic sollicitum pro vobis, sic mihi charum, « spero, etc. » Sed quare non statim? Et sciendum, quod aliter est de Christo et de aliis sanctis. In Christo enim est plenitudo gratiarum, unde habuit semper notitiam omnium; non sic alii sancti. Unde Apostolus prævidebat aliqua de futuris circa se, aliqua ignorabat. Et sic non revelatum erat sibi, an deberet

liberari de vinculis. Et ideo dicit : « Mox, etc., » quia si detur facultas, personaliter veniam; et ideo « confido, etc. » Sed tamen liberatus a vinculis non fuit (*Ps.*, xvii, v. 29) : « Quoniam tu illuminas lucernam meam, Domine; Deus meus, illumina tenebras meas. » Semper enim aliquid tenebrosum est in sanctis.

II. Deinde cum dicit : « Necessarium, etc., » proponit in exemplum alium suum discipulum, sc. Epaphroditum. Et primo, describit ipsum; secundo, ostendit quomodo suscipiatur, ibi : « Excipite, etc. » Circa primum duo facit, quia primo commendat eum; secundo, ostendit causam

éloge; 2<sup>o</sup> en indiquant le motif de sa mission (v. 26) : « Parce qu'il désirait vous voir tous, etc.; » 3<sup>o</sup> il explique ce motif (v. 27) : « Car il a été en effet malade jusqu'à la mort, etc. »

4<sup>o</sup> Il dit donc (v. 23) : « Cependant j'ai cru qu'il était nécessaire de vous envoyer Epaphrodite, mon frère, qui est mon aide dans mon ministère, et mon compagnon dans mes combats. » Il l'appelle son frère, parce qu'ils ont une foi commune (*S. Matth.*, xxiii, v. 8) : « Vous êtes tous frères, etc.; » son coopérateur, à savoir, dans les labeurs de la prédication (*Prov.*, xviii, v. 19) : « Le frère qui est aidé par son frère, est comme une ville forte; » et son compagnon, parce qu'ils ont souffert, et souffert ensemble la tribulation (2<sup>e</sup> *Timoth.*, ii, v. 3) : « Travaillez comme un bon soldat de Jésus-Christ. » Il ajoute (v. 23) : « Qui est votre apôtre, » c'est-à-dire votre docteur. Epaphrodite fut Evêque des Philippiens, et envoyé par eux, afin de pourvoir aux besoins de S. Paul. C'est ce qui lui fait dire (v. 23) : « Et qui m'a servi dans mes besoins » (ci-après, iv, v. 18) : « Je suis rempli de votre bien que j'ai reçu d'Epaphrodite, comme une oblation d'excellente odeur, une hostie que Dieu accepte volontiers, ce qui lui est agréable. »

2<sup>o</sup> Mais pourquoi l'envoyait-il? Pour (v. 26) satisfaire le désir qu'il avait de vous voir (*Rom.*, i, v. 11) : « J'ai grand désir de vous voir, pour vous faire part de quelque grâce spirituelle, etc.; » pour le consoler aussi dans la tristesse qu'il ressentait, car il était triste de la tristesse, que vous aviez conçue en apprenant qu'il avait été malade.

3<sup>o</sup> S. Paul expose ce motif, quand il dit (v. 27) : « Car il a été en effet malade jusqu'à la mort, » à savoir, au jugement des médecins, et non pas selon les décrets de la providence de Dieu, mais pour rendre gloire à Dieu lui-même (*S. Jean*, xi, v. 4) : « Cette maladie

missionis, ibi : « Quoniam quidem, etc. » tertio, eam exponit, ibi : « Nam et infirmatus est, etc. »

1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Necessarium, etc. » Nominat autem eum fratrem propter fidem (*Matth.*, xxiii, v. 8) : « Omnes vos fratres estis, etc., » cooperatorem, sc. in labore prædicationis (*Prov.*, xviii, v. 19) : « Frater qui juvatur a fratre quasi civitas firma; » — « et commilitonem, etc., » quia simul passi tribulationem (2 *Tim.*, ii, v. 3) : « Labora sicut bonus miles Christi Jesu, etc. » — « apostolum, » id est doctorem. Hic fuit episcopus Philippensium, et missus ab eis, ut serviret Apostolo; et ideo dicit : « Ministrum necessi-

tatis meæ » (infra, iv, v. 18) : « Repletus sum acceptis ab Epaphrodito, quem ministris in odorem suavitatis, hostiam acceptam, placentem Deo. »

2<sup>o</sup> Sed quare? Ad satisfaciendum desiderio, quo desiderio desiderabat videre vos (*Rom.*, i, v. 11) : « Desidero enim vos, etc. » Item ad subveniendum suæ tristitiæ, quia tristis erat de vestra tristitia, quam conceperatis, quando audistis eum infirmari.

3<sup>o</sup> Et exponit causam, dicens : « Nam et infirmatus est usque ad mortem, sc. secundum iudicium medicorum, non autem secundum providentiam divinam, sed ad honorem Dei (*Joan.*, xi, v. 4) : « Infirm-

ne va point à la mort, mais elle est pour la gloire de Dieu. » Aussi l'Apôtre ajoute (v. 27) : « Mais Dieu a eu pitié de lui » (Ps., vi, v. 3) : « Ayez pitié de moi, Seigneur, parce que je suis faible, etc. » — (v. 27) « et non seulement de lui, mais aussi de moi, afin que je n'eusse pas affliction sur affliction. » Car S. Paul a éprouvé momentanément de la tristesse naturelle pour ses afflictions, comme nous lisons que Jésus-Christ en ressentit aussi quelquefois.

III<sup>e</sup> L'Apôtre termine en expliquant la mission d'Epaphrodite. Le sens littéral ne présente pas de difficulté. Il dit comment on doit recevoir son disciple, et en donne la raison. — I. Il doit donc être reçu avec honneur, dans le Seigneur, dont il est le ministre (Galat., iv, v. 14) : « Vous m'avez reçu comme un ange de Dieu, comme Jésus-Christ même ; » (1<sup>re</sup> Timoth., v, v. 17) : « Les prêtres qui gouvernent bien doivent être doublement honorés : principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole et à l'instruction. » — II. Et cela (v. 50) : « Parce que, pour l'œuvre de Jésus-Christ, » c'est-à-dire pour Dieu et le salut des fidèles, « il s'est vu tout proche de la mort » (S. Jean, xv, v. 15) : « Personne ne peut avoir un plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis ; » — (v. 50) « et il a abandonné sa vie » (S. Jean, x, v. 14) : « Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis » — (v. 50) « afin de suppléer par son assistance, etc., » aux services que personnellement vous ne pouviez pas me rendre.

mitas hæc non est ad mortem, sed pro gloria Dei. » Ideo sequitur : « Sed Deus misertus est ejus » (Ps., vi, v. 3) : « Misere mei, Domine, quoniam infirmus sum, etc. » — « et non solum, etc., » quia tristitiam temporalem et naturalem habuit de afflictionibus suis, sicut et Christus legitur aliquando habuisse.

III<sup>e</sup> CONSEQUENTER concludit missionem, et patet littera, et ostendit quomodo recipiatur, et secundo hujus causam. — I. *Recipiendus* est honorifice in Domino, cujus est minister (Gal., iv, v. 14) : « Si- cut angelum Dei exceperitis me, sicut

Christum Jesum ; » (1 Tim., v, v. 17) : « Qui bene presunt presbyteri, duplici honore digni habeantur : maxime qui laborant in verbo et doctrina, etc. » — II. *Et hoc*, « Propter, etc., » id est propter Deum et salutem fidelium usque ad mortem accessit (Joan., xv, v. 13) : « Majorum charitatem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis, etc. » — « Tradens » (Joan., x, v. 11) : « Bonus pastor animam suam ponit pro ovibus suis. » Et hoc, « Ut impleret, etc., » quod vos personaliter non potuistis circa meum obsequium.

COROLLAIRES SUR LE CHAPITRE DEUXIÈME.

Imprimer, et dans son esprit et dans son cœur, l'exemple de l'humilité de Jésus-Christ. Qu'il nous serve de règle « Exinanivit semetipsum. » Quel abaissement ! Joignons à cet exemple celui de son immense amour, autre abîme ; et que cet amour soit l'aiguillon de notre reconnaissance et le modèle de notre charité : « Dilxit me et tradidit seipsum pro me. »

Le chrétien, le religieux, le prêtre surtout doivent briller comme des astres, au milieu du monde par la lumière de sa foi, de sa doctrine, et par les exemples de sa vie.

La prédication de l'Évangile du Royaume de Dieu est un sacrifice dont le prédicateur lui-même est le pontife, l'auditeur sa victime, la charité la flamme qui doit le consumer. Telle est aussi la direction des âmes.

(Picquigny, *passim*).

CHAPITRE III.

LEÇON I<sup>re</sup> (Ch. III<sup>e</sup>, v. 1 à 9.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre dit qu'il faut se réjouir dans le Seigneur, et non dans les observances légales. Il fait voir de quel prix est pour lui Jésus-Christ.

1. *Au reste, mes frères, réjouissez-vous dans le Seigneur. Il ne m'est pas pénible, et il vous est avantageux que je vous écrive les mêmes choses.*

2. *Gardez-vous des chiens ; gardez-vous des mauvais ouvriers ; gardez-vous des faux circoncis.*

3. *Car c'est nous qui sommes les vrais circoncis, puisque nous servons Dieu en esprit, et que nous nous glorifions dans le Christ-Jésus, sans nous flatter d'aucun avantage charnel.*

4. *Ce n'est pas que je ne puisse prendre moi-même avantage de ce qui n'est que charnel : et si quelqu'un croit le pouvoir faire, je le puis encore plus que lui,*

5. *Ayant été circoncis au huitième jour, étant de la race d'Israël, de la tribu de Benjamin, né Hébreu de parents Hébreux ; pour ce qui est de la manière d'observer la Loi, ayant été Pharisien ;*

6. *Pour ce qui est du zèle, en ayant eu jusqu'à persécuter l'Eglise de Dieu ; et pour ce qui est de la justice de la Loi, ayant mené une vie irréprochable.*

CAPUT III.

LECTIO PRIMA.

Gaudendum in Domino dicit, non in legalibus observantiis, ostenditurque quantum faciat Christum.

1. *De cætero, fratres mei, gaudete in Domino : eadem vobis scribere, mihi quidem non pigrum, vobis autem necessarium.*

2. *Videte canes, videte malos operarios, videte concisionem.*

3. *Nos enim sumus circumcisio, qui*

*spiritu servimus Deo, et gloriamur in Christo Jesu, et non in carne fiduciam habentes :*

4. *Quoniam et ego habeo confidentiam in carne. Si quis alius videtur confidere in carne, ego magis,*

5. *Circumcisus octavo die, ex genere Israel, de tribu Benjamin, Hebræus ex Hebræis,*

6. *Secundum legem Pharisæus, secundum æmulationem persequens Ecclesiam Dei, secundum justitiam, quæ in Lege est, conversatus sine querela :*

7. Mais ce que je considérais comme un gain, m'a paru depuis, en regardant le Christ, une perte.

8. Je dis plus : Tout me semble une perte au prix de cette haute connaissance de Jésus-Christ mon Seigneur, pour l'amour duquel j'ai renoncé à toutes choses les regardant comme des ordures, afin que je gagne le Christ ;

9. Et que je sois trouvé en lui....

S. Paul a proposé les exemples à suivre par les Philippiens ; il enseigne ici quels sont pour eux les exemples à éviter. I<sup>o</sup> Il dit donc quels sont ceux qu'ils doivent éviter ; II<sup>o</sup> il montre, par la conduite des saints, ce dont il faut se garder (v. 5) : « Car c'est nous qui sommes les circoncis, etc. ; » III<sup>o</sup> il les engage à se préserver de ceux qu'ils regardaient comme dignes d'être imités (v. 17) : « Rendez-vous mes imitateurs, etc. »

I<sup>o</sup> La première partie se subdivise. L'Apôtre exprime I. le but de son enseignement ; II. la nécessité où il s'est trouvé d'écrire (v. 1) : « Il ne m'est pas pénible, et il vous est avantageux, etc. ; » III. la raison de cette nécessité (v. 2) : « Gardez-vous des chiens, etc. »

I. L'intention de l'Apôtre, dans l'avertissement qu'il donne, est donc de détourner les Gentils convertis des observances légales, auxquelles quelques-uns les poussaient. C'est ce qui lui fait dire (v. 1) : « O mes frères, » à savoir, par la foi, « quant au reste, » c'est-à-dire, après les recommandations que je vous ai faites, dans ce qui précède, « réjouissez-vous en notre Seigneur, » et non dans les observances légales (*Habac.*, III, v. 18) : « Pour moi, je me réjouirai dans le Seigneur, et je tressaillerai de joie en Dieu, mon Sauveur. »

7. Sed quæ mihi fuerunt lucra, hæc arbitratus sum propter Christum detrimenta.

8. Verumtamen existimo omnia detrimentum esse propter eminentem scientiam Jesu Christi Domini mei, propter quem omnia detrimentum feci, et arbitror ut stercora, ut Christum lucrificarem.

9. Ut et inveniar in illo....

Proposuit exempla, quæ sequi deberent, hic ostendit quorum exempla debent vitare. Et circa hoc tria facit : quia primo, præmittit quos vitare debent ; secundo exemplum vitandi per conversationem sanctorum, ibi : « Nos enim, etc. ; » tertio, inducit ad vitandum eos quos illi re-

putabant imitabiles, ibi : « Imitatores, etc. »

I<sup>o</sup> Iterum PRIMA pars dividitur in tres particulas : quia primo, præmittit finem hujus doctrinæ ; secundo, scribendi necessitatem, ibi : « Eadem vobis, etc. ; » tertio, necessitatis rationem, ibi : « Videte, etc. »

I. Intentio admonitionis est removere fideles gentes a legalibus, ad quæ quidam eos inducebant. Et ideo dicit : « O fratres, » sc. per fidem, « de cætero, » id est postquam vos monui, ut supra, « gaudete in Domino » tantum, non in legalibus observantiis (*Habac.*, III, v. 18) : « Ego autem in Domino gaudeo et exultabo in Deo Jesu meo, etc. »

II. Voilà pourquoi, ce que je vous ai dit, lorsque j'étais au milieu de vous, il ne m'est pas pénible, mais avantageux pour vous, que je vous l'écrive, aujourd'hui que je suis absent. Car les paroles passent facilement, mais ce qui est écrit demeure (*Eccli.*, xxxviii, v. 25) : « Ecrivez, au temps du repos, les enseignements de la sagesse ; » (*S. Jude*, I, v. 5) : « Ayant souhaité avec une grande ardeur de vous écrire touchant le salut qui nous est commun, je m'y trouve maintenant obligé par nécessité ; » (*Rom.*, xv, v. 15) : « Cependant je vous ai écrit ceci, mes frères, avec un peu de liberté, pour vous faire res-souvenir de ce que vous savez déjà, etc. »

III. La cause de cette nécessité, c'est que les séducteurs vous pressent ; il est donc indispensable de vous écrire la vérité avec plus d'instance. Il dit (v. 2) : « Gardez-vous, » c'est-à-dire prenez attention, etc. De ceux dont il faut se garder, il signale — 1<sup>o</sup> la folle cruauté de cœur ; ce qui lui fait dire (v. 2) : « Des chiens » Glose. Il est de la nature du chien d'aboyer aussitôt qu'il est en colère, non pour une cause raisonnable, mais par habitude. Ainsi font les séducteurs (*Isaïe*, lvi, v. 11) : « Ce sont des chiens qui ont perdu toute honte, et qui ne se rassasient jamais ; les pasteurs même n'ont aucune intelligence, etc. ; » (*Apoc.*, xxi, v. 15) « : Dehors les chiens, etc. » — 2<sup>o</sup> La dissémination de leur doctrine perverse (v. 2) : « Gardez-vous des mauvais ouvriers, » car ils ne travaillent pas avec fidélité dans la vigne du Seigneur, et ne répandent pas de bonne semence dans le champ (*S. Matth.*, xiii, v. 28) : « C'est l'ennemi qui a semé cette ivraie, etc. ; » (*2<sup>e</sup> Timoth.*, II, v. 15) : « Mettez-vous en état de paraître devant Dieu comme un ministre digne de son approbation. » — 3<sup>o</sup> Les dissensions qu'ils ont causées (v. 2) : « Gardez-vous de leurs incisions. » L'Apôtre se sert de ce terme pour les stygmatiser,

II. Et hoc, quia « Eadem, » quæ dixi in præsentia, « non est mihi pigrum vobis scribere » in absentia : verba enim de facili transeunt, sed scripta manent (*Eccli.*, xxxviii, v. 25) : « Sapientiam scribe in tempore vacuitatis, etc. ; » (*Judæ*, I, v. 3) : « Omnem sollicitudinem faciens scribendi vobis de communi vestra salute necesse habui scribere vobis, etc. ; » (*Rom.*, xv, v. 15) : « Audacius scripsi vobis, fratres, ex parte tanquam in memoriam vos reducens, etc. »

III. Et causa hujus necessitatis est, quia instant seductores ; et ideo oportet instantius veritatem scribere, unde dicit : « Videte, » id est observate, etc. Et tria de his dicit : — 1<sup>o</sup> sc. sævitiam cordis irrationabilem, unde dicit : « Canes » Glosa : Natura canis est, ut statim ex ira latret, non ex ratione, sed ex consuetudine. Sic et illi (*Is.*, lvi, v. 11) : « Canes impudentissimi nescierunt saturitatem ; ipsi pastores nesciverunt intelligentiam, etc. ; » (*Apoc.*, xxi, v. 15) : « Foris canes, etc. » — 2<sup>o</sup> Secundo, perversæ doctrinæ seminationem, ibi : « Malos operarios, » quia non fideliter in vinea Domini laborant, nec bonum semen in agro mittunt (*Matth.*, xiii, v. 28) : « Inimicus homo hoc fecit, etc. ; » (*2 Tim.*, II, v. 15) : « Cura teipsum probabilem exhibere Deo, etc. » — 3<sup>o</sup> Tertio, dissensionis, ibi : « Concisionem. » Et hoc verbo utitur in eorum

car ils prêchent une circoncision, qui ne peut subsister avec la grâce de Jésus-Christ (*Galat.*, v, v. 2) : « Si vous vous faites circoncire, Jésus-Christ ne vous servira de rien ; » faisant donc allusion au mot lui-même, il dit incision, comme s'ils n'avaient plus la circoncision, mais seulement une incision.

II<sup>o</sup> Quand S. Paul ajoute (v. 5) : « Car c'est nous qui sommes les circoncis, » il fait voir I. comment ceux qu'il condamne, sont évités par les saints ; II. comment il les évite lui-même (v. 4) : « Ce n'est pas que je ne puisse moi-même, etc. »

I. Il dit donc : J'ai avancé qu'ils n'avaient qu'une incision, et que « nous sommes la » véritable « circoncision (v. 5) puisque nous servons Dieu en esprit, etc. » Il y a donc deux sortes de circoncisions, à savoir, celle du corps et celle de l'esprit (*Rom.*, II, v. 18) : « Car le Juif véritable n'est pas celui qui l'est au dehors, et la véritable circoncision n'est pas celle qui se fait dans la chair, et qui n'est qu'extérieure. Mais le vrai Juif est celui qui l'est intérieurement, et la circoncision est celle qui se fait par l'esprit, etc. ; non selon la lettre de la loi, etc. » La circoncision de la chair est donc celle qui retranche les superfluités de la chair, et la circoncision de l'esprit celle par laquelle le Saint-Esprit retranche les superfluités des convoitises intérieures. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 5) : « Car c'est nous qui sommes les circoncis, » à savoir, devant Dieu qui nous a circoncis intérieurement (*Rom.*, I, v. 9) : « Dieu que je sers par mon esprit dans l'Évangile de son Fils m'est témoin, etc. ; » (*1<sup>re</sup> Corinth.*, XIV, v. 15) : « Je chanterai de cœur les cantiques ; je les chanterai aussi avec intelligence ; je prierai de cœur, je prierai aussi d'intelligence. » La circoncision, en effet, a été donnée, ainsi qu'il a été démontré dans l'épître aux Romains, (ch. IV) comme le signe de la

sigillationem. Prædicant enim circumcissionem, quæ non potest stare cum gratia Christi (*Gal.*, v, v. 2) : « Si circumcidamini, Christus nihil vobis proderit ; » unde aludens vocabulo, dicit : « Concisionem, » quasi non circumcisionem, sed concisionem habeant.

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Nos autem, etc., » ostendit quomodo vitentur a sanctis. Et primo, quomodo ab omnibus ; secundo, quomodo ab ipso, ibi : « Quanquam, etc. »

I. Dicit ergo : Ego dico quod illi sunt concisio, sed « nos » vera « circumcisio, qui spiritu, etc. » Est autem duplex circumcisio, sc. corporalis, et spiritualis (*Rom.*, II, v. 28) : « Non enim, qui in manifesto

Judæus est, neque quæ in manifesto in carne, est circumcisio, sed qui in abscondito Judæus est, et circumcisio cordis in spiritu, non littera, etc. » Circumcisio enim carnis est, quæ est de superfluo carnis, sed circumcisio spiritus, per quam Spiritus Sanctus abscondit superfluas interiores concupiscentias. Et ideo dicit : « Nos sumus, etc., » id est qui interior circumcidit nos Deo (*Rom.*, I, v. 9) : « Testis enim est mihi Deus, cui servio in spiritu meo in Evangelio Filii ejus, etc. ; » (*1<sup>re</sup> Cor.*, XIV, v. 15) : « Psallam spiritu, psallam et mente ; orabo spiritu, orabo et mente, etc. » Data est autem circumcisio, ut ostenditur (*Rom.*, IV, v. 11), ut signum

foi d'Abraham, c'est-à-dire afin de manifester la vérité de sa foi, à l'égard de sa race future (*Galat.*, III, v. 16) : « Or les promesses de Dieu ont été faites à Abraham et à sa race, etc. » La circoncision est donc le signe de la foi d'Abraham à l'égard du Christ, celui-là donc est circoncis, qui est intérieurement renouvelé par l'Esprit-Saint en Jésus-Christ, vérité de la circoncision (*Coloss.*, II, v. 11) : « C'est en lui aussi que vous avez été circoncis, d'une circoncision qui n'est pas faite par la main des hommes, ce qui ne consiste pas dans le retranchement d'une partie de la chair ; mais de la circoncision qui est en Jésus-Christ, etc. » — (v. 5) « Et parce que nous nous glorifions en Jésus-Christ et sans nous flatter d'aucun avantage charnel, » c'est-à-dire dans la circoncision qui atteint la chair, parce que, comme dit S. Jean (VI, v. 64) : « C'est l'Esprit qui vivifie ; la chair ne sert de rien. » Le terme de chair par rapport à nous, s'entend quelquefois de la concupiscence charnelle ; d'autres fois des soins que l'on donne à la chair ; quelquefois encore des observances charnelles ; et nous devons retrancher tout cela et ne pas nous glorifier dans ces observances.

II. Quand l'Apôtre dit ensuite (v. 4) : « Ce n'est pas que je ne puisse prendre moi-même avantage, etc., » il se donne lui-même en exemple. Et d'abord il établit la prééminence qui lui appartenait même sous la Loi ; ensuite il rappelle quel mépris il en a fait (v. 7) : « Mais ce que je considérais comme un gain, etc. »

1<sup>o</sup> Il établit donc sa prééminence d'abord en termes généraux ; ensuite il l'explique par parties (v. 5) : « Ayant été circoncis au huitième jour, etc. » — 1. Sur le premier de ces points, — A) il exprime la confiance qu'il avait pu mettre dans les observances légales, en disant : Nous ne devons point mettre là notre confiance, « bien que

fidei Abrahæ ostenderetur ut sc. ejus fides ostenderetur vera, quæ fuit fides de futuro semine (*Gal.*, III, v. 16) : « Abrahæ dictæ sunt promissiones, etc. » Est ergo circumcisio signum fidei Abrahæ de Christo. Ille ergo circumciditur, qui interior per Spiritum Sanctum renovatur in Christo, qui est veritas circumcisionis (*Col.*, II, v. 11) : « Circumcisi estis circumcisione non manufacta in expoliatione corporis carnis, sed in circumcisione Christi, etc. » — « Et non habentes fiduciam in carne, » id est in carnali circumcisione, quia ut dicitur (*Joan.*, VI, v. 64) : « Spiritus est qui vivificat, caro autem non prodest quidquam. » Sumiter autem caro aliquando in

nobis pro carnali concupiscentia ; quandoque pro carnis cura ; et quandoque pro carnali observantia. Et utrumque debemus circumcidere, nec in eis gloriari.

II. DEINDE cum dicit : « Quanquam ego, etc., » ponit exemplum proprium, et primo præmittit eminentiam suam, quam habebat in statu legali ; secundo, ostendit quomodo eam contempsit, ibi : « Sed quæ, etc. »

1<sup>o</sup> Primum proponit primo, in generali ; secundo, explicat per partes, ibi : « Circumciscus, etc. » — 1. Circa primum duo facit, quia — A) primo, ostendit fiduciam, quam habere potuit in legalibus, dicens : Non debemus habere fiduciam in legali-

je puisse prendre moi-même avantage » de ce qui n'est que charnel, car « si les autres osent s'attribuer quelque chose (je veux bien faire une imprudence) je puis être aussi hardi qu'eux, » comme il est dit (2<sup>e</sup> Corinth., xi, v. 21). — B) Et même avec plus de succès qu'eux, car « j'ai plus de droit » (2<sup>e</sup> Corinth., xi, v. 25) : « Quand je devrais faire une imprudence, tout cela je le suis plus qu'eux. » L'Apôtre fait ici tout ressortir, afin de renverser plus efficacement les observances légales. Beaucoup, en effet, méprisent, ou ce qu'ils ne connaissent point, ou ce qu'ils ne possèdent pas ; et alors leur jugement est sans valeur ; mais on juge avec autorité quand possédant un avantage, on le méprise, et on n'en tire point un sujet de se glorifier. Si donc l'Apôtre avait été sans considération sous le règne des observances légales, on aurait pu dire que c'était pour cette raison qu'il était venu à l'Évangile.

2. Aussi fait-il ressortir sa prééminence dans cet état, A) quant à la race ; B) quant à sa condition (v. 5) : « Pour ce qui est de la Loi, ayant été Pharisien, etc. » — A) Quant à sa race, l'Apôtre en marque la prééminence sous trois rapports. — a) Quant au signe qui la consacre, car il a été (v. 5) « circoncis le huitième jour » (Gen., xvii, v. 11) : « Afin que cette circoncision soit la marque de l'alliance que je fais avec vous. » Il dit : « Le huitième jour, » parce qu'entre les prosélytes et ceux qui étaient de la race d'Abraham, il y avait cette différence, que les premiers n'étaient point circoncis le huitième jour, mais lorsque déjà adultes, ils se convertissaient. Les seconds étaient circoncis le huitième jour, comme le prescrivait la Loi (Gen., xvii, v. 12) : « L'enfant de huit jours sera circoncis parmi vous. » Ainsi donc S. Paul n'était point un prosélyte, (1) mais un Israélite véritable. —

(1) Prosélyte, terme qui répond parfaitement au latin *Advena*, étranger. Les Juifs dis-

bus, « *Quoniam habeam*, » id est possem habere si vellem, quia « *In quo quis audeat* (in insipientia dico), audeo et ego, etc., » ut dicitur (2 Cor., xi, v. 21). — B) Et hoc etiam excellentius, quia « *ego magis* » (2 Cor., xi, v. 23) : « *Ut minus sapiens dico*, plus ego, etc. » Et hoc totum adducit, ut efficacius destruat observationes legales. Multi enim contemnunt quæ nesciunt, vel non habent, et hoc non valet ; sed tunc quando aliquis habet et contemnit, et non gloriatur in eis. Sic si Apostolus non habuisset locum in statu legalium, poterat dici, quod ideo ad statum Evangelii venit.

2. Et ideo ostendit per hoc eminen-

tiam suam in statu illo. Et primo, quantum ad genus ; secundo, quantum ad conversationem, ibi : « *Secundum legem*, etc. » — A) Quantum ad primum tripliciter, quantum ad generis sacramentum, quia « *circumcisus octavo die* » (Gen., xvii, v. 11) : « *Ut signum fœderis inter me et vos*, etc. » Et dicit : « *Octavo die*, » quia hæc erat differentia inter proselytos, et eos qui erant de genere Abraham, quia illi non octavo die, sed jam adulti quando convertantur ; sed isti secundum Legem octavo die (Gen., xvii, v. 12) : « *Infans octo dierum circumcidetur ex vobis*. » Sic ergo non ut proselytus, sed ut vere Israelita

b) Quant à la race elle-même : d'abord quant à la nation (v. 5) : « De la race d'Israël. » Deux nations, en effet, étaient descendues d'Abraham, l'une par Isaac, l'autre par Ismaël. De la première étaient sorties deux autres nations, l'une par Esau, l'autre par Jacob. Mais les deux races, d'Esau et d'Ismaël, n'obtinrent pas l'héritage, ce fut le seul Jacob, appelé aussi Israël. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 5) : « De la race d'Israël » (2<sup>e</sup> Corinth., xi, v. 22) : « Sont-ils Israélites ? Je le suis aussi. » De plus quant à la tribu. Car dans Israël, quelques-uns descendaient des servantes, c'est-à-dire de Bala et de Zelpha, les autres des femmes libres, c'est-à-dire de Lia et de Rachel, et parmi ces derniers, quelques-uns étaient demeurés fidèles dans le culte de Dieu, à savoir, Lévi, Judas et Benjamin ; les autres tribus s'étaient, au temps de Jéroboam, livrées au culte des idoles. La tribu de Benjamin était donc privilégiée, parce qu'elle avait conservé la foi, qu'elle venait d'une épouse chérie et que le temple avait été bâti dans la partie du sol qui lui appartenait (Deut., xxxiii, v. 12) : « Le bien-aimé du Seigneur demeurera en lui avec confiance ; le Seigneur habitera en lui tout le jour comme dans sa chambre nuptiale, et il se reposera entre ses bras ; » (Gen., xlix, v. 27) : « Benjamin sera semblable à un loup ravissant : Il dévorera la proie le matin, et le soir il partagera les dépouilles, » figure de Paul, qui pendant un temps persécuta l'Eglise. — c) Enfin, quant au nom et à la langue, (v. 5) : « Né Hébreu. » Des auteurs font venir le mot hébreu, d'Abraham, S. Augustin entr'autres, mais il s'est rétracté. Ce nom dérive

linguaient deux espèces de prosélytes : Les prosélytes de la porte et les prosélytes de la justice. Les premiers avaient renoncé à l'idolâtrie et faisaient profession d'adorer le seul vrai Dieu, article fondamental sans la croyance duquel ils n'auraient pas été soufferts parmi les Juifs. On les tolérait dans la première enceinte du temple ; de là leur nom. Les seconds abjurant le Paganisme embrassaient et observaient toute la religion juive, comme les Juifs de nom, et de cet engagement à vivre dans la sainteté et la justice de la Loi, ils s'appelèrent prosélytes de la justice. S. Paul ne sortait pas d'entre ces deux sortes de prosélytes.

fuit. — b) Secundo, quantum ad ipsum genus, et primo, quantum ad gentem, cum dicit : « *Ex genere Israel* : » ex Abraham enim duæ gentes descenderunt : una per Isaac, et alia per Ismael. De primo, duæ, una per Esau et alia per Jacob. Sed duæ, sc. quæ ex Esau, et Ismaelita non sunt consecuta hereditatem, sed solus Jacob qui et Israel. Ideo dicit : « *Ex genere Israel* » (2 Cor., xi, v. 22) : « *Israelita sunt, et ego*. » Item quantum ad tribum, quia in tribu Israel erant quidam de ancillis, sc. de Bala et Zelpha, quidam de liberis, sc. Lia et Rachel, et inter istos quidam semper erant in cultu Dei, sc. Jéroboam conversæ sunt ad idola. Et ideo tribus Benjamin privilegiata erat, quia in fide et dilectione uxoris, et in ea templum (Deut., xxxiii, v. 12) : « *Benjamin amantissimus Domini habitabit confidenter in eo, quasi in thalamo tota die morabitur, et inter humeros illius requiescet, etc.* » (Gen., xlix, v. 27) : « *Benjamin, lupus rapax, mane comedet prædam et vespere dividet spolia*. » Quo figurabatur Paulus, qui fuit quandoque contra ecclesiam. — c) Tertio, quantum ad nomen et linguam, cum dicit : « *Hebræus*. » Aliqui dicunt, Hebræus dicitur ab Abraham, et hoc dicit Augustinus, sed postea retractat ; sed id Levi, Juda et Benjamin. Alia tempore Je-

plutôt d'Héber, dont il est parlé dans la Genèse (xi, v. 15). Il est évident du reste que ce nom ne vient pas d'Abraham, puisqu'Abraham lui-même est appelé de ce nom (*Genès.*, xiv, v. 15) : « Un homme vint le dire à Abraham Hébreu. » La Glose remarque sur la Genèse (xi, v. 9), qu'au temps d'Héber, le langage de toutes les nations fut divisé, et que la langue, qui existait auparavant, resta dans la famille de cet Héber et se conserva dans le culte du Dieu unique, parmi tous les Hébreux. S. Paul était né aussi de parents Hébreux. Il dit donc (v. 5) : « Né Hébreu de parents Hébreux. »

B) Ensuite l'Apôtre fait ressortir sa prééminence sous le rapport de sa manière de vivre. — a) Et d'abord quant à la secte, (v. 5) : « Pour ce qui est de la Loi, étant Pharisien. » Il y avait, en effet, chez les Juifs trois sectes, à savoir, celle des Phariséens, celle des Sadducéens et celle des Esséniens. Les Phariséens se rapprochaient davantage de la vérité, car les Sadducéens niaient la résurrection et ne croyaient à l'existence ni des anges ni à celle des Esprits. Les Phariséens, eux, admettaient l'un et l'autre de ces dogmes, ainsi qu'il est dit au ch. xxiii, v. 8) des Actes. Cette dernière secte paraît donc en cela digne de préférence. Il est dit aussi aux Actes (xxvi, v. 5) qu'il était Pharisien : « Dès mes plus tendres années, j'ai vécu en Pharisien, faisant profession de cette secte, qui est la plus approuvée de notre religion. » — b) Quant au zèle que témoignèrent les Juifs, bien que ce zèle ne fût pas selon la science, pour persécuter les Chrétiens. C'est ce qui lui fait dire (v. 6) : « Pour ce qui est du zèle, en ayant eu jusqu'à persécuter l'Eglise » (*Galat.*, i, v. 23) : « Celui qui autrefois nous persécutait, annonce maintenant la foi qu'il s'efforçait alors de détruire ; » (*Actes*, xxvi, v. 9) : « Pour moi j'avais cru qu'il n'y avait rien que je

ditur ab Heber, de quo (*Gen.*, xi, v. 15). Quod autem non ab Abraham, patet quia etiam Abraham dicitur Hebræus (*Gen.*, xiv, v. 13) : « Nuntiavit Abraham Hebræo. » Dicit Glossa super (*Gen.*, xi, v. 9) quod tempore Heber divisum est labium gentium omnium, et illa lingua, quæ prius erat, remansit in familia Heber, et in cultu unius Dei, et inter omnes Hebræos. Natus est etiam ex parentibus Hebræis, et ideo dicit : « Ex Hebræis. »

B) Deinde ostendit suam eminentiam quo ad conversationem. — a) Et primo, quantum ad sectam, cum dicit : « Secundum legem Pharisæus. » Apud Judæos siquidem erant tres sectæ, sc. Pharisæorum, Sadducæorum et Essenorum. Sed Pharisæi magis

ad veritatem accedebant, quia Sadducæi negabant resurrectionem, neque credebant esse Angelos, neque spiritus; Pharisæi autem utrumque confitentur, ut dicitur (*Act.*, xxiii, v. 8). Et ideo in hoc commendabilior est secta Pharisæorum. Quomodo autem Pharisæus fuerit, dicitur (*Act.*, xxvi, v. 5) : « Quoniam secundum certissimam sectam nostræ religionis vixi Pharisæus. » — (b) Secundo, quantum ad æmulationem quam habuerunt Judæi, licet non secundum scientiam, in persequendo Christianos; ideo dicit : « Persequens Eccle. iam Dei » (*Gal.*, i, v. 23) : « Qui persequabatur nos aliquando, nunc autem evangelizat fidem quam aliquando expugnabat; » (*Act.*, xxvi, v. 9) : « Et ego quidem

ne dusse faire contre le nom de Jésus de Nazareth; et c'est ce que j'ai exécuté dans Jérusalem, où j'ai mis en prison plusieurs des saints, en ayant reçu le pouvoir du Prince des Prêtres, etc.; » et encore (1<sup>re</sup> *Corinth.*, xv, v. 9) : « Je ne suis pas digne d'être appelé Apôtre, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu. » — c) Quant à l'innocence de sa vie (v. 6) : « Et pour ce qui est de la justice de la Loi, ayant mené une vie irréprochable. » Or cette justice consiste dans les observances extérieures; mais la justice de la foi provient du cœur (*Act.*, xv, v. 9) : « Ayant purifié leur cœur par la foi. » Quant à la justice extérieure, l'Apôtre a vécu dans l'innocence, c'est pourquoi il dit : « Irréprochable »; mais il n'a point dit : sans péché; parce que le sujet de reproche c'est le péché de scandale donné au prochain, dans les devoirs qui sont extérieurs (*S. Luc.*, i, v. 6) : « Ils marchaient (Elizabeth et Zacharie) dans la voie de tous les commandements et de toutes les ordonnances du Seigneur, d'une manière irrépréhensible. » Ceci n'est donc point opposé à ce qu'on lit (*Ephes.*, ii, v. 5) : « Car nous avons tous été autrefois, etc., » car alors il n'avait point la véritable justice qui provient de la foi, et rend l'homme pur, mais seulement la justice qui vient de la Loi.

2<sup>o</sup> Quand l'Apôtre dit (v. 7) : « Mais ce que je considérais alors comme un gain, etc., » il rappelle le mépris qu'il a fait de sa prééminence en ce qui vient de la Loi. Il donne le motif pour lequel il a méprisé les observances légales, d'abord en général; ensuite en particulier (v. 8) : « Je dis plus, tout me semble une perte, etc. » — 1. Il dit donc (v. 7) : « Ce que je considérais alors comme un avantage, etc., » c'est-à-dire, ce que je regardais comme grand, à savoir, d'être Pharisien, etc., « Je l'ai regardé depuis comme une perte, en envisageant Jésus-

existimaveram me adversus nomen Jesu Nazareni debere multa contraria agere, quod et feci Hierosolymis, et multos sanctorum, ego in carceribus inclusi, etc.; » (1 *Cor.*, xv, v. 9) : « Non sum dignus vocari Apostolus, quoniam persecutus sum Ecclesiam Dei. » — c) Tertio, quantum ad innocentiam conversationis; ideo dicit : « Secundum justitiam, etc. » Hæc justitia consistit in exterioribus, sed justitia fidei est cordis (*Act.*, xv, v. 9) : « Fide purificans corda eorum. » Nam quantum ad justitiam exteriorum Apostolus innocenter vixit; et ideo dicit : « Sine querela, etc. » Non autem ait, sine peccato, quia querela est peccatum scandali proximorum in his, quæ sunt exteriora (*Luc.*, i, v. 6) :

« Incedentes in omnibus mandatis et justificationibus Domini sine querela, etc. » Et ideo non est contrarium, quod dicitur (*Eph.*, ii, v. 3) : « In quibus et nos ambulavimus, » quia veram justitiam fidei, quæ facit hominum purum, tunc non habuit, sed solam Legis.

2<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Sed quæ mihi, etc., » ostendit contemptum suæ eminentiæ in se alibus. Et primo, ostendit propter quid legalia contempsit in generali; secundo in speciali, ibi : « Verumtamen, etc. » — 1. Dicit ergo : « Hæc quæ fuerant, etc., » id est reputabam magna, sc. quod Pharisæus, etc., « hæc sum arbitratus propter Christum mihi detrimenta, »

Christ, » c'est-à-dire j'estime qu'il devient pour moi une occasion de perte. Les observances légales, qui, au temps de la Loi, avaient leur efficacité, sont, en effet, depuis Jésus-Christ devenues nuisibles. C'est pourquoi il les appelle « une perte. » Et le motif, c'est Jésus-Christ ; il dit donc : « En envisageant le Christ. » — 2. Il en explique la raison c'est pour connaître Jésus-Christ, et pour arriver à lui. — A) Sur la première de ces fins, il dit (v. 8) : « Je dis plus, tout me semble une perte, au prix de cette haute connaissance de Jésus-Christ, » ce qui est véritable, quand on met sa confiance dans les observances. Et ainsi ce que j'ai fait dans le temps, je le regarde aujourd'hui comme une perte, et cela par le désir que j'ai de la science véritable de Jésus-Christ mon maître (1<sup>re</sup> Corinth., II, v. 2) : « Je n'ai point fait profession de savoir autre chose parmi vous, que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. » Et « pour obtenir cette éminente connaissance, etc., » parce qu'elle surpasse toutes les autres sciences. On ne peut, en effet, savoir rien de mieux que le Verbe de Dieu, « en qui sont renfermés tous les trésors de la sagesse et de la science » (Coloss., II, v. 3). B) Sur la seconde, il ajoute (v. 8) : « Pour l'amour duquel je me suis privé de toutes choses, etc. » Et d'abord il montre que pour acquérir Jésus-Christ il a méprisé les observances légales ; ensuite qu'il peut en effet l'obtenir (v. 9) : « N'ayant point une justice qui me soit propre, mais celle qui naît de la foi en Jésus-Christ, etc. » Il dit donc (v. 8) : « Tout me semble une perte, » je regarde toutes choses comme telles, et comme de vil prix ; et cela « pour gagner Jésus-Christ, » c'est-à-dire, pour la posséder et m'unir à lui par la charité.

Id est reputo quod sunt mihi in detrimentum. Legales enim observantiæ, quæ tempore Legis erant efficaces, post Christum factæ sunt noxiæ ; et ideo dicit : « Detrimta. » Et finis hujus est Christus ; et ideo dicit : « Propter Christum. » — 2. Et exponit, quia primo, propter Christum cognoscendum ; secundo, propter Christum adipiscendum. — A) Quantum ad primum, dicit : « Verumtamen existimo omnia detrimenta esse ; » verum est, si eis inniteretur. Et hoc quod aliquando feci, reputo mihi detrimentum, et hoc propter desiderium rectæ scientiæ Christi Domini mei (1 Cor., II, v. 2) : « Nihil reputavi me- xum. » Et hoc propter eminentem scientiam, etc., » quia hæc superat omnes alias scientias. Nihil enim melius potest sciri, quam verbum Dei, « in quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi » (Col., II, v. 3). — B) Quantum ad secundum dicit : « Propter quem omnia, etc. » Et primo, ostendit, quod propter Christum adipiscendum contempsit legalia ; secundo, ostendit, quod possit Christum adipisci, ibi : « Non habes, etc. » Dicit ergo : « Omnia detrimentum facio, » habendo me ad ea sicut ad detrimentum, et vilia, et hoc « ut Christum lucrificiam, id est adipiscar ipsum et adjungar ei per charitatem.

LEÇON II<sup>e</sup> (Ch. III<sup>e</sup>, w. 9 à 14.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre manifeste quel est son désir de gagner Jésus-Christ, ce qu'il désire obtenir soit par la justice, soit par les souffrances qu'il a à supporter.

9.... *N'ayant point une justice qui me soit propre, et qui me soit venue de lui, mais ayant celle qui naît de la foi en Jésus-Christ, cette justice qui vient de Dieu par la foi ;*

10. *Et que je connaisse Jésus-Christ, avec la vertu de sa résurrection et la participation de ses souffrances, étant rendu conforme à sa mort ;*

11. *Afin que je puisse parvenir, en quelque manière que se soit à la résurrection des morts.*

12. *Ce n'est pas que je sois arrivé au terme ou que je sois parfait ; mais je poursuis ma course pour tâcher d'atteindre là où le Seigneur Jésus-Christ m'a destiné en me prenant.*

13. *Non, mes frères, je ne pense point encore avoir atteint où je tends. Mais tout ce que je fais maintenant, c'est qu'oubliant ce qui est derrière moi, et m'avançant vers ce qui est devant moi,*

14. *Je cours incessamment vers le bout de la carrière, pour remporter le prix de la félicité du ciel, à laquelle Dieu nous a appelés par Jésus-Christ.*

LECTIO II.

Ostendit quomodo Christum lucrari percipiat, quod fieri optat cum per justitiam, tum per tolerantiam passionis.

9. *Non habens meam justitiam, quæ ex Lege est, sed illam quæ ex fide est Christi Jesu, quæ ex Deo est justitia in fide,*

10. *Ad cognoscendum illum, et virtutem resurrectionis ejus, et societatem passionis illius : configuratus morti ejus :*

11. *Si quomodo occurram ad resurrectionem, quæ est ex mortuis.*

12. *Non quod jam acceperim, aut jam perfectus sim : sequor autem, si quomodo comprehendam, in quo et comprehensus sum a Christo Jesu.*

13. *Fratres, ego me non arbitror comprehendisse. Unum autem, quæ quidem retro sunt obliviscens, ad ea vero quæ sunt priora extendens me ipsum,*

14. *Ad destinatum persequor bravium supernæ vocationis Dei in Christo Jesu.*

S. Paul a montré plus haut qu'il fallait mépriser pour Jésus-Christ les avantages acquis, et comment il s'efforçait de le connaître et de le posséder. Il se propose ici d'établir et de développer spécialement ce qu'il vient de dire, comment il désire gagner Jésus-Christ et arriver en lui 1<sup>o</sup> par la justice; 2<sup>o</sup> par le courage dans les tribulations (v. 10): « Rendu conforme à sa mort, etc. »

1<sup>o</sup> Sur le premier de ces points, il établit d'abord quelle est la justice à laquelle il a renoncé, ensuite quelle est la justice qu'il cherche (v. 9): « Mais ayant celle qui naît de la foi en Jésus-Christ, etc. »

I. Observez qu'on considère quelquefois la justice comme une vertu spéciale, par laquelle l'homme agit avec rectitude dans ce qui appartient aux habitudes ordinaires de la vie: prise dans ce sens elle dirige les actes. Car la tempérance a pour objet les passions intérieures; tandis que la justice s'exerce à l'égard d'autrui. La justice est encore une vertu, dans le sens général en tant qu'elle porte l'homme à observer la loi pour le bien commun; en ce sens elle est prise souvent, dans la sainte Ecriture, pour l'observance de la loi divine (*Ps.*, cxviii, v. 121): « J'ai été équitable dans mes jugements, et j'ai gardé la justice, » c'est-à-dire j'ai observé la loi, que je pratiquais par amour, m'y ayant déterminé de moi-même: sous ce rapport c'est vertu. Elle ne l'est plus, si on l'observe pour un autre motif, par exemple pour une cause extérieure, soit son propre intérêt, soit par crainte du châtimement; ou encore si on répugne à l'observer. D'après ceci, il y a deux sortes de justice: la justice morale et la justice de la loi, qui fait garder cette loi, non par amour, mais par crainte. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 9): « Que je sois trouvé en lui, n'ayant point une justice qui me soit propre, et qui soit venue de la Loi, » parce que,

Ostendit supra præterita lucra contem-  
nere propter Christum, et ostendit quod  
intendebat Christum cognoscere et Chris-  
tum lucrari: et hoc intendit hic specialiter  
exponere. Et primo, quomodo desiderat  
Christum lucrari et inveniri in eo per  
justitiam; secundo, per passionis toleran-  
tiam, ibi: « Configuratus, etc. »

1<sup>o</sup> Circa PRIMUM, primo ostendit, quæ  
sit justitia, quam derelinquit; secundo,  
quæ sit quam quærit, ibi: « Sed, etc. »

I. *Sciendum* est autem, quod justitia  
quandoque sumitur, ut est specialis virtus  
per quam homo ponit rectitudinem in his  
quæ sunt ad communem convictum, et  
secundum quod est in his directiva. Nam  
temperantia est circa interiores passiones,

justitia autem est ad alterum. Alio modo  
justitia dicitur virtus generalis, secundum  
quod homo servat legem propter bonum  
commune; et hoc modo frequenter in  
Scriptura sacra ponitur pro observantia  
divinæ legis (*Ps.*, cxviii, v. 121): « Feci  
judicium et justitiam, » id est legem,  
quam servabat ex amore, quasi motus ex  
se; et sic est virtus. Non autem si alio  
modo, id est ex aliqua exteriori causa,  
sc. vel propter lucra, vel propter penas,  
et si observatio ei displiceat. Et secundum  
hoc est duplex modus justitiæ, unus est  
justitiæ moralis, alius est justitiæ legalis,  
per quam legem non ex amore, sed timore  
servat. Et ideo dicit: « Non habens  
meam justitiam, quæ est Lege est, » quia

suisant S. Augustin, la moindre des différences qui séparent la Loi et l'Évangile, c'est que l'un est l'amour, l'autre la crainte (1) (*Rom.*, viii, v. 15): « Vous n'avez pas reçu l'Esprit de servitude qui vous retienne encore dans la crainte des esclaves, mais vous avez reçu l'adoption des enfants, etc. » Mais si c'est votre justice, ô Paul, comment vient-elle la Loi? L'Apôtre répond: Elle est certainement la mienne, car c'est par une vertu humaine, sans habitude aucune de la grâce intérieure qui justifie, que j'opère les œuvres; d'ailleurs, elle vient de la Loi, parce que c'est la Loi qui me l'enseigne. Ou bien encore, elle est la mienne, parce que j'ai la présomption de me sauver par son moyen (*Rom.*, x, v. 5): « Car Moïse dit, touchant la justice qui vient de la loi, que celui qui en observera les ordonnances, y trouvera la vie. »

II. De cette justice qu'il cherche, S. Paul explique trois choses: le moyen d'y parvenir, le principe d'où elle provient, le fruit qu'elle produit. — 1<sup>o</sup> Son mode, c'est qu'on ne l'obtient que par la foi en Jésus-Christ (*Rom.*, v, v. 1): « Etant donc justifiés par la foi, ayons la paix avec Dieu, par notre Seigneur Jésus-Christ; » et encore (*Rom.*, iii, v. 22): « La justice de Dieu est donnée par la foi en Jésus-Christ, en tous ceux et sur tous ceux qui croient en lui. » — 2<sup>o</sup> L'auteur de cette justice, c'est Dieu lui-même, et non pas l'homme (*Rom.*, viii, v. 33): « C'est Dieu qui justifie; » et (*Rom.*, iv, v. 5): « La foi de celui qui, (sans faire des œuvres,) croit en celui qui justifie le pécheur, lui est imputée à justice, selon le décret de la grâce de Dieu. » C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 9): « Mais ayant celle qui naît de la foi en Jésus-Christ, cette justice qui vient de Dieu par la foi » (*Act.*, v, v.

(1) Vetus homo in timore est, novus in amore. (S. Augustinus, SERMO, XXXIV.)

qui dicit Augustinus: Brevis differentia  
Legis et Evangelii, est amor et timor  
(*Rom.*, viii, v. 15): « Non accepistis  
Spiritus servitutis iterum in timore, sed  
accepistis Spiritum adoptionis, etc. » Sed  
si tua est, quomodo est ex Lege? Res-  
pondet, imo est mea, quia humana vir-  
tute absque habitu gratiæ interioris justi-  
ficantis facio talia opera, sed ex Lege est,  
sicut a docente. Vel mea est, quod præ-  
sumo per me eam servare (*Rom.*, x, v.  
5): « Moyses enim scripsit, quoniam justi-  
tiam, quæ ex lege est, qui fecerit homo,  
vivet in ea. »

II. De hac justitia, quam quærit, tria

dicit: sc. modum adipiscendi, actorem  
et fructum. — 1<sup>o</sup> Modus est, quia non  
adipiscitur, nisi ex fide Christi (*Rom.*, v,  
v. 1): « Justificati igitur ab fide, pacem  
habeamus ad Deum, per Dominum nos-  
trum Jesum Christum; » (*Rom.*, iii, v.  
22): « Justitia autem Dei per fidem Jesu  
Christi in omnes, et super omnes qui  
credunt. » — 2<sup>o</sup> Actor autem est Deus, et  
non homo (*Rom.*, viii, v. 33): « Deus  
qui justificat; » (*Rom.*, iv, v. 5): « Cre-  
denti autem in eum, qui justificat impium,  
reputatur fides ejus ad justitiam, secun-  
dum propositum gratiæ Dei. » Et ideo  
dicit: « Quæ ex Deo est, etc. » (*Act.*, v,

32) : « Et le Saint-Esprit que Dieu a donné à tous ceux qui lui obéissent. » — 3<sup>o</sup> Le fruit, c'est la connaissance que nous avons de Jésus-Christ, l'efficacité de sa résurrection et la participation de ses souffrances. Or, on peut considérer ce fruit sous un double rapport, corrélatif à la double connaissance que nous pouvons en avoir. Premièrement en l'expliquant de la connaissance qui nous est donnée dans la voie, et dans ce sens il fait connaître par rapport à lui, d'abord sa personne, c'est-à-dire qu'il est vrai Dieu et vrai homme. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 10) : « Et que je connaisse Jésus-Christ » (S. Jean, xiv, v. 9) : « Il y a si longtemps que je suis avec vous, et vous ne me connaissez pas. » Ensuite la gloire de sa résurrection, c'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 10) : « Avec la vertu de sa résurrection, » c'est-à-dire cette résurrection puissante opérée par sa propre vertu. Enfin comment nous devons l'imiter (v. 10) : « Et la participation de ses souffrances, » c'est-à-dire pour que nous soyons associés à ces souffrances mêmes (1<sup>re</sup> S. Pierre, II, v. 21) : « Jésus-Christ a souffert pour nous, vous laissant un exemple, afin que vous marchiez sur ses pas. » Secondement en l'entendant de la connaissance d'expérience, et alors l'Apôtre commence à *posteriori* ; exprimant d'abord ce qui est le dernier dans l'exécution, et le premier dans l'intention. En effet, la première connaissance est la connaissance de l'essence divine à laquelle conduit la foi (Jérém., xxxi, v. 34) : « Tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, dit le Seigneur. » S. Paul dit donc (v. 10) : « Pour le connaître. » Comme ce ne sera pas seulement l'âme qui sera glorifiée, mais que le corps recevra aussi sa part de gloire, S. Paul ajoute ensuite (v. 10) : « Et la vertu de sa résurrection, » c'est-à-dire, la vertu qui nous fera ressusciter (1<sup>re</sup> Co-

32) : « Et Spiritus Sanctus quem dedit Deus omnibus, etc. » — 3<sup>o</sup> Fructus est cognitio ejus, et virtus resurrectionis ejus, et societas passionum ejus. Et de hujusmodi, secundum duplicem cognitionem, potest dupliciter agi. Uno modo exponendo de cognitione viæ, et sic oportet tria cognoscere de eo. Primo, ejus personam, sc. quod est verus Deus, et verus homo ; et ideo dicit : « Ad cognoscendum illum » (Joan., xiv, v. 9) : « Tanto tempore vobiscum sum, et non cognovistis me, etc. » Secundo, gloriam resurrectionis ejus ; unde dicit : « Et virtutem resurrectionis ejus, » id est resurrectionem virtuosam factam propria virtute. Tertio, qualiter eum imitentur,

ibi : « Et societatem, » sc. ut et sociemur in passione (1<sup>re</sup> Pet., II, v. 21) : « Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum, ut sequamini vestigia ejus. Secundo, de cognitione experimentalis, et incipit a posteriori, quod est ultimum in executione, et primum in intentione. Primum est agnitio Dei per essentiam, ad quam ducit fides (Jer., xxxi, v. 34) : « Omnes cognoscent me a minimo eorum usque ad maximum, dicit Dominus, etc. » Et ideo dicit : « Ad cognoscendum illum. » Secundo, quia non solum anima glorificatur, sed hoc etiam corpus erit gloriosum ; ideo dicit : « Et virtutem resurrectionis ejus, » sc. ex qua resurgemus (1<sup>re</sup> Co-

rinth., xv, v. 17) : « Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, votre foi est donc vaine. » Enfin la participation à ses souffrances, car nous saurons par expérience ce que vaut cette participation (1<sup>re</sup> Corinth., I, v. 9) : « Dieu, par lequel vous avez été appelés à la société de son Fils Jésus-Christ, notre Seigneur, est fidèle. »

II<sup>o</sup> Quand l'Apôtre ajoute (v. 10) : « Que je sois rendu conforme à sa mort, » il explique comment il veut gagner Jésus-Christ et s'unir à lui en passant par l'épreuve. Et d'abord il exprime la condition ; ensuite ses fruits (v. 11) : « Afin que je puisse parvenir, etc. » — I. Il dit donc (v. 9) : « Que je sois trouvé, n'ayant pas seulement la justice, » mais (v. 10) « que je sois rendu conforme à sa mort, » en sorte que je souffre pour la justice et la vérité, comme Jésus-Christ a souffert (Galat., vi, v. 17) : « Je porte imprimées sur mon corps les marques du Seigneur Jésus. » — II. Les fruits consistent à pouvoir parvenir (v. 11) : « En quelque manière que ce soit, à la résurrection des morts. » En effet, c'est par les souffrances supportées ici-bas que l'on parvient à la gloire (Rom., vi, v. 5) : « Si nous avons été entés en la ressemblance de sa mort, nous serons aussi entés par la ressemblance de sa résurrection ; » (2<sup>e</sup> Timoth., II, v. 11) : « Si nous mourons avec Jésus-Christ, nous vivrons aussi avec lui ; si nous souffrons avec lui, nous régnerons avec lui ; » (Rom., VIII, v. 17) : « Pourvu toutefois que nous souffrions avec lui, afin que nous soyons glorifiés avec lui, etc. » L'Apôtre dit : « En quelque manière que ce soit, » pour exprimer la difficulté, la peine, le travail (S. Matth., VII, v. 14) : « La voie qui mène à la vie est étroite, et il y en a peu qui la trouvent, etc. ; » (Amos, IV, v. 12) : « Préparez-vous, ô Israël, à aller au-devant de votre Dieu, etc. » Car le Christ est ressuscité par

xv, v. 17) : « Si Christus non resurrexit, vana est fides vestra, etc. » Tertio, societatem, quia per experientiam habebimus quantum valeat societas passionis ejus (1<sup>re</sup> Cor., I, v. 9) : « Fidelis autem Deus per quem vocati estis in societatem Filii ejus Jesu Christi Domini nostri. »

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Configuratus, etc. » ostendit quomodo velit lucrari et inveniri in eo per tolerantiam passionis. Et primo, ponit tolerantiam ; secundo, fructum, ibi : « Si quo modo, etc. » — I. Dicit ergo : Inveniri non solum habens justitiam, sed « Configuratus morti ejus, » ut patiar propter justitiam et veritatem, sicut Christus (Gal., VI, v. 17) : « Ego enim stigmata Domini Jesu in corpore meo por-

to. » — II. *Fructus* vero est, « Si quo modo, etc. » Ex passionibus enim hic toleratis homo pervenit ad gloriam (Rom., VI, v. 5) : « Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus ; » (2<sup>e</sup> Tim., II, v. 11) : « Si commortui sumus, et convivemus ; si sustinemus et coregnabimus ; » (Rom., VIII, v. 17) : « Si tamen compatimur, ut et glorificemur. » Et dicit : « Si quo modo, » propter difficultatem, arduitatem et laborem (Matth., VII, v. 14) : « Arcta est via quæ ducit ad vitam, et pauci sunt, qui inveniunt eam, etc. ; » (Amos, IV, v. 12) : « Præpara te in occursum Dei tui Israel, etc. » Christus enim surrexit per potentiam propriam,

sa propre puissance, mais l'homme ne le peut faire par son pouvoir personnel, il lui faut la grâce de Dieu (*Rom.*, VIII, v. 11) : « Celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, donnera aussi la vie à vos corps mortels, par son Esprit qui habite en vous. » On peut aussi l'entendre de la rencontre des saints, alors qu'ils s'avanceront au-devant de Jésus-Christ, quand il descendra des cieus pour le jugement.

III<sup>o</sup> Lorsqu'il dit (v. 12) : « Ce n'est pas que j'aie déjà reçu ces dons, etc., » S. Paul explique comment l'accomplissement de son désir est différé. Et d'abord il exprime ce qu'il ressent; ensuite il excite les autres à concevoir les mêmes sentiments (v. 13) : « Tout ce que nous sommes de parfaits, etc. » La première partie se subdivise. L'Apôtre reconnaît I. comment il n'a pu atteindre encore la perfection intérieure; II. il l'explique (v. 13) : « Frères, je ne pense point avoir atteint encore où je tends, etc. »

I. Dans la première subdivision, il montre 1<sup>o</sup> qu'il n'est pas parvenu à la perfection; 2<sup>o</sup> qu'il y tend (v. 12) : « Mais je poursuis ma course, etc. » — 1<sup>o</sup> Dans cette intention, il veut d'abord atteindre ce qu'il poursuit; ensuite en jouir, car il le poursuivrait sans but, s'il ne pouvait en jouir et s'y unir. C'est ce qui lui fait dire (v. 12) : « Ce n'est pas pourtant que j'ai reçu ces dons, » c'est-à-dire cette gloire que je cherche (*Sag.*, v, v. 17) : « Ils recevront de la main du Seigneur un royaume admirable et un diadème éclatant de gloire; » — (v. 12) « ou que je sois déjà parfait » (1<sup>re</sup> *Corinth.*, XIII, v. 10) : « Lorsque nous serons dans l'état parfait, ce qui est imparfait sera aboli, etc. »

On objecte qu'il est dit (*S. Matth.*, v, v. 48) : « Soyez parfaits; » et (*Genes.*, XVII, v. 1) : « Sois parfait. » Il faut répondre qu'il y a

homo autem non propria potestate, sed gratia Dei (*Rom.*, VIII, v. 11) : « Qui suscitavit Jesum Christum a mortuis, vivificabit et mortalia corpora vestra, propter inhabitantem spiritum ejus in vobis. » Vel potest intelligi de occurso sanctorum, quando occurrent Christo descendenti de cælo ad judicium.

III<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Non quod jam, etc., » ostendit quomodo differtur suum desiderium. Et primo, ostendit quid de se sentit; secundo, hortatur alios ut idem de se sentiant, ibi : « Quicumque enim perfecti, etc. » Iterum prima in duas, quia primo ostendit quomodo deficit a perfectione interna; secundo, hoc exponit, ibi : « Fratres, ego me, etc. »

I. Circa primum duo facit : primo, ostendit se non pervenisse ad perfectionem; secundo, quod ad eam tendit : « Sequor autem, etc. » — 1<sup>o</sup> Tendens in aliud duo intendit, sc. adipisci quæsitum et frui illud : frustra enim quæreret, si non eo frueretur et inhæreret. Et ideo dicit : « Non quod jam acceperim, » sc. gloriam quam quæro (*Sap.*, v, v. 17) : « Accipient regnum decoris, et diadema speciei de manu Dei sui. » — « aut jam perfectus sim » (1 *Cor.*, XIII, v. 10) : « Cum venerit quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est. »

Sed contra : « Estote perfecti » (*Matth.*, v, v. 48) et *Gen.*, XVII, v. 1) : « Esto perfectus. »

deux sortes de perfection, à savoir celle de la patrie et celle de la voie. Car la perfection, pour l'homme, consiste à s'unir à Dieu par la charité, puisque chaque être est parfait suivant le mode par lequel il atteint sa perfection même. Or l'âme peut s'unir à Dieu, quant à sa perfection, de deux manières. D'abord, en rapportant à Dieu actuellement, tous ses actes, et en le connaissant comme il peut être connu. C'est la perfection de la patrie. Mais dans la voie on peut s'unir à Dieu, de deux manières aussi : l'une de nécessité de salut, à laquelle tous sont tenus, à savoir qu'en aucun point on ne laisse aller son cœur à ce qui est contre Dieu, et qu'on lui rapporte habituellement sa vie. Dans ce sens le Sauveur dit (*S. Matth.*, XXII, v. 37 et *Deutér.*, VI, v. 5) : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, etc. » L'autre de surérogation, quand au dehors de l'ordre commun, on s'unit à Dieu, en détournant son cœur des choses du temps, afin de s'approcher davantage de la patrie, car plus la convoitise s'affaiblit, plus la charité s'accroît. Ce que l'Apôtre dit ici s'entend de la perfection de la patrie.

2<sup>o</sup> Quand S. Paul ajoute (v. 12) : « Mais je poursuis ma course, etc., » il montre ses efforts pour arriver à cette perfection, en disant (v. 12) : « Mais je poursuis, etc. ; » à savoir, Jésus-Christ (*S. Jean*, VIII, v. 12) : « Celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres, etc. ; » et (*S. Jean*, X, v. 27) : « Mes brebis entendent ma voix et elles me suivent. » Et cela (v. 12) « Pour tâcher d'atteindre où Jésus-Christ m'a destiné, en me prenant à son service » (1<sup>re</sup> *Corinth.*, IX, v. 24) : « Courez de telle sorte que vous remportiez le prix. »

On objecte que Dieu est incompréhensible, puisqu'il est dit (*Jérém.*,

Respondeo : dicendum est, quod duplex est perfectio, sc. patriæ et viæ. Perfectio namque hominis consistit in hoc quod adhæreat Deo per charitatem, quia unumquodque est perfectum secundum modum quo adhæret suæ perfectioni. Anima autem potest adhærere Deo dupliciter perfecte : uno modo, ut totam actionem suam referat in Deum actualiter, et cognoscat, ut cognoscibilis est; et hæc est patriæ. Sed inhæsiō viæ est duplex : una de necessitate salutis, ad quam omnes teneantur, sc. ut in nullo cor suum quis applicet ad id quod est contra Deum, sed habitualiter referat totam vitam in eum. Et isto modo dicit Dominus (*Matth.*, XXI, v. 37) : « Diliges Dominum Deum

supererogationis, quando quis ultra communem statum inhæret Deo, quod fit removendo cor a temporalibus; et sic magis appropinquat ad patriam, quia quanto deficit cupiditas, tanto plus crescit charitas. Quod ergo hic dicitur, intelligitur de perfectione patriæ.

2<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Sequor autem, etc., » ostendit conatum ad eam, dicens : « Sequor, » sc. Christum (*Joan.*, VIII, v. 12) : « Qui sequitur me, non ambulat in tenebris, etc. ; » (*Joan.*, X, v. 27) : « Oves meæ vocem meam audiant, et sequuntur. » Et hoc, « si quo modo comprehendam » (1 *Cor.*, IX, v. 24) : « Sic currite, ut comprehendatis. »

Sed contra, quia Deus est incomprehensibilis, quia (*Jer.*, XXXI, v. 27) dicitur :

xxxi, v. 37) : « Si l'on peut mesurer le haut des cieux, et sonder la terre, jusqu'au plus profond de ses fondemens, alors j'abandonnerai la race d'Israël, etc. »

Il faut répondre, que comprendre est, dans un certain sens, renfermer. C'est ainsi qu'une maison nous comprend. Dans un second sens, c'est la même chose qu'atteindre et tenir. Dieu est donc incompréhensible dans le premier sens, car il ne peut être renfermé dans une intelligence créée, puisqu'il est l'être simple, par excellence. Nous ne le voyons pas en effet, et nous ne l'aimons pas, autant qu'il est visible et digne d'amour, de même que celui qui ne connaît pas une démonstration, ne sait pas en vertu de la démonstration, mais par voie d'opinion. Mais Dieu se connaît lui-même parfaitement, tel qu'il peut être connu. Et la raison en est qu'une chose est connue selon le mode de son être et de la vérité infinie, tandis que la lumière a ses limites déterminées. C'est aussi ce qui fait dire à S. Paul (v. 12) : « Pour tâcher de saisir, au moins de quelque manière, » en prenant ces paroles dans le second sens, c'est-à-dire celui d'atteindre (*Cantiq.*, III, v. 4) : « Je l'ai arrêté, et je ne le laisserai point aller, etc. » — (v. 12) « où Jésus-Christ m'a destiné en me prenant à son service. » Ces paroles s'entendent de trois manières. Toute la gloire, en effet, est dans cette compréhension de Dieu, c'est-à-dire, quand Dieu deviendra présent à notre âme ; mais tous ne reçoivent point une égale portion de béatitude ; car il en est qui voient plus clairement, comme il en est aussi qui aimeront avec plus d'ardeur, et qui auront une joie plus abondante. Chacun obtiendra donc une mesure déterminée, et la règle sera la prédestination divine, c'est aussi pourquoi S. Paul dit (v. 12) : « Où Jésus-Christ m'a destiné ; » en d'autres termes : je désire attein-

« Si mensurari poterint cœli desursum, et investigari fundamenta terræ deorsum, etc. »

Respondeo : dicendum est, quod comprehendere uno modo est includere, sicut domus comprehendit nos ; alio modo idem est, quod attingere et tenere. Primo ergo modo est incomprehensibilis, quia non potest includi in intellectu creato, cum sit simplicissimus, quia non perfecte vides eum nec amas, sicut est visibilis et amabilis, sicut qui nescit demonstrationem, nescit demonstrative, sed opinative. Deus autem perfecte seipsum cognoscit ut cognoscibilis est. Cujus ratio est, quia res cognoscitur secundum modum sui esse et veritatis. Deus autem lux est et

veritas infinita, sed nostrum lumen est finitum. Et ideo dicit : « Sequor si quo modo comprehendam, » hoc intelligenda secundo modo, sc. attingendo (*Cant.*, III, v. 4) : « Tenui eum, nec dimittam, etc. » — « in quo et comprehensus sum, » quod tripliciter intelligitur. Nam tota gloria est in dicta Dei comprehensione, ut sc. Deus sit præsens animæ nostræ ; sed non omnes habent æqualem beatitudinem, quia quidam clarius vident, sicut etiam quidam ardentius amabunt et plus gaudebunt. Unde quilibet habebit certam mensuram, et hoc ex prædestinatione divina ; et ideo dicit : « In quo et comprehensus sum, » quasi dicat : in tali

dre dans la mesure qui a été disposée pour moi par Jésus-Christ. Ou encore, je poursuis pour atteindre, ainsi que moi-même je suis atteint ; comme s'il voulait dire : en sorte que je le voie, comme il voit lui-même (1<sup>re</sup> S. Jean, III, v. 2) : « Nous le verrons tel qu'il est, » c'est-à-dire non par similitude, mais dans son essence. Ou bien : je poursuis afin d'atteindre, en contemplant Jésus-Christ glorifié, et « comme je fus atteint moi-même, » c'est-à-dire dans cette gloire qui m'est apparue au moment où je me suis converti.

II. Quand l'Apôtre ajoute (v. 13) : « Frères, je ne pense point avoir encore atteint où je tends, etc., » il explique ce qu'il vient de dire ; et d'abord de ce qui lui manque du côté de la perfection ; ensuite de ce qui lui reste à faire (v. 13) : « Mais tout ce que je fais maintenant, etc. » — 1<sup>o</sup> Il dit donc (v. 13) : « Frères, je ne pense point avoir encore atteint où je tends ; » en d'autres termes : je n'ai pas cette présomption de m'attribuer ce que je n'ai point, mais « je poursuis, etc., » ce qui peut s'entendre de trois manières : D'abord ainsi (v. 13) : « Mais tout ce que je fais maintenant, c'est d'oublier ce qui est derrière moi pour m'avancer vers ce qui est devant moi, etc. » Ou bien : je n'estime pas avoir atteint, mais je poursuis un but, « c'est de courir incessamment vers le terme de la carrière, etc. » Ou encore : je ne pense pas avoir atteint encore ces fruits dont nous avons parlé (*Ps.*, xxvi, v. 4) : « Je n'ai demandé qu'une chose au Seigneur, et je la rechercherai ; c'est d'habiter, etc. » Et alors il indique ce qu'il a délaissé soit les avantages temporels, soit les biens du temps, soit les mérites passés, car l'homme ne doit pas mettre en comparaison avec Dieu ses mérites acquis. — 2<sup>o</sup> Il indique le but vers lequel il tend, à savoir, « M'avançant vers ce qui, etc. ; » à savoir, ou vers ce qui appartient à la foi de Jésus-Christ ou vers des mérites plus grands, ou vers les

mensura intendo comprehendere, secundum quod mihi dispositum est a Christo. Vel : « Sequor ut comprehendam sicut comprehensus sum ; » quasi dicat : Ut videam eum sicut ipse me videt (1<sup>o</sup> Joan., III, v. 2) : « Videbimus eum sicuti est, » id est non per similitudinem, sed per essentiam. Vel « comprehendam, » vivendo Christum gloriosum ; « in quo comprehensus sum, » id est in illa gloria qua apparuit quando conversus sum.

1<sup>o</sup>. Deinde cum dicit : « Fratres, ego, etc., » exponit quæ dixerat : et primo, de defectu perfectionis ; secundo, de sequela, ibi : « Unum autem, etc. » — 1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Ego, etc., » quasi dicat :

Non sum sic superbus, quod attribuum mihi, quod non habeo, sed « sequor, etc. ; » quod tripliciter legitur. Uno modo sic. unum arbitror, sc. quod quæ retro sunt, etc. Vel non arbitror me comprehendisse, sed prosequor unum, sc. ad destinatum, etc. Vel non arbitror me comprehendisse illud supra (*Ps.*, xxvi, v. 4) « Unam petii, etc. » Et tunc ostendit quod deseruit, quia vel temporalia lucra, vel temporalia bona, vel merita præterita, quia non debet homo comparare Deo merita præterita — 2<sup>o</sup> Secundo, ostendit ad quid tendit, sc. « Ad ea, etc., » id est vel quæ pertinent ad fidem Christi, vel majora merita, vel cœlestia (*Ps.*, lxxxiii

récompenses célestes (*Ps.*, LXXXIII, v. 6) : « Il méfite dans son cœur les moyens de s'élever, etc. » L'Apôtre dit : « M'avançant, » car celui qui veut saisir un objet s'étend autant qu'il le peut. Le cœur doit donc s'étendre par le désir (*Sagesse*, VI, v. 21) : « Le désir de la sagesse conduit au royaume éternel. » Mais à quoi tend l'Apôtre ? (v. 14) « Au prix de la félicité du ciel, qui est le but, » et la récompense de celui-là seul qui court (1<sup>re</sup> *Corinth.*, IX, v. 24) : « Tous courent, mais un seul remporte le prix. » A ce prix, ai-je dit, que Dieu m'a destiné et qui appartient à la vocation céleste dont lui seul est l'auteur (*Rom.*, VIII, v. 30) : « Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés, etc. » Et cela « dans le Sauveur Jésus, » c'est-à-dire par la foi de Jésus-Christ.

LEÇON III<sup>e</sup> (Ch. III<sup>e</sup>, w. 15 à 21 et dernier)

**SOMMAIRE.** — L'Apôtre avertit les Philippiens de se regarder comme imparfaits, en envisageant la dernière et suprême perfection de la vie. Il les engage, par son propre exemple, et celui des autres fidèles, à se préserver des méchants.

15. *Tout ce que nous sommes donc de parfaits, soyons dans les mêmes sentiments ; et si vous avez quelque autre sentiment, Dieu vous découvrira aussi ce que vous devez en croire.*

16. *Cependant pour ce qui regarde les connaissances auxquelles nous sommes déjà parvenus, ayons les mêmes sentiments, et demeurons dans la même règle.*

v. 6) : « Ascensiones in corde suo dispo-  
suit, etc. » Et dicit : « Extendens. » Qui  
enim aliquid vult capere, extendit se quan-  
tum potest. Sed debet cor extendere se  
per desiderium (*Sap.*, VI, v. 21) : « Con-  
cupiscentia sapientia ducit ad regnum  
perpetuum, etc. » Sed ad quid tendit ? Ad  
destinatum bravium, » quod est præmium  
solius currentis (1 *Cor.*, IX, v. 24) : « Om-  
nes quidem currunt, sed unus accipit  
bravium. » Dico autem ad hoc bravium  
destinatum mihi a Deo, quod est supernæ  
vocationis Dei (*Rom.*, VIII, v. 30) :  
« Quos prædestinavit, hos et vocavit,  
etc. » Et hoc « in Christo Jesu, » id est

per fidem Christi.

LECTIO III.

Ultima ac perfecta perfectione vitæ se  
imperfectos existimare monet Phillip-  
penses Apostolus, atque a malis sibi ca-  
vere, sui ipsius et cæterorum exemplo.

15. *Quicumque ergo perfecti sumus hoc  
sentiamus : et si qui l'alter sapitis, et  
hoc vobis Deus revelabit.*

16. *Verumtamen ad quod pervenimus ut  
idem sapiamus, et in eadem perma-  
neamus regula.*

17. *Mes frères, rendez-vous mes imitateurs, et proposez-vous l'exem-  
ple de ceux qui se conduisent selon le modèle que vous avez vu en  
nous,*

18. *Car il y en a plusieurs dont je vous ai souvent parlé, et dont je  
vous parle encore avec larmes, qui se conduisent en ennemis de la croix  
du Christ,*

19. *Qui auront pour fin la damnation, qui font leur Dieu de leur  
ventre, qui mettent leur gloire dans leur propre honte, et qui n'ont de  
pensée et d'affection que pour la terre.*

20. *Mais pour nous, nous vivons déjà dans le ciel, et c'est de là aussi  
que nous attendons le Sauveur, notre Seigneur Jésus-Christ,*

21. *Qui transformera notre corps, tout vil et abject qu'il est, afin  
de le rendre conforme à son corps glorieux, par l'opération de cette  
puissance par laquelle il peut s'assujettir toutes choses.*

Io S. Paul vient d'expliquer dans ce qui précède, ce qui lui manque à lui-même pour arriver à la dernière perfection. Il exhorte ici les autres à concevoir les mêmes sentiments. Et d'abord il fait cette exhortation ; ensuite il dit ce qu'on exige d'eux nécessairement (v. 16) : « Cependant pour ce qui regarde les connaissances auxquelles déjà nous sommes parvenus, etc. »

I. Il dit donc (v. 15) : « Tout ce que nous sommes de parfaits, soyons dans ce sentiment, » c'est-à-dire sentez ce que moi-même je sens, que je n'ai point atteint la perfection. Mais comment, si nous sommes parfaits, penser que nous ne le sommes point ? Il faut répondre, que ceux qui sont parfaits, de la perfection de la voie, ne le sont point de la perfection de la compréhension, c'est-à-dire quand l'intention toute entière se porte actuellement vers Dieu ; et dans la voie,

17. *Imitatores mei estote, fratres, et ob-  
servate eos qui ita ambulant, sicut  
habetis formam nostram.*

18. *Multi enim ambulant, quos sæpe  
dicebam vobis (nunc autem et flens  
dico) inimicos crucis Christi :*

19. *Quorum finis interitus : quorum  
Deus venter est : et gloria in confu-  
sione ipsorum, qui terrena sapiunt.*

20. *Nostra autem conversatio in cælis  
est : unde etiam Salvatorem expecta-  
mus Dominum nostrum Jesum Chris-  
tum,*

21. *Qui reformabit corpus humilitatis  
nostræ, configuratum corpori clarita-  
tis suæ, secundum operationem virtu-*

*tis suæ, qua etiam possit subjicere  
sibi omnia.*

Io SUPRA proposuit quomodo ab ultima perfectione deficiebant, nunc hortatur alios ad idem sentiendum. Et primo, ponitur exhortatio ; secundò, quid ab eis necessario exigatur, ibi : « Verumtamen ad quod pervenimus, etc. »

I. Dicit ergo : « Quicumque, etc. » sc. quod ego sentio, sc. quod non sum perfectus. Quomodo ergo si perfecti sumus, sentimus, quasi non perfecti ? Respondeo : dicendum quod perfecti perfectione viæ, sed non perfecti perfectione comprehensions, quando, sc. tota intentio fertur ac-

habituellement, c'est-à-dire quand on ne fait plus rien qui soit en opposition avec Dieu. L'Apôtre a dit : « Tout ce que nous sommes, » parce que plus on est parfait, plus on a la connaissance de son imperfection (*Job*, XLII, v. 6) : « C'est pourquoi je m'accuse moi-même, et je fais pénitence dans la poussière et dans la cendre, etc. ; » (*Hébr.*, v, v. 14) : « La nourriture solide est pour les parfaits ; pour ceux dont l'Esprit par l'habitude et l'exercice s'est accoutumé à discerner le bien et le mal. » (v. 15) « Et si vous avez quelque autre sentiment, Dieu vous découvrira ce que vous devez en croire. » Ce passage est expliqué dans la Glose, de quatre manières. D'abord on donne les deux sens plus conformes à la lettre. Le premier est celui-ci : Je dis que vous devez sentir comme moi, à savoir, que vous êtes imparfaits ; et toutefois, si vous pensez autrement, à savoir, sur votre propre compte quelque chose de plus avantageux, que je ne pense moi-même sur ce qui me concerne, c'est que cela vous aura été donné par la révélation divine. Dans ce cas quoique cette révélation qui vous a été faite soit relevée, et que je n'en ai point reçu une semblable, je n'y contredis point et je cède devant votre révélation.

II. « Mais » je ne veux point que, vous vous sépariez de l'unité de l'Eglise, à cause de cette révélation, mais qu'au contraire vous conserviez de cette unité, « ce à quoi nous sommes parvenus, d'avoir les mêmes sentiments, etc. » Or, cette unité de l'Eglise consiste à garder la même vérité quant à la foi, la même rectitude quant aux bonnes œuvres. Il faut observer l'un et l'autre (2<sup>e</sup> *Corinth.*, XIII, v. 11) : « Rendez-vous parfaits, consolez-vous les uns les autres, soyez unis de sentiments, etc. » Et à demeurer dans la même règle d'une sainte vie et de saintes œuvres (*Galat.*, VI, v. 16) : « Et tous ceux qui se conduiront suivant cette règle, la paix et la miséricorde se reposeront

sur eux. » Ou encore : je dis même que si par ignorance, ou par faiblesse, vous avez d'autres sentiments, que la vérité ne le permet, vous en fassiez l'aveu avec humilité, et vous ne vous défendiez point avec arrogance (*S. Matth.*, XI, v. 25) : « Vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et vous les avez révélées aux petits, etc. » Ou bien : je dis que tous nous devons sentir que nous n'avons point atteint la perfection ; et si maintenant vous pensez autrement qu'il ne faudra penser à l'avenir, c'est que maintenant nous ne voyons que comme dans un miroir, mais alors Dieu se manifestera face à face et le révélera dans l'avenir (*Ps.*, XXVIII, v. 9) : « Le Seigneur portera la lumière dans les lieux épais. Autrement encore : soit que vous ne compreniez ici qu'obscurément, soit que dans l'avenir vous voyiez clairement, c'est toujours Dieu qui le révélera, car la foi vient de Dieu. Le sens du verset (16) : « Cependant pour ce qui regarde, etc. » demeure le même.

II<sup>o</sup> Quand l'Apôtre dit (v. 17) : « Frères, rendez-vous mes imitateurs, etc. » il engage à suivre son exemple, et celui des autres fidèles, en évitant les méchants. Et d'abord il indique son intention ; ensuite il en donne la raison (v. 18) : « Car il y en a plusieurs dont je vous ai parlé, etc. »

I. Il dit : puisque j'ai regardé tous ces avantages comme des ordures, etc., devenez donc en cela mes imitateurs (*S. Jean*, X, v. 16) : « Les brebis entendront la voix du pasteur, etc. » Je suis le pasteur, vous devenez mes brebis en me suivant (1<sup>re</sup> *Corinth.*, IV, v. 16 et XI, v. 1) : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Jésus-Christ. » (v. 17) « Et remarquez, » c'est-à-dire proposez-vous avec soin « l'exemple de ceux qui se conduisent selon le modèle que vous avez vu en nous. » Vous pouvez le connaître à la règle que j'ai donnée et à ma doctrine (1<sup>re</sup> *Timoth.*, IV, v. 12) : « Rendez-vous

tu in Deum. In via vero habitualiter, quod sc. nihil contra Deum faciamus. Et dicit : « Quicumque, » quia quanto quis est perfectior, tanto imperfectum se magis cognoscit (*Job*, XLII, v. 6) : « Audit auris audivi te, nunc autem oculus meus vide te. Idcirco ipse me reprehendo, et ago poenitentiam in favilla et cinere, etc. ; » (*Hébr.*, v. v. 14) : « Perfectorum est solidus cibus ; » eorum qui pro consuetudine exercitatos habent sensus ad discretionem boni et mali. « Et si quid aliter, etc. » in Glossa quatuor modis dicitur. Et primo, ponuntur duo sensus magis litterales. Unus talis, dico quod vos sentiat quod ego. sc. vos esse imperfectos ; tamen « si quid aliter, » id est melius de vobis « sa-

piatis, » quam ego de me, hoc ipsum est vobis per revelationem divinam donatum. Et quando aliter est vobis revelatum aliquid quod non mihi, non contradico, sed cedo vestrae revelationi.

II. « Verumtamen » nolo, quod propter hanc revelationem ab unitate Ecclesiae discedatis ; sed teneamus ex unitate illud ad quod pervenimus, « ut idem sapiamus, etc. » Quæ unitas Ecclesiae consistit in unitate veritatis fidei, et rectitudinis bonæ operationis. Et utraque servanda est (2<sup>e</sup> *Cor.*, XIII, v. 11) : « Perfecti estote ; exhortamini ; idem sapite, etc. » Et eadem regula bonæ vitæ et operationis (*Gal.*, VI, v. 16) : « Quicumque hanc regulam secuti fuerint, pax super illos et misericordia,

etc. » Vel aliter, dico, etiam si vos propter ignorantiam, vel infirmitatem aliter sapitis quam veritas habet, humiliter confiteamini, nec proterve defendatis (*Matth.*, XI, v. 25) : « Abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis, etc. » Vel aliter, dico, quod idem sentiamus, sc. nondum comprehendisse, sed si quid aliter nunc sapiatis, quam sapientum sit in futuro, quia nunc videmus in speculo, tunc autem facie ad faciem, Deus revelabit in futuro (*Ps.*, XXVIII, v. 9) : « Revelabit condensa, etc. » Vel aliter, sive sapiatis hic obscure, sive in futuro manifeste, Deus revelabit, quia fides ex Deo est. « Verumtamen, etc. » non mutatur.

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Imitatores, etc. » inducit ad sui et aliorum imitationem, ut caveat malos. Et primo, proponit intentionem ; secundo, rationem, ibi. « Multi enim, etc. »

I. Dicit ergo : quia hæc reputo ut stercorea, etc., « in hoc imitatores, etc. » (*Joan.*, X, v. 16) : « Vocem ejus audient, etc. » Ego sum pastor, vos oves meæ per imitationem (1<sup>re</sup> *Cor.*, IV, v. 16 et XI, v. 1) : « Imitatores mei estote, sicut et ego Christi, etc. » — « Et observate, » id est diligenter considerate, « qui ita ambulant, » sicut ego ; et vos scire potestis ex regula et doctrina mea (1<sup>re</sup> *Tim.*, IV, v. 12) : « Exem-

le modèle des fidèles dans les entretiens, dans la manière d'agir, avec le prochain, dans la charité, dans la foi, dans la chasteté; » (1<sup>re</sup> S. Pierre, v, v. 3) : « Vous rendant, du fond du cœur, les modèles du troupeau. »

II. Quand il ajoute (v. 18) : « Car il y en a plusieurs dont je vous ai souvent parlé, etc. » il donne la raison de sa recommandation : d'abord, du côté de ceux qu'il faut éviter ; ensuite du côté de ceux qu'il faut imiter (v. 20) : « Mais pour nous nous vivons dans le ciel, etc. »

1<sup>o</sup> De peur que ce qu'il va dire ne paraisse inspiré par un sentiment de haine, il témoigne d'abord de son affection, puis il désigne ceux qui sont à éviter (v. 18) : « Ennemis de la croix de Jésus-Christ. »

— 1. Il dit donc : Il faut distinguer avec soin quels sont ceux qu'on doit imiter, parce qu'il en est qui marchent autrement qu'il ne faut, c'est-à-dire, qui vont de mal en pis (Ps., LXXXI, v. 3) : « Ils marchent dans les ténèbres, etc. » — « dont je vous ai souvent parlé, » pendant que j'étais parmi vous, « et dont je vous parle encore avec larmes, » par la compassion que j'ai pour eux (Jéré., ix, v. 1) : « Qui donnera de l'eau à ma tête, et à mes yeux une fontaine de larmes, pour pleurer jour et nuit les enfants de la fille de mon peuple qui ont été tués ? »

2. L'Apôtre en indique aussitôt la raison, en disant (v. 18) : « Qui se conduisent en ennemis de la croix de Jésus-Christ. » Il les dépeint d'abord par leurs œuvres, ensuite par leur intention, (v. 19) : « Qui font leur Dieu de leur ventre, etc. » — A) Il indique d'abord leurs œuvres ; ensuite le résultat de ces œuvres. — a) Leurs œuvres c'est d'exercer leur inimitié contre la croix de Jésus-Christ, c'est-à-dire, d'enseigner que nul ne peut se sauver sans les observances de la Loi

plum esto fidelium in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate; » (1<sup>re</sup> Petr., v, v. 3) : « Forma facti gregis ex animo. »

II. Deinde cum dicit : « Multi, etc. » ponitur ratio monitionis : et primo, ex parte vitandorum ; secundo, ex parte imitandorum, ibi : « Nostra autem conversatio, etc. »

1<sup>o</sup> Ne autem hæc videatur ex odio dicere, præmittit suam affectionem ; secundo, ostendit quales sunt vitandi, ibi : « Inimicos, etc. » — 1. Dicit ergo : dico quod imitandi indigent observatione, quia quidam aliter incedunt, sc. de malo in pejus (Ps., LXXXI, v. 5) : « In tenebris ambulanti,

etc. » — « quos, etc. » vobiscum præsens, « nunc autem et flens, » præ compassione (Jer., ix, v. 1) : « Quis dabit capiti meo aquam, et oculis meis fontem lacrymarum, et plorabo die ac nocte interfectos populi mei ? »

2. Et hujus rationem ostendit, dicens : « Inimicos, etc. » Quos describit : primo, ex opere ; secundo ex intentione, ibi : « Quorum Deus, etc. » — A) Item circa primum, primo, proponit opus ; secundo, eventum operis ostendit, ibi : « Quorum finis, etc. » — a) Opus eorum est exercitium inimitiæ contra crucem Christi, sc. dicentium, quod nullus potest salvari sine

par lesquelles ils anéantissent la vertu de la croix de Jésus-Christ (Galat., II, v. 21) : « Car si la justice vient de la Loi, Jésus-Christ donc sera mort en vain, » c'est-à-dire sans utilité (1<sup>re</sup> Corinth., I, v. 18) : « Car à la vérité la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent ; mais pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire, pour nous, elle est la vertu de Dieu. » — b) Quel en sera le résultat ? A nous, la vie nous est certainement donnée par la croix de Jésus-Christ ; pour eux, c'est tout le contraire, car ils y trouveront la mort. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 19) : « Qui auront pour fin la damnation, » c'est-à-dire, celle de la mort éternelle (Job, xxviii, v. 5) : « Il a découvert la pierre ensevelie dans l'obscurité et dans l'ombre de la mort. »

B) L'Apôtre les dépeint, en second lieu, quant à leur intention. D'abord il signale cette intention ; il en manifeste ensuite le résultat (v. 19) : « Qui mettent leur gloire, etc. » — a) Il dit donc (v. 19) : « Qui font leur Dieu de leur ventre, etc. ; » en d'autres termes : s'ils sèment partout ces erreurs, à savoir, qu'il faut garder les observances légales, c'est pour leur intérêt et leur propre gloire, afin de satisfaire leur ventre (Rom., xvi, v. 18) : « Ils ne servent point notre Seigneur Jésus-Christ, mais leur ventre, et par des paroles douces et flatteuses, ils séduisent les âmes simples ; » (Ecclé., vi, v. 7) : « Tout le travail de l'homme est pour sa bouche, mais son âme n'en sera pas remplie. » L'Apôtre a dit : « Leur Dieu de leur ventre, » car il appartient à Dieu d'être le premier principe et la fin dernière. Celui donc qui choisit une chose pour sa fin, par là même en fait son Dieu. Ils cherchent aussi leur gloire propre, contre ce qui est dit en S. Jean (viii, v. 50) : « Pour moi, je ne cherche point ma propre gloire, un autre la cherchera et fera justice. » — b) Mais l'événement tournera à

legalibus, in quo evacuant virtutem crucis Christi (Gal., II, v. 21) : « Si enim ex lege justitia, ergo Christus gratis, » id est sine utilitate, « mortuus est ; » (1<sup>re</sup> Cor., I, v. 18) : « Verbum enim crucis pereuntibus quidem stultitia est ; his autem, qui salvi fiunt, id est nobis, virtus Dei est. » — b) Et quid eveniet ? Certe nobis vita per crucem Christi ; illis autem contrarium, quia incurram mortem. Unde dicit : « Quorum finis interitus, » sc. mortis æternæ (Job, xxviii, v. 3) : « Lapidem caliginis et umbram mortis considerat, etc. »

B) Deinde describit eos quantum ad intentionem. Et primo, manifestat eorum intentionem ; secundo, ostendit intentionis eventum, ibi : « Et gloria, etc. » —

a) Dicit ergo : « Quorum Deus, etc. » quasi dicat : Ideo hoc disseminant, sc. legalia esse observanda propter lucrum et gloriam propriam, ut satisfaciunt ventri (Rom., xvi, v. 18) : « Domino non serviunt, sed suo ventri, et per dulces sermones et benedictiones seducunt corda innocentium ; » (Ecclé., vi, v. 7) : « Omnis labor hominis in ore ejus, sed anima illius non implebitur. » Et dicit : « Deus, » quia proprium Dei est, ut sit principium primum et finis ultimus. Unde qui pro fine habet aliquid, illud est Deus suus. Item quærun't gloriam suam contra illud (Joan., viii, v. 50) : « Ego gloriam meam non quæro, est qui quærat et judicet, etc. » — b) Sed eventus eorum erit in confusione (Osee,

leur confusion (*Osée*, iv, v. 7) : « Je changerai leur gloire en ignominie. » Tel sera le sort de ces malheureux, qui (v. 19) « n'ont de pensées et d'affections que pour la terre, » c'est-à-dire, qui ne se plaisent que dans les choses de la terre, et qui les recherchent. Ils seront confondus, parce que leur état est d'une durée passagère (*Rom.*, viii, v. 15) : « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez, etc. » La Glose dit sur ces expressions : Ils font un Dieu, etc., il appartient à Dieu de justifier ; ceux-là donc qui plaçaient la justification dans des aliments, faisaient un Dieu de leur ventre. Ils mettaient aussi leur gloire dans leur propre honte, parce qu'ils la plaçaient dans des choses honteuses, c'est-à-dire dans la circoncision, pratiquée où l'on sait, dans l'immolation des animaux sans raison.

2<sup>o</sup> L'Apôtre indique quels sont ceux que l'on doit imiter (v. 20) : « Pour nous, nous vivons déjà dans le ciel, etc. » D'abord il dépeint leur genre de vie tout céleste ; ensuite l'objet de leur attente (v. 20) : « Et c'est de là aussi que nous attendons le Sauveur, etc. ; » enfin, ce qui leur sera donné (v. 21) : « Qui transformera notre corps, etc. » — A) Il dit donc : Pour ceux-là, ils n'ont d'affection que pour les choses de la terre ; mais il n'en est pas ainsi de nous, car (v. 20) « déjà nous vivons dans le ciel, » c'est-à-dire, notre vie se perfectionne par la contemplation (2<sup>e</sup> *Corinth.*, iv, v. 18) : « C'est pourquoi nous ne considérons point les choses visibles, mais les invisibles, etc. » De plus, par nos affections car nous n'aimons plus que les choses du ciel ; enfin par nos œuvres, dans lesquelles se reproduit la vie céleste

(1) Laissons traduire ces expressions au grand Bossuet. (ÉLEVATION SUR LES MYSTÈRES, viii<sup>e</sup> SEM. 7<sup>e</sup> ELEV.) : « La corruption, dit-il, s'étendit si loin et devint si universelle, qu'il fallut séparer la race des enfants de Dieu, dont Abraham devait être le chef, par une marque sensible. Ce fut la circoncision, et ce ne fut pas en vain que cette marque fut imprimée où l'on sait, en témoignage immortel de la malédiction des générations humaines, et du retranchement qu'il fallait faire des pensées sensuelles que le péché avait introduites, et desquelles nous avions à naître. O Dieu ! ou en est réduit le genre humain ! Ce sacrement de la sanctification a dû nous faire souvenir de la première honte de notre nature ; on n'en parle qu'avec pudeur et Dieu est contraint de flétrir l'origine de notre être. Il faut le dire une fois, et couverts de honte, mettre nos mains sur nos visages. » En admirant ce dernier coup de pinceau, disons avec Maury, que Bossuet y réunit l'accent d'un ange.

iv, v. 7) : « Gloriam eorum in ignominiam commutabo. » Et hoc eorum, qui terrena sapiunt, id est quibus terrena placent et ea quærunt. Et hi confundentur, quia status eorum transit (*Rom.*, viii, v. 13) : « Si secundum carnem vixeritis, moriemini, etc. » Glossa : « Quorum Deus, etc. » Dei proprium est justificare ; qui ergo in cibis justificationem ponebant, dicebant Deum ventrem. Item est « in confusione, » quia in confusibilibus, sc. in circumcissione peccatorum et occisione brutorum.

2<sup>o</sup> Consequenter ostendit quales sunt imitandi, ibi : « Nostra autem conversatio etc. » Et primo, describit in eis cœlestem conversationem ; secundo, expectationem, ibi : « Unde etiam salvatorem, etc. ; » tertio utilitatem, ibi : « Qui reformabit corpus humilitatis. » — A) Dicit ergo : illi terrena sapiunt, sed non est sic de nobis, quia « nostra conversatio in cœlis est, » id est perficitur per contemplationem (2<sup>e</sup> *Cor.*, iv, v. 18) : « Non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur, etc. » Item per affectionem, quia sola cœlestia

diligimus ; item per operationem, in qua

(1<sup>re</sup> *Corinth.*, xv, v. 49) : « Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre, nous porterons aussi l'image de l'homme céleste. » — B) Mais pourquoi notre vie est-elle dans les cieux ? Parce que c'est du ciel que nous attendons notre meilleur secours (*Ps.*, cxx, v. 1) : « J'ai levé les yeux vers les montagnes d'où il me pourra venir du secours ; » (*S. Matth.*, vi, v. 21) : « Là où est votre trésor, là aussi est votre cœur. » C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 20) : « C'est de là aussi que nous attendons le Sauveur notre Seigneur Jésus-Christ » (*Isaïe*, xxx, v. 18) : « Heureux tous ceux qui l'attendent ; » (*S. Luc.*, xii, v. 36) : « Soyez semblables à ceux qui attendent que leur maître revienne des noces, etc. » — C) Or l'avènement du Sauveur est suivi de trois effets. Premièrement la résurrection commence ; l'Apôtre dit donc (v. 21) : « Qui transformera notre corps, tout vil qu'il soit, » c'est-à-dire malgré son abjection, parce qu'il est sujet à la mort (*Job*, xxv, v. 6) : « L'homme n'est que pourriture, et le fils de l'homme n'est qu'un ver ; » (1<sup>re</sup> *Corinth.*, xv, v. 42) : « Le corps est mis en terre, plein de corruption, et il ressuscitera incorruptible ; il est mis en terre, tout difforme, et il ressuscitera tout glorieux ; il est mis en terre privé de mouvement, et il ressuscitera plein de vigueur. » Ce corps donc, ainsi abject, Jésus-Christ le transformera, c'est-à-dire le ramènera à sa forme propre (*Rom.*, viii, v. 11) : « Celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, donnera aussi la vie à nos corps mortels, etc. » Secondement la transformation des saints à la ressemblance de Jésus-Christ ; c'est pourquoi S. Paul dit (v. 21) : « Afin de le rendre conforme à son corps glorieux. » Car le corps de Jésus-Christ a été glorifié par la gloire même de la divinité, et il l'a mérité par la souffrance. Quiconque donc participe à la vertu de la divinité par la

est cœlestis representatio (1 *Cor.*, xv, v. 49) : « Sicut portavimus imaginem cœlestis, » — B) Sed quare est ibi conversatio ? quia inde expectamus optimum auxilium (*Ps.*, cxx, v. 1) : « Levavi oculos meos in montes, etc. ; » (*Matth.*, vi, v. 21) : « Ubi est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum. » Unde dicit : « Unde expectamus salvatorem nostrum » (*Is.*, xxx, v. 18) : « Beati omnes qui expectant eum ; » (*Luc.*, xii, v. 36) : « Similes hominibus expectantibus dominum suum quando revertatur a nuptiis, etc. » — C) Tria autem facit iste adventus. Primo, communem resurrectionem ; ideo dicit : « Reformabit corpus humilitatis, » id est abjectionis, quia est mor- talitati subjectum (*Job*, xxv, v. 6) : « Homo putredo et filius hominis vermis ; » (1 *Cor.*, xv, v. 42) : « Seminatur in corruptione, surget in incorruptione : seminatur in ignobilitate, surget in gloria : seminatur in infirmitate, surget in virtute. » Hoc corpus sic abjectum reformabit, id est ad propriam formam reducet (*Rom.*, viii, v. 11) : « Qui suscitavit Jesum Christum a mortuis, vivificabit et mortalia corpora nostra, etc. » Secundo sanctorum imitationem, ideo dicit : « Configuratum corpori claritatis suæ. » Corpus siquidem Christi est glorificatum per gloriam divinitatis suæ, et hoc meruit per suam passionem ; quicumque ergo participat virtutem divinitatis per gratiam,

grâce, et imite les souffrances de Jésus-Christ, sera aussi glorifié (*Apoc.*, III, v. 21) : « Quiconque sera victorieux, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône ; » (1<sup>re</sup> S. *Jean*, III, v. 2) : « Nous lui serons semblables ; » (*S. Matth.*, XIII, v. 45) : « Alors les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de leur Père. » Jésus-Christ opère cette transformation par l'opération de sa divinité, c'est-à-dire par la puissance qui est en lui, par laquelle il peut s'assujettir toutes choses. Car tous seront assujettis à Jésus-Christ, les uns pour leur salut, les autres pour leur châtement. Dans les premiers il exercera sa miséricorde, dans les seconds sa justice (*Ps.*, VIII, v. 8) : « Vous avez mis toutes choses sous ses pieds ; » (1<sup>re</sup> *Corinth.*, XV, v. 28) : « Le Père lui a soumis toutes choses ; » (*S. Jean*, V, v. 19) : « Tout ce que le Père fait le Fils le fait aussi comme lui. »

## COROLLAIRES SUR LE CHAPITRE TROISIÈME.

Le chrétien est l'homme nouveau, circoncis de cœur, servant Dieu en esprit, et animé par sa confiance en Jésus-Christ.

Abatte donc les passions et les convoitises déréglées. Servir Dieu en esprit et en vérité, avec une foi vive, une ferme espérance et un amour sincère.

Que cet amour soit le principe et la forme de toutes nos actions. Les biens de la terre sont des pailles inutiles, des pertes dommageables qui nuisent au bien véritable, des ordures qui rendent moins agréable aux yeux de Dieu.

Si l'on est riche, apprendre, dit S. Jean Chrysostôme, à rendre profitable, par un bon usage, la mammonne d'iniquité. L'ouvrier travaille également le bois avec l'argent et le fer ; ainsi l'on gagne le ciel par la richesse et par la pauvreté. Le fer se travaille plus facilement que l'argent, comme la pauvreté. La souffrance fait participer aux souffrances de Jésus-Christ et ensuite à sa gloire. Courir de toutes ses forces à la patrie, sans s'inquiéter de ce qui est déjà parcouru. Nous sommes comme Paul, citoyens du ciel ; mon âme regarde le ciel, c'est la patrie.

Picquigny, *passim*.

et passionem Christi imitatur, glorificabitur (*Apoc.*, III, v. 21) : « Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo, sicut ego vici, et sedi cum Patre meo in throno ejus » (1<sup>re</sup> *Joan.*, III, v. 2) : « Similes ei erimus » (*Matth.*, XIII, v. 43) : « Tunc justi fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum. » Et hoc facit secundum operationem divinitatis suæ, id est per virtutem in ipso, per quam possit sibi subjicere omnia. Omnes enim Christo subjicientur, quidam quantum ad salutem, quidam quantum ad pœnam ; in primis exercebit misericordiam, in secundis justitiam (*Ps.*, VIII, v. 8) : « Omnia subjecisti sub pedibus ejus, etc. ; » (1<sup>re</sup> *Cor.*, XV, v. 28) : « Pater subjecit omnia Filio ; » (*Joan.*, V, v. 19) : « Quæcumque Pater facit et Filius similiter facit. »

## CHAPITRE IV.

LEÇON I<sup>re</sup> (Ch. IV<sup>e</sup>, w. 1 à 9.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre manifeste son affection à l'égard des Philippiens. Il leur recommande la persévérance dans la pratique des vertus, qui leur procurera la joie en Jésus-Christ.

1. *C'est pourquoi, mes frères très chers et très désirés, qui êtes ma joie et ma couronne, continuez, mes bien-aimés, et demeurez fermes dans le Seigneur.*

2. *Je conjure Evodie, et je conjure Syntyche de s'unir dans les mêmes sentiments en notre Seigneur.*

3. *Je vous prie aussi, vous qui avez été le fidèle compagnon de mes travaux, assister celles qui ont travaillé avec moi dans l'Évangile, avec Clément et les autres qui m'ont aidé dans mon ministère, dont les noms sont écrits dans le livre de vie.*

4. *Réjouissez-vous sans cesse en notre Seigneur : je le dis encore une fois réjouissez-vous.*

5. *Que votre modestie soit connue de tous les hommes ; le Seigneur est proche.*

6. *Ne vous inquiétez de rien ; mais en quelque état que vous soyez, présentez à Dieu vos demandes par des supplications et des prières accompagnées d'actions de grâces.*

## CAPUT IV.

## LECTIO PRIMA.

Explicat sui affectum erga Philippenses, qui monentur ad perseverantiam in virtutibus, quibus gaudium in Christo consequentur.

1. *Itaque, fratres mei, charissimi et desideratissimi, gaudium meum et corona mea, sic state in Domino charissimi.*

2. *Euchodiam rogo, et Syntychem deprecor idipsum sapere in Domino.*

3. *Etiam rogo et te, germane compar, adjuva illas quæ mecum laboraverunt in Evangelio cum Clemente et cæteris adjutoribus meis, quorum nomina sunt in libro vite.*

4. *Gaudete in Domino semper ; iterum dico, gaudete.*

5. *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus : Dominus enim prope est.*

6. *Nihil solliciti sitis : sed in omni oratione et obsecratione, cum gratiarum actione petitiones vestræ innotescant apud Deum.*

7. Et que la paix de Dieu, qui surpasse toutes pensées, garde vos cœurs et vos esprits dans le Christ-Jésus.

8. Enfin, mes frères, que tout ce qui est véritable et sincère, tout ce qui est honnête, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui vous peut rendre aimables, tout ce qui est d'édification et de bonne odeur, tout ce qui est vertueux, et tout ce qui est louable dans le règlement des mœurs, soit l'entretien de vos pensées.

9. Pratiquez ce que vous avez appris et reçu de moi, ce que vous avez ouï dire de moi, et ce que vous avez vu en moi, et le Dieu de paix sera avec vous.

S. Paul a proposé plus haut aux Philippiens les exemples à suivre, il leur fait connaître ici, par une exhortation morale, comment ils doivent se conduire. D'abord, il indique ce qu'ils ont à faire à l'avenir : ensuite il fait une recommandation pour le passé (v. 10) : « Au reste, j'ai reçu une grande joie dans le Seigneur, etc. » A l'égard de l'avenir, il recommande 1<sup>o</sup> de persévérer dans ce qui est acquis; 2<sup>o</sup> d'arriver à quelque chose de mieux (v. 4) : « Réjouissez-vous sans cesse en notre Seigneur, etc. »

1<sup>o</sup> La première partie se subdivise. L'Apôtre les exhorte d'abord à persévérer, d'une manière générale; ensuite il indique, pour chaque personne en particulier, des moyens spéciaux (v. 2) : « Je conjure Evodie, etc. »

I. Dans la première subdivision, S. Paul leur rappelle son affection pour eux; puis il fait une recommandation (v. 1) : « Demeurez ainsi fermes dans le Seigneur. » — 1<sup>o</sup> Il donne de son affection cinq marques différentes : — A) à raison de la foi, en montrant qu'ils lui sont

7. Et pax Dei, quæ exuperat omnem sensum, custodiat corda vestra et intelligentias vestras in Christo Jesu.

8. De cætero, fratres, quæcumque sunt vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque sancta, quæcumque amabilia, quæcumque bonæ famæ; si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitate.

9. Quæ et didicistis et accepistis, audistis et vidistis in me, hæc agite : et Deus pacis erit vobiscum.

Supra proponit eis exempla sequenda, hic per admonitionem moralem ostendit qualiter se debeant habere. Et primo, ostendit qualiter se habeant in futurum;

secundo, commendat eos de præterito, ibi : « Gavisus sum autem, etc. » Circa primum duo facit : primo, monet ad persistendum in jam habito; secundo, ad proficiendum in melius, ibi : « Gaudete in Domino semper, etc. »

1<sup>o</sup> Iterum PRIMA dividitur in duas partes, quia primo, inducit ad perseverandum in generali; secundo, ponit speciales modos ad singulares personas, ibi : « Euchodiam rogo, etc. »

I. Circa primum, primo, commemorat ad eos suum affectum; secundo, ponit monitionem, ibi : « Sic state, etc. » — 1<sup>o</sup> Affectum autem suum commendat quinquupliciter : — A) primo, secundum fidem

chers; ce qui lui fait dire (v. 1) : « Mes frères, » à savoir par la foi (S. *Matth.*, xxiii, v. 8) : « Vous êtes tous frères. » — B) A raison de la charité. Il dit donc (v. 1) : « Mes frères très-chéris » (1<sup>re</sup> *Corinth.*, x, v. 14) : « Vous qui m'êtes si chers, etc. » — C) A raison de son désir; c'est pourquoi il dit (v. 11) : « Et très désirés » (ci-dessus, 1, v. 8) : « Dieu m'est témoin avec quelle tendresse je vous aime tous dans les entrailles de Jésus-Christ. » Je dis, « très désirés, » parce que je désire aller vous voir, et parce que vous me désirez également — D) A raison de sa joie. Il dit donc (v. 1) : « Vous qui êtes ma joie, » et cela, parce que vous êtes bons (*Prov.*, x, v. 1) : « Le fils sage est la joie de son père. » — E) Enfin par la cause de cette joie. C'est pourquoi il dit (v. 1) : « Et ma couronne » (1<sup>re</sup> *Thessal.*, ii, v. 19) : « Car quelle est notre espérance, notre joie, et la couronne de notre gloire? n'est-ce pas vous? »

2<sup>o</sup> Quand l'Apôtre ajoute (v. 1) : « Demeurez ainsi fermes dans le Seigneur, » il leur recommande de persévérer, en disant (v. 1) : « Demeurez, etc., » c'est-à-dire persévérez ainsi que moi, etc. Ou encore, ainsi que vous faites maintenant (S. *Matth.*, x, v. 22) : « Celui-là sera sauvé, qui persévéra jusqu'à la fin. »

II. Lorsqu'il dit (v. 2) : « Je conjure Evodie, etc, » il fait ses recommandations particulières. Et d'abord de demeurer dans la concorde; ensuite de mettre de la sollicitude à s'entr'aider, (v. 5) : « Je vous prie aussi, vous qui avez été le fidèle compagnon, etc. » — 1<sup>o</sup> Ces deux saintes femmes, Evodie et Syntyche pourvoient aux nécessités des fidèles, dans la ville de Philippi et peut-être y avait-il quelque discorde entr'elles. L'Apôtre les rappelle donc à la concorde (2<sup>e</sup> *Corinth.*, xiii, v. 11) : « Soyez unis de sentiments, etc. »

ostendens eos sibi dilectos; unde dicit : « Fratres, » sc. per fidem (*Matth.*, xxiii, v. 8) : « Omnes vos fratres estis. » — B) Secundo, per charitatem; unde dicit : « Charissimi » (1 *Cor.*, x, v. 14) : « Charissimi mihi, etc. — C) Tertio, secundum desiderium; unde dicit : « Desideratissimi » (supra, 1, v. 8) : « Testis est mihi Deus quomodo cupiam, etc. » Et ideo desideratissimi, quia desidero vos, vel quia me desideratis. — D) Quarto, per gaudium; unde dicit : « Gaudium meum; » et hoc, sc. quia estis boni (*Prov.*, x, v. 1) : « Filius sapiens lætificat patrem, etc. » — E) Quinto, per rationem gaudii; unde dicit : « Corona mea » (1 *Thess.*, ii, v. 19); « Quæ est animæ spes nostra aut gaudium, aut corona gloriæ, nonne vos? etc. » 2<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Sic state, etc., » ponit monitionem de perseverantia, dicens : « Sic state, etc., » id est sicut ego perseverate; vel sic, sicut statis (*Matth.*, x, v. 22) : « Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. » II. Deinde cum dicit : « Euchodiam rogo, etc., » singulares monitiones ponit. Et primo, de concordia; secundo, de sollicitudine adjutorii, ibi : « Etiam rogo et te. » — 1<sup>o</sup> Hæ duæ mulieres sanctæ ministrabant sanctis in civitate Philippensi : et forte erat aliqua discordia inter eas; ideo eas ad concordiam revocat (2 *Cor.*, ult.) : « Idem sapite »

2<sup>o</sup> Quand S. Paul dit (v. 5) : « Je vous prie aussi, vous qui avez été mon fidèle compagnon, » il prie un chrétien d'assister certaines personnes. Il dit : « Mon compagnon, » parce qu'il était son associé dans la prédication (*Prov.*, xviii, v. 19) : « Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte. » — (v. 5) « Je vous prie d'assister celles qui ont travaillé avec moi à propager l'Évangile, avec Clément, et les autres qui m'ont aidé, etc. » J'invite à cette œuvre (v. 5) « tous ceux dont les noms sont écrits dans le livre de vie. » Il s'exprime ainsi, de peur que s'il en omettait quelques-uns, ils en fussent troublés. Il semble dire : il importe peu que je n'écrive point les noms de tous, parce qu'ils sont écrits dans un lieu meilleur (*S. Matth.*, v, v. 12) : « Réjouissez-vous et tressaillez d'allégresse, parce qu'une grande récompense vous est réservée dans le ciel. » Le livre de vie, selon la Glose, c'est la prédestination des saints. Et cela est vrai quant au fond des choses, mais peut être diversement expliqué. Remarquez que c'était autrefois une coutume, d'inscrire sur un registre ceux qui se destinaient à quelqu'office ou dignité, les soldats par exemple, et les sénateurs, qui étaient immatriculés au palais. Tous les fidèles prédestinés sont donc élus de Dieu pour quelque chose de grand, c'est-à-dire pour la vie éternelle, et cette disposition, c'est la prédestination. L'inscription de cette prédestination est appelée le livre de vie ; elle se fait dans le souvenir divin, parce que du moment que Dieu dispose à une fin, il prédestine. En tant donc que cette science en Dieu, est immuable, nous disons qu'il y a inscription. Ainsi la connaissance certaine des prédestinés, est appelée le « Livre de vie. » Quelques-uns en seront-ils effacés ? Il faut savoir qu'il en est qui sont inscrits d'une manière absolue, d'autres conditionnellement. Car il en est qui sont prédestinés de Dieu, pour obtenir, d'une manière absolue, la vie

2<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Etiam rogo et, etc. » quemdam rogat ut adjuvaret quasdam personas. Et dicit « compar, » quia socius erat prædicationis ejus (*Prov.*, xviii, v. 19) : « Frater qui juvatur a fratre, quasi civitas fortis, » — « Adjuva illas, etc. » Et ad hoc rogo omnes « quorum nomina, etc. » Quod ponit ne si alios non nominaret, turbarentur ; quasi dicat : Non est magnum si non scribo omnium nomina, quia sunt scripta in meliori loco (*Matth.*, v, v. 12) : « Gaudete et exultate, etc. » Liber vitæ, secundum Glossam, est prædestinationis sanctorum, et hoc est verum secundum rem, sed differt ratione. Scilicet, alicui secundum quid. Sunt enim alii prædestinati a Deo, ut habituri sim-

quod qui ordinabantur ad aliquod officium, vel dignitatem, scribebantur in matricula, sicut milites et senatores qui palatio conscripti erant. Omnes autem sancti prædestinati eliguntur a Deo ad magnum, sc. ad vitam æternam : et hæc ordinatio est prædestinatio. Conscriptio hujus ordinationis dicitur liber vitæ : hæc conscriptio est in memoria divina, quia in quantum ordinat, prædestinat. In quantum vero immobiliter scit, dicitur esse præscriptio. Firma ergo notitia de prædestinatis dicitur liber vitæ. Sed nunquid alicui inde delentur ? Sciendum est, quod alicui sunt scripti simpliciter, alicui secundum quid. Sunt enim

éternelle ; et ceux-là sont inscrits d'une manière ineffaçable. Il en est d'autres qui le sont pour avoir la vie éternelle, non en elle-même, mais dans sa cause, en tant qu'ils sont destinés à la justice présente ; et nous disons qu'ils sont effacés du livre de vie, quand ils déchoient de cette justice.

II<sup>o</sup> Quand il ajoute (v. 4) : « Réjouissez-vous sans cesse dans le Seigneur, etc. » S. Paul les engage à avancer de plus en plus dans ce qui est mieux. Il dispose à ce progrès, I. leurs âmes ; II. leurs actes (v. 8) : « Enfin, mes frères, que tout ce qui est véritable, etc. »

I. L'Apôtre dispose leurs âmes de trois manières : 1<sup>o</sup> quant à la joie spirituelle ; 2<sup>o</sup> quant au repos spirituel (v. 6) : « Ne vous inquiétez de rien, etc. ; » 3<sup>o</sup> quant à la paix (v. 7) : « Et que la paix de Dieu, etc. »

1<sup>o</sup> A l'égard de la première disposition, S. Paul définit d'abord les conditions de notre joie ; puis il en indique la cause (v. 5) : « Le Seigneur est proche. » — A) Il est, en effet, nécessaire à quiconque veut avancer dans le bien, de goûter la joie spirituelle (*Prov.*, xvii, v. 22) : « La joie de l'esprit rend le corps plein de vigueur ; la tristesse du cœur dessèche les os. » Or l'Apôtre assigne quatre conditions à la joie véritable. — a) D'abord elle doit être légitime, ce qui arrive quand elle a pour objet le bien propre de l'homme ; lequel bien n'est point quelque chose de créé, mais Dieu même (*Ps.*, lxxii, v. 28) : « Pour moi, c'est mon avantage de demeurer attaché à Dieu, etc. » Cette joie est donc légitime quand elle est dans le Seigneur. C'est ce qui lui fait dire (v. 4) : « En notre Seigneur » (*Nehem.*, viii, v. 10) : « Ne vous attristez point, car la joie du Seigneur est notre force. » — b) Continue (v. 4) : « Sans cesse » (1<sup>re</sup> *Thessalon.*, v, v. 16) : « Soyez tou-

placiter vitam æternam, et isti sunt scripti indelebiter. Aliqui ut habeant vitam æternam non in se, sed in sua causa, in quantum ordinantur ad justitiam præsentem, et tales dicuntur deleri de libro vitæ, quando excedunt a præsentis justitia.

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Gaudete in Domino, etc. » hortatur eos ad proficiendum in melius, et primo, ordinat eorum animum ad proficiendum in melius ; secundo, actum eorum, ibi : « De cætero, etc. »

I. *Animum* autem ordinat tripliciter : et primo, quantum ad spirituale gaudium ; secundo, quantum ad spirituales quietem, ibi : « Nihil solliciti, etc. ; » tertio, quantum ad pacem, ibi : « Et pax, etc. »

1<sup>o</sup> Circa primum, primo, describit qualem

debeat esse nostrum gaudium ; secundo, ostendit gaudii causam ibi : « Dominus prope, etc. » — A) Necessarium est enim cuilibet volenti proficere quod habeat spirituale gaudium (*Prov.*, xvii, v. 22) : « Animus gaudens ætatem floridam facit, etc. » Conditions autem quatuor veri gaudii tangit Apostolus. — a) Et primo quod debet esse rectum ; quod est, quando est de proprio bono hominis, quod non est quid creatum, sed Deus (*Ps.*, lxxii, v. 28) : « Mihi adherere Deo bonum est, etc. » Tunc autem rectum est quando in Domino ; ideo dicit : « In Domino » (*Nehem.*, viii, v. 10) : « Gaudium Domini est fortitudo vestra. — b) Item continuum, unde dicit : « Semper » (1<sup>re</sup> *Thess.*, v, v. 16) : « Semper

jours dans la joie. » Elle est telle lorsqu'elle n'est point interrompue par le péché, car alors elle ne discontinue pas. Que si elle est quelque fois interrompue par quelque tristesse passagère, c'est la marque de l'imperfection de la joie. En effet, chez celui dont la joie est parfaite, il n'y a pas d'interruption pour elle, car il se préoccupe peu de ce qui doit peu durer. Aussi l'Apôtre dit-il (v. 4) : « Sans cesse. » — c) Abondante : si votre joie procède de ce qui est de Dieu, vous avez à vous réjouir de son incarnation (S. *Luc*, II, v. 10) : « Je viens vous annoncer une nouvelle qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie ; » vous avez à vous réjouir de vos actions (*Proverb.*, XXI, v. 13) : « La joie du juste, c'est de faire la justice ; » Vous avez à vous réjouir par la contemplation (*Sagesse*, VIII, v. 16) : « Sa conversation n'a rien de désagréable. » Après la joie de votre bien propre, vous avez à vous réjouir de même du bien des autres ; après la joie du bonheur présent, vous avez encore à vous réjouir du bien qui vous attend, c'est ce qui lui fait dire (v. 4) : « Je le dis encore une fois, réjouissez-vous. » — d) Enfin elle doit être modéré, de peur qu'elle ne s'échappe en excès, comme fait la joie du monde. C'est pourquoi il dit (v. 5) : « Que votre modestie soit connue de tous ; » comme s'il disait : Que votre joie soit tellement modérée, qu'elle ne se tourne point en dissolution (*Judith*, XVI, v. 24) : « Tout le peuple fut dans la réjouissance à la vue des lieux saints, etc. ; » (*Prov.*, XII, v. 11) : « Celui qui passe le temps à boire du vin avec plaisir, laissera des marques de sa honte dans ses places fortes. » Et l'Apôtre dit : « Soit connue de tous, » comme s'il disait : que votre vie soit tellement modérée dans les choses extérieures, qu'elle n'offense le regard de qui que ce soit, car ce serait un obstacle à votre avancement spirituel.

gaudete, » quod fit quando non interrumpitur peccato : tunc enim est continuum. Aliquando vero interrumpitur per tristitiam temporalem, quod significat imperfectiorem gaudii. Cum enim quis perfecte gaudet, non interrumpitur ejus gaudium, quia parum curat de re parum durante ; et ideo dicit : « Semper. » — c) Item multiplicatum debet esse, si enim gaudes de Deo, imminet tibi gaudere de ejus incarnatione (*Luc.*, II, v. 10) : « Evangelizo vobis gaudium magnum, quia natus est, etc. » Item ut gaudeas de actione (*Prov.*, XXI, v. 15) : « Gaudium est justo facere iudicium, etc. » Imminet etiam tibi gaudium de contemplatione (*Sap.*, VIII, v. 16) : « Non habet amaritudinem conversatio illius. » Item si gaudes de bono proprio,

Imminet tibi gaudere similiter de bono aliorum. Item si de presenti, imminet etiam de futuro ; et ideo dicit : « Iterum, etc. » — d) Item debet esse moderatum ne sc. effluat per voluptates sicut facit gaudium mundi ; et ideo dicit : « Modestia vestra, etc. ; » quasi dicat : Ita sit moderatum gaudium vestrum, quod non vertatur in dissolutionem (*Judith*, XVI, v. 24) : « Populus erat jocundus secundum faciem sanctorum, etc. ; » (*Prov.*, XII, v. 11) : « Qui suavis est vini in moderationibus. » Et dicit : « Nota sit omnibus hominibus, » quasi dicat : Vita vestra sic moderata sit in exterioribus, ut nullius offendat aspectum : impediret enim conversationem vestram.

B) Quand S. Paul ajoute (v. 5) : « Le Seigneur est proche, » il indique la cause de la joie chrétienne, Car on se réjouit de la proximité d'un ami. Or le Seigneur est proche, d'abord par la présence de sa majesté (*Act.*, XVII, v. 27) : « Quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous. » Il est proche encore par l'alliance contractée avec notre chair (*Ephés.*, II, v. 13) : « Vous qui étiez autrefois éloignés de lui, vous êtes devenus proches par le sang de Jésus-Christ. » Il est proche par la grâce qui habite en nous (*S. Jacq.*, IV, v. 8) : « Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous. » Il l'est aussi par sa clémence qui exauce (*Ps.*, CXLIV, v. 18) : « Le Seigneur est proche de tous ceux qui l'invoquent. » Il l'est enfin pour récompenser (*Isaïe*, XIV, v. 1) : « Son temps est déjà proche et les jours n'en sont point éloignés. »

2<sup>o</sup> Quand S. Paul dit (v. 6) : « Ne vous inquiétez de rien, » il fait voir que notre âme doit être tranquille. D'abord il établit que la sollicitude excessive est superflue ; ensuite il montre ce qui succède dans notre âme à cette sollicitude (v. 6) : « Mais en quelque état que vous soyez, présentez à Dieu, etc. » — A) C'est avec assez de convenance qu'il ajoute (v. 6) : « Ne vous inquiétez de rien, etc. », à ce qu'il venait de dire (v. 5) : « Le Seigneur est proche. » comme s'il disait : le Seigneur vous donnera toutes choses, il n'est donc point nécessaire que vous ayez de l'inquiétude (*S. Matth.*, VI, v. 25) : « Ne vous inquiétez point où vous trouverez de quoi manger pour votre vie, ni d'où vous aurez des vêtements pour couvrir votre corps, etc. »

On objecte qu'il est dit (*Rom.*, XII, v. 8) : « Que celui qui est chargé de la conduite des autres, y mette de la sollicitude, etc. »

Il faut répondre, que la sollicitude suppose quelquefois l'empressement à se procurer ce qui manque, et alors elle est digne de louange,

B) Deinde cum dicit : « Dominus enim prope est, » tangitur causa gaudii. Homo enim gaudet de propinquitate amici. Dominus quidem prope est presentia majestatis (*Act.*, XVII, v. 27) : « Non longe est ab unoquoque. » Item est prope propter propinquitatem carnis (*Ephés.*, II, v. 13) : « Qui eratis longe, facti estis prope. » Item est prope per inhabitantem gratiam (*Jac.*, IV, v. 8) « Appropinquate Deo et appropinquabit vobis. » Item per exauditionis clementiam (*Ps.*, CXLIV, v. 18) : « Prope est Dominus invocantibus eum. » Item ad remunerandum (*Is.*, XIV, v. 1) : « Prope est, ut veniat tempus ejus, et dies ejus non elongabuntur, etc. »

etc. » ostendit quod mens nostra debet esse quietata ; et primo, ostendit superfluum sollicitudinem ; secundo, ostendit quid loco ejus in mente succedat, ibi : « Sed in omni oratione, etc. » — A) Et satis convenienter subdit : « Nihil solliciti, etc. », ad hoc quod dixerat, « Dominus prope est ; » quasi dicat : ipse omnia tribuet, unde non necesse est quod sitis solliciti (*Matth.*, VI, v. 25) : « Ne solliciti sitis animæ vestræ quid manducetis, neque corpori vestro, quid induamini, etc. »

Sed contra, quia dicitur (*Rom.*, XII, v. 8) : « Qui præest in sollicitudine. »

Respondeo : dicendum est, quod sollicitudo quandoque importat diligentiam quæ rendi quod deest, et hoc est commenda-

2<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Nihil solliciti,

car elle est opposée à la négligence. Mais quelquefois elle suppose l'anxiété de l'âme, avec la crainte et le manque d'espérance d'obtenir ce qui fait l'objet de la sollicitude ; c'est cette dernière que le Sauveur condamne en S. Matthieu (vi, v. 34), et l'Apôtre ici, car l'on ne doit pas désespérer de recevoir du Seigneur ce qui est nécessaire.

B) Aulieu de cette inquiétude, il nous fait avoir recours à Dieu (1<sup>re</sup> S. Pierre, v, v. 7) : « Jetant dans son sein toutes vos inquiétudes et vos peines, parce qu'il a soin de vous. » Ceci se fait par la prière. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 6) : « En quelque état que vous soyez, présentez à Dieu vos prières, etc. » Or cette recommandation vient convenablement après ces paroles : « Le Seigneur est proche, » car à l'arrivée d'un nouveau maître on présente sa requête. Ici l'Apôtre détermine quatre conditions acquises pour la prière. — a) La prière suppose d'abord l'élévation de l'âme vers Dieu. S. Paul dit donc (v. 6) : « Par des prières, etc. ; » (*Eccli.*, xxxv, v. 21) : « La prière de celui qui s'humilie percera les nues. » — b) Elle doit être unie à la confiance d'obtenir, et d'obtenir de la miséricorde de Dieu (*Daniel*, ix, v. 18) : « Ce n'est point par confiance en notre propre justice que nous vous offrons nos prières, en nous prosternant devant vous, mais c'est en vue de la multitude de vos miséricordes. » C'est pourquoi S. Paul dit (v. 6) : « Et vos supplications. » La supplication est comme une protestation sacrée par la grâce et la sainteté de Dieu, c'est donc l'acte de celui qui s'humilie (*Prov.*, xviii, v. 25) : « Le pauvre ne parle qu'avec des supplications. » Nous prions ainsi quand nous disons : Par votre passion et par votre croix, etc. — c) Mais comme celui qui est ingrat pour les bienfaits déjà reçus, [est indigne d'en recevoir d'autres, l'Apôtre ajoute (v. 6) : « Accompagnées d'actions de grâces »

bile, et opponitur negligentiae : quandoque anxietatem animi cum defectu spei et timore de obtinendo id, circa quod sollicitatur, et hanc prohibet Dominus (*Matth.*, vi, v. 34), et hic Apostolus, quia non debet desperare quin Dominus det necessaria.

B) Sed loco sollicitudinis debemus habere recursum ad Deum (1 *Petr.*, v, v. 7) : « Omnem sollicitudinem projicientes in eum, quoniam ipsi est cura de vobis. » Et hoc fit orando ; et ideo dicit : « Sed in omni, etc. » Et convenienter postquam dixit : « Dominus prope est, » subdit de petitione : novo enim Domino venienti porriguntur petitiones. Et ponit quatuor quae necessaria sunt in qualibet oratione. — a) Oratio enim importat ascensum in-

tellectus in Deum ; et ideo dicit : « In omni oratione » (*Eccli.*, xxxv, v. 21) : « Oratio humiliantis se nubes penetrabit, etc. » — b) Item debet esse cum fiducia impetrandi, et hoc ex Dei misericordia (*Dan.*, ix, v. 18) : « Neque enim in justificationibus nostris prosternimus precas ante faciem tuam, sed in miserationibus tuis multis, etc., » et ideo dicit : « Obsecratione, » quae est contestatio per Dei gratiam et ejus sanctitatem, et ideo se humiliantis est (*Prov.*, xviii, v. 23) : « Cum obsecratione loquitur pauper. » Et hoc fit cum dicimus : Per passionem et crucem tuam, etc. — c) Quia vero ingratus de beneficiis acceptis, indignus est ut alia accipiat, ideo subdit : « cum gratiarum

(1<sup>re</sup> *Thessal.*, v, v. 18) : « Rendez grâces à Dieu en toutes choses. » — d) Et enfin il indique la demande. C'est pourquoi il dit (v. 6) : « Et des demandes que vous avez à faire » (*S. Matth.*, vii, v. 7) : « Demandez, et on vous donnera, etc. » En considérant avec attention ces quatre conditions, elles se retrouvent dans toutes les prières de l'Eglise. En effet, premièrement, on y invoque Dieu ; secondement, on y rappelle les bienfaits divins ; troisièmement, on y demande quelque grâce ; quatrièmement, on emploie la supplication : Par notre Seigneur Jésus-Christ, etc. Remarquez cette façon de parler de l'Apôtre (v. 6) : « Que vos demandes soient connues de Dieu. » Est-ce que Dieu ne les connaît pas ? La Glose explique donc ce passage de trois manières. D'abord, « qu'elles soient connues, » c'est-à-dire, qu'elles soient approuvées de Dieu ; qu'elles apparaissent devant lui comme dignes et saintes (*Ps.*, cxl, v. 2) : « Que ma prière s'élève vers vous comme la fumée de l'encens, etc. » Ensuite qu'elles soient connues pour nous-mêmes, comme présentes toujours devant Dieu ; comme s'il disait : ne priez pas pour être loué des autres (*S. Matth.*, vi, v. 6) : « Pour vous, lorsque vous voudrez prier, entrez dans votre chambre, et après en avoir fermé la porte, priez votre Père en secret. » Enfin qu'elles soient connues de ceux qui sont présents devant Dieu, à savoir, des anges, par le ministère desquels elles lui sont présentées, non pas que Dieu ne sache point ce qui nous manque, mais parce que ces esprits bienheureux intercèdent pour nous (*Apoc.*, viii, v. 4) : « Et la fumée des parfums, qui sont les prières des saints, s'élève de la main de l'ange, monta devant Dieu. »

3<sup>o</sup> Quand S. Paul dit (v. 7) : « Et que la paix de Dieu, qui surpasse tout sentiment, etc., » il dirige l'âme disposée quant à ce qui regarde la paix, par ce qui précède. Il souhaite cette paix par forme

actione » (1 *Thess.*, v, v. 18) : « In omnibus gratias agite. » — d) Et tunc proponit petitionem ; et ideo dicit : « Petitiones vestrae » (*Matth.*, vii, v. 7) : « Petite et accipietis. » Et haec quatuor si bene consideremus, habent omnes orationes Ecclesiae. Primo enim invocatur Deus ; post, commemoratur divinum beneficium ; tertio, petitur beneficium ; quarto, ponitur obsecratio, per Dominum nostrum, etc. Sed notandum quod dicit : « Petitiones vestrae innotescant apud Deum. » Nunquid Dominus nescit hoc ? Ideo hoc tripliciter exponitur in Glossa : primo, « Innotescant, » id est approbentur ante Deum, et appareant quasi dignae et sanctae (*Ps.*, cxl, v. 2) : « Dirigatur, Domine, oratio mea sicut incensum

in conspectu tuo, etc. » Vel « innotescant » nobis ipsis, quod semper sint apud Deum ; quasi dicat : Non oretis propter favorem populi (*Matth.*, vi, v. 6) : « Tu autem cum oraveris, intra in cubiculum tuum, et clauso ostio, ora Patrem tuum in abscondito, etc. » Vel « innotescant » his qui sunt « apud Deum, » id est angelis, per quorum ministerium deferuntur Deo, non quasi ignorant, sed quia intercèdent pro nobis (*Apoc.*, viii, v. 4) « Ascendit fumus incensorum de orationibus sanctorum de manu Angeli coram Deo, etc. »

3<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Et pax, etc., » ordinat animarum, quantum ad pacem per illa supradicta dispositum. Et hanc per mo-

de prière. La paix, selon S. Augustin, est la tranquillité de l'ordre, car la perturbation de l'ordre est la destruction de la paix. Or cette tranquillité de l'ordre peut s'envisager de trois manières. D'abord en tant qu'elle réside dans le principe de l'ordre, c'est-à-dire en Dieu (*Rom.*, xiii, v. 1) : « Toutes les puissances qui sont sur la terre, ont été établies de Dieu. » De ces profondeurs où elle habite, la paix dérive, d'abord et plus parfaitement, sur les bienheureux, dans lesquels il ne se trouve aucune perturbation, ni de la coulpe ni de la peine, et ensuite dans les saints ; et plus on est saint, moins l'âme éprouve de perturbation (*Ps.*, cxviii, v. 16) : « Ceux qui aiment votre loi jouiront d'une grande paix, et il n'y a point pour eux de scandale ; » donc dans les bienheureux la paix est parfaite (*Isaïe*, lxvi, v. 12) : « Je vais faire couler sur Jérusalem un fleuve de paix. » Et parce que notre cœur ne peut être exempt de trouble autrement que par Dieu, il faut que ce soit lui qui le rende tel. C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 7) : « La paix de Dieu. » Cette paix, quand on la considère dans son principe même, surpasse tout sens créé, car ainsi qu'il est dit (1<sup>re</sup> *Timoth.*, vi, v. 16) : « Il habite une lumière inaccessible ; » (*Job*, xxxvi, v. 26) : « En effet, Dieu est grand ; il passe toute notre science. » Et même considérée comme elle est dans la patrie, elle surpasse tout sentiment des anges. Telle qu'elle est même pour les saints, dans la voie, elle est au-dessus de tout sentiment humain, dans ceux qui n'ont pas la grâce (*Apoc.*, ii, v. 17) : « Je donnerai au victorieux la manne cachée, et je lui donnerai encore une pierre blanche, sur laquelle sera écrit un nom nouveau que personne ne connaît, si ce n'est celui qui le reçoit. » Que cette paix donc (v. 8) « garde vos cœurs, » c'est-à-dire vos affections, afin que vous ne les détourniez

du bien en quoi que ce soit (*Prov.*, iv, v. 25) : « Appliquez-vous avec tout le soin possible à la garde de votre cœur, parce qu'il est la source de la vie. » Et (v. 8) « vos intelligences, » afin que vous ne vous écartiez en rien de la vérité. Et cela « en Jésus-Christ, » car c'est par sa charité que nos affections sont préservées du mal, et par sa foi que notre intelligence se maintient dans la vérité.

II. En ajoutant (v. 8) : « Enfin, mes frères, que tout ce qui est véritable, etc. » l'Apôtre règle les actes. 1<sup>o</sup> Il engage les Philippiens à faire le bien, et il énonce l'objet de l'action, c'est-à-dire le bien qu'il faut faire ; 2<sup>o</sup> le motif ; 3<sup>o</sup> l'acte lui-même ; 4<sup>o</sup> sa récompense : quatre points qui se trouvent ici réunis.

1<sup>o</sup> Or l'objet de l'acte bon, appartient ou à la connaissance, ou au sentiment. Quant à l'intelligence, cet objet est ce qui est vrai ; quant à l'affection, c'est ce qui est bon. L'Apôtre dit donc (v. 8) : « Enfin, mes frères, » c'est-à-dire, puisque vous êtes ainsi affermis, que tout ce qui est véritable, soit l'objet de vos pensées, » par la foi (*Zacharie*, viii, v. 19) : « Aimez seulement la vérité et la paix. » Par rapport à l'affection, il faut se rappeler que certaines dispositions sont de nécessité de vertu, certaines autres de surrogation. Trois dispositions sont de nécessité de vertu. Que l'affection soit pure, par rapport à nous-mêmes, et quant à cette disposition l'Apôtre dit (v. 8) : « Tout ce qui est pur, » c'est-à-dire chaste (*S. Jacq.*, iii, v. 17) : « La sagesse qui vient d'en haut est premièrement chaste. » Qu'elle soit réglée convenablement à l'égard du prochain (v. 8) : « Tout ce qui est juste, etc. » (*S. Matth.*, v, v. 6) : « Bienheureux ceux qui sont affamés et altérés de la justice, etc. » Quelle soit dirigée vers Dieu (v. 8) : « Tout ce qui est saint » (*S. Luc*, i, v. 75) : « Afin que nous puissions le servir

dum orantis optat. Pax secundum Augustinum, est tranquillitas ordinis ; perturbatio enim ordinis est destructio pacis. Hæc ordinis tranquillitas tripliciter consideratur : primo, prout est in principio ordinis, sc. in Deo (*Rom.*, xiii, v. 1) : « Quæ a Deo sunt, ordinata sunt, etc. » Ab isto profundo in quo est pax derivatur, primo et perfectius in beatos, in quibus nulla est perturbatio, et nec culpæ, nec pœnæ, et consequenter derivatur ad sanctos viros. Et quanto est magis sanctus, tanto minus patitur perturbationem mentis (*Ps.*, cxviii, v. 16) : « Pax multa diligentibus legem tuam, et non est illis scandalum ; » sed perfecta est in beatis (*Is.*, lxvi, v. 12) : « Ecce ego declinabo super eam quasi fluvium pacis, etc. » Quia vero cor nos-

trum ab omni perturbatione non potest esse alienum nisi per Deum, oportet quod per ipsum fiat ; unde dicit : « Del. » Et hoc secundum quod consideratur in ipso principio, « exuperat omnem sensum » creatum, quia ut dicitur (1 *Tim.*, vi, v. 16) : « Lucem habitat inaccessiblelem ; » (*Job*, xxxvi, v. 26) : « Ecce Deus magnus vincens scientiam nostram, etc. » Et secundum quod est in patria, superat omnem sensum angelorum ; sed secundum quod est in sanctis in via exuperat omnem sensum humanum non habentium gratiam (*Apoc.*, ii, v. 17) : « Vincenti dabo manna absconditum et dabo illi calculum, etc. » Hæc ergo pax « custodiat corda vestra, » id est affectus vestros, ut in nul-

lo declinetis a bono (*Prov.*, iv, v. 23) : « Omni custodia serva cor tuum, quia ex ipso vita procedit. » Item « intelligencias vestras, » sc. ut in nullo devietis a vero. Et hoc « in Christo Jesu, » per cujus, sc. charitatem conservatur affectus a malo, et per cujus fidem intellectus perseverat in vero.

II. *Deinde* cum dicit : « De cætero, etc. » ordinat actum, et primo, inducit eos ad bene agendum, ubi ponit actionis objectum, sc. bonum quod agitur ; secundo, motivum actus ; tertio, actum ; quarto, fructum actus. Hæc quatuor sunt hic.

1<sup>o</sup> Objectum autem boni actus, vel est objectum cognitionis, vel affectionis. Quantum ad intellectum est verum, quantum ad

affectum est bonum ; et ideo dicit : « De cætero, » id est ex quo sic estis firmati, « cogitate quæ sunt vera » per fidem (*Zach.*, viii, v. 19) : « Veritatem tantum et pacem diligite, etc. » Quantum autem ad affectum, sciendum est, quod quædam sunt de necessitate virtutis, quædam superaddita. De necessitate virtutis, sunt tria : primo, ut integer sit in se, et quantum ad hoc dicit : « Quæcumque pudica, » id est casta (*Jac.*, iii, v. 17) : « Quæ desursum est sapientia, primum quidem pudica est, etc. » Item quod sit directus ad proximum ; unde dicit : « Quæcumque justa, etc. » (*Matth.*, v, v. 6) : « Beati qui esuriunt, et sitiunt justitiam, etc. » Item ordinatus ad Deum ; unde dicit : « Sancta » (*Luc.*, i, v. 75) : « Serviamu

sans crainte, dans la sainteté et dans la justice en sa présence, tous les jours de notre vie. » Il y a deux objets de nos actes, qui sont de surrogation : d'abord ce qui peut conduire à l'amitié ; ensuite ce qui peut conserver la bonne réputation. Quant au premier, l'Apôtre dit (v. 8) : « Tout ce qui peut vous rendre aimables, » c'est-à-dire tout ce qui porte à l'amitié mutuelle (*Eccli.*, vii, v. 39) : « Ne soyez point paresseux à visiter les malades : c'est ainsi que vous vous affermirez dans la charité ; » (*Prov.*, xviii, v. 24) : « L'homme dont la société est agréable sera plus aimé que le frère. » Quant au second, il dit (v. 8) : « Tout ce qui est de bonne odeur, » car on pourrait sans blesser la conscience, faire un grand nombre d'actes, qu'il faut omettre afin de conserver sa bonne réputation (*Eccli.*, xli, v. 15) : « Ayez soin de vous procurer une bonne réputation, car ce vous sera un bien plus stable que mille trésors grands et précieux. »

2<sup>o</sup> Les motifs déterminants des actes sont au nombre de deux : le penchant de l'habitude intérieure et la règle extérieure, ou l'enseignement. Quant au premier, l'Apôtre dit (v. 8) : « Tout ce qui est vertueux, » c'est-à-dire, s'il y a en vous l'habitude de la vertu, qu'elle vous porte à vous conduire ainsi (*Eccli.*, xlii, v. 6) : « Ils ont été riches en vertu ; ils ont aimé avec ardeur la véritable beauté, et ils ont gouverné leurs maisons en paix. » Quant au second (v. 8) : « Tout ce qui est louable dans le règlement des mœurs, » c'est-à-dire s'il y a en vous une doctrine digne de louange, faites ce qui est bien (*Ps.*, cxviii, v. 66) : « Enseignez-moi la bonté, la discipline, la science, etc. »

3<sup>o</sup> L'Apôtre explique quelle est cette science, en disant (v. 8) :

illi in sanctitate et iustitia coram ipso, omnibus diebus nostris, etc. » Objecta autem necessitati superaddita sunt duo, id est quod sit inductivum ad amicitiam ; secundo, quod sit conservativum bonæ famæ. Quantum ad primum dicit : « Quæcumquæ amabilia, » id est quæ inducunt ad mutuam amicitiam (*Eccli.*, vii, v. 39) : « Non te pigeat visitare infirmum : ex his enim in dilectione firmaberis ; » (*Prov.*, xviii, v. 24) : « Vir amicibilis ad societatem magis amicus erit quam frater. » Quantum ad secundum dicit : « Quæcumque bonæ famæ. » Multa enim possent fieri cum bona conscientia, quæ tamen propter famam sunt dimittenda (*Eccli.*, xli, v. 15) : « Curam habe de bono no-

mine : hoc enim magis permanebit, quam mille thesauri magni et pretiosi. »

2<sup>o</sup> Motivum ad operandum est duplex.

Primo, inclinatio interioris habitus ; secundo, exterior disciplina seu instructio. Quantum ad primum dicit : « Si qua virtus, » id est habitus virtutis est in vobis, sc. inducat vos ad hoc (*Eccli.*, xlii, v. 6) : « Divites in virtute pulchritudinis studium habentes, pacificantes in domibus suis. » Quantum ad secundum dicit : « Si qua laus, » id est laudabilis disciplina, sc. est in vobis, facite bona (*Ps.*, cxviii, v. 66) : « Bonitatem et disciplinam et scientiam doce me, etc. »

3<sup>o</sup> Et exponit, qualis sit ista disciplina,

« Faites l'objet de vos pensées, » à savoir (v. 9) « ce que vous avez appris » par mon enseignement (*S. Matth.*, xi, v. 29) : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, etc. ; » et (*Thessal.*, ii, v. 15) : « Ayant entendu la parole de Dieu que nous vous prêchions, vous l'avez reçue, non comme étant la parole des hommes, mais comme étant, ainsi qu'elle l'est véritablement, la parole de Dieu, » — (v. 9) « et ce que vous avez vu » dans nos exemples. Nous voyons ainsi le motif de l'acte et son objet, car la discipline qui la règle est reçue par l'enseignement. Il faut donc d'abord qu'elle nous vienne ; c'est ce qui fait dire à S. Paul : « Faites-en l'objet de votre pensée. » De plus il faut que nous y donnions notre assentiment. Il dit donc : « Ce que vous avez entendu, ce que vous avez appris et reçu de moi. » L'acte bon est de deux sortes, l'un intérieur, qui est indiqué dans ces paroles : « Faites-en l'objet de votre pensée » (1<sup>re</sup> *Timoth.*, iv, v. 15) : « Méditez ces choses. » L'autre extérieur (v. 9) : « Pratiquez-le » (*Isaïe*, i, v. 16) : « Cessez de faire le mal ; apprenez à faire le bien, etc. »

4<sup>o</sup> Le fruit c'est Dieu lui-même (v. 10) : « Et le Dieu de paix sera avec vous ; » comme s'il disait : si vous vous conduisez ainsi, Dieu sera avec vous (2<sup>e</sup> *Corinth.*, xiii, v. 11) : « Vivez dans la paix, et le Dieu d'amour et de paix sera avec vous. »

dicens ; « Hæc cogitate, » sc. « quæ didicistis » me docente (*Matth.*, xi, v. 29) : « Quæ audistis et vidistis. » Bonus actus est duplex, sc. unus interior, qui ponitur, ibi : « Hæc cogitate » (1<sup>re</sup> *Tim.*, iv, v. 15) : « Hæc meditare. » Exterior, ibi : « Agite » (*Is.*, i, v. 16) : « Quiescite agere perverse, discite benefacere, etc. » — « Et vidistis » per exempla. Sic enim patet motivum actus et objectum, quia disciplina habetur per doctrinam. Et oportet quod primo capiatur, unde dicit : « Hæc cogitate ; » item quod ei assentiat, unde dicit : « Et didicistis et accepistis ; » item habetur per auditum et visum ; unde dicit : « Quæ audistis et vidistis. » Bonus actus est duplex, sc. unus interior, qui ponitur, ibi : « Hæc cogitate » (1<sup>re</sup> *Tim.*, iv, v. 15) : « Hæc meditare. » Exterior, ibi : « Agite » (*Is.*, i, v. 16) : « Quiescite agere perverse, discite benefacere, etc. » — 4<sup>o</sup> Fructus est Deus, ibi : « Et Deus pacis, etc. ; » quasi dicat : Si hoc feceritis, erit vobiscum Deus (2<sup>e</sup> *Cor.*, xiii, v. 11) : « Pacem habete, et Deus pacis et dilectionis erit vobiscum. »

LEÇON II<sup>e</sup> (Ch. iv<sup>e</sup>, v. 10 à 25 et dernier.)

SOMMAIRE, — L'Apôtre, reconnaissant des bons offices qu'il avait reçus des Philippiens, exalte leurs bienfaits. Enfin il leur souhaite la grâce par Jésus-Christ et signe son épître.

10. *Au reste j'ai reçu une grande joie en notre Seigneur, de ce qu'enfin vous avez renouvelé les sentiments que vous aviez pour moi ; non que vous ne les eussiez toujours, mais vous n'aviez pas d'occasion de les faire paraître.*

11. *Ce n'est pas la vue de mon besoin qui me fait parler de la sorte ; car j'ai appris à me contenter de l'état où je me trouve.*

12. *Je sais vivre pauvrement, je sais vivre dans l'abondance. Ayant éprouvé de tout, je suis fait à tout, au bon traitement, à la faim, à l'abondance et à l'indigence.*

13. *Je puis tout en celui qui me fortifie.*

14. *Vous avez bien fait néanmoins de prendre part à l'affliction où je suis.*

15. *Or vous savez, mes frères de Philippes, qu'après avoir commencé à vous prêcher l'Évangile, ayant depuis quitté la Macédoine, aucune autre Église ne m'a fait part de ses biens, et que je n'ai reçu que de vous seuls,*

16. *Qui m'avez envoyé deux fois à Thessalonique de quoi satisfaire à mes besoins.*

## LECTIO II.

Memor beneficiorum Paulus, quibus ipsum prosecuti sunt Philippenses, beneficium commendat, ac demum gratiam per Christum eis optando, epistolam signat.

10. *Gavisus sum in Domino vehementer, quoniam tandem aliquando restitistis pro me sentire, sicut et sentiebatis : occupati autem eratis.*

11. *Non quasi propter penuriam dico : ego enim didici, in quibus sum, sufficiens esse.*

12. *Scio et humiliari, scio et abundare*

(*ubique et in omnibus institutus sum*), et satiari, et esurire, et abundare, et penuriam pati.

13. *Omnia possum in eo qui me confortat.*

14. *Verumtamen bene fecistis, communicantes tribulationi meæ.*

15. *Scitis autem et vos, Philippenses, quod in principio Evangelii quando profectus sum a Macedonia, nulla mihi Ecclesia communicavit in ratione dati et accepti, nisi vos soli :*

16. *Quia et Thessalonicam semel et bis in usum mihi misistis.*

17. *Ce n'est pas que je désire vos dons, mais je cherche l'abondance des fruits pour votre compte.*

18. *Or j'ai maintenant tout ce que vous m'avez envoyé, et je suis dans l'abondance. Je suis rempli de vos biens que j'ai reçus d'Epaphrodite, comme une oblation d'excellente odeur, comme une hostie que Dieu accepte volontiers, et qui lui est agréable.*

19. *Je souhaite que mon Dieu, selon les richesses de sa bonté, remplisse tous vos besoins, et vous donne encore sa gloire par le Christ-Jésus.*

20. *Gloire soit à Dieu notre Père dans tous les siècles des siècles. Amen.*

21. *Saluez tous les saints dans le Christ-Jésus.*

22. *Les frères qui sont avec moi vous saluent. Tous les saints vous saluent, mais principalement ceux qui sont de la maison de César.*

23. *La grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. Amen :*

S. Paul, après avoir donné, dans ce qui précède, des règles de conduite aux fidèles pour l'avenir, les loue ici pour ce qu'il en avait reçu de bien lui-même dans le passé. Il fait donc d'abord une recommandation ; il termine ensuite son épître par la prière et la salutation (v. 19) : « Je souhaite aussi que mon Dieu, etc. »

1<sup>o</sup> Sur la première partie, il loue d'abord les Philippiens du bienfait qu'il en a reçu ; ensuite il explique plus au long la nature de ce bienfait (v. 11) : « Ce n'est pas la vue de mon besoin, etc. »

I. La première subdivision se subdivise encore. L'Apôtre exprime

17. *Non quia quæro datum, sed requiro fructum abundantem in ratione vestra.*

18. *Habeo autem omnia, et abundo : repletus sum acceptis ab Epaphrodito, quæ misistis in odorem suavitatis, hostiam acceptam, placentem Deo.*

19. *Deus autem meus impleat omne desiderium vestrum, secundum divitias suas in gloria in Christo.*

20. *Deo autem et Patri nostro gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

21. *Salutate omnem sanctum in Christo Jesu.*

22. *Salutant vos omnes qui mecum sunt fratres. Salutant vos omnes sancti,*

*maxime autem qui de Cæsaris domo sunt.*

23. *Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.*

Superius ostendit Apostolus qualiter fideles se debeant habere in futurum, hic commendat eos de præterito sibi impenso beneficio. Et primo, ponit commendationem ; secundo, terminat epistolam in oratione et salutatione, ibi : « Deus autem, etc. »

1<sup>o</sup> Circa PRIMUM duo facit : primo, commendat eos de beneficio impenso ; secundo, beneficium diffusius exponit, ibi : « Non quasi, etc. »

I. Item prima pars dividitur in tres

d'abord la joie qu'il a éprouvée de leur bienfait ; ensuite il le relève (v. 10) : « De ce qu'enfin vous avez fait reflleurir les sentiments, etc. ; » enfin il les excuse de leur retard (v. 10) : « Mais l'occasion vous manquait, etc. » — 1<sup>o</sup> Il dit donc : je vous recommande de vous réjouir, « et moi-même, je l'ai fait » pour le bien que vous avez opéré, non dans les choses humaines, mais « dans le Seigneur » (*Habac.*, III, v. 18) : « Pour moi, je me réjouirai dans le Seigneur. » — « Je me suis, » dis-je, « réjoui vivement, » parce qu'il s'agit de mes enfants.

2<sup>o</sup> Le sujet de sa joie est indiqué dans ces paroles (v. 10) : « De ce qu'enfin vous avez fait reflleurir les sentiments que vous aviez pour moi, etc. » Les bonnes œuvres sont les œuvres de miséricorde ; elles portent le nom de fleurs, parce que ainsi que le fruit naît de la fleur, on reçoit par elles le fruit de la vie éternelle (*Eccli.*, XXIV, v. 25) : « Mes fleurs sont des fruits de gloire et d'abondance. » Quand donc on omet une bonne œuvre, et qu'on la reprend ensuite, on dit qu'elle reflurit. Or les Philippiens avaient, dans le passé, pourvu aux besoins de l'Apôtre, et y pourvoyaient encore ; il dit donc qu'ils reflurissent. Il explique sa pensée quand il ajoute (v. 10) : « Les sentiments que vous aviez pour moi, » à savoir votre compassion à mes épreuves, comme il est dit plus haut (I, v. 7) : « Il est juste que j'aie ce sentiment de vous tous, parce que je vous ai dans le cœur ; » (1<sup>er</sup> *Machab.*, X, v. 20) : « Nous voulons que vous soyez toujours attaché à nos intérêts, et que vous conserviez l'amitié avec nous, » — (v. 10) « Comme vous les aviez autrefois pour moi, » c'est-à-dire quand vous veilliez à nos besoins (*Rom.*, I, v. 10) : « Que si c'est sa volonté, il m'ouvre enfin quelque occasion favorable pour aller vers vous, etc. »

particular, quia primo, ponit gaudium conceptum ex eorum beneficio ; secundo, commendat eorum beneficium, ibi : « Quoniam tandem, etc. ; » tertio, excusat tarditatem, ibi : « Occupati, etc. » — 1<sup>o</sup> Dicit ergo : moneo ut gaudeatis, sed ego « gavisus sum » propter ea quæ fecistis, non in rebus, sed « in Domino » (*Habac.*, III, v. 18) : « Ego autem in Domino gaudeo, etc. » — « Gavisus sum, » inquam, « vehementer, » quia propter filios meos.

2<sup>o</sup> Deinde ponitur materia gaudii, ibi : « Quoniam tandem, etc. » Bona opera sunt opera misericordiæ, et dicuntur flores, quia sicut ex flore fructus provenit, ita ex eis fructus vitæ beatæ percipitur (*Eccli.*, XXIV, v. 23) : « Flores mei fructus

honoris et honestatis. » Quando ergo opus bonum intermittitur, et postea resumitur, dicitur reflorere. Isti autem aliquando providerant Apostolo, et iterum nunc providerunt ; ideo dicit eos refloruisse ; et hoc exponit, cum subdit : « Pro me sentire, » id est mihi compati (supra, I, v. 7) : « Sicut est mihi justum hoc sentire pro omnibus vobis, etc. ; » (1<sup>er</sup> *Mach.*, X, v. 20) : « Quæ nostra sunt sentias nobiscum, et conserves amicitias ad nos, etc. » — « sicut » et olim « sentiebatis, » sc. quando mihi providistis. Et hoc tandem aliquando, quia licet tarde, tamen aliquando fecistis (*Rom.*, I, v. 10) : « Si quomodo tandem aliquando prosperum iter habeam, etc. »

3<sup>o</sup> Quand l'Apôtre dit à la suite (v. 10) : « Mais vous n'aviez point d'occasions de les faire paraître, » il excuse leur retard. Comme s'il disait : je n'impute ni à la négligence, ni à une omission coupable, mais à la nécessité, ce retard ; je sais que vous avez été empêchés par les tribulations que vous avez souffertes (*Eccli.*, XL, v. 1) : « Une inquiète occupation a été destinée d'abord à tous les hommes, etc. »

II. Lorsqu'il ajoute (v. 11) : « Ce n'est pas la vue de mon besoin qui me fait parler ainsi, etc. » il explique quel bienfait il a reçu ; et d'abord quelle est la cause de sa joie ; ensuite par quel bienfait leurs sentiments ont refluri (v. 13) : « Or vous savez vous-mêmes, etc. » enfin il rappelle le bienfait présent (v. 18) : « Or j'ai tout, et je suis dans l'abondance, etc. »

1<sup>o</sup> En même temps 1. il repousse le motif qu'on pouvait donner à sa joie ; 2. il manifeste sa propre constance (v. 11) : « Car j'ai appris à me contenter, etc. ; » 3. il donne des éloges à leur disposition pour faire le bien (v. 14) : « Vous avez bien fait néanmoins de prendre part à mon affliction, etc. » — 4. Il dit donc : si je me réjouis, ce n'est point parce que vous avez pourvu à mes besoins, qui étaient grands (*Isaïe*, XLVIII, v. 10) : « Je vous ai choisi dans la fournaise de la pauvreté. » Toutefois il n'abaisse pas l'âme, si ce n'est de ceux qui cherchent leur délectation dans la richesse ou qui se glorifient dans ce qu'ils possèdent.

2. Si l'Apôtre parle ainsi, c'est qu'il ne s'attriste point de la pauvreté, et la raison en est, dans la constance même de son âme ; il rappelle donc d'abord cette constance ; ensuite sa cause (v. 13) : « Je puis tout dans celui qui me fortifie, etc. » — A) Il montre cette constance dans une circonstance spéciale ; et généralement dans toutes ses épreuves (v. 12) : « Ayant éprouvé de tout, et partout, etc. »

3<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Occupati, etc. » excusat tarditatem, quasi dicat : Non imputo negligentiam vel culpæ, sed necessitati, quia eratis occupati propter tribulationes quas passi estis (*Eccli.*, XL, v. 1) : « Occupatio magna creata est omnibus hominibus, etc. »

II. Deinde cum dicit : « Non quasi propter, » beneficium exponit, et primo causam gaudii ; secundo, beneficium quo floruerunt, ibi : « Scitis autem et vos ; » tertio, commemorat beneficium præsens, ibi : « Habeo autem omnia. »

1<sup>o</sup> Item primo, excludit causam gaudii æstimatam ; secundo, declarat propriam mentis constantiam, ibi : « Ego enim di-

dici, etc. ; tertio, approbat beneficentiam, ibi : « Verumtamen bene fecistis. » — 1. Dicit ergo : non gaudeo propter penuriam a vobis propulsam, quæ gravis erat (*Is.*, XLVIII, v. 10) : « Elegi te in camino paupertatis, » sed tamen non deprimit animum, nisi eorum qui in divitiis delectantur, aut qui gloriantur in substantia.

2. Et hoc ideo, quia Apostolus non tristatur de paupertate, cujus ratio est constantia mentis ejus, quam primo ponit ; secundo, causam ejus, ibi : « Omnia possum, etc. — A) Item primo ponit constantiam in speciali casu ; secundo, generalitatem in omnibus, ibi : « Ubique,

— a) Il dit donc : Je ne redoute point la pauvreté (v. 11) « car j'ai appris à me contenter de l'état où je me trouve, etc. » Rien, en effet, ne manifeste mieux l'âme du sage parfait, que de savoir mettre à profit les circonstances quelles qu'elles soient. Ainsi donc qu'on reconnaît un bon général dans celui qui sait diriger son armée selon les besoins du moment ; de même qu'on juge bon ouvrier, celui qui sait tirer de n'importe quelle matière un ouvrage parfait ; celui-là aussi fait preuve de perfection qui sait tellement user de tout état, qui ne se laisse point élever par élévation, ni abaisser par humiliation. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 11) : « Car j'ai appris à me contenter de l'état où je me trouve, etc. » (Isaïe, L, v. 5) : « Le Seigneur mon Dieu m'a ouvert l'oreille, et je ne l'ai point contredit, je ne me suis point retiré en arrière, etc. » Si donc j'ai peu, cela me suffit ; si j'ai beaucoup, je sais me modérer. S. Paul propose donc son exemple, en disant (v. 12) : « Je sais porter l'humiliation, etc., » car l'humilité est quelquefois une vertu (S. Luc, XIV, v. 11 et XVIII, v. 14) : « Qui conque s'abaisse, sera élevé. » Quelquefois elle marque l'abaissement (Ps., CIV, v. 18) : « Il fut humilié par les chaînes qu'on lui mit aux pieds. » C'est dans ce dernier sens que l'Apôtre dit ici : « Je sais porter l'humiliation, » c'est-à-dire soutenir avec modération l'abjection, comme il convient. Et parce que l'homme se laisse élever par la richesse et abattre par la pauvreté, l'Apôtre appelle l'exaltation abondance. Comme chacun de ces états a son danger, puisque le cœur humain dans l'abondance, s'élève contre Dieu ; et dans la pauvreté, se laisse abattre, il est dit (Prov., XXX, v. 8) : « Ne me donnez ni la pauvreté ni les richesses. » — b) S. Paul, lui, parle avec plus de vérité, car dans l'un et l'autre de ces états, il sait pratiquer la vertu et cela

etc. » — a) Dicit ergo : paupertatem non timeo, quia « didici, etc. » Nihil demonstrat ita mentem sapientis perfecti, sicut quod sciat uti quolibet statu. Sicut enim est bonus dux qui in quolibet exercitu operatur secundum exigentiam ejus, et corarius qui ex quolibet corio facit optimos sotulares : sic ille perfectus est qui scit uti quolibet statu, ut si sit in magno non elevetur, et si in minimo non deiciatur. Et ideo dicit : « Didici, etc. » (Is., L, v. 5) : « Dominus Deus aperuit mihi aurem, ego autem non contradico ; retrorsum non abii, etc. » Et hoc sufficit si parum habeo ; si multum, scio me contemperare. Et ideo se exponit, dicens : « Scio humiliari. » Humilitas autem quan-

doque dicit virtutem quamdam (Luc., XIV, v. 11 et XVIII, v. 14) : « Qui se humiliat exaltabitur. » Quandoque dejectionem (Ps., CIV, v. 18) : « Humiliaverunt in compedibus pedes ejus. » Et sic loquitur hic, dicens : « Scio humiliari, » id est abjectionem sustinere moderate, sicut oportet. Et quia homines exallantur per divitias, et deprimuntur per paupertatem, ideo exaltationem vocat abundantiam. Et in utroque est periculum, quia ex abundantia erigitur animus contra Deum ; ex paupertate deicitur. Et ideo dicitur (Prov., XXX, v. 8) : « Paupertatem et divitias ne dederis mihi. » — b) Sed Apostolus loquitur melius, quia virtute in

« dans toute circonstance, » c'est-à-dire en tout lieu, en toutes choses, dans tout état, dans toute condition, « je suis prêt (v. 12) ayant éprouvé de tout, je suis fait à tout ; au bon traitement et à la faim ; à l'abondance et à l'indigence, etc. ; » (2<sup>o</sup> Corinth., VI, v. 4) : « Montrons-nous en toutes choses de dignes ministres de Dieu, etc. »

B) Quand S. Paul ajoute (v. 13) : « Je puis tout dans celui qui me fortifie, etc., » il exprime le motif de la constance, en disant (v. 13) : « Je puis tout, etc., » en d'autres termes : je ne pourrais supporter ces traitements, si la main de Dieu ne me venait en aide (Ezech., III, v. 14) : « La main de Dieu était avec moi qui me fortifiait, etc. ; » (Isaïe, XL, v. 31) : « Ceux qui espèrent au Seigneur trouveront des forces toujours nouvelles. Ils prendront des ailes ; comme l'aigle ils courront sans se fatiguer, etc. »

3. Ce que nous avons envoyé serait-il donc superflu, puisque vous savez vous passer ? nullement, parce que bien que je sache supporter la privation, ce qui est une vertu ; on ne doit pas pour cela me retirer un secours légitime (Rom., XII, v. 13) : « Charitables pour soulager les nécessités des saints ; » (Hebr., X, v. 34) : « Car vous avez compâti à ceux qui étaient dans les chaînes ; » on voit ainsi quelle est la cause de sa joie.

2<sup>o</sup> S. Paul rappelle le bienfait déjà reçu (v. 14) : « Vous avez bien fait néanmoins de prendre part à l'affliction où je suis, etc. » (v. 15) : « Vous savez donc, etc. : » C'est que de quelques églises, à savoir des Corinthiens et des Thessaloniciens, il ne recevait rien : les premiers étaient avarés et n'eussent point contribué aux besoins de l'Apôtre sans exciter des troubles parmi eux. Les seconds étant amoureux de leur repos, S. Paul travaillait des mains, en leur donnant ainsi l'exemple du travail. Les Philippiens, au contraire, étaient bons, soit que l'Apôtre fût présent, soit qu'il fût absent. C'est ce qui lui fait

utroque scit uti, et hoc « ubique, » id est in omni loco, negotiis, statibus et conditionibus « institutus sum » (2<sup>o</sup> Cor., VI, v. 4) : « In omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, etc. »

B) Deinde cum dicit : « Omnia possum, etc., » ponit causam suæ constantiæ, dicens : « Omnia possum ; » quasi dicat : Non possem hos insultus sustinere, nisi manu Dei me confortante (Ezech., III, v. 14) : « Manus Domini erat mecum ; » (Is., XL, v. 31) : « Qui sperant in Domino, habebunt fortitudinem, assumunt pennas sicut aquilæ, etc. »

3. Sed nunquid superfluit quod mistimus cum scias egere ? Non, quia licet

sciam « penuriam pati, » quod est virtus, tamen non debet mihi subventio subtrahi (Rom., XII, v. 13) : « Necessitatibus sanctorum communicantes ; » (Hebr., X, v. 34) : « Nam et vinculis compassi estis ; » et sic patet causa gaudii.

2<sup>o</sup> Secundo, commemorat præteritum beneficium, ibi : « Scitis autem. » A quibusdam enim nihil accipiebat, scilicet Corinthiis et Thessalonicensibus, et quia Corinthii erant avari et cum turbatione ministrassent, et quia Thessalonicenses erant otio dediti, laborabat, dans eis exemplum laborandi. Isti vero erant boni in absentia et præsentia, unde dicit (2

dire (2<sup>e</sup> *Corinth.*, xi, v. 8) : « J'ai dépouillé les autres Eglises, en recevant d'elles l'assistance dont j'avais besoin pour vous servir. » — « A raison des dons spirituels que l'on reçoit de nous, et des avantages que nous devons recevoir en retour (1<sup>re</sup> *Corinth.*, ix, v. 11) : « Si nous avons semé des biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions de vos biens temporels ? » — (v. 15) : « Vous savez donc, mes frères de Philippes, qu'après avoir commencé à vous prêcher l'Évangile, ayant depuis quitté la Macédoine, aucune autre église ne m'a fait part de ses biens, et que je n'ai rien reçu que de vous seuls, qui m'avez envoyé deux fois à Thessalonique de quoi satisfaire à mes besoins. » On trouve ici une preuve que le souverain Pontife peut recevoir d'une Eglise de quoi subvenir aux besoins des autres, pourvu toutefois qu'il y ait quelque cause légitime. Il faut observer ici que lorsqu'on donne à un autre, il y a deux choses à considérer : la valeur intrinsèque de ce qui est donné et le mérite de celui qui donne. Celui qui met sa joie dans les biens du temps, met aussi sa joie dans la valeur de ce qu'il reçoit, et ne fait attention qu'à celui qui donne. Celui-là est un mercenaire. Mais celui qui ne cherche que le mérite de celui qui donne, cherche aussi les fruits de vertu et de justice, et celui-là est pasteur (v. 17) : « Ce n'est pas que je désire vos dons, mais je désire le fruit, » le fruit, dis-je, « qui augmentera votre compte. » Le terme « raison, » est pris dans deux sens, ou comme exprimant une vertu de l'âme, et en l'entendant ainsi toute vertu appartient à la raison (*Rom.*, xii, v. 4) : « Que votre culte soit raisonnable : » Ou pour indiquer le raisonnement et le calcul (*S. Matth.*, xviii, v. 25) : « Le royaume des cieux est comparé à un roi, qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs. » L'Apôtre dit donc : « L'augmentation de votre compte, » parce qu'ils donnaient plus que ce à quoi ils étaient tenus, car quelques-uns ne

*Cor.*, xi, v. 8) : « Alias ecclesias exoptavi, accipiens stipendium ad ministerium vestrum. » — « In ratione dati » spiritualis « et accepti » temporalis (1<sup>re</sup> *Cor.*, ix, v. 11) : « Si nos vobis spiritualia seminavimus, non magnum est si nos carnalia vestra metamus ? » — « Quia et Thessalonicam, etc. » Et hoc est argumentum, quod Papa potest ab una ecclesia accipere in subsidium aliarum, non autem sine quacumque causa. Sciendum est autem, quod cum quis dat aliquid alicui, duo sunt consideranda, sc. substantia muneris et meritum dantis. Qui gaudet de temporalibus, gaudet de substantia mu-

neris, nec querit nisi dantem, et hic est mercenarius ; qui autem querit dantis meritum, querit fructum virtutis et justitiæ, et talis est pastor. — « Fructum, » inquam, « qui abundat in ratione vestra. » Ratio dicitur dupliciter, vel secundum quod est virtus animæ, et sic omnis virtus est rationis (*Rom.*, xii, v. 1) : « Rationabile obsequium vestrum. » Quandoque est ratiocinatio et computatio (*Matth.*, xviii, v. 23) : « Qui voluit rationem ponere cum servis suis. » Ideo dicit « abundantiam in ratione, » quia plus dabant quam tenerentur, quia quidam tandem in

donnaient que quand S. Paul était présent au milieu d'eux, tandis que les Philippiens lui envoyaient des secours même à Rome. »

3<sup>o</sup> (v. 18) « Or j'ai tout, et je suis dans l'abondance ; je suis rempli de ce que j'ai reçu d'Epaphrodite, » c'est-à-dire de ce que vous avez envoyé ; c'est pour moi « une odeur de suavité, une hostie que Dieu accepte volontiers, et qui lui est agréable » (*Lévitiq.*, iii, v. 5 et iv, v. 31) : « Offrez au Seigneur un holocauste d'agréable odeur. » Car la dévotion de celui qui offre est pour Dieu une odeur de suavité, et parmi toutes les offrandes l'aumône est d'un grand prix (*Hébr.*, xiii, v. 16) : « Souvenez-vous d'exercer la charité, et de faire part de vos biens aux autres, car c'est par de semblables hosties qu'on se rend Dieu favorable. »

II<sup>o</sup> Quand l'Apôtre ajoute (v. 19) : « Je souhaite aussi que mon Dieu, etc ; » il termine sa lettre par la prière.

I. Il fait cette prière : « Je souhaite, etc. » Le Dieu unique est le Dieu de tous par la création et par sa puissance, mais il est « le mien, » parce que je le sers d'une manière spéciale (*Rom.*, i, v. 9) : « Dieu que je sers en esprit par la prédication de l'Évangile de son Fils, m'est témoin, etc. » — (v. 19) « que mon Dieu remplisse tous vos besoins, » parce que vous avez rempli mon désir. Le Seigneur le peut, lui Seigneur de toutes choses, « riche à l'égard de tous ceux qui l'invoquent, etc. » Ce souhait se vérifie dans la gloire, » c'est-à-dire celle du Seigneur lui-même, car là tous nos désirs seront satisfaits (*Ps.*, xvi, v. 15) : « Je serai rassasié, lorsque vous m'aurez fait paraître votre gloire ; » (*Ps.*, cii, v. 5) : « Qui remplit vos désirs, en vous comblant de ses biens. » Et cela (v. 19) « en Jésus-Christ, » c'est-à-dire par Jésus-Christ (2<sup>e</sup> *S. Pierre*, i, v. 4) : « Par lui il nous a communiqué les grandes et précieuses grâces qu'il avait promises. »

præsentia, sed isti etiam mittebant Romam.

3<sup>o</sup> « Habeo autem » quæ misistis : « repletus sum acceptis, » sc. his quæ misistis. »... « In odorem, etc. » (*Lev.*, iii, v. 5 et iv, v. 31) : « Offerte holocaustum in odorem suavitatis Domino. » Est enim odor Deo suavis devotio offerentium, et inter omnes hostias multum valent elemosynæ (*Hébr.*, xiii, v. 16) : « Beneficentiæ autem et communionis nolite oblivisci, talibus enim hostiis promeretur Deus. »

II. DEINDE cum dicit : « Deus autem, etc., » finit epistolam in oratione.

I. Et primo ponit orationem : « Deus autem meus. » Unus Deus est omnium per

creationem et potentiam, sed « meus, » quia singulariter eiservio (*Rom.*, i, v. 9) : « Testis enim est mihi Deus cui servio. » — « Impleat, etc., » quia implestis meum. Et hoc potest « secundum divitias » (*Rom.*, i, v. 9) : « Dominus omnium, dives in omnes, qui invocant illum, etc. » Et hoc verum « in gloria, » sc. sua, quia ibi implebitur totum desiderium (*Ps.*, xvi, v. 15) : « Satiabor cum apparuerit gloria tua » (*Ps.*, cii, v. 5) : « Qui replet in bonis desiderium tuum. » Et hoc est in Christo, id est per Christum (2<sup>e</sup> *Petr.*, i, v. 4) : « Per quem maxima nobis et pretiosa donavit. »

II. Que de tous ces dons (v. 20) « Gloire soit à Dieu, » c'est-à-dire à la Trinité, à Dieu « notre Père » (1<sup>re</sup> *Timoth.*, I, v. 17) : « A Dieu seul honneur et gloire dans tous les siècles des siècles, amen. » Le siècle est l'espace ou la durée d'une génération, ou du souvenir des hommes.

III. Après cette prière et l'action de grâces qui la suit, l'Apôtre fait les salutations, en disant (v. 21) : « Saluez tous les saints en Jésus-Christ, » c'est-à-dire, les fidèles qui sont en Jésus-Christ parce qu'ils sont sanctifiés par lui (*Hébr.*, XIII, v. 12) : « Pour sanctifier le peuple par son sang, Jésus-Christ a souffert hors la porte de Jérusalem. » — (v. 22) « Tous les frères qui sont avec moi vous saluent ; tous les saints vous saluent, mais principalement ceux qui sont de la maison de César. » Par ces paroles on voit que S. Paul a converti plusieurs personnes de la maison de César (ci-dessus, I, v. 15) : « En sorte que mes liens sont devenus célèbres dans toute la cour, et dans les autres lieux » de la ville de Rome. Car malgré qu'il soit dit (*S. Matth.*, XI, v. 8) : « Ceux qui s'habillent avec mollesse sont dans les maisons des rois, » toutefois pour faire avancer les bons, et pour réprimer les méchants, on voit qu'il est licite pour les saints, de demeurer dans les maisons des rois, mais non d'user des joies et des convoitises de la volupté. L'Apôtre dit : « Ceux qui sont de la maison de César, » afin d'exciter les Philippiens à la joie et à la foi. Enfin il écrit la dernière salutation de sa propre main et dit (v. 5) : « La grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. Amen. »

II. Et de omnibus his sit « Deo » Trinitati et « Patri nostro gloria » (1 *Tim.*, I, v. 17) : « Soli Deo honor et gloria in sæcula sæculorum. » Sæculum est spatium seu duratio generationis aut memoriæ hominum.

III. Posita primo oratione, et secundo gratiarum actione, Tertio ponit salutationem dicens : « Salutate omnem sanctum, » id est fideles in Christo, quia per Christum sanctificantur (*Hébr.*, XIII, v. 12) : « Ut sanctificaret per suum sanguinem populum, extra portam passus est. » — « Maxime, etc. » Et per hoc intelligitur, quod multos de familia Cæsaris convertit,

COROLLAIRES SUR LE CHAPITRE QUATRIÈME.

Il y a donc, dans les trésors de la sagesse et de la providence de Dieu, un livre de vie où est écrit tout ce qui se fait de bien sur la terre ; rien n'est oublié devant Dieu, mais la justice a aussi son livre. Moins nous sommes récompensés ici-bas, plus grande est notre récompense du ciel. Tout est aussi écrit dans ce livre, ce que nous recevons de Dieu et ce que nous lui rendons. Comparons et prévenons par notre jugement le jugement de Dieu.

Qui a devant ses yeux la pensée de la mort et de ce jugement à venir, s'applique facilement et généreusement à la pratique des vertus. Quel avertissement et quel encouragement : « Le Seigneur est proche, DOMINUS PROPE EST. »

Admirable modèle de la vie apostolique, Paul sait souffrir patiemment la pauvreté, user sobrement de l'abondance. Il se fait à tout, pour gagner les âmes à Jésus Christ. Faire de sa vie un sacrifice continuel, une perpétuelle louange à Dieu.

Dans l'aumône on donne et on reçoit. La volonté seule peut encore donner. Donnons avec joie, avec humilité, avec une sorte de crainte. L'aumône comme un parfum, monte vers Dieu. Dieu nous rendra. Jésus-Christ est plus heureux de donner que de recevoir. Recevez avec humilité et reconnaissance.

(Picquigny, *passim*).

COMMENTAIRES  
SUR  
L'ÉPITRE DE SAINT-PAUL  
AUX COLOSSIENS  
PAR  
S. THOMAS D'AQUIN  
DOCTEUR ANGÉLIQUE

PROLOGUE.

« Son épée était la protection de tout le camp » (1<sup>er</sup> Mach., iii, v. 3). Ces paroles s'appliquent à l'objet de cette épître aux Colossiens, car la condition toute entière de la vie présente, est le combat dont le théâtre porte le nom de camp (*Job*, vii, v. 1) : « La vie de l'homme sur la terre est une guerre continuelle. » Les camps sont donc la figure des habitations des fidèles ; aussi l'Eglise est-elle comparée à un camp (*Genès.*, xxxii, v. 2) : « Voici le camp de Dieu. » Or, ce camp est attaqué de trois manières. D'abord par ceux qui en quelque sorte l'assiègent : ce sont ceux qui s'élèvent ouvertement contre l'Eglise (*Apoc.*, xx, v. 8) : « Je les vis se répandre sur la face de la terre, environner le camp des saints et la ville bien-aimée du Seigneur. » Ensuite par ceux qui dissimulent pour la tromper, par exemple les hérétiques

DIVI THOMÆ AQUINATIS  
DOCTORIS ANGELICI  
EXPOSITIO  
SUPER EPISTOLAM S. PAULI APOSTOLI  
AD COLOSSENSES

PROLOGUS.

« Protegebat castra gladio suo, etc. » (1<sup>er</sup> Mac., iii, v. 3). Hæc verba congruunt materiæ hujus epistolæ ad Colossenses, quia totus status hujus vitæ est in pugna-

llone militantium, quorum habitacula castra dicuntur (*Job.*, vii, v. 1) : « Militia est vita hominis super terram ; » ideo habitacula fidelium nomine castrorum figurantur. Unde Ecclesia similitudinem habet castrorum (*Gen.*, xxxii, v. 2) : « Castra Dei sunt hæc. » Hæc castra tripliciter impugnantur : a quibusdam quasi obsidentibus, qui manifeste se erigunt contra Ecclesiam (*Apoc.*, xx, v. 8) : « Ascenderunt super latitudinem terræ, et circuerunt castra sanctorum et civitatem dilectam. » Ab aliis latenter decipitur, sicut ab hæreticis

(*Rom.*, xvi, v. 18) : « Par des paroles douces et flatteuses, ils séduisent les âmes simples ; » (2<sup>e</sup> *Timoth.*, iii, v. 15) : « Les hommes méchants et les imposteurs se fortifieront de plus en plus dans le mal, étant dans l'erreur, et y faisant tomber les autres. » Enfin par d'autres, à savoir, ses propres enfants, par les diverses souillures du péché qui procèdent de la corruption de la chair (*Galat.*, v, v. 17) : « La chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair ; » (*Eph.*, vi, v. 12) : « Nous avons à combattre, non contre la chair et le sang, mais contre les Principautés et les Puissances, etc. » Les supérieurs des Églises sont les chefs (*Ps.*, lxxvii, v. 28) : « Les princes de Juda, leurs chefs ; » il appartient à leur office de prémunir contre tous ces dangers le camp de l'Église. Contre le péché d'abord, par leurs exhortations (*Isaïe*, lvi, v. 1) : « Annoncez à mon peuple les crimes qu'il a faits, et à la maison de Juda les péchés qu'elle a commis. » Contre les hérétiques, par la sainte doctrine (*Tite*, i, v. 9) : « Qu'il soit (l'évêque) fortement attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées, etc. » Contre les persécuteurs, par leur exemple, c'est-à-dire en souffrant avec patience. C'est ainsi que Paul, de son glaive spirituel, protégea l'Église, lui qui dans ses épîtres reprenait le péché, réfutait les hérésies, excitait à la patience. Il remplit le premier de ces devoirs, quand il dit (*Ephés.*, v, v. 3) : « Qu'on n'entende pas seulement parler parmi vous ni de la fornication, ni de quelque impureté que ce soit, etc. » Le second (*Tite*, iii, v. 10) : « Fuyez celui qui est hérétique, après l'avoir repris une et deux fois, etc. » Le troisième (2<sup>e</sup> *Corinth.*, xi, v. 1-55) où évidemment il excite les fidèles à la patience. Dans le passage précité, nous trouvons donc indiqués,

(*Rom.*, xvi, v. 18) : « Per dulces sermones et benedictiones seducunt corda hominum, etc. ; » (2<sup>e</sup> *Tim.*, iii, v. 13) : « Mali autem homines et seductores proficient in pejus, erantes et in errorem mittentes. » A quibusdam, sc. domesticis, per diversas corruptelas peccatorum, quæ sunt ex corruptione carnis (*Gal.*, v, v. 17) : « Caro concupiscit adversus spiritum, et spiritus adversus carnem ; » (*Eph.*, vi, v. 12) : « Non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus principes, etc. » Prælati Ecclesiæ sunt duces (*Ps.*, lxxvii, v. 28) : « Principes Juda duces eorum, » ad quorum officium pertinet contra omnia prædicta castra Ecclesiæ munire. Contra peccata quidem per exhortationes (*Is.*, lvi, v. 1) : « Annuntia populo

meo scelera eorum, et domui Jacob peccata eorum ; » contra hæreticos, per sanam doctrinam (*Tit.*, i, v. 9) : « Amplectentem eum, qui secundum doctrinam est fidelem sermonem, etc. ; » contra persecutores, exemplo, sc. patienter tolerando. Sic Paulus protegit gladio spirituali, quia in suis epistolis corripiebat peccata, confutabat hæreses, animabat ad patientiam. De primo (*Ephes.*, v, v. 3) : « Fornicatio autem et omnis immunditia, aut avaritia, nec nominetur in vobis, etc. ; » de secundo (*Tit.*, iii, v. 10) : « Hæreticum hominem post primam et secundam correptionem devota, etc. ; » de tertio (2<sup>e</sup> *Cor.*, xi, v. 1-33) per totum patet quomodo animabat ad patientiam. Et sic tanguntur duo in

d'abord l'état de l'Église : c'est « un camp ; » la vigilance de l'Apôtre : « Il protège. » Or dans un camp, on doit être plein de sollicitude pour éviter les désordres (*Deutér.*, xxiii, v. 14) : « Vous aurez soin que votre camp soit saint, et qu'il n'y paraisse rien qui le souille ; » pour maintenir [aussi la subordination entre le chef et les soldats (*Cantiq.*, vii, v. 1) : « Que verrez-vous dans la Sulamite, sinon les chœurs qui font l'ornement du camp ? » (*Genes.*, xxxii, v. 2) : « Voici le camp de Dieu ; » enfin pour inspirer la frayeur aux ennemis (*Cantiq.*, vi, v. 9) : « Terrible comme une armée rangée en bataille. » Mais l'Apôtre, en protégeant les fidèles, était plein de sollicitude comme un pasteur, dont le devoir est de conduire avec prudence les brebis pour qu'elles ne s'égarerent point (*S. Jean*, x, v. 4) : « Il va devant les brebis, et les brebis le suivent. » C'est ainsi que se conduisait l'Apôtre (1<sup>re</sup> *Corinth.*, iv, v. 16) : « Soyez donc mes imitateurs, je vous en conjure, comme je le suis moi-même de Jésus-Christ. » De plus un pasteur doit faire paître ses brebis [avec abondance, de peur qu'elles ne viennent à défailir (1<sup>re</sup> *S. Pierre*, v, v. 2) : « Paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié. » Ainsi faisait encore l'Apôtre (1<sup>re</sup> *Corinth.*, iii, v. 1) : « Comme des petits enfants en Jésus-Christ, je ne vous ai nourris que de lait. » Il doit les défendre avec courage, pour qu'elles ne périssent point (*Eccli.*, vii, v. 6) : « Ne cherchez point à devenir juge, si vous n'avez assez de force pour rompre tous les efforts de l'iniquité ; » (1<sup>er</sup> *Rois*, xvii, v. 34) : « Lorsque votre serviteur menait paître le troupeau de son père, il est venu quelquefois un lion, ou un ours, etc. » C'est ce qui fait dire que l'Apôtre « protégeait le camp, » c'est-à-dire l'Église de Dieu, « par le glaive, » qui est la parole de Dieu, ainsi qu'il est expliqué (*Ephés.*, vi, v. 17 et *Hébr.*, iv, v. 12) : « Car la parole de Dieu est vivante et efficace ;

verbis propositis, sc. Ecclesiæ status, cum dicitur « Castra, » et Apostoli studium, ego Christi. » Item pascere abundanter, ibi : « Protexit. » In castris autem debet esse sollicitudo ad mala vitanda (*Deut.*, xxiii, v. 14) : « Ut sint castra tua sancta et nihil in eis appareat fœditatis ; » item ordo ad ducem et ad se (*Cant.*, vii, v. 1) : « Quid videbis in Sunamite, nisi choros castrorum ? » (*Gen.*, xxxii, v. 2) : « Castra Dei sunt hæc ; » item terror ad hostes (*Cant.*, vi, v. 9) : « Terribilis ut castrorum acies ordinata. » Sed Apostolus circa protectionem erat sollicitus tanquam pastor, cujus est dirigere oves diligenter ne errent (*Joan.*, x, v. 4) : « Ante eas vadit, etc. ; » et sic Apostolus faciebat (1<sup>re</sup> *Corinth.*, iv, v. 16) : « Imitatores mei estote, sicut et ego Christi. » Item pascere abundanter, ne deficiant (1<sup>re</sup> *Pet.*, v, v. 2) : « Pascite qui in vobis est Domini gregem, etc. ; » et sic Apostolus faciebat (1<sup>re</sup> *Cor.*, iii, v. 1) : « Tanquam parvulis lac dedi vobis. » Item defendere potenter, ne pereant (*Eccli.*, vii, v. 6) : « Noli velle fieri iudex, nisi valeas virtute irrumpere iniquitates ; » (1<sup>re</sup> *Reg.*, xvii, v. 34) : « Pascebat servus tuus patris sui gregem, et veniebat leo, vel ursus, etc. » Et ideo dicit, quod Apostolus protegebat castra, id est Ecclesiam Dei « gladio, » quod et verbum Dei, ut dicitur (*Eph.*, vi, v. 17 ; *Hébr.*, iv, v. 12) : « Vivus est enim sermo Dei, et efficax, et

elle perce plus qu'une épée à deux tranchants, etc. » Telle est donc la matière de l'épître aux Colossiens. Comme dans l'épître aux Ephésiens S. Paul explique le mode de l'unité de l'Eglise, dans celle aux Philippiens son progrès et sa conservation, dans celle-ci il traite de sa défense contre les hérétiques, qui avaient perverti les fidèles par leurs séductions, etc.

penetrabilior omni gladio ancipiti, etc. » Philippenses ostendit ejus profectum et Sic ergo materia hujus epistolæ est hæc. conservationem, in hac autem agit de ejus Quia in epistola ad Ephesios ostendit mo- conservatione contra hæreticos, qui de- dum ecclesiasticæ unitatis, in epistola ad pravaverant eos seducendo, etc.

# EXPLICATION

DE

## L'ÉPITRE AUX COLOSSIENS

### CHAPITRE PREMIER.

#### LEÇON I<sup>re</sup> (Ch. 1<sup>er</sup> w. 1 à 5).

SOMMAIRE. — S. Paul souhaite aux Colossiens la grâce et la paix par Jésus-Christ dont il se déclare l'Apôtre par la volonté de Dieu.

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, et Timothée son frère,

2. Aux saints et aux frères fidèles en Jésus-Christ, qui sont à Colosses,

3. Que Dieu notre Père et Jésus-Christ notre Seigneur vous donnent la grâce et la paix.

Cette épître se divise en salutations et traité (v. 5) : « Nous rendons grâces à Dieu, etc. » L'Apôtre nomme donc I<sup>o</sup> les personnes qui saluent II<sup>o</sup> celles auxquelles s'adresse la salutation (v. 2) : « Aux saints et aux frères fidèles en Jésus-Christ ; » III<sup>o</sup> il dit les biens qu'il souhaite (v. 5) : « Que la grâce, etc. »

I<sup>o</sup> Parmi les personnes qui saluent, il désigne d'abord la principale ; ensuite celle qui s'unit à celle-ci (v. 1) : « Et Timothée son frère, etc. »

I. La personne principale est indiquée — 1<sup>o</sup> par le nom de Paul,

### EXPLANATIO

#### EPISTOLÆ AD COLOSSENSES

##### CAPUT I.

##### LECTIO PRIMA.

Gratiam et pacem Colossensium optat per Jesum Christum, cujus per voluntatem Dei se profitetur Apostolum.

1 Paulus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, et Timotheus frater;

2 His qui sunt Colossis sanctis, et fide-

libus fratribus in Christo Jesu :

3. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro et Domino Jesu Christo....

Dividitur autem hæc epistola in salutationem, et tractatum, ibi : « Gratias, etc. » Item primo, ponuntur personæ salutantes ; secundo, personæ salutatæ, ibi : « His qui sunt ; » tertio, bona optata, ibi : « Gratia vobis. »

I<sup>o</sup> Circa PRIMUM, primo ponitur principalis persona ; secundo, adjuncta, ibi : « Et Timotheus. »

1. Principalis — I<sup>o</sup> primo, tangitur ex nomine « Paulus, » id est humilis : tales

qui veut dire humble, car ce sont ceux qui sont tels qui reçoivent la sagesse (S. *Matth.*, xi, v. 25) : « Vous avez caché ces mystères aux sages et aux prudents et vous les avez révélés aux petits. » Paul enseigne donc la sagesse. — 2<sup>o</sup> Par son office « apôtre, » ou envoyé, à savoir pour procurer le salut des fidèles (*Act.*, xiii, v. 2) : « Séparez-moi Paul et Barnabé pour l'œuvre à laquelle je les ai destinés ; » (S. *Jean*, xx, v. 21) : « Comme mon père m'a envoyé je vous envoie. » Apôtre non pas de tel ou tel, mais « de Jésus-Christ, » dont il cherche la gloire, et non pas la sienne propre (2<sup>e</sup> *Corinth.*, iv, v. 5) : « Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais nous prêchons Jésus-Christ notre Seigneur ; quant à nous, nous sommes vos serviteurs par Jésus-Christ. » Il en est pourtant qui arrivent à cet office par la colère de Dieu contre les péchés du peuple (*Job*, xxxiv, v. 50) : « C'est lui qui fait régner l'homme hypocrite à cause des péchés du peuple ; » (*Osée*, xiii, v. 11) : « Je vous donnerai un roi dans ma fureur. » C'est ce qui fait dire à l'Apôtre : « Par la volonté de Dieu, » c'est-à-dire son bon plaisir (*Jér.*, iii, v. 15) : « Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur, et ils vous nourriront de la doctrine et de la science. »

II. La personne qui s'unit à Paul, c'est « Timothée, » afin que « toute chose s'appuie sur la déposition de deux ou trois témoins, » ainsi qu'il est dit au Deutéronome (xix, v. 15) ; et (*Proverb.*, xviii, v. 19) : « Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte. »

III<sup>o</sup> Les personnes saluées sont désignées par ces mots (v. 2) : « Aux saints et aux frères fidèles en Jésus-Christ qui sont à Colosses. » Les plus considérables sont appelés du nom de saints (S. *Luc*, i, v. 74) : « Afin que nous le servions dans la sainteté et dans la justice, marchant en sa présence, etc. » Les autres sont appelés fidèles, parce

enim percipiunt sapientiam (*Matth.*, xi, v. 25) : « Abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis ; » et ideo docet eam. — 2<sup>o</sup> Secundo, ab officio, sc. « Apostolus, » id est missus sc. ad procurandum salutem fidelium (*Act.*, xiii, v. 2) : « Segregate mihi Saulum et Barnabam in opus ad quod assumpsi eos ; » (*Joan.*, xx, v. 21) : « Sicut misit me pater, et ego mitto vos. » Et Apostolus, non cujuslibet, sed « Jesu Christi, » cujus gloriam quærit, non sui ipsius (2 *Cor.*, iv, v. 5) : « Non enim nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Christum Dominum nostrum ; nos autem servos vestros per Jesum. » Sed quidam aliquando perveniunt ad officium ex ira Dei propter peccatum

populi (*Job.*, xxxiv, v. 30) : « Qui regnare facit hominem hypocritam propter peccata populi ; » (*Os.*, xiii, v. 11) : « Dabo tibi regem in furore meo. » Et ideo dicit : « Per voluntatem Dei, » sc. ejus beneplacitum (*Jér.*, iii, v. 15) : « Dabo vobis pastores juxta cor meum, et pascent vos scientia et doctrina. »

II. *Persona* adjuncta est « Timotheus, » ut sc. « in ore duorum vel trium stet omne verbum, » ut dicitur (*Deut.*, xix, v. 15) et (*Prov.*, xviii, v. 19) : « Frater qui juvatur a fratre quasi civitas firma. »

III<sup>o</sup> *PERSONÆ* salutatae ponuntur, ibi : « His, etc. » Sancti dicuntur majores sanctitate et justitia coram ipso. » Fideles

qu'ils conservent au moins la foi véritable, car « sans elle il est impossible de plaire à Dieu, » (*Hebr.*, xi, v. 6). Ou bien : « aux saints, » c'est-à-dire à ceux qui ont été sanctifiés par le baptême, « et aux fidèles, » c'est-à-dire à ceux qui persévèrent dans la foi qu'ils ont reçue (*Prov.*, xxviii, v. 20) : « L'homme fidèle sera comblé de bénédictions, etc. »

III<sup>o</sup> L'Apôtre exprime ensuite les biens qu'il souhaite, c'est-à-dire « la grâce, » principe de tout bien (*Rom.*, iii, v. 24) : « Etant gratuitement justifiés par la grâce. » — « Et la paix, » qui est la fin de tous les biens (*Ps.*, cxlvii, v. 14) : « Il vous a donné pour limites la paix. » Il souhaite par conséquent tous les biens intermédiaires. Or tous ces biens viennent « de Dieu » (*Ps.*, lxxxiii, v. 12) : « Le Seigneur donnera la grâce et la gloire ; » et de Dieu (v. 5) « Le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, » par nature, mais « notre Père » par sa grâce ; « et de notre Seigneur Jésus-Christ, » et ainsi de notre Père, c'est-à-dire de Dieu dans la Trinité, et de notre Seigneur Jésus-Christ quant à la nature qu'il s'est unie.

LEÇON II<sup>e</sup> (Ch. 1<sup>er</sup> w. 5 à 8).

SOMMAIRE. — L'Apôtre se réjouit du progrès des Colossiens dans la foi ; il rend grâces à Dieu de la charité dont ils sont animés à l'égard des saints.

5. : *Nous rendons grâces à Dieu et au Père de notre Seigneur Jésus-Christ, et nous le prions sans cesse pour vous,*

dicuntur minores, qui saltem veram fidem tenent, quia « sine fide impossibile est placere Deo, » ut dicitur (*Hebr.*, xi, v. 6). Vel « sanctis, » id est in baptismo sanctificatis, « et fidelibus, » id est permanentibus in fide accepta (*Prov.*, xxviii, v. 20) : « Vir fidelis multum laudabitur, etc. »

III<sup>o</sup> DEINDE ponuntur bona optata, sc. « gratia, » quæ est principium omnis boni (*Rom.*, iii, v. 24) : « Justificati gratis per gratiam ipsius. » — « Pax, » quæ est finale bonum omnium (*Ps.*, cxlvii, v. 14) : « Qui posuit fines tuos pacem. » Et per consequens optat omnia bona media. Et hoc « a Deo » (*Ps.*, lxxxiii, v. 12) :

« Gratiam et gloriam dabit Dominus ; » — « Patre » Domini nostri Jesu Christi, sc. per naturam, sed « nostro » per gratiam ; « et Domino Jesu Christo, » et sic Patre nostro, sc. Deo in Trinitate, et Domino Jesu Christo, quantum ad naturam assumptam.

## LECTIO II.

Lætatur Apostolus Colossenses profecisse in fide, agitque gratias Deo de charitate, qua erga sanctos afficiuntur.

3. *Gratias agimus Deo et Patri Domini nostri Jesu Christi, semper pro vobis orantes :*

4. Depuis que nous avons appris quelle est votre foi en Jésus-Christ, et votre charité envers tous les saints,

5. Dans l'espérance qui vous est réservée dans le ciel, et dont vous avez déjà reçu la connaissance par la parole de la vérité de l'Evangile,

6. Qui est parvenu jusqu'à vous, comme il est aussi répandu dans tout le monde, où il fructifie et croît ainsi qu'il a fait parmi vous, depuis le jour où vous l'avez entendu, et où vous avez connu la grâce de Dieu selon la vérité ;

7. Comme vous en avez été instruits par notre cher Epaphras, qui est notre compagnon dans le service ordinaire de Dieu et un fidèle ministre de Jésus-Christ pour le bien de vos âmes,

8. Et de qui nous avons appris aussi votre charité toute spirituelle.

S. Paul, venant ici au but qu'il se propose, commence à traiter de l'objet de son épître. Et d'abord il relève la vérité de l'Evangile ; en second lieu, il défend contre ceux qui l'attaquent, la vérité de cet état (II, v. 4) : « Car je veux que vous sachiez, etc. » Sur le premier de ces points, premièrement il relève la vérité de la foi à l'Evangile ; secondement l'auteur de cet état (v. 13) : « Qui est l'image du Dieu invisible, etc. » La première partie se subdivise, car l'Apôtre rend grâces d'abord pour les bienfaits spécialement accordés aux Colossiens ; ensuite pour ceux qui ont été accordés à l'Eglise, en général (v. 12) : « Rendant grâces à Dieu le Père, etc. » Dans la première subdivision, l'Apôtre I<sup>o</sup> recommande l'action de grâces à Dieu pour ces bienfaits ; II<sup>o</sup> il indique le motif de sa prière (v. 4) : « Depuis que nous avons appris, etc. »

4. Audientes fidem vestram in Christo Jesu, et dilectionem quam habetis in sanctis omnes,  
5. Propter spem quæ reposita est vobis in cælis, quam audistis in verbo veritatis Evangelii :  
6. Quod pervenit ad vos, sicut et in universo mundo est, et fructificat, et crescit, sicut in vobis, ex ea die qua audistis et cognovistis gratiam Dei in veritate,  
7. Sicut didicistis ab Epaphra, charissimo conservo nostro, qui est fidelis pro vobis minister Christi Jesu,  
8. Qui etiam manifestavit nobis dilectionem vestram in spiritu.

Hic accedens ad propositum incipit epistolarem tractatum. Et primo, commendat Evangelii veritatem ; secundo, contra contrariantia protegit veritatem status hujus, in II. capite, ibi : « Volo enim scire vos. » Circa primum duo facit : primo commendat evangelicæ fidei veritatem, secundo, actorem hujus status, ibi : « Qui est imago. » Item prima in duas, quia primo agit gratias pro beneficiis specialiter exhibitis Colossensibus ; secundo, pro exhibitis generaliter Ecclesiæ, ibi : « Gratias agentes. » Circa primum duo facit, quia primo, commendat gratiarum actionem Deo pro istis ; secundo, ostendit orationis materiam, ibi : « Audiens, etc. »

I<sup>o</sup> La première subdivision se partage encore, car S. Paul rend grâces d'abord, et prie ensuite (v. 3) : « Nous le prions sans cesse pour vous, etc. » Il dit donc (v. 3) : « Nous rendons grâces à Dieu, » qui est l'auteur de la grâce (1<sup>re</sup> Thessal., v, v. 18) : « Rendez grâces à Dieu en toutes choses ; » et cela continuellement, pour les biens passés et les biens futurs. Car bien que nous ne puissions prier continuellement, d'une manière actuelle, nous devons cependant ne pas discontinuer de prier par l'habitude de la charité (1<sup>re</sup> Thessal., v, v. 17) : « Priez sans cesse ; » (S. Luc, XVIII, v. 1) : « Il faut prier tous jours, et ne point se lasser. »

II<sup>o</sup> L'Apôtre arrive ensuite à l'objet, d'abord de l'action de grâces, ensuite de la prière (v. 9) : « C'est pourquoi, depuis que nous-mêmes, nous avons su ces choses. » A l'égard de l'action de grâces, l'Apôtre rappelle I. les biens qu'ils ont reçus ; II. la manière dont ils les ont reçus (v. 3) : « Dont vous avez déjà reçu la connaissance, etc. »

I. Or, notre bien consiste principalement dans la foi, l'espérance et la charité : par la foi, nous avons la connaissance de Dieu, par l'espérance nous nous élevons jusqu'à lui, mais par la charité nous lui sommes unis (1<sup>re</sup> Corinth., XIII, v. 13) : « Car ces trois vertus, la foi, l'espérance et la charité demeurent à présent, mais la plus excellente, etc. » S. Paul rend donc grâces de ces trois dons. — 1<sup>o</sup> Et d'abord de ce qu'ils ont la foi, car il ne la leur avait point prêchée lui-même, c'était un disciple du nom d'Epaphras, et ensuite Archippe. C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 4) : « Depuis que nous avons appris quelle est en Jésus-Christ votre foi, » qui est le principe de la vie spirituelle (Habacuc, II, v. 4) : « Le juste vivra de la foi ; » et (Hebr., XI, v. 6) : « Pour s'approcher de Dieu, il faut croire premièrement, etc. » — 2<sup>o</sup>

I<sup>o</sup> Iterum PRIMA in duas, quia primo, præmittit gratiarum actionem ; secundo, orationem, ibi : « Orantes. » Dicit ergo : « Gratias agimus Deo, » actori gratiarum (1<sup>re</sup> Thess., v, v. 18) : « In omnibus gratias agite ; » et hoc semper, pro præteritis et futuris. Licet enim non continue in actu possimus orare, tamen semper ex habitu charitatis debemus orare (1<sup>re</sup> Thess., v, v. 17) . « Sine intermissione orate ; » (Luc., XVIII, v. 1) : « Oportet semper orare. »

II<sup>o</sup> DEINDE ponitur materia, et primo, gratiarum actionis ; secundo, orationis, ibi : « Ideo et nos. » Circa primum, primo, commemorat bona eorum ; secundo,

quomodo fuerunt ea adepti, ibi : « Quam audistis. »

I. Bonum nostrum principaliter est in fide, spe et charitate : per fidem enim habemus notitiam Dei ; per spem elevamur in ipsum ; sed charitate unimur ei (1<sup>re</sup> Cor., XII, v. 13) : « Nunc autem manent fides, spes, charitas, tria hæc, etc. » — 1<sup>o</sup> Et ideo de istis tribus gratias agit, primo quod fidem habent. Non enim ipse prædicaverat eis, sed quidam discipulus Epaphras nomine, et postea Archippus. Et ideo dicit : « Audientes fidem, » quæ est principium spiritualis vitæ (Habac., II, v. 4) : « Justus meus ex fide vivit ; » (Hebr., XI, v. 6) : « Accedentes ad Deum oportet credere, etc. » — 2<sup>o</sup> Sed hæc

Mais cette foi sans la charité qui opère, est morte, dit S. Jacques (II, v. 4), il faut donc y joindre cette charité (*Galat.*, VI, v. 15) : « En Jésus-Christ la circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision, mais la nouvelle créature. » C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 4) : « Et votre charité envers tous les saints. » Or il y a une affection de charité, et une affection humaine, mais l'affection humaine ne s'étend pas à tous. Cette affection, en effet, embrasse ceux avec lesquels on est en rapport, car c'est ce rapport, qui est la cause de l'affection elle-même. Cette cause dans l'affection humaine, ne s'étend pas à tous, mais seulement aux parents et aux relations humaines, tandis que l'affection de charité s'étend à tous. Aussi l'Apôtre dit-il (v. 4) : « Envers tous les saints. » Car si par la charité, on porte affection aux pécheurs, c'est afin qu'un jour ils deviennent saints (1<sup>re</sup> S. Jean; III, v. 14) : « Nous reconnaissons à l'amour que nous avons pour nos frères, que nous sommes passés de la mort à la vie. » — 5<sup>o</sup> De plus, l'affection humaine a son fruit dans le monde, mais la charité obtient sa récompense dans la vie éternelle. Voilà pourquoi S. Paul ajoute, en troisième lieu, en parlant de l'espérance (v. 5) : « Dans l'espérance, qui vous est réservée dans le ciel, » c'est-à-dire par le motif de la gloire éternelle, qui prend le nom d'espérance, parce qu'elle est mise en réserve certainement (*Job*, XIX, v. 27) : « C'est l'espérance que j'ai, et qui reposera toujours dans mon sein. »

II. Quand S. Paul dit ensuite (v. 4) : « Et dont vous avez déjà reçu la connaissance, etc., » il explique comment les Colossiens ont reçu ces dons. Il relève 1<sup>o</sup> la doctrine de l'Évangile; 2<sup>o</sup> son ministère (v. 7) : « Comme vous en avez été instruits, etc. »

1<sup>o</sup> La doctrine se recommande premièrement par sa vérité; ensuite

fides sine dilectione operante est mortua, ut dicitur (*Jac.*, II, v. 4), et ideo oportet, quod adsit dilectio operans (*Gal.*, VI, v. 15) : « In Christo Jesu neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed nova creatura. » Et ideo dixit : « Et dilectionem quam habetis, etc. » Est autem quædam dilectio charitatis, et quædam mundana; sed mundanis non se extendit ad omnes, quia dilectio talis ad illos est cum quibus est communio, quæ est causa dilectionis; et hæc causa in dilectione mundana non se habet ad omnes, sed tantum est cum consanguineis et mundanis; sed dilectio charitatis se extendit ad omnes. Et ideo dicit : « In omnes. » Nam et ipsi peccatores diligantur per charitatem, hoc est ut

sint aliquando sancti. (1 *Joan.*, III, v. 14) : « Nos scimus quoniam translati sumus de morte ad vitam, quoniam diligimus fratres. » — 3<sup>o</sup> Item dilectio mundi habet fructum in hoc mundo, sed charitas habet in vita æterna. Et ideo tertio subdit de spe, dicens : « Propter spem quæ reposita est, » id est propter gloriam æternam, quæ ideo dicitur spes, quia pro certo custoditur (*Job*, XIX, v. 27) : « Reposita est hæc spes mea in sinu meo. » II. Deinde cum dicit : « Quam ante audistis, » ostendit quomodo adepti sunt ista. Et primo : commendat doctrinam evangelicam; secundo, ministerium, ibi : « Sicut didicistis. »

1<sup>o</sup> Item primo commendat doctrinam a

par son progrès (v. 6) : « Qui est parvenu jusqu'à vous; » et enfin par ses fruits (v. 6) : « Où il fructifie, etc. » — A) Il dit donc (v. 5) : « Et dont vous avez déjà reçu, » à savoir l'espérance, ou ce qui est l'objet de cette espérance, « par la parole très véritable de l'Évangile, » car ce que promet l'espérance est au-dessus de tout (1<sup>re</sup> *Corinth.*, II, v. 9) : « L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu et le cœur de l'homme n'a jamais conçu, etc. ; » voilà pourquoi Dieu l'a révélé (*S. Matth.*, III, v. 2) : « Faites pénitence, car le royaume de Dieu est proche. » Or cette espérance est véritable, et non pas vaine, (comme il arrive quand celui qui promet est menteur;) car elle est fondée sur la parole de vérité (*S. Jean*, XVII, v. 17) : « Votre parole est la vérité même. »

B) Quand l'Apôtre dit (v. 6) : « Qui est parvenu jusqu'à vous, etc., » il relève la doctrine de Jésus-Christ à raison de son progrès. Car, non seulement elle est parvenue jusqu'à vous, mais (v. 6) « elle est aussi répandue dans tout le monde » (*Ps.*, XVIII, v. 5) : « Leur parole a été entendue jusqu'aux extrémités du monde, etc. » (*S. Matth.*, XXIV, v. 14) : « Et cet Évangile du royaume sera prêché par toute la terre, en témoignage à toutes les nations, et alors arrivera la fin. »

Cependant, comment se fait-il que la fin du monde ne soit point encore arrivée, puisque l'Évangile a été prêché par toute la terre?

Quelques-uns disent que l'Évangile de Jésus-Christ n'est point l'Évangile du royaume. Mais cette réponse est une erreur, puisque le Sauveur a dit : « Cet Évangile du royaume. » Il faut donc répondre avec S. Jean Chrysostôme, que du vivant même des Apôtres, l'Évangile de Jésus-Christ fut promulgué dans tout le monde, au moins quant au bruit que fit leur prédication, car il est vraiment miracu-

veritate; secundo, ab ejus dilatatione, ibi : « Quod pervenit; » tertio a profectu, ibi : « Et fructificat. » — A) Dicit ergo : « Quam audistis, » sc. spem, vel rem speratam; et hoc, « in verbo veritatis Evangelii : » Hæc enim excedit omnia (1 *Cor.*, II, v. 9) : « Nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, etc. ; » et ideo Deus eam revelat (*Matth.*, III, v. 2) : « Pœnitentiam agite, appropinquabit enim regnum cœlorum. » Hæc autem spes vera, non autem est vana (sicut quando promittens est mendax) quia « in verbo veritatis » (*Joan.*, XVII, v. 17) : « Sermo tuus veritas est. »

B) Deinde cum dicit : « Quod pervenit, » commendatur doctrina Christi a

dilatatione, quia non solum pervenit « ad vos, » sed « in universo mundo » (*Ps.*, XVIII, v. 5) : « In omnem terram exivit sonus eorum, etc. ; » (*Matth.*, XXIV, v. 14) : « Oportet hoc Evangelium regni prædicari in universo orbe, et tunc erit consummatio. »

Sed quomodo nondum est consummatio, cum sit prædicatum in universo mundo?

Respondeo : aliqui dicunt quod Evangelium Christi non est Evangelium regni. Sed hoc est falsum, quia Dominus dicit hoc Evangelium regni. Sed dicendum est, secundum Chrysostomum, quod adhuc viventibus Apostolis Evangelium Christi

est divulgatum per totum mundum, saltem quantum ad famam, quod est valde

leux, que dans l'espace de quarante années, la doctrine de Jésus-Christ ait pris cet accroissement. Le sens de cette expression : « Par toute la terre, » doit donc se restreindre au bruit qui s'est répandu, « et alors viendra la fin, » c'est-à-dire, la destruction de Jérusalem. Toutefois, suivant S. Augustin, cette interprétation manque de vérité, car au temps même de ce Père, quelques nations se trouvaient encore, parmi lesquelles il n'existait pas d'Eglise. C'est ce qui fait dire à S. Augustin lui-même, qu'il faut donner à ces paroles : « Quand cet Evangile sera prêché, » ce sens : lorsque l'Eglise sera établie dans toutes les nations ; bien qu'alors il y en ait qui croient, et d'autres qui ne croient pas, « ce sera alors la fin, » ce qui arrivera non pas au temps des apôtres, mais vers la fin du monde. Quand donc il est dit ici (v. 6) : « Comme il est répandu dans tout le monde, » l'Apôtre parle du temps à venir, comme d'un temps présent, à cause de la certitude de l'événement (*Ps.*, xviii, v. 5) : « Leurs paroles se sont fait entendre jusqu'aux extrémités du monde. » On peut dire néanmoins que par le retentissement de la prédication, l'Evangile a été promulgué dans toute la terre, bien qu'il n'ait point été établi partout.

C) S. Paul relève ensuite la doctrine de Jésus-Christ à raison de ses effets, par les bonnes œuvres (v. 6) : « Et où il fructifie » *Eccli.*, xxiv, v. 25) : « Mes fleurs sont des fruits de gloire et d'abondance, etc. ; » (*S. Matth.*, xiii, v. 23) : « Il porte du fruit et rend cent, soixante, ou trente pour un » — « (v. 6). Et il croît, » à savoir dans la multitude de ceux qui reçoivent la foi (*Act.*, ii, v. 47) : « Et le Seigneur augmentait tous les jours le nombre de ceux qui trouvaient le salut dans son Eglise. » Ce fut un grand acte de puissance, car (v. 6) : « Ce qui a eu lieu parmi vous, » a eu lieu aussi pour les autres. « Vous

miraculosum, quod in quadraginta annis sic creverit [doctrina Christi. Et sic dicit « in universo mundo, » quantum ad famam, et tunc erit consummatio, id est destructio Jerusalem. Secundum Augustinum autem, hoc non est verum, quia adhuc tempore suo erant aliquæ gentes, in quibus nondum erat Ecclesia. Et ideo ipse dicit hoc esse intelligendum quando prædicabitur. Ita quod in omnibus gentibus Ecclesia erit fundata, licet aliqui sint credentes, aliqui non, tunc erit finis, et hoc non tempore Apostoli, sed circa finem mundi ; et sic quando hic dicitur « in universo mundo, » loquitur Apostolus de futuro sicut de præsentis propter certitudinem eventus (*Ps.*, xviii, v. 5) : « In

omnem terram exivit sonus eorum, etc. » Potest tamen dici, quod secundum famam est divulgatum per totum mundum, sed non secundum foundationem. C) Deinde commendat doctrinam Christi, quantum ad fructum per bona opera, ibi ; « Et fructificat » (*Eccli.*, xxiv, v. 23) : « Flores mei fructus honoris et honestatis, etc. ; » (*Matth.*, xiii, v. 23) : « Fructum affert et facit aliud quidem centesimum, aliud sexagesimum, aliud tricesimum. » — « Et crescit, » sc. in multitudine credentium (*Act.*, ii, v. 47) : « Dominus autem augebat qui salvi fierent quotidie in idipsum. » Et hoc magnæ potestatis fuit, quia « sicut in vobis, » ita et in aliis. « Audis-

avez entendu » la prédication, et du jour où vous l'avez entendue (v. 6) « vous avez connu la grâce de Dieu, selon la vérité, » par l'assentiment que vous y avez donné.

2<sup>o</sup> L'Apôtre enfin relève le ministère sacré de trois manières. D'abord par rapport à lui-même ; ensuite par rapport aux Colossiens eux-mêmes ; enfin par rapport à lui et à eux. Il dit donc : vous avez été ainsi instruits par l'Evangile (v. 7) « comme vous l'avez reçu d'Epaphras, notre très-cher compagnon » (*Apoc.*, xxii, v. 9) : « Je suis serviteur de Dieu comme vous, et comme vos frères les prophètes ; » — (v. 7) « et fidèle ministre de Jésus-Christ, » c'est-à-dire qui ne cherche point ses intérêts propres (*1<sup>re</sup> Corinth.*, iv, v. 1) : « Que les hommes nous considèrent comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu. » Ministre fidèle de Jésus-Christ pour le bien de vos âmes, c'est-à-dire médiateur entre l'Apôtre et les fidèles de cette Eglise ; (v. 8) « et qui nous a fait connaître, » c'est-à-dire, donné des preuves de « votre charité toute spirituelle. »

### LEÇON III<sup>e</sup> (Ch. 1<sup>er</sup> v. 9 à 14.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre prie pour les Colossiens, demandant qu'ils soient remplis de la connaissance de la volonté de Dieu. Il rend grâce de tous les dons accordés à tous les chrétiens.

9. *C'est pourquoi depuis le temps où nous avons su ces choses, nous ne cessons point de prier pour vous et de demander à Dieu qu'il vous remplisse de la connaissance de sa volonté, en vous donnant toute la sagesse et toute l'intelligence spirituelle ;*

tis » prædicationem, « et cognovistis » apertiam manifestavit, » id est significavit, etc. probando.

2<sup>o</sup> Consequenter commendat ministerium tripliciter : primo, per comparisonem ad se ; secundo, per comparisonem ad ipsos ; tertio, quantum ad utrosque. Dicit ergo : Edocti estis per Evangelium, « sicut ab Epaphra didicistis, consero » (*Apoc.*, xxii, v. 9) : « Conservus tuus sum et fratrum tuorum ; » — « qui est fidelis minister, » sc. non quærens quæ sua sunt (*1<sup>re</sup> Cor.*, iv, v. 1) : « Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei, etc. » Qui est fidelis, sc. mediator inter Apostolum et istos ; « qui

### LECTIO III.

Orat pro eis Apostolus, petens ut impleantur cognitione voluntatis Dei, gratias referens pro beneficiis quibuslibet Christianis exhibitis.

9. *Ideo et nos ex qua die audivimus, non cessamus pro vobis orantes et postulantes, ut impleamini agnitione voluntatis ejus, in omni sapientia et intellectu spirituali :*

10. Afin que vous vous conduisiez d'une manière digne de Dieu, tâchant de lui plaire en toutes choses, portant les fruits de toutes sortes de bonnes œuvres, et croissant en la connaissance de Dieu ;

11. Que vous soyez en tout remplis de force par la puissance de sa gloire, et que vous ayez en toutes rencontres une patience et une douceur persévérante accompagnée de joie.

12. Rendant grâces à Dieu le Père, qui, en vous éclairant de sa lumière, nous a rendus dignes d'avoir part à l'héritage des saints ;

13. Qui nous a arrachés de la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé,

14. Par le sang duquel nous avons été rachetés et nous avons reçu la rémission de nos péchés.

1<sup>o</sup> L'Apôtre a indiqué plus haut l'objet de l'action de grâces, et expliqué pour quels dons il a rendu grâces, il rappelle ici la prière, et fait entrevoir ce qu'il demande pour les Colossiens. Et d'abord il énonce les conditions de la prière ; ensuite il indique quelles sont les grâces demandées (v. 9) : « Afin qu'il vous remplisse, etc. »

I. Or, la prière exige trois conditions. — 1<sup>o</sup> D'être faite à propos ; c'est pourquoi S. Paul ajoute (v. 9) : « Depuis le temps, » suppléer, ou nous avons commencé à prier, etc. (*Jérém.*, xxxi, v. 20) : « Depuis que j'ai parlé de lui, je me souviendrai encore de lui, etc. » — 2<sup>o</sup> Continuelle (v. 9) : « Nous ne cessons pas » (*1<sup>er</sup> Rois*, xii, v. 25) : « Pour moi, que Dieu me garde de commettre ce péché contre lui, que je ne cesse jamais de prier pour vous ; » (*Rom.*, i, v. 9) : « Je me souviens de vous sans cesse dans mes prières, etc. » — 3<sup>o</sup> Fréquente et parfaite (v. 9) : « Demandant à Dieu, etc. » La prière est l'élévation de

10. Ut ambuletis digne Deo per omnia placentes : in omni opere bono fructificantes, et crescentes in scientia Dei :  
 11. In omni virtute confortati secundum potentiam claritatis ejus, in omni patientia et longanimitate, cum gaudio,  
 12. Gratias agentes Deo et Patri, qui dignos nos fecit in partem sortis sanctorum in lumine :  
 13. Qui eripuit nos de potestate tenebrarum, et transtulit in regnum Filii dilectionis sue,  
 14. In quo habemus redemptionem et remissionem peccatorum.

actionis, ostendens pro quibus bonis gratias egit, hic ostendit orationem, innuens quid pro eis petit. Et primo, præmittit conditiones orationis ; secundo, subdit bona petita, ibi : « Ut impleamini. »

I. Oratio tres habet condiciones. — 1<sup>o</sup> Primo, quod sit tempestiva, unde subdit : « Ex qua die, etc., » supple cœpimus orare (*Jer.*, xxxi, v. 20) : « Ex quo locutus sum de eo, adhuc recordabor ejus, etc. » — 2<sup>o</sup> Secundo, quod sit continua, ibi : « Non cessamus, etc. » (*1 Reg.*, xii, v. 23) : « Absit autem a me hoc peccatum in Domino, ut cessem orare pro vobis » (*Rom.*, i, v. 9) : « Sine intermissione memoriam vestri facio semper in orationibus meis. » — 3<sup>o</sup> Tertio, multiplex et perfecta, ibi : « Orantes et postulantes. » Oratio

1<sup>o</sup> SUPRA posuit materiam gratiarum

l'âme à Dieu ; la supplication, la demande de ce dont on a besoin. La prière doit précéder, afin que celui qui demande avec dévotion soit exaucé ; c'est ainsi que ceux qui sollicitent emploient d'abord la persuasion, afin de se rendre favorable la personne à qui ils s'adressent. Pour nous, il nous faut commencer par envoyer devant nous la dévotion et la méditation de Dieu et des choses divines, non pas pour incliner Dieu vers nous, mais pour nous élever vers lui.

II. Or S. Paul demande trois choses à savoir : la connaissance de la vérité (v. 9) : « Qu'il vous remplisse, etc. ; » la pratique des vertus (v. 10) : « Afin que vous vous conduisiez, etc. ; » enfin la patience dans les épreuves (v. 11) : « En toute patience, etc. »

1<sup>o</sup> La connaissance que demande l'Apôtre est triple, à savoir, ce qu'il faut faire (v. 9) : « Qu'il vous remplisse de sa volonté, » c'est-à-dire que vous connaissiez pleinement la volonté de Dieu (*1<sup>re</sup> Thessal.*, iv, v. 5) : « Car la volonté de Dieu est que vous soyez saints, que vous vous absteniez de fornications, etc. » Celui-là donc connaît la volonté de Dieu, qui vit dans la sainteté ; mais celui qui pèche ne connaît pas la volonté de Dieu, car tout pécheur est dans l'ignorance [(*Rom.*, xii, v. 2) : « Afin que vous reconnaissiez quelle est la volonté de Dieu, etc. » L'Apôtre demande ensuite la connaissance des choses divines (v. 9) : « En toute sagesse. » Car suivant S. Augustin, la sagesse est la connaissance des choses divines (*Sag.*, i, v. 1) : « Ayez du Seigneur des sentiments dignes de sa bonté. » Enfin il demande la connaissance des choses spirituelles (v. 9) : « En toute intelligence spirituelle, » c'est-à-dire au-dessus des choses qui tiennent au corps (*1<sup>re</sup> Corinth.*, ii, v. 17) : « Or, nous n'avons point reçu l'esprit du monde, mais l'esprit de Dieu. » C'est avec raison que la sagesse et

est ascensus mentis in Deum ; postulatio est rerum petio. Oratio debet præcedere, ut devote petens exaudiatur, sicut petentes præmittunt persuasionem ut inclinent, sed nos debemus præmittere devotionem et meditationem Dei et divinorum, non ut eum flectamus, sed ut nos erigamus in eum.

II. *Tria* autem petit, sc. cognitionem veritatis, ibi : « Ut impleamini ; » operationem virtutis, ibi : « Ut ambuletis ; » tolerantiam malorum, ibi : « In omni patientia. »

1<sup>o</sup> Triplicem vero cognitionem optat, sc. agendorum, unde dicit : « Ut impleamini agnitione, etc., » id est, ut plene cognoscatis voluntatem Dei (*1 Thess.*, iv, v. 3) :

« Hæc est voluntas Dei, sanctificatio vestra, ut abstineatis, etc. » Ille ergo cognoscit voluntatem Dei, qui in sanctitate vivit ; qui ergo peccat, non cognoscit voluntatem Dei, quia omnis peccans est ignorans (*Rom.*, xii, v. 2) : « Ut probetis quæ sit voluntas Dei, etc. » Item cognitionem divinorum, ibi : « In omni sapientia, » quæ est cognitio divinorum, secundum Augustinum (*Sap.*, i, v. 1) : « Sentite de Domino in honestate. » Item spiritualium donorum, ibi : « Et intellectu spirituali, » id est non harum corporalium rerum (*1 Cor.*, ii, v. 17) : « Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed Spiritum qui ex Deo est. » Et apte conjunguntur hæc duo,

l'intelligence sont ici réunies, car la sagesse est moindre, quand elle est sans l'intelligence, comme remarque S. Grégoire; et l'intelligence est inutile sans la sagesse, parce que la sagesse juge, et l'intelligence comprend; ce qu'elle ne peut faire, quand il n'y a pas jugement, et réciproquement. La Glose dit que le premier terme est pris d'une manière générale, que le second se rapporte à la vie active et le troisième à la vie contemplative.

2<sup>o</sup>. Cependant il ne suffit point de connaître, « car celui-là est coupable de péché, qui sachant le bien qu'il doit faire ne le fait point, » dit S. Jacques (iv, v. 17); il est donc nécessaire d'en venir à la pratique de la vertu, et l'Apôtre l'indique d'abord quand il dit (v. 10): « Afin que vous vous conduisiez d'une manière digne de Dieu. » Celui-là, en effet, ne se conduit pas dignement, qui ne vit pas ainsi qu'il convient à un enfant de Dieu (2<sup>e</sup> Corinth., vi, v. 4): « En toutes choses agissons comme les ministres de Dieu, nous rendant recommandables par une grande patience, etc.; et (1<sup>re</sup> Thessal., iv, v. 6): « Comme nous l'avons déjà déclaré et assuré. » Il indique ensuite l'intention droite (v. 10): « Tâchant de lui plaire en toutes choses » (Sag., iv, v. 10): « Le juste a plu à Dieu, il en a été aimé. » Enfin le désir d'arriver à la perfection (v. 10): « Portant des fruits de toutes sortes de bonnes œuvres, etc. » Car on doit sans cesse s'efforcer d'atteindre à un bien plus élevé (Eccli., xxiv, v. 25): « Mes fleurs sont des fruits de gloire et d'abondance; » (Rom., vi, v. 22): « Le fruit que vous retirez est votre sanctification et la fin sera la vie éternelle. » Le fruit à son tour est suivi de l'accroissement de la science. C'est pourquoi S. Paul dit (v. 10): « Et croissant dans la science de Dieu. » Plus, en effet, l'on s'applique à remplir les préceptes, plus on est disposé à connaître (Ps., cxviii, v. 100): « J'ai été plus intelligent que les vieil-

lards, parce que j'ai recherché vos commandements; » (Sag., i, v. 4): « Elle n'habitera point (la sagesse) dans un corps assujéti au péché. » L'Apôtre dit: « De Dieu, » et non pas du monde (Sag., x, v. 10): « Elle (la sagesse) lui a donné la science des saints. »

3<sup>o</sup>. S. Paul indique ensuite la patience dans les maux, parce que pour la vertu, il ne suffit pas de savoir ou de vouloir, mais il faut en venir à l'œuvre sans défaillir jamais, ce qui ne peut avoir lieu sans la patience et le courage dans l'épreuve. C'est ce qui fait dire à l'Apôtre (v. 11): « Que vous soyez remplis de force » (Eccli., xliv, v. 6): « Ils ont été riches en vertu; ils ont aimé la véritable beauté. » Or cette vertu vient de Dieu; aussi S. Paul dit-il (v. 11): « Par la puissance de sa lumière » (Ephés., vi, v. 10): « Enfin, mes frères, fortifiez-vous dans le Seigneur. » Il ajoute (v. 11): « De sa lumière, » c'est-à-dire de la lumière du Christ, qui est la clarté du Père, car tendre au péché, c'est marcher aux ténèbres (Sag., vii, v. 25): « La sagesse est la vapeur de la vertu de Dieu et l'effusion toute pure de la clarté du tout-puissant. » Quand S. Paul ajoute (v. 11): « Que vous ayez en toutes rencontres une patience à l'épreuve, » il demande pour les Colossiens la force dans l'adversité. Car il en est qui succombent ou à cause de la grandeur de l'épreuve; il faut par conséquent la patience (S. Luc, xxi, v. 19): « C'est par votre patience que vous posséderez vos âmes. » Ou à cause du délai de la récompense; et c'est ce qui fait dire à l'Apôtre (v. 11): « Et une douceur persévérante, » qui fait attendre la réalisation des promesses (Habac., ii, v. 3): « S'il diffère attendez-le, car il arrivera très certainement et il ne tardera pas; » et (Hebr., vi, v. 15): « Et ainsi (Abraham) ayant attendu avec une longue patience, il a obtenu ce qui avait été promis. » En-

sapientia et intellectus, quia minor est sapientia si intellectu careat, ut dicit Gregorius; et inutilis est intellectus sine sapientia, quia iudicat, et intellectus capit et non valet capere nisi iudicet, et e converso. Glossa dicit quod primum sumitur generaliter; secundum pertinet ad activam vitam; tertium ad contemplativam.

2<sup>o</sup> Nec sufficit cognoscere, quia « scienti bonum et non operanti, peccatum est illi, » ut dicitur (Jac., iv, v. 17); unde oportet quod adsit virtuosa operatio, quam primo tangit, ibi: « Ut ambuletis digne Deo. » Indigne enim ambulat qui non vivit sicut decet filium Dei (2<sup>e</sup> Cor., vi, v. 4): « In omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut

Dei ministros in multa patientia, etc.; » (1<sup>re</sup> Thess., iv, v. 6): « Sicut prædiximus et testificati sumus. » Secundo, tangit rectam intentionem, ibi: « Per omnia placentes » (Sag., iv, v. 10): « Placens Deo factus est dilectus. » Tertio, studium proficiendi, ibi: « In omni opere bono, etc. » Semper enim homo debet niti ad ulterius bonum (Eccli., xxiv, v. 23): « Flores mei fructus honoris et honestatis » (Rom., vi, v. 22): « Habetis fructum vestrum in sanctificationem, etc. » Ad fructificationem sequitur augmentum scientiæ, ideo dicit: « Et crescentes, etc. » Ex hoc enim quod aliquis studet implere mandata disponitur ad cognitionem (Ps., cxviii, v. 100):

« Super senes intellexi, quia mandata tua quæsi » (Sap., i, v. 4): « Non habitabit in corpore subdito peccatis. » Et dicit: « Dei, » non mundi (Sag., x, v. 10): « Dedit illi scientiam sanctorum, etc. »

3<sup>o</sup> Deinde tangit tolerantiam malorum, quia ad virtutem non sufficit scire vel velle, nisi immobiliter operetur, quod non potest esse sine patientia et malorum tolerantia. Et ideo dicit: « In omni virtute confortati » (Eccli., xliv, v. 6): « Divites in virtute, pulchritudinis studium habentes. » Quæ virtus est a Deo, unde dicit: « Secundum potentiam claritatis ejus » (Eph., vi, v. 10): « Confortamini in Domino. » Sed addit: « Claritatis ejus, » id est Christi, qui est claritas Patris, quia per-

gere ad peccatum, est pergere ad tenebras (Sag., vii, v. 25): « Vapor est enim virtutis Dei, et emanatio quædam est claritatis omnipotentis Dei sincera. » Deinde cum dicit: « In omni patientia, etc., » petit eis tolerantiam in adversis. Quidam enim desiciunt vel propter difficultatem adversorum; et ideo oportet habere patientiam (Luc., xxi, v. 19): « In patientia vestra possidebitis animas vestras. » Vel propter dilationem præmii; et ideo dicit: « Et longanimitate, » quæ facit sustinere rem promissam (Hab., ii, v. 3): « Si moram fecerit, expecta eum, etc.; » (Hebr., vi, v. 15): « Longanimitate ferens adeptus est repromissionem. »

fin il en est qui évitent ces deux écueils, mais qui éprouvent de la tristesse. S. Paul dit contre cette disposition (v. 11) : « Accompagnée de joie » (S. Jacq., I, v. 2) : « Considérez comme le sujet d'une extrême joie les diverses afflictions qui vous arrivent. »

II<sup>o</sup> En ajoutant (v. 12) : « Rendant grâces à Dieu le Père, etc. » S. Paul rend grâces pour les dons accordés à tous les fidèles. Et d'abord pour celui de la grâce qu'il place au premier rang ; ensuite pour les effets de la grâce (v. 13) : « Qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, etc. »

I. Il dit donc (v. 12) : « Nous prions, rendant grâces en votre nom à Dieu, » qui nous a créés ; « le Père, » à savoir, qui nous a adoptés, « en nous éclairant de sa lumière, pour nous rendre dignes d'avoir part au sort et à l'héritage des saints. » On a dit que les dons de la grâce étaient accordés à raison des mérites, et que Dieu donnait la grâce à ceux qui en étaient dignes, et pas aux autres. L'Apôtre condamne cette erreur, quand il dit que tout ce que nous avons de dignité et de grâce, c'est Dieu qui l'a produit en nous ; il est donc également l'auteur des effets de la grâce. C'est ce qui lui fait dire (v. 12) : « Lui qui en nous éclairant de sa lumière, nous a rendus dignes, etc. » (2<sup>o</sup> Corinth., III, v. 5) : « Non pas que nous soyons capables de former de nous-mêmes aucune pensée, comme de nous-mêmes, mais c'est Dieu qui nous en rend capables. » — (v. 12) : « Afin d'avoir part au sort et à l'héritage des saints. » Tous les hommes de ce monde en les considérant d'après leur nature, sont bons ; il est donc juste qu'ils aient quelque chose de Dieu. Les méchants ont pour leur part les voluptés et les biens du temps (Sag., II, v. 9) : « C'est là notre sort et notre partage. » Les saints ont pour héritage Dieu lui-même (Lament., III, v. 24) : « Le Seigneur est mon partage, dit mon âme ; »

(Ps., xv, v. 5) : « Le Seigneur est la part qui m'est échue en héritage, et la portion qui m'est destinée. » C'est ce qui fait dire à S. Paul, « qui nous a rendus dignes, etc. ; » et il ajoute : « d'avoir part au sort. » Car on peut partager une chose de deux manières : d'abord par choix, quand l'un prend une part, l'autre une autre ; ensuite par le sort (Prov., xviii, v. 18) : « Le sort apaise les différends. » Or la part des saints ne leur arrive point par leur propre choix (S. Jean., xv, v. 16) : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis ; » mais par le choix que Dieu lui-même a fait de vous. Le sort est l'abandon d'une chose au jugement de Dieu. Il y a trois espèces de sorts, le sort consultatoire, le sort divinatoire et le sort divisoire. (1) La première espèce, dans les choses temporelles, n'est pas illicite, la seconde est superstitieuse et illicite ; la troisième dans un cas de nécessité, peut être quelquefois permise, car en soi elle est déjà comme une possession de la lumière (1<sup>re</sup> Timoth., VI, v. 16) : « Il habite une lumière inaccessible ; » (Job, xxxvi, v. 52) : « Il cache la lumière dans ses mains, et il lui commande ensuite de paraître de nouveau. »

II. De ce sort des saints, se déduit l'effet de la grâce, c'est-à-dire la translation des ténèbres à la lumière. L'Apôtre rappelle donc d'abord cette translation ; ensuite la manière dont les hommes, avant la grâce, sont esclaves du péché. — 1<sup>o</sup> En effet, le péché n'étant que ténèbres, les pécheurs, pour cette raison, sont sous la puissance des ténèbres, soit des démons, soit du péché (Ephés., VI, v. 12) : « Contre les princes de ce monde, c'est-à-dire de ce siècle ténébreux, etc. » (Isaïe, XLIX, v. 25) : « Les captifs du géant lui seront ravis. » — « Il nous a donc arrachés à la puissance des ténèbres et (v. 13) transférés

(1) Ita IIæ, Q. xcvi, art. VIII.

Sed aliqui hæc duo vitant, sed cum tristitia ; contra hoc dicit : « Cum gaudio » (Jac., I, v. 2) : « Omne gaudium existimate, fratres, cum in varias tentationes incideritis, etc. »

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Gratias agentes, etc. », agit gratias pro beneficiis exhibitis omnibus fidelibus. Et hoc pro beneficio gratiæ quod primo ponit ; secundo, pro fructu gratiæ, ibi : « Qui eripuit ».

I. Dicit ergo : « Oramus pro vobis, agentes gratias Deo, » sc. creanti ; « et Patri » sc. adoptanti, « qui dignos, etc. » Dixerunt aliqui quod dona gratiarum dantur pro meritis, et quod Deus dat dignis gratiam, non autem indignis ;

ideo hoc excludit Apostolus, quia quidquid habes dignitatis et gratiæ, hoc Deus fecit in te ; ergo et effectus gratiæ. Et ideo dicit : « Qui dignos nos fecit, etc. » (2<sup>o</sup> Cor., III, v. 5) : « Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis quasi ex nobis, etc. » — « In partem sortis sanctorum, etc. » Omnes homines de mundo secundum naturam sunt boni ; et ideo justum est eos aliquam partem habere Dei. Mali quidem partem habent voluptates et temporalia. (Sap., II, v. 9) : « Hæc est pars nostra, et hæc sors nostra. » Sancti vero habent ipsam Deum partem (Thren. III, v. 24) : « pars mea Dominus ; » (Ps., xv, v. 5) : « Dominus

pars hæreditatis meæ ; » et ideo dicit : « Qui dignos, etc. » Et addit. « Sortis, » quia dupliciter aliquid dividunt. Quandoque per electionem, quando unus hanc, alius illam partem elegit ; aliquando sorte (Prov., xviii, v. 18) : « Contradictiones comprimunt sors. » Hæc autem pars cedit sanctis non per electionem propriam (Joan., xv, v. 16) : « Non vos me elegistis, sed ego elegi vos, » sed quia ipse Deus elegit vos. Sors enim nihil aliud est quam committere aliquid divino judicio. Sors autem triplex est, sc. consultoria, divinatoria et divisoire. Prima autem in temporalibus non est mala ;

secundum aliquando permittenda, sed hæc per se est possessio luminis (1<sup>o</sup> Tim., VI, v. 16) : « Lucem habitat inaccessibleem ; » (Job, xxxvi, v. 32) : « In manibus abscondit lucem, etc. »

II. Et ex hac parte sequitur effectus gratiæ, sc. translatio de tenebris ad lucem. Et ideo primo ponit translationem ; secundo, modum, in quo homines ante gratiam sunt servi peccati. — 1<sup>o</sup> Nam cum peccatum sit tenebræ, ideo sunt in potestate tenebrarum, sive demonum, sive peccatorum (Eph., VI, v. 12) : « Adversus rectores mundi tenebrarum harum, etc. ; » (Is., XLIX, v. 25) : « Captivitas a forti tollitur, etc. ; » — « Et transtulit

dans le royaume de son Fils bien-aimé, » c'est-à-dire, afin que nous soyons le royaume de Dieu (S. Jean, xviii, v. 36) : « Mon royaume n'est pas de ce monde, etc. » Or ceci a lieu, lorsque nous sommes délivrés du péché (Apoc., v, v. 10) : « Et vous nous avez fait rois, etc. » Ou à la lettre, pour que nous obtenions la vie éternelle (S. Matth., iii, v. 2; iv, v. 17 et x, v. 7) : « Le royaume des cieus approche. » C'est ce que dit S. Paul (v. 13) : « Dans le royaume de son Fils bien-aimé. » La dilection, ainsi que l'a remarqué S. Augustin dans la Glose, désigne quelquefois le Saint-Esprit, qui est l'amour du Père et du Fils. Que si la dilection était toujours considérée ainsi, en tant que personne, le Fils alors serait le Fils du Saint-Esprit; mais quelquefois on prend ce terme en tant qu'essence, comme dit la Glose. Le Fils de sa dilection, comme il est dit ici, est donc son fils bien-aimé, ou le fils de son essence.

Cette explication est-elle conforme à la vérité? Le Fils est-il Fils de l'essence du Père?

Il faut dire, que si le génitif implique l'habitude de la cause efficiente, cette interprétation est fautive, car l'essence n'engendre pas plus qu'elle n'est engendrée. S'il indique la forme, c'est-à-dire que le Fils reproduit comme matériellement son essence, ainsi que l'on dirait d'un objet qu'il est de belle forme, c'est-à-dire qu'il a une belle forme, l'interprétation est vraie dans ce sens (S. Jean, iii, v. 35) : « Le Père aime le Fils, et il lui a mis toutes choses entre les mains.

2<sup>o</sup> Quand S. Paul dit (v. 14) : « Par le sang duquel nous avons été rachetés, etc. », il explique le mode de la translation. En effet, l'homme vivant dans l'état du péché, était lié de deux manières. D'abord par la servitude du péché (S. Jean, viii, v. 54) : « Quiconque

etc., » id est ut essemus regnum Dei (Joan., xviii, v. 36) : « Regnum meum non est de hoc mundo, etc. » Et hoc fit quando liberamur a peccato (Ap., v, v. 10) : « Fecisti nos Deo nostro regnum, etc. » vel ad litteram, ut vitam æternam (Matth., iii, v. 2; iv, v. 17 et x, v. 7) : « Appropinquabit regnum cælorum; » et hoc est quod dicit : « Regnum Filii dilectionis suæ. » Dilectio, ut dicit Augustinus in Glossa, quandoque dicitur Spiritus Sanctus qui est amor Patris et Filii. Sed si dilectio sic semper teneretur personaliter tunc Filius esset filius Spiritus Sancti, sed quandoque dicitur essentialiter, ut dicitur in Glossa. Filii ergo dilectionis suæ, dicitur, id est filii sui dilecti, vel filii essentia suæ.

Sed numquid hæc est vera : Filius est filius essentia Patris ?

Dicendum est quod si genitivus designat habitudinem causæ efficientis, est falsum, quia essentia non generat, nec generatur. Si autem designat formam, id est habens essentiam suam quasi materialiter, sicut dicitur aliquid egregiæ formæ, id est habens egregiam formam, sic est vera (Joan., iii, v. 35) : « Pater diligit Filium, et omnia dedit in manu ejus. »

2<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « In quo habemus, etc. » ostendit modum translationis. Homo enim existens in peccato dupliciter tenebatur subditus, sc. per servitutem (Joan., viii, v. 34) : « Qui facit peccatum

commet le péché est esclave du péché. » Il était de plus soumis à la peine et éloigné de Dieu (Isaïe, lix, v. 2) : « Ce sont vos iniquités qui ont fait une séparation entre vous et votre Dieu, et ce sont vos péchés qui lui ont fait cacher son visage, pour ne plus vous écouter. » Or le Christ a levé ces deux obstacles, car en tant qu'homme, il a été immolé en sacrifice pour nous, et nous a rachetés par son sang. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 14) : « C'est par son sang que nous avons été rachetés » (1<sup>re</sup> Corinth., vi, v. 20) : « Vous avez été rachetés à un grand prix. » Mais en tant que Dieu (v. 14) « nous recevons par lui la rémission de nos péchés, » car c'est par lui que la dette du péché a été payée.

#### LEÇON IV<sup>e</sup> (Ch. 1<sup>er</sup>, w. 13 à 17.)

SOMMAIRE. — S. Paul exalte l'auteur de la grâce, Jésus-Christ, dont il relève la grandeur en le comparant à Dieu, et à toutes les créatures.

13. Lequel (Jesus-Christ) est l'image du Dieu invisible, et qui est né avant toutes les créatures ;

16. Car tout a été créé par lui dans le ciel et sur la terre, les choses visibles et invisibles, soit les Trônes, soit les Dominations, soit les Principautés, soit les Puissances, tout a été créé par Lui et pour Lui.

17. Et il est avant tous, et toutes choses subsistent par Lui.

Après avoir énuméré dans ce qui précède, les dons généraux et

servus est peccati. » Item erat reus pænæ, et aversus a Deo (Is., lix, v. 2) : « Iniquitates vestrae diviserunt inter vos et Deum vestrum, et peccata vestra absconderunt faciem ejus a vobis, ne exaudiret. » Hæc duo removet Christus, quia in quantum homo, factus est pro nobis sacrificium, et redemit nos in sanguine suo. Et ideo dicit : « In quo habemus redemptionem » (1<sup>re</sup> Cor., vi, v. 20) : « Empti estis pretio magno. » Sed in quantum est Deus, « habemus per eum peccatorum remissionem, » quia reatus peccati solutus est per eum.

#### LECTIO IV.

Gratiæ auctorem commendat, qui Christus

est, qui etiam commendatur per comparisonem ad Deum et ad totam creaturam.

15. Qui est imago Dei invisibilis, primogenitus omnis creaturæ :

16. Quoniam in ipso condita sunt universa in cælis et in terra, visibilia et invisibilia, sive Throni, sive Dominations, sive Principatus, sive Potestates, omnia per ipsum et in ipso creata sunt :

17. Et ipse est ante omnes, et omnia in ipso constant.

Postquam superius commemoravit gra-

particuliers de la grâce, l'Apôtre exalte ici l'auteur même de la grâce, c'est-à-dire, Jésus-Christ. Et d'abord par ses rapports avec Dieu ; ensuite généralement en le comparant à toutes les créatures (v. 15) : « Qui est né avant toutes les créatures ; » enfin spécialement par ses rapports avec l'Eglise (v. 18) : « Il est le chef de toute l'Eglise, etc. »

1<sup>o</sup> Sur le premier de ces points, remarquez que Dieu est appelé invisible, parce qu'il surpasse la capacité de la vision de toute intelligence créée; en sorte qu'aucune de ces intelligences ne peut, d'une connaissance naturelle, atteindre son essence (*Job*, xxxvi, v. 26) : « En effet, Dieu est grand ; il passe toute notre science ; » (1<sup>re</sup> *Timoth.*, vi, v. 16) : « Seul, il habite une lumière inaccessible. » Si donc les bienheureux le voient, c'est par grâce et non par nature. S. Denys en donne cette raison : C'est que toute connaissance se termine à ce qui existe, c'est-à-dire à quelque nature qui participe à l'être. Or Dieu est l'être même ; il n'y participe point, mais on y participe en lui ; il est donc au-dessus de la connaissance. Mais le Fils est l'image de ce Dieu invisible. Or il faut considérer comment le Fils peut être ainsi appelé du nom d'image, et pourquoi Dieu est dit invisible. — I. Trois conditions constituent l'image dans son essence. D'abord il faut qu'il y ait ressemblance, qu'elle soit ensuite déduite ou exprimée de l'objet avec lequel il y a ressemblance, et enfin qu'elle soit représentée en quelque chose qui tienne à l'espèce, ou au signe de l'espèce reproduite. Si en effet, ce sont deux objets semblables, dont l'un ne dérive pas de l'autre, ni l'un ni l'autre ne sera appelé image par rapport au second. On n'appelle pas un œuf l'image d'un autre œuf ; c'est donc de l'imitation que vient l'image. De plus, s'il y a ressemblance, mais non dans l'espèce même ou dans son signe, on ne peut non plus dire

tiæ beneficia specialia et universalis, hic commendat auctorem hujus gratiæ, sc. Christum. Et primo, per comparationem ad Deum ; secundo, generaliter per comparationem ad totam creaturam. ibi : « Primogenitus ; » tertio, specialiter per comparationem ad Ecclesiam, ibi : « Et ipse est caput. »

1<sup>o</sup> Circa primum notandum est quod Deus dicitur invisibilis, quia excedit capacitatem visionis cujuscumque intellectus creati, ita quod nullus intellectus creatus naturali cognitione potest pertingere ad ejus essentiam (*Job*, xxxvi, v. 26) : « Ecce Deus magnus vincens scientiam nostram ; » (1<sup>re</sup> *Tim.*, vi, v. 16) : « Lucem habitat inaccessibilem ; » videtur ergo a beatis ex gratia, non ex natura. Ratio hujus assignatur a

Dionysio, quia omnis cognitio terminatur ad existens, id est ad aliquam naturam participantem esse ; Deus autem est ipsum esse, non participans, sed participatum ; ergo est incognitus. Hujus ergo Dei invisibilis Filius est imago. Sed videndum est quomodo dicatur imago Dei, et quare dicatur invisibilis. — I. Et quidem de ratione imaginis sunt tria se quod sit ibi similitudo, quod deducta sit, vel expressa ex eo cum quo est similitudo, et quod deducta sit in aliquo pertinente ad speciem vel signum speciei. Si enim sunt duo similia, quorum unum non derivetur ab alio, neutrum dicitur alterius imaginem, sicut ovum non dicitur imago ovi. Et ideo ad imitando dicitur imago. Item si sit simile, sed non quantum ad speciem, vel signum

que ce soit l'image ; c'est ainsi que dans l'homme il y a grand nombre de choses accidentelles, par exemple la couleur, la quantité, et autres semblables, et aucune de ces choses accidentelles ne peut produire l'image. Que si cette ressemblance prend la figure, alors il peut y avoir image, parce que la figure est le signe déterminatif de l'espèce. Le fils est ainsi semblable au père, et le père semblable à son fils ; mais le fils reçoit cette ressemblance de son père, mais le père ne la reçoit point de son fils. Ainsi donc, dans la rigueur des termes, nous dirons que le Fils est l'image du Père, et non réciproquement, parce que cette ressemblance est déduite et dérivée du Père. De plus cette ressemblance est dans l'espèce même, parce que le Fils, en ce qui tient aux choses divines, est représenté de quelque manière, quoiqu'imparfaitement, par la parole intérieure de notre âme ; or cette parole existe, quand nous reproduisons actuellement la forme de l'objet qui nous est connu, et l'exprimons par la parole extérieure. Cette parole ainsi conçue, est comme la ressemblance de l'objet que nous possédons dans l'esprit ; elle lui est semblable, quant à l'espèce ; c'est ainsi que le Verbe divin est appelé l'image de Dieu.

II. Quant au second terme, remarquez que les Ariens ont mal pris le sens de cette expression, jugeant de l'image de Dieu selon les images, que se formaient les anciens pour revoir en elles ceux qu'ils avaient perdus et qui leur étaient chers ; comme nous formons nous mêmes les images des saints, afin de voir, au moins dans ces images, ceux que nous ne voyons point en substance. Ils disent donc qu'il appartient au Père d'être invisible et que le Fils est le premier objet visible, en qui se manifeste la bonté du Père, comme si le Père était véritablement invisible et le Fils visible, ou qu'ils fussent ainsi d'une

speciei, tunc nec imago dicitur, sicut in homine multa sunt accidentia, ut color, quantitas et hujusmodi, et secundum nullum horum dicitur imago. Sed si figuram ejus accipiat, sic potest esse imago, quia figura est signum speciei ; filius autem est similis patri, et pater similis filio ; sed filius habet hoc a patre, pater autem non a filio. Et ideo proprie loquendo dicitur Filium imaginem Patris, et non e converso, quia deducitur et derivatur hæc similitudo a Patre. Item hæc similitudo est secundum speciem, quia Filius in divinis representatur aliquo modo, sed deficienter, per verbum mentis nostræ. Verbum autem mentis nostræ est, quando formamus actu formam rei cujus notitiam

habemus, et hoc significamus verbo exteriori. Et hoc verbum sic conceptum est quædam rei similitudo quam in mente tenemus, et simile secundum speciem ; et ideo Verbum Dei imago Dei dicitur. — II Quantum ad secundum, sciendum est quod Ariani hoc verbum male intellexerunt, judicantes de Dei imagine secundum imagines, que fiebant ab antiquis, ut viderent in eis charos suos subtractos sibi, sicut et nos facimus imagines sanctorum, ut quos non videmus in substantia, videamus in imagine. Et ideo dicunt quod invisibile est proprium Patri, Filius autem est primum visibile, in quo manifestatur bonitas Patris, quasi Pater sit vere invisibilis, Filius vero visibilis, et sic alterius

nature différente. Or l'Apôtre, (*Hébr.*, 1, v. 3) condamne cette erreur, quand il dit : « Et comme il est la splendeur de sa gloire, et le caractère de sa substance, etc. » Il est donc ainsi non-seulement l'image de Dieu invisible, mais il est aussi lui-même invisible, comme le Père (*Coloss.*, 1, v. 15) : « Qui est l'image du Dieu invisible. »

II<sup>o</sup> En ajoutant (v. 15) : « Qui est né avant toute créature, etc., » l'Apôtre exalte le Christ, en le comparant à toutes les créatures. Il pose donc d'abord cette comparaison ; ensuite il l'explique (v. 16) : « Car en lui, etc. »

I. Sur la première partie, observez que les Ariens entendent ce passage, comme si on l'appelait premier-né, parce qu'il serait la première créature ; mais tel n'est point le sens de ce passage, ainsi qu'on va le voir. Il y a donc deux choses à considérer, à savoir, comment cette image est engendrée, et comment elle est le premier-né de toute créature — 1<sup>o</sup> Quant à la première question, remarquez qu'à l'égard de chaque être, la génération suit le mode de l'être et de la nature de l'être : autre est le mode de génération des hommes, autre celui des plantes, et ainsi des autres. Or la nature de Dieu est d'être l'intelligence même. Il faut donc qu'en lui la génération, ou conception intellectuelle, soit la génération ou la conception de sa nature. Mais en nous la conception intelligible n'est pas la conception de notre propre nature, parce qu'en nous autre chose est connaître, autre chose notre nature. Cette image donc étant le Verbe et la conception de l'intelligence il faut dire qu'elle est le germe de la nature, et par conséquent nécessairement engendrée, parce qu'elle reçoit d'un autre sa nature. — 2<sup>o</sup> Il faut considérer ensuite dans quel sens on dit qu'il est le premier-né. Dieu ne se connaît point lui-même d'une autre manière

essent naturæ. Hoc autem excludit Apostolus ad (*Hébr.*, 1, v. 3) dicens : « Qui cum sit splendor gloriæ et figura substantiæ ejus, etc. » Et sic est imago non solum Dei invisibilis, sed etiam ipse est invisibilis, sicut Pater (*Col.*, 1, v. 15) : « Qui est imago invisibilis Dei »

II. DEINDE cum dicit : « Primogenitus, etc., » commendat Christum per comparationem ad creaturam, Et primo, facit hoc ; secundo, exponit, ibi : « Quia in ipso. »

I. Circa primum sciendum est quod Ariani sic intelligunt, quasi dicatur primogenitus, quia sit prima creatura ; sed hic non est sensus, ut patebit. Et ideo duo sunt videnda, sc. quomodo hæc imago sit genita, et quomodo primogenita creaturæ.

— 1<sup>o</sup> Quantum ergo ad primum, sciendum est, quod in unaquaque re generatio est secundum modum sui esse et suæ naturæ : alius enim modus generationis est in hominibus, et alius in plantis, et sic de aliis. Natura autem Dei est ipsum esse intelligere, et sic oportet quod ejus generatio, vel conceptio intellectualis, sit generatio vel conceptio naturæ ejus. In nobis autem conceptio intelligibilis non est conceptio naturæ nostræ, quia in nobis aliud est intelligere et natura nostra. Et ideo cum hæc imago sit Verbum et conceptio intellectus, oportet dicere quod sit germen naturæ, et sic de necessitate genitus, quia accipit naturam ab alio. — 2<sup>o</sup> Secundo videndum est quomodo dicatur primogenitus. Deus enim non alio se cognoscit et

re qu'il connaît sa créature, il voit tout dans son essence, comme dans la première cause effective. Or, le Fils est la conception intellectuelle de Dieu, en tant qu'il se connaît lui-même, et par conséquent toute créature. En tant qu'il est engendré, le Verbe est donc comme le représentant de toute créature, et comme tel le principe de toute créature. Si en effet il n'était point engendré aussi, le Verbe n'appartenant qu'au Père serait le premier-né du Père, mais non de toute créature (*Eccli.*, xxiv, v. 5) : « Je suis sortie de la bouche du Très-Haut, je suis née avant toute créature, etc. »

II. Quand S. Paul dit ensuite (v. 16) : « Car tout a été créé en lui, etc., » il explique ce qu'il avait dit, à savoir qu'il est le premier-né, dans ce sens, qu'il est engendré comme le principe de toute créature ; et cela sous trois rapports. 1<sup>o</sup> Quant à la création des choses ; 2<sup>o</sup> quant à leur distinction (v. 16) : « Dans le ciel ; » 3<sup>o</sup> quant à la conservation de leur existence (v. 17) : « Et toutes choses subsistent en lui, etc. »

1<sup>o</sup> L'Apôtre dit donc : Il est le premier-né de toute créature, parce qu'il est engendré comme le principe de toute créature. C'est ce qui lui fait ajouter (v. 16) : « Car tout a été créé en lui, etc. » Il faut ici remarquer que les Platoniciens (1) supposaient comme principe

(1) Des philosophes très distingués, partisans du divin Platon, ont entrepris, avec bonheur, suivant nous, de réhabiliter la doctrine du grand Philosophe, en la montrant d'accord avec l'enseignement de la philosophie chrétienne.

« Avant que l'artiste suprême eût démêlé la masse indigeste des choses, tous les éléments étaient emportés par un mouvement sans règle et sans mesure, ce qui a nécessairement lieu chez les êtres d'où la divinité est absente. Dieu, modifiant ce chaos, le fit passer du désordre à l'ordre, au moyen des idées et des nombres. » (*Timée* 53.)

« Or, que sont les idées et les nombres, sinon des exemplaires destinés à être imités ? De plus, est-ce sur un exemplaire éternel, immuable, ou sur un exemplaire caduc, périssable, parce qu'il est engendré, que Dieu a fait son ouvrage ? Evidemment puisqu'il n'y a rien de plus beau que le monde, rien de plus excellent que son ordonnateur, il ne se peut que l'architecte suprême n'ait pas imité un exemplaire éter-

creaturam, sed omnia in sua essentia sicut in prima causa effectiva. Filius autem est conceptio intellectualis Dei secundum quod cognoscit se, et per consequens omnem creaturam. In quantum ergo gignitur, videtur quoddam verbum representans totam creaturam, et ipsum est principium omnis creaturæ. Si enim non sic gigneretur, solum Verbum Patris esset primogenitus Patris, sed non creaturæ (*Eccli.*, xxiv, v. 5) : « Ego ex ore Altissimi prodii primogenita ante omnem creaturam, etc. »

II. Deinde cum dicit : « Quia in ipso,

etc., » exponit quod dixerat, sc. quod sit primogenitus, quia sc. est genitus ut principium creaturæ ; et hoc quantum ad tria. Primo, quantum ad rerum creationem ; secundo, quantum ad earum distinctionem, ibi : « In cælis ; » tertio, quantum ad conservationem in esse, ibi : « Et omnia in ipso, etc. »

1<sup>o</sup> Dicit ergo : Est primogenitus creaturæ, quia est genitus, ut principium omnis creaturæ ; et ideo dicit : « Quia in ipso, etc. » Circa quod sciendum est, quod Platonici ponebant ideas, dicentes quod

les idées, et disaient que toutes choses se produisaient par sa participation à l'idée, par exemple, d'un homme, ou d'un autre être, quel qu'il fût. Pour nous, au lieu de ces idées, nous avons un autre principe, le Fils, Verbe de Dieu. L'ouvrier, en effet, produit son ouvrage en le faisant participer à la forme qu'il a conçue intérieurement, et qu'il revêt, pour ainsi dire, d'une manière extérieure, comme si l'on disait d'un architecte qu'il fait sa maison, selon la forme qu'il a préconçue en lui-même. C'est ainsi que nous disons de Dieu qu'il fait tout en sa sagesse, parce que la sagesse de Dieu, par rapport aux choses créées, est comme l'art du constructeur par rapport à l'édifice qu'il élève. Or cette forme et cette sagesse est le Verbe, (v. 16) « et tout a été créé en lui, » comme en une sorte d'exemplaire (*Genes.*, I, v. 3; *Ps.*, xxxii, v. 9) : « Il a parlé et toutes choses ont été faites, »

nel. » (*ibid.* 29). Enfin, où Dieu a-t-il trouvé cet exemplaire à l'image duquel il a formé le monde ? Est-ce hors de soi, ou en soi ?

« C'est en lui-même que Dieu a trouvé le modèle de son ouvrage, si l'on remarque qu'il a voulu que le monde lui ressemblât. » (*ibid.*) Que si par conséquent, Dieu n'a pas cherché hors de soi le modèle d'après lequel il a ordonné l'univers, comme ce modèle, qui est éternel, consiste dans les idées, et que Dieu est ce modèle même, il faut nécessairement conclure que les idées, Verbe et présence de Dieu, sont inhérentes à Dieu, ou plutôt que Dieu est l'idée des idées. (Nourisson, *des idées platoniciennes*. 28.)

Ainsi pensèrent de Platon, Bossuet, après S. Augustin (*De civitate Dei*, lib. xxi, xxvi, et viii.) Fénelon, (*Tom.* vi, p. 267) et surtout Thomassin, (*Traité de Dieu*. liv. iii, ch. 12). Ainsi en pensent, de nos jours, les esprits les plus éminents.

« Tant que l'esprit, selon la belle et philosophique comparaison de Platon, retenu, emprisonné dans la sphère abaissée et ténébreuse des objets matériels et contingents, comme un esclave enchaîné dans une caverne, ne s'est pas élevé jusqu'à cette haute et pure région des idées éternelles, il n'a pas vu la vraie lumière, il en a vu de pâles reflets ; il n'a pas vu les choses, il n'en a vu que les ombres passer et repasser sur les parois de sa caverne, et il prend ces fantômes mouvants pour les vivantes réalités. C'est l'état des esprits peu initiés encore aux choses philosophiques. Ils ne contemplent que l'apparence et la surface des choses. Pour voir les réalités en elles-mêmes et dans la lumière, il faut briser ses entraves, sortir de sa caverne, dit Platon, s'élever jusqu'à la lumière du jour, c'est-à-dire s'élever par la philosophie au-dessus du variable et du contingent, au-dessus des apparences et des phénomènes, et monter jusqu'à la sphère lumineuse des idées, jusqu'à celui qui est dans la lumière, le suprême intelligible et le suprême désirable, jusqu'à Dieu. » (*Mgr. Dupanloup de la Philosophie, Correspondant*, octobre 1865).

Il faut du reste entendre S. Augustin parler de Platon. Jamais peut-être le prince de la Philosophie antique n'eut de plus grand admirateur ; et de même que S. Thomas n'appelait jamais Aristote que le Philosophe, S. Augustin ne craint pas de parler comme toute l'antiquité du divin Platon. (*ibid.*)

quælibet res fiebat ex eo quod participabat ideam, puta, hominis vel alicujus alterius speciei. Loco enim harum idearum nos habemus unum, sc. Filium Verbum Dei, Artifex enim facit artificium ex hoc, quod facit illud participare formam apud se conceptam, quasi involvens eam exteriori materiæ : sicut si dicatur quod arti-

fex facit domum per formam rei quam habet apud se conceptam. Et sic Deus omnia in sua sapientia dicitur facere, quia sapientia Dei se habet ad res creatas, sicut ars ædificatoris ad domum factam. Hæc autem forma et sapientia est Verbum ; et ideo omnia in ipso condita sunt, sicut in quodam exemplari (*Gen.*, I, v. 3) : « Dixit

car, par son Verbe éternel, il a créé toutes choses et les a fait venir à l'existence.

2<sup>o</sup> Quant à la distinction des choses, il faut se rappeler qu'il y a des hérétiques qui, comme les Manichéens, se sont laissé aller à cette erreur, (1) de dire que les corps terrestres, par la raison qu'ils sont corruptibles, ont été faits par le principe du mal ; et que les corps célestes, parce qu'ils sont inaccessibles à la corruption, procèdent du principe du bien, c'est-à-dire du Père de notre Seigneur Jésus-Christ ; mais ils mentent, parce que c'est en lui seul que les uns et les autres ont été créés. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 16) : « Dans le ciel et sur la terre. » Il y a ici une distinction fondée sur les différentes parties de la nature corporelle (*Genes.*, I, v. 1) : « Dans le principe, » c'est-à-dire en son Fils, « Dieu a créé, etc. » Les Platoniciens disent aussi (2) que Dieu a créé par lui-même les créatures invisibles, à savoir les anges ; et par les anges les natures corporelles. Mais cette erreur est réfutée par ce que S. Paul dit ici (v. 16) : « Les choses visibles et invisibles » (*Hebr.*, xi, v. 3) : « C'est par la foi que nous savons que le monde a été fait par la parole de Dieu, et que tout ce qui était invisible auparavant est devenu visible. » Voilà pour les première-

(1) Manés lut dans les livres sacrés qu'un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, ni un arbre mauvais de bons fruits. Il crut pouvoir, sur ce passage, établir la nécessité de reconnaître, dans le monde, un bon et un mauvais principe, pour produire les biens et les maux. Il trouva, dans l'Ecriture, que Satan était le prince des ténèbres, et l'ennemi de Dieu ; il crut donc pouvoir faire de Satan un principe maléfaisant. Le Paraclét était promis : si Manés peut passer pour Paraclét, sa doctrine est admise.

Les Chrétiens, disait-il, sont dans des erreurs dangereuses sur la bonté de l'Être suprême. Ils croient qu'il est le principe de tout, qu'il a créé Satan et qu'il peut faire du mal. Pour dissiper ces erreurs, il faut éclairer les hommes sur l'origine du monde, et sur la nature des deux principes qui ont concouru dans sa production. Le bien et le mal ne pouvant avoir une cause commune, il faut nécessairement supposer un bon et un mauvais principe.

(Pluquet, *Hérésies, Manés.*)

(2) Des interprètes ont cru que par les idées, Platon entendait les dieux secondaires qui volent autour de l'essence. (PHÉDON, 447.) et qui sont aux ordres du Dieu suprême, lui prêtant leur concours, alors que cet architecte excellent dispose les détails de l'univers. Or, loin, qu'il soit possible de confondre avec les idées ces Dieux subalternes et imaginaires, Platon enseigne, au contraire, qu'ils ont été formés sur le modèle des idées.... Or, que faut-il entendre par ces Dieux ? rien autre chose que des causes inférieures, et comme des auxiliaires, dont Dieu s'est servi dans la formation des êtres les plus vils, de telle sorte que ces causes engendrées les unes des autres, dépendent de la cause souveraine qui est Dieu, réalisant dans la mesure du possible l'idée de ce qu'il y a de plus excellent. (DES IDÉES PLATON. Nourisson, 46.)

et facta sunt, » quia in Verbo suo æterno creavit omnia ut fierent.

2<sup>o</sup> Quantum autem ad rerum distinctionem, sciendum est quod aliqui sicut Manichæi erraverunt dicentes hæc corpora terrena, quia corruptibilia, facta esse a malo Deo ; sc. Patre Christi. Sed mentuntur, quia in eodem sunt utraque creata. Ideo dicit : « In cælis, etc. » Et hæc est distinctio secundum partes naturæ cor-

pore (*Gen.*, I, v. 1) : « In principio, » id est, in Filio, « creavit Deus, etc. » Platonici etiam dicunt quod Deus per se creavit creaturas invisibiles, sc. angelos et per angelos creavit naturas corporeas. Sed hoc excluditur hic, quia dicitur : « Visibilia et invisibilia. » De primo (*Hebr.*, xi, v. 3) : « Fide intelligimus esse aptata sæcula, ut ex invisibilibus visibilia fierent ; » de se-

res, des secondes, il est dit (*Eccli.*, XLIII, v. 36) : « Nous ne voyons qu'un petit nombre de ses œuvres, mais le Seigneur a fait toutes choses. » Telle est la distinction selon la nature des êtres. La troisième est celle de l'ordre et des degrés parmi les êtres invisibles, quand S. Paul dit (v. 16) : « Soit les Trônes, soit les Dominations, soit les Principautés, soit les Puissances, etc. » Les Platoniciens sont encore ici dans l'erreur, car ils prétendaient qu'il y avait dans les choses des perfections diverses, et ils attribuaient chacune de ces perfections à un premier principe, et déterminaient, selon l'ordre de ces perfections, le rang de ces principes. Ils plaçaient donc en tête le premier être, dont toutes choses reçoivent l'existence, et un autre principe venant de celui-là, à savoir la première intelligence, de laquelle tous les autres reçoivent la participation à l'intelligence, puis comme un autre principe, la vie de laquelle toutes choses reçoivent la participation à la vie. Pour nous nous n'adoptons point cet ordre, et nous disons que tous les êtres tirent d'un premier principe tout ce qu'il y a en eux de perfection. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 16) : « Soit les Trônes, soit les Dominations, etc. ; » comme s'il voulait dire : ces ordres ne dépendent point d'autres principes disposés dans quelque ordre, mais de Dieu même, unique et véritable.

Pourquoi donc dit-il (*Ephés.*, I, v. 22) : « Il l'a donné pour chef à toute l'Eglise, » parole qui présente quelque différence avec ce qui est dit ici.

Voici la solution. Ici S. Paul énumère par progression descendante, et veut montrer comment la créature s'élève, en venant de Dieu ; tandis que là, il suit la progression ascendante, et montre que le Fils de Dieu, en tant qu'homme, est au-dessus de toutes les créatures. Toutefois, dans ce passage précité, les Principautés sont placées au-dessous des Puissances, et les Vertus entre les Dominations et les Puis-

cundo autem (*Eccli.*, XLIII, v. 36) : « Paucavimus operum ejus, omnia autem Dominus fecit, etc. » Hæc autem distinctio est secundum creaturarum naturam. Tertia distinctio est ordinis et gradus in invisibilibus, cum dicit : « Sive Throni, etc. » Platonici etiam errant hic : dicebant enim in rebus diversas esse perfectiones, et quamlibet attribuebant uni primo principio ; et secundum ordines earum perfectionum ponebant ordines principiorum, sicut ponebant primum ens, a quo participant omnia esse, et illud principium ab isto, sc. primum intellectum, a quo omnia participant intelligere, et aliud principium vitam, a quo omnia participant vi-

vere. Sed nos non sic ponimus, sed a uno principio res habent, quidquid in eis perfectionis est. Et ideo dicit : « Sive Throni, etc. ; » quasi dicat : Non dependent ab aliis principiis ordinatis, sed ab ipso uno solo vero Deo.

Sed quid est quod dicit : (*Eph.*, I, v. 22) : « Ipsum dedit caput, etc. » ubi quædam diversitas videtur esse ab istis.

Solutio. Hic enim enumerat descendendo, quia ostendit progressum creaturæ a Deo, ibi ascendendo, quia ostendit quod Filius Dei secundum quod homo super omnes creaturas est. Sed tamen ibi Principatus ponuntur sub Potestatibus, et Virtutes inter Dominaciones et Potestates ;

sances ; ici au contraire les Principautés sont au-dessus des Puissances. D'après cette explication, S. Grégoire et S. Denys diffèrent de sentiment. Car celui-ci établit les hiérarchies, selon l'ordre indiqué dans l'Épître aux Ephésiens, rangeant dans la seconde les Dominations, les Vertus et les Puissances. S. Grégoire de son côté les établit comme elles le sont ici, et met dans la seconde hiérarchie les Dominations, les Principautés, et les Puissances ; dans la troisième, les Vertus, les Archanges et les Anges. Mais il faut remarquer, que comme le disent les mêmes S. Grégoire et S. Denys, les dons spirituels, qui régulent les dénominations de ces ordres, sont communs à tous, bien que les uns prennent leur nom de certains de ces dons, les autres de dons différents. La raison en est prise des doctrines Platoniciennes, d'après lesquelles tout ce qui convient à une chose, lui convient de l'une de ces trois manières, ou à raison de son essence, ou par participation, ou à titre de causalité. A raison de l'essence, quand le rapport se fonde sur les propriétés de la nature, comme il convient à l'homme, par exemple d'être raisonnable. Par participation, quand le rapport dépasse la nature, bien qu'il y ait une sorte de participation imparfaite ; comme il convient à l'homme d'être intelligent, ce qui est au-dessus de l'être raisonnable et fait partie de l'essence des anges, encore que l'homme puisse s'en approcher par quelque point. Enfin par voie de causalité, quand la convenance est accidentelle, par exemple, tout ce qui est artificiel pour l'homme, et ne se trouve point en lui comme dans son siège matériel, mais s'acquiert au moyen de l'art. Or chaque chose ne reçoit sa dénomination que de ce qui lui convient essentiellement. Ainsi on ne dit point de l'homme qu'il est intellectuel, ou artificiel, mais qu'il est raisonnable. Or à l'égard des dons, desquels

hic Principatus super Potestates, et Principatus medium inter Dominaciones et Potestates. Et secundum hoc diversæ sunt sententiæ Gregorii et Dionysii. Dionysius enim ordinat eos secundum quod dicitur ad Ephesios, quia in secunda hierarchia ponit Dominaciones, Virtutes, et Potestates. Gregorius vero ordinat eos sicut habetur, quia in secunda hierarchia ponit Dominaciones, Principatus et Potestates, in tertia vero Virtutes, Archangelos et Angelos. Sed sciendum est, quod sicut Gregorius et Dionysius dicunt, hæc dona spiritualia ex quibus nominantur hi ordines, communia sunt omnibus, tamen quidam nominantur a quibusdam, quidam ab aliis : cujus ratio accipitur ex dictis Platoniorum, quia omne quod convenit alicui, convenit tripliciter, quia aut essentialiter, aut participative, aut causaliter. Essentialiter quidem quod convenit rei secundum proportionem suæ naturæ, sicut homini rationale. Participative autem quod excedit suam naturam, sed tamen aliquid de illo participat, sed imperfecte, sicut intellectuale homini, quod est supra rationale, et est essentialiter angelorum et idem aliquid participat hominibus. Causaliter vero quod convenit rei supervenienter, sicut homini artificialia, quia in eo non sunt sicut in materia, sed per modum artis. Unumquodque autem denominatur solum ab eo quod convenit ei essentialiter, unde homo non dicitur intellectualis nec artificialis, sed rationalis.

nous avons parlé par rapport aux anges, ce qui convient aux hiérarchies supérieures à raison de leur essence, convient aux inférieures par participation; et ce qui convient à celles-ci à raison aussi de l'essence, convient aux supérieures à titre de causalité. Voilà pourquoi les premières hiérarchies reçoivent leurs dénominations des dons supérieurs. Mais le don suprême, à l'égard de la créature spirituelle est d'atteindre Dieu et d'entrer en quelque participation de sa nature. C'est par là que les hiérarchies supérieures se désignent, à raison du mode par lequel elles atteignent Dieu : les Séraphins comme brûlants de Dieu, ou enflammés de son amour, les Chérubins comme possédant la science de Dieu, les Trônes, comme ayant Dieu lui-même au milieu d'eux. C'est qu'en effet on peut entrer en participation d'un autre être de trois manières. D'abord en recevant les propriétés de sa nature; ensuite en le recevant lui-même par mode de connaissance et d'intention; enfin en devenant de quelque manière l'instrument de sa puissance. Ainsi par exemple, on participe à l'art médical qui fait le médecin, ou parce que l'on a reçu la science de la médecine; ou parce que l'on acquiert la connaissance de cet art; ou parce que l'on se consacre à la pratique de cet art même. La première manière passe avant la seconde, la seconde avant la troisième. Or, dans l'Écriture, le feu marque quelque chose de divin (*Deutér.*, iv, v. 24) : « Le Seigneur votre Dieu est un feu dévorant, etc. » de là l'ordre suprême est appelé Séraphins, comme brûlants de Dieu et participants à quelque propriété divine. Le second ordre est celui des Chérubins, qui le possèdent par voie de connaissance; et le troisième celui des Trônes, qui sont les ministres de sa puissance. Pour les autres ordres, leur nom ne se déduit point de ce

De dictis autem donis in angelis, ea quæ conveniunt superioribus essentialiter, inferioribus conveniunt participative; quæ vero inferioribus essentialiter conveniunt, superioribus causaliter conveniunt. Et ideo superiores dominantur a superioribus donis. Supremum autem in creatura spirituali est quod attingit Deum et quodammodo participat eum. Et ideo denominantur superiores ex hoc, quod attingunt Deum: Seraphin quasi ardentes Deo vel incendentes, Cherubin quasi scientes Deum, Throni quasi habentes in seipsis sedentem Deum. Tripliciter enim aliquid potest ab alio participare. Uno modo accipiendo proprietatem naturæ ejus; alio modo, ut recipiat ipsum per modum intentionis

cognitivæ: alio modo ut deserviat aliquam partem virtutis, sicut aliquis medicinalem artem participat a medico, vel quia accipit in se medicinæ artem, vel accipit cognitionem artis medicinalis, vel quia deservit arti medicinæ. Primum est majus secundo, et secundum tertio. In sacra autem Scriptura significatur aliquid divinum per ignem (*Deut.*, iv, v. 24) : « Dominus Deus tuus ignis consumens est, etc. » et ideo supremus ordo dicitur Seraphin, quasi ardentes Deo et continentés aliquam divinam proprietatem. Secundus ordo est Cherubim, consequentes eum cognitive. Et tertius Throni, ejus virtuti deservientes. Alii autem ordines non nominantur ex attingen-

qu'ils s'approchent de Dieu, ou l'atteignent, mais de quelque opération que Dieu leur confie. Parmi ceux-là, quelques-uns dirigent, telles sont les Dominations; d'autres exécutent; parmi ceux-ci il en est qui tiennent le premier rang, comme sont les Puissances (*Ps.*, lxxvii, v. 26) : « Les Princes... se hâtèrent de venir à sa rencontre. » Les autres sont chargés de l'exécution, et agissent ainsi à l'égard des créatures spirituelles : telles sont les Puissances, qui mettent en fuite les démons. Si l'opération dépasse les choses naturelles, comme sont les miracles, les Vertus l'exécutent. Si l'opération concerne des hommes, ce sont les Archanges qui la dirigent pour les grandes choses, et les Anges pour les petites. Enfin l'Apôtre conclut en disant (v. 16) : « Tout a été créé par lui, » en tant que cause effective, « et en lui, » comme cause exemplaire (*S. Jean*, i, v. 5) : « Toutes choses ont été faites par lui, etc. » mais parce que l'on pouvait dire : Est-ce que tout est éternel ? L'Apôtre voulant en quelque sorte répondre à cette question, dit qu'il n'en est point ainsi, mais que lui-même (Jésus-Christ) « est avant toutes choses, » (v. 16) les temps, comme tout le reste (*Prov.*, viii, v. 22) : « Le Seigneur m'a possédée au commencement de ses voies; avant qu'il créât aucune chose j'étais déjà. » Ou encore, « avant toutes choses » en dignité (*Ps.*, lxxxii, v. 1) : « O Dieu qui est semblable à vous ? »

3<sup>o</sup> Quant à la conservation, l'Apôtre dit (v. 17) : « Et toutes choses subsistent en lui, » c'est-à-dire sont conservées. Car Dieu, par rapport aux choses créées, est comme le soleil par rapport à la lune : lorsque le soleil se retire, la lune perd sa lumière. De même si Dieu retirait de nous sa puissance, à l'instant même tout périrait (*Hébr.*, i, v. 3) : « Il soutient tout par la puissance de sa parole. »

do Deum, sed per aliquam ejus operationem. Et aliqui ut dirigentes, et sic sunt Dominaciones; alii exequentes, et horum quidem ut principaliores, ut Principatus (*Ps.*, lxxvii, v. 26) : « Prævenērunt principes, etc. »; alii secundum executionem, et sic sunt exequentes supra spirituales creaturas, ut sunt Potestates quæ arcent dæmones, si supra naturalia, sunt Virtutes, quæ miracula faciunt; si supra homines, sunt Archangeli ad magna; si Angeli, ad minima. Et sic concludendo dicit : « Omnia per ipsum, » sicut per causam exemplarem (*Joan.*, i, v. 3) : « Omnia per ipsum facta sunt, etc. » Sed quia posset aliquis dicere : Numquid omnia sunt æter-

na? Ideo Apostolus quasi respondens ad hoc, dicit quod non, sed ipse est « Ante omnia, » sc. tempora et res alias (*Prov.*, viii, v. 22) : « Dominus possedit me in initio viarum suarum, antequam quidquam faceret a principio, etc. » Vel ante dignitatem (*Ps.*, lxxxii, v. 1) : « Quis similis Deo, etc. »

3<sup>o</sup> Quantum ad conservationem dicit : « Et omnia in ipso constant, » id est conservantur. Sic enim se habet Deus ad res sicut sol ad lunam, quo recedente deficit lumen lunæ. Et sic si Deus subtraheret suam virtutem a nobis, in momento deficerent omnia (*Hébr.*, i, v. 3) : « Portans omnia verbo virtutis suæ. »

LEÇON V<sup>e</sup> (Ch. 1<sup>er</sup> w. 18 à 25).

SOMMAIRE. — L'Apôtre fait ressortir la grandeur de Jésus-Christ à raison de ses rapports avec toute l'Eglise, et enfin de ses rapports avec l'Eglise des Colossiens.

18. Il est le chef du corps de l'Eglise. Il est les prémices et le premier d'entre les morts, afin qu'il soit le premier en tout,

19. Parce qu'il a plu au Père que toute plénitude résidât en lui,

20. Et de réconcilier par lui toutes choses avec soi, ayant pacifié par le sang qu'il a répandu sur la croix, tant ce qui est sur la terre que ce qui est dans le ciel.

21. Vous étiez vous-mêmes autrefois éloignés de Dieu ; et votre esprit abandonné à des œuvres criminelles, vous rendait ses ennemis :

22. Mais maintenant Jésus-Christ nous a réconciliés par sa mort dans son corps mortel, pour vous rendre saints, purs et irrépréhensibles devant lui :

23. Si toutefois vous demeurez fondés et affermis dans la foi, et inébranlables dans l'espérance que vous donne l'Evangile qu'on vous a annoncé, qui a été prêché à toutes les créatures qui sont sous le ciel.

Après avoir établi la grandeur de Jésus-Christ, par ses rapports

## LECTIO V.

Commendat Christum per comparationem ad totam Ecclesiam, ac demum ipsum commendat in ordine ad Ecclesiam Colossensium.

18. Et ipse est caput corporis Ecclesiæ, qui est principium, primogenitus ex mortuis : ut sit in omnibus ipse primatum tenens :

19. Quia in ipso complacuit omnem plenitudinem divinitatis inhabitare,

20. Et per eum reconciliare omnia in ipsum, pacificans per sanguinem cru-

cis ejus, sive quæ in terris, sive quæ in cælis sunt.

21. Et vos cum essetis aliquando alienati, et inimici sensu in operibus malis :

22. Nunc autem reconciliavit in corpore carnis ejus per mortem, ut exhiberet vos sanctos et immaculatos et irreprehensibiles coram ipso,

23. Si tamen permanetis in fide fundati, et stabiles, et immobiles a spe Evangelii quod audistis, quod prædicatum est in universa creatura, quæ sub celo est...

Postquam Apostolus commendavit Chris-

avec Dieu et avec toute créature, l'Apôtre en vient aux rapports de Jésus-Christ avec l'Eglise. Et d'abord il les considère d'une manière générale ; ensuite spécialement quant aux Colossiens (v. 21) : « Vous étiez vous-mêmes éloignés, etc. » et enfin quant à sa propre personne (v. 25) : « De laquelle j'ai été établi ministre, etc. »

1<sup>o</sup> Dans la première partie, il établit d'abord les relations de Jésus-Christ avec son Eglise tout entière ; en second lieu, il les explique (v. 18) : « Il est les prémices, et le premier-né d'entre les morts, etc. »

I. Il dit donc : celui en qui nous avons trouvé la rédemption, Jésus-Christ, est né avant toutes les créatures. Or, en tant que tel (v. 18) « il est le chef et la tête de l'Eglise. » Nous avons ici deux choses à expliquer. D'abord, comment l'Eglise est un corps, et ensuite comment le Christ en est le chef. — 1<sup>o</sup> L'Eglise est appelée un corps par une sorte de similitude avec l'homme, et cela de deux manières, à savoir, quant à la distinction des membres (*Ephés.*, iv, v. 14) : « Lui-même donc a donné quelques-uns pour être apôtres, d'autres prophètes, etc. ; » et quant aux offices, qui bien que distincts, font pourtant qu'un membre sert l'autre (*1<sup>re</sup> Corinth.*, xii, v. 25) : « Tous les membres conspirent mutuellement à s'entraider les uns les autres ; » (*Galat.*, vi, v. 2) : « Portez les fardeaux les uns des autres. » Ensuite, de même que le corps est constitué dans l'unité par l'unité de l'âme, l'Eglise l'est par l'unité de l'esprit (*Ephés.*, iv, v. 4) : « Vous n'êtes qu'un corps, et vous n'avez qu'un esprit ; » (*1<sup>re</sup> Corinth.*, x, v. 17) : « Nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain et qu'un seul corps, nous tous qui participons à un même pain. » — 2<sup>o</sup> Il existe encore un autre rapport de membres au chef de l'Eglise, c'est-à-dire à Jésus-

tum per comparationem ad Deum et ad totam creaturam, hic commendat ipsum in comparatione ad Ecclesiam. Et primo generaliter ; secundo, specialiter quantum ad Colossenses, ibi : « Et vos cum essetis ; » tertio, quantum ad suam personam singulariter, ibi : « Cujus factus sum. »

1<sup>o</sup> Circa primum duo facit, quia primo, proponit habitudinem Christi ad totam Ecclesiam ; secundo, exponit, ibi : « Qui est principium. »

I. Dicit ergo : iste in quo habemus redemptionem, Christus, est primogenitus creaturæ. Sed secundum quod hujusmodi factus est « caput Ecclesiæ, » duo occurrunt hic exponenda. Et primo, quomodo corpus sit Ecclesia, et secundo quomodo

Christus est caput. — 1<sup>o</sup> Ecclesia dicitur corpus ad similitudinem unius hominis, et hoc dupliciter, sc. et quantum ad distinctionem membrorum (*Ephés.*, iv, v. 11) : « Dedit quosdam quidem Apostolos, quosdam autem prophetas, etc. ; » et quantum ad servitia, quæ licet sint distincta, tamen unum servit alteri (*1 Cor.*, xii, v. 25) : « Pro invicem sollicita sint membra ; » (*Gal.*, vi, v. 2) : « Alter alterius onera portate, etc. » Item sicut constituitur unum corpus ex unitate animæ, ita Ecclesia ex unitate spiritus (*Ephés.*, iv, v. 4) : « Unum corpus et unus spiritus ; » (*1 Cor.*, x, v. 17) : « Unus panis et unum corpus multi sumus, etc. » — 2<sup>o</sup> Item est alia consideratio membrorum ad caput Ecclesiæ, sc.

Christ, car Jésus-Christ lui-même est le chef de l'Eglise (Ps., III, v. 4) : « C'est vous qui élevez ma tête. »

II. L'Apôtre explique ce que c'est que d'être la tête, quand il dit (v. 18) : « Il est comme les prémices et le premier-né d'entre les morts. » Le chef, par rapport aux autres membres, a trois privilèges. Il en est distingué d'abord dans l'ordre de la dignité, parce qu'il est le principe et qu'il préside ; ensuite par la réunion complète des sens, qui tous résident dans la tête ; enfin par une sorte de communication du sens et du mouvement aux membres. L'Apôtre établit donc comment Jésus-Christ est le chef, à raison 1<sup>o</sup> de sa dignité ; 2<sup>o</sup> de la plénitude de la grâce (v. 19) : « Parce qu'il a plu au Père que toute plénitude, etc. ; » 3<sup>o</sup> de l'influence (v. 20) : « Et de réconcilier par lui, etc. »

1<sup>o</sup> L'Eglise, en effet, a deux états : celui de la grâce dans le temps présent ; celui de la gloire dans le temps à venir : toutefois c'est toujours la même Eglise, et Jésus-Christ en est le chef dans chacun de ces états ; car il est le premier et dans la grâce et dans la gloire. Quant au premier état, l'Apôtre dit (v. 18) : « Il est le principe, » parce que non-seulement il possède la grâce, en tant qu'homme, mais tous sont justifiés par la foi en lui (Rom., v, v. 19) : « Comme plusieurs sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul, ainsi plusieurs seront rendus justes par l'obéissance d'un seul. » C'est aussi ce qui fait dire à S. Paul (v. 18) : « Il est le principe, » à savoir de la justification et de la grâce dans l'Eglise toute entière, car, dans l'Ancien Testament même, quelques-uns ont été justifiés par la foi en Jésus-Christ (S. Jean, VIII, v. 25) : « Je suis le principe qui vous parle ; » (Ps., CIX, v. 5) : « Le principe qui est avec vous, au jour de votre puissance, au milieu de la gloire de vos saints. » Il est aussi le principe, quant à

l'état de la gloire ; aussi l'Apôtre dit-il (v. 18) : « Et le premier-né d'entre les morts. » La résurrection des morts est, en effet, comme une sorte de génération, puisque l'homme y est comme renouvelé pour la vie éternelle (S. Matth., XIX, v. 28) : « Lorsqu'au temps de la régénération, le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, etc. ; » mais Jésus-Christ est le premier, et au-dessus de tous. Il est donc le premier-né d'entre les morts, c'est-à-dire de ceux qui sont engendrés par la résurrection.

On objecte la résurrection de Lazare (S. Jean, XI.)

Il faut répondre qu'il est dit que Lazare lui-même, et les autres ne ressuscitèrent point pour cette vie immortelle, mais pour reprendre la vie mortelle. Quant à Jésus-Christ ressuscité d'entre les morts, il ne meurt plus » (Rom., VI, v. 9) ; (Apocal., I, v. 5) : « Le premier-né d'entre les morts, etc. ; » (1<sup>re</sup> Corinth., XV, v. 20) : « Mais Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts ; il est devenu les prémices de ceux qui dorment ; » il en a été ainsi, pour qu'en tout il occupât toujours le premier rang ; et quant aux dons de la grâce, parce qu'il est aussi lui-même le principe, et quant aux dons de la gloire, parce qu'il est aussi lui-même le premier-né (Eccli., XXIV, v. 10) : « J'ai eu l'empire sur tous les peuples et sur toutes les nations. »

2<sup>o</sup> Quand S. Paul dit ensuite (v. 19) : « Parce qu'il a plu au Père qu'en lui, etc. », il fait ressortir la dignité du chef, en ce qu'il a la plénitude de toutes les grâces. Les autres saints, en effet, en ont obtenu certaine partie, mais Jésus-Christ les a eues toutes. C'est ce qui fait dire à l'Apôtre (v. 19) : « Parce qu'il a plu au Père, etc. » Chaque mot a ici sa valeur : « Il a plu, » marque que les dons faits à Jésus-Christ ne provenaient point du destin, ou de ses mérites propres,

ad Christum ; ipse enim Christus est caput Ecclesie (Ps., III, v. 4) : « Tu exaltas caput meum, etc. »

II. Et exponit quid est esse caput, dicens : « Qui est principium, etc. » Caput enim respectu aliorum membrorum habet tria privilegia. Primo, quia distinguitur ab aliis ordine dignitatis, quia est principium et prædens ; secundo, in plenitudine sensuum, qui sunt omnes in capite ; tertio, in quodam influxu sensus et motus ad membra. Et ideo primo, ostendit quomodo Christus est caput ratione dignitatis ; secundo ratione plenitudinis gratiarum, ibi : « Quia in ipso complacuit ; » Item tertio ratione influentiae, ibi : « Et per eum. »

1<sup>o</sup> Ecclesia quidem habet duplicem sta-

tum, sc. gratiæ in præsentibus et gloriæ in futuro, et est eadem Ecclesia, et Christus est caput secundum utrumque statum : quia primus in gratia, et primus in gloria. — A) Quantum ad primum dicit : « Qui est principium, » quia non solum est in gratia secundum quod homo, sed etiam omnes sunt justificati per fidem Christi (Rom., v, v. 19) : « Per obedientiam unius hominis justii constituuntur multi ; » et ideo dicit : « Qui est principium, » sc. justificationis et gratiæ in tota Ecclesia, quia etiam in veteri Testamento sunt aliqui justificati per fidem Christi (Joan., VIII, v. 25) : « Ego principium qui loquor, etc. ; » (Ps., CIX, v. 3) : « Tecum principium etc. » — B) Item est principium quantum

ad statum gloriæ ; ideo dicit : « Primogenitus ex mortuis, » quia enim resurrectio mortuorum est quasi quædam secunda generatio, quia homo in ea ad vitam æternam reparatur (Matth., XIX, v. 28) : « In regeneratione, cum sederit Filius hominis, etc. » et præ omnibus primus est Christus : ideo est « primogenitus ex mortuis, » id est eorum qui sunt geniti per resurrectionem.

Sed contra de Lazaro (Joan., XI.)

Respondeo : dicitur quod iste et alii non resurrexerunt ad illam vitam immortalem, sed ad mortalem, sed « Christus resurgens ex mortuis jam non moritur, » ut dicitur (Rom., VI, v. 9) et (Apoc., I, v. 5) : « Primogenitus mortuorum, etc. ; » (1<sup>re</sup> Cor., XV, v. 20) : « Nunc autem Chris-

tus resurrexit a mortuis primitiæ dormientium. » Et hoc, ut in omnibus sit ipse principatum tenens, quantum ad dona gratiæ, quia ipse est principium ; quantum ad dona gloriæ, quia ipse est primogenitus (Eccli., XXIV, v. 10) : « In omni gente et in omni populo primatum habui, etc. »

2<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Quia in ipso, etc. », ostendit dignitatem capitis quantum ad plenitudinem gratiarum omnium. Alii enim sancti habuerunt divisiones gratiarum, sed Christus habuit omnes ; ideo dicit : « Quia in ipso, etc. » Singula verba pondus suum habent : « Complacuit, » designat quod dona hominis Christi non erant ex fato seu meritis, ut dicit

comme l'a avancé Photin, mais du bon plaisir de la volonté divine, élevant cette nature humaine jusqu'à ne plus faire qu'une personne avec elle (S. Matth., III, v. 17) : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui je me complais, etc. » L'Apôtre dit (v. 19) : « Toute, etc., » parce qu'aux uns tel don a été fait, tel autre don aux autres (S. Jean, XIII, v. 5) : « Jésus qui savait que son Père lui avait mis toutes choses entre les mains. » Il dit de plus (v. 19) : « Toute plénitude, » parce que tel ou tel a pu recevoir un don, et non la plénitude de ce don ou de cette vertu ; car peut-être malgré lui il aura manqué en quelque point. De Jésus-Christ il est dit en S. Jean (I, v. 14) : « Nous l'avons vu plein de grâce et de vérité ; » (Eccli., XXIV, v. 16) : « J'ai établi ma demeure dans l'assemblée de tous les saints. » Il dit aussi (v. 19) : « Habitât, etc., » car les autres ont reçu l'usage de la grâce pour un temps, parce que l'esprit de prophétie ne repose pas toujours sur les prophètes, mais il réside habituellement en Jésus-Christ, qui possède toujours, suivant son désir, le domaine de cette plénitude (S. Jean, I, v. 33) : « Celui sur qui vous verrez descendre et demeurer le Saint-Esprit, est celui qui baptise dans le Saint-Esprit. »

5<sup>o</sup> En ajoutant (v. 20) : « Et de réconcilier par lui toutes choses avec soi, etc., » S. Paul établit que Jésus-Christ est le chef de l'Eglise, à raison de son influence : tel est le troisième caractère du chef. Et d'abord il rappelle l'influence de la grâce ; ensuite il explique ce qu'il a dit (v. 20) : « Ayant pacifié par le sang qu'il a répandu, etc. » — A) Il dit donc d'abord : j'ai dit qu'il a plu au Père, etc., non seulement par rapport à ce que Jésus-Christ posséderait personnellement, mais encore afin qu'il le fit dériver jusqu'à nous. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 20) : « Et de réconcilier par lui toutes choses avec soi » (2<sup>e</sup> Corinth., v, v. 19) : « Dieu était en Jésus-Christ réconciliant le monde

Photinus, sed ex divinæ voluntatis assumptionis hunc hominem in unitatem personæ (Matth., III, v. 17) : « Hic est filius meus, etc. » Item dicit : « Omnem, » quia alii habent hoc donum, alii aliud (Joan., XIII, v. 3) : « Omnia dedit in manus ejus. » Item dicit : « Plenitudinem, » quia aliquis aliquid habuit donum, sed non plenitudinem ejus, seu virtutis, quia forte invitatus in aliquo defecit. Sed (Joan., I, v. 14) dicitur de Christo : « Vidimus eum plenum gratiæ et veritatis ; » (Eccli., XXIV, v. 16) : « In plenitudine sanctorum detentio mea. » Item dicit « habitare. » Alii enim acceperunt usum gratiæ ad tempus, quia spiritus prophetarum non semper adest prophetis, sed in Christo

est habitualiter, quia semper ad votum in Christo est dominium hujus plenitudinis (Joan., I, v. 33) : « Super quem videris Spiritum descendentem, et in eo manentem, etc. »

3<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Et per eum, etc., » ostendit Christum esse caput Ecclesiæ ratione influxus. Et hæc est tertia ratio capituli. Et primo, ostendit influxum gratiæ ; secundo, exponit quod dixerat, ibi : « Pacificans. » — A) Dicit ergo primo : dico quod complacuit, non solum quantum ad hoc quod haberet in se, sed etiam ut per eum ad nos derivaret ; unde dicit : « Et per eum reconciliare omnia in ipsum » (2<sup>e</sup> Cor., v, v. 19) : « Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi. »

avec soi. » — B) L'Apôtre explique quelle a été cette réconciliation, et comment toutes choses ont été réconciliées. Or il y a dans la réconciliation, deux choses à considérer. D'abord en quoi s'accordent ceux qui sont réconciliés, car dans ceux qui sont en désaccord, il y a diversité de volontés, mais ceux qui sont réconciliés, s'accordent en quelque point. Ainsi donc les volontés, auparavant en désaccord, se rapprochent en Jésus-Christ. Ces volontés sont, les volontés des hommes, de Dieu et des Anges. D'abord les volontés des hommes, parce que Jésus-Christ est homme ; ensuite la volonté de Dieu, parce que Jésus-Christ est Dieu. De plus, il y avait désunion entre les Juifs, qui voulaient la Loi, et les Gentils qui ne voulaient point de la Loi. Jésus-Christ les réunit, parce qu'il est sorti d'entre les Juifs, et parce qu'il délivre du joug des observances de la Loi. Cet accord s'est fait par le sang qu'il a répandu sur la croix, car entre Dieu et l'homme, la cause du désaccord était le péché entre les Juifs et les Gentils c'était la Loi. Or Jésus-Christ a par sa croix détruit le péché et accompli la Loi ; il a fait ainsi disparaître la cause du désaccord (Hebr., XII, v. 22) : « Vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la ville du Dieu vivant, de la Jérusalem céleste, d'une troupe innombrable d'anges, etc. » C'est ainsi que nous avons été réconciliés, et qu'a été pacifié, (v. 20) « tant ce qui est dans le ciel, » comme Dieu et les anges, « que ce qui est sur la terre, » c'est-à-dire les Juifs et les Gentils. Aussi, à la naissance du Christ, il est dit (S. Luc, II, v. 14) : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. » Et Jésus-Christ lui-même a dit, à sa résurrection (S. Jean, XX, v. 19) : « La paix soit avec vous ; » (Ephés., II, v. 14) : « C'est lui qui est notre paix, et qui des deux peuples n'en a fait qu'un seul, etc. »

B) Exponit autem qualis sit ista reconciliatio, et quomodo omnia reconciliata. In reconciliatio autem sunt duo consideranda : primo in quo conveniunt qui reconciliantur. Discordes enim diversas habent voluntates ; reconciliati autem consentiunt in aliquo uno. Et sic voluntates prius discordes, concordant in Christo. Et hujusmodi voluntates sunt et hominum, et Dei, et angelorum. Hominum, quia Christus homo est ; Dei, quia Deus est. Item discordia erat inter Judæos qui volebant Legem, et Gentiles qui non volebant Legem, sed utrosque Christus concordat, quia ex Judæis est, et quia absolvit observantias Legis. Et hæc concordia est facta « per sanguinem, etc. » Inter

Deum enim et hominem causa discordiæ fuit peccatum ; inter Judæos et Gentiles Lex. Christus per crucem destruxit peccatum et implevit Legem ; et ita removit causam discordiæ (Hebr., XII, v. 22) : « Accessistis ad Sion montem, et civitatem Dei viventis Jerusalem, etc. ; » et sic reconciliati sumus. Et ista sunt pacata, « sive quæ in cælis, » ut angeli Deus, « sive quæ in terris, » sc. Judæi et Gentiles. Ideo Christo nato dicitur (Luc., II, v. 14) : « Gloria in altissimis Deo, et in terra pax hominibus, etc. ; » Item in resurrectione dixit : « Pax vobis, etc., » ut habetur (Joan., XX, v. 19), (Ephés., II, v. 14) : « Ipse enim est pax nostra qui fecit utraque unum, etc. »

1<sup>o</sup> En disant (v. 21) : « Vous étiez vous-mêmes autrefois éloignés de Dieu, etc. » l'Apôtre loue Jésus-Christ à raison des dons qu'il a faits aux Colossiens. Il rappelle donc d'abord leur état passé ; ensuite ce qu'ils ont reçu de Jésus-Christ (v. 22) : « Mais maintenant il vous a réconciliés, etc. ; » enfin ce qui est exigé d'eux (v. 23) : « Si toutefois vous demeurez, etc. »

I. Leur état passé leur avait amené un triple mal. Dans leur intelligence, ils étaient ignorants ; dans leur cœur, ennemis de la justice ; dans leurs actes, souillés d'une multitude de péchés. Quant au premier de ces maux, l'Apôtre dit (v. 21) : « Vous étiez autrefois éloignés ; » quant au second (v. 21) : « Et dans votre cœur, ses ennemis, » comme dit une des explications littérales, et l'Apôtre fait ressortir aussi comment les Juifs manquaient de sagesse dans ce qu'ils enseignaient du Dieu unique (S. Jean, III, v. 19) : « Les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière. » Étaient-ils donc tenus à la loi de Moïse ? Il faut dire qu'il en était ainsi, quant au culte d'un Dieu unique. Ou « éloignés par le cœur, » c'est-à-dire contredisant sa doctrine, par leur propre choix et par esprit de malice (Job, xxxiv, v. 27) : « Eux, qui ont fait un dessein formé de se retirer de lui. » Quant au troisième, il dit (v. 21) : « Dans des œuvres criminelles » (S. Jean, III, v. 19) : « Car leurs œuvres étaient mauvaises, etc. »

II. Quand enfin S. Paul dit (v. 22) : « Mais maintenant Jésus-Christ vous a réconciliés, etc. » il énumère les bienfaits de Jésus-Christ — 1<sup>o</sup> La réconciliation dans son corps mortel. Il dit donc (v. 24) : « Dans le corps de sa chair, » non pas qu'autre soit le corps et autre la chair, mais pour montrer qu'il a reçu un corps dans son être naturel (S. Jean, I, v. 14) : « Et le Verbe s'est fait chair, etc. » et que ce même

1<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Et vos, etc. » ponitur commendatio Christi per dona eis collata. Ubi primo, commemorat statum præteritum ; secundo, Christi beneficium, ibi : « Nunc autem, etc. » tertio, quid exigatur ab eis, ibi : « Si tamen, etc. »

I. Status enim præteritus habuit tria mala. Quantum enim ad intellectum erant ignorantes ; quantum ad effectum inimici justitiæ ; quantum ad primum dicit : Alienati, etc. ; quantum ad secundum : « Et inimici sensus, » secundum unam litteram, et ostendit defectum sapientiæ quam prædicabant Judæi de uno Deo (Joan., III, v. 19) : « Dillexerunt magis tenebras quam lucem. » Sed nunquid tenebantur ad legem Moysi ? Dicedum

est quod sic, quantum ad cultum unius Dei. Vel « alienati sensu, » id est electione contradicentes ei ex malitia (Job, xxxiv, v. 27) : « Qui quasi de industria recesserunt ab eo. » Quantum ad tertium dicit : « In operibus malis » (Joan., III, v. 19) : « Erant enim eorum opera mala, etc. »

II. Deinde cum dicit : « Nunc autem, » ponit beneficia Christi. — 1<sup>o</sup> Et primum est reconciliatio in corpore ejus ; et dicit : « In corpore carnis, » non quod aliud sit corpus, et aliud caro, sed ad ostendendum quod accepit corpus in esse naturæ (Joan., I, v. 14) : « Et Verbum caro factum est, etc. » et idem corpus carnis, id

corps est de chair, c'est-à-dire passible de la mort (Rom., VIII, v. 3) : « Dieu ayant envoyé son propre Fils revêtu d'une chair semblable à celle qui est sujette au péché, etc. » — 2<sup>o</sup> La sanctification, c'est ce qui lui fait dire (v. 22) : « Par la mort qu'il a soufferte pour vous rendre saints » (Hébr., XIII, v. 12) : « Jésus, devant sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors la porte, etc. » — 3<sup>o</sup> L'ablation des péchés (v. 22) : « Et purs » (Hébr., IX, v. 14) : « Le sang de Jésus-Christ qui par le Saint-Esprit s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache, purifiera nos consciences des œuvres mortes, etc. » et même la préservation pour l'avenir (v. 22) : « Et irrépréhensibles devant lui » (2<sup>e</sup> S. Pierre, III, v. 14) : « Faites en sorte que le Seigneur vous trouve dans la paix, purs et irrépréhensibles à ses yeux. » Et l'Apôtre ajoute (v. 22) : « Devant lui » (1<sup>er</sup> Rois, XVI, v. 7) : « L'homme ne voit les choses que par le dehors, mais le Seigneur voit le cœur. »

III. Il exige de nous la fermeté de la foi et de l'espérance ; aussi l'Apôtre ajoute-t-il (v. 23) : « Si toutefois vous demeurez fondés dans la foi. » La foi est comme le fondement, dont la solidité maintient tout l'édifice de l'Eglise. De plus, « (v. 23) soyez affermis dans l'espérance, » et non pas déterminés par vos propres forces ; « et inébranlables, » c'est-à-dire ne chancelant point dans l'espérance à la suggestion des autres ; de l'espérance, dis-je, que donne l'Evangile d'obtenir les biens du royaume des cieux (S. Matth., IV, v. 17) : « Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche. » Il n'y a point d'excuse, car (v. 23) « vous l'avez entendu, et il a été ainsi prêché, » à savoir, par les apôtres. S. Paul se sert du passé pour le futur, à cause de la certitude, « à toutes les créatures, qui sont sous le ciel, »

est mortale (Rom., VIII, v. 3) : « Deus Filium suum mittens in similitudinem peccati, etc. » — 2<sup>o</sup> Secundum est sanctificatio, unde dicit : « Ut exhiberet vos sanctos » (Hébr., XIII, v. 12) : « Jesus ut sanctificaret populum, etc. » — 3<sup>o</sup> Tertium est ablutio in peccatis, ibi : « Et immaculatos » (Hébr., IX, v. 14) : « Sanguis Christi qui per Spiritum Sanctum semetipsum obtulit Deo, emundabit conscientiam nostram, etc. » Item quantum ad futura, ibi : « Et irreprehensibiles » (Petr., III, v. 14) : « Satagite immaculati et involati ei inveniri in pace, etc. » Et addit : « Coram ipso » (1<sup>er</sup> Reg., XVI, v. 7) : « Homo videt quæ foris patent, Dominus autem intuetur

cor. » III. Exigit a nobis firmitatem fidei et spei ; ideo snbjungit, dicens : « Si tamen permanetis in fide fundati. » Fides est sicut fundamentum, ex ejus firmitate tota firmatur Ecclesiæ structura. Item « et stabiles » in spe non moti a seipsis, « et immobiles, » quasi non excidentes a spe per alios ; « u spe, inquam, « Evangelii, » id est quam dat Evangelium de bonis regni cælorum (Matth., IV, v. 17) : « Pœnitentiam agite, appropinquet enim regnum cælorum. » Nec est excusatio, quia « est prædicatum, » videlicet per Apostolos. Utiliter præterito pro futuro, propter certitudinem ejus. « In universa creatura, quæ sub, etc., »

c'est-à-dire à toute créature renouvelée, à savoir aux fidèles pour lesquels il était préparé.

LEÇON VI<sup>e</sup> (Ch. 1<sup>er</sup> w. 25 à 29 et dernier.)

SOMMAIRE. L'Apôtre se dit fidèle ministre de l'Évangile, qui est maintenant manifesté, après avoir été caché dans tous les siècles. Il se glorifie d'être dans les chaînes pour cet Évangile.

25..... Dont (l'Évangile) j'ai été établi ministre, moi Paul,

24. Qui me réjouis maintenant dans les maux que je souffre pour vous, et qui accomplis dans ma chair ce qui reste à souffrir au Christ, en souffrant moi-même pour son corps qui est l'Église,

25. De laquelle j'ai été établi ministre, selon la charge que Dieu m'a donnée pour l'exercer envers vous, afin que je m'acquitte pleinement du ministère de la parole de Dieu,

26. Vous prêchant le mystère qui a été caché dans tous les siècles et dans tous les âges, et qui maintenant a été découvert à ses saints,

27. Auxquels Dieu a voulu faire connaître quelles sont les richesses de la gloire de ce mystère dans les Gentils, qui n'est autre que le Christ reçu de vous, et l'espérance de votre gloire.

28. C'est lui que nous prêchons, reprenant tous les hommes, et instruisant tous les hommes dans toute la sagesse, afin que nous rendions tous les hommes parfaits dans le Christ-Jésus.

29. C'est aussi la fin que je me propose dans mes travaux, combattant par la force que sa puissance produit en moi.

id est omni creaturæ novæ, id est fidelibus quibus paratum erat.

LECTIO VI.

Evangelii se fidelem ministrum dicit, quod manifestatum nunc est, licet fuerit a sæculis absconditum, pro quo etiam gloriatur vincula pati.

23. Cujus factus sum ego Paulus minister.

24. Qui nunc gaudeo in passionibus pro vobis, et adimpleo ea quæ desunt passionum Christi, in carne mea pro corpore ejus, quod est Ecclesia :

5. Cujus factus sum ego minister secundum dispensationem Dei, quæ data

est mihi in vobis, ut impleam verbis Dei.

26. *Mysterium quod absconditum fuit a sæculis et generationibus, nunc autem manifestatum est sanctis ejus,*

27. *Quibus voluit Deus notas facere divitias gloriæ sacramenti hujus in Gentibus, quod est Christus, in vobis spes gloriæ,*

28. *Quem nos annuntiamus, corripientes omnem hominem, et docentes in omni sapientia, ut exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Jesu.*

29. *In quo et laboro certando, secundum operationem ejus, quam operatur in me in virtute.*

Après avoir exalté Jésus-Christ à raison de ses rapports avec Dieu, avec les créatures, avec toute l'Église et les Colossiens eux-mêmes, S. Paul l'exalte ici à raison de ses rapports avec lui-même, montrant qu'il est son ministre. Et d'abord il rappelle son ministère; ensuite il fait voir qu'il est fidèle à l'accomplir (v. 24) : « Moi, Paul, qui me réjouis maintenant, etc. ; » enfin la grandeur même de ce ministère, (v. 25) : « De laquelle j'ai été établi le ministre, etc. »

I<sup>o</sup> Il dit donc : j'ai avancé que l'Évangile a été prêché à toutes les créatures; or j'ai été établi ministre pour prêcher cet Évangile, non de ma propre autorité, mais en consacrant mon ministère à cette prédication (1<sup>re</sup> Corinth., iv, v. 1) : « Que les hommes nous considèrent comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu. »

II<sup>o</sup> Il se montre ministre fidèle, parce qu'il ne refuse pas de subir les périls, afin d'exercer ce ministère avec diligence. Il fait donc voir d'abord avec quels sentiments il supporte les tribulations; ensuite avec quels résultats (v. 24) : « Et j'ai accomplis dans ma chair, etc. »

I. Ses sentiments sont ceux de la joie, car (v. 24) « Moi, Paul, je me réjouis maintenant dans les maux que je souffre, etc. Pour vous, » c'est-à-dire pour votre salut (2<sup>e</sup> Corinth., i, v. 6) : « Soit que nous soyons affligés, c'est pour votre consolation, etc., » et pour le bonheur de la vie éternelle que j'en attends, ce qui est le fruit de mon ministère (S. Jacq., i, v. 2) : « Considérez comme le sujet d'une extrême joie les diverses afflictions qui vous arrivent, sachant que l'épreuve, etc. ; » (Philipp., ii, v. 17) : « Quand il se devrait faire une aspersion et une effusion de mon sang sur la victime et le sacrifice de votre foi, je m'en réjouirais, etc. »

Postquam commendavit Christum in comparatione ad Deum et ad universam creaturam, ad totam Ecclesiam et ad ipsos Colossenses, hic commendat eum in comparatione ad seipsum, ostendens se ejus ministrum. Et primo, ponit ministerium; secundo, ostendit fidelitatem ministrando, ibi : « Qui nunc gaudeo ; » tertio, ministerii magnitudinem, ibi : « Cujus factus sum. »

I<sup>o</sup> dicit ergo : dico quod prædicatum est in universa creatura, « cujus Evangelii factus sum minister » prædicandi, non mea auctoritate, sed prædicationi ministerium exhibens (1<sup>o</sup> Cor., iv, v. 1) : « Sic nos existimet homo ut ministros Christi et dispensatores, etc. »

II<sup>o</sup> sèd est minister fidelis, quod patet, quia non refugit pati pericula quin diligenter exequatur. Unde primo, ostendi, quo affectu sustinet passiones; secundo quo fructu, ibi : « Adimpleo, etc. »

I. *Affectu* quidem læto, quia « Nunc gaudeo, etc., pro vobis, » id est propter vestram utilitatem (2<sup>o</sup> Cor., i, v. 6) : « Sive tribulamur pro vestra exhortatione et salute, etc. ; » et propter gaudium vitæ æternæ quod inde exspecto, quod est fructus ministerii ejus (Jac., i, v. 2) : « Omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationes varias incideritis, scientes, etc. ; » (Philipp., ii, v. 17) : « Si immolator super sacrificium fidei vestræ, gaudeo et congratulor, etc. »

II. Le résultat est (v. 24) : « d'accomplir dans ma chair ce qui reste à souffrir à Jésus-Christ, etc. » Ces paroles, prises à la surface, pourraient recevoir un mauvais sens, à savoir, que les souffrances de Jésus-Christ ne seraient point suffisantes pour la rédemption et que les souffrances des saints y ont été jointes pour les compléter. Mais ce sens est hérétique, car le sang de Jésus-Christ suffit pour la rédemption, même d'un grand nombre de mondes (S. Jean, II, v. 2) : « C'est lui qui est la victime de propitiation pour nos péchés; et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde. » Il faut donc entendre que Jésus-Christ et son Eglise ne font qu'une seule personne mystique, dont Jésus-Christ est le chef, et tous les justes le corps. Chaque juste est comme un membre pour ce chef (1<sup>re</sup> Corinth., XII, v. 27) : « Vous êtes le corps de Jésus-Christ, et membres les uns des autres. » Dieu donc, dans son décret de la prédestination, a déterminé ce qu'il y aurait de mérites dans toute l'Eglise, tant dans le chef que dans les membres, ainsi qu'il a prédestiné le monde des élus. Or, parmi ces mérites se trouvent surtout les souffrances des saints Martyrs. Pour Jésus-Christ, c'est-à-dire le chef, ses mérites sont infinis, mais chaque saint offre une portion de mérites suivant la mesure qui lui appartient. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 24) : « J'accomplis dans ma chair ce qui reste à souffrir à Jésus-Christ, » c'est-à-dire à toute l'Eglise, dont Jésus-Christ est le chef. « J'accomplis, » c'est-à-dire j'ajoute ma mesure et cela dans ma chair, » c'est-à-dire en souffrant moi-même. Ou encore en passant par les souffrances qui manquent à ma chair. Il manquait, en effet, que Jésus-Christ souffrit dans Paul, l'un de ses membres, ainsi que déjà il avait souffert en son corps, et semblablement

II. Et etiam hoc fructu, ut « adimpleam ea, quæ desunt passionum Christi, etc. » Hæc verba secundum superficiem malum possent habere intellectum, sc. quod Christi passio non esset sufficiens ad redemptionem, sed additæ sunt ad complementum passionum sanctorum. Sed hoc est hæreticum, quia sanguis Christi est sufficiens ad redemptionem, etiam multorum mundorum (1 Joan., II, v. 2) : « Ipse est propitiatio pro peccatis nostris, etc. » Sed intelligendum est, quod Christus et Ecclesia est una persona mystica, cujus caput est Christus, corpus omnes justis; quilibet autem justus est quasi membrum hujus capitis (1 Cor., XII, v. 27) : « Et membra de membro. » Deus autem ordina-

navit in sua prædestinatione quantum meritorum debet esse per totam Ecclesiam, tam in capite quam in membris, sicut et prædestinavit numerum electorum. Et inter hæc merita præcipue sunt passionum sanctorum Martyrum. Christi, sc. capitis, merita sunt infinita; quilibet vero sanctus exhibet aliqua merita secundum mensuram suam; et ideo dicit : « Adimpleam ea quæ desunt passionum Christi, » id est totius Ecclesiæ cujus caput est Christus. « Adimpleo, » id est addo mensuram meam; et hoc « in carne, » id est ego ipse patiens. Vel quæ passionum desunt in carne mea : hoc enim deerat, quod sicut Christus passus erat in corpore suo, ita pateretur in Paulo membro suo,

dans les autres. (v. 24) « Et pour son corps c'est-à-dire, l'Eglise, » qui devait être racheté par Jésus-Christ (Ephés., v, v. 27) : « Pour faire paraître devant lui son Eglise pleine de gloire, n'ayant ni taches ni rides, e'c. » C'est ainsi que tous les saints souffrent pour l'Eglise, qui est fortifiée, par leur exemple. Glose : Il manque des souffrances, parce que le trésor de l'Eglise n'est pas rempli encore et ne le sera point avant la fin des temps. Or ce trésor, c'est comme un vase ou une maison ou l'on réunit beaucoup d'objets.

III. Quand S. Paul ajoute (v. 25) : « De laquelle j'ai été établi ministre, » il relève la dignité de son ministère, à raison I. de la matière de l'adoption ; II. de la fin vers laquelle il conduit (v. 25) : « Afin que je m'acquitte pleinement, etc. ; » III. de l'usage (v. 28) : « C'est lui que nous prêchons. »

I. On pouvait donc dire : ce ministère est-il véritablement grand ? L'Apôtre répond, en disant : il en est ainsi ; car j'ai été établi ministre, « selon la charge que Dieu m'a donnée pour l'exercer envers vous. » Ce passage peut être entendu de deux manières. D'abord dans le sens actif et alors il faut l'expliquer ainsi : afin que je vous dispense les grâces divines, en vous les transmettant avec fidélité, et cette puissance m'a été accordée. Ou dans le sens passif, et alors il faut dire, « selon qu'il m'a été donné de Dieu » (Ephés., IV, v. 11) : « Lui-même donc en a donné quelques-uns pour être apôtres, ... d'autres pour être prophètes, etc. ; » (Actes, XIII, v. 2) : « Séparez-moi Paul et Barnabé, pour l'œuvre à laquelle je les ai destinés. »

II. Telle est donc la fin : certes, ce n'est ni l'argent, ni la gloire propre, mais quelque chose de grand, pour lequel j'ai reçu ce ministère, (v. 25) « afin que je m'en acquitte pleinement, etc. » D'abord,

et similiter in aliis. Et « pro corpore, quod est Ecclesia, » quæ erat redimenda per Christum (Ephes., v, v. 27) : « Ut exhiberet ipse sibi Ecclesiam gloriosam non habentem maculam neque rugam. » Sic etiam omnes sancti patiuntur propter Ecclesiam, quæ ex eorum exemplo roboratur. Glossa : Passionum adhuc desunt, eo quod paritoria meritorum ecclesiæ non est plena, nec adimplebitur, nisi cum sæculum fuerit finitum. Paritoria autem est vas, vel domus, ubi pariter multa inferuntur.

III. DEINDE cum dicit : « Cujus sum, etc., » ostendit dignitatem ministerii tripliciter. Primo, ex materia adoptionis; secundo, ex fine ad quem ducitur, ibi : « Ut impleam, etc. ; » tertio, ex usu, ibi :

« Quem nos, etc. »

I. Sed diceret aliquis : Estne magnum hoc ministerium ? Et respondet dicens : ita est, quia traditum est mihi « secundum dispensationem. » Quod dupliciter potest exponi, sc. active : et sic est sensus, id est ut dispensem vobis divina, fideliter tradens ea, et hæc potestas data est mihi. Vel passive, et tunc est sensus, id est secundum quod mihi dispensatum est a Deo (Ephes., IV, v. 11) : « Dedit quosdam quidem Apostolos, quosdam prophetas, etc., » (Act., XIII, v. 2) : « Segregate mihi Barnabam et Paulum in opus ad quod assumpsi eos, etc. »

II. Ecce quis est finis, certe non pecunia, nec gloria propria, sed aliquod magnum, ad quod accipi, quia « ut impleam,

L'Apôtre fait ressortir la dignité de celui pour lequel il a reçu ce ministère ; ensuite quel il est, c'est-à-dire Jésus-Christ. De plus il en relève la grandeur, d'abord de la prédication et de son progrès, de son mystère et de sa manifestation. — 1<sup>o</sup> Ce ministère il l'a reçu pour la conversion des Gentils ; c'est donc afin que je m'acquitte du ministère de la parole, non pas de ma prédication propre, mais selon le décret éternel de Dieu, c'est-à-dire afin que par ma prédication, je fasse voir que la parole de Dieu a été accomplie, en d'autres termes, le décret, la prédestination, et la promesse divine de l'incarnation du Verbe ; ou encore le décret éternel de Dieu, par lequel il a arrêté que les Gentils seraient convertis à la foi véritable, ce qui devait s'accomplir (*Nomb.*, xxiii, v. 19) : « Quand il a dit une chose, il ne la ferait pas ? quand il a parlé, il n'accomplira pas sa parole ? » (*Isaïe*, lv, v. 11) : « Ma parole, qui sort de ma bouche, ne retournera point à moi sans fruit ; elle fera tout ce que je veux et elle produira l'effet pour lequel je l'ai envoyée. »

2<sup>o</sup> Or il a arrêté que cet effet serait produit par le ministère de Paul ; c'est ce qui fait dire à l'Apôtre : « Afin que j'accomplisse ce mystère, » à savoir en tant qu'il est encore une chose cachée, » car le mystère qui a été caché, c'est cette parole même (*Isaïe*, xxiv, v. 16) : « Et j'ai dit : mon secret est pour moi. » (v. 26) : — « Mystère qui a été caché dans tous les siècles, » c'est-à-dire, depuis le commencement des siècles, (v. 26) « et dans toutes les générations » des hommes, qui n'ont pu le savoir (*Ephés.*, iii, v. 9) : « Quelle est l'économie du mystère, caché dès le commencement des siècles en Dieu qui a créé toutes choses. » Car si les Philosophes de l'antiquité paraissent avoir dit de la divinité de

etc. » Et primo, ostendit dignitatem ejus ad quod accepit ; secundo, ostendit quod est illud, quod est Christus. Item primo commendat magnitudinem ejus ex diffusa prædicatione, et occultatione, et manifestatione. — 1<sup>o</sup> Accipitur autem ad conversionem Gentilium. Unde ut adimpleam verbum non prædicationis, sed dispensationem æternam Dei, id est ut mea prædicatione impleam ostendam verbum Dei, id est Dei dispensationem, et præordinationem et promissionem de Verbo Dei incarnando ; vel dispensationem Dei æternam, qua disposuit ut Gentes per Christum converterentur ad fidem veram Dei. Et hoc oportebat impleri (*Num.*, xxiii, v. 19) : « Dixit ergo, et non faciet ; locutus est,

et non implebit ? » (*Is.*, lv, v. 11) : « Verbum quod egredietur de ore meo non revertetur ad me vacuum, sed faciet quæcumque volui, et prosperabitur, etc. » 2<sup>o</sup> Sed hoc disposuit impleri per ministerium Pauli ; unde dicit : « Ut impleam hoc mysterium, » sc. in quantum est res abscondita, quia « mysterium quod est absconditum » est hoc verbum (*Is.*, xxiv, v. 16) : « Secretum meum mihi est, etc. » — « Quod absconditum fuit a sæculis, » id est a principio sæculorum, « et omnibus generationibus » hominum, qui hoc scire non potuerunt (*Ephés.*, iii, v. 9) : « Quæ sit dispensatio sacramenti absconditi a sæculis in Deo. » Nam etsi philosophi antiqui quædam de Christi deitate videantur dixisse

Jésus-Christ quelque chose de vrai ou de convenable, comme S. Augustin, par exemple, a trouvé dans les livres de Platon : « Au commencement était le Verbe, etc., » aucun d'eux cependant n'a pu savoir ceci : « Le Verbe s'est fait chair. » Que si vous dites : n'a-t-on pas pu le savoir par les prophètes ? Je réponds qu'il faut dire qu'il a pu en être ainsi, mais toutefois en tant que ce dogme appartenait à l'Évangile ; ou bien encore, non pas d'une manière aussi explicite que les apôtres ont pu le savoir.

3<sup>o</sup> Quand S. Paul dit ensuite (v. 26) : « Et qui maintenant a été découvert à ses saints, » l'Apôtre traite de la manifestation du mystère. Et d'abord il dit à qui il a été manifesté, ensuite pourquoi il leur a été manifesté (v. 27) : « Auxquels Dieu a voulu faire connaître, etc. » — A) Il dit donc (v. 26) : « Et qui maintenant, » à savoir, au temps de la grâce, « a été découvert » (2<sup>e</sup> *Corinth.*, vi, v. 2) : « Voici maintenant le temps favorable ; voici maintenant le jour du salut. » Or telle est la science des saints (*Sagesse*, x, v. 10) : « La sagesse m'a donné la science des saints ; » (*Job*, xxxvi, v. 35) : « Il annonce sa venue à son ami, et l'avertit que la lumière est son partage, et qu'il peut s'élever jusqu'à elle. » Toutefois cette révélation ne se fait point à raison de leurs mérites, mais suivant son bon plaisir ; c'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 26) : « Auxquels Dieu a voulu faire connaître quelles sont les richesses de la gloire de ce mystère, etc. » (*S. Jean*, xv, v. 15) : « Tout ce que j'ai appris de mon Père, je vous l'ai fait savoir ; » et le Sauveur ajoute (v. 16) : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis, etc. ; » (*S. Matth.*, xi, v. 26) : « Mon Père, cela est ainsi, parce que vous l'avez voulu. » — (v. 27) « faire connaître, » disons-nous, « quelles sont les richesses de la gloire de ce mystère, etc. ; » parce qu'en cela même que ces mystères avaient été cachés, Dieu en apparaît beaucoup plus grand.

vel propria, vel appropriata, sicut Augustinus invenit in libris Platonis : « In principio erat Verbum, etc., » tamen quod « Verbum caro factum est, » nullus scire potuit. Sed dicit : Nonne fuit scitum per prophetas ? Respondeo : dicendum est quod sic, tamen in quantum pertinebat ad Evangelium, vel non ita aperte sicut Apostoli sciverunt.

3<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Nunc autem, etc., » agit de manifestatione ejus, et primo, ostendit quibus manifestatum est ; secundo, ostendit quare manifestatum est eis, ibi : « Quibus voluit. » — A) Dicit ergo : « Manifestatum est nunc, » sc. tempore gratiæ (2 *Cor.*, vi, v. 2) : « Ecce nunc

acceptabile, ecce nunc dies salutis. » Hæc autem est scientia sanctorum (*Sap.*, x, v. 10) : « Dedit illi scientiam sanctorum, etc., » (*Job*, xxxvi, v. 33) : « Annuntiat de ea amico suo, etc. » — B) Sed hoc non propter eorum merita, sed propter beneplacitum suum, unde dicit : « Quibus voluit Deus, etc. » (*Joan.*, xv, v. 15) : « Quæ audivi a Patre meo, nota feci vobis, etc., » et subdit : « Non vos me elegistis, sed ego elegi vos, etc. » (*Matth.*, xi, v. 26) : « Ita placitum fuit ante te. » — « Notas facere divitias gloriæ sacramenti hujus, quia per hoc quod ista fuerunt occulta, Deus apparet abundanter. »

Car Dieu n'était autrefois connu que dans la Judée, mais par ce mystère de la conversion des Gentils la gloire de Dieu a été manifestée dans tout le monde (S. Jean, xvii, v. 4) : « Je vous ai glorifié sur la terre, j'ai achevé l'œuvre que vous m'aviez donnée ; » et ceci s'est accompli (v. 27) : « Parmi les Gentils, » c'est-à-dire a reçu en eux son accomplissement (Rom., v, v. 2) : « Nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu ; » et (xi, v. 33) « O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! » Or cette parole est ce qu'est le Christ lui-même, c'est-à-dire ce que nous espérons par lui, à savoir l'espérance de la gloire, qui ne paraissait autrefois promise qu'aux seuls Juifs (Act., x, v. 45) : « Ils étaient frappés d'étonnement, de voir que la grâce du Saint-Esprit se répandait aussi sur les Gentils ; » (Rom., v, v. 1) : « Etant donc justifiés par la foi, ayons la paix avec Dieu ; » et à la suite (v. 2) : « Nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu, etc. ; » (Isaïe, xi, v. 10) : « En ce jour-là, le rejeton de Jessé sera exposé devant tous les peuples, comme un étendard, etc. » C'est dans ces termes que l'Apôtre établit l'origine et la fin du ministère.

III. Il en explique ensuite l'usage, lorsqu'il dit (v. 28) : « C'est lui que nous prêchons, etc. » 1<sup>o</sup> il explique l'usage de ce ministère ; 2<sup>o</sup> ses fruits (v. 28) : « Afin que nous rendions tous les hommes parfaits ; 3<sup>o</sup> le secours qui lui a été accordé, afin de s'en acquitter, (v. 29) : « C'est aussi la fin que je me propose dans mes travaux, etc. » — 1<sup>o</sup> L'usage de ce ministère, c'est d'annoncer Jésus-Christ. L'Apôtre réunit ici l'usage et la manière d'en user (Ps., ix, v. 12) : « Annoncez parmi les nations ses conseils, etc. ; » (1<sup>re</sup> S. Jean, i, v. 3) : « Nous vous prêchons ce que nous avons vu, et ce que nous avons entendu, etc. » Il indique la manière d'en user (v. 28) : « Reprenant tous les

danter gloriosus. Nam olim notus in Judea Deus, sed per hoc sacramentum conversionis Gentilium gloria Dei notificatur per totum mundum (Joan., xvii, v. 4) : « Ego te clarificavi, etc. ; » et hoc « in gentibus, » sc. quod completur in eis (Rom., v, v. 2) : « Gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei. » Et (Rom., xi, v. 33) : « O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei. » Hoc verbum est quod est Christus, id est quod per Christum adipiscimur, sc. spem gloriæ, quæ olim videbatur promissa solum Judæis (Act., x, v. 45) : « Mirabantur quod et in nationes diffusa est gratia, etc. ; » (Rom., v, v. 1) : « Justificati ex fide pacem habemus, etc. ; » Et post, « et gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei, etc. ; » (Is., xi, v. 10) : « Radix Jesse qui stat in

signum populorum etc. » Sic ergo ostenditur origo ministerii et finis.

III. Sed subdit usum ejus, cum dicit : « Quem nos, etc. » Et circa hoc tria facit, quia primo, ostendit usum ejus ; secundo fructum, ibi : « Ut exhibeamus, etc. ; » tertio auxilium sibi impensum ad consequendum usum, ibi : « In quo et laboro. » — 1<sup>o</sup> Usus ejus est nuntiare Christum : et ponit usum et modum utendi (Ps., ix, v. 12) : « Annuntiate inter gentes studia ejus, etc. ; » (1<sup>o</sup> Joan., i, v. 3) : « Quod vidimus et audivimus, annuntiamus vobis, etc. » Modus ponitur, ibi : « Corripientes, etc. ; » quod est perfecta annuntiatio, quia omni homini, non solum Judæis (Matth., xxviii, v. 19) : « Docete omnes gentes, etc. » Modus etiam ejus est docere verita-

hommes, etc. » ce qui est la prédication parfaite, car elle doit s'adresser à tous les hommes, et non pas seulement aux Juifs (S. Matth., xxviii, v. 19) : « Allez et instruisez tous les peuples, etc. » Sa manière, c'est d'enseigner la vérité et de repousser ce qui est faux, c'est pourquoi S. Paul dit (v. 28) : « Reprenant tous les hommes, » ou les infidèles, à raison de leur vie (2<sup>e</sup> Corinth., x, v. 4) : « Les armes de notre milice ne sont point charnelles, mais elles sont puissantes en Dieu, pour renverser les remparts, et détruire les raisonnements humains, etc. » — (v. 28) « Et instruisant tous les hommes, dans toute la sagesse, » à savoir celle qui est la connaissance de Dieu (Sagesse, xv, v. 3) : « Car vous connaître, c'est la parfaite justice, et comprendre votre équité et votre puissance, c'est la racine de l'immortalité ; » et (1<sup>re</sup> Corinth., ii, v. 6) : « Nous prêchons la sagesse aux parfaits, etc. »

2<sup>o</sup> Quant au fruit, il consiste en ce que les hommes sont ainsi conduits à ce qui est parfait ; c'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 28) : « Afin que nous rendions tous les hommes parfaits, » c'est-à-dire les hommes de toute condition ; parfaits, non pas dans la loi, mais en Jésus-Christ (S. Matth., v, v. 48) : « Soyez donc parfaits, comme votre Père céleste est parfait. » Mais est-ce que chacun n'est pas tenu à la perfection ? Nullement. Toutefois c'est à cela que doit viser l'intention de celui qui prêche. Or, il y a une double perfection de la charité ; l'une de nécessité de précepte, à savoir que dans le cœur on n'admette rien d'opposé à Dieu (S. Matth., xxii, v. 37) : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit. » L'autre, de nécessité de conseil, lequel consiste à s'abstenir même des choses permises : c'est la perfection de surrogation.

tem, et refellere falsitatem ; et ideo dicit : « Corripientes omnem hominem, » vel infideles in vita (2<sup>a</sup> Cor., x, v. 4) : « Armæ militiæ nostræ non sunt carnalia, sed potentia Dei ad destructionem munitionum, consilia destruentes, etc. » — « Et docentes omnem hominem in omni sapientia, » sc. quæ est cognitio Dei (Sap., xv, v. 3) : « Nosse enim te, consummata justitia est, et scire justitiam et veritatem tuam radix est immortalitatis, etc. ; » et (1<sup>a</sup> Cor., ii, v. 6) : « Sapientiam loquimur, etc. »

2<sup>o</sup> Fructus autem hic est quod homines adducuntur ad perfectum ; unde dicit : « Ut

exhibeamus omnem hominem, » sc. cuiuscumque conditionis, » perfectum, » non in Lege, sed in Christo (Matth., v, v. 48) : « Estote perfecti, etc. » Sed numquid quilibet tenetur ad perfectionem ? Non, sed intentio prædicatoris ad hoc debet esse. Est autem duplex perfectio charitatis : Una de necessitate præcepti, sc. ut in corde nihil admittat contrarium Deo (Matth., xxii, v. 37) : « Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, etc. ; » alia de necessitate consilii, ut abstineat etiam a licitis, et hæc est perfectio superrogationis.

3<sup>o</sup> S. Paul eut pour les pratiquer le secours de Dieu ; c'est ce qui lui fait dire (v. 29) : « C'est aussi la fin que je me propose en combattant, » contre les infidèles et contre les pécheurs (2<sup>e</sup> *Timoth.*, ii, v. 5) : « Travaillez comme un bon soldat de Jésus-Christ ; » (2<sup>e</sup> *Tim.*, iv, v. 7) : « J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. » Et cela (v. 29) « selon ce que sa puissance produit en moi, et selon le décret de sa volonté » (1<sup>re</sup> *Corinth.*, xv, v. 10) : « Non pas moi toutefois, mais la crainte de Dieu. » Car Dieu le produit en moi, « par la vertu de ses miracles, » c'est-à-dire, en procurant ce surcroît de forces (S. *Luc*, xxiv, v. 49) : « Tenez-vous dans la ville de Jérusalem, jusqu'à ce que vous soyez revêtu de la force d'en haut. »

3<sup>o</sup> Sed ad hoc habuit auxilium a Deo, 10) : « Gratia Dei mecum, » — « quam unde dicit : « In quo laboro, certando » operatur in me, » quia hoc facit Deus In contra infideles et peccatores (2 *Tim.*, ii, me « in virtute » miraculorum, sc. præ- v. 3) : « Labora sicut bonus miles Christi, bendo virtutem (Luc., xxiv, v. 49) : « Se- etc. ; » item (2 *Tim.*, iv, v. 7) : « Bonum dete in civitate donec induamini virtute certamen certavi, etc. » Et hoc « Secun- ex alto. » dum operationem ejus » (1 *Cor.*, xv, v. 10)

## COROLLAIRES SUR LE CHAPITRE PREMIER.

Apprendre, des premiers versets de ce chapitre, que le sujet le plus ordinaire de nos prières, pour nous et pour les autres, doit être de demander le don de la sagesse et de l'intelligence spirituelle, la plénitude de la connaissance de la volonté de Dieu, une vie digne de Dieu, et dans les maux la patience et la douceur, accompagnées de joie.

Des versets suivants, apprendre quels sont les biens reçus de Jésus-Christ, pour lui en témoigner notre reconnaissance. D'enfants de colère, il nous a réconciliés avec Dieu, nous a arrachés à la puissance des ténébres, et à la tyrannie du démon, rendus dignes d'avoir part à l'héritage des saints et d'être les Fils de Dieu ! Nous étions néant devant lui ; il nous a rachetés, ce Dieu miséricordieux, au prix infini du sang adorable de son Fils unique.....

En voyant combien nous avons coûté, aimons notre Rédempteur, et conservons précieusement la grâce de notre rédemption. Malheur à qui foule aux pieds ce sang divin ! Jésus-Christ est le chef de l'Eglise, dont nous sommes les membres. Observons les mouvements de sa grâce. Il est le principe et la source de cette grâce, recourons à lui par la prière et par la foi. Il est le premier né d'entre les morts ; que sa résurrection soit notre espérance, et le modèle de la nôtre, comme elle en est la cause et l'exemplaire.

Picquigny, *passim*.

## CHAPITRE II.

LEÇON 1<sup>re</sup> (Ch. ii<sup>e</sup> w. 1 à 4.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre se dit plein de sollicitude pour l'état des Colossiens. Il désire qu'ils puissent le voir, afin de les consoler et de les défendre contre les hérétiques.

1. Car je suis bien aise que vous sachiez combien est grande la sollicitude que j'ai pour vous, pour ceux qui sont à Laodicée, et même pour tous ceux qui ne me connaissent point de visage, et ne m'ont jamais vu ;

2. Afin que leurs cœurs soient consolés, et qu'étant unis ensemble par la charité, ils soient remplis de toutes les richesses d'une parfaite intelligence, pour connaître le mystère de Dieu le Père et du Christ-Jésus,

3. En qui tous les trésors de la sagesse et de la science sont renfermés.

4. Or je dis ceci, afin que personne ne vous trompe par des discours subtiles et élevés.

S. Paul, dans ce qui précède, a fait ressortir la grandeur de l'état des fidèles par la grâce, et celle de l'auteur de cette grâce, Jésus-Christ ; il les défend ici contre ce qui est opposé à cet état, et d'abord contre la corruption de la doctrine, et ensuite contre la perversité des mœurs

## CAPUT II.

## LECTIO PRIMA.

Sollicitum se dicit de statu eorum, cupiens ab eis videri, ut eos consoletur, ac tueatur contra hæreticos.

1. Volo enim vos scire qualem sollicitudinem habeam pro vobis et pro his qui sunt Laodicæ, et quicumque non viderunt faciem meam in carne :

2. Ut consoletur corda ipsorum, instructi in charitate, et in omnes di-

vitias plenitudinis intellectus, in agnitionem mysterii Dei Patris et Jesu Christi :

3. In quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi.

4. Hoc autem dico, ut nemo vos decipiat in sublimitate sermonum.

Supra commendavit statum fidelium, qui est gratiæ, et actorem, sc. Christum, hic protegit eos contra contrariantia huic statui, et primo, contra doctrinam corruptam ; secundo, contra perversos mores,

(ch. III, v. 1) : « Si donc vous êtes ressuscités, etc. » Sur le premier de ces points, I<sup>o</sup> il montre dans quelle sollicitude il est par rapport à leur état; II<sup>o</sup> il les met en garde contre la mauvaïse doctrine, (v. 4) : « Or je dis ceci, etc. »

I<sup>o</sup> La première partie se subdivise encore en trois, car S. Paul dit : I. quelle est sa sollicitude; II. quels sont ceux qui en sont l'objet (v. 1) : « Pour vous; » III. enfin quel en est le motif (v. 2) : « Afin que leurs cœurs soient consolés, etc. »

I. Il dit donc (v. 1) : « Car je suis bien aise que vous sachiez quelle est, » c'est-à-dire combien est grande « ma sollicitude. » C'est le devoir d'un bon supérieur, d'avoir de la sollicitude (*Rom.*, XII, v. 8) : « Que celui qui est chargé de la conduite de ses frères le fasse avec vigilance; » (*S. Luc.*, II, v. 8) : « Or, il y avait là aux environs des bergers qui passaient la nuit dans les champs, veillant tour à tour à la garde de leur troupeau. »

II. Cette sollicitude doit s'étendre non seulement à ceux qu'on a soi-même convertis, et qui sont présents, mais à tous les autres. Aussi l'Apôtre dit-il (v. 1) : « Pour vous, » à savoir, que je n'ai point vu des yeux du corps, mais de cœur, et non seulement pour ceux-ci, mais encore (v. 1) « pour ceux qui sont à Laodicée, et pour tous ceux qui ne me connaissent point de visage et qui ne m'ont jamais vu. » Car S. Paul était plein de sollicitude pour le monde entier (*Sagesse*, XVIII, v. 24) : « Tout le monde était représenté par la robe sacerdotale dont Aaron était revêtu; » ainsi était le cœur de l'Apôtre. (*2<sup>e</sup> Corinth.*, XI, v. 28) : « Outre ces maux extérieurs, le soin que j'ai des Eglises, attire sur moi une foule d'affaires. » Toutefois de qui est-il surtout en soin? Je réponds, de ceux qu'il n'avait point vus; parce

capite, ibi : « Igitur si consurrexistis. » Circa primum duo facit, quia primo, ostendit sollicitudinem de eorum statu; secundo, tuetur eos contra malam doctrinam, ibi : « Hoc autem dico. »

I<sup>o</sup> Iterum PRIMA pars dividitur in tres particulas, quia primo, ponit sollicitudinem; secundo, personas de quibus sollicitatur, ibi : « Pro vobis; » tertio, de quo sit sollicitus, ibi : « Ut consolentur. »

I. Dicit ergo : « Volo enim vos scire qualem habeam sollicitudinem, » sc. magnam. Et hoc pertinet ad bonum prælatam (*Rom.*, XII, v. 8) : « Qui præest in sollicitudine » (*Luc.*, II, v. 8) : « Pastores erant in eadem regione vigilantes et cus-

todientes vigilias noctis supra gregem suum. »

II. Et non solum pro a se conversis et sibi præsentibus, sed etiam pro aliis, unde dicit : « Pro vobis, » sc. quos non vidi corpore, sed mente; et non solum pro istis, sed etiam « pro illis qui non viderunt, etc. » Sollicitus quippe erat pro toto mundo (*Sap.*, XVIII, v. 24) : « In veste poderis Aaron totus erat orbis terrarum, etc. » sic in mente Apostoli (*2 Cor.*, XI, v. 28) : « Præter ea quæ extrinsecus sunt, instantia mea quotidiana sollicitudo omnium ecclesiarum, etc. » Sed de quibus magis sollicitatur? Respondeo, de non visis, quantum ad aliquid, quia nesciebat

qu'il ignorait ce qui se passait parmi eux : sa sollicitude avait là un motif spécial.

III. Lorsqu'il dit ensuite (v. 2) : « Afin que leurs cœurs soient consolés, » il indique l'objet de sa sollicitude, à savoir, leur consolation. C'est ce qu'il dit d'abord; ensuite il indique comment ils pourront recevoir cette consolation (v. 2) : « Et qu'étant unis ensemble par la charité. »

1<sup>o</sup> Il dit donc (v. 2) : « Afin que leurs cœurs soient consolés, » c'est-à-dire que par moi ils reçoivent une consolation spirituelle, dont le principe est le bien. Ce qui, en effet, constitue la joie, c'est que celui qui s'attriste de quelque chose, puisse être consolé par quelque autre bien d'une valeur égale. Or deux choses nous consolent, à savoir, la méditation de la sagesse (*Sag.*, VIII, v. 9) : « Dans mes peines et mes ennuis, ses discours seront ma consolation; » ensuite la prière (*S. Jacq.*, V, v. 13) : « Quelqu'un parmi vous est-il dans la tristesse? qu'il prie. Est-il dans la joie? qu'il chante de saints cantiques. »

2<sup>o</sup> Quand il ajoute (v. 2) : « Et qu'étant unis ensemble par la charité, » il indique d'une manière spéciale l'enseignement de la sagesse. Ici il y a un double sens littéral. Celui que nous avons suivi, et celui qu'on trouve dans la Glose, lequel est : « afin de consoler les cœurs de ceux qui sont, etc. » Ces deux interprétations reviennent au même. L'enseignement de la sagesse nous donne donc de la consolation contre les maux temporels. Or celui que la sagesse instruit doit d'abord être dans le chemin droit; c'est ce qui fait dire à S. Paul : « Afin qu'étant introduits dans la charité, » parce que la charité est la voie qui mène à Dieu (*1<sup>re</sup> Corinth.*, XII, v. 31) : « Je vais encore vous montrer une voie beaucoup plus excellente. » Que nous soyons donc introduits dans la charité, par laquelle Dieu nous aime, et par laquelle nous ai-

quid fieret circa eos, non autem simplicitur.

III. Deinde cum dicit : « Ut consolentur, » ostendit de quo sollicitus sit, sc. de eorum consolatione. Et primo, hoc ponit; secundo, quomodo possit hoc haberi, ibi : « Instructi. »

1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Ut consolentur, » id est per me habeant consolationem spiritualement. Est enim factivum gaudii, ut qui tristatur de aliquo, consoletur de alio æque bono. Duo autem sunt quæ consolantur nos, sc. meditatio sapientiæ (*Sap.*, VIII, v. 9) : « Adhuc excellentiorem viam vobis de- » monstro, si linguis, etc. » Instructi ergo aliud est oratio (*Jac.*, V, v. 13) : « Tris-

tatur quis in vobis, oret; æquo animo est, psallat. »

2<sup>o</sup> Consequenter cum dicit : « Instructi, etc. » ponit specialiter sapientiæ instructionem. Duplex est littera, sc. quæ dicta est, et quæ habetur in Glossa sic : « Ut consolentur corda ipsorum » instructorum, etc. ad cognoscendum, etc. Et est idem sensus. Instructio ergo sapientiæ consolatur contra mala temporalia. Debet autem hic esse instructus de via; et ideo dicit « in charitate, » quæ sc. est via ad Deum (*1 Cor.*, XII, v. 31) : « Erit allocutio cogitationis et tæli mei; » in charitate qua Deus nos diligit, et qua

mons Dieu, car c'est une consolation de se savoir aimé par Dieu (*Galat.*, II, v. 20) : « Et je vis, etc. », et ensuite : « Je vis en la foi du Fils de Dieu qui m'a aimé, et qui s'est livré lui-même à la mort pour me donner la vie, etc. ; » (*Ephés.*, II, v. 4) : « Dieu qui est riche en miséricorde, poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés. » De même de sentir que nous aimons Dieu, car c'est une consolation de l'amitié, de souffrir quelque chose pour un ami (*Eccli.*, XXII, v. 34) : « Si à cause de lui quelque adversité m'arrive, je la souffrirai. » S. Paul ajoute (v. 2) : « Ils soient remplis de toutes les richesses d'une parfaite intelligence, » c'est-à-dire, dans toute l'étendue de leur capacité. Notre intelligence, en effet, consiste dans la puissance de connaître, tandis que l'intelligence de l'ange, dès sa création, a été remplie de la science des intelligibles. Il faut donc qu'à notre intelligence soit donnée la science ; ou par l'enseignement, mais cette voie ne suffit pas, car jamais il ne peut arriver ainsi à posséder assez de connaissance, pour que sa capacité soit remplie ; ou par la révélation divine et le don de Dieu ; or cette dernière voie suffit (*Eccli.*, XV, v. 5) : « La sagesse le remplira de l'esprit de sagesse et d'intelligence, etc. » Et c'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 2) : « D'une parfaite intelligence, » c'est-à-dire avec abondance (*Sagesse*, VIII, v. 5) : « Qu'y a-t-il de plus riche que la sagesse qui a fait toutes choses » (*Isaïe*, XXXIII, v. 6) : « Les richesses du salut seront la sagesse et la science. » Instruits donc dans l'abondance de la divine sagesse, cette abondance remplit notre capacité ; et nous obtiendrons ce résultat par la connaissance de Dieu. Aussi, dit l'Apôtre (v. 2), « C'est pour connaître le mystère de Dieu le Père, et celui de Jésus-Christ son Fils, » c'est-à-dire pour connaître la vérité de ce mystère caché, à savoir, que Dieu

nos eum diligimus. Utrumque enim nos consolatur, sc. et quia Dominus diligit nos (*Gal.*, II, v. 20) : « Vivo ego, [etc.] » et post : « Qui dilexit me et tradidit semetipsum pro me, etc. ; » (*Ephés.*, II, v. 4) : « Dives in misericordia, propter nimiam charitatem suam, qua dilexit nos, etc. » Item qua nos Deum diligimus, nos consolamur, quia consolatio est amici si pro eo sustineat mala (*Eccli.*, XXII, v. 31) : « Et si evenerint mihi mala, propter illum sustinebo. » Et subdit : « Et in omnes divitias, » id est in omni capacitate : intellectus enim noster est in potentia ad aliquid cognoscendum, sed intellectus angeli in sua creatione impletus est scientia intelligibilium. Et ideo oportet quod nostro intellectui humano su-

perveniat scientia, vel per disciplinam, sed hæc est insufficiens, quia nunquam aliquid tantum potest sciri sic, quod capacitatem ejus impleat ; vel per revelationem divinam et donum Dei, et hæc est sufficiens (*Eccli.*, XV, v. 5) : « Implevit eum Dominus Spiritu sapientiæ et intellectus, etc. » Et ideo dicit : « Plenitudinis intellectus, » id est in copiam (*Sap.*, VIII, v. 5) : « Quid sapientia locupletius ? » (*Is.*, XXXIII, v. 6) : « Divitiæ salutis sapientia et scientia. » Instructi ergo in copia divinæ sapientiæ, quæ copia implet intellectum ; et hoc habebimus cognoscendo Deum. Et ideo dicit : « In agnitionem mysterii, etc. » id est ad cognoscendum veritatem sacramenti hu-

est le Père de Jésus-Christ, ou le mystère de Dieu le Père, qui est le Christ. Voilà pourquoi il est dit des apôtres (*S. Matth.*, XI, v. 25) : « Vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et vous les avez révélées aux petits. » Ou encore, dans la révélation de la génération éternelle et de l'incarnation de Jésus-Christ (*Sagesse*, VI, v. 16) : « Occuper sa pensée de la sagesse, c'est la parfaite prudence. » S. Augustin : Bienheureux celui qui vous connaît ; malheureux celui qui ne vous connaît pas. Par la connaissance de Dieu nous avons donc la plénitude de la science (*S. Jean*, XVII, v. 5) : « La vie éternelle consiste à vous connaître vous qui êtes le Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé. »

Est-ce que par la connaissance du Verbe l'intelligence est remplie ?

Nous répondons qu'il en est ainsi, parce qu'en Jésus-Christ sont renfermés tous les trésors de Dieu. Dieu, en effet, possède la science de toutes choses, et cette connaissance est comparée à un trésor (*Sagesse*, VII, v. 14) : « La sagesse est un trésor infini pour les hommes. » Un trésor ce sont des richesses amassées ; lorsqu'elles sont répandues, on ne les appelle plus ainsi, mais seulement quand elles sont en un monceau. Or Dieu a répandu sa sagesse sur toutes ses œuvres (*Eccli.*, I, v. 10), et dans ce sens, elle n'a plus le caractère de trésor, mais seulement en tant que les raisons suprêmes des choses sont réunies comme en un point, c'est-à-dire dans la sagesse divine ; or tous les trésors de cette sagesse sont de cette manière en Jésus-Christ, car la sagesse, c'est la connaissance des choses divines, et sa science la connaissance des créatures. Mais tout ce qui peut être connu de Dieu appartenant à la sagesse, Dieu connaît surabondamment tout en lui-même. Il connaît aussi en lui-même, d'une manière suréminente, tout

jus occulti, sc. quod Deus sit Pater Jesu Christi. Vel « mysterii Dei Patris, » quod est Christus. Ideo dicitur (*Matth.*, XI, v. 25) de apostolis : « Abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis. » Vel in agnitione æternæ generationis et incarnationis Christi (*Sap.*, VI, v. 16) : « Cogitare ergo de illa sensus est consummatus. » Augustinus : Beatus qui te novit, infelix qui te non novit. Per cognitionem Dei habet homo omnem plenitudinem (*Joan.*, XVII, v. 3) : « Hæc est vita æterna, ut cognoscant te solum verum Deum, etc. »

Sed nunquid per cogitationem Christi impletur intellectus ?

Respondeo sic, quia « in eo sunt omnes thesauri, etc. » Deus habet omnium

rerum notitiam, et hæc notitia comparatur thesauro (*Sap.*, VII, v. 14) : « Infinitus enim est thesaurus hominibus, etc. » Thesaurus est divitiæ congregatæ, sed effusæ non dicuntur thesaurus, sed quæ in uno sunt. Deus enim sapientiam suam sparsit super omnia opera sua (*Eccli.*, I, v. 10), et secundum hoc non habet rationem thesauri, sed secundum quod hujusmodi rationes uniantur in uno, sc. sapientia divina, et omnes hujusmodi thesauri sunt in Christo. Sapientia enim est cognitio divinorum ; scientia vero est creaturarum cognitio. Quidquid autem de Deo potest sciri pertinet ad sapientiam, totum Deus abundanter in se cognoscit.

Item quidquid potest cognosci de crea-

ce qui peut être connu des créatures ; or tout ce qui est renfermé dans la sagesse de Dieu, réside aussi dans son Verbe unique, parce que d'un acte unique et simple de l'intelligence il connaît tout, la science n'étant point en lui à l'état de puissance et d'habitude. Voilà pourquoi (v. 5) « tous les trésors de la sagesse et de la science sont renfermés dans le Verbe de Dieu. »

Mais l'Apôtre ajoute (v. 5) : « Qu'ils sont cachés, » parce que ce qui est caché pour moi peut l'être pour deux raisons ; à cause de la faiblesse de mon intelligence, ou parce qu'un voile s'interpose. En effet, de même qu'on peut n'apercevoir pas un flambeau, ou parce qu'on est aveugle, ou parce que la lumière est voilée, de même dans le Verbe divin tous les trésors de la sagesse et de la science sont renfermés, mais en même temps ils sont cachés pour nous, dont les yeux ne sont ni sains ni limpides (S. Jean, XII, v. 35) : « La lumière est encore avec nous pour un peu de temps. » Car la lumière est voilée pour nous d'un double voile, à savoir celui des créatures, attendu que notre intelligence ne peut rien pour cette connaissance que par le moyen des similitudes tirées des créatures (Rom., I, v. 20) : « Ce qu'il y a d'invisible en Dieu est devenu visible depuis la création du monde, par la connaissance que ses créatures nous en donnent, sa puissance même et sa divinité. » Ensuite, le voile de la chair (S. Jean, I, v. 14) : « Et le Verbe s'est fait chair, » alors même que nous voyons quelque chose de Dieu, nous ne le voyons point tout entier (Isaïe, XLV, v. 15) : « Seigneur, vous êtes vraiment le Dieu caché ; » (Nombr., XX, v. 6) : « Seigneur Dieu, ouvrez-leur votre trésor. » Supposons sous le regard de quelqu'un une lumière voilée, on ne chercherait point ailleurs la lumière, mais plutôt que celle qu'on a déjà fût découverte. Il ne faut donc pas chercher la sagesse ailleurs qu'en Jésus-

turis cognoscit in se supereminenter. Quidquid autem in sapientia Dei est, est in Verbo suo uno, quia uno simplici actu intellectus cognoscit omnia, quia in eo non est scientia in potentia nec in habitu. Et ideo in isto Verbo sunt omnes thesauri, etc.

Sed addit : « Absconditi, » quia quod mihi aliquid absconditur, contingit dupliciter, sc. vel propter debilitatem intellectus mei, vel propter velamen oppositum : sicut quis non videt candelam, vel quia cæcus est, vel velata est. Ita in Verbo Dei sunt omnes thesauri sapientiæ, et scientiæ, sed absconditi nobis qui non habemus limpidos oculos, sed hippos (Joan., XII, v. 35) : « Adhuc modicum

lumen in vobis est, » et quia est velatum duplici velamine, sc. creaturæ, quia intellectus noster nunc ad illam cognitionem non potest nisi per similitudinem creaturarum (Rom., I, v. 20) : « Invisibilia Dei, per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur, etc. » Secundo, est velatum in carne (Joan., I, v. 14) : « Et Verbum caro factum est ; » et si aliquid videmus de Deo, non tamen totum (Is., XLV, v. 15) : « Vere tu es absconditus ; » (Num., XX, v. 6) : « Aperi eis thesaurum tuum. » Ponamus quod aliquis habeat candelam velatam, non quæreret aliunde lumen, sed potius quod habitum ab eo reveletur, et ideo non oportet sapientiam quærere

Christ (1<sup>re</sup> Corinth., II, v. 2) : « Je n'ai point fait profession de savoir autre chose parmi vous que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié ; » et (1<sup>re</sup> S. Jean, III, v. 2) : « Lorsque Jésus-Christ se manifestera, » c'est-à-dire quand il sera révélé, « nous serons semblables à lui, » c'est-à-dire sachant toutes choses, comme celui qui posséderait un livre renfermant toute la science, ne chercherait quoi que ce soit, si ce n'est de savoir le contenu de ce livre ; ainsi nous-mêmes ne devons-nous chercher rien autre chose, si ce n'est Jésus-Christ.

II<sup>o</sup> Quand S. Paul dit enfin (v. 4) : « Or je dis ceci, etc., » il instruit les Colossiens, et les prémunit contre la doctrine qui corrompt. Ils étaient, en effet, séduits par quelques philosophes qui attaquaient la foi, et par les hérétiques qui enseignaient les observances légales. L'Apôtre les prémunit donc d'abord contre les erreurs des philosophes ; en second lieu, contre les Judaïsants (v. 11) : « Et c'est en lui aussi que vous avez été circoncis, etc. » Or dans la science mondaine, on peut trouver la science de la parole et la science des choses ; les philosophes peuvent donc tromper de deux manières. L'Apôtre prémunit les Colossiens contre les philosophes qui les séduisaient par la science de la parole, et ensuite contre ceux qui les séduisaient par la science des choses (v. 8) : « Prenez garde que personne ne vous surprenne, etc. » D'abord il fait reconnaître la déception ; ensuite il en assigne la raison (v. 5) : « Car quoique je sois absent de corps, etc. » Il dit donc : j'enseigne qu'en Jésus-Christ réside toute science, et je parle ainsi de peur que si vous cherchez ailleurs la science, vous ne trouviez la déception. Il dit (v. 4) : « Personne, » c'est-à-dire que ni Démosthène, ni Cicéron « ne vous surprennent par ses discours élevés et subtils » (Isaïe, XXXIII, v. 19) : « Vous ne verrez point un peuple im-

nisi in Christo (1 Cor., II, v. 2) : « Non existimavi me aliquid scire, nisi Christum Jesum, etc. ; » et (1 Joan., III, v. 2) : « Cum apparuerit, » id est revelabitur, « similes ei erimus, » sc. omnia scientes : sicut qui haberet librum ubi esset tota scientia, non quæreret nisi ut sciret illum librum, sic et nos non oportet amplius quærere nisi Christum,

III<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Hoc autem dico, etc., » instruit et monet eos contra doctrinam corruptentem. Seducebantur autem a quibusdam philosophis contra fidem, et ab hæreticis qui docebant observantias legalium. Ideo primo, instruit eos contra philosophos ; secundo, contra

Judaizantes, ibi : « In quo et circumcisi. » In scientia vero mundana duo continentur, quia est quedam scientia loquendi, et quedam scientia rerum ; et ideo dupliciter possunt decipere. Ideo primo, munit eos contra philosophos decipientes eos per scientiam loquendi ; secundo, contra decipientes eos per scientiam rerum, ibi : « Videte ne quis. » Primo, manifestat deceptionem ; secundo, assignat rationem, ibi : « Nam si corpore. » Dicit ergo : Dico quod in Christo est omnis scientia. Et hoc dico, ne quærentes alibi scientiam, decipiamini. Et dicit : « Ut nemo, » id est nec Demosthenes, nec Tullius « vos decipiat in sublimitate sermonis » (Is., XXXIII,

prudent ; un peuple profond dans ses discours dont vous ne pourrez entendre le langage étudié, etc. »

Est-ce donc un péché de se servir de semblables discours ?

Nous répondons que non, car les saints parlent même avec plus d'élégance que les rhéteurs du siècle, par exemple Ambroise, Jérôme, Léon, et d'ailleurs si l'on se permet d'employer les ornements du discours pour engager au mal, combien plus doit-il être permis de les employer pour porter au bien.

### LEÇON II<sup>e</sup> (Ch. 11<sup>e</sup>, v. 5 à 10)

**SOMMAIRE.** S. Paul enseigne aux Colossiens la persévérance qui les fera avancer dans le bien ; il leur recommande de veiller à ne se laisser surprendre, ni par les tromperies des sophistes, ni par les raisonnements des philosophes.

5. *Car quoique je sois absent de corps, je suis néanmoins avec vous en esprit, voyant avec joie l'ordre qu'on garde parmi vous et la solidité de votre foi dans le Christ.*

6. *Continuez donc à vivre en Jésus-Christ notre Seigneur, selon l'instruction que vous en avez reçue,*

7. *Etant attachés à lui comme à votre racine, et édifiés sur lui comme sur votre fondement, vous affermissant dans la foi qui vous a été enseignée, et croissant de plus en plus en Jésus-Christ par de continuelles actions de grâces.*

8. *Prenez garde que personne ne vous surprenne par la philosophie,*

v. 19) : « Populum imprudentem non videbis, populum alti sermonis, etc. »

Sed nunquid est peccatum uti sermonibus sublimibus ?

Respondeo : Non, quia etiam sancti viri elegantius loquuntur quam etiam rhetores mundi, sicut Ambrosius, Hieronymus, et Leo papa. Nam si licet uti ad persuadendum in malo ornata locutione, multo magis in bono.

#### LECTIO II.

Perseverantiam docet, qua in bonis proficiant, monetque sibi cavendum a falla-

ciis sophistarum ac philosophorum rationibus.

5. *Nam etsi corpore absens sum, sed spiritu vobiscum sum, gaudens, et videns ordinem vestrum et firmamentum ejus, quæ in Christo est, fidei vestræ.*

6. *Sicut ergo accepistis Jesum Christum Dominum nostrum, in ipso ambulate,*

7. *Radicati, et superædificati in ipso, et confirmati in fide, sicut et didicistis, abundantes in illo in gratiarum actione.*

8. *Videte ne quis vos decipiat per phi-*

*et par des raisonnements vains et trompeurs, selon les traditions des hommes, selon les principes d'une science mondaine, et non selon le Christ.*

9. *Car c'est en lui que la plénitude de la divinité habite corporellement.*

10. *Et c'est en lui que vous êtes remplis, lui qui est le chef de toute Principauté et de toute Puissance ;*

1<sup>o</sup> L'Apôtre a averti plus haut les Colossiens de ne pas se laisser écartier de la foi par quelques discours fallacieux : il donne ici la raison de sa recommandation, tirée du bien qu'ils avaient fait déjà, et qu'ils ne devaient point perdre, mais travailler à augmenter. Et d'abord il rappelle quel est ce bien qu'ils ont acquis ; ensuite il montre comment ils pourront y faire des progrès (v. 6) : « Continuez donc à vivre en Jésus-Christ. »

1. Sur la première partie, 1<sup>o</sup> il explique comment leurs bonnes œuvres sont venues à sa connaissance ; 2<sup>o</sup> quelles sont les œuvres qu'ils ont faites (v. 5) : « Voyant avec joie, etc., » — 1<sup>o</sup> Il dit donc (v. 5) : « Car quoique je sois absent de corps, etc., » en d'autres termes : bien que je n'ai point prêché parmi vous, et que je n'ai point vu de mes yeux vos œuvres, cependant je suis d'esprit au milieu de vous par l'affection que je vous porte, me réjouissant du bien que vous faites (1<sup>re</sup> Corinth., v, v. 5) : « A la vérité absent de corps, mais présent en esprit ; » (Prov., x, v. 1) : « Le fils qui est sage est la joie de son père. » Or il avait cette connaissance, parce que le Saint-Esprit le lui avait révélé, c'est pourquoi il ajoute (v. 5) : « Je suis néanmoins avec vous en esprit » (4<sup>e</sup> Rois., v, v. 26) : « Mon esprit

iosophiam et inanem fallaciam, secundum traditionem hominum, secundum e'men'a mundi, et non secundum Christum :

9. *Quia in ipso inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter :*

10. *Et estis in illo repleti, qui est caput omnis Principatus et Potestatis.*

1<sup>o</sup> SUPRA monuit ne per aliquam fallaciam sermonis deciderent a fide, hic ponit rationem monitionis, quæ sumitur ex bonis quæ in istis erant ; quæ non debebant perdere, sed proficere in eis. Et primo, commemorat bona habitæ ; secundo, os-

tendit quomodo in eis proficiant, ibi : « Sicut ergo ; »

1. Circa primum duo facti, quia primo, ostendit qualiter sunt sibi nota bona eorum ; secundo, quæ bona in eis sunt, ibi : « Gaudens. » — 1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Nam etsi, etc., » quasi dicat : Licet non prædicaverim vobis nec vestra facta oculis videam, tamen spiritu vobis intersum per affectionem gaudens de bonis vestris (1 Cor., v, v. 3) : « Absens quidem corpore, præsens vero spiritu ; » (Prov., x, v. 1) : « Filius sapiens lætificat patrem, etc. » Et hoc quia revelabatur sibi per Spiritum Sanctum ; et ideo dicit : « Sed spiritu vobiscum sum » (4 Reg., v, v. 26)

ne vous était-il pas présent, lorsque cet homme est descendu de son chariot pour aller au-devant de vous, etc.»

2<sup>o</sup> (v. 5) « Me réjouissant, » dis-je « quand je vois l'ordre » qui se garde parmi vous ; c'est-à-dire, votre conduite si bien réglée (1<sup>re</sup> *Corinth.*, xiv, v. 40) : « Que tout se fasse dans la bienséance et avec ordre ; » (*Juges*, v, v. 20) : « Les étoiles demeurant dans leur rang, et dans leur cours ordinaire ont combattu contre Sisara. » — (v. 5) : « Et la solidité de votre foi en Jésus-Christ » (2<sup>e</sup> *Timoth.*, ii, v. 19) : « Le fondement de Dieu demeure ferme, ayant pour sceau cette parole, etc. » Et cela « en Jésus-Christ » (*Ephés.*, iii, v. 17) : « Qu'il fasse que Jésus-Christ habite par la foi dans vos cœurs. » C'est que l'Eglise est un édifice spirituel (*Ephés.*, ii, v. 21) : « Sur lequel (Jésus-Christ) tout l'édifice étant posé, s'élève et s'accroît dans ses proportions et sa symétrie, pour être un saint temple consacré au Seigneur. » Or la solidité d'un semblable édifice consiste dans un fondement solidement assis et dans une construction proportionnée. Voilà pourquoi l'Apôtre a rappelé ces deux conditions.

II. Lorsqu'il dit ensuite (v. 6) : « Continuez donc, etc. » il recommande aux Colossiens de se conserver dans cet état. D'abord pour avancer dans le bien ; ensuite pour y persévérer ; enfin pour être reconnaissants. — 1<sup>o</sup> Il dit donc (v. 6) : « Continuez à vivre en Jésus-Christ notre Seigneur, » et sans le défigurer, « selon l'instruction que vous avez recue » (*Rom.*, xii, v. 9) : « Attachez-vous fortement au bien. » L'Eglise est comparée, tantôt à un édifice spirituel (1<sup>re</sup> *Corinth.*, iii, v. 17) : « Le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce temple ; » tantôt à un arbre, parce qu'il porte des fruits. La comparaison est la même du fondement à l'édifice, que de la racine à

« Nonne cor meum in præsentî erat, quando reversus est homo de curru in occursum tuî, etc. »

2<sup>o</sup> « Gaudens, » inquam, sum, quia « videns » sum « ordinem, » id est ordinatam vestram conversationem (1 *Cor.*, xiv, v. 40) : « Omnia honeste et secundum ordinem fiant in vobis ; » (*Judic.*, v, v. 20) : « Stellæ manentes in ordine et cursu suo, etc. » — « Et firmamentum, etc. » (2 *Tim.*, ii, v. 19) : « Firmum fundamentum Dei stat, etc. » Et hoc : « In Christo » (*Eph.*, iii, v. 17) : « Habitare Christum per fidem in cordibus vestris, etc. » Ecclesia enim est spirituale ædificium (*Eph.*, ii, v. 21) : « In quo omnis ædificatio constructa crescit in templum sanctum in Domino. »

Hujus autem bonitas consistit in debito fundamento, quod est fides, et in debita superædificatione. Et ideo hæc duo possunt.

II. *Deinde* cum dicit : « Sicut ergo, etc. » monet eos ad hæc servanda. Et primo, ad proficiendum ; secundo, ad persistendum ; tertio, ad gratias agendum. — 1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Sicut accepistis Christum Dominum nostrum, » non pervertendo « in ipso ambulate » (*Rom.*, xii, v. 9) : « Adhærentes bono. » Ecclesia quandoque comparatur spirituali ædificio (1 *Cor.*, iii, v. 17) : « Templum Dei sanctum est, quod estis vos ; » quandoque arbori, quia fert fructum. Et eadem est comparatio fundamenti ad domum, et radicis ad

l'arbre, parce que la solidité de l'un et de l'autre repose sur la racine et le fondement, qui est Jésus-Christ (*Isaie*, xi, v. 10) : « En ce temps-là le rejeton de Jessé sera exposé devant tous les peuples, comme un étendard ; » (1<sup>re</sup> *Corinth.*, iii, v. 11) : « Personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été mis, et ce fondement c'est Jésus-Christ. » — 2<sup>o</sup> C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 7) : « Etant attachés à lui comme à votre racine, » c'est-à-dire comme des rameaux pleins de force, « et édifiés sur lui comme sur votre fondement, et affermis en lui, » ainsi que des pierres solides, c'est-à-dire, persistant dans sa foi » (1<sup>re</sup> *S. Pierre*, v, v. 8) : « Le démon votre ennemi tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer ; » et à la suite : « Résistez-lui donc, en demeurant fermes dans la foi ; » ce qu'il faut faire, en gardant la foi « comme elle vous a été enseignée, » c'est-à-dire en demeurant dans la foi véritable (*Galat.*, i, v. 9) : « Si quelqu'un vous annonce un Evangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème. » — 5<sup>o</sup> (v. 7) « Croissant chaque jour de plus en plus en Jésus-Christ par de continuelles actions de grâces, » c'est-à-dire rendant d'abondantes actions de grâces (1<sup>re</sup> *Thessal.*, v, v. 18). « Rendez grâces à Dieu en toutes choses ; » (2<sup>e</sup> *Machab.*, i, v. 41) : « Dieu nous ayant délivrés de très grands périls, nous lui en rendons aussi de très grandes actions de grâces, etc. »

II<sup>o</sup> Quand l'Apôtre ajoute (v. 8) : « Prenez garde que personne ne vous surprenne, » il avertit les Colossiens de ne pas se laisser tromper par une vaine sagesse. Et d'abord il fait sa recommandation ; ensuite il en donne la raison (v. 9) : « Car c'est en lui que la plénitude de la divinité, etc. »

I. Sur le premier de ces points, il enseigne d'abord qu'il faut éviter ce qui peut égarer ; ensuite il explique comment on peut s'égarer

arborem, quia utriusque firmitas est radix et fundamentum Christus (*Is.*, xi, v. 10) : « Erit radix Jesse quæ stat in signum populorum ; » (1 *Cor.*, iii, v. 11) : « Fundamentum aliud nemo potest ponere præter id quod positum est, quod est Christus Jesus. » — 2<sup>o</sup> Ideo dicit : « Radicati, » sc. sicut boni rami, « et superædificati in ipso, et confirmati, » sicut boni lapides, hoc est, si perstiteritis, « in fide » ejus (1 *Petr.*, v, v. 8) : « Adversarius vester, etc. » et post, « cui resistite fortes in fide, etc. » Et hoc : « sicut didicistis, » sc. in vera fide (*Gal.*, i, v. 9) : « Si quis vobis evangelizaverit

præter id quod accepistis, anathema sit, etc. » — 3<sup>o</sup> « Abundantes in illo in gratiarum actione, » id est gratias agentes abundanter (1 *Thess.*, v, v. 18) : « In omnibus gratias agite ; » (2 *Mac.*, i, v. 11) : « De magnis periculis a Deo liberati, magnifice gratias agimus ipsi, etc. »

II<sup>o</sup> *Deinde* cum dicit : « Videte, » monet ne decipiantur per vanam sapientiam. Et primo, ponit monitionem ; secundo, rationem, ibi : « In ipso. »

I. Circa *primum*, primo, docet vitare quod. I potest decipere ; secundo, ostendit quare illud decipiat, ibi : « Secundum

(v. 8) : « Des raisonnements fondés sur les seules traditions des hommes. » — 1<sup>o</sup> Mais parce que l'on peut être trompé par la sagesse du siècle, de deux manières, à savoir quelquefois par les principes réels de la philosophie et quelquefois par les sophismes des raisonnements, (1) l'Apôtre apprend à se garder des uns et des autres. C'est ce qui lui fait dire (v. 8) : « Que personne ne vous surprenne par la philosophie, etc., » c'est-à-dire par les doctrines philosophiques (*Isaïe*, XLVII, v. 10) : « C'est votre sagesse et votre science même qui vous a séduits. » Car beaucoup, séduits par la philosophie, s'écartent de la foi (*Jérém.*, x, v. 14) : « La science de tous ces hommes les rend des insensés. » Quant aux sophismes, il dit (v. 8) : « Et par des raisonnements vains et trompeurs, » qui ne se fondent que sur l'apparente ambiguïté des termes (*Ephés.*, v, v. 6) : « Que personne ne vous séduise par de vains discours. »

2<sup>o</sup> Mais comment ces discours séduisent-ils ? Dans ce qui séduit, il faut qu'il y ait une apparence, et une chose qui n'existe pas. L'A-

(1) Sophisme, argument captieux qui pêche, ou dans le fond, ou dans la forme. Toutes les fois qu'une conclusion se déduit d'un principe où elle est réellement contenue, le raisonnement est juste et exact, comme raisonnement, dans le cas même où d'un principe faux se déduirait une conclusion fautive, comme son principe. Mais si la déduction est irrégulière, et si la conclusion n'est point contenue dans ce principe d'où l'on prétend la tirer, alors même que l'un et l'autre seraient vrais, chacun pris à part, le raisonnement ne laisserait pas d'être un mauvais raisonnement, c'est-à-dire, ce que l'on appelle une Sophisme. Le nom de Sophisme, quoique signifiant un mauvais raisonnement, en général, se donne le plus souvent aux faux raisonnements qui se font de mauvaise foi. Quant ce sont simplement des erreurs de bonne foi, on peut les désigner sous le nom de paralogismes. (*Barbe, Logique* 285.)

Les sophismes, dont parle ici S. Thomas appartiennent à l'intellect. Ils sont qualifiés ainsi : « *Transitus de genere ad genus*. Passer d'un genre à un autre genre. » Ce sophisme a lieu lorsqu'on donne ou qu'on exige en preuve d'une vérité, un argument d'un genre différent, comme si pour prouver une vérité de l'ordre naturel, on se servait, dans le raisonnement, d'une vérité de l'ordre surnaturel, et vice versa (*Valart, Logique* 293).

Il faut bien le remarquer, chaque genre de connaissance a son genre particulier de preuves. Prenons garde de transporter, dans un genre de connaissances, le genre de preuves qui lui est étranger. Toutes les fois qu'un Algébriste voudra appliquer sa science aux choses seulement de goût, d'habitude, à la morale, à l'histoire, l'homme de lettres, le vrai critique, se moquera de ses vaines théories ; comme il aurait lui-même droit de se moquer de celui qui voudrait résoudre ses problèmes d'après les règles de la morale. (*Freyssinous, Tom. I, p. 9*)

traditions. » Sed quod aliquis decipiatur per sapientiam sæcularem, dupliciter contingit, sc. quandoque per principia realia philosophiæ, quandoque per sophisticas rationes. Et utrasque docet cavere. Unde dicit : « Ne quis, etc., » id est per philosophica documenta (*Is.*, XLVII, v. 10) : « Sapientia tua et scientia hæc decipit. » Multi enim sunt propter philosophiam decepti a fide deviantes (*Jer.*, x, v. 14) : « Stultus est factus omnis homo a scientia sua. » Quantum ad secundum dicit : « Et inanem fallaciam, » quæ non fundatur nisi super apparenti involuntione verborum (*Ephés.*, v, v. 6) : « Nemo vos seducat inanibus verbis. »

2<sup>o</sup> Sed quomodo seducens ? Qui seducit, oportet habere aliquid apparens et

pôte examine donc d'abord le principe de ce qui est apparent, en second lieu, l'absence de ce qui n'existe pas. Le principe de l'apparence est de deux sortes, à savoir l'autorité des philosophes, et quant à elle l'Apôtre dit (v. 8) : « Qui ne sont fondés que sur les traditions des hommes, » c'est-à-dire selon des éléments, enseignés par quelques-uns, d'après leur propre raison (*Ps.*, xciii, v. 11) : « Le Seigneur connaît les pensées des hommes, il sait qu'elles sont vaines. » En second lieu, c'est le travail de la raison, à savoir quand on veut mesurer ce qui appartient à la foi, selon les principes des choses, et non d'après la sagesse divine. Beaucoup se sont encore égarés de cette manière ; c'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 8) : « Et sur les principes d'une science mondaine, et non selon Jésus-Christ » (*Sagesse*, xiii, v. 1) : « Ils n'ont point reconnu le Créateur par la considération de ses ouvrages. » Car plus la cause est élevée, plus les effets sont grands, celui donc qui voudrait estimer les effets supérieurs par les causes inférieures serait dans l'erreur, celui par exemple qui juge du mouvement de l'eau, par la vertu même de l'eau, ne peut comprendre la cause du reflux de la mer ; il la comprend au contraire, s'il la considère d'après l'influence de la lune. Celui-là donc se trompe bien autrement, qui estime les effets propres de Dieu suivant les principes d'une science humaine. Telle est la cause qui n'a que de l'apparence.

Faudra-t-il donc toujours rejeter les traditions des hommes et les raisonnements ?

Nous répondons que non ; mais seulement quand l'argumentation physique procède d'après ces éléments, et non pas suivant Jésus-Christ (ci-après, II, v. 19) : « Et ne demeurant pas attaché à celui qui est la tête et le chef, dont tout le corps recevant l'influence, par les vais-

aliquid non existens. Ideo primo, ponit principium apparentiæ, secundo, defectum existentia. Principium apparentiæ est duplex, id est auctoritas Philosophorum ; et quantum ad hoc dicit : « Secundum traditionem hominum, » id est secundum ea quæ aliqui tradiderunt propria ratione (*Ps.*, xciii, v. 11) : « Dominus scit cogitationes hominum, quoniam vanæ sunt. » Aliud est adinventio rationis, quando, sc. aliquis vult metiri ea quæ sunt fidei secundum principia rerum, et non secundum sapientiam divinam : ex hoc enim multi decipiuntur ; et ideo dicit : « Secundum elementa mundi, etc. » (*Sap.*, xiii, v. 1) : « Neque operibus attendentes cognoverunt quis esset artifex, etc. » Quanto enim causa est altior, tanto habet superiorem effectum. Unde qui voluerit considerare effectus superiores secundum causas inferiores decipitur, ut si quis considerat motum aquæ secundum virtutem aquæ, non potest scire causam refluxus maris, sed sic, si considerat eum secundum virtutem lunæ. Unde multo magis decipitur qui considerat eum secundum elementa mundi. Et hæc est causa apparentiæ.

Sed nunquid sunt semper respondendæ traditiones hominum et rationes ?

Respondeo : Non, sed tunc quando præcedit physica ratio secundum illas et non secundum Christum (infra eodem v. 19) : « Non tenentes caput, ex quo lo-

seaux qui en joignent et tiennent toutes parties, s'entretient et s'augmente par l'accroissement que Dieu lui donne. »

On peut dire encore : « sur les principes d'une science mondaine, » c'est-à-dire en mesurant la vérité de la foi selon la vérité des créatures. Ou bien S. Paul s'exprime ainsi à cause des idolâtres voués au culte des idoles, lesquels prétendaient que le ciel était Jupiter. Ou enfin dans le sens des Juifs, en sorte que l'on entende : « par la philosophie, » les raisonnements de ceux qui veulent asservir aux observations légales, « selon les principes d'une science mondaine, » c'est-à-dire des pratiques corporelles (*Galat.*, iv, v. 5) : « Ainsi lorsque nous étions enfants, nous étions assujettis aux premières instructions que Dieu a données au monde. » La première explication est préférable.

II. Quand l'Apôtre dit ensuite (v. 9) : « Car c'est en lui, etc., » il donne la raison de ce qu'il vient d'avancer, en disant tout ce qui n'est pas selon le Christ doit être rejeté. Mais le Christ est-il donc si grand que pour lui il faille tout rejeter. S. Paul répond qu'il en est ainsi et le démontre à raison des rapports de Jésus-Christ 1<sup>o</sup> avec la divinité ; 2<sup>o</sup> avec les fidèles (v. 10) : « Et c'est en lui, etc. ; » 3<sup>o</sup> enfin avec les anges (v. 10) : « C'est lui qui est le chef, etc. »

1<sup>o</sup> Il dit donc : s'il faut rejeter tout ce qui est contre le Christ ; c'est que le Christ est Dieu. Il faut donc se tenir à lui de préférence à tout le reste, (v. 9) « car c'est en lui que la plénitude de la divinité habite corporellement. » Dieu, en effet, est en tous, mais en quelques-uns par une participation de ressemblance avec sa bonté, par exemple dans une pierre, ou tout élément semblable. Ces êtres ne sont pas Dieu, mais ils ont en eux quelque chose de Dieu, non sa

substance, mais la ressemblance de sa bonté. Et voilà pourquoi « la plénitude de la divinité » n'habite pas en eux, parce que Dieu n'est point là selon sa substance. Dieu ensuite est dans les âmes saintes par opération, lorsque par la connaissance et l'amour elles s'élèvent jusqu'à lui. Dieu est donc en elles par sa grâce, mais non corporellement, et seulement selon les effets de cette grâce ; il n'y a point plénitude, il n'y a que des effets limités. Mais dans le Christ, « Dieu habite corporellement ; » ce qui s'explique de trois manières. Le corps d'abord est opposé à l'ombre (ci-après, II, v. 17) : « Toutes ces choses n'ont été que l'ombre de celles qui devaient arriver, » et dans ce sens, Dieu peut habiter de deux manières, ou comme dans l'ombre, ou corporellement, c'est-à-dire en réalité. Il habitait de la première manière dans la loi ancienne, mais dans le Christ il habite corporellement, c'est-à-dire en réalité et selon la vérité. Voici la seconde explication : Dans les autres saints Dieu habite, seulement dans l'âme, et non pas selon le corps (*Rom.*, vii, v. 18) : « Car je sais que le bien ne se trouve pas en moi, » c'est-à-dire dans ma chair ; mais dans le Christ la divinité habite corporellement, parce que cette présence de Dieu, par laquelle il habite dans les saints, a lieu par leur opération, c'est-à-dire par la connaissance et l'amour, qui sont l'œuvre de la seule âme raisonnable, tandis que dans le Christ Dieu habite ayant pris la nature humaine de manière à ne faire avec lui qu'une seule personne. Tout ce qui appartient à l'homme est donc tout entier rempli de la présence de Dieu qui y habite, le corps et l'âme par conséquent, puisque tous deux sont unis au Verbe (*S. Jean*, i, v. 14) : « Et le Verbe s'est fait chair. » Voici le sens, dans la troisième explication : Dieu habite dans les choses créées, de trois manières. La première commu-

tum corpus per nexus et conjunctiones subministratum et constructum crescit in augmentum Dei. »

Vel potest exponi « Secundum elementa mundi, » mensurando sc. veritatem fidei secundam veritatem creaturarum. Vel hoc dicit propter idololatrias colentes idola, et dicentes Jovem cælum. Vel secundum Judæos, ut sit sensus : « Per philosophiam, » id est per rationem volentium trahere ad legalia, secundum observationes corporales (*Gal.*, iv, v. 3) : « Sub elementis mundi eram servientes. » Sed prima expositio est melior.

II. Deinde cum dicit : « Quia in ipso, etc., » ponit rationem prædictorum, dicens : Quidquid non est secundum Chris-

tum respiciendum est. Sed numquid est Christus tantus, ut pro eo omnia respici debeant? Et respondet quod ita : quod ostendit tripliciter. Primo, per comparisonem ad divinitatem ; secundo, per comparisonem ad fideles, ibi : « Et astis ; » tertio, per comparisonem ad Angelos, ibi : « Qui est caput. »

1<sup>o</sup> Dicit ergo : ideo respiciendum est quod est contra eum, quia ipse est Deus. Unde plus est ei standum quam omnibus, « quia in ipso habitat, etc. » Deus enim est in omnibus, sed in quibusdam per participationem similitudinis suæ bonitatis, ut in lapide et alitis hujusmodi. Et alia non sunt Deus, sed habent in se aliquid

Dei, non ejus substantiam, sed similitudinem ejus bonitatis. Et ideo non habitat in eis plenitudo divinitatis, quia non est ibi secundum substantiam. Item est in mentibus Sanctis per operationem, qua per amorem et cognitionem attingunt Deum. Et ideo Deus est in eis secundum gratiam, sed non corporaliter, sed secundum effectum gratiæ : nec est plenitudo, sed secundum aliquos effectus terminatos. Sed in Christo est corporaliter, quod exponitur tripliciter. Corpus enim dividitur contra umbram (infra, eodem, v. 17), « quæ sunt umbra futurorum, etc. » Et sic Deum contingit dupliciter inhabitare : id est realiter. Primo modo, inhabitabat in

corporaliter, id est realiter et secundum veritatem. Secundo modo, exponitur quia alii sancti inhabitantur solum secundum animum, non secundum corpus (*Rom.*, vii, v. 18) : « Scio quod non habitat in me, » id est in carne mea « bonum, » sed in Christo divinitas inhabitat corporaliter, quia inhabitatio Dei, qua Sanctos inhabitat, est per operationem, id est per amorem et cognitionem, quod est opus solius mentis rationalis, sed in Christo inhabitat per assumptionem hominis in unitatem personæ. Unde quidquid pertinet ad hominem, totum inhabitatur a Deo, et ideo caro et mens inhabitatur, quia ambo sunt unita Verbo (*Joan.*, i, v. 14) : « Et Verbum caro factum est. » Sed tertio modo est sensus. Tribus enim modis est Deus in rebus :

ne à tous, par sa puissance, sa présence, son essence. La seconde, par la grâce, dans les saints. La troisième n'appartient qu'à Jésus-Christ par l'union hypostatique. Or le corps a trois dimensions, et la plénitude de la divinité surabonde de ces trois manières dans le Christ. Voilà pourquoi il est dit qu'elle habite en lui corporellement. La première dimension est comme la longueur, parce que la divinité s'étend à tout ; la largeur, c'est la charité ; enfin la profondeur est l'incompréhensibilité. C'est sur ce passage que porte l'erreur de Nestorius, (1) qui prétend que l'union avec le Verbe s'est faite par sa présence seulement, et que le Verbe n'a fait qu'habiter la chair de l'homme. Mais il est condamné par l'Apôtre, qui dit (*Philipp.*, II, v. 7) : « Il s'est anéanti lui-même en prenant la forme et la nature de serviteur. » Faire sa demeure dans l'homme, ce n'est pas s'anéantir, il faut pour cela se faire homme ; aussi l'Apôtre ajoute : en se rendant semblable aux hommes. Quand donc il est dit que le Christ est habité, cela ne veut point dire qu'il y ait distinction entre celui qui habite et celui qui est habité, mais qu'il est lui-même homme et Dieu ; et qu'en lui habite la plénitude de la divinité.

2<sup>o</sup> Quand l'Apôtre ajoute (v. 10) : « Et c'est en lui que vous êtes remplis, etc., » il développe la même vérité par les rapports de Jésus-

(1) L'union ou l'association de la nature divine avec la nature humaine, disait Nestorius, n'a point changé la nature divine, comme un homme qui vit en relever un autre, s'unit à lui. Elle est restée ce qu'elle était ; elle n'a aucun attribut différent de ceux qu'elle avait avant son union. Elle n'est donc plus susceptible d'aucune nouvelle dénomination, même après son union avec la nature humaine, et c'est une absurdité d'attribuer au Verbe, ce qui convient à la nature humaine.

L'homme auquel le Verbe s'est uni, continuait l'hérésiaque, est donc UN TEMPLE DANS LEQUEL IL HABITE ; il le dirige, il le conduit, il l'anime et ne fait qu'un avec lui. Voilà la seule union possible entre la nature divine et la nature humaine.

Nestorius niait donc l'union hypostatique et supposait deux personnes en Jésus-Christ. S'il disait : un Christ, un Fils, pour lui, c'était des noms qui marquaient une seule et même œuvre, le salut et la rédemption du genre humain, œuvre à laquelle avaient concouru, suivant lui, deux personnes, l'une comme agent principal, qui était la personne du Fils de Dieu, du Verbe éternel, et l'autre comme agent subordonné et comme instrument, savoir, la personne humaine, Jésus, Fils de Marie. Ces deux personnes avaient été unies par une seule et même action, de sorte que toutes deux ne faisaient qu'un Jésus-Christ. Il mettait entre les deux personnes la même union que nous voyons entre un ouvrier et l'instrument dont il se sert, en sorte que l'homme et son instrument joints ensemble peuvent être appelés d'un nom commun. (Fluquet, NESTORIUS.

unus est communis per potentiam, præsentiam et essentiam ; alius per gratiam in Sanctis ; tertius modus est singularis in Christo per unionem. Corpus autem tres dimensiones habet ; et plenitudo divinitatis huiusmodi in Christo superabundat, ideo corporaliter dicitur in eo esse. Et primus quidem modus est quasi longitudo, quia se extendit ad omnia ; item latitudo est per charitatem ; item quantum ad profundum incomprehensibilis. Sed ex hoc Nestorius errat, dicens unionem factam per inhabitationem tantum, dicens Verbum inhabi-

tasse carnem. Sed contra hoc est quod Apostolus dicit (*Philipp.*, II, v. 7) : « Exinanivit semetipsum, etc. » Habitare autem hominem non est exinanire, sed hominem fieri ; et subdit ; « in similitudinem hominum factus, » et ideo habitabilis dicitur Christus, non quasi alius sit qui habitat et qui inhabitatur, sed ipse est et homo et Deus, in quo habitat plenitudo divinitatis.

2<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Et estis in illo, etc., » ostendit idem per comparationem

Christ avec les fidèles. Comme s'il voulait dire : vous avez tout reçu de lui (*S. Jean*, I, v. 16) : « Nous tous, nous avons reçu de sa plénitude. » Il faut ici se rappeler que les Platoniciens enseignent que les dons divins arrivent jusqu'aux hommes par l'intermédiaire de substances distinctes. Et cela est vrai, au sentiment même de S. Denys.

3<sup>o</sup> Mais il faut reconnaître en ceci quelque chose de spécial, parce que ce qui est donné procède immédiatement de celui qui comble les anges de ses dons (*S. Jean*, I, v. 18) : « Le Fils unique de Dieu, qui est dans le sein du Père, nous l'a lui-même fait connaître ; » (*Hébr.*, II, v. 5) : « Le véritable salut, qui ayant été premièrement annoncé par le Seigneur même, a été confirmé parmi nous par ceux qui l'ont entendu. » C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 10) : « Lui qui est le chef de toutes les Principautés et de toutes les Puissances, en tant qu'il en est roi et Seigneur, non par la conformité de nature, parce que sous ce rapport il est le chef des hommes. S. Paul désigne particulièrement ces ordres, parce qu'ils paraissent avoir quelque prééminence.

### LEÇON III<sup>e</sup> (Ch. II, w. 11 à 15.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre enseigne que par la circoncision les observances légales ont reçu leur accomplissement en Jésus-Christ, en qui il affirme que les Colossiens ont été eux-mêmes circoncis. Il dit donc que la cédule de mort ayant été détruite, toutes leurs souillures ont été effacées.

11. Et c'est en lui aussi que vous avez été circoncis d'une circonci-

ad alios. Quasi dicit ; omnia accepistis (*Joan.*, I, v. 16) : « De plenitudine ejus, etc. » Sciendum est autem quod Platonici dicunt, quod divina dona perveniunt ad homines mediatis substantiis separatim. Et hoc est verum etiam secundum Dionysium.

3<sup>o</sup> Sed hoc est quoddam speciale, quia ab eo immediate qui replet Angelos (*Joan.*, I, v. 18) : « Unigenitus Dei Filius qui est in sinu Patris ipse ena ravit, etc. » (*Hébr.*, II, v. 3) : « Cum initium accepisset enarrari per Dominum ab his qui audierunt, etc. » Et ideo dicit : « Qui est caput omni-

Principatus et Potestatis, » in quantum est rex eorum et Dominus : non per conformitatem naturæ, quia sic caput est hominum. Et tangit istos ordines, qui videntur habere quamdam præeminentiam.

### LECTIO III.

Per circumcisionem docet legalia esse impleta in Christo, in quo eos circumcisos affirmat, ac omnem noxam sibi donatam, deleto chirographo, dicit.

11. In quo et circumcisi estis circumci-

sion qui n'est pas faite de main d'homme, mais qui consiste dans le dépouillement du corps charnel, c'est-à-dire, de la circoncision du Christ ;

12. Ayant été ensevelis avec lui par le baptême, dans lequel vous avez été aussi ressuscités par la foi que vous avez eue que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts par l'efficace de sa puissance.

13. Car lorsque vous étiez dans la mort de vos péchés et dans l'incirconcision de votre chair, Jésus-Christ vous a fait revivre avec Lui, vous pardonnant tous vos péchés.

14. Ayant effacé la cédule qui vous était contraire, il a entièrement aboli le décret de votre condamnation, en l'attachant à sa croix ;

15. Et ayant désarmé les principautés et les puissances. Il les a mené hautement en triomphe à la face de tout le monde, après les avoir vaincu en Lui-même.

S. Paul, dans ce qui précède, a prémuni les fidèles contre les déceptions de la sagesse du siècle, il les instruit ici, et les prémunit contre les hérétiques, qui voulaient les entraîner aux observances légales. Premièrement donc il recommande de les éviter ; en second lieu, il réfute leurs fallacieuses séductions (v. 16) : « Que personne ne vous condamne pour le manger, etc. » La première partie se subdivise. L'Apôtre démontre d'abord que les observances légales ont été accomplies en Jésus-Christ ; ensuite il condamne ces observances, en montrant qu'on n'y est plus obligé (v. 16) : « Que personne, etc. » Or, parmi les observances légales, la première est la circoncision, dans laquelle les Juifs faisaient profession d'observer la loi ancienne, ainsi que dans le baptême nous nous engageons à observer la loi nouvelle (Galat., v, v. 3) : « Je déclare à tout homme qui se fait circoncire,

sione non manufacta, in expoliatione corporis carnis, sed in circumcissione Christi :

12. Consepulti ei in baptismo, in quo et resurrexistis per fidem operationis Dei, qui suscitavit illum a mortuis.

13. Et vos cum mortui essetis in delictis et præputio carnis vestrae, convivificavit cum illo, donans vobis omnia delicta :

14. Delens quod adversus nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, et ipsum tulit de medio, affigens illud cruci :

15. Et expolians principatus et potestates, traduxit confidenter, palam trium-

phans illos in seipso.

Supra munivit fideles contra deceptiones sæcularis sapientiæ, hic instruit et munit eos contra hæreticos, volentes eos ad legalia trahere, quos primo, docet vitare ; secundo, excludit eorum falsam seductionem, ibi : « Nemo, etc. » Iterum prima in duas, quia primo, ostendit legalia esse impleta in Christo ; secundo, ea excludit ostendens quod non tenentur ad ipsa, ibi : « Nemo vos. » Inter legalia autem primum est circumcisio, in qua Judæi profitebantur observantiam veteris legis : sicut nos in baptismo profitemur observantiam novæ legis (Gal., v, v. 3) : « Testificor omni cir-

qu'il est obligé de garder toute la Loi. » Et il conclut de là que les fidèles sont circoncis d'une sorte de circoncision spirituelle ; d'où il suit que la première a cessé d'obliger. Partant de là, S. Paul explique d'abord aux Colossiens de quelle circoncision ils ont été circoncis ; ensuite en quoi consiste cette nouvelle circoncision (v. 12) : « C'est encore avec lui que vous avez été ensevelis par le baptême, etc. ; » enfin il assigne la raison de cette circoncision (v. 15) : « Car lorsque vous étiez dans la mort de vos péchés, etc. »

1<sup>o</sup> Sur le premier de ces points, il faut se rappeler qu'il y a deux sortes de circoncision, celle de la chair et celle de l'esprit. Or, en Jésus-Christ nous sommes circoncis non de la circoncision de la chair, mais de celle de l'esprit. L'Apôtre donc repousse la première, et établit la seconde.

I. Il dit (v. 11) : « Et c'est en lui, » c'est-à-dire, en Jésus-Christ, « que vous avez été circoncis d'une circoncision qui n'est pas faite par la main des hommes (Rom., II, v. 8) : « Le Juif n'est pas celui qui l'est au dehors, et la circoncision n'est pas celle qui se fait dans la chair, et qui n'est qu'extérieure ; mais le Juif est celui qui l'est intérieurement, et la circoncision véritable est celle du cœur qui se fait par l'esprit et non selon la lettre de la Loi ; » — (v. 11) : « mais qui consiste dans le dépouillement du corps de chair, c'est-à-dire dans la circoncision de Jésus-Christ. » Ce passage est susceptible d'une double explication. D'abord celle-ci : Je dis que vous, « qui êtes circoncis, d'une circoncision qui n'est pas faite de main d'homme, » je dis que vous demeurez dépouillés « du corps de la chair, » c'est-à-dire de la corruption charnelle, suivant cette parole (1<sup>re</sup> Cor., xv, v. 50) : « La chair et le sang ne peuvent point posséder le royaume de Dieu. » Comme s'il disait : Vous êtes circoncis, parce que vous n'avez

circumcidenti se, quoniam debitor est universæ legis faciendæ. » Unde dicit quod fideles sunt circumcisi quadam spirituali circumcissione ; ex quo sequitur quod illa cessat. Unde primo, ostendit quali circumcissione sunt circumcisi ; secundo, in quo accipitur hæc circumcisio, ibi : « Consepulti ; » tertio, assignat rationem hujus circumcissionis, ibi : « Et vos cum mortui. »

1<sup>o</sup> Circa primum sciendum est quod duplex est circumcisio, sc. carnalis et spiritualis. Per Christum vero sumus circumcisi, non circumcissione carnali sed spirituali. Et ideo primo, excludit carnalem ; secundo, astruit spiritualement.

I. Dicit ergo : « In quo, » sc. Christo, « circumcisi estis circumcissione non manufacta » (Rom., II, v. 8) : « Non enim qui in manifesto Judæus est ; neque quæ in manifesto in carne est circumcisio, sed qui in abscondito Judæus est, et circumcisio cordis in spiritu, non littera, etc. ; » — « in expoliatione corporis carnis. » Hoc dupliciter potest legi. Uno modo sic. Dico. « Circumcisi, non manufacta circumcissione, » vos dico manentes, « in expoliatione, etc., » id est carnalis corruptionis, secundum illud (1<sup>re</sup> Cor., xv, v. 50) : « Caro et sanguis regnum Dei non possidebunt, etc. » Quasi dicat : Ideo circum-

plus en vous les vices de la chair (ci-après, III, v. 9) : « Dépouillez le vieil homme avec ses œuvres. » Ou bien encore : « d'une circoncision qui n'est point faite de main d'homme, » laquelle circoncision faite de main d'homme, consiste dans le dépouillement de ce corps de chair, dont une partie est retranchée. Aussi une autre version porte : de la peau de la chair, c'est-à-dire, d'une petite partie du corps qui est chair, mais non pas qu'autre soit le corps et autre la chair. L'Apôtre dit : « de la chair, » faisant allusion à la Loi, où il est fait mention de la chair (*Gen.*, XVII, v. 11) : « Vous circoncirez votre chair, » afin de montrer qu'il s'agit ici d'une des observances charnelles.

II. Or, nous ne sommes point circoncis d'une telle circoncision, « mais de la circoncision de Jésus-Christ, » car de même que le Christ a pris la ressemblance de la chair du péché, c'est-à-dire une chair passible, afin de nous racheter du péché ; de même aussi il s'est soumis aux remèdes du péché, afin de nous délivrer de l'observance de la Loi. Ou enfin d'une circoncision que Jésus-Christ opère en nous, et qui est la circoncision spirituelle, comme il est dit (*Rom.*, II, v. 29) : « Circoncision du cœur qui se fait par l'Esprit et non selon la lettre. »

II<sup>o</sup> En second lieu S. Paul établit que nous avons reçu cette circoncision spirituelle dans le baptême, et qu'ainsi ce sacrement est la circoncision spirituelle. Il montre donc d'abord que nous trouvons dans le baptême la figure de la mort de Jésus-Christ, ensuite que nous y recevons la conformité à la résurrection de Jésus-Christ (v. 12) : « Et c'est avec lui que vous êtes ressuscités, etc. » — I. Il dit donc (v. 12) : « C'est encore avec lui que vous avez été ensevelis par le baptême, et avec lui que vous êtes ressuscités, etc., » parce que dans le baptême est exprimée la ressemblance de la mort de Jésus-Christ, afin qu'ainsi

cisi, quia non habetis jam vitia carnis (infra, III, v. 9) : « Expolantes vos veterem hominem cum actibus suis, etc. » Vel dico « circumcissione non manufacta, » quæ circumcissio manufacta consistit « in expoliatione corporis carnis, » quæ absconditur ab alia. Unde alia littera habet : Cutis carnis, sc. corporis carnis, id est particulæ corporis, quæ est caro, non quod aliud sit corpus et aliud caro. Et dicit « carnis, » alludens Legi, ubi fit mentio de carne (*Gen.*, XVII, v. 11) : « Circumcidetis carnem præputii vestri, etc. » Et hoc ut ostenderet, quod est quædam carnalis observantia.

II. Sed nos non tali sumus circumcisi, « sed circumcissione Christi. » Sicut enim

Christus assumpsit similitudinem carnis peccati, id est carnem passibilem, ut a peccato liberaret, ita et remedia Legis ut a Legis observantia liberaret. Vel quam Christus facit in nobis, quæ est spiritualis circumcissio, ut dicitur (*Rom.*, II, v. 29) : « Non littera, sed Spiritu. »

II<sup>o</sup> secundo, ostendit quod adepti sumus eam in baptismo, et sic baptismus est spiritualis circumcissio. Et primo, ostendit quod in baptismo exhibetur figura mortis Christi ; secundo, quod in eo accipitur conformitas ad resurrectionem Christi, ibi : « In quo et resurrexistis. » — I. Dicit ergo : « Consepulti, etc., » quia in eo exprimitur similitudo mortis Christi,

que Jésus-Christ a été d'abord attaché à la croix, puis déposé dans le sépulchre ; de même celui qui est baptisé est plongé dans l'eau, par trois fois, comme Jésus-Christ est demeuré trois jours dans le tombeau.

« Vous êtes aussi ensevelis, » c'est-à-dire baptisés à la ressemblance de la mort de Jésus-Christ, afin qu'ainsi que par cette mort, il a détruit le péché, ce même péché soit aussi détruit dans le baptême. — II. Et que de même qu'il est ressuscité et sorti du tombeau, nous sortions aussi nous-mêmes du péché en réalité, et en espérance de la corruption de la chair. Ce qui se fera (v. 12) « par la foi que vous avez eue dans l'efficace de la puissance de Dieu, qui l'a ressuscité d'entre les morts, » car il a été ressuscité par la puissance de Dieu (*Ps.*, XL, v. 11) : « Ressuscitez-moi, et je leur rendrai ce qu'ils méritent. » Or celui qui croit cette résurrection en devient participant (*Rom.*, VIII, v. 11) : « Celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, donnera aussi la vie à vos corps mortels. » Mais Jésus-Christ s'est aussi ressuscité lui-même ; car ce que le Père opère, le Fils le fait également (*Ps.*, CVII, v. 5) : « Je me lèverai de grand matin, etc. »

III<sup>o</sup> Quand l'Apôtre dit ensuite (v. 13) : « Car lorsque vous étiez dans la mort de vos péchés, etc., » il donne la raison de la similitude. Et d'abord il énonce le point de ressemblance ; ensuite le mode de l'accomplissement (v. 14) : « Il a effacé la cédula de la loi, etc. »

I. Le sens littéral ne présente pas de difficulté. J'ai avancé que vous étiez circoncis, parce que vous avez été ensevelis avec Jésus-Christ dans le baptême. Il a ensuite comparé le baptême à la sépulture et à la mort, mais on pourrait prétendre que ce serait revenir davantage à la proposition, de dire qu'il établit d'abord que le baptême est une sorte de circoncision. En second lieu il en donne la raison : c'est que le péché est une superfluité, comme ce qui était enlevé

ut sicut Christus ponitur primo in cruce, corpora vestra. » Sed et Christus resuscit et postea in sepulchro : ita qui baptizatur, citavit se : eadem est enim operatio Patris ponitur sub aqua, et ter, sicut stetit Christus et Filii (*Ps.*, CVII, v. 3) : « Exurgam diluculo, etc. »

etiam, id est baptizati ad similitudinem mortis Christi, ut sicut in ea destruxit peccatum, ita et in baptismo. — II. Et sicut resurrexit de sepulchro, ita et nos a peccatis in re, et a corruptione carnis in spe. Et hoc, « Per fidem operationis Dei, » quia virtute Dei resuscitatus est (*Ps.*, XL, v. 11) : « Resuscita me, et retribuam eis, etc. » Et credens hanc resurrectionem fit particeps hujus resurrectionis (*Rom.*, VIII, v. 11) : « Qui suscitavit Jesum Christum a mortuis, vivificabit et mortalia

III<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Et vos cum, etc., » ostendit rationem similitudinis : et primo, ostendit similitudinem ; secundo, modum dictorum, ibi : « Delens, etc. »

I. Littera non est difficilis. Dixi vos circumcisos, quia consepulti estis Christo in baptismo. Et comparavit baptismum sepulturæ et mortis. Sed potest dici quod ad propositum magis esset si dicitur, quod primo, ostenditur quod baptismus sit circumcissio ; secundo, ostendit rationem quare, quia, sc. peccatum est superfluitas ;

par la circoncision. Enlever donc ce qu'était la circoncision et le péché, c'est quelque chose d'analogue. Or dans le baptême on dépose le péché ; donc il y a identité entre le baptême et la circoncision. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 13) : « Car lorsque vous étiez dans la mort de vos péchés, » c'est-à-dire morts à cause d'eux (Ps., xxxiii, v. 22) : « La mort des pécheurs est très funeste, » — (v. 13) « et dans l'incirconcision de votre chair, » c'est-à-dire dans la concupiscence charnelle, ce qui est la suite du péché originel, et comme liés par la souillure des actes mauvais et du péché mortel, (v. 13) « Jésus-Christ vous a fait revivre en lui, en vous pardonnant tous vos péchés » (Ephés., II, v. 5) : « Lorsque nous étions ainsi morts par nos péchés, et par nos prévarications, Dieu nous a rendu la vie en Jésus-Christ, etc. » Et cela en éloignant de vous tout péché (v. 13) « et en vous remettant toutes vos prévarications. » Être circoncis, et être vivifiés en Jésus-Christ, c'est donc une seule et même chose ; or c'est ce qui a lieu et dans le baptême en recevant le remède de la mort du péché, et dans la circoncision par la rémission du péché originel.

II. Mais comment Jésus-Christ nous a-t-il accordé ce pardon ? Il faut répondre que l'homme, par le péché, est tombé dans deux maux, la souillure du péché et la servitude du démon. Voilà pourquoi l'Apôtre explique de quelle manière les péchés sont pardonnés. D'abord quant à la délivrance de la servitude du démon ; en second lieu, par la destruction de la souillure du péché (v. 13) : « Et ayant désarmé les Principautés et les Puissances. »

1<sup>o</sup> Il dit donc (v. 14) : « Il a effacé la cédule qui nous était contraire, et il a entièrement aboli le décret de notre condamnation, etc. » Or ce décret peut être entendu dans un double sens : d'abord, pour la loi ancienne (Ephés., II, v. 13) : « Par sa doctrine, il a aboli

et caro præputii est superfluitas ; idem ergo est deponi peccatum, et præputium. Sed in baptismo deponitur peccatum ; ergo est idem quod circumcisio. Et ideo dicit : « Cum essetis mortui in delictis, » id est propter delicta vestra (Ps., xxxiii, v. 22) : « Mors peccatorum pessima. » — « Et præputio carnis vestræ, » id est carnalis concupiscentiæ, quod pertinet ad originale, quasi astricti reatu malorum actuum et peccati mortalis, hoc faciens Christus « convivificavit, etc. » (Ephés., II, v. 5) : « Cum essetis mortui delictis et peccatis vestris, etc. » Et hoc removens a vobis omne peccatum, « condonans » et remittens « vobis omnia delicta. »

Idem est igitur circumcidi et convivificari, et hoc in baptismo per remedium mortis peccati, et cum circumcidimur per remotionem peccati originalis.

II. Sed quomodo condonavit ? Respondeo : dicendum est quod homo peccando duo incurrit, sc. reatum culpæ et servitutem diaboli. Et ideo dicit quomodo sunt peccata condonata. Primo, quantum ad remotionem servitutis diabolicæ ; secundo, ponit ablationem reatus culpæ, ibi : « Expolians, etc. »

1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Delens, etc. » Quod decretum dupliciter potest intelligi : uno modo lex vetus (Ephés., II, v. 5) : « Legem mandatorum decretis evacuas »

la loi des préceptes, etc., » et dans ce sens, il s'adresse ici aux Juifs, comme s'il disait : Il nous a vivifiés, etc. La cédule est un écrit fait à la main, et à proprement parler, elle se donne pour la sûreté des contrats. Quiconque viole le décret de Dieu devient par là coupable de faute ; et cette culpabilité consiste dans le souvenir de l'homme qui en est troublé et souillé, et dans le souvenir de Dieu qui doit juger, et dans celui des démons qui doivent punir. Ce qui demeure donc ainsi dans la mémoire prend le nom de cédule. Or c'est Jésus-Christ qui a accordé le pardon de tout, et a détruit cette cédule, c'est-à-dire le souvenir de la transgression, « cédule » où décret « qui nous était opposé, » car l'un et l'autre était contre nous. La loi d'abord, parce qu'elle donnait la connaissance du péché, sans procurer aucun secours ; « cédule, » parce que le souvenir de la transgression subsistait pour amener la punition, S. Paul dit : « Du décret, » parce que si Jésus-Christ vous accorde la rémission, ce n'est point en faisant que vous n'avez point péché, mais parce que le péché n'est plus dans le souvenir de Dieu pour punir, ni dans la mémoire des démons pour accuser, ni en vous-mêmes pour vous attrister (Ps., xxxi, v. 1) : « Bienheureux sont ceux à qui les iniquités ont été remises, et dont les péchés sont couverts, etc. » Ou bien encore l'Apôtre s'adresse d'une manière générale non seulement aux Juifs, mais à tous. Un précepte a été donné au premier homme (Gen., II, v. 16) : « Mangez de tous les fruits des arbres du paradis, mais ne mangez point de celui de l'arbre de la science du bien et du mal, car en même temps que vous en mangerez, très certainement vous mourrez. » Or l'homme a violé cette défense, et à raison de sa transgression, il demeure en

etc. » Et sic loquitur hic ad Judæos ; quasi dicit : Et vos convivificavit, etc. Chirographum est scriptura manualis, et proprie fit pro cautione contractuum. Quicumque frangit decretum Dei, efficitur reus culpæ. Et hic reatus consistit et in memoria hominis inde perturbata et maculata, et in memoria Dei judicaturi et dæmonum qui cruciaturus sunt. Hoc ergo remanens in memoria, vocatur chirographum ; Christus ergo est qui condonavit omnia, et hoc delens chirographum, id est memoriam transgressionis. « quod chirographum, » vel decretum « erat adversus nos, » quia utrumque erat contra nos. Lex quidem quia faciebat cognitionem peccati et non juvabat ; chirographum autem, quia me-

moria transgressionis ad puniendum erat. Et dicit « decreti, » quia non remittit sic ut faciat quod non peccaveris, sed quia non est in memoria Dei ad puniendum, nec in dæmonis memoria ad accusandum, nec in te ad contristandum (Ps., xxxi, v. 1) : « Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata, etc. » Vel communiter loquitur non solum ad Judæos, sed ad omnes. Unum decretum factum est primo homini (Gen., II, v. 16) : « Ex omni ligno paradisi comedere, de ligno autem scientiæ boni et mali ne comedas. In quacumque die comederis, morte morieris. » Sed hujusmodi decretum est homo transgressus, et propter hoc in memoria est « chirographum »

souvenir « une cédula qui est contre nous, » et que le Christ a détruite. Mais comment l'a-t-il détruite ? (v. 14), « En l'attachant à la croix, quand il a entièrement aboli le décret de notre condamnation. » C'était, en effet, une coutume, que lorsqu'un débiteur payait tout ce dont il était redevable, on déchirait la cédula de sa dette. Or l'homme était dans l'état de péché, mais Jésus-Christ a payé en souffrant pour nous (Ps., lxxviii, v. 5) : « J'ai payé ce que je n'ai point pris. » Au moment donc où Jésus-Christ est mort, cette cédula a été détruite, et c'est pourquoi S. Paul dit : « Il l'a entièrement abolie, » c'est-à-dire il l'a fait disparaître du milieu des choses existantes, et cela, « en l'attachant à la croix, » par le supplice de laquelle il a satisfait à Dieu, et détruit le péché dont nous étions chargés.

2<sup>o</sup> Quand S. Paul ajoute (v. 15) : « Et ayant désarmé les principautés et les puissances, etc., » il explique comment Jésus-Christ nous a délivrés de la servitude du péché. Supposons, en effet, qu'un usurier retienne, pour la sûreté de sa créance, un débiteur prisonnier, ce ne serait point assez de détruire la cédula de garantie, si le débiteur n'était pas mis en liberté : voilà ce qu'a fait Jésus-Christ ; aussi S. Paul dit-il (v. 15) : « Et ayant dépouillé, etc. » Ce dépouillement se rapporte aux saints, morts avant la passion du Sauveur, et que Jésus-Christ en dépouillant l'enfer, a mis en liberté (Zach., ix, v. 11) : « C'est vous aussi, qui par le sang de votre alliance, avez fait sortir vos captifs du fond du lac qui était sans eau ; » (Isaïe, xlix, v. 25) : « Les captifs du géant lui seront ravis, et ceux que le fort avait pris seront arrachés de ses mains. » Que si on l'entend des vivants, ceux qu'il a dépouillés, ce sont les démons (S. Luc., xi, v. 22) : « S'il en survient un autre plus fort que lui, qui le surmonte, il lui enlèvera toutes ses armes dans lesquelles il mettait sa confiance, et il parta-

contrarium nobis, » quod Christus delevit. Et quomodo ? « In cruce, » quando « tulit ipsum de medio, etc. » Consuetudo enim erat quod solvens omnia ad quæ quis tenebatur, scindebatur chirographum. Homo autem erat in peccato, sed Christus solvit pro bonis patiendo (Ps., lxxviii, v. 5) : « Quæ non rapui, tunc exolvebam. » Et ideo simul cum morte Christi, hoc chirographum est destructum, et ideo dicit : « Tulit de medio, » id est sustulit de reum natura, et hoc « affigens illud cruci, » per quam satisfaciens Deo tulit peccatum nostrum.

2<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Expolians, etc., » ostendit quomodo liberavit a servitute peccati. Detur enim quod usurarius

propter cautionem teneat hominem captum, non sufficeret destructio cautionis nisi liberaretur. Sic et Christus. Et ideo dicit : « Expolians, etc. » Hæc expoliatio refertur ad sanctos mortuos ante passionem Christi, et sic Christus eos de inferno expoliando liberavit (Zach., ix, v. 11) : « Tu quoque in sanguine testamenti tul emisisti vinctos tuos de lacu, in quo non erat aqua ; » (Isa, xlix, v. 25) : « Equidem et captivitas a forti tolletur, et quod ablatum fuerit a robusto, salvabitur. » Si autem intelligatur de vivis, sic expoliavit eos, sc. dæmonibus (Luc., xi, v. 22) : « Si autem fortior illo superveniens vicerit eum, universa arma ejus auferet, in quibus confidebat, et spolia ejus distribuet ; »

gera ses dépouilles ; » (S. Jean, xii, v. 31) : « C'est maintenant que le prince du monde va être chassé dehors. » L'Apôtre dit donc (v. 15) : « Et ayant dépouillé les principautés et les puissances, » c'est-à-dire, les démons eux-mêmes (Ephés., vi, v. 12) : « Nous avons à combattre, contre les principautés et les puissances, contre les princes du monde c'est-à-dire, de ce siècle ténébreux, etc. » — « Il a donc mené hautement et en triomphe » les saints, manifestant la puissance qui lui appartient, dans les ciels quant aux morts, et quant aux vivants, dans le royaume de sa gloire ou dans celui de sa grâce. Ou encore, « il les a menées, etc., » c'est-à-dire il a chassé ces principautés hors de l'homme (Isaïe, li, v. 9) : « Bras du Seigneur, élevez-vous ! armez-vous de force. » — (v. 15) « A la face de tous, » c'est-à-dire par un jugement éclatant, par lequel on puisse connaître que ces puissances ont été aussi menées en triomphe. Car autrefois le monde entier servait les idoles ; maintenant il n'en est plus ainsi. Ou encore, « a la face de tous, » c'est-à-dire en présence de la multitude des anges, en descendant dans cette partie des enfers où étaient les saints et en montant aux ciels. Et (v. 15) « après les avoir vaincus en lui-même, » c'est-à-dire par sa propre puissance (Philipp., iii, v. 21) : « Par l'opération de cette puissance par laquelle il peut s'assujettir toutes choses. » Un autre texte porte : « Et se dépouillant de sa chair, » il s'est donné en exemple, triomphant à la face de tous des principautés et des puissances. « Se dépouillant de la chair, » veut dire s'affranchissant de la mortalité (1<sup>re</sup> Corinth., xv, v. 50) : « La chair et le sang ne peuvent point posséder le royaume de Dieu ; » (Rom., vi, v. 9) : « Jésus-Christ ressuscité d'entre les morts ne mourra plus, la mort n'aura plus d'empire sur lui ; » (2<sup>e</sup> Corinth.,

(Joan., xii, v. 31) : « Princeps hujus mundi ejicietur foras. » Dicit ergo : « Expolians principatus et potestates, » id est ipsos dæmones (Ephés., vi, v. 12) : « Adversus principes et potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum, etc. » — « Traduxit » ipsos sanctos « confidenter » tanquam auctoritatem habens, in cælum quantum ad mortuos ; et quantum ad vivos, in regnum gloriæ vel gratiæ suæ. Vel « traduxit, » id est extra duxit, id est expulit principatus ex homine (Is., li, v. 9) : « Induere fortitudinem brachium Domini, etc. » — « Palam, » id est evidenti judicio, quo cognoscatur quod traducti sunt. Olim enim totus mundus servivit idollis, nunc non. Vel « Palam, »

id est coram multitudine Angelorum, tum quia descendit ad infernum sanctorum, tum quia ascendit in cælum. Et hoc « triumphans in semetipso, » id est in sua virtute (Philipp., iii, v. 21) : « Secundum operationem qua possit etiam subjicere sibi omnia. » Alia littera sic habet : et exuens se carne, principatus et potestates exemplavit fiducialiter triumphans. Et exponitur : Exuens se carne, id est mortalitate (1<sup>re</sup> Cor., xv, v. 50) : « Caro et sanguis regnum Dei non possidebunt, » id est mortalitas carnalis corruptionis ex mortuis jam non moritur, mors illi ultra non dominabitur ; » (2<sup>e</sup> Cor., v, v.

v, v. 16) : « Si nous avons connu Jésus-Christ selon la chair, nous ne le connaissons plus maintenant de cette sorte, etc. » — « Il s'est donné en exemple, » c'est-à-dire il a donné en lui-même l'exemple de la manière dont ils peuvent être vaincus. Le reste s'explique comme précédemment.

#### LEÇON IV<sup>e</sup> (Ch. II<sup>e</sup>, w. 16 à 25 et dernier).

SOMMAIRE. — L'Apôtre conclut que les fidèles ne sont nullement tenus aux observances légales, il les avertit de ne point se laisser surprendre par les faux-apôtres, et il reprend ceux qui ont été séduits.

16. *Que personne donc ne vous condamne pour le manger ou pour le boire, ou sur le sujet des jours de fêtes, des nouvelles lunes et des jours de sabbat;*

17. *Puisque toutes ces choses n'ont été que l'ombre de celles qui devaient arriver, et que le Christ en est le corps.*

18. *Que nul ne vous séduise en affectant de paraître humble par un culte d'anges, s'élevant à des choses qu'il n'a pas vues, étant enlé par les vaines imaginations d'un esprit humain et charnel,*

19. *Et ne demeurant pas attaché à celui qui est la tête, duquel tout le corps recevant l'influence par les vaisseaux qui en joignent et lient toutes les parties, s'entretient et s'accroît par l'accroissement que Dieu lui donne.*

20. *Si donc vous êtes morts avec le Christ aux éléments de l'enfance*

16) : « Et si cognovimus secundum carnem Christum, sed nunc jam non novimus. » — Exemplavit, id est in se exemplum præbuit, quomodo sunt vicendi. Reliqua non mutantur.

#### LECTIO IV.

Concludit, fideles ad legalium observantiam minime teneri, monetque eos, ne seducantur a pseudo, et seductos reprehendit.

16. *Nemo ergo vos judicet in cibo, aut*

*in potu, aut in parte diei festi, aut neomeniæ, aut sabbatorum:*

17. *Quæ sunt umbra futurorum: corpus autem Christi.*

18. *Nemo vos seducat volens in humilitate et religione Angelorum, quæ non vidit, ambulans frustra in status sensu carnis suæ,*

19. *Et non tenens caput, ex quo totum corpus per nexus, et conjunctiones ministratum, et constructum crescit in augmentum Dei.*

20. *Si ergo mortui estis cum Christo ab elementis hujus mundi, quid adhuc*

*du monde, pourquoi jugez-vous encore comme si vous viviez dans le monde?*

21. *Ne mangez pas; ne goûtez pas; ne touchez pas:*

22. *Cependant ce sont des choses qui périssent toutes par l'usage, et qui ne sont que selon les préceptes et les ordonnances des hommes,*

23. *Quoiqu'elles aient quelque apparence de sagesse par une superstition et une humilité affectée, par le rigoureux traitement qu'on fait au corps, et par le peu de soin qu'on prend de rassasier la chair.*

1<sup>o</sup> L'Apôtre, dans ce qui précède, a établi que les observances légales avaient été accomplies en Jésus-Christ, parce qu'il s'était soumis à la circoncision, qui est comme la profession publique de ces observances. Il conclut ici qu'ils ne sont pas non plus obligés aux préceptes cérémoniels de la loi. Or ces préceptes embrassaient les sacrifices, les rites sacrés, les sacrements, (1) et les observances. Les sacrifices

(1) Le mot *sacrement*, à l'origine, signifie, non seulement une chose sacrée, mais l'action qui la rend telle. « Dans le langage de l'enseignement chrétien, le terme de sacrement se prend, » dit Mgr Gousset, « pour un signe, ou un rite symbolique, établi de Dieu, comme moyen de salut pour les hommes. » Définition qui convient aux sacrements évangéliques (Gousset, *Morale*. Tom. II, p. 1.)

Il y a eu des sacrements aux différentes époques de la religion. On peut placer dans ce rang, dit Bergier, les sacrifices et les offrandes des Patriarches, l'imposition que Jacob fit de ses mains sur la tête des deux fils de Joseph, les bénédictions que donnaient ces anciens justes à leurs enfants, lorsqu'ils les unissaient par le mariage; les purifications dont on usait avant d'offrir un sacrifice.

Ces symboles, aussi anciens que le monde, avaient été profanés et employés au culte des faux Dieux. Le Seigneur institua de nouveaux sacrements pour les Juifs: La circoncision, comme le dit ici S. Thomas, la consécration des prêtres, le repas de l'agneau pascal, les purifications, et les expiations diverses. Il devait donc y avoir aussi des sacrements dans la loi nouvelle, et son divin auteur n'a pas manqué d'y pourvoir. Tel qu'est le sacrement dans cette loi, dit encore l'illustre théologien, Mgr. Gousset, il se définit: « un signe sensible et sacré, institué par notre Seigneur Jésus-Christ pour la sanctification de nos âmes. » — « Sacramentum, » dit le Catéchisme du concile de Trente, « res est sensibus subjecta, quæ ex Dei institutione, sanctitatis et justitiæ, tum significandæ, tum efficiendæ, vim habet. » (*de Sacramentis*.)

Entre les sacrements de la loi ancienne et ceux de la loi nouvelle, il y a cette essentielle différence que ceux-ci produisent, par leur réception même quand celui qui les reçoit n'y met pas lui-même obstacle, la grâce qu'ils signifient. C'est ce que les Théologiens appellent *ex opere operato*. Le S. Concile de Trente l'a dogmatiquement défini.

*tanquam viventes in mundo discernitis?*

21. *Ne tetigeritis, neque gustaveritis. neque contrectaveritis:*

22. *Quæ sunt omnia in interitum ipso usu, secundum præcepta et doctrinas hominum:*

23. *Quæ sunt rationem quidem habentia sapientiæ in superstitione et humilitate, et non ad parcendum corpori,*

*non in honore aliquo ad saturitatem carnis.*

1<sup>o</sup> SUPRA ostendit legalia esse impleta in Christo propter circumcisionem in eo impletam, quæ est legalium professio, hic concludit eos non obligari ad legalia præcepta cærimonialia. Cærimonialia vero erant quatuor, sc. sacrificia, sacra, sacramenta et observantiæ. Sacrificia immola-

étaient offerts à Dieu; on y immolait des brebis, des génisses, ou tout autre animal. Les choses sacrées étaient, par exemple, les vases et les jours consacrés aux solennités. Les sacrements étaient au nombre de trois : la circoncision, l'agneau pascal, la consécration des prêtres. Les observances concernaient la manière de vivre particulière aux enfants d'Israël, comme les vêtements, les aliments et d'autres prescriptions semblables. Or, dans ce que nous venons de dire, certaines choses regardaient quelques-uns seulement, par exemple les sacrifices, les vases, etc.; d'autres obligeaient tous les Israélites. L'Apôtre ne parle pas des premières, mais de ce qui avait rapport à tout le peuple, comme maintenant notre baptême, et spécialement des observances, d'après lesquelles on s'abstenait de certains aliments (*Lévitiq.*, xi, v. 5) par exemple; où il est question des quadrupèdes, parmi lesquels on distingue ceux dont le pied n'est point fendu. De même pour le boire, le vase qui n'avait pas de couvercle était regardé comme impur, (1) avec tout ce qu'il contenait. C'est ce

« Si quelqu'un dit que les sacrements de la nouvelle loi ne contiennent pas la grâce qu'ils signifient, ou qu'ils ne confèrent point cette grâce à ceux qui n'y mettent point obstacle, comme s'ils étaient seulement des signes extérieurs de la justice ou de la grâce qui a été reçue par la foi, ou une simple profession de la foi chrétienne, par laquelle les fidèles sont distingués des infidèles, qu'il soit anathème! » (Conc. Trid., Sess., vii, can. 6)

(1) *Impureté légale*. Il y en avait de deux sortes : l'une atteignait les hommes, l'autre les choses.

La première était une souillure corporelle, pour laquelle il était défendu aux Juifs de remplir les devoirs extérieurs et publics de religion, et de communiquer avec les autres hommes. La seconde tenait les choses dans une sorte d'interdiction.

On est étonné, en lisant les lois de Moïse, qu'il ait déclaré impures tant de choses qui nous paraissent indifférentes. Ces règlements cependant étaient pleins de sagesse, au point de vue soit politique soit religieux.

Les purifications religieuses ont été en usage chez tous les peuples, et nous en avons des exemples chez les Patriarches. C'est un symbole de la pureté de l'âme, et un témoignage du désir qu'on a de se la procurer. Il est fondé sur la persuasion que nous pouvons récupérer la grâce de Dieu perdue par le péché, et que Dieu pardonne au repentir. Cette confiance sauve du désespoir.

Dans les climats chauds, la propreté est d'une nécessité rigoureuse. Il fallait en faire un point de religion, parce que c'est le seul mobile capable d'agir sur un peuple encore à l'état d'enfance, comme était le peuple Hébreu. Les préceptes de Moïse furent justifiés par le succès. Les Juifs, en général, étaient sains, robustes, capables de supporter le travail, « Corpora hominum salubria, et ferentia laborem, » dit Tacite. Les Juifs ont pu porter à l'excès ces pratiques extérieures; il ne s'ensuit rien contre la sagesse du législateur. (Cf. Bergier, *Impuretés légales*.)

bantur Deo, ut oves, vituli et hujusmodi ; modi; quædam ad omnes. De primis au-  
sacra erant, sicut vasa et solemnna tempo-  
ra; sacramenta erant tria, sc. circumcisio, tem non facit mentionem, sed de tangen-  
agnus paschalis et consecratio sacerdotum; tibus totum populum, sicut nunc baptis-  
observantiæ autem erant ea quæ pertine- mus. Facit autem mentionem de obser-  
bant ad singulare in conversationem po- vantibus, quia abstinebant a certis cibis  
puli Israel, ut cibi, vestes et hujusmodi. (*Lev.*, xi, v. 3), ut de quadrupedibus,  
Quædam vero prædictorum pertinebant ad etiam vas quod non haberet operculum  
quosdam, ut sacrificia, vasa et alia hujus- immundum erat, et quidquid in eo erat.

qui fait dire à S. Paul (v. 16) : « Que personne donc ne vous condamne pour le manger et pour le boire, » c'est-à-dire ne vous regarde comme condamnables, parce que vous faites usage, dans le boire ou dans le manger, de choses défendues par la loi (*Rom.*, xiv, v. 5) : « Que celui qui ne mange pas, ne condamne point celui qui mange, etc. » L'Apôtre passe ensuite aux rites sacrés, qui concernaient la solennité des temps. Or, dans l'ancienne loi, il y avait une solennité perpétuelle, comme le sacrifice du soir et du matin, et d'autres qui ne se célébraient qu'à des temps déterminés. Parmi ces dernières, quelques-unes revenaient plusieurs fois dans l'année, et d'autres une fois seulement, par exemple, la Pâque, la Scénopégie (1) et la Pentecôte. Le sabbat et la néoménie revenaient fréquemment, puisque la première se célébrait chaque semaine et la seconde tous les mois.

(1) La Scénopégie, ou fête des tabernacles (des mots grecs *σκηνή*, tente, et *πύργου*, je construis), était une des trois grandes fêtes de Juifs. Dieu avait ordonné de la célébrer en mémoire du séjour que leurs Pères avaient fait, pendant quarante ans, dans le désert.

Cette fête commençait le quinzième jour du septième mois, qui correspond au dernier jour de septembre, après la récolte de tous les fruits de l'année. Elle durait sept jours. Pendant cette solennité, les Juifs demeuraient sous des cabanes, faites de branches d'arbres, et y faisaient des festins de réjouissance. Le premier et le dernier jour, il n'était pas permis de se livrer au travail. Les Juifs devaient se présenter au temple, y faire des offrandes, et remercier Dieu de ses bienfaits. Dans la suite à ce jour, on ajouta de porter des palmes à la main, en criant qui était prescrit dans la Loi, on ajouta de porter des palmes à la main, en criant Hosanna! d'aller le dernier jour puiser de l'eau à la fontaine de Siloé, pour en faire des libations. Cet usage était établi au temps de Notre Seigneur, puisque se trouvant à Jérusalem, en ce même jour, il s'écrie : « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi! » (*Joann.* vii.)

*Sabbat*, mot Hébreu, qui a le même sens que cessation ou repos. Le sabbat était chez les Juifs le septième jour de la semaine : pendant ce jour ils s'abstenaient de toute espèce de travail, en mémoire de ce que Dieu, après avoir créé le monde en six jours, s'était reposé le septième. Outre ce sabbat principal, les Juifs en avaient d'autres, également prescrits par la Loi, comme S. Thomas va le dire (*Levit.* ix, 3) : « Sabbata mea custodite. » (ib. xxxii, v. 18) : « Numerabitis septem hebdomadas plenas. »

*Néoménie*, fête de la nouvelle lune. Elle était, chez les païens, un acte d'idolâtrie et une source de superstitions. Moïse ne défendit point cette fête aux Juifs; il leur prescrivit les offrandes et les sacrifices qu'ils devaient y faire (*Nombr.*, xxviii). Mais il proscrivit sévèrement tout culte rendu aux astres : « Ne forte elevatis oculis ad cælum, videas lunam et solem, et omnia astra cœli et errore deceptus adores ea, et colas quæ creavit Dominus tuus in ministerium cunctis gentibus quæ sub cœlo sunt » (*Deutér.*, v. 19). On sonnait de la trompette à la Néoménie, pour annoncer le nouveau mois et les fêtes qui devaient se célébrer pendant sa durée. (Cf. Bergier, *Scénopégie*, etc.)

Et ideo quantum ad hoc dicit : « Nemo nitas jugis, ut sacrificium vespertinum et  
vos judicet in cibo, » id est condemnabiles malutinum; quædam autem quæ certis  
putet in hoc quod utimini cibus vel poti- temporibus fiebant; et horum, quædam  
bus prohibitis in Legge (*Rom.*, xiv, v. 3) : fiebant pluries in anno, quædam semel  
« Qui non manducat, manducantem non tantum, sicut Pascha, Scenophegia, et Pen-  
judicet, etc. » Item facit mentionem de tecoste; sed Sabbatum, et neomenia  
sacris ad temporum solemnitate perti- pluries, quia istud qualibet hebdomada,  
nitibus. In veteri autem lege erat solem- illud semel in mense. Et hujus ratio erat,

La raison de toutes les fêtes c'est qu'elles ont pour fin la gloire de Dieu ; or nous rendons gloire à Dieu, ou à raison de ce qui est éternel, et c'est le motif du sacrifice perpétuel ; ou pour ce qui tient au temps ; et à ceci se rapporte l'état tout entier de l'homme, qui comprend d'abord la création, ce qui est la raison du sabbat (*Exod.*, xx, v. 8) : « Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat ; » la raison en est immédiatement donnée (v. 11), « c'est que le Seigneur s'est reposé le septième jour. » Quant à la raison allégorique, c'est que le septième jour marque le repos du Christ dans le tombeau et la raison anagogique, le repos de l'âme en Dieu. Le second bienfait, c'est celui de sa propagation et de la conservation, qui est aussi accordé dans la vie présente. Et parce que les Juifs réglaient le temps d'après le cours de la lune, l'Apôtre dit (v. 16) : « Au sujet de la néoménie, » c'est-à-dire, de la nouvelle lune. Il y a encore plusieurs autres motifs, comme celui de la délivrance spéciale des Juifs, etc., qui ont fait ajouter d'autres solennités ; c'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 16) : « Ou sur le sujet des jours de fêtes, de la néoménie, » qui se célèbre chaque mois, « et du jour de sabbat, » qui revient chaque semaine. S. Paul dit : « Des jours de sabbat, » parce que le sabbat est le jour du repos, et que les Juifs avaient plusieurs sabbats. (1) Car ils gardaient le septième jour, et sept semaines, à savoir, la Pentecôte, (2) qui vient dans la septième semaine après la Pâque, le commencement de l'année, le septième mois et la septième année, dans laquelle les dettes étaient remises ; et de plus la septième semaine d'années, dans laquelle avait lieu le Jubilé. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 16) : « Des jours de sabbat, » en d'autres termes : que personne ne vous

(1) (*Levit.*, xix, v. 5) : « Sabbata mea custodite. »

(2) (*Ib.*, xxxii, v. 18) : « Numerabitur... septem hebdomadas plenas, etc. »

quia omnia festa tendunt ad honorem Dei. Impendimus autem Deo honorem vel propter aliquod æternum, et sic est iuge sacrificium ; vel propter aliquod temporale, et hoc quantum ad totum hominum statum, et sic sunt duo, sc. creationis beneficium, et sic est sabbatum (*Ex.*, xx, v. 8) : « Memento ut diem sabbati sanctifices. » Et ratio ponitur, ibi : « quia septimo die requievit. » Et ratio allegorica est, quia significat quietem Christi in seipso, et anagogice, quietem animæ in Deo. Aliud est beneficium propagationis et conservationis, quod etiam fit per tempus. Et quia Judæi observabant tempora a luna, ideo dicit : « Festum neomeniæ, » id est

novæ lunæ. Sunt etiam aliæ causæ, sc. liberationis specialis, et sic superadditæ sunt aliæ solennitates ; et ideo dicit : « Aut in parte diei festi, aut neomeniæ, » quæ fit quolibet mense (*Lev.*, xix, v. 3) : « aut sabbatorum, » pro qualibet septimana. Et dicit « sabbatorum, » quia sabbatum est requies, et isti habebant plura sabbata, quia septimum diem et septem septimanas, sc. Pentecosten, quæ in septima septimana est a Pascha, quæ est principium anni ; et septimum mensem, et septimum annum, in quo fit remissio debitorum ; item septima septimana annorum, id est in jubileo. Et ideo dicit : « Sabbatorum, » quasi dicat : Nullus vos

condamne, quand vous ne garderez point ces fêtes. Et la raison, c'est que (v. 17) « toutes ces choses n'ont été que l'ombre de celles qui doivent arriver, » c'est-à-dire, de Jésus-Christ. Voilà pourquoi, la vérité une fois venue, l'ombre doit finir, (v. 17) « et Jésus-Christ en est le corps, » c'est-à-dire, le corps appartient à Jésus-Christ. Quand on aperçoit l'ombre, on espère que le corps suivra ; or les observances légales sont l'ombre qui précède Jésus-Christ et figurait sa venue ; c'est ce qui fait dire à S. Paul : « Le corps, » c'est à-dire la vérité de la chose figurée, appartient à Jésus-Christ, mais l'ombre appartient à la loi.

II<sup>o</sup> Quand il ajoute (v. 18) : « Que personne ne vous séduise, etc., » il attaque les séducteurs et les imposteurs. Et d'abord il avertit les Colossiens de ne pas se laisser séduire ; en second lieu, il reprend ceux qui ont été séduits (v. 20) : « Si donc vous êtes morts en Jésus-Christ, etc. »

I. De plus 1<sup>o</sup> il les prémunit contre la séduction ; 2<sup>o</sup> il explique par quoi ils sont séduits (v. 18) : « Affectant de paraître humble ; » 3<sup>o</sup> en quoi pêche le séducteur (v. 18) : « Se mêlant, etc. » — 1<sup>o</sup> Il dit donc (v. 18) : « Que personne ne vous séduise, » c'est-à-dire ne vous détourne de la vérité, que je vous ai annoncée (*Ephés.*, v, v. 6) : « Que personne ne vous séduise par de vains discours. » — 2<sup>o</sup> Car ces faux apôtres séduisent par une humilité affectée, en introduisant les observances légales, et en faisant usage d'un simulacre de sainteté. La sainteté, en effet, consiste en deux points : une vie humble et l'honneur rendu à Dieu. Or ces séducteurs faisaient d'abord parade d'une vie humble, car ils semblaient ne s'occuper point des choses du monde ; c'est pourquoi S. Paul dit (v. 18) : « En affectant de paraître humble » (*Eccli.*, xix, v. 23) : « Il y en a qui s'humilient malicieusement,

condemnet, quia hæc non observatis. Et hoc ideo, quia « sunt umbræ futurorum, » sc. Christi. Et ideo veniente veritate, debet cessare umbra, « Corpus autem Christi, » id est corpus pertinens ad Christum. Quando quis videt umbram sperat quod corpus sequatur ; legalia autem sunt umbra præcedens Christum, et eum figurabant venturum ; et ideo dicit : « Corpus, » id est veritas rei pertinet ad Christum, sed umbra ad Legem.

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Nemo vos seducat, etc., » loquitur contra seductores et deceptores. Et primo, monet ut non decipiantur ; secundo, arguit deceptos, ibi : « Si ergo mortui. »

1. Item primo, reddit cautos a seductione ; secundo, ostendit per quid seducantur, ibi : « Volens in humilitate ; » tertio, in quo deficiat, ibi : « Quæ non vidit. » — 1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Nemo vos seducat ; » sc. a veritate quam dixi (*Eph.*, v, v. 6) : « Nemo vos seducat inanibus verbis. » — 2<sup>o</sup> Seducunt enim in humilitate isti pseudo-apostoli introducunt legalia, quia utebantur simulata sanctitate. Sanctitas autem in duobus consistit, sc. in humili conversatione et cultura Dei. Isti autem ostendebant humilem conversationem, cum apparebat eos non curare de rebus mundi ; et ideo dicit : « In humilitate » (*Eccli.*, xix, v. 23) : « Est qui nequit se

et dont le fond du cœur est plein de tromperie. » Ils prétendaient aussi prêcher pour faire rendre gloire à Dieu ; ce qui fait dire à S. Paul (v. 18) : « Par le culte des anges, » car, suivant Cicéron, (1) la religion consiste à rendre à une nature, qu'on appelle divine, un culte et des cérémonies (2<sup>e</sup> *Timoth.*, III, v. 5) : « Ils auront une apparence de piété, mais ils en ruineront la vérité et l'esprit. » D'après la Glose, on lit : « En suivant le culte des anges, etc., » parce qu'en agissant ainsi ils veulent se faire passer pour des anges, c'est-à-dire pour les messagers de Dieu (*S. Matth.*, VII, v. 13) : « Gardez-vous des faux prophètes qui viennent à vous vêtus comme des brebis, etc. » Ou « par le culte des anges, » à la lettre, parce que l'ancienne Loi a été donnée par le ministère des anges, et par l'entremise d'un médiateur, » comme il est dit (*Galat.*, III, v. 19) ; (*Hébr.*, II, v. 2) : « Car si la loi qui a été annoncée par les anges, est demeurée ferme, etc. » Ces faux apôtres prétendaient qu'il fallait observer le culte prescrit par la loi, parce qu'elle avait été donnée par les anges.

3<sup>o</sup> Mais ces séducteurs manquaient sur trois points, la science, la justice et la foi. — A) Quant au premier, l'Apôtre dit (v. 18) : « Se mêlant de parler de choses qu'il ne sait point, » c'est dire voulant persuader et répéter sans cesse ce qu'il ne comprend point. « Que personne ne vous séduise ainsi. » Car ces faux Apôtres ne savaient point à quelle fin la Loi avait été donnée (1<sup>re</sup> *Timoth.*, I, v. 7) : « Voulant être les docteurs de la Loi, et ne sachant ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils assurent. » — B) Quant au second, il dit (v. 18) : « Etalant, dans toutes ses démarches, une vaine enflure, » bien qu'ils fassent ainsi parade d'humilité. L'Apôtre signale ici deux choses, à savoir, que

(1) Cicéron a dit : Religio est quæ superioris cujusdam naturæ, quam divinam vocant, curam caritativamque affert. (DE NATURA. 128)

humiliat, et interiora ejus plena sunt dolo. » Item dicebant se prædicare ad reverentiam Dei ; et ideo dicit : « Et religione Angelorum. » Religio enim est, secundum Tullium, quæ cuidam naturæ quam divinam vocant, cultum et caritativam affert (2 *Tim.*, III, v. 5) : « Habentes quidem speciem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes. » Et secundum Glosam legitur sic in religione, etc., quia per hoc intendunt, quod videantur esse Angelorum, id est nuntii Dei (*Matth.*, VII, v. 15) : « Attendite a falsis Prophetis, etc. » Vel « in religione Angelorum, » ad litteram, quia vetus lex « est tradita per Angelos in manu mediatoris, » ut dicitur (*Gal.*, III, v. 19 :

*Hébr.*, II, v. 2) : « Si enim qui per Angelos dictus est sermo, factus est firmus, etc. » Et isti dicebant cultum Legis observandum, quia tradita erat per Angelos.

3<sup>o</sup> Sed tamen triplex est eorum defectus, sc. scientiæ, justitiæ et fidei. — A) Et quantum ad primum, dicit : « Volentes quæ non vidit, » id est intellexit persuadere et semper repetere. « Nemo vos seducat. » Isti enim nesciebant quo fine data esset Lex (1 *Tim.*, I, v. 7) : « Volentes esse Legis Doctores, non intelligentes neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant. » — B) Quantum ad secundum, dicit : « Ambulans frustra inflatus, » licet sic humilitatem prætendant. Et ponit duo, sc.

toute leur religion est inutile, parce qu'ils marchent en vain, c'est-à-dire en opérant des œuvres qui ne servent de rien pour la vie éternelle (*Sag.*, III, v. 14) : « Leurs œuvres sont inutiles ; » (*Job*, XXXIX, v. 16) : « Elle (l'autruche) a rendu son travail inutile, sans y être forcée par aucune crainte. » Ensuite qu'ils affectent une fausse humilité ; ce qui lui fait dire (v. 18) : « Etant enflés, etc. » Il y a cette différence entre l'enflure et la plénitude, que celle-ci suppose qu'on est rempli de la vérité, tandis que dans la première on est vide, quoique distendu par l'air. Ceux donc qui sont véritablement humbles, sont remplis, mais ceux qui ne paraissent qu'enflés, sont vides (*Sag.*, IV, v. 19) : « Le Seigneur, malgré leur enflure, les brisera, et ils demeureront sans voix devant lui. » On entend dans ce même sens ces paroles : « La science enfle » (1<sup>re</sup> *Corinth.*, VIII, v. 1). Cette sagesse est pesante, parce qu'elle enfle, ce que ne fait point celle qui est de Dieu (*S. Matth.*, XVI, v. 17) : « Ce n'est point la chair, ni le sang, qui vous a révélé ceci. » — C) Quant au troisième point, S. Paul dit (v. 19) : « Et ne demeurant pas attaché à celui qui est la tête et le chef, et dont tout le corps, recevant l'influence, etc., » c'est-à-dire attaché à Jésus-Christ par la foi. Car celui qui n'est pas attaché à Jésus-Christ s'égare, attendu que sans Jésus-Christ il est dans les ténèbres (1<sup>re</sup> *Tim.*, VI, v. 3) : « Si quelqu'un n'embrasse pas les saintes instructions de Notre Seigneur Jésus-Christ, etc. » Mais pourquoi Jésus-Christ est-il la tête ? L'Apôtre répond, en disant que de lui dépend tout le bien du corps, c'est-à-dire de l'Eglise. Dans le corps naturel, il y a deux sortes de biens, d'abord l'union des membres, et ensuite l'accroissement du corps. Voilà ce que l'Eglise reçoit de Jésus-Christ, car c'est de lui que dépend d'abord tout le corps (*Rom.*, XII, v. 5) : « Quoique plusieurs, nous ne formons qu'un corps en Jésus-Christ. » C'est ce qui fait dire ici à l'Apôtre

quod religio eorum sit inutilis, quia ambulans frustra, sc. operantes opera quæ non prosunt ad vitam æternam (*Sap.*, III, v. 11) : « Inutilia sunt opera eorum ; » (*Job*, XXXIX, v. 16) : « Frustra laboravit nullo timore cogente. » Item quod prætendunt falsam humilitatem, unde dicit : « Inflatus, etc. » Differentia est inter inflatum et pinguem, quia pingues veritatis sunt pleni ; inflati vero vacui, sed vultu extensi. Qui ergo vere sunt humiles sunt pleni, sed qui apparent tantum inflati, sunt vacui (*Sap.*, IV, v. 19) : « Disrumpe illos inflatos sine voce. » Hoc sensu intelligitur illud : « Scientia inflat » (1 *Cor.*, VII, v. 1). Hæc sapientia est gravis, sc. quia inflat,

non quæ ex Deo (*Matth.*, XVI, v. 17) : « Caro et sanguis non revelavit tibi, etc. » — C) Quantum ad tertium dicit : « Non tenens caput, » sc. Christum per fidem. Et talis decipitur, quia sine Christo est in tenebris (1 *Tim.*, VI, v. 3) : « Si quis non acquiescit sanis verbis, etc. » Sed quare est caput ? Respondet, dicens : Quia ab eo dependet totum bonum corporis, sc. augmentum corporis. Et hoc habet Ecclesia a Christo : ex eo enim dependet totum corpus (*Rom.*, XII, v. 5) : « Multi unum corpus sumus in Christo. » Et ideo

(v. 19) : « Par les vaisseaux qui en joignent et lient toutes les parties. » Il y a, en effet, dans le corps, une double union des membres, l'une par le contact, car la main touche le bras, celui-ci la poitrine, et aussi des autres parties du corps; l'autre par la connexion ou l'assemblage des nerfs. C'est pourquoi S. Paul dit (v. 19) : « Joint et lié. » Ainsi se fait dans l'Eglise l'union par la foi et par la science (*Ephés.*, iv, v. 5) : « Il n'y a qu'un Seigneur, une foi, un baptême. » Mais cette première union ne suffit pas, il faut le nœud de la charité, et le lien des sacrements. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 19) : « Recevant de lui l'influence par les vaisseaux qui en joignent et en lient les parties. » Car par la charité un membre vient en aide à l'autre. Il reçoit aussi l'accroissement « par Jésus-Christ qui s'augmente en tant que corps, et se forme par l'accroissement de Dieu, » c'est-à-dire, par l'accroissement que Dieu produit en nous (*Ps.*, lxxxiii, v. 6) : « Heureux est l'homme qui attend de vous, ô mon Dieu, le secours dont il a besoin, et qui dans cette vallée des larmes, médite dans son cœur les moyens de s'élever jusqu'à vous. » Ou « de Dieu, » c'est-à-dire de Jésus-Christ qui, en tant que Dieu, donne l'accroissement à son corps, en faisant grandir son Eglise (*Ephés.*, iv, v. 12) : « Afin que les uns et les autres travaillent à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps de Jésus-Christ, etc. »

II<sup>o</sup> Quand S. Paul ajoute (v. 20) : « Si donc vous êtes morts avec Jésus-Christ, etc., » il reprend à leur tour ceux qui ont été trompés. Il en donne une raison prise d'abord de leur condition; ensuite de la nature des choses, au moyen desquelles on les trompait (v. 22) : « Cependant, ce sont des choses qui périssent toutes, etc. »

1<sup>o</sup> Leur condition, c'était la liberté, car de même qu'ils étaient

dicit : « Conjunctiones, » in corpore enim est duplex conjunctio membrorum, sc. secundum contractum, quia manus est conjuncta ulnæ, hæc pectori et sic de aliis. Alia est connexio seu conjunctio nervorum; et ideo dicit : « Conjunctionum et connexum. » Sic in Ecclesia est conjunctio per fidem et scientiam (*Eph.*, iv, v. 5) : « Unus Dominus, una fides, unum baptisma. » Sed hoc non sufficit, nisi sit connexus charitatis, et connexio sacramentorum; et ideo dicit : « Subministratum per nexus, » quia per charitatem, unus ministrat alteri. Augetur etiam per Christum, qui « crescit, » sc. corpus, constructum sic; « in augmentum Dei, »

id est quod Deus facit in nobis (*Ps.*, lxxxiii, v. 6) : « Beatus vir cujus est auxilium abs te, ascensiones in corde suo disposuit, etc. » Vel « Dei, » id est Christi, qui Deus corpus auget, dum augetur Ecclesia (*Eph.*, iv, v. 12) : « Ad consummationem sanctorum in opus ministerii in ædificationem corporis Christi, etc. »

II. Deinde cum dicit : « Si ergo mortui, etc., » arguit etiam deceptos. Et primo, ponit, rationem redargutionis ex conditione deceptorum; secundo, ex conditione eorum in quibus decipiebantur, ibi : « Quæ omnia sunt. »

1<sup>o</sup> Conditio eorum erat libertas, quia si-

morts au péché, aussi l'étaient-ils à la loi; ils n'étaient donc plus tenus de l'observer. Il dit donc (v. 20) : « Si véritablement vous êtes morts avec Jésus-Christ, » morts à la loi, « à ces premiers éléments du monde, » c'est-à-dire morts aux observances légales, car les Juifs servaient le Dieu vivant, mais sans assujettissement à ces éléments. Pour les Gentils, ils y étaient tout à fait soumis, « comment donc, » après avoir connu la vérité, « vous laissez-vous, à l'instar des gens du monde, » asservir comme les Juifs, « en discernant » ce qui doit être mangé et touché, à savoir, quand vous dites (v. 21) : « Ne mangez pas ceci, » car c'est un péché, « et ne goûtez pas » du porc et de l'anguille (*Lév.*, xi, v. 7), « et ne touchez pas, etc. »

2<sup>o</sup> Quand S. Paul dit (v. 22) : « Cependant, ce sont des choses qui périssent toutes, etc., » il explique ce qu'elles sont, en tant qu'observances légales, en disant qu'elles sont nuisibles, vaines et gênantes. C'est ce qui lui fait dire (v. 22) : « Ce sont des choses qui portent le germe de la mort, » car, depuis la mort de Jésus-Christ elles sont mortelles pour ceux qui mettent en elles leur espérance, et depuis la promulgation de la grâce elles sont, dans un sens absolu, mortelles pour tous. Je parle ainsi d'après l'opinion de S. Jérôme et de S. Augustin, expliquée plus haut, au ch. II, de l'épître aux Galates. Elles conduisent donc à la mort, et la donnent. Que si l'on nous demande pourquoi donc nous lisons l'ancien Testament; je réponds que nous le lisons comme un témoignage et non pas pour le réduire en pratique. C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 22) : « Toutes ces choses portent le germe de la mort, par l'usage qu'on en fait, » c'est-à-dire on s'en sert pour en tirer des témoignages, et non pour le réduire en usage. Elles sont vaines aussi, parce que tout ce qui ne s'appuie ni sur la raison, ni sur l'autorité, est vain: Les observances légales ne s'ap-

cut erant mortui peccato, ita et Legi : unde servare eam non debebant. Dicit ergo : « Si ergo mortui estis cum Christo, mortui Lege, » ab elementis mundi, » id est a legalibus observantiis, quia Judæi serviebant Deo vero, non tamen sub elementis, sed Gentiles sub ipsis elementis, « quid adhuc » veritate cognita, « tanquam viventes in mundo, » ut Judæi, « discernitis » tangenda et comedenda, sc. dicentes : « Ne tetigeritis hoc, » quia peccatum est, « neque gustaveritis » de porco et anguilla (*Lév.*, xi, v. 7).

2<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Quæ omnia, etc., » ostendit qualia sunt ex parte legalium, dicens, quod sunt noxia, et vana, et

gravia. Unde dicit : « Quæ omnia sunt in interitu, » quia mortifera post passionem Christi ponentibus spem in eis, sed post tempus gratiæ divulgatæ simpliciter omnibus sunt mortifera; quod dico propter opinionem Hieronymi et Augustini, quæ supra ad Galatas II, cap. ponitur. Ad interitum ergo et in mortem perducentia sunt. Et si dicatur, quare ergo legimus vetus Testamentum? dico quod legimus ad testimonium, non ad usum. Et ideo dicit : « Sunt in interitu ipso usu, » id est non assumuntur ad testimonium, sed ad usum.

Item sunt vana, quæ non innuntiantur rationi nec auctoritati, sed hæc non innuntiantur

puient point sur l'autorité divine, mais sur celle des hommes ; c'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 22) : « Selon les préceptes et les ordonnances des hommes. » Ces préceptes ne viennent donc point de Dieu ? Ils en viennent, mais n'existent que pour un temps, jusqu'à la venue de la vérité (S. *Matth.*, xv, v. 6) : « Vous avez rendu inutile le commandement de Dieu par votre tradition. » Elles ne s'appuient pas non plus sur la raison, car (v. 23) « elles ont quelque apparence de sagesse dans leur superstition ; » en d'autres termes, elles n'ont de raison d'être que pour porter à la superstition, c'est-à-dire, au-delà des prescriptions de la religion, et du temps fixé pour les pratiquer. (v. 23) « Et dans leur humilité, » c'est-à-dire celle qu'ils simulent par leur abaissement, car celui qui est délivré par Jésus-Christ de la servitude de la loi, ne doit pas se soumettre de nouveau à cette servitude (*Galat.*, v, v. 1) : « Ne vous remettez point de nouveau sous le joug de la servitude. » On garde toutefois certaines pratiques, qui bien que ne s'appuyant point sur l'autorité divine, mais seulement sur la raison humaine, sont utiles d'après elle ; or cet avantage même ne se trouve point ici, car les observances légales, considérées en elles-mêmes, constituent une obligation gênante. Nous désirons, en effet, trois choses : le repos, l'honneur et une certaine satiété ; or ces observances ne nous donnent rien de tout cela. Le retranchement des aliments est opposé à la satiété. Ces observances amènent la fatigue, à raison même de leur multiplicité ; enfin elles ne donnent aucun honneur, mais de grands sujets de confusion, par exemple cette pratique de se couvrir de cendre, ou d'autres semblables (*Act.*, xv, v. 10) : « Ni nos pères, ni nous, n'avons pu porter ce joug. » Il n'y a là (v. 23) « qu'un traitement rigoureux imposé au corps, » c'est-à-dire à l'Eglise (v. 23) « et un manque de

tuntur auctoritati divinæ, sed humanæ ; v. 1) : « Nolite iterum sub jugo servitutis unde dicit : « Secundum præcepta. » Sed nunquid non sunt præcepta a Deo ? Respondeo sic ad tempus, quousque venerit veritas (*Matth.*, xv, v. 6) : « Irritum fecistis mandatum Dei propter traditiones vestras. » Item non innituntur rationi, quia sunt habentia rationem sapientiæ in superstitione ; quasi dicit : Non habent rationem, quæ inducant nisi ad superstitionem, id est ad religionem supra modum, et extra tempus ipsorum observatum. « Et in humilitate, » sc. simulata tantum secundum dejectionem, quia qui liberatur per Christum a servitute Legis, non debet se iterum supponere servituti (*Gal.*, v,

v. 1) : « Nolite iterum sub jugo servitutis contineri. » Servantur tamen aliqua, quæ etsi non auctoritate divina, tamen humana ratione sunt utilia ; sed hoc deficit hic : sunt enim gravia hæc, secundum se considerata. Tria autem desideramus, sc. quietem, honorem et sufficientiam, quæ hæc legalia non habent. Subtractio enim ciborum contraria est saturitati ; inducunt etiam laborem, propter observantias multiplices ; nec sunt ad honorem, sed ad confusionem multam, ut illa aspersio cineris et hujusmodi (*Act.*, xv, v. 10) : « Hoc est onus, quod neque nos, neque patres nostri portare potuimus. » — « Non ad parcendum corpori, » id est Ecclesiæ. « Non in

soin, » qui ne peut tourner à la gloire de Dieu ; « à rassasier la chair, » c'est-à-dire à satisfaire les affections de la chair.

honore aliquo, » id est non ad honorem | ad implendum carnalem affectum.  
Dei, sed « ad saturitatem carnis, » id est |

## COROLLAIRES SUR LE CHAPITRE DEUXIÈME.

« Puisque toute la plénitude de la divinité habite en Jésus-Christ corporellement, » la divinité tout entière, avec tous ses attributs et toutes ses perfections, est en lui d'une manière durable et perpétuelle, par une union substantielle et personnelle, comme l'âme, si on l'ose dire, demeure dans son propre corps.

En Jésus-Christ sont donc renfermés tous les trésors de la sagesse, de la science et de la vérité. Il est notre chef, s'unir à lui pour recevoir les dons célestes ; notre racine, en tirant continuellement la nourriture de nos âmes ; notre pierre angulaire, bâtir en lui-même sur lui-même ; notre voie, marcher et avancer en lui.

Qui refuserait de croire à son Evangile, de s'y attacher, de lui soumettre sans réserve son intelligence, son cœur, sa volonté.

Qui n'est plus avec lui n'a plus ni direction, ni appui, ni force ni mouvement.

Malheur à qui oserait se séparer d'un tel chef ! Anathème à qui n'aime pas Jésus.

(Picquigny, *passim*).

## CHAPITRE III.

LEÇON 1<sup>re</sup> (Ch. III, v. 1 à 7.)

SOMMAIRE. — S. Paul exhorte les Colossiens à persévérer dans la vie nouvelle et à faire mourir en eux les vices.

1. Si donc vous êtes ressuscités avec le Christ, recherchez ce qui est dans le ciel, où le Christ est assis à la droite de Dieu ;
2. N'ayez du goût que pour les choses du ciel, et non pour celles de la terre.
3. Car vous êtes morts et votre vie est cachée en Dieu avec le Christ.
4. Lorsque le Christ qui est votre vie viendra à paraître, vous parâtrez aussi avec lui dans la gloire.
5. Faites donc mourir les membres de l'homme terrestre, qui est en vous, la fornication, l'impureté, les abominations, les mauvais desirs et l'avarice qui est une idolâtrie ;
6. Puisque ce sont ces excès qui font tomber la colère de Dieu sur les hommes rebelles à la vérité,
7. Et vous avez vous-mêmes autrefois marché dans ces voies, lorsque vous viviez dans ces désordres.

L'Apôtre a prémuni, dans ce qui précède, les fidèles contre ceux qui lesséduisaient ; il les met ici en garde contre la perversité des mœurs.

## CAPUT III.

## LECTIO PRIMA.

In novitate vitæ permanere hortatur, ac vitia mortis tradere.

1. Igitur si surrexistis cum Christo, quæ sursum sunt quærite, ubi Christus est, in dextera Dei sedens :
2. Quæ sursum sunt sapite, non quæ sunt super terram.
3. Mortui enim estis, et vita vestra abscondita est cum Christo in Deo.
4. Cum autem Christus apparuerit, vita

vestra, tunc et vos apparebitis cum ipso in gloria.

5. Mortificate ergo membra vestra quæ sunt super terram, fornicationem, immunditiam, libidinem, concupiscentiam malam, et avaritiam, quæ est simulacrorum servitus :
6. Propter quæ venit ira Dei in filios incredulitatis,
7. In quibus ambulastis aliquando, cum viveretis in illis.

Supra Apostolus monuit fideles contra seducentes, hic instruit eos contra perversitatem morum. Et primo, proponit

Il propose d'abord un enseignement général ; ensuite un enseignement spécial (v. 18) : « Femmes, soyez soumises à vos maris, etc. » Sur le premier de ces points, il les instruit, en premier lieu, de la nécessité de diriger légitimement l'intention vers sa fin ; secondement de régler avec rectitude les actions humaines (v. 5) : « Faites donc mourir les membres de l'homme terrestre, etc. »

1<sup>o</sup> La première partie se subdivise. L'Apôtre I. expose le mode de l'instruction ; II. il en assigne la raison (v. 5) : « Car vous êtes morts, etc. »

I. Dans la première subdivision, 1<sup>o</sup> il expose le bienfait reçu ; 2<sup>o</sup> il en déduit l'enseignement qu'il veut donner (v. 1) : « Recherchez uniquement ce qui est du ciel, etc. » — 1<sup>o</sup> Le bienfait, c'est de nous être levés pour ressusciter avec Jésus-Christ, et cela de deux manières. D'abord par l'espérance de la résurrection corporelle (1<sup>re</sup> Corinth., xv, v. 12) : « Puis donc qu'on vous a prêché que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, comment se trouve-t-il parmi vous des personnes qui osent dire que les morts ne ressuscitent point ? » Ensuite, par notre union à Jésus-Christ ressuscité, nous sommes guéris pour vivre de la vie de la justice (Rom., iv, v. 25) : « Il a été livré à la mort pour nos péchés, et il est ressuscité pour notre justification ; » en d'autres termes : Jésus-Christ étant ressuscité, vous êtes ressuscités avec lui (2<sup>e</sup> Corinth., iv, v. 14) : « Sachant que celui qui a ressuscité Jésus-Christ, nous ressuscitera aussi avec Jésus. »

2<sup>o</sup> Quand l'Apôtre ajoute (v. 1) : « Ne recherchez que les choses du ciel, etc. », il déduit l'enseignement qui se rapporte à la fin. Et d'abord l'obligation pour chacun de tendre principalement à cette fin ; ensuite de ne juger des autres, que suivant cette fin. — A) Il dit donc

generalem doctrinam ; secundo, specialem, ibi : « Mulieres subditæ. » Circa primum duo facit, quia primo, instruit eos de habenda recta intentione finis ; secundo, de rectitudine humanæ actionis, ibi : « Mortificate. »  
I<sup>o</sup> Iterum prima dividitur in duas partes, quia primo, ponit modum instructionis ; secundo, assignat rationem, ibi : « Mortui enim. »

I. Circa primum, primo, ponit susceptum beneficium ; secundo, ex hoc concludit instructionis documentum, ibi : « Quæ sursum. » — 1<sup>o</sup> Beneficium est, quod surreximus cum Christo resurgentes, sed hoc dupliciter. Uno modo per spem corporalis resurrectionis (1 Cor., xv, v. 12) : « Si autem Christus prædicatur quod resurrexit a mortuis, quomodo quidam dicunt in vobis quoniam resurrectio mortuorum non est ? » Item cum eo resurgente reparamur ad vitam justitiæ (Rom., iv, v. 25) : « Traditus est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram ; » quasi dicat : Si Christo resurgente, et vos resurrexistis (2 Cor., iv, v. 14) : « Qui suscitavit Dominum Jesum, et nos cum Jesu suscitabit. »  
2<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Quæ sursum, etc. », concludit documentum debitum fini. Et primo, per comparisonem ad finem, et ut finem principaliter aliquis intendat ; secundo, ut secundum finem de aliis judicet. — A) Dicit ergo : « Si con-

(v. 1) : « Si vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ, ne recherchez que ce qui est dans le ciel, etc. » (S. *Matth.*, vi, v. 33) : « Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, etc. » car c'est là notre fin (Ps., xxvi, v. 4) : « Je n'ai demandé qu'une chose au Seigneur, et je la rechercherai ; c'est d'habiter dans la maison du Seigneur tous les jours de ma vie. » Cherchez donc cette chose unique, (v. 1) « Où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu » (S. *Marc.*, xvi, v. 19) : « Et le Seigneur Jésus, après leur avoir ainsi parlé, fut élevé dans le ciel, et il y est assis à la droite de Dieu ; » (Ps., cix, v. 1) : « Asseyez-vous à ma droite. » Par la droite, il faut entendre, non pas quelque partie corporelle, mais la similitude de puissance, car la droite est dans l'homme le côté d'honneur. Jésus-Christ donc est assis à la droite, parce qu'en tant qu'homme, il possède ce que le Père a de mieux, et en tant que Dieu, il est son égal. Voilà donc l'ordre pour vous, c'est que de même que Jésus-Christ est mort, qu'il est ressuscité, et qu'il s'est ainsi élevé à la droite de Dieu, vous mouriez ainsi vous-mêmes au péché, afin de vivre ensuite de la vie de la justice, et de pouvoir un jour être élevés à la gloire. Ou encore : nous sommes ressuscités par Jésus-Christ ; mais lui est assis dans les cieux ; tout notre désir doit donc tendre vers lui (S. *Matth.*, xxiv, v. 28) : « Partout où se trouvera le corps, les aigles s'y assembleront ; » et (S. *Matth.*, vi, v. 21) : « Où est votre trésor, là est aussi votre cœur. » — B) Ensuite nous devons juger des autres aussi par rapport à notre fin. C'est pourquoi S. Paul dit (v. 2) : « N'ayez de goût que pour les choses du ciel, et non pour celles de la terre. » Il choisit une chose, il en repousse une autre. Celui qui montre du goût pour les choses du ciel, c'est celui qui règle sa vie d'après les motifs qui viennent d'en haut, et juge de

surrexistis cum Christo, quæ sursum sunt querite » (Matth., vi, v. 33) : « Primum querite regnum Dei et justitiam ejus, etc. » Hic enim est finis (Ps., xxvi, v. 4) : « Unam petii a Domino, etc. » Et ideo hoc querite : « Ubi Christus sedet in dextera » (Marc., xvi, v. 19) : « Dominus quidem Jesus postquam locutus est eis assumptus est in cælum, et sedet a dextris Dei ; » (Ps., cix, v. 1) : « Sede a dextris meis. » Et intelligenda est dextra, non pars aliqua corporalis, sed similitudinaria. Dextra enim est potior pars hominis : Christus ergo sedet ad dextram, quia secundum quod homo, in potioribus bonis Patris est. Et sic sit ordo in vobis, ut quia Christus est mortuus et

surrexit, et sic est assumptus a dextris Dei, ita et vos moriamini peccato, ut postea vivatis vita justitiæ, et sic assumamini ad gloriam. Vel nos surreximus per Christum ; ipse autem ibi sedet ; ergo desiderium nostrum debet esse ad ipsum (Matth., xxiv, v. 28) : « Ubi fuerit corpus, illic congregabuntur et aquilæ, etc. ; » (Matth., vi, v. 21) : « Ubi est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum. » — B) Item debemus judicare de aliis secundum ipsum ; et ideo dicit : « Quæ sursum sunt sapite, etc. » Astruit unum, et aliud negat. Sapit autem quæ sursum sunt, qui secundum supernas rationes ordinat vitam suam, et de omnibus judicat secundum

tout d'après ces motifs (S. *Jacq.*, iii, v. 15) : « C'est là la sagesse qui vient d'en haut. » Celui-là montre du goût pour les choses de la terre, qui règle et estime tout d'après les biens terrestres, les regardant comme les biens suprêmes (Philip., iii, v. 19) : « Ils mettent leur gloire dans leur propre honte, et n'ont de pensées et d'affection que pour la terre. »

II<sup>o</sup> Quand l'Apôtre ajoute (v. 5) : « Car vous êtes morts et votre vie est cachée, etc. » il donne la raison de la recommandation qu'il a faite. 1<sup>o</sup> Il rappelle une espèce de mort ; 2<sup>o</sup> il indique l'action cachée d'une certaine vie (v. 5) : « Et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ ; » 3<sup>o</sup> il enseigne que cette vie doit être manifestée (v. 4) : « Lorsque Jésus-Christ qui est votre vie, etc. » — 1<sup>o</sup> Tout à l'heure, il a repoussé une chose, il en a choisi une autre. Il revient maintenant à ces deux choses. D'abord en disant : n'ayez pas de goût pour les choses qui sont de la terre, car vous êtes morts à la vie de la terre. Celui qui est mort à cette vie présente, n'a plus de goût pour ce qui est de ce monde ; ainsi vous-mêmes, si vous êtes morts avec Jésus-Christ, vous ne devez plus avoir de goût pour ce qui forme cette vie du monde (Rom., vi, v. 11) : « Considérez-vous de même, comme étant aussi morts au péché, et comme ne vivant plus que pour Dieu, en Notre Seigneur Jésus-Christ ; » (Isaïe, xxvi, v. 14) : « Ceux qui sont morts ne revivent plus ; que les géants ne ressuscitent plus. » Quand S. Paul a dit : « Considérez-vous vous-mêmes, etc. » il ajoute, « et comme ne vivant plus que pour Dieu. » — 2<sup>o</sup> Il y a donc une autre vie cachée, c'est ce qui lui fait aussi dire ici (v. 5) : « Et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ. » Or nous acquérons cette vie par Jésus-Christ (1<sup>re</sup> S. Pierre, iii, v. 18) : « Jésus-Christ a souffert une fois la mort pour nos péchés, le juste pour les injustes, etc. »

dum eam (Jac., iii, v. 15) : « Hæc est sapientia de sursum descendens. » Sapit autem quæ sunt super terram, qui secundum terrena bona omnia ordinat et judicat, judicans ea summa bona (Phil., iii, v. 19) : « Et gloria in confusione eorum, qui terrena sapiunt. »

II. Deinde cum dicit : « Mortui enim, etc. » ponit rationem monitionis. Et primo, commemorat quendam mortem ; secundo, innuit occultationem cujusdam vitæ, ibi : « Et vita ; » tertio, docet hujus vitæ manifestationem, ibi. « Cum autem Christus. » — 1<sup>o</sup> Prius enim unum prohibuit, et aliud astruxit, et nunc ad hæc duo redit primo sic : Non sapite quæ sunt terrena, quia mortui estis terrenæ conversationi. Mortuus enim huic vitæ non sapit ea quæ sunt hujus mundi, ita et vos, si mortui estis cum Christo, ab elementis hujus mundi (Rom., vi, v. 11) : « Existimate vos mortuos quidem esse peccato, viventes autem Deo ; » (Is., xxvi, v. 14) : « Morientes non vivant, gigantes non resurgant, etc. » Cum autem dixit : « Existimate, etc. » subdit : « Viventes ; » et ideo alia vita est occulta. — 2<sup>o</sup> Unde etiam hic dicit : « Et vita vestra, etc. » Et hanc vitam acquirimus nobis per Christum (1<sup>re</sup> Pet., iii, v. 18) : « Christus pro peccatis nostris mortuus est, justus pro injustis,

Et parce que cette vie est donnée par Jésus-Christ, et que Jésus-Christ est caché pour nous, puisqu'il est dans la gloire de son Père; semblablement la vie qui nous est communiquée par lui, est encore cachée, à savoir là où est Jésus-Christ dans la gloire de Dieu son Père (*Prov.*, III, v. 16): « Elle a la sagesse, la longueur des jours dans sa droite, et dans sa gauche les richesses et la gloire; » (*Ps.*, XXX, v. 20): « Combien est grande, Seigneur, l'abondance de votre douceur, que vous avez cachée à ceux qui vous craignent; » (*Apoc.*, II, v. 17): « Je donnerai au victorieux la manne cachée. » — 3<sup>o</sup> Quand donc il dit (v. 4): « Lorsque Jésus-Christ qui est votre vie viendra à paraître, etc., » S. Paul explique comment cette vie sera manifestée, à savoir, quand Jésus-Christ sera lui-même manifesté, car il est dit (*Ps.*, XLIX, v. 5): « Dieu viendra manifestement. » C'est ce qui fait dire à l'Apôtre: « Quand donc Jésus-Christ qui est votre vie, viendra à paraître, » car il est votre vie; dans sa connaissance et dans son amour consiste votre vie même (*Galat.*, II, v. 20): « Et je vis, où plutôt ce n'est plus moi qui vis, mais Jésus-Christ qui vit en moi, » — 4<sup>o</sup> Alors vous aussi vous parâtrez avec lui dans la gloire » (1<sup>re</sup> S. Jean, III, v. 2): « Nous savons que lorsque Jésus-Christ se montrera dans sa gloire, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est, » c'est-à-dire nous serons dans sa gloire (*Habacuc.*, III, v. 5): « Dieu viendra du côté du midi, et le saint du mont de Pharan. »

II<sup>o</sup> Quand S. Paul ajoute (v. 5): « Faites donc mourir les membres de l'homme terrestre, » il donne la règle des actions humaines. D'abord, s'abstenir du péché; ensuite former les bonnes mœurs (v. 12): « Revêtez-vous donc, comme élus de Dieu, etc. » Sur le premier de ces points, d'abord il fait une recommandation; ensuite il en donne la

etc. » Quia vero hæc vita est per Christum, Christus autem est occultus a nobis, quia est in gloria Dei Patris. Et similiter vita, quæ per eum nobis datur, est in occulto, ubi sc. Christus est in gloria Dei Patris (*Prov.*, III, v. 16): « Longitudo dierum in dextra ejus, et in sinistra ejus divitiæ et gloria; » (*Ps.*, XXX, v. 20): « Quam magna multitudo dulcedinis tuæ, quam abscondisti timentibus te, etc., » (*Apoc.*, II, v. 17): « Vincenti dabo manna absconditum, etc. » — 3<sup>o</sup> Ideo cum dicit: « Cum autem Christus, etc., » ostendit quomodo manifestatur, sc. sicut et Christus, quia dicitur in (*Ps.*, XLIX, v. 3): « Deus manifeste veniet. » Et ideo dicit: « Cum autem apparuerit Christus vita

vestra, » quia ipse est actor vitæ vestræ, et quia in amore ejus et cognitione consistit vita vestra (*Gal.*, II, v. 20): « Vivo ego jam non ego, vivit vero in me Christus, » — « Tunc et vos apparebitis » (1<sup>o</sup> *Joan.*, III, v. 2): « Cum apparuerit similes ei erimus, » sc. in gloria (*Habac.*, III, v. 3): « Ab Austro veniet et sanctus de monte Pharan, etc. »

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit: « Mortificate ergo, » ordinat humanam actionem. Primo, per cohibitionem peccatorum; secundo, per instructionem bonorum morum, ibi: « Induite vos. » Circa primum duo facit, quia primo, præmittit monitionem; secundo, ejus rationem exponit,

raison (v. 9): « Dépouillant le vieil homme avec ses actes, etc. » La première partie se subdivise de nouveau. L'Apôtre, premièrement, proscrit les vices de la chair; secondement, il en assigne le motif (v. 6): « Puisque ce sont ces excès, etc. »

I. Dans la première subdivision, il fait d'abord une défense générale; il l'explique ensuite en particulier (v. 5): « Qui sont, etc. » — 1<sup>o</sup> Il dit donc: vous ne devez plus montrer de goût pour les choses de la terre; mais « faites mourir, » au contraire, tout ce qui est terrestre, et spécialement « les membres de la vie terrestre, qui sont, etc. » Ces paroles peuvent s'expliquer par une similitude. Notre vie, en effet, comprend plusieurs actes, comme le corps plusieurs membres. Dans la vie réglée, la prudence est comme l'œil qui dirige, la force comme le pied qui supporte; dans la vie mauvaise, la ruse est comme l'œil, l'opiniâtreté comme le pied. Il faut donc faire mourir ces membres. Ou bien encore, l'Apôtre a dit, en parlant des membres charnels (v. 5): « Vous êtes morts, etc., » à savoir, à la vie de la terre. Et comment? Voici la réponse (v. 5): « Faites donc mourir les membres de la vie terrestre, etc. » Nous mourons donc au péché, dans la mesure où nous sommes vivifiés par la grâce. Car la vie de la grâce opère notre renouvellement quant à l'âme, mais non pas totalement quant au corps, à cause du foyer de la concupiscence (*Rom.*, VII, v. 25): « J'obéis moi-même à la loi de Dieu selon l'esprit, quoique je sois assujetti à la loi du péché selon la chair; » et un peu auparavant (v. 15): « Je sens dans les membres de mon corps une autre loi, qui combat contre la loi de mon esprit, etc. » Vous donc, qui êtes morts quant à l'âme, faites mourir la concupiscence dans vos membres, qui sont sur la terre, en tant qu'ils sont tels, et que vos corps sont terres-

ibi: « Expoliantes vos. » Iterum prima in duas, quia primo, prohibet vitia carnalia; secundo, rationem assignat, ibi: « Propter quæ. »

I. Circa primum duo facit, quia primo, ponit generalem prohibitionem; secundo, explicat in speciali, ibi: « Quæ sunt. » — 1<sup>o</sup> Dicit ergo: Non debetis sapere quæ sunt super terram, sed « mortificate » quidquid terrenum, et specialiter « membra quæ sunt, etc. » Quod potest exponi similitudinarie, quia conversatio nostra est continens multos actus, sicut corpus multa membra; et in conversatione bona, prudentia est sicut oculus dirigens, fortitudo autem sicut pes portans. In mala vero, astutia sicut oculus, pertinacia vero sicut

pes: hæc ergo membra sunt mortificanda. Vel aliter de membris corporis carnalibus dixit: « Mortui estis, etc., » sc. terrenæ conversationi. Quomodo? Et respondens dicit: « Mortificate, etc. » In tantum ergo morimur culpæ, in quantum vivificamur per gratiam. Vita enim gratiæ reparat nos quantum ad mentem, non totaliter quantum ad corpus propter fomitem (*Rom.*, VII, v. 25): « Ego ipse mente servio legi Dei; carne autem legi peccati; » et paulo ante: « Video aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, etc. » Qui ergo mortui estis quantum ad mentem, mortificate concupiscentiam in membris, quæ sunt super terram, in quantum sunt super terram et ter-

tres (1<sup>re</sup> Corinth., ix, v. 27) : « Je traite rudement mon corps, et je le réduis en servitude, etc. » c'est-à-dire en ne lui permettant point de se traîner aux choses charnelles.

2<sup>o</sup> L'Apôtre explique maintenant en détail quels sont ces péchés. Et d'abord ceux qui sont entièrement charnels; ensuite ceux qui sont mixtes en quelque sorte (v. 5) : « Et l'avarice, etc. » — A) Parmi les vices de la chair, la concupiscence porte surtout à la luxure, dont l'acte est honteux. Il a ce caractère, soit parce qu'il participe à la nature de l'animal, je ne dirai pas de la raison, car tout péché est opposé à la raison; c'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 5) : « La fornication » (Tob., iv, v. 15) : « Veillez sur vous, mon fils, pour vous garder de toute fornication, etc. » Soit parce qu'il est contre nature; et dans ce sens, il dit (v. 5) : « Toute impureté. » De plus la délectation y est immonde; c'est pourquoi il dit (v. 5) : « Et l'abomination, » et la concupiscence dépravée, ce qui lui fait dire (v. 5) : « Et les mauvais desirs. » — B) En second lieu, S. Paul énumère les péchés qui sont comme mixtes. Et d'abord, « l'avarice, » dont l'objet est matériel, à savoir, l'argent; et qui se complète par la délectation de l'âme, dans la possession de son objet; c'est par ce côté qu'elle tient aux péchés de la chair. L'Apôtre ajoute (v. 5) : « qui est une idolâtrie » (Ephés., v, v. 5) : « Nul avare, ce qui est une espèce d'idolâtrie. »

L'avarice, de sa nature, est-elle donc une espèce d'idolâtrie, et l'avare pêche-t-il, comme idolâtre ?

Il faut répondre, que ce n'est point la même espèce de péché, mais qu'il y a similitude, parce que l'avare met sa vie dans son argent. C'est être idolâtre que de rendre à une image quelconque l'honneur qui est dû à Dieu; or l'avare rend à l'argent l'honneur qu'il doit à

rena corpora (1 Cor., ix, v. 27) : « Castigo corpus meum et in servitutum redigo, etc. » id est non permittendo ei se pertrahi ad carnalia.

2<sup>o</sup> Et ideo ponit peccata in speciali. Et primo, pure carnalia; secundo media, ibi : « Et avaritiam. » — A) Inter carnalia maxime concupiscentia inclinatur ad luxuriam, ubi est actus turpis. Et hoc vel secundum naturam animalis, non dicam rationis, quia omne peccatum est contrarium rationi; et ideo dicit : « Fornicationem » (Tob., iv, v. 13) : « Attende tibi ab omni fornicatione, etc. » vel contra naturam, et sic dicit : « Immunditiam. » Item delectatio est immunda, unde dicit : « Libidinem. » Item concupiscentia prava, unde dicit : « Concupiscentiam malam. »

— B) Secundo, ponit peccata media. Et primo, « Avaritiam, » cujus objectum est corporale, sc. pecunia, et completur in delectatione spirituali, sc. dominio talium; et ideo communicat cum carnalibus peccatis. Et subdit : « quæ est idolorum servitus. » (Eph., v, v. 5) : « Aut avarus, quod est idolorum servitus. »

Sed numquid avaritia ex suo genere est species idololatriæ, et avarus peccat tanquam idololatra ?

Respondeo : dicendum est : Non secundum speciem, sed secundum similitudinem, quia avarus ponit vitam suam in pecunia. Idololatra est quando quis exhibet alicui imagini honorem debitum Deo; avarus autem honorem debitum Deo ex-

Dieu, parce que toute sa vie est là. Mais comme l'avare ne se propose point de se conduire à l'égard de son argent, comme si cet argent était Dieu, ainsi que le fait l'idolâtrie, l'avarice est un moindre péché.

II. Quand l'Apôtre dit ensuite (v. 6) : « Ce sont de semblables excès qui font tomber la colère de Dieu sur les hommes rebelles, » il donne le motif pour lequel on doit éviter ces péchés; il y en a une double raison : l'une qui s'étend à tous, et l'autre spécialement à ceux auxquels il s'adresse. La première raison, c'est la vengeance de Dieu, parce que c'est à cause des péchés de la chair « que la colère, » c'est-à-dire la vengeance de Dieu « tombe sur les hommes rebelles, » c'est-à-dire, sur les pécheurs qui n'espèrent plus en Dieu, car la luxure est la fille du désespoir. Plusieurs, en effet, perdant l'espérance dans les choses spirituelles, se jettent entièrement dans les choses de la chair. Ou encore : « sans espérance, » parce que pour ce qui est d'eux, il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils se corrigent. Voilà pourquoi la colère de Dieu se manifeste, ainsi que nous le voyons, dans la Genèse (vi, et vii) par le déluge et (xviii, et xix) par le châtimeut des habitants de Sodome. La seconde raison, c'est qu'eux-mêmes ont été autrefois tels. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 7) : « Et vous-mêmes vous avez autrefois commis des actions semblables, » c'est-à-dire, vous alliez ainsi d'excès en excès, lorsque vous viviez dans ces désordres. L'Apôtre donne cette raison pour deux motifs : le premier, pour ce que dit S. Pierre (1<sup>re</sup> Ep., iv, v. 5) : « Il doit suffire que dans le temps de votre première vie, vous vous soyez abandonnés aux mêmes passions que les payens, vivant dans les impudicités, etc. » Le second, c'est que vous avez fait l'expérience qu'on ne trouve dans ces désordres aucune utilité, mais la confusion (Rom., vi, v. 21) : « Quel fruit donc tirez-vous alors de ces désordres dont vous rougissez maintenant, puisqu'ils n'ont pour fin que la mort. »

habet pecuniæ, quia tota sua vita circa hoc est. Quia vero avarus non intendit circa pecuniam se habere ut ad Deum, sicut idololatra, ideo est minus peccatum.

II. Deinde cum dicit : « Propter quæ venit ira Dei, » ostendit rationem quare vitanda sunt hæc peccata, et est duplex. Una quæ movet omnes, et alia quæ specialiter istos. — 1<sup>o</sup> Prima est vindicta Dei, quia propter carnalia « venit ira, » id est vindicta Dei « in filios diffidentia, » id est peccatores qui diffidunt de Deo, quia luxuria est filia desperationis, quia multi ex desperatione spiritualium dant se totaliter carnalibus. Vel « diffidentia, » quia quantum est de se, non est confidendum ut corrigantur, et ideo venit ira Dei, sicut (Gen., vi, et vii) in diluvio, et (xviii et xix) de Sodomitis. — 2<sup>o</sup> Alia ratio est, quia illi aliquando fuerunt tales; unde dicit : « In quibus et vos ambulastis aliquando, » sc. de malo in pejus. Et ponit hanc rationem propter duo. sc. et propter id quod Petrus dicit (1 Pet., iv, v. 3) : « Sufficit præteritum tempus ad voluntatem Gentium consummandam, qui ambulaverunt in luxuriis, etc. » et quia experti estis quod in eis non est utilitas, sed confusio (Rom., vi, v. 21) : « Quem ergo fructum habuistis tunc in illis, in quibus nunc erubescitis? »

LEÇON II<sup>e</sup> (Ch. III<sup>e</sup>, w. 8 à 11.)

SOMMAIRE. — S. Paul recommande de se dépouiller du vieil homme, afin de mieux préserver de toute atteinte la pureté de la vie.

8. *Mais maintenant quittez aussi vous-mêmes tous ces péchés, la colère, l'aigreur, la malice, la médisance. Que les paroles déshonnêtes soient bannies de votre bouche.*

9. *N'usez point de mensonges les uns envers les autres ; dépouillez le vieil homme avec ses œuvres,*

10. *Et revêtez-vous de l'homme nouveau, qui se renouvelle pour connaître Dieu, selon l'image de celui qui l'a créé.*

11. *Où il n'y a ni Gentil, ni Juif, ni circoncis, ni incirconcis, ni barbare, ni Scythe, ni esclave, ni libre, mais où le Christ est tout en tous.*

1<sup>o</sup> L'Apôtre, dans ce qui précède, a prémuni les fidèles contre les vices de la chair ; il les met ici en garde contre les vices de l'esprit. Et d'abord, il fait une recommandation générale ; ensuite il la divise par parties.

I. Il dit donc : Autrefois vous avez vous-mêmes commis ces actions criminelles ; mais (v. 8) : « Maintenant quittez aussi vous-mêmes tous ces péchés, » non seulement ceux de la chair, mais tous sans distinc-

## LECTIO II.

Veterem hominem exuendum monet, ut magis munditia vitæ illæsa servetur.

8. *Nunc autem deponite et vos omnia : iram, indignationem malitiam, blasphemiam, turpem sermonem de ore vestro.*

9. *Nolite mentiri invicem, expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis,*

10. *Et induentes novum, eum qui renovatur in agnitionem Dei, secundum imaginem ejus qui creavit illum.*

11. *Ubi non est masculus et femina Gentilis et Judæus, circumcisio et præputium, Barbarus et Scytha, servus et liber : sed omnia et in omnibus Christus.*

1<sup>o</sup> SUPRA Apostolus monuit fideles contra vitia carnalia, hic monet vos contra vitia spiritualia. Et primo ponit, universalem admonitionem ; secundo, per partes distinguit.

I. Dicit ergo, aliquando ambulastis in illis, sed « Nunc deponite et vos omnia, » non solum carnalia, sed omnia (1 Petr., II, v.

tion (1<sup>re</sup> S. Pierre, II, v. 1) : « Vous étant donc dépouillés de toute sorte de malice, de tromperie, de dissimulation, d'envie et de médisance, etc. »

II. S. Paul distingue deux espèces de vices spirituels. D'abord ceux qui sortent du cœur ; ensuite ceux qui procèdent des lèvres (v. 8) : « Le blasphème. » — 1<sup>o</sup> Il nomme donc en premier lieu (v. 8) : « La colère, » — « Car la colère de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu, » dit S. Jacques (I, v. 20) ; il faut donc la déposer. En second lieu, « l'aigreur, » qui naît de la colère, et consiste à regarder quelqu'un comme indigne de ce dont il dispose, ou à le comparer à quelqu'autre (Isaïe, XXVII, v. 4) : « Je ne me porte point à la colère » — (v. 8) : « La malice, » qui aboutit à ces deux désordres, et qui a lieu quand on se propose de faire quelque mal au prochain (S. Jacq., I, v. 21) : « Rejetant donc toutes ces productions impures et superflues du péché, recevez avec douceur et avec docilité la parole qui a été entée en vous. »

2<sup>o</sup> L'Apôtre énumère à la suite les péchés de langue. Il y en a trois espèces différentes. Ce péché, en effet, suppose le désordre de l'esprit ; or il peut avoir lieu d'abord par rapport à Dieu, et c'est le blasphème (Lévit., XXIV, v. 14) : « Faites sortir hors du camp ce blasphémateur ; que tous ceux qui ont entendu ses blasphèmes lui mettent les mains sur la tête, et qu'il soit lapidé par tout le peuple. » Ainsi donc tout blasphème est un péché mortel.

Mais quelle en sera la grièveté, s'il est irrésolû ?

Il faut répondre que s'il est tel, c'est-à-dire, si l'on ne s'aperçoit point que l'on blasphème, on ne pèche pas mortellement ; mais je pense que quelque promptement qu'on profère le blasphème, dès

1) : « Deponentes omnem malitiam, et omnem dolum, et simulationes, et invidias, et detractiones, etc. »

II. *Distinguit autem vitia spiritualia in duo. Primo, in peccatum cordis ; secundo, oris, ibi : « Blasphemiam, etc. »* — 1<sup>o</sup> Et primo ponit « Iram : » — « Ira enim viri justitiam Dei non operatur » (Jac., I, v. 20), et hæc est deponenda. Secundo, « Indignationem, » quæ oritur ex ira, quæ est quando quis reputat aliquem indignum eorum quæ habet, vel ut comparetur alii (Is., XXVII, v. 4) : « Indignatio non est mihi. » — « Malitiam, » quæ consequitur ad hæc duo, sc. quando quis molitur malum proximo inferre (Jac., I, v. 21) : « Abjicientes omnem immunditiam, et abundantiam malitiæ, in mansuetudine, etc. »

2<sup>o</sup> Deinde ponit peccata pertinentia ad peccatum oris. Et sunt tria genera peccatorum oris : per hoc enim peccatum designatur inordinatio mentis. Et primo, in comparatione ad Deum, et hæc est blasphemia (Lev., XXIV, v. 14) : « Educ blasphemum extra castra, et ponant omnes qui audierunt, manus suas super caput ejus, et lapidet eum populus universus. » Et sic quæcumque blasphemia, et peccatum mortale.

Sed quid si sit subito ?

Respondeo, dicendum est quod si sit subito ita quod non percipit se blasphemare, non peccat mortaliter. Sed credo quod quantumcumque subito, si tamen

qu'on s'aperçoit qu'on prononce des paroles de blasphème, on pèche mortellement.

En second lieu l'Apôtre indique le désordre par rapport à la concupiscence, en disant (v. 8) : « Que les paroles déshonnêtes soient bannies de votre bouche » (*Ephés.*, iv, v. 29) : « Que nul mauvais discours ne sorte de votre bouche. » Enfin, en troisième lieu, le désordre contre le prochain : c'est le mensonge (*Prov.*, xix, v. 5) : « Celui qui dit des mensonges n'échappera pas... »

II<sup>o</sup> Quand S. Paul dit ensuite (v. 9) : « Dépouillez le vieil homme avec ses œuvres, » il donne la raison pour laquelle il faut éviter les vices dont il a parlé, à savoir, qu'après avoir dépouillé ce qui tient à la vie du péché, il faut se revêtir d'une vie nouvelle (*S. Matth.*, ix, v. 16) : « Personne ne met une pièce de drap neuf à un vieil habit, parce que le neuf, etc. » Et d'abord il enseigne qu'il faut déposer la première vie ; puis qu'il faut se revêtir de la vie nouvelle (v. 10) : « Et revêtez-vous de l'homme nouveau, etc. »

I. Il dit donc (v. 9) : « Déposez, » en vous en dépouillant « le vieil homme, etc., » car l'homme devient tel que le péché (*Hébr.*, viii, v. 13) : « Ce qui se passe et vieillit est proche de sa fin etc. » Or, cet état tend à la corruption, car le péché est la voie qui y conduit. De plus, par le péché, on perd la vertu et la beauté spirituelle. Cette vétusté a été introduite par le péché de notre premier père (*Rom.*, vi, v. 12) : « Comme le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et qu'ainsi la mort est passée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché, etc. » Ce vieil homme donc, c'est-à-dire la vétusté du péché (*Rom.*, vi, v. 6) : « Sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du

péché soit détruit, et que désormais nous ne soyons plus asservis au péché, » — (v. 9) « dépouillez-le avec ses œuvres » (*Ephés.*, iv, v. 22) : « Dépouillez le vieil homme, selon lequel vous avez vécu dans votre première vie, cet homme qui se corrompt, en suivant l'illusion de ses mauvais désirs. » L'homme nouveau c'est l'âme intérieurement renouvelée ; parce que l'homme, avant d'avoir reçu la grâce, a l'âme intérieurement soumise au péché, et quand cette âme est réparée par la grâce, l'homme est renouvelé (*Ps.*, cii, v. 5) : « Il renouvelle votre jeunesse comme celle de l'aigle ; » (*Galat.*, vi, v. 15) : « En Jésus-Christ la circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision, mais le nouvelle créature. » La nouvelle créature, c'est la grâce qui renouvelle ; mais le vieux levain demeure encore dans la chair. Que si vous suivez le jugement de l'homme nouveau, alors vous revêtez le nouvel homme ; si au contraire vous vous laissez aller aux convoitises qu'excitent les désirs de la chair, vous revêtez le vieil homme (*Ephés.*, iv, v. 24) : « Revêtez-vous de l'homme nouveau, qui est créé selon Dieu, dans une justice et une sainteté véritable. »

II. Quand S. Paul ajoute (v. 10) : « Et revêtez-vous de cet homme nouveau, etc., » il dépeint le nouvel homme. Et d'abord il explique le mode de renouvellement ; ensuite où il s'opère, et enfin en quoi il consiste. — 1<sup>o</sup> Il établit donc que le vieil homme, devenu tel par l'ignorance de Dieu, est renouvelé par la connaissance qu'il en acquiert, et par la foi (2<sup>o</sup> *Corinth.*, iii, v. 18) : « Nous sommes transformés en la même image, avançant de clarté en clarté par l'Esprit du Seigneur. » — 2<sup>o</sup> Mais où s'opère le renouvellement ? Là où est l'image de Dieu, qui ne réside point dans les puissances sensibles, mais dans l'âme même. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 10) : « De

percipit quod dicit verba blasphemiarum, peccat mortaliter.

Secundo, designat inordinationem circa concupiscentiam, dicens : « Turpem sermonem de ore vestro » (*Eph.*, iv, v. 29) : « Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat, etc. » Tertio, inordinationem contra proximum, et hoc est mendacium (*Prov.*, xix, v. 5) : « Qui loquitur mendacium, non effugiet. »

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Expoliantes, etc., » ostendit rationem quare sunt vitanda prædicta vitia, quia se, deposita vetustate, debet indui novitas (*Matth.*, ix, v. 16) : « Nemo mittit commissuram pannirudis in vestimentum vetus, etc. » Et primo, ponit depositionem vetustatis ; secundo, assumptionem novitatis, ibi : « Et induen-

tes. »

I. Dicit ergo : Deponite, hoc « expoliantes, etc. » Nam hoc inveteratur per peccatum (*Hébr.*, viii, v. 13) : « Quod autem antiquatur et senescit, prope interitum est. » Hæc vetustas propinquat corruptionem, quia peccatum est via ad corruptionem. Item per peccatum perditur virtus et decor spiritualis, quæ quidem vetustas est introducta per peccatum primi parentis (*Rom.*, v, v. 12) : « Sicut enim per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors, ita et in omnes homines pertransiit, in quo omnes peccaverunt. » — « Hunc ergo veterem hominem, » id est vetustatem peccati (*Rom.*, vi, v. 6) : « Vetus homo noster simul crucifixus est, ut destruat corpus

peccati, ut ultra non serviamus peccato, etc., » — « exuite cum actibus suis » (*Eph.*, iv, v. 22) : « Deponite vos secundum pristinam conversationem veterem hominem, qui corrupit secundum desideria erroris, etc. » Novus homo est animus interius renovatus, quia homo, ante gratiam, habet mentem interiorem peccato subjectam, et quando reparatur per gratiam, habet novitatem (*Ps.*, cii, v. 5) : « Renovabitur ut aquilæ juvenus tua ; » (*Gal.*, vi, v. 15) : « In Christo Jesu neque circumcisio, neque præputium aliquid valet, sed nova creatura. » Nova creatura est gratia innovans, sed adhuc vetustas remanet in carne. Sed si sequaris iudicium novi hominis, tunc induis novum hominem ; si vero concupiscis secundum

desideria carnis, induis vetustatem (*Eph.*, iv, v. 24) : « Induite novum hominem, qui secundum Deum creatus est in iustitia, et sanctitate veritatis. »

II. DEINDE cum dicit : « Et induentes, etc., » describit novum hominem. Et primo, ostendit renovationis modum ; secundo, ubi renovatur ; tertio, secundum quid renovatur. — 1<sup>o</sup> Ostendit ergo quod interior homo vetus per ignorantiam Dei, « renovatur » per fidem et « agnitionem Dei » (2<sup>o</sup> *Cor.*, iii, v. 18) : « In eamdem imaginem transformamur a claritate in claritatem, tanquam a Domini Spiritu. » — 2<sup>o</sup> Sed ubi est hæc renovatio ? Ibi, sc. ubi est imago Dei, quæ non est in potentis sensitivæ partis, sed in mente. Unde dicit :

l'homme nouveau, qui par la connaissance se renouvelle « selon l'image, » à savoir, l'image même de Dieu, laquelle est renouvelée en nous; renouvellement qui s'opère selon son image, à savoir, celle de Dieu, qui a créé l'homme. — 5<sup>o</sup> Il est dit créé à nouveau, parce que l'âme humaine n'existe point par transmission, mais elle est créée par Dieu.

III<sup>o</sup> En disant (v. 11) : « Où il n'y a ni Gentils, ni Juifs, etc., » S. Paul établit que ce renouvellement est commun à tous, car s'il en était autrement, il n'appartiendrait pas à l'homme, en tant qu'homme. Or, il en est ainsi, parce que le renouvellement s'est fait en ce qui convient à tous. Il y a, en effet, une quintuple distinction parmi les hommes. La première par le sexe corporel : l'Apôtre l'exclut, en disant : « Où il n'y a ni homme ni femme, » parce qu'ils ne diffèrent que par le sexe et non par l'âme. La seconde par la nationalité ; S. Paul l'exclut aussi en disant (v. 11) : « Ni Gentil ni Juif. » Ceux-ci sortis d'entre les fidèles ; ceux-là d'entre les infidèles, mais les uns et les autres ayant également une âme qui les rend raisonnables (*Rom.*, III, v. 29) : « Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs, ne l'est-il pas aussi des Gentils ? oui, certes, il l'est aussi des Gentils. » La troisième, par des rites propres et déterminés ; car les uns faisaient profession de la Loi, les autres suivaient d'autres rites (*Rom.*, X, v. 12) : « Il n'y a point de distinction entre les Juifs et les Gentils, puisque tous n'ont qu'un même Seigneur. » L'Apôtre dit (v. 11) : « Ni circoncis ni incirconcis. » Le quatrième à raison de l'idiome (v. 11) ; « Ni barbare ni Scythe. » La Scythie est au septentrion ; le pays des barbares est toute terre étrangère. Barbare veut donc dire sorte d'étrangers. Celui-là] est, dans le sens absolu, barbare, qui est étranger à l'homme en tant qu'homme, ce qui a lieu lorsqu'il l'est en tant que créature

« Secundum imaginem, » id est ipsa Dei imago, quæ est in nobis renovata, et hoc « secundum imaginem ejus, » sc. Dei qui creavit eum. — 3<sup>o</sup> Dicitur autem novus creatus, quia anima rationalis non est extraduce, sed a Deo creata.

III<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Ubi non est, etc., » ostendit hanc innovationem esse omnibus communem, alias non pertineret ad hominem in quantum homo ; et hoc quia facta est secundum aliquid quod convenit omnibus. Quintuplex autem hic cadit distinctio inter homines. Una secundum sexum corporeum, et hanc excludit, dicens : « Ubi non est masculus et femina, » quia non differunt mente, sed secundum sexum corporeum. Secunda,

per nationes, et hanc excludit, ibi : « Gentilis et Judæus. » Isti enim ex fidelibus, illi ex infidelibus, et tamen utriusque mente rationales (*Rom.*, III, v. 29) : « An Judæorum Deus tantum ? Nonne et Gentium ? » Tertia, secundum ritum certum et proprium, quia quidam Legis professionem, et quidam ritum eundem non habebant (*Rom.*, X, v. 12) : « Idem Dominus omnium, etc. » Alia secundum linguam, ibi : « Barbarus et Scythia. » Scythia est versus septentrionem, Barbarietas autem extraneitatem dicit : unde barbari quasi extranei. Et simpliciter est barbarus qui extraneus est ab homine in quantum homo, et hoc est in quantum

raisonnable. Ceux-là donc sont barbares, qui ne sont régis ni par la raison ni par les lois. Les esclaves sont donc naturellement barbares, mais en Jésus-Christ ils ne diffèrent point des autres hommes parce que bien qu'ils n'aient point de droit civil, cependant ils ont la loi de Jésus-Christ. Enfin la dernière distinction est la condition, car il en est qui sont esclaves, et d'autres qui sont libres. Or en Jésus-Christ tous sont de condition semblable (*Job*, III, v. 19) : « Là, les grands et les petits se rencontrent, là l'esclave est affranchi de son maître. » Donc aucune de ces distinctions n'existe en Jésus-Christ (v. 11), « mais Jésus-Christ est tout en tous. » Il n'y a point de circoncision, si ce n'est par Jésus-Christ, ni de liberté, si ce n'est par lui encore ; si vous n'êtes pas libres, votre liberté, c'est Jésus-Christ ; si vous n'êtes pas circoncis, Jésus-Christ est votre circoncision, et ainsi du reste, « Et en tous, » dit l'Apôtre, parce qu'il accorde à tous ses dons.

LEÇON III<sup>e</sup> (ch. III<sup>e</sup>, w. 12 à 17.)

SOMMAIRE. — L'Apôtre exhorte les Colossiens à pratiquer les vertus, et surtout une charité réciproque.

12. *Revêtez-vous donc comme élus de Dieu, saints et bien-aimés, de tendresse et d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de modestie, de patience,*

13. *Vous supportant les uns les autres, chacun remettant à son frère tous les sujets de plainte qu'il pourrait avoir contre lui, et vous entre-pardonnant comme le Seigneur vous a pardonné,*

rationalis. Et ideo illi barbari sunt, qui non reguntur ratione et legibus, et ideo barbari naturaliter sunt servi, et in Christo non differunt, quia etsi jus civile non habent, tamen legem habent Christi. Alia secundum conditiones, quia quidam servi, quidam liberi : in Christo autem sunt omnes similes (*Job*, III, v. 19) : « Parvus et magnus ibi sunt, etc. » Ergo non sunt hæ differentiæ in Christo, « sed est omnia et in omnibus Christus. » Non enim est circumcisio nisi per Christum, et libertas per Christum ; si non est liber, libertas tua est Christus. Si non es circumcisus, circumcisio tua est Christus, et sic de aliis. « Et in

omnibus, » quia omnibus beneficia sua dat.

## LECTIO III.

Ad actus virtutum Colossenses impellit, maxime ad mutuam charitatem.

12. *Induite vos ergo sicut electi Dei, sancti, et dilecti, viscera misericordiæ, benignitatem, humilitatem, modestiam, patientiam;*

13. *Supportantes invicem, et donantes vobismetipsis si quis adversus aliquem habet querelam, sicut et Dominus donavit vobis, ita et vos.*

14. Mais surtout revêtez-vous de la charité, qui est le lien de la perfection.

15. Et faites régner dans vos cœurs la paix du Christ, à laquelle vous avez été appelés, comme ne faisant tous qu'un même corps, et soyez-en reconnaissants.

16. Que la parole du Christ habite en vous avec plénitude, et vous comble de sagesse. Instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, chantant de cœur avec édification les louanges de Dieu.

17. Quoique vous fassiez, ou en parlant, ou en agissant, faites tout au nom du Seigneur Jésus-Christ, rendant grâces par lui à Dieu le Père.

S. Paul, dans ce qui précède, a exhorté les fidèles à éviter le mal, il les engage ici à pratiquer le bien, et d'abord, les actes de certaines vertus particulières; ensuite les œuvres des vertus principales qui perfectionnent les âmes (v. 14): « Mais surtout revêtez-vous de la charité. »

1<sup>o</sup> Il rappelle donc d'abord leur condition; il fait en second lieu l'énumération des vertus (v. 12): « Revêtez-vous d'entrailles de miséricorde. »

I. Il dit donc: si vous vous êtes revêtus de l'homme nouveau vous devez aussi vous revêtir des éléments qui le forment, c'est-à-dire des vertus (Rom., xiii, v. 12): « Quittons donc les œuvres de ténèbres, et revêtons nous des œuvres de lumière, » ce qui a lieu, quand ce qui paraît extérieurement, est entièrement orné de vertus. De quelles vertus? Autres sont les vêtements militaires, autres les vête-

14. Super omnia autem hæc charitatem habete, quod est vinculum perfectionis.

15. Et pax Christi exulet in cordibus vestris, in qua et vocati estis in uno corpore, et grati estote.

16. Verbum Christi habitet in vobis abundanter, in omni sapientia; docentes et commones vosmetipsos in psalmis, et hymnis, et canticis spiritualibus, in gratia cantantes in cordibus vestris Deo.

17. Omne quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini nostri Jesu Christi, gratias agentes Deo et Patri per ipsum.

Supra Apostolus induxit fideles ad vitandum mala, hic inducit eos ad operandum bona, et primo, ad opera particularium virtutum; secundo, ad opera virtutum principalium perficientium animas; ibi: « Super omnia. »

1<sup>o</sup> Et primo, commemorat eorum conditionem; secundo, subdit virtutum commemorationem, ibi: « Viscera misericordiae. »

I. Dicit ergo: Si induistis novum hominem, debetis induere novi hominis partes, sc. virtutes (Rom., xiii, v. 12): « Abjiciamus ergo opera tenebrarum, et induamur arma lucis, » quibus induimur, quando quidquid exterius apparet est virtutibus ornatum. Sed quibus virtutibus? Aliter induuntur milites, aliter sacerdotes. Ergo

ments sacerdotaux. Revêtez-vous donc des vêtements qui vous conviennent, (v. 12) « Comme élus de Dieu, saints et bien-aimés. » Quand l'Apôtre dit: « Elus de Dieu, » il indique l'éloignement du mal; quand il dit « Saints, » il rappelle le don de la grâce (1<sup>re</sup> Corinth., vi, v. 11): « Vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés; » (Lévitiq., xi, v. 44, et xix, v. 2): « Soyez saints, parce que je suis saint, moi qui suis le Seigneur votre Dieu. » Quand il dit: « Bien-aimés, » il a en vue la préparation à la gloire future (S. Jean, xiii, v. 1): « Il aime les siens jusqu'à la fin, » c'est-à-dire la gloire éternelle.

II. L'Apôtre décrit à la suite les vêtements qui nous protègent dans l'adversité et dans la prospérité (2<sup>e</sup> Corinth., vi, v. 7): « Par les armes de la justice pour combattre à droite et à gauche. » Il nomme ceux qu'il faut avoir d'abord dans la prospérité; ensuite dans l'adversité (v. 12): « De patience. » — 1<sup>o</sup> Dans la prospérité, nous devons d'abord, au prochain la miséricorde. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 12): « Revêtez-vous d'entrailles de miséricorde » (S. Luc, i, v. 78): « Par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, etc., » (Philipp., ii, v. 1): « S'il y a en vous des entrailles de miséricorde à mon égard, » c'est-à-dire la miséricorde procédant de l'affection. Il faut donc avoir pour tous (v. 12) « de la bénignité, » qui, d'après l'étymologie du mot, est comme une bonne flamme. Le feu, en effet, liquéfie et fait sortir tout ce qui est humide. Si cette flamme de la bonté se trouve en vous, elle liquéfie toute l'humidité qui est en vous, et la pousse à se répandre au dehors. C'est l'œuvre de l'Esprit-Saint (Sag., i, v. 6): « L'Esprit de sagesse est plein de bonté; » (Ephés., iv, v. 32): « Soyez bons les uns envers les autres, pleins de miséricorde. » Dans le cœur, nous devons avoir l'humilité (Eccli., iii, v.

induite vobis convenientia vestimenta, aliquid debemus, et primo, proximo misericordiam; et ideo dicit: « Viscera misericordiae » (Luc., i, v. 78): « Per viscera quod dicit « sancti, » ad donum gratiae (1 Cor., vi, v. 11): « Abluti estis, sed sanctificati estis » (Lev., xi, v. 44 et xix, v. 2): « Sancti estote, quia ego sanctus sum Dominus Deus vester. » Quod dicit: « Dilecti, » pertinet ad preparationem futurae gloriae (Joan., xiii, v. 1): « In finem dilexit eos, » sc. vitæ æternæ.

II. Et describit hic vestimenta quæ protegent nos in adversis et prosperis (2 Cor., vi, v. 7): « Per arma justitiæ a dextris et a sinistris. » Et primo, quæ habenda in prosperis; secundo, quæ in adversis, ibi: « Patientiam. » — 1<sup>o</sup> In prosperis

aliquid debemus, et primo, proximo misericordiam; et ideo dicit: « Viscera misericordiae » (Luc., i, v. 78): « Per viscera misericordiae Dei nostri, etc. » (Phil., ii, v. 1): « Si qua viscera miserationis, etc., » id est misericordiam ex affectu procedentem. Ad omnes vero consequenter est habenda « benignitas, » quæ est quasi bona igneitas: ignis enim liquefacit et effluere facit humida. Si in te est bonus ignis, liquefacit quidquid humilitatis habes et dissolvit. Hanc facit Spiritus Sanctus (Sag., i, v. 6): « Benignus est Spiritus sapientiae » (Eph., iv, v. 32): « Estote autem invicem benigni, misericordes, etc. » In corde debes habere « humilitatem » (Eccli., iii, v.

20) : « Plus vous êtes grand, plus vous devez vous humilier en toutes choses, et vous trouverez grâce devant Dieu. » A l'extérieur, vous devez avoir « la modestie, » qui donne des règles pour se garder de tout excès dans la prospérité (*Philipp.*, iv, v. 4) : « Réjouissez-vous en notre Seigneur, je le dis encore une fois, réjouissez-vous. »

— 2<sup>o</sup> Dans l'adversité, il faut avoir trois armes, à savoir, « la patience, » qui fait que l'âme, au milieu de l'adversité, et à cause d'elle, ne se détourne ni de l'amour de Dieu, ni de la rectitude de la justice (*S. Luc*, xxi, v. 19) : « C'est par votre patience que vous posséderez vos âmes. » Mais parce que quelquefois il arrive qu'on ne décline pas de la voie de la justice, en ce qui est personnel, et que les mœurs des autres nous sont pourtant intolérables, l'Apôtre dit (v. 15) : « Vous supportant les uns les autres » (2<sup>e</sup> *S. Pierre*, ii, v. 8) : « Il demeurait parmi eux (Lot) tous les jours, tourmenté dans son âme juste par leurs actions détestables qui offensaient ses yeux et ses oreilles ; » (*Rom.*, xv, v. 1) : « Nous devons donc, nous qui sommes plus forts, supporter les faiblesses des infirmes, et ne pas nous laisser aller à une vaine complaisance pour nous-mêmes. » Troisièmement, le pardon, à ces mots (v. 15) : « Chacun remettant à son frère les sujets de plainte qu'il pourrait avoir contre lui, » c'est-à-dire, pardonnant (2<sup>e</sup> *Corinth.*, ii, v. 10) : « Si j'use moi-même d'indulgence, j'en use à cause de vous et en la personne de Jésus-Christ. » Or c'est pardonner une injure, que de n'avoir pas de rancune contre celui de qui on l'a reçue, et de ne point chercher à lui faire du mal. Cependant quand il y a nécessité de punir, on doit le faire. L'Apôtre en donne la raison (v. 15) : « Et vous entre-pardonnant comme le Seigneur vous à pardonné » (*Eccli.*, xxviii, v. 3) : « L'homme garde sa colère contre un homme, et il ose demander à Dieu qu'il le guérisse ; » (*S. Matth.*, xviii, v.

v. 20) : « Quanto magnus es, humilia te in omnibus, etc. » In exterioribus debes « modestiam, » quæ ponit modum ne in prosperis excedas (*Phil.*, iv, v. 4) : « Gaudete in Domino semper, iterum dico gaudete ; modestia vestra nota sit omnibus hominibus. »

2<sup>o</sup> In adversis tria sunt arma habenda sc. patientia, quæ facit quod animus propter adversa non amoveatur ab amore Dei et rectitudine justitiæ (*Luc.*, xxi, v. 19) : « In patientia vestra possidebitis animas vestras. » Sed quia quandoque contingit quod aliquis a justitia non declinat quantum est de se, tamen aliorum mores sunt ei importabiles ; ideo dicit : « Supportan-

tes invicem » (2 *Pet.*, ii, v. 8) : « Habitans apud eos qui de die in diem justam animam iniquis operibus cruciabant ; » (*Rom.*, xv, v. 1) : « Debemus nos firmiores imbecillitates infirmorum sustinere. » Tertio, condonationem, ibi : « Et donantes, etc., » id est parentes (2 *Cor.*, ii, v. 10) : « Nam et ego quod donavi, si quid donavi propter vos in persona Christi. » Condonat autem quis injuriam, quando non habet rancorem ad eum, nec malum contra ipsum procurat. Sed quando necessitas puniendi est, tunc puniendus est. Et addit rationem, « sicut et Dominus donavit vobis » (*Eccli.*, xxviii, v. 3) : « Homo homini servat iram, et a Deo querit medelam, etc. ; » (*Matth.*,

32) : « Je vous avais remis tout ce que vous me deviez, etc. ; » et à la suite : « Ne fallait-il donc pas que vous eussiez aussi pitié de votre compagnon, comme j'avais eu pitié de vous ? »

II<sup>o</sup> Quand S. Paul ajoute (v. 14) : « Mais surtout revêtez-vous de la charité, etc., » il exhorte aux vertus principales qui perfectionnent les autres. Or, parmi les vertus, la charité vient au premier rang ; parmi les dons, le premier c'est la sagesse. La charité donne à toutes les vertus leur forme, la sagesse les dirige. L'Apôtre exhorte donc d'abord à la charité, ensuite à la sagesse (v. 16) : « Que la parole de Jésus-Christ habite en vous, etc. »

I. Et d'abord il engage à acquérir la charité ; en second lieu à en faire les actes (v. 15) : « Et que la paix de Jésus-Christ, etc. » — 1<sup>o</sup> Il dit donc : « Par-dessus tout » revêtez vous de « la charité, » qui est « plus grande » que tout ce dont nous avons parlé, ainsi qu'il est dit dans la 1<sup>re</sup> aux Corinthiens (xiii, v. 13). « Par-dessus tout, » c'est-à-dire plus que tout, parce qu'elle est la fin de toutes les vertus (1<sup>re</sup> *Timoth.*, i, v. 5) : « Car la fin des commandements, c'est la charité qui naît d'un cœur pur, etc. » Ou bien encore : « Par-dessus tout » il faut se revêtir de la charité, parce qu'elle est au-dessus de tout (1<sup>re</sup> *Corinth.*, xii, v. 31) : « Je vais maintenant vous montrer une voie beaucoup plus excellente. » Et la raison c'est que sans la charité, les autres vertus ne servent de rien. Or cette charité est figurée par la tunique sans couture (*S. Jean*, xix, v. 23). L'Apôtre donne immédiatement la raison pour laquelle on doit s'en revêtir, c'est que (v. 14) « Elle est le lien. » D'après la Glose, l'homme acquiert la perfection par toutes les vertus, mais la charité les unit entre elles et les fait persévérer. Voilà pourquoi elle est appelée « un lien. » Ou bien

xviii, v. 32) : « Omne debitum [dimisi tibi, etc.,] et post : « Nonne ergo oportuit et te misereri conservi tui, sicut, etc. »

II<sup>o</sup> DEINDE cum dicit : « Super omnia, etc., » inducit ad principales virtutes perfectiores alias. Et principalior est charitas inter virtutes ; sapientia vero inter dona : charitas quidem informat omnes virtutes ; sapientia vero dirigit. Primo, igitur inducit ad primum ; secundo, ad secundum, ibi : « Verbum Christi. »

I. *Primo*, inducit ad charitatem habendam ; secundo, ad charitatis effectus, ibi : « Et pax. » — 1<sup>o</sup> Dicit ergo : « Super omnia » induatis « charitatem, » quæ omnibus prædictis « major est, » ut dicitur

(1 *Cor.*, xiii, v. 13). « Super omnia, » id est magis quam omnia, quia est finis omnium virtutum (1 *Tim.*, i, v. 5) : « Finis autem præcepti est charitas, etc. » Vel « super omnia » debemus habere « charitatem, » quia est super omnia alia (1 *Cor.*, xii, v. 31) : « Adhuc excellentiorem viam vobis demonstro, etc. » Et hoc quia sine ipsa nihil valent alia : et hæc charitas figuratur per tunicam inconsutilem (*Joan.*, xix, v. 23). Et ratio hujus quare est habenda, subditur, sc. quia « Est vinculum. » Secundum Glossam, per omnes virtutes homo perficitur, sed charitas connectit eas ad invicem et facit eas perseverantes ; et ideo dicitur « vinculum. »

encore de sa nature elle est un lien, parce que c'est l'amour qui unit celui qui aime à l'objet aimé (*Osée*, xi, v. 4) : « Je les ai attirés par tous les attrait qui gagnent les hommes, par les attrait de la charité, etc. » Mais il ajoute (v. 14) : « De la perfection, » [car la perfection de toutes choses consiste à s'unir à la fin dernière, c'est-à-dire à Dieu ; ce qui se fait par la charité.

2<sup>o</sup> En disant (v. 15) : « Et que la paix de Jésus-Christ règne dans vos cœurs, etc., » il exhorte aux actes de la charité. S. Paul en énonce deux, à savoir : la paix et la gratitude, et en indique un troisième : la joie. Il dit donc (v. 15) : « Et que la paix de Jésus-Christ, etc. » De la charité naît bientôt la paix, qui est, suivant S. Augustin, la tranquillité de l'ordre, selon que cet ordre a été établi par Dieu. C'est ce que fait la charité, car quand on aime quelqu'un, on s'accorde avec lui dans sa volonté (*Ps.*, cxviii, v. 165) : « Ceux qui aiment votre loi jouissent d'une grande paix. » Que cette paix « règne » donc, attendu que l'effet de la charité, c'est la joie, qui est la suite de la paix (*Prov.*, xii, v. 20) : « Ceux qui n'ont que des conseils de paix sont dans la joie. » Cependant S. Paul ne dit pas simplement la paix, parce qu'il y a la paix du monde, que Dieu n'est point venu établir ; mais « la paix de Jésus-Christ, » celle que Jésus-Christ a faite entre Dieu et l'homme (*S. Marc*, ix, v. 49) : « Conservez entre vous la paix ; » celle qu'il a annoncée (*S. Luc*, xxiv, v. 36) : « Jésus se trouva au milieu d'eux, et leur dit : La paix soit avec vous. » Or vous devez l'avoir cette paix, car (v. 15) « c'est à elle que vous avez été appelés » (1<sup>re</sup> *Corinth.*, vii, v. 15) : « Dieu nous a appelés pour vivre en paix. » C'est pourquoi l'Apôtre ajoute (v. 15) : « Afin de ne former qu'un corps, » c'est-à-dire afin que vous soyez dans un seul corps. Un autre effet de la charité, c'est que vous soyez recon-

Vel ex natura sua est vinculum, quia est amor qui est unius amatum amanti (*Os.*, xi, v. 4) : « In funiculis Adam traham eos, in vinculis charitatis, etc. » Sed addit : « Perfectionis, » quia est unumquodque perfectum, quando adheret fini ultimo, sc. Deo, quod facit charitas.

2<sup>o</sup> Deinde cum dicit : « Et pax, etc. » monet ad actus charitatis. Et ponit duos actus, sc. pacem et gratitudinem, et tertium innuit, sc. gaudium. Dicit ergo : « Et pax Christi, etc. » Ex charitate mox oritur pax, quæ est, secundum Augustinum, tranquillitas ordinis, sibi a Deo instituti, quod facit charitas : qui enim aliquem diligit, concordat cum eo in voluntate (*Ps.*, cxviii, v. 165) : « Pax multa diligen-

tibus legem tuam. » — « Exultet, » quia charitatis effectus est gaudium, quod sequitur ex pace (*Prov.*, xii, v. 20) : « Qui pacis ineunt consilia sequitur eos gaudium. » Sed non dicit simpliciter pax, quia est pax mundi quam Deus non venit facere, sed « Christi, » quam fecit inter Deum et hominem (*Marc.*, ix, v. 49) : « Pacem habete inter vos : » quam annuntiavit (*Luc.*, xxiv, v. 36) : « Stetit Jesus in medio eorum, et dixit eis : Pax vobis. » Et debetis habere, quia « in ista vocati estis » (1 *Cor.*, vii, v. 15) : « In pace vocavit nos Deus. » Et hoc est quod subdit : « In uno corpore, » id est ut sitis in uno corpore. Effectus alius est ut sitis

naissants ; aussi S. Paul dit-il (v. 15) : « Et soyez reconnaissants » (*Sap.*, xvi, v. 29) : « Car l'espérance de l'ingrat se fondra comme la glace de l'hiver à l'approche de l'été, et elle s'écoulera comme une eau inutile. »

II. Quand S. Paul dit ensuite (v. 16) : « Que la parole de Jésus-Christ habite en vous avec plénitude, » il exhorte à la sagesse, et d'abord il en montre l'origine, ensuite l'usage (v. 16) : « Vous intruisant, etc. » — 1<sup>o</sup> Pour avoir une sagesse véritable, il faut considérer d'où elle procède. C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 16) : « Que la parole de Jésus-Christ » (*Eccli.*, i, v. 5) : « Le Verbe de Dieu, qui est au plus haut des cieux, est la source de la sagesse. » C'est donc dans la parole du Verbe que vous la puiserez (*Deutér.*, iv, v. 6) : « C'est en cela que vous ferez paraître votre sagesse et votre intelligence devant les peuples, afin que entendant parler, etc. ; » (1<sup>re</sup> *Corinth.*, i, v. 30) : « Il nous a été donné par Dieu pour être notre sagesse, etc. » Or il en est qui ne possèdent point cette parole, et qui par conséquent ne possèdent pas non plus la sagesse. C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 16) : « Que la parole de Jésus-Christ habite en vous » (*Prov.*, iii, v. 5) : « Mettez-les comme un collier autour de votre cou, et gravez-les sur les tables de votre cœur. » A d'autres, il suffit qu'ils aient une faible participation de la parole de Jésus-Christ, mais S. Paul veut que nous y participions avec abondance. C'est ce qui lui fait dire (v. 16) : « Avec plénitude » (2<sup>e</sup> *Corinth.*, ix, v. 8) : « Dieu est puissant pour vous combler de toute grâce, afin qu'ayant en tout temps et en toutes choses tout ce qui suffit, vous ayez encore abondamment de quoi exercer toutes sortes de bonnes œuvres ; » (*Prov.*, ii, v. 12) : « Creusez bien avant pour la trouver, comme font ceux qui déterrent des trésors. » S. Paul ajoute (v. 16) : « Et qu'elle vous comble de sa-

grati ; ideo sequitur : « Et grati estote » (*Sap.*, xvi, v. 29) : « Ingrati spes tanquam hybernalis glacies tabescet et disperiet tanquam aqua super vacua. »

II. Deinde cum dicit : « Verbum Christi, » monet ad sapientiam : et primo, docet sapientiam originem ; secundo sapientiam usum, ibi : « Docentes. » — 1<sup>o</sup> Ad hoc etiam quod quis habeat sapientiam veram, oportet considerare unde oriatur. Ideo dicit : « Verbum Christi » (*Eccli.*, i, v. 5) : « Fons sapientiam Verbum Dei excelsis ; » ergo ex verbo Christi hauriatis eam (*Deut.*, iv, v. 6) : « Hæc sapientia vestra et intellectus coram populis, etc. ; » (1 *Cor.*, i, v. 30) : « Qui

factus est nobis sapientia a Deo, etc. » Sed aliqui non habent Verbum, ideo nec sapientiam ; et ideo dicit : « Habitet » (*Prov.*, iii, v. 3) : « Circumda eas gutturi tuo, et describe in tabulis cordis tui, etc. » Aliquibus sufficit modicum quid de verbo Christi ; sed Apostolus vult quod habeamus multum ; et ideo dicit : « Abundanter » (2 *Cor.*, ix, v. 8) : « Potens est Deus omnem gratiam abundare facere in vobis, ut in omnibus semper omnem sufficientiam habentes, abundetis in omne opus bonum ; » (*Prov.*, ii, v. 12) : « Sicut thesaurus effoderis eam, etc. » Et addit : « In omni sapientia, » id est in

gesse, » c'est-à-dire vous devez vous appliquer à acquérir la science, en tout ce qui tient à la sagesse de Jésus-Christ (*Act.*, xx, v. 27) : « Je n'ai point évité de vous annoncer toutes les vérités de Dieu; » (*Eccli.*, xxi, v. 17) : « Le cœur de l'insensé est comme un vase rompu, il ne peut rien retenir de la sagesse. »

2<sup>o</sup> Or il est un triple usage de cette sagesse, à savoir l'instruction, la dévotion et la direction. — A) L'instruction a deux objets : D'abord connaître le vrai ; c'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 16) : « Instruisez-vous, » en d'autres termes : que la parole de Jésus-Christ habite en vous de telle sorte que par lui vous soyez instruits de toutes choses (2<sup>e</sup> *Timoth.*, iii, v. 16) : « Toute Ecriture qui est inspirée de Dieu est utile, pour instruire, pour reprendre, pour corriger, pour conduire à la justice. » Ensuite pour connaître le bien, c'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 16) : « Et exhortez-vous les uns les autres, » c'est-à-dire exhortez-vous aux bonnes œuvres (2<sup>e</sup> *S. Pierre*, i, v. 12) : « Je vous réveille en vous renouvelant ce souvenir, » — B) En second lieu, l'Apôtre explique l'usage qu'en doit faire la dévotion. Il dit donc (v. 16) : « Par des psaumes et des hymnes ; » par des psaumes qui expriment l'allégresse des bonnes œuvres (*Ps.*, xlvii, v. 1) : « Chantez la gloire de Dieu par des cris d'allégresse. » L'hymne c'est la louange en forme de cantique (*Ps.*, cxlviii, v. 14) : « Qu'il soit loué par tous les saints. » — (v. 16) « et des cantiques spirituels, » car nous devons rapporter tout ce que nous faisons aux biens spirituels, aux promesses éternelles et à la gloire de Dieu. C'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 16) : « Chantant de cœur, » et non seulement des lèvres (1<sup>re</sup> *Corinth.*, xiv, v. 15) : « Je chanterai de cœur des cantiques, mais je les chanterai aussi avec intelligence ; » (*Isaïe*, xxix, v. 13) : « Ce peuple s'approche de moi de

omnibus pertinentibus ad sapientiam Christi debetis studere scire (*Act.*, xx, v. 27) : « Non subterfugi, quo minus annuntiares vobis omne consilium Dei ; » (*Eccli.*, xxi, v. 17) : « Cor fatui quasi vas confractum, et omnia sapientiam non tenebit, etc. »

2<sup>o</sup> Triplex autem est usus hujus sapientiae, sc. instructionis, devotionis et directionis. — A) Instructio duplex, sc. ad cognoscendum vera, unde dicit : « Docentes ; » quasi dicat : Habitet ita abundanter in vobis, ut de omnibus sitis instructi per ipsum (2. *Tim.*, iii, v. 16) : « Omnis Scriptura divinitus inspirata utilis est ad docendum, ad arguendum, etc. » Item ad cognoscendum bona, ideo dicit : « Et commoneat vosmetipsos, »

id est exhortantes vos ad bona opera (2. *Pet.*, i, v. 12) : « Suscitare vos in commotione, etc. » — B) Secundo, ponit usum devotionis ; unde dicit : « In psalmis et hymnis. » In psalmis qui designant jucunditatem bonae operationis (*Ps.*, xlvii, v. 1) : « Jubilate eum in voce exultationis, etc. » Hymnus est laus cum cantico (*Ps.*, cxlviii, v. 14) : « Hymnus omnibus sanctis ejus, etc. ; » — « et canticis spiritualibus, etc. » quia quidquid nos facimus debemus referre ad bona spiritualia, ad promissa aeterna et ad reverentiam Dei. Et ideo dicit : « In cordibus, » et non in labiis tantum (1. *Cor.*, xiv, v. 15) : « Psallam spiritu, psallam et mente ; » (*Is.*, xxix, v. 13) : « Populis hic labiis me honorat, cor

bouche, et me glorifie des lèvres, mais son cœur est éloigné de moi. » L'Apôtre ajoute (v. 16) : « Avec reconnaissance, » c'est-à-dire reconnaissant la grâce de Jésus-Christ et les bienfaits de Dieu. Or les cantiques de l'Eglise se chantent surtout de cœur, mais ils se chantent aussi des lèvres, afin de provoquer le cantique du cœur, et en faveur des gens simples et peu instruits. — C) Enfin S. Paul indique l'usage de la sagesse, quant à la direction des œuvres, en disant (v. 17) : « Quoique vous fassiez en parlant et en agissant, faites tout au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, rendant grâces par lui à Dieu le Père. » La parole, en effet, est aussi une sorte d'œuvre (1<sup>re</sup> *Corinth.*, x, v. 31) : « Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, et quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu. »

On fait cette objection : Ou ceci est un précepte, ou c'est un conseil ; si c'est un précepte, on pèche en ne l'observant pas ; or ne pas l'observer n'est qu'une faute vénielle. On peut donc à la fois pécher véniellement et mortellement.

Voici la réponse ; quelques-uns ne voient là qu'un conseil ; mais ceci est une erreur. Il faut donc dire qu'il n'est point nécessaire que tout soit rapporté actuellement ; il suffit qu'il le soit habituellement. Car celui qui agit contre la gloire de Dieu ou contre ses commandements, viole ce précepte. Mais celui qui ne pèche que véniellement ne viole pas le précepte, dans le sens absolu ; car, bien qu'il ne rapporte pas actuellement à Dieu tout ce qu'il fait, il le rapporte cependant habituellement.

autem eorum longe est a me. » Et addit : « In gratia, » sc. recognoscentes gratiam Christi et beneficia Dei. Sunt autem cantica Ecclesiae cordis principaliter, sed oris sunt ut excitetur canticum cordis, et pro simplicibus et rudibus, — C) Tertio, ponit usum directionis in opere, dicens : « Omne quodcumque [facitis, etc.,] quia etiam locutio opus quoddam est (1. *Cor.*, x, v. 31) : « Sive manducatis, sive bibitis, vel aliud [quid facitis, omnia in gloriam Dei facite, etc. »

quicumque hoc non facit ; sed peccat venialiter quando quis hoc non facit ; ergo quicumque peccat venialiter peccat mortaliter. Respondeo : quidam dicunt quod hoc est consilium, sed hoc non est verum. Sed dicendum est quod non est necessarium quod omnia in Deum referantur actu, sed habitu ; qui enim facit contra gloriam Dei et præcepta ejus, facit contra hoc præceptum. Venialiter autem peccans, non facit contra hoc præceptum simpliciter, quia licet non actualiter, tamen habitualiter refert omnia in Deum.

Sed contra : aut hoc est præceptum, aut consilium : si præceptum, peccat

LEÇON IV<sup>e</sup> (Ch. iii<sup>e</sup>, w. 18 à 26 et dernier.)

SOMMAIRE. — S. Paul recommande aux fidèles mariés de s'aimer mutuellement. Il indique comment les parents et les enfants, les serviteurs et les maîtres doivent se porter une affection réciproque.

18. Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il est bien raisonnable, en ce qui est selon le Seigneur.

19. Maris, aimez vos femmes, et ne les traitez point avec rigueur et avec rudesse.

20. Enfants, obéissez en tout à vos parents ; car cela est agréable au Seigneur.

21. Pères n'irritez point vos enfants, de peur qu'ils ne tombent dans l'abattement.

22. Serviteurs, obéissez en tout à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, ne les servant pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes, mais avec simplicité de cœur et crainte de Dieu.

23. Faites de bon cœur tout ce que vous ferez, comme le faisant pour le Seigneur, et non pour les hommes,

24. Sachant que vous recevrez du Seigneur l'héritage pour récompense ; c'est le Seigneur Jésus-Christ que vous devez servir.

25. Mais celui qui agit injustement recevra la peine due à son injustice ; car Dieu n'a point d'égard à la condition des personnes.

## LECTIO IV.

Conjuges se invicem diligere monet, ac ostendit quomodo invicem dilectione se prosequantur, parentes et liberi, servi et domini.

18. Mulieres, subditæ estote viris, sicut oportet in Domino,

19. Viri, diligite uxores vestras, et nolite amari esse ad illas.

20. Filii, obedite parentibus per omnia : hoc enim placitum est in Domino.

21. Patres, nolite ad indignationem provocare filios vestros, ut non pusillo animo fiant.

22. Servi, obedite per omnia dominis carnalibus, non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed in simplicitate cordis timentes Dominum.

23. Quodcumque facitis, ex animo operamini sicut Domino, et non hominibus.

24. Scientes quod a Domino accipietis retributionem hæreditatis, Domino Christo servite.

25. Qui enim injuriam facit, recipiet id quod inique gessit : et non est personarum acceptio apud Deum.

26. Vous, maîtres, rendez à vos serviteurs ce que l'équité et la justice demandent de vous, sachant que vous avez aussi bien qu'eux un maître dans le ciel.

Après avoir instruit, d'une manière générale, tous les fidèles, l'Apôtre en vient à des recommandations spéciales. D'abord il donne certaines règles spéciales se rapportant à divers états, dans l'Eglise ; en second lieu des règles communes à tous les états, par rapport à certaines conditions (iv, v. 2) : « Persévérez dans la prière. » La première partie se subdivise en trois, selon les trois liens sociaux qui, d'après le Philosophe, constituent la famille. Le premier est celui de l'époux et de l'épouse ; le second celui des parents et des enfants ; le troisième, celui du serviteur et du maître. Le dernier (v. 22) : « Serviteurs, obéissez en tout, etc. ; » le second (v. 20) : « Enfants, obéissez en tout à vos pères et mères. » Chacune de ces subdivisions se divise encore en deux parties ; suivant que dans l'une l'Apôtre recommande aux inférieurs d'obéir et aux supérieurs de commander avec modération.

1<sup>o</sup> Il dit donc (v. 18) : « Femmes, soyez soumises à vos maris, etc. » — I. Il dit (v. 18) : « Comme il est raisonnable de le faire, » parce que cette soumission est prescrite par la loi divine (Genèse, iii, v. 16) : « Vous serez sous la puissance de votre mari, et il vous dominera ; » (1<sup>re</sup> Corinth., xiv, v. 34) : « Que les femmes se taisent dans les Eglises, car il ne leur est pas permis de parler, mais elles doivent demeurer soumises comme la loi le dit. » Et le motif de cette défense, c'est que régir est le propre de la raison, or l'homme a plus de raison ; c'est donc à lui de présider. S. Paul ajoute (v. 18) : « En ce qui est selon le Seigneur, » car tout ce qui est ordonné à quelque

26. Domini, quod justum est et æquum servis præstate : scientes quoniam et vos Dominum habetis in cælo. ibi : « Servi. » Unaquæque earum dicitur in duo secundum quod monet subditos ut obediant, superiores ut moderate imperent.

Posita generali instructione ad omnes, hic incipit ponere specialem. Primo, datur I. Et dicit : « Sicut oportet, » quia hæc subjectio est ex lege divina ordinata (Gen., iii, v. 16) : « Sub viri potestate eris, et ipse dominabitur tui ; » (1 Cor., xiv, v. 34) : « Mulieres in ecclesiis taceant : non enim permittitur eis loqui, sed subditæ esse, sicut et Lex dicit. » Et ratio hujus est, quia regere est rationis ; viri autem magis vigent ratione, et ideo præsidere debent. Item addit : « In Domino, » quia omnia ordinata ad servi. Secunda, ibi : « Filii ; » tertia,

fin particulière, doit finalement se rapporter à Dieu. — II. L'Apôtre recommande ensuite aux maris d'aimer leurs femmes ; en disant (v. 19) : « Maris, aimez vos femmes. » Car cette affection est conforme à la nature, puisque le mari et la femme ne font plus en quelque sorte qu'une seule et même personne (*Eph.*, v, v. 25) : « Et vous maris, aimez vos femmes, comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise. » Il défend qu'ils leur soient amers (*Michée*, i, v. 12) : « Elle s'est trouvée trop faible pour vous assister, et elle est elle-même plongée dans l'amertume ; » (*Ephés.*, iv, v. 31) : « Que toute aigreur, tout emportement, toute colère, toute médisance, enfin toute malice soit bannie d'entre vous. »

II<sup>o</sup> Quand S. Paul dit (v. 20) : « Enfants, obéissez en tout à vos pères et mères, » il traite du second lien social. — I. Il dit (v. 20) : « Enfants, obéissez en tout, etc. » à-savoir en ce qui n'est pas contre Dieu (*Hébr.*, xii, v. 9) : « Si nous avons eu du respect pour les pères de notre corps, lorsqu'ils nous ont châtiés, combien plus devons-nous être soumis à celui qui est le père des esprits. » Que s'ils commandent quelque chose contre Dieu, il faut alors entendre en ce sens ce qui est dit en S. Luc (xiv, v. 26) : « Si quelqu'un vient à moi, et ne hait pas son père et sa mère, etc. » La raison en est que (v. 20) « cela est agréable au Seigneur, » c'est-à-dire, commandé par la loi du Seigneur, car la loi de la charité ne détruit pas la loi de la nature, elle la perfectionne; or la loi de la nature, c'est que le fils soit soumis à la sollicitude de son père (*Exode*, xx, v. 12) : « Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre, etc. » — II. En ajoutant (v. 21) : « Pères, n'irritez point vos enfants, » S. Paul instruit les parents (*Ephés.*, vi, v. 4) : « Et vous pères, n'irritez point vos enfants, etc. ; » et cela (v. 21) « de peur qu'ils ne tombent dans

aliquos fines sunt referenda finaliter in Deum. — II. *Deinde* monet viros ut diligant eas, dicens : « Viri, diligite uxores, » hoc enim est naturale : quia vir et uxor quodammodo sunt unum (*Ephés.*, v, v. 25) : « Viri, diligite uxores vestras, etc. » Et prohibet ne eis sint amari (*Mich.*, i, v. 12) : « Infirmata est in bonum, quæ habitat in amaritudinibus ; » (*Ephés.*, iv, v. 31) : « Omnis amaritudo, et ira, et indignatio, et clamor, et blasphemia tollatur a vobis, cum omni malitia. »

II<sup>o</sup> *DEINDE* cum dicit : « Filii, etc. » agit de secundo : — I. *Et* dicit : « Filii, obedite per omnia, » sc. quæ non sunt contra Deum (*Hébr.*, xii, v. 9) : « Pa-

rentes quidem carnis nostræ habuimus eruditores et reverebamur eos, etc. » Si vero præcipiant in his quæ sunt contra Deum, sic intelligitur illud quod dicitur (*Luc.*, xiv, v. 26) : « Si quis venit ad me, et non odit patrem suum et matrem, etc. ; » et hoc quia « hoc est placitum Domino, » id est in lege Domini, quia lex charitatis non removet legem naturæ, sed perficit. Est autem lex naturalis, quod filius subdatur curæ patris (*Exod.*, xx, v. 12) : « Honora patrem tuum et matrem tuam, etc. » — II. *Deinde* cum dicit : « Patres nolite, etc. » instruit parentes (*Ephés.*, vi, v. 4) : « Et vos, patres, nolite ad iracundiam provocare filios, etc. ; » et hoc, « Ut non pusillo animo

l'abattement, » c'est-à-dire qu'ils ne deviennent pusillanimes, car l'homme retient l'impression qu'il a reçue dans l'enfance. Or il est naturel que ceux qui sont nourris dans la servitude, demeurent toujours craintifs. Aussi a-t-on donné pour raison de ce que les enfants d'Israël n'avaient point été conduits immédiatement dans la terre promise, qu'ils avaient été nourris dans l'esclavage, et qu'ils auraient manqué d'audace pour combattre l'ennemi (*Isaïe*, xxxv, v. 4) : « Dites à ceux qui ont le cœur abattu : prenez courage, etc. »

III<sup>o</sup> L'Apôtre dit ensuite (v. 22) : « Serviteurs, obéissez en tout, etc. » et traite ainsi du troisième lien. — I. Il fait d'abord une recommandation aux serviteurs ; en second lieu il en montre la raison (v. 24) : « Sachant que vous recevrez du Seigneur, etc. ; » troisième-ment, il prévient une difficulté, à ces mots (v. 23) : « Car celui qui agit injustement, etc. »

1<sup>o</sup> Sur le premier de ces points, il fait deux choses : premièrement il avertit les serviteurs d'obéir ; secondement, il indique la manière de le faire (v. 22) : « Ne les servant pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous. » — 1. Il dit donc (v. 22) : « Serviteurs, » vous qui êtes dans cette condition selon la chair, « obéissez en tout, à vos maîtres charnels, » c'est-à-dire en tout ce qui n'est pas contraire à la volonté de Dieu (1<sup>re</sup> S. Pierre, ii, v. 18) : « Soyez soumis, non seulement à ceux qui sont bons et doux, mais à ceux qui sont rudes et fâcheux, etc. ; » (1<sup>re</sup> *Timoth.*, vi, v. 1) : « Que tous les serviteurs qui sont sous le joug sachent qu'ils sont obligés de rendre toutes sortes d'honneur à leurs maîtres. »

2. Quand il ajoute (v. 22) : « Ne les servant pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, » S. Paul enseigne le mode de l'obéissance. Il en donne deux règles : la première de le faire avec simplicité et sans détour ; la seconde de le faire volontairement. — A) Il dit donc :

fiant, » id est ut non pusillanimes fiant. Et hujus ratio est, quia homines retinent impressionem quam a pueritia habuerunt ; naturale autem est quod qui in servitute nutriuntur, semper sint pusillanimes. Unde ratio est cujusdam, quare filii Israel non statim in terram promissionis sunt perducti : quia fuerant nutriti in servitute, et non habuissent audaciam contra inimicos pugnandi (*Is.*, xxxv, v. 4) : « Dicit pusillanimes, etc. »

III<sup>o</sup> *DEINDE* dicit : « Servi obedite, » agit de tertio. — I<sup>o</sup> *Et* primo, de servis ponit monitionem ; secundo, ostendit rationem, ibi : « Scientes ; » tertio, excludit dubitationem, ibi : « Qui enim. »

1<sup>o</sup> Circa primum duo facit : quia primo monet eos ad obedientiam ; secundo, determinat obediendi modum, ibi : « Non ad oculum. » — I. Dicit ergo : « Servi, » secundum carnalem conditionem, « obedite per omnia, » quæ sc. non sunt contra Deum (1<sup>re</sup> *Petr.*, ii, v. 18) : « Non tantum bonis et modestis, sed etiam discolis, etc. » (1<sup>re</sup> *Tim.*, vi, v. 1) : « Quicumque sunt sub jugo servi, dominos suos omni honore dignos arbitrentur. »

2. *Deinde* cum dicit : « Non ad oculum, » docet modum obediendi. Et ostendit duos modos obediendi : primo, quod simpliciter et sine dolo ; secundo, ostendit quod voluntarie. — A) Dicit ergo : « Non

« Ne les servant pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, c'est-à-dire, seulement autant que le maître peut voir; (Ephés., vi, v. 5) mêmes expressions. Il ajoute (v. 22) : « Comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes, » car on n'obéit de cette manière que pour plaire aux hommes (Galat., i, v. 10) : « Si je voulais encore plaire aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ. » C'est pour cela qu'il dit (v. 22) ; « Mais avec simplicité de cœur, » c'est-à-dire, sans détour « et par la crainte du Seigneur, » comme Job (i, v. 1) : « Cet homme était simple et droit, et craignant Dieu ; » (Prov., xi, v. 5) : « La simplicité des justes les conduira heureusement. » — B) De plus l'obéissance doit être volontaire ; ce qui lui fait dire (v. 25) : « Tout ce que vous faites, faites-le de bon cœur, » c'est-à-dire, avec empressement, et cela (v. 25) « comme le faisant pour le Seigneur. » Car celui qui est le serviteur d'un autre dans l'ordre de la justice, le fait pour Dieu de qui vient cet ordre (Rom., xiii, v. 2) : « Celui qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu ; » (Ephés., vi, v. 6) : « Faisant de bon cœur la volonté de Dieu et servant ses maîtres, avec affection, regardant en eux le Seigneur et non les hommes, etc. »

2<sup>o</sup> Lorsqu'il dit (v. 24) : « Sachant que vous recevrez, etc., » il rappelle la double raison de l'obéissance ; l'une prise du côté de la récompense, l'autre du côté de la piété pour Dieu. Il dit donc : il faut obéir avec empressement, parce que (v. 24) « vous recevrez du Seigneur l'héritage éternel pour récompense » (Ps., xv, v. 6) : « Le sort m'est échu d'une manière avantageuse, car mon héritage est excellent ; » (Ephés., vi, v. 8) : « Sachant que chacun recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait, qu'il soit esclave, ou qu'il

ad oculum, » sc. quantum potest videri a domino ; (Ephés., vi, v. 5) Simile. Et dicit : « quasi hominibus placentes, quia non serviunt hoc modo nisi ut placeant hominibus (Gal., i, v. 10) : « Si adhuc hominibus placerem, servus Christi non essem. » Ideo addit : « Sed in simplicitate cordis, etc., » id est absque dolo, « timentes Dominum, » sicut (Job, i, v. 1) : « Erat vir ille simplex et rectus ac timens Deum ; » (Prov., xi, v. 3) : « Simplicitas justorum dirigit eos, etc. » — B) Item voluntarie, unde dicit : « Quodcumque facitis ex animo, » id est prompte, « operamini. » Et hoc « Sicut Domino, » quia qui servit alicui propter ordinem Justitiæ, facit hoc propter Deum, a quo

est hic ordo (Rom., xiii, v. 2) : « Qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit ; » (Ephés., vi, v. 6) : « Facientes voluntatem Dei ex animo, cum bona voluntate servientes, sicut, etc. » 2<sup>o</sup> Deinde dicit : « Scientes, » ostendit duplicem rationem hujus, et una est ex parte remunerationis, alia ex parte devotionis ad Deum. Dicit ergo : serviatu prompte, quia « a Domino accipietis retributionem hæreditatis » æternæ (Ps., xv, v. 6) : « Funes ceciderunt mihi in præclaris, etenim hæreditas mea præclara est mihi ; » (Ephés., vi, v. 8) : « Scientes quoniam unusquisque quodcumque fecerit bonum hoc recipiet a Domino, sive

soit libre. » Quelques-uns ont eu cette opinion, que l'acte de justice n'est pas méritoire, parce qu'il paraît l'acquiescement d'une dette, et qu'il n'est pas méritoire de donner à quelqu'un ce qui lui appartient. Mais il faut se rappeler que par là même que vous agissez volontairement, vous mettez quelque chose du vôtre, parce qu'il est en votre pouvoir de vouloir ou de ne vouloir pas ; et dans ce sens votre acte est méritoire. Les serviteurs rendent service à leur maître comme l'acquit d'une dette, il est vrai, mais pour en retirer une récompense, ils s'en acquittent volontairement. Toutefois servez vos maîtres à Dieu. Une autre raison, c'est qu'en agissant ainsi vous servez Jésus-Christ lui-même (Rom., xii, v. 11) : « Conservez-vous dans la ferveur de l'Esprit ; souvenez-vous que c'est le Seigneur que vous servez. »

3<sup>o</sup> En ajoutant (v. 25) : « Mais celui qui agit injustement, etc., » S. Paul prévient une difficulté. En effet le serviteur pouvait dire : Comment servirai-je celui qui me fait injure ? C'est pourquoi l'Apôtre répond : il ne vous appartient pas de vous venger, en retirant à votre maître ce qui est à lui ; vous devez attendre votre rétribution de celui qui peut vous la rendre, (v. 25) « car celui qui agit injustement recevra la peine due à son injustice » (2<sup>e</sup> Corinth., v, v. 10) : « Tous nous devons comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes et aux mauvaises actions, qu'il aura faites, pendant qu'il était revêtu de son corps ; » (Ephés., vi, v. 10) : « Il n'a pas d'égard à la condition des personnes ; » (Act., x, v. 34) : « En vérité je vois bien que Dieu ne fait point acception des personnes. »

II. Quand l'Apôtre dit ensuite (1) (v. 26) : « Vous, maîtres, rendez

(1) S. Thomas poursuit son explication, en anticipant sur le chapitre suivant, afin de terminer ce qui a rapport aux recommandations spéciales.

servus, sive liber. » Quorumdam enim fait opinio quod actus justitiæ non est meritorius, quia hoc videbatur esse debitum, et hoc non est meritorium alicui dare quod suum est. Sed sciendum est quod ex hoc quod voluntarie facis, ex hoc ponis aliquid de tuo, quia de potestate tua est velle et non velle, et sic est meritorium. Servi autem ex debito serviunt Domino ; et ideo ut habeant mercedem hoc faciunt voluntarie. Sed sic servite eis quod a Deo non recedatis. Item alia ratio est, quia sic servitis Domino Christo (Rom., xii, v. 11) : « Spiritu ferventes, Domino, etc, » 3<sup>o</sup> Deinde dicit : « Qui enim, » removet dubitationem. Posset enim dicere servus : quomodo serviam ei qui facit mihi injuriam ? Et ideo dicit : Non est tuum ut vindices te, subtrahendo ei quod suum est, sed expecta ab eo, qui potest, quia « Qui injuriam facit, etc. » (2<sup>e</sup> Cor., v, v. 10) : « Omnes enim nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis prout gessit, sive bonum, sive malum ; » (Ephés., vi, v. 10) : « Et personarum acceptio non est apud Deum ; » (Act., x, v. 34) : « Non est personarum acceptor Deus. » II. Deinde cum dicit : « Domini, »

à vos serviteurs ce que l'équité et la justice demandent de vous, » il enseigne comment les maîtres doivent se conduire à l'égard de leurs serviteurs. Et d'abord, il expose la doctrine; en second lieu il en rend raison (v. 26): « Sachant aussi que vous avez aussi bien qu'eux, un maître dans le ciel. » — 1<sup>o</sup> Un maître peut peser sur ses serviteurs de deux manières, à savoir en faisant contre eux ce que défend la justice de la loi, car, d'après la Loi, il n'est pas permis au maître d'user de sévices à l'égard de son serviteur. C'est ce qui fait dire à S. Paul (v. 26): « Ce que l'équité ou la justice demandent de vous. » En second lieu, en exigeant tout ce qui lui est dû, ce qu'adoucit la mansuétude chrétienne. C'est pourquoi S. Paul dit: « l'équité » (*Job*, xxxi, v. 13): « Si j'ai dédaigné d'entrer en jugement avec mon serviteur. » — 2<sup>o</sup> Lorsqu'il dit (v. 26): « Sachant que vous avez aussi bien qu'eux un maître dans le ciel, » il en donne la raison. C'est que Dieu se conduira à votre égard comme vous vous serez conduits à leur égard (*Ephés.*, vi, v. 8): « Sachant que chacun, etc. » (1)

ostendit qualiter domini se habeant ad servos. Et circa hoc duo facit: primo, dat doctrinam; secundo, reddit rationem eorum, ibi: « Scientes. » — 1<sup>o</sup> Dupliciter autem potest dominus gravare servos, scilicet faciendo contra eos quod iustitia Legis prohibet, quia secundum leges non licet domino sœvire in servum; ideo dicit: « Quod iustum est. » Item si exigeret totum debitum, quod mansuetudo christiana mitigat; ideo dicit: « Et æquum » (*Job*, xxxi, v. 13): « Si contempsi subire, etc. » — 2<sup>o</sup> Deinde cum dicit: « Scientes, etc. » ponitur ratio, quia sicut tu te habes ad eos, ita Dominus ad te (*Ephés.*, vi, v. 8): « Scientes, etc. »

COROLLAIRES SUR LE CHAPITRE TROISIÈME

(1) Pour vivre chrétiennement, et se conduire d'une manière digne de Dieu et de Jésus-Christ, réfléchir souvent sur la dignité et le bonheur de son baptême. Au souvenir de cette noblesse spirituelle, se dégager des choses de la terre, élever son esprit et son cœur. Le ciel est ma patrie, la terre est mon exil. C'est dans le ciel que je veux demeurer par mes vœux, mes désirs et mon cœur. O ! quand vous posséderai-je, ineffable source de tout bien !

S'il faut souffrir, penser à la vie de la gloire, qui succède à la vie présente. Maintenant il ne paraît pas encore ce que nous sommes, mais en ce jour.....

La condition du christianisme est de dépouiller le vieil homme, et de revêtir le nouveau. La gloire est en raison du travail et du choix.

Faire attention au souhait de S. Paul: La paix du Christ, « pax Christi. » Que cette paix qu'il nous a apportée du ciel, et à laquelle il nous a appelés, « in qua vocati estis, » soit victorieuse et triomphante dans nos cœurs; ou bien encore, qu'elle soit en nous comme le juge qui distribue les couronnes.

Lire la parole de Dieu et la méditer en sorte qu'elle demeure en nous abondamment et pleinement.

Picquigny, passim.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE. — S. Paul ordonne de prier pour lui. Il prescrit de lire cette épître dans l'Eglise de Laodicée, et la termine, à sa manière accoutumée, en souhaitant la grâce de Jésus-Christ.

1. Persévérez et veillez dans la prière, en l'accompagnant d'actions de grâces.

2. Priez aussi pour nous, afin que Dieu nous ouvre une entrée pour sa parole, et pour annoncer le mystère du Christ, pour lequel je suis dans les liens;

3. Et que je le découvre aux hommes en la manière que je dois le découvrir.

4. Conduisez-vous avec sagesse envers ceux qui sont hors de l'Eglise, en rachetant le temps.

5. Que votre entretien étant toujours accompagné d'une douceur édifiante, soit assaisonné du sel de la discrétion, en sorte que vous sachiez comment vous devez répondre à chaque personne.

6. Mon cher frère Tychique, fidèle ministre du Seigneur, et mon compagnon dans le service que je lui rends, vous apprendra tout ce qui regarde l'état où je suis.

7. Je vous l'ai envoyé exprès, afin qu'il apprenne l'état où vous êtes vous-mêmes, et qu'il console vos cœurs.

8. J'envoie aussi Onesime, mon cher et fidèle frère, qui est de votre pays. Vous saurez par eux tout ce qui se passe ici.

CAPUT IV.

Pro se orare jubet Paulus; in ecclesia Laodicensium vult hæc epistola legatur, ac tandem suo more epistolam gratia signat.

1. Orationi instate vigilantes in ea in gratiarum actione,

2. Orantes simul et pro nobis, ut Deus aperiat nobis ostium sermonis ad loquendum mysterium Christi (propter quod etiam victus sum),

3. Ut manifestem illud ita ut oportet me loqui.

4. In sapientia ambulate ad eos, qui

foris sunt, tempus redimentes.

5. Sermo vester semper in gratia sale sit conditus, ut sciatis quomodo oporteat vos unicuique respondere.

6. Quæ circa me sunt, omnia vobis nota faciet Tychicus, charissimus frater, et fidelis minister, et conservus in Domino:

7. Quem misi ad vos ad hoc ipsum, ut cognoscat, quæ circa vos sunt, et consolvatur corda vestra.

8. Cum Onesimo, charissimo et fideli fratre, qui ex vobis est, qui omnia quæ hic aguntur, nota facient vobis.

9. *Aristarque, qui est prisonnier avec moi, vous salue aussi bien que Marc, cousin de Barnabé, sur le sujet duquel on vous a écrit : s'il vient chez vous, recevez-le bien.*

10. *Jésus aussi, appelé le juste, vous salue. Ils sont du nombre des fidèles circoncis. Ce sont les seuls qui travaillent maintenant avec moi, pour le royaume de Dieu, et qui ont été ma consolation.*

11. *Epaphras, qui est de votre ville, vous salue. C'est un serviteur du Christ-Jésus qui combat sans cesse pour vous dans ses prières, afin que vous demeuriez fermes et parfaits, et que vous accomplissiez pleinement tout ce que Dieu demande de vous.*

12. *Car je puis bien lui rendre ce témoignage, qu'il a un grand zèle pour vous, et pour ceux de Laodicée et d'Hiéropolis.*

13. *Luc, médecin, notre cher frère, et Démas vous saluent.*

14. *Saluez de ma part nos frères de Laodicée, et Nymphas et l'Eglise qui est dans sa maison.*

15. *Et lorsque cette lettre aura été lue parmi vous, ayez soin qu'elle soit lue aussi dans l'Eglise de Laodicée, et qu'on vous lise de même celle des Laodicéens.*

16. *Dites à Archippe : Considérez bien le ministère que vous avez reçu du Seigneur, afin d'en remplir tous les devoirs.*

17. *Voici la salutation que j'ajoute ici, moi Paul, de ma propre main : Souvenez-vous de mes liens. La grâce soit avec vous. Amen.*

1<sup>o</sup> L'Apôtre a donné plus haut des règles spéciales pour les diverses conditions humaines, il en donne ici qui appartiennent à tous,

9. *Salutat vos Aristarchus conceptivus meus, et Marcus consobrinus Barnabæ, de quo accepistis mandata : si venerit ad vos, suscipite illum :*

10. *Et Jesus qui dicitur justus, qui sunt ex circumcissione : hi soli sunt adjuvatores mei in regno Dei, qui mihi fuerunt solatio.*

11. *Salutat vos Epaphras, qui ex vobis est servus Christi Jesu, semper sollicitus pro vobis in orationibus, ut stetis perfecti et pleni in omni voluntate Dei.*

12. *Testimonium enim illi perhibeo quod habet multum laborem pro vobis, et pro his qui sunt Laodicæ, et qui Hiéropolis.*

13. *Salutat vos Lucas medicus charissimus, et Demas.*

14. *Salutate fratres qui sunt Laodicæ, et Nympham, et quæ in domo ejus est ecclesiam.*

15. *Et cum lecta fuerit apud vos epistola hæc, facite ut et in Laodicensium ecclesia legatur, et ea quæ Laodicensium est, vobis legatur.*

16. *Et dicite Archippo : Vide ministerium, quod accepisti in Domino, ut impleas illud.*

17. *Salutatio, mea manu Pauli. Memores estote vinculorum meorum. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum. Amen.*

1<sup>o</sup> SUPRA posuit specialia documenta ad singulos status hominum ; hic ponit pertinentia ad omnes, tamen respectu

toutefois sous des rapports divers. Et d'abord il instruit les fidèles de la manière de se conduire à l'égard des autres ; en second lieu de la manière dont les autres doivent se conduire à leur égard (v. 7) : « Pour ce qui me regarde, etc. »

I. La première partie se subdivise. Premièrement l'Apôtre établit ce qu'ils doivent à sa propre personne, comme leur supérieur spirituel ; secondement, ce qu'ils doivent aux autres, particulièrement aux infidèles (v. 6) : « Conduisez-vous avec sagesse, etc. »

1<sup>o</sup> Dans la première subdivision, il engage tous les fidèles à prier ; en second lieu à prier pour lui-même (v. 5) : « Priez aussi pour nous, etc. » — 1. La prière doit réunir trois conditions, à savoir, être persévérante, reconnaissante et vigilante. — A) D'abord persévérante (v. 2) : « Vaquez instamment à la prière, » c'est-à-dire, priez avec persévérance (1<sup>re</sup> *Thessal.*, v, v. 17) : « Priez sans cesse ; » (*S. Luc.*, xviii, v. 1) : « Il faut toujours prier, et ne point se lasser de le faire. » — B) Ensuite vigilante, afin que l'âme reste libre (v. 2) : « Et veillez » (1<sup>re</sup> *S. Pierre*, iv, v. 7) : « Soyez vigilants dans la prière, etc., » (*S. Luc.*, vi, v. 12) : « Jésus passa toute la nuit à prier Dieu. » — C) Enfin reconnaissante, c'est-à-dire faite avec action de grâces. Autrement, si l'on montre de l'ingratitude pour les bienfaits reçus, on n'en mérite plus de nouveaux. Aussi lit-on à la suite (v. 2) : « En l'accompagnant d'action de grâces » (*Philipp.*, iv, v. 6) : « Avec action de grâces ; » (1<sup>re</sup> *Thess.*, v, v. 18) : « Rendez grâces à Dieu en toutes choses. »

2. L'Apôtre supplie ensuite les fidèles de prier pour lui-même, en disant (v. 5) : « Priez aussi pour nous, etc., » car c'est une dette des inférieurs de prier pour leurs supérieurs spirituels, puisque ceux-ci les gardent, et que leur bien est le bien commun de tous (2<sup>e</sup> *Thess.*,

diversorum. Et primo, ostendit qualiter se habeant ad alios ; secundo, qualiter ad ipsos alii se habeant, ibi : « Qui circa me, etc. »

I. Iterum *prima* in duas, quia primo, ostendit quomodo se habeant ad ipsummet Apostolorum eorum prælatum ; secundo, quomodo ad alios, maxime infideles, ibi : « In sapientia. »

1<sup>o</sup> Circa primum duo facit, quia primo ; incitat eos universaliter ad orandum ; secundo, ut orent pro eo, ibi : « Orantes. » — 1. Debet autem oratio habere tria, sc. quod si assidua, grata et vigilans.

— A) Assidua ; unde dicit : « Oratione instantes, » id est cum perseverantia orate 1 *Thess.*, v, v. 17) : « Sine intermissione orate ; » (*Luc.*, xviii, v. 1) : « Oportet

semper orare et numquam deficere. » — B) Item vigilans, ut animus non sit pressus ; ideo subditur : « Vigilantes » (1 *Petr.*, iv, v. 7) : « Vigilatæ in orationibus, etc. ; » (*Luc.*, vi, v. 12) : « Erat pernoctans in oratione, etc. » — C) Item grata id est in gratiarum actione, alias non meretur beneficia nova si de acceptis esset ingratus. Unde sequitur : « In gratiarum actione » (*Phil.*, iv, v. 6) : « Cum gratiarum actione ; » (1 *Thess.*, v, v. 18) : « In omnibus gratias agite. »

2. Consequenter rogat ut orent pro ipso, dicens : « Orantes, etc., » quia hoc est debitum quod subditi pro prælatis orent, quia prælati custodiunt eos, et eorum bonum est commune omnium (2

III, v. 1) : « Priez pour nous, afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus, etc. » Priez, « afin que Dieu nous ouvre une entrée favorable pour sa parole, » c'est-à-dire ouvre lui-même la bouche, par laquelle sort la parole qui vient du cœur, et qu'il donne la grâce d'annoncer dignement sa parole. Dans cette action même, on reconnaît quelque chose de grand (S. *Matth.*, v, v. 2) : « Et ouvrant sa bouche, il les enseignait, etc. » C'est pourquoi l'Apôtre ajoute (v. 2) : « Pour annoncer le mystère de Jésus-Christ » (1<sup>re</sup> *Corinth.*, xiv, v. 2) : « C'est l'Esprit-Saint qui révèle les mystères. » J'ai besoin de votre prière, car (v. 2) « je suis dans les liens pour Jésus-Christ, » et pour lui je souffre tribulation ; il est donc nécessaire de prier pour que je l'annonce librement (2<sup>e</sup> *Timoth.*, ii, v. 9) : « Je souffre pour lui beaucoup de maux, jusqu'à être dans les chaînes comme un scélérat. » Et qu'il l'ouvre de telle manière (v. 4) « que je découvre le mystère de son amour, etc. » C'est que la parole divine peut être arrêtée par trois obstacles ; premièrement, la crainte ; c'est pourquoi l'Apôtre dit (v. 3) : « Je suis dans les liens. » Secondement, la sublimité des mystères, que les inférieurs ne peuvent comprendre. C'est ce qui lui fait dire (v. 4) : « Et que je le découvre aux hommes. » Troisièmement par l'inopportunité du temps ou de la manière. Il dit donc (v. 4) : « En la manière que je dois le découvrir » (1<sup>re</sup> *Corinth.*, iii, v. 1) : « Je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, etc. ; » (S. *Luc.*, xii, v. 42) : « Quel est l'économe fidèle et prudent que le maître établira sur sa famille pour distribuer à chacun, etc. »

2<sup>o</sup> Quand S. Paul dit ensuite (v. 5) : « Conduisez-vous avec sagesse, etc., » il montre comment les fidèles doivent se conduire à l'égard des étrangers, et d'abord dans le commerce de la vie ; ensuite dans les conversations (v. 6) : « Que votre entretien, etc. » — 1. Il dit donc

*Thess.*, iii, v. 1) : « Orate pro nobis ut sermo Domini currat, etc. » Et hoc, « ut Deus aperiat ostium, » id est os per quod sermo a corde exit, et quod Deus det gratiam digne proferendi verbum suum. In apertione etiam significatur aliquid magnum (*Matth.*, v, v. 2) : « Apertens os suum docebat eos, etc. ; » et ideo subdit : « Ad loquendum » (1 *Cor.*, xiv, v. 2) : « Spiritus est qui loquitur mysteria. » Et his indigeo, quia propter verbum Christi, etc., et tribulationes patior ; ideo orandum est ut libere possim (2 *Tim.*, ii, v. 9) : « Laboro usque ad vincula » Et hoc modo ut aperiat, id est, « ut ma-

nifestet, etc. » Tria possunt esse impedimenta verbi, sc. propter timorem, ideo dicit : « Vincit ; » vel propter altitudinem, ita quod subditi nequeant intelligere, ideo dicit : « Ut manifestet ; » vel propter incongruitatem temporis vel modi, ideo dicit : « Ut oportet » (1 *Cor.*, iii, v. 1) : « Non potui vobis loqui quasi spiritualibus, etc. ; » (*Luc.*, xii, v. 42) ; « Fidelis dispensator et prudens, quem, etc. » 2<sup>o</sup> Consequenter cum dicit : « In sapientia, etc., » ostendit quomodo se habeant ad extraneos, et primo, in conversatione ; secundum, quomodo in locutione, ibi : « Sermo vester. » — 1. Dicit ergo : « In

(v. 5) : « Conduisez-vous avec sagesse, envers ceux qui sont hors de l'Eglise, » c'est-à-dire les infidèles ; avec sagesse, c'est-à-dire sagement (*Sagesse*, vii, v. 28) : « Dieu n'aime que celui qui habite avec la sagesse. » Et en voici le motif (v. 5) : « En rachetant le temps. » On se rachète des vexations, quand on remet de son droit, afin de les éviter. Les fidèles étaient opprimés par les infidèles, l'Apôtre veut donc que les fidèles se rachètent de cette oppression par la sagesse (1<sup>re</sup> *S. Pierre*, ii, v. 12) : « Conduisez-vous parmi les Gentils d'une manière pure et sainte. »

2. Il enseigne ensuite comment ils doivent se conduire dans les entretiens. — A) Et d'abord la conversation doit être gracieuse ; il dit donc (v. 6) : « Que votre entretien étant toujours accompagné d'une grande douceur » (*Eccli.*, vi, v. 5) : « La langue de l'homme vertueux a une abondance de douceur. » — B) Secondement, discrète, c'est ce qui lui fait dire (v. 6) : « Soit assaisonné du sel de la discrétion. » On entend, en effet, par le sel, la discrétion, car de même que par l'assaisonnement du sel les mets préparés deviennent agréables au goût, toute action indiscrete est insipide et déplacée (S. *Marc.*, ix, v. 49) : « Ayez en vous du sel, et conservez la paix entre vous. » Cette disposition est nécessaire (v. 6) « afin que vous sachiez comment vous devez répondre à chaque personne. » Il y a, en effet, une manière de répondre aux sages, et une autre pour ceux qui ne le sont point (*Prov.*, xxvi, v. 4) : « Ne répondez point au fou selon sa folie, de peur que vous ne lui deveniez semblable ; » (1<sup>re</sup> *S. Pierre*, iii, v. 15) : « Soyez toujours prêts à répondre pour votre défense à tous ceux qui vous demanderont raison de l'espérance que vous avez. »

II. Quand S. Paul dit (v. 7) : « Quant à ce qui regarde l'état où je suis, etc., » il leur fait connaître ce que les autres font pour eux ; et

sapientia ambulate ad eos qui foris sunt, » abundabit — B) Secundo ut sit discretus, unde dicit : « S. le conditus : » per sapienter (*Sap.*, vii, v. 28) : « Neminem diligit Deus nisi qui cum sapientia inhabitat, etc. » Et hujus causa est, « redimementes, etc. » Redimit vexationem suam quando quis dimittit quod est de jure suo, ut vitet eam isti vexabatur ab eis, ideo vult quod redimat eam per sapientiam (1 *Petr.*, ii, v. 12) ; « Conversationem vestram inter gentes habentes bonam, etc. » 2<sup>o</sup> Item docet secundo quomodo se habeant in loquendo. — A) Et primo, ut sermo sit gratus, unde dicit : « Sermo vester semper in gratia » (*Eccli.*, vi, v. 5) : « Lingua eucharis in bono homine etc., » ostendit quid alii agant ad ipsos.

d'abord ceux qu'il vient de leur députer; ensuite ceux qui sont demeurés avec lui (v. 10): « Aristarque vous salue, etc. »

1<sup>o</sup> Il leur envoie un frère qu'il a choisi, et il le désigne d'abord par sa charité, quand il dit (v. 7): « Tychique, mon très cher frère, » à savoir par sa charité qui rend l'homme d'un prix plus grand que l'or (*Isaïe*, xiii, v. 12): « L'homme sera plus rare que l'or, il sera plus précieux que l'or pur. » Secondement par sa foi; c'est pourquoi il dit (v. 7): « Fidèle ministre du Seigneur » (1<sup>re</sup> *Corinth.*, iv, v. 2): « Or, ce qui est à désirer dans les dispensateurs, c'est qu'ils soient trouvés fidèles. » Enfin par son humilité. Il dit donc (v. 7): « Et mon compagnon, » à savoir, dans l'accomplissement du ministère, mais « dans le Seigneur, » car le supérieur spirituel doit chercher l'utilité de ceux à la tête desquels il est placé, et la gloire de Dieu; « Tychique donc vous dira tout ce qui me concerne. » Mais à quelle fin est-il envoyé? Pour connaître l'état où se trouvent les inférieurs (*Genèse*, xxxvii, v. 14): « Allez, et voyez si vos frères se portent bien, et si les troupeaux sont en bon état, et vous me rapporterez ce qui se passe, etc.; » (1<sup>er</sup> *Rois*, xvii, v. 18): « Voyez comment vos frères se portent, et sachez en quelle compagnie ils sont. » (v. 8): « Je vous l'ai envoyé exprès, afin qu'il connaisse l'état ou vous êtes. » En second lieu pour les consoler (v. 8): « Et qu'il console vos cœurs » (*Rom.*, i, v. 11): « Car, j'ai grand désir de vous voir, pour vous faire part de quelque grâce spirituelle afin de vous fortifier, c'est-à-dire, afin qu'étant parmi vous, nous puissions nous consoler mutuellement. » Le Sauveur lui-même a été envoyé pour cette fin par son Père (*Isaïe*, lxi, v. 2): « Pour consoler ceux qui pleurent. » L'Apôtre avertit ensuite qu'il envoie Tychique en compagnie d'Onésime (v. 9): « J'envoie aussi Onésime, mon cher et fidèle frère, qui est de votre pays;

Et primo, ostendit quid ad eos agant illi quos ad eos mittit; secundo, quid eum Apostolo remanentes, ibi: « Salutatur. »

1<sup>o</sup> Mittit autem ad eos legatum, quem primo, describit tripliciter, et primo a dilectione, dicens: « Charissimus frater, » sc. per charitatem, quæ facit hominem auro pretiosorem (*Is.*, xlii, v. 12): « Pretiosior erit vir auro et homo mundo obryzo, etc. » Item a fide, unde dicit: « Fidelis in ministerio » (1 *Cor.*, iv, v. 2): « Hic jam quaeritur inter dispensatores ut fidelis quis inveniatur. » Item ab humilitate, unde dicit: « Et conservus, » sc. in executione ministerii, sed « id Domino, » quia prælatus quaerere debet utilitatem eorum

quibus præfertur, et Dei honorem. Sed ad quid mittitur? Ut cognoscat statum subditorum (*Gen.*, xxxvii, v. 14): « Vade et vide si cuncta prospera sunt erga fratres tuos et pecora, et renuntia mihi quid agatur, etc. » (1 *Reg.* xvii, v. 18): « Fratres tuos visitabis si recte agant, et cum quibus ordinati sunt disce. » Item ut consolatur (*Rom.*, i, v. 11): « Desidero enim videre vos ut aliquid impartiar vobis gratiæ spiritualis ad confirmandos vos, id est simul consolari in vobis, etc. » Et Dominus missus a Patre ad hoc venit (*Is.*, lxi, v. 2): « Ut consolaretur omnes lugentes, etc. » Item describit ejus societatem cum Onesimo: « Qui omnia quæ hic aguntur,

vous saurez par eux tout ce qui se passe ici. » Ce qui vous concerne me sera rapporté, pour que je le règle; ce qui me concerne vous sera communiqué, pour vous servir d'exemple.

2<sup>o</sup> Quand il ajoute (v. 10): « Aristarque, qui est prisonnier avec moi vous salue, ainsi que Marc, cousin de Barnabé, » il leur fait connaître les témoignages d'affection de ceux qui sont demeurés avec lui. Le sens littéral ne présente pas de difficulté. (v. 10) « Sur le sujet duquel on vous a écrit. » Il est dit aux Actes (xiii, v. 57), que pendant que l'Apôtre et Barnabé prêchaient ensemble l'Évangile, un certain Jean, surnommé Marc, se joignit à eux, puis s'en sépara, et revint de nouveau vers eux. Paul ne voulut pas le recevoir, mais Barnabé le prit avec lui; ce qui fut cause que Paul se sépara lui-même de Barnabé. L'Apôtre avait donc écrit aux Colossiens au sujet de Marc, de ne pas le recevoir; mais Marc s'étant converti, l'Apôtre leur dit de l'accueillir maintenant. C'est le sens de cette parole (v. 10): « Au sujet duquel on vous a écrit. » Ou bien encore, « Barnabé notre frère, au sujet duquel, etc., s'il vient chez vous, recevez-le bien » — (v. 11) « Jésus aussi, appelé le juste, vous salue. » C'était un homme d'une sainte vie, et pour cette raison nommé le juste (v. 11) « Tous trois sont du nombre des fidèles circoncis, » envoyés pour prêcher l'Évangile de Jésus-Christ; « ce sont les seuls qui travaillent maintenant avec moi, pour le royaume de Dieu, et qui ont été ma consolation » (*Philipp.*, i, v. 18): « Que m'importe, pourvu que Jésus-Christ soit annoncé, en quelque manière que ce soit, soit par occasion, soit par amour de la vérité, je m'en réjouis, et m'en réjouirai. » L'Apôtre nomme donc d'abord les Gentils, et ensuite les Juifs. (v. 12) « Epaphras, qui est de votre ville, » car il était Asiatique, « vous salue; c'est un fidèle serviteur de Jésus-Christ qui combat sans cesse pour vous dans ses prières. » Il vous salue, dans le désir (v. 12) « que vous de-

etc. » Et vestra mihi, ut corrigam, et mea vobis, ut exemplum habeatis.

2<sup>o</sup> Deinde cum dicit: « Salutatur, etc., » ostendit quo modo salutatur a remanentibus cum Apostolo, et littera satis patet. « De quo accepistis, etc. » (*Act.*, xii, v. 37) dicitur quod cum Paulus et Barnabas simul irent, quidam Joannes Marcus sic se eis conjunxit quod postea recessit et iterum rediit. Et Paulus quidem noluit eum recipere, sed Barnabas; et ideo Paulus recessit a Barnaba. Et propter hoc Apostolus scripsit Colossensibus de Marco, quod non recipere eum, sed nunc quia conversus

erat scribit ut eum recipiant: et hoc est « accepistis, etc. » Vel fratrem Barnabæ « de quo » Barnaba « accepistis, etc. » — « Et Jesus qui dicitur justus, » qui quidem erat vir sanctæ conversationis; et ideo dicitur justus. « Qui sunt ex circumcissione, » missi ad prædicandum Evangelium Christi (*Philipp.*, i, v. 18): « Quid enim cum omnimodo sive per occasionem sive per veritatem Christus annuntietur. » Et sic primo Gentiles; secundo Judæos ponit. « Epaphras qui ex vobis, etc., » quia Asianus erat. Et ad hoc salutatur, « Ut stetis per-

meuriez parfaits » (S. Jacq., I, v. 4) : « Afin que vous soyez parfaits et accomplis, et qu'il ne vous manque rien, etc.; et que (v. 12) vous accomplissiez dans toute sa plénitude tout ce que Dieu demande de vous, » c'est-à-dire, tout ce qui est de la volonté de Dieu. (v. 13) « Car je puis bien lui rendre ce témoignage qu'il a un grand zèle pour vous, et pour ceux de Laodicée et d'Hierapolis. » S. Paul nomme aussi Luc, qui n'était point, à ce qu'il paraît, Juif d'origine, car il était d'Antioche, et médecin de profession. L'Apôtre le désigne spécialement, parce qu'il fut d'une grande autorité dans l'Eglise, ayant écrit l'Evangile, du vivant même de S. Paul (v. 14) : « Luc, médecin, notre cher frère, et Démas, vous saluent. »

Il ajoute (v. 15) : « Saluez de ma part les frères qui sont de Laodicée, et Nymphas, et l'Eglise qui est dans sa maison, » désignant ceux qu'il veut qu'on salue. Et d'abord ceux qui sont d'une autre Eglise, puis comment il faut saluer ceux qui sont de leur propre Eglise (v. 16) : « Et lorsque cette lettre aura été lue parmi vous, ayez soin qu'elle soit lue aussi dans l'Eglise de Laodicée, et qu'on vous lise de même celle des Laodicéens. » On conclut de ce passage, que S. Paul écrivit encore d'autres épîtres; à savoir celle dont il est parlé ici, adressée aux Laodicéens, et une autre aux Corinthiens, outre la première et la seconde, puisqu'au ch. v. de la première il dit (v. 9) : « Je vous ai écrit dans une lettre que vous n'eussiez point commerce avec les fornicateurs. » Deux raisons font qu'elles ne sont point dans le canon des Ecritures. D'abord parce que leur autorité n'était point incontestable; car peut-être avaient-elles été altérées et perdues dans les églises. Ou bien encore parce qu'elles ne contenaient rien qui ne fût dans les autres: (v. 17) « Dites à Archippe. » Il était leur évêque. S. Paul les charge de l'avertir, et de lui dire : « Considérez bien le ministère que vous avez reçu du Seigneur, afin d'en remplir tous

fecti » (Jac., I, v. 4) : « Sitis et perfecti, etc. — « Pleni, etc., » id est in omnibus quæ pertinent ad voluntatem Dei. Item ponit Lucam qui non fuit natus ex Judæis, ut videtur, quia fuit Antiochenus, medicus arte, quem specialiter nominat, quia fuit homo bonæ auctoritatis in Ecclesia propter Evangelium quod scripsit, Apostolo adhuc vivente.

Il DEINDE dicit : « Salutate, etc., » ostendit quos saluent, et primo, quomodo alios alienæ ecclesiæ; secundo, quomodo eos qui sunt de sua, ibi : « Et eam quæ est Laodicensium, ex quo habetur quod

scripsit alias epistolas, quia istam de qua fit mentio hic, sc. Laodicensium, et unam aliam ad Corinthios præter primam et secundam : quia in prima epistola cap. V dicit : « Scripsi vobis in epistola, ne commisceamini fornicariis, etc. » Sed ratio est duplex quare non sunt in canone : quia non constabat de earum auctoritate, quia forte erant depravatæ, et perierant in ecclesiis. Vel quia non continebant aliud qua ista. « Et dicite Archippo : » hic fuit prælatus eorum; et mandat ut moneant ipsum dicentes : « Vide, etc. » (2 Tim., IV,

les devoirs » (2<sup>e</sup> Timoth., IV, v. 5) : « Remplissez tous les devoirs de votre ministère. » On accomplit fidèlement ce ministère, quand on sait ce pourquoi on l'a reçu.

Appartient-il donc à l'inférieur de reprendre son supérieur spirituel ? Il semble que non (Exode, XIX).

Il faut répondre qu'il n'est pas permis de le blâmer et de l'attaquer sans respect, mais on peut l'avertir avec charité comme l'Apôtre S. Paul avertit S. Pierre (Galat., II, v. 11). Mais pourquoi l'Apôtre n'écrivit-il pas au supérieur lui-même ? Parce que le supérieur spirituel est pour l'Eglise, et non l'Eglise pour le supérieur.

(v. 18) « La salutation est de ma propre main, moi Paul. » La coutume de l'Apôtre était de faire écrire par un autre la lettre tout entière, et d'ajouter à la fin quelque chose de sa main (2<sup>e</sup> Thessal., III, v. 17) : « Je vous salue ici de ma propre main, moi Paul. » Il fait de même ici, pour prévenir toute tromperie. Il dit (v. 18) : « Souvenez-vous de mes liens, » car il était en prison à Rome (S. Jacq., v, v. 10) : « Prenez, mes frères, pour exemple de la patience dans les maux et les afflictions, les prophètes qui ont parlé au nom du Seigneur; » et (Hebr., XIII, v. 7) : « Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont prêché la parole de Dieu, et considérant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi. » Enfin, en terminant sa lettre, il leur souhaite toute sorte de biens, en disant (v. 18) : « La grâce soit avec vous » (S. Jean, I, v. 17) : « La grâce et la vérité a été faite par Jésus-Christ, » à qui soit la louange et la gloire, maintenant et à toujours. « Ainsi soit-il. »

v. 5) : « Ministerium tuum imple. » Et quidem tunc ministerium implet quando facit illud ad quod accepit.

Sed videtur quod non pertineat ad subditum monere prælatum (Ex., XIX).

Dicendum quod irreverenter arguere et vituperare est prohibitum, sed monere charitative potest, sicut Paulus Petrum (Gal., II, v. 11). Sed quare non scripsit prælato ? Quia prælatus est propter Ecclesiam, et non e converso.

« Salutatio, etc. » Consuetudo Apostoli erat quod totam epistolam faciebat aliquem scribere : sed in fine ponebat aliquid de manu sua (2 Thess., III, v. 17) ubi dicit : « Salutatio mea manu Pauli ; » idem et

hic, ne fallerentur. Et dicit : « Memores, etc. » quia Romæ vincitus erat ; quia (Jac., v, v. 10) : « Exemplum accipite,

fratres, exitus mali, et longanimitatis, et laboris, et patientiæ, prophetas qui locuti sunt in nomine Domini, etc. ; » (Hebr., XIII, v. 7) : « Mementote præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei, quorum intuentes exitum, conversationis imitami fidem. » Tandem concludens optat eis bonum, dicens : « Gratia, etc. » (Joan., I, v. 17) : « Gratia et veritas per Jesum Christum facta est, » cui sit laus et gloria, nunc et semper « Amen. »

« Salutatio, etc. » Consuetudo Apostoli erat quod totam epistolam faciebat aliquem scribere : sed in fine ponebat aliquid de manu sua (2 Thess., III, v. 17) ubi dicit : « Salutatio mea manu Pauli ; » idem et

hic, ne fallerentur. Et dicit : « Memores, etc. » quia Romæ vincitus erat ; quia (Jac., v, v. 10) : « Exemplum accipite, fratres, exitus mali, et longanimitatis, et laboris, et patientiæ, prophetas qui locuti sunt in nomine Domini, etc. ; » (Hebr., XIII, v. 7) : « Mementote præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei, quorum intuentes exitum, conversationis imitami fidem. » Tandem concludens optat eis bonum, dicens : « Gratia, etc. » (Joan., I, v. 17) : « Gratia et veritas per Jesum Christum facta est, » cui sit laus et gloria, nunc et semper « Amen. »

## COROLLAIRES SUR LE CHAPITRE QUATRIÈME.

Entretenir par de charitables instances la concorde entre les fidèles de Jésus-Christ.  
 Retenir les conditions de la prière qui doit être assidue, attentive, reconnaissante. La gratitude pour le passé et la confiance pour le présent ouvrent la main de la divine miséricorde.  
 Faire un usage chrétien du temps ; se rappeler ce qu'il a coûté, le ménager, le racheter.  
 Converser avec douceur, gravité, humilité, prudence, accompagnant ses paroles d'une gaieté chrétienne et les assaisonnant du sel de la discrétion.

(Picquiny, *Passim*).

## TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME

## A

AME (l') peut s'attacher à Dieu de deux manières.	359
AMOUR (l') du prochain est la voie qui mène à la paix de Dieu.	91
ANGES (les) déchus seront-ils rachetés un jour par Jésus-Christ ?	28
ANGES (les) ont-ils appris quelque chose par les apôtres ?	123
ANGES (les) ont-ils connu le mystère de l'Incarnation dès le commencement du monde ?	126
ANGES (La paternité existe-t-elle chez les) ?	130
ANGES (les) connaissent de deux manières.	124
ANGES (les ordres des) sont au nombre de neuf.	50
APÔTRES (les) sont les fondements de l'Eglise.	99
APÔTRES (les) ont eu la révélation des mystères de Jésus-Christ, plus claire et plus complète que les Patriarches et les Prophètes ne l'ont eue, et cela pour trois raisons.	108
APPARENCE de la vérité (double principe de l').	455
ARIUS (Erreur d') sur ce mot : image de Dieu.	417
ARMES spirituelles (les) sont de trois sortes.	267
ARRHES et gage (différence entre).	38
ASSEMBLÉE (deux sortes d') ; en quoi diffèrent-elles ?	96
AVARE (l') est-il idolâtre ?	486
AVARICE (l') est, tout à la fois, un vice charnel et un vice spirituel.	486
AVARICE (l') est une idolâtrie.	486
AUMONE (Parmi tous les sacrifices l') a beaucoup de valeur.	391

## B

BARBARE (qui appelle-t-on) ?	402
BIENFAITS (quels sont les) conférés aux apôtres ?	22
BIENFAITS (les) conférés par Dieu au genre humain sont au nombre de six.	9 et 22
BLASPHEME (Le) irréfléchi est-il péché mortel ?	489

## C

CÉDULE (qu'entend-on par) ?	465
CÉDULE (comment la) qui nous était contraire a-t-elle été effacée par Jésus-Christ ?	466
CÉRÉMONIES (Combien y avait-il de) dans l'Ancien-Testament ? On les énumère.	470
CHARITÉ jointe à la science (la) est-elle préférable à la charité sans la science ?	441
CIRCONCISION (Deux sortes de) : corporelle et spirituelle.	346 et 461
CITÉ (une) pour posséder l'unité doit remplir quatre conditions.	452

COLÈRE (dans la) il y a trois degrés.	202
Colère (Deux sortes de).	192
COMPRENDRE se prend en deux sens.	135

## D

DEMANDE et prière (différence entre).	409
DÉMONS (les) seront-ils soumis au Christ par la charité, comme l'a pensé Origène ?	329
Démons (les) faisaient-ils partie des rangs supérieurs, ou des rangs inférieurs de la hiérarchie angélique ?	63
DIEU (l'amour de) est de deux sortes.	304
Dieu (qu'est-ce qu'en) la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur ?	137
Dieu est dans les choses de trois manières.	137
Dieu (en quel sens dit-on que) se met en colère ?	201
Dieu (comment peut-on comprendre) ?	136
DOCTRINE (la) des hérétiques est mauvaise : on le prouve par trois raisons.	171
DONS (quels sont les) de la gloire future ?	44
Dons de Dieu (comment les) arrivent-ils aux hommes, d'après Platon ?	459

## E

EDIFICE (la construction d'un) requiert quatre conditions.	101
EGLISE (en quel sens dit-on que l') est un corps ?	427
Eglise (au sens mystique on compare l') à un camp.	395
ENFANTS (amour que les) doivent à leurs parents, et les parents à leurs enfants.	251 à 264
EPOUX (les) se doivent l'amour mutuel, pourquoi ?	240 à 247
ESPÉRANCE (l') est comparée à une colonne de fumée.	3
ESPRIT (trois sortes d').	187
EVANGILE (l') de Jésus-Christ a été propagé en peu de temps par tout l'univers, en quel sens ?	405
Evangile (tout l') traite de la grandeur de Jésus-Christ et du salut des fidèles par Jésus-Christ.	115
EXALTATION du Christ (l') est triple.	326

## F

FEMMES (les) changeront-elles de sexe à la résurrection ?	167
FIDÈLES (les) sont appelés les colonnes de l'Eglise.	3
FILS (en quel sens Dieu le) est-il dit l'image du Père ?	416 à 418
Foi (Dieu donne-t-il la) d'après les mérites antécédents ?	76
Foi (la) comparée à une nuée.	3
FONDEMENT (deux sortes de) : Différence entre eux.	98
FORNICATION : racine de ce mot.	209

## G

GAGE et arrhes (différence entre).	38
GRACE (deux caractères appartiennent à l'essence de la)	77
Grâces (les) sont-elles données d'après les mérites ?	77 et 412

## H

HABITUDE (quatre sortes d').	322
HÉRÉTIQUES (la doctrine des) est mauvaise pour quatre raisons.	171
HOMME (l') est-il tenu d'observer, intérieurement, un ordre triple.	198
Hommes (quintuple distinction entre les).	402
HÔTE et étranger (différence entre).	96
HUMILITÉ (l') est prise quelquefois pour vertu, quelquefois pour abaissement.	388
Humilité (quel est le signe de) ?	130

## I

IMAGE (une) suppose trois conditions	416
IMPIE (conditions requises pour la justification de l').	224

## J

JÉSUS-CHRIST (en quel sens dit-on que les saints achèvent la passion de), puisqu'elle a été très suffisante ?	436
Jésus-Christ (diverses erreurs sur l'incarnation de).	322
Jésus-Christ (triple exaltation de).	326
Jésus-Christ (on est soumis à) de deux manières.	56
Jésus-Christ a la forme de Dieu : sens de cette parole.	418
Jésus-Christ est appelé la pierre principale, la pierre angulaire.	99
Jésus-Christ est le chef des anges et des hommes.	57
Jésus-Christ est le principe de notre rénovation spirituelle.	188
Jésus-Christ est glorifié dans notre corps, sous un double rapport.	300
Jésus-Christ (en quel sens) est-il appelé premier-né ?	419
Jésus-Christ (comment) est-il le chef de l'Eglise ?	428
Jésus-Christ (en quel sens dit-on que) est descendu, puisqu'il est véritablement Dieu ?	152
Jésus-Christ (pourquoi) a-t-il choisi la mort de la croix ?	140
Jésus-Christ (en quel sens) est-il venu détruire la Loi et ne pas la détruire ?	88
Jésus-Christ (en quel sens dit-on que) a un Dieu ?	43
JOIE (la) véritable doit avoir quatre conditions.	375
JUSTICE vertu spéciale et la justice vertu générale (qu'est-ce que la) ?	354

## L

LANGAGE (deux sortes de) : intérieur et extérieur.	231
LIVRE de vie (qu'entend-on par le) ?	374
Loi ancienne (la) comparée à un mur de séparation.	87
Loi ancienne (la) est appelée loi des commandements.	89

## M

MARIAGE (que désigne le) au sens mystique ?	246
MONDE (le) comparé à un champ.	86

MYSTÈRES (les) de Jésus-Christ ont été révélés aux apôtres clairement et parfaitement, pour trois motifs. 108

## O

OBÉISSANCE (l') est une preuve d'humilité. 324  
 ORDRE (l') des choses peut être envisagé à trois points de vue. 51  
 ORGUEIL (quel défaut procède de l') ? 314  
 OUVRAGE manuel (l') est prescrit pour trois raisons. 197

## P

PARTICIPER (on peut) à quelque chose de trois manières. 423  
 PÉCHÉ (le) renferme deux choses. 210  
 Péché (le) est appelé mort. 61  
 Péché (le) est triple : péché de cœur, péché d'action et péché d'origine. 66  
 PERFECTION (il y a trois sortes de) 267  
 POUVOIR (le) d'un père sur son fils diffère-t-il du pouvoir d'un maître sur son serviteur ? 253  
 PRÉDESTINATION (il y a deux effets de la). 15  
 Prédetermination (quelle est la raison de la) ? 16  
 PRÉDESTINÉS (double ressemblance des) avec le Fils de Dieu. 13  
 PRÉLATS (les) doivent avoir deux qualités : lesquelles ? 25  
 PRIÈRE (Trois qualités de la) 408  
 Prière (qu'est-ce que la) et en quoi diffère-t-elle de la demande ? 409  
 Prière (les sept conditions de la). 273  
 Prière (quel est l'objet de la) ? 129  
 Prières (les) de l'Eglise renferment quatre choses distinctes. 379  
 PRUDENCE (En quoi la) diffère-t-elle de la sagesse ? 226  
 PUISSANCES et les Principautés (différence entre les). 122

## R

RÉJOUIR dans le Seigneur (qu'est-ce que se) ? 375  
 RELIGION (qu'est-ce que la) d'après Cicéron ? 474  
 RESSUSCITÉS (l'assemblée des) est de deux sortes. 166  
 RESURRECTION (à la) les femmes changeront-elles de sexe ? 167

## S

SACREMENTS (quatre) sont appelés grands, pourquoi ? 246  
 SAGESSE du siècle (la) trompe l'homme, sous deux rapports. 454  
 Sagesse (En quoi la) diffère-t-elle de la prudence ? 226  
 Sagesse (Triple usage de la) 500  
 Sagesse (En quoi la) diffère-t-elle de la science ? 446  
 SAINT-ESPRIT (En quel sens dit-on du) qu'il s'attriste ? 201  
 Saint-Esprit (le) de la promesse est appelé Esprit. 38  
 Saint-Esprit (comment le) est-il multiple et unique. 120  
 Saint-Esprit (le) est en notre pouvoir : double sens de cette façon de parler. 230

Saint-Esprit (quels sont les effets du) 230  
 SAINTS (une triple unité est nécessaire aux). 308  
 SECOURS spirituel (le) est triple. 298  
 SENS (qu'entend-on par) ? 179  
 SIÈCLE se prend en deux sens. 71  
 SOLICITUDE se prend tantôt en bonne part, tantôt en mauvaise part. 376  
 SORT (qu'est ce que le) et combien y en a-t-il ? 31  
 Sort se prend en trois sens. 31  
 Sort (sur le), combien y a-t-il de fautes à éviter ? 30

## T

TESTAMENT (pourquoi lit-on, dans l'Eglise, l'Ancien-) ? 477  
 TRÉSOR de l'Eglise (qu'entend-on par le) ? 537

## U

UNITÉ (deux sortes d'). 150  
 Unité de l'Eglise (l') consiste en un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême. 153

## V

VIE (on distingue deux sortes de) : la vie en acte et la vie en puissance. 131